
SE TAIRE ET FAIRE


475

MANUEL BIBLIQUE

ANCIEN TESTAMENT

DU MÊME AUTEUR

Les Livres Saints et la Critique rationaliste. *Histoire et réfutation des objections des incrédules contre les Saintes Écritures*, par F. VIGOUROUX, avec des illustrations d'après les monuments, par M. l'abbé DOUILLARD, architecte. Trois volumes parus, 1885-1887. In-8°, Paris, Roger et Chernoviz. Prix. **21** francs.

Édition in-12. Prix . . . . **12** francs.

Pour paraître prochainement : tome IV[e] et dernier.

Carte de la Palestine, pour l'étude de l'Ancien et du Nouveau Testament, 1 feuille 0m47 de haut sur 0m39 de large, imprimée en quatre couleurs, 3e édition, 1888, Paris, Roger et Chernoviz. Prix. **1** franc.

Achetée avec le Manuel biblique . . . . . . **50** cent.

La Bible et les découvertes modernes en Palestine, en Égypte et en Assyrie, par F. VIGOUROUX, prêtre de Saint-Sulpice; avec 160 cartes, plans et illustrations, d'après les monuments, par M. l'abbé DOUILLARD, architecte. 5e édition, 1889, 4 vol. in-12. Paris, Berche et Tralin. Prix. . . . . . . **16** fr.

Die Bibel und die neueren Entdeckungen in Palæstina, in Aegypten und in Assyrien, von F. VIGOUROUX. Autorisirte Uebersetzung von JOH. IBACH, Pfarrer von Villmar. 4 in-8°, 1885. Mayence, Franz Kirchheim.

Mélanges bibliques. La Cosmogonie mosaïque d'après les Pères de l'Église, *suivie d'études diverses relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament (Les inventeurs de l'explication naturelle des miracles : Eichhorn et Paulus. — Les inscriptions et les mines du Sinaï. — Les Héthéens de la Bible. — Le livre des Proverbes et la fourmi. — Susanne : caractère véridique de son histoire. — Les Samaritains au temps de Jésus-Christ. — La Bible et la critique)*, par F. VIGOUROUX, prêtre de Saint-Sulpice; avec des illustrations d'après les monuments, par M. l'abbé DOUILLARD, architecte. 2e édition. In-12, 1889. Paris, Berche et Tralin. Prix. . . . . **4** francs.

La Bible et la Critique. Réponse aux *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* de M. Renan. Brochure in-8°, 1883. Paris, Berche et Tralin . . . . **1** franc.

Besançon. — Imprimerie Outhenin-Chalandre fils et Cie.

MM. BACUEZ ET VIGOUROUX

MANUEL BIBLIQUE

OU

COURS D'ÉCRITURE SAINTE

A L'USAGE DES SÉMINAIRES

ANCIEN TESTAMENT

Par F. VIGOUROUX
PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

SIXIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

TOME SECOND

Livres historiques — Sapientiaux — Prophétiques



PARIS
MAISON JOUBY ET ROGER
A. ROGER ET F. CHERNOVIZ, ÉDITEURS
Libraires de la Faculté de Théologie de Paris
7, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 7
1889

MANUEL BIBLIQUE

ANCIEN TESTAMENT

PREMIÈRE PARTIE

LIVRES HISTORIQUES

SECONDE SECTION.

HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT DANS LA TE. . PROMISE JUSQU'AUX MACHABÉES.

Division de la seconde section. — Caractère général des livres historiques.

411. — Division de cette seconde section.

Après avoir fait connaître, dans le Pentateuque, les commencements du genre humain et les origines du peuple de Dieu, l'Ancien Testament nous raconte, dans une série de livres appelés *historiques* à cause de leur contenu, l'histoire des Israélites, depuis leur établissement dans la Terre Promise, sous Josué, jusqu'aux Machabées, environ 130 ans avant J.-C. Nous allons étudier chacun de ces livres en neuf chapitres : 1° Josué ; 2° les Juges et Ruth ; 3° les Rois ; 4° les Paralipomènes ; 5° Esdras et Néhémie ; 6° Tobie ; 7° Judith ; 8° Esther ; 9° les Machabées.

412. — Caractère général des livres historiques.

Les livres historiques dont nous venons d'énumérer les noms continuent l'histoire du peuple de Dieu, commencée dans l'Exode, les Nombres et le Deutéronome. Ils ne sont pas

tous écrits de la même manière et dans la même forme, mais ils ont cependant des caractères communs quant au fond et quant au style.

1° Quant au *fond,* ils s'attachent principalement à faire ressortir l'intervention continuelle de la Providence, qui se manifeste fréquemment, dans le gouvernement de son peuple, par des miracles et par des prophéties. Tout ce qui ne tend pas à faire ressortir l'action de Dieu sur Israël est volontairement négligé et passé sous silence, ou du moins n'est mentionné qu'accidentellement et par voie d'allusion.

2° Quant à la *forme,* elle est simple et naturelle; tantôt brève et laconique, tantôt abondante et diffuse; les répétitions y sont assez fréquentes; les transitions font défaut et la liaison même des événements n'est pas indiquée. — Un des traits les plus importants à signaler dans les historiographes hébreux, antérieurs à la captivité, c'est qu'à la différence des écrivains occidentaux, ils racontent toujours purement et simplement les faits, sans jamais les *juger.* Ils constatent que le peuple de Dieu est heureux, quand il est fidèle à la loi, malheureux, quand il la transgresse, Jud., II, 12-20, etc.; c'est là, pour ainsi dire, leur philosophie de l'histoire; mais à part cette indication du rôle de la Providence, ils sont simples narrateurs. — Ainsi la conduite de Samson, se laissant entraîner par ses passions désordonnées, n'est point blâmée expressément par l'auteur sacré, et celle de David, épargnant la vie de Saül, son ennemi, quand le sort de ce roi est entre ses mains, n'est l'objet d'aucun éloge formel. L'historien ne prononce non plus lui-même aucun mot de désapprobation contre les différents actes répréhensibles de ce prince; et si les crimes contre Urie et Bethsabée sont justement condamnés dans ses écrits, ce n'est pas directement par l'écrivain, mais indirectement, par le prophète Nathan, II Reg., XII. L'orgueil de David, dans le dénombrement de son peuple, n'est également réprouvé que par la confession du coupable lui-même et par les paroles du prophète Gad, II Reg., XXIV, 10, 17; 13.

3° Cette manière *impersonnelle* d'écrire l'histoire se re-

marque dans le Pentateuque comme dans les autres livres historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, à l'exception du second livre des Machabées, où l'auteur inspiré a jugé les faits à la façon des historiens grecs. Elle est très importante à noter, parce qu'elle fournit la solution de beaucoup d'objections qu'on a soulevées contre les Livres Saints. On a prétendu qu'ils approuvent les actions coupables qu'ils rapportent, parce qu'ils ne les censurent point. Rien n'est plus faux : ils n'approuvent ni ne désapprouvent les événements qu'ils racontent; au théologien et au critique de les apprécier d'après leur nature et leurs conséquences. *Neque approbavit hoc Scriptura neque reprobavit*, dit S. Augustin, au sujet d'actes répréhensibles rapportés par les Écritures, *sed, justitia et lege Dei consulta, æstimandum pensandumque dimisit..., ut noster intellectus in judicando exerceretur* (1).

CHAPITRE PREMIER.

JOSUÉ.

413. — Division de ce chapitre.

Le livre de Josué nous introduit dans la Terre Promise que nous ne quitterons plus désormais qu'un moment à l'époque de la captivité. Nous diviserons en trois articles ce que nous avons à dire sur ce livre : 1° Introduction au livre de Josué; 2° Conquête de la Terre Promise; 3° Partage de la Terre Promise.

ARTICLE I.

Introduction au livre de Josué.

Objet et division du livre de Josué. — Quel en est l'auteur? — Son authenticité et son intégrité. — Sa véracité. — Enseignements qu'il contient.

414. — Objet et division du livre de Josué.

Le livre de Josué (2) raconte l'histoire de la conquête de

(1) S. Aug., *Quæst. in Heptat.*, l. VII, n° XLIX, t. XXXIV, col. 812.
(2) Il existe sous le même titre une chronique samaritaine qui diffère

la Terre Promise et le partage du pays conquis entre les tribus d'Israël. De là, sa division en deux parties principales : 1° conquête de la Palestine, I-XII ; 2° partage du territoire, XIII-XXI. Il se termine par un appendice ou supplément contenant : 1° le récit de faits divers et de réunions concernant les tribus d'au-delà du Jourdain, XXII ; 2° les avis de Josué à Israël à la fin de sa vie, XXIII ; 3° ses adieux et son exhortation dernière, XXIV, 1-24 ; 4° le renouvellement de l'alliance des Hébreux avec Dieu, XXIV, 25-28 ; 5° le récit de la mort de Josué et d'Éléazar, XXIV, 29-33 (1).

415. — Auteur du livre de Josué.

1° On ne sait point d'une manière certaine quel est l'auteur du livre de Josué; mais la *tradition juive*, consignée dans le Talmud et acceptée par un grand nombre de critiques, en attribue la composition à Josué lui-même, à l'exception du récit de sa mort et de celle d'Éléazar, 29-33. Elle s'appuie sur le ỳ. 26 du ch. XXIV : *Scripsit omnia verba hæc in volumine legis Domini.* On a voulu restreindre le sens de ce passage à ses dernières exhortations, XXIII-XXIV, mais il est bien plus naturel de l'entendre du livre entier. Il y avait une

de notre livre par un grand nombre de changements et d'additions : *Chronicon Samaritanum arabice conscriptum, cui titulus est Liber Josuæ,* edidit, latine vertit Joh. Juynboll, in-4°, Liége, 1848.

(1) Commentateurs catholiques : Origène, *Eclecta in Jesum Nave ; Homiliæ in Librum Jesu Nave,* t. XII, col. 819 et 825; S. Éphrem, *In Josue, Opera Syriaca*, t. I, p. 292-307; Théodoret de Cyr, *Quæst. in Josuam,* t. LXXX, col. 457-486; S. Augustin, *Locutiones in Heptateuchum*, l. VI, t. XXXIV, col. 537-542; *Quæstiones in Heptateuchum,* l. VI, ibid., col. 775-792; Procope de Gaza, *Comment. in Josue*, t. LXXXVII, pars 1, col. 991-1042; S. Isidore de Séville, *In Josue*, t. LXXXIII, col. 371-380; V. Bède, *Quæstiones super Jesu Nave librum*, t. XCIII, col. 417-422; Maes ou Masius, *Josue imperatoris historia illustrata atque explicata;* « optimis in libros Veteris Testamenti commentariis adnumerandus est, » dit Rosenmüller ; Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. VII et VIII; Ariæ Montani *Liber de optimo imperio*, in-4°, Anvers, 1583; N. Serarii, *Commentarius in librum Josue*, 2 in-fol., Mayence, 1609-1610; Paris, 1610; J. Bonfrère, *Josua, Judices et Ruth*, in-fol., Paris, 1631; Clair, *Le livre de Josué*, in-8°, 1877 (Bible de M. Lethielleux). — Nous n'indiquons pas les commentaires complets de la Bible, comme ceux de Cornélius a Lapide, Calmet, Ménochius, etc.

grande utilité à fixer par écrit, pour l'avenir, la distribution du territoire faite entre les diverses tribus, et l'on aurait lieu d'être surpris, si le conquérant de la terre de Chanaan n'avait pas rempli un devoir qui semblait faire partie de sa mission.

2° Divers indices trahissent d'ailleurs une haute antiquité et *confirment* ainsi, plus ou moins directement, la tradition ancienne. — Tel est 1° l'emploi en trois endroits, IV, 23; V, 1, 6, de la première personne dans le texte original (1). — 2° Bethléem patrie de David, n'est pas nommée parmi les villes de la tribu de Juda, et elle aurait été certainement mentionnée, si ce livre avait été composé pendant la vie de ce prince ou après sa mort. — 3° Le ch. XV, 63, dit formellement que le Jébuséen habitait encore à Jérusalem; l'auteur écrivait par conséquent avant la huitième année de David, date à laquelle ce monarque s'empara de Sion, II Reg., V, 5-7 (2). — 4° Le livre des Juges, comme nous le verrons plus loin, n° 447, a été écrit vers l'époque de l'établissement de la royauté en Israël; or, on ne peut pas admettre que le livre de Josué, qui relie ce livre au Pentateuque, ne fût pas alors déjà composé. — 5° Sidon y est désignée, XI, 8, comme la *grande* ville; cette expression prouve quelle est la haute antiquité de cette histoire, car Sidon fut ruinée par les Philistins, du temps des Juges, en 1209 (3). Tyr acquit dès lors la prépondérance et mérita seule le titre de grande ville. — 6° La manière dont l'auteur du livre raconte incidemment l'histoire de Josué, avec le ton que peut y mettre seul un acteur ou au moins un témoin oculaire, semble indiquer la main de Josué lui-

(1) L'auteur, dit à la première personne, dans le texte hébreu, IV, 23 et V, 1 : עברנו, '*obrénou*, « le passer de nous. » La Vulgate a traduit IV, 23, *donec transiretis*, et V, 1, *donec transirent*, au lieu de *donec transiremus*. L'hébreu a aussi *nobis*, V, 6, là où la Vulgate traduit *eis*.

(2) Cf. aussi Jos., XVI, 10; Jud., I, 29 et III Reg., IX, 16, qui prouvent que Josué a été écrit avant l'époque de Salomon, puisque c'est alors seulement que Gazer cessa d'appartenir aux Chananéens et devint ville israélite. — Les Septante et l'ancienne Italique ont ajouté, Jos., XVI, 10, au sujet de Gazer : *Dedit eam in dotem Pharao filiæ suæ*. Voir S. Augustin, *Quæst. in Hept.*, l. VI, t. XXXIV, col. 784-785.

(3) Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, t. III, p. 501.

même. — 7° Dans son dernier discours, XXIV, nous voyons combien il était profondément pénétré de l'idée qu'Israël était loin encore d'avoir atteint le but auquel Dieu l'appelait, et la façon dont il parle nous fait sentir que l'orateur et l'écrivain qui nous rapportent ce discours sont le même personnage. — 8° On ne rencontre dans tout le livre de Josué aucun mot d'éloge de ce saint patriarche ; ce n'est que dans le passage du dernier chapitre, qui raconte sa mort et qui a été ajouté, qu'on le qualifie de « serviteur de Dieu, » XXIV, 29 ; or, il n'est pas croyable que si l'auteur était postérieur à Josué, il n'eût pas dit un seul mot en l'honneur d'un si grand personnage. Cf. Eccli., XLVI, 1-12, où Josué reçoit les plus grands éloges (1).

416. — Authenticité et intégrité du livre de Josué.

1° L'*authenticité* et l'*intégrité* du livre de Josué sont *niées* par les rationalistes contemporains. M. Schrader, résumant l'opinion de la critique négative, prétend que ce livre est l'œuvre de trois auteurs principaux, comme le Pentateuque lui-même : d'un annaliste s'occupant simplement d'histoire, d'un écrivain théocratique, cherchant à faire prévaloir les idées sacerdotales, et d'un écrivain prophétique. Celui-ci aurait vécu vers la fin du IXe siècle, 825-800 av. J.-C., et aurait cherché à coordonner en un tout unique l'œuvre de ses prédécesseurs. Environ deux cents ans plus tard, vers 600, le deutéronomiste, c'est-à-dire l'auteur imaginaire du Deutéronome, aurait repris ce travail en sous-œuvre et l'aurait re-

(1) Plusieurs critiques nient que Josué soit l'auteur du livre qui porte son nom, parce qu'ils prétendent que plusieurs faits qui y sont racontés ne se sont passés qu'après sa mort, tels que la prise par Othoniel de Cariath Sépher (nommée plus tard Dabir), XV, 13-19 ; et la prise par les Danites de Laïs ou Lésem (nommée plus tard Dan), XIX, 47 ; cf. Jud., I, 10-15 et XVIII. La prise de Lésem, Jos., XIX, 47 et Jud., XVIII, a dû avoir lieu dans les derniers temps de la vie de Josué. Quant à la prise de Cariath Sépher par Othoniel, quoique elle paraisse placée, Jud., I, 1, 13, après la mort de Josué, nous croyons qu'elle lui était antérieure, et que l'auteur des Juges ne la mentionne, en abrégeant le récit de Jos., XV, 13-19, que pour rappeler les exploits d'Othoniel, dont il va bientôt, III, 9-11, raconter la judicature. Les verbes, dans Jud., I, 10-15, auraient dû probablement être mis au plus-que-parfait, si ce temps avait existé en hébreu.

fondu à son point de vue, en y insérant une série de notes et de remarques (1).

2° Ces hypothèses et autres semblables sont *sans fondement.* 1° Nous avons vu que le livre de Josué avait très vraisemblablement pour auteur celui dont il porte le nom, et qu'il était certainement antérieur à l'époque de David. L'unité qui règne dans tout cet ouvrage, l'uniformité du style et de l'exposition, dans toutes ses parties, sont une preuve de son intégrité en même temps que de son antiquité. Le langage qui y est employé a beaucoup de traits de ressemblance avec celui du Pentateuque, parce qu'il est à peu près du même temps. — 2° On ne doit pas cependant l'attribuer, comme on a tenté de le faire, à l'écrivain prétendu qui aurait rédigé tardivement le Deutéronome : indépendamment des raisons rapportées plus haut, on remarque assez de différences entre ces deux écrits, pour constater qu'ils ne sont pas de la même main. — 3° Le livre de Josué ne forme donc pas la sixième partie du Pentateuque, et l'on ne peut pas admettre, dans ce sens, l'existence d'un *Hexateuque.* L'auteur de cet écrit suppose clos le volume de la Loi, Jos., VIII, 31 ; XXIII, 6; il reproduit la division du pays à l'est du Jourdain, XIII, et l'énumération des villes de refuge, XX, qui se lisait déjà, Num., XXXII; Deut., IV; il est exempt d'un certain nombre d'archaïsmes qu'on observe dans les écrits de Moïse; il a, pour plusieurs mots, une prononciation particulière; ainsi, tandis que Moïse nomme la ville de Jéricho *Yerêkhô* (onze fois), l'auteur de Josué l'appelle *Yerîkhô* (vingt-sept fois), etc.

3° Il est d'ailleurs possible que la glose, *usque in præsentem diem*, qu'on lit plusieurs fois (2), ait été ajoutée plus tard au texte, mais cette glose est certainement antérieure à la huitième année du règne de David, puisqu'elle a été écrite avant la prise de Jérusalem; nous voyons en effet, XV, 63,

(1) Schenkel, *Bibel-Lexicon*, t. III, p. 391.

(2) Jos., V, 9; VII, 26; XIII, 13; XIV, 14; XV, 63. — Les mots qu'on lit dans les Septante, Jos., XVI, 10; *Dedit eam (Gazer) in dotem Pharao filiæ suæ,* n° 415, note 2, et qui ne sont ni dans l'hébreu ni dans la Vulgate, montrent que quelques additions explicatives, qui ne nuisent en rien ni à l'authenticité ni à l'intégrité substantielle, ont pu se glisser dans le texte.

que la tribu de Juda n'avait pu encore chasser les Jébuséens de cette ville. On a déjà remarqué, n° 415, que la conclusion, XXIV, 29-33, n'est pas de Josué.

417. — De la véracité du livre de Josué.

1° Les faits qui sont racontés dans le livre de Josué sont *dignes de foi*, parce que ce sont des faits publics, connus de tous et exposés d'une manière simple, avec l'accent de la sincérité. Les écrivains postérieurs rendent témoignage en sa faveur par les emprunts qu'ils lui font (1).

2° On *objecte* qu'il y a des *contradictions* dans cette histoire : 1° Tous les Chananéens sont vaincus et exterminés, XI, 16-23; XII, 7-24; cf. XXI, 41-43; XXII, 4, et cependant nous lisons, XIII, 1-6, qu'une partie du pays n'est pas encore conquise. — Ce second passage précise les premiers qui s'expriment d'une manière générale, à la façon des Orientaux. Les Hébreux conquirent réellement tout le pays, mais quelques villes isolées restèrent encore au pouvoir des anciens habitants. — 2° Plusieurs villes, comme Hébron, Dabir, sont prises par Josué, X, 36-39; XI, 21, et néanmoins plus tard elles sont encore en la possession des Chananéens, XIV, 12; XV, 14-17. — Ce n'est pas parce qu'Israël ne les avait point conquises, c'est parce que leurs ennemis les avaient reprises.

418. — Enseignements contenus dans le livre de Josué.

1° Josué est un des rares personnages de l'Ancien Testament auquel l'Esprit Saint n'ait aucun reproche à adresser. C'est un modèle de piété, de foi et de confiance en Dieu. Lorsque le peuple désespère de pouvoir s'emparer de la Palestine, Josué avec Caleb lui dit : *Dominus nobiscum est, nolite metuere,* Num., XIV, 9. Cette belle parole est comme l'explication de sa vie entière. Tout son livre nous montre d'ailleurs combien est justement fondée la confiance que nous plaçons en Dieu. Il contient l'accomplissement des promesses temporelles que le Seigneur avait faites aux patriarches. Il

(1) Jud., II, 6; XVIII, 31; III Reg., XVI, 34; Ps. LXXVII, 54-55; CXIII, 3, 5; Hab., III, 8; Eccli., XLVI, 1-13.

est, par rapport au Pentateuque, ce que sont les Actes par rapport aux Évangiles. Comme nous voyons dans les Actes l'établissement de l'Église et l'exécution des promesses de Jésus-Christ à ses Apôtres, nous voyons dans le livre de Josué l'établissement d'Israël en Chanaan et l'exécution des promesses faites à Abraham et à Moïse : *Fidelis est, qui vocavit vos, qui etiam faciet*; I Thess., v, 24.

2° « Cette même histoire nous représente en la personne de Josué l'image des vrais pasteurs, qui, étant chargés par la vocation de Dieu même de la conduite de leurs frères, les conduisent de telle sorte dans la voie de leur salut, qu'ils leur montrent les premiers l'exemple d'une parfaite docilité, par l'humble soumission avec laquelle ils suivent eux-mêmes, en toutes rencontres, la voix de celui qui les a établis les chefs de son saint troupeau. Car c'est une chose admirable que la dépendance absolue des ordres de Dieu où Josué à toujours été, dans tout le cours des fonctions de sa charge, n'ayant jamais négligé le moindre point des devoirs que le Seigneur lui avait prescrits par la bouche de Moïse ou par celle du grand-prêtre, dont Dieu ordonna qu'il dépendît. Et jamais cette grande autorité où il se vit élevé ne lui inspira de se dispenser de cette humble obéissance » (1).

ARTICLE II.

Conquête de la Terre Promise.

Vie de Josué. — Entrée dans la Terre Promise. — Passage du Jourdain. — Prise de Jéricho. — Conquête du sud et du nord de la Palestine. — Le miracle du soleil arrêté. — Du droit de conquête des Hébreux et de l'extermination des Chananéens.

419. — Vie de Josué.

1° Josué était fils de Nun et de la tribu d'Éphraïm, I Par., vii, 27. Il nous apparaît d'abord comme serviteur de Moïse, Ex., xxiv, 13. Dieu, qui le destinait à être le conquérant de la

(1) Bible de Sacy, *Josué*, Avertissement. — Voir Théodoret, *In Jos.*, t. lxxx, col. 458; Bible de Vence, *Préface sur le livre de Josué*, vii, 1768, t. iii, p. 294-296, ou Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. viii, col. 523-526.

Terre Sainte, l'avait doué de talents militaires (1). Plusieurs commentateurs pensent que ce fut à la suite de la victoire qu'il remporta sur les Amalécites, grâce à la protection divine, que Moïse changea le nom du vainqueur, הוֹשֵׁעַ, *Hôschêâ'*, Osée, en יְהוֹשֻׁעַ, *Yehôschoua'*, Josué, Num., XIII, 9, 17; mais le premier nom n'est probablement qu'une contraction ou abréviation du second. Quoi qu'il en soit, il mérita de porter à l'avance le nom du Sauveur, parce que lui aussi devait sauver son peuple et être par là la figure du véritable Sauveur, du véritable Jésus (2).

2° Dieu le choisit pour succéder à Moïse dans la conduite de son peuple, Num., XXVII, 18-23. Il était digne de ce choix, moins encore par sa vaillance que par la grandeur de sa foi, qui s'était manifestée clairement à Cadèsbarné, où il avait montré avec Caleb autant de fermeté et de confiance en Dieu que de présence d'esprit, lorsque les Hébreux, en entendant le récit des espions envoyés dans la terre de Chanaan, désespéraient de s'emparer d'un pays dont les habitants étaient très forts, Num., XIV, 6-9. Cette fidélité lui mérita la faveur d'entrer, ainsi que Caleb, dans la Terre Promise, ce qui fut refusé, sans exception, à tous les autres Israélites qui avaient quitté l'Égypte à l'âge de vingt ans et au-dessus, Num., XIV, 30, 38.

3° Avant que Dieu l'eût rempli de son esprit, quoique il fût plein de cœur et de courage, Num., XXVII, 18, il n'avait ni l'initiative et la hardiesse qui conviennent à un conquérant, ni la largeur de vues requise dans un chef, Num., XI, 28-29. Mais quand il eut reçu sa mission, par l'imposition des mains de Moïse, Num., XXVII, 18-23; Deut., XXXI, 14, 23, il devint un homme nouveau et remplit parfaitement les desseins de la Providence sur sa personne. Le peuple se montra plus docile à sa voix que la génération précédente ne l'avait été à celle de son prédécesseur; la vie nomade du désert

(1) Ex., XVII, 9-13; Jos., VIII, 1-26; X, 9-43, etc.

(2) Cf. Heb., IV, 8, passage qui insinue que Josué est l'image de Notre-Seigneur. Voir aussi Bossuet, *Élévations sur les mystères*, IXe semaine, Xe élévat., *Œuvres*, éd. Lebel, t. VIII, p. 243-244.

l'avait habitué enfin à l'obéissance; il célébra la circoncision et la Pâque, et exécuta tous les commandements qui lui furent donnés.

4° Dieu soutint d'ailleurs Josué dans son œuvre, comme il avait fait pour Moïse, et dès le passage du Jourdain, il le rendit grand devant tout Israël, Jos., III, 7. Les miracles qu'il fit en sa faveur sont considérables; il les multiplia pour l'établissement des Hébreux dans la Terre Promise, comme il les avait multipliés pour la sortie d'Égypte. Les prodiges accomplis à cette époque diffèrent cependant de ceux de l'Exode en ce qu'ils ont pour objet principal, en quelque sorte, de mettre le peuple en train et de lui donner le courage et la confiance dont il a besoin pour agir : après avoir pris miraculeusement Jéricho, il doit prendre Haï par la ruse et par la force (1); après avoir vaincu miraculeusement les rois du sud de Chanaan, il ne triomphe des rois du nord que par les armes.

5° On peut aussi observer que les miracles de Josué ne se lient pas aussi étroitement à sa personne que ceux de l'Exode à la personne de Moïse : c'est la parole, la main et la verge du libérateur d'Israël qui amènent les plaies sur l'Égypte et fendent les flots de la Mer Rouge; c'est au contraire l'arche d'alliance qui sépare en deux les eaux du Jourdain, III, 11-13; IV, 18; c'est l'arche, ce sont les trompettes des prêtres qui font tomber les murs de Jéricho, quoique l'ange ait apparu à Josué, l'épée hors du fourrreau, V, 13-15. Il accomplit cependant par sa parole un des plus grands miracles de l'Ancien Testament, l'arrêt du soleil à la bataille de Gabaon, X, 12-14. Enfin, Josué ne jouissait pas d'un pouvoir aussi complet que Moïse : il fut placé, en quelque manière, sous la dépendance du grand-prêtre, quand il reçut l'autorité sur Israël, Num., XXVII, 21, et ce fut avec lui qu'il partagea entre

(1) « Cur præcepit Deus ut prius struerent insidias contra Ai? — Docet uti quoque debere inventis humanis, qui confidunt auxilio divino. Postquam enim solo tubarum sono primam urbem ceperant, merito sane discunt certare et labori incumbere, et suppetias divinas exspectare. » Théod. Cyr., *Quæst.* XI *in Jos.*, t. LXXX, col. 471.

les tribus la Terre Promise, après la conquête, Jos., XIX, 51.

6° Selon Josèphe, il avait quatre-vingt-cinq ans quand il succéda à Moïse (1). Il mourut à l'âge de cent dix ans et fut enterré à Thamnathsaré (2).

420. — Entrée dans la Terre Promise.

L'entrée dans la Terre Promise était d'une exécution très difficile pour un peuple envahisseur; elle était même humainement impossible aux Hébreux : ils n'avaient aucun moyen de franchir le Jourdain, qui leur barrait le passage, car il n'existait aucun pont sur ce fleuve, et une aussi grande multitude, encombrée de femmes, d'enfants et de troupeaux, ne pouvait le passer ni à gué ni en bateau. Après l'avoir traversé, leur situation devait être encore extrêmement périlleuse : ils manquaient d'armes pour l'attaque comme pour la défense; et, ce qui pis est, ils manquaient de vivres et d'approvisionnements. Dieu vint miraculeusement à leur secours; il fit remonter les eaux du Jourdain vers leur source, et tomber devant l'arche les murs de Jéricho; en rendant ainsi les Israélites maîtres d'une partie du territoire, il leur fournit le moyen de se procurer des subsistances, quand la manne cessa de pourvoir à leurs besoins.

421. — Passage du Jourdain.

Le Jourdain était la plus large rivière que les Hébreux eussent rencontrée depuis qu'ils avaient quitté les bords du Nil. Lorsqu'ils arrivèrent sur ses rives, on était au moment de sa plus grande crue, « à l'époque de la moisson des orges, » en avril ou en mai, Jos., III, 15; IV, 19; V, 10; cf. I Par., XII, 15. Sa largeur est alors de près d'une demi-lieue. Dieu dessécha son lit comme il avait desséché celui de la Mer Rouge. Dès que les prêtres portant l'arche sainte eurent mis les pieds dans l'eau, le courant s'arrêta, et les flots qui arrivaient s'accumulèrent au-dessus d'eux, depuis Adom,

(1) Josèphe, *Ant. jud.*, V, I, 29.

(2) Jos., XXIV, 29-30. Sur son tombeau, qu'on croit avoir retrouvé de nos jours, voir *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, p. 195-206.

localitée inconnue qui n'est nommée qu'ici, jusqu'à Sarthan, près de l'embouchure du Jabbok, III Reg., VII, 46, plus de dix lieues en amont.

422. — Prise de Jéricho.

Quand les Israélites eurent traversé le fleuve, leur marche en avant fut arrêtée par une place imprenable, Jéricho. C'était une des villes les plus importantes de la Palestine, la seule ville digne de ce nom située dans la vallée du Jourdain; — à cause de sa dépression profonde, cette vallée est presque inhabitable, et n'a jamais vu fleurir de cité populeuse et commerçante. — Jéricho est la clef de la terre de Chanaan, pour l'envahisseur qui franchit le fleuve au-dessus de la Mer Morte, parce qu'elle est située à l'entrée des principaux défilés qui conduisent de la vallée du Jourdain dans l'intérieur de la Palestine, au sud-ouest, vers le mont des Oliviers qui commande Jérusalem; au nord-ouest, vers Machmas qui commande l'approche de Haï et de Béthel. A l'ouest s'élèvent les montagnes blanches et dentelées de Juda, formées de rochers calcaires, perforées de nombreuses cavernes où s'étaient sans doute réfugiés les espions renvoyés par Rahab de Jéricho. Elles portent aujourd'hui le nom de montagne de la Quarantaine, parce que c'est là que la tradition place la scène du jeûne de Notre-Seigneur. La ville est à l'est, dans un des endroits les plus fertiles et les plus riants de la Palestine, grâce à l'ouadi Kelt, et aux deux fontaines connues aujourd'hui sous le nom de Duk, cf. I Mac., XVI, 15, et du Sultan ou d'Élisée, IV Reg., II, 19. Partout où il y a de l'eau en Orient, règne en même temps la fécondité. La ville était bâtie au pied des collines, à l'endroit où jaillissent ces sources. Elle possédait une riche forêt de palmiers dont le dernier survivant a disparu depuis 1838. La plaine était couverte de blé. Jéricho avait donc pu richement s'approvisionner. Elle était de plus entourée de hautes et fortes murailles. Mais ces remparts tombèrent miraculeusement devant les Hébreux, accomplissant tout autour les cérémonies que Dieu leur avait prescrites, VI.

423. — Fausseté de l'explication naturelle du passage du Jourdain et de la prise de Jéricho.

On a voulu expliquer *naturellement* le passage du Jourdain comme la prise de Jéricho. Ces explications sont en contradiction formelle avec les textes qui font tomber les murailles de la ville devant l'arche et aux sons des trompettes sacrées, III, 7-17 ; VI. « On a essayé, dit M. Munk, *Palestine,* p. 221, de donner différentes explications du récit merveilleux de la prise de Jéricho, que les croyants se sont obstinés à prendre à la lettre et que les sceptiques ont cru devoir tourner en ridicule, mais qui est emprunté sans doute à un antique poème. Les uns ont supposé un tremblement de terre qui aurait fait crouler les murs ; d'autres ont pensé que Josué avait fait miner les murs et que les promenades inoffensives autour de la ville avaient pour but de masquer les opérations. L'hypothèse la plus probable me paraît être celle d'un assaut auquel le son des trompettes et le cri de guerre avaient servi de signal. Dans le langage poétique de la tradition, on a pu dire que les murs de Jéricho s'écroulèrent au son retentissant des trompettes de guerre. » — Si cette explication était vraie, le récit du livre de Josué serait un mensonge. Il suffit de lire le chapitre VI, pour se convaincre qu'il est inconciliable avec cette interprétation et que l'auteur entend bien raconter un miracle, humainement inexplicable ; de même qu'en lisant le chapitre III, on est convaincu que le narrateur n'a pas voulu parler d'un passage à gué du fleuve, comme l'insinue M. Munk, *ibid.*, p. 220, et comme l'ont soutenu plusieurs rationalistes, mais d'un passage miraculeux.

424. — Conquête du sud et du nord de la Palestine.

Josué se rendit maître de toute la terre de Chanaan par une série de batailles et de sièges successifs, dans lesquels la protection divine fit plus que la valeur d'Israël. Pour résister plus efficacement aux envahisseurs, les rois chananéens du sud d'abord, puis ceux du nord, se coalisèrent ensemble, mais ils furent vaincus les uns et les autres, les premiers à

Gabaon (1) ou Macéda, x, les seconds au lac Mérom, xi (2). Il ne restait plus debout contre eux que les redoutables enfants d'Énac, maîtres d'Hébron et des environs. Cf. Num., xiii, 23, 27. Josué acheva, en les terrassant, l'œuvre de la conquête, Jos., xi, 21-23. Elle l'avait occupé près de sept ans. Cf. Jos., xiv, 10. Dans ce laps de temps, il avait triomphé de six nations, gouvernées par trente et un rois ou scheiks, Jos., xii, 24.

425. — Le miracle du soleil arrêté.

La bataille de Macéda fut signalée par un grand miracle : l'arrêt du soleil (3). Ce prodige est un des faits de l'histoire sacrée contre lequel on a soulevé le plus d'objections. Le livre de Josué le raconte dans les termes suivants, x, 12 : *Tunc locutus est Josue Domino, in die qua tradidit Amorrhæum in conspectu filiorum Israel, dixitque coram eis : Sol contra Gabaon ne movearis et luna contra vallem Aïalon.* 13[a]. *Steteruntque sol et luna, donec ulcisceretur se gens de inimicis suis. Nonne scriptum est hoc in libro justorum?* 13[b]. *Stetit itaque sol in medio cœli et non festinavit occumbere spatio unius diei.* 14. *Non fuit antea nec postea tam longa dies, obediente Domino voci hominis et pugnante pro Israel.* Cf. Eccli., xvi, 5.

Nous avons quatre questions à examiner au sujet de ce récit : 1° à quel moment du jour Josué commanda-t-il au soleil de s'arrêter? 2° de combien de temps le jour fut-il prolongé? 3° par quel moyen Dieu opéra-t-il le miracle?

(1) Sur les raisons pour lesquelles les Israélites tinrent le serment qu'ils avaient fait aux Gabaonites, quoique ils n'eussent juré que sur un faux exposé, voir S. Augustin, *Quæst. in Heptat.*, l. VI, n° xiii, t. xxxiv, col. 781-782.

(2) Pour la description de ces batailles, voir la *Bible et les découvertes modernes*, 4e édit., 1884, t. iii, p. 196-203.

(3) A la bataille de Macéda, Dieu intervint aussi en faveur de son peuple au moyen d'une grêle miraculeuse, d'une grosseur extraordinaire, qui fit périr un grand nombre de Chananéens, Jos., x, 11. Quelques interprètes ont pensé qu'il s'agissait dans ce passage d'une pluie de vraies pierres; mais le texte hébreu, la paraphrase chaldaïque; les Septante, la Vulgate, le syriaque, l'arabe, l'entendent de la grêle, *lapides grandinis*. Le mot *lapides* signifie grêlons. Voir Glaire, *Livres Saints vengés*, 2e édit., 1874, t. ii, p. 243.

4° quelle réponse doit-on faire aux objections auxquelles il a donné lieu?

426. — 1° A quel moment du jour Josué commanda-t-il au soleil de s'arrêter?

Ce fut le *soir,* lorsque le soleil était près de se coucher, que Josué lui ordonna de s'arrêter, puisque la lune était déjà visible, et qu'il ne pouvait d'ailleurs, dans l'ardeur du combat, songer à demander un tel prodige qu'au moment où l'approche de la nuit allait l'empêcher de continuer à poursuivre les ennemis. Quelques interprètes, voulant prendre à la lettre les mots *in medio cœli,* ont prétendu qu'ils désignaient midi; mais *in medio cœli* équivaut simplement à *in cœlo.*

427. — 2° De combien de temps le jour fut-il prolongé?

1° Il est impossible de déterminer au juste de combien de temps le jour fut prolongé : il faut observer que la traduction de la Vulgate, ℣. 14, *non fuit antea nec postea tam longa dies,* n'est pas littérale; le texte original porte simplement : *non fuit sicut dies ista,* sans expliquer de quelle manière ce jour mémorable différa des autres jours. Quant au ℣. 13, où nous lisons : *non festinavit (sol) occumbere spatio unius diei;* au lieu de *spatio unius diei,* l'hébreu porte : *diem circiter integrum;* ces expressions indiquent un allongement considérable, mais le mot *circiter* empêche d'en déterminer exactement la durée.

2° Le juif Maimonide, les protestants Grotius et Leclerc, Masius, etc., et, au commencement de ce siècle, les catholiques Jahn et Brentano, ont nié que ce jour eût été plus long qu'un jour ordinaire et n'ont vu dans tout ce récit qu'un langage poétique qu'il ne faut pas prendre à la rigueur de la lettre. D'après eux, Josué exprime le désir que le jour se prolonge pour lui donner le temps d'exterminer ses ennemis, et il en fait, en effet, un si grand carnage, qu'il *semble* que le jour ait duré réellement vingt-quatre heures. — Ces interprètes appuient leur opinion sur l'*emprunt* que l'auteur de Josué fait, dans ce passage, au livre des Justes, qui était un recueil de poésies. Mais 1° ils sont obligés d'admettre que les ℣℣. 13b-

14 (1), sont extraits de ce recueil, ce qui n'est pas vraisemblable, car les Hébreux ne font pas leurs citations *après*, mais *avant* l'indication du livre (2). — 2° Il est même loin d'être certain que les mots qui précèdent le *nonne scriptum est hoc* soient une citation, car cette formule, dans la Bible, n'indique pas une reproduction littérale, mais simplement un renvoi aux sources et aux pièces justificatives. Tout l'échafaudage de leur raisonnement croule par là-même, car leur interprétation est inconciliable avec les ℣℣. 13ᵇ-14. — 3° Aussi toute la tradition a-t-elle entendu dans le sens propre le récit de ce miracle, ainsi que le passage de l'Ecclésiastique, XLVI, 5, qui tranche la question : *An non in iracundia ejus impeditus est sol, et una dies facta est quasi duo?*

428. — 3° Par quels moyens Dieu opéra-t-il ce miracle?

Quant aux *moyens* dont Dieu se servit pour prolonger la lumière du jour, jusqu'à ce que Josué eût achevé sa victoire, on ne peut les connaître avec certitude.

« Le récit biblique mentionne en quelques mots le fait du miracle, mais il ne décrit aucune circonstance particulière qui nous puisse diriger dans le choix d'une explication. Nous ne pouvons donc que hasarder des *conjectures*.

» Ou bien 1° Dieu a réellement arrêté le globe terrestre dans sa révolution diurne, ou bien 2° il a fait que le soleil demeurât réellement visible pour Josué tout le temps nécessaire, sans que la terre s'arrêtât.

» 1° Contre la première explication, on objecte que *l'arrêt subit de la terre* aurait amené un *bouleversement universel*

(1) 13ᵇ indique la seconde partie du ℣. 13. On indique par *a* le premier membre d'un ℣., par *b* le second, par *c*, *d*, le troisième et le quatrième, s'il y a lieu. Dans les parties poétiques, *a*, *b*, *c*, *d*, indiquent le premier, le second, etc., membre du parallélisme, comme nous l'expliquerons plus loin, n° 674. Cf. n° 592.

(2) IV Reg., XV, 21 ; XX, 20 ; XXI, 17 ; XXIII, 28 ; II Par., XXVII, 7 ; XXXII, 32 ; XXXIII, 18 ; XXXV, 27. Un passage, il est vrai, II Reg., I, 18, semble faire exception ; mais la tournure est différente dans le texte hébreu, où au lieu du pronom démonstratif, qui s'applique toujours à ce qui précède et qui se trouve dans les huit passages indiqués ci-dessus, il y a (sans le pronom) *hinnéh*, *voici*, qui s'applique à ce qui suit.

des objets terrestres, et une perturbation considérable des corps célestes, particulièrement en jetant la terre hors de son orbite, en troublant le mouvement de la lune. — La réponse est bien facile : Celui qui aurait arrêté ainsi la terre dans son mouvement est assez sage et assez puissant pour prévenir et empêcher les suites naturelles de cet arrêt. D'ailleurs l'objection tirée des perturbations des corps célestes est mal fondée, car le mouvement annuel de la terre autour du soleil et le mouvement de la lune autour de la terre sont indépendants de la rotation de notre globe sur lui-même : alors même que la terre cesserait sa révolution diurne, sa translation dans l'espace et celle de la lune n'en seraient point troublées.

» 2° Pour ceux qui préféreraient la seconde explication, savoir *une station apparente du soleil sans arrêt réel de la terre,* il faut qu'ils admettent une déviation miraculeuse des rayons solaires pour les amener à éclairer la Palestine. Or, cette déviation, on peut concevoir que Dieu la produise *immédiatement* en dirigeant par sa toute-puissance, suivant une ligne convenable, la propagation des ébranlements lumineux dans l'espace; ou bien on peut imaginer qu'il emploie pour cet effet des êtres matériels agissant sur ces rayons par *réfraction* ou par *réflexion.* On peut faire d'ailleurs beaucoup d'hypothèses différentes sur la nature, l'origine et le mode d'action de ces réfracteurs ou réflecteurs miraculeux.

» En résumé, tout est possible à Dieu dans l'ordre physique; mais il ne lui a pas plu de nous faire connaître comment sa puissance est intervenue dans l'événement dont nous parlent les Saints Livres » (M. Boisbourdin) (1).

429. — 4° Réponse aux objections contre le miracle de Josué.

Depuis que les progrès de l'astronomie ont fait mieux ressortir combien le miracle opéré à la prière de Josué était extraordinaire, on a essayé d'en révoquer en doute la réalité.

(1) On peut voir de longues explications sur le miracle de Josué dans Glaire, *Les Livres Saints vengés,* 1re édit., t. II, p. 24-38; 2e édit., II, p. 254-271.

« Mais, toutes les *objections* qu'on a imaginées contre la réalité ou la possibilité de ce prodige se réduisent à rien quand on les examine de près.

» Ainsi 1° l'objection que les *annales* des autres peuples de la terre sont *muettes* sur un événement qui aurait dû être remarqué dans tout l'univers, est sans valeur puisque les annales des peuples de cette époque n'existent point et qu'il n'est pas certain que la prolongation du jour ait existé en dehors de la Palestine (1).

» 2° Les *lois régulières* auxquelles sont soumis les mouvements des astres ne prouvent pas non plus l'impossibilité du miracle. Les lois de la nature sont des règles établies par la volonté libre du Créateur, dont personne ne peut contester la puissance. Est-ce que l'auteur de la nature et des forces qui la régissent pourrait manquer du pouvoir nécessaire pour la diriger à son gré, de telle sorte qu'elle remplisse ses vues et ses desseins ?

» 3° Il faut observer du reste que tout en prenant les paroles du texte à la rigueur de la lettre, rien n'oblige à admettre, avec les Pères de l'Église et les anciens théologiens, un arrêt miraculeux du soleil lui-même, mais seulement *un arrêt apparent* (2), n° 428, 2°. L'auteur sacré parle conformément au

(1) Quelques apologistes ont cru trouver des traces d'un jour plus long que les autres dans les écrivains anciens, et dans les écrivains chinois en particulier, mais ces traces sont très douteuses. Cf. du Clot, *La Sainte Bible vengée des attaques de l'incrédulité*, édit. de 1824, t. I, p. 253 sq.; t. III, p. 387 sq.

(2) On allègue, contre cette interprétation du texte de Josué, la sentence de condamnation de Galilée par le Saint Office, dans laquelle on lit : « A qualificatoribus theologis qualificatæ fuerunt duæ propositiones de stabilitate solis et de motu terræ, ut infra : *Solem esse in centro mundi et immobilem motu locali*, est propositio absurda et falsa in philosophia; et formaliter hæretica, quia est expresse contraria Sacræ Scripturæ. — *Terram non esse centrum mundi, nec immobilem, sed moveri motu etiam diurno :* est item propositio absurda, falsa in philosophia, et theologice considerata ad minus erronea in fide. » — Apud Bouix, *La condamnation de Galilée*, *Revue des sciences ecclésiastiques*, février 1866, page 118. — On ne peut nier le fait de la condamnation, quoique le Saint Office n'ait pas formellement adopté les qualifications précédentes, et que la sentence porte seulement : « Sectatus Copernici

langage vulgaire, sans se préoccuper de théories astronomiques, au milieu du feu de la bataille (1). »

430. — Du droit de conquête des Hébreux et de l'extermination des Chananéens.

1° On s'est demandé de quel droit les Hébreux avaient chassé les Chananéens de la terre qu'ils occupaient et les avaient exterminés. — La question du *droit de conquête des tribus* ou des peuplades *qui émigrent en pays étranger*, s'en emparent de vive force et en chassent les anciens habitants, soit parce qu'elles ont été expulsées elles-mêmes de leur propre patrie et refoulées par d'autres émigrations, soit parce que leur trop grand nombre les a contraintes d'aller chercher ailleurs des moyens de subsistance qu'elles ne trouvaient plus sur le sol natal, cette question est insoluble pour la science

hypotheses, continens nonnullas propositiones contra verum sensum et auctoritatem Sacræ Scripturæ. » (*Ibid.*) Bien qu'il n'exprime pas non plus quel texte de la Sainte Écriture contredit, d'après lui, le système de Galilée, on ne peut douter que ce ne soit, dans sa pensée, le texte de Josué, x, 12-13. Mais la décision du Saint Office ne nous oblige pas à interpréter ce passage comme il l'a fait. Un éminent canoniste, M. Bouix, dans son travail sur *La condamnation de Galilée*, a établi et démontré les propositions suivantes, qui suffisent pour justifier le sens donné aujourd'hui à ce texte par tous les exégètes : « Le système du mouvement terrestre est beaucoup plus ancien que celui de Ptolémée. *L'enseignement en avait toujours été permis jusqu'à l'affaire de Galilée;* le tort de la congrégation fut de ne pas continuer cette tolérance (proposition III). — La congrégation des cardinaux s'est trompée en déclarant fausse et opposée à l'Écriture Sainte l'opinion du mouvement terrestre, et en procédant contre Galilée à cause de cette opinion. Mais son erreur ne prouve point que l'institution du Saint Office soit mauvaise. Elle ne prouve rien contre l'infaillibilité du Pape (proposition VII). — Le tribunal du Saint Office eut tort d'exiger de Galilée qu'il abjurât l'opinion du mouvement terrestre (proposition VIII). — Aucun acte pontifical *ex cathedra* n'a jamais approuvé ni confirmé le décret de 1616 ni la sentence de 1633. Qu'on ait omis de faire confirmer par le pape le décret de 1616 portant condamnation du système du mouvement terrestre, c'est plus qu'insolite, plus qu'étrange; humainement parlant; vu les circonstances, cette omission ne devait pas avoir lieu. » *Revue des sciences ecclés.*, mars 1866, p. 220-230. Le P. Grisar, S. J., nie toutefois l'exactitude de la dernière remarque; aucun pape n'a approuvé aucun décret de ce genre avant le XVIII° siècle.

(1) Keil, *Biblischer Commentar, Josua*, 1863, p. 80-81.

humaine, comme la question de la guerre elle-même. Elle est une conséquence de l'existence de l'homme sur la terre, une condition de la vie et de la régénération des sociétés, une sorte de loi de l'humanité, loi mystérieuse que l'histoire constate à toutes ses pages sans pouvoir l'expliquer. Il n'existe guère aujourd'hui, sur notre globe, de terre habitable où les colons primitifs n'aient été supplantés par des envahisseurs plus forts, venus après eux. Les invasions des barbares aux IVe et Ve siècles ne sont pas un fait isolé; il s'était produit souvent dans les siècles antérieurs, et il se répétera encore dans les siècles futurs : les mêmes causes ramèneront les mêmes effets.

Nous n'avons ni à expliquer ni à justifier une loi sociale dont le motif, connu de Dieu seul, échappe à nos faibles yeux. Quand les peuples ne peuvent plus être contenus dans leurs anciennes limites, leurs flots débordent comme un fleuve grossi, en inondant et ravageant tout sur leur passage. Ils ne se posent point de questions théoriques, ils ne songent pas au droit des gens; ils suivent une sorte d'instinct, ils veulent vivre. Les Israélites, opprimés en Égypte, trop nombreux pour se fixer dans l'étroit désert du Sinaï, suivent la loi qui règle les grandes migrations humaines, ils vont chercher dans la terre de Chanaan ce qu'ils n'ont pas ailleurs : l'indépendance religieuse et politique, en s'affranchissant d'un joug injuste, et des champs à cultiver pour se nourrir. Ce qui rend compte des migrations de tous les autres peuples peut rendre compte aussi de la migration d'Israël, et les incrédules ne peuvent lui refuser un certain droit de se faire, même par les armes, comme les autres peuples, une place au soleil.

2° Cependant il faut observer, de plus, qu'en dehors du besoin d'avoir une patrie propre, les Hébreux avaient un *titre particulier* de possession à la terre de Chanaan, titre dont ils avaient connaissance et qu'ils invoquaient pour justifier leur conquête : la Palestine, c'était pour eux la Terre Promise; Dieu leur en avait fait *don*. (1) Or, on ne saurait contester à

(1) Gen., XII, 7; XIII, 15; XV, 18-21; XXVI, 4; Ex., XIII, 5 ; Duet., XXXIV, 4.

Dieu la propriété de la terre qu'il a créée, Ps. XXIII, 1. Tout ce qu'on peut demander, c'est qu'il ne voue point *sans motif* des nations entières à l'extermination, et ce motif, Dieu l'avait et il nous l'a fait connaître. S'il condamnait les Amorrhéens à périr sous les coups des enfants de Jacob, c'est parce que la mesure de leurs crimes était comble, et qu'il voulait les châtier de leurs monstrueuses prévarications (1). La société a le droit de punir les individus de leurs fautes, à plus forte raison Dieu a-t-il celui de punir les particuliers et les peuples, selon qu'il le juge à propos, dans sa justice (2).

3° Remarquons d'ailleurs que les Hébreux firent la guerre *comme on la faisait de leur temps;* Deut., II, 12, 23. Le livre des Juges, I, 7, note expressément qu'on n'infligea à quelques-uns des rois vaincus que le traitement qu'ils avaient infligé eux-mêmes à d'autres.

4° Enfin, il faut observer que les Hébreux n'exterminèrent pas *tous* les Chananéens, comme on l'a dit quelquefois. Quoique leur propre sécurité dans l'avenir et les ordres mêmes de Dieu dussent les y pousser, Num., XXXIII, 55, il resta, de fait, un grand nombre de Chananéens dans le pays conquis, Jud., I, 27-34; IV, 1, etc

(1) Gen., XV, 16; Lev., XVIII, 3, 21. « Quidam arguunt prophetam crudelitatis, eo quod omnes prorsus trucidaret et reges crucifigeret. — Qui prophetam arguit, arguit etiam illum qui ita præcepit. Ipse enim universorum Deus per Mosem legislatorem jussit omnes penitus interfici qui terram incolebant : quippe qui internecione digna commisissent, et devenissent ad extremam nequitiam. Quam ob causam et olim diluvium immisit, et Sodomam ac Gomorrham igne consumpsit. » Théodoret, *Quæst.* XXI *in Jos.*, t. LXXX, col. 474. Cf. col. 475, quæst. XV, Voir aussi Haneberg, *Histoire de la révélation biblique*, trad. Goschler, 1856, t. I, p. 179, 192-195, 227-232.

(2) Dieu n'avait condamné à la ruine que les sept tribus chananéennes, parce que c'étaient les plus coupables; il avait expressément excepté les autres nations, Deut., XX, et donné, sur la manière de faire la guerre, des lois beaucoup plus douces que celles qui étaient alors en usage, ibid. — Il faut noter aussi que Dieu, en infligeant un châtiment sévère aux Chananéens, voulait intimider les Israélites par cet exemple, Lev., XVIII, 21; Sap., XII.

ARTICLE III.

Partage de la Terre Promise.

431. — Division de cet article

La seconde partie du livre de Josué décrit le *partage* de la terre de Chanaan entre les diverses tribus d'Israël, et nous donne en même temps la *description géographique* du pays conquis. Comme il est d'une extrême importance, pour l'intelligence de l'Ancien et du Nouveau Testament, de connaître le plus parfaitement possible la topographie de la Terre Sainte (1); nous allons, dans un premier paragraphe, étudier la géographie de la Palestine, et dans un second montrer comment elle fut partagée entre les douze tribus.

§ I. — Géographie de la Palestine.

Noms de la Palestine dans la Bible. — Aspect général du pays.

432. — Différents noms de la Palestine dans la Bible.

La *Palestine* est appelée ordinairement dans la Bible, jusqu'à l'époque des Rois, la terre de Chanaan, et, à partir de Saül, la terre d'Israël. Les prophètes lui donnent quelquefois le nom de terre de Jéhovah, Os., IX, 3; de Terre Sainte, Zach., II, 12. Depuis la captivité jusqu'à la venue de Notre-Seigneur, elle est désignée communément sous le nom de Judée (2). Les écrivains sacrés ne la nomment jamais Palestine, ce mot s'appliquant exclusivement, dans leurs écrits, au pays des *Philistins;* elle reçut cette dénomination des auteurs profanes qui étendirent à toute la contrée la désignation qui ne convenait proprement qu'à la côte occidentale, au sud du Carmel. Ptolémée, V, 16.

433. — Aspect général.

« La Palestine est formée par la partie méridionale du

(1) Voir t. I, p. 10, 9°
(2) I Mac., IX, 50; X, 30, 38; XI, 34; Matth., XIX, 1; Marc., X, 1, etc.

grand plateau calcaire et crayeux et, dans quelques parties, basaltique, qui s'étend du cours central de l'Euphrate à la mer Méditerranée, dans la direction du nord-est au sud-ouest. Ce plateau est traversé à peu près vers son m. eu, du nord au sud, par le bassin du Jourdain (le Ghor), de telle sorte que la Palestine est divisée par ce dernier en deux parties presque égales. Deux chaînes de montagnes la traversent également du nord au sud : le Liban et l'Anti-Liban qui, séparés au nord, puis paraissant se réunir au sud et se fondre dans une troisième chaîne dépendant de l'Anti-Liban et aboutissant au mont Hermon, se divisent de nouveau et se prolongent, le premier, à l'ouest du Jourdain, jusqu'à la péninsule du Sinaï ; le second, à l'est du Jourdain, jusqu'à l'extrémité du sud-ouest de l'Arabie, à Moka. La chaîne orientale porte le nom de Galaad, de l'extrémité sud du lac de Tibériade jusqu'à l'extrémité nord de la mer Morte, et le long de la mer Morte jusqu'à son extrémité sud, ceux de Phasgah et d'Abarim. Le nom d'Abarim paraît désigner plus particulièrement la partie sud de cette chaîne et celui de Phasgah la partie nord. Le mont Nébo fait partie de ce système de montagnes. La hauteur des montagnes de la Palestine est moyenne » (1). Leur plus grande élévation est de 900 à 1 000 mètres. — La Terre Promise comprenait 1° la Palestine proprement dite, c'est-à-dire, la région située à l'ouest du Jourdain, et 2° le pays à l'est du Jourdain. (2)

(1) E. Arnaud, *La Palestine ancienne et moderne, ou Géographie physique et historique de la Terre Sainte*, in-8°, Paris, 1868, p. 227. — Pour la géographie, non seulement de la Palestine, mais de tous les pays mentionnés dans la Bible, on peut voir L.-G. Gratz, *Théâtre des événements racontés dans les divines Écritures, ou l'ancien et le nouvel Orient étudié au point de vue de la Bible et de l'Église*, traduit de l'allemand par M. l'abbé Gimarey, revu par M. l'abbé Bugniot, 2 in-8°, 1869. Voir aussi Ad. Chauvet et E. Isambert, *Syrie, Palestine*, in-12, Paris, 1882. Pour la géographie du Nouveau Testament, voir M. Bacuez, t. III, n° 501.

(2) Pour étudier avec fruit la description géographique de la Palestine qui va suivre, il est nécessaire d'avoir sous les yeux notre carte de la Palestine ou un Atlas de la Bible.

I. Palestine proprement dite.

Étendue. — Montagnes. — Rivières et lacs. — Mer Morte. — Climat. — Fertilité. — Flore. — Faune.

434. — Étendue et superficie.

1° La *Palestine proprement dite* est bornée au nord par le Liban, à l'ouest par la Méditerranée, au sud par le désert, à l'est par le Jourdain et la mer Morte (1). Elle s'étend du 31° 11' jusqu'au 33° 15' de latitude nord, et du 32° jusqu'au 33° 20' de longitude est. Sa superficie est d'environ 15,500 kilomètres carrés : 223 kilomètres de Dan à Bersabée, 64 kilomètres de largeur moyenne. — 2° « En Palestine, comme en Grèce, tous les voyageurs sont frappés de l'exiguïté du territoire. Même après tout ce qu'ils ont déjà entendu raconter, ils sont surpris de pouvoir, en une seule journée, se rendre de la capitale de la Judée à celle du royaume de Samarie; de voir, dans huit heures d'intervalle, trois localités célèbres

(1) Les limites de la Terre Promise, dans toute son étendue, sont énumérées dans les promesses faites à Abraham, Gen., XII, 7; XIII, 15; XV, 18. Cf. Ex., XXIII, 31 (22-23); Jos., XXIII, 13-16; Jud., II, 20-23; II Reg., VIII, 3-8; elles sont indiquées par Moïse avant sa mort, Num., XXXIV, 1-12; cf. XXXII, 1-33; XXXIII, 50-54. Quand Josué distribua le pays conquis aux tribus, il leur donna la partie de territoire décrite, Num., XXXII; Jos., XIII, 8-32; XV-XIX. La frontière sud était la même que dans Num., XXXIV, 3-5; Jos., XV, 2-4; ainsi que celle de l'ouest, Jos., XV, 11; XVI, 3, 8; XVII, 9-10; XIX, 29. Celle du nord partait de Sidon, sur la côte, et se dirigeait vers le sud-est, à travers le Liban, vers Ahion et Dan, Jos., XIX, 28; III Reg., XV, 20, d'où, en passant par la pointe méridionale de l'Hermon, elle s'arrêtait à l'extrémité septentrionale des montagnes de Basan, Num., XXXII, 33; Deut., III, 8-14; Jos., XII, 4-6. La frontière orientale n'est pas délimitée en détail : Salécha et Basan sont nommés comme points déterminants, Jos., XII, 4; XIII, 11; Deut., III, 10. De Salécha elle paraît s'être dirigée au sud-ouest, le long du désert d'Arabie, jusqu'à l'Arnon, Jos., XII, 1; là elle tournait à l'ouest et suivait la rivière jusqu'à la mer Morte, en laissant de côté Moab et Ammon. Dans l'intérieur du pays ainsi délimité, des parties du territoire restèrent entre les mains de leurs anciens possesseurs, les Philistins et les Phéniciens à l'ouest, Gessur et Maacha à l'est, dans Basan, Jud., I, 19, 31, 33; Jos., XIII, 13. Sur la manière dont Dieu tint la promesse qu'il avait faite de donner la terre de Chanaan à son peuple, voir Théodoret, *Quæst.* II *in Josuam*, t. LXXX, col. 459-466; S. Augustin, *Quæst. in Hept.*, l. VI, n° XXI, t. XXXIV, col. 785-788.

comme Hébron, Bethléem et Jérusalem. Le contraste entre la petitesse de la Palestine et la vaste étendue des empires voisins de sa frontière septentrionale et méridionale est presque toujours présent à l'esprit des prophètes et des psalmistes. Il les aide à sentir plus vivement la bonté de Dieu envers leur patrie, quand ils chantent leurs petites collines et leurs torrents desséchés, qu'ils comparent aux hauts sommets du Liban et de l'Hermon et aux fleuves larges comme une mer de la Mésopotamie. Ce n'est pas d'ailleurs seulement par son peu d'étendue, mais aussi par son peu de largeur que cette contrée est remarquable. De tous les points élevés, sa largeur est visible dans sa totalité, de la longue muraille des collines de Moab à l'est jusqu'à la mer Méditerranée à l'ouest » (1).

435. — Montagnes.

1° La Palestine est essentiellement un *pays montagneux*, un massif de collines entrecoupées seulement de quelques vallées ou gorges plus ou moins profondes, creusées par les pluies d'hiver et appelées aujourd'hui *ouadis;* il n'y a guère de plaines que sur les bords de la mer Méditerranée. Elle comprend *trois principaux massifs*, celui des montagnes de Nephtali, nommées plus tard de Galilée; celui des montagnes d'Éphraïm et celui des montagnes de Juda. — 1° Les *montagnes de Galilée* sont le prolongement du Liban, si célèbre dans les Livres Saints. Le mont Liban ou « mont Blanc » s'étend au nord de la Palestine, parallèlement à l'Anti-Liban, dont il est séparé par une vallée profonde, connue des anciens sous le nom de Cœlésyrie ou Syrie creuse. Le plus haut sommet du Liban, le Dhor-el-Khédif, couvert de neiges éternelles, a 3060 mètres. L'Hermon, aujourd'hui Djébel-esch-Scheik, à l'extrémité méridionale de l'Anti-Liban et également couvert de neiges, n'est guère moins élevé (2); il est visible d'une grande partie de la Palestine. — Les dernières ramifications

(1) Stanley, *Sinai and Palestine*, 1856, p. 111-112. Cf. Ps. LXVII, 16 17; Is., II, 2; Ps. XLV, 5-6.

(2) Il a 2,860 mètres, Kiepert, *Lehrbuch der alten Geographie*, 1878, p. 158.

du Liban meurent dans la plaine de Jezraël ou d'Esdrelon, bornée à l'est par la vallée du Jourdain, au sud par les montagnes d'Éphraïm, et à l'ouest par le Carmel et la Méditerranée. — 2° Le *Carmel*, haut de 600 mètres, forme un promontoire dans la Méditerranée et va se perdre au sud-est, dans le massif central des *montagnes d'Éphraïm*, appelées depuis montagnes de Samarie. Ces montagnes sont comme la forteresse d'Israël et le cœur du pays. Elles s'étendent depuis la plaine d'Esdrelon jusqu'aux environs de Jérusalem et offrent de loin, du côté de la mer, l'aspect d'un immense mur. Leur altitude est d'environ 700 mètres. Elles se perdent à l'est dans la vallée du Jourdain, et à l'ouest, au sud du Carmel, dans la plaine de Saron, qui se développe sur le rivage de la mer. — 3° Le troisième groupe de montagnes, connu sous le nom de *Juda*; est celui du sud, il est formé par de hauts plateaux qui s'élèvent, en allant de Jérusalem vers Hébron, à une hauteur de mille mètres. Ils sont étroitement reliés, au nord, aux montagnes d'Éphraïm; au sud, ils se perdent dans le désert; à l'ouest, ils s'abaissent de manière à former la plaine de la Séphéla ou pays bas, qu'habitaient les Philistins; à l'est, ils finissent à la mer Morte.

2° A l'est du Jourdain, dans la contrée que du temps de Notre-Seigneur on appelait la Pérée, court aussi *une chaîne de montagnes calcaires*, dépendante de l'Hermon, et séparée de la Palestine strictement dite par le Jourdain. Le point le plus élevé a une altitude de 1200 mètres. Cette région, qui formait le pays de Basan et de Galaad, était très boisée, n° 442 (1).

3° Les montagnes de la Terre Sainte en faisaient la *force* et la sécurité. — Un des traits les plus caractérisques de ce pays, ce sont les *villages* qui sont partout construits *au sommet des collines*. Il n'y a presque aucune éminence qui ne soit couronnée de maisons habitées ou en ruines. Une ville au fond d'une vallée est une exception. On cherchait, pour y établir sa demeure, les endroits dont l'accès était le plus dif-

(1) Kiepert, *Lehrbuch der alten Geographie*, p. 179.

ficile, afin d'échapper ainsi aux surprises et aux brusques attaques des ennemis, contre lesquels on avait toujours besoin de se tenir en défiance. — Toutes les montagnes de la Palestine, et particulièrement celles de Juda, étant de formation *calcaire*, sont percées de *nombreuses cavernes*, en partie naturelles, en partie artificielles, quelques-unes très spacieuses. Elles servaient de refuge aux habitants, en temps d'invasion, et elles ont joué un rôle assez important dans l'histoire du peuple de Dieu.

436. — Rivières et lacs.

1° La Terre Sainte est traversée du nord au sud par le *Jourdain*. Il tire probablemeut son nom de la rapidité de son cours. Il a trois sources principales : 1° celle de Banias, la Césarée de Philippe du temps de Notre-Seigneur, qui jaillit du fond d'une grotte creusée dans le roc (1); 2° celle de Dan, la plus abondante, à cinq quarts d'heure de Banias, à Tell-el-Khadi (2); 3° celle de l'ouadi Hasbani ou d'Hasbeya, située près du village de ce nom, sur l'Hermon (3). Il roule ses eaux d'un jaune sale à travers les marécages de l'Ard-el-Houléh et forme ensuite le lac *Mérom* ou lac élevé, appelé aujourd'hui Houléh, Bahr-el-Houléh (4). Ce lac, de forme triangulaire, a six kilomètres en moyenne de largeur sur autant de longueur; ses eaux sont de deux mètres environ au-dessus du niveau de la Méditerranée (5). Elles sont douces et claires ; leur profondeur varie entre trois et cinq mètres. Le Bahr-el-Houléh est couvert en partie par une plante à larges feuilles ; les oiseaux aquatiques y abondent.

2° Après avoir traversé le lac Houléh, le Jourdain se dirige

(1) Josèphe, *Antiq. jud.*, XXI, III, 2; *De Bell. jud.*, III, x, 7.
(2) Josèphe, *Antiq. Jud.*, I, x, 1 ; *De Bell. jud.*, IV, I, 1.
(3) La source d'Hasbeya a une altitude de 563 mètres au-dessus du niveau de la mer; celle de Banias, 383, et celle de Tell-el-Khadi, 185. Vignes, *Extrait des notes d'un voyage d'exploration à la mer Morte*, in-4°, Paris, 1865, p. 12.
(4) Josèphe, *De Bell. jud.*, III, x, 7 ; IV, I, 1.
(5) D'après l'*Ordnance Survey* anglaise.



1. — LE LAC DE GÉNÉSARETH, d'après une photographie.
Au premier plan, la ville actuelle de Tibériade; derrière le lac, les montagnes de la Pérée.

vers le lac de *Génésareth*, l'un des plus beaux qui soient au monde. Il a 20 kilomètres de long sur 10 de large; sa forme est un ovale irrégulier; il est situé à 212 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée (1). Son eau est claire, limpide et fraîche; il abonde en poissons. On l'appelait aussi autrefois lac de Tibériade et mer de Galilée; aujourd'hui il porte le nom de Bahr Tabariyeh.

3° Au sortir du lac de Génésareth, le Jourdain précipite sa course, jusqu'à son embouchure dans la mer Morte, où il disparaît. Il y déverse environ six millions de tonnes d'eau par jour.

4° Il n'a pas d'*affluent* proprement dit sur sa rive droite. Sur la rive gauche, il reçoit, au-dessous du lac de Tibériade, l'Hiéromax et le Jabbok, appelés aujourd'hui le Yarmouk et le Zerka.

5° La *vallée* du Jourdain, de la mer de Galilée à la mer Morte, s'appelle aujourd'hui El-Ghôr. On y remarque en divers endroits des traces d'anciennes éruptions volcaniques.

6° Les traits caractéristiques du cours du Jourdain sont la *profondeur* de son lit et ses nombreuses *sinuosités*. De sa source au point où il se perd, il suit une pente interrompue de temps en temps par des rapides et des chutes; du lac de Tibériade à la mer Morte, le lieutenant Lynch descendit vingt-sept rapides. Ses sinuosités sont moins grandes au-dessus qu'au-dessous de la mer de Galilée. Leur somme totale est telle qu'elle fait plus que tripler la longueur de son cours : il n'est que de 97 kilomètres à vol d'oiseau, mais en réalité il en a plus de 300 (2). La largeur moyenne du Jourdain est de 20 mètres ; il n'est pas navigable; il ne peut non plus servir pour l'irrigation, à cause de la profondeur de son lit. Il déborde tous les ans, à l'époque de la fonte des neiges, en mars et avril. Avant l'époque romaine, il n'a été couvert d'aucun pont; on ne pouvait le franchir que par

(1) D'après M. Lortet, *Académie des Sciences, comptes-rendus*, 13 septembre 1880, p. 500. Sa plus grande profondeur est de 250 mètres à l'extrémité nord.

(2) Ad. Chauvet et Isambert, *Syrie, Palestine*, 1882, p. 83.

trois ou quatre gués, qui ont été reconnus par les explorateurs modernes : l'un deux est presque vis-à-vis de l'ouadi Zerka, l'autre vis-à-vis de Jéricho. — Différant en ce point, comme en tant d'autres, de tous les grands fleuves, le Jourdain n'a vu jamais aucune cité fleurir sur ses rives, n° 421. — « Ses eaux sont douces et agréables à boire, quoique légèrement troubles » (1).

437. — Mer Morte.

1° La mer Morte (2), dans laquelle se jette le Jourdain, n'est pas moins singulière que le fleuve qui l'alimente. Elle porte plusieurs noms qui dépeignent chacun quelqu'un de ses traits distinctifs : mer *Morte*, parce qu'elle ne contient aucun être vivant, si l'on ne tient pas compte de quelques animalcules insignifiants ; mer de *sel*, parce que ses eaux sont extraordinairement salées ; lac *Asphaltite*, parce qu'on y rencontre beaucoup d'asphalte et de bitume.

2° Cette petite mer est un des endroits les plus remarquables du monde, à cause de la *profondeur de ses eaux*, de leur *salure* et de la *dépression de sa surface*. Le niveau varie un peu suivant les saisons, qui lui apportent une quantité de liquide plus ou moins considérable. D'après les mesures moyennes, elle est à 393 mètres au-dessous de l'Océan (3).

(1) Vignes, *Extrait des notes d'un voyage d'exploration à la mer Morte*, p. 6.

(2) « Le lac Asphaltite ne mérite pas seulement le nom de mer à cause de sa profondeur et de sa forte salure; il a aussi son courant principal, se dirigeant du nord au midi en continuant le cours du Jourdain, et ses autres courants, refluant à droite ou à gauche, parallèlement au littoral. » Vignes, *Voyage d'exploration à la mer Morte*, p. 7 ; Élisée Reclus, *La Terre*, 1870, t. I, p. 536.

(3) « D'après Wilson, le niveau du lac Asphaltite est, en moyenne, de 393 mètres inférieur à celui des océans. La plus grande profondeur constatée par Vignes dépasse 349 mètres et se trouve par conséquent à 744 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée. Ainsi, la dépression dans laquelle va se jeter le Jourdain est plus creuse que ne le sont, dans toute leur étendue, la mer Adriatique et plusieurs autres bassins maritimes en communication avec l'Océan. » É. Reclus, *ibid.*, p. 536. — Jérusalem (latitude, 31° 46' 30", longitude, 32° 53' 8") est élevée de 779 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée, et de 1171

Elle est de forme oblongue, d'une longueur de soixante-quatre kilomètres 360 mètres, et de seize kilomètres dans sa plus grande largeur. Elle se compose de deux parties très distinctes, la partie septentrionale, qui est une coupe gigantesque, et la partie méridionale, qui est une sorte de plaine unie. Très profonde au nord, où elle atteint jusqu'à 400 mètres, elle ne forme au sud qu'une sorte de lagune de cinq à six mètres de profondeur. L'énorme dépression du sol est cause que la chaleur y est très intense et y produit une évaporation extraordinaire égale en moyenne à la quantité d'eau reçue. Cette évaporation couvre constamment le lac de vapeurs.

3° La *pesanteur spécifique* de ses eaux n'est pas partout la même : en moyenne, elles pèsent deux dixièmes de plus que l'eau distillée (1), ce qui permet d'y nager plus facilement qu'ailleurs. Cette densité considérable provient de la quantité de sels minéraux qui y sont en dissolution. Elle en contient 25 pour 100, tandis que l'eau de mer ordinaire n'en contient guère que quatre. Le sel ordinaire entre pour près d'un tiers dans ces éléments minéraux, le chlorure de magnésium y entre pour près de deux et lui communique un goût amer et nauséabond. Le chlorure de calcium, qu'elle renferme aussi, la rend huileuse au toucher (2). Elle est d'ailleurs limpide (3). Tous les éléments qui la composent se trouvent

au-dessus de la mer Morte. La dépression extraordinaire de la mer Morte n'avait pas même été soupçonnée avant 1836. Voir Vivien de Saint-Martin, *Histoire de la découverte de la dépression de la mer Morte*, dans l'*Année géographique*, t. IV, 1865, p. 167 sq.

(1) « La densité des eaux varie entre 1,160 et 1,230. » Vignes, *Extrait des notes*, p. 4.

(2) D'après l'analyse de M. Lynch, l'eau de la mer Morte contient : chlorure de sodium, 78,554; chlorure de potassium, 6,586; chlorure de magnesium, 145,897; chlorure de calcium, 31,075; sels de brome, 1,374; sulfate de chaux, 0,701. Total des éléments minéraux : 264, 187. Eau : 735, 813. W.-F. Lynch, *Official Report of the United States' Expedition to explore the Dead Sea and the River Jordan*, in-4°, 1852, p. 204.

(3) « L'aspect général de la mer Morte est celui de toutes les mers. Ses eaux sont limpides, mais désagréables au toucher; elles laissent aux mains une impression huileuse et à la longue déterminent des pustules. » Vignes, *Extrait des notes d'un voyage d'exploration à la mer Morte*, p. 6.

dans les montagnes environnantes ou dans les pays que traversent ses affluents.

4° On admet généralement aujourd'hui que la mer Morte existait avant l'arrivée d'Abraham en Palestine. Sa forme a pu cependant être modifiée en partie, lors de la catastrophe de Sodome (1). Les eaux du Jourdain se sont, en tout cas, toujours déchargées dans cette petite mer intérieure, qui est sans issue. L'étude géologique du pays a prouvé que son cours ne se prolongeait pas jusqu'à la mer Rouge.

5° Les bords de la mer Morte sont désolés et stériles (2). Elle est encaissée, dans toute sa longueur, entre deux chaînes de collines élevées, coupées seulement par quelques affluents, qui sont, à l'est, le Zerka-Maïn, dont les eaux chaudes et sulfureuses (31° 5 à l'embouchure) viennent des sources de Callirhoé; l'Arnon, aujourd'hui Ouadi-Modjib; le Beni-Hemad; au sud, le Kourahy; à l'ouest, l'Ain-Djidi (3). Pendant la saison des pluies, le torrent de Cédron déverse aussi ses eaux dans la mer Morte, au nord-ouest. A l'ouest s'élèvent sur ses bords de vraies montagnes de sel gemme.

438. — Climat.

1° Il n'y a guère que *deux saisons* en Palestine, l'hiver et

(1) M. Lartet, géologue de l'expédition du duc de Luynes à la mer Morte, dit, dans une *Note sur la formation de la mer Morte et sur les changements survenus dans le niveau de ce lac* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 17 avril 1865, p. 796 sq.), que le niveau des eaux s'y est abaissé de plus de 100 mètres depuis les temps géologiques. « Les sources thermales ou minérales, ainsi que les émanations bitumineuses qui ont accompagné ou suivi les éruptions volcaniques, sont, ajoute-t-il, avec les tremblements de terre qui agitent encore ces contrées, les derniers phénomènes importants dont le bassin de la mer Morte a été le théâtre. »

(2) « Les rives sont arides sur la plupart des points; mais partout où coule un peu d'eau douce ou saumâtre, les roseaux et les palmiers abondent. Une espèce de gommier se montre fréquemment dans les terrains secs, ainsi que le pommier de Sodome, dont le fruit, engageant à l'œil, ne renferme qu'un tissu pulvérulent. » Vignes, *Extrait des notes*, p. 6-7.

(3) Sur ces sources et quelques autres, voir Vignes, *Extrait des notes*, p. 6.

l'été, caractérisés, le premier, par des pluies abondantes, le second, par la sécheresse (1). Les pluies commencent à la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre ; elles sont souvent accompagnées d'éclairs et de tonnerre ; elles continuent plus ou moins régulièrement jusqu'au milieu de mars ; quelquefois, mais rarement, elles se prolongent jusqu'à la fin d'avril. Elles viennent d'ordinaire du sud ou du sud-ouest, Luc, XII, 54. Il en tombe en moyenne trois fois plus à Jérusalem qu'à Londres. Pendant le mois de janvier et de février, une couche de quelques centimètres de neige couvre assez fréquemment le sol, mais non pas toutes les années. Il est rare de voir de la glace.

2° La *température* n'est pas la même dans les diverses parties de la Palestine, à cause de la différence d'altitude et des accidents divers du pays. La plus basse observée à Jérusalem est de 3 degrés ; la plus haute, de 33 ; la moyenne, de 17. Le mois de janvier est le plus froid, ceux de juillet et d'août les plus chauds. Somme toute, la température est assez uniforme dans chaque région. La chaleur, quoique extrême durant le milieu de l'été, surtout dans la vallée du Jourdain, est tempérée, dans beaucoup d'endroits, par la brise de mer, qui souffle régulièrement du nord-ouest, de dix heures du matin à dix heures du soir. La ligne isothermique de Jérusalem passe par Gibraltar, près de Madère et des îles Bermudes, par la Floride, au nord de Mobile, et par la Californie.

3° Entre avril et novembre, à part un petit nombre d'exceptions, le temps est constamment beau et le ciel sans nuages. Pendant la nuit, la *rosée*, dont parlent si souvent les auteurs sacrés, est très abondante, au point de mouiller les couvertures des tentes comme une véritable pluie. Vers le lever du soleil, l'atmosphère se refroidit considérablement, et d'épais brouillards couvrent toute la contrée.

4° La *chaleur* est beaucoup plus intense dans les bas-fonds

(1) Les travaux des savants contemporains ont établi que, « en somme, les saisons, les pluies et la végétation de la Palestine actuelle ne diffèrent pas de ce qu'elles étaient dans les temps bibliques. » Vivien de Saint-Martin, *Année géographique*, t. XIII (1874), p. 142.

et surtout dans la vallée du Jourdain, à cause de la nature sablonneuse du sol, de l'absence de brise, des quantités considérables de vapeurs répandues dans l'atmosphère, etc. La moisson est d'un mois entier en avance dans le Ghor; les blés sont encore verts sur les hauteurs quand ils sont déjà foulés sur les bords du Jourdain. Près de la mer, la végétation rappelle aussi les tropiques, et la moisson s'y fait beaucoup plus tôt que dans les districts montagneux, mais la température y est beaucoup plus douce et assez semblable pendant l'hiver, à celle du midi de la France.

5° Les *tremblements de terre* ne sont pas très rares en Palestine.

439. — Fertilité.

La *fertilité* était fort inégale dans les diverses parties de la Palestine.

1° Le *sud*, plus rapproché du désert et plus sec, manquant de bois et d'eau, était moins fécond que le nord; les Hébreux l'appelaient *Négeb*, d'un mot qui paraît avoir signifié primitivement *sécheresse*. En s'éloignant du sud, on voit l'aridité diminuer; cependant l'aspect du paysage est toujours monotone et sévère : des collines, de forme ronde, s'élèvent de tous côtés et présentent à l'œil le roc nu, d'une couleur grisâtre. Le printemps couvre un moment de verdure ces rochers chauves et remplit les ravins d'eau écumante. Après les pluies de novembre, l'herbe pousse avec vigueur, et en décembre le sol est tout couvert de végétation; mais pendant l'été et pendant l'automne, d'Hébron jusqu'à Béthel, tout est aride et désolé. Les vallées de dénudation qui séparent les collines sont néanmoins productives : elles sont plantées de figuiers et d'oliviers et ordinairement couvertes de blés ou de dourra, dont les longues tiges, semblables à des roseaux, demeurent après la moisson, sur le sol pierreux, jusqu'à l'année suivante. Sur le versant occidental des montagnes, la végétation est plus abondante, parce qu'elle est entretenue par les fraîches brises qui soufflent de la mer.

2° A mesure qu'on avance vers le *nord*, la fertilité augmente : l'eau devient moins rare, et, entre les collines, s'étendent de



2. — LE CÈDRE.

Gravure extraite des *Montagnes*, de M. Dupaigne.

(Librairie Mame, à Tours.)

petites plaines très productives. La plaine de Jezraël est fort riche, comme celle de Saron et surtout celle de la Séphéla. Seul, aujourd'hui, le bois fait partout défaut, excepté sur le Carmel et sur les montagnes de la Galilée. Ailleurs, on ne rencontre guère que l'olivier, qu'on cultive pour son fruit.

3° On commence les *semailles* en octobre, après les premières pluies, et on les continue jusqu'en janvier. Dans la vallée du Jourdain, la *moisson* commence quelquefois à la fin de mars; dans les montagnes de la Judée, un mois plus tard; dans le Liban, rarement avant juin; elle n'est pas achevée avant la fin de juillet sur les parties les plus élevées de cette montagne. Les *vendanges* se font à la fin d'août et pendant le mois de septembre.

440. — Flore.

La *flore* de la Palestine est, pour le fond, celle de l'Asie-Mineure, l'une des plus variées et des plus riches du globe (1). Grâce aux caractères si divers de la contrée, à la différence des altitudes et des positions, elle offre, dans la vallée du Jourdain, les plantes des tropiques, et ailleurs celles du bassin de la Méditerranée et de l'Europe centrale. Le cèdre ne se rencontre que sur le Liban; le chêne, quoique relativement rare, est l'arbre le plus commun en Palestine; il croît partout et spécialement dans le nord. Le térébinthe peut atteindre des proportions gigantesques, comme celui de Mambré. Sur les bords des cours d'eaux, les peupliers sont nombreux, ainsi que les lauriers-roses qui se couvrent à profusion de fleurs. On voit, çà et là, le platane, le pin, le

(1) « On a remarqué que, dans ses caractères physiques, la Palestine présente sur une petite échelle un abrégé des caractères propres de toutes les régions, montagneuses et désertes, septentrionales et tropicales, voisines et éloignées de la mer, abondantes en pâturages, arables, volcaniques. Ce fait, qui a rendu les images de l'Écriture assez variées pour que les figures qu'elle emploie soient familières aux peuples de tous les climats, a eu aussi son effet naturel sur la zoologie de la contrée. En nul autre lieu, pas même sur le versant méridional de l'Himalaya, on ne rencontre ainsi rapprochée la faune caractéristique d'un si grand nombre de régions et de zônes différentes. » Smith, *Concise Dictionary of the Bible*, p. 678. Cf. n° 345, 3°.

cyprès, plus encore le pistachier, le jujubier, le caroubier et le sycomore, dont le bois était très recherché des Égyptiens pour confectionner des cercueils. L'olivier est partout cultivé avec soin. Le figuier produit aussi une des récoltes importantes du pays. On en recueille les premiers fruits, qui sont regardés comme les meilleurs, vers le mois de juin, les seconds en août, les troisièmes quand les feuilles sont tombées, ce qui peut n'arriver qu'en janvier. La vigne réussit dans toutes les parties de la Palestine et spécialement dans le sud, dans les environs d'Hébron, où elle porte des raisins énormes (1). Presque tous les arbres fruitiers prospèrent dans ce pays; le pommier, le poirier, le cognassier, l'amandier, le noyer, le pêcher, l'abricotier, le grenadier et l'oranger ne sont guère cultivés que dans les jardins; le bananier ne se trouve que près de la Méditerranée; le palmier, autrefois si commun, a presque totalement disparu aujourd'hui; il n'en reste plus un seul à Jéricho, l'antique ville des palmes; il abonde cependant encore à Jaffa et à Caïpha. Le câprier, l'acacia existent en grand nombre dans la vallée du Jourdain, de même que la *Balanites ægyptiaca,* des fruits de laquelle les Arabes extraient l'huile qu'ils appellent *zuk :* on lui attribue des propriétés médicinales, et peut-être est-ce le baume de Galaad si célèbre dans l'antiquité.

La flore palestinienne n'est pas encore complètement étudiée : elle renferme de 2,000 à 2,500 plantes (2).

441. — Faune.

La *faune* de la Palestine comprend aujourd'hui 1° plusieurs *animaux féroces :* l'ours, la panthère, l'hyène, le loup. Le lion, qui n'était pas très rare avant l'ère chrétienne, a complètement disparu. Le sanglier habite encore le Thabor et le petit Hermon. Les rats abondent; les chacals de même. On y rencontre deux espèces de lièvres, connus sous le nom de lièvres de Syrie et d'Égypte, quelques cerfs

(1) Num., XIII, 24-25; Deut., I, 24-25; VI, 11; VII, 13; VIII, 8; XI, 14; XXXIII, 24; II Par., II, 10; Os., XII, 1; Ez., XXVII, 17, etc.

(2) Cf. Fillion, *Atlas d'histoire naturelle de la Bible*, in-4°, 1884.

3. — TRIBUTS OFFERTS AU ROI D'ASSYRIE (Bas-relief de Ninive) : Dattes, lièvres, milans, brochettes de sauterelles, grenades.

et beaucoup de gazelles. Les animaux *domestiques* sont le chameau à une bosse, le cheval, l'âne, le mulet, le buffle, le bœuf de petite taille, le mouton à large queue, la chèvre. 2° Parmi les *oiseaux*, on compte l'aigle, le vautour, le faucon, dont les Arabes se servent encore pour chasser la gazelle; le milan, le hibou, le coucou, le rossignol de Palestine, le geai, le corbeau, le pigeon, la perdrix, la caille, l'outarde, la cigogne noire et blanche, — on en voit souvent des troupes par centaines, — le héron, le pélican, l'hirondelle, la mouette, etc. Les oiseaux chanteurs sont extrêmement rares. — 3° Les *reptiles* sont assez nombreux. Le lézard pullule dans les murs en ruine; la tortue grecque (*testudo græca*) habite les sources du Jourdain; celle d'eau douce se multiplie abondamment dans les ruisseaux de la plaine de Jezraël, dans le haut Jourdain et dans les lacs; le caméléon est commun; les serpents sont partout; le céraste, seulement dans le sud; les grenouilles foisonnent dans les étangs marécageux; elles sont de grandes dimensions, mais les habitants ne les mangent point; le crapaud est dans tout le pays. — 4° Quant aux *poissons*, ils abondent dans le lac de Tibériade. Les espèces qu'on y pêche le plus sont le *cyprinus lepidotus*, sorte de barbeau, et le poisson qu'on appelle *mesht*, qui est plat comme une sole. — 5° *Insectes*. Les *lépidoptères* sont très variés, comme les fleurs; on y voit toutes les espèces de papillons de l'Europe occidentale. Les abeilles sont nombreuses. On compte au moins trois espèces de scorpions. Les araignées, les fourmis sont dans toute la Palestine. Les sauterelles ravagent parfois le pays.

II. Le pays à l'est du Jourdain.

442. — Régions diverses, à l'est du Jourdain, conquises par les Israélites.

L'Écriture nous apprend que les enfants d'Israël occupèrent à l'est du Jourdain six districts appelés Mischôr, Galaad, Basan, Argob, Gessur et Machati. Ils sont encore peu connus aujourd'hui, parce qu'on ne peut les visiter qu'avec de grandes difficultés et en s'exposant à toutes sortes de dangers.

1° Au moment de la conquête, le pays immédiatement au nord de l'Arnon était occupé par Séhon, roi des Amorrhéens. Il portait le nom de *Mischôr*, « la Plaine, » *planities* ou *campestria*, comme traduit la Vulgate (1). C'est le Belka actuel, regardé par les Arabes comme fournissant les meilleurs pâturages de la contrée. Il est bien arrosé et couvert d'un gazon fin et court. Il va se perdre insensiblement dans les déserts sans limites de l'est, qui ont toujours été le séjour de prédilection des tribus nomades de pasteurs.

2° Au delà du Mischôr, au nord d'Hésébon, était *Galaad*, borné à l'est par le désert d'Arabie, à l'ouest par le Jourdain et au nord par Basan, dont le séparait l'Hiéromax, aujourd'hui Scheriat-el-Mandhour. Il est quelquefois appelé la montagne de Galaad, Gen., XXXI, 25, parce que c'est en effet un pays de montagnes. Il avait environ 96 kilomètres de longueur, et en moyenne 32 kilomètres de largeur. On doit observer cependant que ses limites n'étaient pas rigoureusement déterminées et que, dans plusieurs passages de l'Écriture, son nom désigne la plus grande partie du pays à l'est du Jourdain, parce qu'il en formait la partie la plus considérable, Deut., XXXIV, 1. Le territoire compris entre le Jabbok et l'Hiéromax s'appelle aujourd'hui Djebel-Adjilâm; l'un des pics les plus élevés de la chaîne de ses montagnes a conservé son antique dénomination et se nomme Djebel-Djilad : il est à 11 kilomètres environ au sud du Jabbok; de son sommet, on voit toute la vallée du Jourdain et les montagnes de Juda et d'Éphraïm. Ce lieu, admirablement disposé pour servir de point de ralliement à une armée, soit pour une guerre offensive, soit pour une guerre défensive, est probablement le site du Ramoth-Masphé de Jos., XIII, 26, et du Maspha de Galaad, d'où partit Jephté pour aller combattre les Ammonites, Jud., XI, 29. Le village voisin d'Es-Salt occupe l'emplacement de l'ancienne cité de refuge de Gad, Ramoth-Galaad.

Les montagnes de Galaad ont une hauteur réelle de 600 à 900 mètres, mais la dépression profonde du Jourdain les fait

(1) Deut., III, 10; IV, 43; Jos., XIII, 9, 16, 17, 21; XX, 8; Jer., XLVIII, 21.

paraître, du côté de l'ouest, beaucoup plus élevées qu'elles ne le sont en effet, tandis que, du côté de l'est, l'altitude du plateau d'Arabie les rend basses en apparence. Elles forment une sorte de large plateau onduleux, couvert d'excellents pâturages, Num., XXXII, 1. La verdure qui les tapisse forme un contraste frappant avec l'aridité de la Palestine à l'ouest du Jourdain, laquelle n'a rien qui lui soit, sous ce rapport, comparable, excepté les hauteurs du Carmel et les montagnes de la Galilée. Au nord et au sud, on ne rencontre point d'arbres, mais au centre et des deux côtés du Jabbok, il y a de belles forêts de chênes et de térébinthes. Galaad produisait autrefois en abondance le baume et d'autres aromates qu'on exportait en Égypte (1).

3° *Basan* s'étendait au nord de Galaad et avait pour limites : à l'est Salécha, Gessur et Machati, au nord le mont Hermon, et à l'ouest l'Arabah ou vallée du Jourdain (2). Il était célèbre par ses forêts de chênes et par ses taureaux (3), ainsi que par ses riches vallées et ses plantureux pâturages (4).

4° Une partie du territoire de Basan portait le nom d'*Argob*, « pierreux ». On y comptait 60 villes fortifiées, Deut., III, 4-5. Cette région, au temps de Notre-Seigneur, s'appelait Trachonitide. Elle a environ 35 kilomètres du sud au nord et 22 kilomètres de l'est à l'ouest; sa forme est celle d'un ovale presque régulier. Les éruptions volcaniques y ont produit de grands bouleversements; on ne voit partout que roches de basalte noir entassées dans la plus grande confusion, des fissures et des crevasses. Les voyageurs modernes y ont découvert des cités nombreuses qui remontent à la plus haute antiquité et avaient été très solidement bâties (5).

(1) Gen., XXXVII, 25; Jer., VIII, 22; XLVI, 11.
(2) Deut., III, 3, 10, 14; Jos., XII, 3-5; I Par., V, 23.
(3) Ps. XXII, 13, texte hébreu; Ez., XXVII, 6.
(4) Ps. LXVIII, 16, texte hébreu; Jer., L, 19; Amos, IV, 1, texte hébreu; Mich., VII, 14.
(5) « [Argob] est littéralement couvert de villes et de gros bourgs, et quoique la plupart soient déserts, ils ne sont pas en ruines. Plus d'une fois, je suis entré le soir dans une cité déserte, j'ai pris possession d'une maison confortable, et j'y ai passé une très bonne nuit. Beau-

5° Au nord-est du territoire de Basan, dans le voisinage d'Argob, Deut., III, 14, et de la Syrie, II Reg., XV, 8; cf. I Par., II, 23, était situé le district de *Gessur*. C'était probablement une partie de la région sauvage et escarpée appelée de nos jours el-Ledjah. Ses rochers lui font une situation très forte.

6° *Machati* était un territoire voisin d'Argob comme Gessur, mais il nous est encore moins connu que ce dernier. Il s'étendait du Jourdain à Salécha et comprenait vraisemblablement une partie du Ledjah et du Djaulan actuel, Deut., III, 14; Jos., XII, 5.

§ II. — Partage de la Palestine entre les douze tribus

Tribus cisjordaniques. — Tribus transjordaniques.

443. — Les tribus à l'ouest du Jourdain.

Le pays que nous avons décrit, n° 434, fut partagé de la manière suivante entre les tribus d'Israël, en remontant du sud au nord.

1° *Juda* occupa les montagnes du sud, Jos., XVIII, 5, et une petite partie de la plaine de la Séphéla, dont la plus grande part demeura toujours entre les mains des Philistins, Jos., XV, 1-12. La ville la plus importante de la tribu de Juda était Hébron. Nous devons aussi mentionner Bethléem, patrie de David et de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

2° Juda céda plus tard une partie de son domaine, avec dix-sept villes, à *Siméon*, qui forma la tribu la plus méridionale, sur les confins du désert de l'Idumée, Jos., XIX, 1-9; cf. XV, 26, 32, 42; I Par., IV, 24-39, 42-43.

3° *Dan* fut enclavé en partie dans Juda; au moment du partage, il reçut sa portion le dernier, et elle fut la plus pe-

coup de maisons, dans les antiques villes de Basan, sont en aussi parfait état que si elles étaient achevées de la veille. Les murs sont excellents, les toits intacts, les portes et les fermetures mêmes des fenêtres à leur place... Ce récit semble incroyable, et cependant quelque étonnant, quelque incroyable qu'il paraisse, j'ai été sur les lieux, mes yeux ont vu, et ce que je raconte est rigoureusement vrai. » Porter, Whitney, *Handbook of Bible Geography*, 1872, p. 21.

tite, Jos., XIX, 40-48, ce qui l'obligea plus tard à aller fonder quelques établissements dans le nord, Jud., XVIII, 1; Jos., XIX, 47.

4° A l'est de Dan et au nord de Juda était *Benjamin*, qui s'étendait depuis l'embouchure du Jourdain jusque près de la plaine des Philistins, Jos., XVIII, 11-20. Son territoire formait une sorte de parallélogramme irrégulier, deux fois plus long que large; Jéricho en faisait partie ainsi que Jérusalem. La citadelle de cette dernière ville ne fut enlevée à ses anciens possesseurs, les Jébuséens, que par David, qui en fit la capitale de son royaume, II Reg., IV, 6-7.

5° Au nord de Benjamin, *Éphraïm* occupa la montagne à laquelle il donna son nom, Jos., XVI, 1-10, c'est-à-dire le centre de la Palestine. Il s'étendait depuis le Jourdain, à l'est, jusqu'à la mer Méditerranée à l'ouest. Sichem, non loin de laquelle fut bâtie plus tard Samarie, était comme le cœur de son territoire; Béthel et Silo lui appartenaient. Ses montagnes de calcaire, profondément déchiquetées par de nombreux torrents, en rendaient l'accès difficile; Éphraïm ressemblait à une forteresse inexpugnable.

6° Les limites de la *demi-tribu de Manassé cisjordanique* sont indécises, Jos., XVI, 9; XVII, 9-12. Manassé ne paraît pas avoir déterminé rigoureusement la frontière qui le séparait des possessions de son frère Éphraïm au sud. Au nord, il confinait à Aser par le Carmel, Jos., XVII, 10; XIX, 26; au nord-est à Issachar. La demi-tribu cisjordanique de Manassé n'était séparée que par le fleuve de la transjordanique, d'après ce que nous apprend Josèphe. Cf. Jos., XVII, 9, 11.

7° *Issachar* eut en partage une des parties les plus riches de la Palestine, c'est-à-dire la plaine d'Esdrelon, arrosée par le Cison, Jos., XIX, 17-23. Il s'étendait du mont Carmel (exclusivement) au Jourdain. Le mont Thabor et le Gelboé étaient dans son domaine. Jezraël, Mageddo, Thanach, Bethsan, surnommée la porte du paradis, Endor, Jéblaam étaient situées sur son territoire, mais les cinq dernières villes furent données à Manassé, Jos., XVII, 10; I Par., VII, 29. Plusieurs de ces villes restèrent assez longtemps entre les mains des Chananéens.

8° Le territoire de *Zabulon*, au nord d'Issachar, avait pour frontière, d'après Josèphe (1), qui est plus précis que les livres bibliques, à l'est le lac de Génésareth, à l'ouest le Carmel et la Méditerranée, au sud Issachar, au nord Nephtali et Aser.

9° *Aser*, situé à l'ouest sur le rivage de la Méditerranée, s'étendait du Carmel inclusivement, au sud, au territoire de Sidon, au nord; il était borné au sud-est par Zabulon, à l'est par Nephtali, au nord par la Phénicie, Jos., XIX, 24-31. La partie de son territoire située sur la côte était très fertile et abondait en froment et en huile.

10° *Nephtali* était, avec Aser, la plus septentrionale des tribus d'Israël, Jos., XIX, 32-39. Elle avait pour limites : à l'est, le Jourdain, le lac Mérom et le lac de Génésareth; au sud, Zabulon; à l'ouest, Aser; au nord, probablement le fleuve Léontès. Son territoire était le plus varié de toutes les tribus : des montagnes au nord; au sud, des plaines qui sont le jardin de la Palestine. Josèphe décrit la plaine située sur la côte de la mer de Galilée comme un paradis terrestre où règne un printemps éternel et où mûrissent les fruits les plus exquis (2).

444. — Les tribus à l'est du Jourdain.

Les tribus de Ruben, de Gad et la moitié de celle de Manassé avaient reçu leur part de territoire, avant la mort de Moïse, à l'est du Jourdain, Num., XXXII; XXXIV, 14-15; Deut., III, 12-17. Ruben et Gad possédaient de nombreux troupeaux, et comme la région située de ce côté du fleuve était riche en pâturages, n° 442, ils demandèrent et obtinrent de s'y établir.

1° La plus méridionale des tribus transjordaniques était *Ruben*. Elle était bornée au sud par l'Arnon, à l'est par le désert, à l'ouest par la mer Morte, au nord par Gad. Son territoire était composé du Mischôr et de la partie méridionale de Galaad, Deut., III, 16-17; Num., XXXII, 33; Jos., XIII, 15-21.

(1) *Antiq. jud.*, V, I, 22. Cf. Jos., XIX, 10-16.
(2) *De Bell. jud.*, III, III, 2; X, 8. — Pour la tribu de Lévi, voir n° 385, 5°.

2° *Gad* était placé au nord de Ruben, au centre des possessions israélites à l'est du Jourdain. Les limites de cette tribu ne sont pas connues avec précision, Jos., XII, 1-6. A l'est, elle était bornée par le désert d'Arabie, par « Aroer, vis-à-vis de Rabbah » (Rabbath-Ammon), dit Josué, XIII, 25; à l'ouest, par le Jourdain, Jos., XIII, 27; au nord, sa frontière est incertaine; elle atteignait le lac de Génésareth, Jos., XIII, 27; Deut, III, 12-13, mais elle ne possédait, jusqu'à cette hauteur sur les bords du fleuve, qu'une bande de terrain; ses possessions, à l'est, dans la montagne, ne dépassaient pas le Jabbok. Son territoire était une partie du pays de Galaad.

3° La partie la plus septentrionale de la région à l'est du Jourdain était occupée par la *demi-tribu de Manassé,* par la famille vaillante et belliqueuse de Machir, qui l'avait conquise, Num., XXXII, 33, 39-42, Deut., III, 13-15; Jos., XVII, 1. Elle comprenait une partie du pays de Galaad, Basan et Argob, Jos., XIII, 29-31; XXII, 7; mais ses limites ne sont pas déterminées avec précision. Ses principales villes étaient Gaulon, Astaroth et Édraï, Jos., XIII, 31; XX, 8; XXI, 27; I Par., VI, 71.

CHAPITRE II.

LES JUGES ET RUTH.

445. — Division du chapitre.

Le livre des Juges nous raconte les traits les plus saillants de l'histoire du peuple de Dieu, depuis la mort de Josué jusque vers l'époque de Samuel, qui établit le premier roi d'Israël, exclusivement. Le livre de Ruth nous fait connaître un épisode intéressant de cette période. Ce chapitre sera divisé en trois articles : 1° Introduction au livre des Juges; 2° Histoire des Juges; 3° Ruth.

ARTICLE I.

Introduction au livre des Juges.

Division et plan de ce livre. — Son auteur; date de sa composition. — Chronologie de ce livre. — Utilité de sa lecture.

446. — Division du livre des Juges.

Le livre des Juges comprend une introduction, sept sections formant le corps de l'ouvrage et deux appendices.

I. *Introduction,* I-III, 6. — Elle renferme deux parties, qui sont parallèles entre elles. Cf. I, 1, avec II, 8 et II, 2-3 avec III, 4-6. La première, I-II, 5, trace le tableau de l'état politique d'Israël, après la mort de Josué, relativement aux Chananéens, qui n'avaient pas été expulsés de leurs anciennes possessions; la seconde, II, 6-III, 6, dépeint l'état religieux des Hébreux, qu'elle nous montre vacillant constamment entre la fidélité et l'infidélité, prospères quand ils servent le vrai Dieu, châtiés quand ils tombent dans l'idolâtrie, jusqu'à ce qu'ils fassent pénitence.

II. Les Juges d'Israël, mentionnés dans le livre qui porte leur nom, sont au nombre de treize ou de quatorze, selon que l'on compte ou non parmi eux Abimélech, qui usurpa le pouvoir royal à Sichem. L'auteur sacré ne nous les fait pas tous connaître en détail; il ne raconte un peu longuement que la vie de sept d'entre eux, en se contentant d'énumérer les autres. De là *sept sections :* 1° Othoniel, III, 7-11; 2° Aod (et Samgar), III, 12-31; 3° Débora et Barac, IV-V, 4° Gédéon, VI-VIII, 32; 5° Abimélech (Thola et Jaïr), VIII, 33-X, 5; 6° Jephté (Abesan, Ahialon et Abdon), X, 6-XII; 7° Samson, XIII-XVI.

III. *Appendices,* XVII-XXI. — Un premier appendice nous raconte l'histoire de l'idolâtrie des Danites, XVII-XVIII, et un second le crime des habitants de Gabaa, qui amena la guerre des autres tribus contre celle de Benjamin et l'anéantissement presque total de cette dernière, XIX-XXI. Ces deux événements n'ont aucune relation nécessaire avec le corps de l'ouvrage; ils y sont joints comme suppléments, parce qu'ils

se sont passés dans la même période, le premier, un peu avant, le second, un peu après la mort de Josué (1).

447. — Plan et unité du livre des Juges.

1° Si l'on ne tient pas compte de ce double appendice, le livre des Juges forme un tout homogène, dont une pensée unique constitue l'unité. Nous n'avons là, sans doute, qu'une série de portraits, mais ils ont tous été peints par le même artiste et dans le but de former une seule galerie. L'introduction en est comme le vestibule nécessaire, qui prépare et explique ce qui suit. L'unité des chapitres III, 7-XVI, 31, ressort nettement des formules suivantes, régulièrement répétées : *Fecerunt malum in conspectu Domini,* II, 11 ; III, 7 ; 12 ; IV, 1 ; VI, 1 ; VIII, 33 ; X, 6 ; XIII, 1 ; *Clamaverunt ad Dominum qui suscitavit eis salvatorem,* III, 9 ; 15 ; IV, 3 ; VI, 7 ; X, 10 ; *Et quievit terra... annis,* III, 11 ; 30 ; V, 32 ; VIII, 28. Le cadre de tous les récits est donc identique, et il nous révèle clairement le dessein de l'auteur, indiqué d'ailleurs dans l'introduction : c'est de prouver par des exemples qu'Israël est heureux tant qu'il est fidèle à son Dieu ; malheureux, dès qu'il l'abandonne ; pardonné, dès qu'il se convertit. Ainsi le corps de l'ouvrage n'a point d'autre but que de démontrer la thèse posée, II, 11-19, et la conclusion pratique qui en découle, c'est la nécessité, pour le pécheur, de reconnaître sa faute et de revenir à son Dieu.

2° L'unité du livre des Juges, qui se manifeste si bien dans le plan adopté par l'auteur, est la preuve qu'il est l'œuvre d'un seul écrivain. Certains rationalistes l'ont nié cependant, et ils

(1) Ces dates résultent, pour l'histoire des Danites, de la comparaison de Jud., I, 34, avec Jos., XIX, 47, et pour celle de la guerre contre les Benjamites, de Jud., XX, 27-28. La conquête de la ville de Dan, racontée en détail, Jud., XVII-XVIII, étant indiquée sommairement, Jos., XIX, 47, a dû avoir lieu dans les derniers temps de la vie de Josué pendant qu'il vivait retiré à Thamnathsaré. Les évènements des chapitres XIX-XXI ne peuvent pas être de beaucoup postérieurs à la mort de Josué, puisqu'ils se sont passés sous le pontificat de Phinée, XX, 28, fils d'Éléazar, petit-fils d' Aaron. Phinée devait être assez avancé en âge à la mort de son père. Ex., VI, 25 ; Num., XXV, 7, 11 ; XXXI, 6 ; Jos., XXII, 13, 30, 31 ; XXIV, 33.

ont prétendu s'appuyer sur la diversité du style des diverses parties. C'est à tort, car les expressions propres au narrateur se retrouvent dans toutes les sections : ainsi, son mot favori זעק, *zâ'aq*, ou צעק, *tsâ'aq*, *convoquer*, revient fréquemment (1).

448. — Date et auteur du livre des Juges.

1° On peut fixer approximativement la *date* du livre des Juges. 1° Comme la mort de Samson forme la fin du récit et que la durée de l'oppression des Philistins est indiquée, XIII, 1, il en résulte que l'ouvrage ne peut pas avoir été écrit avant la victoire de Samuel sur ces ennemis du peuple de Dieu, I Reg., VII, 1-14. De plus, les mots : *In diebus illis non erat rex in Israel*, qui se lisent quatre fois dans les Juges, XVII, 6; XVIII, 1, 31 (texte héb., XIX, 1); XXI, 24, supposant la royauté déjà établie en Israël, nous ne pouvons pas placer l'époque de la composition des Juges avant l'avènement de Saül au trône. 2° D'autre part, comme il est dit expressément, I, 21, que les Jébuséens sont encore dans Jérusalem avec les Benjamites, *usque in præsentem diem*, et que nous savons par II Reg., V, 6-7, que cette tribu chananéenne fut chassée par David, au commencement de son règne, de la cité dont il devait faire la capitale de son royaume, il suit de ces données que l'auteur a écrit avant cet événement.

2° La tradition talmudique attribue à Samuel le livre des Juges; quoique cette tradition ne puisse pas être établie rigoureusement, elle s'accorde bien avec les faits que nous venons de rappeler et ne manque pas de vraisemblance.

(1) Jud., IV, 10, 13; VI, 34, 35; VII, 23, 24; X, 17; XII, 1, 2; XVIII, 22, 23; etc. Commentateurs catholiques : Origène, *Selecta in Judices*, t. XII, col. 949-950; *In librum Judicum Homiliæ*, ibid., col. 951-999; S. Éphrem, *In librum Judicum*, *Opera Syriaca*, t. I, p. 308-330; S. Augustin, *In Heptateuchum*, *Quæst. in Judices*, t. XXXIV, col. 791-824; Théodoret, *In Judices*, t. LXXX, col. 485-518; Procope de Gaza, *Commentarium in Judices*, t. LXXXVII, pars 1ª, col. 1041-1080; V. Bède, *Quæstiones super librum Judicum*, t. XCIII, col. 423-430; Hugues de Saint-Victor, *Adnotatiunculæ elucidatoriæ in librum Judicum*, t. CLXXV, col. 87-96 : « Hic (liber Judicum) in superficie litteræ, dit-il, col. 87, apertior reliquis apparet; » Bonfrère, *In librum Judicum commentarium*, Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. VIII, col. 525-1114; Clair, *Les Juges*, 1878, dans la Bible de M. Lethielleux, etc.

* 449. — Chronologie du livre des Juges.

La chronologie du livre des Juges est extrêmement difficile à déterminer. La durée de chaque judicature nous est indiquée par l'auteur sacré, mais l'étude comparée du texte montre qu'il y a eu, à certaines époques, plus d'un juge à la fois, sur des points divers du territoire, et les données font défaut pour déterminer les synchronismes de cette période historique. La somme totale des chiffres bibliques est de 410 ans :

1. Oppression de Chusan Rasathaim, III, 8 . . .	8
2. Othoniel, III, 11	40
3. Oppression d'Églon, III, 14	18
4. Aod, III, 30 (1)	80
5. Oppression de Jabin, IV, 3.	20
6. Débora et Barac, V, 32.	40
7. Oppression des Madianites, VI, 1.	7
8. Gédéon, VIII, 28	40
9. Abimélech, IX, 22	3
10. Thola, X, 2.	23
11. Jaïr, X, 3	22
12. Oppression des Ammonites, X, 8.	18
13. Jephté, XII, 7.	6
14. Abesan, XII, 9.	7
15. Ahialon, XII, 11	10
16. Abdon, XII, 14	8
17. Oppression des Philistins, XIII, 1.	40
18. Samson, XV, 20; XVI, 31	20
	410

Si l'on ajoute à ce total de 410 ans la durée de la judicature d'Héli, c'est-à-dire 40 ans, I Reg., IV, 18 (sans tenir compte de Samuel), on a pour la durée de la période des Juges la somme de 450 ans (2). Ce chiffre est trop consi-

(1) Aucun chiffre n'est donné pour la judicature de Samgar.

(2) Ce chiffre est celui que nous lisons, Act.. XIII, 20, dans le discours de S. Paul à Antioche de Pisidie, et qu'il donne comme approximatif : « *quasi* post quadringentos et quinquaginta annos. » Mais la Vulgate ne le rapporte pas aux Juges. « Ce verset, dit M. l'abbé Crampon, se lit de deux manières, et, par suite, offre deux sens différents : 1° Lachmann adopte la leçon des manuscrits d'Alexandrie, du Vatican et du Sinaï, suivie par la Vulgate, la plupart des versions anciennes, S. Jean

rable. Nous lisons, III Reg., VI, 1, que depuis l'Exode jusqu'au commencement de la construction du temple de Jérusalem, la quatrième année du règne de Salomon, on comptait seulement 480 ans. Or, d'Héli à la quatrième année de Salomon, il y a 84 ans, même en ne tenant point compte de l'intervalle entre Héli et Saül :

Chrysostome, etc... Quel est, dans ce cas, le point de départ (*terminus a quo*) des 450 ans écoulés jusqu'au partage du pays de Chanaan? La naissance d'Isaac, le premier héritier de la promesse (cf. Gen., XXI, 2). On compte, en effet, de la naissance d'Isaac à celle de Jacob, 60 ans; de la naissance de Jacob à l'entrée en Egypte, 130 ans; 215 ans pour le séjour des Hébreux en Égypte (Gal., III, 17), et 47 depuis la sortie d'Égypte jusqu'au partage de la Terre Sainte, en tout 452 ans. On objecte avec raison que le point de départ qui sert de base à ce calcul est arbitraire et nullement indiqué par S. Paul. Aussi 2° Tischendorf et la plupart des interprètes modernes regardent la leçon suivie par la Vulgate comme une correction fort ancienne, destinée à faire disparaître une difficulté de chronologie (Cf. III Reg., VI, 1); selon eux, et c'est le sentiment auquel nous inclinons, S. Paul a voulu, par le chiffre de 450 ans, marquer la durée de la période des Juges. La véritable leçon du ℣. 20 serait donc celle que l'*editio recepta* a consacrée depuis longtemps, savoir : *Et post hæc, quasi per* 450 *annos dedit judices*, etc.; « Ensuite, pendant 450 ans environ, il leur donna des juges, » etc. Il est vrai que cette donnée chronologique ne s'accorde pas avec un passage du III° livre des Rois, VI, 1, où l'intervalle qui sépare la sortie d'Égypte de la construction du temple de Salomon n'est évalué qu'à 480 ans (440 dans les Septante), chiffre que MM. de Rougé et Lenormant voudraient abaisser encore pour des raisons tirées du synchronisme avec les annales de l'Égypte. Ces contradictions prouvent combien il est difficile d'établir une chronologie certaine de la Bible. Josèphe lui-même, rapporteur fidèle des traditions de la synagogue, a jusqu'à trois manières opposées de compter la durée de la période des Juges; mais l'une d'elles s'accorde exactement avec celle de S. Paul, *Antiq.*, VIII, III, 1. On peut donc admettre que ce dernier a tout simplement [donné comme Josèphe] le chiffre de 450 ans [suivant une tradition de la synagogue]. Parlant à des Juifs, il devait, pour une question de date, se conformer aux traditions qui avaient cours parmi eux. » *Les Actes des Apôtres*, 1872, p. 244-245. — Quoique l'opinion commune des exégètes contemporains entende les 450 ans de la durée de la judicature, il nous semble qu'on doit plutôt l'entendre des 400 ans dont parle la Genèse, XV, 13, et que S. Étienne rappelle, Act., VII, 6, plus les 40 ans du séjour dans le désert et les 7 de la conquête de la Palestine par Josué, ce qui donne, *quasi*, environ 450 ans. Le chiffre de S. Paul est ainsi exact, et il est d'ailleurs tout naturel que le chiffre de 400 ans, mentionné dans la Genèse, lui revienne à la mémoire.

Saül : 40 ans, d'après Act., XIII, 21; Josèphe, *Ant.*, VI, XIV, 9.
David : 40 ans, II Reg., V, 4.
Salomon : 4 ans, III Reg., VI, 1.

84 + 450 = 534.

Au temps qui a suivi les Juges, il faut ajouter celui qui les a précédés, depuis l'Exode jusqu'à Othoniel, c'est-à-dire, 65 ans, sans compter la période qui a séparé la mort de Josué de la victoire d'Othoniel :

Séjour dans le désert : 40
Josué, selon Josèphe, *Ant.*, V, I, 29 : 25

65 + 234 = 599.

Ainsi, même en négligeant les deux chiffres inconnus de la durée de la judicature de Samuel (1), avant l'avènement de Saül, et de l'intervalle qui s'est écoulé entre Josué et Othoniel, et en prenant pour Josué le plus bas chiffre, qui est celui de Josèphe, nous avons encore plus de cent ans en trop, 599 au lieu de 480.

Il n'y a qu'un moyen de résoudre la difficulté, c'est d'admettre, ce qu'indique déjà d'ailleurs une étude attentive du texte, que plusieurs juges ont été contemporains (2). Mais comment déterminer quels sont ceux qui ont vécu en même temps? On ne peut le faire que par conjecture. Nous lisons, Jud., XI, 26, que depuis la quarantième année de l'Exode jusqu'à Jephté, il s'était écoulé 300 ans. Les données numériques de l'auteur sacré, depuis l'invasion de Chusan Rasathaïm jusqu'à Jephté, donnent un total de 301 ans. Pour mettre ce chiffre d'accord avec Jud., XI, 26, il suffit donc que, parmi les prédécesseurs de Jephté, il y en ait eu deux ou plusieurs qui

(1) La durée de la vie et de la judicature de Samuel n'est donnée nulle part dans la Sainte Écriture. Cf. I Reg., VII, 15; XXVIII, 3.

(2) Voir surtout Jud., III, 31 et IV, 1-2; X, 7 et XIII, 1. — On a contesté l'authenticité de III Reg., VI, 1. C'est ce qu'a fait Kennicott, qui s'appuie sur ce qu'Origène, en citant le reste du ỳ. 1, n'a pas rapporté la date. On allègue aussi que Josèphe n'aurait point donné le chiffre de 592 ans pour cette même période, si on avait lu, de son temps, le nombre 480 dans le livre des Rois. On regarde cependant à peu près universellement III Reg., VI, 1, comme authentique.

aient vécu simultanément assez longtemps pour retrancher, du chiffre de 300 ans, la durée de la vie de Josué depuis l'entrée dans la Terre Promise jusqu'à sa mort, plus l'espace de temps qui s'est écoulé depuis sa mort jusqu'à l'invasion de Chusan Rasathaïm. Si l'on admet, de plus, que les judicatures de Jephté et des trois juges qui le suivirent, à l'est du Jourdan, Abesan, Ahialon et Abdon, furent contemporaines des judicatures d'Héli, de Samson (qui vécut du temps d'Héli) et de Samuel (pendant les premières années de ce dernier), à l'ouest du Jourdain; si l'on suppose qu'il s'est écoulé de la mort d'Abdon à l'avènement de Saül, 25 ans, et si l'on compte enfin 40 ans pour le règne de Saül, d'après Act., XIII, 21, on a le nombre de 480 ans de III Reg., VI, 1 :

Séjour dans le désert	40 ans
De Josué à Jephté	300 ans
Jephté.	6 ans
Abesan	7 ans
Ahialon	10 ans
Abdon.	8 ans
D'Abdon à l'avènement de Saül.	25 ans
Saül	40 ans
David	40 ans
Salomon	4 ans
	480

* 450. — **Table chronologique des principaux événements de l'histoire sacrée depuis la sortie d'Égypte jusqu'à la construction du temple de Salomon.**

		Chronologie ord^re AVANT J.-C.
Exode.		1492
Loi donnée sur le mont Sinaï.		1492—1491
Mort d'Aaron et de Moïse, fin du séjour dans le désert .	40 . . .	1452
Conquête de la Terre Promise par Josué	(7) . . .	1452—1445
Mort de Josué (après l'entrée en Chanaan).	(25) . . .	1427
De la mort de Josué à Chusan Rasathaïm.	18 . . .	1427—1409
Guerre contre les Benjamites	— . . .	vers 1420
Servitude sous Chusan Rasathaïm.	8 . . .	1409—1401
Othoniel et paix.	40 . . .	1401—1361
Servitude sous les Moabites.	18 . . .	1361—1343
Aod et paix dans la Palestine méridionale	80 . . .	1343—1263
Samgar vainqueur des Philistins.	. . .	— —

		Chronologie ord[re] AVANT J.-C.
Servitude de la Palestine du nord sous Jabin et délivrance par Débora et Barac (20 + 40), pendant que la Palestine du sud est en paix après la mort d'Aod		1328—1268
Servitude sous les Madianites	7	1263—1256
Gédéon et paix	40	1256—1216
Abimélech	3	1216—1213
Thola	23	1213—1190
Jaïr	22	1190—1168

	A L'OUEST DU JOURDAIN.	A L'EST DU JOURDAIN.		
Héli — Samuel	Servitude sous les Philistins du temps d'Héli . . . . . 40 Pendant cette servitude ont lieu les exploits de Samson . (20) Commencements du ministère prophétique de Samuel jusqu'à la bataille de Masphath 20	(Servitude sous les Ammonites. . . . . 18) (Jephté . . . . 6) (Abesan. . . . . 7) (Ahialon . . . . 10) (Abdon . . . . 8)	60	1168—1108

Samuel, depuis la bataille de Masphath jusqu'à l'avènement de Saül	13	1108—1095
Saül	40	1095—1055
David à Hébron	7	1055—1048
David à Jérusalem	33	1048—1015
Salomon, jusqu'à la construction du Temple (1)	4	1015—1011

451. — Utilité de la lecture du livre des Juges.

1° Ce livre nous fait connaître la suite de l'histoire du peuple de Dieu, et les merveilles qu'opère le Seigneur en faveur d'Israël. C'est un des écrits inspirés dans lesquels la Providence se manifeste avec le plus d'éclat. — 2° Ce que

(1) Cf. Keil, *Biblischer Commentar*, *Josua*, *Richter*, 1863, p. 217. Nous supposons, pour l'intervalle entre Samson et Héli d'une part, et l'avènement de Saül d'autre part, 73 ans; 40 ans pour la servitude sous les Philistins, Jud., XIII, 1 (ce sont les 40 ans de la judicature d'Héli, I Reg., IV, 18, pendant lesquels, 20 ans durant, Samson affligea les Philistins, mais sans que ses exploits personnels pussent complètement affranchir son peuple : « Judicavit Israel in diebus *Philistiim* viginti annis; » Jud., XV, 20; XVI, 31); 20 ans à partir de la mort d'Héli et de la prise de l'arche, I Reg., VII, 2, et enfin 13 autres années pour la judicature de Samuel avant Saül. Cf. I Reg., VIII, 1. On ne doit pas oublier que cette chronologie est en partie purement hypothétique, puisque nous ignorons la durée exacte de la judicature de Samuel. Nous donnons la chronologie ordinairement reçue pour les dates principales.

Dieu fait pour délivrer les enfants d'Abraham de leurs ennemis est, d'après tous les Pères, l'image de ce que devait faire Jésus-Christ, pour nous affranchir des liens du péché. « Si quis, dit Procope de Gaza, au commencement de son Commentaire des Juges, hujus præsentis libelli virtutem, omnemque Scripturam divinitus inspiratam utilem esse ignorat, bella ac pugnas sæpius commemorantem futilem esse ducet. Non enim in figura illis evenisse, et ad nostram eruditionem scripta esse perpendet. Nec etiam quod hæc narratio plurimum nobis utilitatis affert, cum ob oculos quanta divini cultus, ac, e contra, defectionis vis existat ponit, quod videlicet ille hostes, etsi contra nos insurrexerint, reprimit, ea vero sub ipsorum manum mittit. Quare divus Paulus non indigne ex his Scripturis plurima citat exempla. » Heb., XI, 32 (1). — 3° Enfin le livre des Juges renferme un grand nombre d'exemples propres à nous exciter au bien et à nous prémunir contre le mal (2).

ARTICLE II.

Histoire des Juges.

Ce qu'ils étaient. — Othoniel et Aod. — Débora et Barac. — Gédéon et Abimélech. — Jephté. — Samson.

452. — Ce qu'étaient les Juges d'Israël.

Jusqu'à l'établissement de la monarchie, les Hébreux vécurent sous le régime patriarcal, c'est-à-dire indépendants les uns des autres, sans autre chef ordinaire que les chefs de famille et les chefs de tribu, et sans autre lien commun que la religion. Les personnages que nous appelons juges, en hébreu, *schôfetim*, n'étaient pas des magistrats politiques, placés à la tête du gouvernement et chargés d'administrer les douze tribus; ils n'étaient pas même ordinairement destinés, avant Héli et Samuel, à rendre la justice, quoique le nom que nous

(1) Procop. Gaz., *Comm. in Jud.*, t. LXXXVII, pars I, col. 1042.
(2) Voir le détail de ces exemples dans la Bible de Vence, *Préface sur le livre des Juges*, 1768, t. III, p. 500-502, ou Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. VIII, col. 1159-1160.

leur avons donné paraisse indiquer cette fonction; leur mission était militaire et consistait à affranchir le peuple de l'oppression de ses ennemis, quand, puni pour ses péchés, il faisait pénitence et obtenait de Dieu son pardon. Lorsque Israël se convertissait, le Seigneur suscitait un juge, c'est-à-dire un libérateur et un sauveur, Jud., II, 16, 18; III, 9, etc., qui se mettait à la tête, non pas de toutes les tribus, mais de celles qui étaient opprimées, et les affranchissait de la servitude (1).

453. — Ire et IIe sections : les deux premiers juges : Othoniel et Aod, III.

1° Othoniel, le premier juge, était de la tribu de Juda et fils de Cénez, frère cadet de Caleb. Il affranchit Israël de la tyrannie de Chusan Rasathaïm, roi de Syrie, que nous ne connaissons que par l'Écriture. Jos., XV, 16-19; Jud., I, 11-15; III, 8-11 ; I Par., IV, 13.

2° Aod, le second juge, délivra les tribus du sud de la Palestine de la servitude des Moabites en tuant Églon, roi de Moab, Jud., III, 12-30; IV, 1. L'action de cet Israélite, faisant périr l'oppresseur de son peuple après avoir demandé à lui parler en secret, a été souvent blâmée avec sévérité; mais 1° si l'acte est répréhensible en lui-même, il ne l'est pas quand on tient compte des circonstances, des temps et des lieux, ainsi que des intentions. On loue Mucius Scévola se dévouant pour délivrer Rome de Porsenna qui en fait le siège. Aod montre-t-il moins de courage et d'intrépidité? — 2° Des exploits de ce genre n'étaient pas regardés comme criminels dans l'antiquité, et en particulier en Orient; on les admirait au contraire et on était loin de les considérer comme une violation du droit des gens. — 3° Remarquons d'ailleurs que l'Écriture ne fait nulle part l'éloge de la conduite d'Aod; elle se borne à raconter ce qu'il a fait. Cf. n° 412, 3°.

(1) Pour les détails et les développements, ainsi que pour la biographie de chacun des juges, voir *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, p. 207-419.

454. — IIIe section : Débora et Barac, IV-V.

1° Débora et Barac affranchirent les tribus du nord de la Palestine de la servitude de Jabin, roi d'Azor, en taillant en pièces l'armée chananéenne, commandée par Sisara. Le général vaincu se réfugia dans la tente d'Haber le Cinéen, où il fut bien accueilli d'abord par Jahel, femme d'Haber, son allié, mais tué ensuite par elle, pendait qu'il dormait. — On a reproché à Jahel d'avoir commis une trahison et à l'Écriture d'avoir glorifié son action. Mais « il n'est pas aussi clair qu'on le suppose que [son acte], même en le considérant dans toutes ses circonstances fût illicite. — 1° La mort de Sisara était juste, puisque c'était un ennemi déclaré du peuple juif, dont Jahel faisait partie. Or, d'après les lois de la guerre, il est permis de tuer un ennemi, même en fuite; et il est certain que si cette femme eût plongé un poignard dans le sein de Sisara lorsqu'il entrait dans sa maison, on ne trouverait rien à reprendre dans sa conduite... Sisara ne dut-il pas s'imputer à lui-même d'avoir pris refuge dans une famille qui faisait partie du peuple avec qui il était en guerre? — 2° En vain dirait-on que Jahel a indignement trompé Sisara en lui disant de se retirer dans sa tente sans aucune crainte; car ne se peut-il pas que Jahel ait parlé d'abord par un premier mouvement de compassion envers Sisara, et qu'elle eût effectivement l'intention de le cacher dans sa maison, mais qu'ensuite, venant à réfléchir que Sisara était l'ennemi de son peuple et que son devoir était de le livrer à la mort, elle ait pris la résolution de lui ôter la vie?... « Elle mérita ainsi des éloges, dit Jahn, non point » comme ayant fait une action sainte, mais comme ayant » montré un grand courage et un grand amour pour sa patrie. » — 3° Ajoutez à cela que le droit de guerre de ces temps-là, la conduite qu'avaient pu tenir les Chananéens en de semblables rencontres, pouvaient bien légitimer aux yeux de cette femme tout ce que nous regarderions aujourd'hui comme une lâche trahison (1). » — 4° Enfin il ne faut pas oublier que ces

(1) Glaire, *Introduction aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testa-*

événements se sont passés avant que Jésus-Christ eût apporté au monde une morale plus parfaite et des sentiments plus délicats.

2° De même qu'ils ont regardé les juges, sauveurs de leur peuple, comme des figures de Notre-Seigneur (1), « les Pères ont vu en Débora la synagogue qui fut la première à prendre les armes contre le royaume du démon; mais la victoire complète sur cet ennemi du genre humain était réservée à Jahel, femme étrangère incorporée au peuple de Dieu, comme un rameau d'olivier sauvage enté sur l'olivier franc. La victoire complète sur le démon était réservée à l'Église des Gentils, qui, armée de la croix de Jésus-Christ, a abattu le démon et a détruit son royaume (2). »

3° Après la mort de Sisara, Débora chanta la victoire d'Israël dans un cantique d'une belle et forte poésie; c'est un des monuments littéraires les plus remarquables de l'antiquité, mais ce qui le caractérise surtout, c'est que la prophétesse le consacre à la louange du Dieu des combats qui a vaincu par Israël, et non à la glorification des vainqueurs : les chefs et les soldats ne paraissent qu'au second plan; c'est Dieu qui tient la première place (3).

ment, 3e édit., 1862, t. III, p. 117-158. Cf. Bergier, *Dictionnaire de théologie*, art. Jahel.

(1) S. Éphrem, dans son Commentaire sur les Juges, montre exclusivement comment ces personnages sont la figure de Notre-Seigneur, *Opera syriaca*, t. I, p. 408 sq. Le V. Bède dit que les Juges succèdent à Josué comme les Apôtres à Jésus-Christ, mais il montre aussi dans la plupart des Juges une figure de Jésus-Christ, *Quæst. super lib. Jud.*, t. CXII, col. 423 sq. Voir également S. Patère, *De testimoniis in librum Judicum*, t. LXXIX, col. 785-790.

(2) Martini, *Vecchio Testamento*, note sur Jud., IV, 21. — Cf. Origène, *In librum Judicum Hom.* V, nos 5-5, t. XII, col, 972-973.

(3) Cet admirable cantique se compose de trois parties, chacune de trois strophes : I. Introduction, v, 2-8; 1° Adresse du poème, 2-3; 2° Puissance de Jéhovah, gage de victoire pour les Hébreux fidèles, 4-5; 3° Malheurs d'Israël avant Débora, 6-8. — II. Préparatifs du combat, 9-17; 1° Nouvelle adresse à tous ceux qui doivent chanter et bénir Jéhovah, 9-12; 2° Énumération des combattants, 12-15c ; 3° Reproches aux tribus qui n'ont pas secouru leurs frères, 15d -17. — III. Tableau du combat et de ses suites, 18-31; 1° Description de la bataille, 18-22; 2° Malédiction de Méroz, bénédiction de Jahel, 23-27; 3° Inquiétude et

455. — IVe et Ve sections : Gédéon et Abimélech, VI-IX.

Gédéon fut miraculeusement appelé (1) à délivrer son peuple des invasions des Madianites nomades et des Arabes Bédouins, qui, depuis sept ans, venaient faire des razzias en Palestine, de Bethsan au nord-est, jusqu'à Gaza, au sud-cuest, pillant et emportant tout ce qui leur tombait sous la main, ravageant ce qu'ils ne pouvaient prendre. Gédéon, avec ses trois cents hommes, remporta sur eux une victoire si complète, que *la journée de Madian* resta dans les souvenirs d'Israël comme l'idéal de la protection divine envers les enfants de Jacob ; I Reg., XII, 11 ; Ps. LXXXII, 10, 12 ; Is., IX, 4 ; X, 26. De la part de butin qu'il reçut, le vainqueur des Amalécites fit exécuter un éphod, ornement sacré du grand-prêtre, qui devint malheureusement une occasion d'idolâtrie pour le peuple. Les Pères ont blamé cet acte de la vie de Gédéon (2); plusieurs commentateurs modernes ont essayé de le justifier. Quoi qu'il en soit, la faute plus ou moins volontaire qu'il avait commise fut sévèrement punie dans sa postérité : son fils Abimélech fit périr soixante-huit de ses frères ; un seul lui échappa (3). Abimélech essaya ensuite de devenir roi ; il ne put régner que sur Sichem et les environs, et au bout de trois ans, il succomba lui-même sous le poids de son ambition et de sa tyrannie.

illusions de la mère et des femmes de Sisara ; finale, 28-31. — Herder appelle ce poème « le plus beau chant héroïque des Hébreux... Chez Débora, tout est présent, vivant, agissant, » dit-il, *Histoire de la poésie des Hébreux*, trad. de Mme de Carlowitz, 1845, p. 440. Cf. p. 447-448.

(1) Sur le sacrifice offert par Gédéon au moment où il est appelé à sa mission libératrice, on peut voir S. Augustin, *In Jud.*. XXXV-XXXVI, t. XXXIV, col. 803-804 ; sur le miracle de la toison, le V. Bède, *In Jud.*, c. IV, t. XCIII, col. 424-425.

(2) S. Augustin l'appelle *illicitum peccatum*, *In Jud.*, XLI, t. XXXIV, col. 806-807. Théodoret condamne l'action, mais justifie l'intention : « Contra legem quidem erat quod factum fuit... Gedeonis tamen intentio minime vergebat ad impietatem... At hoc populo conciliavit contagionem iniquitatis. » *Quæst.* XVII *in Jud.*, t. LXXX, col. 503.

(3) Le ch. IX, 7-15, contient une fable de Joatham, celui qui échappa au massacre. « Elle est d'une beauté et d'une grandeur admirables, » dit Saint-Marc Girardin, *La Fontaine et les fabulistes*, 1867, t. I, p. 239.

456. — VIe section : Jephté, x-xii. — Sa victoire.

Jephté remporta sur les Ammonites, qui opprimaient les tribus transjordaniques, une grande victoire, et fit périr, à cause de leur arrogance et de leurs menaces, 42,000 Éphraïmites : au moment où ils arrivaient aux gués du Jourdain, les Galaadites leur faisaient prononcer le mot *Schibboleth*, « épi »; s'ils disaient : *Sibboleth*, on les reconnaissait comme habitants des montagnes d'Éphraïm et on les mettait à mort. On a reproché cet acte à Jephté comme une cruauté; s'il n'agit pas avec humanité en cette circonstance, on ne peut dire néanmoins qu'il ait violé les lois de la guerre, telles qu'elles existaient à cette époque.

456 bis. — Le vœu de Jephté.

Sa victoire contre les Ammonites donne lieu à une difficulté beaucoup plus grave. Avant de livrer bataille, il fit vœu d'immoler à Dieu la première personne qui sortirait de sa maison, à son retour à Maspha. Cette personne fut sa fille unique. Jephté exécuta son vœu : *fecit ei sicut voverat*, Jud., xi, 39. Que faut-il entendre par ces paroles? Les Pères pensaient qu'il l'avait offerte en sacrifice (1); cependant, comme il est dur d'admettre que Jephté a réellement immolé sa propre fille, beaucoup de modernes pensent qu'il se contenta de la vouer à la virginité. On voudrait pouvoir partager leur sentiment par humanité et pour justifier son père; mais le texte sacré permet-il de déclarer Jephté innocent? C'est ce qu'il faut rechercher.

(1) Voici ce que dit au sujet de ce vœu Procope de Gaza, qui sur ce point comme sur la plupart des autres, ne fait que résumer la pensée des Pères grecs : « Promissio hæc nimis est fervida, exque amore desperatæ victoriæ profecta. Suggessit vero ei Satanas gloriæ prætextu ut Deo victimam legi adversam immolaret... Quid enim hoc voto magis impium esse queat? Votum ejus temerarium est, pietatisque cadaver. » *In Jud.*, t. LXXXVII, pars I, col. 1070. — On peut voir les principaux témoignages des Pères à ce sujet dans *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, p. 340-341.

457. — Arguments contre l'immolation de la fille de Jephté.

1° Examinons d'abord les arguments de ceux qui soutiennent que la fille de Jephté n'a pas été immolée. 1° Les sacrifices humains sont proscrits dans la Bible. La loi les défend expressément : Dieu déclare qu'il a en abomination les sacrifices offerts à Moloch par les Chananéens (1), et s'il a voulu tenter Abraham en lui ordonnant d'immoler son fils, il l'a empêché de mettre son projet à exécution. On ne peut donc supposer que Jephté ait voulu faire un vœu contraire à la loi; on peut encore moins admettre qu'il ait voué un sacrifice humain. — 2° Mais, poursuit-on, supposé que Jephté eût réellement promis une victime humaine, il n'avait pas le droit de la sacrifier lui-même, parce que les prêtres seuls pouvaient offrir des sacrifices. Jephté n'était point prêtre, et nous ne voyons nulle part qu'il ait rempli des fonctions sacerdotales. — 3° La Bible ne renferme pas un seul mot de blâme contre Jephté. Loin de là, nous lisons son éloge dans l'Épître aux Hébreux, ce qui le justifie du crime qu'on veut lui imputer (2).

2° A ces premiers arguments, ceux qui soutiennent l'opinion contraire répondent de la manière suivante : — 1° Personne ne conteste que Jephté n'ait commis un crime, s'il a immolé sa fille; aucun catholique ne prétend qu'il l'ait fait sans violer la loi; mais comme l'existence d'une loi ne prouve pas que cette loi ait été observée; comme, en particulier, la loi interdisant les sacrifices humains a été notoirement enfreinte par les Israélites (3), il ne faut point recourir à des preuves *a priori*, et, puisqu'il s'agit d'un fait historique, consigné dans un monument écrit, on doit interroger

(1) Deut., XVIII, 10-11; Lev., XVIII, 21; XX, 2 sq. Cf. III Reg., XI, 7-9.
(2) Hebr., XI, 32. Cf. I Reg., XII, 11.
(3) *Immolaverunt filios suos et filias suas dæmoniis*, Ps. CV, 37. Les Chananéens offraient aussi des sacrifices humains; de même les Moabites, voisins de Jephté, IV Reg., III, 27. « Ritum gentilium secutus dit de ce juge Hugues de Saint-Victor, humanum sanguinem vovit sicut postea legimus regem Moab filium suum immolasse super muros. » *Adnot. in Jud.*, t. CLXXV, col. 92.

le texte, pour savoir s'il affirme ou s'il nie l'immolation de la fille de Jephté. Tout est là. — 2° En dehors du passage du livre des Juges, aucun endroit de la Bible ne parle explicitement du fait en discussion. S. Paul loue Jephté de sa foi, dans l'Épître aux Hébreux, mais il se contente de le nommer, et cette mention ne peut être considérée comme une approbation de tous les actes de sa vie, car il nomme en même temps et de la même manière Samson et David, dont la conduite n'a pas toujours été irrépréhensible. Nul n'a prétendu que S. Paul justifiât dans ce passage le meurtre d'Urie et les autres fautes de David, non plus que celles de Samson. On ne saurait donc voir dans la même phrase, en faveur de Jephté, ce qui n'y est pas en faveur de Samson et de David (1). — 3° L'absence d'un blâme formel contre Jephté dans le livre des Juges n'est pas plus décisif en faveur de son innocence. Il est avéré que la Sainte Écriture mentionne sans commentaire les fautes de plusieurs illustres personnages, nº 412. Dans le passage que nous examinons, notamment, elle ne désapprouve pas d'une manière expresse le vœu de Jephté qui, cependant, tous le reconnaissent, est condamnable. On ne peut donc rien conclure du silence de l'écrivain sacré, pour ou contre Jephté, et il n'y a qu'à rechercher quel est le sens grammatical du récit.

458. — Discussion du texte du vœu de Jephté.

Ceux qui soutiennent que Jephté n'immola point sa fille *interprètent* le *texte* de deux manières différentes : 1° Selon les uns, il faut rendre les mots que S. Jérôme a traduits : *eum holocaustum offeram Domino,* Jud., XI, 31, par *sit Jehovæ* AUT *offeram in holocaustum,* c'est-à-dire, si ce qui viendra le

(1) Jephté n'est pas justifié davantage par Jud., XI, 29 : « In illo : *Et factus est Domini Spiritus super Jephte*, considerabis quod jam modo in magistratum transierat, ac contra hostes paulo ante victores insurrexerit, ac proinde Spiritus confirmatione indigebat. Nec vero ob leve ipsius votum indicit, nec ob generis nobilitatem, nec ob vitæ ante actæ splendorem, imo nec ipsum Deus in hoc excitasse dicitur, semel vero excitatum ad justam victoriam est comitatus. » Procop. Gaz., *In Jud.*, t. LXXXVII, pars I, col. 1071.

premier de ma maison, au devant de moi, quand je retournerai à Maspha, est une *personne*, je la consacrerai au service du tabernacle (1); si c'est un *animal* qui puisse être offert en sacrifice, je l'immolerai au Seigneur comme holocauste. — 2° Selon d'autres, Jephté a l'intention d'offrir à Dieu une *personne*, non une *chose*, mais en la consacrant à son service, non en l'égorgeant sur l'autel. Examinons successivement ces deux interprétations.

1° Pour que la première interprétation fût admissible, il faudrait A) qu'on pût traduire par une particule *disjonctive* la particule hébraïque ו, *ve*, qu'on rend ici par *aut*, « ou », et B) que Jephté n'eût pas eu *exclusivement* l'intention de vouer une *personne*. — Or, A) on ne peut pas traduire par une particule disjonctive la particule hébraïque ו, *ve*, car la disjonction s'exprime en hébreu par או, *'ô*, non par ו, *ve*. Si on pouvait parfois employer le ו, *ve*, dans un sens exclusif, ce qui est très contestable (2), c'était seulement *a*) quand l'équivoque n'était pas possible, et *b*) quand le contexte lui-même indiquait le sens exclusif. Mais, *a*) l'équivoque était assurément possible, elle était même certaine, puisque toutes les anciennes versions ont traduit ici le ו, *ve*, par *et*, au lieu de le traduire par *ou*. Et *b*) le contexte, loin d'indiquer ici le sens exclusif de *ou*, s'y oppose formellement; car, pour qu'on eût le droit de traduire : « sera à Jéhovah *ou* en holocauste », il faudrait qu'il y eût opposition ou exclusion entre les deux membres, ce qui n'est pas, puisque l'holocauste était pour Jéhovah. — De plus, B) Jephté a eu exclusivement l'in-

(1) Ex., XXXVIII, 8; I Reg., II, 22; II Mac., III, 19; cf. *Protevangelium Jacobi*, c. VII et VIII, Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, 1876, p. 14 sq.

(2) Quelques hébraïsants prétendent, mais à tort, que la conjonction ו, *ve*, peut avoir en certains cas le sens disjonctif, par exemple, dans une énumération. « ו etiam disjunctive poni, pro *aut*, id magnopere coercendum et vix uno probabili exemplo nititur (quoique cette particule soit répétée des milliers de fois dans la Bible)... Ex., XXI, 15, 17, verba *percutiens patrem suum et matrem suam morietur*, et *maledicens patri suo et matri suæ morietur*, ita intelligenda sunt, ut verbum singulatim unicuique legis membro applicetur, *qui percutit patrem et qui percutit matrem.* » Gesenius, *Thesaurus linguæ hebrææ et chaldaicæ*, p. 395. Nous n'avons même pas d'ailleurs dans Jud., XI, 31, une énumération.

tention de vouer une personne. L'explication que nous discutons attribue à Jephté l'intention de vouer soit une *personne*, soit une *chose*. Elle applique le premier membre, (« *à Jéhovah*, ») aux personnes, et le second (« *en holocauste*, ») à un animal susceptible d'être immolé. Cette distinction n'est pas fondée, parce que le chef galaadite promet exclusivement à Dieu une personne. S. Jérôme a traduit avec raison, Jud., XI, 31, par *quicumque primus fuerit egressus de foribus domus meæ*, et non par *quidquid*. Tous les termes du texte hébreu ne peuvent s'appliquer qu'à des êtres raisonnables, non à des animaux. « *Egredi alicui redeunti e pugna victori obviam*, nonnisi de hominibus dici potest, » observe Rosenmüller (1). « Non utique his verbis pecus aliquod vovit, avait déjà dit S. Augustin, quod secundum legem holocaustorum posset offerre. Neque enim est aut fuit consuetudinis, ut redeuntibus cum victoria de bello ducibus pecora occurrerent... Procul dubio nihil aliud quam hominem cogitavit (2). »

2° D'autres interprètes reconnaissent que le sens généralement attaché au vœu de Jephté : *j'offrirai en holocauste la première personne qui viendra au devant de moi*, est le seul qui puisse être adopté, mais ils entendent ces paroles dans un *sens figuré*. L'holocauste, disent-ils, n'est pas ici un holocauste sanglant, c'est l'immolation de soi-même par la virginité. Renoncer au mariage, en Orient, à cette époque, était un grand sacrifice, surtout pour la fille du vainqueur des Ammonites; son père, en la vouant au célibat, se privait de tout espoir de postérité, car elle était son unique enfant. Ainsi, sans faire au texte aucune violence grammaticale, les défenseurs de cette explication arrivent au même résultat que ceux de la précédente : Jephté ne fit pas périr sa fille, il la consacra à Dieu.

Cette interprétation est ingénieuse. Elle a cependant contre

(1) *Scholia in Judices*, XI, 31; 1835, p. 278. Remarquons que les chiens n'étaient pas du nombre des animaux qu'on pouvait offrir en sacrifice.

(2) S. Aug., *Quæst.* XLIX *in Jud.*, t. XXXIV, col. 812. S. Augustin a traité longuement la question de la fille de Jephté, col. 810-821; il a répondu en particulier aux objections qu'on pourrait en tirer contre Dieu et la Sainte Écriture, et tout ce passage mérite d'être lu.

elle l'*usage de la langue* et les *mœurs du pays*. 1° On ne rencontre nulle part dans l'Ancien Testament le mot holocauste employé dans un sens métaphorique. 2° Le vœu de virginité était inconnu à cette époque chez les Juifs, et nous n'en trouvons aucun exemple certain avant la Sainte Vierge. Les Nazaréens, qui appartenaient à Dieu d'une manière spéciale, se mariaient, Jud., XIII, 5 et XIV, 2 sq.; I Reg., I, 25 et VIII, 4; les vierges mêmes qui avaient été présentées au tabernacle ou au temple recevaient un époux, comme Marie reçut Joseph. Comment Jephté aurait-il donc pu entendre, par le mot holocauste, la virginité?

Concluons. L'Écriture nous dit qu'il accomplit son vœu, Jud., XI, 39. Ce que nous savons de son caractère, Jud., XI, 3; XII, 4-6, donne trop lieu de penser que l'exécution de sa promesse fut l'immolation de sa fille, après qu'elle eût pleuré deux mois sa virginité, c'est-à-dire sa mort sans enfants. *Dura promissio, acerbior solutio, quam necesse habuit lugere etiam ipse qui fecit*, dit S. Ambroise. *In vovendo fuit stultus, quia discretionem non habuit, et in reddendo impius*, dit S. Thomas (1).

459. — VIIe section : Samson, XIII-XVI.

1° Samson ne fut point juge d'Israël de la même manière que ceux qui avaient porté ce titre avant lui. Ses prédécesseurs avaient affranchi le peuple de la servitude en se plaçant à la tête d'une armée; lui n'eut contre les Philistins, ennemis de Dan et de Juda, que la force miraculeuse dont Dieu l'avait doué (2); il leur fit beaucoup de mal

(1) S. Ambroise, *De officiis*, l. III, c. XII, n° 78, t. XVI, col. 167-168; S. Th., 2a 2æ, q. 88, a. 2, ad. 2um. Les auteurs principaux qui admettent l'immolation sanglante de la fille de Jephté sont, outre S. Ambroise et S. Thomas, le Targum, Josèphe, Origène, S. Épiphane, Tertullien, S. Éphrem, S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostome, S. Jérôme, Théodoret, S. Augustin, l'auteur des *Quæstiones ad orthodoxos*, qu'on lit dans les œuvres de S. Justin, Cédrénus, Barhébræus, Cornélius a Lapide, Calmet, Welte, Winer, etc. Les partisans les plus connus de la seconde opinion sont Nicolas de Lyra, Louis de Dieu, Le Clerc, Kimchi, Hengstenberg, etc.

(2) Samson, Jud., XVI, 17-20, perd sa force en perdant sa cheve-

par ses exploits personnels et surtout par sa mort, mais il n'abattit pas leur puissance comme Gédéon avait abattu celle des Madianites ou Jephté celle des Ammonites. Il était probablement contemporain de ce dernier, ainsi que d'Héli.

2° Sa conduite morale ne fut pas sans tache. « An peccarit Samson, dit Bonfrère, au sujet des faits racontés dans le chapitre XVI, dubitare non licet... Nihilominus asserendum est eum hæc peccata pœnitentia delevisse, cum inter Sanctos ab Apostolo reponatur, ad Heb., XI, neque vero vel otium ei ad agendam pœnitentiam in illo pistrino Gazæo, vel incitamenta deesse potuerunt (1). »

ARTICLE III.

Le livre de Ruth.

Objet, auteur, date. — Caractère des personnages, enseignements

460. — Objet, auteur, date du livre de Ruth.

Le petit livre qui porte le nom de Ruth a pour objet principal de nous faire connaître la généalogie de David, le fondateur de la race royale, et celle de Jésus-Christ (2). Cette

lure. « La chevelure de Samson, demande Calmet, était-elle la cause réelle, physique et véritable de la force de Samson, ou en était-elle simplement la cause morale et comme un gage de la protection de Dieu et de la présence de son esprit, tandis qu'il porterait lui-même cette marque de son dévouement et de son nazaréat? Le sentiment commun des Pères et des commentateurs est que sa chevelure n'était que la cause morale de ses forces, Dieu ayant bien voulu s'engager à lui donner cette force prodigieuse comme une qualité permanente et qu'il ne perdrait pas même pendant le sommeil, sous cette condition, et non autrement, qu'il conserverait sa chevelure et qu'il la porterait toute sa vie comme un signe de sa consécration au Seigneur. » *Comment. litt. sur les Juges*, XVI, 17, p. 249. — Les incrédules ont fait de nombreuses objections contre l'histoire de Samson, mais elles proviennent presque toutes de ce qu'ils n'admettent point les miracles. Voir là-dessus *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, p. 381 sq.

(1) *Comm. in lib. Judicum*, XVI, 1; Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. XIII, col. 993. Cf. Procop. Gaz., *In Jud.*, t. LXXXVII pars I, col. 1078.

(2) « Cur scripta est de Ruth historia? demande Théodoret. Primum propter Christum Dominum, » répond-il. *In Ruth*, t. LXXX, col. 518.

généalogie, qui n'est point donnée par le livre des Rois, se lit ici, IV, 18-22; elle est incomplète, car de Pharès, fils de Juda, jusqu'à David, elle ne comprend que dix membres, ce qui est insuffisant pour un intervalle de six à huit siècles; mais l'auteur a voulu nous indiquer seulement les principaux ancêtres du grand roi, et établir qu'il descendait de Juda, fils de Jacob. L'histoire d'une Moabite, Ruth, a fourni à l'écrivain sacré l'occasion de raconter l'origine du véritable fondateur de la monarchie israélite. Elle vivait du temps des Juges; c'est pourquoi ce livre est considéré comme une sorte d'appendice ou de supplément du livre même des Juges. Il est d'ailleurs impossible de fixer à quelle date précise se sont passés les événements mentionnés dans Ruth. Des critiques ont pensé que c'était pendant les invasions des Madianites qu'avait eu lieu la famine dont parle I, 1; Josèphe dit que Booz vivait du temps d'Héli, après la mort de Samson, *Ant. jud.*, V, IX, 1. Il est impossible de résoudre la question. Nous ne savons pas davantage quel est l'auteur de cet écrit. Le style ne ressemble ni à celui du livre des Juges ni à celui des deux premiers livres des Rois. Plusieurs l'ont attribué à Samuel, d'autres à Ézéchias, sans preuves. Il a été probablement composé peu après la mort de David, puisque la généalogie finale s'arrête à ce roi, IV, 22 (1).

461. — Caractère des personnages et enseignements du livre de Ruth

Le livre des Juges nous raconte presque exclusivement les infidélités du peuple, suivies de délivrances miraculeuses. Si l'on jugeait tous les Israélites d'après ces peintures naturellement un peu sombres, on serait porté à être sévère envers eux. Mais jusque dans ces temps troublés, il y avait des âmes fidèles au Dieu de leurs pères, des familles où le culte de Jéhovah se conservait dans toute sa pureté. Le livre de Ruth supplée avec bonheur sur ce point aux lacunes du livre des Juges; il nous fait pénétrer dans l'intérieur d'une famille bethléhémite et nous trace un tableau achevé de la vie domestique.

(1) Commentaire; Théodoret, *In Ruth*, t. LXXX, col. 517-528.

C'est une ravissante idylle d'une incomparable fraîcheur, d'une grace charmante, d'une délicate sobriété de touche, une œuvre d'art exquise (1). Le plus habile poète n'aurait pu imaginer des caractères mieux harmonisés et mieux choisis. Quelle belle figure que celle de Booz, homme de foi, plein de l'idée de Dieu, dont la pensée est présente à tous les détails de sa vie, II, 4, 12; III, 10, 13, diligent et soigneux dans la culture de ses terres, II, 4; III, 2, bon pour ses serviteurs, condescendant envers eux, aimé de tous, II, 4; libéral envers les étrangers II, 8, respectant le droit des autres et observant la loi, jusque dans son amour pour Ruth, sa parente! — Quelle touchante et sympathique figure que celle de cette Moabite, d'un dévouement si généreux pour sa belle-mère et pour la mémoire de son époux, d'une modestie si simple, d'une patience si grande dans le support de la pauvreté, d'une docilité si candide aux avis de Noémi! Cette étrangère, adoptée par le peuple de Jéhovah, à cause de ses vertus, destinée à devenir un des ancêtres du Messie, n'est pas seulement pour nous un beau caractère : elle est le gage de notre vocation à la foi, pour nous, gentils, qui avons été appelés comme elle de l'erreur à la vérité : *Gentium figuram gerit Ruth, quæ, relictis patriis, Israeliticæ genti inserta est* (2). — Noémi est le type de la mère de famille, de la femme forte que devait chanter plus tard l'auteur des *Proverbes*; c'est la femme religieuse, fidèle à remplir ses devoirs avec tact, sagesse et prudence, comptant toujours sur Dieu, dans l'adversité comme dans la prospérité, I, 8; II, 20. — Et pour faire contraste à ces figures si attachantes, Orpha, qui n'est point méchante, mais qui n'a pas le cœur assez généreux pour suivre jusqu'au bout sa belle-

(1) « La variété ne manque pas à la poésie des Hébreux, dit Alexandre de Humboldt. Tandis que depuis Josué jusqu'à Samuel, elle respire l'ardeur des combats, le petit livre de Ruth la glaneuse offre un tableau de la simplicité la plus naïve et d'un charme inexprimable. Goethe, à l'époque de son enthousiasme pour l'Orient, l'appelait le poème le plus délicieux que nous eût transmis la muse de l'épopée et de l'idylle. *Commentar zum West-östlichen Divan*, p. 8. » *Cosmos*, trad. Faye et Galuski, 1864, t. II, p. 53-54.

(2) Origène, *Ruth*, t. XII, col. 990.

mère, la quitte après l'avoir embrassée et renonce ainsi à la vraie religion, comme sans s'en douter, pour retourner chez elle, vers son peuple et « vers ses dieux, » I, 14-15, et demeurer païenne.

CHAPITRE III.

LES LIVRES DES ROIS.

462. — Divisions différentes des livres des Rois; division du chapitre.

1° Les livres que nous nommons livres des Rois forment *deux ouvrages* tout à fait distincts, quoique étroitement liés entre eux. Ils ont chacun un nom particulier dans la Bible hébraïque : les deux premiers s'appellent *livres de Samuel;* la dénomination de *Rois* est réservée aux deux derniers. Ces titres sont conservés dans notre Vulgate, où nous lisons : *Liber primus Samuelis quem nos primum Regum dicimus; liber secundus Samuelis quem nos secundum Regum dicimus; liber Regum tertius, secundum Hebræos primus Malachim; liber Regum quartus, secundum Hebræos Malachim secundus.* La division en quatre livres a été introduite par les Septante et elle a prévalu parmi nous, où l'usage est de citer les deux livres de Samuel comme I et II Rois, excepté quand on renvoie au texte original; dans ce cas on dit I et II Samuel.

2° Les deux manières de diviser l'histoire des Rois ont l'une et l'autre leur raison d'être; la première est fondée sur ce que les livres de Samuel et les *Malachim* (Rois) sont des œuvres complètement différentes; la seconde, sur ce que les deux ouvrages réunis contiennent l'histoire complète des Rois, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à la captivité de Babylone. Pour l'étude de l'histoire du peuple de Dieu, il y a même avantage à considérer toute cette période d'un seul trait. Nous l'étudierons donc dans un seul chapitre. Un premier

article contiendra l'introduction et un second l'histoire des Rois (1).

ARTICLE I.

Introduction au livre des Rois.

463. — Division de cet article.

Dans l'introduction, nous traiterons successivement, en deux paragraphes, 1° des deux premiers livres des Rois ou livres de Samuel, et 2° des deux derniers livres des Rois, parce qu'ils ne sont ni du même auteur ni de la même époque et ont un caractère différent.

§ I. — DES DEUX PREMIERS LIVRES DES ROIS OU LIVRES DE SAMUEL.

Nom et division. — Caractère. — Auteur. — Date de la composition. — Sources. — Prétendues contradictions.

464. — Nom et division des deux premiers livres des Rois.

1° Les deux premiers livres des Rois ou livres de Samuel ne formaient primitivement qu'*un seul* livre (2), lequel fut

(1) Commentateurs catholiques : Origène, *Selecta in librum I Regnorum*, t. XII, col. 991-996; *Homiliæ in librum Regnorum*, col. 995-1028; S. Éphrem, *In Samuelem*, *Opera syriaca*, t. I, p. 331-438; *In libros Regnorum*, p. 439-567; Theodor. Cyr., *In libros Regnorum*, t. LXXX, col. 527-800; Procop. Gaz., *In libros Regnorum* t. LXXXVII, pars I, col. 1079-1200 ; S. Ambr., *Apologia sancti David*, t. XIV, col. 851-916. *De interpellatione David*, t. XIV, col. 811-828, 837-850 ; S. Greg. Mag., *In librum primum regum libri sex*, t. LXXIX, col. 17-468; S. Isid. Hisp., *In Reges*, t. LXXXIII, col. 391-434; S. Patère, *Expositio Veteris et Novi Testamenti*, t. LXXIX, col. 789-820; Pseudo-Eucher, *In libris Regum Commentarius*, t. L, col. 1047-1208; V. Bède, *In Samuelem allegorica expositio*, t. XCI, col. 499-714; *In libros regum quæstionum* XXX *liber unus*, col. 715-736; *De templo Salomonis liber*, col. 735-808 ; *Quæstiones super Regum libros*, t. XCIII, col. 429-456 ; Rupert, *In libros Regum*, t. CLXVII, col. 1059-1272; Hugues de Saint-Victor, *Adnotationes elucidatoriæ in libros Regum*, t. CLXXV, col. 95-114; Sanctius, *In Regum libros commentarius*, dans Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. IX-XI; Clair, *Les livres des Rois*, dans la *Bible* de M. Lethielleux 2 in-8°, 1879, etc.

(2) Origène, ap. Eusèbe, *H. E.*, VI, 25, t. XX, col. 582. — « Regum liber, dit S. Isidore de Séville, *In libros V. et N. T. procemia*, n° 27

partagé en *deux* par les Septante et par la Vulgate. Ils portent le nom de Samuel, dans le texte hébreu, non parce que ce juge en est l'auteur, mais parce qu'il en est le premier et le principal personnage : c'est son histoire qui nous est d'abord racontée, puis celle des deux rois qu'il a sacrés, Saül et David.

2° Les deux premiers livres des Rois se divisent en *trois* grandes *sections :* 1° Enfance et judicature de Samuel, I Reg., I-XII; 2° histoire du règne de Saül, XIII-XXXI; 3° histoire du règne de David, II Reg., I-XXIV. La première section nous apprend comment le régime monarchique s'introduisit en Israël; la seconde nous montre dans Saül ce que ne doit pas être un roi d'Israël, et la troisième nous fait voir dans David l'idéal du roi théocratique. De la naissance de Samuel aux dernières années de David, au moment où s'arrête notre narrateur, il s'écoula probablement un peu plus de cent ans (1).

465. — Caractère des deux premiers livres des Rois.

1° Les deux premiers livres des Rois entrent dans de longs détails sur les faits qu'ils racontent, excepté dans quelques passages qui ont la forme abrégée de chroniques ou d'annales; ils contiennent une véritable biographie des trois personnages que l'auteur nous présente, en se permettant seulement quelques répétitions, comme on en trouve dans Homère et dans tous les écrivains Orientaux. — 2° L'unité de composition est attestée par l'unité de plan et par le langage qui est toujours le même, généralement semblable à celui des écrits antérieurs, mais avec un certain nombre de mots et de locutions nouvelles.

t. LXXXIII, col. 161-162, quanquam apud Latinos propter prolixitatem sui in quatuor partibus sit desectus, apud Hæbræos tamen in duobus divisus est voluminibus. » La division du livre de Samuel et du livre des Rois en deux formant en tout quatre livres, a été introduite pour la première fois, dans la Bible hébraïque, par Bomberg, dans ses éditions célèbres du texte original publiées à Venise en 1525 et années suivantes, n° 90, note.

(1) Le temps ne peut être rigoureusement déterminé, parce que nous ne connaissons pas la durée de la vie de Samuel, n° 449.

466. — L'auteur des deux premiers livres des Rois n'est pas le même que l'auteur des deux derniers.

Les deux premiers livres des Rois n'ont pas été écrits par l'auteur du troisième et du quatrième, quoique plusieurs critiques l'aient soutenu. — 1° Ces deux livres forment un *tout* complet; les derniers chapitres du second forment même une sorte d'appendice qui montre que l'auteur était arrivé au terme de son œuvre. — 2° Le *plan* des deux écrivains n'est pas le même. Le plus ancien écrit plutôt des biographies que des annales; il entre dans une foule de détails circonstanciés et peu importants en apparence; le plus récent raconte brièvement; il ne développe pas, il omet beaucoup de faits. — 3° Les deux derniers livres des Rois renvoient souvent aux sources auxquelles ils ont puisé, savoir les annales de Salomon, et celles des autres rois dont ils racontent l'histoire (1). Rien de pareil dans les livres de Samuel, qui mentionnent seulement le Livre des Justes, II Reg., I, 18. — 4° L'historien de Salomon et de ses successeurs fait aussi des allusions directes aux *livres* de Moïse, et les cite; allusions et citations qu'on ne rencontre pas dans l'historien de Saül et de David (2). — 5° Le *style* des troisième et quatrième livres des Rois se distingue enfin de celui du premier et du second par des néologismes et des aramaïsmes particuliers. L'historien de Saül et de David est au contraire un des meilleurs écrivains en prose de l'âge d'or de la littérature hébraïque. Il tient parmi les prosateurs le même rang qu'Isaïe et Joel parmi les prophètes. Il n'a point les archaïsmes du Pentateuque, mais il y a cependant moins de différence entre Moïse et lui qu'entre

(1) III Reg., XI, 41; XIV, 19, 29; XV, 7, 23, 31; XVI, 5, 14, 20, 27; XXII, 39, 46; IV Reg., I, 18; VIII, 23; X, 34; XII, 19; XIII, 8, 12; XIV, 15, 18, 28; XV, 6, 11, 15, 21, 26, 31, 36; XVI, 19; XX, 20; XXI, 17, 25; XXIII, 28; XXIV, 5.

(2) Ce dernier connaît certainement le Pentateuque, n° 241; il nomme Moïse, I Reg. XII, 6, 8, comme III Reg., VIII, 9, 53, 56; IV Reg., XVIII, 4, 6, 12; mais tandis que l'auteur de III et IV Reg., aime à mentionner expressément la loi, III Reg., II, 3; IV Reg., XIV, 6; XXI, 8; XXIII, 25, de même que les Annales des Rois de Juda et d'Israël, celui de I et II Reg. ne fait point de citations

le poète Lucain et Virgile ; il n'a pas non plus ce qu'on a appelé les provincialismes de l'auteur des Juges, qu'on a supposé avoir vécu dans le nord de la Palestine ; il est supérieur à l'auteur des Paralipomènes, qui appartient à l'âge de fer, et aussi à l'auteur des troisième et quatrième livres des Rois, chez qui l'on trouve un certain nombre de chaldaïsmes, tandis qu'on n'a pas pu en découvrir plus de six dans les deux livres de Samuel. Il y a quelques expressions qui lui sont propres ; il est le premier qui appelle Dieu *Dominus exercituum* ou Jéhovah Sabaoth ; mais cette dénomination devient très fréquente à partir de cette époque, et on la retrouve dans les deux derniers livres des Rois, comme dans les autres écrivains de la même époque (1).

467. — Quel est l'auteur des deux premiers livres des Rois?

L'auteur des livres de Samuel n'est pas nommé dans la Sainte Écriture, non plus que dans Josèphe et la Mischna. La Ghemara de Babylone, la première, et par suite, plusieurs Pères, les attribuent à Samuel, quoiqu'on y lise le récit d'événements postérieurs à la mort de ce prophète, I Reg., XXV, XXVIII, etc. Parmi les Juifs et les modernes, quelques-uns ont cru que Samuel était l'auteur des vingt-quatre premiers chapitres du premier livre et que le reste avait été composé par les prophètes Gad et Nathan ; ils s'appuient sur ce passage de I Par., XXIX, 29 : *Gesta autem David regis priora et novissima scripta sunt in libro Samuelis Videntis, et in libro Nathan prophetæ atque in volumine Gad Videntis.* Mais rien ne prouve que ce texte s'applique à nos deux premiers livres

(1) Le nom de Dieu des armées ou Sabaoth, ne se lit pas une seule fois dans tout le Pentateuque, Josué, les Juges et Ruth ; il est employé dix fois dans I et II Reg., (I Reg. I, 3, 11 ; IV, 4 ; XV, 2 ; XVII, 45 ; II Reg., V, 10 ; VI, 18 ; VII, 8, 26, 27) ; sept dans III et IV Reg., trois dans les Paralipomènes (I Par., XI, 9 et XVII, 7, 24), mais ces passages de I Par. sont des reproductions littérales de II Reg., V, 10, et VII, 8, 26 ; Ezéchiel n'en a jamais fait usage ; on le rencontre dans les Psaumes ; Isaïe (soixante-deux fois en tout, six fois dans les chapitres XL-LXVI), Jérémie et tous les petits prophètes, semblent avoir préféré cette dénomination à toute autre.

des Rois (1); au contraire plusieurs passages indiquent qu'ils ont été écrits après les événements qu'ils racontent et non par des contemporains, I Reg., VII, 15; IX, 9; XXVII, 6, etc. Aussi d'autres critiques en ont-ils attribué la composition, les uns à David, les autres à Isaïe, Jérémie, Ézéchias ou Esdras. Cependant toutes ces hypothèses ne reposent sur aucun fondement solide : nous ignorons quel en est l'auteur, et tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est qu'ils ont été très probablement rédigés peu de temps après la mort de Salomon, comme nous allons le voir.

468. — Date de la composition des deux premiers livres des Rois.

La plus ancienne mention des livres des Rois se lit seulement, II Mach., II, 13, où nous apprenons que Néhémie, ayant fondé une bibliothèque, y plaça les Actes des rois, τὰ περί τῶν βασιλέων, avec les prophètes, etc. Mais les deux livres de Samuel étaient de beaucoup antérieurs à Néhémie; ils datent probablement de l'époque de Roboam. — 1° La distinction qui est faite entre Juda et Israël (2) montre, d'une part, que même la première partie du récit n'est pas antérieure à David, pendant la vie duquel cette distinction commença pour la première fois à s'introduire (3). — 2° D'autre part, l'époque à laquelle s'arrête l'auteur sacré, qui ne raconte pas le règne de Salomon, porte à penser qu'il écrivait sous ce roi ou son successeur. On ne saurait pourtant le placer avant le temps de Roboam, parce qu'il est dit, I Reg., XXVII, 6, que Siceleg appartenait encore de son temps *aux rois de Juda* (4), expres-

(1) Il est d'ailleurs possible que l'auteur des Paralipomènes désigne par livre de Samuel nos deux premiers livres des Rois, selon la dénomination reçue chez les Juifs; mais alors il lui donne ce nom à cause du sujet qu'il traite, et non parce que le dernier juge d'Israël l'avait composé.

(2) I Reg., XI, 8; XVII, 52; XVIII, 16; II Reg., III, 10; XXIV, 1.

(3) II Reg., II, 9-10; V, 1-5; XIX, 41; XX, 2. Comme la mort de David n'est pas racontée à la fin du second livre, quelques critiques ont pensé que l'auteur écrivait tout de suite après, mais nous allons voir que ce fut un peu plus tard. La mort de David est supposée par II Reg., V, 5.

(4) Quelques additions des Septante à II Reg., VIII, 7, et XIV, 27, dans lesquelles Roboam est nommé, sembleraient indiquer clairement,

sion qui prouve que le schisme des dix tribus avait déjà eu lieu.

469. — Des sources des deux premiers livres des Rois.

1° L'auteur n'en indique qu'une, le *Livre des Justes*, d'où il a tiré l'élégie de David sur la mort de Saül et de Jonathas (1), mais on peut croire qu'il a eu entre les mains des documents historiques, émanant des prophètes, et auxquels l'auteur des Paralipomènes a puisé comme lui, car les sections, II Reg., VIII-XXIV et I Par., XI-XXI, quoique différant à certains égards dans l'exposition, à cause de la diversité du but poursuivi, concordent parfois mot pour mot, ce qui paraît indiquer une source commune, peut-être celle que mentionne I Par., XXIX, 29, c'est-à-dire les écrits de Samuel et de Gad. — 2° Les livres de Samuel forment d'ailleurs un tout suivi et bien fondu et ne sont pas une compilation indigeste d'anciens matériaux, quelquefois contradictoires, comme l'ont prétendu les rationalistes de nos jours. Nous avons vu que l'auteur a suivi un plan déterminé, n° 465; les contradictions qu'on a voulu relever sont imaginaires, comme nous allons le montrer.

470. — Des contradictions prétendues des deux premiers livres des Rois.

1° Ce qui est dit I Reg., X, 1, que Saül a été *sacré* par Samuel, sur l'ordre de Dieu, n'est pas en opposition, ainsi qu'on

si leur authenticité était constatée, que les deux premiers livres des Rois ont été écrits sous Roboam, après l'invasion de Sésac, roi d'Égypte. Les autres indications chronologiques qu'on lit dans le texte, I Reg., VIII, 8; XII, 2; XXIX, 3, 6, 8; II Reg., VII, 6, ne jettent aucun jour sur la question.

(1) II Reg., I, 18. Le livre des Justes ou du Juste, comme l'appelle le texte hébreu, n'est cité que dans ce passage et Jos., X, 13, à l'occasion du miracle du soleil arrêté. C'était probablement le nom donné à une collection de poèmes nationaux et populaires, qui existait déjà du temps de Josué, et auxquels on ajoutait, au fur et à mesure de leur composition, les chants les plus remarquables. Les Septante ne mentionnent pas ce livre dans Josué, X, 13, ils le nomment seulement dans II Reg., I, 18.

l'a prétendu, avec I Reg., x, 20-25, où Saül est *choisi* par le sort. David fut aussi sacré d'abord par le même prophète et reconnu plus tard par le peuple. Saül est secrètement désigné par Dieu avant de l'être publiquement dans l'assemblée du peuple.

2° Les *deux causes* pour lesquelles les Hébreux désirent un roi, savoir la cupidité des enfants de Samuel, I Reg., VIII, 3-5, et les menaces d'invasion des Ammonites, I Reg., XII, 12, 13, ne s'excluent point, comme on l'a affirmé : elles concordent parfaitement ensemble; seulement l'historien ne s'est pas cru obligé de les faire connaître en même temps, mais quand il en a trouvé l'occasion.

3° Une *origine* différente est-elle attribuée, I Reg., x, 11 et XIX, 24, au proverbe : *Num et Saul inter prophetas?* — Nullement; le premier passage indique la véritable origine de ce proverbe; le second, à quel moment il fut remis en circulation et devint plus connu.

4° David, I Reg., XVI, 18-22, demeure auprès de Saül pour lui jouer de la cithare; plus tard, quand il a vaincu Goliath, le roi lui demande quelle est sa famille, XVII, 55-58. La conciliation de ces deux passages est jugée difficile; elle a paru impossible, dit-on, aux Septante, puisqu'ils ont supprimé, dans leur traduction, vingt-neuf versets, c'est-à-dire XVII, 12-31 et XVII, 55-XVIII, 5. Le P. Houbigant et beaucoup d'autres ont rejeté ces passages comme interpolés. — Leur omission par les Septante ne prouve rien, parce que leur version offre beaucoup d'autres exemples d'additions, de retranchements et de changements, d'où l'on ne peut rien conclure contre la vérité des Livres Saints (1). Quant à la

(1) Le *Codex Vaticanus,* qui est reproduit dans les éditions ordinaires des Septante, ne renferme pas, il est vrai, les passages en question, mais d'autres manuscrits de cette version les contiennent, et on les lisait dans les exemplaires dont se servait l'Église grecque, puisque les commentateurs grecs les ont cités et ont essayé de les expliquer. « Quomodo Saul ignoravit Davidem? demande Théodoret, *Interr.*, XLIII *in I Reg.*, t. XLXXX, col. 567-568. — Duorum alterum est intelligendum, répond-il. Vel quod furore percitus non sentiebat eum pulsantem citharam, vel quod invidia eum in furorem verterit, *ita ut exacte scire vellet undenam esset.* » Ce dernier membre de phrase donne, croyons-nous, la véritable explication. — Procope de Gaza

contradiction, elle n'existe pas, puisque l'auteur lui-même rattache XVII, 12, à XVI, en disant : David, filius viri Ephratæi, *de quo supra dictum est;* hébreu : Ephratæi istius. Saül demande quelle est la *famille* de David, *de qua stirpe,* XVII, 55, non qui il est.

5° On allègue aussi comme contradictoires les faits rapportés, I Reg., XXIV et XXVI : David, qui aurait pu tuer Saül, se contente de lui couper le bord de son vêtement dans la caverne d'Engaddi et de lui enlever sa lance et sa coupe à Hachila. — On suppose faussement que les deux chapitres racontent le même fait. Il n'en est rien. David épargna deux fois les jours de Saül, dans des *circonstances très différentes.*

6° Il est dit, I Reg., XV, 35 : *Non vidit Samuel ultra Saul usque ad diem mortis suæ,* et nous lisons cependant I Reg., XIX, 24, au sujet de Saül : *prophetavit... coram Samuele.* — Le premier verset cité signifie que Samuel n'alla plus voir Saül pour lui faire visite, mais non qu'il ne le vit plus, même accidentellement, comme dans cette circonstance.

7° Une dernière contradiction qu'on croit découvrir dans

répète à peu près la même chose, *Comm. in l. I Reg.*, c. XVII, 55, t. LXXXVII, col. 1103 — Hugues de Saint-Victor, dans ses *Adnotatiunculæ in II Reg.*, XVII, t. CLXXV, col. 99, répond de la manière suivante : « Quomodo Saul hic David ignorat et progeniem ejus quærit, cum superius ad Isai patrem ejus misisse legatur, dicens : Mitte ad me David filium tuum qui est in pascuis, David quoque ad eum venisse et coram eo stetisse, dilectusque ab eo fuisse, et armiger ejus factus asseratur. Sed notandum quod potentes in quotidiana hominum frequentia positi, non omnes circa se conversantes possunt agnoscere : præcipue eos quos nec dignitas personæ commendat, nec diutina conversatio familiares efficit. Quia igitur David puer adhuc et contemptibilis, neque regia familiaritate dignus brevi tempore cum Saule manserat, non mirum est si eumdem modo ad tam egregium opus procedentem diligentius notatum ignorat. Nam quod prius eum ad Isai patrem ejus mittens ex nomine vocat, nequaquam notitiæ adscribendum est, quia eo nomine illum vocat quod ex relatione suggerentium didicit. Non autem ex præcedentis notitia familiaritatis agnovit. » — I Reg., XVII, 54, donne lieu à une nouvelle difficulté. « Cum nondum habitasset Hierosolymis, quomodo in hanc urbem intulit [David] caput alienigenæ? — Jebusæi quidem adhuc eam inhabitabant : eis autem terrorem incussurus, ostendit illis caput viri insignis fortitudinis. » Théodoret, *Interr.* LXII *in I Reg.*, col. 567

les deux premiers livres des Rois est relative au *récit de la mort de Saül*. I Reg., XXXI, 2-6 et II Reg., I, 2-12, ne sauraient avoir été écrits, dit-on, par le même écrivain, puisqu'ils contiennent deux versions différentes du même événement. — Il est vrai que les deux récits sont inconciliables, mais c'est parce que le premier raconte les choses telles qu'elles se sont passées en effet, et que le second est une *invention* de l'Amalécite (1). L'historien rapporte les mensonges de l'Amalécite, parce qu'ils ont été dits : que conclure de là contre sa véracité ou contre l'unité de composition? Évidemment rien.

§ II. — Des deux derniers livres des Rois.

Contenu et division. — But de l'auteur. — Auteur. — Sources. — Véracité. — Contradictions prétendues. — Difficultés chronologiques. — Tableau chronologique comparé des rois de Juda et d'Israël.

471. — Contenu et division des IIIe et IVe livres des Rois.

Ces deux livres n'en forment réellement qu'un, partagé en deux par les Septante et par la Vulgate. Ils contiennent l'histoire de 427 ans, selon la chronologie ordinairement reçue, c'est-à-dire depuis l'avènement de Salomon, en 1015, jusqu'à la destruction du temple, en 588 (2). On leur a donné le nom de livres des Rois, parce qu'ils s'occupent principalement de l'histoire des rois depuis la mort de David jusqu'à la captivité. Ils se partagent en trois sections : 1° règne de Salomon, III Reg., I-XI (1015-975); 2° histoire des royaumes séparés de Juda et d'Israël, III Reg., XII-IV Reg., XVII (975-721); 3° histoire du royaume de Juda depuis la ruine du royaume d'Israël jusqu'à la captivité de Babylone,

(1) La plupart des interprètes anciens et modernes n'ont vu que des mensonges dans le récit de la mort de Saül tel qu'il est fait par l'Amalécite. Théodoret, répondant à ceux qui reprochaient à David d'avoir tué le messager qui lui avait annoncé la mort de son rival, dit, entre autres choses, pour le justifier : *Verbis quoque addiderat mendacium, se nominans occisorem Saulis. In librum II Regnorum Interr. I*, t. LXXX, col. 598. Procope de Gaza s'exprime ainsi : *Fingit, quanquam frustra, se Saulem interfecisse. In lib. II Regum*, I, 15, t. LXXXVII, pars 1a, col. 1119. « Nous ne doutons pas, dit Calmet, *In I Reg.*, XXXI, 4, p. 349, que ce que raconte l'Amalécite à David,... ne soit absolument faux. »

(2) En ne tenant pas compte de l'épisode de la sortie de prison de Jéchonias, en 561, IV Reg., XXV, 27-30.

IV Reg., XVIII-XXV (721-588). Ils commencent là où s'arrêtent les deux livres de Samuel, mais ils forment une œuvre indépendante et complète, comme le prouvent l'unité du plan, la manière particulière de présenter les faits et le style propre de l'écrivain, n° 466.

472. — **But et plan de l'auteur des IIIe et IVe livres des Rois.**

1° Le *but* de l'auteur est de montrer l'accomplissement de la promesse de Dieu à David : *Cumque completi fuerint dies tui et dormieris cum patribus tuis, suscitabo semen tuum post te, quod egredietur de utero tuo, et firmabo regnum ejus. Ipse ædificabit domum nomini meo, et stabiliam thronum regni ejus usque in sempiternum. Ego ero ei in patrem et ipse erit mihi in filium : qui si inique aliquid gesserit, arguam eum in virga virorum, et in plagis filiorum hominum. Misericordiam autem meam non auferam ab eo, sicut abstuli a Saul, quem amovi a facie mea,* II Reg., VII, 12-15.

2° Nous voyons tour à tour les rois fidèles à Dieu récompensés de leur fidélité et les infidèles punis de leurs péchés, mais non rejetés comme Saül. Les fautes de Salomon sont châtiées en la personne de son fils Roboam qui perd dix tribus, mais conserve Jérusalem et la tribu de Juda. Les successeurs de Roboam portent aussi le poids de leurs iniquités ou sont protégés par le Seigneur, selon qu'ils le méritent. Israël expie par la déportation son incurable idolâtrie; Juda satisfait à la vengeance divine par la captivité de Babylone.

3° Pour faire ressortir l'intervention de la Providence dans le gouvernement de son peuple, l'auteur des derniers livres des Rois fait surtout des extraits d'ouvrages antérieurs plus développés, mais en les coordonnant et les disposant selon le plan qu'il s'était tracé, de manière à faire une œuvre pleine d'unité. La *marche* qu'il suit est toujours *uniforme* : il décrit le commencement, le caractère et la fin de chaque règne; il indique la mort et la sépulture de chaque roi en termes à peu près identiques (1); il apprécie les actions des princes

(1) Cf. pour la mort et la sépulture : III Reg., XI, 43; XIV, 20, 31; XV, 8, 24; XXII, 51; IV Reg., VIII, 24; XIII, 9; XIV, 29; XV, 7, 38; XVI,

d'après la loi de Moïse (1) et marque avec soin la chronologie (2).

473. Auteur des deux derniers livres des Rois.

Le Talmud, n° 29, et un grand nombre d'anciens commentateurs ont regardé Jérémie comme l'auteur du troisième et du quatrième livre des Rois. Plusieurs modernes adoptent cette opinion, en se fondant sur la ressemblance de langage et d'idées qu'on remarque entre cet ouvrage et les écrits du prophète; la fin de IV Reg., XXIV, 18-XXV, et celle de Jérémie, LII, par exemple, sont les mêmes (3). Cette opinion, sans être

20; XX, 21; XXI, 18; XXIV, 5 (hébreu, 6). — Pour le caractère des rois de Juda : III Reg., XV, 3, 11; XXII, 43; IV Reg., XII, 2-3; XIV, 3; XV, 3, 34; XVIII, 3; XXII, 2 et XVI, 2; XXI, 2, 20; XXIII, 37; XXIV, 9, 19; des rois d'Israël : III Reg., XIV, 8; XV, 26, 24; XVI, 19, 26, 30 et sq.; XXII, 53; IV Reg., III, 3; XI, 29, 31; XIII, 2, 11; XIV, 24; XV, 9, 18, 24, 28; XVII, 21 sq. — Sur Jérusalem et le temple, III Reg., VIII; 16, 29; IX, 3; XI. 36; XIV, 2; IV Reg., XXI, 4, 7; XXIII, 27. — Sur la fidélité à Dieu, III Reg., VIII, 61; XI, 4; XV, 3, 14; IV Reg., XX, 3.

(1) III Reg., II, 3; III, 14; VI, 12 sq.; VIII, 58, 61; IX, 4, 6; XI, 33, 38; IV Reg., X, 31; XIV, 6; XVII, 13, 15, 34, 37; XVIII, 6; XXI, 8; XXII, 8 sq.; XXIII, 3, 21, 24 sq.

(2) III Reg., II, 11; VI, 1, 37, 38; VII, 1; VIII, 2, 65, 66; IX, 10; XI, 42; XIV, 20, 21, 25; XV, 1, 2, 9, 10, 25, 33; XVI, 8, 10, 15, 23, 29; XVIII, 1; XXII, 1, 2, 41, 42, 52; IV Reg., I, 17; III, 1; VIII, 16, 25, 26; IX, 29; X, 36; XI, 3, 4; XII, 1, 6; XIII, 1, 10; XIV, 1, 2, 17, 23; XV, 1, 2, 8, 13, 17, 23, 27, 30, 32, 33; XVI, 1, 2; XVII, 1, 5, 6; XVIII 1, 2, 9, 10, 13; XXI, 1, 19; XXII, 1, 3; XXIII, 23, 31, 36, XXIV, 1, 8, 12, 18; XXV, 1, 3, 8, 25, 27.

(3) Les rapprochements qu'on peut faire entre III-IV Reg. et Jérémie sont nombreux : III Reg., IX, 8-9 et Jer., XXII, 8; IV Reg., XVII, 13-14 et Jer., VII, 13-24; IV Reg., XXI, 12 et Jer., XIX, 3, etc. Les événements mentionnés dans le récit concis des Rois, sont principalement ceux que Jérémie connaissait personnellement La famine de IV Reg., XXV, 3, avait failli coûter la vie à Jérémie, XXXVIII, 9. La prise de Jérusalem, la fuite et l'arrestation de Sédécias, le jugement et la punition de ce roi et de ses fils, sont racontés en termes presque identiques, IV Reg., XXV, 1-7 et Jer., XXXIX, 1-7. Il en est de même de l'incendie du temple et du palais royal, ainsi que de la déportation à Babylone des fugitifs et des habitants survivants de la capitale de la Judée. La connaissance détaillée qu'a le narrateur de tout ce que fit Nabuzardan, IV Reg., XXV, 11, 12, 18-21, est expliquée par Jérémie, XXXIX, 10-14, XL, 1-5, où nous lisons que le prophète fut un des captifs emmenés jusqu'à Rama par ce personnage. L'énumération des vases sacrés du temple pillés par les Chaldéens, IV Reg., XXV, 14-15, correspond parfaitement

certaine, est très vraisemblable, car elle a pour elle la tradition en même temps que la similitude du style (1).

474. — Sources des deux derniers livres des Rois.

1° L'auteur indique lui-même ses sources. C'est, pour le règne de Salomon, *Liber verborum dierum Salomonis*, III Reg., XI, 41; pour l'histoire des rois de Juda, *Liber sermonum dierum regum Juda,* III Reg., XIV, 29; XV, 7, 23; XXII, 46; IV Reg., VIII, 23, etc.; pour celle des rois d'Israël, *Liber verborum dierum regum Israël,* III Reg., XIV, 19; XV, 31; XVI, 5, 14, 20, 27; XXII, 39; IV Reg., I, 18; X, 34, etc. Rien ne porte à croire qu'il ait eu d'autres documents entre les mains.

2° Nous pouvons conclure de ces renvois qu'à partir du règne de David, I Par., XXVII, 24, on avait rédigé régulièrement les annales de chaque roi. Sous David et sous Salomon, elles reçurent le nom du prince dont elles retraçaient l'histoire; mais, après eux, elles portèrent le titre général d'Annales des rois de Juda pour les descendants de David, et d'Annales des rois d'Israël pour les rois des dix tribus. Elles étaient beaucoup plus développées que les livres qui nous ont été conservés, puisque ces derniers y renvoient constamment pour les détails. Celles des rois d'Israël s'étendaient jusqu'à Phacée, IV Reg., XV, 31, et celles des rois de Juda jusqu'à Joakim, IV Reg., XXIV, 5. Elles étaient rédigées par les historiographes royaux ou bien par les prophètes (2).

à la prophétie de Jérémie à ce sujet, Jer., XXVII, 19-22. L'histoire de Godolias et la fuite des Juifs en Égypte, IV Reg., XXV, 22-26, n'est que l'abrégé de ce que le prophète raconte plus longuement, Jer., XL; XLIII, 7. L'historien s'arrête précisément au moment où Jérémie fut emmené en Égypte. Les quatre derniers versets seuls, IV Reg., XXV, 27-30, relatifs à Jéchonias, dépassent cette époque; ils ont pu être ajoutés plus tard par Jérémie. Cf. aussi IV Reg,, XXIV, 13 et 14, et Jer., XXVII, 18-20; XXVIII, 3-6; XXIV, 1; IV Reg., XXIV, 3-4 et Jer., II, 34; XIX, 4-8, etc.; IV Reg., XXIV, 2 et Jer., XXV, 9, 20-21; IV Reg., XXI, 10-13, et Jer, VII, 15; XV, 4; XIX, 3-4, etc.

(1) Pour la ressemblance du style, comparer : IV Reg.. XVII, 14, à Jer., VII, 26; III Reg , IX, 8, à Jer., XXII, 8; IV Reg., XXIV-XXV, à Jer., LIII; III Reg., II, 4; VIII, 25; IX, 5, à Jer., XXIII, 17; XIII, 13; XVII 25; IV Reg , XXI, 12 à Jer., XIX, 3.

(2) II Reg., VIII, 16; XX, 24; III Reg., IV, 3; IV Reg., XVIII, 18, 37;

475. — De la véracité des deux derniers livres des Rois.

L'exactitude des livres des Rois par rapport aux événements politiques est universellement reconnue, et la découverte des inscriptions assyriennes, dans ces dernières années, l'a confirmée d'une manière éclatante. La seule partie de cette histoire sacrée qui soit attaquée par les ennemis de la foi est celle qui raconte la mission des prophètes, leurs prédictions et leurs miracles : ils les traitent de mythes ou de légendes, mais sans autres motifs que la négation du surnaturel, oubliant ou ne voulant pas admettre que Dieu peut révéler à l'homme un avenir qui pour lui est sans voiles, et commander à la nature dont il est l'auteur (1).

476. — Des prétendues contradictions des deux derniers livres des Rois.

On a essayé de contester leur véracité en y signalant des

I Par., XVIII, 15; II Par., XXXIV, 8; Is., XXXVI, 3, 22. Ces annales étaient aussi rédigées par les prophètes, I Par., XXIX, 29; II Par., IX, 29; XXIX, 25.

(1) Le texte reçu des Septante offre des variantes qui le distinguent du texte hébreu et de notre Vulgate, laquelle reproduit fidèlement ce dernier. Elles consistent en transpositions, en omissions et en additions. 1° Les principales *transpositions* sont les suivantes ; III Reg., II, 36-46, est placé après III, 1 ; — III Reg., IV, 20-25, 2-6, 26, 21, sont reliés ensemble et précèdent III Reg., III, 2-28, mais ces passages sont répétés pour la plupart à la place qu'ils occupent dans l'original ; — III Reg, III, 1 ; IX, 16, 17, sont unis ensemble et placés entre IV, 34, et V, 1; — III Reg., VII, 1-12, est placé après VII, 51 ; — III Reg., VIII, 12-13, est placé après 53 ; — IX, 15, 22, après X, 22 ; — XI, 43 et XII, 1, 2, 3, est dispersé, XI, 43, 44 ; XII, 1-3 ; — XIV, 1-21, est au milieu de la longue addition faite au ch. XII ; — XXII, 42-50 est placé après XVI, 28 ; — XX et XXI sont transposés ; — IV Reg., III, 1-3, est après IV Reg., I, 18. — 2° Les *omissions* sont peut nombreuses : III Reg., VI, 11-14 est entièrement omis, 37-38 à peine indiqué au commencement du ch. III ; — III Reg., XV, 6, manque, ainsi que les dates du règne d'Asa, XVI, 8 et 15, et çà et là quelques mots sans importance. — 3° Voici les principales *additions* : la fontaine de Salomon, dans le temple, III Reg., après II, 35, ou III, 1 ; — la chaussée ou δυναστεύματα du Liban, III, 46 ; — l'allusion au soleil dans la prière de Salomon à la dédicace du temple, VIII, 12-13, Septante après 53 ; — un long passage sur Jéroboam intercalé XII, entre 24 et 25 ; — XV, 8 ; — XVI, 22 ; — XI, 29 ; — XVII, 1, etc.

contradictions apparentes. — 1° Le ch. XI, 28, de III Reg., dit-on, est en opposition avec III Reg., IX, 22, parce que le premier passage suppose que les Israélites étaient assujettis aux corvées, tandis que le second dit formellement qu'ils en étaient exempts. — III Reg., IX, 22, dit que Salomon n'imposa à aucun Israélite les travaux des esclaves, mais non qu'il ne leur imposa aucune corvée ou charge publique; III Reg., XI, 28, parle seulement des charges publiques. — 2° Une localité différente est indiquée pour l'expiation du meurtre de Naboth, III Reg., XXI, 19 et XXII, 37-38. Dans le premier passage, Élie dit à Achab : *In loco hoc* [à Jezraël], *in quo linxerunt canes sanguinem Naboth, lambent quoque sanguinem tuum.* Dans le second, XXII, 37-38, l'historien raconte au contraire : *Mortuus est autem rex* (Achab) *et perlatus est in Samariam, sepelieruntque regem in Samaria et laverunt currum ejus in piscina Samariæ, et linxerunt canes sanguinem ejus..., juxta verbum Domini quod locutus fuerat.* De plus, IV Reg., IX, 25-26, nous lisons : *Tolle, projice eum* [Joram] *in agro Naboth, juxta verbum Domini.* — Jéhu, qui prononce ces dernières paroles, rapporte la prophétie d'Élie sur la ruine de la maison d'Achab seulement quant au sens; les menaces de Dieu avaient été tempérées par suite de la pénitence d'Achab, III Reg., XXI, 27-29; le Seigneur avait annoncé qu'il n'exécuterait toutes ses vengeances que contre le fils du coupable, Joram, ib., 29, et la prophétie ainsi restreinte fut exactement accomplie sur la personne de Joram, fils d'Achab, IV Reg., IX, 24-26.

477. — Difficultés chronologiques des deux derniers livres des Rois.

Nous avons observé, n° 472, 3°, que l'auteur marque avec soin les données chronologiques; cependant la conciliation des différentes dates qu'il fournit est extrêmement malaisée, et elle suscite même des difficultés qui n'ont pas été jusqu'ici définitivement résolues. Si l'on additionne le total des règnes des rois d'Israël d'une part, et des rois de Juda de l'autre, depuis la première année de Roboam, où commence le

schisme des dix tribus, jusqu'à la sixième année d'Ézéchias, qui fut la dernière du royaume d'Israël, IV Reg., XVIII, 10, on trouve pour les premiers 240 ans seulement et pour les seconds 261. Les deux listes sont ainsi en désaccord d'une vingtaine d'années. On a imaginé de nombreux systèmes pour les concilier ensemble, et on a généralement allongé celle des rois d'Israël en admettant, dans l'histoire des schismatiques, un ou deux interrègnes. La découverte d'un canon chronologique assyrien vient d'augmenter encore l'embarras des exégètes, car pour le faire cadrer avec les chiffres des livres des Rois, il faudrait réduire ces derniers d'une quarantaine d'années. Ces divergences s'expliquent soit par des fautes de copistes dans la transcription des nombres, soit par des causes inconnues. Dans l'impossibilité où l'on est actuellement de résoudre le problème, voici le tableau de la chronologie le plus communément reçue (1) :

(1) S. Jérôme, répondant au prêtre Vitalis, qui lui avait écrit au sujet de certaines difficultés de chiffres, lui disait : « In rebus obscuris, diversas ponimus opiniones... Relege omnes et Veteris et Novi Testamenti libros, et tantam annorum reperies dissonantiam, et numerum inter Judam et Israël, id est, inter regnum utrumque, confusum, ut hujuscemodi hærere quæstionibus, non tam studiosi quam otiosi hominis esse videatur. » *Ep.* LII, 5, t. XXII, col. 675-676. Voici quelques-uns des systèmes imaginés pour concilier les chiffres divergents de la chronologie des rois. En rectifiant le total par les synchronismes, on a, pour les rois de Juda, 257 ans, et pour ceux d'Israël, 238. Afin de combler la différence de 19 ans, on admet communément qu'il y a eu deux interrègnes ou périodes d'anarchie dans le royaume d'Israël : un premier interrègne de 11 ans entre Jéroboam II, la 27e année d'Ozias, et l'avènement de Zacharie, la 38e année d'Ozias, et un second interrègne de 8 ou 9 ans, entre la mort de Phacée, la 4e année d'Achaz, et l'avènement d'Osée, la 12e année d'Achaz. Des critiques récents ont imaginé d'autres explications : Ewald admet une divergence de 21 ans et donne 53 ans à Jéroboam II, 29 à Phacée, au lieu de 41 et de 20; Thenius suppose, pour ces deux règnes, une durée de 51 et de 30 ans (נא pour מא et ל pour כ); J. von Gumpach, réduisant le total à 241 ans, attribue 29 ans à Phacée et conserve les 41 de Jéroboam II; Bunsen donne 61 ans à ce dernier sans rien changer à Phacée; Movers réduit à 233 ans la durée du royaume d'Israël et fait régner Joram avec Josaphat pendant 4 ans, Ozias avec Amasias, 12 ans, Joatham avec Ozias, 11 ans, etc.

478. — Tableau chronologique comparé

DATES BIBLIQUES.	ANNÉE DU ROI de Juda précédent	DURÉE du RÈGNE.	ROIS D'ISRAEL.	COMMENCEMENT DU RÈGNE. Petau	Clinton	Winer
III Reg.						
XIV, 20	—	22	Jéroboam I	975	976	975
—	—	—	—	958	959	957
—	—	—	—	955	956	955
XV, 25	2e	2	Nadab	954	955	954
XV, 33	3e	24	Baasa	953	954	953
XVI, 8	26e	2	Éla	930	930	930
XVI, 15	27e	7 jours	Zambri	929	930	928
XVI, 23	31e	12	Amri	929	930	928
XVI, 29	38e	22	Achab	917	919	918
—	—	—	—	912	915	914
XXII, 52	17e	2	Ochozias	898	896	897
IV Reg.						
III, 1	18e	12	Joram	896	895	896
—	—	—	—	889	891	889
—	—	—	—	885	884	885
X, 36	—	28	Jéhu	884	883	884
—	—	—	—	878	877	878
XIII, 1	23e	17	Joachaz	856	855	856
XIII, 10	37e	16	Joas.	840	839	840
—	—	—	—	838	837	838
XIV, 23	15e	41	Jéroboam II	824	823	825
—	—	—	—	809	808	809
—	—	11	Interrègne	—	—	—
XV, 8	38e	6 mois	Zacharie	772	771	772
XV, 13	—	1 mois	Sellum	772	770	771
XV, 17	39e	10	Manahem.	771	770	771
XV, 23	50e	2	Phacéia	761	759	760
XV, 27	52e	20	Phacée	759	757	758
—	—	—	—	757	756	758
—	—	—	—	741	741	741
—	—	9	Second interrègne. .	—	—	—
XVII, 1	12e	9	Osée	729	730	729
—	—	—	—	727	726	725
XVIII, 10	6e	—	Prise de Samarie . .	721	721	721
				698	697	696
				643	642	641
				641	640	639
				610	609	609
				610	609	609
				599	598	598
				599	598	598
				589	587	586

rois de Juda et d'Israël.

ROIS DE JUDA.	DURÉE du RÈGNE.	ANNÉE DU ROI d'Israël précédent	DATES BIBLIQUES.
boam	17	—	III Reg., xiv, 21; II Par., xii, 13.
ia	3	18e	III Reg., xv, 2; II Par., xiii, 2.
a.	41	20e	III Reg., xv, 10; II Par., xvi, 13
—	—	—	—
—	—	—	—
—	—	—	—
—	—	—	—
—	—	—	—
—	—	—	—
saphat	25	4e	III Reg., xxii, 42; II Par., xx, 31.
—	—	—	—
—	—	—	—
ram	8	5e	IV Reg., viii, 17; II Par., xxi, 20.
hozias	1	12e	IV Reg., viii, 26; II Par., xxii, 2.
halie.	6	—	IV Reg., xi, 3; II Par., xxii, 12.
as.	40	7e	IV Reg., xii, 1; II Par., xxiv, 1.
—	—	—	—
—	—	—	—
aazias	29	2e	IV Reg., xiv, 1; II Par., xxv, 1.
—	—	—	—
ias ou Azarias . .	52	27e	IV Reg., xv, 2; II Par., xxvi, 3.
—	—	—	—
—	—	—	—
—	—	—	—
—	—	—	—
—	—	—	—
—	—	—	—
atham	16	2e	IV Reg., xv, 33; II Par., xxvii, 1.
haz	16	17e	IV Reg., xvi, 2; II Par., xxviii, 1.
—	—	—	—
—	—	—	—
échias	29	3e	IV Reg., xviii, 2; II Par., xxix, 1.
—	—	—	—
nassé	55		IV Reg., xxi, 1; II Par., xxxiii, 1.
non	2		IV Reg., xxi, 19; II Par., xxxiii, 21.
ias	31		IV Reg., xxii, 1; II Par., xxxiv, 1.
chaz	3 mois		IV Reg., xxiii, 31; II Par., xxxvi, 2.
kim	11		IV Reg., xxiii, 36; II Par., xxxvi, 5.
honias ou Joachin.	3 mois		II Par., xxxvi, 9.
lécias	11		IV Reg., xxiv, 18; II Par., xxxvi, 11.
se de Jérusalem .			IV Reg., xxv, 8; Jer., xxxix, 2

ARTICLE II.

Histoire des Rois.

479. — Division de cet article; utilité de l'étude de l'histoire des Rois.

1° Nous diviserons cet article, selon la division même des quatre livres des Rois, nos 464 et 471, en six paragraphes : 1° enfance et judicature de Samuël, I Reg., I-XII; 2° règne de Saül, I Reg., XIII-XXXI; 3° règne de David, II Reg., I-XXIV; 4° règne de Salomon, III Reg., I-XI; 5° histoire des royaumes séparés de Juda et d'Israël, III Reg., XII-IV Reg., XVII; 6° histoire du royaume de Juda depuis la ruine de royaume d'Israël jusqu'à la captivité de Babylone, IV Reg., XVIII-XXV.

2° Les Pères ont fait ressortir l'utilité de l'étude de l'histoire des Rois : *Suavis est [historia Regum] in superficie litteræ, altior in typis allegoriæ, moribus instruendis utilis, lucida in exemplis adhibendis,* dit S. Grégoire le Grand (1).

§ I. — Enfance et judicature de Samuel, I Reg., I-XII.

Place de la vie de Samuel dans l'histoire des Rois. — Héli. — Origine de Samuel. — Cantique d'Anne. — Mission du dernier juge d'Israël.

480. — Place de la vie de Samuel dans l'histoire des Rois; Héli.

1° L'histoire de Samuel est placée au commencement de celle des Rois, 1° parce qu'il ménagea la transition du régime patriarcal au régime monarchique en exerçant une sorte de pouvoir central et en rendant la justice à toutes les tribus, I Reg., VII, 15-17, ce qui habitua Israël au gouvernement d'un seul, et 2° parce qu'il donna à son peuple Saül, son premier roi, IX-XI.

2° Ce que nous savons de la vie d'Héli, auprès de qui s'écoula son enfance, est mêlé à sa propre biographie. Héli fut juge pendant quarante ans, I Reg., IV, 18; nous ignorons du reste en quoi consista positivement sa judicature. Il nous

(1) S. Greg. Mag., *In. primum Regum procemium*, n° 4, t. LXXIX, col. 20. Voir tout le *Procemium*. Cf. S. Aug., *De Civit. Dei*, XVII, 1, t. XLI, col. 523-524; *Contra Faustum*, XII, 33-35, t. XLII, col. 271-272.

apparaît pour la première fois dans un âge avancé, sous l'aspect d'un vieillard plein de bonté, qui s'acquitte avec piété de ses fonctions pontificales, I Reg., I, 12, 17; II, 20; III, 18, mais ternit ses vertus par une faiblesse excessive à l'égard de ses enfants, II, 22-25. Il en fut puni par la mort de ses fils coupables, et surtout par la perte de l'arche qui fut prise dans une guerre par les Philistins. Ce dernier malheur lui fut plus sensible que la perte même d'Ophni et de Phinée; la douleur qu'il ressentit le fit tomber à la renverse, et il se tua dans sa chute, IV, 13-18.

481. — Origine de Samuel; cantique d'Anne, sa mère.

Samuel était de la tribu de Lévi, I Par., VI, 22-23; son père Elcana habitait les montagnes d'Éphraïm, I Reg., I, 1. Sa naissance fut le fruit des prières d'Anne, sa mère. Elle ménait presque, ce semble, la vie d'un Nazaréen, I Reg., I, 15, et fut douée du don de prophétie, II, 1-10. Elle remercia Dieu de lui avoir donné un fils, par un cantique, le premier de ce genre que nous rencontrons dans les Livres Saints. On en a contesté l'authenticité à cause de l'allusion finale à la royauté, laquelle n'existait pas encore de son temps, ℣. 10. Il serait à la rigueur possible que, comme on l'a fait pour plusieurs psaumes, par exemple, pour le psaume L, 20-21, on y eût ajouté plus tard quelques mots pour s'en servir comme d'un chant et d'une prière dans quelque circonstance particulière, mais la plupart des interprètes catholiques voient dans ce verset une prophétie messianique :

> Dominum formidabunt adversarii ejus,
> Et super ipsos in cœlis tonabit;
> Dominus judicabit fines terræ,
> Et dabit imperium regi suo,
> Et sublimabit cornu Christi sui. I Reg., II, 10.

C'est pour la première fois que le nom de Messie ou Christ apparaît dans la Sainte Écriture. « Le paraphraste chaldéen et les meilleurs interprètes, dit Calmet, *hoc loco*, entendent ceci du Messie et de son royaume sur l'Église. *Il donnera la force à son roi*, dit Jonathan, *et il multipliera le royaume de*

son Messie. On l'explique aussi de David, qui a été une des plus expressives images de Jésus-Christ. Anne, ou plutôt le Saint-Esprit, pouvait avoir en vue en même temps ces deux grands objets : le changement de l'état présent des Hébreux de patriarcal en monarchique, et le règne glorieux du Messie. Il semble que Zacharie, père de S. Jean-Baptiste, faisait allusion à cet endroit, lorsqu'il disait : *Erexit cornu salutis* nobis in domo David pueri sui, *sicut locutus est* per os sanctorum qui a sæculo sunt *prophetarum ejus.* »

Les sentiments exprimés par Anne dans son cantique sont si beaux que la Sainte Vierge se les est appropriés en partie dans son *Magnificat* (1).

482. — Mission de Samuel.

Samuel, consacré à Dieu par sa mère, était appelé à jouer un rôle très important dans l'histoire d'Israël, beaucoup moins par les victoires qu'il remporta sur les Philistins et par les jugements qu'il rendit dans les cas litigieux, que par les changements qui datent de son époque et dont il fut l'agent principal.

1° Il est le premier des *prophètes*, I Reg., III, 20, dans la succession régulière de ces hommes extraordinaires, que Dieu fit apparaître dès lors sans interruption, pendant plusieurs siècles, pour servir de contrepoids à la royauté et pour être, parmi les enfants de Jacob, ses représentants, ses interprètes, ses ministres, les gardiens et les défenseurs de la religion. *Ex quo sanctus Samuel propheta cœpit,* dit S. Augustin, *et deinceps donec populus Israel in Babyloniam captivus veheretur,... totum est tempus prophetarum* (2). Moïse et Débora

(1) Cf. I Reg., II, 1 et Luc, I, 46; I Reg., II, 4-5 et Luc, I, 51-53; I Reg., II, 7-8 et Luc, I, 52, 48. Pour tout ce qui regarde le cantique d'Anne, voir Mgr Meignan, *Les prophéties contenues dans les deux premiers livres des Rois*, 1878, p. 71-102. — S. Augustin a commenté ce cantique, *De Civ. Dei*, l. XVII, c. IV, t. XLI, col. 526-532. — Sur la piété d'Anne, on peut voir S. J. Chrys., *De Anna sermones quinque.* t. LIV, col. 631-676.

(2) S. Aug., *De Civ. Dei*, l. XVII, c. 1, t. XLI, col. 523. On peut voir tout ce chapitre, intitulé : *De temporibus Prophetarum.* Cf. Act., III, 24; XIII, 20; I Reg., IX, 9, 11, 18, 19; I Par., IX, 22; XXVI, 28; XXIX, 29.

avaient été prophètes, mais c'est seulement à Samuel que s'ouvre cette série continue de personnages merveilleux devant lesquels vont souvent s'éclipser les rois eux-mêmes. Cette qualité de prophète, d'inspiré de Dieu, lui acquit, beaucoup plus encore que son titre de juge, l'influence si considérable qu'il exerça sur Israël.

2° Non seulement il fut prophète; mais il créa les *écoles de prophètes;* du moins c'est de son temps qu'elles apparaissent pour la première fois, I Reg., x, 5, 10. Ceux qui en faisaient partie formaient une sorte de réunion ou communauté que les Septante appellent *église,* et la Vulgate, *grex, cuneus,* I Reg., x, 5, 10. Ils avaient un supérieur (*Samuel stantem super eos,* I Reg., xix, 20), auquel on donnait le nom de Père, I Reg., x, 12, ou de Maître, IV Reg., ii, 3, et ils étaient appelés fils des prophètes, IV Reg., vi, 1. Ils s'appliquaient à louer Dieu, I Reg., x, 5, 10; xix, 20-24; I Par., xxv, 1, 6; leur principale étude était sans doute celle de la loi. Leur nombre variait, selon les circonstances. Cf. III Reg., xviii, 4; xxii, 6; IV Reg., ii, 16. Leur chef était vraisemblablement consacré par l'onction sainte, comme le fut Élisée, III Reg., xix, 16; cf. Is., lxi, 1; Ps. civ, 15. Ils ne prédisaient pas tous l'avenir (1), mais c'est là que furent élevés plusieurs de ceux dont Dieu fit, dans la Terre Promise, les organes de ses volontés. Samuel est ainsi le premier fondateur des institutions régulières d'instruction religieuse. Il les établit dans sa propre résidence, à Rama, dans des habitations rustiques que le texte sacré appelle *Nayoth,* I Reg., xix, 19; xx, 1, analogues peut-être aux cabanes de feuillage qu'avaient plus tard les disciples d'Élisée près du Jourdain, IV Reg., vi, 4. Le texte sacré ne nous a pas conservé l'histoire suivie des écoles de prophètes, mais nous savons qu'elles se perpétuèrent et nous en trouvons

(1) Nous lisons dans l'histoire de Saül : *Num et Saul inter prophetas?* I Reg., x, 11, 12; xix, 24. Cf. n° 470, 3°. — Le mot *prophète* ne s'entend pas ici de celui qui prédit l'avenir ou reçoit *l'inspiration* prophétique; il signifie simplement celui qui se livre aux exercices religieux des disciples des prophètes. Cf. I Reg., x, 5; xviii, 10; I Par., xv, 27; xxv, 1.

longtemps après à Béthel, IV Reg., II, 3; à Jéricho, IV Reg., II,5; à Galgala, IV Reg., IV, 38, et ailleurs, IV Reg., VI, 1. Cf. III Reg., XVIII, 4, etc.

3° Le fondateur des écoles de prophètes fut aussi le *fondateur de la royauté* en Israël: il sacra Saül, au nom de Dieu, et le réprouva, montrant en lui ce que ne devait pas être le monarque hébreu ; il sacra aussi David, le chef de la dynastie de Juda, le père du Messie et le modèle du roi selon le cœur de Dieu, malgré quelques écarts. Il ne vit pas régner David; d'autres prophètes devaient continuer auprès de ce prince l'œuvre qu'il avait inaugurée; mais en face de Saül, dont un homme d'un grand caractère et d'une puissante autorité déjà acquise pouvait seul dominer le caractère violent, impétueux et mobile, il représenta l'indépendance de la loi morale et la volonté divine, supérieure à tous les caprices des souverains. Lorsqu'il adresse à Saül cette parole si profonde: *Melior est obedientia quam victimæ et auscultare magis quam offerre adipem arietum,* I Reg., XV, 22, il nous montre quel rôle vont jouer les prophètes à la cour des rois, en même temps que, par ce mot, le fondateur des écoles prophétiques nous prépare de loin aux révélations de l'Évangile.

§ II. — Règne de Saul (1095-1055), I Reg., XIII-XXXI.

Caractère général. — Débuts et actions glorieuses. — Déclin et chute.

483. — Caractère général du règne de Saül.

1° Le règne de Saül se compose de deux parties complètement différentes : la première nous le montre tout à la fois l'élu de Dieu et l'élu du peuple, parvenant au trône non par usurpation ni par voie de conquête, mais par la volonté libre et le consentement de tous les intéressés, et répondant aux vues de Dieu sur sa personne : c'est la période glorieuse du début, I Reg., IX-XI; XIII, 1-5, 15-23; XIV. La seconde partie nous le fait voir infidèle à sa mission, désobéissant aux ordres de Dieu, rejeté par lui et se précipitant à sa ruine, XV-XXXI.

2° Ces deux moitiés de l'histoire du premier roi des Hébreux

paraissent contradictoires et inconciliables. Pourquoi est-il l'élu de Dieu, s'il doit manquer à sa vocation, ou pourquoi manque-t-il à sa vocation, si Dieu l'y a appelé ? Nous rencontrons ici le même mystère que dans la vie du traître Judas. Le choix divin ne détruit pas la liberté humaine; la grâce ne s'impose pas; même celui que le Seigneur désigne peut être entre ses mains un instrument indocile et rebelle. La Providence sait d'ailleurs tirer le bien du mal. Saül prépara David. David fut le vrai type du roi théocratique, mais il n'aurait jamais été ce qu'il fut, si son prédécesseur n'avait été victime de sa révolte. Il fallait que le premier roi d'Israël fût un exemple pour tous ceux qui devaient venir après lui, et qu'il leur apprît, par ses malheurs, que le chef du peuple de Dieu ne pouvait pas le gouverner comme les autres monarques de l'Orient gouvernaient leurs sujets. De plus, les Hébreux eux-mêmes méritaient d'être châtiés, et ils le furent en Saül et par lui : ils avaient rejeté la royauté divine, I Reg., VIII, 7, ils avaient manqué de confiance en Dieu; ils en sont punis par les malheurs de leur premier roi.

484. — I. Débuts et actions glorieuses de Saül.

1° Saül, « le demandé, » se distinguait par ses *qualités physiques et morales :* il était l'homme le plus grand d'Israël, I Reg., IX, 2; cf. X, 23, un véritable héros d'Homère. Dans la tradition musulmane, il n'est connu que sous le nom de *Thalout,* « le grand ». La force, dans les guerres de cette époque, où l'on combattait de près et souvent corps à corps, était une qualité précieuse pour un roi, Il était également *electus et bonus, et non erat vir de filiis Israël melior illo,* I Reg., IX, 2. On a prétendu que Samuel l'avait choisi pour roi, parce qu'il le considérait comme un homme insignifiant, qui, privé de tout appui extérieur, à cause de la bassesse de sa famille, I Reg., IX, 21, serait entre ses mains l'instrument aveugle de son ambition. Le texte sacré nous le représente au contraire comme l'homme le mieux doué pour remplir la haute dignité à laquelle il était appelé.

2° La *situation* des Hébreux était alors *critique.* Les Philis-

tins faisaient peser sur tout le pays un joug fort dur (1); ils avaient pénétré jusqu'au cœur du pays. C'était la nécessité de se défendre contre eux qui avait surtout poussé les Israélites à désirer un roi, capable de se mettre à la tête des armées et de les conduire à la guerre (2). Les reproches qu'on avait à faire aux fils de Samuel, I Reg., VIII, 1-3, furent l'occasion, non la cause principale de la demande d'un chef souverain, I Reg., VIII, 20; XII, 12.

3° Saül se montra digne du choix de Dieu par son énergie et par son courage. Il délivra Jabès de Galaad assiégée, et remporta de grands avantages sur les Philistins. Il commença aussi bientôt à *organiser son royaume*. Il pensa d'abord à créer une armée permanente et il en établit le noyau en choisissant trois mille guerriers (3). Son cousin Abner reçut le titre et les fonctions de général, I Reg., XIV, 50. Il institua aussi une garde du corps, d'où il tirait ses courriers et ses messagers : c'étaient des Benjamites, I Reg., XXII, 7, grands et beaux, dit Josèphe (4). David en devint le chef après sa victoire sur Goliath. Le prince de la milice et le chef des gardes jouisssaient du privilège de s'asseoir à la table du roi, avec son fils Jonathas, I Reg., XX, 25. Le texte sacré mentionne un autre officier royal, un Iduméen ou Syrien, Doeg, sorte de *comes stabuli*, chargé des écuries du roi. Le grand-prêtre, de la maison d'Ithamar, Achimélech ou Achias, était aux ordres du roi pour consulter le Seigneur, quand le prince le désirait, I Reg., XIV, 3.

4° Saül n'eut pas de capitale : il continua à demeurer à Gabaa où il était né (5); il commença néanmoins à s'entourer d'un certain faste royal. Il était toujours armé de sa lance, même en temps de paix, I Reg., XVIII, 10; XIX, 9; pendant ses repas, XX, 33; quand il dormait, XXVI, 11, à

(1) I Reg., IX, 16; X, 5; XIII, 3-4, 6, 17-23; XIV, 21; Cf. VII, 13.
(2) I Reg., VIII, 5; IX, 16; X, 1, 19, 27; XII, 2; XIII, 14; XXV, 30.
(3) I Reg., XIII, 2; XXIV, 3; XXVI, 2. Cf. I Par., XII, 29.
(4) *Ant. jud.*, VI, VI, 6. Cf. I Reg., XVI, 15, 17; XXII, 14, 17; XXVI, 22.
(5) I Reg., XI, 4; XIII, 15, 16; XIV, 16; XV, 34; II Reg., XXI, 6; XXIII, 29

plus forte raison sur le champ de bataille, II Reg., I, 6. En campagne il portait un bracelet à son bras et un diadème sur la tête, II Reg., I, 10.

5° La création d'une armée lui permit de faire pour la première fois, depuis la conquête de la Palestine, des *guerres offensives*. Les Juges n'avaient jamais pu en entreprendre, parce qu'ils n'avaient sous leurs ordres que des volontaires qui prenaient les armes uniquement sous le coup de l'oppression. Saül attaqua les peuplades voisines, Moab, Ammon, l'Idumée, Soba et enfin Amalec. Ces combats firent sa gloire, mais ils devinrent aussi l'occasion de ses fautes et de sa chute.

485. — II. Déclin et chute de Saül.

1° La chute de Saül fut causée par ses *défauts* et par ses *fautes*. Le premier roi d'Israël était impétueux, téméraire, quelquefois inconsidéré, I Reg., XIV; il manquait de cette ferme confiance en Dieu qui fait espérer contre toute espérance, I Reg., XIII, 9-12, et de cette soumission à la parole divine qui devait être l'une des principales qualités d'un roi d'Israël, I Reg., XIII et XV. Après quelque temps de règne, se sentant de plus en plus maître, il comprit le gouvernement à sa manière et voulut être indépendant du prophète Samuel, qui représentait le Seigneur auprès de lui : c'était briser la théocratie et établir le despotisme oriental là où le prince ne devait être que le lieutenant de Jéhovah. A la vue de son indocilité, qui se manifesta deux fois, dans l'oblation d'un sacrifice, I Reg., XIII, 8-14, et dans la conservation d'Agag, roi des Amalécites, I Reg., XV, 14-35, Samuel se retira et l'abandonna à lui-même. Saül, n'ayant plus de frein pour le retenir, se laissa aller à tous ses caprices. L'esprit bon le quitta; l'esprit mauvais s'empara de lui, I Reg., XVI, 14 ; il devint méfiant, bassement jaloux de sa dignité et de son pouvoir, et cette jalousie le poussa jusqu'au crime. Le châtiment suivit de près : la folie survint, et il fut désormais en proie à de fréquentes attaques de sombre mélancolie.

2° Dieu choisit alors pour le remplacer un homme selon son cœur, David, fils d'Isaï, de la tribu de Juda, I Reg., XVI. Il prépara l'avénement de son élu au trône en lui faisant terrasser le géant Goliath, XVII. Ce triomphe éclatant manifesta les généreux sentiments de David en même temps que la malice du roi. Saül persécuta le jeune héros, et il conçut pour lui une telle haine qu'elle le porta au massacre inqualifiable des 85 prêtres de Nobé, XXII, 9-23, considéré par Josèphe comme son plus grand crime, *Ant. jud.*, VI, XII, 7.

3° La fin de son règne fut aussi triste que les commencements en avaient été brillants. Il vit l'ennemi héréditaire d'Israël, les Philistins, dont la défaite avait illustré ses premières années, se relever plus forts et plus puissants que jamais. Chargé du poids de ses fautes, se sentant abandonné de Dieu et indigne de sa protection, son courage l'abandonne, et, violant la loi qu'il a renouvelée lui-même contre la divination, il recourt aux pratiques superstitieuses ; il va consulter, auprès de la pythonisse d'Endor, ce Samuel qu'il n'avait pas écouté pendant sa vie et dont il réclame les conseils après sa mort. Il y apprit la fin tragique qui lui était réservée, I Reg., XXVIII, 7-25.

4° La scène d'Endor fut-elle une imposture ou une véritable apparition ? Eustathius et un certain nombre de Pères ont cru à l'imposture ; les Septante, I Par., X, 13, Josèphe, *Ant. jud.*, VII, XIV, 2, 3, Origène et bien d'autres ont considéré l'apparition comme réelle, et le texte semble leur donner raison. Cf. Eccli., XLVI, 23. Cependant S. Augustin hésite (1). Plusieurs saints docteurs croient que le démon intervint dans cette circonstance.

5° Le lendemain, Saül tombait vaincu, avec ses enfants,

(1) Cf. la dissertation de Léon Allatius, *De Engastrimytho*, dans les *Critici sacri*, t. II, col. 1117-1162. — La sorcière d'Endor est appelée, dans l'original, בעלת־אוב, *ba'alath 'ôb*, I Reg., XXVIII, 7, c'est-à-dire « maîtresse d'outre, » Job, XXXII, 19. Comment maîtresse d'outre signifie-t-il sorcière ? Les Septante et les rabbins semblent nous en fournir l'explication en traduisant par *ventriloque*. — S. Jérôme a traduit par « pythonisse. » Cf. Guénée, *Lettres de quelques Juifs*, éd. de 1827. t. III, p. 379.

sur les hauteurs de Gelboé. Ainsi périt le premier roi d'Israël, après avoir démenti les plus belles espérances, mais en laissant à ses successeurs de salutaires leçons. Il fut pleuré par celui à qui il avait voulu arracher la vie : David composa sur sa mort une belle et touchante élégie (1).

§ III. — Règne de David (1055-1015), II Reg., I-XXIV.

David avant son avènement au trône. — Organisation du royaume. — Jérusalem capitale. — Institutions militaires. — Organisation religieuse. — Règlements divers. — Conquêtes. — Piété; fautes; expiation. — Prophétie messianique faite à David. — Tableau des Psaumes historiques de David.

486. — Vie de David avant son avènement au trône.

David, « le bien-aimé » (2), était le plus jeune des enfants d'Isaï ou Jessé, de la tribu de Juda, I Reg., XVII, 12. Il naquit à Bethléem (3). Dieu le choisit pour le faire roi tandis qu'il gardait les troupeaux (4). C'est peut-être pendant qu'il menait la vie pastorale qu'il composa les Ps. XXII, VIII, XVIII, XXVIII (5). C'est certainement à cette époque qu'il devint

(1) II Reg., I, 18-27. Cette élégie portait le nom de chant de l'arc, *qéscheth*, ℣. 18. Elle est composée avec beaucoup d'art. Il y a deux vers d'introduction et deux de conclusion ; les derniers mots du ℣. 19 sont les mêmes que les premiers du ℣. 27. Les vers du ℣. 27 sont plus courts, comme terminant le poème. — L'élégie elle-même renferme cinq strophes très distinctes par le sens. La première et la seconde, la quatrième et la cinquième, sont de qnatre vers; la troisième formant le milieu, a six vers et est ainsi de tous points la plus longue. — Introduction, 18-19 : Thème de l'élégie. — 1re strophe, 20 : La douleur ne doit pas éclater, afin de ne pas réjouir les ennemis. — 2e strophe, 21 : Malédiction contre Gelboé, où les héros sont tombés. — 3e strophe, 22-23 : Éloge commun de Jonathas et de Saül. Les deux parties de cette strophe médiale sont symétriques. — 4e strophe, 24 : Éloge particulier de Saül ; les filles d'Israël doivent le pleurer. — Répétition du refrain. — 5e strophe, 25c-26 : Éloge particulier de Jonathas, son ami. — Conclusion et refrain, 27. — On peut comparer, au point de vue littéraire, le poème de David à l'ode XX du Ier livre d'Horace, et à l'élégie de Malherbe à Duperrier sur la mort de sa fille.

(2) Sur David, on peut voir S. J. Chrys., *De Davide et Saule homiliæ tres*, t. LIV, col. 675-708 ; H. Weiss, *David und seine Zeit*, Münster, 1880.

(3) Cf. I Par., XI, 17 ; II Reg., XIX, 37, 38 ; Jer., XLI, 17 ; Luc., II, 4.

(4) I Reg., XVI ; II Reg., VII, 8 ; Ps. LXXVII, 70-72.

(5) Nous trouvons des réminiscences de sa vie à cette époque dans Ps. VII, 2 ; XXI, 20, 21.

egregius Psaltes Israel (1), et qu'il trempa son courage dans ses luttes contre les animaux sauvages, I Reg., XVII, 34-36. Après l'avoir ainsi préparé d'avance et de loin à sa haute destinée, Dieu l'y prépara plus immédiatement encore : 1° en le faisant appeler à la cour pour y calmer, par ses chants, les accès de fureur du roi, XVI, 17-23 ; 2° par sa victoire sur Goliath, XVII ; cf. Ps. CXLIII ; 3° par l'amitié indissoluble qui le lie à Jonathas, XVIII, 1, etc. ; 4° par son mariage avec Michol, fille de Saül, XVIII, 27 ; 5° par la réputation que lui attire sa magnanimité envers son beau-père, quand celui-ci le poursuivant pour le faire périr, David lui laisse deux fois la vie, XXIV ; XXVI ; 6° par la manière dont il se forme à la guerre, durant cette persécution, XXVII ; XXX ; 7° par la popularité que lui procurent ses premiers psaumes (2).

487. — I. David organisateur du royaume.

Après la mort de Saül, David fut reconnu roi par la tribu de Juda et régna sept ans et demi à Hébron. Pendant ce temps, les autres tribus refusèrent de le reconnaître, par fidélité au sang de Saül. Le fils de Jessé a exprimé dans le Ps. XXVI les sentiments de piété et de confiance en Dieu qui remplissaient alors son cœur. Quand Abner, le principal soutien du parti benjamite, eut été tué par Joab, tout Israël se soumit à David. Il inaugura son nouveau titre de roi des douze tribus par la prise de la citadelle de Jérusalem sur les Jébuséens, et il fit de cette ville sa capitale. Par là, il devint le véritable fondateur du royaume d'Israël. En lui donnant une tête et un centre, il cessa d'être un simple chef du peuple, comme l'avait été Saül, comme l'étaient les scheiks des tribus voisines, maîtres sur leur territoire, mais ignorants de toute adminis-

(1) II Reg., XXIII, 1 ; cf. Amos, VI, 5 ; Eccli., XLVII, 8.

(2) Les péripéties de la persécution de Saül sont racontées en détail, et il est important de les bien connaître pour l'intelligence d'un certain nombre de psaumes. Pour la vie de David 1° à la cour de Saül, après sa victoire sur Goliath, voir I Reg., XVIII, 2-XIX, 18 ; 2° sa fuite de la cour, I Reg., XIX, 18-XXI, 15 ; cf. Ps. LVIII, XXXIII ; 3° son existence errante comme proscrit, I Reg., XXII-XXVI ; cf. Ps. VI et VII ; 4° son séjour chez les Philistins, I Reg., XXVII-II Reg., I.

tration et sans relations suivies au dehors. Il commença à être un vrai monarque, comme les rois d'Égypte et d'Assyrie, avec une organisation politique et une administration régulière qui se maintint et dura, au moins pour le fond, jusqu'à la ruine d'Israël.

488. — 1° Jérusalem capitale

Le choix de Jérusalem comme *capitale* était aussi heureux qu'habile. Sa position centrale, la force de sa situation l'avaient prédestinée à ce rôle (1). Les origines de cette ville sont obscures (2), mais sa gloire devait être incomparable. A partir de David, elle devient véritablement comme le cœur de la Palestine. L'amour qu'elle inspira aux Hébreux éclate en accents admirables, dans les prophètes comme dans les Psaumes, qui en ont décrit avec enthousiasme la force et la beauté. Cf. Ps. CXXI; LXXXVI. David, Salomon et leurs successeurs la fortifièrent et l'embellirent. Mais elle ne fut pas seulement la cité bien-aimée des Juifs, elle se transfigura sous la plume des prophètes qui en firent la figure de l'Église et du ciel. Encore aujourd'hui, la liturgie catholique, à la suite de l'Apocalypse, donne au séjour des bienheureux le nom de Jérusalem. La capitale de la Judée est devenue comme la patrie originaire de tous les chrétiens, et elle tient dans l'histoire religieuse du monde une place incomparablement plus grande que Thèbes ou Memphis, Ninive ou Babylone, la Rome antique ou Athènes.

489. — 2° Institutions militaires.

L'organisation militaire avait été déjà commencée par Saül, n° 484 ; elle fut développée et complétée par David.

1° La persécution de son prédécesseur lui avait fourni le

(1) Voir Poujoulat, *Histoire de Jérusalem*, 5e éd., 1865, t. I, p. 49-50.

(2) Beaucoup croient que Salem, dont Melchisédech était le roi, était la même ville que Jérusalem, Gen., XIV, 18 ; Heb., VII, 1-2; plusieurs le nient. Le Ps. LXXV, 3, texte hébreu, semble donner raison aux premiers, nos 595, 2°, et 745, note. La tradition juive place le sacrifice d'Isaac sur le mont Moriah, à l'emplacement où fut depuis construit le temple.

moyen de créer le noyau d'une armée très solide, composée de 600 hommes braves et déterminés, d'un courage à toute épreuve. Ce chiffre de 600 fut naturellement toujours cher à David, et il le conserva plus tard, en donnant aux 600 le nom de *Gibbôrîm*, « les forts », II Reg., xxiii, 8-39; I Par., xi, 10-46. Ils furent néanmoins subdivisés dans la suite en trois groupes de 200 hommes chacun et en petites compagnies de 20 hommes, commandées par trente officiers, appelés à cause de leur nombre les *trente*. Chaque dizaine de soldats avait aussi à sa tête un officier subalterne. Les trois commandants de 200 hommes dépendaient du « chef des forts », Abisaï, neveu de David, I Par., xi, 20; cf. II Reg., xvi, 9. Les trois capitaines placés sous ses ordres étaient Jesbaam, I Par., xi, 11, ou Adino, II Sam., xxiii, 8 (texte hébreu); Eléazar, I Par., xi, 12; II Reg., xxiii, 9, et Semma, II Reg., xxiii, 11. Plusieurs de leurs trente subordonnés, entre autres, Urie l'Héthéen, sont également nommés et leurs exploits racontés, I Par., xi, 41; II Reg., xxiii, 39; xi, 3.

2° En dehors de ce corps d'élite, David constitua une ***armée*** considérable. De tout temps, tout Israélite capable de porter les armes avait été susceptible d'être appelé à les prendre, mais seulement en cas de guerre; il n'existait d'ailleurs ni cadre ni code de discipline proprement dits. Saül avait cherché pour la première fois, comme nous l'avons vu, n° 484, à organiser la force armée, et c'est sous lui qu'apparaît le premier général en chef Israélite, mentionné dans l'Écriture, Abner. Son successeur sous David fut Joab. Il reçut cette dignité en récompense de l'assaut de Jérusalem, I Par., xi, 6; xxvii, 34. Il était chargé de la direction des opérations militaires en l'absence du roi, II Reg., xii, 26. — Saül n'avait eu que 3,000 hommes de troupes permanentes. David partagea le peuple en douze divisions, de 24,000 hommes chacune, et servant, à tour de rôle, un des douze mois de l'année, sous le commandement d'un chef particulier, choisi par le roi; le nom de ces officiers est donné I Par., xxvii, 1-15. L'armée israélite ne se composait que d'infanterie; elle ne possédait ni cavalerie ni chariots, comme en avaient les

Chananéens, les Assyriens et les Égyptiens, à l'exception de quelques chars, II Reg., VIII, 4, et de mules au lieu d'ânes, pour les commandants, II Reg., XIII, 29; XVIII, 9. L'armement ordinaire consistait en lances et en boucliers. Une tradition arabe attribue à David l'invention de la cotte de mailles.

3° Sous le premier roi d'Israël, il existait déjà une *garde du corps*, Le nouveau souverain y introduisit, si l'on peut en juger par les noms, des mercenaires étrangers, les Kéréthites ou Crétois et les Péléthites, ainsi que des Philistins de Geth, II Reg., XV, 18. Leur chef était un hébreu de race sacerdotale, le fils du prêtre Joïada, Banaïas, II Reg., VIII, 18; XX, 23; III Reg., I, 38, 44.

490. — 3° Organisation religieuse.

David, en transportant à Jérusalem l'arche d'alliance et en faisant de cette ville le centre du culte du vrai Dieu, organisa le service religieux et traça plusieurs règlements importants. Il divisa les enfants d'Aaron en 24 familles, 16 descendant d'Eléazar et 8 d'Ithamar. Chacune d'elles devait remplir à tour de rôle, pendant une semaine, les fonctions sacerdotales, I Par., XXIV. Nous retrouvons cet ordre encore observé au commencement de l'ère chrétienne, dans l'histoire de Zacharie, père de S. Jean-Baptiste, Luc, I, 5-9. Le dénombrement des Lévites permit de constater qu'ils étaient 38,000. David les partagea en quatre classes : 24,000 pour les offices divers qu'il fallait remplir dans la maison de Dieu; 6,000 pour rendre la justice; 4,000 pour portiers et enfin 4,000 comme chantres. Ces derniers étaient distribués en 24 chœurs hebdomadaires, I Par., XXIII; XXV; XXVI. Les chantres avaient pour chefs Asaph, Héman et Idithun, dont nous retrouvons les noms en tête de plusieurs psaumes.

491. — 4° Règlements divers.

La sollicitude de David ne s'étendit pas seulement à l'armée et à la religion, elle embrassa les sujets les plus divers. Il eut à cœur les intérêts pastoraux et agricoles, I Par., XXVII,

26-31 ; il ne négligea point les finances, I Par., XXVII, 25; il créa un collecteur d'impôts, Aduram, II Reg., XX, 24; cf. III Reg., XII, 18; IV, 6 ; il veilla à la bonne administration de la justice, I Par., XXVI, 29-32; pour que son pouvoir pût se faire sentir également partout, il donna un chef à chaque tribu, I Par., XXVII, 16-22. Il eut aussi une sorte de conseil privé, I Par., XXVII, 32-33; II Reg., XV, 37; XVI, 19, avec un scribe ou secrétaire, II Reg., XX, 25; I Par., XXVII, 32; un historiographe, II Reg., XX, 24.

492. — II. Conquêtes de David.

David était un grand guerrier, en même temps qu'un habile organisateur. L'armée qu'il avait créée lui servit à agrandir son royaume et à l'étendre aux plus lointaines limites qu'ait jamais atteintes la puissance israélite. Dix ans après la prise de Jérusalem, il avait soumis à l'ouest, les Philistins, II Reg., VIII, 1; I Par., XVIII, 1; au sud-est, les Moabites, II Reg., VIII, 2; XXIII, 20; au nord-est jusqu'à l'Euphrate, les Araméens ou Syriens, II Reg., VIII, 3; cf. Gen., XV, 18; au sud, les Iduméens, II Reg., VIII, 14; Ps. LIX; CVII, 7-13; et enfin, à l'est, les Ammonites, II Reg., X, 1-19; XII, 26-31. A la fin de toutes ces guerres, David composa le Psaume XVII, *Diligam te, Domine.*

493. — III. Piété de David; ses fautes; leur expiation.

1° Plus admirable encore que ses talents administratifs et militaires était la piété de David (1). Elle éclate dans une foule de traits de son histoire, et en particulier dans le projet qu'il forma d'élever un temple au Seigneur; mais c'est surtout dans les Psaumes qu'elle brille sous le plus beau jour. Depuis qu'il a fait entendre pour la première fois ses chants inspirés, juifs et chrétiens n'ont pas cessé de les répéter; ils sont devenus la prière universelle, l'aliment de la piété de toutes les âmes dévouées à Dieu.

2° Il y eut cependant des taches dans la vie de ce grand roi

(1) Voir le beau passage de S. Aug., *Contra Faustum*, XXII, 66; t. XLII, col. 441-442.

et de ce grand saint (1), mais la Providence les lui fit expier, et sa pénitence fut si parfaite qu'il est devenu le modèle de tous les pécheurs repentants. Il accepta avec une pleine résignation tous les châtiments que Dieu lui envoya, la mort du premier fils de Bethsabée, la révolte d'Absalom, etc. Lorsque le prophète Nathan lui avait reproché ses crimes (2), il n'avait répondu que ces mots : *Peccavi Domino*, II Reg., XII, 13 : ce n'est pas contre Bethsabée, contre Uri, qu'il avait péché, c'était contre son Dieu. Quand Samuel avait reproché à Saül ses désobéissances, celui-ci avait cherché ses excuses : *Necessitate compulsus obtuli holocaustum*, I Reg., XIII, 12, avait-il dit une première fois; la seconde, il avait répondu par le même mot que David : *Peccavi*, I Reg., XV, 24. 30, mais ce mot n'avait pas le même sens dans sa bouche, il désirait seulement, pour conserver son prestige sur Israël, obtenir extérieurement le pardon de son péché; il n'éprouvait aucun regret au fond du cœur. Le commentaire du mot de Saül nous est fourni par ses paroles : *Peccavi, sed nunc honora me coram senioribus populi mei, et revertere mecum*, I Reg., XV, 30. Le commentaire du *peccavi* de David nous est donné par lui-même dans le Ps. L, *Miserere mei, Deus*.

494. — IV. Prophétie messianique faite à David.

Dieu récompensa David de ses vertus et de sa pénitence en lui conférant le don de prophétie qui se manifeste dans ses Psaumes, et surtout en le choisissant pour être l'ancêtre du Messie. Le prophète Nathan lui fit, au nom du Seigneur, les

(1) Voir Haneberg, *Histoire de la révélation biblique*, trad. Goschler, t. I, p. 262-264.

(2) Après avoir raconté à David qu'un riche s'était emparé de la brebis unique d'un pauvre, Nathan dit au roi : le riche, c'est vous-même. *Tu es ille vir*. II Reg.. XII. — L'apologue de Nathan est un chef-d'œuvre. « Quelle admirable parabole que celle de la brebis du pauvre, dit Saint-Marc Girardin, *La Fontaine et les fabulistes*, 1867, t. I, p. 92-93. Quelles péripéties! quel coup de théâtre que ce mot : *C'est vous qui êtes cet homme!* Comme l'allégorie se dissipe à l'instant! Comme le nuage crève et comme la foudre éclate! » — On sait quel usage fit un prédicateur célèbre du *Tu es ille vir* dans un sermon prêché devant Louis XIV.

plus magnifiques promesses, II Reg., VII, 8-16. Il est manifeste, par tous les détails que contient le discours de Nathan, qu'un grand nombre d'entre elles se rapportent à Salomon, en qui elles eurent en effet leur accomplissement; mais la substance de la promesse ne fut pas épuisée en sa personne. La triple répétition, *in sempiternum*, ℣. 13, *in æternum jugiter*, ℣. 16, l'établissement du trône de David *à jamais*, *thronus tuus erit firmus jugiter*, indiquent assurément un temps qui s'étend au delà de l'époque de Salomon et marquent la durée éternelle de la race de David. Sa race vit en effet à jamais, car Jésus-Christ, son fils, vit dans les siècles des siècles. Cf. Heb., I, 5, 8; XIII, 8 (1).

David a vu lui-même, dans ses Psaumes, la gloire ainsi que les humiliations du Sauveur qui devait naître de lui, et dont il fut la figure dans ses persécutions et dans ses triomphes. Nous aurons à étudier plus loin ses prophéties. Avant de quitter la terre, dans ses *novissima verba*, II Reg., XXIII, 1, il salua ce Dominateur qui devait venir régner sur les hommes par la justice et dans la crainte de Dieu, ib., 3. C'était une digne fin d'un si grand homme (2).

495. — Tableau des principaux Psaumes historiques de David propres à éclaircir les événements de sa vie et de son règne.

1° I Reg., XVII, 34-37 : Vie pastorale et allusions à ses souvenirs d'enfance : Ps. VII, 2; VIII; XVIII; XXI, 20-21; XXII; XXVIII.
2° I Reg., XVII, 23-51, David vainqueur de Goliath, Ps. XVII; CXLIII (Ps. CLI dans les Septante).
3° I Reg., XIX, 12 : David s'enfuit de sa maison, Ps. LVIII.
4° I Reg., XX-XXVI : David fugitif mène une vie errante, Ps. VI; VII.
5° I Reg., XXI, 10-15 : David à la cour du roi philistin Achis, Ps. XXXIII; LV.
6° I Reg., XXII; XXIV, 4 : David dans la caverne, Ps. CXLI; LVI.
7° I Reg., XXII, 5 : David dans le désert de Juda, Ps. LXII.
8° I Reg., XXII, 9 : David trahi par Doeg l'Iduméen, Ps. LI.
9° I Reg., XXIII, 19; XXVI, 1 : David à Ziph, Ps. LIII.
10° I Reg., XXIV, 1 : David à Engaddi, Ps. X.

(1) Voir, sur cette prophétie, Mgr Meignan, *Prophéties messianiques; Les prophéties contenues dans les deux premiers livres des Rois*, p. 103-182.
(2) Voir également sur cette prophétie Mgr Meignan, *ibid.*, p. 183-209.

11° I Reg., xix-xxvi : Souvenirs de sa vie errante, Ps. xvii; xxv; xxx (cf. ỳ 21.); xxxvi.

12° II Reg., i, 18-27 : Élégie sur la mort de Saül et de Jonathas, n° 485.

13° II Reg., ii, 1 : David à Hébron avant son sacre, Ps. xxvi.

14° II Reg., v, 6-9 : David et Jérusalem, Ps. cxxi (postérieur à David).

15° II Reg., vi : David et l'arche. La translation de l'arche est le sujet qui a inspiré le plus de chants au saint roi. Nous n'avons pas moins de douze psaumes composés en cette circonstance, comme nous l'apprenons par leur titre ou par leur contenu. Les Ps. xxviii; xxix; xiv; c; lxvii; xxiii, paraissent avoir été destinés à chanter l'entrée de l'arche d'alliance dans la vieille citadelle des Jébuséens; le Ps. xxiii peut être considéré comme l'inauguration du nouveau nom par lequel Dieu est souvent appelé désormais : Dieu des armées ou Sabaoth. Ps. xxiv (Vulg., xxiii), 10; cf. II Reg., vi, 2, n° 466, 5°. Le Ps. civ fut chanté à la clôture de la fête, d'après I Par., xvi, 8-36. Les Ps. civ; cv; xlv (cf. pour ce dernier. I Par , xv, 20, 21) et cxxxi, quoique celui-ci ne paraisse pas être de David, se rapportent également à cette solennité.

16° II Reg., vii, 2 : David se propose de construire le temple. Sur ce fait, voir Ps. cxxxi, déjà indiqué au 15°.

17° II Reg., viii, 1; x, 7; I Par., xviii, 1 : David vainqueur de Moab, d'Ammon et de la Syrie, Ps. lix; cvii.

18° II Reg., xii : David pécheur repentant, Ps. l; xxxi.

19° II Reg., xv, 14 : David et la révolte d'Absalom, son fils, Ps. iii, peut-être aussi Ps. iv, etc.

20° II Reg., xvi, 21-23 : David et la trahison d'Achitophel, Ps. liv; lxviii; cviii.

21° II Reg., xvii : David en fuite devant Absalom, Ps. cxlii.

22° II Reg., xvii, 22 : David au delà du Jourdain, Ps. xli.

23° III Reg., i : Sacre de Salomon, Ps. lxxi.

24° II Reg., xxiii, 1-7 (en dehors du livre des Psaumes) : Le dernier Psaume de David.

§ IV. — Règne de Salomon (1015-975), III Reg., i-xi.

Abrégé sommaire. — Le temple de Jérusalem.

496. — Coup d'œil sur le règne de Salomon.

Salomon est célèbre par sa sagesse, sa magnificence, ses constructions, ses richesses, son commerce, ses écrits (Pro-

verbes, Cantique des cantiques, Ecclésiaste) et sa chute déplorable; son règne dura 40 ans. Son historien raconte 1° son avènement au trône et l'affermissement de son pouvoir, III Reg., I-II; 2° le développement de sa puissance par son mariage avec la fille du pharaon, et la gloire que lui acquiert sa sagesse, don surnaturel de Dieu, manifestée principalement dans le jugement des deux mères, III; 3° il fait connaître les perfectionnements que le nouveau roi apporta au système administratif de David, son père (n° 491), IV; 4° il décrit en détail l'œuvre la plus importante de Salomon, c'est-à-dire la construction du temple de Jérusalem, V-VII, et la dédicace solennelle qu'il en fit, VIII-IX, 15; 5° il célèbre la gloire que lui acquit sa splendeur, la visite de la reine de Saba, ses grandes entreprises commerciales (1) et les revenus qu'elles lui procurèrent, IX, 16-X; 6° enfin il trace le tableau de ses dernières années assombri par l'idolâtrie dans laquelle le firent tomber les femmes étrangères qui étaient devenues ses épouses, et par les menaces prophétiques d'Abias le Silonite, XI, 29-39. On ignore si Salomon se convertit avant sa mort.

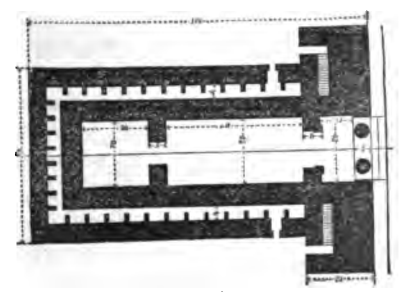
497. — Le temple de Salomon.

1° La plus grande œuvre de Salomon fut la construction du *temple* de Jérusalem. Il importe, pour l'intelligence de tous les livres de la Sainte Écriture postérieurs à cette époque, d'en avoir une idée nette et précise.

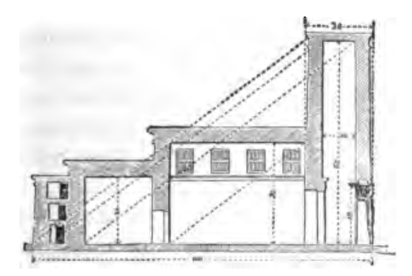
2° Le temple fut construit sur le mont Moriah, dans la partie nord-est de Jérusalem, sur des fondements qui nécessitèrent des travaux gigantesques. Il consistait en un édifice de proportions relativement restreintes et en plusieurs grandes cours. L'édifice, *Beth Yehovah* ou *maison de Dieu*, était rectangulaire; il comprenait trois parties : un vestibule, *'oulam*; le Saint, *Qodesch* ou *Hékal*, et le Saint des saints,

(1) Sur le voyage de la flotte de Salomon à Ophir, c'est-à-dire très probablement à la côte occidentale de l'Inde, de même que sur tout le règne de ce roi, on peut voir, pour les développements, *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, p. 427-554.

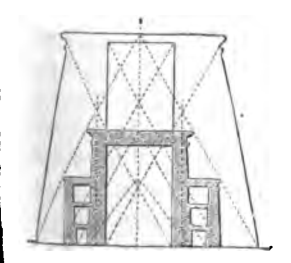
TEMPLE DE SALOMON.



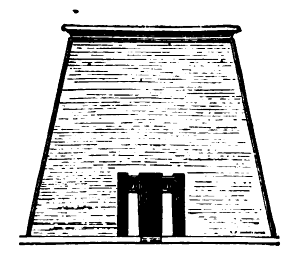
4. — Plan.



5. — Coupe longitudinale.



6. — Coupe transversale.



7. — Façade.

Debir ou *Qodesch haqqodaschîm*. Le *Saint des saints*, ayant dix mètres dans ses trois dimensions, était séparé du Saint par un mur et par une porte devant laquelle était suspendu un voile ou tapis, II Par., III, 14; Matth., XXVII, 51; Marc, XV, 38; Luc, XXIII, 45. Il contenait l'arche d'alliance que deux chérubins, de forme colossale, couvraient de leurs ailes étendues, et les tables de la loi, III Reg., VIII, 9; II Par., V, 10; Heb., IX, 4. Le *Saint*, élevé de quinze mètres et long de vingt, renfermait l'autel des parfums, n° 383, dix chandeliers d'or à sept branches et dix tables d'or sur lesquelles on plaçait les pains de proposition. En avant du Saint s'élevait le *vestibule* ou portique, de cinq mètres de longueur, de dix de largeur, et probablement de trente de hauteur. Il était séparé du Saint par une porte à deux battants, en bois de cyprès doré. Aux côtés latéraux de l'édifice étaient adossées de petites cellules.

3° La maison de Dieu n'était pas destinée à servir, comme nos églises, de lieu de réunion aux fidèles : c'était exclusivement la *demeure du Seigneur*, inaccessible aux mortels. Aucun Israélite ne pouvait y entrer. Seuls, les prêtres avaient le droit de penétrer dans le Saint. Quant au Saint des saints, il était fermé à tous, au grand-prêtre lui-même, qui n'y avait accès qu'une fois par an.

4° Les cérémonies du culte et les assemblées des adorateurs de Jéhovah avaient lieu dans les *parvis* ou *cours* fermées qui entouraient le sanctuaire. 1° Une première cour était réservée aux prêtres et aux lévites. Là était l'autel d'airain ou autel des holocaustes, sur lequel brûlait un feu perpétuel et sur lequel on offrait les sacrifices sanglants. A côté, étaient la mer d'airain et les divers ustensiles nécessaires pour l'immolation des victimes. 2° Une autre cour, appelée Parvis extérieur, d'un niveau plus bas que la précédente, nommée Parvis intérieur, était réservée, à l'exclusion des incirconcis, aux Israélites, qui assistaient de là à la célébration des sacrifices. Salomon n'eut pas le temps de l'achever; elle ne fut terminée que par ses successeurs (1).

(1) Voir la planche représentant le temple.

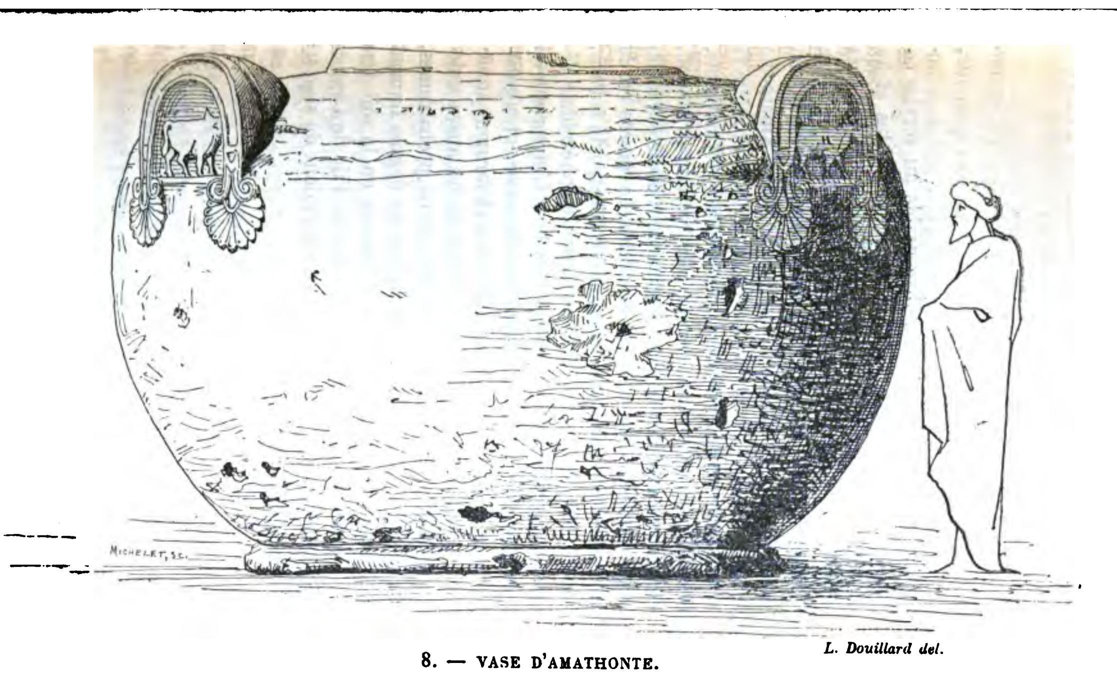
§ V. — Histoire des royaumes séparés de Juda et d'Israël (975-721), III Reg., xii-IV Reg., xvii.

498. — Division et analyse sommaire de l'histoire de cette époque.

1° Après la mort de Salomon et en punition de son infidélité, dix tribus cessèrent d'obéir à Roboam, son fils et son successeur, parce qu'il refusa imprudemment d'alléger les charges publiques. Jéroboam devint leur roi, et le nouveau royaume prit le nom d'Israël, tandis que la maison de David règna, au sud, sur Juda, avec Jérusalem pour capitale. Afin de détourner ses sujets d'aller au temple, ce qui aurait pu les amener à revenir sous le sceptre de son rival, Jéroboam fit un schisme religieux en même temps qu'un schisme politique : il établit deux veaux d'or, destinés vraisemblablement, comme étant les symboles de la force, à représenter Jéhovah sous une forme sensible, l'un à Béthel et l'autre à Dan. La division entre les enfants de Jacob dura jusqu'à la ruine du royaume des dix tribus, en 721.

2° L'histoire de cette époque est partagée en trois parties; dans chacune d'elles, l'auteur des Rois présente sous une forme synchronique le tableau des événements qui s'accomplissent en Israël et en Juda. — 1° Période de luttes entre Israël et Juda : à la suite de la division des deux royaumes, ils sont en guerre l'un contre l'autre, jusqu'à l'avènement d'Achab, III Reg., xii-xvi, 28. — 2° Période de paix entre Israël et Juda. La maison d'Achab s'allie avec la famille de David; elle introduit en Israël le culte de Baal, malgré les prophètes Élie et Élisée; elle combat contre la Syrie et entraîne Juda dans des démêlés qui deviennent funestes à l'un et à l'autre, et se terminent par la mort violente de Joram d'Israël et d'Ochozias de Juda, III Reg., xvi, 29-IV Reg., x. — 3° Nouvelle période de luttes entre la Palestine du Nord et la Palestine du Sud, depuis l'avènement de Jéhu au trône de Samarie et l'usurpation d'Athalie à Jérusalem jusqu'à la ruine du royaume des dix tribus, la 6e année d'Ézéchias de Juda, IV Reg., xi-xvii.

3° Pendant ces trois périodes, c'est-à-dire pendant toute la



L. Douillard del.

8. — VASE D'AMATHONTE.

(D'après l'original. Musée du Louvre.)

La mer d'airain, p. 103, 4°, était indispensable au service du Temple, parce que l'immolation des victimes sanglantes et les purifications que cette immolation rendait nécessaires exigeaient beaucoup d'eau. — Le vase d'Amathonte était destiné à un usage analogue et nous prouve que ces récipients immenses étaient un ustensile essentiel dans le service liturgique. Le vase d'Amathonte a été apporté de l'île de Chypre au Louvre en 1866. Il a 1 mètre 85 de hauteur et 2 mètres 20 de diamètre. Sur la colline d'Amathonte, où il a été trouvé, il y en avait un second, plus haut de 40 centim., mais brisé en morceaux. L'un et l'autre paraissent avoir été taillés sur place dans quelque gros quartier de roche. La pierre est du calcaire poreux. Le plus petit, celui qui a été transporté à Paris, pèse environ 14,000 kilogrammes. Il est à panse sphéroïdale déprimée, avec une petite base et un col très bas. L'ouverture est circulaire. Quatre fausses anses, prises dans la masse, et régulièrement espacées, reposent sur deux palmettes et forment arcade au-dessus d'un taureau tourné à droite. Deux de ses anses seulement sont visibles pour le spectateur. On allait probablement puiser l'eau dans ce vaste récipient au moyen de degrés formant une sorte d'escalier placé à côté du vase, comme on le voit dans un petit modèle en pierre qui provient aussi de l'île de Chypre. Les taureaux qui figurent ici dans les anses servaient de support à la mer d'airain de Salomon.

durée du royaume d'Israël, pas un seul de ses rois n'est fidèle à Dieu; ils sont punis de leur idolâtrie par les maux qui accablent leur famille et eux-mêmes; les dynasties se succèdent avec rapidité. Le nombre des rois d'Israël fut de dix-neuf : ils appartiennent à neuf familles différentes. — En Juda, la dynastie de David résiste à tous les coups; la plupart des descendants du saint roi succombent aux séductions du polythéisme; quatre cependant sont fidèles (Josaphat, Joatham, Ézéchias et Josias), et Dieu tient les promesses qu'il a faites à la race d'où doit sortir le Messie.

499. — Élie et Élisée.

Les deux plus grandes figures de cette époque sont Élie et Élisée. Les Bollandistes appellent Élie le Thesbite : *prodigiosus Thesbites* (1). Abarbanel dit de lui : *Omnium suæ ætatis prophetarum facile princeps, et si a Mose discesseris, nulli secundus* (2). C'est, en effet, de tous les personnages de l'Ancien Testament, celui qui a été peint avec les plus vives couleurs. Ses apparitions rares, soudaines et courtes, son courage indomptable et son zèle de feu, l'éclat de ses triomphes, son voyage au Sinaï, ses miracles, son enlèvement au ciel, la calme beauté de sa présence sur la montagne de la Transfiguration, tout cela jette autour de sa personne une auréole incomparable. Son portrait est du reste si bien tracé, ainsi que celui de son disciple Élisée, par l'auteur des Rois, qu'il suffit de lire le texte sacré pour en garder à jamais le souvenir. L'un et l'autre furent les intrépides champions de Dieu contre l'impiété, ils furent comme le type des prophètes d'action et remplirent parfaitement le rôle pour lequel Dieu suscitait ces hommes, qu'il remplissait de son esprit, à qui il révélait l'avenir et confiait le pouvoir d'opérer des miracles. — Le souvenir d'Élie vit toujours sur le Carmel et dans l'ordre qui porte ce dernier nom (3).

(1) *Acta Sanctorum*, t. v julii, p. 4.
(2) Smith's *Dictionary of the Bible*, t. I, p. 524. Cf. Eccli., XLVIII, 13-18.
(3) Voir dans les *Acta Sanctorum, loc. cit., De S. Elia propheta in Palæstina commentarius historicus, de cultu, gestis, raptu et reditu*, p. 4-22.

§ VI. — Histoire du royaume de Juda depuis la chute du royaume d'Israel jusqu'a la captivité de Babylone (721-588), IV Reg., xviii-xxv.

500. — Division et analyse sommaire de l'histoire de cette époque.

Le royaume d'Israël avait servi, de fait, de boulevard au royaume de Juda contre les invasions assyriennes, qui menaçaient à cette époque toute l'Asie occidentale. Quand Samarie eut succombé sous les coups des rois de Ninive, Jérusalem n'eut plus rien pour la protéger contre ces redoutables conquérants. Toute la période qu'embrasse la dernière section des livres des Rois est remplie par la lutte de l'Assyrie d'abord, de la Chaldée ensuite, contre l'Égypte. La Palestine, placée entre les deux rivaux asiatique et africain, s'alliait volontiers avec ce dernier, qui était plus proche et ne nourrissait pas de projets d'agrandissement; elle oubliait trop souvent qu'elle ne devait compter que sur le secours de son Dieu.

1° Ezéchias, fidèle au Seigneur, triomphe, par la protection du ciel, de Sennachérib. La délivrance miraculeuse de son royaume, sa maladie, et l'ambassade qu'il reçoit de Mérodach Baladan sont racontées, xviii-xx. Cf. n° 939. — 2° Son fils Manassé et son petit-fils Amon ne marchent pas sur ses traces, et attirent de grands malheurs sur le peuple, xxi. — 3° Le saint roi Josias cherche à rétablir la piété dans Juda et se sert du Deutéronome, retrouvé dans le temple, pour l'exciter au culte du vrai Dieu. Il périt à la bataille de Mageddo, en essayant de barrer le passage au roi d'Égypte, Néchao, qui allait porter la guerre en Asie, xxii-xxiii. — 4° Sur ces entrefaites, Ninive avait disparu de la face du monde et sa puissance était passée à Babylone et à Nabuchodonosor, roi de cette ville. La dernière section du livre des Rois, xxiv-xxv, nous montre ce redoutable monarque punissant Juda de ses crimes, faisant et défaisant ses rois, prenant plusieurs fois Jérusalem, détruisant enfin le temple de Salomon et emmenant les Juifs captifs sur les bords de l'Euphrate. Les circonstances de ces derniers événements sont plus longue-



9. — CAPTIFS EMPLOYÉS A LA CONSTRUCTION D'UN PALAIS ASSYRIEN.
(Bas-relief assyrien.)

ment racontées dans les prophéties de Jérémie que dans les Rois; il voyait de ses yeux les malheurs de la cité sainte, et ils lui ont arraché, dans ses Lamentations, des cris de douleur qu'on ne peut entendre aujourd'hui encore sans être ému jusqu'au fond de l'âme. — Il y avait eu vingt rois de Juda, tous descendants de David, à l'exception d'Athalie.

CHAPITRE IV.

LES PARALIPOMÈNES.

501. — Du nom des Paralipomènes; leur importance; division du chapitre.

Les deux livres des Paralipomènes forment en réalité un seul ouvrage, qui était compté comme un livre unique, par les anciens, dans le canon de l'Ancien Testament (1). Il a été partagé en deux par les Septante, et leur division a été conservée par la Vulgate. Le premier livre se termine à la fin du règne de David, XXIX. Cf. II Reg., XXIV. Cette histoire porte en hébreu le nom de *Dibrê hayyâmîm*, *Verba* ou plutôt *Res gestæ dierum*, que l'on traduit par *Chroniques* (2). Nous l'appelons *Paralipomènes*, du titre grec que lui donnèrent les Septante, Παραλειπόμενα, *prætermissa* ou *supplementa* (3), pour indiquer qu'elle suppléait aux omissions des livres des Rois. C'était surtout comme complétant ces derniers qu'elle avait excité l'attention des anciens; ils avaient très justement remarqué que c'était de là qu'elle tirait son importance. *Paralipomenon liber*, *id est Instrumenti Veteris epitome*, écrivait S. Jérôme à Paulin, *tantus ac talis est*, *ut absque illo*, *si*

(1) Josèphe, *Cont. Apion.*, I, 8; Origène, apud Eusèbe, *H. E.*, VI, 25, t. XX, col. 582. S. Jérôme, *Prolog. Galeat.*, en tête de la Vulgate.

(2) S. Jérôme : « Verba dierum, quod significantius Chronicon totius divinæ historiæ possumus appellare. » *Prolog. Galeat.*

(3) *Synopsis Scripturæ Sacræ*, l. XI, n° 19, dans les œuvres de S. Athanase, t. XXVIII, col. 3?7.

quis scientiam Scripturarum sibi voluerit arrogare, seipsum irrideat. Per singula quippe nomina juncturasque verborum et prætermissæ in Regum libris tanguntur historiæ et innumerabiles explicantur Evangelii quæstiones (1).

Nous consacrerons un premier article à l'introduction des Paralipomènes et un second à l'analyse de leur contenu.

ARTICLE I.

Introduction aux Paralipomènes.

But de l'auteur. — Époque de la composition. — Auteur. — Ses sources. — Véracité. — Réponse aux objections. — Des divergences de chiffres.

502. — But de l'auteur des Paralipomènes.

Il a omis un grand nombre de faits rapportés dans les livres des Rois, de même qu'il en a racontés qu'on ne lit point dans ces derniers. Les omissions comme les additions font voir clairement quel a été le but qu'il se proposait : il a voulu montrer les rapports de Dieu avec son peuple ; comment le Seigneur a récompensé par la prospérité la fidélité à sa loi ; comment il a puni par l'adversité l'idolâtrie et le péché. Et parce que l'observation des prescriptions du culte mosaïque était la marque sensible de l'obéissance d'Israël à Jéhovah, l'auteur des Paralipomènes s'attache principalement à faire ressortir ce côté de son sujet, afin d'inspirer à ses frères une grande aversion pour l'idolâtrie et de les porter à remplir toujours exactement leurs devoirs envers le Seigneur. De là vient qu'il a mentionné, par exemple, dans l'élévation de Joas au trône, la part qu'y prirent les Lévites, II Par., XXIII, circonstance passée sous silence dans IV Reg., XI ; qu'il considère surtout au point de vue religieux l'épisode de la translation de l'arche à Jérusalem, I Par., XIII et XV, envisagée au contraire de préférence sous le rapport politique dans II Reg., VI, etc. Quant à sa prédilection pour les

(1) S. Jérôme, *Epist. ad Paulin.*, t. XXVIII, col. 145. Cf. S. Isid. Hisp., *Orig.*, l. VI, c. I. *In libros Veteris et Novi Testamenti Procemia*, n° 29, t. LXXXIII, col. 162. Voir aussi n° 30, ib.

généalogies, elle s'explique par le besoin qu'on en eut après la captivité, cf. I Esd., II, 1-60, etc., lorsqu'il écrivait son ouvrage (1).

503. — Époque de la composition des Paralipomènes.

Ce livre a été écrit après la captivité, puisqu'il rapporte l'édit de Cyrus qui y mit fin, II Par., XXXVI, 22-23, et qu'il contient la généalogie de Zorobabel jusqu'à ses petits-fils, I Par., III, 19-21 (2). La mention des dariques ou monnaies perses de Darius, I Par., XXIX, 7 (texte hébreu), prouve qu'il date de la domination persane et non de l'époque des Séleucides. On peut tirer la même conclusion du nom de בירה, *bîrah*, qui est donné au temple, I Par., XXIX, 1, 19, parce qu'un auteur postérieur à Néhémie n'aurait pu désigner ainsi la maison de Dieu, sans confusion et sans équivoque : Néhémie, en effet, avait construit à Jérusalem, à l'imitation des villes de la Perse, une *bîrah* ou forteresse, distincte du temple, II Esd., II, 8 ; VII, 2 ; laquelle fut appelée plus tard Βᾶρις et *Arx Antonia.*

504. — Auteur des Paralipomènes.

La tradition attribue généralement à Esdras la composition des Paralipomènes, et ce que nous venons de constater sur l'époque de leur rédaction est en parfait accord avec ce témoignage. Il est confirmé par l'identité de la conclusion de II Par., XXXVI, 22-23, et du commencement de I Esd., I, qui donne également l'édit de Cyrus, mais d'une manière plus complète. On trouve, de plus, dans les Paralipomènes et le

(1) Keil, *Chronik,* 1870, p. 5-13.

(2) La généalogie de Zorobabel est poussée si loin qu'elle dépasse certainement l'époque d'Esdras. Mais ce n'est pas un motif suffisant de retarder la composition du livre, parce que rien n'était plus aisé que de continuer une généalogie aussi importante que celle de la maison de David, dont Zorobabel faisait partie, sur un exemplaire déjà existant des Paralipomènes. On admet communément que quelques noms, en effet, ont été ajoutés à cette liste, quoiqu'il ne soit pas facile de déterminer jusqu'à quelle génération se continue la généalogie. A. Hervey, *Genealogy of our Lord*, p. 97 sq.

livre d'Esdras le même goût pour les généalogies, pour tout ce qui tient au culte et à la tribu de Lévi ; des locutions particulières qui ont une signification propre à ces deux ouvrages, כמשפט, *kammischpât*, « selon la loi de Moïse » (1); de nombreux chaldaïsmes.

Comme Esdras est l'auteur des Paralipomènes en même temps que du premier livre qui porte son nom, plusieurs critiques ont pensé que ce dernier ne formait primitivement qu'un seul ouvrage avec le précédent, mais rien ne prouve qu'il en soit ainsi. Le titre particulier que leur donne à chacun le canon des Livres Saints montre que ce sont deux œuvres distinctes ; l'édit de Cyrus, qui conclut l'un et commence l'autre, prouve la même chose. Cet édit n'aurait pas été reproduit deux fois de suite par l'auteur, s'il n'avait pas voulu écrire deux histoires différentes. On ne peut pas dire d'ailleurs que c'est une répétition faite par les copistes, car l'édit est abrégé, II Par., XXXVI, et complet, I Esd., I.

* 505. — Les sources des Paralipomènes.

1° Les tables généalogiques, formant la première partie, I Par., I-IX, sont extraites soit du Pentateuque et des livres historiques antérieurs contenus dans la Sainte Écriture, soit de documents extrabibliques.

2° Dans la seconde partie, I Par., X-II Par., XXXVI, contenant les annales des rois de Juda, de David à la captivité, l'auteur indique, après la mort de chaque roi,

(1) I Par., XXIII, 31 (Vulg., *juxta numerum*); II Par., XXXV, 13; I Esd., III, 4 ; Néh. ou II Esd., VIII, 18 (hébreu). — Cf. aussi התיחש, *hithyakhés*, *se faire inscrire*, I Par., V, 1, 7, 17; II Esd., VII, 5, etc., et les formules liturgiques : I Par., XVI, 34, 41; II Par., VII, 6 et I Esd., III, 11 ; cf. cependant, pour ces derniers passages, Is., XII, 4; Ps XXXIII (hébreu), 2 ; *kephôr*, coupe, I Par., XXVIII, 17, et I Esd., I, 10; VIII, 27 ; l'infinitif hophal, *housad*, dit de la fondation du temple, II Par., III, 3, et I Esd., III, 11 , *pelugâh*, des classifications des lévites, II Par., XXXV, 5, et I Esd., VI, 18 ; *hithnaddêb*, de l'offrande des dons volontaires, I Par., XXIX, 5, 6, 9, 14. 17, et I Esd., I, 6 ; II, 68 ; III, 5 ; *'ad lemêrâkhôq, jusqu'au loin*, avec trois prépositions, II Par., XXVI, 15, et I Esd., III, 13 ; *hêkîn lebâbô lidrôsch, preparavit cor suum ut quæreret*, II Par., XII, 14; XIX, 3; XXX, 19, et I Esd., VII, 10, etc.

où il a puisé les renseignements qui le concernent (1).

3° Le soin avec lequel l'auteur des Paralipomènes indique les sources dont il s'est servi est une garantie de son exactitude et de la diligence avec laquelle il a recueilli tous les renseignements propres à lui faire connaître la vérité, indépendamment même de l'inspiration qui le mettait à l'abri de toute erreur. C'est là un point digne de remarque, parce que, de tous les livres que contient la Bible hébraïque, les Chroniques sont ceux dont l'autorité est le plus violemment attaquée par les rationalistes contemporains.

506. — Valeur historique des Paralipomènes

« Une partie considérable des faits raconté par ce livre lui

(1) Pour 1° David, I Par., XXIX, 29; 2° Salomon, II Par., IX, 29; 3° Roboam, XII, 15; 4° Abia, XIII, 22; 5° Asa, XVI, 11; 6° Josaphat, XX, 34, 7° Joas, XXIV, 27; 8° Amasias, XXV, 26; 9° Ozias, XXVI, 22; 10° Joatham, XXVII, 7; 11° Achaz, XXVIII, 26, 12° Ézéchias, XXXII, 32; 13° Manassé, XXXIII, 18-19; 14° Josias, XXXV, 27; 15° Joakim, XXXVI, 8. Ces renvois manquent seulement pour Joram et Ochozias, la reine Athalie et les derniers rois, Joachaz, Jéchonias et Sédécias. — Les ouvrages que l'auteur a consultés sont, les uns historiques, les autres prophétiques. Les premiers sont appelés: 1° le livre des rois de Juda et d'Israël (5°, 8°, 11°); 2° le livre des rois d'Israël et de Juda (10°, 14°, 15°); 3° les annales des rois d'Israël (13°); 4° le *Midrasch sépher hamlakim* ou *Liber Regum* (7°). On reconnait généralement aujourd'hui que les trois premiers titres n'indiquent qu'une seule et même histoire, désignée d'une manière plus ou moins complète, avec des variations dans l'emploi ou dans l'ordre des mots: elle contenait l'histoire des rois d'Israël et de Juda et avait aussi servi à la rédaction de nos livres des Rois; de là vient qu'on trouve dans les Paralipomènes des passages qui sont déjà les mêmes, mot pour mot, dans les Rois, parce qu'ils ont été pris à la même source. Il est impossible de déterminer si le *Midrasch sépher hamlakim*, II Par., XXIV, 27, est également identique avec les annales des rois de Juda et d'Israël ou s'il formait une œuvre indépendante. — Outre les ouvrages dont nous venons de parler, les Paralipomènes citent une histoire, aujourd'hui perdue, d'Ozias par Isaïe (9°) et le *Midrasch* ou livre du prophète Addo sur Abia (4°). — Ils renvoient, 1°, 2°, 3°, 6°, 12° et 13° à des écrits de prophètes, Jéhu (6°), Isaïe (12°), etc.; on ignore s'il est question de prophéties proprement dites, comme celles d'Isaïe, par exemple, qui contiennent le récit de plusieurs événements du règne d'Ézéchias, Is., XXXVII-XXXIX, ou de livres historiques proprement dits, sortis de la plume des prophètes dont ils portent le nom.

est commune avec les livres historiques canoniques plus anciens, et les termes qu'il emploie sont souvent identiques, ou à peu près, aux termes employés dans ces derniers ; une autre partie, également importante, lui est propre. Au temps où la critique négative dominait dans les études bibliques, on expliquait les ressemblances entre les Rois et les Paralipomènes en admettant que l'auteur de ceux-ci avait pris dans les premiers tout ce qui leur était conforme, mais que tout ce qui était différent et lui appartenait à lui seul était de son invention ou bien le résultat de contre-sens, de remaniements, d'embellissements ou d'altérations volontaires. La valeur historique des Chroniques a été vengée de ces soupçons injustes. On reconnaît maintenant que l'auteur a travaillé partout d'après les sources et qu'il n'est pas possible de lui attribuer des fictions ou des falsifications volontaires (1) ».

« Le soin avec lequel il a compulsé ses sources est démontré d'une manière évidente par la comparaison des récits qu'il a en commun avec les livres de Samuel et des Rois. Non seulement, dans ces passages parallèles, les relations concordent sur tous les points essentiels, mais là où elles offrent des variantes, les Chroniques donnent, quant aux faits, des détails plus précis et plus développés ; quant à la forme, les différences sont sans portée : elles consistent seulement dans l'expression et le style, ou bien s'expliquent par le but parénétique et didactique de l'historien.

» Ce but parénétique n'a d'ailleurs jamais porté atteinte à la vérité objective des faits, comme le prouve une étude attentive et minutieuse du texte ; il a seulement communiqué à la narration une empreinte subjective ou personnelle, qui lui est particulière et la distingue de l'exposition objective des livres des Rois. Il résulte de là que nous sommes en droit de conclure... que, dans les parties où l'auteur a utilisé des documents aujourd'hui perdus, le chroniqueur n'a pas été moins exact ; qu'il n'a pas reproduit moins fidèlement les listes chronologiques qui lui sont propres, I Par., XII ; XXIII-

(1) Dillmann, *Chronik*, Herzog's *Realencyklopädie für Theologie*, t. II, 1854, p. 693.

XXVI ; XXVII ; ainsi que les additions,... II Par., XI, 6-12, 18-23 ; XXI, 2 ; XX, etc. » (1).

507. — Réponse aux objections contre la véracité des Paralipomènes.

On allègue contre la véracité des Paralipomènes l'exagération évidente, dit-on, de certains chiffres : 1° l'énormité des sommes d'or et d'argent recueillies par David, I Par., XXII, 14 ; XXIX, 4 ; ou offertes par les principaux du peuple, XXIX, 7, pour la construction du temple ; 2° le nombre excessif des soldats d'Abia, 400,000, et de Jéroboam, 800,000, dont 500,000 furent tués, II Par., XIII, 3, 17 ; 3° des soldats d'Asa, 580,000, et de Zara, roi d'Éthiopie ; 1,000,000, II Par., XIV, 8, 9 ; 4° des soldats de Josaphat, plus de 1,160,000, II Par., XVII, 14-19 ; 5° des femmes et des enfants emmenés prisonniers par Phacée, roi d'Israël, du temps d'Achaz, 200,000, II Par., XXVIII, 8.

1° On ne saurait disconvenir que ces chiffres sont très considérables. Cependant il faut remarquer, relativement à la grande quantité de métaux précieux rassemblée par David et donnée par ses sujets, qu'il est impossible d'en déterminer la valeur réelle, parce que nous ignorons quel était alors le vrai poids du sicle (2) ; que si néanmoins on en trouve le nombre excessif, ainsi que celui des autres passages, on peut admettre qu'il a été altéré soit par l'inadvertance des copistes soit par l'impuissance où ils ont été de lire dans leurs manuscrits les véritables chiffres.

2° Des altérations de ce genre existent dans les Saintes

(1) Keil, *Chronik*, p. 26-27.

(2) David, d'après I Par., XXII, 14, offre en présent, 100,000 talents d'or, ou environ 13,508,000,000 de francs, et 1,000,000 de talents d'argent, c'est-à-dire à peu près 8,500,000,000 de fr., suivant la valeur qu'on attribue au talent, n° 185. D'après I Par., XXIX, 4, David donna plus tard, en outre, 3,000 talents d'or d'Ophir, 416,500,000 fr., et 7,000 talents d'argent, et les principaux Israélites, 5,000 talents d'or, 10,000 drachmes, 10,000 talents d'argent, 18,000 talents de bronze et 100,000 talents de fer, I Par., XXIX, 7. M. Reinke a supposé que les lettres exprimant les chiffres avaient été lues les unes pour les autres, et qu'ainsi les nombres avaient été enflés. Voir plus loin, au 3° comment l'emploi des lettres comme signes numériques a pu amener facilement des altérations.

Écritures, Dieu n'ayant pas voulu faire de miracles pour en préserver le texte sacré, nº 18. Ainsi, d'après I Reg., XIII, 5, les Philistins mettent en campagne 30,000 chariots et 6,000 cavaliers. Comme il est contre toute vraisemblance qu'un pays aussi petit que celui des Philistins pût posséder 30,000 chars de guerre, tandis que les plus grands empires ne les avaient point; comme, par cavaliers, on entend dans la Bible les soldats combattant sur des chars; comme enfin nous savons, par les usages de l'Égypte, que chaque chariot portait deux hommes, il en résulte qu'au lieu de 30,000 il faut lire 3,000, ainsi qu'on l'admet généralement aujourd'hui. De même, il est dit, I Reg., VI, 19, que Dieu frappa à Bethsamès 70 hommes, 50,000 hommes (telle est la phrase hébraïque), pour avoir regardé indiscrètement l'arche renvoyée par les Philistins. La réunion des deux nombres juxtaposés, réunion contraire, par la forme, à tous les usages de la langue hébraïque, indique déjà à elle seule que nous avons là deux leçons, placées l'une à côté de l'autre par les copistes, qui ont ignoré quelle était la véritable, et dans l'incertitude ont conservé les deux. On reconnaît assez communément, à cette heure, que la variante 50,000 est peu vraisemblable, parce qu'il est contre toute probabilité que Bethsamès comptât 50,000 habitants, et il aurait fallu qu'elle en possédât un bien plus grand nombre, pour qu'il en pérît autant en cette circonstance (1). — De même que dans les livres des Rois, il est possible que des chiffres soient altérés dans ceux des Paralipomènes. Il est aussi facile de s'expliquer le fait dans les seconds que dans les premiers.

3° Ces erreurs purement matérielles proviennent de la confusion de certaines lettres hébraïques entre elles. S. Jérôme et les rabbins nous apprennent que les anciens Hébreux

(1) Cf. I Reg., VI, 20. — Le texte semble dire, de plus, que la faute des Bethsamites fut commise en peu de temps. Or, pour que 50,000 personnes pussent regarder indiscrètement, les unes après les autres, un objet aussi petit que l'arche, un temps relativement long aurait été nécessaire. — Josèphe ne compte que 70 morts; Kennicott n'a trouvé que le chiffre 70 dans deux anciens manuscrits, etc. Cf. Glaire, *Les Livres Saints vengés*, 1845, t. II, p. 75-78.

exprimaient les nombres, non pas tout au long, mais par de simples lettres de l'alphabet, ayant, comme en grec, la valeur de chiffres. Leur témoignage est confirmé par les monnaies des Machabées, où les nombres sont en effet écrits en lettres. Si nous n'avons pas de preuve directe que cet usage était de toute antiquité, nous en avons du moins une preuve indirecte décisive dans le système de numération des Hellènes. Ils le reçurent tout fait des Phéniciens. Il ne concorde pas avec leur propre alphabet, tel qu'on le perfectionna plus tard, mais avec l'alphabet hébrèu ; il a donc été de tout temps en usage chez les habitants de la Palestine (1). Or, plusieurs des lettres hébraïques étant très ressemblantes par la forme, les fausses lectures des copistes étaient à peu près inévitables (2).

4° Les remarques que nous venons de faire n'expliquent pas seulement les chiffres des Paralipomènes, qui paraissent trop élevés, mais aussi les divergences qu'on observe entre les nombres donnés par ce livre et les autres parties de la Bible.

*** 508. Divergences de chiffres entre les Paralipomènes et les autres livres de la Bible.**

1° Jaïr a 23 villes en Galaad, I Par., II, 22. — Il a 30 villes, Jud., X, 4.

2° Jesbaam tue 300 hommes *una vice*, I Par., XI, 11. — Il en tue 800, II Reg., XXIII, 8.

3° La famine de la fin du règne de David doit durer 3 ans, I Par., XXI, 12. — Elle doit durer 7 ans, II Reg., XXIV, 13.

(1) Nous devons remarquer d'ailleurs que les chiffres actuels sont très anciens, puisque nous les retrouvons en grande partie dans la plus antique des traductions, celle des Septante. Les altérations ne se sont pas continuées depuis, parce que les Massorètes, sans doute pour prévenir les inconvénients des lettres numériques, écrivirent les noms de nombre tout au long, comme on le fait dans nos éditions de la Vulgate.

(2) Dans I Esd., II et II Esd., VII, il y a un certain nombre de chiffres discordants, par exemple 61.000 dariques, I Esd., II, 69, et 1,000 + 20,000 + 20,000 = 41,000 dans Néhémie ou II Esd., VII, 70-72. Toutes les divergences s'expliquent aisément par la confusion des lettres numériques entre elles.

4° David tue 7,000 Syriens combattant sur des chars, I Par., XIX, 18. — Il en tue 700, II Reg., X, 18.
5° Dans le recensement du temps de David, Juda a 470,000 hommes, I Par., XXI, 5. — Juda en a 500,000, II Reg., XXIV, 9.
6° Ce même recensement donne un total de 1,100,000 âmes, I Par., XXI, 5. — Il donne 800,000, II Reg., XXIV, 9.
7° David achète l'aire d'Ornan 600 sicles d'or, I Par., XXI, 25. — Il l'achète 50 sicles d'argent, II Reg., XXIV, 24.
8° Pendant la construction du temple, Salomon a 3,600 surveillants, II Par., II, 2. — Il en a 3,300, III Reg., V, 16.
9° La mer d'airain contient 3,000 baths, II Par., IV, 5. — Elle en contient 2,000, III Reg., VII, 26.
10° Les vaisseaux d'Ophir apportent à Salomon 450 talents d'or, II Par., VIII, 18. — Ils lui en apportent 420, III Reg., IX, 28.
11° Salomon a 4,000 écuries, (texte hébreu), II Par., IX, 25. — Il en a 40,000, III Reg., IV, 26.
12° Ochozias monte sur le trône à l'âge de 42 ans, II Par., XXII, 2. — Il monte sur le trône à l'âge de 22 ans, IV Reg., VIII, 26.
13° Jéchonias monte sur le trône à l'âge de 8 ans, II Par., XXXVI, 9. — Il monte sur le trône à l'âge de 18 ans, IV Reg., XXIV, 8.

Il n'est guère possible aujourd'hui de rétablir, dans le tableau précédent, les chiffres primitifs du texte. On le peut néanmoins avec vraisemblance dans quelques cas, et comme ceux des Paralipomènes semblent être quelquefois les vrais, il est bon de le signaler, pour répondre aux accusations de ceux qui prétendent que le texte de ce livre est très corrompu. Ainsi, presque tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que, pour la quantité des écuries de Salomon, le nombre de 4,000 donné par les Paralipomènes, au 11°, mérite d'être préféré à celui de 40,000 qu'on lit dans les Rois. Le nombre des hommes tués par Jesbaam, au 2°, est aussi plus vraisemblable dans le chroniqueur que dans II Rois. La différence sur le recensement de Juda provient peut-être, au 5°, de ce que les Paralipomènes donnent le chiffre exact et les Rois un nombre rond. Au 12°, sur l'âge d'Ochozias, la variante a pour cause la confusion du כ, *k*, qui signifie vingt, avec le מ, *m*, qui signifie quarante. Ainsi, toutes les divergences et les altérations possibles de chiffres, dans l'œuvre

du chroniqueur, s'expliquent sans peine, et l'on ne peut rien en conclure contre sa véracité. — Quant au 13°, le chiffre de 18 ans donné par les Rois comme étant celui de l'âge de Jéchonias à son avènement au trône, est préférable à celui de 8, donné par les Paralipomènes. Jérémie, XXII, 28, appelle Jéchonias un homme, *vir*, expression qu'on ne peut appliquer à un enfant de 8 ans. La lettre י, *y*, qui signifie 10, a dû tomber devant le ח, *kh*, 8, dans les Paralipomènes.

ARTICLE II.

Analyse des Paralipomènes.

Division générale. — Subdivision de la première et de la seconde partie. — Tableau comparatif des Paralipomènes et des livres des Rois.

509. — Division des Paralipomènes.

Ils renferment deux parties principales : la première ne contient que des généalogies des temps primitifs et des tribus d'Israël, I Par., I-IX ; la seconde raconte l'histoire du peuple de Dieu, à l'exclusion de celle des dix tribus schismatiques, depuis David jusqu'à l'édit de Cyrus permettant aux Juifs captifs à Babylone de retourner dans leur patrie, I Par., X-II Par. (1).

*510. — Subdivision de la 1re partie des Paralipomènes, I Par., I-IX.

La partie généalogique, I Par., I-IX, se partage en six groupes distincts : 1° Généalogie des patriarches, d'Adam aux enfants d'Isaac, I ; 2° généalogie des enfants de Jacob, de Juda et de David, II-IV, 23 ; 3° de Siméon, qui vivait au milieu de Juda, et des tribus transjordaniques, Ruben, Gad, et la moitié de Manassé, IV, 24-V, 26 ; 4° de Lévi, avec l'indication des villes qu'habitaient les prêtres et les lévites, VI ; 5° du reste des tribus, Issachar, Benjamin, Nephtali, demi-Manassé,

(1) Commentateurs catholiques : Théodor. Cyr., *In libros Paralipomenon*, t. LXXX, col. 801-858 ; Procop. Gaz., *In libros Paralipomenon*, t. LXXXVII, pars I, col. 1201-1220 ; Calmet, *In duos Paralipomenon libros commentarium*, Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. XI ; Clair, *Les Paralipomènes*, dans la Bible de M. Lethielleux, 1880, etc.

Éphraïm et Aser, de la maison de Saül, VII-VIII; Dan et Zabulon manquent; 6° des anciens habitants de Jérusalem, IX, 1-34. Pour servir de transition à l'histoire des rois, la généalogie de Saül est répétée, IX, 35-44.

* 511. — Subdivision de la II° partie, I Par., X-II Par., I-XXXVI.

La seconde partie comprend quatre sections : 1° Règne de David, I Par., X-XXIX; 2° Règne de Salomon, II Par., I-IX; 3° Schisme des dix tribus, X; 4° Histoire du royaume de Juda depuis Roboam jusqu'à la captivité de Babylone, XI-XXXVI.

I. Règne de David : — 1° Le récit de la défaite et de la mort de Saül sert d'introduction à l'histoire de David, X. — 2° Le règne de David remplit les ch. XI-XXIX. Son élection comme roi des douze tribus et la conquête de Jérusalem sont racontées, XI, 1-9.— 3° Catalogue des *forts* de David, XI, 10-XII. — 4° Transport de l'arche dans la capitale; construction du palais royal; organisation du culte, XIII-XVI. — 5° Projet de construction d'un temple en l'honneur du Seigneur, XVII. — 6° Guerres de David, XVIII-XX. — 7° Dénombrement du peuple; peste qui en est le châtiment, XXI. — 8° Préparatifs pour la construction du temple, XXII. — 9° Catalogue des familles sacerdotales et lévitiques; leur ministère, XXIII-XXVI. — 10° Ordre du service militaire, XXVII. — 11° Avis de David à Salomon, son fils et son successeur; sa mort, XXVIII-XXIX.

II. Règne de Salomon : — 1° Sacrifice solennel offert par le nouveau roi à Gabaon, II Par., I. — 2° Construction et dédicace du Temple, II-VII. — 3° Magnificence de Salomon; sa gloire, ses richesses, sa mort; VIII-IX.

III. Schisme des dix tribus, X.

IV. Histoire du royaume de Juda, à l'exclusion du royaume d'Israël, depuis Roboam jusqu'à Sédécias, XI-XXXVI, 21. Le règne de chaque roi de Jérusalem forme, dans cette section, autant de subdivisions particulières. L'auteur conclut son récit en rapportant, XXXVI, 22-23, l'édit de Cyrus autorisant les Juifs à retourner dans leur patrie.

* 512. — Tableau comparatif des Paralipomènes et des livres des Rois.

I. *Parties omises dans les Paralipomènes.*

1° Événements du règne de David à Hébron, II Reg., I-IV.
2° Épisode de David et de Michol : reproches qu'elle lui fait quand il a dansé devant l'arche et réponse de David, II Reg., VI, 20-23.
3° Bonté de David à l'égard de Miphiboseth et de Siba, II Reg., IX.
4° Adultère de David et meurtre d'Urie, II Reg., XI, 2-XII, 25.
5° Tous les épisodes concernant l'histoire de la famille de David, y compris la révolte d'Absalon et ses suites, ainsi que la révolte de Séba, II Reg., XIII-XX.
6° L'abandon des sept enfants de Saül par David aux Gabaonites, II Reg., XII, 1-14.
7° Une des guerres de David contre les Philistins, II Reg., XXI, 15-17.
8° Le cantique d'actions de grâces de David et ses dernières paroles, II Reg., XXII-XXIII.
9° L'usurpation d'Adonias et le sacre de Salomon, III Reg., I.
10° Dernières recommandations de David à Salomon, III Reg., II, 1-9.
11° Déposition et bannissement d'Abiathar par Salomon; exécution de Joab et de Séméi, III Reg., II, 26-46.
12° Mariage de Salomon avec la fille du Pharaon, III Reg., III, 1.
13° Son jugement sur les deux mères, III Reg., 16-28.
14° Ses officiers, étendue de son royaume, paix dont il jouit, chevaux et chariots, etc., III Reg., IV.
15° Description des ornements et des ustensiles du temple, III Reg., VII, 13-39.
16° Prière de Salomon à la dédicace du temple, III Reg., VIII, 53, 56-61.
17° Construction de son palais, III Reg., VII, 1-12.
18° Ses femmes, son idolâtrie, prophétie qui lui annonce le schisme des dix tribus, III Reg., XI, 1-13.
19° Prise de Geth par Hazael dans la guerre avec les Syriens, tribut qui leur est payé, IV Reg., XII, 17-18.
20° Omissions diverses dans l'histoire d'Achaz et d'Ézéchias, IV Reg., XVI, 5-18 et XVIII, 4-8.
21° Omission, à partir de Manassé, du nom de la mère des sept derniers rois de Juda, nom qui se trouve dans les Rois.
22° Omission de l'histoire des rois d'Israël, excepté dans les points de contact avec celle des rois de Juda.

II. *Parties moins développées dans les Paralipomènes.*

1° Avènement de Salomon au trône, I Par., xxix, 22-24; — III Reg., I-II.
2° Convention de Salomon avec Hiram pour les bois nécessaires à la construction du temple, II Par., II, 7-12; — III Reg., v, 5-14.
3° Récit de l'idolâtrie de Juda sous Roboam, II Par., XII, 1; — III Reg., XIV, 22-24.
4° Tribut payé par Asa à Benhadad, roi de Damas, II Par., XVI, 2; — III Reg., XV, 18.
5° Visite d'Achaz à Damas, II Par., XXVIII, 22-23; — IV Reg., XVI, 10-16.
6° Maladie d'Ézéchias; ambassade de Mérodach Baladan, II Par., XXXIII, 24-26; — IV Reg., XX, 1-19.
7° Message prophétique que Dieu envoie à Manassé; ses fautes, II Par., XXXIII, 10; — IV Reg., XXI, 10-16.
8° Destruction du culte de Baal et de l'idolâtrie par Josias, II Par., XXXIV, 32-33; — IV Reg., XXIII, 4-25.
9° Abréviations minimes : II Par., XXXVI, 1-5 et IV Reg., XXIII, 30-37; II Par., XXXVI, 6-8 et IV Reg., XXIV, 1-7; II Par., XXXVI, 10 et IV Reg., XXIV, 10-17; II Par., XXV, 2; XXVII, 2, et IV Reg., XII, 2-3; XIV, 3-4; XV, 3-4, 35.

III. *Parties plus développées dans les Paralipomènes.*

1° Énumération des lévites, lors de l'introduction de l'arche dans le nouveau temple, II Par., V, 11-14; — III Reg., VIII, 10-11.
2° Détails sur ce qui se passa après la prière de Salomon, à la dédicace du temple, II Par., VI, 41-VII, 4; — III Reg., VIII, 54-62.
3° Invasion de Sésac, roi d'Égypte, sous Roboam, II Par., XII, 2-9; — III Reg., XIV, 25-26.
4° Guerre d'Abia avec Jéroboam (voir au IV, 7°) II Par., XIII, 2-22; — III Reg., XV, 7.
5° Détails divers sur le règne d'Asa : la destruction de l'idolâtrie, son armée, etc., II Par., XIV, 3-7; — III Reg., XV, 12.
6° Mort d'Ochozias, II Par., XXII, 7-9; — IV Reg., IX, 27.

IV. *Parties ajoutées dans les Paralipomènes.*

1° Liste des personnes attachées à David pendant la vie de Saül et des chefs militaires qui l'établirent roi à Hébron, I Par., XII.
2° Préparatifs de David pour la construction du temple, I Par., XXII.

3° Catalogue des prêtres et des lévites et de leurs divers ministères, I Par., XXIII-XXVI.

4° Officiers de l'armée de David, I Par., XXVII.

5° Les dernières dispositions pour la construction du temple, ses derniers avis à Salomon et au peuple réuni en assemblée générale, I Par., XXVIII-XXIX.

6° Mesures prises par Roboam pour fortifier son royaume; les prêtres chassés d'Israël vont en Juda; femmes et enfants du roi, II Par., XI, 5-23.

7° Détails de la guerre d'Abia avec Jéroboam; ses femmes et ses enfants, II Par., XIII, 2-22.

8° Victoire d'Asa sur Zara, roi d'Éthiopie, II Par., XIV, 8-14.

9° Prophétie d'Azarias qui porte Asa à réprimer l'idolâtrie dans son royaume, II Par., XV, 1-15.

10° Mauvais accueil fait par Asa au prophète Hanani, II Par., XVI, 7-10.

11° Age d'Asa à l'époque de sa mort, II Par., 13-14.

12° Efforts de Josaphat pour mettre son royaume en sécurité, pour extirper l'idolâtrie et pour instruire le peuple dans la religion, II Par., XVII.

13° Le prophète Jéhu reproche à Josaphat son alliance avec Achab; avis de ce roi aux juges et aux lévites, II Par., XIX.

14° Invasion des Moabites, des Ammonites et des Syriens qui se détruisent réciproquement sans que Josaphat ait besoin de les attaquer, II Par., XX, 1-30.

15° Son fils Joram fait périr ses frères, II Par., XXI, 2-4.

16° Idolâtrie de Joram; sa punition et la ruine de sa famille lui sont annoncées par une lettre du prophète Élie, II Par., XXI, 11-19.

17° Mort du grand-prêtre Joïada; infidélité du peuple, mission du prophète Zacharie, fils de Joïada; il est mis à mort, II Par., XXIV, 15-22.

18° Dénombrement militaire fait par Amasias; mercenaires qu'il lève en Israël et qu'il renvoie sur les observations d'un prophète, II Par., XXV, 5-10.

19° Il introduit le culte idolâtrique des Iduméens et en est blâmé par un prophète, II Par., XXV, 14-16, 20.

20° Victoires d'Ozias; ses constructions; son armée, II Par., XXVI, 6-15.

21° Guerre heureuse de Joatham contre les Ammonites; II Par., XXVII, 5-6.

22° Célébration de la Pâque par Ézéchias, II Par., xxx.
23° Mesures qu'il prend pour la régularité du culte et pour l'entretien des prêtres et des lévites, II Par., xxxi, 2-21.
24° Captivité de Manassé à Babylone, sa conversion, son rétablissement sur le trône, II Par., xxxiii, 11-13.
25° Il augmente les fortifications de Jérusalem et établit des chefs militaires dans toutes les places fortes, II Par., xxxiii, 14 (1).

CHAPITRE V.

LES DEUX LIVRES D'ESDRAS.

Des deux livres désignés par ce nom, — Leur contenu.

513. — Pourquoi le livre d'Esdras et celui de Néhémie sont-ils désignés sous le nom des deux livres d'Esdras ?

Les livres que nous appelons premier et second d'Esdras portent, dans la Bible hébraïque, des noms tout à fait distincts : le premier seul a le titre d'Esdras ; le second a celui de Néhémie, comme l'indique, du reste, notre Vulgate où nous lisons : *Liber Nehemiæ qui et Esdræ secundus dicitur*. Ce sont les Juifs qui sont cause qu'on a rangé ces deux histoires tout à fait distinctes sous une même dénomination, parce qu'ils ne les comptaient que pour une, dans leur canon de la Sainte Écriture, afin que le nombre des livres ne dépassât pas celui des lettres de leur alphabet, n° 3. Ils se relient d'ailleurs intimement l'un à l'autre : le premier nous fai connaître le commencement, et le second, la fin de la restauration d'Israël dans la Terre Promise.

514. — Contenu des deux livres d'Esdras.

A partir de la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor,

(1) Le texte des Rois et des Paralipomènes est reproduit intégralement et harmonisé dans *Concordia librorum Regum et Paralipomenon, complectens historiam Regum Israel et Juda, cum annotationibus et variis indicibus*, in-4°, Paris, 1691.

nous n'avons plus d'histoire suivie du peuple juif. Nous savons seulement comment finit la captivité, par le livre d'Esdras, et nous connaissons quelques-uns des faits qui suivirent, par le livre de Néhémie et les deux livres des Machabées.— La première année de Cyrus, 536 av. J.-C., les captifs conduits par Zorobabel et le grand-prêtre Josué retournèrent en Judée, I Esd., I-II. L'année suivante, 535, on commença à faire les préparatifs pour la reconstruction du temple; mais, par suite de nombreux obstacles, cet édifice ne put être achevé que la sixième année de Darius, fils d'Hystaspe, I Esd., VI, 15, c'est-à-dire, en 516, I Esd., III-VI. Soixante-dix ans plus tard environ, la septième année d'Artaxercès Longuemain, en 459, le scribe Esdras ramena en Judée d'autres captifs, avec l'autorisation de prêcher la loi, d'instituer des juges et des chefs du peuple selon les prescriptions mosaïques, et d'organiser le service du temple, I Esd., VII-X. — Le premier livre d'Esdras embrasse une période d'environ 80 ans.

Après treize ans écoulés, la vingtième année d'Artaxercès, 445 av. J.-C., Néhémie obtint de ce prince, dont il était échanson, la permission de se rendre à Jérusalem et de rebâtir les murs et les portes de Jérusalem. Il réalisa ses projets, malgré les vives oppositions des peuples voisins, ennemis d'Israël, II Esdr., I-IV. — C'est ainsi que par la protection des rois perses, Cyrus, Darius et Artaxercès Longuemain, et grâce au patriotisme et à la piété de Zorobabel, de Jésus, fils de Josédec, d'Esdras et de Néhémie, Juda recouvra sa patrie, sa capitale et le temple du vrai Dieu.

Nous allons étudier successivement, en deux articles, le premier et le second livre d'Esdras (1).

(1) Commentateurs catholiques : V. Bède, *In Esdram et Nehemiam prophetas allegorica expositio*, t. XCI, col. 807-924; Vatable, *In primum librum Esdræ Commentarium; In librum Nehemiæ*, dans Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. XII; N. Lombard, *Commentarium in Nehemiam et Esdram*, 1643; B. Neteler, *Die Bücher Esdras, Nehemias und Esther aus dem Urtexte übersetzt und erklärt*, Munster, 1877; l'abbé Clair, *Esdras*, dans la Bible de Lethielleux, 1882; etc.

ARTICLE I.

Du premier livre d'Esdras.

Son auteur. — Mission d'Esdras. — Analyse de son livre.

515. — Auteur du premier livre d'Esdras.

Le premier livre d'Esdras a toujours été attribué à celui dont il porte le nom. *Esdras scripsit librum suum*, dit le Talmud, *Baba bathra*, f° 15 *a*, l. 6-7. Esdras parle d'ailleurs à la première personne dans plusieurs versets de la seconde partie. — Cependant quelques critiques modernes ont voulu contredire la tradition universelle en s'appuyant sur quelques prétextes futiles :

1° Le mélange de l'hébreu et du chaldéen dans ce livre. Il s'explique facilement : — 1° L'hébreu était la langue des enfants d'Abraham avant la captivité, celle dans laquelle avaient été écrits les Livres Saints jusqu'à cette époque; quant à la langue chaldéenne, elle était devenue la langue usuelle. Il était naturel qu'Esdras rapportât les documents officiels dans la langue dans laquelle ils avaient été écrits, c'est-à-dire en chaldéen, puisque c'était la langue dont se servait la chancellerie perse dans ses rapports avec ses sujets de l'Asie occidentale. Une citation faite en cette langue l'a porté à continuer à s'en servir dans son propre récit, comme l'a fait Daniel, qui après avoir rapporté, II, 4, en chaldéen, l'entretien des Mages avec le roi, cesse de parler hébreu pour continuer lui-même dans la langue des Mages, III-VII. — 2° Esdras a d'ailleurs déjà trouvé, rédigé en chaldéen par un témoin oculaire, le fragment IV, 8-VI, 18, et il s'est borné à l'insérer dans son œuvre, parce qu'il entrait dans son plan. Ce qui prouve que ce morceau n'est pas de lui, c'est que le narrateur y parle à la première personne : « Ad quod *respondimus* eis, V, 4. » Or, celui qui s'exprime ainsi ne peut être qu'un contemporain ayant pris part à la reconstruction du temple, du temps de Darius (avant 516, date de l'achèvement); ce n'est pas Esdras, qui n'arriva en Judée que longtemps après, la septième année d'Artaxercès Longuemain (459 av. J.-C.), n° 518. Il est vrai qu'Artaxercès est nommé dans la première partie,

vi, 14, avec Cyrus et Darius, mais son nom a été certainement ajouté en cet endroit; Esdras, par reconnaissance pour les grands dons qu'Artaxercès avait faits au temple, a joint son nom à celui des deux rois qui avaient permis de le restaurer.

2° On objecte contre l'authenticité du livre d'Esdras l'emploi successif de la troisième et de la première personne dans la seconde partie. On convient qu'il est facile d'expliquer l'emploi de la troisième personne au ch. vii, 1-10, parce qu'Esdras devait d'abord se faire connaître; mais on prétend qu'il est impossible de rendre raison de l'emploi de cette troisième personne au ch. x, après qu'il a fait usage de la première personne, à partir de vii, 28, jusqu'à ix. Il suit de là, assure-t on, que l'auteur de ce livre n'est pas Esdras, mais un écrivain plus récent qui a inséré dans son récit un fragment d'Esdras, c'est-à-dire vii, 27-ix. — En réalité, on ne peut rien conclure du passage d'une personne à l'autre, parce que ce changement était dans les usages des Juifs, comme le prouvent divers endroits des Livres Saints, par exemple, Is., vii, 3 et viii, 1; Jer., xx, 1-6 et 7; xxviii, 1, 2 et 5, etc.

3° Les mots, vii, 6, *Esdras... scriba velox in lege Moysi*, ne sont pas non plus un argument contre l'authenticité du livre: c'est plutôt un titre qu'un éloge; il n'est pas déplacé sous la plume d'Esdras.

4° La manière brusque dont se termine le ch. x ne saurait être alléguée davantage contre la tradition qui attribue cet écrit à Esdras. On voudrait qu'il fût du même auteur que le livre de Néhémie, mais Néhémie ou II Esd., i, 1, s'y oppose. — La véracité du premier livre d'Esdras est universellement acceptée.

516. — Mission d'Esdras.

Esdras fut le premier des scribes ou docteurs de la loi, I Esdr., vii, 11, et comme le réorganisateur d'Israël, le Moïse du retour de la captivité. Ce fut lui, avec Néhémie et les plus anciens scribes, qui fixa le canon de la Bible hébraïque et qui jeta les fondements définitifs de l'institution des synagogues,

en convoquant le peuple à des réunions publiques, pour lui enseigner la loi. Désormais les scribes continuent le rôle des prophètes; ils expliquent au peuple la parole de Dieu et l'exhortent à la mettre en pratique (1).

517. — Première partie du premier livre d'Esdras, I-VI.

Le premier livre d'Esdras se divise en deux parties.

I. La première, I-VI, raconte les faits qui se sont passés depuis la fin de la captivité de Babylone, jusqu'à Esdras. Cette période est remplie par deux grands événements : l'édit de Cyrus permettant aux Juifs captifs de retourner en Palestine, et le retour des exilés dans leur patrie, où ils relèvent le temple de Jérusalem. — 1° L'édit de Cyrus est reproduit, I, 1-4 ; ce prince permet aux Juifs de retourner en Palestine sous la conduite de Sassabasar, c'est-à-dire de Zorobabel, et il leur rend les vases sacrés du temple qu'avait enlevés Nabuchodonosor, I, 5-11, — 2° Le ch. II contient une liste des principaux Juifs qui retournèrent dans leur patrie et des dons qu'ils offrirent pour la reconstruction du temple. — 3° Le ch. III raconte comment fut rétabli l'autel des holocaustes, la célébration de la fête des Tabernacles et la pose des fondements du nouveau temple. — 4° La jalousie des Samaritains vient entraver l'œuvre de restauration ; par leurs intrigues, ils parviennent à empêcher la continuation des travaux de construction jusqu'à la seconde année de Darius Ier (520), IV. Ce chapitre contient une lettre des ennemis des Juifs à Artaxercès et la réponse de ce roi ; l'original est donné en chaldéen, et, à partir de là jusqu'à VI, 18, le livre d'Esdras est écrit aussi en chaldéen, n° 75 (2). — 5° Les exhortations des prophètes Aggée et Zacharie encouragent Zorobabel et le grand-prêtre Josué à reprendre la construction du temple qu'ils achèvent malgré tous les obstacles qu'on leur suscite,

(1) Leyrer, Herzog's *Realencyklopädie*, t. XIII, p. 731 sq.

(2) Les parties chaldéennes du 1er livre d'Esdras sont : les documents officiels, IV, 8-22 ; V, 6-17 ; VI, 6-12 ; VII, 12-26, et le récit de la construction du temple, IV, 23-VI, 18. Tout le reste est en hébreu ; I-IV, 7 ; VI, 19-22 ; VII, 1-11 ; VII, 27-X.

la sixième année de Darius, 516 av. J.-C.; on en fait alors solennellement la dédicace et, l'année suivante, 515, on célèbre la Pâque, V-VI.

518. — Seconde partie du premier livre d'Esdras, VII-X.

II. Entre la première et la seconde partie du livre d'Esdras, il y a une lacune de 56 ans, de la septième année de Darius, fils d'Hystaspe, 515 av. J.-C., à la septième année d'Artaxercès Longuemain, 459 av. J.-C. Cet intervalle est marqué dans le texte, VII, 1, par : *post hæc autem verba.* Cette seconde partie raconte ce que fit Esdras pour rétablir, parmi son peuple, les observances de la loi mosaïque : 1° Le voyage d'Esdras de Babylone à Jérusalem, la septième année d'Artaxercès Longuemain. Ce récit est accompagné de la copie de la lettre par laquelle le roi perse autorise Esdras à rétablir le culte mosaïque. Le texte original de l'édit est en chaldéen, VII. — 2° Catalogue des compagnons d'Esdras et relation du voyage, VIII. — 3° Ordonnances d'Esdras contre les mariages des Juifs avec des étrangères ; liste de ceux qui répudient leurs épouses païennes, IX-X.

ARTICLE II.

Du livre de Néhémie ou second livre d'Esdras.

Son auteur. — Division du livre. — Analyse.

519. — Auteur du livre de Néhémie ou second d'Esdras.

1° Il porte le nom de Néhémie : celui-ci y raconte lui-même, à la première personne, son voyage à Jérusalem et ce qu'il y a fait. Le titre, il est vrai, pourrait être pris dans le sens d'histoire de Néhémie, mais la forme du récit prouve que Néhémie est l'auteur de sa propre histoire et que c'est une sorte d'autobiographie (1). Il a, dans ses prières, une locution qui lui est familière et qui revient souvent : *Memento mei, Deus*

(1) Il ne se propose point d'ailleurs directement de raconter sa vie : il veut surtout faire connaître la restauration de Jérusalem et du culte, pour montrer l'accomplissement des promesses de Dieu.

meus, v, 19; vi, 14; xiii, 14; 22; 29; 31. C'est le dernier mot du livre et comme la signature de l'auteur.

2° Tout le monde admet que Néhémie a rédigé les six premiers chapitres; mais les rationalistes prétendent que la partie comprise de vii, 69 à xii, 26, est postérieure d'un siècle à la première, et ils l'attribuent à celui qu'ils appellent le chroniqueur; ce dernier, d'après eux, a composé les Paralipomènes, Esdras et Néhémie, lesquels ne forment pas trois ouvrages différents, mais un seul; il a inséré, II Esd., i-vi, disent-ils, un mémoire de Néhémie; le reste de ce livre est de sa composition. Ils apportent quatre raisons en faveur de leur sentiment : 1° La *diversité* du style de viii-x, comparé à i-vi. — Cette diversité n'existe pas : la seule preuve qu'on essaie d'en donner, c'est que, i-vi, Dieu est appelé Élohim, tandis que, viii-x, il est appelé tantôt Élohim, tantôt Jéhovah ou Adonaï. En réalité, il est ordinairement nommé Élohim, et le nom de Jéhovah se lit aussi i. Les autres raisons qu'on apporte ne sont pas plus concluantes. — 2° Le rôle que joue Esdras, viii-x. Dans ces chapitres, Néhémie disparaît, ce qui n'aurait pas lieu, s'il en était l'auteur. — Néhémie, laïque, s'efface dans les choses religieuses devant Esdras qui est prêtre, mais il ne disparaît point complètement, il est même nommé avant Esdras, viii-9. — 3° Nous lisons, Néh., viii, 1, à peu près le même verset que dans I Esdras, iii, 1, ce qui indique que l'auteur des deux passages est le même. — S'il y a quelques ressemblances, c'est parce qu'il s'agit d'une fête qui revenait tous les ans à la même époque et dans des circonstances analogues. — 4° Un argument plus fort en apparence contre la composition de II Esdras par Néhémie est tiré de ce que la liste des grands-prêtres contient, xii, 11, 22, le nom de Jeddoa ou Jaddus, contemporain d'Alexandre le Grand. L'échanson d'Artaxercès, qui avait au moins trente ans la 20e année de ce roi de Perse, en 445, quand il fit son premier voyage à Jérusalem, ne pouvait écrire en 330, à la chute de l'empire perse. — En examinant attentivement la généalogie en question, xii, on remarque que les ℣℣. 1-9, contiennent une première liste des prêtres revenus de captivité avec Zorobabel, laquelle

est antérieure à Néhémie; 12-21, une seconde liste des familles sacerdotales du temps du grand-prêtre Joacim, fils de Josué, et 24-25, une troisième liste des chefs des familles lévitiques. Le ỳ. 26 conclut en disant : *Hi in diebus Joacim filii Josue, filii Josedec, et in diebus Nehemiæ ducis et Esdræ sacerdotis scribæque.* Ce résumé nous prouve que cette table généalogique est de l'époque de Néhémie. Quant aux versets 10-11 et 22-23, ils y ont été ajoutés plus tard pour la compléter, par une main étrangère.

520. — But et division du livre de Néhémie.

1° Le *but* du livre de Néhémie est de faire connaître ce qu'il a fait pour son peuple, en partie par lui-même, en partie avec l'aide de son contemporain, Esdras. Son récit se rattache ainsi étroitement à celui d'Esdras et complète le premier livre de ce nom.

2° Néhémie s'ouvre par une introduction qui nous apprend pourquoi et comment l'auteur fit le voyage de Jérusalem, I-II, 10. Le corps de l'ouvrage se partage en trois sections : 1° Reconstrution des murs et des portes de Jérusalem, II, 11-VI; 2° Mesures prises par Néhémie pour la prospérité de Juda et de sa capitale, VII-XII; 3° Nouvelles mesures, dans le même but, pendant un second voyage de Néhémie à Jérusalem, XIII.

521. — Analyse du livre de Néhémie.

I. *Introduction.* — Néhémie, fils d'Helchias, échanson du roi des Perses, Artaxercès Longuemain, ayant appris à Suse dans quel triste état était la ville de Jérusalem, s'adresse d'abord à Dieu par la prière et par le jeûne, et demande ensuite au roi la permission d'aller restaurer les portes et les murs de la capitale de la Judée. Il l'obtient et part en 445 av. J.-C., I-II, 10.

II. *Première section :* Restauration de la ville, II, 11-VI. — 1° Arrivé à Jérusalem, il fait l'inspection des lieux et exhorte ses frères à se mettre aussitôt à l'œuvre, II, 11-20. — 2° Liste des familles qui relèvent les portes et les murs de la ville, III. — 3° Tableau des obstacles que doit surmonter Néhémie

pour mener son entreprise à bonne fin, 1° de la part des ennemis des Juifs, IV; 2° de la part des usuriers, V; 3° de la part de Sanaballat et de ses complices, qui essaient de le prendre dans un piège et d'attenter à ses jours; il triomphe heureusement de toutes les difficultés, VI.

III. *Deuxième section :* Mesures prises pour la défense de Jérusalem et pour la prospérité religieuse et politique de la ville et du peuple, VII-XII. — 1° Des gardes sont placés aux portes de Jérusalem pour prévenir les surprises; catalogue de ceux qui sont revenus de Babylone avec Zorobabel, trouvé sur ces entrefaites, VII. — 2° Dans une assemblée du peuple, au septième mois, Esdras lit la loi aux Juifs pendant la célébration de la fête des Tabernacles. Cette lecture est suivie d'un jeûne expiatoire et de la promesse, par serment, d'observer les prescriptions mosaïques, en particulier pour tout ce qui regarde le culte, VIII-X. — 3° Moyens employés pour augmenter la population de Jérusalem, liste des principales familles juives et en particulier des familles sacerdotales, XI-XII, 26. — 4° Consécration solennelle des murs de la ville, XII, 27-46. — Les événements racontés dans les deux premières sections du livre de Néhémie remplissent un intervalle de douze ans, V, 14, de l'an 445 à 433 av. J.-C.

IV. *Troisième section :* Mesures prises par Néhémie, en faveur de Jérusalem, pendant son second voyage dans cette ville, XIII. — Néhémie étant retourné à la cour d'Artaxercès, la 32e année du règne de ce roi, 433 av. J.-C., XIII, 6, en revint pour réprimer les abus qui, pendant son absence, s'étaient introduits par rapport au culte, aux mariages et à l'observation de la loi. Nous ignorons combien de temps avait duré cette absence, XIII, 6; nous ignorons également comment se termina sa vie. Josèphe dit qu'il mourut dans un âge avancé, *Ant. jud.*, XI, V, 8. Le second livre des Machabées, II, 13, nous apprend qu'il avait formé une bibliothèque des Livres Saints.

CHAPITRE VI.

TOBIE.

ARTICLE I.

Introduction au livre de Tobie.

Texte original. — Manuscrits. — Nom de Tobie. — Caractère historique du livre. — Date de la composition; auteur.

*** 522. — Du texte original de Tobie.**

1° Le livre de Tobie a été composé en chaldéen, d'après S. Jérôme (1); il l'a été en hébreu, d'après un certain nombre de critiques; en grec, d'après quelques autres. Cette dernière opinion est fausse. Quant aux deux premières, on n'apporte aucun argument décisif en faveur de l'une ni de l'autre; les savants modernes penchent cependant plus communément pour l'original hébreu.

2° Quoi qu'il en soit, le texte primitif est perdu. Un texte chaldéen, découvert en 1877, et publié en 1878, n'est certainement pas le texte original (2). Les anciennes versions de ce livre sont sensiblement différentes les unes des autres; les noms propres ne se ressemblent pas toujours entre eux, et la critique ne peut réussir, en plus d'un cas, à découvrir quelle était la leçon authentique. La plupart des objections qu'on fait contre cette histoire n'ont pas d'autre fondement que les altérations provenant de la variété des leçons ou des négligences des copistes.

*** 523. — Des manuscrits du livre de Tobie.**

1° On connaît quatre manuscrits grecs, plus ou moins com-

(1) *Præfatio in Tobiam*, t. XXIX, col. 23.

(2) *The book of Tobit; a Chaldee text from a unique* MS. *in the Bodleian Library, with other rabbinical texts, English translations and the Itala*, edited by Ad. Neubauer, Oxford, 1878.

plets, en lettres onciales, du livre de Tobie, le codex *Vaticanus*, le *Sinaïticus* (1), l'*Alexandrinus*, et le *Venetus-Marcianus*. Les manuscrits grecs en lettres minuscules sont plus nombreux (2). Outre les traductions grecques, nous avons la version syriaque et l'arménienne, l'ancienne Italique, en trois recensions différentes, et la Vulgate de S. Jérôme. Il existe enfin deux versions hébraïques de Tobie, l'une dite de Fagius, et l'autre de Sébastien Münster. Ces différents textes ou traductions forment quatre groupes principaux, tous plus ou moins différents les uns des autres par des additions ou des retranchements et des variations dans les noms propres et les chiffres. Voici la classification de ces quatre groupes. Le premier comprend le Codex Vaticanus, le Codex Alexandrinus, le Codex Venetus, la version syriaque ou Peschito, I-VII, 9, la version arménienne et la version hébraïque de Fagius. — Le second renferme le Codex Sinaïticus, l'ancienne Italique et l'hébreu de Sébastien Münster. — Le troisième, les manuscrits minuscules grecs, 44, 106, 107, et la dernière partie de la version syriaque ou Peschito, VII, 10-XIV. — Le quatrième est formé par la Vulgate.

2° Les critiques sont très partagés sur la *valeur* relative de ces quatre textes divers du livre de Tobie. Les savants catholiques donnent généralement la préférence à la Vulgate. Le plus récent commentateur catholique de Tobie, M. Gutberlet, est porté cependant à croire que S. Jérôme a résumé le texte original. Il se fonde surtout sur ce que, dans les textes grecs, le vieux Tobie parle à la première personne, tandis que dans notre Vulgate le récit est à la troisième personne. On comprend, dit-il, qu'un abréviateur change la personne; on ne comprendrait pas que celui qui traduit simplement ou amplifie l'original eût imaginé un pareil changement. Il conclut en disant : « Sous le rapport littéral, le texte du *Codex sinaiticus* et la version italique méritent la préférence; sous le rap-

(1) *Libellus Tobit e codice Sinaïtico editus et recensitus* a Fr.-H. Reusch, Fribourg, 1870.

(2) Ils sont cotés 44, 52, 55, 58, 64, 71, 74, 76, 106, 107, 108, 236, 243, 248, 249.

port dogmatique, la Vulgate doit être placée au premier rang..., sous le rapport esthétique, le Codex du Vatican (ou le grec ordinaire) doit être regardé comme le meilleur travail sur l'original (1). »

* 524. — Du nom de Tobie.

Le nom de Tobie est en hébreu *Tobiyah* (voir I Esd., II, 60; II Esd., II, 10; IV, 3, etc.; Zach., VI, 10, etc.). En grec et en latin, on a ajouté la terminaison *as*, comme on l'a fait pour tous les noms terminés en *yah* : *Isaias, Jeremias, Adonias*, etc. Il signifie : « Jéhovah est mon bien. » Quant à la forme *Tobit* des versions grecques et *Tobis* de l'ancienne italique, il y a tout lieu de croire que le *t* et l'*s* sont de simples terminaisons ajoutées à la forme hébraïque *Tobi*, et que cette forme hébraïque Tobi n'est qu'une abréviation du nom complet, *Tobiyah*, car le second élément, *yah*, pouvait se sous-entendre dans les noms propres (2).

525. — Caractère historique du livre de Tobie.

1° La question la plus importante à étudier au sujet du livre de Tobie est celle de son caractère historique. Tous les protestants le regardent aujourd'hui comme un roman pieux, et ils ont entraîné quelques catholiques, comme Jahn, Movers et, en partie, Dereser (3).

(1) Gutberlet, *Das Buch Tobias*, p. 19.

(2) Voir II Reg., III, 15, comparé avec I Reg., XXV, 44. Dans le premier passage, nous lisons : Paltiel ou Dieu est mon libérateur, et dans le second simplement Palti, en sous-entendant El, Dieu.

(3) « Les difficultés qui naissent de cette description [d'Asmodée] sont graves, dit Movers, pour celui qui prend le récit du livre de Tobie dans sa teneur historique; mais ce livre de l'Ancien Testament, d'ailleurs si remarquable et d'une exécution incomparable dans sa tendance didactique, renferme beaucoup d'autres éléments traditionnels qui démontrent que l'auteur n'a voulu que transmettre fidèlement, comme il l'avait trouvée, la matière de son récit, et n'en faire qu'un ouvrage de morale. » *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, trad. Goschler, 1864, t. II, p. 61, art. Asmodée. Ce langage embarrassé est la négation du caractère historique du livre de Tobie. Nous répondrons, n° 531, aux objections tirées du rôle d'Asmodée. Il faut

2° La *réalité* de l'histoire de Tobie est attestée par les détails minutieux du récit, la généalogie du principal personnage, qui est longuement donnée dans le texte grec le plus complet (*Codex Sinaiticus*), I, 1, 8, 13, 21, etc.; les renseignements précis sur la géographie, l'histoire, la chronologie, etc.

3° Les *difficultés* qu'on allègue contre le caractère historique du livre de Tobie sont tirées : 1° des faits merveilleux qui y sont racontés. — Les miracles contenus dans un récit ne prouvent point par eux-mêmes qu'il est historique, mais ils ne prouvent pas non plus qu'il soit fictif, puisque Dieu peut, quand il lui plaît, intervenir surnaturellement dans les affaires de ce monde. — 2° Des inexactitudes, qu'on prétend rencontrer dans la narration. Ragès, la ville de Médie que notre auteur fait exister au VIIIe siècle av. J.-C., ne fut bâtie, dit-on, que plusieurs siècles plus tard, par Séleucus Nicator, d'après le témoignage de Strabon (1). — Cela est faux : Strabon dit seulement que Séleucus changea le nom de Ragès, lui donnant celui d'Eurôpos. Le Zend-Avesta la mentionne comme une ville déjà ancienne. — 3° C'est Téglatphalasar, IV Reg., XV, 29, et non Salmanasar, Tob., I, 2, objecte-t-on, qui avait déporté la tribu de Nephtali. — C'est peut-être Sargon qu'il faut lire au ℣. 2, comme il faut le lire au ℣. 18, au lieu de l'Enemessaros, nom altéré, que porte le texte grec. Mais, quoi qu'il en soit, Téglatphalasar n'avait pas emmené en Assyrie la tribu de Nephtali tout entière, et Salmanasar ou Sargon purent encore trouver des hommes de cette tribu en Palestine. — 4° Quelques autres difficultés géographiques s'expliquent par la perte de l'original ou les altérations des copistes des versions.

526. — Date de la composition; auteur.

1° Plusieurs critiques modernes retardent jusqu'au temps d'Adrien, qui règna de 117 à 138 de notre ère, la composi-

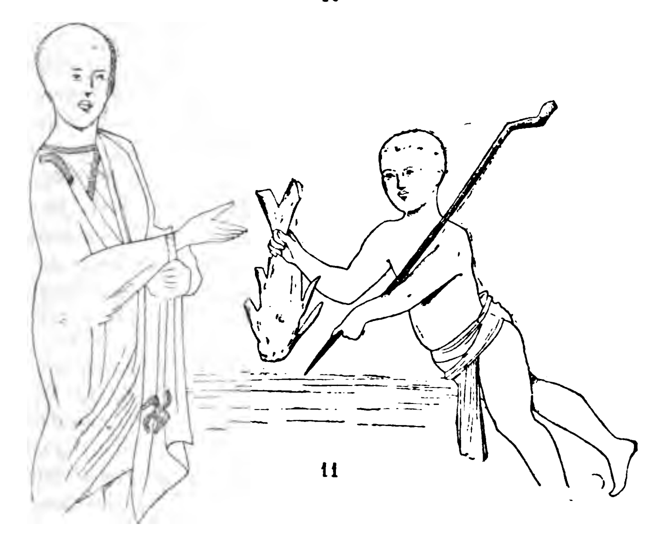
remarquer d'ailleurs que dans le même ouvrage, t. XXIII, p. 460-461, Welte soutient que le livre de Tobie est une véritable histoire.

(1) Strabon, XI, XIII, 6, éd. Didot, p. 450. Cf. XI, IX, 1, p. 441.

DIVERSES REPRÉSENTATIONS DE TOBIE DANS LES CATACOMBES.



10



11



12

« Les diverses représentations de ce sujet qui sont arrivées jusqu'à nous, dit Martigny, suivent à peu près la succession des événements de la touchante histoire de Tobie. Une fresque des catacombes, présumée du deuxième siècle (D'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, t. v, *Peinture*, pl. vii, n° 3), fait voir Tobie au début de son voyage et conduit par l'ange (Voir notre *Figure* 10). Une autre peinture (Bottari, *Roma sotterranea*, tav. lxv), le représente... portant de la main droite un poisson suspendu à un hameçon, et de la gauche le bâton du voyageur. Dans une troisième fresque, découverte en 1849 (Perret, *Les catacombes de Rome*, vol. iii, pl. xxvi), au cimetière des Saints-Thrason-et-Saturnin, et que nous reproduisons parce que la scène y est représentée d'une manière plus complète, il est vu présentant le poisson à l'ange vêtu d'une longue tunique (Voir notre *Figure* 11)... M. de Rossi cite (*De christian. monum.* ΙΧΘΥΝ *exhibent.*, p. 13 note) une peinture du cimetière de Saint-Saturnin, nouvellement trouvée, qui retrace toute cette histoire d'une manière plus complète qu'aucun autre monument jusqu'ici connu. Enfin on voit, dans une fresque des catacombes (*Figure* 12), le jeune Tobie, précédé de son chien, et portant à la main un objet qu'on croit être le cœur et le fiel du poisson (*Hagioglypta*, p. 76), et sur un sarcophage de Vérone (*Verona illustrata*, part. iii, p. 54), devant une maison et un portique, un chien caressant un vieillard. C'est le retour de Tobie (Tob., xi, 9)... Il n'est pas hors de propos d'observer ici que ces représentations, si souvent répétées dans la primitive Église alors que rien ne se faisait en ce genre, soit dans les cimetières, soit dans les basiliques, sans l'autorité des pasteurs, prouvent jusqu'à l'évidence que le livre de Tobie fut dès les premiers temps placé dans le canon des Livres Saints. » *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édit., in-4°, 1877, p. 760-761. Cf. n° 33.

tion du livre de Tobie. Ils s'appuient sur des raisons futiles, tirées de la tendance qu'ils attribuent à l'auteur, celle, par exemple, de montrer que l'ensevelissement des morts est une œuvre agréable à Dieu, comme si l'on avait eu besoin d'attendre l'époque de l'empereur Adrien pour soupçonner que c'était là un acte de charité !

2° La tradition a toujours attribué à Tobie père et fils la rédaction de leur histoire : 1° parce que, dans toutes les versions, (celle de S. Jérôme, et en partie, le nouveau texte chaldéen exceptés), Tobie parle à la première personne, depuis le chapitre I jusqu'au commencement de l'histoire de Sara, III, 7. 2° Le texte grec, XII, 20, porte que l'ange Raphaël commanda à Tobie d'écrire son histoire, et l'on ne peut douter qu'il n'ait obéi à cet ordre, comme l'insinue le verset suivant, XIII, 1, dans les éditions grecques. Le livre de Tobie a donc été écrit très probablement dans les premiers temps qui suivirent la déportation des Israélites du nord en Assyrie, puisque c'est à cette époque que vivait le héros de cette histoire, et qu'il en est vraisemblablement l'auteur. Les deux derniers versets, XIV, 16-17, sont d'une main étrangère. — Le concile de Trente a déclaré le livre de Tobie canonique, n° 35 (1).

ARTICLE II.

Analyse et explication du livre de Tobie.

Division. — Analyse et explication. — Enseignements.

527. — Division du livre de Tobie.

Ce livre forme un tout parfaitement coordonné et disposé avec un art admirable. Il est partagé en six sections formant autant de tableaux : 1° Vertus et épreuves de Tobie, I-III, 6; 2° Vertus et épreuves de Sara, III, 7-23; 3° Voyage du jeune Tobie en Médie, III, 24-VI, 9; 4° Son mariage avec Sara, VI, 10-IX; 5° Son retour à Ninive, X-XI; 6° Conclusion : manifestation de l'ange Raphaël, dernières années de Tobie, XII-XIV (2).

(1) Sur la canonicité du livre de Tobie, voir Vieusse, *La Bible mutilée par les protestants*, 2e édit., 1847, p. 149-159.

(2) Commentateurs catholiques : S. Ambr., *De Tobia liber unus*, t. XIV,

528. — Ire section : Vertus et épreuves de Tobie, I-III, 6.

Un pieux Israélite, Tobie, de la tribu de Nephtali, est déporté, avec Anne, sa femme, et Tobie, son fils, à Ninive. Là, il exerce les œuvres de miséricorde et ensevelit les morts, ce qui attire sur lui la persécution. Une fois, s'étant endormi au pied d'un mur, au moment où il venait de remplir cet office de charité, de la fiente d'un nid d'oiseaux lui tomba sur les yeux et l'aveugla. Ces oiseaux étaient des hirondelles, d'après la traduction de S. Jérôme, des passereaux, d'après l'ancienne Italique et les textes grecs, qui ne parlent point non plus de nid. La cécité ne fut pas instantanée, d'après les versions grecques ; mais les excréments qui étaient chauds, θερμόν, en tombant sur les yeux, *ouverts*, ajoutent le *Codex Vaticanus* et autres, produisirent dans les yeux une inflammation et une taie, λευκώματα, laquelle, par la maladresse des médecins, dégénéra en perte complète de la vue. S. Jérôme a résumé tous les détails fournis par les autres textes dans les deux mots : *fieretque cæcus*, II, 11. Dans cet état, Tobie eut à supporter, outre son infirmité, les privations de la pauvreté, mais il endura tout avec patience. Cependant, accablé par les reproches de ses amis et même de sa femme, il demanda à Dieu de le secourir ou de le délivrer de la vie, I-III, 6.

529. — IIe section : Vertus et épreuves de Sara, fille de Raguel, III, 7-23.

Pendant que Tobie souffrait et priait Dieu à Ninive, la fille

col. 759-794 (presque tout entier contre l'usure) : V. Bède, *In librum B. Patris Tobiæ allegorica interpretatio*, t. XCI, col. 923-938 ; Drexelius, *Tobias morali doctrina illustratus*, 1641 ; N. Serarius, *In libros Tobiam, Judith, Esther, Machabæos*, 1599 ; F. Justinianus, *Tobias explanationibus historicis et documentis moralibus illustratus*, 1621 ; G. Sanctius, *In libros Ruth, Esdræ, Nehemiæ, Tobiæ, Judith, Esther, Machabæorum*, 1268 ; Didacus de Celada, *Commentarius litteralis ac moralis in Tobiæ historiam*, 1644 ; Tirin, *In librum Tobiæ Commentarium*, Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. XII ; H. Reusch, *Das Buch Tobias übersetzt und erklärt*, Fribourg, 1857 ; C. Gutberlet, *Das Buch Tobias übersetzt und erklärt*, Munster, 1877 ; l'abbé Gillet, *Tobie, Judith et Esther*, 1879, dans la Bible de M. Lethielleux, etc.

d'un de ses parents souffrait et priait aussi à Ragès, en Médie, d'après le texte actuel de la Vulgate, III, 7, mais plus vraisemblablement à Ecbatane, comme le portent les versions grecques (1). Sept fois elle avait été mariée, et ses sept époux avaient été tués, la nuit même des noces, par le démon Asmodée. Une de ses esclaves lui en fait le reproche, et Sara, affligée de cette insulte, demande à Dieu de la secourir ou de la délivrer de la vie, III, 7-23.

Nous voyons apparaître ici un esprit pervers qui cherche le malheur des hommes, comme Satan dans Job. Dieu veut nous montrer d'abord la lutte des démons contre les hommes ; bientôt il nous fera voir qu'ils ne sont pas les plus forts, si nous nous confions en lui, parce qu'il sait envoyer son ange pour nous délivrer. Asmodée paraît être le démon de la concupiscence. *Nosse debemus non omnes dæmones universas hominibus inferre passiones, sed unicuique vitio certos spiritus incitare,* dit Cassien (2). Le nom d'Asmodée vient, d'après les uns, du perse *azmûden,* « tenter ; » d'après les autres, de l'hébreu *schâmad,* « perdre. »

530. — IIIe section : Voyage du jeune Tobie en Médie, III, 24-VI, 9.

Dieu exauce la prière de Tobie et celle de Sara, et il envoie son ange Raphaël pour mettre fin aux épreuves de ces deux justes. Le vieillard aveugle, croyant sa mort prochaine, après avoir donné à son fils les plus sages conseils, l'envoie en Médie, pour recouvrer des mains de Gabélus une somme de dix talents d'argent qu'il lui avait prêtée. L'ange Raphaël, qui a pris une forme humaine (3), sert de guide au jeune voya-

(1) Il y a, dans tous les textes, des confusions entre Ragès, la ville où habite Gabael ou Gabélus, et la ville où habite Raguel. Comme Ragès était plus loin que la ville de Raguel, d'après IX, 6, il est probable que les copistes ont mis par erreur Ragès dans notre Vulgate, III, 7 et VI, 6, de même que les copistes grecs ont mis aussi par erreur Ragès, VI, 9, tandis que les autres ont mis constamment Ecbatane. Gutberlet, *Das Buch Tobias*, p. 117-119, 200.

(2) *Coll.* VII, c. XVII. Cf. Suarez, *De Angelis*, l. VIII, c. XXI, nos 23 sq.; S. Th., I, q. 109, a. 2.

(3) S. Th., I, q. 51, a. 2, ad 2um; Suarez, *De Angelis*, l. IV, c. XXXVI, no 8.

geur sous le nom d'Azarias. « Socius itineris Tobiæ *natura* erat Angelus, sed *in esse repræsentativo* erat Azarias quia effigiem et formam Azariæ præ se ferebat, » dit Léonard de S. Martin (1).

Le soir de la première journée du voyage, Tobie et son conducteur s'arrêtèrent sur les bords du Tigre, soit le fleuve célèbre de ce nom, qui traversait l'ancienne Ninive, ce qui impliquerait que l'Israélite demeurait sur la rive droite, soit le grand ou le petit Zab, affluents du Tigre, à l'est, à qui on donnait aussi ce nom, Hérod., v, 22. Tobie ayant voulu laver ses pieds dans le fleuve, *ecce piscis immanis exivit ad devorandum eum,* dit notre Vulgate, VI, 2; *exilivit,* dit l'ancienne Italique, *et circumplexus est pedes ejus,* mots qui rendent le grec du *Codex Sinaiticus,* ἐβούλετο καταπιεῖν τὸν πόδα τοῦ παιδαρίου, « le poisson s'élançant voulut dévorer le pied du jeune homme. » On a supposé que ce poisson était un silure, un esturgeon, un callionyme ou un uranoscope; mais à vrai dire, le moyen de déterminer rigoureusement à quelle espèce il appartenait nous fait défaut. Cependant si la leçon du *Codex Sinaiticus* était certaine, ce qui n'est pas, on pourrait affirmer que ce poisson était un brochet, comme l'avait déjà supposé Calmet (2). Ce poisson atteint souvent la grosseur d'un homme (3) et peut devenir très vieux. Il est très vorace ; on a trouvé quelquefois dans ses entrailles des membres humains (4) ; Oken raconte qu'à Cracovie une jeune fille eut le pied saisi par un d'eux (5). On le trouve dans le

(1) *Summa scripturistica*, pars III, p. 182.

(2) Calmet, *Commentaire littéral,* Tobie, VI, 2, p. 268-269.

(3) Oken, *Lehrbuch der Naturgeschichte,* 1816, III Th., Abth. II, p. 100.

(4) Bloch, *Histoire naturelle des poissons*, Berlin, 1785, in-f°, t. I, p. 183-185 : « La tête est grosse, l'ouverture de la bouche large et s'étend presque jusqu'aux yeux... Le brochet... est très vorace;... il n'épargne pas même son espèce;... il ne se contente pas des poissons,... il avale aussi les autres habitants des eaux, tels que,.. les rats, les serpents, etc. On a trouvé dans sa gueule des parties de corps humain, des jeunes chiens ou chats, qu'on avait jetés à l'eau... Scheffer raconte qu'il y a en Laponie des brochets plus grands que des hommes. »

(5) Oken, *Allgemeine Naturgeschichte*, t. VI, p. 394; Gutberlet, *Das Buch Tobias*, p. 187.

Tigre ; sa chair est excellente ; il est assez gros pour servir plusieurs jours de nourriture à des voyageurs, vi, 6 ; il a des nageoires et des écailles et remplit ainsi les conditions prescrites par la loi pour que les Juifs puissent en manger, Lev., xi, 9-10 ; il a des ouïes, comme le suppose le texte, Tob., vi, 4

531. — IVe section : Mariage du jeune Tobie avec Sara, vi, 10-ix.

L'ange ordonna à Tobie de saisir le poisson par les ouïes, et, quand ils en eurent mangé, il lui recommanda de garder une partie du cœur, pour chasser le démon, et le fiel, pour guérir la taie des yeux, vi, 8-9. Les interprètes catholiques sont divisés sur la question de savoir s'il s'agit ici de propriétés naturelles ou surnaturelles de ces organes (1). Nous pensons qu'il s'agit ici de proprétés miraculeuses que Dieu leur confère, afin que son ange puisse conserver jusqu'à la fin l'*incognito* et remplir néanmoins la mission secourable qui lui a été confiée.

Arrivés à Ecbatane, les deux voyageurs allèrent loger chez Raguel, le père de Sara, dont la seconde section nous a présenté les épreuves. Sur le conseil de l'ange, Tobie demande a main de la jeune fille, après avoir appris de son guide le moyen de chasser le démon qui avait fait périr les précédents maris de sa cousine ; il l'obtient, chasse Asmodée en brûlant une partie du foie du poisson et en passant en prière avec Sara les trois premières nuits de leur mariage. L'ange Raphaël relégua Asmodée dans le désert de la Haute-Égypte, viii, 3, ce qui signifie que Dieu lui défendit d'agir en dehors de ce lieu. Les purs esprits ne sont pas en un lieu *circumscriptive*, comme les êtres corporels, mais ils y sont *definitive*. « Angelus [vel dæmon] non commensuratur loco, dit S. Thomas, I, q. 52, a. 2, sed est ita in uno loco, ut non sit simul in alio loco (2). » Le nouvel époux demeura quatorze jours auprès de Raguel, son beau-père. Pendant ce temps, Raphaël alla à Ragès chercher l'argent prêté à Gabelus, et amena ce dernier à Ecbatane pour prendre part aux fêtes du mariage.

(1) Cf. S. Aug., *De Civ. Dei*, l. XXI, c. vi, t. xli, col. 716-718.
(2) Cf. S. Aug., *De Civ. Dei*, l. XX, c. viii, t. xli, col. 669.

532. — Ve section : Retour de Tobie à Ninive, x-xi.

L'ange enseigna au jeune Tobie, pendant le retour, le moyen de guérir son père de sa cécité, à l'aide du fiel du poisson. Sara était partie avec lui, après avoir reçu de Raguel de sages conseils sur les devoirs d'une mère de famille. En chemin, son jeune époux prit les devants, pour calmer les inquiétudes des siens; en arrivant (1), il guérit le vieillard aveugle par les moyens que l'ange lui avait indiqués.

533. — VIe section : Conclusion; manifestation de Raphaël; dernières années de Tobie, xii-xiv.

Raphaël fait connaître aux deux Tobie sa nature angélique, et leur révèle les desseins de la Providence dans les épreuves qu'ils ont eues à subir, xii. Le vieux Tobie rend grâce à Dieu de ses bienfaits et prédit la gloire future de Jérusalem, xiii. Aux approches de la mort, il donne ses derniers avis à sa famille et lui recommande de quitter Ninive, qui sera détruite. Tobie le fils retourne auprès de Raguel et meurt à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, xiv.

534. — Enseignements du livre de Tobie.

L'histoire de Tobie est, à bon droit, une des plus populaires. Elle nous offre un parfait modèle de la vie domestique et renferme les exemples les plus instructifs et les plus touchants de toutes sortes de vertus.

1° Son but direct et immédiat est d'apprendre aux Juifs à

(1) La description du retour de Tobie et de Raphaël est d'un naturel achevé : « Le chien qui les avait suivis durant le chemin courut devant eux, et, comme s'il eût porté la nouvelle de leur venue, il semblait témoigner sa joie par le mouvement de sa queue et par ses caresses. Le père de Tobie, tout aveugle qu'il était, se leva et se mit à courir, s'exposant à tomber à chaque pas, et donnant la main à un serviteur, il s'en alla au-devant de son fils. L'ayant rencontré, il l'embrassa et sa mère ensuite, et ils commencèrent tous deux à pleurer de joie. Puis, ayant adoré Dieu et lui ayant rendu grâces, ils s'assirent. » Tob., xi, 9-11. Il ne manque rien à ce récit, et l'Écriture, pour en augmenter la naïveté, n'a pas omis la circonstance même du chien, qui est tout à fait dans la nature. Rollin, *Traité des Études*, l. iv, ch. iii, § viii, t. ii, 1805, p. 623-624.

honorer Dieu, au milieu même des païens, pour leur faire connaître la vérité, comme le chante Tobie dans son cantique d'actions de grâce, qui peut être considéré comme l'épilogue de son livre : *Confitemini Domino, filii Israel, et in conspectu gentium laudate eum, quoniam ideo dispersit vos inter gentes, quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus et faciatis scire eos, quia non est alius Deus omnipotens præter eum*, XIII, 3-4.

2° Mais en même temps que l'auteur poursuit ce but élevé, il en atteint un autre, presque sans y penser, celui d'édifier ses lecteurs, non pas seulement ceux qui vivaient, comme lui et avec lui, captifs au milieu des Assyriens, mais ceux de tous les temps et de tous les lieux, par sa patience, II, 12, et par des exemples de toutes les vertus. — « [Le livre de Tobie] nous offre un tableau intime des vertus, des souffrances et des joies de l'exil de Tobie. Ce n'est pas le froid récit d'événements fortuitement rapprochés, mais le tableau plein de simplicité et de grandeur des épreuves d'un homme juste et miséricordieux. Tobie est un second Job, dont les malheurs et le salut sont liés à des événements qui font en même temps de son histoire le manuel des [époux]. L'exemple du jeune Tobie montre comment doivent se contracter et se célébrer les unions agréables à Dieu. L'humanité, l'amour paternel, la piété filiale, la douceur et la probité des deux Tobie sont le développement de la pensée fondamentale du livre ; la confiance en Dieu ne peut tourner à la confusion du juste. Ainsi ce livre devient le livre élémentaire des parents qui veulent fonder une famille agréable à Dieu et marcher courageusement au devant des épreuves de la vie (1). » — Mais il n'est pas seulement le guide des pères et des mères, il renferme aussi des exemples et des enseignements pour tous ; l'aumône y est recommandée avec insistance, I, 16-17, II, 1-2 ; IV, 7-12, 17 ; XII, 8-9 ; le grand précepte de la charité y est donné sous forme négative : *quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias*, IV, 16 ; cf. Matth., VII, 12 ; la prière revient constamment pour attirer les béné-

(1) Haneberg, *Histoire de la révélation biblique*, trad. Goschler, 1856, t. II, p. 92.

dictions de Dieu sur toutes les affaires importantes, IV, 20; III, 1-6; 11, 13-23; VI, 18; VIII, 6-10, etc.; la fuite de tout péché est recommandée comme celle du seul mal véritable, IV, 23, etc. — L'intervention d'un ange, envoyé de Dieu, est un des traits principaux du livre de Tobie, qui nous révèle ainsi, d'une manière manifeste, la doctrine des anges gardiens. — Cette histoire est, comme celle de Job, une justification de la Providence; mais dans Job le problème du mal est discuté théoriquement, ici il est résolu, pour ainsi dire, en action, par les incidents de la vie vulgaire.

CHAPITRE VII.

JUDITH.

ARTICLE I.

Introduction au livre de Judith.

Texte original. — Versions et manuscrits. — Caractère historique. — Auteur. — Date.

*** 535. — Du texte original du livre de Judith.**

Nous n'avons plus le texte original du livre de Judith, non plus que celui de Tobie. Il est même incertain en quelle langue il a été primitivement écrit. D'après quelques-uns, il était en hébreu, d'après S. Jérome en chaldéen (1). Ce qui est incontestable, c'est qu'il a été rédigé d'abord en une langue sémitique et non en grec, car 1° la version des Septante est hérissée de locutions et de tournures orientales (2); la couleur est hébraïque, les constructions portent une empreinte tellement caractéristique qu'il est facile à un hébraïsant exercé, en lisant le récit, de reconstruire mentalement la phrase primitive. — 2° Aucun autre livre de l'Ancien Testament n'est

(1) S. Jérôme, *Præf. in Judith*, t. XXIX, col. 39.
(2) Judith, II, 17, et VII, 18; I, 16; II, 18; V, 9, 18; X, 7, et XII, 20, XIV, 19; I, 7; II, 23; 5; III, 20; VII, 15; X, 23; XI, 5; V, 28, etc.

aussi pauvre en particules (1), ce qui indique encore un original sémitique. — 3° Enfin la traduction grecque contient quelques passages peu intelligibles qui s'expliquent facilement en rétablissant le texte mal compris (2).

* 536. — Variantes des anciennes versions et des manuscrits.

Le texte de notre Vulgate diffère notablement de la version grecque. S. Jérôme omet plusieurs choses qui se trouvent dans le grec (3), et dans ce dernier manquent plusieurs détails qu'on lit dans le latin (4). On peut se rendre compte, jusqu'à un certain point, de ces différences, par ce que dit S. Jérôme, dans sa préface du livre de Judith : « Sepositis occupationibus, quibus vehementer arctabar, huic [libro] unam lucubra tiunculam dedi, magis sensum e sensu, quam ex verbo verbum transferens. Multorum codicum varietatem vitiosissimam amputavi ; sola ea quæ intelligentia integra in verbis chaldæis invenire potui, latinis expressi. » La comparaison des manuscrits grecs confirme le langage du saint docteur ; ils ne sont pas d'accord entre eux. Les citations faites par les anciens Pères montrent aussi qu'il existait une grande variété de leçons. Enfin, indépendamment des développements plus ou moins longs du récit, des additions ou des suppressions, les nombreux noms propres qu'on lit dans Judith sont très différents dans les manuscrits et les versions, ce qui achève de rendre l'interprétation de ce livre difficile.

(1) La particule δέ manque, I ; III ; IV ; XI ; ἀλλά, III-V ; VII ; IX-XI ; XIII, XV-XVI ; l'une et l'autre sont remplacées par καί ; μέν se lit seulement V, 20 ; ἄν seulement XI, 2, 15 ; XII, 4 ; XIV, 2 ; τε, οὖν, ἄρα, nulle part. Fritzsche, *Handbuch zu den Apocryphen*, t. II, p. 117.

(2) Grec, XVI, 3 ; III, 9 ; I, 10. Vaihinger, au mot *Judith* ; Herzog, *Realencyklopädie*, t. VII, 1857, p. 136.

(3) Texte grec reçu, I, 13-16 ; VI, 1, etc.

(4) IV, 8-15 ; V, 11-20, 22-24 ; VI, 15 sq. ; IX, 6 sq. Pour des variantes de forme, voir I, 3 sq. ; III, 9 ; VI, 13 ; VII, 2 sq. ; X, 12 sq. ; XV, 11 ; XVI, 25. Noms différents : I, 6, 8, 9 ; IV, 5 ; VIII, 1 ; nombres différents : I, 2 ; II, 1 ; VII, 2, etc. La comparaison du texte des Septante et de la Vulgate a été faite en détail par Capell, *Commentarii et notæ criticæ in V. T.*, Amsterdam, 1689, p. 574-575 : Eichhorn, *Einleitung in die apokryphischen Schriften*, p. 318.

Cet état du texte du livre de Judith s'explique par sa grande popularité. Comme il était beaucoup lu, il était beaucoup copié et, par suite, il s'y introduisait beaucoup de variantes (1). La traduction que contient notre Vulgate doit être préférée à toutes les autres. « Quoique... S. Jérôme traduisît le livre assez librement, *magis sensum e sensu quam ex verbo verbum transferens*, il faut considérer sa version, en somme, comme la restitution la plus fidèle du texte original, lors même que le texte grec, en certains endroits, serait plus exact » (2).

537. — Caractère historique du livre de Judith.

Un grand nombre de critiques modernes prétendent que le livre de Judith est une fiction : « Drama aliquod seu poema sacrum, a pio quodam homine effictum, qui docere hac ratione voluerit, quomodo Deus fideles suos Israelitas subinde adjuvare et ex præsentissimis periculis mirabiliter eripere soleat » (3). D'autres, sans aller aussi loin, prétendent que c'est un mélange de réalité et de fiction. Ils n'ont cependant, ni les uns ni les autres, aucune raison sérieuse à alléguer en faveur de leur opinion. 1° L'ensemble et les détails du récit prouvent qu'il est réellement historique : il fournit des renseignements précis sur l'histoire, I, 5-10 ; la géographie, I, 6, 7, 8 ; II, 12-17 (grec, 21-28) ; III, 1, 14 (grec, 9-10) ; IV, 3, 5 (grec, 4, 6) ; la chronologie, II, 1 (grec, I, 13, 16) ; VIII, 4 ;

(1) Quelques-unes de celles qui existent entre le texte latin et le texte grec paraissent s'expliquer par le fait que le traducteur avait mal entendu ce que disait le lecteur, sous la dictée duquel il faisait sa version. Ainsi le texte grec, X, 5, καὶ ἄρτων καθαρῶν, *des pains purs*, est remplacé dans la Vulgate par : *et panes et caseum*; au lieu de καθαρῶν, le traducteur semble avoir entendu καὶ τυροῦ, *et du fromage*; — XVI, 3, Vulg., 4 : ὅτι εἰς παρεμβολὰς αὐτοῦ, qui *posuit* castra sua, ὁ θείς, au lieu de ὅτι εἰς; — XVI, 17, Vulg. 21 : καὶ κλαύσονται ἐν αἰσθήσει, ut *urantur* et sentiant, καύσονται au lieu de κλαύσονται. — S. Jérôme refit sa traduction sur le chaldéen, mais il garda comme base, ainsi que l'a prouvé Fritzsche, *Handbuch*, p. 122, l'ancienne Italique qui avait été faite sur le grec.

(2) Welte, *Dictionn. encycl. de la théol. catholique*, t. XII, p. 403.

(3) Buddeus, *Hist. eccl. V. T.*, t. II ; Halle, 1719, t. II, p. 618.

XVI, 28 (grec, 23) ; la généalogie de Judith, VIII, 1. — 2° Les anciennes prières juives pour le premier et le second sabbat de la fête de la Dédicace contiennent un résumé du livre de Judith, ce qui prouve que les Israélites croyaient à la réalité des faits qui y étaient racontés, car ils n'auraient pu remercier Dieu d'une délivrance imaginaire. Judith, XVI, 31, mentionne d'ailleurs une fête instituée en mémoire de la victoire de cette héroïne (1). — 3° Il existe d'anciens *Midraschim*, n° 201, qui, indépendamment du livre de Judith, racontent les mêmes événements. Il en existe un en particulier, qui peut éclaircir plusieurs passages obscurs ou difficiles de notre texte. — 4° La tradition universelle a admis le caractère strictement historique du livre de Judith. Personne, jusqu'à Luther, ne l'a révoqué en doute (2). — 5° Aucune des objections alléguées contre la véracité des faits consignés dans notre livre n'est concluante, comme nous le verrons dans le cours de l'explication (3).

538. — Auteur du livre de Judith.

Les opinions sur ce point sont aussi diverses que possible :

(1) Sur cette fête considérée comme preuve, voir Montfaucon, *Vérité de l'histoire de Judith*, l. III. c. III, p. 296.

(2) Luther a donné le ton à tous les protestants dans sa préface du livre de Judith, où il dit : « C'est une fiction religieuse ou un poème écrit par un homme pieux et ingénieux, qui symbolise la victoire du peuple juif sur tous ses ennemis, victoire que Dieu lui accorde en tous temps d'une manière merveilleuse... Judith est le peuple juif, représenté comme une veuve chaste et sainte, ce qui est toujours le caractère du peuple de Dieu; Holopherne est le maître païen, impie ou antichrétien de toutes les époques; Béthulie désigne une vierge, ce qui indique que les Juifs croyants de cette époque étaient comme des vierges. » Quelques catholiques, comme Bernard Lamy et Jahn, se sont laissé ébranler par les objections de Luther et de ses sectateurs. Montfaucon a exposé la preuve de tradition, *Vérité de l'histoire de Judith*, l. III, c. IV, p. 301-318.

(3) Sur la canonicité du livre de Judith, n° 35, on peut voir Vieusse, *La Bible mutilée par les protestants*, p. 160-169. — Quant à son caractère historique, on peut consulter encore avec fruit, quoiqu'ils ne soient plus en rapport avec les progrès actuels de l'histoire des pays orientaux, Montfaucon, *La vérité de l'histoire de Judith*, in-12. Paris, 1690 ; Huet, *Démonstration évangélique*, 6-9, dans Migne, *Dém. év.*, t. V, col. 328.

S. Jérôme l'attribue à Judith ; Wolff, à Achior l'Ammonite, v, 5 ; Sixte de Sienne, au grand-prêtre Éliacin ou Joakim, xv, 9 ; Huet, Calmet, à Josué, fils de Josédec, compagnon de Zorobabel, au retour de la captivité de Babylone; Ewald, à l'époque de Jean Hyrcan, vers 130 avant J.-C. ; Volkmar, qui voit dans ce livre une description allégorique de la victoire des Juifs sur Quietus, délégat de Trajan, à un Israélite qui écrivait en 117 ou 118 de notre ère, etc. Les deux dernières opinions sont certainement fausses; mais il est impossible de décider quel est le véritable auteur de Judith.

539. — Époque de la composition du livre de Judith.

Si l'on ne peut déterminer l'auteur du livre de Judith, peut-on du moins fixer approximativement l'époque où il a été rédigé? — Oui, quoique les sentiments ne soient pas moins divers. Les uns le font remonter jusqu'à l'an 784 av. J.-C., les autres le fond descendre jusqu'à l'an 117 ou 118 de notre ère. Cependant, comme les découvertes assyriologiques permettent d'assurer avec une très grande vraisemblance que les faits racontés dans ce livre se sont passés sous le règne d'Assurbanipal, fils d'Assaraddon, petit-fils de Sennachérib, roi d'Assyrie, pendant la captivité de Manassé à Babylone (1), il y a tout lieu de penser que la narration a été écrite peu après les événements, parce qu'au bout d'un certain temps écoulé il eût été impossible d'avoir conservé la mémoire d'événements aussi détaillés, aussi compliqués et aussi précis.

540. — Réponse aux objections contre l'antiquité du livre de Judith.

On a prétendu prouver par des arguments plutôt philologiques qu'historiques la date récente du livre de Judith : 1° Il y est question du sanhédrin, γερουσία, IV, 8 ; XI, 14 ; XV, 8, texte grec. Or, le sanhédrin n'existait pas avant la captivité. Par conséquent, ce récit est postérieur au retour des Juifs de Babylone. — L'objection serait fondée si γερουσία signifiait ici sanhédrin ; mais ce mot est simplement la traduc-

(1) Voir *La Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 254 sq.

tion de la locution qu'on rencontre si souvent dans la Bible, *les anciens d'Israël*, xv, 9.

2° Deux autres expressions employées par la version grecque sont aussi mises en avant comme preuves du peu d'antiquité de Judith, προσάββατα et προνουμηνίαι, VIII, 6. Les Juifs, dit-on, ne commencèrent qu'assez tard à ranger parmi les fêtes les vigiles du sabbat et des néoménies. Un écrit qui les mentionne est donc peu ancien. — A vrai dire, nous ignorons à quelle époque commença l'usage de ces vigiles, et il n'est pas possible, par suite, de s'en servir, pour fixer une date. De plus, nous avons le droit de penser que le texte original ne parlait pas des vigiles du sabbat et des néoménies, puisque la Vulgate ne les mentionne point.

ARTICLE II.

Analyse et explication du livre de Judith.

Campagnes d'Holopherne contre l'Asie occidentale. — Israël s'apprête à lui résister. — Achior. — Dieu suscite Judith pour délivrer Béthulie. — Elle tue Holopherne. — Victoire d'Israël sur les Assyriens.

541. — Ire section : causes qui amenèrent l'expédition d'Holopherne contre l'Asie occidentale, I.

Le récit (1) s'ouvre par la mention d'une victoire de Nabuchodonosor, roi de Ninive, sur Arphaxad, roi des Mèdes. Arphaxad est probablement le nom, altéré par les copistes, de Phraorte ou Aphraarte (2), successeur de Déjocès, roi des

(1) Commentateurs catholiques : Raban Maur, *Expositio in librum Judith*, t. CIX, col. 541-592; il est suivi, col. 593-636, du *Commentarium* Jacobi Pamelii *in eumdem librum;* Didacus de Celada, *Judith illustris perpetuo commentario litterali et morali*, *cum tractatu appendice de Judith figurata, id est, de Virginis Deiparæ laudibus*, in-f°, Lyon, 1637; N. Serarius, *In lib. Judith*, dans Migne, *Cursus compl. Script. S.*, t. XII; le texte de la Vulgate est accompagné d'une traduction latine du texte grec; J. de la Neuville, *Le livre de Judith*, avec des réflexions morales, in-12, Paris, 1728, etc. Cf. Neteler, *Untersuchung der Geltung des B. Judith*, Münster, 1886; Palmieri, *De veritate historica libri Judith*, Golpen, 1886.

(2) Voir Montfaucon, *Vérité de l'histoire de Judith*, l. I. c. II, p. 12-13; O. Wolf, *Das Buch Judith als geschichtliche Urkunde vertheidigt und erklärt*, 1861, p. 25-27.

Mèdes. Nabuchodonosor, roi de Ninive, est Assurbanipal. Aucun roi d'Assyrie n'a porté le nom de Nabuchodonosor (c'est-à-dire, que le dieu Nébo protège la couronne!), parce que le dieu Nébo n'était pas adoré dans ce pays, mais seulement en Babylonie. Cependant, comme Assurbanipal régnait sur ce dernier pays de même que sur le premier, on peut admettre qu'il avait adopté, comme roi de Babylone, un nom qui rendait hommage au dieu de la contrée. Assurbanipal raconte, dans ses inscriptions, qu'il a vaincu les Mèdes. Après cette victoire, il voulut rétablir son pouvoir sur l'Asie occidentale qui s'était révoltée, depuis la Lydie, où régnait Gygès, jusqu'à Memphis, en Égypte, où régnait Psammétique, fils de Néchao.

542. — **IIe section ; les trois premières campagnes d'Holopherne contre l'Asie occidentale, II-III.**

Assurbanipal plaça sous le commandement d'Holopherne l'armée chargée de remettre sous le joug assyrien les anciens tributaires de l'Asie occidentale, II, 1-11.

1° Dans une première campagne, elle opéra une sorte de razzia dans la Cappadoce et une partie de l'Asie-Mineure, II, 12-13.

2° Holopherne fit ensuite une seconde campagne, à l'est de l'Euphrate, II, 14. La révolte des habitants de Babylone et du Bas-Euphrate, qui ne sont pas mentionnés parmi les rebelles du ch. I, l'avait obligé à modifier ses plans. Une insurrection avait éclaté au sud de l'Assyrie, et la nécessité de la réprimer contraignit Assurbanipal à rappeler Holopherne pour combattre les insurgés de la Chaldée. Le général assyrien porta donc ses armes depuis le fleuve Chaboras jusqu'au golfe Persique (1) et prit ainsi part à la défaite de Babylone et de ses alliés, défaite racontée longuement dans l'histoire d'Assurbanipal.

(1) Le nom du fleuve Chaboras a été défiguré par les copistes. Il est devenu Mambré dans la Vulgate, Abrona dans les Septante, mais il est assez facile de reconnaître le Chaboras, Chabur ou Habur, dans l'altération grecque.

3° Les Arabes s'étaient unis à Saulmugina, vice-roi de Babylone, frère d'Assurbanipal, dans sa révolte contre son suzerain. Holopherne fit contre eux sa troisième campagne, II, 15-17 : *Et occupavit terminos ejus, a Cilicia usque ad fines Japhehth, qui sunt ad austrum, abduxitque omnes filios Madian et prædavit omnem locupletationem eorum omnesque resistentes sibi occidit in ore gladii. Et post hæc descendit in campos Damasci in diebus messis et succendit omnia sata omnesque arbores et vineas fecit incidi.* Toute la ligne des pays parcourus par Holopherne était occupée, en dehors des villes, par des Arabes. Les Madianites dont il est question ici sont certainement des Bédouins nomades, c'est-à-dire les Arabes des documents ninivites. Le texte grec mentionne dans les termes suivants le traitement infligé aux vaincus : « Il enveloppa tous les fils de Madian, et il brûla toutes leurs tentes, et il pilla tous les parcs où ils avaient leur bétail. » — Voici maintenant comment Assurbanipal raconte qu'il châtia la révolte des Arabes :

2. Les hommes d'Arabie, tous ceux qui étaient venus avec lui [leur roi],
3. je fis périr par l'épée et lui, de la face
4. des vaillants soldats d'Assyrie s'enfuit et il s'en alla
5. au loin. Les tentes, les parcs,
6. leurs demeures, on y mit le feu et on les brûla dans les flammes (1).

Tous les rapprochements que nous venons de faire ne sont pas parfaitement certains, mais il est impossible de ne pas les trouver très frappants.

La vigueur avec laquelle Holopherne mena cette campagne contre les nomades, qui habitent la lisière des pays cultivés de l'Asie occidentale, remplit de terreur leurs voisins, et ils s'empressèrent de rompre la ligue qu'ils avaient formée contre l'Assyrie pour courber de nouveau le front sous le joug, ce qui n'empêcha pas cependant le général ennemi de les traiter avec dureté, III. Il ne rencontra de résistance que

(1) G. Smith, *History of Assurbanipal*, p. 259, colonne VIII du cylindre C, lignes 2-6.

devant Béthulie, contre laquelle il fit sa quatrième et dernière campagne.

543. — IIIe section : Terreur d'Israël, qui s'apprête néanmoins à la résistance, IV.

Holopherne était maître de la Syrie et de la Phénicie; il menaçait maintenant les Israélites. Ceux-ci, abandonnés de tous leurs alliés, privés de leur roi Manassé, qui était alors, croyons-nous, prisonnier à Babylone, ne voulurent point cependant se rendre sans combat. Ils occupèrent fortement les défilés qui conduisent de la plaine de Jezraël dans l'intérieur du pays, et en particulier la ville de Béthulie. Béthulie n'est nommée que dans le livre de Judith; de là, la difficulté de l'identifier. Il est certain qu'elle était voisine de Jezraël et de Dothaïn, IV, 5; VII, 3; sur une montagne, au pied de laquelle il y avait une source, VI, 13, 16; l'aire dans laquelle on doit rechercher ses ruines est par conséquent assez circonscrite; on croit assez communément que c'est le Sanour d'aujourd'hui (1).

En même temps qu'ils prenaient ces mesures de précautions, les enfants d'Israël priaient et jeûnaient afin d'obtenir la protection de Dieu contre leurs ennemis.

544. — IVe section : Histoire d'Achior, V-VI.

Holopherne, surpris de la résistance des Israélites, demande au chef des Ammonites, Achior, leur voisin, dont il avait incorporé les forces dans son armée, III, 8, quels sont ces témé-

(1) « Feu Schulz, consul de Prusse à Jérusalem, avait proposé [en 1847] de reconnaître Bethulia dans le village de Beit-Ilfa, placé à michemin sur la route de Zerayn (Jezrahel), à Beysan (Scythopolis). Cette identification ne me paraît pas satisfaisante, et j'aime mieux voir Bethulia dans le bourg fortifié de Sanour, qui est réellement une des clés de la Judée et qui est à une heure et demie seulement au sud de Tell-Dothan, où sont les ruines de Dothaïn. A petite distance à l'est de Sanour sont une vallée et un khan, nommés Meitheloun, et qui pourraient bien avoir conservé un reflet du nom de Bethulia. » De Saulcy, *Dictionnaire topographique abrégé de la Terre Sainte*, 1877, p. 79. Voir aussi Mgr Mislin, *Les Saints Lieux*, 2e édition, t. III, p. 359; V. Guérin, *Description de la Palestine*, Samarie, 1874, t. I, p. 344-350.

raires qui osent ainsi s'opposer à sa marche. On a souvent trouvé invraisemblable qu'Holopherne ignorât ce qu'était Israël; rien n'est cependant plus naturel; avant le Christianisme, Israël n'occupait qu'une place imperceptible, aux yeux des étrangers, dans l'histoire du monde. L'Assyrie avait vaincu Samarie, il est vrai, et fait la guerre à Juda, mais d'après les inscriptions cunéiformes, ce pays était insignifiant, la 22e partie seulement des royaumes de l'Asie occidentale. De plus, Holopherne était, comme l'indique son nom, d'origine aryenne et non sémitique, et, par conséquent, encore moins au courant que le reste des Assyriens de ce qui touchait aux Israélites. Achior lui fit un résumé de leur histoire et lui déclara qu'il ne pourrait les vaincre que si Dieu était irrité contre eux par leurs iniquités. Un tel langage remplit d'indignation le général assyrien, qui fit conduire Achior à Béthulie, afin de le châtier après la prise de cette place.

545. — Ve section : Dieu suscite Judith pour délivrer Béthulie, VII-VIII.

Holopherne assiège Béthulie, coupe toutes les conduites d'eau et réduit la ville à l'extrémité. Les habitants, mourant de soif, veulent se rendre. Une pieuse veuve, nommée Judith, d'une vertu et d'un courage extraordinaires, suscitée de Dieu pour faire lever le siège, ranime la confiance de ses compatriotes et conçoit le projet d'aller dans le camp ennemi tuer elle-même le général assyrien.

546. — VIe section : Judith réalise son projet et tue Holopherne, IX-XIII, 10.

1° Judith, après s'être préparée par la prière à l'exécution de son projet, se rend au camp des Assyriens, accompagnée d'une servante. Là, elle gagne les bonnes grâces d'Holopherne, et, après un grand festin, dans lequel il s'enivre, elle lui coupe la tête.

2° L'Écriture Sainte loue l'héroïsme de Judith, malgré la manière dont elle trompa Holopherne : *Cui etiam Dominus contulit splendorem, quoniam omnis ista compositio, non ex libidine, sed ex virtute pendebat*, X, 4; *erat etiam virtuti cas-*

titas adjuncta, XVI, 26. Cf. XIII, 23-25; XV, 10-11 (1). Sur quoi S. Thomas fait l'observation suivante : « Quidam commendantur in Scriptura non propter perfectam virtutem, sed propter quamdam virtutis indolem, scilicet quia apparebat in eis aliquis laudabilis affectus, ex quo movebantur ad quædam indebita facienda; et hoc modo Judith laudatur, non quia mentita est Holopherni, sed propter affectum, quem habuit ad salutem populi, pro qua periculis se exposuit. » 2ª 2æ, q. CX, a. 3, ad 3um. Quant au meurtre du général assyrien, les peuples de l'antiquité ont toujours considéré la mort d'un ennemi comme licite (2).

547. — VIIe section : Victoire d'Israël sur les Assyriens, à la suite de la mort d'Holopherne, XIII, 11-XVI.

Judith s'empressa de porter à Béthulie la tête de son ennemi, qui fut reconnue par Achior (3). Le peuple éclata en actions de grâces et sa joie n'eut d'égale que l'abattement des Assyriens, quand ils connurent la mort de leur général; lorsque ces derniers furent attaqués par les assiégés, ils ne songèrent qu'à s'enfuir, laissant derrière eux un riche butin. L'héroïne célébra sa victoire par un cantique (4), et tout le peuple remercia Dieu par des sacrifices solennels à Jérusalem; elle mourut pleine de jours dans la ville qu'elle avait sauvée.

(1) Les Pères et les docteurs, à cause de ces différents traits du caractère de Judith, nous montrent en elle la figure de la Sainte Vierge.

(2) Cf. nos 453, 2° et 454, 1°,

(3) Remarquer, XIII, 20, la croyance aux anges gardiens.

(4) On y lit, XVI, 8 : *Nec filii Titan percusserunt eum.* On peut s'étonner de rencontrer le nom des Titans dans la bouche de Judith; mais le grec, d'où il vient, XVI, 7, a rendu par ce mot, très vraisemblablement, l'hébreu *gibbôrim*, qui veut dire *forts*, héros, de même qu'il a rendu *rephaïm* par *géants*, dans le même verset.

CHAPITRE VIII.

ESTHER.

ARTICLE I.

Introduction au livre d'Esther.

Caractère historique de ce livre. — Auteur; date; style. — Caractère religieux de la composition. — Partie deutérocanonique.

548. — Caractère historique du livre d'Esther.

Les incrédules ont prétendu que le livre d'Esther était une parabole, *confictam esse universam parabolam* (Semler, Oeder, etc.). — 1° L'existence d'une fête appelée *Purim* ou *Phurim* (les sorts), dans Esth., IX, 28, *Mardochæi dies*, le jour de Mardochée, dans II Mac., XV, 37, et destinée à perpétuer la mémoire des événements racontés dans notre récit, est une preuve de leur réalité. — 2° Le second livre des Machabées atteste qu'on la célébrait du temps de Nicanor, vers 160 avant J.-C., et Josèphe, au 1er siècle de notre ère. *Ant. jud.*, XI, VI, 13 (1). — 3° La peinture des mœurs et des coutumes confirme la vérité de la narration, car elles sont en accord parfait avec tout ce que nous savons des usages des Perses (2).

(1) La fête des *Purim* est encore célébrée dans les synagogues. Le 13 adar, veille de la fête, est un jour de jeûne. Le soir de ce jour, la fête commence, et le livre d'Esther est lu en entier. Le lecteur prononce très rapidement le passage IX, 7-9, dans lequel on trouve les noms d'Aman et de ses fils, et, autant que possible, sans reprendre haleine, pour signifier qu'ils furent pendus tous à la fois. Pendant ce temps les assistants font du bruit. Cette lecture est répétée de la même manière le matin du 14 adar. La soirée se passe dans de grandes réjouissances. — Les manuscrits hébreux reproduisent les ŷŷ. 7, 8, 9, du ch. IX sous forme de trois colonnes perpendiculaires, comme pour représenter les dix fils d'Aman, pendus à trois cordes parallèles, au nombre de 3, 3 et 4.

(2) Esth., I, 10, 14; cf. I Esd., VII, 14; Hérodote, III, 84; Esth., II, 8 et 14; IX, 7-9; X, 2.

549. — Auteur du livre d'Esther; date de sa composition; style.

1° L'*auteur* est inconnu. Le Tamuld, *Baba bathra*, 15 *a*, l. 4-6, l'attribue à la grande Synagogue ; Clément d'Alexandrie, Aben Esra, etc., à Mardochée. Le ch. IX, 20, semble appuyer cette dernière opinion, mais le ℣. 31 du même chapitre prouve que la fin, du moins, n'est pas de lui. On peut cependant admettre que la plus grande partie de cette histoire a été rédigée par Mardochée.

2° *Date*. — Ce qui est certain, c'est que la forme même du récit suppose que l'empire perse est encore debout, car le narrateur en connaît parfaitement les coutumes, ainsi que les habitudes et la cour ; il en appelle de plus aux annales des Mèdes et des Perses, X, 2. Il écrivait donc en Perse, à Suse même ; ce qui est confirmé, en outre, par l'absence d'allusions à Juda et à Jérusalem ; on ne peut même douter qu'il n'ait vécu à la cour, à cause des détails circonstanciés qu'il donne sur le grand banquet d'Assuérus, de la connaissance qu'il a des noms des grands officiers et des eunuques, de la femme et des enfants d'Aman, etc.

3° Le *style*, dans le texte original, est simple et généralement pur, mélangé seulement de quelques mots perses et de quelques expressions araméennes, comme on en trouve dans Esdras et dans certaines parties des Paralipomènes.

550. — Caractère religieux du livre d'Esther.

Le nom de Dieu ne se trouve pas une seule fois dans la partie protocanonique du livre d'Esther, peut-être parce qu'elle fut écrite à Suse, au milieu des païens ; mais s'il n'y est pas nommé, il paraît partout : c'est sa Providence qui dispose tous les événements et qui fait triompher les Juifs des pièges de leurs ennemis.

* 551. — Les appendices du livre d'Esther.

A la fin du livre d'Esther, S. Jérôme a placé un certain nombre de fragments dont nous ne possédons plus le texte original ; ils se lisent dans la Bible grecque, n° 30, et ils

avaient été traduits, de cette dernière source, dans l'ancienne Italique. Ces fragments sont rejetés par les protestants comme apocryphes. Ils forment la partie deutérocanonique du livre d'Esther et on y lit plusieurs fois le nom de Dieu. L'Église les range parmi les écrits inspirés, de même que les autres parties de la Sainte Écriture, n° 35 (1). Ils sont au nombre de sept: 1° Songe de Mardochée et découverte de la conspiration contre le roi, Vulg., XI-XII; Septante, avant I, 1; 2° Édit d'Aman (mentionné III, 12) contre les Juifs, XIII, 1-7; Septante, après III, 13; 3° Prières de Mardochée et d'Esther, XIII, 8-XIV; Septante, après IV, 17; 4° Message de Mardochée à Esther, XV, 1-3; Septante, après IV, 8; 5° Visite d'Esther au roi Assuérus, XV, 4-19; Septante, V, 1-2; 6° Édit de Mardochée (mentionné VIII, 9), XVI; Septante, après VIII, 12; 7° Explication du songe de Mardochée, X, 4-13; Septante, après X; les Septante ajoutent la mention de l'introduction de la fête des *Purim* en Égypte.

ARTICLE II.

Analyse et explication du livre d'Esther.

Élévation d'Esther. — Décret de persécution contre les Juifs. — La reine invite le roi à un festin. — Aman obligé de rendre les honneurs royaux à Mardochée. — Sa chute. — Triomphe des Juifs.

552. — Ire section : Élévation d'Esther à la dignité de reine, I-III; X-XII.

1° La scène se passe à la cour d'Assuérus (hébreu Akhaschvérosch) (2). Assuérus est Xercès Ier, fils de Darius Ier, fils d'Hystaspe (3). La forme hébraïque Akhaschvérosch correspond

(1) Josèphe connaissait ces passages, et il s'en est servi, *Antiq.*, XI, VI, 1 sq. — Sur la canonicité des appendices d'Esther, voir *La Bible mutilée par les protestants*, p. 203-210. De Rossi a supposé qu'il avait existé un original chaldéen du livre d'Esther, plus complet que le texte hébreu actuel, et contenant en entier les documents qui sont maintenant en appendices dans la Vulgate, *Specimen variarum lectionum sacri textus et chaldaica Estheris additamenta*, Tubingue, 1783.

(2) Commentateurs catholiques : Raban Maur, *Expositio in lib. Esther*, t. CIX, col. 635-670; Menochius, *In lib. Esther*, dans Migne, *Cursus Scripturæ Sacræ*, t. XIII; J.-A. Nickles, *De Estheræ libro*, Rome, 1856; B. Neteler, *Die Bücher Esdras, Nehemias und Esther*, Münster, 1877, etc.

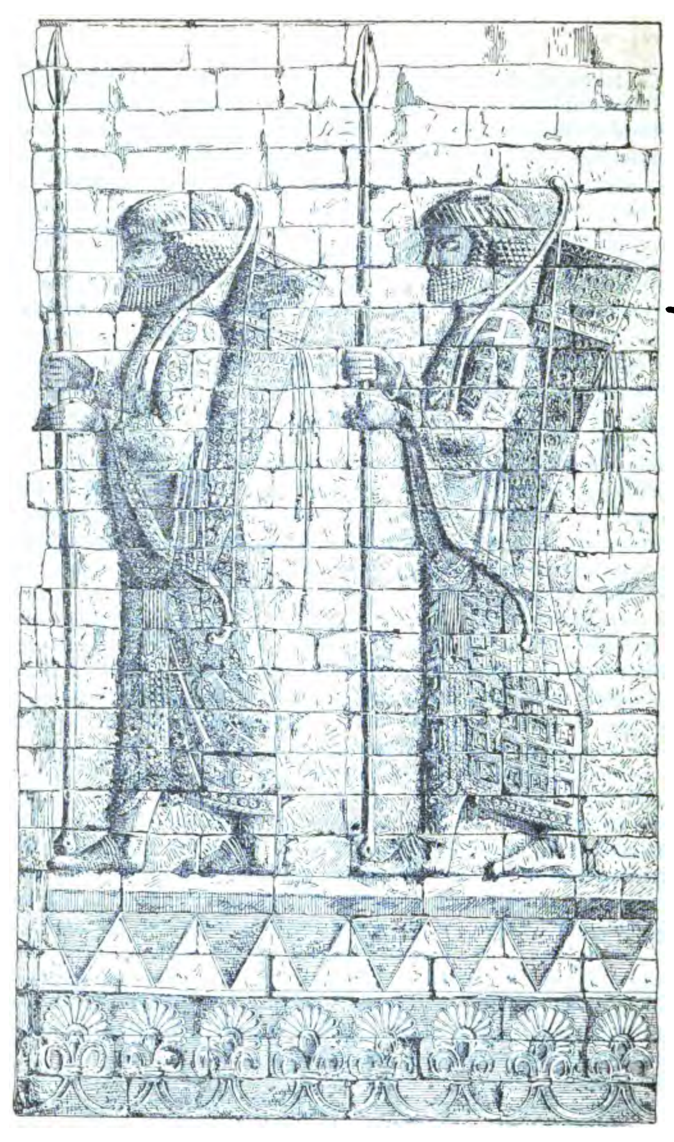
(3) « Un des premiers résultats de la lecture des inscriptions perses,

à la forme perse Kschayarscha, en la faisant précéder de l'aleph prosthétique. Ce qui est dit, de l'étendue de l'empire perse, I, 1 ; X, 1, des usages de la cour et enfin de l'humeur capricieuse d'Assuérus, convient parfaitement à Xercès. Les auteurs grecs et latins, en citant d'autres traits de son caractère, nous le présentent sous le même jour que l'écrivain hébreu : sensuel, vindicatif, cruel, extravagant. Le Lydien Pythius lui donne de grosses sommes pour la guerre contre la Grèce, traite très bien son armée, et lui demande seulement de garder l'aîné de ses cinq fils, qui servent dans ses troupes : Xercès fait aussitôt couper le jeune homme en morceaux et passer ses soldats au milieu de ses débris sanglants, Hérod., VII, 37-39; Sénèque, *De ira*, VII, 17. Parce qu'une tempête a emporté le pont de bateaux construit sur l'Hellespont pour le passage de ses bataillons, ce même roi condamne à mort le constructeur, et ordonne de fouetter la mer et de la charger de chaînes, Hérod., VII, 35. A la bataille des Thermopyles, il fait placer au premier rang, si on en croit Diodore de Sicile, les soldats mèdes, afin de les faire tous tuer. Après son échec en Grèce, il oublie ses désastres en se plongeant dans toutes sortes de débauches, Hérod., IX, 108 sq. Tel était Xercès, tel était Assuérus.

2° Assuérus régnait depuis l'Inde jusqu'à l'Éthiopie, Hérod., VII, 9, 97, 98; VIII, 65, 69, sur 127 provinces, qu'il ne faut pas confondre avec les 20 satrapies que Darius, fils d'Hystaspe, avait établies dans ses États, Hérod., III, 89 sq. Les provinces, *medinoth*, Esth., I, 1; VIII, 9; Dan., VI, 2, étaient les subdivisions géographiques et ethnographiques de l'empire; les satrapies étaient une division admi-

dit M. Oppert, fut l'identification d'Assuérus à Xercès. Déjà Grotefend l'émit, il y a plus d'un demi-siècle, et cette conquête de la science ne fait plus l'ombre d'un doute. » *Commentaire historique et philologique du livre d'Esther, d'après la lecture des inscriptions perses*. p. 7. Paru dans les *Annales de philosophie chrétienne*, janvier 1864. Le nom d'Artaxercès, qui se lit dans les Appendices, XI, 2, etc., vient des Septante; il est certain qu'il répond là, comme dans les chapitres précédents, à Xercès. La version grecque a traduit Akhaschvérosch par Artaxercès, dans tout le cours de ce livre.

Ce qui est dit de la magnificence des rois perses et de la beauté des peintures qui décoraient leur palais, — *quod mira varietate pictura decorabat* (Esther, I, 6) — a été pleinement confirmé par le résultat des fouilles faites à Suse, en 1884-1886, par M. et Mme Dieulafoy. Ils ont découvert en particulier des frises de lions et de guerriers en émail, qui sont de véritables chefs-d'œuvre. Nous reproduisons ici deux de ces guerriers. Les archers du palais royal de Suse formaient une frises composée de briques émaillées, aux couleurs les plus vives et les plus harmonieuses; chaque brique est moulée et de même grandeur, 34 centim. de largeur et 8 centim. de hauteur. L'émail est transparent, chatoyant comme des pierreries, les tons sont profonds et chauds. La saillie sur la brique est seulement de 5 centim., mais les archers n'en ont pas moins, vus d'une certaine distance, un relief extraordinaire, dû aux parties colorées du visage, à l'éclat des prunelles blanches dans le visage noir et aux broderies étincelantes du costume. Ces guerriers ont 1 mètre 53 de hauteur. Ils sont revêtus du costume médique, longue tunique à larges manches, armés d'une longue lance terminée en bas par une grenade d'argent, d'un arc passé dans le bras gauche et dont le bois recourbé s'élève au-dessus de la tête, et d'un grand carquois noir dont le couvercle est assujetti par des liens flottants. Ils n'ont pour coiffure qu'une simple corde, roulée en torsade autour des cheveux, semblable à la corde de poil de chameau que les Arabes de Syrie et de Palestine emploient aujourd'hui pour nouer le voile flottant qui protège leur tête contre le soleil. La peau du visage et des mains est noire. Les yeux sont représentés de face, quoique les personnages soient de profil. Les cheveux et la barbe sont frisés en petites boucles serrées et d'une couleur verdâtre. Ils portent des pendants d'oreilles et des bracelets d'or. La vue seule des originaux peut donner une idée de l'éclat et de la beauté de l'émail. Le fond du relief est d'un bleu changeant qui passe par une infinité de nuances, selon le degré de cuisson de la brique. Les tuniques sont alternativement jaunes et blanches. Les tuniques jaunes sont parsemées de petites rosaces blanches; les tuniques blanches, au lieu de rosaces, sont ornées, en guise de broderies, d'écussons en losanges de couleur foncée où l'on voit dessinée une forteresse à trois tours, qui est, d'après M. Dieulafoy, une image simplifiée de la ville de Suse. Les pieds des archers sont chaussés de brodequins jaunes. Une large raie jaune délimite la frise des guerriers en haut et en bas. Au-dessous sont des denticules blancs et des palmettes.



13. — ARCHERS EN BRIQUE ÉMAILLÉE DU PALAIS ROYAL, A SUSE.
(D'après l'original. Musée du Louvre.)

nistrative plus générale, faite en vue du prélèvement des tributs.

3° Assuérus nous est représenté, I, 2, assis sur son trône. Hérodote nous dit aussi, VII, 102, qu'il assista, assis sur son trône, au combat des Thermopyles; Plutarque, *Thémistocle*, XIII, raconte la même chose de la bataille de Salamine.

4° Au moment où commence le récit, il est à Suse, capitale de la province de Susiane, ville forte, où le roi des Perses passait plusieurs mois de l'année. La troisième année de son règne, 482 av. J.-C., il donna un splendide festin (1) à tous les grands de son royaume, pendant 180 jours, ce qu'il faut entendre en ce sens qu'ils vinrent les uns après les autres et que des premiers aux derniers invités, il s'écoula un espace de 180 jours. C'était pour montrer à tous sa puissance et son opulence, I, 4; c'était aussi, sans doute, pour préparer l'expédition de Grèce, car Hérodote nous apprend, VII, 8, qu'après avoir soumis l'Égypte, Xercès manda à sa cour tous les grands de son royaume pour s'entendre avec eux sur cette guerre et qu'il employa quatre ans à en faire les préparatifs.

5° La reine Vasthi, en ancien perse, *Vahista, excellente*, donna aussi un banquet à ses femmes. La reine prenait d'ordinaire ses repas avec le roi (2), mais non dans les festins publics. Assuérus lui ordonna de venir montrer sa beauté à ses convives, elle refusa, non sans raison, Hérod., V, 18, de paraître devant des gens ivres. Le message lui avait été apporté par les sept ennuques, dont le nombre correspond à celui des sept Amschaspands. Le roi, irrité de sa désobéissance, la répudia.

6° Par une permission particulière de la Providence, une juive, nommée Édissa, *myrte*, qui prit le nom perse d'Esther ou Astre, remplaça comme reine la fière Vasthi, en 479 ou 478. C'était la nièce de Mardochée (3). Celui-ci rendit peu après au roi un service signalé en découvrant une conspiration tramée

(1) Brisson a réuni tout ce que l'on sait des festins chez les Perses, *De regio Persarum principatu*, l. I, c. XCVIII-CV, éd. de 1710, p. 149-157.

(2) Cf. Herod., IX, 110; Brisson, *ibid.*, l. I, c. XCVIII, CIII, p. 149, 154.

(3) La nièce selon la Vulgate, la cousine germaine selon l'hébreu, Esth., II, 7, 15.

contre sa vie, II, 22-23; X-XII. — Mardochée était dès lors très âgé, selon plusieurs interprètes, qui entendent II, 5-6, en ce sens qu'il avait été transporté, de Jérusalem, du temps de Jéchonias, c'est-à-dire en 599; il aurait eu ainsi alors plus de 120 ans. Mais il est plus naturel de rapporter le ỷ. 6, *qui translatus fuerat*, à Cis, son arrière grand-père. Son nom de Mardochée, qui est babylonien et non palestinien, semble indiquer qu'il était né en Babylonie. Cf. cependant XI, 4.

553. — IIe section : Décret de persécution porté par Assuérus contre les Juifs, à la sollicitation d'Aman, III; XIII.

Quelque temps après l'élévation d'Esther à la dignité de reine et le service rendu au roi par Mardochée, Assuérus choisit pour premier ministre un Mède nommé Aman, originaire de la province d'Agag (1), et ordonna à tous ceux qui se tenaient à la porte de son palais de fléchir le genou devant son favori. Mardochée refusa de lui rendre cet hommage, le considérant sans doute comme un acte d'idolâtrie (2). Aman, irrité contre le Juif, voulut se venger de ce qu'il regardait comme un affront et fit porter contre toute la race à laquelle

(1) « On a longtemps cru que Haman, fils d'Hamadâtha, dont le nom a reçu une si triste célébrité, était Amalékite, car l'un des rois d'Amalec s'appelait Agag. Et puisque déjà dans l'antiquité les noms d'Ésaü, d'Amalec, étaient pris comme les désignations des païens d'Europe, les Septante traduisent l'hébreu *Agagi* par Μακεδών, le Macédonien. Néanmoins, le nom de Haman, ainsi que celui de son père, trahit une origine médo-perse. Nous savons maintenant, par les inscriptions de Khorsabad, que le pays d'Agag composait réellement une partie de la Médie. Or, voilà donc une nouvelle circonstance qui montre, jusque dans ses moindres détails, la valeur historique du livre d'Esther. » Oppert, *Commentaire historique et philologique du livre d'Esther*, p. 13-14. — On voit par là que l'objection faite contre Esth., XVI, 10, et tirée de ce que, dans ce passage, Aman est qualifié : *animo et gente Macedo*, est sans valeur. Ce passage ne contredit pas, comme on le prétendait, III, 1, 10; VIII, 3; IX, 6, 24. Le mot de Macédonien, dans le ch. XVI, vient de ce que les traducteurs grecs, d'après lesquels a été faite la version de ce ch. XVI, ont rendu à tort, ici comme IX, 23 (24), le mot Agagite par Macédonien.

(2) Les Spartiates refusèrent également de rendre un hommage semblable à Xercès, Hérod., VII, 136. Cf. Plutarque, *Thémist.*, 17; Q. Curce, VIII, v, 5, 11.

appartenait son ennemi un décret de proscription, III, 12-13; XIII. Onze mois, III, 12-13, devaient s'écouler entre la date du décret et son exécution. On a trouvé ce délai invraisemblable, mais l'explication nous en est fournie par le texte lui-même. Les Perses consultaient le sort dans les affaires graves, Hérod., III, 128; *Cyrop.*, I, 6, 46; le sort, en cette circonstance, ayant indiqué le douzième mois appelé Adar, il était nécessaire d'attendre cette date (1).

554. — IIIe section : Esther, pour obtenir d'Assuérus le salut de son peuple, l'invite à un festin, IV-V; XIV-XV.

Mardochée, profondément affligé du malheur de son peuple, demande à sa nièce Esther d'intercéder pour le salut de ses frères. Aller auprès du roi, sans être mandé, c'était s'exposer à la mort, Hérod., I, 9; III, 118, 140; Corn. Nepos, *Conon*, 3. Après avoir prié et jeûné, elle se présente à Xercès, qui lui fait un accueil favorable et lui promet de se rendre, avec Aman, à l'invitation qu'elle lui fait d'aller le lendemain chez elle à un festin. En attendant, Aman fait dresser une potence pour pendre Mardochée.

555. — IVe section : Honneurs qu'Aman est obligé de rendre à Mardochée, VI.

Au moment où l'ennemi de Mardochée ne pensait qu'à le faire périr, la Providence, pour punir l'orgueil d'Aman, allait le condamner à rendre à ce Juif détesté les honneurs les plus extraordinaires. La nuit qui suivit la visite d'Esther, le roi se faisait lire les annales de son règne. Quand on arriva au passage dans lequel il était raconté comment Mardochée avait déjoué une conspiration contre sa vie, Assuérus demanda si son sauveur avait été récompensé. On lui répondit que non. Aman, consulté sur ce qu'il fallait faire en faveur de celui que le prince voulait honorer, et croyant que c'était de lui qu'il s'agissait, conseilla de le faire promener dans Suse, re-

(1) Aman fait porter l'ordre par des courriers dans tout le royaume. Ces courriers avaient été institués par Cyrus. Brisson, *De regio Persarum principatu.* l. I, c. CCXXXVIII-CCXXXIX, édit. de 1710, p. 311-315.

vêtu des ornements royaux, sur le cheval du monarque (1). Il dut lui-même conduire Mardochée dans sa marche triomphale. Cette humiliation fut considérée par sa famille comme un présage de ruine.

556. — Ve section : Chute d'Aman, VII.

Le jour suivant, pendant le festin (2) qu'elle donna au roi et à son ministre, Esther intercéda pour sa propre vie et pour celle de son peuple et accusa Aman, l'ennemi des Juifs. Assuérus fit attacher l'Agagite, après qu'on lui eut couvert la tête, Q. Curce, VI, 8, 22, à la potence que celui-ci avait fait dresser pour Mardochée.

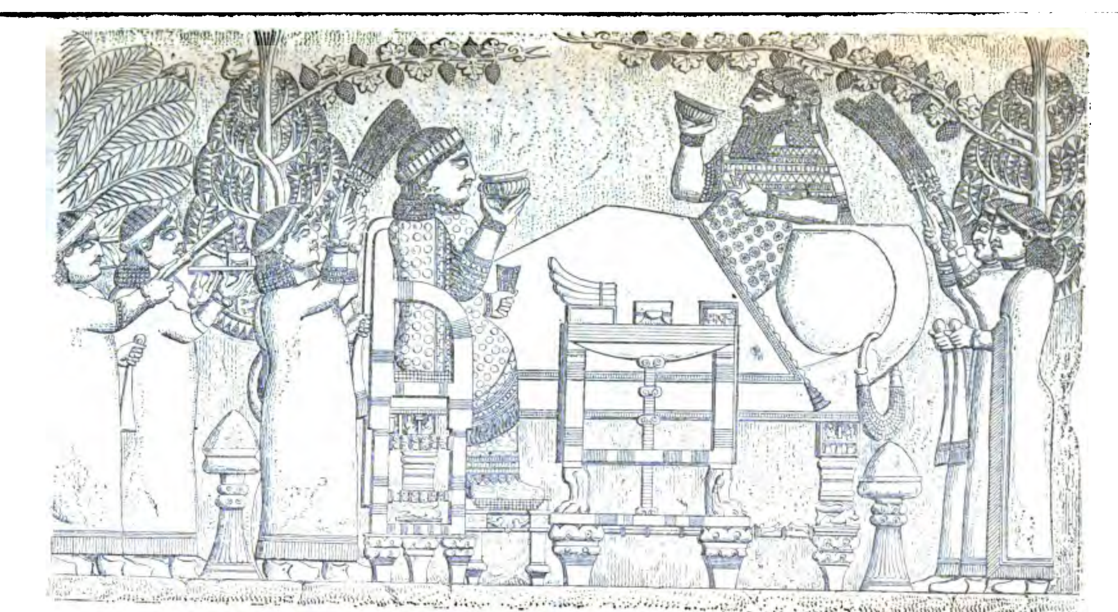
557. — VIe section : Dénouement; les Juifs se vengent de leurs ennemis, VIII-IX; XVI.

Mardochée devient ministre du roi à la place d'Aman, et il obtient un ordre qui permet aux Juifs de se défendre contre leurs ennemis. Quand ceux-ci les attaquent, au jour qu'avait fixé Aman, ils résistent et font tomber sous leurs coups 75,000 personnes. Ce nombre n'a rien d'incroyable, réparti sur l'étendue de l'empire perse. Mithridate, roi de Pont, fit massacrer, en un seul jour, dans son royaume, 80,000 Romains (3). On a reproché aux Juifs de s'être laissé entraîner en cette circonstance par la cruauté et la vengeance; on a, en particulier, blâmé Esther d'avoir demandé pour eux, à son royal époux, la permission de continuer à Suse le massacre, pendant un autre jour, IX, 13. Mais on oublie que les coreligionnaires de Mardochée, dans la capitale comme ailleurs, ne faisaient que se défendre : la reine sollicite l'autorisation de faire le lendemain ce qui a été fait le jour même, IX, 13; c'est-à-dire, VIII, 11, *ut starent pro ani-*

(1) Sur les honneurs rendus par les rois perses aux grands de leur cour, en particulier par Xercès, voir Brisson, *De regio Persarum principatu*, l. I, CXXXV, p. 192.

(2) « Nefas est, regia cœna proposita, orantem non exorare, » dit Hérodote, parlant des usages des Perses et de Xercès ou Assuérus, IX, 110.

(3) Rosenmüller, *Biblische Alterthumskunde*, t. I, 1, p. 379.



14. — FESTIN ROYAL. (Bas-relief assyrien.) Le roi Assurbanipal est couché sur un lit (Esther, I, 6). La reine est assise sur un trône. L'un et l'autre tiennent une coupe (Esther, I, 7 ; VII, 1). La table est servie dans un jardin (Esther, I, 5), sous une treille. A droite et à gauche, les officiers de la maison du roi, tenant le *flabellum* ou chasse-mouches.

mabus suis ; sa prière suppose que les habitants de Suse voulaient le lendemain renouveler leurs attaques contre ceux qu'ils haïssaient, non seulement sans doute à cause de leur nationalité, mais aussi à cause de leur religion. — Une fête solennelle, appelée *Purim* ou des « sorts », fut instituée en mémoire de la délivrance des Juifs, n° 548.

CHAPITRE IX.

LES LIVRES DES MACHABÉES.

558. — Division du chapitre.

Les livres des Machabées occupent la dernière place dans l'Ancien Testament, à cause de leur date relativement récente, mais nous allons nous en occuper ici, afin de ne pas les séparer des autres livres historiques, auxquels ils se rattachent par leur sujet. Nous traiterons en trois articles : 1° de l'époque et du nom des Machabées ; 2° du Ier, et 3° du IIe livre des Machabées.

ARTICLE I.

Époque et nom des Machabées

Coup d'œil sur l'état du peuple juif au temps des Machabées. — Table chronologique. — Origine du nom des Machabées.

559. — État du peuple juif au commencement de l'époque des Machabées.

1° Les quatre siècles qui s'écoulèrent depuis Néhémie jusqu'à la naissance de Notre-Seigneur ne nous sont pas connus par une histoire suivie. Nous ne possédons, sur toute cette période, que les deux livres des Machabées, qui nous ont conservé la mémoire des luttes soutenues par les Juifs fidèles contre l'impiété.

2° Si cette époque n'est point la plus prospère de l'histoire

des enfants de Jacob, elle est du moins une des plus glorieuses, car la meilleure partie des Juifs, convertie par la captivité de Babylone, est maintenant irrévocablement attachée au service de Dieu.

3° Les animosités de leurs voisins les avaient longtemps empêchés de rebâtir Jérusalem (1) ; quand ils eurent reconstruit les murs de la ville, avec beaucoup de peine (2), leurs ennemis ne furent pas désarmés, mais ils continuèrent à leur susciter toute sorte de contradictions, II Esd., VI. De plus, le joug des Perses et les charges qu'ils leur imposaient étaient lourds à porter (3). Tant de maux affaiblirent la foi et attiédirent la piété d'un certain nombre (4) ; cependant ce qu'il y avait de plus sain dans la nation resta inébranlable et s'adonna à l'étude et à la pratique de la loi avec un zèle infatigable. Les prêtres et les scribes furent, à cette époque, les défenseurs du mosaïsme. Avec Malachie finit le prophétisme de l'Ancien Testament, cf. I Mac., XI, 27 ; les scribes succèdent aux prophètes, non pour recevoir la révélation de l'avenir, mais pour conserver les écrits inspirés, les commenter et les prêcher. La plupart des scribes, surtout dans les commencements, furent sans doute des prêtres et des lévites, comme l'était Esdras, le premier et le plus illustre de tous (5). Cette circonstance ne contribua pas peu à augmenter l'influence du sacerdoce ; il devint le champion de la religion et de la vérité, en attendant qu'il devînt, en la personne des Machabées, la souveraine puissance ; il défendit sa patrie et sa foi contre l'invasion des princes grecs et des idées grecques, comme les prophètes les avaient défendues contre l'invasion des monarques assyriens, chaldéens et égyptiens, et contre le polythéisme sémitique ou chananéen.

4° Après la mort d'Alexandre, la Palestine, se trouvant placée entre les royaumes rivaux de Syrie et d'Égypte, formés des

(1) I Esd., IV, 6-23 ; II Esd., I, 3 ; II, 3.
(2) II Esd., II, 10-20 ; III-IV.
(3) I Esd., VII, 24 ; II Esd., V, 2-4, 15 ; IX, 36-37.
(4) Agg., I, 4 ; II Esd., XIII, 10, 15 ; Mal., I, 6-II, 8.
(5) I Esd., VII, 11 ; cf. Mal., II, 7 ; Agg., II, 12.

débris de l'empire de ce grand conquérant, appartint tantôt aux Séleucides, tantôt aux Ptolémées, mais elle eut à souffrir également des uns et des autres. Elle se trouva alors pour la première fois en contact direct avec l'hellénisme, et ce contact, dans les villes et en particulier à Jérusalem, fut pernicieux à plusieurs. Parmi les classes élevées surtout, il s'en trouva qui se laissèrent séduire, non par ce qu'il y avait de grand et d'élevé dans la civilisation grecque, mais par ce qu'elle avait de mauvais et de favorable aux passions. L'influence nouvelle se fit sentir jusque parmi les scribes ; l'un d'eux, le premier qui ait porté un nom grec, Antigone de Socho, étudia la sagesse païenne, et deux de ses disciples furent les fondateurs de la secte sadducéenne, quoique il restât lui même orthodoxe (1). Les Juifs de la dispersion, à Alexandrie, à Antioche, en Asie-Mineure et dans les villes des bords de la Méditerranée, ressentirent bien plus encore les atteintes de l'esprit hellénique et, par contre-coup, nuisirent ainsi à leurs frères de Palestine, avec qui ils entretenaient toujours quelques rapports.

5° C'est à Alexandrie, où les descendants d'Abraham étaient en grand nombre, que se forma, sous les premiers Ptolémées, cette forme particulière du judaïsme que l'on a appelée l'hellénisme et qui consiste dans une sorte de syncrétisme, dont le but est de mettre d'accord la révélation divine avec la philosophie grecque. En se rendant en grand nombre à Jérusalem, pour la célébration des fêtes religieuses, les enfants de Jacob, qui habitaient la capitale de l'Égypte, apportaient avec eux en Judée les idées nouvelles, cette *commixtio* dont parle l'auteur du second livre des Machabées, XIV, 3.

6° Il devait résulter de là nécessairement des divisions et des partis au sein de la communauté mosaïque. C'est ce qui ne tarda pas à arriver. Les uns restèrent strictement fidèles aux vieilles traditions; on les appela Assidéens, חסידים, *khasîdîm*, Ἀσιδαῖοι, *Assidæi, les pieux* (2) ; les autres, les *hellénisants*, penchèrent fortement vers les innovations étrangères

(1) Ewald, *Geschichte des Volkes Israel*, 3e édit., t. IV, p. 357.
(2) I Mac., II, 42 (Vulg.) ; VII, 13 ; II Mac., XIV, 6.

et ils reçurent le nom flétrissant d'impies et de pécheurs, *iniqui, peccatores* (1). Les deux partis ne devaient pas être moins divisés en politique qu'en religion. Les Assidéens étaient les patriotes; les hellénisants étaient les soutiens des Séleucides ou des Ptolémées. A un moment donné, le parti étranger menaça d'étouffer le parti national et de faire triompher le paganisme sur les ruines de la vraie religion. C'est alors que Dieu suscita les Machabées, qui sauvèrent la religion avec la patrie. Les livres des Machabées nous racontent leur histoire.

* 560. — **Table chronologique de Zorobabel à Simon Machabée.**

Av. J.-C.		
536.	Décret de Cyrus mettant fin à la captivité.	
536.	Retour des Juifs sous Zorobabel.	
485.	Avènement de Xercès I.	
465.	Avènement d'Artaxercès Longue-main.	
459.	Départ d'Esdras pour Jérusalem.	
445.	Départ de Néhémie pour Jérusalem. . . .	Éliasib, grand-prêtre.
430 (?).	Achèvement du livre de Néhémie (II Esdras).	
424.	Avènement de Darius II.	Joïada II, grand-prêtre.
404.	Avènement d'Artaxercès II.	
359.	Avènement d'Ochus I.	
338.	Avènement d'Arsès I.	Jonathas I, grand-prêtre.
335.	Avènement de Darius III.	
332.	Alexandre visite Jérusalem.	Jaddus, grand-prêtre.
323.	Mort d'Alexandre.	Onias I, grand-prêtre.
312.	Ère des Séleucides.	
310.	. . . .	Simon I, grand-prêtre.
305.	Avènement de Ptolémée I, fils de Lagus.	
284.	Avènement de Ptolémée II Philadelphe. . .	Eléazar II, grand-prêtre.
280.	Avènement d'Antiochus I Soter.	
276.	. . . .	Manassé, grand-prêtre.
261.	Avènement d'Antiochus II Théos.	
250.	Antigone de Socho, président du Sanhédrin .	Onias II, grand-prêtre.
246.	Avènement de Séleucus II.	
247.	Avènement de Ptolémée III Evergète.	
226.	Avènement de Séleucus III.	
222.	Avènement d'Antiochus le Grand.	
222.	Avènement de Ptolémée IV Philopator.	
217.	. . . .	Simon II, grand-prêtre.

(1) I Mac., I, 12, 36 (grec, II, 34); II, 44; VI, 21; VII, 5, 9; IX, 23, 58 69, etc.

Av. J.-C.		
204	Avènement de Ptolémée V Épiphane.	
199.	José ben Joasus, président du Sanhédrin. . .	Onias III, grand-prêtre
181.	Avènement de Ptolémée VI Philométor.	
175.	Avènement d'Antiochus Épiphane.	Jason, grand-prêtre.
172.	. . . .	Ménélas, grand-prêtre
170.	Antiochus prend Jérusalem.	
167.	Révolte des Juifs.	
166.	Mort de Mathathias. Avènement de Judas Machabée.	
164.	Restauration du Temple.	
164.	Mort d'Antiochus Épiphane.	
164.	Année sabbatique. Antiochus V Eupator prend Jérusalem.	
162.	Avènement de Démétrius I.	Alcime, grand-prêtre.
161.	Mort de Judas Machabée.	
160.	Josué ben Pheraki, président du Sanhédrin. .	Jonathas, grand-prêtre.
143.	Simon III, ethnarque des Juifs et grand-prêtre.	
142.	Première année de l'indépendance juive.	
140.	Simon, prince héréditaire des Juifs.	

561. — Du nom des Machabées; livres qui portent ce nom.

Machabée fut d'abord un surnom de Juda, troisième fils du prêtre Mathathias : *Judam qui vocabatur Machabæus*, I Mac., II, 4 (1); la gloire qu'il s'acquit par ses exploits fit donner ce nom à toute sa famille. Dans le Talmud, dans Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, XVI, 4; XX, VIII, 11; X, et dans beaucoup d'histoires modernes, les descendants de Mathathias sont appelés, non pas Machabées, mais Asmonéens,

(1) Cf. I Mac., III, 1; V, 24; VIII, 20, etc.; II, Mac., VIII, 5, 16, etc. L'origine du nom de Machabée est incertaine. On y a vu la première lettre des quatre mots de l'Exode, XV, 11, *Mi Kâmôkâ Bâ'êlim Yehôvah*, *MKBI* (*Quis similis tui in fortibus, Domine?* traduit la Vulgate), ou les premières lettres des quatre mots *Maththitheyâh Kôhên Ben-Yokhânân*, « Mathathias, prêtre, fils de Jean; » mais ces étymologies, invraisemblables en elles-mêmes, sont de plus en contradiction avec l'orthographe grecque, Μακκαβαῖος; le κ correspondant au *qôf* hébreu et non au *caf*, que nous avons dans *kâmôkâ* et dans *kôhen*. La véritable étymologie paraît être le mot מקבא, *maqqâbâ*, qui, en chaldéen, langue qu'on parlait alors en Judée, signifie *marteau*, de sorte que le surnom donné à Judas est le même que celui qui fut donné à notre Charles Martel, parce que l'un et l'autre, comme un marteau, brisèrent et écrasèrent leurs ennemis.

du nom de leur ancêtre Asamôn, Josèphe, *Ant. jud.*, XII, VI, 1.

Il existe quatre livres qui portent le titre de Machabées, deux canoniques et deux apocryphes, nos 35, 57, . 8. Nous n'avons à nous occuper ici que des deux livres canoniques (1).

ARTICLE II.

Le premier livre des Machabées.

562. — Contenu du premier livre des Machabées.

Le premier livre des Machabées s'ouvre par une introduction, I-II, et raconte ensuite, en trois sections, 1° l'histoire des guerres de Judas Machabée, III, IX, 22; 2° l'histoire du gouvernement de Jonathas, IX, 23-XII, 54; 3° l'histoire du gouvernement de Simon, XIII-XVI. La période historique qu'il embrasse et qu'il expose selon l'ordre chronologique est de 33 ans; elle s'étend de l'an 168 à l'an 135 av. J.-C., c'est-à-dire depuis le commencement des guerres entreprises par les fils de Mathathias pour la défense de la religion jusqu'à la mort de Simon. — Un premier paragraphe contiendra l'introduction particulière au premier livre des Machabées et un second en fera l'analyse.

§ I. — Introduction au premier livre des Machabées.

Sa véracité. — Enseignements qu'il contient. — Langue dans laquelle il a été écrit. — Date de sa composition. — Versions.

563. — Véracité du premier livre des Machabées.

L'exactitude des faits racontés dans le premier livre de

(1) Pour la canonicité des deux livres des Machabées, voir nos 30-35 On peut voir aussi A. Vincenzi, *Sessio quarta Concilii Tridentini vindicata, seu Introductio in Scripturas deuterocanonicas Veteris Testamenti*, Rome, 1844, t. III, p. 107 et 122; Vieusse, *La Bible mutilée par les protestants*, 2e édit., p. 170-182. — Commentateurs catholiques : N. Serarius, *In libros Tobiam*, etc., *Machabæos, Commentarius*, Mayence, 1610; Cornelius a Lapide, *In Machabæorum libros Commentarium*, dans Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. XX, col. 1239-1596; Gillet, *Les Machabées*, 1880, dans la Bible de M. Lethielleux etc.

Machabées a été contestée ou même niée au XVIII[e] siècle par les protestants (1), qui n'en ont jamais admis la canonicité. Aujourd'hui ils reconnaissent universellement que cet ouvrage est digne de foi et parfaitement historique dans tout ce qu'il raconte de la Palestine et des Machabées (2), mais ils prétendent que l'auteur se trompe sur plusieurs points relatifs aux peuples étrangers, dont il parle, disent-ils, non d'après la vérité, mais d'après les fausses rumeurs populaires qui avaient cours en Palestine. Ainsi, selon eux, il est dans l'erreur, 1° quand il dit qu'Alexandre avait divisé son royaume, avant sa mort, entre ses généraux, I, 7 ; 2° quand il représente les Romains comme acquiesçant à toutes les requêtes qu'on leur adresse, VIII, 1-16 ; 3° quand il nous montre dans les Spartiates des frères des Hébreux, XII, 6.

1° Réponse à la 1[re] difficulté : [*Alexander*] *divisit illis regnum suum, cum adhuc viveret,* I, 7. — *Credidere quidam,* dit Quinte-Curce, X, 10, 5, *testamento Alexandri distributas esse provincias, sed famam ejus rei, quanquam ab auctoribus tradita est, vanam fuisse comperimus.* Tel est le passage sur lequel on s'appuie pour accuser d'erreur le premier livre des Machabées. Sans examiner ici pourquoi on préfère

(1) Le P. Froehlich, S. J., ayant publié à Vienne, en 1744, ses *Annales compendiarii regum et rerum Syriæ nummis veteribus illustrati*, dans lesquelles il soutenait la véracité des deux livres des Machabées, fut attaqué par E.-F. Wensdorff, *Prolusio de fontibus historiæ Syriæ in libris Machabæorum*, Leipzig, 1746. Le P. Froehlich répliqua par son *De fontibus historiæ Syriæ in libris Machabæorum prolusio in examen vocata*, Vienne, 1746. Le frère de l'auteur, Gtl. Wernsdorff, essaya de répondre au savant Jésuite par sa *Commentatio historico-critica de fide librorum Machabæorum*, Breslau, 1747. Le P. Khell, S. J., réfuta, sous le voile de l'anonyme, cette nouvelle attaque dans *Auctoritas utriusque libri Machabæorum canonico-historica asserta, et Frœhlichiani Annales Syriæ defensi adversus Commentationem historico-criticam G. Wernsdorffii*, Vienne, 1749. Ce dernier ouvrage demeura sans réponse. — Le travail le plus remarqable qui ait paru dans ces derniers temps sur les deux livres des Machabées est celui du P. Patrizi, *De Consensu utriusque libri Machabæorum*, Rome, 1856.

(2) La véracité et l'exactitude de l'auteur de I Machabées sont pleinement établies, pour tout ce qui regarde l'histoire de la Syrie et de l'Égypte, par les historiens grecs et romains ; sa chronologie est aussi justifiée par les monnaies des Séleucides.

le témoignage d'un auteur latin à celui d'un écrivain plus ancien, nous nous bornerons à remarquer que l'historien juif ne parle point de testament, et que ce qu'il avance est confirmé par une tradition très répandue en Orient (1). Les récits antiques sur la mort d'Alexandre et la manière dont il régla sa succession sont contradictoires (2); dans cet état de choses, on n'a point le droit de déclarer que l'auteur de I Machabées s'est trompé. Du reste, l'auteur sacré ne dit point qu'Alexandre partagea son empire entre ses généraux et les éleva à la dignité royale; il dit, au contraire, un peu plus loin, I, 9-10, qu'ils ne devinrent rois qu'après sa mort. Le sens de sa phrase, c'est qu'Alexandre mit à la tête de chaque province un de ses généraux pour la gouverner en son nom (3).

2° L'objection faite au sujet de ce qui est dit des Romains, I Mac., VIII, 1-16, ne repose sur rien de sérieux. L'auteur parle de ce grand peuple avec les sentiments qu'en avaient alors ses compatriotes, il ne se préoccupe pas de démêler les motifs qui inspiraient la politique du sénat; son récit ne contient point d'erreurs.

3° Les rapports de parenté entre les Juifs et les Spartiates, mentionnés dans une lettre rapportée, XII, 6-8, peuvent sans doute surprendre, mais rien ne prouve qu'ils n'existaient pas. Le progrès des études historiques constate tous les jours des relations qu'on n'avait pas soupçonnées jusqu'ici entre la

(1) Cf. d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, 1697, p. 318; Moïse de Khorène († 470), *Hist. Armen. cum vers. Whiston*, t. II, p. 11; Jean Malalas, *Chronograph.*, VIII, éd. Bonn, p. 195.

(2) Voir, outre les auteurs déjà indiqués, Arrien, VII, 26, et Q. Curce, X, V, 5, qui prétendent qu'il laissa son royaume au plus digne; Diodore de Sicile, XVIII, 2; Justin, XII, 15; Q. Curce, X, V, 4, qui disent qu'il remit son anneau à Perdiccas. Cf. encore Ammien Marcellin, XXIII, 6; Jornandès, *De Get. rebus*, X, Migne, *Patr. lat.*, t. LXIX, col. 1260.

(3) Cette interprétation, donnée par le P. Patrizi, s'accorde avec le récit de Justin, disant, XV, 2, 13 : « Hujus [regii] honoris ornamentis, tamdiu omnes abstinuerunt, quamdiu filii regis sui superesse potuerunt. Tanta in illis verecundia fuit, ut cum opes regias haberent, regum tamen nominibus æquo animo carcerunt, quoad Alexandro justus hæres fuit. »



15. A. — ALEXANDRE LE GRAND, ROI DE MACÉDOINE.
16. B. — ANTIOCHUS III LE GRAND, ROI DE SYRIE.
17. C. — SÉLEUCUS IV PHILOPATOR, ROI DE SYRIE.
18. D. — ANTIOCHUS IV ÉPIPHANE, ROI DE SYRIE.

15. A. — Alexandre le Grand, roi de Macédoine (336-323). — Tête d'Alexandre coiffée d'une peau de lion. — ℟ (Revers). ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Jupiter assis, tenant un aigle de la main droite, la gauche appuyée sur son sceptre (I Mac., I, 1-9; VI, 2; Dan., VII, 6; VIII, 5-8, 21-22; XI, 3-4). Cf. n° 563. — AR (réunis), *argentum*, signifie que la médaille est en argent.

Séleucus Ier Nicator (312-280 av. J.-C.; 1-32 de l'ère des Séleucides). Voir Fig. 52, U, p. 614. — La première année de l'ère des Séleucides commence à l'automne 312 et finit à l'automne 311 av. J.-C., suivant le comput syro-macédonien. D'après le calcul ordinaire des Juifs, elle commence au printemps 312 et finit au printemps 311 av. J.-C. C'est le premier calcul que nous suivons.

Antiochus Ier Soter (associé au trône du vivant de son père, règne seul de 280 à 261 avant J.-C.; 35-51 de l'ère des Séleucides).

Antiochus II Théos (261-246 av. J.-C.; 51-66 de l'ère des Séleucides). Voir Fig. 53, V, p. 616.

Séleucus II Callinicus (246-226 av. J.-C.; 66-86 de l'ère des Séleucides). Voir Fig. 54, X, p. 616.

Antiochus Hiérax (?-227 av. J.-C.; ?-85 de l'ère des Séleucides).

Séleucus III Céraunus (226-222 av. J.-C.; 86-90 de l'ère des Séleucides). Voir Fig. 55, Y, p. 616.

Antiochus, fils de Séleucus III (222 av. J.-C.; 90 de l'ère des Séleucides).

16. B. — Antiochus III le Grand, roi de Syrie, frère de Séleucus III (222-187 av. J.-C.; de l'ère des Séleucides, 90-126). — Tête diadémée d'Antiochus III. — ℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Apollon assis, tenant une flèche de la main droite et l'arc de la main gauche (I Mac., VIII, 6 et suiv.; Dan., XI, 13-19). Cf. n° 577.

Molon, satrape révolté (?-220 av. J.-C.; ?-92 de l'ère des Séleucides).

Achæus, satrape révolté (214 av. J.-C.; ?-98 de l'ère des Séleucides).

17. C. — Séleucus IV Philopator, roi de Syrie, fils d'Antiochus III (187-175 av. J.-C.; de l'ère des Séleucides, 126-137). — Tête diadémée de Séleucus IV. — ℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Apollon assis, comme Figure 16, B. (I Mac., VII, 1; II Mac., III, 3, 7; IV, 7; XIV, 1; Dan., XI, 20).

18. D. — Antiochus IV Épiphane, roi de Syrie, le plus jeune fils d'Antiochus III (175-164 av. J.-C.; de l'ère des Séleucides, 137-149). — Tête barbue et laurée du roi Antiochus IV, en Jupiter. — ℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΘΕΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΝΙΚΗΦΟΡΟ[Υ]. Jupiter, assis sur son trône, tient de la main droite une Victoire et s'appuie, de la gauche, sur son sceptre. (I Mac., I, 11, 17-64; II Mac., IV, 7; V, VI, VII; Dan., XI, 21-45). Cf. n° 577.

Grèce et l'Asie. Des liens de consanguinité pouvaient donc exister entre les Juifs et les Spartiates (1). L'auteur du second livre des Machabées, v, 9, fait allusion à cette tradition (2).

4° On a reproché aussi à l'auteur du premier livre des Machabées des *exagérations* dans le récit des victoires des Juifs sur les Syriens (3). C'est à tort. Ce livre ayant été écrit en hébreu et par un Hébreu, on ne devrait point être surpris d'y rencontrer quelques hyperboles, dans le goût des Orientaux; mais en réalité, l'historien y parle commc les autres historiens de l'Ancien Testament, ou même avec plus de sobriété.

5° Enfin, quelques critiques ont nié l'authenticité des *documents officiels* contenus dans ce livre (4). Mais ils ne peuvent donner aucune preuve de leur négation. Les moyens

(1) Les protestants sont allés jusqu'à nier l'authenticité des lettres reproduites par le premier livre des Machabées. Ils ont été réfutés par H. J. E. Palmer, *De epistolarum, quas Spartani atque Judæi invicem sibi misisse dicuntur, veritate*, in-4°, Darmstadt, 1828. 1° Palmer a très bien montré qu'il était tout à fait contraire aux idées juives d'inventer une telle parenté avec des païens. Pour qu'un écrivain de la race d'Abraham émît une pareille assertion, il fallait qu'elle fût fondée. — 2° Quelques critiques ont pensé qu'il ne s'agissait pas ici de Sparte Lacédémone, mais d'une autre Sparte dont le nom hébreu est Sépharad, Abdias, ỳ. 20 (Bosphore, dans la Vulgate), et où il y aurait eu un petit royaume juif. Bost, *L'époque des Machabées*, *Histoire du peuple juif depuis le retour de l'exil jusqu'à la destruction de Jérusalem*, in-12, 1862, p. 248-250. Cette explication est inconciliable avec II Mac., v, 9, qui porte Lacédémone, nom qu'on ne peut identifier avec l'hébreu Sépharad. — 3° Haneberg prétend, *Histoire de la révélation biblique*, t. II, p. 107, que la parenté des Juifs et des Spartiates est une erreur, imputable du reste non à l'auteur sacré, mais au roi de Sparte. Nous ne voyons pas comment cette explication peut se concilier avec II Mac., v, 9.

(2) Josèphe a reproduit ces documents, *Ant. jud.*, XIII, v, 8; XII, IV, 10. — M. Clermont-Ganneau a signalé de curieux rapprochements entre les usages juifs et ceux d'Élis dans le Péloponèse, *Le Dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponèse*, *Journal asiatique*, 1877, t. II, p. 157-236.

(3) I Mac., IV, 14; V, 34; VI, 47; VII, 46; XI, 45-51.

(4) I Mac., VIII, 23-32; X, 18-20, 25-45; XI, 30-37; XII, 6-23; XIII, 36-40; XIV, 20-23; 27-49; XV, 2-9, 16-21.

de contrôler l'exactitude de quelques-unes de ces pièces nous font défaut; pour celles qui émanent des rois de Syrie, elles portent des marques incontestables d'authenticité.

564. — Enseignements contenus dans le premier livre des Machabées.

1° Le premier livre des Machabées contient des passages importants sur l'attente du Messie, appelé le « *prophète* (1); » sur la confiance que nous devons avoir en Dieu et l'obéissance à sa volonté (2), sur l'amour des Saintes Écritures, XII, 9, etc.

2° On a remarqué que le nom de Dieu manque presque complètement dans le premier livre des Machabées, quoique il soit très souvent parlé de lui, et l'on a tenté, sans motif, d'en faire une objection contre l'inspiration de son auteur. Le mot *Dieu*, correspondant à *El* ou *Élohim*, ne se lit qu'une fois dans le texte grec, III, 10, et encore manque-t-il, à cet endroit, dans le *Codex Alexandrinus* et dans tous les bons manuscrits. Le mot *Seigneur*, par lequel les Septante ont rendu dans leur version le tétragramme divin, *Jéhovah*, se lit trois fois, IV, 24, et VII, 37, 41, dans les éditions ordinaires, mais n'est jamais non plus dans les meilleurs manuscrits. Cependant, si le mot est absent, l'idée ne l'est pas, et par conséquent il n'y a pas lieu à tirer de ce fait la moindre objection contre l'inspiration du livre. C'est là une singularité philologique, ce n'est pas une difficulté doctrinale. Ou bien Dieu est désigné sous le nom de *Ciel*, ou bien il est parlé de lui simplement soit à la troisième personne, soit à la seconde (3). Des critiques ont pensé que cette omission du nom sacré provenait de ce que déjà, à cette époque, les Juifs regardaient le nom de Dieu comme ineffable, et ne le prononçaient jamais. Cette explication peut être admise pour le nom de Jéhovah, qu'au-

(1) I Mac., IV, 46; XIV, 41. Il est appelé dans le second passage le prophète *fidèle*. Tous les exégètes ne voient pas cependant le Messie dans ces deux versets.

(2) I Mac., II, 20-22, III, 18-22, 60; IV, 8-11; XII, 15; XVI, 3.

(3) I Mac., III, 18, 19, 22, 50-53, 60; IV, 10, 24, 30, 40, 55; V, 33; VII, 37, 41; XII, 15; XVI, 3.

cune bouche juive ne faisait, en effet, jamais entendre, mais on ne voit nulle part qu'on ait eu quelque scrupule, à aucune époque, de nommer Dieu El ou Élohim. La raison de cette particularité nous échappe donc ; il est possible d'ailleurs que le texte original portât un nom divin, au lieu du mot ciel, et que ce dernier mot ait été introduit par le traducteur, peut-être à la place de Jéhovah (1).

*** 565. — Langue originale du premier livre des Machabées.**

Le texte original du premier livre des Machabées est aujourd'hui perdu, mais nous savons qu'il avait été écrit en hébreu. *Machabæorum primum librum hebraicum reperi*, dit S. Jérôme dans le *Prologus Galeatus* ; *secundus græcus est, quod ex ipsa quoque phrasi probari potest* (2). Ce que dit le saint docteur du second livre, que le style suffit pour en faire connaître la langue originale, s'applique aussi au premier. A travers la traduction, en grec alexandrin semblable à celui des Septante, n[os] 81-83, perce la phrase sémitique ; les expressions sont helléniques, la construction et la manière de parler sont hébraïques ; des idiotismes sémitiques ont été traduits mot à mot (3) ; bien plus, quelquefois, le sens n'est pas parfaitement rendu, et l'original hébreu, qu'il est facile

(1) La Vulgate a assez souvent *Deus* et *Dominus* : *Deus cœli*, III, 18 ; *Deus*, III, 53, etc. ; *Dominus*, III, 22 ; IV, 10, etc., quoique ces noms ne soient pas dans le grec. Le livre d'Esther, comme nous l'avons vu, n° 550, ne contient pas non plus le nom de Dieu dans sa partie protocanonique.

(2) Origène dit, dans Eusèbe, *H. E.*, VI, 25, t. XX, col. 581 : Τὰ Μακκαβαϊκὰ, ἅπερ ἐπιγέγραπται Σαρβὴθ Σαρβανὴ ἔλ. On entend ce passage du premier livre des Machabées, et l'on pense que les mots *Sarbeth Sarbane el* indiquent son nom hébreu, en même temps qu'ils nous apprennent en quelle langue il a été écrit. Ils signifient, selon l'explication la plus vraisemblable, *sceptre*, c'est-à-dire commandement, ou histoire du gouvernement *des princes des enfants de Dieu* ou du peuple de Dieu, שרביט שר בני אל.

(3) I Mac., I, 16, καὶ ἡτοιμάσθη ἡ βασιλεία, Vulgate, I, 17, *et paratum est regnum*, ותכון מלכות, *vatthikôn malkouth*, *et le royaume fut fortifié*, le verbe *koun* ayant le double sens de *préparer* et de *rendre solide*. Voir aussi I, 36 (Vulg., 38) ; II, 57 ; III, 32 ; I, 28 (Vulg., 29) ; II, 8, etc.

de reconstituer dans ces passages, explique aisément l'inexactitude du grec (1).

566. — Date de la composition du premier livre des Machabées.

Les derniers mots de ce livre, XVI, 23-24, qui renvoient aux annales du pontificat de Jean Hyrcan, mort en l'an 107 av. J.-C., indiquent que l'auteur écrivait quelques années après la mort de Simon, qui eut lieu en 135 av. J.-C., peut-être pendant que le grand-prêtre Jean Hyrcan vivait encore. L'ensemble du récit montre que l'historien était peu éloigné des événements qu'il raconte. Nous ne savons du reste absolument rien sur sa personne. La traduction grecque est fort ancienne, car Josèphe s'en est servi dans la rédaction de ses *Antiquités hébraïques*, l. XII et XIII, et l'a souvent copiée mot pour mot.

*** 567. — Du texte grec et des autres versions du premier livre des Machabées.**

1° Le texte grec du premier livre des Machabées se trouve dans le *Codex Alexandrinus* et dans le *Codex sinaiticus*, qui sont généralement d'accord ensemble. Il manque dans le *Codex Vaticanus*, qui servit à faire l'édition romaine ou Sixtine de la Bible grecque, n° 109; on ignore de quel manuscrit fut tiré le texte qu'on lit dans cette édition.

2° La version latine de notre Vulgate n'a pas été faite par S. Jérôme; c'est celle de l'ancienne Italique. Elle traduit en général très fidèlement le texte grec, mais non sans un certain nombre de changements, d'additions ou d'omissions, presque tous d'ailleurs sans importance.

3° Il existe une traduction syriaque ancienne de ce livre; elle est reproduite dans le tome IX de la Polyglotte de Le Jay et dans le tome IV de celle de Walton. Elle dérive du grec, et le rend assez exactement; elle emploie fréquemment deux mots araméens pour traduire un seul mot grec.

(1) I Mac., IV, 24, ὅτι καλόν au lieu de de ὅτι ἀγαθός, *quoniam bonus*, hébreu : כי טוב, *ki tôb*, Voir aussi IV, 19.

§ II. — ANALYSE DU PREMIER LIVRE DES MACHABÉES.

Introduction de ce livre. — Guerres de Judas Machabée. — Gouvernement de Jonathas. — Gouvernement de Simon.

568. — Introduction du premier livre des Machabées, I-II.

1° L'introduction se divise en trois parties : 1° I, 1-10, jette un coup d'œil sur les conquêtes d'Alexandre et sur le partage de son empire par ses généraux. — 2° I, 11-67, raconte les maux qu'occasionnèrent en Judée les Juifs infidèles, sous le règne d'Antiochus IV Épiphane, monté sur le trône en 175 : le pillage de Jérusalem et du temple, la construction d'une forteresse sur le mont Sion, l'introduction du culte polythéiste dans la ville sainte et dans toute la Palestine. — 3° II. Ces crimes indignèrent le prêtre Mathathias ; il prit les armes avec ses enfants et les Juifs fidèles, et commença la guerre glorieuse des Machabées contre l'étranger, pour l'indépendance de la patrie et surtout pour la conservation de la foi. Le ch. II finit par la mort de Mathathias, l'an 166 av. J.-C.

2° Après cette introduction historique, l'auteur raconte en trois sections et dans l'ordre chronologique les événements principaux de cette époque, les combats et les victoires de Judas Machabée et de ses frères. La 1re section contient l'histoire des guerres de Judas, III-IX, 22 ; la 2e celle du gouvernement de Jonathas, IX, 23-XII, et la 3e celle du gouvernement de Simon, XIII-XVI, n° 560.

569. — Ire section : Histoire des guerres de Judas Machabée, III-IX, 22.

Après la mort de son père Mathathias, Judas Machabée se mit à la tête des Juifs fidèles au Dieu de leurs pères. 1° Il battit les généraux syriens Apollonius et Séron, puis Gorgias et enfin Lysias, vice-roi d'Antiochus ; il reprit Jérusalem, à part la citadelle, purifia le temple et rétablit le service divin, III-IV. — 2° Le ch. V raconte comment le vainqueur des Syriens châtia les voisins des Juifs, animés contre eux d'intentions hostiles. — 3° La mort terrible d'Antiochus IV Épiphane, l'auteur de tous les maux des Juifs, est dépeinte en traits éloquents, VI, 1-16. — 4° Son successeur,

Antiochus V Eupator, marcha contre Judas, qui assiégait la forteresse de Jérusalem; la campagne ne fut décisive ni d'un côté ni de l'autre, VI, 17-63. — 5° Quand, en 162, Démétrius I, cousin d'Antiochus V, se fut emparé du trône des Séleucides, il envoya contre la Judée Bacchide et Alcime. N'ayant pu réussir à la vaincre, Nicanor fut envoyé à son tour. Ce général fut battu d'abord à Capharsalama et tué ensuite dans une seconde bataille, à Béthoron. La défaite des Syriens fut si complète que les Juifs instituèrent une fête pour en perpétuer la mémoire, VII. — 6° Judas profita de la paix pour faire alliance avec les Romains, VIII. — 7° Sur ces entrefaites, Bacchide et Alcime envahirent de nouveau la Judée avec une armée formidable. Judas les attaqua à Laïsa, mais il périt dans ce combat, IX, 1-22.

570. — IIe section : Gouvernement de Jonathas, IX, 23-XII.

1° La mort de Judas Machabée devint funeste aux Juifs fidèles. Le parti hellénisant l'emporta avec l'aide de Bacchide. Jonathas, frère de Judas, choisi pour succéder à ce grand homme, fut contraint de se réfugier, avec ses partisans, dans le désert de Thécué. Il voulut faire mettre eu sureté chez les Nabathéens, ses alliés, les trésors de sa famille (texte grec), mais la caravane qui les transportait, sous la conduite de Jean, son frère, fut pillée par les Arabes Bédouins de Madaba et Jean fait prisonnier. Jonathas alla châtier ces brigands. A son retour, l'armée de Bacchide lui barra le passage à l'embouchure du Jourdain; il réussit à se frayer un chemin à travers les ennemis, en tuant mille d'entre eux. Bacchide se dédommagea de cet échec en couvrant la Judée de places fortes. Sur ces entrefaites, il revint auprès du roi de Syrie, après la mort d'Alcime. Au bout de deux ans, il retourna en Judée, appelé par les Juifs de son parti; il assiégea Bethbessen, où s'était réfugié Jonathas, mais celui-ci parvint à sortir de cette place, et Simon, son frère, battit les Syriens. Jonathas obtint alors de vivre indépendant à Machmas. Ainsi se termina la guerre de Jonathas contre Bacchide, IX, 23-73. — 2° En 152, il s'éleva contre le roi Démétrius Ier



19. E. — ANTIOCHUS V EUPATOR, ROI DE SYRIE.
20. F. — DÉMÉTRIUS Ier SOTER, ROI DE SYRIE.
21. G. — ALEXANDRE Ier BALA, ROI DE SYRIE.
22. H. — DÉMÉTRIUS II NICATOR, ROI DE SYRIE.

19. E. — Antiochus V Eupator, roi de Syrie, fils d'Antiochus IV (164-162 av. J.-C.; de l'ère des Séleucides, 149-151). — Tête diadémée d'Antiochus V. — ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ. Jupiter, assis sur son trône, tient de la main droite une Victoire et s'appuie de la main gauche sur son sceptre (I Mac., III, 33; VI, 15-63; VII, 1-4; II Mac., XIII).

20. F. — Démétrius Ier Soter, roi de Syrie, fils de Séleucus IV (162-150 av. J.-C.; de l'ère des Séleucides, 151-162). — Tête diadémée de Démétrius Ier. — ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ. La Fortune, assise sur un trône supporté par un monstre ailé, tient un sceptre de la main droite et, de la gauche, une corne d'abondance. Datée ΘΝΡ ou 159 de l'ère des Séleucides. Frappée à Apamée (Α Π superposés.) (I Mac., VII, VIII, X; XIV, 1-2).

Timnique, satrape révolté (162 av. J.-C.; 150-151 de l'ère des Séleucides).

21. G. — Alexandre Ier Bala, roi de Syrie, fils naturel d'Antiochus IV (prétendant au trône, 152 av. J.-C.; de l'ère des Séleucides, 160; roi 150-144 av. J.-C.; de l'ère des Séleucides, 162-167). — Tête diadémée d'Alexandre. — ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΘΕΟΠΑΤΟΡΟΣ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ. Jupiter, assis sur son trône, tient la foudre dans la main droite et s'appuie de la gauche sur son sceptre. Datée ΕΞΡ ou 165 de l'ère des Séleucides. Frappée à Sidon (ΣΙΔΩ). (I Mac., X; XI, 14-17).

22. H. — Démétrius II Nicator, roi de Syrie, fils de Démétrius Ier (prétendant au trône, 148 av. J.-C.; de l'ère des Séleucides, 165; roi: premier règne : 146-138 av. J.-C.; de l'ère des Séleucides, 166-175; second règne : 130-125 av. J.-C.; de l'ère des Séleucides, 182-187). — Tête diadémée et barbue de Démétrius II. — ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΘΕΟΥ ΝΙΚΑΤΟΡΟΣ. Jupiter comme Figure 19, E. Datée ΕΠΡ ou 185 de l'ère des Séleucides. Frappée à Sidon (ΣΙ, entre les pieds du trône). (I Mac., X, 67; XI; XIII, 34-40; XIV, 1-3).

un compétiteur, Alexandre Bala. L'un et l'autre recherchèrent l'appui de Jonathas. Celui-ci se prononça pour Alexandre et fut reconnu par lui comme grand-prêtre des Juifs. En 146, Démétrius II voulut s'emparer de la couronne des Séleucides; il envoya Apollonius contre les Juifs; Jonathas le battit, et sa victoire lui valut de nouvelles faveurs de la part d'Alexandre, x. — 3° Pendant la guerre entre Ptolémée VI Philométor d'Égypte et Alexandre, Jonathas sut, par sa prudence, conserver ses avantages, et, après la mort de ces deux rois, en obtenir de nouveaux de Démétrius II. Il en témoigna sa reconnaissance en envoyant à ce dernier un corps de troupes auxiliaires, pour l'aider à réprimer une sédition qui avait éclaté à Antioche, mais il en fut mal récompensé : Démétrius II ne tint pas ses promesses. La position devenait critique pour le grand-prêtre juif, lorsque Tryphon opposa à Démétrius le fils d'Alexandre, Antiochus VI. Jonathas se déclara pour le jeune roi et l'aida à triompher de ses adversaires, xi. — 4° Il renouvela alors l'alliance avec les Romains, ainsi qu'une alliance ancienne avec les Spartiates (1); il remporta de nouveaux succès contre les généraux de Démétrius et augmenta les fortifications de Jérusalem; mais il périt enfin, victime de la fourberie de Tryphon, qui, aspirant à la couronne, voulait se débarrasser auparavant d'un homme qui pouvait contrarier efficacement ses projets (143 av. J.-C.), xii; cf. xiii, 23.

571. — IIIe section : Gouvernement de Simon, xiii-xvi.

1° Il eut pour successeur son frère Simon. Le nouveau grand-prêtre fit enterrer Jonathas à Modin et élever, en ce lieu, à sa famille un monument magnifique (2). Il obtint

(1) Le texte grec, xii, 19, est fautif. Il lit : ὧν ἀπέστειλεν · Ὀνίαρης βασιλεύς κτλ. L'erreur provient de la *scriptio continua* et de l'iotacisme ΟΝΙΑΑΡΕΙΟΣ. Il faut lire : ὧν ἀπέστειλεν Ὀνίᾳ. Ἄρεῖος κτλ. La Vulgate porte très exactement : *Hoc est rescriptum quod miserat Oniæ. Arius rex Spartiatarum, Oniæ sacerdoti magno salutem.*

(2) Modin, dont le site était resté inconnu, a été retrouvé de nos jours par M. Guérin, *Découverte du tombeau des Machabées au Khir-*

de Démétrius divers privilèges et reprit enfin la forteresse de Jérusalem sur les Syriens, XIII. — 2° Il employa les années de paix qui suivirent à agrandir ses États, à orner le temple et à faire prospérer le commerce; il renouvela l'alliance avec les Romains et les Lacédémoniens. Le peuple, en reconnaissance de ses bienfaits, le reconnut, lui et sa postérité, comme pontife et prince, *donec surgat propheta fidelis*, XIV. — 3° Quelque temps après, Antiochus VII Sidètes, voulant reconquérir le trône sur Tryphon, chercha à s'assurer l'alliance de Simon et lui renouvela toutes les concessions qui lui avaient été déjà faites par ses prédécesseurs, en y ajoutant le droit de battre monnaie; mais après avoir triomphé de son adversaire, il oublia ses promesses et fit marcher contre la Judée son général Cendébée. Celui-ci fut battu par les fils du grand-prêtre, Judas et Jean. Cependant Ptolémée, gendre de Simon et gouverneur de Jéricho, ne laissa pas son beau-père jouir de la victoire de ses enfants. Il le fit périr par trahison. Simon eut pour successeur son fils Jean Hyrcan, XV-XVI. Le premier livre des Machabées s'arrête à l'avènement de ce prince.

ARTICLE III.

Le second livre des Machabées.

§ I. — Introduction particulière a ce livre.

Division. — Langue originale. — But de l'auteur. — Authenticité. — Véracité. — Enseignements contenus dans ce livre.

572. — Plan et contenu du second livre des Machabées.

1° Le second livre des Machabées n'est pas la suite du premier : c'est une œuvre complète en soi et indépendante, quoique racontant en partie les mêmes événements. Voir n° 580. Elle se divise en deux parties très distinctes, de nature diverse et d'inégale longueur, mais tendant l'une et l'autre au même but. La première, I-II, 19, est un simple recueil de documents; elle contient deux lettres adressées :

bet-el-Medieh, *Revue archéologique*, novembre 1872, p. 265; *Samarie*, t. II, p. 55 sq., 393, 404 et 415.

1° par les habitants de Jérusalem aux Juifs d'Égypte, pour les inviter à la fête des Tabernacles, I, 1-10[a]; 2° par le sanhédrin et par Judas Machabée à Aristobule, précepteur de Ptolémée VI, et aux Juifs d'Égypte pour leur annoncer la mort d'Antiochus III le Grand (n° 577) et quelques autres évènements importants; elle se termine par une invitation à participer à la fête des Tabernacles, I, 10[b]-II, 19.

2° La seconde partie est l'histoire proprement dite. Après une préface, II, 20-33, dans laquelle il indique qu'il va résumer les cinq livres de Jason de Cyrène, l'auteur raconte en deux sections, cf. II, 21: 1° les événements de l'histoire juive qui se sont accomplis sous le règne d'Antiochus Épiphane et en particulier ses persécutions, III-X, 9; 2° les événements qui se rapportent au règne d'Antiochus Eupator, X, 10-XV. Chacune des deux sections se termine par la mention de l'institution d'une fête, X, 6; XV, 36-37. — Ce livre embrasse une période de quinze ans, de 175 à 161 av. J.-C., c'est-à-dire de la dernière année ou à peu près de Séleucus IV, mort en 175, à la mort de Nicanor en 161; cf. II Mac., XIV, 4 et XV, 38.

* 573. — Langue originale du second livre des Machabées.

1° Il a été écrit en grec, comme l'atteste S. Jérôme. A part quelques hébraïsmes (1) que l'on rencontre chez tous les écrivains juifs qui ont rédigé leurs ouvrages en grec, le style est pur et pour le fond semblable à celui des écrivains profanes du dernier siècle av. J.-C. La phrase est arrondie, coulante, et riche en locutions véritablement grecques, καλὸν καὶ ἀγαθόν, XV, 12, etc. (2).

(1) Par exemple, ἀδελφοί pour compatriotes, σπέρμα pour *proles*, etc. Voir aussi XIV, 24; VIII, 27, 15, etc. Ces idiotismes sont encore plus dans la manière de concevoir les choses que dans les mots.

(2) Cf. IV, 37, 40; VI, 12; II, 25; XV, 39. Ce livre contient aussi des mots et des locutions rares, ὁπλολογεῖν, VIII, 27. 31; IV, 21; V, 20; II, 25; X, 14; XIV, 6; XIII, 25, etc. Il aime à rapprocher des mots de même nature, ἄγειν ἀγῶνα, IV, 18; cf. 22; XII, 22; XV, 37; à faire des antithèses de mots, εὐμένειαν, — δυσμένειαν, VI, 29; cf. V, 6, etc. Dans les lettres du commencement, comme dans la partie historique, on trouve la forme grécisée Ἱεροσόλυμα, I, 1, 10; III, 6, 9; IV, 9, etc., tandis que

2° Le texte original de ce livre se trouve dans le *Codex Alexandrinus*, il manque dans le *Codex Vaticanus* et dans le *Codex Sinaiticus*. On ignore de quel manuscrit a été tiré le texte imprimé dans les éditions ordinaires des Septante. La traduction latine de l'ancienne Italique, conservée dans notre Vulgate, reproduit exactement le grec. Quant à la version syriaque du second livre des Machabées, qui est imprimée dans le tome IV de la Polyglotte de Walton, elle ne rend pas toujours parfaitement le sens de l'original et dégénère quelquefois en paraphrase.

574. — But de l'auteur.

Des réflexions dont l'auteur parsème son récit, il résulte qu'il n'écrit pas seulement pour raconter, mais aussi pour instruire et édifier. Les deux lettres qu'il rapporte en commençant, dans sa première partie, n'ont pas uniquement pour but de donner une première vue d'ensemble sur les événements qu'il rapportera ensuite plus au long, mais aussi d'exciter les Juifs à la célébration des fêtes religieuses et à l'assistance aux sacrifices offerts en l'honneur de Dieu dans le temple. Faire ressortir la sainteté de la maison du Seigneur est une des choses qu'il a le plus à cœur et comme le but principal de son œuvre; il exalte le temple par toute sorte d'épithètes, II, 20, 23; V, 15; XV, 18; il montre les étrangers lui rendant honneur, III, 2-3; XIII, 23; IX, 16; cf. V, 17-20; il raconte tous les traits qui peuvent en rehausser la gloire et l'éclat, III, 24-39; XIII, 6-8; XIV, 33 et XV, 32; les deux fêtes instituées par Judas Machabée, en mémoire de la purification du temple et de la victoire sur Nicanor qui avait insulté la maison de Dieu, sont comme le pivot de son récit, car chacune de ses deux parties se termine par la mention de ces jours commémoratifs, X, 8 et XV, 36; il conclut même son ouvrage, après avoir parlé de la dernière, sans nous faire connaître la fin de Judas. A une époque où les

le premier livre des Machabées a la forme hébraïque Ἱερουσαλήμ, I, 20, 29, 38, 44; II, 1, 3, 34, etc.

Juifs étaient dispersés partout, il était d'une extrême importance, pour la conservation de leur religion, qu'ils n'oubliassent point la sainteté du temple, v, 15, qu'ils n'en érigeassent point à l'étranger et qu'ils contractassent l'habitude du pèlerinage à Jérusalem, *decreverunt universæ genti Judæorum*, x, 8.

575. — De l'auteur du second livre des Machabées.

L'auteur était un Juif helléniste, qui avait vécu ou vivait à Jérusalem, mais il est d'ailleurs complètement inconnu (1). Les documents qu'il reproduit n'en sont pas moins authentiques ; sa véracité est à l'abri de tout reproche.

576. — Authenticité des lettres contenues dans le second livre des Machabées.

1° On a allégué contre l'authenticité de la première lettre rapportée I, 1-10ª, qu'il était invraisemblable que les Juifs de Palestine l'eussent écrite en l'an 188 de l'ère des Séleucides, c'est-à-dire 40 ans après l'institution de la fête de la nouvelle Dédicace du temple, pour inviter leurs frères d'Égypte à y prendre part. Cette objection est mal fondée, car les auteurs de la lettre en rappellent une autre, datée du règne de Démétrius, en 169 de l'ère des Séleucides, 143 av. J.-C., 21 ans seulement après l'établissement de la solennité. Que s'ils avaient attendu ce temps avant d'écrire, la raison en est que, vers cette époque, Onias s'étant enfui à Léontopolis, en Égypte, sous Ptolémée Philométor, un temple semblable à celui de Jérusalem y avait été bâti (2), de sorte qu'il était à craindre que les Juifs qui habitaient ce pays portassent moins d'intérêt au temple palestinien. Les habitants de la cité sainte écrivent alors à leurs frères pour prévenir un mal qu'ils

(1) La date à laquelle il a écrit ne saurait être déterminée. Il n'a pas pu écrire avant l'an 124, II Mac., I, 10ª, ni après l'extinction de la dynastie asmonéenne, 63 av. J.-C., époque de la prise de Jérusalem par Pompée. On peut rapporter son œuvre au temps de Jean Hyrcan, mort en 107 av. J.-C., ou peu après lui.

(2) Josèphe, *Ant. Jud.*, XIII, IX, 7 ; XIII.

n'avaient pas à redouter auparavant. — 2° On fait des difficultés encore plus grandes contre la seconde lettre, I, 10-II, 19, mais comme elles sont tirées des choses miraculeuses qu'elles racontent, il est inutile de s'y arrêter, puisque Dieu peut faire des miracles quand il le juge à propos.

577. — Véracité du second livre des Machabées.

Quant à la partie proprement historique du livre, on attaque sa véracité en prétendant que le récit de la mort d'Antiochus IV Épiphane, IX, est inconciliable avec II Mac., I, 10-17, et I Mac., VI. « On a remarqué, dit Cellerier, que dans les deux premiers livres des Machabées, Antiochus mourait de trois manières différentes (1). » Voici ce qu'on peut répondre à cette difficulté :

1° Le roi dont la lettre reproduite dans II Mac., I, 10-17, nous raconte la mort violente, n'est pas le même que celui dont la fin terrible est décrite dans I Mac., VI, et II Mac., IX. Le premier personnage, qui est tué en pillant un temple, est Antiochus III, surnommé le Grand ; le second, qui meurt de maladie *après* avoir tenté de piller un temple, est Antiochus IV Épiphane. Il y eut une certaine ressemblance dans les circonstances qui amenèrent la mort de l'un et de l'autre, mais il y eut aussi comme on voit, des différences notables. L'Antiochus dont parle II Mac., I, 10-17, périt en Perse, frappé par les prêtres du temple de Nanée, dont il avait voulu piller le trésor. Les historiens profanes nous apprennent expressément que ce prince est Antiochus III. Ayant été vaincu par les Romains et obligé de payer la somme énorme de quinze mille talents eubéens, il attaqua, en 187, le temple de Bélus, en Élymaïde, et fut tué par le peuple qui se souleva pour défendre ses dieux (2). Il n'existe entre les deux récits que deux divergences insignifiantes : 1° le livre des Machabées nomme les prêtres comme les auteurs de sa

(1) Cellerier, *Introduction à la lecture des Livres Saints*, 1832, p. 350, note.

(2) App., *Syr.*, 38; Diod. Sic., *Fragm.*, XXIX; Strabon, XVI, 744 Justin, XXXII, 2.



23. I. — ANTIOCHUS VI DIONYSOS, ROI DE SYRIE.
24. K. — TRYPHON, ROI DE SYRIE.
25. L. — ANTIOCHUS VII SIDÉTES, ROI DE SYRIE.
26. M. — ARSACE VI MITHRIDATE 1er, ROI DES PARTHES.

23. I. — Antiochus VI Dionysos, roi de Syrie (en compétition avec Démétrius II), fils d'Alexandre Bala et de Cléopâtre (145-142 av. J.-C.; de l'ère des Séleucides, 167-170). — Tête radiée d'Antiochus VI. — ℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙoΧoΥ ΕΠΙΦΑΝoΥΣ ΔΙoΝΥΣ[oΥ]. Les Dioscures à cheval et la lance en arrêt. Datée ΘΞΡ ou 169 des Séleucides. Frappée à Héraclée (HP réunis). A droite, au-dessus de la marque de fabrique d'Héraclée, ΤΡΥ, et au-dessous, ΣΤΑ, probablement abréviations de Tryphon et de Staphilos (protecteur) (I Mac., xi, 54; xii, 39; xiii, 31).

24. K. — Tryphon (Diodote), roi de Syrie, usurpateur (142-139 av. J.-C.; de l'ère des Séleucides, 170-174). — Tête diadémée du roi. — ℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΡΥΦΩΝoΣ ΑΥΤoΚΡΑΤoΡoΣ. Aigle aux ailes ployées, sur un foudre (I Mac., xi-xv).

25. L. — Antiochus VII Sidétes, roi de Syrie, second fils de Démétrius Ier (138-129 av. J.-C.; de l'ère des Séleucides, 174-183). — Tête diadémée d'Antiochus VII. — ℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙoΧoΥ ΕΥΕΡΓΕΤoΥ. Pallas, tenant la Victoire de la main droite et une lance et un bouclier de la main gauche, dans une couronne de laurier (I Mac., xv-xvi). (D'après quelques commentateurs, c'est aussi d'Antiochus VII qu'il est question, II Mac., i, 10-17, mais aucun historien ne nous dit que ce roi ait tenté de piller le temple de Nanée, comme l'Antiochus dont parle l'auteur sacré. Cf. n° 577, 1°).

Démétrius II rétabli (130-125 av. J.-C.; 182-187 de l'ère des Séleucides).
Alexandre II Zébina (128-123 av. J.-C.; 184-190 de l'ère des Séleucides).
Cléopâtre, reine (125-121 av. J.-C.; 187-192 de l'ère des Séleucides).
Antiochus III Grypus (125-96 av. J.-C.; 187-216 de l'ère des Séleucides).
Antiochus IX Cyzicène (116-95 av. J.-C.; 196-217 de l'ère des Séleucides).
Séleucus VI Épiphane (96-95 av. J.-C.; 216-217 de l'ère des Séleucides).
Antiochus X Eusèbe (94-83 av. J.-C.; 218-229 de l'ère des Séleucides).
Antiochus XI Philadelphe (92 av. J.-C.; 220 de l'ère des Séleucides).
Philippe Philadelphe (92-83 av. J.-C.; 220-229 de l'ère des Séleucides).
Démétrius III Philopator (95-88 av. J.-C.; 217-225 de l'ère des Séleucides).
Antiochus XII Dionysos (89-84? av. J.-C.; 224-228? de l'ère des Séleucides).
Tigrane d'Arménie (83-69 av. J.-C.; 229-243 de l'ère des Séleucides).

Les princes qui gouvernèrent le peuple juif depuis les évènements racontés dans les livres des Machabées jusqu'à la venue de J.-C., furent :

Jean Hyrcan Ier, fils de Simon Machabée, fils de Mathathias (135-107 av. J.-C.).
Aristobule Ier, fils de Jean Hyrcan (107-106); il prend le titre de roi.
Alexandre Jannée, frère d'Aristobule (106-79).
Hyrcan II, fils d'Alexandre Jannée (79-66).
Aristobule II, frère d'Hyrcan II (66-63); première intervention des Romains.
Hyrcan II rétabli (63-40).
Hérode Ier le Grand, Iduméen, fils d'Antipater (40-4 av. J.-C., c.-à-d. an 1 de J.-C.).

26. M. — Arsace VI Mithridate Ier, roi des Parthes (vers 165-vers 140 av. J.-C.). — Tête diadémée et barbue d'Arsace VI, tournée à gauche. — ℟. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛoΥ ΑΡΣΑΚoΥ ΕΠΙΦΑΝoΥΣ. Arsace VI assis sur un siège, tourné à droite, la tête ceinte du diadème et un arc dans la main droite (I Mac., xiv, 1-3).

(Pour les Ptolémées, voir Figures 45-51, p. 612, 614. Les médailles des Figures 15 à 26 ainsi que des Figures 45-56, sont reproduites de même grandeur que les originaux et ont été dessinées par M. l'abbé Douillard sur ces originaux, conservés au Cabinet des Médailles à Paris).

mort, tandis que Strabon et Justin nomment le peuple, mais ces derniers n'excluent pas évidemment les prêtres; 2° le texte sacré appelle le temple, temple de Nanée (1) ; les écrivains païens l'appellent temple de Bélus. Il est aisé de concilier cette double dénomination. Bélus était le grand dieu et Nanée était honorée avec lui dans le même sanctuaire. La narration gréco-latine concorde donc avec la tradition juive. Le roi dont parle la lettre de II Mac., I, 10-17, est par conséquent Antiochus III.

2° Il nous reste à montrer que les deux autres passages incriminés, I Mac., VI, et II Mac., IX, ne se contredisent point, malgré les apparences. Il est certain qu'ils racontent l'un et l'autre le même fait, c'est-à-dire la mort d'Antiochus IV Épiphane. Ce prince, ayant entendu parler des richesses d'un temple de Nanée, auquel Alexandre le Grand avait fait de magnifiques présents, voulut s'en emparer; mais le peuple ameuté l'obligea à prendre la fuite, et il mourut en route, accablé de honte, de dépit, de chagrin et de remords (2). On soutient qu'il existe deux contradictions dans le double récit de cet événement, que nous lisons dans les deux livres des Machabées. — 1° La première variation qu'on signale, c'est que I Mac., VI, 1, appelle Élymaïs, et II Mac., IX, 3, Persépolis, la ville dont Antiochus voulait piller le temple. C'est probablement Persépolis qui est la leçon véritable, le nom de la ville n'étant pas donné dans plusieurs manuscrits grecs du Ier livre des Machabées. — 2° La seconde divergence qu'on relève, c'est que I Mac., VI, 4, fait retourner Antiochus à Babylone, tandis que II Mac., IX, 3, le fait mourir près d'Ecbatane. Mais le premier passage signifie seulement qu'il se mit en route avec l'intention de retourner à Babylone, et

(1) Assurbanipal, dans la relation de sa guerre contre Ummanaldas, roi d'Élam, dit qu'il s'empara de la statue de la déesse Nanâ, qui avait été emportée d'Assyrie en Élam 1635 ans auparavant. Cylindre A, col. VII, l. 9; G. Smith, *History of Assurbanipal*, 1871, p. 234. Nous avons là une preuve irréfragable du culte qu'on rendait dans le pays d'Élam à la déesse Nanâ ou Nanée.

(2) Polybe, XXXI, 2; Josèphe, *Ant. jud.*, XII, VIII, 1 sq.; cf. XII, V, 8; Appien, *Syr.*, 45; Tite Live, XLI, 24, 5; XLIII, 6; XLIV, 19; XLV, 11-13.

le second qu'il mourut avant d'avoir pu arriver au terme de son voyage.

578. — **Enseignements du second livre des Machabées.**

Le second livre des Machabées contient un grand nombre de passages dans lesquels respire la plus entière confiance en Dieu, I, 8, 11, 17, 24-29 ; II, 17 ; III, 15, 22, 33-35 ; VIII, 18, 27 ; X, 38 ; XI, 6, 9 ; XII, 41 ; XIII, 10, 12, 14 ; XIV, 15, 35-36 ; XV, 22-24. — La Providence y est défendue d'une manière expresse, VI, 12-16, au commencement de l'histoire admirable du martyre d'Éléazar et des sept frères Machabées, dont le récit est si propre à édifier et à toucher ; cf. aussi XIV, 15 ; IV, 17 ; VII, 16. Les martyrs reconnaissent qu'ils souffrent pour expier leurs péchés, VII, 18, 32 ; mais Dieu leur fera miséricorde, VII, 33, 37 ; il changera sa colère en bonté, VIII, 5 ; les méchants au contraire recevront le juste châtiment de leurs crimes, VII, 36 ; VI, 14 ; VII, 14. La mort de l'impie Jason, V, 7-10, celle de Ménélas, XIII, 6-8, et surtout celle d'Antiochus Épiphane, IX, 5-28, sont des exemples terribles de la punition réservée au pécheur. Nicanor, qui avait blasphémé contre Dieu et levé la main contre son temple, a la langue et la main coupées et est livré aux oiseaux de proie, *ut evidens esset et manifestum signum auxilii Dei*, XV, 32-35. Les grandes vérités du jugement dernier, VI, 14 ; de la résurrection des morts, VII, 6, 9, 11, 14, 23, 29, 36 ; de la punition du pécheur dans une autre vie, VI, 23, 26 ; de la récompense des justes, VII, 36 ; de l'expiation dans le purgatoire des fautes non expiées dans la vie présente, XII, 43, sont très clairement exprimées dans ce livre, ainsi que la puissance de l'intercession des saints, XV, 11-16.

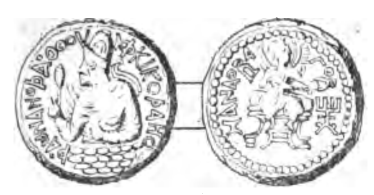
§ II. — Analyse du second livre des Machabées.

I. Lettres des Juifs de Palestine. — II. Antiochus, Épiphane. — Antiochus Eupator. — Comparaison des deux livres des Machabées.

I. Première partie du second livre des Machabées.

579. — **Les deux lettres des Juifs de Palestine aux Juifs d'Égypte, I-II, 19.**

Les deux lettres par lesquelles s'ouvre le second livre des



27. — LA DÉESSE NANÉE, ASSISE, d'après l'original du Cabinet des Médailles.



28. — AUTRE DÉESSE NANÉE, DEBOUT, d'après l'original du Cabinet des Médailles.

Les deux monnaies d'argent représentées dans les Figures 27 et 28, d'après les originaux du Cabinet des Médailles, dessinées par M. l'abbé Douillard, sont de deux rois indo-scythes d'ailleurs inconnus, mais qui ont régné dans l'Inde, après la conquête d'Alexandre le Grand. Le revers des deux monnaies nous offre l'image de la déesse Nanée, II Mac., I, 13, 15 (n° 577, p. 181). Les légendes sont en lettres grecques, mais comme elles ont été gravées loin de la Grèce, elles sont en partie fautives. En voici la description :

27. — Oorkès. — PAo NANo RAO OoHPKI KOPANO. — Le roi, à mi-corps, tourné à gauche, imberbe, coiffé de la tiare, avec les fanons pendants derrière le dos et deux cordons proéminents se dressant au-dessus de la tête, tient dans la main droite une petite masse d'armes. Les mots *rao nano rao korano* sont sans doute des titres royaux (Rao = Raja?), mais le sens en est jusqu'ici inexpliqué. — ℟. NANA oKAΓo. La déesse Nana, assise sur un siège, la tête tournée à droite et entourée du croissant de la lune. Elle tient dans la main droite un bouquet de fleurs et dans la gauche une couronne.

28. — CAΛHNH (pour Σελήνη, la lune, parce que la déesse Nanée est la lune). La déesse debout, tournée à gauche, vêtue d'une tunique flottante, la tête entourée du croissant de la lune, a le bras droit tendu comme pour indiquer quelque chose; du bras gauche elle tient un sceptre, terminé par une boule et orné de banderolles. — ℟.. Kanerkès. — BACIΛEYC BACIΛEΩN KANEPKoY. Le roi debout, tourné à gauche, portant une grande barbe, montre de la main droite un petit autel; de la main gauche il tient une lance.

Machabées sont de longueur différente, mais émanent l'une et l'autre de Jérusalem et sont adressées également aux Juifs d'Égypte. 1° La première est fort courte, I, 1-10ª. Elle rappelle une autre lettre antérieure et invite les frères d'Égypte à célébrer la fête de la Dédicace au mois de Casleu, cf. I Mac., IV, 59 ; X, 21 ; Joa., X, 22. D'après la ponctuation de nos éditions, la date donnée, II Mac., I, 10ª, de l'an 188 de l'ère des Séleucides, c'est-à-dire l'an 124 av. J.-C., se rapporte à la lettre suivante ; mais comme la date des lettres se met à la fin, II Mac., XI, 21, 33, 38, non au commencement, il en résulte que 10ª appartient à la première lettre. C'est l'opinion soutenue par Bellarmin. — 2° La seconde lettre, I, 10ᵇ-II, 19, *Populus*, etc., est sans date ; elle a aussi pour auteurs les Juifs de Jérusalem, mais elle mentionne spécialement le Sanhédrin, *senatus*, et Judas Machabée. Elle est adressée aux Juifs d'Égypte et elle nomme parmi eux Aristobule (1), précepteur du roi Ptolémée VI Philométor (181-146 av. J.-C.). Elle fut écrite sans doute quelques années après la mort d'Antiochus III le Grand, mort en 187 av. J.-C. Elle raconte, entre autres choses, quatre faits importants : 1° la mort d'Antiochus III le Grand, I, 13-16 ; 2° le recouvrement du feu sacré par Néhémie, I, 19-36 ; 3° l'histoire de Jérémie cachant sur le mont Nébo le tabernacle, l'arche et l'autel des parfums, II, 1-12 ; 4° la création par Néhémie d'une bibliothèque destinée à recevoir les Livres Saints, II, 13.

II. Seconde partie du second livre des Machabées.

580. — Préface, II, 20-33.

L'auteur, dans la préface qui commence à proprement parler son récit, après la reproduction des deux lettres qui forment la première partie, annonce qu'il va faire connaître les exploits des Machabées, sous les règnes d'Antiochus Épiphane et de son fils Eupator, en résumant en un seul livre

(1) C'est sans doute le Juif péripatéticien de ce nom, qui dédia à Ptolémée VI son explication allégorique du Pentateuque. Valckenaer, *Diatribe de Aristobulo Judæo*, 1806 ; Dähne, *Geschichtliche Darstellung der jüdisch-alexandrinischen Religionsphilosophie*, t. II, p. 73 sq.

les cinq livres de Jason de Cyrène. Nous ignorons complètement ce qu'était Jason de Cyrène, mais on peut supposer que, puisqu'il était juif hélléniste et né à Cyrène en Égypte, il avait écrit en grec. Quoique notre auteur ne mentionne qu'Antiochus Épiphane et Eupator, les premiers évènements qu'il raconte sont du règne de Séleucus IV et les derniers de celui de Démétrius Ier. Il nous apprend, II, 20-33, quel travail il a fait sur l'œuvre qui a servi de base à son travail. Cf. n° 15 *bis*, 4° et 572.

581. — Ire section : Évènements de la fin du règne de Séleucus IV et du règne d'Antiochus Epiphane, III-X, 9.

1° L'auteur entre en matière par le récit de la tentative d'Héliodore (1), envoyé à Jérusalem par Séleucus IV, roi de Syrie, afin de piller le temple ; l'intervention des anges le fait miraculeusement échouer, III. — 2° Simon calomnie le grand-prêtre Onias; Jason, frère de ce dernier, le supplante à prix d'argent dans le sacerdoce, après la mort de Séleucus sous le règne d'Antiochus Épiphane; Ménélas à son tour supplante Jason, en offrant de plus grosses sommes, mais il ne parvient à ses fins qu'après beaucoup de luttes et de crimes, IV. — 3° Cruautés de Jason et d'Antiochus contre les Juifs; Judas Machabée se retire avec les siens dans le désert, V. — 4° Persécution d'Antiochus; courage admirable et martyre du vieillard Éléazar et des sept frères Machabées, VI-VII (2). — 5° Pendant ce temps, Judas Machabée a rassemblé une petite armée de braves et il remporte de grandes vic-

(1) Héliodore empoisonna plus tard Séleucus. Appien, *Syr.*, XLV; Tite Live, XLI, 19. — On a retrouvé ces dernières années, dans l'île de Délos, deux inscriptions grecques se rapportant à Héliodore. Elles ont été publiées dans le *Bulletin de corespondance hellénique*, 1877, p. 285, et 1879, p. 364.

(2) Sur le martyre des sept frères Machabées, voir S. Cyprien, *Epist.* LVI, 36, *De exh. Mart.*, t. IV, col. 354; S. Augustin dit, *De Civit. Dei*, XVIII, 36 : *Machabæorum libri, quos Judæi, non sed Ecclesia pro canonicis habet, quorumdum propterMartyrum passiones vehementes atque mirabiles, qui antequam Christi venisset in carnem, usque ad mortem pro lege Dei certaverunt*, t. XLI col, 596; *Contra Gaudentium* l. I, c. XXXI ; n° 38, t. XLIII, col, 729, il répète la même pensée. — S. Grégoire de Nazianze a un très beau discours *In Machabæorum laudem*, Orat. XV, t. XXXV, col. 911-934.

toires sur les ennemis de Dieu et de son peuple, VIII. — 6° Dieu punit le persécuteur des Juifs et le fait mourir ignominieusement, IX. — 7° Après avoir montré comment Dieu se venge de ennemi, l'auteur du second livre des Machabées nous montre comme Judas vainqueur témoigne au Seigneur sa reconnaissance en purifiant le temple et la ville de Jérusalem, en célébrant pendant huit jours la fête de la Dédicace et en rendant cette fête perpétuelle, X, 1-9.

582. — IIe section : Évènements du règne d'Antiochus Eupator, X, 10-XV.

Sous le règne d'Antiochus Eupator, 1° les Machabées battent les Iduméens ainsi que le général syrien Timothée, X, 10-38. — 2° Ils battent aussi Lysias et obtiennent de lui le libre exercice de leur religion, XI. — 3° Judas châtie Joppé et Jamnia, puis les Arabes, prend Casphin, bat de nouveau Timothée et assiège Gorgias ; il fait prier pour les morts, XII. — 4° Antiochus Eupator et Lysias entrent en Palestine à la tête d'une armée formidable ; Ménélas cherche à recouvrer le souverain pontificat qu'il avait perdu, mais le roi le fait mourir ; les Syriens sont défaits ; la paix est conclue, XIII. — 5° Trois ans plus tard, Démétrius I Soter s'empare du trône d'Antioche. A la suggestion d'Alcime, qui aspire au souverain pontificat, il envoie Nicanor contre les Juifs. Celui-ci les défait à Dessau, mais, admirant leur courage, il conclut la paix avec eux. Alcime, déçu dans ses projets ambitieux, l'accuse auprès du roi de Syrie et l'oblige ainsi à recommencer la guerre. Nicanor, n'ayant pu se rendre maître de la personne de Judas Machabée ni par ruses ni par menaces, lui livre bataille et tombe mortellement blessé, le 13 adar 161. Les vainqueurs, pour remercier Dieu de cette grande victoire, instituent une fête qui est célébrée la veille du jour de Mardochée, XIV-XV, 37 (1). C'est le dernier évènement

(1) La mort de Razias, XIV, 41-42, et l'éloge qu'en fait l'auteur, ont été l'objet des attaques des protestants, ainsi que I Mac., VI, 43-46. Ils ont prétendu que ces deux passages étaient une approbation du suicide. II Mac. loue, en réalité, l'inébranlable attachement de Razias à la religion de ses pères, et I Mac. le patriotisme d'Éléazar. L'acte de ce

mentionné par l'auteur du second livre des Machabées, qui termine son œuvre par quelques réflexions adressées au lecteur xv, 38-40.

*** 583. — Comparaison du second livre des Machabées avec le premier.**

1° Si l'on compare le contenu du second livre des Machabées avec celui du premier, on voit que l'histoire d'Héliodore, entreprenant de piller le temple de Jérusalem, III, et l'accusation calomnieuse de Simon contre le grand-prêtre Onias III, IV, 1-6, sont antérieures en date au règne d'Antiochus Épiphane par lequel commence le récit de I Mac., I, 11, et qu'elles sont du règne de Séleucus IV. Les faits rapportés II Mac., IV, 7-VII, s'intercalent aisément dans la période de I Mac., I, 11-66. Le reste du récit est à peu près parallèle dans les deux livres, la fin de II Mac. correspondant à I Mac., III-VII (1).

	I Mac.	II Mac.
Premiers combats de Judas contre les Syriens, sa victoire sur Nicanor et Gorgias.	III, 1-IV, 7.	VIII, 1-35
Guerre contre Lysias	IV, 28-35.	XI, 1-12.
Conclusion de la paix entre Lysias et les Juifs. .		XI, 13-38.
Purification du Temple.	IV, 36-61.	X, 1-8.
Guerre de Judas contre les Iduméens et les païens de Galaad, de Galilée et de Philistie. . . .	V.	X, 10-38, XII.
Mort d'Anthiochus Épiphane.	VI, 1-16.	IX, 1-29.
Campagne d'Antiochus Eupator et de Lysias contre la Judée; traité de paix	VI, 17-61.	XIII.
Guerre sous Démétrius jusqu'à la mort de Nicanor.	VII.	XIV-XV.

dernier n'est pas du reste un suicide, mais l'exploit d'un soldat qui se dévoue pour faire du mal à l'ennemi. Quant à Razias, il est vrai qu'il se donne la mort sans raison suffisante en soi, et l'on ne peut excuser sa conduite que par la droiture de ses intentions ou par une inspiration divine particulière. Il n'agit point par désespoir, mais avec foi, en demandant à Dieu de lui rendre un jour le corps qu'il abandonnait, II Mac., XIV, 46. « Ejus mortem mirabiliorem quam prudentiorem narravit quemadmodum facta esset, non tanquam facienda esset laudavit Scriptura, » dit S. Augustin, *Contra Gaudentium*, l. I, c. XXXI, n° 57, t. XLIII, col. 729. Tout ce qu'il dit sur Razias, n°s 36-37, col. 728-729, est à lire.

(1) Un tableau comparatif détaillé du premier et du second livre des Machabées se trouve dans le P. Patrizi, *De consensu utriusque libri Machabæorum*.

2° L'auteur du second livre des Machabées *complète* sur quelques points les récits du premier : c'est ainsi qu'il nous fait connaître les noms de plusieurs personnages qui avaient pris part aux guerres de cette époque et qui ne sont nommés ni dans le premier livre, ni dans Josèphe (1); il ajoute aussi des circonstances nouvelles dont l'exactitude n'est pas douteuse, de l'aveu de tous les critiques (2). Ces détails montrent combien il était parfaitement renseigné et nous fournissent une preuve de sa véracité.

3° On a signalé comme une contradiction entre les deux livres des Machabées les dates différentes qu'ils donnent aux mêmes événements. Ils se servent l'un et l'autre de l'ère des Séleucides (3), mais ils sont en désaccord, I Mac., VII, 1 et II Mac., XIV, 4; ainsi que I Mac., VI, 16 et II Mac., XI, 21, 33; I Mac., VI, 20 et II Mac., XIII, 1, le premier ayant une année de plus que le second, 149, 150 et 151, au lieu de 148, 149 et 150. Cette variation provient de la manière de compter qu'ont employée les deux écrivains. L'ère des Séleucides commença en octobre 312 av. J.-C., mais ceux qui l'employaient comptaient une année en plus ou en moins, selon qu'ils plaçaient le premier mois de l'année en automne ou au printemps suivant, n° 15 bis, 3°.

(1) II Mac., IV, 29; VIII, 32, 33; XII, 2, 19, 24, 35; XIV, 19.
(2) II Mac., IV, 14, 21, 30; V, 7-9, 22-23; VIII, 33; X, 13; XIII, 4.
(3) Sur l'ère des Séleucides, on peut voir H. Waddington, *Les ères employées en Syrie*, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1865, p. 35-42.

SECONDE PARTIE

LIVRES DIDACTIQUES ET SAPIENTIAUX

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

584. — Quels sont les livres didactiques, sapientiaux et poétiques; division de la seconde partie.

On donne le nom de livres *didactiques* et *sapientiaux* à ceux des écrits de l'Ancien Testament qui ont pour objet plus spécial d'enseigner la sagesse, c'est-à-dire les règles et les moyens de bien vivre, d'où le nom de livres *moraux* par lequel on les désigne aussi quelquefois. Le titre de livres *sapientiaux* est spécialement réservé aux Proverbes, à l'Ecclésiaste, au Cantique des cantiques, à la Sagesse et à l'Ecclésiastique. — Les Hébreux nomment livres *poétiques* Job, les Psaumes et les Proverbes, parce que ce sont les trois livres de l'Ancien Testament où les règles de la poésie hébraïque sont le plus constamment et le plus strictement observées. Job est *historique* en même temps que *didactique :* il sert, par la place que lui attribue la Vulgate, comme de transition entre les deux espèces d'écrits au milieu desquels il est placé, étant historique comme ceux qui le précèdent et didactique comme ceux qui le suivent. Nous le rangeons parmi les livres didactiques, parce qu'il traite de questions morales dans sa presque totalité et parce qu'il n'est pas écrit en prose, mais en vers, comme les Psaumes et les Proverbes. Les premiers livres dont nous avons à nous occuper étant composés en vers hébreux, nous traiterons 1° de la poésie hébraïque, et ensuite 2° de Job, 3° des Psaumes, 4° des Proverbes, 5° de l'Écclésiaste, 6° du Cantique des cantiques, 7° de la Sagesse, et enfin 8° de l'Ecclésiastique.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA POÉSIE HÉBRAIQUE.

585. — Division du chapitre.

Nous nous occuperons dans cinq articles : 1° de la poésie hébraïque en général ; 2° du parallélisme ; 3° des vers hébreux ; 4° des strophes ; 5° de quelques particularités de la poésie hébraïque.

ARTICLE I.

De la poésie hébraïque en général.

Utilité de cette étude. — Classification des livres poétiques de la Bible. — Caractère général de la poésie hébraïque. — Caractères particuliers.

586. — Quelle utilité y a-t-il à connaître la forme de la poésie hébraïque ?

L'étude de la forme de la poésie hébraïque n'est pas une étude de pure curiosité. En connaissant bien les règles auxquelles elle était soumise, on comprend mieux un certain nombre d'écrits de l'Ancien Testament, c'est-à-dire ceux qui sont composés en vers et qui, à cause même de leur style, sont les plus obscurs et les plus difficiles de tous. Or, ces écrits sont nombreux, puisqu'ils renferment près de la moitié de l'Ancien Testament hébreu, c'est-à-dire les livres sapientiaux et les prophètes (1) ; les livres historiques eux-mêmes contiennent beaucoup de morceaux poétiques.

(1) On ne compte d'ordinaire, d'après les Juifs, que trois livres proprement poétiques, Job depuis III, 2 jusqu'à XLII, 6, les Psaumes et les Proverbes, n° 584 ; mais les Lamentations, le Cantique des cantiques, Isaïe et une grande partie des prophètes sont aussi écrits dans une forme poétique particulière ou contiennent des morceaux en vers.

587. — De la classification des livres poétiques de la Bible.

1° On s'est donné beaucoup de peine pour *classer* les poèmes hébreux dans les *genres littéraires* connus des Grecs et des Latins. Cette peine est assez inutile. La Poétique d'Aristote ne donne pas la forme nécessaire de toute poésie, et Job, pour n'être pas un drame selon le type hellénique, n'en est pas moins un magnifique poème.

2° La poésie de la Bible est en général *lyrique*. On peut la subdiviser en didactique, gnomique, élégiaque, dramatique même, si l'on veut, mais aucun de ces genres n'est parfaitement tranché ; toutes les subdivisions rentrent plus ou moins les unes dans les autres, et tous les poètes d'Israël sont des lyriques, en ce sens qu'ils expriment toujours les sentiments personnels qu'ils éprouvent.

3° Le véritable caractère des chants hébreux, c'est qu'ils sont *religieux*. Dieu, qui les inspire, y occupe toujours la première place, quand il n'en est pas le sujet unique. Les Psaumes, en particulier, sont remplis de Dieu. De là l'enthousiasme, le lyrisme des poètes d'Israël, et cet accent particulier qui a fait de leurs chants les chants de l'univers chrétien.

588. — Caractère général de la poésie hébraïque.

1° La poésie hébraïque a cela de commun avec toutes les poésies du monde, que son langage est plein d'éclat et de magnificence. Dans toutes les littératures, les poètes se distinguent des prosateurs par un style plus brillant, plus vif, plns harmonieux et plus imagé. Les poètes orientaux ne diffèrent, sous ce rapport, de nos poètes occidentaux que par une plus grande hardiesse, une profusion plus abondante de métaphores, des hyperboles plus fortes, un coloris plus riche, dont la vivacité égale celle de leur soleil : tous ces traits se remarquent dans la poésie biblique.

Aucune partie du globe n'offre, dans un aussi petit espace, une variété pareille à celle de la Palestine. On y trouve tous les climats, les montagnes et les plaines, la mer et le Jourdain, les champs fertiles et l'aride désert, une flore et une

faune variées. Quelle abondance d'images offre au poète d'Israël cette terre bénie ! nos 345 et 432-441. Les comparaisons pleines de grâce ou de grandeur s'offrent en foule à son imagination, depuis les cèdres du Liban et les pics neigeux de l'Hermon jusqu'aux lis de la vallée et aux plantations de roses de Jéricho. Il peut contempler tous les grands spectacles de la nature, l'orage qui gronde au sommet des montagnes et les soulèvements majestueux des flots de la mer. La langue qu'il a à sa disposition, et qui est toute composée de termes concrets, vient enrichir encore d'innombrables figures le langage du poète et fournir d'inépuisables couleurs à sa palette. L'hébreu n'est pas un idiome riche ; il a cependant de nombreuses expressions pour peindre la nature et exprimer les sentiments religieux, et quel admirable usage sait en faire un artiste comme David ou comme l'auteur de Job ! Leur poésie est toujours une peinture ; elle est souvent aussi une musique. Des mots bien formés, des sons imitatifs, donnent à la pensée un merveilleux relief. Enfin, la simplicité de la syntaxe imprime aux poèmes hébreux un cachet particulier qui en augmente le charme.

2° Un certain nombre d'images reviennent fréquemment dans la poésie hébraïque, et il importe d'en connaître exactement la signification pour bien comprendre nos livres sacrés. — Avant que le Christianisme eût adouci les mœurs, la guerre était beaucoup plus cruelle et plus sanglante qu'aujourd'hui ; elle n'était que meurtres et rapines sans fin ; la *guerre* et la *violence* sont par conséquent synonymes du plus grand des *maux*, et la *paix*, au contraire, signifie le *bonheur* et l'ensemble de tous les biens. — En dehors de la guerre à main armée, les maux dont les hommes d'alors avaient le plus à souffrir étaient d'abord l'*oppression* du faible par le fort, du petit par le puissant, et ensuite la *tromperie* et la *fourberie*, vices très communs en Orient. Aussi ces deux espèces de péchés sont-elles considérées dans les Psaumes et dans les prophètes comme celles qui résument tous les autres, tandis que la *justice*, opposée à la violence qui opprime, et la *sincérité* ou la fuite du mensonge sont regardées comme la

perfection, Ps. XIV, etc. La *lumière* du jour, grâce à laquelle on est en sécurité, est l'emblème du *bien* ; les *ténèbres* de la nuit, pendant lesquelles le méchant peut nuire plus aisément, sont le symbole du *mal*. L'*eau* qui rafraîchit, la *source* qui fertilise le sol qu'elle arose, l'*arbre* et l'*ombre* qui reposent, dans ces pays brûlés par le soleil, sont l'image du *bonheur* et de la *joie* ; la *sécheresse*, l'aridité du désert, celle de l'*affliction* et de la souffrance.

589. — Caractères particuliers de la poésie hébraïque.

Mais, dans toutes les langues, la poésie ne se distingue pas seulement de la prose par le style, elle s'en distingue aussi par la forme. A ce langage divin il faut un rythme, une cadence particulière, je ne sais quelle harmonieuse symétrie qui rende mieux que le terre à terre de la langue vulgaire les sentiments dont déborde l'âme, transportée par l'enthousiasme dans une région supérieure et voulant exprimer par une manière de parler extraordinaire des idées et des émotions qui ne sont pas communes. De là des règles plus ou moins difficiles auxquelles s'astreint le poète, un moule artificiel dans lequel il doit couler sa pensée.

Si le fond du style est le même chez tous les poètes, la forme de la poésie n'est pas semblable chez les différents peuples : elle varie selon le génie des langues et de ceux qui les parlent. Le vers grec et latin est mesuré par la quantité des syllabes qui le composent ; le vers français est essentiellement constitué par le nombre des syllabes et par la rime. Chez les Hébreux, nous ne rencontrons pas la rime ; d'après plusieurs orientalistes, on y trouve une certaine mesure prosodique ; mais, de l'avis de tous, ce qui distingue particulièrement la poésie hébraïque et lui donne une physionomie propre, tout à fait distincte de celle de la poésie des langues occidentales, c'est le *parallélisme*.

ARTICLE II.

Du parallélisme.

Découverte du parallélisme en 1753. — Difficulté de le reconnaître quelquefois dans les versions. — Définition. — Espèces. — Moyens d'en varier la monotonie. — Utilité de la connaissance du parallélisme.

*** 590. — Le parallélisme de la poésie hébraïque signalé pour la première fois en 1753.**

1° C'est Lowth qui, le premier, dans ses *Leçons sur la poésie sacrée des Hébreux,* publiées en 1753 à Oxford, où il était professeur, a établi l'existence du parallélisme dans la poésie hébraïque et a créé le mot, *parallelismus membrorum*, aujourd'hui universellement adopté (1).

2° Le trait le plus caractéristique de la poésie hébraïque, qui nous paraît aujourd'hui si saillant et en quelque sorte si palpable, n'avait donc pas été soupçonné par les anciens ; du moins ne l'ont-ils pas signalé en tant que mécanisme poétique, et n'en ont-ils tiré aucun parti pour l'interprétation de l'Écriture. Il est vrai que la plupart des Pères et des commentateurs n'ont pu lire les livres poétiques de l'Ancien Testament dans la langue originale, et que le paral élisme n'est pas toujours aussi visible dans les traductions que dans le texte primitif.

3° « Le lecteur qui ne connaît la Bible que par nos versions ordinaires a de la peine à distinguer la poésie de la prose, dit M. Reuss (2). Elles ne se ressemblent que trop par la forme qu'on donne au texte dans l'impression, et malheureusement les traducteurs se sont bien peu préoccupés autrefois du besoin d'en faire sentir la différence. Ils peuvent alléguer comme excuse que les docteurs juifs eux-mêmes, des mains desquels nous avons reçu les originaux, ne paraissent pas

(1) L'Allemand Herder en a popularisé et complété la notion dans son livre de l'*Esprit de la poésie hébraïque*, Dessau, 1782 et 1783, traduit en français par Mme de Carlowitz. L'abbé du Contant de la Molette l'exposa en France dans son *Traité sur la poésie et la musique des Hébreux*, en 1781.

(2) Reuss, *Le Psautier*, p. 11.

l'avoir nettement entrevue. Ce n'est que bien tard, au moyen âge, que ceux-ci ont cherché à signaler le caractère poétique de certains livres, en y appliquant un autre système d'accents, c'est-à-dire de signes de prononciation musicale, que celui qui était employé pour la prose, laquelle se récitait également à la synagogue d'une manière cadencée. Les livres auxquels nous faisons allusion étaient les Psaumes, les Proverbes et Job. On alla même plus loin encore à l'égard de quelques morceaux de poésie insérés dans les livres historiques, et dont on disposa le texte d'une façon assez curieuse, mais qui trahissait en même temps l'absence de toute critique esthétique chez les rédacteurs. Mais cette méthode ne prévalut pas, et il n'y en a nulle trace dans les traductions. Les copistes grecs seuls, chez lesquels on peut supposer un goût littéraire plus développé, prirent l'habitude (1) d'écrire les livres que nous venons de nommer, et quelques autres encore plus ou moins judicieusement choisis, en coupant les lignes comme nous faisons en écrivant des vers. Il y a donc là de quoi faire avancer l'intelligence des textes et en aider l'appréciation, rien que par les soins qu'on mettra à en rétablir la forme telle qu'elle a dû se présenter à l'esprit des auteurs mêmes, qui ne disposaient pas des moyens matériels de la rendre visible à l'œil. »

4° Les Psaumes et les autres livres poétiques de l'Ancien Testament sont imprimés chez nous comme si l'on imprimait Homère et Virgile sans tenir compte de la fin du vers et sans aller à la ligne pour le commencement du vers suivant. Pour combien de lecteurs de l'*Iliade* et de l'*Énéide* la forme de la poésie grecque et latine ne serait-elle pas ainsi perdue? Néanmoins, avec un peu d'attention, il est aisé de retrouver le parallélisme du livre original, dans notre Vulgate latine, sinon dans les traductions françaises, qui n'ont pas suivi toujours d'assez près le texte et ne sont trop souvent que des paraphrases, dans lesquelles la forme poétique des chants hébreux est dénaturée parce qu'elle était ignorée.

(1) Comme par exemple dans le *Codex Sinaiticus*, découvert au mont Sinaï par Tischendorf. Cf. nos 596, note, et 668, note.

***591. — Difficulté de distinguer le parallélisme dans les versions, causée, en plusieurs cas, par la coupure inexacte des versets.**

Cependant, pour reconnaître le parallélisme dans certaines éditions latines il faut suivre plutôt le sens que les versets.

La loi du parallélisme était encore inconnue quand a été faite la division des versets dans la Bible, division généralement attribuée à Robert Étienne, qui l'aurait fixée dans ses éditions de la Bible hébraïque, grecque et latine, de 1551 à 1555, n° 92. Par suite de cette ignorance, les coupures portent plus d'une fois à faux. Dans le Psaume XLI (hébreu XLII), versets 6 et 7 :

Pourquoi t'affliges-tu, ô mon âme,
Pourquoi te troubles-tu?
Espère en Dieu, car je le louerai sans cesse;
Il est le salut de ma face, il est mon Dieu.

La fin de la strophe a été ainsi coupée : « 6. Espère en Dieu, parce que je le louerai encore; il est le salut de ma face, 7, et mon Dieu (1). » Ces fausses coupures ont été rectifiées dans un grand nombre d'éditions. Dans le chant liturgique, la division des vers est aussi très souvent corrigée.

592. — Définition du parallélisme.

1° Lowth définit le *parallélisme* la *correspondance d'un vers avec un autre.* Il l'appelle le *parallélisme des membres,* parce que la répétition de deux ou trois *membres* parallèles est un des caractères constitutifs de la poésie hébraïque, où il n'y a jamais de vers isolé. C'est une sorte de rime de la pensée, une symétrie de l'idée, exprimée ordinairement deux fois, ou quelquefois trois, en termes différents, tantôt synonymes, tantôt opposés.

Langue	Cœur
du-juste	des-méchants
argent choisi	sans valeur.
	Prov., x, 20 (2)

(1) Voir plusieurs exemples dans M. l'abbé Bertrand, *Les Psaumes disposés suivant le parallélisme, traduits de l'hébreu,* Introduction, p. XXXVI-XXXVII. Le seul Ps. XXXIX, héb. XL, offre plusieurs cas de fausses divisions.

(2) Il y a dans cet exemple de parallélisme une très belle opposition

2° On a comparé le parallélisme au balancement d'une fronde; on pourrait le comparer peut-être plus justement au mouvement d'un balancier qui va et revient sur lui-même. Ces répétitions de la même pensée décèlent un trait du caractère oriental qui est plus lent que vif, qui n'a jamais attaché au temps la même valeur que nous, et s'est toujours complu dans la méditation des mêmes idées. Il faut d'ailleurs reconnaître que le parallélisme est jusqu'à un certain point dans la nature des choses, au moins pour le chant, puisque les refrains sont de toutes les époques et de tous les pays.

593. — Des diverses espèces de parallélisme.

Nous avons dit qu'on peut comparer le parallélisme au mouvement d'un balancier. Rien n'est plus monotone en soi que la régularité de ce va-et-vient qui ne change jamais. La variété est cependant un élément nécessaire de la beauté. La monotonie ne devait-elle donc pas devenir l'écueil fatal de toutes les compositions poétiques d'Israël? Ce danger a été évité beaucoup mieux que dans nos poèmes en vers alexandrins, grâce à la souplesse du génie hébraïque et à la diversité des combinaisons qu'il a su introduire dans le parallélisme. Il y en a quatre espèces principales, qu'on appelle parallélisme synonymique, antithétique, synthétique et rythmique.

1° Le parallélisme est *synonymique* quand les membres parallèles se correspondent en exprimant en termes équivalents le même sens. Assez fréquemment, il y a gradation dans la pensée, quoique elle reste substantiellement la même dans les deux membres. On trouve de nombreux exemples de cette espèce de parallélisme dans les psaumes. Lowth a signalé

de mots en même temps que de pensées. Ce qui vaut le moins dans l'homme, d'après les versets qui précèdent, c'est la langue, et néanmoins elle est très précieuse dans le juste; au contraire, ce qui vaut le plus, le cœur, n'a pas de prix dans le méchant. — Le vers que nous avons cité est construit, en hébreu, avec encore plus d'artifice dans l'original que dans la traduction; c'est mot à mot : « Argent choisi — langue — du juste; cœur — des méchants — sans valeur. » La langue et le cœur désignent ici du reste la même chose, la pensée et le sentiment.

déjà, comme un des plus beaux, le psaume CXIV (selon l'hébreu, première partie du psaume CXIII, selon la Vulgate) :

Quand Israël sortit de l'Égypte,
La maison de Jacob, [du milieu] d'un peuple barbare,
Juda devint son sanctuaire,
Israël, son royaume.

La mer [le] vit et elle s'enfuit,
Le Jourdain recula en arrière,
Les montagnes bondirent comme des béliers,
Les collines, comme des agneaux.

Pourquoi t'enfuir, ô mer?
[Pourquoi], Jourdain, reculer en arrière?
[Pourquoi] bondir comme des béliers, ô montagnes,
[Et vous], collines, comme des agneaux?

Tremble devant la face du Seigneur, ô terre!
Devant la face du Dieu de Jacob,
Qui change la pierre en sources abondantes;
Et le rocher en ruisseaux d'eau [vive].

2° Le parallélisme est *antithétique* quand les deux membres se correspondent l'un à l'autre par une opposition de termes ou de sentiments. Cette espèce de parallélisme est surtout usitée dans les Proverbes, parce qu'elle est conforme à l'esprit de la poésie gnomique : l'antithèse fait mieux ressortir la pensée qui est le fond de la sentence et de la maxime :

Les coups de l'ami sont fidèles,
Les baisers de l'ennemi sont perfides.
L'homme rassasié dédaigne le miel.
L'affamé [trouve] doux même ce qui est amer.

PROV., XXVII, 6-7.

On en rencontre aussi de beaux exemples dans les Psaumes :

Ceux-ci se confiaient dans leurs chariots, ceux-là dans leurs [coursiers,
Et nous dans le nom de Jéhovah, notre Dieu.
Ils ont fléchi, ils sont tombés;
Et nous, nous sommes debout, nous sommes fermes.

PS. XIX (XX), 8-9.

3° Le parallélisme est *synthétique* quand il consiste seulement dans une ressemblance de construction ou de mesure : les mots ne correspondent pas aux mots et les membres de

phrase aux membres de phrase comme équivalents ou opposés par le sens, mais la tournure et la forme sont identiques : le sujet répond au sujet, le verbe au verbe, l'adjectif à l'adjectif et la mesure est la même. La seconde partie du Ps. XVIII (XIX), *Cœli enarrant gloriam Dei*, contient des exemples remarquables de parallélisme synthétique :

La loi de Jéhovah est parfaite,
Récréant l'âme;
Le précepte de Jéhovah est fidèle,
Instruisant le simple;
Les commandements de Jéhovah sont justes,
Réjouissant le cœur;
Le décret de Jéhovah est pur,
Éclairant les yeux...
Plus désirable que l'or,
Que des monceaux d'or;
Plus doux que le miel,
Que le rayon de miel.

4° Le parallélisme est néanmoins quelquefois simplement apparent et ne consiste que dans une certaine analogie de construction ou dans le développement de la pensée en deux vers. Il est alors purement *rythmique* et se prête par-là même à des combinaisons infinies. Les poètes hébreux en font un usage assez fréquent, et c'est surtout grâce à lui et aux formes multiples qu'ils savent lui donner qu'ils ont réussi à éviter la monotonie à laquelle semblait les condamner fatalement la forme même de la poésie hébraïque.

*** 594. — Des moyens employés par les poètes hébreux pour introduire la variété dans le parallélisme.**

I. — Ils ont su introduire la variété dans toutes les formes de parallélisme par une multitude de procédés ingénieux dont nous n'énumérerons qu'un petit nombre.

1° Tantôt le verbe exprimé dans le premier membre est sous-entendu dans le second :

Quand Israël *sortit* de l'Égypte,
La maison de Jacob — [du milieu] d'un peuple barbare,
Juda *devint* son sanctuaire,
Israël — son royaume. Ps. CXIII, 1-2.

2° Tantôt le sujet du premier hémistiche devient régime du second :

> Dans l'iniquité *j*'ai été formé,
> Et dans le péché ma mère *m*'a conçu. Ps. L, 7.

3° Ou bien le discours direct est substitué à l'indirect :

> Il est bon de louer Jéhovah,
> Et de chanter ton nom, ô Très-haut. Ps. XCI, 2.

4° Le parallélisme strict est rompu par l'emploi de diverses figures, de l'inversion, de l'interrogation, de l'exclamation, de l'ellipse :

> Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam,
> Et secundum multitudinem miserationum tuarum, — dele
> [iniquitatem meam.
> Mon âme est troublée, beaucoup,
> Et toi, Jéhovah, jusqu'à quand? Ps. VI, 4.
>
> Ils crient au secours... et point de sauveur,
> Vers Jéhovah... et il ne leur répond pas. Ps. XVII, 42.

5° Le sens, suspendu dans le premier membre, n'est terminé que dans le second, et le parallélisme est indiqué par la répétition des mêmes mots :

> Louez, serviteurs de Jéhovah,
> Louez le nom de Jéhovah. Ps. CXII, 1.

II. — Ces moyens de varier le parallélisme, empruntés à la grammaire et à la rhétorique, ne sont pas les seuls qu'aient employés les poètes d'Israël. Ils ont eu recours encore à d'autres, qui modifient davantage la forme poétique et produisent une diversité plus grande.

1° La pensée que veut exprimer le poète embrasse quelquefois quatre membres, et alors, par un procédé analogue à celui de nos vers à rimes mêlées ou croisées, les membres parallèles ne se suivent pas deux à deux, mais sont intervertis, de sorte que, par exemple, le premier est parallèle avec le dernier et le second avec l'avant-dernier.

> Mon fils, si ton cœur est sage,
> Mon cœur se réjouira.

Mes reins tressailliront d'allégresse,
Quand tes lèvres proféreront des paroles sensées,
Prov., XXIII, 15-16.

Dans l'exemple suivant, le premier membre répond au troisième, et le second au quatrième :

J'enivrerai mes flèches de sang,
Mon épée se nourrira de chair,
Du sang des morts et des captifs,
De la tête des chefs ennemis. Deut., XXXII, 42.

2° Les parallélismes synonymique et antithétique sont quelquefois employés simultanément :

La vérité germera de la terre,
La justice poindra des cieux. Ps. LXXXIV, 12.

3° Le nombre des membres parallèles peut être multiplié et porté à trois ou même à quatre. Il est de trois dans cette imprécation de David, Ps. VII, 6 :

Que l'ennemi me poursuive et m'atteigne,
Qu'il foule ma vie aux pieds,
Qu'il me réduise en poussière !

Le Psaume XC, 5-6, nous présente quatre membres parallèles consécutifs, combinés deux à deux avec beaucoup d'art :

Ne crains point les terreurs de la nuit,
Ni la flèche lancée dans le jour,
Ni la peste qui s'avance dans l'obscurité,
Ni la contagion qui exerce ses ravages en plein midi.

4° Enfin la diversité de mesure dans le vers, c'est-à-dire du nombre de mots ou de syllabes mesurées qui le composent régulièrement, permet d'introduire un nouvel élément de variété dans le parallélisme, en alternant les vers de diverses mesures ou en les mêlant au gré du poète, comme nous aurons occasion de le dire plus tard. Nous en avons cité plus haut un exemple, tiré du psaume *Cœli enarrant gloriam Dei*, à propos du parallélisme synthétique, n° 593, 3° ; en voici un autre exemple, emprunté au Ps. XIV (Vulgate, XIII) :

L'insensé a dit dans son cœur :
Dieu n'est pas.

Ses œuvres sont corrompues, abominables;
Nul n'agit bien.

Jéhovah, du haut du ciel, jette les yeux
Sur les enfants des hommes,
Pour voir s'il est un homme sage,
Cherchant Dieu.

Tous ont dévié, tous sont pervertis;
Nul n'agit bien!

595. — Utilité de la connaissance du parallélisme.

1° Tout ce que nous avons dit jusqu'ici du parallélisme montre clairement quel avantage offre cette forme particulière de la poésie hébraïque, pour faire passer cette dernière dans une langue différente, sans lui enlever complètement son cachet. Celles des formes poétiques qui consistent exclusivement dans la mesure prosodique ou la rime des mots, disparaissent nécessairement dans les traductions; au contraire le parallélisme existant d'ordinaire, non dans les sons, mais dans la pensée même, peut être aisément conservé. On dirait que Dieu, qui voulait que les poèmes qu'il avait inspirés aux chantres d'Israël devinssent le chant et la prière de l'Église universelle et du monde entier, voulut aussi qu'ils fussent jetés dans un moule poétique capable d'être facilement transporté dans toutes les langues parlées sous le ciel.

2° L'étude du parallélisme a donc une véritable importance littéraire, et puisque Dieu a voulu qu'une partie de la parole révélée nous fût transmise sous forme de poèmes, il ne peut pas être indifférent pour un chrétien de connaître les règles et les lois qui le régissent. Mais là n'est pas cependant le principal intérêt de cette étude. Elle a une utilité plus grande encore. S'il nous est avantageux de connaître les beautés littéraires de la Bible, il l'est bien davantage d'en pénétrer le sens. Or, la connaissance du parallélisme est un moyen puissant de mieux saisir la signification d'un grand nombre de passages, qu'on rencontre précisément dans les livres les plus obscurs et les plus difficiles de la Sainte Écriture. Bien des endroits des Psaumes, par exem-

ple, deviendront clairs et intelligibles à qui leur appliquera pour les comprendre les règles du parallélisme synonymique ou antithétique. Ainsi le sens d'*in virtute tua*, dans le passage suivant du Ps. CXXI, 7 :

Fiat pax in virtute tua
Et abundantia in turribus tuis

est déterminé par le parallélisme. Puisque *in virtute* correspond à *in turribus*, il doit avoir un sens analogue et désigner par conséquent ce qui fait la force de Jérusalem et lui assure la paix, c'est-à-dire ses murailles, comme l'a traduit S. Jérôme dans sa version des Psaumes sur l'hébreu, *in muris tuis* (1). De même, Ps. LXXV, 3 :

Et factus est in pace locus ejus,
Et habitatio ejus in Sion

le mot *in pace* doit désigner Jérusalem, *Salem*, séjour de la paix, parce qu'il corespond à Sion. Le parallélisme sert même quelquefois à déterminer la vraie leçon. Ainsi il prouve que dans le verset 17 du Ps. XXI, qui a une si grande portée, il faut lire avec notre Vulgate, *kâ'arou*, *foderunt*, et non *kâ'ari*, comme un lion, ainsi que le porte le texte massorétique, parce que cette dernière leçon détruit le parallélisme :

Foderunt manus meas et pedes meos,
Dinumeraverunt omnia ossa mea.

ARTICLE III.

Le vers hébreu.

Son existence. — Sa nature. — Espèces diverses

* 596. — De l'existence du vers hébreu.

L'existence d'un vers hébreu, constitué soit par la quantité prosodique des mots, soit par le nombre des syllabes, est tellement évidente dans le texte original, qu'on ne peut sérieusement la contester, quoique on n'ait pas songé pendant longtemps à la remarquer (2). Chaque membre du paral-

(1) Voir Kaulen, *Handbuch zur Vulgata*, 1870, p. 28-29.
(2) Les Pères connaissaient l'existence du vers hébreu, n° 597. Mais

lélisme forme un vers dans la poésie hébraïque. Quelques critiques ne le considèrent que comme un hémistiche, mais il paraît plus naturel et plus exact de le compter comme un vers complet, puisque le parallélisme se compose quelquefois de trois membres (1). Si le vers se composait de deux membres parallèles, le parallélisme de trois membres ne pourrait s'expliquer. Les Psaumes CXI et CXII, dont chaque membre parallèle commence par une lettre de l'alphabet, et dont le parallélisme est quelquefois triple, prouvent également que chaque membre forme un vers.

597. — Existe-t-il dans le vers hébreu une mesure proprement dite?

L'élément constitutif du vers hébreu, c'est la quantité prosodique, selon les uns, le nombre des syllabes selon les autres.

Plusieurs auteurs anciens, Josèphe (2), S. Jérôme et d'autres encore, ont affirmé que les vers hébreux étaient prosodiques; ils ont parlé d'hexamètres et de pentamètres. S. Jérôme dit en particulier des vers du livre de Job : *Hexametri versus sunt, dactylo spondæoque currentes, et propter linguæ idioma, crebro recipientes et alios pedes, non earumdem syllabarum sed eorumdem temporum. Interdum quoque*

comme ils lui attribuaient une mesure prosodique dont on ne retrouvait pas les traces, on a généralement cru, parmi les modernes, qu'il n'y avait pas en hébreu de vers proprement dits. On peut voir dans Ugolini, *Thesaurus,* t. XXXI, les principaux ouvrages publiés pour établir le contraire. — Dans l'antiquité, le commentaire des Psaumes qu'on trouve dans les œuvres de S. Athanase, sous le titre de *De titulis Psalmorum,* t. XXVII, col. 649-1344, divise exactement, à peu d'exceptions près, les Psaumes vers par vers. La version copte indique en chiffres le nombre de vers contenus dans les Psaumes. Les anciens manuscrits grecs du texte et même beaucoup de latins sont écrits vers par vers et vont à la ligne pour chaque vers. L'édition de Job, des Psaumes, des Proverbes, de l'Ecclésiaste, du Cantique des Cantiques et des prophètes, contenue dans le t. XXVIII de la Patrologie latine de Migne distingue chaque vers en allant à la ligne. Voir Antonelli, *Præfatio,* n° 30, Pat. gr., t. XXVII, col. 631-634, et les sources auxquelles il renvoie.

(1) Ps. VII, 6; XV, 3; XVIII, 9; Prov., I, 22, 27; Job, X, 17, etc.

(2) Josèphe, *Antiq. Jud.,* II, XVI, 4; VII, II, 3.

rhytmus ipse dulcis et tinnulus fertur numeris lege metri solutis (1). Jusqu'à notre époque, on a rejeté, comme étant sans fondement, l'opinion de ces écrivains. M. Le Hir a tenté de la défendre en rapprochant la poésie hébraïque de la poésie syriaque (2). D'après lui le vers hébreu se compose, comme notre vers français, d'un nombre déterminé de syllabes. M. Bickell est allé plus loin; il croit, non sans vraisemblance, le vers hébreu analogue au vers syriaque et le fait consister en une combinaison d'iambes et de trochées.

*** 598. — Le vers hébreu d'après M. Bickell.**

D'après M. Bickell, 1° le vers hébreu est composé d'un nombre déterminé de syllabes, sans distinction des brèves ou des longues (3). — 2° Une syllabe accentuée alterne régulièrement avec une syllabe non accentuée, de sorte que si l'on donne aux *pieds* ainsi formés les noms de la prosodie classique, les *trochées* et les *iambes* entrent seuls dans la poésie hébraïque. L'accent est généralement placé sur la pénultième. Pour le déterminer, on doit consulter, non pas les règles des massorètes, mais les analogies de la langue syriaque. — 3° Le vers le plus usité chez les Hébreux est le vers *heptasyllabique* ou de sept syllabes. Le livre de Job, III-XLII, 6, et celui des Proverbes tout entier, ainsi que la plu-

(1) S. Hieron., *Præf. in Job.* Voir tous les passages des anciens sur ce sujet, recueillis par M. Grandvaux, dans Le Hir, *Le livre de Job*, *introduction*, § III, p. 54 sq.; cf. p. 185, note.

(2) Dans *Le Rhythme chez les Hébreux*, *Le livre de Job*, p. 183-215. « En résumé. dit-il, p. 212, la prosodie hébraïque était des plus simples, comptait les syllabes sans les mesurer et les unissait toujours en nombres pairs, affectait de préférence certaines positions pour l'accent, mettait le parallélisme de la pensée à côté du parallélisme des termes dans les deux fractions du vers ou dans les deux moitiés du distique, et entremêlait les vers avec assez peu de régularité dans la même pièce. »

(3) Pour compter les syllabes, il faut modifier assez souvent la ponctuation massorétique. De plus, M. Bickell ne tient quelquefois aucun compte ni du *scheva*, ni des semi-voyelles, ni, dans la plupart des cas, des voyelles auxiliaires. Les voyelles initiales sont parfois élidées. — Les règles concernant la numération des syllabes sont encore bien loin d'être précises et certaines.

part des Psaumes, sont en vers de cette mesure (1). Il y a des vers de quatre, de cinq, de six et de neuf syllabes, etc., alternant quelquefois avec des vers de mesure différente (2).

* 599. — Exemple de vers heptasyllabique.

Voici comme exemple de vers heptasyllabique, d'après M. Bickell, le Ps. cx, hébreu cxi. Ce psaume étant alphabétique, n° 605, chacune des lettres de l'alphabet indique avec certitude le commencement de chaque vers.

'Odé Yahvé bkol lébab,
Besód yeschárim v'éda.
Gedólim má'se Yáhve,
Drouschím lekól kheftséhem.
Hod véhadár po'*léhou*,
Vtsidqátho 'ómadth lá'ad.
Zekr 'ásah lnifle'ôthav,
Khannoún verákhoum Yáhve.
Tarp.náthan líre'*éhou*,
Izkór l'olâm beritho.
Kokh má'sav higgid le'ámmo,
Lathéth lam nákhlath góyim.
Ma'sé yadáv 'meth vmischpat,
Ne'mánim kól piqqoúdav;
Smoukim la'ád le'ólam,
''Souyím be'méth veyáschar.
Pedoúth schalákh le'ámmo.
Tsivvá l'olâm berítho;
Qadósch venóra' schm*éhou*;
Rê'schíth khokmá ir'ath Yah,
Sekl tób lekól 'oséhem;
Thhillátho 'ómadth lá'ad (3).

(1) Voici, d'après le P. Gietmann, *De re metrica Hebræorum*, 1880, quels sont, indépendamment du livre de Job et des Proverbes, les poèmes composés de vers de sept syllabes : Gen., IV, 23-24; XLIX; Ex., XV; Num., XXI, 17-20; XXIII, 7-10; 18-24; XXIV, 3-9; 15-19; Deut., XXXII; I Sam., II, 1-10; II Sam., XXII; XXIII, 1-7; I Par., XVI, 8-36; Hab., III; Lam., V; Is., XIII-XIV, 3; XXXVIII, 10-20; XL-XLV, 14; XLVI; XLVIII-LI; LIII; LVI-LXVI; Ps. II; III; V-X; XV; XVI, XVIII; XIX, 1-8; XX-XXVI; XXVIII; XXIX; XXXI; XXXIII-XLI; XLIV-XLVII; XLIX-LI; LIV; LV; LVII-LXIV; LXVI; LXVII; LXIX-LXXXIII; LXXXVI; LXXXVIII; LXXXIX; XCI; XCII; XCIV-XCVIII; C; CII-CXII; CXIV; CXV; CXXIII; CXXV; CXXXIV; CXXXV; CXXXIX-CXLI; CXLIII; CXLV-CL. — On trouve chez les poètes grecs chrétiens des vers heptasyllabiques qui étaient inconnus aux poètes profanes et qui sont faits sans doute sur le modèle des vers syriaques, par exemple, l'*Hymne du soir*, de S. Grégoire de Nazianze, XXXII, t. XXXVII, col. 511-514.

(2) Voir Bickell, *Metrices biblicæ regulæ exemplis illustratæ*, Inspruck, 1879, p. 3-6.

(3) Bickell, *Carmina Veteris Testamenti metrice*, Insbruck, 1882, p. 79-80.

ARTICLE IV.

Des strophes.

Leur existence. — Moyens de les distinguer.

600. — De l'existence des strophes dans la poésie hébraïque.

1° Un très grand nombre de poèmes de l'Ancien Testament sont partagés en strophes. La strophe est comme une prolongation du parallélisme, une sorte de rythme soutenu pendant une série de vers et superposé au rythme de chaque vers particulier. Ce qui constitue essentiellement la strophe, c'est qu'elle renferme une idée unique ou principale, dont l'ensemble de vers qui la forment contient le développement complet. Chaque vers n'est qu'un anneau de la chaîne totale, qui est la strophe. La strophe est une des règles de la poésie lyrique, dans la plupart des langues. En hébreu, on ne la rencontre pas seulement dans les Psaumes, où le chant en chœur la rendait indispensable, mais aussi dans le livre de Job, où les pensées se partagent en groupes très distincts, mais naturellement moins réguliers pour la longueur que dans l'ode.

2° F.-B. Kœster est le premier qui ait remarqué, en 1831, l'existence des strophes dans la poésie hébraïque (1). Aujourd'hui elle est admise par tous les orientalistes. On peut être en désaccord pour la détermination des strophes dans un poème donné ; on est unanime à accepter le principe. Dans quelques psaumes, la division strophique est si évidente qu'il suffit de les lire pour qu'elle s'impose. Tel est, par exemple, le Ps. III, qui se compose de quatre strophes de quatre vers (sauf la quatrième qui en a cinq) exprimant chacune une idée particulière :

Jéhovah, que mes ennemis sont nombreux !
    Nombreux ceux qui s'élèvent contre moi,
    Nombreux ceux qui disent de moi :
Point de salut pour lui en Dieu. — *Sélah.*

(1) *Die Strophen oder der Parallelismus der Verse der Hebräischen Poesie*, dans les *Studien und Kritiken*, 1831, p. 40-114.

Mais toi, Jéhovah, tu es mon bouclier,
Ma gloire, celui qui relève ma tête.
Ma voix invoque Jéhovah
Et il m'exauce de sa montagne sainte. — *Sélah.*

Moi je me couche et je me réveille sans inquiétude,
Parce que Jéhovah est mon soutien.
Je ne crains pas la multitude du peuple
Qui tout autour de moi me tend des pièges.

Lève-toi, Jéhovah! sauve-moi, ô mon Dieu!
Frappe mes ennemis à la joue,
Brise les dents des méchants.
A Jéhovah le salut!
Sur ton peuple ta bénédiction. — *Sélah* (1).

*** 601. — Moyens de distinguer les strophes.**

1° Le développement de la pensée, en quatre groupes distincts, est tellement visible dans le Ps. III, ainsi que dans plusieurs autres, qu'on y distingue sans aucune difficulté les strophes les unes des autres. Mais il n'est pas toujours aussi aisé de les discerner. Quoique ce soit une règle de la poésie lyrique de consacrer une stance et une stance seulement à chaque pensée, cette règle souffre des exceptions. Tantôt deux pensées différentes sont condensées dans une seule strophe; tantôt la même pensée se développe et se poursuit au delà de cette limite. Tous les poètes, dans tous les temps. se sont donné des licences dans ce genre, depuis Pindare et Horace jusqu'à nos jours. De plus, le nombre des vers qui composent la stance peut être irrégulier; ici il est plus long, là il est plus court. La distinction des strophes est donc quelquefois très incertaine. Pour les poètes grecs, latins et français, on indique au lecteur, par quelque artifice d'impression, l'endroit où elles finissent. La tradition ne nous ayant pas conservé ces coupures dans la poésie hébraïque, l'étude seule peut nous les faire découvrir.

2° Quand le sens, qui doit être examiné avant tout, ne

(1) M. Bickell, *Carmina Veteris Testamenti*, p. 2, supprime le vers : « Frappe mes ennemis à la joue, » comme une addition inutile, et a ainsi 4 strophes de 4 vers. — La division en quatre strophes de quatre vers est également manifeste dans le Psaume CXX (CXXI).

suffit pas, il est possible d'arriver à la détermination des strophes par quelques autres moyens.

3° Le premier de ces moyens accessoires est le *refrain*, qui revient régulièrement dans un certain nombre de psaumes, comme dans les Ps. XLI et XLII, qui ne font qu'un, où le refrain : *Pourquoi t'affliges-tu, mon âme*, se lit aux versets XLI, 6, 12 et XLII, 5, et produit un effet saisissant (1).

4° Le second signe auquel on peut reconnaître la fin d'une strophe est le mot hébreu *sélah*. Le sens en est inconnu. Les Septante l'ont traduit par διάψαλμα, mot également obscur, mais qui paraît indiquer avec raison une coupure, une division dans le poème (2). Un grand nombre de critiques récents admettent que *sélah* est une note qui marque la fin d'une strophe, quoique elle ait pu avoir aussi une autre signification (3).

(1) Le refrain marque ordinairement la fin, quelquefois le commencement de la strophe. Dans le Psaume LXII, chaque strophe commence par le mot *ak*, versets 2, 6 et 10, et les versets 2 et 6 commencent par le même vers. Le commencement des deux premières strophes du Ps. CXL est aussi à peu près le même, versets 2 et 5. On le rencontre dans les Ps. XXXIX, XLII, XLIII, XLVI, XLIX, LVI, LVII, LIX, LXII, LXIV, LXVII, LXXVIII, LXXX, XCIX, CVII, CXLIV, selon l'hébreu. Il y a aussi quelques refrains, Jud., V; II Sam I, 19-27; Is., IX, 11, 16, 20; X, 4; Amos, I, 2. Le refrain est d'un vers, Ps. XXXIX, 6, 12; Is., IX, 11, 16, 20; de deux, Ps. XLII, 6, 12 et XLIII. 5: XLVI, 8 et 12; XLIX, 13 et 21; LVII, 6 et 12; LXXX, 4, 8 (15), 20; XCIX, 5 et 9; de quatre, Ps. CVII, 8 et 9, 15 et 16, 21 et 23, 31 et 32.

(2) Sur les divers sens donnés au mot διάψαλμα, on peut voir S. Grégoire de Nysse, t. XLIV, *in Ps.* c. X, col. 534-538 ou t. LXIX, col. 703-707.

(3) Nous avons vu plus haut, n° 600, dans le Ps. III, le mot *sélah* trois fois répété et indiquant en effet la fin des strophes. Outre le Ps. III, on le trouve aussi dans les Ps. IV, VII, IX, XV, XXI, XXIV, XXXII, XXXIX, XLIV, XLVI, XLVII, XLVIII, XLIX, L, LII, LIV, LV, LVII, LIX, LX, LXI, LXII, LXVI, LXVII, LXVIII, LXXV, LXXVI, LXXVII, LXXXI, LXXXII, LXXXIII, LXXXIV, LXXXV, LXXXVII, LXXXVIII, LXXXIX, CXL, CXLIII, en tout trente-neuf psaumes, plus Habacuc, III, ce qui fait quarante poèmes où se lit le *sélah*. — Le sélah marque-t-il toujours et sans exception la fin d'une strophe? Plusieurs le pensent, mais ce fait est douteux. Il est manifestement placé à la fin d'une strophe, Ps. XXXIX, 6, 12; LXVI, 4, 7, 15; LXXVI, 4, 10; LXXXI, 8; LXXXIII, 9; LXXXIV, 9; LXXXIX, 38, 46, 49; CXL, 6, 4, 9; CXLIII, 6. Il ne paraît pas en être de même des Ps. IV, 5; XXII, 6; LV, 8; LXVII, 2; LXVIII, 8, 33; LXXXV, 3; LXXXVII, 6; LXXXVIII, 8. Dans le Ps. LV, 20, et Habacuc, III, 3, 9, le sélah est au

5° Les moyens que nous venons d'indiquer ne sont pas toujours suffisants pour reconnaître d'une manière infaillible la série des strophes. Il reste donc des incertitudes en plus d'un cas.

ARTICLE V.

De quelques particularités de la poésie hébraïque.

Rime. — Assonance. — Allitération. — Poèmes alphabétiques.

602. — De la rime

Quelques hébraïsants ont cru que la rime jouait un rôle dans la poésie hébraïque. Elle s'y rencontre quelquefois, mais elle n'en est pas un élément essentiel. Les écrivains hébreux ne s'y sont jamais astreints d'une manière régulière et suivie (1).

* 603. — De l'assonance.

Les poètes bibliques affectionnent l'*assonance*, c'est-à-dire la reproduction fréquente d'une même syllabe dans la composition d'une pièce plus ou moins longue. Cette syllabe est d'ailleurs placée arbitrairement dans le vers. On peut citer comme exemples remarquables d'assonances le Ps. CXXIV (hébreu), et le cinquième chapitre des *Lamentations*, où la syllabe *nou* se rencontre trente-cinq fois dans les quarante-quatre vers qui le composent.

milieu d'un verset. On a supposé que dans ces deux derniers exemples, comme dans la série précédente, le sélah était mal placé; mais les cas sont trop nombreux pour permettre d'accepter facilement cette hypothèse. De plus, les anciennes versions ont le sélah au même endroit.

(1) Voici les principaux exemples de rimes dans la poésie biblique : Gen., IV, 23; XLIX, 5, 6, 7, 8; Num., XXIV, 5, 6; Deut., XXXII, 15, 16, 17; Ps. VIII, 3, 4, 5, 6, 7; XVIII, 2, 5, 6, 15, 17, 18, 20, 21, 27, 28, 34, 36, 37, 39, 41, 43, 44, 45, etc.; XX; XXIII, 2, 3, 4, 5; XXV, 4, 5; XXXIV, 5, 6; CXLIV, 11-15; Prov., XXXI, 17, 18; Cant., III, 11; Is., XXXIII, 22. etc. La rime est frappante dans la réponse de Samson aux Philistins qui ont deviné son énigme par la trahison de sa femme ; Jud., XIV, 18 :

Loulê' kharasch*them* be'ègl*âthî*	Si vous n'aviez pas labouré avec ma génisse,
Lô' metsâ'*them* khid*âthî*.	Vous n'auriez point deviné mon énigme.

L'emploi régulier de la rime, dans la poésie rabbinique, paraît avoir été introduit seulement vers le VIIe siècle de notre ère.

* 604. — De l'allitération.

Outre leur goût pour l'assonance, les poètes hébreux avaient une prédilection marquée pour l'*allitération*, c'est-à-dire la répétition des mêmes lettres ou des mêmes syllabes (1), l'*annomination* ou la répétition des mêmes mots sous des formes différentes (2), les *jeux de mots* (3). Ce sont là autant de traits du goût oriental. Ils ne sont pas d'ailleurs exclusivement propres à la poésie; ils se retrouvent aussi, mais beaucoup plus rarement, dans la prose.

* 605. — Poèmes acrostiches ou alphabétiques.

1° Il existe en hébreu un poème d'une forme particulière, dont il nous reste à parler pour achever de faire connaître l'art poétique d'Israël; c'est le poème alphabétique, dans lequel chaque vers ou chaque série parallèle de vers commence par une lettre de l'alphabet, reproduit selon l'ordre reçu. C'est donc une sorte d'acrostiche. Ce genre de composition paraît avoir été adopté, de préférence, pour aider la mémoire à retenir les vers, quand la suite des idées n'était pas très marquée (4).

(1) Ps. II, 8; XXII, 28; LXXII, 8; XCVIII, 3; Is., XLV, 22; XLIX, 2; Ps. XLVII, 5; Prov., V, 4; Is., XLIX, 2; Ez., V, 1; Ps. LXXIV, 6; LXXXVI, 15; CIII, 8; CXI, 4; CXII, 4; CXLV, 8; Soph., I, 15; Job, XXX, 3; XXXVIII, 27, etc., etc.

(2) Is., XXII, 17, 18; XXIV, 16; XXVII, 7; XXIX, 14; XXXIII, 1, etc.

(3) Gen., XLIX, 19 (voir n° 357, la note sur ce passage); Ps. XXXVI, 10; XL, 4; LII, 8; Is., XXIX, 1, 2; Zach., IX, 5, etc.

(4) Les Ps. CXI et CXII sont composés chacun de vingt-deux vers, commençant par les vingt-deux lettres de l'alphabet. Les membres parallèles sont doubles dans les huit premiers versets, formés par les seize premières lettres. Le parallélisme a trois membres dans les deux derniers versets, et par conséquent six vers, commençant par les six dernières lettres. Dans le Ps. CXIX (Vulgate, CXVIII), il y a vingt-deux stances de seize vers chacune. Le premier membre parallèle de chaque stance commence par la même lettre. Ce sont là les seuls exemples de Psaumes alphabétiques parfaitement réguliers. L'éloge de la femme forte dans les Proverbes, XXXI, 10-31, est aussi un poème alphabétique tout à fait régulier, de même que les deux premiers chapitres et le quatrième des *Lamentations*. Dans le troisième chapitre, chaque lettre de l'alphabet est répétée trois fois et l'ordre est exactement suivi, excepté pour le *phé*, qui est placé avant l'*aïn*, au lieu de le suivre. Les

2° Les compositions alphabétiques régulières, où il est impossible de méconnaître une certaine mesure, servirent à Lowth de point de départ pour découvrir le parallélisme. Elles n'aidèrent pas moins Kœster dans la découverte des strophes. En effet, dans le Ps. XXXVII, chaque lettre de l'alphabet indique le commencement d'une strophe.

CHAPITRE II.

LE LIVRE DE JOB.

ARTICLE I.

Introduction au livre de Job.

Caractère historique du livre. A quelle époque Job a-t-il vécu? — En quel lieu? — Date de la composition du livre. — But. — Authenticité et intégrité. — Beauté littéraire. — Forme poétique. — Job, figure de Notre-Seigneur.

606. — Opinions diverses sur le caractère historique du livre de Job.

On a soutenu trois opinions diverses sur le caractère du livre de Job : 1° d'après les uns, c'est une pure fiction; 2° d'après les autres c'est un mélange de fiction et de vérité; 3° d'après le plus grand nombre et la croyance traditionnelle, il est complètement historique. — 1° Samuel Bar Nachman dit, dans le Talmud, *Baba Bathra*, 15 *a* : « Job n'a pas existé; il n'a pas été un homme créé, mais une parabole. » Ce sentiment était si contraire aux idées des Juifs que Hai Gaon, en l'an 1000, altéra ainsi ce passage : « Job a existé et il a été créé pour devenir une parabole. » J. D. Michaelis a fait revivre le premier l'opinion de Bar Nachman. — 2° Luther est l'inventeur de l'opinion mixte qui prétend que, dans le livre de Job, le roman s'allie à l'histoire. Il fut si solidement combattu par Bellarmin et d'autres théologiens

Ps. XXV, XXXIV, XXXVII, CXLV et surtout IX-X, sont des poèmes alphabétiques irréguliers.

catholiques, que la plupart des luthériens se rangèrent à l'avis de ces derniers. — 3° L'existence réelle de Job ne fait aucun doute pour les Juifs et les chrétiens.

607. — Preuves du caractère historique du livre de Job.

1° L'existence de Job est attestée par les écrivains sacrés, Éz., XIV, 14, 20; Tob., II, 12; Jac., V, 11. — 2° Les Pères rangent ce livre parmi les livres historiques (1). — 3° Le martyrologe romain marque la fête de Job, laquelle est aussi célébrée par l'Église grecque. — 4° Si l'on considère cet écrit en lui-même, on remarque que le ton est celui d'une histoire réelle et le langage celui d'un homme qui croit à la réalité des faits qu'il raconte. Les caractères de tous les personnages sont parfaitement soutenus, non seulement dans les grands traits, mais jusque dans les plus petits détails. — 5° La seule objection qu'on puisse faire contre le caractère historique du livre, c'est sa forme littéraire si parfaite. Mais, « on peut croire avec le plus grand nombre des interprètes, dit M. Le Hir, que Job et ses amis n'ont prononcé que le fond des discours qu'on leur met à la bouche et que la diction appartient à l'auteur sacré, sans être autorisé pour cela à ne voir dans tout l'ouvrage qu'une fiction poétique (2). »

608. — A quelle époque Job a-t-il vécu?

1° Le patriarche Job est postérieur à Abraham et à Ésaü, puisque deux de ses amis, Éliphaz et Baldad, descendent d'Abraham, le premier par Théman, fils d'Ésaü, le second par Suah, fils d'Abraham et de Cétura. — 2° Il y a lieu de croire qu'il est, au contraire, antérieur à Moïse, parce que dans son histoire, il n'est fait aucune allusion aux faits qui se sont passés pendant ou après l'Exode, tandis qu'on y trouve des allusions à tous les grands événements précédents, à la

(1) S. August., *De doctrina christiana*, l. II, c. VIII, 13. — Le cinquième concile général condamna l'erreur de Théodore de Mopsueste, enseignant qu'il y avait des récits fabuleux dans Job. *Conc. Constantinop.* II, col. IV, art. 67, édit. Mansi, t. IX, col. 224-225.

(2) Le Hir, *Le livre de Job*, p. 232-233.

création, à la chute de l'homme, aux géants, au déluge, à la ruine de Sodome. La longueur de sa vie, — qui atteint ou dépasse deux cents ans, puisqu'il devait avoir au moins soixante ou soixante-dix ans quand il fut frappé, et qu'il vécut encore après, cent quarante ans, XLII, 16, —nous reporte aussi à la période de la servitude d'Égypte; de même que la mention du *qesîtâh*, sorte de monnaie ancienne, non frappée, dont le nom ne se trouve que dans la Genèse, XXXIII, 19, et Job, XLII, 11. — 3° Une addition qu'on lit dans les Septante, porte qu'il descendait d'Abraham à la cinquième génération, et qu'il est le même que Jobab, XLII, 17; mais l'authenticité de ce passage est douteuse.

609. — **Du lieu où a vécu Job.**

Job vivait dans la terre de Hus, I, 1. Il y a deux opinions principales sur la situation de ce pays : 1° d'après les uns, il était sur les confins de l'Idumée, comme le disent expressément les Septante, probablement au sud-est de Juda, cf. Jér., XXV, 20; Lam., IV, 21. Tous les amis de Job étaient Arabes ou Iduméens. Il devait habiter près de l'Arabie et de l'Idumée. Cela est incontestable, mais ne sert pas à fixer exactement le lieu de la scène. — 2° D'après S. Jérome et la plupart des modernes, la terre de Hus se trouvait dans la partie septentrionale du désert d'Arabie, parce que la Genèse, X, 23, en fait une terre araméenne et que Job est appelé *Ben-Qédem*, mot qui désigne proprement les Arabes (1). La tradition syrienne et la tradition musulmane placent, avec raison, ce semble, Hus dans le Hauran, non loin de Damas, dans le pays fertile appelé Él-Bethenijé, où se trouve le monastère de Deïr Ejjub, élevé en l'honneur du saint patriarche.

610. — **Date de la composition du livre de Job; son auteur.**

La question la plus difficile concernant le livre de Job est celle qui regarde la date de sa composition et son auteur.

(1) Cf. Jer., XLIX, 28; Josèphe, *Ant. jud.*, I, VI, 4; Ptolémée, V, 19, 2.

On l'a souvent attribué à Moïse ou au moins à l'époque de Moïse, mais à cause de la langue et du style, on le reporte aujourd'hui, communément, au temps de Salomon ou à l'intervalle qui s'est écoulé de ce roi à Ézéchias. Ceux qui ont voulu retarder sa rédaction jusqu'à la captivité de Babylone, ou même après, sont certainement dans l'erreur; mais il est impossible de dire au juste par qui et en quel temps il a été rédigé (1).

611. — But du livre de Job.

Le but du livre de Job est la justification de la Providence, la solution du problème du mal dans le monde. L'occasion des malheurs de Job, leur cause et leur but, la manière dont il les endure et dont ses amis les apprécient, la raison que Dieu en donne, voilà tout le livre.

612. — Authenticité et intégrité du livre de Job.

1° Quelques auteurs seulement, sous des prétextes futiles, ont attaqué l'authenticité du prologue et de l'épilogue, c'est-à-dire le récit historique, initial et final. Prétendre que ces deux parties ne sont pas de l'auteur primitif, c'est soutenir que l'auteur a fait un torse sans tête et sans pieds.

2° On a attaqué, mais sans aucun fondement, la description de l'hippopotame et du crocodile, XL, 10-19; XL, 20-XLI, 25. Cette double description est très exacte et bien à sa place.

3° Ce que l'on a le plus contesté, c'est l'authenticité des discours d'Éliu, qui ne paraissent pas se rattacher aussi étroitement que le reste au corps de l'ouvrage. — Éliu intervient, il est vrai, à l'improviste; cependant son intervention

(1) « In tanta ergo opinionum de auctore libri Job varietate consultius est, dirons-nous avec Noël Alexandre, nihil asserere, nisi incertum esse, a quo scriptus fuerit; cum neque ex Scriptura, neque ex traditione, nec firmis ullis rationibus probari possit, quis sit illius auctor. Proinde concludamus cum S. Gregorio Magno, *Præf. in Job*, c. I : Quis hæc scripserit, valde supervacue quæritur; quum tamen auctor libri Spiritus Sanctus fideliter credatur. Ipse igitur hæc scripsit, qui hæc scribenda dictavit. » *Historia Ecclesiastica Veteris Novique Testamenti*, Paris, 1714, t. I, p. 271. Voir ib., p. 270, l'énumération des principales opinions des anciens sur l'auteur de Job.

est parfaitement justifiée : il développe des raisons qui ne pourraient être placées ni dans la bouche des amis de Job, ni dans celle de Dieu, et qui étaient néanmoins nécessaires à l'exposition complète de la doctrine; il est donc très naturel qu'un nouveau personnage s'en fasse l'interprète.

* 613. — Beauté littéraire du livre de Job.

Tous les critiques sont unanimes à regarder le livre de Job comme un chef-d'œuvre de littérature : « Elucet... quidquid tragœdia vetus unquam Sophocleo vel Æschyleo molita est cothurno, dit Albert Schultens, infra magnitudinem, gravitatem, ardorem, animositatem horum affectuum infinitum quantum subsidere (1) ! »

* 614. — Forme poétique du livre de Job.

1° A part le prologue et l'épilogue, tout le livre de Job est en vers. Chaque verset, à très peu d'exception près, se compose de deux membres parallèles ou de deux vers, et chaque vers de sept syllabes, n° 598 (2).

2° On a quelquefois considéré le poème de Job comme une épopée; on le regarde généralement aujourd'hui comme un drame, dans un sens large (3) : le prologue en est l'exposition

(1) *Liber Jobi*, t. I, Præf. (f. 2). — « Le prologue (du Faust de Gœthe) est de Job, qui est le premier drame du monde... J'ai eu l'idée de composer un Job, mais je l'ai trouvé trop sublime; il n'y a point de poésie que l'on puisse comparer au livre de Job. » Th. Medwin, *Journal of the Conversations of lord Byron in* 1821 *and* 1822, Paris, 1824, t. I, p. 173. — Quant à notre traduction de Job par S. Jérôme, dans la Vulgate, un rationaliste, M. A. Merx, dit à ce sujet, *Das Gedicht von Ijjob*, p. LXXIII : « C'est un travail excellent pour son époque; le traducteur n'y a épargné ni temps, ni peine, ni argent, procédant avec indépendance et avec goût, ne suivant aucun des anciens interprètes, comme il le dit dans sa Préface, mais expliquant l'original, en tenant compte des usages de la langue arabe et de la langue syriaque... Son texte est identique à celui d'aujourd'hui, cf. XII, 23; XVI, 11. »

(2) Voir Gietmann, *De re metrica Hebræorum*, p. 37 et 42-46.

(3) Cette dénomination n'est pas d'ailleurs rigoureusement juste : « Le drame demande une action extérieure; il n'y a qu'une lutte intérieure dans le livre de Job... Si l'on veut trouver une forme littéraire analogue à celle de ce livre, il faut le comparer à la *Makama* ou à la *Musamird* des Arabes. C'est le nom par lequel on désigne ces entre-

et ressemble beaucoup à la plupart des expositions des tragédies d'Euripide, qui sont aussi une sorte d'introduction épique à la pièce. Dès que le nœud de l'intrigue a été noué dans ce récit préliminaire, il se resserre de plus en plus dans les trois discussions ou les trois actes qui suivent, sous la forme de dialogues entre Job et ses amis. Dans les discours d'Éliu qui viennent ensuite, l'intrigue commence à se dénouer; ils préparent l'intervention de Dieu qui amène d'une manière admirable le dénouement, complété dans l'épilogue. La préparation, le développement et la conclusion de l'action ne laissent rien à désirer au point de vue de l'art. Le poète procède avec tant d'habileté qu'il détache insensiblement le lecteur des amis de Job, pour le porter de plus en plus vers son héros, et l'intérêt va grandissant jusqu'à la fin.

615. — Job, figure de Notre-Seigneur.

S. Grégoire le Grand remarque, dans sa Préface sur Job, que ce saint patriarche a été la figure de Notre Seigneur, non seulement par ses paroles, mais aussi et plus encore par ses souffrances (1). Quoique Job soit innocent, il est accablé de maux, par la permission de Dieu, comme devait l'être le Sauveur, le juste par excellence; comme lui, il est abandonné des siens et comme lui enfin, il reçoit la récompense de sa patience et de sa résignation.

ARTICLE II.

Analyse et explication du livre de Job.

Division générale. — Prologue. — Discussion de Job et de ses trois amis. — Discours d'Éliu. — Discours de Dieu. — Épilogue.

616.— Division générale du livre de Job

Le livre de Job se divise en cinq parties : 1° Prologue, I-II;

tiens nocturnes qui sont propres aux Sémites et qui, avec leurs traits tranchés et caractéristiques, ont le même droit qu'un poème grec à tenir leur place dans le monde. » A. Merx, *Gedicht von Ijjob*, p. XXXIII.

(1) *Libri Moralium*, Præf., c. VI, n° 14, t. LXXV, col. 524-525. — Voir ce que dit le P. Senault, dans Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. XIII, col. 262-264.

2° discussion de Job et de ses trois amis, III-XXXI; 3° discours d'Éliu, XXXII-XXXVII; 4° apparition et discours de Dieu, XXXVIII-XLII, 6; 5° épilogue, XLII, 7-16 (1).

Ire partie : Prologue.

617. — Division et analyse du prologue, I-II.

Il nous fait connaître le principal personnage et les circonstances qui amènent la discussion sur le problème de l'existence du mal, problème dont la solution fait le fond du poème, n° 610. — 1° Piété de Job au milieu de la plus grande prospérité : sa grandeur morale est égale à celle de sa fortune, I, 1-5. — 2° Résolution que Dieu prend d'éprouver la fidélité de son serviteur, I, 6-12. Nous sommes transportés de la terre au ciel, où tout ce qui se passe ici-bas a sa racine et sa raison dernière. Satan, « l'adversaire, » l'ennemi des hommes, apparaît au milieu des bons anges pour calomnier le juste; mais c'est pour concourir finalement, malgré sa malice, aux desseins de Dieu et travailler malgré lui à l'accomplissement du plan de la Providence (2). — 3° Job subit sept épreuves successives : les quatre premières l'atteignent dans ses biens et dans ses enfants, la cinquième dans son corps; la sixième et la septième sont des épreuves morales. Les quatre premières ne se passent pas sous ses yeux, il en reçoit la nouvelle par quatre messagers de malheur : 1° les Sabéens, dans une razzia, lui enlèvent tous ses troupeaux de bœufs et d'ânes, I, 13-15; 2° la foudre fait périr ses brebis, I, 16; 3° les Chaldéens, dans une razzia, lui enlèvent ses

(1) Commentateurs catholiques : S. Ephrem, *In lib. Job Explanatio*, *Opera syriaca*, t. II, p. 1-19; S. Augustin, *Annotationum in Job liber unus*, t. XXXIV, col. 825-886; S. Grégoire le Grand, *Moralium libri sive expositio in lib. B. Job*, t. LXXV-LXXVI; S. Thomas d'Aquin, *In Jobum Comment.*, in-fol., Venise, 1505; Cordier, *In lib. Job Comment.*, Migne, *Curs. compl. Script. Sacr.*, t. XIII et XIV; Pineda, *Commentarium in Job libri* XIII, 2 in-fol., 1537; Welte, *Das Buch Job übersetzt und erklärt*, Fribourg, 1849; Zschokke, *Das Buch Job übersetzt und erklärt*, Vienne, 1876; J. Navarrine, *Le livre de Job traduit de la Vulgate, en vers français*, Paris, 1879, etc.

(2) Satan reparaît sous ce nom, dans l'Ancien Testament, I Par., XXI, 1, et Zach., III, 1, 2.

chameaux, sa plus grande richesse, I, 17; 4° un vent violent renverse la maison où tous ses enfants étaient réunis pour prendre part au festin que leur offrait leur frère aîné, et les écrase tous, I, 18-19. Job a écouté en silence le récit des trois premiers malheurs, mais, au quatrième, lorsqu'il apprend la mort de ses fils, il ne peut plus contenir sa douleur; toutefois elle ne sert qu'à faire ressortir davantage la solidité de sa vertu, car elle ne lui arrache que ces paroles admirables qui sont l'expression même de la résignation et qui feront à jamais l'admiration des hommes :

Je suis sorti nu du sein de ma mère,
Nu j'y retournerai;
Dieu m'avait donné, Dieu m'a ôté.
Que le nom de Dieu soit béni!

Cependant Job n'était pas au terme de ses malheurs : 5° Satan revient à la charge contre lui, au bout d'un temps indéterminé, *quadam die*, II, 1, et demande à le frapper dans sa personne après l'avoir frappé dans ses biens. Dieu le lui permet, et le saint patriarche est atteint d'une des plus terribles maladies de peau qui désolent l'Orient, l'éléphantiasis (1). Devenu ainsi la proie de la lèpre, Job doit se retirer

(1) D'après tous les caractères de la maladie de Job disséminés dans le cours du livre, VII, 4-6; XIII, 14, 28; XVI, 14-16; XVII, 1; XVIII, 13; XIX, 17, 19, 20, 26; XXIII, 17; XXX, 10, 17-19, 27-30, J. D. Michaelis a prouvé, *Isagoge in V. T.*, § 10, p. 56 sq., que la maladie dont Job fut frappé est l'éléphantiasis. Elle commence par l'éruption de pustules, qui ont comme la forme de nœuds, d'où son nom latin de *lepra nodosa;* elle couvre ensuite comme un chancre toute la surface du corps et le ronge de telle façon que tous les membres semblent s'en détacher. Les pieds et les jambes s'enflent et se couvrent de croûtes au point d'être pareils à ceux de l'éléphant, d'où le nom d'éléphantiasis. Le visage est boursouflé et luisant, comme si on l'avait oint avec du suif, le regard est fixe et hagard, XVI, 17, la voix faible; le malade finit quelquefois par tomber dans un mutisme complet. En proie à d'atroces douleurs, objet de dégoût pour lui-même et pour les autres, éprouvant une faim insatiable, accablé de tristesse, ne pouvant dormir ou bien tourmenté par d'affreux cauchemars, il ne trouve aucun remède au mal qui le ronge. Son état peut durer vingt ans et plus. Il meurt quelquefois subitement, après une faible fièvre ou étouffé par la maladie. Heer donne la bibliographie de cette maladie, *De Elephantiasi Græcorum et Arabum*, Breslau, 1842; on en trouve des représen-

hors du village qu'il habite (1). 6° C'est là que Dieu lui ménage une nouvelle épreuve : les reproches de sa femme. Cf. XIX, 17. « Uxor ei sola ad tentationem et insidias de in-

tations coloriées dans l'ouvrage publié aux frais du gouvernement norvégien et traduit en français, *Traité de la spédalsked ou Éléphantiasis des Grecs*, par Daniellssen et Boeck, Paris, 1848.

(1) Le texte original dit qu'il était assis, là, sur la cendre, et S. Jean Chrysostome dit qu'on allait de son temps en pèlerinage vénérer l'endroit où s'était retiré alors le saint patriarche, *Hom. V*, *ad populum Antiochenum*, t. XLII, col. 69 : « On sait, dit M. Edm. Le Blant, que d'après le texte hébreu, Job était assis sur la cendre et non sur le fumier, ce qui explique mieux de la part des anciens l'admission d'une longue existence pour cet objet de vénération. » *Représentation inédite de Job sur un sarcophage d'Arles. Revue archéologique*, 1860, p. 4 du tirage à part. Le passage suivant fera connaître en quel endroit s'était retiré Job et expliquera en même temps comment les Septante et la Vulgate ont pu traduire par fumier ce que l'hébreu appelle cendre, comment le lieu sanctifié par la présence de Job s'est conservé et a pu devenir un lieu de pèlerinage : « A l'entrée de tous les villages du Hauran, dit M. Wetzstein, il y a un emplacement désigné pour déposer les immondices enlevées des étables. Ces immondices forment à la longue un monceau, qu'on appelle *mezbelé* et qui surpasse en volume et en hauteur les bâtiments les plus élevés du village... Le fumier qu'on porte au *mezbelé* n'est point mélangé avec de la paille; dans ces pays très chauds, sans humidité, la litière est inutile pour les chevaux et les ânes, qui sont les principaux habitants des étables, parce que le menu bétail et les taureaux passent ordinairement la nuit dans les pâturages. Ce fumier est donc sec et on le transporte dans des corbeilles à l'endroit qui sert de dépôt, à l'entrée du village. On l'y brûle ordinairement tous les mois, en ayant soin de choisir, pour cette opération, une journée favorable, où le vent ne pousse pas la fumée du côté des maisons. Comme le sol chaud et fertile de ces contrées n'a pas besoin d'engrais,... les cendres, produites par la combustion de ces immondices, restent là entassées et s'y accumulent pendant des siècles. Les *mezbelé* finissent ainsi par atteindre une grande hauteur. Les pluies d'hiver durcissent ces couches de cendre en masse compacte et les transforment peu à peu en une sorte de colline, dans l'intérieur de laquelle on creuse ces remarquables fosses à grains appelées *bidr-el-galle* qui garantissent le froment des ravages de la chaleur et des insectes, et le conservent pendant plusieurs années. Le *mezbelé* sert aux habitants du village comme de tour et de lieu d'observation; c'est là qu'ils se réunissent, pendant les soirées étouffantes d'été, pour jouir un peu du vent frais qui souffle sur cette hauteur. Les enfants vont y jouer; le malheureux qui, frappé d'une maladie repoussante, n'est plus supporté dans l'intérieur du village, s'y retire pour demander, le jour, l'aumône aux passants, et se coucher la nuit dans les cendres échauf-

dustria relicta est, dit S. Jean Chrysostome, diabolus... eam sibi tanquam maximum et validissimum telum reservavit (1).» Au lieu de l'encourager à la patience, elle voudrait le pousser au désespoir, II, 9, mais il lui fait cette réponse admirable :

> Si nous recevons les biens de la main de Dieu,
> Pourquoi n'en recevrions-nous pas aussi les maux?

7° La septième épreuve de Job fut la visite de ses amis. C'est d'abord une visite muette. Elle prépare la discussion ou le combat qui va être l'objet de la majeure partie du poème. La suite nous montrera que cette épreuve fut la plus difficile par laquelle Job eut à passer. Ils viennent pour le consoler, mais au lieu d'adoucir ses peines, ils ne font que les aggraver par les accusations injustes dont ils le chargent. Il est probable que quelque temps s'était écoulé entre le moment où Job fut frappé et l'arrivée de ses amis : « Interim dum casum amici explorant, dit saint Éphrem, dum de profectione deliberant, haud dubium est complures fluxisse dies (2). » Quand ils le voient, ils le saluent à distance, avec ces marques extraordinaires de douleur qui sont en usage en Orient, et ils passent sept jours et sept nuits sans proférer une parole. Cf. Ez., III, 15. Ce silence si prolongé prouve qu'à la vue de tant de maux, ils ne se sentent pas la force de le consoler. Il faut que Job ouvre le premier la bouche, et ne recevant d'eux aucun mot d'encouragement, il ne peut qu'exhaler ses plaintes.

fées par le soleil. On y voit souvent aussi les chiens du village, attirés par l'odeur des animaux morts qu'on a coutume d'y porter. Plusieurs localités du Hauran ont perdu leur nom primitif et s'appellent aujourd'hui *Umm-el-mezâbil*, à cause de la hauteur et de la multitude de collines de ce genre qui les entourent et qui indiquent qu'elles sont depuis fort longtemps habitées. Quelques villages modernes sont bâtis sur d'anciens *mezbelé*, parce que l'air y est plus pur et plus salubre. » Notes du consul Wetzstein dans Delitzsch, *Das Buch Job*, p. 365.

(1) Nicetas, *Catena græcorum Patrum in B. Job*, in-f°, Londres, 1637, p. 85.

(2) S Éphrem, *Opera Syriaca*, t. II, p. 3.

IIe partie : Discussion de Job et de ses trois amis, III-XXXI.

PREMIÈRE DISCUSSION, III-XIV.

618. — 1° Monologue de Job, III.

Il renferme trois idées principales : 1° Job maudit le jour de sa naissance, 3-10 ; 2° il regrette de n'être point mort, 11-19 ; 3° il se demande pourquoi la vie a été donnée au misérable, 20-26. — Sa douleur longtemps comprimée éclate avec véhémence : il se plaint tout d'abord avec une amère éloquence de ce qu'il souffre et, après avoir épanché ses sentiments, il donne la raison de ses plaintes. Job n'est pas un stoïcien, un Titan ou un Prométhée révolté, comme on l'a prétendu, c'est un homme qui souffre : les aiguillons de la maladie lui font pousser des cris d'angoisse ; mais comme c'est aussi un juste, au fond de sa conscience il demeure ferme, comptant sur la justice de Dieu. Tel nous le verrons dans tout le cours du livre, sentant vivement la souffrance, mais fort de son innocence et animé d'une confiance inébranlable dans le jugement de Dieu.

En réponse aux plaintes de Job, ses amis entament avec lui une série de discussions. Elles sont au nombre de trois : 1re, IV-XIV ; 2e, XV-XXI ; 3e, XXII-XXXI. Elles durèrent probablement l'espace de plusieurs jours et furent séparées par quelque intervalle.

619. — Caractère des trois amis de Job.

Après le monologue de Job, ses trois amis vont paraître successivement en scène. Ils défendront tous la même thèse : que l'on n'est malheureux que par sa faute et en punition de ses péchés. Leur caractère est constamment soutenu et semblable à lui-même.

1° Éliphaz, vrai scheik patriarcal, grave, digne, plus calme et plus réfléchi que ses deux amis, est nommé le premier et prend le premier la parole, parce qu'il est le plus âgé de tous, XV, 10, et peut-être aussi parce qu'il est de Théman, dont la sagesse est célèbre, Jer., XLIX, 7 ; Abd., 8 ; Baruch, III, 22-23.

Il témoigne d'abord à Job, dans son premier discours, plus d'affection et de sympathie que ses deux compagnons, mais, trompé par une foi aveugle à une opinion qu'il n'a jamais entendu contester, savoir que l'on ne souffre jamais que parce qu'on l'a mérité, il ne croit pas à l'innocence de celui qu'il est venu consoler, et ne tarde pas à se montrer dur et injuste à son égard. La vérité qu'il s'attache le plus à faire ressortir dans son langage, c'est la majesté et la pureté de Dieu, IV, 12-21 ; XV, 12-16.

2° Baldad, dont le nom signifie *fils de contention*, n'a ni une grande originalité ni une grande indépendance de caractère ; il s'appuie en partie sur les sages dictons de l'antiquité, en partie sur l'autorité de son ami plus âgé, Éliphaz. Son tempérament est plus violent que celui de ce dernier; il a moins d'arguments et plus d'invectives ; son langage est aussi moins riche ; il est abrupt, sans tendresse, VIII ; XVIII ; XXV.

3° Sophar diffère de ses deux compagnons ; c'est un jeune homme à la parole violente, quelquefois injurieuse et blessante, surtout dans son second discours, XX : c'est le type des esprits étroits et à préjugés de son époque.

Les amis de Job considèrent son monologue comme répréhensible, parce qu'il leur paraît ne point se soumettre aux ordres de la Providence. De là, la discussion dialoguée qui commence, à proprement parler, au chapitre IV, car, dans le chapitre III, Job ne s'est pas adressé directement à ses amis ; elle a pour sujet la cause et le but des souffrances de Job, de l'homme en général. Comme ses trois amis ignorent, aussi bien que lui, la résolution que Dieu a prise d'éprouver sa patience, I-II, ils vont chercher à lui prouver que ce qu'il souffre est un châtiment mérité.

620. — Ier discours d'Éliphaz, IV-V.

Éliphaz ouvre la discussion avec la confiance qu'inspire l'expérience et sur le ton d'un prophète. C'est dans son premier discours qu'il parle avec le plus d'assurance. Le fond de son langage est vrai d'ailleurs ; il n'est faux que dans l'application exagérée qu'il en fait au cas présent. Tout se

lie très bien dans ce que dit Éliphaz ; au point de vue de la disposition oratoire et de l'arrangement des parties, ce discours est le plus parfait du poème. La révélation et l'expérience, les habitants du ciel et ceux de la terre lui ont appris à quoi s'en tenir sur le problème de la souffrance : 1° Job ne doit pas oublier qu'il a consolé autrefois des malheureux en leur disant que ce ne sont que les méchants, non les justes, qui périssent, IV, 2-11. 2° Une vision nocturne lui a appris à lui-même que personne n'est juste devant Dieu, IV, 12-21. 3° Le chagrin qui empêche Job de recourir à l'intercession des anges est la cause de la ruine des insensés, V, 1-7. 4° Il doit se tourner vers Dieu, le juge équitable du juste et de l'impie, V, 8-16. 5° Heureux celui que Dieu châtie ! Dieu, par ce châtiment veut lui préparer un grand bonheur, V, 17-27. Chacune de ces cinq pensées est tout à la fois une thèse et un reproche contre Job.

624. — IIe discours de Job ; Ire réponse à Éliphaz, VI-VII.

Le discours d'Éliphaz a surpris et affligé Job qui trouve, au lieu d'un consolateur, un accusateur : 1° Il justifie l'amertume de ses plaintes par la grandeur de ses maux ; ils sont tels qu'en face de la mort qui approche, il n'a d'autre consolation que de n'avoir point renié Dieu, VI, 2-10. 2° Reproches indirects à ses amis qui ne l'ont point consolé et ont trahi ses espérances, VI, 11-20. 3° Reproches directs : ils ne lui ont donné que de vaines paroles, VI, 21-30. 4° Misère de l'homme en général et de Job en particulier : tableau destiné à les apitoyer sur son sort, VII, 1-10. 5° Prière à Dieu : Pourquoi le frappe-t-il si cruellement ? Pourquoi, s'il a péché, ne lui pardonne-t-il pas ? VII, 11-21.

622. — Ier discours de Baldad, VIII.

Baldad voit dans la réponse de Job à Éliphaz une accusation d'injustice portée contre Dieu ; il lui répète donc à sa manière le discours de son vieil ami. Dieu n'est pas injuste : ses enfants avaient donc mérité la mort par leurs péchés et lui-même expie actuellement ses propres fautes. Son bon-

heur d'autrefois prouve seulement que Dieu avait différé à le punir. La pensée dominante, c'est que si Job ne veut pas en croire ses amis, il croie du moins les anciens sages dont Baldad rapporte les pensées, quand il annonce que le bonheur des méchants n'est pas durable et que Dieu punit ceux qui l'ont mérité. La suite de ses idées est celle-ci : 1° Avis et reproches à Job qui a parlé à Dieu sans respect, 2-7. 2° Appel aux anciens sages qui attestent que les impies sont voués à la perdition, 8-19. 3° Horizon de bonheur pour Job, s'il se convertit, 20-22.

623. — IIIe discours de Job; sa Ire réponse à Baldad, IX-X.

Comme Job n'a point dit que Dieu est injuste, toute l'argumentation de Baldad porte à faux, mais elle est blessante pour le juste malheureux à qui l'on affirme que ses souffrances sont méritées. 1° Job répète donc à son tour qu'il sait que Dieu est juste et puissant, IX, 2-12. 2° Mais il n'en proteste pas moins de son innocence, IX, 13-24. 3° Il n'accuse pourtant pas Dieu d'injustices, parce qu'il est peut-être coupable de quelques fautes, mais il voudrait pouvoir lui répondre, s'il l'accuse, pour se justifier, IX, 25-35. 4° Comment Dieu peut-il en effet l'affliger si sévèrement, lui qui connaît son innocence? X, 1-12. 5° Qu'il daigne donc adoucir ses maux avant sa mort, X, 13-22.

624. — Ier discours de Sophar contre Job, XI.

Toute la réponse de Job à Baldad se résume en ceci : Dieu n'est pas injuste, mais il le punit sévèrement pour des fautes légères dont il n'a pas même conscience. Le fougueux Sophar veut à son tour le réfuter : 1° Il reproche à Job d'oser parler avec présomption contre la divine sagesse, 2-6. 2° Cette sagesse est impénétrable et insondable. Si Dieu venait discuter avec lui, il lui aurait bientôt prouvé que son sort n'est pas trop dur, 7-12. Cette réflexion sur l'intervention de Dieu, dès le début, prépare, avec un art achevé, le dénouement, XXXVIII-XLI. 3° Exhortation à Job : qu'il se tourne vers Dieu avec com-

ponction et il sera consolé, sinon, comme l'impie, il n'aura pas d'espérance, 13-20.

625. IVe discours de Job; sa Ire réponse à Sophar, XII-XIV.

Les menaces de Sophar blessent le juste innocent. Il réfute d'abord ses amis, XII-XIII, 12; puis il se plaint à Dieu lui-même, XIII, 13-XIV. — I. Réfutation de ses amis : 1° Il nie la thèse que le châtiment suive toujours le crime ici-bas et que l'affliction soit une preuve de la culpabilité de l'affligé : « Les tentes des voleurs prospèrent, ceux qui provoquent Dieu sont en sécurité », XII, 6. Ses amis n'ont pas le privilège exclusif de la connaissance de Dieu, il le connaît comme eux par la nature et par la tradition, XII, 2-13. 2° Il connaît, lui aussi, la puissance et la sagesse de son Maître, et il la décrit en termes magnifiques, ainsi que la Providence générale et particulière, XII, 14-25. 3° Il ne veut pas avoir à faire à eux, puisqu'ils sont aveuglés par leurs préjugés, mais à Dieu, XIII, 1-12. — II. Plainte à Dieu, XIII, 13-XIV. 4° Sa sincérité l'encourage à s'adresser à Dieu même, pourvu qu'il veuille bien ne pas l'accabler par l'éclat de sa majesté, XIII, 13-22. 5° Alors même que ses péchés seraient aussi grands que ses souffrances, la vie est déjà bien assez amère pour que Dieu ne punisse pas si sévèrement les fautes qui peuvent lui avoir échappé dans sa jeunesse, XIII, 23-XIV, 3. 6° L'origine de l'homme est trop basse, sa vie trop triste, pour que Dieu soit sans pitié envers lui, XIV, 4-12. 7° Si l'homme devait retourner sur la terre, Dieu pourrait le maltraiter une première fois, mais il n'y revient jamais, XIV, 13-22.

DEUXIÈME DISCUSSION, XV-XXI.

626. — Caractère de la seconde discussion.

Ce qui distingue la seconde discusion de la première, c'est que dans celle-ci les amis de Job ne l'ont pas pris directement à partie; ils ont défendu Dieu lui-même, et ce n'est que par voie de conséquence et sans l'exprimer d'ordinaire formellement qu'ils ont déclaré Job coupable. Désor-

mais, il n'en sera plus de même, ils n'useront plus de réticence. Les discours de Job les forcent en quelque sorte à se démasquer. Par sa dernière réponse, il les a mis dans l'impossibilité de continuer leur tactique, en leur montrant qu'il possédait aussi bien qu'eux la sagesse, et en répétant à Dieu ses plaintes, qui avaient été le point de départ de leurs attaques.

627. — IIe discours d'Éliphaz, xv.

Éliphaz rentre le premier en lice. Il essaie d'abord de réfuter Job, 2-19; puis il l'attaque, 20-35. — I. Réfutation de Job. 1° S'il était vraiment sage, il ne répondrait pas avec tant de passion et n'oublierait pas le respect dû à Dieu, 2-6. 2° Sur quoi s'appuient donc ses prétentions à une si haute sagesse? 7-11. 3° Et comment un homme pécheur peut-il oser discuter contre Dieu qui trouve des taches dans ses anges? 12-16. 4° Transition. Qu'il écoute donc ce qu'il va lui dire d'après la révélation et la tradition, 17-19. — II. Attaques contre Job. 5° L'impie n'a pas de repos; il doit craindre à tout moment la plus terrible ruine, 20-24, 6° parce qu'il a été présomptueux dans la prospérité; voilà pourquoi elle a un terme et finit d'une manière terrible, 25-30. 7° Les mensonges sur lesquels il se confie ne le protégeront pas, mais lui seront un piège, 31-35.

628. — Ve discours de Job : IIe réponse à Éliphaz, xvi-xvii.

Éliphaz n'a fait que répéter son premier discours. 1° Job réfute ces vaines paroles qui ne sont que des répétitions, xvi, 2-5. 2° Parler ou se taire lui est également inutile, il est vrai, mais il ne peut retenir ses plaintes, en voyant que Dieu et ses amis lui sont si hostiles, xvi, 6-11. 3° Son sort est d'autant plus dur qu'il été frappé en pleine prospérité, à l'improviste, sans avoir conscience d'aucune faute, xvi, 12-17. 4° Mais son innocence lui cause en même temps un sentiment de joie, parce qu'alors même qu'il mourrait, son droit se fera jour et Dieu sera son témoin contre ses amis, xvi, 18-xvii, 2. 5° Il invoque donc Dieu avec confiance, xvii, 3-9, et 6° il repousse les consolations de ses amis, xvii, 10-16.

629. — IIe discours de Baldad, XVIII.

Il reproche à Job d'être dur à l'égard de ses amis et de se plaindre injustement au sujet de ses souffrances. 1° Combien de temps, méprisant ses amis, attaquera-t-il la Providence qui gouverne le monde et punit toujours à la fin les méchants? 2-11. 2° Oui, le méchant périt avec toute sa race, sa mémoire s'évanouit et il ne reste plus de lui que le souvenir confus de la catastrophe qui l'a englouti, 12-21.

630. — VIe discours de Job : IIe réponse à Baldad, XIX.

C'est le discours le plus important de Job, et, à certains égards, du livre. Comme il ne peut plus compter sur ses amis, il cherche à se consoler sans leur secours et se tourne plus que jamais vers Dieu. 1° Reproches à ses amis, 2-5. 2° Ils doivent songer que c'est Dieu lui-même qui le tourmente d'une manière si terrible, 6-12. 3° C'est pourquoi il lui a retiré l'appui de tous ceux qui l'avaient autrefois soutenu, 13-20. 4° Ils n'en devraient avoir que plus de compassion pour lui, car son droit demeure inébranlable; aussi, il en est certain, il sera vengé dans une autre vie et le dernier jugement lui rendra justice, 21-29 :

Scio enim quod Redemptor meus vivit
Et in novissimo die de terra surrecturus sum.
Et rursum circumdabor pelle mea
Et in carne mea videbo Deum meum
Quem visurus sum ego ipse
Et oculi mei conspecturi sunt, et non alius;
Reposita est hæc spes mea in sinu meo.

C'est là le point culminant de la discussion. La vue de son Rédempteur attendrit le saint patriarche; désormais sa fougue est tombée; il n'a plus la même impétuosité et ne se plaint qu'avec calme; mettant toute sa confiance en Dieu, il cherche moins à se défendre lui-même et se préoccupe plutôt de réfuter la thèse de ses adversaires (1).

(1) Sur ce passage et le rôle capital qu'il joue dans le livre de Job, voir *La Bible et les découvertes modernes*, 3e édit., t. III, p. 175-178.

631. — IIe discours de Sophar, xx.

Ce discours est en quelque sorte l'*ultimatum* de Sophar ; dans la troisième discussion, il ne prendra plus la parole ; aussi sa violence est-elle maintenant très grande. 1° Les menaces de Job, qui les compare à des persécuteurs, l'obligent d'insister encore sur la thèse que ses amis et lui ont soutenue jusqu'à présent, 2-5. 2° Le coupable périt, malgré sa puissance ; il est dépouillé de ses biens injustement acquis, malgré son avidité, 6-17. 3° Un juste châtiment vient ainsi le punir de ses rapines et de son insatiabilité ; il n'échappera pas, 18-29.

632. — VIIe discours de Job ; IIe réponse à Sophar, xxi.

Job s'est principalement attaché, dans ses discours précédents, à convaincre ses amis de son innocence ; ne pouvant y réussir, il se tourne maintenant contre eux, et, abandonnant le terrain de la justification personnelle pour se jeter sur celui des principes, il attaque leur thèse en elle-même ; il ne se borne plus à leur dire qu'ils la proposent d'une manière trop générale et qu'ils lui en font une fausse application, il la nie. 1° Il va leur donner une réponse décisive ; ils cesseront ainsi de le railler, 2-4. 2° C'est le contraire de ce qu'ils affirment qui est la vérité : beaucoup d'impies sont heureux sur la terre, 5-15. 3° Toute leur argumentation contre ce fait d'expérience est sans force ; ce serait orgueil de leur part que de le nier et de vouloir tracer à Dieu la voie qu'il doit suivre, 16-26. 4° Il sent bien les applications malignes que renferment leurs discours, mais leurs affirmations sont démenties par l'expérience, 27-34.

TROISIÈME DISCUSSION, XXII-XXXI.

633. — IIIe discours d'Éliphaz, xxii.

La troisième discussion est la plus courte par le nombre et l'étendue des discours. C'est encore Éliphaz qui l'ouvre. A la suite de ce que vient de dire Job, ses amis ne peuvent lui répondre logiquement que de deux manières, ou en niant

le bonheur des méchants qu'il vient d'affirmer, ou en soutenant que ce bonheur ne prouve rien en sa faveur. Éliphaz ne fait directement ni l'un ni l'autre : il considère le discours de Job comme non avenu ; il déplace la question et prétend toujours avec la même assurance que les souffrances de son ami sont la punition de ses péchés. Devenant de plus en plus agressif, 1° il accuse Job d'un grand nombre de crimes, 2-11 ; 2° il l'avertit de ne pas s'attirer par son obstination et son impénitence un jugement sévère comme celui que Dieu porte contre les impies, 12-20 ; 3° il lui promet, s'il s'amende, un retour de bonheur et une prospérité plus grande qu'autrefois, 21-30.

634. — VIII° discours de Job : III° réponse à Éliphaz, XXIII-XXIV.

Malgré la vivacité des attaques d'Éliphaz, Job reste maintenant calme. 1° Il réitère d'abord son souhait de se justifier devant Dieu. Ses plaintes sont regardées comme une révolte contre lui ; cependant il lui permettrait, lui, de s'exprimer librement en sa présence. Mais Job voit bien qu'il n'obtiendra pas la faveur d'être admis en sa présence, XXIII, 2-9. 2° Quoi qu'il en soit, il est certain d'avoir observé les commandements de Dieu. Pourquoi donc Dieu le châtie-t-il ? Il l'ignore, XIII, 10-17. 3° Mais qui peut comprendre pourquoi tant d'innocents souffrent dans le monde, XXIV, 1-12, et 4° pourquoi, au contraire, les méchants ne sont pas punis comme ils le méritent et vivent heureux jusqu'à leur mort ? XXIV, 13-25.

635. — III° discours de Baldad; XXV.

Au lieu de répondre à Job, il parle comme s'il n'avait rien entendu et ajoute seulement au discours d'Éliphaz quelques mots courts et solennels (1) sur l'incompréhensible majesté de Dieu et le néant de l'homme. Devant Dieu, les créatures les plus saintes ne sont point pures. Il veut faire entendre par là à Job qu'il ne peut être pur lui-même devant Dieu,

(1) « Ultimum hocce classicum, dit Schultens, quod a parte triumvirorum sonuit, magis receptui canentis videtur quam prælium renovantis. » *Liber Job*, in XXV, 1 ; Liège, 1737, t. II, p. 692.

2-6. C'est le dernier mot de ses amis. Sophar n'intervient plus.

636. — IXe discours de Job : IIIe réponse à Baldad, XXVI.

Job répond brièvement au dernier discours de Baldad. 1° Il lui reproche ironiquement l'inutilité de ce qu'il vient de dire, 2-4, et il lui montre ensuite qu'il peut peindre, aussi bien que lui, la puissance de Dieu, ce qu'il fait en effet d'une manière supérieure. 2° Il décrit la puissance divine dans l'enfer (le *scheôl*), 5-7 ; 3° dans les airs, 8-10 ; 4° dans le ciel et sur les mers, 11-14.

637. — Xe discours de Job, XXVII-XXVIII.

Les amis de Job ne lui répondant plus, il reste comme maître du champ de bataille. Il en profite pour compléter sa victoire dans deux discours. Dans le premier, en pensant à ses amis, dans le second, en ne songeant plus à eux, il ouvre toute son âme, il développe ses idées et ses croyances, il exprime ses craintes par rapport à son propre sort et fait connaître ses vues sur la Providence, Au commencement du premier discours, 1° il atteste à ses amis que sa vie tout entière dément leur accusation ; il ne peut s'avouer coupable, car il ne l'est pas : s'il le faisait, il trahirait la vérité et mériterait ainsi ses souffrances, XXVII, 2-12. 2° Il reconnaît d'ailleurs que la Providence punit souvent le pécheur, même en ce monde, mais cette loi souffre des exceptions, XXVII, 13-23. 3° Les voies de Dieu sont cachées ; l'homme peut bien sonder les profondeurs de la terre, XXVIII, 1-11 ; 4° mais non les profondeurs de Dieu ; l'enfer ou le *scheôl* lui-même ne le peut, XXVIII, 12-22. 5° Seul, Dieu connaît ses propres secrets ; à l'homme d'avoir la crainte de Dieu, XXVIII, 23-28.

638. — XIe discours de Job, XXIX-XXXI.

En décrivant d'une manière si éloquente l'impénétrabilité de la sagesse divine, Job a montré à ses amis combien il était téméraire de leur part de vouloir assigner les raisons pour lesquelles Dieu le faisait souffrir. Comme ils ne lui répondent rien, Job commence un long discours, divisé en



29. — CHASSE AU BUFFLE. (P. 237. Job, XXXIX, 9-12, rhinocéros de la Vulgate.) (Bas-relief assyrien de Nimroud.)

trois parties : I. il décrit sa félicité passée, qu'il ne peut se rappeler sans douleur dans son état présent ; II. il décrit ensuite ses douleurs actuelles ; III. enfin il dit combien elles sont pour lui inexplicables, parce qu'il n'a pas conscience de les avoir méritées par ses péchés. Ce discours est moins une continuation de la discussion qu'une récapitulation méthodique et complète de ce qu'il avait avancé déjà : 1° qu'il n'a point mérité son malheur et 2° qu'il en ignore la cause.

1re partie : Félicité passée, XXIX. — 1° Souvenirs mélancoliques du bonheur, des honneurs et de la considération dont il a autrefois joui, 2-11. 2° La considération dont il jouissait était méritée par son zèle à défendre les droits de l'opprimé ; c'est pourquoi il croyait pouvoir compter sur la stabilité de son bonheur, 12-20. 3° Il inspirait à tous confiance, et cette confiance était fondée sur la peine qu'il prenait pour l'intérêt du prochain, 21-25.

IIe partie : Malheurs présents, XXX. — Ils sont décrits en trois tableaux qui commencent tous par le mot *nunc*. 1° Maintenant les hommes les plus méprisables s'élèvent contre lui, 1-8 ; 2° maintenant il est pour eux un objet de moquerie ; ils l'attaquent de toutes leurs forces, 9-15 ; 3° maintenant il a cependant assez à souffrir, sans cette peine de surcroît, de la part de ses propres maux et de la part de Dieu, 16-23. 4° Combien moins ses amis devraient-ils se tourner contre lui, puisque sa félicité passée s'est changée en une douleur si cruelle ! 24-31.

IIIe partie : Conscience de son innocence, XXXI. — Du moins sa conscience est-elle pour lui. 1° Il ne s'est jamais abandonné à ses passions, 1-12 ; 2° il ne s'est jamais servi de sa force pour traiter injustement les faibles, 13-23 ; 3° il n'a jamais été arrogant, comme on le lui a reproché, ni envers Dieu ni envers les hommes, 24-40.

IIIe partie : Intervention d'Éliu, XXXII-XXXVII.

639. — Rôle d'Éliu.

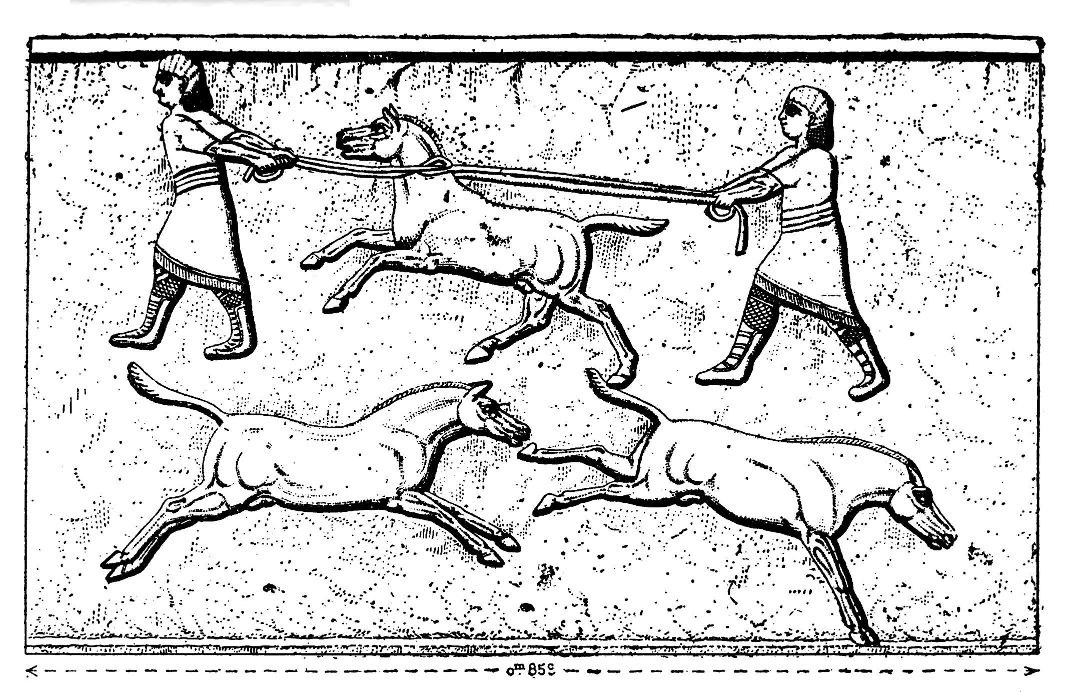
La conclusion de Job, c'est qu'étant innocent il ne sait pas

pourquoi Dieu l'afflige. Éliu intervient et veut lui apprendre la raison de ses souffrances. C'est un jeune homme, issu probablement d'une branche collatérale de la famille d'Abraham, XXXII, 2, 6; cf. Gen., XXII, 21. Il a écouté en silence, comme il convenait à sa jeunesse, mais non sans indignation, des hommes plus âgés que lui, XXXII, 6-7, qui lui paraissent avoir avancé beaucoup d'erreurs. Poussé par une inspiration divine, il s'adresse maintenant aux deux partis. Ils se sont tous trompés, puisqu'ils n'ont vu ni les uns ni les autres un des principaux buts de la souffrance : c'est que Dieu *parle* à l'homme par la voix de la douleur et lui enseigne toutes les vertus. Tout en faisant ressortir ce caractère médicinal, préventif et didactique de la souffrance, Éliu redresse accessoirement ce qui lui a paru faux à un degré quelconque dans les paroles de Job et de ses amis. Ses discours sont au nombre de quatre. Les Pères les ont sévèrement jugés. « Magna Eliu ac valde fortia protulit, dit S. Grégoire le Grand, sed hoc unusquisque arrogans habere proprium solet, quod dum vera ac mystica loquitur, subito per tumorem cordis quædam inania et superba permiscet (1). » Éliu est en effet présomptueux et avide de faire étalage de sa science, mais il n'en fait pas moins ressortir une vérité nouvelle, qui n'avait pas encore été présentée, celle de l'utilité de la souffrance pour purifier l'homme et l'instruire; ce qui montre que le juste lui-même peut être affligé. Il prépare ainsi la manifestation de Dieu, en faisant cesser les plaintes de Job ; Dieu n'a plus, en paraissant, qu'à faire confesser à Job qu'il a eu tort de se plaindre.

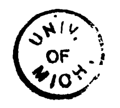
640. — 1er discours d'Éliu : L'homme n'est point sans tache aux yeux de Dieu, XXXII-XXXIII.

Après une introduction historique, en prose, XXXII, 1-6a, dans laquelle sont mentionnées l'indignation de Job contre ses amis, 1-3, et les raisons qu'a eues Éliu de se taire d'abord

(1) S. Greg. Mag., *Moralia in Job*, l. XXIV, c. XII, n° 36, t. LXXVI, col, 397. Cf. Olympiodore, dans Nicetas, *Catena in Job*, Londres, 1637, p. 484.



30. — L'ONAGRE DU DÉSERT. (P. 237. Job, XXXIX, 5-8 ; VI, 5 ; XI, 12 ; XXIV, 5.) (Bas-relief assyrien de Ninive.)


UNIV.
OF
MICH.

et de parler maintenant, 1° Éliu commence en disant qu'il a laissé parler les amis plus âgés de Job, dans l'espérance qu'ils le réfuteraient, mais puisqu'il s'est trompé (1), il prend la parole, xxxii, 6b - 14. 2° Quand ils ont eu fini leurs discours, il s'est tu quelque temps encore ; l'esprit le pousse maintenant à exposer sans partialité ce qu'il pense, xxxii, 15-22. 3° Que Job l'écoute, car il sera sincère et clair ; Job n'a pas d'ailleurs à craindre devant lui comme devant Dieu, puisqu'il est son semblable, xxxiii, 1-7. 4° Quand il a fini ce long exorde, il entre dans le cœur de son sujet. Job s'est déclaré innocent à l'encontre de Dieu, mais il est faux que Dieu ne manifeste pas à l'homme sa volonté, il la lui manifeste de plusieurs manières, d'abord par des visions de nuit, xxxiii, 8-18 ; 5° ensuite par la souffrance et par la maladie, qui est un des langages de Dieu. Ces coups ne doivent point décourager l'homme, mais plutôt, au moyen de l'intercession des saints, lui faire reconnaître ses péchés, xxxiii, 19-30. 6° Péroraison : Job peut continuer à l'écouter tranquillement ou lui répondre, xxxiii, 31-33.

641. — IIe discours d'Éliu : Apologie de la justice divine, xxxiv.

Job ne lui répond rien. Éliu a consacré en partie son premier discours à montrer que Dieu n'est pas injuste envers l'homme ; il consacre le second tout entier à développer cette idée et à établir que Dieu gouverne le monde avec équité. 1° Il prie les assistants de l'écouter et de prononcer. Job accuse Dieu de ne point le traiter avec justice, 2-9 ; 2° mais comment Dieu pourrait-il être injuste, puisqu'il crée et gouverne le monde librement, 10-18 ? 3° la justice de Dieu envers ses créatures éclate de toutes parts : sa toute-puis-

(1) « Non sunt longævi sapientes nec senes intelligunt judicium, » xxxii, 9. Cordier dit là-dessus, dans son *Job elucidatus*, p. 588. « Sæpe a Deo juvenes magno pretio æstimantur, senes vero pro nihilo habentur, quia hi morum levitate repuerascunt, illi virtutum muturitate consenescunt... Hinc est illa frequens Sacrarum Litterarum consuetudo, ut seniores propter morum intemperantiam pueri dicantur ; juniores propter virtutum excellentiam senes appellentur. » D'où le nom de *presbyteri*, donné même aux jeunes prêtres.

sance et sa science infinie lui permettent de juger avec pleine justice, 19-28. 4° Comment pourrait-on calomnier les voies de Dieu, puisqu'il se propose comme but le bien des hommes? On doit plutôt s'humilier devant lui, et c'est parce que Job ne le fait pas qu'il mérite le châtiment divin, 29-37.

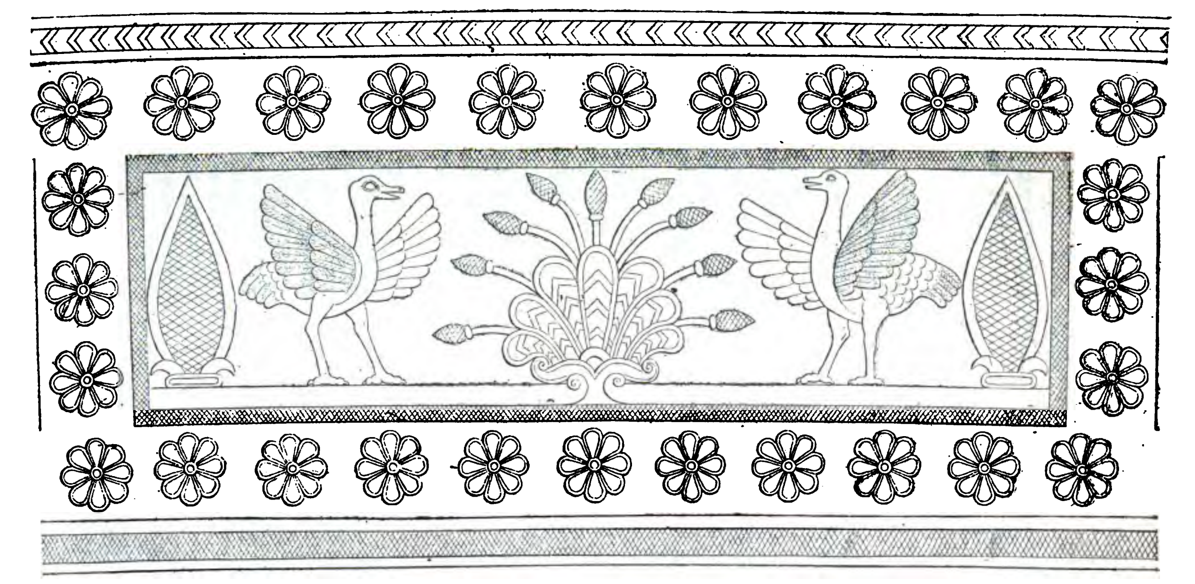
642. — III° discours d'Éliu : réfutation de la seconde affirmation de Job sur l'inutilité de la confiance en Dieu, XXXV.

Il développe dans ce discours l'idée qu'il avait déjà exprimée contre Job, XXXIV, 9, et il affirme que, par la piété ou l'impiété, l'homme se rend utile ou nuisible à lui-même. 1° Quand Job dit que la piété est inutile à l'homme, croit-il par là que l'homme puisse donner ou enlever quelque chose à Dieu ? 2-8. 2° Ceux-là se plaignent en vain qui négligent, par présomption, de recourir à Dieu; que Job prenne garde de leur devenir semblable ! 9-16

643. — IV° discours d'Éliu : Dieu afflige l'homme pour le garder du péché et l'exciter au repentir, XXXVI-XXXVII.

Dans son dernier discours, Éliu expose encore plus complètement les motifs pour lesquels Dieu permet que le juste soit affligé : c'est pour le tenir en garde contre le péché, ou, s'il a péché, pour l'exciter au repentir. 1° Son exorde annonce des raisons décisives en faveur de sa thèse, XXXVI, 2-4. 2° Dieu est tout-puissant, mais il ne dédaigne personne, et c'est ce qu'il montre en éprouvant ceux qu'il aime, XXXVI, 5-12. 3° C'est pour le plus grand bien de Job que Dieu l'afflige ; il doit donc veiller à ne pas perdre par sa faute la bénédiction que Dieu veut répandre sur lui, XXXVI, 13-22. 4° L'homme doit louer humblement ce maître incomparable qui manifeste sa puissance et sa sagesse par ses œuvres merveilleuses et par les phénomènes atmosphériques, XXXVI, 23-33. 5° Éliu décrit en détail l'orage, sa magnificence et ses suites, XXXVII, 1-13 (1).

(1) « Dans le XXXVII° chapitre,... on sent que les accidents météorologiques qui se produisent dans la région des nuages, les vapeurs qui se condensent ou se dissipent, suivant la direction des vents, les jeux



31. — L'AUTRUCHE. (P. 237. Job, XXXIX, 13-18.) Les deux autruches, les ailes éployées, sont tournées vers la fleur sacrée des Assyriens. Derrière elles est le cône de pin. Le tout est encadré dans une bordure de rosaces. (Broderie du manteau d'un grand officier de la cour des rois d'Assyrie.)

6° En face de pareils spectacles, Job peut bien reconnaître sa faiblesse et son ignorance, comme Éliu reconnaît la sienne, XXXVII, 14-24. C'est la conclusion naturelle des discours d'Éliu et la préparation de l'apparition de Dieu qui se manifeste maintenant au sein d'une de ces tempêtes que l'orateur vient de décrire.

IV° partie : Apparition et discours de Dieu, XXXVIII-XLI.

644. — Raisons de l'intervention de Dieu.

Ce que Job avait si ardemment souhaité, XIII, 22, arrive enfin : Dieu apparaît. Le mystère de la souffrance n'a pas encore été complètement éclairci. Il est démontré que la thèse des trois premiers adversaires de Job est insoutenable ; il est établi que les idées de Job ne sont pas non plus toutes également justes; cependant Éliu lui-même n'a pas dit le dernier mot. Les souffrances du saint patriarche ont eu pour but de manifester la sincérité de sa vertu et de démontrer que la fidélité au devoir peut subsister dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, mais aucun des interlocuteurs ne l'a soupçonné, et, à vrai dire, ce but ne pouvait être connu que par une révélation. A Dieu seul il appartient de trancher le différend; lui seul peut distribuer à chacun le blâme et l'éloge, déclarer Job innocent, tout en lui reprochant les

bizarres de la lumière, la formation de la grêle et du tonnerre, avaient été observés avant d'être décrits. Plusieurs questions aussi sont posées, que la physique moderne peut ramener sans doute à des formules plus scientifiques, mais pour lesquelles elle n'a pas trouvé encore de solution satisfaisante. On tient généralement le livre de Job pour l'œuvre la plus achevée de la poésie hébraïque. Il y a autant de charme pittoresque dans la peinture de chaque phénomène que d'art dans la composition didactique de l'ensemble. Chez tous les peuples qui possèdent une traduction du livre de Job, ces tableaux de la nature orientale ont produit une impression profonde : « Le Seigneur » marche sur les sommets de la mer, sur le dos des vagues soulevées » par la tempête. — L'aurore embrasse les contours de la terre et » façonne diversement les nuages, comme la main de l'homme pétrit » l'argile docile. » Nous y voyons « l'air pur, quand viennent à souf- » fler les vents dévorants du sud, étendu comme un métal en fusion » sur les déserts altérés. » Alex. de Humboldt, *Cosmos*, trad. Faye et Galuski, 1864, t. II, p. 52-53.

excès de parole dans lesquels il s'est laissé entraîner; faire sentir à ses trois amis leur dureté et leur opiniâtreté.

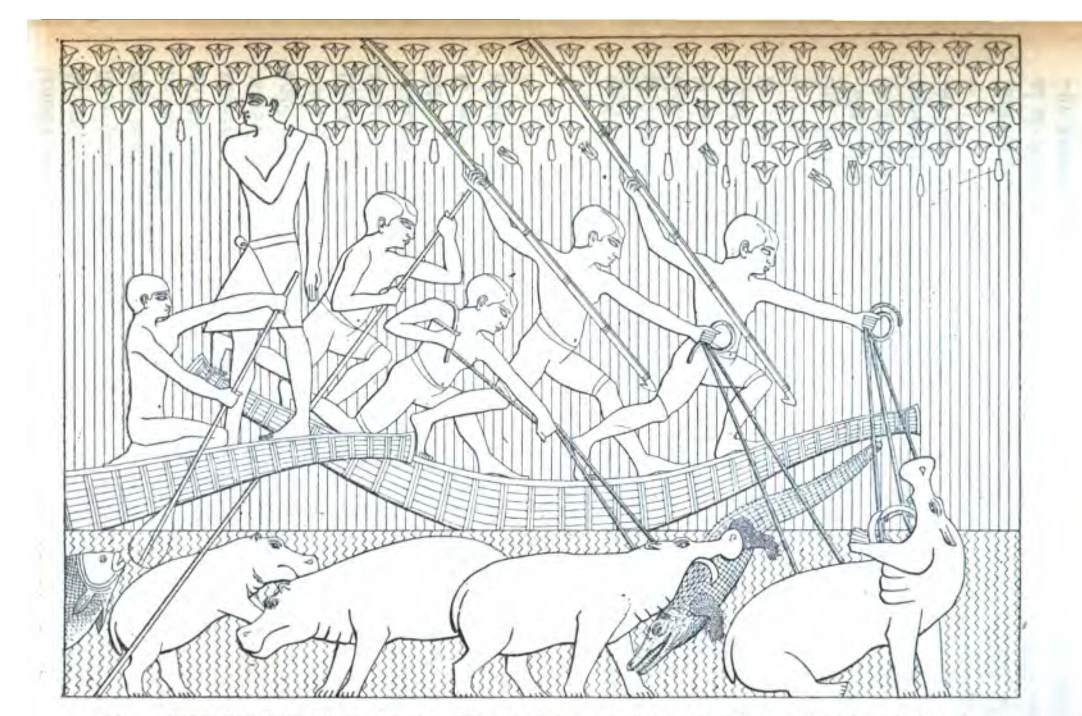
Il semble que Dieu ne saurait intervenir sans s'abaisser, et cependant comme il apparaît en maître souverain! Il ne se justifie pas, il ne dit pas un seul mot pour expliquer sa conduite, il dédaigne de parler des questions spéculatives qui ont été l'objet du débat; il a fait résoudre le problème en tête du livre par l'écrivain inspiré, qui nous a découvert le secret divin dans le prologue. Maintenant les choses se passent tout autrement que Job ne l'avait imaginé, quand il réclamait la présence de Dieu. Surpris, accablé par les questions que son Seigneur lui adresse, il comprend quelle a été sa présomption et son imprudence, il s'humilie et se tait. Dieu veut nous rappeler notre ignorance, nous apprendre à nous abaisser devant lui et à reconnaître que la véritable sagesse consiste à ne pas tenter de pénétrer ce qui est impénétrable. Comment pourrions-nous sonder les plans du Seigneur et scruter ses desseins, puisqu'il est si grand et que nous sommes si petits?

645. — Discours de Dieu, XXXVIII-XLI.

Il se divise en trois parties. La première renferme la description des phénomènes de l'ordre physique, la seconde la description du règne animal, la troisième celle de deux animaux particulièrement remarquables, l'hippopotame et le crocodile. La première et la seconde partie sont à peu près d'égale longueur, XXXVIII, 1-38; XXXVIII, 39-XXXIX, 30; la troisième a près du double de longueur, XL-XLI.

Ire Partie, XXXVIII, 1-38. 1° Dieu interroge Job. Lui qui veut disputer avec le Tout-Puissant, a-t-il assisté à la création, à l'emprisonnement de l'océan et à l'asservissement de la lumière? 2-15. 2° A-t-il découvert le secret des mystères de la nature, 16-30, et 3°, en particulier, des lois qui régissent les astres? 31-38.

IIe Partie, XXXVIII, 39-XXXIX, 35. Description du règne animal. 1° Nourriture du lion et du corbeau, enfantement de la biche, XXXVIII, 39-XXXIX, 4. 2° Comparaison des animaux do-



32. — HIPPOPOTAMES ET CROCODILE. (P. 237. Job, XL, 10-XLI, 25.) Le premier hippopotame, à droite, est harponné par des Égyptiens (Job., XL, 19). Le second tient dans sa gueule un crocodile. A gauche, jeunes hippopotames. (Bas-relief de Memphis, VIe dynastie.)

mestiques avec les animaux sauvages, du buffle avec le bœuf, de l'onagre avec l'âne, XXXIX, 5-12. 3° Description de l'autruche, 13-18; 4° du cheval (1), 19-25; 5° de l'aigle, 26-30. Après ce tableau de sa puissance, Dieu demande à Job s'il va lui répondre. Job confesse qu'il a parlé avec légèreté et qu'il aurait dû se taire, XXXIX, 31-35.

IIIe Partie, XL-XLI. Pour lui faire reconnaître encore davantage son néant, Dieu continue : — 1° Que Job montre sa sagesse en maîtrisant ce qu'il y a d'indomptable au monde. Mais il n'est pas même en état de dompter Béhémoth, c'est-à-dire l'hippopotame, qu'on rencontre dans les eaux du Nil, en Égypte, où on l'appelait *péhémouth*, nom devenu, en hébreu, *Béhémoth,* c'est-à-dire « les bêtes ou le grand animal », XL, 2-19. — 2° Il ne peut dompter Léviathan, mot qui désigne le crocodile; combien moins peut-il donc lutter contre Dieu, XL, 20-XLI, 3. — 3° Puissance redoutable et beauté de Léviathan, XLI, 4-13. — 4° Tableau de sa supériorité et de sa souveraineté incontestée dans son royaume, XLI, 14-26. — Les ch. XXXVIII et XXXIX avaient parlé des animaux de la terre

(1) Rollin dit de la description du cheval, *Traité des Études,* l. IV, c. III, § IV, n° 3, t. II, 1805, p. 595-597 : « Chaque mot demanderait d'être développé, pour en faire sentir la beauté... Les armées sont longtemps à se mettre en ordre de bataille... Tous les mouvements sont marqués par des signaux particuliers... Cette lenteur importune le cheval. Comme il est prêt au premier son de trompette, il porte avec impatience qu'il faille avertir tant de fois l'armée. Il murmure en secret contre tous ces délais, et ne pouvant demeurer en place, ni aussi désobéir, il bat continuellement du pied et se plaint en sa manière qu'on perde inutilement le temps à se regarder sans rien faire. *Fervens et fremens sorbet terram.* Dans son impatience, il compte pour rien tous les signaux qui ne sont point décisifs et qui ne font que marquer quelque détail dont il n'est point occupé. *Nec reputat tubæ sonare clangorem.* Mais quand c'est tout de bon, et que le dernier coup de la trompette annonce la bataille, alors toute la contenance du cheval change. On dirait qu'il distingue, comme par l'odorat, que le combat va se donner, et qu'il a entendu distinctement l'ordre du général, et il répond aux cris confus de l'armée par un frissonnement qui marque son allégresse et son courage : *Ubi audierit buccinam, dicit : Vah! Procul odoratur bellum, exhortationem ducum et ululatum exercitus.* Qu'on compare les admirables descriptions qu'Homère et Virgile ont faites du cheval, on verra combien celle-ci est supérieure. »

et des animaux de l'air; la description se termine ainsi par les animaux aquatiques ou amphibies, par les deux animaux les plus singuliers de l'Égypte.

646. — Réponse de Job, XLII, 1-6.

La seconde réponse de Job à Dieu est courte, mais complète, XLII, 1-6. Il savait que Dieu était grand et que sa conduite est incompréhensible, mais il ne le sentait pas assez; il confesse qu'il a eu tort de vouloir se mesurer présomptueusement avec Dieu et il le prie de lui pardonner. La discussion se termine donc comme cela devait être, par la victoire complète de Dieu, victoire avouée et acceptée de l'homme qui ne peut en remporter lui-même d'autre que celle-là : reconnaître son néant en présence de son créateur.

Ve partie : Épilogue, XLII, 7-16.

647. — Division et analyse de l'épilogue.

L'épreuve de Job est maintenant finie. Il a déjoué, sans le savoir, le plan de Satan : 1° Dieu proclame son innocence devant ses amis, et leur injustice n'est pardonnée que par son intercession, 7-9. 2° Job lui-même est récompensé : il saura que l'épreuve bien supportée devient une source de bonheur; il reçoit le double des biens qu'il avait perdus, 10-15. 3° Il en jouit 140 ans et meurt plein de jours, 16.

33. — HARPISTES ÉGYPTIENS.

La harpe des Hébreux (*kinnor*, Vulgate, *cithara*) devait ressembler à la harpe égyptienne et être jouée de la même manière. (Voir aussi Fig. 34, p. 330.)

CHAPITRE III.

LES PSAUMES.

ARTICLE I.

Introduction au livre des Psaumes.

§ I. — Des Psaumes en général.

Noms des Psaumes. — Leur authenticité. — Division en cinq livres. — Différences critiques entre les cinq livres. — De l'authenticité des titres des Psaumes. — Auteurs des Psaumes. — Date. — Sujet ordinaire. — Classification. — Psaumes messianiques. — Enseignements contenus dans les Psaumes en général.

648. — Noms des Psaumes.

1° On ignore par quel nom les anciens Hébreux désignaient la collection des Psaumes. Aujourd'hui on lui donne, dans la Bible hébraïque, le titre de *Thehillîm, laudes, louanges.* Cette dénomination, qui a la même racine qu'*alleluia,* convient, en effet, à un grand nombre de psaumes, quoique elle ne s'applique pas exactement à tous; elle n'est attribuée expressément qu'au Ps. CXLIV, hébreu CXLV, *Exaltabo te, Deus meus,* lequel est en effet une hymne de louange.

2° Les Septante intitulèrent leur traduction des *thehillîm,* ψαλμοί, d'où notre mot de *Psaumes.* Ils se servirent également du mot ψαλμός pour traduire l'hébreu *mizmôr,* qui signifie proprement une composition rythmique, destinée à être chantée avec accompagnement d'instruments de musique et en particulier de la harpe. Ψάλλειν, dans les auteurs grecs, signifie toucher un instrument à cordes, et ψαλμός le poème ou l'air qui est ainsi joué avec ou sans accompagnement de la voix; il répond bien par conséquent à l'hébreu *mizmôr.* Plusieurs Psaumes portent le nom de *mizmôr,* mais non pas tous, car ils n'étaient pas tous destinés à être chantés en musique. L'usage a néanmoins prévalu d'appeler Psaumes tous les poèmes de la collection, quelle que soit leur nature.

649. — Authenticité des Psaumes.

L'Église reçut certainement le Psautier des mains des Juifs, non seulement comme une partie de la Bible, mais aussi comme un livre liturgique dont la synagogue se servait régulièrement dans les assemblées religieuses. Tout le monde en admet l'authenticité, entendue dans ce sens.

649 bis. — Du nombre des Psaumes.

Le nombre des Psaumes, selon le témoignage constant de tous les anciens auteurs, est de cent cinquante. Le Ps. CLI, qu'on lit à la fin du Psautier grec et syriaque, est surnuméraire et apocryphe. Le chiffre de 150 se recommande de lui-même, comme émanant du dernier collectionneur des Psaumes. Il existe d'ailleurs, dans le classement, quelques différences qui proviennent de ce que les divisions n'étaient pas primitivement marquées dans les manuscrits. La version grecque, reproduite par notre Vulgate, joint ensemble les Ps. IX et X, CXIV et CXV de l'hébreu; elle partage le Ps. CXVI dont elle fait les Ps. CXIV et CXV. La version syriaque s'écarte de l'hébreu et du grec : elle réunit, comme le grec, les Ps. CXIV et CXV, et divise, comme lui, le Ps. CXLVII; pour le reste, elle est d'accord avec l'hébreu, sauf quelques particularités. Ces variations qui ne portent que sur la coupure, pour ainsi dire, des poèmes, sont du reste sans importance sérieuse; elles n'atteignent pas le fond des choses.

650. — De la division du Psautier en cinq livres.

La tradition juive, constatée par le texte même de l'Écriture et par la tradition des Pères (1), partageait les Psaumes, comme le Pentateuque, en cinq livres. La fin des quatre premiers est indiquée, dans le texte, par une doxologie placée

(1) S. Épiphane, en particulier, a très nettement indiqué la division du Psautier en cinq livres : « Nec illud latere te debet, honestarum rerum studiose, Psalterium ab Hebræis quinque in libros esse partitum, nova ut indidem Pentateuchus oriatur. » Et il indique ensuite exactement les cinq livres. *Libri de mensuris et ponderibus*, c. V, t. XLIII, col. 243.

Ps. XL, 14; LXXI, 19; LXXXVIII, 53 et CV, 48. Les versets que nous venons d'indiquer n'ont, la plupart, aucune liaison avec les Psaumes auxquels ils sont attachés; ils marquent simplement la fin d'un recueil. Nous lisons même Ps. LXXI, 20 : *Defecerunt laudes* (*thephillôth*) *David, filii Jesse*. Il résulte de là que la collection des Psaumes a été faite à diverses époques et à cinq reprises différentes.

* 651. — Différences critiques entre les cinq livres des Psaumes.

1° Les cinq livres des Psaumes se distinguent les uns des autres par l'emploi différent du nom de Dieu. Dans le premier livre, on lit 272 fois le nom de Jéhovah, 15 fois seulement celui d'Élohim (1). Dans le second, au contraire, Élohim est cinq fois plus fréquent que Jéhovah (164 fois Élohim, 34 fois Jéhovah). Le Ps. XIII, dans le premier livre, appelle Dieu Jéhovah; le Ps. LII, qui est identique, dans le second livre, l'appelle Élohim (2). Quant au troisième livre, le nom d'Élohim (33 fois) est prépondérant dans les premiers Psaumes et celui de Jéhovah (44 fois) dans les derniers. Jéhovah est employé exclusivement dans le quatrième livre, et l'on peut dire la même chose du cinquième, car Élohim ne s'y lit que dans deux passages empruntés à des Psaumes du livre précédent (3).

2° Ceux qui soutiennent que les cinq livres ont été réunis en même temps, et que la collection entière date de la même époque, pensent que les Psaumes ont été classés d'après le nom de Dieu dont ils font usage; mais le livre III, dans lequel le nom d'Élohim cède graduellement la place à celui de

(1) Dans ce total ne sont pas compris les cas où Élohim est employé avec des suffixes ou des pronoms; on ne tient pas compte non plus des titres ou des doxologies.

(2) On peut juger par là combien est peu sûr le critérium d'après lequel un certain nombre de critiques prétendent que les passages de la Bible où est employé le nom de Jéhovah ne sont pas du même auteur que ceux dans lesquels est employé le nom d'Élohim : le psaume jéhoviste XIII est indubitablement du même auteur que le psaume élohiste LII.

(3) Ps. CVIII, six fois; CXLIV, une fois. Le nom de Jéhovah se lit 339 fois dans les livres IV et V.

Jéhovah, détruit cette explication. On a supposé avec plus de vraisemblance que l'emploi d'Élohim, dans les livres II et III, provient de ce que les collections datent de l'époque qui s'écoule de Salomon à Ézéchias, pendant laquelle le nom de Jéhovah fu peut usité. Cette hypothèse chronologique est confirmée par les titres d'un certain nombre de psaumes. — Elle semble en contradiction avec contenu du livre II, qui renferme beaucoup de Psaumes de David, dans lesquels on lit Jéhovah au lieu d'Élohim. Pour se rendre compte de ce fait, on peut admettre que David lui-même rassembla les Psaumes du premier livre dans un but liturgique; il en exclut les psaumes L-LXIII, parce qu'il les jugea trop personnels : comme ils renferment des allusions directes à sa vie privée, il les crut sans doute impropres au chant public. Il ne mit dans la première collection que ceux qui avaient un caractère général ou qu'il put aisément généraliser, et il y substitua le nom plus théocratique de Jéhovah à celui d'Élohim; plus tard on recueillit dans les livres suivants les psaumes davidiques que le prophète royal n'avait point rassemblés lui-même.

*** 652. — De l'authenticité des titres des Psaumes.**

1° Tous les Psaumes, à l'exception de 34 en hébreu (20 dans la Vulgate) (1), ont un *titre* qui nous fait connaître soit leur

(1) Le Talmud appelle *orphelins* les Psaumes qui n'ont pas de titre, *Babyl.*, *Aboda Zara*, 24 *b*. Ce sont les Ps. I; II; X hébreu; XXXIII (hébreu, Vulgate XXXII, il a dans la Vulgate le titre de *Psaume de David*); XLIII (hébreu, Vulgate XLII, avec le titre *Psaume de David*); LXXI (hébreu, Vulgate LXX, avec le titre *Psaume de David, des fils de Jonadab et des premiers captifs*); XCI (hébreu, Vulgate XC, avec le titre *Laus Cantici David*); XCIII-XCVII (hébreu, Vulgate XCII-XCVI; elle les attribue tous à David); XCIX (hébreu, Vulgate XCVIII, avec le titre *Psaume de David*); CIV-CVII (hébreu, Vulgate CIII-CVI; le psaume CIII porte en tête : *Ipsi David*); CXI-CXIX (hébreu, Vulgate CX-CXVIII; elle paraît attribuer le Ps. CXI à Aggée et à Zacharie); CXXXV-CXXXVII (hébreu, Vulgate CXXXIV-CXXXVI; elle donne pour titre au Ps. CXXXVI : *Psalmus David, Jeremiæ*); CXLVI-CL (hébreu, Vulgate CXLV-CL : le Ps. CXLV a pour titre : *Alleluia, Aggæi et Zachariæ*). — Quelques auteurs regardent le mot *alleluia* placé en tête d'un certain nombre de Psaumes, comme un titre; mais c'est sans motif.

auteur, soit leur nature et la manière dont ils devaient être chantés, soit la circonstance historique dans laquelle ils ont été composés (1), soit toutes ces choses à la fois. Ce titre n'est pas toujours absolument semblable dans le texte hébreu et dans les Septante ou la Vulgate.

2° L'*autorité* des inscriptions placées en tête des Psaumes n'est pas acceptée par tous les critiques. On allègue contre leur authenticité : 1° leur ressemblance avec les suscriptions finales ou indication de la date des Épîtres du Nouveau Testament grec, qui ne méritent point confiance. — Il est aisé de répondre que le caractère suspect de ces additions, qui ne se lisent que dans le texte grec des Épîtres et non dans la Vulgate, ne prouve rien contre les titres des Psaumes, qui sont d'une autre époque. — 2° On prétend que les titres ajoutés à quelques Psaumes par les Septante sont arbitraires, et l'on en conclut que tous ou la plupart doivent être rejetés. — Il n'est nullement prouvé que les traducteurs grecs n'ont eu aucune raison de faire ce qu'ils ont fait. De plus, le fait serait-il prouvé, il ne démontrerait rien contre les titres hébreux. — 3° On s'appuie surtout sur le sentiment des critiques d'après lesquels, dans les livres III, IV et V, plusieurs psaumes attribués à David, Asaph, etc., ne sont point de ces auteurs. — La question est de savoir si ces critiques ont raison. Or, ils n'établissent nullement, à part quelques exceptions, que les titres qu'ils attaquent sont faux; seulement, quelquefois ils les expliquent mal, afin de les rejeter.

3° Les *raisons* en faveur de l'authenticité des titres sont les suivantes : 1° Ils forment une partie intégrante de la collection et, jusqu'aux temps modernes, ils ont été, dans leur ensemble, admis sans contestation (2). Théodore de Mopsueste est, dans l'antiquité, le seul qui ait soulevé des doutes à ce sujet. — 2° Ils sont analogues à ce que nous voyons dans d'autres parties de l'Ancien Testament et quel-

(1) Ps. VII; XVII; XXIX, XXXV; L; LI; LV; LVI; LVIII; LIX; LXI; CXLI.
(2) Vogel est le premier qui ait attaqué les titres des Psaumes dans sa dissertation publiée à Halle, en 1767, *Inscriptiones Psalmorum serius demum additas videri*.

quefois même confirmés par d'autres livres ; Is., XXXVIII, 9; Habacuc, III, 19; II Reg., I, 18; XXIII, 1, etc. — 3° Leur diversité, l'absence d'esprit de système, leur forme souvent obscure et énigmatique sont des garanties d'une haute antiquité. Ils étaient déjà en partie inintelligibles pour les auteurs de la version des Septante ; ils étaient donc plus anciens qu'eux. — 4° L'absence de titres dans plusieurs psaumes est au moins une présomption en faveur de la valeur des titres qu'on lit en tête des autres, car il faut qu'on ait eu des motifs sérieux d'en donner aux uns, sans en donner à tous (1). — Reconnaissons d'ailleurs que les titres de quelques psaumes paraissent inexacts et sont communément rejetés (2). Le désaccord qui existe sur ce point entre la Bible hébraïque, les Septante et les autres versions anciennes prouve qu'ils n'étaient pas fixés comme le texte lui-même, mais livrés en partie aux conjectures.

653. — Auteurs des Psaumes.

Quelques Pères ont attribué tous les Psaumes à David, mais le style, le contenu et les titres mêmes de ces chants sacrés nous apprennent qu'ils sont d'auteurs et d'époques diverses, comme le reconnaît expressément le Talmud (3).

(1) Voir n° 666 l'explication des titres.

(2) Voir Bellenger, *Liber Psalmorum*, *Prolegomena*, c. V, *De Psalmorum Titulis*, éd. de 1853, p. XXIV-XXXVII.

(3) *Baba Bathra*, 14 *b*. « Sciamus errare, dit S. Jérôme, eos qui omnes Psalmos David arbitrantur, et non eorum quorum nominibus inscripti sunt. » *Epist.* CXL, 4, t. XXII, col. 1169. — Le texte hébreu donne le nom des auteurs de 101 psaumes, la Vulgate de 115. Les inscriptions en attribuent 73 (ou 88), à David, 12 à Asaph, 11 aux fils de Coré, 2 à Salomon, LXXI, CXXVI ; un à Moïse, LXXXIX, un à Héman et un à Éthan, l'origine des autres n'est point indiquée. — Le texte hébreu en attribue 73 à David, les Septante et la Vulgate lui attribuent de plus les 15 psaumes : X selon l'hébreu ; XXXII ; XLII ; LXVI ; LXX ; XC ; XCII-XCVIII ; CXIII ; CXXXVI. Sur ce nombre, deux seulement, XLII et CXXXVI, peuvent être refusés à David. — C'est parce que David est le principal auteur des Psaumes que la collection entière porte son nom. Le premier livre, I-XL, est exclusivement davidique, et c'est probablement le saint roi lui-même qui l'a formé. Le second livre est en partie davidique, en partie lévitique. On a aussi inséré, comme on vient de le voir, des psaumes de sa composition dans les livres suivants. Le concile de Trente,

1° David est le principal et le plus grand poète lyrique d'Israël. Ses chants se distinguent par la douceur, la tendresse, la grâce et la profondeur du sentiment. Sa note est ordinairement plaintive : plusieurs de ses chants commencent par une sombre peinture de sa désolation et de ses souffrances, mais ils se terminent par d'admirables élans de confiance en Dieu. Son amour pour Dieu et pour le tabernacle où il réside éclate en transports qui s'élèvent parfois jusqu'au sublime, comme dans le Ps. XVII (1). Il a composé la moitié des Psaumes que nous possédons et il mérite bien le nom de Psalmiste qui lui est donné par excellence, *egregius psaltes Israel* (2).

2° Les titres des psaumes en attribuent douze à Asaph, XLIX; LXXII-LXXXII. Quelques-uns d'entre eux sont d'excellents

dans le canon des Écritures, n° 35, nomme le Psautier, *Psalterium Davidicum*, mais sans prétendre que tous les Psaumes soient de David. « In excipiendis divinis libris,... optabant aliqui ne Psalmi generatim *Psalmi Davidis* appellarentur, cum ex multorum sententia, ille non omnium auctor fuerit. Episcopus Feltriensis, qui Decretum per ea verba conceperat, respondebat : Illa ex Florentino concilio a se excepta; addebatque Bituntinus : *Totius appellationem desumi a majoris partis ratione.* » Pallavicini, *Historia concilii Tridentini,* l. IV, c. XIV, n° 5, 1755, t. I, p. 238.

(1) « (David) a épuisé toutes les joies et toutes les douleurs, et il y a dans ses psaumes des angoisses pour lesquelles les langues modernes n'ont point d'expression. Les psaumes XXII; XXXVIII; XXXIX (selon l'hébreu) et plusieurs autres sont de ce genre... Ces mêmes larmes cependant ne tardent pas à devenir une confiance courageuse, une résignation filiale... Dans les Psaumes, Dieu n'est jamais une abstraction scientifique, mais un être présent partout, qui pénètre le chantre, qui connaît ses mérites et ses défauts, et voilà pourquoi ce chantre se réjouit ou se désole. Sa poésie est le miroir fidèle de sa vie, de ses sensations et de son époque... Dans tous [les Psaumes] des circonstances simples et insignifiantes servent de point de départ pour arriver aux plus hautes conséquences... Je ne connais aucun autre peuple qui ait su mêler des idées aussi douces à des chants de guerre et de bataille. C'est sans contredit à la constitution de Moïse que ces chants guerriers doivent leur cachet humain. » Herder, *Hist. de la poésie des Hébreux*, trad. Carlowitz. p. 492, 524. — « Les Psaumes de David passent chez tous les peuples pour l'ouvrage le plus parfait que la poésie lyrique ait produit, » dit Nodier. Voir tout le passage et les citations de Le Batteux, Dargaud, Lamartine, Plantier, etc., dans les *Trésors de l'éloquence*, Lille, Lefort, 3e édit., 1846, t. I, p. 35-37; Lamartine, *Recueillements*, XXII, *Le tombeau de David.*

(2) Cf. l'éloge que fait de David l'Ecclésiastique, XLVII, 8-10.

poèmes didactiques. Asaph était un des principaux musiciens de David (1). Tous les Psaumes qui portent son nom ne sont pas de lui, mais de l'un de ses descendants ou bien d'un autre Psalmiste qui s'appelait comme lui.

3° Onze des plus beaux psaumes (2) sont attribués aux enfants de Coré. L'auteur n'est pas désigné individuellement, excepté dans le Ps. LXXXVII, œuvre d'Héman l'Ezrahite.

4° Le Ps. LXXXVIII a pour auteur Éthan l'Ezrahite, un des chantres de David, comme Héman, I Par., VI, 44; XV, 19.

5° Divers autres auteurs ont également composé des Psaumes (3). Cf. n° 654.

*** 654. — Date de la composition des Psaumes et de leur réunion en collection.**

1° Le plus ancien des Psaumes, le LXXXIX°, est de Moïse; les plus récents sont du temps d'Esdras. La plupart, ayant David pour auteur, n° 653, 1°, datent du XI° siècle avant notre ère. Quelques-uns de ceux qui portent le nom d'Asaph et des enfants de Coré, à plus forte raison les anonymes, sont d'époque incertaine. Les Ps. I, II, X, selon l'hébreu, quoique n'ayant pas de titre, sont de David. Les Ps. LXXIV et LXXV sont du temps de l'invasion de Sennachérib; XCI-XCIX, de l'intervalle qui s'écoula entre Salomon et la captivité; ils ont la plupart un caractère historique très marqué; CVI a été composé après le retour de la captivité; CX-CXV, vers la même époque, CXVI et CXVII, pour la fête de la dédicace du second Temple. La plus grande partie des psaumes graduels, CXIX-CXXXIII, sont postérieurs à la captivité. Les Ps. CXLVI-CL ont été probablement composés pour la fête de la restauration des murs de Jérusalem, du temps de Néhémie. Rien ne prouve qu'aucun de nos Psaumes ait été

(1) Sur Asaph, voir I Par., VI, 31, 39; XV, 17, 19; XVI, 5, 37; II Par., XXIX, 30; II Esd., XII, 46. Sur ses descendants, voir II Par., XX, 14.

(2) Ps. XLI avec XLII-XLVIII; LXXXIII, LXXXIV, LXXXVI, LXXXVII.

(3) I Par., VI, 33; XV, 19; XXV, 1, 6. — Quarante-neuf psaumes sont anonymes dans l'hébreu, I; II; X; XXXIII; XLIII; LXVI; LXVII; LXXI; XCI-C; CII; CIV-CVII; CXI-CXXI; CXXIII; CXXVI; CXXHI-CXXX; CXXXII; CXXXIV-CXXXVII; CXLVI-CL Sur leur date, voir n° 654.

composé après cette date et qu'il en existe du temps des Machabées (1).

2° Le premier des cinq livres des Psaumes, qui est exclusivement davidique, a été probablement formé par le saint roi lui-même. Le second, en partie davidique, en partie lévitique, a été compilé, d'après plusieurs critiques, du temps d'Ézéchias. Nous ne pouvons dire à quelle époque ont été faites les collections des chants renfermés dans les livres III et IV, mais c'est certainement avant Esdras. C'est Esdras lui-même qui a vraisemblablement recueilli les Psaumes réunis dans le livre V (2).

655. — Sujet ordinaire des Psaumes : Dieu et l'homme en face de Dieu.

1° Dieu et l'homme, voilà le sujet des Psaumes : Dieu dans sa grandeur, sa bonté, sa miséricorde, ses bienfaits, sa justice; l'homme dans sa faiblesse, sa petitesse, sa misère, ses infidélités et le besoin qu'il a du secours de son Créateur.

2° Le premier mouvement du Psalmiste le porte toujours vers *Dieu. Voce mea ad Dominum clamavi, voce mea ad Deum.* Ps. LXXVI, 1. Non seulement Dieu occupe la plus large place dans ces chants; mais sur cent cinquante qui composent la collection, il n'y en a que dix-sept où il ne soit pas nommé dès le premier verset (3). L'union habituelle et la plus intime

(1) On a prétendu reconnaître, dans les derniers livres des psaumes, des chants de l'époque des Machabées; mais on ne peut donner de cette assertion aucune preuve sérieuse. L'auteur des Paralipomènes, I Par., XVI, 18-36; II Par., VI, 41, et Ps. CXXXI, 8-10, connaissait déjà les quatre premiers livres des Psaumes, et probablement aussi le cinquième. Ehrt, *Abfassungszeit und Abschluss des Psalters*, Leipzig., 1869; Himpel, *Ueber angebliche makkabäische Psalmen*, *Theologische Quartal-Schrift*, de Tubingue, 1870, p. 403-473. Rudinger, au XVIe siècle, *Libri Psalmorum paraphrasis latina*, Goerlitz, 1580, fut le premier qui plaça quelques psaumes au temps des Machabées. Avant lui, Calvin avait supposé que les Ps. XLIV, LXXIV et LXXIX étaient *peut-être* du temps des Machabées. Himpel, *loc. cit.*, p. 404.

(2) Cf. n° 653, note 3. On peut voir dans M. Mabire, *Les Psaumes traduits sur le texte hébreu*, p. 331-333, une *Table des Psaumes selon l'ordre du temps où ils ont été composés et des faits qui en ont été l'occasion.*

(3) Ps. I; II; XXXI; XXXVI; XXXVIII; XLIV; XLVIII; LI; LVII; LXXVII; LXXXVI; CXIII; CXV; CXX; CXXVIII; CXXXII et CXXXVI.

avec Dieu, tel est le caractère le plus saillant des Psaumes.

3° Après Dieu, c'est de l'*homme* surtout qu'il est question dans la poésie lyrique des Hébreux, non pas de l'individu en particulier, mais de l'homme en général. David ne parle pas seulement en son nom; il parle au nom de l'humanité entière, et lorsque l'univers chrétien chante les vers du poète hébreu, comme exprimant ses propres sentiments et ses propres pensées, il ne fait que s'approprier ce qui a été fait pour lui. Quoique l'auteur ait souvent composé ses cantiques à l'occasion d'événements particuliers, il n'en a pas moins franchi les bornes étroites de l'horizon de la Palestine : jusque dans les psaumes les plus personnels, il a parlé au nom de tous. Quand il célèbre sa victoire sur Goliath, Ps. CXLIII, il ne dit point à Dieu :

Que suis-je, ô Jéhovah, pour que tu penses à moi?

Mais, s'élevant bien au-dessus de sa personnalité, il s'écrie :

O Jéhovah! qu'est-ce que l'homme pour que tu penses à lui,
Le fils de l'homme, pour que tu t'occupes de lui?
L'homme, qui est semblable à un souffle,
Dont les jours sont comme l'ombre qui passe. ℣℣. 3-4.

4° Cette largeur de conception et de vues est d'autant plus frappante, que la langue dont il se sert est plus rebelle aux généralisations. Les idées générales et abstraites semblent ne pas exister pour la langue hébraïque, mais le génie du Psalmiste sait lui donner ce qui lui manque; il oppose sans cesse dans ses chants la petitesse et la misère de l'homme à la grandeur et à la perfection de Dieu :

Quand je regarde ton ciel, l'œuvre de tes doigts,
La lune et les étoiles que tu as faites,
Qu'est-ce que l'homme pour que tu te souviennes de lui,
Le fils de l'homme, pour que tu prennes soin de lui?

Ces admirables vers, que nous lisons dans le Psaume VIII, l'un des poèmes les plus achevés et les plus parfaits qui existent dans aucune littérature ancienne ou moderne, nous les retrouvons sous une autre forme dans plusieurs autres passages de nos chants sacrés, où la créature est mise

également contraste avec son Créateur, Ps. IX, 20; en X, 18.

5° Mais le Psalmiste ne se contente pas de parler ainsi de l'homme en général, il étend plus loin ses généralisations. Quand il demande à Dieu de juger et de punir ses ennemis, sa pensée, d'un vol hardi, enveloppe dans sa prière tous les peuples qui font la guerre à Jéhovah. Il veut se venger des Philistins, et il réclame d'Élohim l'abaissement, non pas seulement des habitants de Geth, mais de tous les Gentils (1):

> Échapperont-ils [au châtiment] de leurs crimes?
> Dans ta colère, terrasse les Gentils, ô Élohim. Ps. LV, 8.

Dans les chants de David, le juste et le pécheur, le bon et le méchant, le grand et le petit, le riche et le pauvre deviennent ainsi des caractères généraux, et c'est de la sorte qu'il développe et agrandit le champ de la poésie gnomique, qui devait prendre un si grand élan sous son fils Salomon.

6° Un autre caractère des Psaumes, très important à noter, c'est que l'homme qui est placé en face de Dieu dans ces chants sacrés est très souvent le *Dieu-Homme,* le Messie, représentant de l'humanité auprès de son Père; leur auteur parle presque toujours au nom de Jésus-Christ, ou au moins en termes qu'on peut lui appliquer. Wiener, résumant la pensée de tous les Pères, dit très bien à ce sujet: « Davidem ita animo futura intuitum esse, ut ipsi tanquam suis verbis licuerit ipsius Christi verba, sensum cogitationesque eloqui, ut Christi nomine locutus esse dici possit, ut non cæterorum instar de Christo sed Christi verba fecisse videatur, ut non indicaverit, sed gesserit personam, ut conditionem filii Dei non enarraverit, sed suo animo impressam et inhærentem vividissimis coloribus depinxerit... Abraham, quin tamen Deum vere viderit, gaudet *commercio,* Moses propius accedit ad *conspectum,* David admittitur in *communionem affectuum* (2). » Dieu, en faisant du Psalmiste l'interprète des

(1) Voir aussi Ps. VII, 9; LVIII, 6 et 12.

(2) Wiener, *De prophetica Psalmorum indole,* 1840. — « Tribus modis Psalmi loquuntur de persona Domini Jesu Christi pro instructione fide-

sentiments de l'humanité, l'a fait par là-même l'interprète des sentiments de son Fils, qui est le second Adam, l'homme par excellence; c'est ainsi que le cri de David s'est trouvé tout à la fois le cri par excellence du Messie et de la nature humaine.

* 656. — Classification des Psaumes.

Il est impossible de classer rigoureusement les Psaumes dans un ordre logique. Les diverses collections faites, comme nous l'avons vu, à des époques diverses, les ont rangés simplement les uns à la suite des autres; la multiplicité des sujets traités souvent dans le même chant ne permet pas de les disposer exactement par matières. La table que nous allons donner tient compte seulement de l'idée principale de chaque psaume (1).

I. *Hymnes en l'honneur de Dieu.*

1° Pour célébrer ses attributs en général : VIII ; CIII ; CXLIV ; — XVII ; XVIII ; XXIII ; XXVIII ; XXXIII ; XLV ; XLVI ; XLVII ; XLIX ; LXIV ; LXV ; LXXV ; LXXVI ; XCII ; XCIV-XCVI ; XCVIII ; CX ; CXII ; CXIII ; CXXXIII ; CXXXVIII ; CXLI ; CXLVIII ; CL.

2° Pour le remercier de ses bienfaits envers Israël : XLV ; XLVII ; LXIV ; LXV ; LXVII ; LXXV ; LXXX ; LXXXIV ; XCVII ; CIV ; CXXIII ; CXXV ; CXXVIII ; CXXXIV ; CXXXV ; CXLIX.

3° Pour le remercier de ses bienfaits envers les bons : XXII ; XXXIII ; XXXV ; XC ; XCIX ; CII ; CVI ; CXVII ; CXX ; CXLIV ; CXLV.

lium, dit Cassidore, *In Psalterium Præfatio*, c. XIII, t. LXX, col. 17-18. Primum per id quod ad humanitatem ejus noscitur pertinere (Ps. II, 2 ; XX, 3)... Secundo quod æqualis et coæternus ostenditur Patris(Ps. II, 7 ; CIX, 3)... Tertio a membris Ecclesiæ, cujus ipse dux et caput est Christus (Ps. XXI, 2 ; LXVII, 6). » Cf. Bossuet, *Supplenda in Psalmos*, *Œuvres*, éd. Lebel, t, I, p. 557 sq.

(1) On trouve une classification des Psaumes, dans le genre de celle que nous donnons ici et quant à la forme des psaumes, dans S. Athanase, *Epistola ad Marcellinum*, n° 14, t. XXVII, col. 26-27. Les numéros suivants, 15-26, col. 27-38, indiquent quels sont ceux de ces chants sacrés que l'on peut réciter dans les différentes situations où l'on se trouve. — M. Mabire, dans *Les Psaumes traduits sur le texte hébreu*, a, p. 329-331, une *Table des Psaumes selon l'ordre des sujets qui y sont traités*. — Carpzow analyse généralement bien le sujet des Psaumes dans son *Introductio ad libros poeticos Veteris Testamenti*, 1731, p. 136-140.

4° Pour célébrer sa bonté envers les particuliers : IX; XVII; XXI; XXIX; XXXIX; LXXIV; CII; CVII; CXV; CXVII; CXXXVII; CXLIII.

II. *Prières.*

1° Pour demander à Dieu pardon de ses péchés : VI; XXIV; XXXI; XXXVII; L; CI; CXXIX; CXLII.
2° Confiance en Dieu dans le trouble : III; XV; XXVI; XXX; LIII; LV; LVI; LX; LXI; LXX; LXXXV; — XII; XXI; LXVIII; LXXVI; LXXXVII.
3° Recours à Dieu dans une profonde détresse : IV; V; X (XI); XXVII; XL; LIV; LVIII; LXIII; LXIX; CVIII; CXIX; CXXXIX; CXL; CXLII.
4° Demande de secours : VII; XVI; XXV; XXXIV; XLIII; LIX; LXXIII; LXXVIII; LXXIX; LXXXII; LXXXVIII; XCIII; CI; CXXVIII; CXXXVI.
5° Intercession : XIX; LXVI; CXXI; CXXXI; CXLIII.
6° Désir de visiter le tabernacle ou le temple : XLI; XLII; LXII; LXXXIII.

III. *Psaumes didactiques.*

1° Les bons et les méchants : I; V; VII; IX-XI; XIII; XIV; XVI; XXIII; XXIV; XXXI; XXXIII; XXXV; XXXVI; XLIX; LI; LII; LVII; LXXII; LXXIV; LXXXIII; XC; XCI; XCIII; CXI; CXX; CXXIV; CXXVI; CXXVII; CXXXII.
2° La loi de Dieu; XVIII; CXVIII.
3° Vanité de la vie humaine, XXXVIII; XLVIII; LXXXIX.
4° Devoirs de ceux qui gouvernent, LXXXI; C.

IV. *Principaux psaumes prophétiques.*

II; XV; XXI; XXXIX; XLIV; LXVII; LXVIII; LXXI; XCVI; CIX; CXVII.
Pour plus de détails sur les psaumes prophétiques, voir n° 657.

V. *Psaumes en l'honneur de Jérusalem et du Temple.*

XIV; XXIII; LXVII; LXXX; LXXXVI; CXXXI; CXXXIII; CXXXIV.

VI. *Abrégé de l'histoire du peuple de Dieu.*

LXXVII; CIV; CV. Pour les Psaumes historiques se rapportant à l'histoire de David, voir n° 495.

657. — Psaumes messianiques.

Les psaumes les plus importants sont les Psaumes *messianiques* (1). On entend par là les psaumes qui se rapportent au

(1) Bossuet a bien résumé les prophéties messianiques des Psaumes dans la seconde partie de son *Discours sur l'Histoire universelle*. Cf.

Messie. Une partie d'entre eux nous sont connus par les auteurs du Nouveau Testament et par le consentement unanime de l'Église (1). D'autres se reconnaissent à des traits particuliers, plus ou moins accusés, se rapportant à Notre-Seigneur Jésus-Christ (2). Un certain nombre de Psaumes ont été appliqués au Messie par les Pères et les commentateurs, quoique la légitimité de cette application ne puisse pas être rigoureusement démontrée (3). « On ne doit pas ranger parmi les Psaumes messianiques ceux que la liturgie applique, dans un sens accommodatice, à Jésus-Christ et à son Église, parce que celle-ci n'a point certainement l'intention de décider par là, en vertu de son autorité, que l'application qu'elle fait d'un passage au Messie et à son royaume, est réelle, objective, et voulue comme sens premier par le Saint Esprit. Du reste, on peut se convaincre facilement que dans la plupart des cas où l'Église rapporte un psaume à Jésus-Christ et à son royaume, elle ne le fait pas *per nudam accommodationem,* mais parce que, ordinairement, ce psaume peut être entendu totalement ou en partie, dans le sens figuré, du Messie (4). »

2° Parmi les psaumes messianiques, les uns le sont dans le *sens littéral*, les autres seulement dans le *sens figuré.* Les premiers ne peuvent s'entendre que du Messie, à l'exclusion de David, de Salomon, etc.; les seconds, dans leur sens propre, se rapportent à des personnages ou à des événements de l'Ancien Testament, mais ces personnes et ces faits sont des figures de la loi nouvelle, de Jésus-Christ et de son Église. Les principaux psaumes exclusivement messianiques généralement reconnus comme tels sont les Ps. II ; XV (?) ;

aussi Reinke, *Die messianischen Psalmen, Einleitung, Grundtext und Uebersetzung nebst einem Commentar*, 2 in-8°, Giessen, 1857-1858.

(1) Ce sont les Ps. II ; VIII ; XV ; XVIII (?) ; XXI ; XXXIV (?) ; XXXIX ; XL ; XLIV ; LXVII ; LXVIII ; LXXI ; LXXVII ; XCVI ; CI ; CVIII ; CIX, CXVI ; CXVII.

(2) Par exemple, Ps. XX ; XXIII ; XLVI ; LXXXIV ; LXXXVI ; LXXXVIII ; XCV ; XCVIII ; CXXXI, etc.

(3) Tels sont les Ps. III ; XVII ; XLVIII, 16 ; LIV ; LVIII ; LXVI ; LXIX ; LXX ; CX, etc.

(4) Thalhofer, *Erklärung der Psalmen*, p. 16.

XXI; XLIV; LXVIII (?); LXXI; CIX; ceux qui, dans le sens figuré, s'appliquent au Messie, sont, d'après les citations qu'en fait le Nouveau Testament, les Ps. VIII; XVIII; XXXIV; XXXIX; XL; LXVII; LXXVII; XCVI; CI; CVIII; CXVI; CXVII (1).

658. — **Enseignements contenus dans les Psaumes.**

« C'est par les Psaumes que commencent les *développements* instructifs sur les qualités de Dieu, sur la nature humaine, sur les vices et les vertus privés, sur le bonheur et le malheur des méchants, qui ne pouvaient trouver de place ni dans les majestueux livres de Moïse, ni dans les énergiques productions de l'époque des Juges (2). » — « Nullum aliud canticum nos docet Deus, nisi fidei, spei et charitatis (3). » Ces chants sacrés nous apprennent à connaître Dieu, à l'aimer et à le servir, en nous révélant sa nature, ses attributs, les raisons et les moyens que nous avons de lui plaire et de nous assurer sa protection. « Le livre des Psaumes, dit S. Basile, contient une théologie complète (ἐνταῦθα ἔνι θεολογία τελεία); la prophétie de la venue de Notre-Seigneur dans la chair, les menaces du jugement, l'espérance de la résurrection, la crainte du châtiment, les promesses de la gloire, la révélation des mystères : toutes ces choses sont recueillies dans ce livre comme dans un vaste trésor, ouvert à tous (4). »

(1) On peut y joindre les Ps. III; IV; V; X; XIV, XVI; XVII; XXII; XXIII; XXVI; XXVII; XXVIII; XXIX; XLVI; XLVIII; LIII; LIV; LV; LVI; LVIII; LXIII; LXVI; LXIX; LXX; LXXII; LXXV; LXXVI; LXXXIV; LXXXV; LXXXVII; XCIII; XCV; XCVII; XCVIII; CVI; CX; CXIII; CXIX; CXXXVIII; CXL; CXLI; CXLII. Les Ps. XLV; XLVII; LXXVIII; LXXIX; LXXXVI; CXXI; CXXVI; CXLVII, s'appliquent particulièrement à l'Église, et les Ps. LXXXIII et XCIV à la céleste Sion. — A cause du sens prophétique du Psautier, c'est de tous les livres de l'Ancien Testament celui qui est le plus cité dans le Nouveau; sur 283 citations de l'Ancien Testament, faites dans le Nouveau, 116 sont tirées des Psaumes.

(2) Herder, *Histoire de la poésie des Hébreux*, 2e partie, chap. IX, trad. Carlowitz, p. 474. — « Liber Psalmorum, dit S. Hippolyte, *In Psalm.*, t. X, col. 607, novam doctrinam (διδασκαλίαν) continet post legem Moysis. »

(3) S. Aug., *Enarrat. in Ps.* XCI, n° 1, t. XXXVII, pars 2a, col. 1171.

(4) S. Basile, *Hom. I in Ps.*, n° 2, t. XXIX, col. 214. Suicer a réuni les plus beaux éloges que les Pères grecs ont fait des Psaumes dans son *Thesaurus ecclesiasticus*, au mot ψαλμός, 1682, t. II, col. 1565-1568. — « A la vérité dire, je n'estime livre soubs le ciel qui puisse être com-

S. Basile dit encore : « Psalmus tranquillitas animarum est, signifer pacis, perturbationes vel fluctus cogitationum cohibens, iracundiam reprimens, luxum repellens, sobrietatem suggerens, amicitiam congregans, adducens in concordiam discrepantes, reconcilians inimicos (1). »

659. — Objections contre la doctrine contenue dans les Psaumes.

1° On a reproché aux Psaumes les *imprécations* qu'ils renferment contre les ennemis du peuple de Dieu (2). — Il est vrai que les chantres sacrés s'expriment en termes très forts, quand ils parlent des pécheurs qu'ils abhorrent, ou des oppresseurs de leur peuple contre lesquels ils invoquent la puissance de Dieu; mais il est facile de le comprendre, quand on fait attention que leurs ennemis sont les ennemis de Dieu même (3) : les méchants outragent le Seigneur par leurs crimes; ceux qui attaquent Israël s'attaquent à son Maître; l'asservissement de la race élue n'est pas seulement une iniquité, c'est un sacrilège; le Psalmiste, plein d'une sainte haine pour le mal, ne peut le voir de ses yeux sans souhaiter fortement sa punition; il prend en main les intérêts de Dieu offensé (4).

paré au Psautier. Parquoy s'il nous fallait impétrer de Dieu par grandes prières et souhaits un long livre contenant sommairement la moelle de l'Escriture et les choses d'eslites d'icelles, il ne pourrait estre autre que le Psaultier, ou du tout semblable à iceluy. » *Préface d'un vieux Psautier*, 1552; de la Jugie, *Les Psaumes d'après l'hébreu*, épigraphe.

(1) *Prolog.*, *in Ps.*, dans les Œuvres de S. Augustin, à qui ce prologue avait été attribué, t. XXXVII, pars I, col. 64, ou S. Basile, *loc. cit.*, col. 211. — On peut voir dans Bellenger, *Liber Psalmorum*, *Præfatio*, § II, *Psalmorum ad rectam vitæ institutionem utilitas*, 1853, p. V.

(2) Ps. XVII, 38-39, 43; LVIII; LXVIII; LXXVIII; CVIII; CXXXVI; 8-9, etc.

(3) Ps. CXXXVIII, 21-23; CXVIII, 139, 158. Le Ps. V, 7-10, en particulier, montre très bien comment, dans l'âme du Psalmiste, la haine du péché se confond avec l'amour de Dieu et ne forme qu'un seul et même sentiment.

(4) « In peccatoribus duo possunt considerari, dit S. Thomas, 2ª 2ᵃᵉ, q. 25, a. 6, scilicet natura et culpa... Secundum naturam suam, sunt ex charitate diligendi... Secundum culpam, qua Deo adversantur, sunt odiendi... Debemus enim in peccatoribus odire, quod peccatores sunt. » Voir Bossuet, *Dissertatio de Psalmis*, c. I, n° XIV, p. 26-29; Bellenger, *Liber Psalmorum, Prolegomena*, c. VI, éd. de 1853, p. XXXVI-XLII.

2° On a reproché aussi aux Psaumes d'ignorer la *vie future* et de réduire les espérances de l'homme à celles de la vie présente. *Non mortui laudabunt te*, *Domine*, lisons-nous dans le Ps. CXIII, 17, et cette pensée revient plusieurs fois ailleurs en termes analogues (1).

Nous reviendrons plus loin sur cette question, à propos de l'Ecclésiaste, contre lequel on fait la même objection que pour les Psaumes, n° 856. Bornons-nous à remarquer ici : 1° que Dieu n'avait pas révélé dans l'Ancien Testament, avec la même clarté que dans le Nouveau, quel serait l'état des âmes après la mort ; 2° qu'il se servait surtout des promesses et des menaces temporelles pour porter les Juifs à l'observation de sa loi ; 3° que les paroles du Psalmiste ne supposent en aucune façon la mort de l'âme et ne sont pas une négation de l'autre vie, mais la constatation de l'impuissance où étaient les saints de l'Ancien Testament de louer Dieu dans les limbes ; il est certain qu'avant que Jésus-Christ eût ouvert les portes du ciel aux âmes justes, celles-ci ne pouvaient jouir de la vision intuitive, et que par conséquent la mort avait pour elles une horreur particulière (2). 4° Plusieurs passages des Psaumes attestent la croyance à une autre vie (3).

§ II. — De la traduction des Psaumes dans les Septante et dans la Vulgate.

Traduction des Septante, — de la Vulgate. — Utilité du texte original pour l'intelligence de la Vulgate. — Explication des mots difficiles qu'elle contient. — Particularités de construction et de syntaxe.

I. La traduction grecque des Psaumes.

*** 660. — Origine de la version grecque des Psaumes.**

La plus ancienne traduction des Psaumes qui existe est celle des Septante. Elle était faite au moins avant l'an 130 avant

(1) Ps. VI, 6. Cf. CXIII, 17 ; CXIV, 9 ; CXLV, 4 ; XXIX, 10 ; LXXXVII, 6, 11-13.

(2) Bossuet, *Dissertatio de Psalmis*, c. I, n° X, p. 19-20. Cf. *La Bible et les découvertes modernes*, *De la croyance des Hébreux à l'immortalité de l'âme*, ch. VI, 4e édit., 1884, t. III, p. 170 sq.

(3) Ps. XV, 9-10 ; LXI, 8-9 ; LXXXIII, 5 ; LXXII, 23-28 ; XVI, 15 ; XLVII, 15 ; XXXVI, 18.

J.-C., quand le petit-fils de l'auteur de l'Ecclésiastique alla en Égypte, n° 108. Le texte qui servit à rendre en langue grecque une des parties les plus difficiles de l'Ancien Testament, n'ayant point de voyelles, n° 109, offrait par suite dans plusieurs passages un sens un peu vague; aussi la version est-elle plus d'une fois obscure (1).

*** 661. — Caractères de la version grecque des Psaumes.**

« La traduction des cinq livres de Moïse, dans les Septante, dit M. Thalhofer, est faite d'une manière supérieure; mais on ne peut pas en dire autant de celle des Psaumes, et quoique les jugements que les savants ont portés sur elle soient souvent trop sévères et exagérés, on est cependant forcé d'avouer qu'elle laisse fréquemment beaucoup à désirer dans les détails. Ainsi, dans un trop grand nombre de cas, le traducteur grec rend servilement et mot à mot le texte hébreu et donne à sa version une couleur hébraïque très forte; quand, par exemple, on trouve le futur en hébreu, il rend aussi, généralement, le verbe original par le futur, quoique le sens demande le présent ou l'aoriste, etc.; de même, quand le verbe hébreu est au prétérit, quoique il ait la valeur du présent, du futur, de l'imparfait ou du plus-que-parfait, le traducteur grec emploie néanmoins le parfait ou l'aoriste. Il n'est pas moins esclave de l'original par rapport aux prépositions, aux conjonctions, etc.; les membres de phrase du texte original, surtout dans les titres, qui sont si obscurs, ne paraissent pas avoir été bien compris par lui; dans certains endroits, il a mal lu les mots hébreux, changé

(1) Le texte des Psaumes, tel qu'on le lit dans l'édition reçue des Septante, s'écarte peu des divers manuscrits grecs publiés depuis le siècle dernier, à la différence des autres livres de l'Ancien Testament. Les principales publications de ce genre sont : 1° *Psalterium Veronense*, du v[e] au vi[e] siècle, édité par Bianchini, en 1740; le texte grec est en lettres latines avec l'italique à côté; 2° *Psalterium Turicense purpureum*, du v[e] ou vi[e] siècle, édité par Breitinger, en 1748; 3° *Psalmorum fragmenta papyracea Londinensia*, du iv[e] siècle, dans les *Monumenta sacra inedita, nova collectio*, t. i, de Tischendorf; 4° *Fragmenta Psalmorum Tischendorfiana*, du v[e] ou iv[e] siècle, dans la même collection, t. ii.

les consonnes, mis d'autres voyelles ou d'autres accents que les Massorètes ; de là les divergences entre l'hébreu et la version (1). Il serait néanmoins injuste de prétendre que le traducteur s'est trompé par ignorance de la langue ou par suite d'une fausse lecture, toutes les fois qu'il s'écarte du texte massorétique. Assez souvent, il doit avoir eu sous les yeux un texte réellement différent de celui des Massorètes, et ce texte reproduisait, dans plus d'un cas, la véritable leçon primitive, de sorte que, autant qu'on peut en juger aujourd'hui, ses variantes sont quelquefois préférables à celles de la Massore (2). »

* 662. — Importance de la version grecque des Psaumes.

La traduction des Septante, malgré ses imperfections, a la plus grande *importance :* 1° parce quelle est la plus ancienne de toutes celles que nous possédons, et par là même un monument de contrôle inappréciable pour la critique du texte hébreu; 2° parce que la plupart des citations des Psaumes dans le Nouveau Testament lui sont empruntées (3) ; 3° parce qu'enfin notre Vulgate, qui a conservé pour les Psaumes l'ancienne version italique, n°s 124 et 130, n'est qu'une traduction latine de cette traduction grecque.

II. La traduction latine des Psaumes dans la Vulgate.

* 663. — Histoire de la version latine des Psaumes contenue dans la Vulgate.

1° Notre traduction latine des Psaumes est celle de l'ancienne italique ; elle n'a pas été faite directement sur l'original hébreu, mais sur la version grecque des Septante : c'est donc une traduction de seconde main. 2° Comme, du temps de S. Jérôme, par suite de la multitude de transcriptions qui

(1) « Ces divergences ont été recueillies avec grand soin par Reinke, dans l'appendice de son *Commentar über die messianischen Psalmen*, appendice imprimé aussi à part, 1858. »

(2) Thalhofer, *Erklärung der Psalmen*, 3e édit., 1871, p. 10-11.

(3) Le livre des Psaumes est, avec Isaïe, celui des livres de l'Ancien Testament qui est le plus fréquemment cité dans le Nouveau.

en avaient été faites, elle était remplie de fautes, ce grand docteur, sur la demande du pape S. Damase, la retoucha vers 383 ; ses corrections furent peu nombreuses, parce qu'il craignait de troubler, par de trop grands changements, les habitudes des fidèles qui savaient, la plupart, les Psaumes par cœur (1). Cette première révision est connue sous le nom de *Psautier romain* (2). 3° On la jugea bientôt insuffisante (3). S. Jérôme se remit donc à l'œuvre, entre 387 et 391, et publia une seconde édition, plus soigneusement et plus amplement corrigée, de la version italique des Psaumes ; elle porte le nom de *Psautier gallican*, parce qu'elle fut adoptée par les Églises des Gaules (4). 4° Quand il entreprit plus tard une version nouvelle de l'Ancien Testament, sur le texte hébreu, il fit aussi, en 405, une traduction des Psaumes sur l'original : c'est le *Psautier hébraïque* (5). Quel

(1) « Nos emendantes olim Psalterium, ubicumque sensus idem est, veterum interpretum consuetudinem mutare noluimus, ne nimia novitate lectoris studium terreremus.» S. Jérôme, *Ep.* CVI, *ad Sunniam et Fretelam*, n° 12, t. XXII, col. 843.

(2) Sur le *Psalterium romanum*, on peut voir Martinetti, *Dissertatio de Psalterio romano*, in-4°, Rome, 1745.

(3) S. Jérôme dit lui-même de son travail : « Psalterium Romæ dudum positus emendaram, et juxta Septuaginta interpretes, *licet cursim*, magna illud ex parte connexeram. » *Præf. in Ps. juxta* LXX, t. XXIX, col. 117.

(4) La bibliothèque de Lyon possède un manuscrit du VI° siècle, dans lequel ces deux révisions sont mêlées. Léopold Delisle, *Journal officiel*, séance du 8 août de l'Académie des Inscriptions, 12 août 1879, p. 8415. — Sur le Psautier Gallican, cf. Mabillon, *Liturgia gallicana*, p. 393 sq. — Les deux Psautiers, romain et gallican, ont été publiés sur deux colonnes, par Tommasi (Carus), *Psalterium juxta duplicem editionem quam Romanam dicunt et Gallicam, ex antiquis* MSS. *exemplaribus digesta*, in-4°, Rome, 1683.

(5) Bossuet a reproduit la traduction de S. Jérôme en face de la Vulgate dans son *Liber Psalmorum*, *Œuvres*, éd. Lebel, t. I. On la trouve aussi dans les Œuvres complètes de ce Père. — Une édition critique de la traduction de S. Jérôme, avec les variantes, a été publiée à Leipzig, en 1874 : *Psalterium juxta Hebræos Hieronymi*, e recognitione Pauli de Lagarde. Accedit corollarium criticum. — « Jusqu'à S. Pie V, on se servit, dans toutes les églises de Rome, du *Psalterium romanum;* actuellement on ne s'en sert plus que dans l'église de S. Pierre, pour le Bréviaire. L'invitatoire de Matines, Ps. XCIV, est tiré du *Psalterium romanum*, mais ce même Psaume, intercalé dans

que soit le mérite de cette version, les fidèles étaient si familiarisés avec l'ancienne italique, que l'Église a cru devoir, dans sa sagesse, conserver cette dernière dans les éditions de la Vulgate, d'après la recension désignée sous le nom de *Psautier gallican* (1).

664. — Caractères de notre version latine des Psaumes.

1° La version vulgate des Psaumes, étant faite sur celle des Septante, participe, il faut le reconnaître, aux imperfections de cette dernière. « Notre vieux Psautier latin a des défauts,... il est souvent d'un style incorrect et barbare, obscur en plusieurs endroits, et même quelquefois il ne rend pas exactement le sens de l'original (2). » 2° Mais, quoique il existe des différences nombreuses entre le texte hébreu et le texte latin, le fond de la doctrine est tout à fait le même et les divergences sont, par conséquent, sans portée pour la religion (3). 3° De plus, quoique notre version de la Vulgate ne soit pas parfaite, elle a une force, une concision admirables, jointes à je ne sais quelle saveur agréable qui lui donne le plus grand prix et fait que les paroles des chantres sacrés, sous cette forme de la langue populaire latine, frappent l'esprit et se gravent dans la mémoire beaucoup mieux que si elles

le 3° nocturne de l'office de l'Épiphanie, est pris du *Psalterium gallicanum*. Les passages des psaumes placés dans le Missel sont empruntés au Psautier romain et non au Psautier gallican, employé dans le Bréviaire. » Thalhofer, *Erklärung der Psalmem*, p. 12-13. Cf. n°s 124, 130.

(1) Bossuet, après avoir dit que l'Église adopta la version de S. Jérôme pour le reste de l'Ancien Testament, ajoute : « Idem, ut videtur, factura in Psalmis, nisi ex quotidiano usu tenacius inhærerent memoriæ, quam ut alteri versioni loco cederent. » *Dissert. de Psalmis*, c. v, n° 27, *Œuvres*, éd. Lebel, t. I, p. 56.

(2) P. Desjacques. S. J., *Études religieuses*, mars 1878, p. 359.

(3) « Has diversitates nihil ad fidei morumque normam pertinere; namque in originali textu, inque interpretationibus Ecclesiarum usu celebratis, atque ideo in Vulgata nostra *eamdem esse doctrinæ summam*, ne imo quidem apice detracto; tum confutandis erroribus, ac stabiliendis asserendisque dogmatibus idem robur : denique auctoritatem summam veramque pietatem. » Bossuet, *Dissertatio de Psalmis*, c. v, *Œuvres*, éd. Lebel, t. I, p. 52. Cf. Fleury, *Opuscules*, Nîmes, 1780, t. II, p. 657.

étaient parées de toutes les élégances d'une langue moderne (1).

*** 665. — Utilité de l'étude du texte original pour l'intelligence des Psaumes.**

Pour avoir la pleine intelligence des Psaumes, il faut recourir à l'original ou du moins à une traduction faite aussi exactement que possible sur l'original (2). Le texte hébreu est utile pour l'étude de tous les livres de l'Ancien Testament, mais il ne l'est pour aucun autre au même degré que pour les Psaumes. Il est plus clair, plus suivi que la Vulgate ; il dissipe la plupart des obscurités de notre version et permet de mieux saisir la liaison et l'enchaînement des idées. Aussi S. Jérôme disait-il : « Il faut savoir ce que contient la vérité hébraïque. On doit conserver la coutume de chanter dans les Églises la traduction des Septante, à cause de son antiquité, mais les savants doivent connaître le texte primitif, s'ils veulent avoir une connaissance approfondie des Écritures (3). »

*** 666. — Explication, par ordre alphabétique, des mots difficiles de la Vulgate et des termes hébreux et latins contenus dans les titres des Psaumes.**

Abusio, Ps. xxx, 19, mépris.

Adhuc, pour *etiam*, aussi, xci, 15.

Æmulari, envier le sort, être jaloux de, xxxvi, 1, 7.

'Alamôth (*'al*), *pro arcanis*, xlv, 1. Cette expression très obscure est expliquée par beaucoup de critiques comme signifiant une voix de soprano et in-

(1) Sane confitemur Vulgatæ nostræ... vetustissimæ, ac vetustissimarum Ecclesiarum auctoritate fultæ, inesse quemdam pietatis spiritum, persæpe etiam in verbis efficaciam singularem. « Bossuet, *loc. cit.*, n° 27, p. 57.

(2) Qui litteralem sensum sectentur, eis ad fontes hebraicos recurrendum, dit Bossuet... His efficitur, juxta Patrum sententiam, hebraico textui inesse aliquid verius ac certius. » *Dissert. de Psalm.*, c. v, p. 53, 54.

(3) « Sciendum quid hebraica veritas habeat. Hoc enim quod Septuaginta transtulerunt, propter vetustatem in Ecclesia decantandum est, et illud ab eruditis sciendum propter notitiam Scripturarum. » S. Jérôme, *Ep.* cvi, *ad Sunniam et Fretelam*, n° 46, t. xxii, col. 853.

diquant que le Psaume est destiné à être chanté par une voix de ce genre (1). — Les Pères ont entendu *pro arcanis* (et *pro occultis*, IX, 1), tantôt des mystères de la passion, de la mort et de la résurrection de Notre-Seigneur, tantôt de la manière dont il conduit son Église.

ALIENIGENÆ, les Philistins, LIX, 10; LXXXII, 8; LXXXVI, 4; CVII, 10. Les Septante, dans la plupart des livres de la Bible, ont rendu le nom des Philistins par Ἀλλόφυλοι, étrangers; de là la traduction *alienigenæ*, dans ces passages, et celle d'*Allophyli*, LV, 1.

Allophyli, les Philistins, LV, 1. Voir *Alienigenæ*.

ANIMA 1° signifie souvent vie; CXVIII, 109, etc. 2° Remplace le pronom réfléchi, LXXVII, 18, etc.

APPROXIMARE, approcher pour nuire, XXXI, 6, 9.

Arcana, *pro arcanis*, XLV, 1. voir *ʿAlamoth*.

ARIDA, la terre, XCIV, 5, dans l'Invitatoire des Matines. Dans la Vulgate, au lieu *d'arida*, on lit *sicca*, dans le même sens.

AVERTERE, se détourner, être défavorable, sans bienveillance. LXXXVIII, 47.

ʿAyyéleth asch-schakhar (*ʿal*), Vulgate, *pro susceptione matutina*, « la biche de l'aurore » XXI, 1. Ce titre indique qu'il faut chanter le Psaume sur l'air, connu des Hébreux, du chant qui commençait par ces mots.

BENEDICERE, louer, CIII, 1.

BENEPLACITUM EST, impersonnel, être satisfait, CXLIX, 4.

BONUM pour *melius*, CXVII, 9.

CALIX, portion d'héritage échue en tirant au sort dans la coupe, XV, 5.

CANTABILIS, digne de louanges, CXVIII, 54.

Canticum, voir *Schîr*.

Carmen, voir *Neginôth*.

CHRISTUS, Χριστός, oint d'huile, roi, Messie, II, 2, etc.

CIRCUMORNATÆ, parées, embellies, CXLIII, 12.

CŒLESTIS, Dieu, LXVII, 15, hébreu *Schaddaï*, le Tout-Puissant.

Commutare, *Pro iis qui commutabuntur*, XLIV, 1; LXVIII, 1; LXXIX, 1. Voir *Schoschannîm*.

COMPEDITUS, enchaîné dans les fers, LXXVIII, 11.

COMPLACERE, 1° être bienveillant, vouloir du bien, XXXIX, 14; 2° être agréable, XVIII, 15; XXXIX, 14; LXXVI, 8.

CONFESSIO, CONFITERI, louange; louer. — **In confessione**, dans

(1) Comme la plupart des mots hébreux contenus dans les titres des Psaumes n'ont d'équivalent exact ni en latin ni en français, nous les conserverons plus loin dans l'explication des Psaumes et nous en donnerons ici l'interprétation. Les mots hébreux et latins qui se lisent dans les titres sont imprimés, dans cette liste, en caractères gras et non en majuscules.

le titre du Ps. XCIX, voir *Thôdah.*

CONTRA, devant, L, 5 (Baruch, IV, 2). Il traduit ἐνώπιόν μου.

CONTRIBULATUS, broyé, contrit, L, 19.

CONVERTERE, revenir en arrière, changer, se convertir, LIX, 2 ; LXVII, 23 ; LXXXIV, 7.

COR, 1° esprit, pensée, XIII, 1 ; 2° volonté, XCIV, 8 ; 3° mémoire, XXX, 13 ; 4° force, vigueur, XXXIX, 13 ; 5° corps de l'homme, CIII, 15 ; 6° siège de la vie, CI, 5 ; 7° pour le pronom réfléchi, LXXXIV, 9 ; 8° milieu, XLV, 3 ; 9° *cor et cor*, homme double, plein de duplicité, XI, 3.

CORNU, force, puissance, LXXIV, 14, etc.

CORRIGERE, rendre droit, affermir, XCV, 10.

Corrumpas (*ne*), LXXIV, 1. Voir *Thaschkêth.*

CORUSCATIO, éclair, CXLIII, 6.

CRAPULATUS, ivre, LXXVII, 65.

DARE, outre le sens de donner, a celui de faire, CV, 46 ; CXXXIV, 12. — Ps. II, 8, *dabo tibi* ; le *tibi* n'est pas en hébreu ; il a été probablement ajouté en grec, par conjecture, à cause du sens ordinaire de δώσω.

DIRIGERE, être droit, C, 7 ; LVIII, 5.

Disperdas (*ne*). Voir *Thaschkhêth.*

Doctrinam (*in*). Dans le titre du Ps. LIX, pour l'enseignement, l'instruction.

ECCLESIA, assemblée, multitude.

Edoûth, témoignage, mémorial ou déclaration, mot obscur ; Vulgate, *testimonium*, LXXIX, 1, (et LIX, 1, où la Vulgate l'omet).

EMIGRARE, 1° chasser, LI, 7 ; 2° être ébranlé, LXI, 7.

ETENIM, pour *etiam*, XXXVI, 25 ; pour *sed*, CXXVIII, 2.

EXERCERE, méditer, CXVIII, 15.

EXERCITATIO, méditation, LIV, 3.

Extasis, grec ἔκστασις, enlèvement hors de soi, XXX, 1. Ce mot n'a pas de correspondant dans le texte hébreu.

FILIA *Sion, filia Babylonis*, les habitants de Sion, de Babylone, LXXII, 28 ; CXXXVI, 8.

Finem (*in*). La Vulgate a traduit par ces mots, d'après le grec, l'hébreu *lamnatséakh*, qui se lit en tête de 55 psaumes, et signifie *au chef de chœur*, ou *au maître de musique.* C'est une sorte de dédicace ou d'envoi, signifiant que le psaume doit être remis à celui qui présidait le chœur des Lévites pour le faire chanter. La traduction des Septante, εἰς τὸ τέλος, *in finem*, est expliquée par quelques commentateurs dans le sens d'une indication musicale équivalente au *fortissimo* de la musique moderne. Il est plus probable que l'auteur de la version appliquait par là le psaume *à la fin* des temps, c'est-à-dire au Messie.

FUNES, part qui est échue en héritage, XV, 6.

FUNICULUS, chemin, sentier, CXXXVIII, 3.

Gittith (*'al*), Vulgate : *pro torcularibus*, VIII, 1 ; LXXX, 1 ; LXXXIII, 1. Signification incertaine. Cithare de Geth, telle qu'elle était en usage à Geth, ou d'après un mode musical en usage dans cette ville philistine que David avait habitée. Les Septante et, par suite, la Vulgate ont traduit comme s'il y avait *Gitthôth* au lieu de *Gitthîth*, *pour les pressoirs*, dans la pensée sans doute que les psaumes où on lit ce mot avaient été composés pour les fêtes des vendanges, Jud., IX, 27 ; Is., XVI, 8, 10 ; Jér., XLVIII, 33.

Gradus. Voir *Ma'aloth*.

Hæreditas, *pro ea quæ hæreditatem consequitur*. Voir *Nekhîlôth*.

HIC, HÆC, HOC. Ce pronom est employé quelquefois pour l'article grec : Ainsi, Ps. CXII, 2, *ex hoc nunc* est la traduction de ἀπὸ τοῦ νῦν, locution dans laquelle *nunc* est considéré comme substantif. — Le féminin *hæc*, CXVIII, 50 ; *hac*, XXXI, 6 ; *hanc*, XXVI, 4. est employé pour *hoc*, *cela*, *cette chose*, parce que le grec a rendu servilement par le féminin, au lieu du neutre, le féminin hébreu, lequel s'emploie pour le neutre du grec et du latin.

HUMILIS, HUMILITAS, bas, vil, bassesse, CXXXVII, 6 ; IX, 14.

Hymnus. Voir *Schîr*.

IDIPSUM (*in*). La Vulgate traduit six fois, IV, 9 ; XXXIII, 4 ; XL, 8 ; LXI, 10 ; LXXIII, 6 ; CXXI, 3, par cette locution la locution grecque ἐπι τὸ αὐτό, laquelle rend l'hébreu יַחְדָּו, *yakhddâv*, 1° *ensemble* et 2° *tout de suite*, *sur-le-champ*. *In idipsum* signifie *tous ensemble*, XXXIII, 4 ; LXXIII, 6 ; CXXI, 3, et aussi LXI, 10, en l'unissant à *ipsi*. Il a le sens de *sur-le-champ*, IV, 9, et XL, 8 : *loquebatur in idipsum*. L'ἐπι τὸ αὐτό, qui se lit dans plusieurs autres passages du texte grec, a été rendu dans la Vugate par *simul*, XXXVI, 38 ; LXXIII, 8 ; par *in unum*, II, 2 ; LXX, 10 et par *in semetipsa*, XVIII, 10.

Idithun (*ipsi* et *pro*), XXXVIII, 1 ; LXI, 1. Ce titre indique que le Psaume est adressé à Idithun, l'un des trois chefs de chœur du temps de David, I Par., XVI, 41.

IMMITTERE (*castra* sous-entendu), camper, XXXIII, 8.

Immutare, LIX, 1. Voir *Commutare*.

IN a tous les sens de la proposition hébraïque, בְּ, *be* : 1° *avec*, *in timore*, II, 11 ; *in pace*, IV, 9 ; XVI, 15 ; CVI, 22 ; 2° *à cause de*, V, 8 ; XIX, 8, etc.

IN IDIPSUM. Voir *Idipsum*.

INAQUOSUM, le désert, LXXVII, 40.

INCOLA, étranger, CXVIII, 19.

INCOLATUS, séjour en pays étranger, CXIX, 5.

INFERNUS, séjour des morts, appelé en hébreu *Scheôl*, XVII, 6 ; LXXXV, 13, etc.

In finem. Voir *Finem*.

Inscriptio (*tituli*), voir *Mikthâm*.

INSPIRATIO, souffle, XVII, 16.

INTENDERE, penser à, LXIX, 2.

Intellectus, intelligentia. Voir *Maskîl.*

JUBILATIO, louange, LXXXVIII, 16; CL, 5.

JUDICARE a 1° le sens ordinaire de juger, mais aussi 2° celui de gouverner, II, 10; 3° de défendre, protéger, XXV, 1; X, 18 selon l'hébreu.

JUDICIUM a quelquefois le sens de sentence, XVI, 2, ou de loi, CXVIII, 108.

JUSTIFICARE, déclarer juste, innocent, XVIII, 10 (pour ce passage, voir aussi *Idipsum*).

JUSTIFICATIONES, loi de Dieu, CXVIII, 5, 62.

JUSTITIA ne signifie pas seulement justice, mais aussi quelquefois sainteté, perfection, XVI, 15.

LACUS, tombeau, CXLII, 7.

Lamnatséakh. Voir *Menatséakh.*

LAUDARI, se vanter, se réjouir, X, 3 selon l'hébreu; XXXIII, 3.

Laudatio, nom du Ps. CXLIV, voir *Thehillâth.*

Lehazkir, voir *Rememorationem.*

Ma'alôth, Vulgate (*canticum*) *graduum.* Nom donné à 15 Psaumes, CXIX-CXXXIII, et expliqué de façons très diverses. Quelques-uns ont pensé qu'il désignait un rythme particulier, le *rythme par gradation*, consistant en ce que le sens avance par degrés et monte en quelque sorte de verset en verset, comme dans le Ps. CXX :

1. Levavi oculos meos in montes,
   Unde veniet *auxilium mihi.*
2. *Auxilium meum* a Domino.
   Qui fecit cœlum et terram.
3. Non det in commotionem pedem tuum,
   Neque *dormitet* qui *custodit* te.
4. Ecce non *dormitabit* neque dormiet
   Qui *custodit* Israel.
5. *Dominus custodit te,*
   Dominus protectio tua...
7. *Dominus custodit te* ab omni malo.
   Custodiat animam tuam *Dominus,*
8. *Dominus custodiat* introitum tuum et exitum tuum,
   Ex hoc nunc et usque in sæculum.

Le rythme par gradation est assez fréquent dans la poésie hébraïque, et il se rencontre en particulier dans les psaumes graduels, comme on le verra plus loin; il n'est pas certain cependant que leur nom dérive de cette particularité. L'opinion la plus commune est que les psaumes graduels, généralement courts, et exprimant, pour la plupart, la reconnaissance d'Israël envers son Dieu, sont ainsi nommés parce qu'ils étaient chantés par les Juifs quand ils allaient en pèlerinage à Jérusalem. *Ma'alôth* signifie chant *des montées*; or, les voyages à Jérusalem sont appelés *montées* dans la Bible, à cause de la position élevée de la ville et du temple, 1 Esd., VII, 9 sq.; Ps. CXXI, 4; cf. CXX, 1; CXXIV, 1-2. Cette

explication est confirmée par le contenu des Psaumes graduels et par les anciennes versions d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, qui ont traduit *ma'alôth* par ἀναβάσεις.

Maëleth. Voir *Makhalath.*

MAGNIFICARI, se réjouir, XIX, 6.

Maheleth, Voir *Makhalath.*

Makhalath, Vulgate : *Maheleth, Maëleth,* LII, 1; LXXXVII, 1, signifie probablement maladie, et s'applique à un psaume composé à l'occasion d'une maladie.

MALIGNANTES, MALIGNARI, ceux qui agissent mal, agir méchamment, XXXVI, 1, 8, 9; CIV, 15.

Maskîl, Vulgate : *intellectus, intelligentia ; maskîl* signifie proprement *intelligens, intelligentem faciens;* poème didactique, instructif (XXXII, 8; Vulg., XXXI, 8, *'askilka,* je t'instruirai, *intellectum tibi dabo.* Cf. XLVI, héb., XLVII, 8). C'est le nom de 13 Psaumes : XXXI; XLI; XLIII; XLIV; LI; LII; LIII; LIV, LXIII; LXXVII; LXXXVII; LXXXVIII; CXLI.

MATURITAS, aurore, CXVIII, 147.

MEDITARI a, outre le sens de réfléchir, celui d'exprimer, dire, II, 1; XXXIV, 28; XXXVI, 30; se consumer comme une toile d'araignée, LXXXIX, 9.

Menathséakh, *lamnatséakh,* Vulg. *in finem,* au chef de chœur, IV, 1, et dans 54 autres Psaumes. Cf. I Par., XV, 21; II Par., II, 1, 17; Hab., III, 19. Voir *Finem.*

Mikthâm, Vulgate : *tituli inscriptio* (fait pour être gravé sur une stèle), nom de 6 psaumes, XV; LV-LIX (et du chant d'Ézéchias, Is., XXXVIII, 9). Le sens de ce mot est obscur. Quelques-uns pensent qu'il veut dire *poème doré* et indique l'excellence du chant. D'autres l'expliquent comme signifiant psaume d'un sens profond, caché.

MIRIFICARE, honorer, glorifier beaucoup, IV, 4; XV, 3.

Mizmôr, Vulgate, *psalmus,* composition rythmique destinée à être chantée avec accompagnement de musique et spécialement de la harpe. Ce nom est donné à 57 psaumes qui ont pour objet de célébrer les louanges de Dieu.

MORTIFICARE, MORTIFICATUS, tuer; mis à mort; XXXVI, 32; XLIII, 22; CVIII, 17; LXXVIII, 11.

MORTUOS SÆCULI, ceux qui sont morts depuis longtemps, CXLII, 3.

Mouth labbên (*'al*), Vulgate : *pro occultis,* IX, 1. Les Septante (et la Vulgate), Théodotion et Aquila ont lu *'alamôth,* comme XLV, 1. Voir *'alamôth.* Le sens de *'al mouth labbén,* « sur la mort du fils, » si cette leçon est exacte, est peut-être que le Ps. IX devait se chanter sur l'air connu qu'on désignait par ces mots.

MULTUM, outre le sens de beaucoup, a celui de longtemps, CXIX, 6.

NECESSITAS, affliction, XXIV, 17.

Neginôth (*bi* ou *'al*), Vulgate :

in carminibus, IV ; VI ; LIII ; LIV ; LX ; *in hymnis*, LXVI ; *in laudibus*, LXXV, avec accompagnement d'instruments à cordes.

Nekhîlôth *('el)*, Vulgate : *Pro ea quæ hæreditatem consequitur*. On croit aujourd'hui communément que *nekhîlôth* désigne la flûte et indique, dans le titre V, 1, que le psaume devait être chanté avec accompagnement de cet instrument. Les Septante et la Vulgate ont pensé, dans leur traduction, au peuple d'Israël qui est l'héritage de Dieu ; Deut., IV, 20 ; IX, 26 ; Ps. XXVII, 9, et à l'Eglise, Act., XX, 28 ; Rom., VIII, 17 ; Gal., IV, 26 sq.

NIMIS, beaucoup, LXXVIII, 8 ; CXXXVIII, 17.

NISI QUIA, si... non, XCIII, 17 ; CXVIII, 92 ; CXXIII, 1-2.

NON OMNIS, idiotisme hébraïque pour *nullus*, XXXIII, 11 ; XLVIII, 18 ; CXVIII, 133 ; CXLVII, 20.

OBVIARE, se rencontrer, LXXXIV, 11.

Occultis *(pro)*. Voir *'Alamôth*.

Octava *(pro)*. Voir *Scheminîth*.

OMNIS. Voir *non omnis*.

Oratio, nom de cinq psaumes. Voir *Thephillâh*.

OSSA, force, vigueur, XLI, 11 ; LII, 6 ; XXXIV, 10.

PARTICIPATIO, partie jointe à une autre (ville dont les murs sont sans discontinuité), CXXI, 3.

PAULOMINUS, presque, XCIII, 17 ; XCVIII, 87.

PAUPER, pauvre ; plus souvent, affligé, opprimé.

PINGUIS, le fort, le puissant, le riche, XXI, 30. Ce mot, LXVII, 16, est la traduction du nom propre Basan.

PONERE est employé quelquefois par hébraïsme pour *facere*, *reddere*, XVII, 12 ; LXXXII, 14.

POTENTATUS, 1° force, XIX, 7 ; 2° force de santé, constitution robuste, LXXXIX, 10.

POTENTIÆ, œuvres de la puissance de Dieu, LXX, 16,

PROSPERARE, PROSPERARI, réussir, CXVII, 25 ; I, 3.

Psalmus. Voir *Mizmôr* et *Schiggayôn*.

PUER, presque toujours serviteur, *'ébed*.

QUID. Voir *Ut quid*.

REDIMERE, outre le sens ordinaire de racheter, a quelquefois le sens de délivrer, protéger, XXV, 11.

Rememorationem *(in)*, hébreu *lehazkîr*, pour faire souvenir, XXXVII ; LXIX.

RESURGERE, se tenir debout et, au figuré, supporter, soutenir, I, 5.

RESURRECTIO, action de se tenir debout, CXXXVIII, 2.

REVERENTIA, honte, XXXIV, 26.

SALUTARIS, 1° sauveur, libérateur, XCIV, 1 ; 2° salut, délivrance, IX, 16.

SANCTIFICATIO, 1° sainteté, CXXXI, 18 ; 2° sanctuaire, CXIII, 2.

SANCTIFICIUM, sanctuaire, LXXVII, 69.

Sancti. *Qui a sanctis longe factus est.* Voir *Yonath 'élem rekhoqím.*

Schemînîth (*'al*), Vulgate, *pro octava*, VI, 1; XI, 1, à l'octave, avec des voix de basse; Cf. 1 Par., XV, 21. — Les Pères ont entendu *pro octava* du dimanche, de la régénération par la pénitence, du bonheur du ciel qui suit les sept époques que doit durer le monde présent, de la perfection, etc.

Schiggayôn, Vulgate, *psalmus*, ode irrégulière et dithyrambique, nom donné au Ps. VII.

Schîr, Vulgate, *canticum* et *hymnus*, chant en général, et plus spécialement chant d'action de grâces, soit pour un bienfait privé, XXIX, soit pour des bienfaits publics, XLV; XLVII; LXIV, etc. Joint souvent à *mizmôr*.

Schoschannîm (*'al*), ou *Schouschan*, LIX, 1. Vulgate, *pro iis qui commutabuntur*, XLIV, 1; LXVIII, 1. *Schoschanním* signifie proprement *les lis*, et désigne d'après les uns un air connu, d'après d'autres, un instrument de musique. Les Septante ont lu *schéschônîm* au lieu de *schoschanním*, d'où la traduction : *pro iis qui commutabuntur*, c'est-à-dire pour les hommes qui seront changés par la venue du Messie.

Sélah, 71 fois dans 39 Psaumes. Les Septante l'ont traduit par διάψαλμα. La signification de ce mot n'est pas sûrement connue; c'est un signe musical qui correspond au *forte* de la musique moderne ou bien indique une pause. Voir n° 601.

SEMETIPSA (*in*) Voir *Idipsum.*

SI. Dans certains passages, par suite d'une ellipse dans les formules de serment, ce mot correspond à la négation *non*, CXXXI, 3, 4.

SILERE, 1° être sourd, XXVII, 1; 2° *silui a bonis*, XXXVIII, 3 : je n'ai même pas dit des choses bonnes.

SIMILITUDO rend le grec παραβολή, XLIII, 15, et signifie sujet de dérision.

SPIRITUS, vent, X, 7; souffle, XVIII, 6; âme, XXX, 6; Esprit Saint, CXLII, 10.

Susceptio matutina, Voir *'Ayyeleth asch-schakhar.*

SUPER, à cause de, CXIII, 2 *bis.*

SUPERSPERARE, espérer en quelque chose au-dessus de tout. « Quod verbum, dit S. Augustin, *Enarr. in Ps.* CXVIII, 43, etsi minus usitate compositum est, tamen implet veritatis interpretandæ necessitatem. »

SUPPLANTATIO, supercherie, artifice, XL, 10.

TESTIMONIA, commandements, CXVIII, 157. Voir aussi *'Edouth.*

Thaschkhêth (*'al*), Vulgate : *ne disperdas* ou *ne corrumpas*, LVI, 1, etc. Sur l'air du chant connu sous le nom de *'al thaschkhêth.*

Thehillîm, Thehillâh, Vulgate : *laudatio*, nom donné par

les Hébreux à la collection des Psaumes et au Ps. CXLIV. Voir n° 648.

Thephillah, Vulgate : *oratio*, prière; nom donné aux Ps. XVI, LXXXV; LXXXIX; CI; CXLI. Cf. LXXI, 20.

Thôdah, *mizmôr lethôdah*, titre du Ps. XCIX : Psaume de louange. Vulgate : *Psalmus in confessione.*

Titulus. Voir *Mikthâm.*

Torcularibus (*pro*). Voir *Gittith.*

UNICORNIS, en hébreu, buffle, LXXVII, 69.

UNUM (*in*). Voir *Idipsum.* — *Unam* est employé pour *unum*, *une chose*, XXVI, 4, d'après le grec qui a gardé le féminin dont les Hébreux se servent à la place du neutre, pour désigner une chose.

USQUEQUAQUE, absolument, CXVIII, 8.

UT QUID, pourquoi, IV, 3.

VAS, instrument, arme, objet quelconque, VII, 14; LXX, 22.

VELLE, se complaire, CXI, 1; XXI, 9.

VERBUM signifie, par hébraïsme, dans les Psaumes comme dans le reste de la Bible, une chose quelconque, aussi souvent que parole.

VERITAS, le plus souvent fidélité, XI, 2.

VIA, conduite, genre de vie, CXVIII, 1, etc.

VIRGA, châtiment, CIX, 2.

VIRTUS, traduit le grec δύναμις, l'hébreu חיל, *khaïl*; il n'a jamais le sens de vertu; il signifie, 1° force, CXLVI, 5; XXXVII, 11; 2° armée, XXXII, 16.

VIRTUTES, armées, comme *virtus*, 2°. — Dans les Psaumes, ce mot traduit plusieurs fois, LXVII, 13; LXXXIII, 2, le mot Sabaoth, conservé sous sa forme hébraïque dans plusieurs autres livres de la Sainte Écriture.

VOLUNTAS, ce qui est désiré, CVI, 30. *Voluntas labiorum*, XX, 3, signifie le désir exprimé par les lèvres.

Yonath 'élem rekhoqîm (*'al*), *la colombe muette du lointain*, Vulgate : *qui a sanctis longe factus est*, LV, 1, indique l'air sur lequel le Ps. LV devait être chanté (1).

(1) La traduction de la Vulgate contient un grand nombre d'autres expressions qui n'appartiennent pas au latin classique : nous ne les avons pas mises dans cette liste, parce qu'elles sont faciles à comprendre, comme *anxiare*, LX, 3; CXLII, 4; *circumamictus*, XLIV, 15; *compunctus*, CVIII, 17; *desiderium*, CXXXIX, 9, etc.; *deauratus*, XLIV, 10; *longanimis*, CII, 8; *minorare*, CVI, 38; *odorari*, CXIII, 6 *bis*; *protector*, XVII, 3 et souvent; *sagittare*, X, 3; LXV, 6, etc., etc. — On peut voir pour les mots difficiles de notre version, Weitenauer, S. J., *Lexicon biblicum, in quo explicantur Vulgatæ vocabula et phrases quæcumque propter linguæ hebraicæ græcæque peregrinitatem injicere moram le-*

667. — Particularités de construction et de syntaxe dans la traduction de la Vulgate.

1° Un des points auxquels il importe de faire le plus d'attention pour comprendre le vrai sens des Psaumes dans la Vulgate, c'est à la *valeur des verbes*. Les temps, dans les livres prophétiques et didactiques de l'Ancien Testament, en particulier dans les Psaumes (1), ne doivent pas être entendus d'après l'usage de la langue latine, mais d'après l'analogie de l'hébreu. L'hébreu ne possède que deux temps, le parfait et l'aoriste, qui servent l'un et l'autre à exprimer, selon les cas, soit le présent, soit le passé, soit le futur. Or, les Septante (et par suite le traducteur latin des Psaumes) ont regardé le parfait hébreu comme un véritable passé et l'aoriste comme un véritable futur, et ils les ont traduits ordinairement comme tels. Il en résulte que le passé et le futur latins sont employés, indifféremment, dans la Vulgate pour exprimer les trois moments de la durée. Ainsi : *Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo,* signifie : « Je vous loue (actuellement), Seigneur. » *Cum invocarem, exaudivit me Deus,* doit se traduire : « Quand j'invoque Dieu, il m'exauce; » *Justus autem, quid fecit?* « mais le juste, que doit-il faire? *Dominus regnavit, decorem indutus est;* « Dieu règne, il est revêtu de gloire. »

En hébreu, quand un temps dépend d'un autre, cette dépendance est marquée par le changement du parfait en imparfait ou aoriste, et réciproquement. Si une phrase commence par un impératif, le verbe suivant se met ordinairement à l'aoriste avec la signification de l'impératif. Le traducteur de la Vulgate, dans ces différents cas, a conservé la

genti possunt. Diverses éditions. Il en a paru une in-12, à Rome, en 1846. — Huré a publié un dictionnaire complet de la Vulgate, sous le titre de *Dictionnaire universel de l'Écriture Sainte*, 2 in-fol., Reims, 1715, réédité par Migne sous le titre de *Dictionnaire universel de philologie sacrée*, 4 in-4°, 1846.

(1) Toutes les observations contenues dans ce numéro sont importantes à retenir, non seulement pour l'intelligence des Psaumes, mais aussi pour celle des autres livres sapientiaux et des prophètes.

forme hébraïque, quoique elle change le sens de la phrase, si l'on s'en tient aux règles ordinaires de la langue latine. *Beatus vir qui non abiit..., non stetit... non sedit... sed... in lege ejus meditabitur,* Ps. I, 1-2, au lieu de *Beatus vir qui non abit, non stat, non sedet, sed meditatur.* — *In tribulatione dilatasti mihi,* Ps. IV, 2, pour *dilata.*

Quand un verbe a un sujet indéfini, celui que nous exprimons en français par *on*, l'hébreu emploie simplement la troisième personne du singulier sans aucun sujet. Cette tournure est reproduite telle quelle par la Vulgate, quoique en latin on mette alors ordinairement le verbe à la troisième personne du pluriel de la forme active ou à la troisième du singulier de la forme passive. Ainsi, Ps. LXXXVI, 5 : *Numquid Sion* (au datif, en grec, μὴ τῇ Σιὼν ἐρεῖ) *dicet,* signifie : « Ne dira-t-on pas à Sion? »

2° En reproduisant littéralement la *construction hébraïque,* la Vulgate exprime aussi un adverbe par un verbe. Ps. LXXVII, 17 : *Apposuerunt adhuc peccare ei,* « ils péchèrent de nouveau contre lui; » XXX, 3 : *Accelera ut eruas me,* « délivrez-moi promptement; » CXXV, 3 : *Magnificat Dominus facere nobiscum,* « Dieu a fait grandement les choses avec nous; » XXXIII, 13 : *Diligit dies videre bonos,* « il voit volontiers ou avec plaisir de bons jours, etc. »

3° Comme la langue hébraïque ne possède qu'un petit nombre d'adjectifs, elle supplée à sa pauvreté en employant au lieu de l'*adjectif* le *substantif* correspondant : Ps. V, 7, *virum sanguinum,* « un homme souillé de sang; » XXII, 2, *aqua refectionis,* « eau rafraîchissante; » XLIV, 7, *virga directionis,* « sceptre juste; » LXXVII, 54, *funiculus distributionis,* cordeau à mesurer, etc. » Dans les tournures de ce genre, un adjectif possessif est souvent ajouté au second substantif, quoique il se rapporte au premier, Ps. IV, 2, *Deus justitiæ meæ,* « mon Dieu juste; » XCVI, 12, *memoria sanctificationis ejus,* « sa sainte mémoire; » CIX, 2, *virgam virtutis tuæ,* « ton sceptre puissant, » ce qui est traduit dans la plupart des versions de la Vulgate, « le sceptre de votre puissance, » parce que plusieurs idiotismes hébraïques sont

passés de la Bible dans notre langue, etc. Le substantif qualificatif n'est pas toujours au génitif : *Conventicula de sanguinibus*, « conventicules sanguinaires, » xv, 4 : *propositiones ab initio* (= *ab antiquo*) pour *propositiones antiquæ*, LXXVII, 2, etc. Le nom de Dieu, joint à un substantif, a pour effet d'y ajouter une idée d'excellence, *cedrus Dei*, le cèdre le plus élevé, LXXX, 11.

§ III. — De l'étude des Psaumes.

Son importance. — Moyens. — Dispositions requises. — Commentaires.

668. — Combien il importe au prêtre de connaître les Psaumes.

Le prêtre récite tous les jours les Psaumes; le fidèle les chante souvent dans les offices de l'Église : cette partie de nos Livres Saints est ainsi la plus connue et la plus populaire (1), elle doit être, par conséquent, la plus étudiée et la mieux comprise (2). « Interpretationem Psalmorum studio assequantur, dit le cinquième concile de Milève, unde mens animusque ad aliquem salutarem effectum accendatur. » — « Si sacerdos psalterium ignorat, dit S. Augustin, nomen sacerdotis vix constabit in eo. » — « Nunquam de manu et

(1) Sur la popularité des Psaumes dans la primitive Église, cf. Clem. Alex., *Strom.*, VII, 7, t. IX, col. 470 (Psalmi autem et hymni dum cibus sumitur, et antequam eatur cubitum); S. Greg. Nyss., *In Ps.* c, III, t. XLIV, col. 439; Gerbert, *De cantu et musica sacra*, Saint-Blaise, 1774, t. I, p. 60-65, 165-169.

(2) Bellarmin se plaignait, dans la Dédicace de son Commentaire des Psaumes au pape Paul V, qu'il n'en fût pas toujours ainsi : « Liber Psalmorum quem Ecclesiastici omnes legunt et pauci admodum intelligunt. » *Explanatio Psalmorum*, Paris, 1642, p. 3. Ceux qui négligeraient de s'appliquer à comprendre ce qu'ils répètent si souvent seraient inexcusables. « Qu'il ne soit pas dit, écrit Collet, dans son *Traité du divin office*, part. I, c. VII, n° 18, éd. de 1822, p. 263, qu'un bénéficier qui récite son Bréviaire depuis trente ans reste muet lorsqu'on lui demande ce que veut dire *Tecum principium?* » C'est bien à lui que s'appliqueraient les reproches de S. Jean Chrysostome aux fidèles de son Église : « Vos qui ab infantia ad extremam usque senectutem Psalmum hunc meditantes, nihil aliud quam verba perpetuo tenetis, quid aliud facitis nisi quod et thesauro absconso assidetis, et obsignatam crumenam circumfertis, et nec curiositate incitati estis ut diceretis : quid est quod dicitur? » *In Ps.* CXL, n. 1, t. LV, col. 427,

oculis tuis recedat liber, écrit S. Jérôme à Rustique, discatur Psalterium ad verbum. » — « Si divinis laudibus solvendis, dit l'auteur des Méditations qui portent le nom de S. Bernard, debita reverentia et sollicitudine assistas, super singula verba divina Scriptura diligenter intendas (1). »

669. — De l'étude du sens littéral des Psaumes.

La première chose à étudier dans les Psaumes, c'est leur sens littéral (2). Il faut s'appliquer tout d'abord à pénétrer dans la pensée de leur auteur, et dans ce but rechercher autant que possible dans quelle circonstance et pour quelle fin le Saint Esprit les a inspirés, ou au moins quel en est le sujet principal (3); il faut s'appliquer ensuite à reconnaître quelle est la suite et l'enchaînement des idées, sans lesquels on ne saurait les bien comprendre. Afin de réussir dans ces recherches, il est à propos de suivre la marche qu'ont suivie les Psalmistes eux-mêmes : ils se sont exprimés en vers, nous devons reconstituer ces vers (4); ils ont groupé

(1) S. Jérôme, *Ep.* CXXV *ad Rusticum*, n. 11, t. XXII, col. 1078; S. Bernard, *Med. de hum. cond.*, VI, t. CLXXXIV, col. 495.

(2) « Est hic [sensus litteralis] veluti basis ac fundamentum, supra quod cæteri sublimiores sensus consurgunt. » Cardinal Tommasi.

(3) « Pour pouvoir entendre un Psaume qu'on veut lire, dit Martianay, *Les Psaumes de David*, p. 10-11, il faut commencer par s'en former une idée générale, en savoir le sujet, entrer dans l'esprit du psalmiste, se transporter dans le lieu où il était, avoir devant les yeux les circonstances qu'il avait en vue. »

(4) C'est suivre la pratique de la primitive Église et des Pères, et pour les mêmes raisons. Les anciens manuscrits des Livres Saints reproduisent les Psaumes et les autres parties de la Sainte Écriture, qui sont écrits sous forme poétique, vers par vers, de la façon dont on imprime actuellement les vers. On peut trouver, par exemple, la distinction des vers des Psaumes toute faite, dans les œuvres de S. Athanase, *De titulis Psalmorum*, t. XXVII, col. 649-1344, et de S. Jérôme, t. XXVIII, col. 1127-1240 (nos 596 et 672, 1°). S. Jérôme, dans sa préface d'Ezéchiel, nous apprend qu'il avait aussi écrit vers par vers sa traduction du prophète, et il nous explique pourquoi : « Legite igitur et hunc (Ezechielem) juxta translationem nostram, quoniam *per cola scriptus et commata, manifestiorem legentibus sensum tribuit.* » — Le cardinal Tommasi a reproduit les Psaumes vers par vers, à la manière ancienne, dans son *Psalterium cum canticis, versibus prisco more distinctum, argumentis et orationibus vetustis novaque litterali explica-*

leurs idées dans une série de strophes, nous devons rétablir ces strophes (1); le Saint Esprit leur ayant inspiré leurs chants sous une forme poétique déterminée, et la Providence ayant voulu que les règles de cette poésie fussent retrouvées de nos jours, c'est évidemment entrer dans ses vues que de mettre à profit les ressources nouvelles qu'elle nous met entre les mains pour comprendre cette partie de la Sainte Écriture, qui a toujours été justement regardée comme très difficile (2).

670. — De l'étude du sens spirituel des Psaumes.

1° La seconde chose à étudier dans les Psaumes, c'est leur sens spirituel et moral, et l'application que nous devons nous en faire à nous-mêmes. Ces chants ont cela d'admirable, que, composés dans des circonstances particulières, pour un per-

tione brevissima dilucidatum, in-4°, Rome, 1697, reproduit dans le tome III, *Opera omnia*, édition de Vezzosi, Rome, 1748.

(1) La restitution des strophes, que nous ferons plus loin, est certaine dans quelques Psaumes, douteuse et hypothétique dans les autres, n° 601, mais, même dans ce dernier cas, elle est très utile pour suivre le développement de la pensée de l'auteur et l'enchaînement de ses idées.

(2) Pour parvenir à bien comprendre un psaume, il est utile de le traduire ou au moins de le transcrire vers par vers et strophe par strophe, en donnant une ligne à chaque vers et en séparant les strophes les unes des autres, d'après les indications qui seront données plus loin, nos 673-820. Grâce au parallélisme de la poésie hébraïque, on peut ainsi expliquer souvent, sans l'aide d'un commentaire, un vers par l'autre, celui qui est obscur par celui qui est clair, et un coup d'œil jeté sur chaque strophe isolée met en état de saisir plus facilement l'idée principale et de se rendre ainsi compte de la suite des pensées et de leur enchaînement. On ne saurait trop recommander aux élèves studieux et à ceux qui sont dans les ordres sacrés de faire le travail que nous venons d'indiquer, au moins pour les psaumes qui reviennent le plus souvent dans le Bréviaire; il est fécond en résultats précieux. Cf. Ps. VIII, n° 680. Il serait désible que chaque ecclésiastique se fît, avec le temps, un petit psautier, dans lequel, après avoir marqué le sens général de chaque strophe, il consignerait, par écrit, les sentiments que lui inspirent ces paroles divines, la manière dont il les comprend, les réflexions qu'elles lui suggèrent, les applications que l'on peut en faire à Notre-Seigneur, aux saints, à l'Église, aux âmes, etc. Rien de plus utile pour l'intelligence et pour le cœur, rien aussi de plus fructueux pour le saint ministère.

sonnage ou pour un peuple déterminé, ils conviennent à tous les hommes, à tous les temps et à tous les lieux (1), n° 655. La voix du Psalmiste n'est pas seulement la voix de David, c'est aussi celle de l'Eglise et de l'humanité. *Psalmus vox Ecclesiæ est,* dit S. Ambroise (2). Il est donc facile de les appliquer à Notre-Seigneur, à son royaume et à nous-mêmes, et, dans les offices liturgiques, c'est pour nous un devoir de le faire, car l'Église, en nous ordonnant de les réciter ou de les chanter, n'a certainement pas eu l'intention de nous faire faire à ce moment un cours d'exégèse ou d'histoire biblique, mais elle a voulu nous faire prier, et produire par conséquent des affections intimes, en mettant notre cœur en harmonie avec celui de David (3) et en nous appropriant les sentiments du Psalmiste. C'est par la lecture de quelques livres composés dans ce dessein (4), et plus encore par la médita-

(1) « Hoc sibi proprium et admirandum habet [liber Psalmorum], quod etiam uniuscujusque animi motus eorumque mutationes et castigationes in se descriptas et expressas contineat; ut qui ex ipso voluerit quasi ex imagine eas accipere et intelligere, ita semetipsum efformare possit, ut illic scriptum habetur... Singulis in rebus quisque reperiet divina cantica ad nos nostrosque motus motuumque temperationes accommodata. » S. Athan., *Ep. ad Marcellinum,* n° 10, t. XXVII, col. 19. Cf. n. 30. Voir aussi les passages rassemblés par Gerbert, *De cantu et musica sacra,* t. I, p. 65-67; Hittorp, *De divinis officiis*, Cologne, 1568, p. 535-539. Cf. M. Bacuez, *Du saint office,* part. I, ch. III, 2e édit., p. 95-109; Bossuet, *Dissertatio in Psalmos,* c. VIII, *De usu Psalmorum in quocumque vitæ statu.*

(2) *Præf. in Psalm.*, n° 9, t. XIV, col. 924.

(3) « Per psalmodiam accipe quidquid Deo agitur cum mentis melodia, » dit S. Bernard, *Sermo* LIV, t. CLXXXIII, col. 678. — « Si orat Psalmus, dit S. Augustin, orate; et si gemit, gemite; et si gratulatur, gaudete; et si sperat, sperate; et si timet, timete. *Omnia enim quæ hic conscripta sunt, speculum nostrum sunt.* » *Enarr. in Ps.* XXX, Serm. III, n° 1, t. XXXVII, 1, col. 248.

(4) Il existe plusieurs commentaires excellents dans ce genre : Thalhofer, *Erklärung der Psalmen, mit besonderer Rücksicht auf deren liturgischen Gebrauch im römischen Brevier, Missale, Pontificale und Rituale,* 4e édit., Ratisbonne, 1880; Cartier, O. S. B., *Psalmodiæ ecclesiasticæ elucidatio,* 1732, réédité à Ratisbonne en 1871; M. Wolter, O. S. B., *Psallite sapienter, Erklärung der Psalmem im Geiste des betrachtenden Gebets und der Liturgie*, Fribourg en Brisgau, 4 in-8° parus. — J. B. M[artianay], *Les Psaumes de David interprétés selon l'hébreu avec des réflexions morales prises dans le sens littéral,* Paris, in-12, 1717. — Ber-

tion (1), que nous pouvons découvrir le sens figuré ou moral des Psaumes, et les appliquer à nos propres besoins. Le but principal et ordinaire de l'enseignement est l'étude du sens littéral; celle du sens spirituel est spécialement réservée à la réflexion personnelle (2).

thier, S. J., *Les Psaumes traduits en français, avec des notes et des réflexions*, 8 in-12, Paris, 1785; diverses éditions.

(1) C'est une pratique fort utile et très féconde de faire quelquefois oraison sur les Psaumes qui reviennent le plus fréquemment dans les offices et que l'on sait par cœur, pour les appliquer à Notre-Seigneur, à l'Eglise et à soi-même. Voir n°756. — Le P. Ghesquier de Raemdonck, à la fin de son *David propheta doctor*, etc., Gand, 1824, *Appendicula, Exercitia sacra S. Ignatii de Loyola, ex solo Psalmorum libro*, indique pour servir de sujet de méditations sur la fin de l'homme, Ps. VIII; XVIII; CXVIII; CXXVII; CXLV; sur le péché, L; VI; XXIV; XXXI; XXXVII; CV; CXXIX; sur la peine du péché, CVIII; XXXVI; LVII; sur la mort, XXXVIII; XLVIII; LXXXIX; CXV; CXXVI; CXXVIII; CXLI; sur le jugement, I; XLIX; LXXXI; XCIII; XCVI; CXI; CXLII; sur l'amour de Dieu, XXII; XXXIX; LXV; LXIX; CII; CIII; CX; CXXXV; CXLVI; CXLVIII; CL, etc.

(2) On ne saurait trop se pénétrer des conseils suivants dans la récitation des Psaumes afin d'arriver à les approprier à ses besoins par ses propres réflexions : « Pour lire les Psaumes avec fruit, il faut s'approprier les événements de la vie de David, se regarder dans sa situation, se mettre à sa place; et alors ce qui nous intéresserait peu par soi-même nous devient personnel et par conséquent très sensible. Alors ce n'est plus David qui parle, qui gémit, qui craint, qui demande miséricorde, c'est nous; ce ne sont plus les iniquités de ce prince, ce sont les nôtres; ce ne sont plus des répétitions froides et ennuyeuses, ce sont ces effusions naturelles d'un cœur tout plein de sa misère et de ses besoins. Au lieu de Saül, d'Absalom, de ces sujets rebelles, de cette vie errante, de ce détrônement, de tant de périls que David a courus, voyons dans les Psaumes nos véritables ennemis, ces tentations qui nous affligent, ces passions qui nous tyrannisent, ces puissances de l'enfer toujours armées pour nous perdre, cet égarement perpétuel où nous vivons, notre dégradation par le péché; au lieu de Babylone, de l'Égypte, de cette Jérusalem de la terre, de ce tabernacle de Sion, ayons devant les yeux notre misérable exil, la captivité malheureuse de l'homme pécheur, cette céleste patrie, cette liberté parfaite des enfants de Dieu dans le ciel. — Dans tous les endroits où le sens littéral ne présente que la paix, la félicité, la vie longue sur la terre, frivole objet de l'espérance des Juifs, élevons nos esprits à ce repos, à ce bonheur du siècle à venir, à cette vie éternelle, le précieux héritage des chrétiens. — Toutes les fois que nous entendrons David exposer à Dieu son indigence, ses infirmités, ayons dans l'esprit la faiblesse et la corruption de l'homme; toutes les fois que nous l'entendons parler du secours du ciel, du besoin qu'il en a, de la confiance

2° Les antiennes peuvent nous servir efficacement à reconnaître dans quel sens l'Église les rapporte à la fête ou au mystère qu'elle célèbre. Le même psaume peut être placé dans dix offices différents, et chaque fois avec une signification particulière. Cette signification nous est ordinairement révélée par l'antienne. Elle est souvent tirée du psaume même, intégralement ou avec quelques légères modifications; en même temps qu'elle nous explique pourquoi il a été choisi, elle nous apprend quelle est la relation qui existe entre lui et la fête. Ainsi, pour la solennité du saint Nom de Jésus, au second dimanche après l'Épiphanie, les psaumes propres à l'office célèbrent le saint nom de Dieu, et l'antienne choisie dans plusieurs d'entre eux est le verset qui exprime le mieux la louange du nom divin. Il est par là facile de rapporter à Jésus-Christ, au saint ou à l'âme fidèle les paroles du Psalmiste, selon les intentions de l'Eglise (1).

671. — Dispositions avec lesquelles il faut étudier les Psaumes.

Nunquam intelliges David, dit S. Bernard, *donec ipsa experientia ipsos Psalmorum affectus indueris.* — « Je le répète, dit Herder lui-même, malgré ses tendances rationalistes, pour sentir toute la beauté des Psaumes, il faut se pénétrer de l'esprit de leur temps. Comme la plupart de ces psaumes sont des prières, on ne saurait les utiliser sans avoir en soi quelque chose de cette résignation filiale, de cette admiration

avec laquelle il l'attend, de l'efficace qu'il lui attribue, rappelons-nous la grâce toute-puissante de Jésus-Christ. C'est Jésus-Christ, ses mystères, sa loi qu'il faut voir partout dans les Psaumes. » Martiany, *Les Psaumes*, p. 11-12.

(1) Il faut prendre garde cependant de ne rien exagérer : « Non scrupulosius singula dicta Psalmistæ attribuantur Christo vel Ecclesiæ sive animæ fideli; sed paulo generalius res rebus potius attribuantur. » Card. Thommasi, *Præf. in Psalt.* Cf. S. Hilaire, *Tract. in Ps.* I, 2-3, t. IX, col. 248-249. — L'*Analysis biblica*, du P. Kilber, éd. Tailhan, Paris, 1856, reproduit au commencement du t. II les principaux passages des Pères sur l'application des Psaumes à J.-C., p. 3-6; elle analyse tous les Psaumes dans le sens spirituel en les rapportant presque tous à N.-S., et renvoie en note à tous les endroits des Pères des six premiers siècles qui les ont entendus de la même manière.

contemplative des Orientaux devant les œuvres de Dieu, qui tantôt les élève dans leurs prières jusqu'à l'extase, et tantôt les fait descendre jusqu'à la confiance la plus [absolue]. Chez les Hébreux surtout, le chant vole de sentence en sentence, comme de montagne en montagne ; il touche profondément, quoique avec rapidité ; il saisit et dépeint les objets au vol. Une poésie où respirent l'innocence et la sensibilité pastorale ne peut être appréciée que par les âmes calmes et paisibles ; son effet est toujours nul et souvent même funeste sur les caractères railleurs et les esprits raffinés. Le ciel ne se reflète que dans une eau calme et pure ; c'est ainsi que les vagues du sentiment n'ondoient que dans une âme tranquille et douce (1). » En un mot, la principale disposition pour lire et étudier les Psaumes avec fruit, c'est la piété et la pureté de cœur.

*** 672. — Commentateurs catholiques des Psaumes.**

Les Psaumes sont le livre de l'Ancien Testament sur lequel on a le plus écrit. On compte environ douze cents commentaires de ces chants sacrés. Voici l'énumération des principaux commentateurs catholiques : 1° Pères. Parmi les Pères grecs, Origène, *Selecta in Psalmos*, t. XII, col. 1053-1686. — S. Hippolyte, *In Psalmos Fragmenta*, t. X, col. 607-616. — Eusèbe de Césarée, *Commentaria in Psalmos*, t. XXIII tout entier et t. XXIV, col. 9-78. — S. Athanase, *Epistola ad Marcellinum*, t. XXVII, col. 11-46 (déjà célèbre chez les anciens ; voir Cassiodore, *De Instit. div. Litter.*, c. IV) ; *Expositio in Psalmos*, dont l'authenticité n'est pas sûre, au moins pour le tout, mais dont les sommaires sont très précieux pour l'exégèse et pour la prière, *ibid.*, col. 55-546 ; *Fragmenta*, col. 547-590 ; *De titulis Psalmorum*, col. 649-1344 ; les Psaumes y sont divisés, presque partout exactement, par vers. — S. Basile, *Homiliæ in* (22) *Psalmos*, t. XXIX, col. 209-494. C'est l'une des plus belles œuvres que nous possédions sur les Psaumes. Les Psaumes y sont étudiés surtout dans leur sens moral. — S. Grégoire de Nysse, *Tractatus in Psalmorum inscriptiones*, t. XLIV, col. 431-607 ; *Expositio in VI^um Psalmum*, col. 607-615. — Didyme d'Alexandrie,

(1) Herder, *Histoire de la poésie des Hébreux*, 2e partie, ch. IX, trad. Carlowitz, in-8°, 1845, p. 494.

Expositio in salmos, t. XXXIX, col. 1155-1616. — S. Jean Chrysostome, *Expositio in Psalmos* (incomplet), t. LV, col 35-528. On regarde les fragments qui nous ont été conservés comme la meilleure explication patristique. Elle est en grande partie morale. — S. Cyrille d'Alexandrie, *Explanatio* (incomplète) *in Psalmos*, t. LXIX, col. 717-1276. — Théodoret de Cyr, *Interpretatio in Psalmos*, t. LXXX, col. 858-1998. — Euthymius Zigabène (au commencement du XII[e] siècle), *Commentarius in Psalterium*, t. CXXVIII, col. 41-1326. — Corderius, *Catena Patrum græcorum in Psalmos*, 3 in-fol., Anvers, 1643.

Parmi les Pères latins, S. Ambroise, *Enarrationes in Psalmos duodecim*, t. XIV, col. 921-1181. — S. Hilaire de Poitiers, *Tractatus super Psalmos*, t. IX, c. 231-890. — Pseudo-Rufin, *In* LXXV *Davidis Psalmos Commentarius*, t. XXI, col. 641-960. — S. Jérôme, *Breviarium in Psalmos* (non authentique), t. XXVI, col. 821-1300. (Sur les Psaumes qu'il a expliqués, voir Fessler, *Institutiones Patrologiæ*, t. II, p. 187). — S. Augustin, *Enarrationes in Psalmos*, t. XXXVII, col. 67-1966. — S. Pierre Chrysologue explique le Ps. I, *Sermo* XLIV; le Ps. VI, *Sermo* XLV; le Ps. XL, *Sermo* XIV; le Ps. XCIV, *Sermo* XLVI; le Ps. XCIX, *Sermo* VI, t. LII, col. 322 sq. — Cassiodore, *Expositio in Psalterium*, d'après S. Augustin, t. LXX, col. 9-1056. — Prosper d'Aquitaine, *Expositio Psalmorum a* C *usque ad* CL, t. LI, col. 277-426. — Arnobe le jeune, *Commentarii in Psalmos*, t. LIII, col. 327-570. — S. Grégoire de Tours, *Fragmenta Commentarii in Psalmos*, t. LXXI, col. 1097-1098.

2° Parmi les commentateurs du moyen âge, nous nommerons seulement le V. Bède, *De Psalmorum libro exegesis*, t. XCIII, col. 477-1098. — Remi d'Auxerre, *Ennarrationum in Psalmos liber unus*, t. CXXXI, col. 133-844. — Rupert, abbé de Deutz, *In librum Psalmorum Commentariorum liber unus*, t. CLXVII, col. 1179-1232, analyse courte et intéressante des Psaumes faite principalement au point de vue de la piété — Honorius d'Autun, *Selectorum Psalmorum expositio* (mystique), t. CLXXII, col. 270-312, cf. t. CXCIII. — Richard de Saint-Victor, *Mysticæ adnotationes in Psalmos* (purement ascétique), t. CXCVI, col. 265-402. — S. Thomas d'Aquin, sur les 51 premiers Psaumes. — S. Bonaventure, sur tout le Psautier. — Ayguanus, général des Carmes vers 1380, dont le commentaire fut très répandu, et porta jusqu'en 1600 le titre d'*Opus incogniti auctoris*.

3° Après le moyen âge, nous signalerons M. A. Flaminius, dont la courte explication des Psaumes est précédée d'une préface ex-

posant fort bien les rapports du sens littéral et du sens mystique, *In librum Psalmorum brevis expositio*, Alde, 1545, solide, en bon latin (1). — C. Jansénius, évêque de Gand († 1576), *Paraphrasis in omnes Psalmos Davidicos cum annotationibus*, in-f°, Anvers, 1614, souvent réimprimé; solide, concis. — G. Génébrard, *Comment. in Psalmos*, 1582; l'auteur connaissait bien l'hébreu, les Pères et les rabbins; son commentaire est reproduit dans Migne, *Cursus Completus Scripturæ sacræ*, t. XIV-XVI. — A. Agellius, *Comment. in Psalmos et in cantica divini officii*, in-f°, Paris, 1611; le meilleur commentaire catholique du XVII° siècle; expose très bien les ressemblances et les différences de la Vulgate et des Septante avec l'hébreu. — Bellarmin, *Explanatio in Psalmos*, souvent réimprimé, et également utile pour le sens littéral, mystique et ascétique. — J. Lorin († 1634), *Comment. in librum Psalmorum*, 4 in-f°, Venise, 1718; solide, contient beaucoup de matériaux précieux.—Tommasi (1619-1713), *Psalterium, nova litterali brevissima explicatione dilucidatum*, in-4°, Rome, 1697. — Simon de Muis (1587-1644), *Commentarius litteralis et historicus in omnes Psalmos*, in-f°, 1630, 1650; 2 in-4°, Louvain, 1770. Ce commentaire est surtout philologique, se sert peu des Pères, beaucoup des rabbins; très utile pour le sens littéral. — G. Heser, *Psalmi Davidis*, 2 in-f°, Munich, 1683-1685; étudie le sens littéral et, d'après les Pères, le sens mystique. — Le Blanc († 1669), *Psalmorum Davidicorum analysis et commentarius amplissimus*, 6 in-f°, Cologne, 1682; diffus, plus utile pour les prédicateurs que pour les exégètes. — Bossuet, *Liber Psalmorum*, 1690. — Bellenger, (1688-1749) *Liber Psalmorum cum notis*, 1729.

4° Principaux commentateurs catholiques de notre siècle : Tapfer, *Liber Psalmorum*, 3 vol., 1834. — Handschuh, *Die Psalmen erlaütert*, 5 vol., Vienne, 1839. — L. Reinke († 1879), *Die messianischen Psalmen*, 2 vol. in-8°, Giessen, 1857; un peu diffus, mais très solide. — Kopsz, *Sacrum Psalterium*, 1857, pure compilation. — Engeln, *Psalterium cum Canticis*, 1858, très utile pour la récitation du Bréviaire. — Jos. Kœnig, *Theologie der Psalmen*, Fribourg, 1852. — Schegg, *Die Psalmen übersetzt und erklärt*, 2° édit., 1857, 3 in-8° — Thalhofer et Wolter, voir plus haut, n° 670, note. — Rohling, *Die Psalmen übersetzt und erklärt*, in-8°, 1872.

H. Laurens, *Job et les Psaumes*, traduction nouvelle d'après

(1) Sur l'orthodoxie de Marc-Antoine Flaminio, voir Cantù, *Les hérétiques d'Italie*, trad. Digard et Martin, Paris, 1869, p. 145-155.

l'hébreu, in-8°, 1839. — Bertrand, *Les Psaumes disposés selon le parallélisme,* traduits de l'hébreu, in-8°, 1857. — De la Jugie, († 1884), *Les Psaumes d'après l'hébreu* (traduction en vers), in-12, 1863. — Mabire, *Les Psaumes traduits en français sur le texte hébreu, avec une introduction, des arguments,* etc., in-8°, 1868. Dans cette traduction, comme dans celle de l'abbé Bertrand, chaque membre du parallélisme forme un vers isolé, et il est tenu compte ordinairement de la division des strophes. — Le Hir, *Les Psaumes traduits de l'hébreu en latin, avec la Vulgate en regard et l'indication des différences entre les deux versions,* in-12, 1876. — A. Girard, *Les Psaumes, traduction d'après le texte hébreu,* in-8°, Liège, 1880.

ARTICLE II.

Analyse et explication des Psaumes.

Livre I. Ps. i-xl.

673. — Psaume i : *Beatus vir qui non abiit.*

Sort contraire du juste et du pécheur.

Sans titre (1). — Il sert d'introduction à toute la collection des Psaumes. — Trois str., de 5 vers; 1-2; 3; 4-6. — 1re str., 1-2. Bonheur du juste, 1, qui évite le mal et, 2, observe la loi, c'est-à-dire pratique le bien. — 2e str., 3. Il est semblable à un arbre abondamment arrosé qui produit des fruits et est toujours couvert de verdure. — 3e str. 4-6. Malheur du pécheur : au contraire, 4, il ne ressemble pas à un arbre verdoyant, mais à la paille que le vent emporte de

(1) Dans cette explication des Psaumes, nous indiquerons d'abord quel est le sujet de chacun d'eux, nous donnerons ensuite le titre, puis, s'il se peut, nous dirons dans quelle circonstance le poème a été composé; enfin quelle est sa division, le nombre de strophes qu'il renferme et, ordinairement, la pensée principale de chaque strophe. Il ne nous sera pas possible d'éclaircir en détail les passages obscurs ni de résoudre les difficultés particulières qu'on rencontre dans un grand nombre de psaumes; cela nous mènerait trop loin. « Non delectabit Psalmus per singulos versiculos anxie excussus, ac velut articulatim incisus, répéterons-nous avec Bossuet, tu mihi Psalmi scopum, tu tenorem universum mente complectere. » *Dissert. in Psalm.*, c. vii, n. 37, p. 67. — Pour étudier cette analyse avec fruit, il faut avoir constamment le texte des Psaumes sous les yeux et faire soigneusement le travail personnel indiqué n° 669, note 2, p. 273.

l'aire, 5. il ne saurait par conséquent soutenir (1) le jugement de Dieu, c'est-à-dire en sortir absous, 6. parce que Dieu connaît très bien en quoi consiste la vie du juste; la voie de l'impie mène à la perdition. — L'opposition qui est dans les idées est marquée aussi par le contraste des mots : le premier mot est *beatus*, le dernier *peribit*. Le Ps. CXI, en imitation sans doute du Ps. I, commence et finit également par *beatus* et *peribit*; ce qui peut servir à prouver que le Ps. I a toujours formé un petit poème complet, contrairement à l'opinion de ceux qui prétendent qu'il ne faisait qu'un avec le Ps. II.

674. — Psaume II : *Quare fremuerunt gentes?*

Inauguration du règne du Messie; sa puissance.

Sans titre. — De David, Act., IV, 25. — Prophétique. — Sujet, le Messie. — Inauguration du règne du Christ; tout doit se soumettre à lui. — On a essayé de le rapporter à divers faits historiques, mais aucun ne convient. — Quatre str., de 7, 6, 7 et 8 vers; 1-3; 4-6^b (2); 6^c-9; 10-13.— 1re str., 1-3 ; Les Gentils veulent en vain se révolter contre Dieu, — 2e str., 4-6 : Dieu se rit de leurs efforts. — 3e str., 7-9 : Discours du Messie : il déclare que Dieu l'a engendré de toute éternité et qu'il lui a donné toutes les nations de la terre. — 4e str., 10-13 : Conclusion du Psalmiste : il faut obéir au Messie. La 1re et la 2e str. se terminent chacune par un discours de 2 vers, mis le 1er dans la bouche des Gentils révoltés, le 2e dans celle de Dieu ; Dieu le Père, dans le texte hébreu : « Et moi, j'ai établi mon roi (le Messie), sur Sion, ma montagne sainte ; » Dieu le Fils, dans la Vulgate. La 3e str. est remplie tout entière par le discours du Messie, la 4e, par la conclusion du Psalmiste. Le ℣. 12^a *apprehendite disciplinam*, est généralement traduit, d'après l'original, par *osculamini*

(1) Le mot hébreu que la Vulgate traduit par *resurgent* serait mieux rendu par *stabunt;* on ne peut donc pas conclure de ce verset que les pécheurs ne ressusciteront pas au dernier jugement.

(2) Le prmier membre du parallélisme, dans un verset, est indiqué par le chiffre du verset et la lettre *a*, 6^a; le second par *b*, 6^b; le troisième par *c*, 6^c, etc.

Filium, c'est-à-dire, rendez-lui hommage (Cf. 1 Reg., x, 1 (1).

Ce Psaume est très souvent cité dans le Nouveau Testament. Les Actes, iv, 25-28, indiquent l'accomplissement de 1-2 dans la coalition des Juifs et des Gentils contre Jésus-Christ. Hebr., i, 5 et v, 5, cite 7 comme preuve de la génération éternelle du Verbe (2). Cf. Act., xiii, 33 et Rom., 1, 4. Le nom de Messie ou Christ et celui de Fils de Dieu, Joa., i, 49 et Matth., xxvi, 63, qui étaient les noms par lesquels on désignait ordinairement chez les Juifs, du temps de Notre-Seigneur, le grand roi qu'ils attendaient, viennent de ce Ps. et de Dan., ix, 25. L'Apocalypse, xix, 15 ; xii, 5 ; ii, 5, nous montre Jésus-Christ gouvernant les nations avec une verge de fer (3).

1. Pourquoi les nations s'agitent-elles en tumulte (4) ?
Pourquoi les peuples trament-ils de vains complots ?
2. Les rois de la terre se lèvent,
Les princes tiennent ensemble conseil
Contre Jéhovah, contre son Christ.
3. « Brisons nos liens,
» Secouons leur joug (5) ! »

4. Celui qui habite dans les cieux sourit,
Adonaï se moque de leurs desseins.
5. Et soudain, il leur parle dans sa colère,
Et dans son courroux, il les remplit d'épouvante (6)

(1) « Qui adorant solent deosculari manum, et capita submittere... Hebræi, juxta linguæ suæ proprietatem, deosculationem pro veneratione ponunt. » S. Jérôme, *Contra Rufin.*, l. I, 19, t. xxiii, col. 413.

(2) « Id quod in Psalmo est : *Filius meus es tu, ego hodie genui te*, non ad Virginis partum, neque ad lavacri generationem, sed ad primogenitum ex mortuis pertinere, apostolica auctoritas est. » S. Hilaire.

(3) Voir aussi Matth., xxiv, 50 sq.; xxi, 44; Luc, ix, 27; Apoc., ii, 5; vi, 17.

(4) Cette brusque interrogation, *Pourquoi*, indique que les complots des rois de la terre sont sans raison et seront sans succès. *A quoi bon ?*

(5) Ces deux vers expriment le résultat des délibérations des rois conjurés.

(6) Celui qui habite *dans les cieux* est opposé aux *rois de la terre*, ℣. 2; à leur agitation, à leur tumulte, est opposée sa sérénité; ils se remuent, ils se démènent; lui sourit, comme pourrait faire un homme qui verrait des fourmis se révolter contre lui. La fureur des fourmis

6. « Moi, j'ai établi mon roi
» Sur Sion, ma montagne sainte. »

« Je vais publier son décret :
7. » Jéhovah m'a dit : Tu es mon fils,
» Aujourd'hui, je t'ai engendré.
8. » Demande, et je te donnerai les nations en héritage,
» Et les terres les plus reculées t'appartiendront.
9. » Tu les gouverneras avec un sceptre de fer,
» Comme un vase d'argile, tu les mettras en pièces. »

10. Et maintenant, ô rois, comprenez!
Instruisez-vous, juges de la terre!
11. Servez Jéhovah avec crainte,
Tressaillez de terreur!
12. Rendez hommage au Fils, de peur qu'il ne s'irrite
Et que vous ne vous égariez dans vos voies,
13. Car sa colère éclate soudain.
Heureux ceux qui se confient en lui (1).

675. — Psaume III : *Domine, quid multiplicati sunt?*

Confiance en Dieu.

« (*Mizmôr*) Psaume. De David, quand il fuyait devant Absalom, son fils, » II Reg., XV, 14. Les ennemis de David sont nombreux, mais rien ne peut ébranler sa confiance en la protection divine. — Quatre str., les 3 premières de 4 vers, la 4e de 5 vers, 2-3 ; 4-5 ; 6-7a ; 7b-9, n° 600. — 1re str., 2-3 : Multitude des ennemis de David. — 2e str., 4-5 : Il n'en est pas effrayé, car il compte sur le secours de Dieu. — 3e str., 67a : Il se lève, il se couche, c'est-à-dire, il vit en paix et tranquille, parce que Dieu est son soutien. — 4e str., 7b-9 : Que Dieu le délivre donc de ses ennemis et qu'il bénisse son peuple.

le ferait rire, puis il les écraserait d'un coup de pied et tout serait dit. Dans l'original, il y a un bel effet d'harmonie imitative : à la fin de 5a et dans tout 5b la voyelle longue *ô* est prodiguée pour imiter le roulement du tonnerre.

(1) Herder a fait l'analyse littéraire de ce Psaume dans l'*Histoire de la poésie des Hébreux*, trad. de Mme de Carlowitz, p527-530.

676. — Psaume IV : *Cum invocarem.*

Confiance en Dieu.

« Au chef de chœur, sur les *neginôth*, c'est-à-dire avec accompagnement d'instruments à corde. *Mizmôr*. De David. » Sujet : Confiance de David en Dieu, lorsqu'il fuit devant Absalom, malgré les outrages de ses ennemis et l'abattement de ses amis (1). — Cinq str., la 1re et la 5e de 3 vers, les trois autres de 4 : 2; 3-4; 5-6b; 6c-8; 9-10. — Le Ps. III est comme une prière du matin; le Ps. IX comme une prière du soir. Le rapport des deux Psaumes l'un avec l'autre est manifeste, cf. IV, 7 et III, 3; III, 6 et IV, 9. — 1re str., 2 : Que Dieu exauce ma prière dans l'angoisse (quand tous m'abandonnent pour suivre Absalom). — 2e str., 3-4 : A ses calomniateurs; qu'ils cessent leurs outrages, car Dieu va exaucer ses cris. — 3e str., 5-6b : Qu'ils reviennent à eux-mêmes et qu'ils se confient en Dieu, au lieu de se laisser aller à la présomption. — 4e str.. 6c-8 : Beaucoup, parmi ceux qui l'ont suivi et lui sont restés fidèles, disent : Qui nous fera retrouver le bonheur? Dieu, répond-il, en faisant briller sur nous son visage : La Vulgate porte : *Dedisti lætitiam a fructu frumenti*; on lit en hébreu:

Tu as mis *plus* de joie dans mon cœur
Qu'au temps de la moisson et de la vendange.

5e str., 9-10 : tranquillité et paix de David, à cause de sa confiance sans bornes en Dieu (2).

677. — Psaume V : *Verba mea auribus percipe.*

Confiance en Dieu.

« Au chef de chœur,» *'el-han-nekhîloth* (probablement indication d'un instrument de musique, la flûte). *Mizmôr*. De David. » Sujet : Prière du matin, avant d'aller à la maison de Dieu. Quatre str., de six vers, 2-5a ; 5b-7 ; 8-11a ; 11b-13.

(1) Il faut rendre les verbes par le présent, n° 667, 1°.
(2) On peut voir dans S. Augustin, *Confess.*, l. IX. c. IV, n. 3-7 l'application qu'il s'est faite à lui-même de ce Psaume après sa conversion.

— 1re str., 2-5a : David invoque Dieu dès le matin et demande à être exaucé. — 2e str., 5b-7 : Il fonde sa prière et sa confiance sur la sainteté de Dieu. — 3e str., 8-11a : Il l'invoque et va avec confiance, dans le Tabernacle, prier contre ses ennemis, parce qu'ils sont méchants. — 4e str., 11b-13 (*Judica illos Deus*) : Que Dieu les condamne et les justes se réjouiront.

678. — Psaume VI : *Domine, ne in furore tuo arguas me.*

Prière d'un affligé.

« Au chef de chœur sur les *neginôth*, *scheminîth*. *Mizmôr*. De David. » — Sujet : Prière à Dieu pour désarmer sa colère. — Trois str. de 6, 9 et 6 vers, 2-4 ; 5-8 ; 9-11. La str. médiale est d'un tiers plus longue que les deux autres. — C'est le premier des sept Psaumes pénitentiaux. On ne peut rien imaginer de plus tendre, de plus touchant et de plus profondément triste. Il faut cependant remarquer que, quoique il puisse très bien être mis dans la bouche d'un pécheur repentant, il n'a pas été composé par un pécheur, mais par un infortuné, sous le poids de l'oppression. Il ne renferme aucune allusion à des péchés commis. — 1re str., 2-4 : Appel de David à la miséricorde de Dieu pour qu'il ne le châtie pas dans sa colère, car il tremble devant lui. — 2e str., 5-8 : Motifs pour lesquels Dieu doit le secourir : Dieu s'est détourné de lui ; qu'il revienne à lui, car dans le tombeau plus de louange, n° 659, 2° ; qu'il entende ses gémissements pendant la nuit. — 3e str., 9-11 : Strophe de triomphe : Dieu l'a exaucé, il le fait triompher de tous ses ennemis.

679. — Psaume VII : *Domine Deus meus, in te speravi.*

Prière pour obtenir justice de la part de Dieu contre ses ennemis.

« *Schiggayôn* (terme inconnu, qui semble correspondre à peu près à dithyrambe et désigner un poème dans lequel le poète, entraîné par son enthousiasme, met peu de liaison dans ses idées et point d'uniformité dans son rythme (*cantio erratica*, comme on l'a appelé), de David, qu'il chanta au Seigneur à cause des paroles de Chusi le Benjamite (1). »

(1) Chusi est le même nom qu'Éthiopien. Le personnage de la tribu

David, à l'occasion de ces calomnies, demande à Dieu de venger le juste des injures du méchant. — Six str., de 4, 6, 6, 4, 6 et 7 vers, 2-3; 4-6; 7-9; 10-11; 12-14; 15-18. — 1re str., 2-3 : Invocation à Dieu, pour qu'il l'arrache à ses ennemis. — 2e str., 4-6 : Protestation, sous forme d'imprécation contre lui-même, qu'il n'a pas commis le mal (*istud*) que Chusi lui impute. — 3e str., 7-9 : Que Dieu siège donc sur son tribunal et lui rende justice. — 4e str., 10-11 : Qu'il mette fin à l'injustice (*consumetur* pour *consumatur*), Dieu, son secours, son sauveur. — 5e str., 12-14 : Dieu est juste, toujours (*irascitur*, il se venge du pécheur, *per singulos dies*, dans le sens affirmatif); il est impossible d'échapper à ses flèches, c'est-à-dire à ses jugements. — 6e str., 15-18. Le pécheur reçoit le traitement qu'il avait mérité; il tombe dans la fosse qu'il avait creusée. Louange à Dieu.

680. — Psaume VIII : *Domine, Dominus noster.*

Grandeur de Dieu manifestée par ses œuvres et par son amour pour l'homme.

« Au chef de chœur. Sur le *gitthîth* (instrument, cithare de Geth). Psaume (*mizmôr*). De David. » — Hymne au créateur des astres et de l'homme. — Un refrain initial et final de deux vers, 2^{a-b} et 10, et quatre str. de 4 vers, 2^{c}-3; 4-5; 6-8^{a}; 8^{b}-9. — « Ce petit poème, sans aucune prétention à quelque artifice de forme, n'a besoin d'aucun commentaire. Il est sublime par sa simplicité même. La grandeur de Dieu révélée par l'univers, œuvre de ses mains, révélée au besoin par la bouche de ses plus faibles créatures, dont la voix est toujours assez puissante pour imposer silence à celle de l'impiété, est mise en regard de la petitesse de l'homme. Et pourtant l'homme est le roi de la création; ses prérogatives sont telles qu'il est comme un Dieu au milieu de son entou-

de Benjamin qu'il désigne ici est inconnu : ce n'est pas Séméi; ce devait être un des zélés partisans de Saül, un de ces rapporteurs qui, comme Doëg et les Ziphéens, calomniaient David fugitif auprès de Saül et excitaient la colère du roi contre lui. Quoique les livres historiques ne mentionnent point Chusi, les détails donnés I Reg., XXIV-XXVI, éclaircissent très bien plusieurs passages de ce psaume.

rage visible. Il n'y a pas d'être sur la terre dont il ne se sente le maître, avec les moyens qui lui sont octroyés (1). »

REFRAIN.

2. Domine, Dominus noster,
Quam admirabile est nomen tuum in universa terra.

I.

Quoniam elevata est magnificentia tua super cœlos;
3. Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem
Propter inimicos tuos,
Ut destruas (afin que tu fasses taire) inimicum et ultorem.

II.

4. Quoniam videbo cœlos tuos, opera digitorum tuorum,
Lunam et stellas quæ tu fundasti,
5. Quid est homo quod memor es ejus
Aut filius hominis, quoniam visitas eum?

III.

6. Minuisti eum paulo minus ab angelis (hébreu : Deo),
Gloria et honore coronasti eum,
7. Et constituisti eum super opera manuum tuarum;
8a. Omnia subjecisti sub pedibus ejus :

IV.

8b Oves et boves universas,
Insuper et pecora campi;

(1) Reuss, *Le Psautier*, 1875, p. 77. — Il y a dans le livre des Psaumes « des chants où la notion de l'immensité de Dieu, de l'insignifiance de l'homme devant sa toute-puissance et de la grande place qu'elle lui assigne néanmoins dans la création s'exprime sous une forme si belle, si simple, si élevée, qu'elle est restée classique. Rien de plus naturel que ce psaume VIII, qui ressemble au chant d'un pâtre contemplant pendant la nuit les splendeurs d'un ciel d'Orient... Ou tout nous trompe, ou voilà un jet admirablement pur du sentiment religieux le plus authentique. C'est dans des pièces de ce genre que le monothéisme juif révèle son immense supériorité sur les meilleurs épanchements des religions de la nature. Cet accent d'humilité devant Dieu tout à la fois et de fierté vis-à-vis de tout ce qui n'est pas l'homme; cette admiration émue, mais contenue, de la nature visible, cette joie de vivre en maître, sur la terre par délégation divine, tout dans ce petit poème respire la religion virile et saine. » A. Réville.

9. Volucres cœli et pisces maris,
Qui perambulant semitas maris.

REFRAIN.

10. Domine, Dominus noster,
Quam admirabile est nomen tuum in universa terra.

C'est le premier psaume du recueil où le poète ne parle pas en son nom seul, mais au nom de tous : Dominus *noster*. Il est plusieurs fois cité dans le Nouveau Testament et appliqué au Messie, l'homme par excellence, *filius hominis*. Cf. Heb., II, 6-8; I Cor., XV, 26; cf. Eph., I, 22; Matth., XXI, 16.

681. — Psaume IX : *Confitebor tibi, Domine,... narrabo.*

Actions de grâces à Dieu, qui accorde à David la victoire sur ses ennemis.

« Au chef de chœur, sur l'air de *Mouth labbên* (mort du fils?), psaume (*mizmôr*). De David. » — Hymne d'actions de grâces à Dieu qui a fait triompher son peuple de ses ennemis. Le Targum y voit un cantique à l'occasion de la victoire sur Goliath. — Dix strophes, de 4 vers chacune, 2-3; 4-5; 6-8ª; 8ᵇ-9; 10-11; 12-13; 14-16ª; 16ᵇ-17; 18-19; 20-21 (1). — Str. 1re, 2-3 : Je louerai Dieu et me réjouirai en lui. — Str. 2e, 4-5 : Parce qu'il m'a accordé la victoire et a fait triompher mon droit. — Str. 3e, 6-8ª : Description de la défaite des ennemis par Dieu. — Str. 4e, 8ᵇ-9 : Grandeur et justice de Dieu vainqueur. — Str. 5e, 10-11 ; Dieu est le refuge de tous les opprimés, de tous ceux qui se confient en lui. — Str. 6e, 12-13 : Exhortation à remercier Dieu qui a vengé son peuple. — Str. 7e, 14-16ª : Prière que David avait faite à Dieu pour qu'il le délivrât de ses ennemis. — Str. 8e, 16ᵇ-17 : Fruit de cette prière : les nations sont tombées dans la fosse qu'elles avaient creusée. — Str. 9e, 18-19 : Coup

(1) Ce psaume est alphabétique, et le commencement de chaque vers est indiqué par la répétition de la même lettre de l'alphabet; l'aleph, 2-3; le beth, 4-5; le zaïn, 12-13; le kheth, 14-16ª; le teth, 16-17; le yod, 18-19; le qoph, 20-21, quatre fois chacun; le ghimel, 6, et le hé, 7, deux fois; le vav, 8ᵇ-11, huit fois. La lettre daleth manque. Du yod, le poète passe au qoph et termine son chant.

d'œil sur l'avenir : Punition du méchant, délivrance de l'opprimé. — Str. 10e, 20-21 : Conclusion : Prière pour que Dieu défende toujours son peuple contre les Gentils.

682. — Psaume x selon l'hébreu : *Ut quid, Domine, recessisti.*

Recours de David à Dieu contre ses ennemis.

Les Septante et notre Vulgate font de ce Psaume, qui a de très grandes analogies avec le précédent, la suite du Ps. IX; l'hébreu en fait au contraire le Ps. X, et c'est ici que commence la diversité dans la numérotation des Psaumes. Nos éditions, tout en unissant ce chant au précédent, recommencent cependant la division par verset comme dans l'hébreu. — Sans titre. — Plainte et prière, sous l'oppression des ennemis. — Division assez irrégulière : on peut admettre 11 str., de 4, 4, 3, 4, 3, 3, 3, 4, 3, 4 et 4 vers : 1-2; 3-5a; 5b-d; 6-7; 8-9a; 9b-d; 10-11; 12-13; 14; 15-16; 17-18. Les quatre dernières sont alphabétiques et commencent par qoph, resh, schin, thav. — Str. 1re, 1-2 : Appel à Dieu qui se tient loin, pendant que le pauvre est pris dans les pièges des méchants (1). — Str. 2e, 3-5a : L'impie s'applaudit de ses succès; il s'écrie : il n'y a pas de Dieu. — Str. 3e, 5b-d : Il triomphe pendant que le jugement est loin; il se moque de ses ennemis. — Str. 4e, 6-7 : Il croit à la durée de son bonheur; il est plein de malice. — Str. 5e, 8-9a : Il tend des embûches à l'innocent et au faible. — Str. 6e, 9b-d : Il guette le pauvre et le prend dans son filet. — Str. 7e, 10-11 : Il se baisse, et le malheureux tombe dans ses pièges, pendant que l'impie dit : Dieu l'a oublié. — Après avoir consacré les str. 2-7, à la description de la malice de l'impie, le Psalmiste se tourne tout à coup vers Dieu. — Str. 8e, 12-13 : Appel à Dieu, pour qu'il n'oublie pas le malheureux et ne tolère pas les blasphèmes du méchant. — Str. 9e, 14 : Il lui est si facile de secourir l'affligé et l'orphelin, il lui suffit d'un regard (pourquoi ne le jetterait-il pas ?). — Str. 10e, 15-16 : Qu'il brise

(1) ỳ. 2 : *Comprehenduntur in consiliis quibus cogitant*, pour *quæ cogitant*. Le traducteur latin a rendu littéralement le οἷς de la version grecque.

donc le pécheur; qu'il règne, et les Gentils auront disparu. — Str. 11[e], 17-18 : La prière a été exaucée : le malheureux est secouru, l'impie orgueilleux humilié.

683. — Psaume x, hébreu xi : *In Domino confido.*

Confiance en Dieu.

« Au chef de chœur. De David. » David refuse de s'enfuir malgré le danger qui menace sa vie, parce qu'il met en Dieu toute sa confiance. — Deux str. de 8 et 9 vers, 2-4; 5-8. — Les deux strophes forment une antithèse qui en fait clairement ressortir la pensée. La 1[re], 2-4, nous montre les amis pusillanimes de David lui conseillant de s'enfuir, quand le danger le menace (1). Leur discours est rapporté, 2-3. — David répond dans la 2[e] str., 5-8, que celui dont la conscience est en paix est à l'abri de la peur; il met toute sa confiance en Dieu, qui punira le pécheur mais se révélera au juste.

684. — Psaume xi, hébreu xii : *Salvum me fac, Domine.*

Appel au secours de Dieu.

« Au chef de chœur. Sur le *scheminith* (Ps. vi). *Mizmôr*. De David. » Prière pour obtenir de Dieu qu'il le protège au milieu des méchants qui l'entourent. — Cinq str. de 4, 4, 3, 3 et 4 vers, 2-3; 4-5; 6; 7; 8-9. La 3[e] str., qui se compose de trois vers placés dans la bouche de Jéhovah, est comme le cœur de ce psaume. — 1[re] str., 2-3 : Appel de David à Dieu, au milieu des impies et des trompeurs dont il est environné. — 2[e] str., 4-5 : Que Dieu détruise ces trompeurs qui se vantent de pouvoir tout par leur langue. — 3[e] str., 6 : Dieu répond : « Je vais sauver les malheureux qui soupirent vers moi. » — 4[e] str.; 7 : Le Psalmiste reprend et fait l'éloge des paroles de Dieu qu'il compare à l'argent le plus pur. — 5[e] str., 8-9 : Nouvel appel à Dieu pour qu'il garde les siens au milieu des méchants.

(1) Ps. x, 2 : *Quomodo dicitis animæ meæ*, pour *de anima mea*, c'est-à-dire *de moi*. Le traducteur latin a gardé le datif qu'il trouvait en grec : τῇ ψυχῇ μου.

685. — Psaume XII, hébreu XIII : *Usquequo, Domine, oblivisceris me?*

Invocation à Dieu contre des ennemis implacables.

« Au chef de chœur. Psaume (*Mizmôr*). De David. » — Prière à Dieu dans un danger de mort. — Trois str. de 5, 4 et 3 vers ; 1-3 ; 4-5 ; 6. — 1re str., 1-3 : Plainte à Dieu qui l'abandonne. — 2e str., 4-5 : Prière pour que Dieu le secoure. — 3e str., 6 : Espérance qu'a le Psalmiste d'être exaucé.

686. — Psaume XIII, hébreu XIV : *Dixit insipiens in corde suo.*

Prière pour obtenir le salut d'Israël en proie aux impies.

« Au chef de chœur. De David. » — Six strophes de 4 vers, 1 ; 2 ; 3 ; 4-5a ; 5b-6 ; 7, dans le texte hébreu, n° 594, II, 4°. La Vulgate contient de plus que l'hébreu après 3d, trois versets de 3 vers chacun (excepté le 3h-i qui n'a que 2 vers) : ils sont le développement de la pensée contenue dans la str. 3. — 1re str., 1 : L'impie nie Dieu et ses actes sont abominables. — 2e str., 2 : Du haut du ciel, Dieu regarde qui le cherche. — 3e str., 3 : Il ne voit partout que corruption (et péchés de toute sorte décrits 3e-m). — 4e str., 4-5a : Après les 3 str. qui forment en une première partie le tableau de la méchanceté des hommes, vient une seconde partie qui annonce leur châtiment : ils disent qu'il n'y a point de Dieu, ils reconnaîtront qu'il y en a un, ceux qui dévorent mon peuple sans invoquer Dieu. — 5e str., 5b-6 : Ils sont saisis de terreur, même sans cause visible, parce Dieu est avec le juste ; il est son refuge. — 6e str., 7 : Que le salut vienne donc de Sion à Israël, et que Jacob tressaille de joie, quand Dieu ramène son peuple de la captivité. Cette dernière strophe peut avoir été ajoutée pendant la captivité de Babylone, comme la fin du Ps. L. — Le Ps. LII est à très peu de mots près le même que le Ps. XIII. Seulement ici Dieu est appelé Jéhovah et LII, Élohim. De plus ce dernier psaume n'a pas 3e-m.

687. — Psaume XIV, hébreu XV : *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo?*

Portrait du juste.

« Psaume (*Mizmôr*). De David. » — Cinq str., de 2, 2, 3, 3,

3 vers, 1; 2-3ª; 3ᵇ-ᵈ; 4; 5. Psaume très facile à comprendre. Le ℣. 4 signifie : il n'estime pas le méchant, mais il honore le juste.

688. — **Psaume** XV, **hébreu** XVI : ***Conserva me, Domine.***

Dieu est notre refuge dans tous les dangers.

« *Miktham*. De David. » — Il faut se confier en Dieu, notre plus sûr asile dans tous nos périls. Cette prière a été composée par David pendant son séjour à Siceleg, I Reg,, XXX, ou au moins pendant qu'il était chez les Philistins. — Quatre str. de 5, 5, 6 et 7 vers, 1-3; 4-5; 6-8; 9-10. 1ʳᵉ str., 1-3 : Gardez-moi, ô mon Dieu, parce que vous êtes mon Dieu, et qu'il n'y a en dehors de vous aucun bien pour moi ni pour vos saints(1). — 2ᵉ str., 4-5 : Ceux qui s'éloignent du Seigneur sont malheureux; je ne m'unirai pas aux méchants : Dieu est mon partage. — 3ᵉ str., 6-8 : La portion qui m'est échue est belle. J'en remercie mon Dieu, je pense toujours à lui et je suis ainsi inébranlable. — 4ᵉ str., 9-10 : Aussi suis-je rempli de joie; mon espérance ne sera pas confondue. — Parmi les commentateurs catholiques, les uns regardent ce psaume comme messianique dans le sens littéral, les autres dans le sens figuré. Plusieurs traits de ce psaume sont certainement messianiques. S. Pierre, Act., II, 25, 31, dans son discours de la Pentecôte, se sert des ℣℣. 8, 10 comme d'une prophétie de David, annonçant la résurrection de Jésus-Christ. S. Paul, Act., XIII, 35-37, dans son discours à Antioche de Pisidie, dit aussi que le ℣. 10ᵇ a été accompli par la résurrection de Notre-Seigneur. Cf. Beelen, *Act., in loc.*

689. — **Psaume** XVI, **hébreu** XVII : ***Exaudi, Domine, justitiam meam.***

Appel de David à Dieu contre ses ennemis.

« Prière (*Thefillah*). De David. » — Prière au moment de la persécution, probablement pendant que, du temps de la persécution de Saül, il se cachait dans le désert de Maon, à

(1) Ps. XV, 3 : *Sanctis, qui sunt in terra ejus, mirificavit omnes voluntates meas in eis.* « Sanctis » signifie *quant aux saints*. Le traducteur latin a rendu le datif grec par le datif latin.

environ trois heures de distance d'Hébron, I Reg., XXIII, 25 sq. — Six str., de 6, 9, 6, 4, 6, 10 vers; 1-2; 3-5; 6-7; 8-9; 10-12; 13-15. — 1re str., 1-2 : Appel au Dieu de justice pour qu'il fasse triompher sa cause. — 2e str., 3-5 : Protestation de son innocence : Dieu peut l'examiner, il ne trouvera pas de tache en lui. — 3e str., 6-7 : Que Dieu daigne donc l'exaucer. — 4e str., 8-9 : Qu'il le garde comme la prunelle de ses yeux, contre les méchants (1). — 5e str., 10-12 : Tableau représentant ses ennemis prêts à le dévorer sans pitié, comme un lion qui guette sa proie. — 6e str., 13-15 : Que Dieu se lève donc, qu'il le sauve de ces scélérats et qu'il le réjouisse en lui montrant son visage, c'est-à-dire sa protection.

690. — Psaume XVII, hébreu XVIII : *Diligam te, Domine.*

Hymne pour célébrer les bienfaits de Dieu.

« Au chef de chœur. Du serviteur du Seigneur, de David, qui adressa au Seigneur les paroles de ce cantique (*schîr*) au jour où le Seigneur le délivra de la main de tous ses ennemis et de la main de Saül. » Ce psaume se lit aussi II Reg., XXII, 2, avec quelques variantes. C'est le plus long de tous les psaumes appartenant à la catégorie des hymnes ou chants en l'honneur de Dieu. Il se divise en deux parties très distinctes, 2-31, 32-51; les louanges à Dieu recommencent avec le ℣. 32. La première partie comprend neuf strophes de 6, 8, 8, 6, 8, 8, 8, 8, 7 vers, 2-4; 5-7; 8-10; 11-13; 14-16; 17-20; 21-24; 25-28; 29-31. — La deuxième partie se compose de six strophes de 8, 8, 8, 7, 7 et 5 vers, 32-35; 36-39; (le ℣. 36 est double dans la Vulgate, ce qui donne

(1) « A qui des hommes, ô mon Dieu, oserais-je parler de la sorte, et à qui pourrais-je dire que je lui suis précieux comme la prunelle de ses yeux? Mais c'est vous-même qui m'inspirez et me commandez cette confiance. Rien n'est plus faible et plus délicat que la prunelle : en cela elle est mon image. Qu'elle le soit aussi, ô mon Dieu, dans tout le reste, et multipliez les secours à mon égard comme vous avez multiplié les précautions par rapport à elle, en l'environnant de paupières et de défenses. *Custodi me ut pupillam oculi.* » Rollin, *Traité des Études*, 1805, t. II, p. 616.

10 vers à cette strophe); 40-43; 44-46; 47-49; 50-51. — Première partie. 1re str., 2-4 : David aime Dieu, parce qu'il est sa force et le délivre de ses ennemis. — 2e str., 5-7 : Tableau des maux dont il a été tiré après avoir invoqué Dieu. — 3e-5e str., 8-16 : Tableau de la puissance de Dieu, descendant pour secourir David. — 6e str., 17-20 : Tableau de la délivrance de David. — 7e str., 21-24 : Elle est la récompense de sa piété. — 8e str., 25-28 : Dieu traite l'homme selon ses mérites. — 9e str., 29-31 : Il est la force de David, son bouclier. — Deuxième partie, 1re str., 32-35 : Jéhovah seul est Dieu et nous lui devons tout. — 2e-3e str., 36-43 : Il est la force de David et le fait triompher de tous ses ennemis. — 4e str., 44-46 : Il l'a fait roi et l'a couvert de gloire. — 5e str., 47-49 : Béni soit Dieu de ses bienfaits! — 6e str., 50-51 : David le louera toujours.

691. — Psaume XVIII, hébreu XIX : *Cœli enarrant gloriam Dei.*

La gloire de Dieu manifestée par la création et par l'excellence de sa loi.

« Au chef de chœur. *Mizmôr*. De David. » Gloire de Dieu, qui se manifeste 1° par l'éclat de ses œuvres dans la nature et 2° par la beauté de sa loi dans l'ordre moral (1). Plusieurs traits de ce psaume s'appliquent à la prédication des Apôtres, dans le sens spirituel, XVIII, 5 et Rom., X, 18. Dix strophes de 4, 5, 5, 4, 4, 4, 4, 4, 4 et 3 vers, 2-3; 4-6a; 6b-7; 8; 9; 10; 11; 12-13; 14; 15. — 1re partie, 1re str., 2-3 : Les cieux racontent la gloire de Dieu. — 2e str., 4-6a. Le son de leur parole n'est pas articulé, mais elle ne s'en fait pas moins entendre jusqu'aux extrémités de la terre, là où Dieu a établi la tente du soleil.— 3e str., 6b-7. Le soleil lui-même s'élance d'un bout du monde à l'autre et rien n'échappe à son ardeur. — 2e partie, 4e st., 8 : Quant à la loi de Dieu, elle est parfaite, n° 593, 3°.— 5e str., 9 : Ses ordres sont droits, réjouissent le cœur, éclairent

(1) « Kant se souvenait-il de ce psaume lorsqu'il disait : *Il y a deux choses qui excitent en moi une continuelle admiration : le ciel étoilé au-dessus de ma tête et la loi morale dans mon cœur?* » De la Jugie, *Les Psaumes d'après l'hébreu*, p. 73.

les yeux. — 6e str., 10 : Sa crainte subsiste à jamais; ses arrêts sont vrais et justes. — 7e str., 11 : Plus précieux que l'or, plus doux que le miel. — 3e partie. Retour du Psalmiste sur lui-même. 8e str., 12-13 : Ton serviteur est éclairé par eux (d'après l'hébreu), [les garde, d'après la Vulgate].

Qui les observe en tire grand profit.
Ses fautes, qui les connaît?
Purifie-moi de celles que j'ignore.
9e str., 14. Des fautes étrangères garde ton serviteur,
Qu'elles ne dominent point!
Alors je serai sans tache,
Purifié d'un grand péché.
10e str., 15. Que les paroles de ma bouche te soient agréables :
Que les pensées de mon cœur demeurent en ta présence,
Seigneur, mon appui, mon rédempteur !

692. — Psaume XIX, hébreu XX : *Exaudiat te Dominus.*

Prière pour le roi en temps de guerre.

« Au chef de chœur. Psaume (*Mizmôr*). De David. » — Neuf strophes de 2, 2, 2, 2, 3, 3, 2, 2, 2 vers : 2; 3; 4; 5; 6-7^a^; 7^b-d^; 8; 9; 10. — Str. 1-4, 2-5 : Prière à Dieu pour qu'il accorde sa protection au roi en temps de guerre. — 5e str., 6-7^a^. On célébrera avec joie la victoire; que Dieu exauce la demande du roi! — 6e str. 7^b-d^ : Assurance que Dieu fera triompher son oint. — 7e str., 8 : Le peuple de Dieu ne se confie pas dans les chariots, mais en Dieu. — 8e str., 9 : Ceux qui se confient dans leurs chevaux sont renversés, le peuple de Dieu est inébranlable. — 9e str., 10 : Conclusion. Que Dieu sauve le roi et lui donne la victoire!

693. — Psaume XX, hébreu XXI : *Domine, in virtute tua lætabitur rex.*

Hymne d'actions de grâces après la victoire.

« Au chef de chœur. Psaume (*Mizmôr*). De David. » — Sept strophes de quatre vers, 2-3; 4-5; 6-7; 8-9; 10; 11-12; 13-14. — 1re str., 2-3 : Le roi se réjouit de sa victoire. — 2e str., 4-5 : Dieu l'a couronné de gloire et comblé de jours. — 3e str., 6-7 :

La victoire de Dieu l'a fait grand, un objet de bénédiction; elle l'a rempli de joie. — 4e str., 8-9 : Parce qu'il a mis sa confiance en Dieu, il le délivrera de tous ses ennemis. — 5e str., 10 : Dieu brûlera, anéantira ses ennemis. — 6e str., 11-12 : Il extirpera leur race, quand elle tramera des projets contre lui. — 7e str., 13-14 : Il les fera fuir et les poursuivra de son arc. Que Dieu soit donc glorifié! Son peuple le chantera toujours.

694. — Psaume XXI, hébreu XXII : *Deus, Deus meus, respice in me.*

Les souffrances de Notre-Seigneur dans sa passion.

« Au chef de chœur. Sur [l'air de] *'ayyéleth asch-schakhar*, ou la biche de l'aurore. Psaume (*Mizmôr*). De David. » Prophétique, annonçant les souffrances du Messie. Il est comme un miracle permanent, tant la Passion y est prédite d'une manière claire : *Ut non tam prophetia quam historia videatur,* dit Cassiodore. On ne peut trouver dans tout l'Ancien Testament un seul personnage à qui il s'applique. Les premiers mots ont été prononcés par Notre-Seigneur sur la croix, Matth., XXVII, 46; Marc, XV, 34. — Le *Sitio,* que le Sauveur fit entendre à ses derniers moments, avait pour but d'accomplir la prophétie du ℣. 16; Joa., XIX, 28. Tous les autres traits annoncés ont été également accomplis en la personne de Jésus-Christ. Non seulement le premier verset est tout à la fois parole des Psaumes et parole d'Évangile, mais aussi les blasphèmes et les branlements de tête, ℣. 8 et Matth., XXVII, 39; l'insulte pour avoir placé mal à propos en Dieu sa confiance, ℣. 9 et Matt., XXVII, 43; le partage des vêtements et le tirage au sort de la robe, ℣. 19 et Joa., XIX, 23 sq. Impossible de mieux peindre que 15-18 les tortures de la crucifixion : distension des membres du corps nu, douleurs des mains et des pieds, soif brûlante (1). « Si adhuc quæris Dominicæ crucis

(1) « Quis pictor, dit Bossuet, crucifixum Jesum tam ad vivum expressit quam est ille apud Davidem, confossis manibus pedibusque, effusa virtute omni, distractis denudatisque ossibus suspensi ac dilaniati corporis; ad hæc, ne quid desit, circumfusis immani cum strepitu vitulis

prædicationem, dit Tertullien, *Adv. Marc.*, III, 19, satis jam potest tibi facere vigesimus primus psalmus, totam Christi continens passionem, canentis jam tunc gloriam suam : *Foderunt,* inquit, *manus meas et pedes,* quæ propria est atrocia crucis. » Cf. aussi Heb., II, 11 sq.; Matth., XXVIII, 10; Joa., XX, 17 et Ps. XXI, 23. Aussi l'Église, au IVe concile général de Constantinople, coll. 4, a-t-elle condamné Théodore de Mopsueste, qui entendait ce psaume dans un sens purement historique, non prophétique. — Douze strophes de 4, 5, 6, 6, 4, 7, 7, 6, 5, 3, 5, 7 vers : 2-3; 4-6; 7-9; 10-12; 13-14; 15-16; 17-19; 20-22; 23-24; 25; 26-27; 28-32. Ces strophes irrégulières forment trois parties : 2-12; 13-22; 23-32; de 21, 24 et 20 vers. — 1re partie, str. 1-4, 2-12 : Plaintes du Messie délaissé de son Père sur la croix et abandonné ou raillé de tous. — 2e partie, str. 5-8, 13-22 : Description des tourments de la Passion. — 3e partie, str. 9-12; 23-32 : Gloire de la résurrection. Reconnaissance du Messie pour son Père qui l'a soulagé. Il le louera dans l'Église et le fera louer par elle, jusqu'aux extrémités de la terre, pendant tous les siècles.

695. — Psaume XXII, hébreu XXIII : *Dominus regit me*

Confiance en la grâce de Dieu.

« Psaume (*Mizmôr*). De David. » Éloge de Dieu, le bon Pasteur. — Cinq strophes de 3 vers chacune, 1-2; 3; 4; 5; 6. Dans les trois premières strophes, le Psalmiste exprime le bonheur et la paix de celui qui vit sous la garde de Dieu, sous l'image d'un troupeau conduit par un berger fidèle. Il répète la même pensée dans les deux dernières sous une autre image, également familière aux Hébreux :

lascivientibus atque insultantibus, tauris vero pinguibus ac ferocientibus, canibus denique ac leonibus : uno verbo inimicis, qui nudum et inermem non modo inverecundis maledicisque vocibus, tanquam latratibus, verum etiam iteratis ictibus, tanquam cornibus morsibusque impetant, atque hæc omnia brevibus depicta verbis atque sententiis, uno intuitu conspicienda dantur : quæ qua tabula expressior non sunt? » *Dissert. de Psalm.*, c. II, n. 17, *Œuvres*, t. I, p. 36.

Dieu sert aux siens un festin abondant, auquel on prend part après s'être parfumé. La conclusion de la strophe finale est celle-ci :

Ta miséricorde me suit
Tous les jours de ma vie :
Je demeure dans la maison de Dieu, longtemps (1).

696. — Psaume XXIII, hébreu XXIV : *Domini est terra.*

Chant pour la translation de l'arche.

« De David. *Mizmôr.* » Les Septante et la Vulgate ajoutent *Prima sabbati,* pour le premier jour de la semaine, comme si ce Psaume était destiné à célébrer la création et le jour où elle a commencé. Composé pour la translation de l'arche sur le mont Sion, II Reg., VI, 17; ou bien après une campagne victorieuse où l'arche avait été portée, quand elle fut reconduite sur le mont Sion. Ce psaume devint comme le chant de l'entrée du Messie dans le temple, Malac., III, 1. Les Pères l'ont appliqué à l'Ascension; l'Église à l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem, le dimanche des Rameaux. — On peut supposer avec vraisemblance qu'il était chanté partie par le chœur et partie par des soli.

I[re] partie. Pendant la montée, en se rendant au mont Sion, au bas de la montagne :

LE CHŒUR.

1. Domini est terra et plenitudo ejus,
Orbis terrarum et universi qui habitant in eo.
2. Quia ipse super maria fundavit eum
Et super flumina præparavit eum (l'a établi).

UNE VOIX.

3. Quis ascendet in montem Domini
Aut quis stabit in loco sancto ejus?

UNE AUTRE VOIX.

4. Innocens manibus et mundo corde,

(1) On trouve une traduction et une analyse littéraire de ce psaume dans Herder, *Histoire de la poésie des Hébreux*, trad. Carlowitz, 1845, p. 481-482.

Qui non accepit in vano animam suam,
Nec juravit in dolo proximo suo.

LE CHOEUR.

5. Hic accipiet benedictionem a Domino
Et misericordiam a Deo salutari suo.
6. Hæc est generatio quærentium eum,
Quærentium faciem Dei Jacob (*Sélah*).

IIe partie. Devant la porte de la citadelle de Sion.

LE CHOEUR.

7. Attolite portas principes vestras (l'hébreu porte : Attollite, o portæ, capita vestra),
Et elevamini, portæ æternales,
Et introibit rex gloriæ.

UNE VOIX DE L'INTÉRIEUR.

8. Quis est iste rex gloriæ?

LE CHOEUR.

Dominus fortis et potens,
Dominus potens in prælio.
9. — Attollite portas principes vestras,
Et elevamini, portæ æternales,
Et introibit rex gloriæ ?

UNE VOIX DE L'INTÉRIEUR.

10. Qui est iste rex gloriæ?

LE CHOEUR.

Dominus virtutum (Hébreu, Jéhovah Sabaoth)
Ipse est rex gloriæ (*Sélah*) (1).

(1) » Tout le peuple fait partie de la procession. Les lévites et les chantres, partagés en divers groupes, sont placés à la tête. Après l'introduction au Psaume, dans les deux premiers versets, quand la procession commence à monter sur la montagne sainte, [une voix] pose la question : *Qui montera sur la montagne du Seigneur?* etc. La réponse est faite par [une autre voix] avec la plus grande dignité : *Celui qui a les mains pures et un cœur pur*, etc. Quand la procession approche des portes [de Sion], le chœur, avec tous ses instruments, s'unit pour pousser ce cri : *Levez vos têtes, ô portes*, etc. Un [solo] intervient et de-

697.—Psaume XXIV, hébreu XXV : *Ad te, Domine, levavi animam meam.*

Prière pour la rémission des péchés et le secours dans l'affliction.

« De David. » Le second des Psaumes alphabétiques (1).

mande comme à demi-voix : *Qui est le roi de gloire?* [Après une seconde demande], au moment où l'arche est introduite dans le Tabernacle, la réponse est faite par le chœur tout entier : *Le Seigneur, fort*, etc. — Je saisis l'occasion de cet exemple d'autant plus volontiers qu'il sert à faire voir combien la grâce et la magnificence des poèmes sacrés, comme d'ailleurs de tous les poèmes, dépend en partie de la connaissance des circonstances particulières dans lesquelles ils furent composés. » Blair, *Lectures on Rhetoric*, lect. XLI, New-York, 1824, p. 412-413. — On trouve aussi une traduction et une analyse littéraire de ce Psaume dans Herder, *Histoire de la poésie des Hébreux*. p. 483-485.

(1) M. de la Jugie, dans sa belle traduction en vers, couronnée par l'Académie française, a conservé aux psaumes alphabétiques leur caractère :

A toi Seigneur, mon âme en ses tourments s'élève.
J'espère en toi, mon Dieu, serai-je confondu?
Bafoué des méchants dont la perte est le rêve,
Vainement t'aurais-je attendu?

Confondu! qu'ai-je dit?... Non, Dieu de nos ancêtres!
Qui se confie en toi fut-il déçu jamais?
Déçus et confondus, ils le seront, les traitres,
Qui s'enivrent de leurs forfaits.

Enseigne-moi, Seigneur, tes sentiers et tes voies;
Sois, Dieu de vérité, mon guide et mon secours;
Fais briller ta lumière... O source de mes joies,
Vers toi je me tourne toujours.

Grand Dieu, rappelle-toi la clémence éternelle,
Ton amour en tout temps prodigue de bienfaits,
Hélas! daigne oublier ma jeunesse rebelle;
Dieu de bonté, rends-moi la paix.

Il est bon, le Seigneur, équitable, propice
Aux pécheurs, qui par lui rentrent au droit chemin.
Juste, il aime à guider l'humble dans la justice;
Il prend le faible par la main.

Les promesses de Dieu sont la vérité même;
Sa voie est tout amour pour qui garde sa loi.
Mon crime est grand, Seigneur; mais pour ton nom suprême,
Pour ta gloire, pardonne-moi!

N'a-t-il pas le repos dans le bonheur, le sage
Qui craint Dieu? Dieu l'éclaire et conduit tous ses pas.
On l'envie; à ses fils passe son héritage :
Sa race est puissante ici-bas.

Chaque verset forme une strophe de deux vers, excepté le premier (l'aleph) qui n'a qu'un vers, et 5, (le hé), avec 7 (le kheth) qui en ont 3. Il renferme donc à peu près autant de distiques qu'il y a de lettres dans l'alphabet hébreu. Chacun de ces distiques est assez facile à comprendre, mais, comme en général dans les poèmes de ce genre, il n'y a pas une suite rigoureuse dans les idées.

698. — **Psaume XXV, hébreu XXVI : *Judica me, Domine.***

David demande à Dieu de le ramener auprès de son sanctuaire.

« De David. » David innocent, éloigné de Sion, demande à Dieu de pouvoir le louer dans sa maison sainte. Composé probablement pendant la révolte d'Absalom. Cf. II Reg., XV, 6-25. David regrette de ne pouvoir plus louer Dieu dans son Tabernacle : c'est là le sentiment principal de ce psaume. Il renferme douze strophes, de 2 vers chacune, correspondant aux 12 versets.

699. — **Psaume XXVI, hébreu XXVII : *Dominus illuminatio mea.***

Confiance en Dieu dans les tribulations.

« De David. » *Priusquam liniretur,* ajoute la Vulgate;

Pour l'âme qui le craint, Dieu montre sa tendresse
Il converse avec elle, ami sûr et caché.
Qui me dégagera des pièges qu'on me dresse?
Dieu, sur qui j'ai l'œil attaché.

Regarde-moi, mon Dieu; que ta pitié s'émeuve;
Je suis seul, opprimé, sous les maux haletant.
Seigneur, délivre-moi de ma cruelle épreuve,
Fais grâce au pécheur repentant.

Tu vois tous mes combats, tu vois l'aveugle rage
De mes persécuteurs chaque jour plus nombreux.
Un invincible espoir affermit mon courage;
Que tout l'opprobre soit pour eux!

Viens à moi, sauve-moi, comble mes espérances!
Ma droiture et ma foi parlent pour moi, Seigneur.
Zélé pour Israël, de toutes ses souffrances
Viens l'affranchir, ô Dieu vengeur!

Les Psaumes d'après l'hébreu, p. 90-92. — La traduction que nous donnons ici diffère, en plusieurs endroits, de celle qui a été imprimée en 1863, l'auteur ayant bien voulu nous communiquer les changements qu'il se proposait d'apporter à son travail, dans une seconde édition qu'il préparait encore, lorsque la mort l'a frappé à Paris le 9 juin 1884.

nous apprenant ainsi qu'il fut composé avant qu'Israël se fût encore soumis à lui. Onze strophes de 4 vers : 1; 2; 3; 4; 5-6ᵃ; 6ᵇ⁻ᵉ; 7-8; 9; 10-11ᵇ; 11ᶜ-12; 13-14. Ce psaume comprend deux parties, 1-6 et 7-14. Elles sont si différentes de ton, que quelques critiques ont cru que c'étaient deux chants juxtaposés. La première partie est comme le chant de la confiance triomphante, et la seconde comme le chant de la confiance suppliante. — 1ʳᵉ partie. 1ʳᵉ str., 1 : David est sans peur, parce que Dieu est son protecteur. — 2ᵉ str., 2 : Quand ses ennemis l'ont attaqué, ce sont eux qui sont tombés. — 3ᵉ str., 3 : Aussi est-il plein de confiance, serait-il attaqué par une armée entière. — 4ᵉ str., 4 : Il ne demande qu'une chose, demeurer auprès de l'arche. — 5ᵉ str., 5-6ᵃ : Parce que Dieu l'abritera dans le Tabernacle où il sera comme sur un rocher. — 6ᵉ str., 6ᵇ⁻ᵉ : Où il sera au-dessus des atteintes de ses ennemis et où il chantera en l'honneur de Jéhovah. — 2ᵉ partie. 7ᵉ str., 7-8 : Que Dieu écoute donc sa prière. — 8ᵉ str., 9 : Qu'il ne le repousse pas. — 9ᵉ str., 10-11ᵇ : Qu'il lui serve de guide, parce que son père et sa mère l'ont abandonné. — 10ᵉ str., 11ᶜ-12 : Qu'il ne le livre pas à ses ennemis. — 11ᵉ str., 13-14 : Il ne met sa confiance qu'en Dieu, mais elle ne lui faillira pas.

700. — Psaume XXVII, hébreu XXVIII : *Ad te, Domine, clamabo.*

Appel au secours divin.

« De David. » Prière à Dieu pour invoquer son secours, probablement pendant la persécution d'Absalom. — Huit strophes de 4 vers chacune, excepté la 6ᵉ qui n'en a que deux : 1; 2; 3; 4; 5; 6; 7; 8-9.

701. — Psaume XXVIII, hébreu XXIX : *Afferte Domino, filii Dei.*

Grandeur de Dieu.

« Psaume (*Mizmôr*). De David. » *In consummatione tabernaculi.* — Tableau de la grandeur de Dieu manifestée dans l'orage, au moment de la translation de l'arche. — Ce psaume est un des plus beaux poèmes descriptifs de toute la collection. A l'aide de quelques traits bien choisis, David dépeint

d'une manière parfaite tout ce qu'il y a à la fois de magnifique et de terrible dans les éléments déchaînés. Dans le texte original, l'harmonie imitative du style fait entendre en quelque sorte les roulements prolongés du tonnerre, dans ce *vox Domini* ou la foudre, sept fois répété. — Cinq strophes de 4, 5, 5, 5, et 4 vers, 1-2; 3-4; 5-7, 8-9; 10-11. Dans cette description, il y a deux scènes qui forment entre elles un admirable contraste, l'une sur la terre, l'autre dans le ciel. L'orage éclate avec fureur au nord de la Palestine, sur le Liban. Les cèdres qui font sa gloire volent en éclats, et leurs débris bondissent sur les flancs de la montagne comme un jeune taureau. La montagne elle-même tremble, ébranlée dans ses fondements. La tempête traverse la terre d'Israël en lançant ses éclairs. Elle atteint le désert de Cadès, où les biches mettent bas d'épouvante. L'homme a fui l'ouragan. Il ne paraît pas dans ce tableau; il a été rendu muet par la terreur. Et, pendant que le monde est ainsi ébranlé et vacillant, que fait Dieu? Il est assis en paix sur son trône. Que Dieu fortifie donc son peuple! — Le tableau est encadré dans une exhortation à honorer Dieu et une invocation au Seigneur pour qu'il donne la paix à Israël.

702. — Psaume XXIX, hébreu XXX : *Exaltabo, te Domine.*

Chant d'actions de grâces après une grave maladie.

« Psaume, cantique (*Mizmôr, schîr*). De David. Quand il fit la dédicace de sa maison, » peut-être après la révolte d'Absalom et à la suite d'une maladie. — Cinq strophes de six vers chacune, 2-4; 5-6; 7-9; 10-11; 12-13. — 1re str., 2-4 : Délivrance. — 2e str., 5-6 : Invitation à louer Dieu. — 3e str., 7-9 : Histoire de la maladie; confiance du malade en Dieu. — 4e str., 10-11 : Prière faite pour obtenir la guérison. — 5e str., 12-13 : Elle a été exaucée.

703. — Psaume XXX, hébreu XXXI : *In te, Domine, speravi.*

Prière de David pour obtenir d'être délivré de ses ennemis.

« Au chef de chœur. Psaume (*Mizmôr*). De David. » — David persécuté s'abandonne entre les mains de Dieu. — Probable-

ment du temps de la persécution de Saül. — Les Septante et la Vulgate ajoutent au titre les mots *pro extasi,* se rapportant aux mots *in excessu mentis meæ,* du ℣. 23, et sans doute aussi à I Reg., XXIII, 26. — Dix strophes de 7 vers, 2-3; 4-6; 7-9; 10-11; 12-14; 15-17; 18-19; 20-21; 22-23; 24-25. Les sept premières strophes demandent la délivrance; les trois dernières la considèrent comme déjà obtenue.

704. — Psaume XXXI, hébreu XXXII : *Beati quorum remissæ sunt iniquitates.*

Bonheur de l'homme dont les péchés sont pardonnés.

« De David. *Maskîl.* » — C'est le second des sept psaumes de la pénitence. Il fut composé par David quand ses péchés lui eurent été remis. Le pardon qu'il réclame dans le Ps. L est obtenu dans celui-ci. — Sept strophes de quatre vers chacune, 1-2; 3-4; 5; 6; 7-8; 9; 10-11. — La 1re str. peint le bonheur de l'homme dont les péchés sont effacés. — La 2e, l'état moral du pécheur avant d'avoir obtenu le pardon. — La 3e, la résolution qu'il prend de mettre fin à ses remords en confessant ses fautes. — La 4e et la 5e, la joie qu'il éprouve quand il est réconcilié avec Dieu. — La 6e et la 7e sont une exhortation à ne pas résister à la grâce, afin de participer à l'allégresse des justes.

705. — Psaume XXXII, hébreu XXXIII : *Exultate, justi, in Domino.*

Hymne au Seigneur, créateur de l'univers et protecteur de son peuple.

Sans titre dans l'hébreu. Dans la Vulgate : « Psaume de David. » — Dix strophes, la première et la dernière de six vers, les autres de 4 : 1-3, 4-5; 6-7; 8-9; 10-11; 12-13; 14-15; 16-17; 18-19; 20-22. — Ce psaume a été composé à l'occasion de la délivrance d'Israël d'un joug étranger, opérée sans combat, par la Providence divine. — Le parallélisme est synonymique et parfaitement soutenu dans tout le poème.

706. — Psaume XXXIII, hébreu XXXIV : *Benedicam Dominum in omni tempore.*

Gloire à Dieu qui protège la juste.

« De David, lorsqu'il changea sa raison (Vulgate, son

visage), devant Abimélech (Vulgate, à bon droit, Achimélech) et qu'il (Achimélech) le renvoya et qu'il (David) s'en alla. » I Reg., xxi, 14. Psaume didactique : chant d'action de grâces et éloge du juste ; bonheur qu'on goûte au service de Dieu. — C'est un psaume alphabétique, composé de 22 distiques, selon le nombre des lettres de l'alphabet hébreu ; seulement la lettre *vav* y manque et la lettre *phé* y est répétée deux fois, 17 et 23.

707. — Psaume xxxiv, hébreu xxxv : *Judica, Domine, nocentes me.*

Appel de David à Dieu contre ses ennemis.

« De David. » — Du temps de la persécution de Saül. — David implore l'assistance de Dieu contre ses ennemis, — Douze strophes de 6, 6, 5, 6, 4, 6, 6, 5, 6, 6, 6, 5 vers ; 1-3 ; 4-6 ; 7-8 ; 9-10 ; 11-12 ; 13-14 ; 15-16 ; 17-18 ; 19-21 ; 22-24 ; 25-26 ; 27-28. Plusieurs traits de ce psaume s'appliquent à Notre-Seigneur, dont David était la figure : *Odio habuerunt me gratis* (1).

708. — Psaume xxxv, hébreu xxxvi : *Dixit injustus ut delinquat in semetipso.*

Malheur du méchant, bonheur du juste.

« Au chef de chœur. Du serviteur de Jéhovah, de David. » — Trois strophes de 9, 9 et 8 vers ; 2-5 ; 6-9 ; 10-13. La 1re str. est le portrait de l'impie ; la 2e exalte la bonté de Dieu ; la 3e est une prière pour obtenir la grâce d'être fidèle au service du Seigneur et d'éviter ainsi le malheur du méchant.

709. — Psaume xxxvi, hébreu xxxvii : *Noli æmulari in malignantibus.*

Bonheur apparent du méchant ; félicité réelle du juste.

« De David. » — Psaume alphabétique de 22 str., la plupart de 4 vers, quelques-unes de 3 : 7 ; 20 ; 34 (le *daleth*, le *caph* et le *qoph*), ou bien de 5 : 14-15 ; 25-26 ; 39-40 (le *kheth*,

(1) Joa., xv, 25. Cf. aussi Act., i, 20 ; Rom., xi, 7-10.

le *nun* et le *thav*). Tertullien appelle ce psaume : *Providentiæ speculum;* S. Isidore : *Potio contra murmur* (1).

710. — Psaume XXXVII, hébreu XXXVIII : *Domine, ne in furore tuo arguas me.*

Prière d'un pécheur pour obtenir le pardon de ses fautes.

« Psaume (*Mizmôr*). De David. Pour se souvenir. » La Vulgate porte : *In rememorationem de sabbato.* — C'est le troisième des sept psaumes de la pénitence. David y demande le pardon de ses péchés et la délivrance de ses ennemis, ce qui indique qu'il a été composé dans la dernière partie de sa vie, pendant ou après la révolte d'Absalom. — Il se compose de onze strophes, toutes de 4 vers, excepté celle du milieu, la 6e, 12-13, qui en a cinq. Elles se partagent en trois groupes, renfermant le 1er, 4 str., 2-3; 4-5; 6-7; 8-9; le 2e, 3 str., 10-11; 12-13; 14-15; le 3e, 4 str., 16-17; 18-19; 20-21; 22-23. Le premier groupe commence par le nom de Jéhovah ou *Dominus;* le second par *Adonaï* (*Dominus* dans la Vulgate); dans le troisième on trouve et Jéhovah et Adonaï. — 2-9 dépeignent le mal que le péché fait à l'âme : il la couvre de plaies hideuses; 10-15, suite du tableau en couleurs moins fortes, par suite de l'affaiblissement que cause la maladie; 16-23, ne pouvant se guérir lui-même, le Psalmiste appelle Dieu à son secours.

711. — Psaume XXXVIII, hébreu XXXIX : *Dixi : Custodiam vias meas.*

Prière de David pour obtenir de Dieu le pardon de ses péchés et la délivrance de ses ennemis.

« Au chef de chœur. A Idithun. *Mizmôr*. De David. » —

(1) Racine, dans *Esther*, acte V, scène dernière, traduit ainsi Ps. XXXVI, 35-36 :

J'ai vu l'impie adoré sur la terre.
Pareil au cèdre, il cachait dans les cieux
Son front audacieux.
Il semblait à son gré gouverner le tonnerre,
Foulait aux pieds ses ennemis vaincus.
Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

Voilà ce qu'est toute la grandeur des princes les plus formidables, quand eux-mêmes ne craignent point Dieu, observe là-dessus Rollin, *Traité des Études*, 1805, t. II, p. 609, une fumée, une vapeur, une ombre, un songe, une vaine image. » Ps. XXXVIII, 7.

Composé probablement après la révolte d'Absalom. — Quatre str. de 9, 9, 8 et 10 vers, 2-5ᵃ ; 5ᵇ-8 ; 9-12ᵃ ; 12ᵇ-14. — La 1ʳᵉ str. représente David attristé par l'adversité qui l'accable et aspirant en vain au repos ; la tristesse l'emporte et il se laisse aller à l'impatience. — La 2ᵉ expose ses plaintes. — Dans la 3ᵉ et la 4ᵉ, la confiance en Dieu reprend le dessus ; le prophète prie, il demande le pardon de ses péchés et la cessation de la colère divine, à cause du néant de l'homme et de la brièveté de la vie. Tout ce psaume est empreint d'un sentiment profond du néant de la vie. Cf. Ps. LXI.

712. — **Psaume XXXIX, hébreu XL : *Exspectans exspectavi Dominum.***

Prière d'actions de grâces et demande de secours à Dieu.

« Au chef de chœur. De David. *Mizmôr.* » — Psaume prophétique : S. Paul, Heb., X, 5-10, place dans la bouche de Notre-Seigneur venant dans le monde les ỳỳ. 7-9 (1). — David le composa peut-être dans les derniers temps de la persécution de Saül. — Ce psaume est construit très irrégulièrement, et il a plutôt le caractère d'une simple prière que celui d'un poème lyrique. On peut y distinguer sept strophes de 10, 8, 7, 7, 7, 7, 7 vers, 2-4 ; 5-6 ; 7-9 ; 10-11 ; 12-13 ; 14-16 ; 17-18. — Les ỳỳ. 14-18 forment plus loin le psaume

(1) « S. Paul, dans l'Épître aux Hébreux, X, 5, et les éditions des Septante ainsi que la plupart des Pères grecs et latins, ont lu : *Vous m'avez préparé un corps* ; [au lieu de : *aures perfecisti mihi* ; hébreu : *vous m'avez percé les oreilles*, Ps. XXXIX, 9] Tout cela revient au même, quant au fond, lorsqu'on l'explique de Jésus-Christ, puisque, dans son incarnation, il ne s'est revêtu d'un corps mortel que pour obéir à son Père, et pour satisfaire à sa justice. En prenant ce corps, il a pris aussi les oreilles, pour lui être obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix. Dieu son père lui prépare un corps, pour marquer la pureté de son incarnation qui est l'ouvrage de Dieu seul ; il lui prépare des oreilles, pour marque de son assujettissement et de sa parfaite obéissance. » Calmet, *in Ps.* XXXIX, 9, p. 446-447. Chez les Hébreux, on perçait l'oreille, en signe de dépendance perpétuelle, aux esclaves qui ne voulaient point quitter leurs maîtres, quand l'année sabbatique mettait légalement fin à leur esclavage. Ex., XXI, 5-6 ; Deut., XV, 17. — Sur le *corpus aptasti mihi*, on peut voir aussi M. l'abbé Drach, *Épîtres de S. Paul*, 1871, p. 766 ; Le Hir, *Les Psaumes*, p. 80, ou Guillemon, *Clef des Épîtres de S. Paul*, 2ᵉ édit., t. II, p. 390.

LXIX, avec quelques variantes seulement dans les mots. — 1re str., 2-4 : Chant d'action de grâces à Dieu qui a retiré David du bourbier, c'est-à-dire du danger. — 2e str., 5-6 : Heureux l'homme qui se confie en Dieu, dont les merveilles sont innombrables. — 3e str., 7-9 : Comment remercier Dieu de ses bienfaits? Par des sacrifices? Non, par l'obéissance. — 4e str., 10-11 : Le Psalmiste a manifesté à tous les bontés du Seigneur. — 5e str., 12-13 : Mais il a besoin de nouvelles grâces : il demande le pardon de ses péchés. — 6e str., 14-16 : Le triomphe sur ses ennemis, et 7e str., 17-18 : La joie et le salut pour lui et les bons.

713. — Psaume XL, hébreu XLI : *Beatus qui intelligit super egenum.*

Tableau de David, figure de Jésus-Christ, trahi par les siens et mettant sa confiance en Dieu.

« Au chef de chœur. Psaume (*Mizmôr*). De David. » Psaume prophétique, composé pendant la révolte d'Absalom. Le faux ami du ℣. 10 est Achitophel, II Reg., XVI, 23, figure de Judas Iscariote, Joa., XIII, 18 ; XVII, 12 ; Act., I. 16. — Quatre strophes de 7, 7, 7 et 6 vers, 2-4 ; 5-7 ; 8-10 ; 11-13. Le ℣. 14 est une doxologie, qui ne fait pas partie du psaume, mais indique la fin du premier livre de la collection. — 1re str., 2-4 : Heureux celui qui est compatissant ; Dieu ne l'abandonnera pas. — 2e et 3e str., 5-10 : Les ennemis de David souhaitent sa mort ; ses amis mêmes le trahissent. — 4e str., 11-13 : Prière à Dieu pour qu'il le sauve.

LIVRE II. Ps. XLI-LXXI.

714. — Psaume XLI-XLII, hébreu XLII-XLIII : *Quemadmodum desiderat cervus... Judica me, Deus.*

Une âme fidèle, éloignée de Sion, désire vivement revoir le temple de Dieu.

Les psaumes XLI et XLII n'en font qu'un, l'un des plus beaux de la collection (1). « Au chef de chœur. *Maskîl.* Des

(1) Le *Psalmus David* qu'on lit dans la Vulgate, XLII, 1, n'est pas dans l'original, et la régularité des strophes, la répétition du refrain, de même que la suite des pensées, nous montrent que XLI et XLII ne

enfants de Coré. » — Les sept premiers psaumes de ce livre portent les mots : Des enfants de Coré, et doivent par conséquent avoir été composés par eux. — Trois strophes de 10 vers, XLI, 2-5; 7-11; XLII, 1-4, suivies chacune du même refrain, XLI, 6, 12; XLII, 5 — 1re str., 2-5 : L'exilé soupire après le temple de Dieu comme le cerf altéré après une source d'eau vive. — 2e str., 7-11. Plainte à Dieu. — 3e str., XLII : Prière pour que le Seigneur le délivre de ses ennemis et lui fasse revoir le temple (1). — Le Ps. XLII est récité tous les jours au pied de l'autel par le prêtre qui va offrir le saint sacrifice. Par les hésitations qu'il exprime, avec ses alternatives de trouble et de confiance, il est admirablement propre à exprimer les sentiments qui remplissent le cœur du ministre de Dieu à ce moment solennel (2).

715. — Psaume XLIII, hébreu XLIV : *Deus, auribus nostris audivimus.*

Prière pour obtenir la victoire sur les ennemis du peuple de Dieu.

« Au chef de chœur. Des enfants de Coré. *Maskîl.* » — Ce psaume paraît avoir été composé pendant la guerre contre les Syriens et les Ammonites, II Reg., VIII, 13; cf. III Reg., XI, 15. — Six str. de 10, 10, 8, 6, 10, et 10 vers : 2-4; 5-9; 10-14; 15-17; 18-22; 23-26. — La suite des pensées est très simple : Dieu, vous nous avez aidés dans la personne de nos pères, 2-4; vous devez nous aider nous-mêmes, 5-9. Cependant

forment qu'un seul psaume. Les trois strophes se relient entre elles et s'entrelacent en quelque sorte par des répétitions communes dans la poésie hébraïque; ainsi str. 1, vers 6 ou XLI, ℣. 4b avec str. 2, vers 10 ou ℣. 11d ; str. 2, vers 8 ou ℣. 10d avec str, 3, vers 5 ou XLII, 2b ; str. 1, vers 4 ou XLI, ℣. 3b et str. 3, vers 8 ou XLII, 3b . Eusèbe avait déjà remarqué que le Ps. XLII n'était qu'une partie du Ps. XLI. *Commentaria in Psalmos*, Ps. XLII, t. XXIII, col. 379 : « Præcedentis [psalmi] pars videtur esse, quod utique cum ex similibus utrinque verbis, tum ex affini sententia commonstratur. »

(1) Traduction et analyse littéraire dans Herder, *Histoire de la poésie des Hébreux*, p. 507-508.

(2) Voir l'explication de ce Psaume appliqué à la messe, Le Courtier, *Manuel de la Messe ou explication des prières et des cérémonies du saint Sacrifice*, 3e partie, ch. I, § 2, 1835, p. 222-231.

vous ne nous avez point secourus, 10-17; quoique aucune faute ne nous rende indignes de votre protection, 18-22. Venez donc nous sauver, 23-26. Les ℣℣. 5-6 correspondent à 2-3 par le sens; 7-8 à 4, par le sens et par les mots.

716. — Psaume XLIV, hébreu XLV : *Eructavit cor meum verbum bonum.*

Union de Notre-Seigneur avec son Église.

« Au chef de chœur. (Sur l'air des) lis (ou sur un instrument en forme de lis). Des enfants de Coré. *Maskîl, schîr* (chant) d'amour. » *Canticum pro dilecto,* dit la Vulgate, pour traduire ce dernier mot. — Ce psaume est appliqué par beaucoup de commentateurs au mariage de Salomon avec la fille du pharaon. On peut le regarder plus justement comme un chant purement prophétique, qui, comme le Cantique des cantiques, célèbre l'union de Notre-Seigneur avec son Église. Il est certainement messianique (1). — La division des strophes est incertaine et irrégulière. On peut en distinguer sept de 6 vers, 2-3; 4-5; 6-8; 9-10; 11-13; 14-16; 17-18. — 1re str., 2-3 : Exorde; enthousiasme du poète produit par l'excellence du sujet qui l'inspire : la beauté du roi-Messie. — 2e str. 4-5 : Ce roi-Messie, prodige de beauté, est aussi un héros, un prodige de force. Le psalmiste le dépeint comme un spectacle qu'il a sous les yeux. — 3e str., 6-8 : Ce héros est Dieu, un dominateur divin. — 4e str., 9-10 : Après avoir décrit le Messie, époux de l'Église, dans les trois premières str., le Psalmiste nous montre, dans les str. suivantes, l'Église son épouse. L'Église lui est donnée, brillante de l'or d'Ophir. — 5e str., 11-13 : Discours à la reine, afin qu'elle se donne tout entière au Messie. — 6e str., 14-16 : Description de la beauté de la reine ou de l'Église. — 7e str., 17-18 : Propagation et gloire de l'Église (2).

(1) Heb., I, 8-9 et Ps. XLIV, 7; Is.. IX, 6-7 et Ps. XLIV, 5, 12. Le Targumiste paraphrase ainsi le ℣. 3. « Ta beauté, ô roi *Messie*, est supérieure à celle des enfants des hommes. »

(2) Traduction et analyse littéraire dans Herder, *Histoire de la poésie des Hébreux*, p. 485-487; explication dans S.Jérôme, *Ep.* LXV *ad Principiam virginem*, t. XXII, col. 622-639.

717. — Psaume XLV, hébreu XLVI : *Deus noster refugium et virtus.*

Dieu est notre force.

« Au chef de chœur. Des enfants de Coré. *'Al 'alâmôth* (avec voix de soprano, d'après un grand nombre). *Schîr.* » Ce psaume a été probablement composé à l'occasion de la guerre des Moabites, des Ammonites et des Iduméens, du temps de Josaphat, II Par., XX. — Trois strophes, dont la fin est marquée par le *sélah*, de six vers chacune, 2-4; 5-7; 9-11. La seconde et la troisième sont suivies d'un refrain de deux vers, 8; 12. — 1re str., 2-4 : Dieu est notre secours au milieu des tempêtes et des dangers (1). — 2e str. 5-7 : Jérusalem est inébranlable, parce que Dieu la protège. — 3e str., 9-11 : Dieu détruit tous ses ennemis (2).

(1) Ps. XLV, 3-5 : *Transferentur montes in cor maris, sonuerunt et turbatæ sunt aquæ eorum.* Le pronom *eorum* se rapporte à *maris;* il traduit le grec αὐτῶν.

(2) « Je me souviens d'un récit que j'ai lu avec une vive émotion. En 1825, un violent incendie éclata, au milieu de la mer, à bord du *Kent*, vaisseau de la compagnie des Indes. Le capitaine, voyant qu'il n'y avait pas d'espérance de maîtriser le feu, qui allait bientôt gagner les poudres, ordonna d'ouvrir de larges voies d'eau dans le premier et dans le second pont. L'eau entra de toutes parts dans le vaisseau et parvint à arrêter la fureur des flammes; mais ce fut un autre danger et le vaisseau semblait devoir bientôt s'ensevelir dans la mer. « Alors, » dit l'auteur du récit, commença une scène d'horreur qui dépasse » toute description. Le pont était couvert de six à sept cents créatures » humaines dont plusieurs, que le mal de mer avaient retenues dans » leur lit, s'étaient vues forcées de s'enfuir sans vêtements, et cou» raient çà et là, cherchant un père, un mari, des enfants. Les uns » attendaient leur sort avec une résignation silencieuse ou une insen» sibilité stupide; d'autres se livraient à toute la frénésie du déses» poir... Les femmes et les enfants des soldats étaient venus chercher » un refuge dans les chambres des ponts supérieurs, et ils priaient et » lisaient l'Écriture Sainte avec les femmes des officiers et des passa» gers. » Parmi elles, deux sœurs, avec un recueillement et une présence d'esprit admirables, choisirent à ce moment, parmi les Psaumes, celui qui convenait le mieux à leur danger, et se mettant à lire à haute voix, alternativement, les versets suivants :

Dieu est notre retraite (disaient-elles),
Notre force et notre secours dans les détresses,
C'est pourquoi nous ne craindrons point quand même la terre se boule[verserait,
Et que les montagnes se renverseraient dans la mer;

718. — Psaume XLVI, hébreu XLVII : *Omnes gentes, plaudite manibus.*

La victoire d'Israël et l'Ascension du Messie.

« Au chef de chœur. Des enfants de Coré. (*Mizmôr*) Psaume. » — Plusieurs critiques voient dans ce psaume un chant de triomphe, entonné après une victoire, au moment où l'on ramène l'arche sur le mont Sion ; la tradition chrétienne l'applique généralement à l'Ascension de Notre-Seigneur. — Cinq strophes de 4 vers chacune, 2-3; 4-5; 6-7; 8-9;

Quand ses eaux viendraient à braire et à se troubler
Et que les montagnes seraient ébranlées par la force des vagues.
Car l'Éternel des armées est avec nous;
Le Dieu de Jacob nous est une haute retraite.

Répondez maintenant vous tous qui m'écoutez, où donc est la tempête? où donc ce bruit des lames et des vagues? *Vox Domini super aquas*, dit ailleurs (Ps. XXVIII) le Psalmiste; oui, il n'y a plus, à ce moment, sur les eaux que la voix du Seigneur et celle de l'homme que la foi unit à Dieu. Cette voix de Dieu domine pour nous le sifflement des vents, les mugissements de l'orage, et les cris des passagers désespérés, s'il en est qui soient encore désespérés à côté de la piété de ces deux jeunes sœurs; elle domine, dans notre esprit, l'idée de la tempête, comme elle dominait alors la tempête elle-même dans les âmes que ranimait ce cantique. Dans le péril extrême, le capitaine fit monter un homme au petit mât de hune, « souhaitant, plus qu'il ne l'es- » pérait, que l'on pût découvrir quelque vaisseau secourable sur la sur- » face de l'Océan. Le matelot, arrivé à son poste, parcourut des yeux » tout l'horizon; ce fut, pour nous, un moment d'angoisse inexpri- » mable; puis tout à coup, agitant son chapeau, il s'écria : Une voile » sous le vent! Cette heureuse nouvelle fut reçue avec un profond sen- » timent de reconnaissance, et l'on y répondit par trois cris de joie. » Le vaisseau signalé était un brick anglais qui, mettant toutes voiles dehors, vint au secours du *Kent*. Alors commença une nouvelle scène. Le transbordement était difficile à cause de la violence de la mer; il devait être long, et cependant, d'un moment à l'autre, le vaisseau pouvait sombrer. La discipline fut gardée, et le sentiment de l'honneur ne fut pas moins puissant contre l'impatience de la délivrance que ne l'avait été contre le désespoir de la mort le sentiment de la foi et de la prière. « Dans quel ordre les officiers doivent-ils sortir du vaisseau? » vint demander un des lieutenants. — Dans l'ordre que l'on observe » aux funérailles, cela va sans dire, répondit le capitaine. » Et c'est dans cet ordre, qui semblait un symbole du péril, que l'équipage sortit du vaisseau, les plus jeunes passant les premiers et les officiers du grade le plus élevé demeurant les derniers sur le vaisseau et restant plus longtemps près de la mort. » Saint-Marc-Girardin, *Cours de littérature dramatique*, 1843, leçon IV, t. I, p. 84-87.

10. — 1re str., 2-3 : Acclamation à Dieu ; — 2e str., 4-5 : Parce qu'il soumet les peuples à Jacob. — 3e str., 6-7 : Dieu s'élève ; qu'on chante sa gloire ! — 4e str., 8-9. Car il est le roi de toute la terre. — 5e str., 10 : Et tout lui appartient.

719. — Psaume XLVII, hébreu XLVIII : *Magnus Dominus et laudabilis nimis.*

Chant de victoire à l'occasion de la délivrance de Jérusalem.

« Cantique, psaume (*Schîr*, *mizmôr*). Des enfants de Coré. » — La Vulgate ajoute : *Secunda sabbati*, pour le lundi. Composé probablement à l'occasion de la délivrance de Jérusalem, assiégée par Phacée, roi d'Israël, et Rasin, roi de Syrie, Is., VII, 1 ; IV Reg., XVI, 5. — Cinq strophes irrégulières de 5, 9, 5, 7, 6 vers, 2-3 ; 4-8 ; 9 ; 10-12 ; 13-15. Elles sont pleines de mouvement et de vie. La 1re glorifie le Seigneur de la beauté de la cité sainte. — La 2e, dans un tableau rapide, nous montre l'armée ennemie dispersée soudain comme une flotte brisée par la tempête. — La 3e compare les événements récents aux miracles anciens. — La 4e est l'action de grâces. — La 5e décrit avec complaisance la force de Jérusalem dont le Dieu est le vrai Dieu.

720. — Psaume XLVIII, hébreu XLIX : *Audite hæc, omnes gentes.*

Néant des biens de ce monde.

« Au chef de chœur. Des enfants de Coré. Psaume (*Mizmôr*). » — Ce psaume commence par une sorte de préambule de 8 vers, 2-5, et comprend deux strophes égales, de 15 vers, 6-12, et 14-20, terminées chacune par un refrain, 13, 21. — C'est un de ceux qui contiennent des passages explicites sur la croyance à une autre vie. Il rappelle les Proverbes, surtout dans son introduction. — Plusieurs versets sont obscurs.

721. — Psaume XLIX, hébreu L : *Deus Deorum Dominus locutus est.*

Discours de Dieu sur le culte qu'il faut lui rendre.

« Psaume (*Mizmôr*). D'Asaph. » — Psaume didactique, d'une grande clarté, destiné à inculquer l'inutilité d'un culte

purement extérieur. — Trois strophes de 13, 19 et 18 vers, 1-6; 7-15; 16-23. 1re str., 1-6 : Description de la théophanie ou de l'apparition de Dieu qui va parler. — 2e str., 7-15 : Discours de Dieu aux Juifs fidèles : ce qu'il désire d'eux, ce ne sont point les boucs et les taureaux, mais un sacrifice de louange, c'est-à-dire l'adoration du cœur. — 3e str., 16-23 : Discours aux Juifs pécheurs : qu'ils n'espèrent point pouvoir pécher à leur gré et obtenir le pardon de leurs fautes par l'oblation de victimes : Dieu ne pardonne qu'à ceux qui se repentent et se corrigent (1).

722. — Psaume L, hébreu LI : *Miserere mei, Deus.*

David pénitent implore le pardon de ses péchés.

« Au chef de chœur. Psaume (*Mizmôr*). De David. Cum venit ad eum Nathan propheta, quando intravit ad Bethsabee. » II Reg., XII. — Quatre strophes de 10, 8, 10, et 8 vers, plus une 5e str. postérieure, ajoutée après le retour de la captivité, probablement du temps d'Esdras, et placée, non plus dans la bouche de David, mais dans celle du peuple, 3-6; 7-10; 11-15; 16-19; 20-21. — Ce psaume est le plus beau de tous les actes de contrition. Jamais pécheur n'a senti plus vivement et exprimé plus fortement le besoin d'obtenir la rémission de ses péchés. Chaque str. commence par une invocation à Dieu, unique dispensateur de la grâce. La 1re str. contient la confession du crime, la 2e demande que la souillure soit lavée, la 3e que l'âme soit renouvelée et recréée, la 4e promet la reconnaissance et un sacrifice de louanges. Il y a peu de pages de la Bible qui renferment autant de vérités dogmatiques en si peu de lignes. Le péché souille l'âme, c'est une offense directe faite à Dieu. Seul, Dieu, l'unique dispensateur de la grâce, peut l'effacer. L'hysope, plante dont la tige servait d'aspersoir, n'est mentionnée qu'à ce titre poétique.

(1) « Jamais nulle ode grecque ou latine, dit Fénelon, n'a pu atteindre à la hauteur des Psaumes. Par exemple, celui qui commence ainsi : *Le Dieu des Dieux, le Seigneur a parlé, et il a appelé la terre*, surpasse toute imagination humaine. » *Dialogues sur l'éloquence*, dial. II, *Œuvres*, éd. Lebel, t. XXI, p. 92.

Le pardon est obtenu seulement par la contrition. — Ce psaume est le 4ᵉ des Pénitentiaux.

723. — Psaume LI, hébreu LII : *Quid gloriaris in malitia?*

Contre Doëg l'Iduméen ; châtiment réservé aux calomniateurs.

« Au chef de chœur. *Intellectus* (*Maskîl*). De David. Cum venit Doeg Idumæus, et nuntiavit Sauli : Venit David in domum Achimelech. » I Reg., XXII, 6-10, — Trois str. de 7, 8 et 5 vers, 3-6 ; 7-9 ; 10-11.

Pour le psaume LII, hébreu LIII, voir le psaume XIII, nº 686.

724. — Psaume LIII; hébreu LIV : *Deus, in nomine tuo salvum me fac.*

Prière de David trahi et exposé à tomber entre les mains de Saül.

« Au chef de chœur. Avec accompagnement d'instruments à cordes (*Neginôth*). *Intellectus* (*Maskîl*). De David. Cum venissent Ziphæi et dixissent ad Saül : Nonne David absconditus est apud nos ? » — Composé à l'occasion de la trahison des Ziphéens. I Reg., XXIII, 19 sq. Deux str., la 1ʳᵉ terminée par *Sélah*, de 7 et 8 vers, 3-5 ; 6-9. — La 1ʳᵉ str. exprime la plainte, la 2ᵉ la confiance dans la protection divine.

725. — Psaume LIV, hébreu LV : *Exaudi, Deus, orationem meam.*

Prière de David trahi par les siens.

« Au chef de chœur. Avec accompagnement d'instruments à cordes (*Neginôth*). *Intellectus* (*Maskîl*). De David. » — Ce Psaume est, comme le Ps. XL, du temps de la révolte d'Absalom. L'ami qui l'a trahi est Achitophel, figure de Judas Iscariote. — Neuf str. de 5, 7, 6, 6, 6, 5, 6, 6, 6 vers, 2-3 ; 4-6 ; 7-9 ; 10-12 ; 13-15 ; 16-17 ; 18-20 ; 21-22 ; 23-24.

726. — Psaume LV, hébreu LVI : *Miserere mei, Deus, quoniam conculcavit me homo.*

Prière de David en péril de mort, à Geth.

« Au chef de chœur, sur [l'air de] la colombe muette (ou des térébinthes) du lointain (?). De David. *Mikthâm*. Quand les Philistins le tenaient dans Geth. » I Reg., XXI, 12. —

Quatre str. de 5 vers, 2-4 : 6-8ª ; 8ᵇ-10 ; 12-13, avec un refrain après les 1ʳᵉ et 3ᵉ str., 5 et 11.

727. — Psaume LVI, hébreu LVII : *Miserere mei, Deus, miserere mei.*

Prière de David quand il fuyait Saül dans la caverne.

« Au chef de chœur. [Sur l'air de *'al thaschkheth* (ne perds pas). De David. *Mikthâm.* Quand il s'enfuit de la face de Saül dans une caverne. » II Reg., XXII, 1, etc. ; XXIV, 4. — Ce psaume est très régulier, il est composé de quatre strophes de 6 vers, 2-3 ; 4-5 ; 7-8 ; 9-11 ; la 2ᵉ et la 4ᵉ sont suivies d'un refrain, 6 et 12.

728. — Psaume LVII, hébreu LVIII : *Si vere utique justitiam loquimini.*

Plainte contre des juges iniques.

« Au chef de chœur. [Sur l'air de] *'al thaschkheth* (ne perds pas). De David. *Mikthâm.* » — Composé probablement pendant la révolte d'Absalom. — Le langage est vif, les images fortes et relativement plus multipliées que dans aucun autre psaume, quelquefois à peines indiquées, d'où une certaine obscurité. — Quatre str. de 4, 6, 8 et 4 vers, 2-3 ; 4-6 ; 7-10 ; 11-12. — 1ʳᵉ str., 2-3 : Apostrophe aux juges qui violent le droit. — 2ᵉ str., 4-6 : Tableau des méchants qui sont incorrigibles comme la vipère qui garde son venin, comme l'aspic qui est sourd à la voix du charmeur. — 3ᵉ str., 7-10 : Prière à Dieu pour qu'il les anéantisse comme des bêtes malfaisantes, etc. — 4ᵉ str., 11-12 : Et que le juste triomphe de leur ruine !

729. — Psaume LVIII, hébreu LIX : *Eripe me de inimicis meis.*

Prière de David fuyant la colère de Saül, quand ce dernier voulut le faire saisir dans sa maison.

« Au chef de chœur. [Sur l'air de] *'al thaschkheth* (ne perds pas). De David. *Mikthâm.* Quand Saül envoya garder sa maison pour le faire mourir. » I Reg., XIX, 11 sq. Saül, avant de donner l'ordre de garder la maison de David et de le tuer le matin, cherchait à s'en débarasser secrètement. Les valets de la cour, race vénale et malveillante pour le vainqueur de Goliath, étaient prêts à seconder les desseins

du roi. David avait remarqué dans Gabaa une certaine agitation, le va-et-vient qui en était résulté le soir, quand ces scélérats parcouraient la ville pour le rencontrer et le frapper. De là les angoisses de David, la répétition de la description des ℣℣. 7 et 15, sa joie quand arrive le matin et sa reconnaissance envers Dieu. Le psaume est composé avec beaucoup d'art. Il renferme deux parties, de deux strophes chacune, de 12, 9, 11 et 10 vers (refrain compris), 2-6; 7-10; 11-14: 15-18. La première strophe de chaque partie est terminée par le *Sélah* et chaque partie par le même refrain; la 2e str. de chaque partie commence par le même vers. La 1re partie peint le trouble et l'inquiétude de David, la 2e ses angoisses calmées, sa colère et ses espérances.

730. — Psaume LIX, hébreu LX : *Deus, repulisti nos.*

Prière d'Israël opprimé par les Iduméens, pour obtenir la victoire sur ses ennemis.

« Au chef de chœur. Sur [l'air de] *schouschan 'êdouth* (le lis du témoignage). *Mikthâm.* De David. Pour être enseigné (comme l'élégie sur la mort de Saül et de Jonathas, II Reg., I, 18). Cum succendit Mesopotamìam Syriæ et Sobal, et convertit Joab et percussit Idumæam in valle Salinarum duodecim millia. » II Reg., VIII; 1; X, 7; I Par., XVIII, 1. Ces paroles indiquent d'une manière générale l'époque de la composition du psaume. Il fut fait avant la victoire de la vallée des Salines, à un moment où la Palestine du sud était maltraitée par les Iduméens à qui le roi n'avait pas de troupes suffisantes à opposer. — Trois str. de 10, 9 et 8 vers, 3-7; 8-10; 11-14. — 1re str., 3-7; Plaintes et prières d'Israël, opprimé par les Iduméens. — 2e str., 8-10: Discours de Dieu annonçant la défaite de tous les ennemis de son peuple. — 3e str., 11-14 : Prière à Dieu pour obtenir la victoire contre les Iduméens. — Le Ps. CVII, 7-14, est la reproduction de LIX, 7-14.

731. — Psaume LX, hébreu LXI : *Exaudi, Deus, deprecationem meam.*

Prière de David éloigné de Jérusalem pendant la révolte d'Absalom

« Au chef de chœur. Avec accompagnements d'instru-

ments à cordes (*Neginôth*). De David. » — Composé par David fugitif, pendant la révolte d'Absalom, à Mahanaïm (Vulgate : *Castra*), II Reg., XVII, 24, ou en quelque autre endroit du pays de Galaad. — Trois st. de 6 vers, 2-4ᵃ ; 4ᵇ-6 ; 7-9. — 1ʳᵉ str., 2-4ᵃ : Prière de David fugitif pour que Dieu le soutienne et le conduise. — 2ᵉ str., 4ᵇ-6 : Dieu est sa force ; il désire habiter toujours près du Tabernacle, près de celui qui lui a donné son héritage. — 3ᵉ str., 7-9. Que Dieu donne de longs jours au roi, qu'il le garde, et il le remerciera par ses chants.

732. — Psaume LXI, hébreu LXII : ***Nonne Deo subjecta erit anima mea?***

Confiance de David en Dieu pendant la révolte d'Absalom.

« Au chef de chœur. Pour Idithun. — *Mizmôr*. De David. » — Composé pendant la révolte d'Absalom. — 5 str., de 4, 6, 6, 9 et 5 vers, 2-3 ; 4-5 ; 6-8 ; 9-11 ; 12-13, — — 1ʳᵉ str. 2-3 : Acte de confiance en Dieu. — 2ᵉ str., 4-5 : Projets des ennemis de David contre sa personne. — 3ᵉ str., 6-8 : Nouvel acte de confiance en Dieu. — 4ᵉ str., 9-11 : Discours au peuple pour qu'il mette son espoir en Dieu, évite le mal et fasse le bien. — 5ᵉ str. 12-13 : Dieu mettra ordre à tout : il a la puissance et la justice et il rendra à chacun selon ses œuvres.

733. — Psaume LXII, hébreu LXIII : ***Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo.***

Prière de David dans le désert de Juda, pendant la persécution de Saül.

« Psaume (*Mizmôr*). De David, quand il était dans le désert de Juda. » I Reg., XXII, 5. Les éditions ordinaires des Septante et la Vulgate portent Idumée au lieu de Juda, τῆς Ἰδουμαίας, au lieu de τῆς Ἰουδαίας, mais c'est cette dernière leçon, qu'on lit dans plusieurs manuscrits et dans Euthymius, qui est la vraie. — Ce psaume est une prière que David adresse à Dieu le matin, et c'est pour ce motif que l'Église la fait réciter à laudes, qu'on chante le matin (1). —

(1) Il a été déjà employé par la primitive Église comme prière du matin, d'où son nom de ὁ ὀρθρινός, *Const. Apost.*, VIII, 37 ; cf. ib., II, 59, t. I, col. 1140 et 744, où le Ps. CXL est aussi indiqué comme prière du soir. S. Jean Chrysostome, *Expositio in Ps.* CXL, t. LV, col. 427, l'appelle aussi *Psaume du matin* et dit de lui : « Accendit in Deum da-

Obligé de se réfugier dans un désert aride pour échapper à la colère de son ennemi, le Psalmiste réclame pour lui la protection de Dieu, et pour ceux qui le persécutent le châtiment qui leur est dû. — Six str. de 4 vers chacune, excepté la dernière qui en a 5 : 2-3ª; 3ᵇ-4; 5-6; 7-8; 9-10; 11-12. En voici la traduction d'après l'hébreu :

Dieu, tu es mon Dieu, je te cherche dès l'aurore;
Mon âme a soif de toi,
Ma chair soupire après toi,
Dans ce désert aride, altéré, sans eau.

Car dans ton sanctuaire je t'ai contemplé,
J'ai vu ta puissance et ta gloire!
[illegible] Mieux vaut ta miséricorde que la vie;
[illegible]si mes lèvres chanteront ta gloire.

[illegible], je te bénirai toute ma vie;
En ton nom je lèverai mes mains.
Comme de moelle et de graisse mon âme sera rassasiée
[illegible] avec des lèvres pleines de joie ma bouche te glorifiera.

[illegible]and je me souviens de toi sur ma couche,
Je passe mes veilles à penser à toi.
Parce que tu as été mon secours,
[illegible]puis me réjouir à l'ombre de tes ailes.

M[illegible] âme s'attache à toi,
Ta droite me soutient,
[illegible]ais ceux qui en veulent à ma vie.
Ils [illegible]scendront dans les abîmes de la terre,

On [illegible] livrera dans les mains de l'épée,
[illegible] seront la part des chacals,
[illegible]s le roi (1) se réjouira en Dieu;
[illegible] jure par lui se glorifiera
Lorsq[illegible] la bouche des menteurs aura été fermée.

[illegible]erium, et [illegible]nimum excitat, ac postquam valde inflammavit, magna-
[illegible]e replevi[illegible]ætitia et caritate, ita permittit accedere. »

(1) Plusi[illegible]s critiques, à cause de ce mot de *roi*, prétendent que ce [illegible]me n[illegible]eut pas être du temps de la persécution de Saül, mais de l[illegible]e [illegible] la révolte d'Absalom, etc. Il n'est cependant nullement im[illegible] que David, qui avait été sacré par Samuel, prît dès lors le titre de roi, et que ceux qui le suivaient lui donnassent ce titre et jurassent par lui.

734. — Psaume LXIII, hébreu, LXIV : *Exaudi, Deus, orationem meam, cum deprecor.*

Appel à la protection divine contre les calomniateurs.

« Au chef de chœur. *Mizmôr.* De David. » — Probablement du temps de la persécution de Saül, contre les courtisans qui entouraient ce prince et nuisaient à David par leurs calomnies et leurs rapports venimeux. — Trois str. de 8, 6 et 8 vers ; 2-6ᵃ ; 6ᵇ-7 ; 8-11. — 1ʳᵉ str., 2-6ᵃ : Que Dieu garde David contre les traits des calomniateurs ! — 2ᵉ str., 6ᵇ-7 : Tableau des coups et des intrigues des calomniateurs ! — 3ᵉ str., 8-11 : Châtiment que Dieu leur réserve.

735. — Psaume LXIV, hébreu, LXV : *Te decet hymnus, Deus in Sion.*

Hymne d'action de grâces après une victoire.

« Au chef de chœur. Psaume (*Mizmôr*). De David. *Schîr.* » La Vulgate ajoute : « Canticum Jeremiæ et Ezechielis populo transmigrationis, cum inciperent exire. » Cette addition signifie sans doute que Jérémie et Ézéchiel firent chanter ce psaume de David à leurs frères. Ce psaume est un chant de victoire, mais il est impossible de déterminer exactement à quelle occasion il fut composé. — Il est remarquable par son mouvement lyrique et par la vivacité des couleurs ; quoique quelques-unes de ses tournures soient hardies, il est généralement clair. — Quatre str., de 9, 10, 9 et 7 vers, 2-6ᵇ ; 6ᶜ-9 ; 10-11 ; 12-14. — 1ʳᵉ str., 2-6ᵇ : Gloire à Dieu ! Heureux celui qui visite son temple ! — 2ᵉ str., 6ᶜ-9 : Puissance de Dieu. — 3ᵉ str., 10-11 : Dieu féconde la terre et nous nourrit. — 4ᵉ str., 12-14 : Continuation de la même pensée.

736. — Psaume LXV, hébreu LXVI : *Jubilate Deo, omnis terra.*

Hymne d'action de grâces.

« Au chef de chœur. *Schîr. Mizmôr.* » La Vulgate porte : *Canticum Psalmi Resurrectionis.* — Le Psalmiste remercie Dieu d'une délivrance nationale dans la première partie, et d'une délivrance personnelle dans la seconde, mais on ne sait à quels faits particuliers il fait allusion. — Cinq str. de 7, 8, 11, 7 et 11 vers, terminées la 1ʳᵉ, la 2ᵉ et la 4ᵉ par

sélah; 1-4; 5-7; 8-12; 13-15; 16-20. — 1re str., 1-4 : Que tous les peuples de la terre louent Dieu de ses œuvres merveilleuses. — 2e str., 5-7 : Tableau des merveilles que Dieu a opérées. — 3e str., 8-12 : Gloire à Dieu, parce qu'après avoir éprouvé son peuple, il le laisse respirer. — 4e str., 13-15. Elle commence la 2e partie, qui est personnelle. Le Psalmiste exécutera le vœu qu'il a fait pendant qu'il était dans l'angoisse. — 5e str.; 16-20 : Récit fait au peuple du bienfait reçu et de sa reconnaissance.

737. — Psaume LXVI, hébreu LXVII : *Deus misereatur nostri.*

Hymne d'action de grâces après la récolte.

« Au chef de chœur avec *Neginôth. Mizmôr. Schîr.* » La Vulgate ajoute, « de David. » — Quatre str. de 2, 4, 5 et 4 vers, la 1re terminée par *sélah*, la 2e et la 3e terminées par un même refrain, précédé de *sélah* dans la 3e str.; 2; 3-4; 5-6; 7-8. — 1re str., 2 : Que Dieu nous bénisse! — 2e str., 3-4 : Que toute la terre connaisse ses voies! — 3e str. 5-6 : Que tous les peuples se réjouissent parce qu'il est juste. — 4e str., 7-8 : La terre a porté ses fruits : Que Dieu nous bénisse! Cf. n° 657, 2°.

738. — Psaume LXVII, hébreu LXVIII : *Exurgat Deus.*

Hymne de guerre et chant d'action de grâces après la victoire.

« Au chef de chœur. De David. Psaume, cantique (*Mizmôr, Schîr*). » Ce psaume, le plus difficile à comprendre de toute la collection, a été composé à l'occasion d'une guerre de David, peut-être la guerre contre les Syriens et les Ammonites, II Reg., X-XII; I Par., XIX-XX, 3. Cf. II Reg., VIII, 3-14 et I Par., XVIII, 3-13 (1). Le ℣. 2, par lequel s'ouvre le psaume, est la reproduction des paroles de Moïse, Num., X, 35, et indique que l'arche avait été portée à l'armée, ce qui eut lieu dans la guerre contre les Syriens et les Ammonites. II Reg., XI, 11. David chante sa victoire. Le psaume se divise en

(1) Cornill, *De Psalmi sexagesimi octavi indole atque origine*, Marburg, 1878. Cf. J. A. van Steenkiste, *Psalmi Pentecostes*, 3e éd., Bruges, 1880; cardinal Pie, *Œuvres*, *Homélie prononcée le jour de la Pentecôte* 8 juin 1862, t. IV, p. 453-456.

deux parties et en neuf strophes. La 1re partie, 2-19, est un tableau du passé; la 2e, 20-36, chante le triomphe présent et remercie Dieu du succès qu'il a donné à son peuple. Les strophes sont de 9, 9, 9, 9, 11, 10, 9, 10, 10 vers. 1re Partie : Introduction. — 1re str., 2-4 : Quand Dieu, c'est-à-dire l'arche de Dieu, se lève, ses ennemis se dissipent comme la fumée, les méchants périssent, les justes se réjouissent. — 2e str., 5-7 : Chantez en l'honneur de Dieu, préparez-lui le chemin quand il passe (dans son arche), dans son lieu saint, car il est le père de l'orphelin et le défenseur de la veuve, le libérateur du captif; il laisse seulement les rebelles dans le désert aride. L'hébreu porte, au lieu de *patris*, *judicis*, etc. : *Pater est orphanorum et judex* (*seu defensor*) *viduarum, Deus in sancto suo habitaculo* (*l'arche*); *Deus inhabitare facit inopes in domo, educit captivos in prosperitate, soli rebelles manent in desertis.* — 3e str., 8-11. Les ℣℣. 6-7 rappellent l'Exode et ce que Dieu a fait pour son peuple dans le désert; la 3e str. continue à parler des merveilles de cette époque, elle rappelle la promulgation de la loi sur le Sinaï et l'occupation de la Terre Promise. *Animalia tua* désigne Israël considéré comme le troupeau dont Dieu est le pasteur. — 4e str., 12-15. Le texte original peut se traduire ainsi :

Adonaï (le Seigneur) donne le signal,
Les messagères de la victoire sont une armée nombreuse.
Les rois des armées s'enfuient, s'enfuient,
Et la maîtresse de la maison ramasse le butin.
Puis, quand vous vous reposez [en paix] au milieu des abreuvoirs,
[Vous êtes comme] les ailes de la colombe aux reflets d'argent,
Au plumage étincelant d'or.
Quand le Tout-Puissant dissipe les rois,
La neige blanchit le Selmon.

Le sens des quatre premiers vers est suffisamment clair; celui des cinq derniers paraît d'une obscurité impénétrable. La strophe entière peint la conquête de la Terre Promise. Dieu donne le signale du combat, et la victoire est gagnée ; de nom-

breuses jeunes filles chantent le triomphe, Ex., xv, 20; Jud., xi, 34. Les rois qui s'enfuient sont les ennemis du peuple de Dieu vaincus; leurs dépouilles sont rapportées à la maison et données aux femmes, Jud., v, 30. Alors les Israélites peuvent vivre en paix au milieu de leurs troupeaux; ils sont enrichis et parés des riches bijoux conquis; les ennemis s'enfuient du côté du Selmon et le font briller comme s'il était couvert de neige. — 5ᵉ str., 16-19. Traduction du texte original :

Montagnes de Dieu, montagnes de Basan !
Montagnes aux cimes élevées, montagnes de Basan !
Pourquoi êtes-vous jalouses, hautes cimes,
De la montagne que Dieu a choisie pour y habiter?
Jéhovah y habitera à jamais.
Le char de Dieu, des milliers,
Une multitude innombrable,
Dieu lui-même, le Sinaï [viennent] dans ce sanctuaire.
Tu montes sur le sommet [de Sion], tu amènes tes prisonniers,
Tu reçois les présents des hommes, des ennemis eux-mêmes,
Et tu y demeures, Jéhovah, Dieu !

Cette strophe nous représente Dieu choisissant le mont Sion pour sa demeure. David met en présence les hautes montagnes de Basan (la Vulgate a pris ce nom pour un substantif commun et le traduit par *pinguis*), et les collines de Jérusalem, c'est-à-dire le mont Sion, Par une figure hardie, il suppose les montagnes de Basan jalouses de Sion. Dieu descend sur ce dernier, avec son innombrable cour, et là il reçoit l'hommage de tous. — IIᵉ Partie : Tableau du présent : Après avoir rappelé tout ce que Dieu a fait pour son peuple et pour Jérusalem où il vient demeurer, David loue le Seigneur de la victoire qu'il vient de lui faire remporter, — 6ᵉ str., 20-24 : Tableau de la victoire. Une partie de la guerre avait eu pour théâtre le pays de Basan. — 7ᵉ str., 25-28 : Tableau du triomphe au retour de l'armée victorieuse. — 8ᵉ str., 29-32 : Prière pour que Dieu continue à protéger Jérusalem. — 9ᵉ str., 33-36 : Invitation à tous les peuples de la terre à louer le vrai Dieu.

730. — Psaume LXVIII, hébreu LXIX : *Salvum me fac, Deus.*

Prophétie des souffrances de Notre-Seigneur dans sa Passion.

« Au chef de chœur. Sur les *schoschannîm*. De David. » — Composé peut-être pendant la persécution de Saül, mais se rapportant si exclusivement et si parfaitement à Jésus-Christ, à part peut-être un petit nombre de traits accessoires, qu'il est impossible de trouver dans la vie de David aucune circonstance à laquelle il s'applique pleinement; il prédit les souffrances de Notre-Seigneur dans sa passion et est le pendant en même temps que le complément du Ps. XXI; aussi est-il, avec ce dernier, celui qui est le plus fréquemment cité dans le Nouveau Testament : 1° Les ennemis du Sauveur le haïssent sans cause, Joa., XV, 25 et Ps. LXVIII, 5 (aussi XXIV, 19). 2° Jésus est dévoré du zèle de la maison de Dieu, Ps. LXVIII, 10ᵃ et Joa., II, 17. 3° Il supporte volontairement les opprobres, Ps. LXVIII, 10ᵇ et Rom., XV, 3. 4° La malédiction du Ps. LXVIII, 26ᵃ, s'accomplit dans la personne de Judas Iscariote, Act., I, 20. 5° La réprobation d'Israël est indiquée Ps. LXVIII, 23-24; Rom., XI, 9. 6° Le vinaigre donné à Jésus-Christ sur la croix est prophétisé, Ps. LXVIII, 22; Joa., XIX, 28; Matth., XXVII, 48. Aussi tous les Pères sont-ils unanimes à voir dans ce psaume une prophétie littérale de la passion et de la résurrection de Notre-Seigneur. — Il se divise en 14 str. de 6, 6, 6, 6, 6, 4, 6, 6, 7, 8, 6, 6, 4 et 7 vers, 2-4; 5; 6-7; 8-10; 11-13; 14; 15-16; 17-19; 20-22; 23-26; 27-29; 30-32; 33-34; 35-37. — Trois parties : 1° souffrances du Messie, 2-19; 2° causées par ses ennemis qui doivent en être punis, 20-29; 3° tandis que lui sera sauvé et que les Gentils convertis le loueront avec lui, 30-37. — La suite des pensées est celle-ci : Iʳᵉ partie. 1° le Messie souffre, 2-4; 5; 2° pour Dieu, 6-7; 8-10; 11-13; 3° par conséquent Dieu doit le sauver, 14; 15-16; 17-19. — IIᵉ partie. Puisque c'est par la malice de ses ennemis qu'il souffre, 20-22; Dieu doit les châtier, 23-26; 27-29. — IIIᵉ partie. Mais lui, Dieu le sauvera et il l'en remerciera, 30-32. La conversion des Gentils sera sa récompense et ils loueront Dieu avec lui, 33-34; 35-37.

Pour le Ps. LXIX, hébreu, LXX, *Deus in adjutorium meum intende*, voir le Ps. XXXIX, dont il est un fragment (Ps. XXXIX, 14-18), n° 712.

740. — Psaume LXX, hébreu LXXI : *In te, Domine, speravi.*

Prière pour obtenir la protection divine.

Sans titre en hébreu. La Vulgate porte : ***Psalmus David, filiorum Jonadab et priorum captivorum.*** La seconde partie de ce titre signifie probablement que ce psaume était souvent chanté par les Réchabites (Jér., XXXV), et les premiers captifs. Cet appel à la protection divine était alors tout à fait de circonstance. — Ce chant contient beaucoup de réminiscences d'autres psaumes. — Huit str. de 6 vers, excepté la 2e qui en a 7 ; 1-3 ; 4-7a ; 7b -9 ; 10-12 ; 13-15b ; 15c -18 ; 19-21 ; 22-24 (1).

741. — Psaume LXXI, hébreu LXXII : *Deus, judicium tuum regi da.*

Prière pour le roi.

« De Salomon. » — S'applique particulièrement au Messie : « O Dieu, dit le Targum, donne ta justice au roi Messie. » — Cinq str. de 8, 6, 8, 8, 6 vers : 1-4 ; 5-7 ; 8-11 ; 12-15 ; 16-17. — 1re str., 1-4 : Que Dieu accorde au roi la vertu de justice. — 2e str., 5-7 : Qu'il lui accorde la paix et la prospérité ; — 3e str., 8-11 : La domination sur ses ennemis ; — 4e str., 12-15 : La compassion pour les malheureux ; — 5e str., 16-17 : L'abondance des récoltes et la gloire. — Les ℣℣. 18-19 sont une doxologie indépendante du Ps., pour marquer la fin du 2e livre, qu'indique plus explicitement encore le ℣. 20 : ***Defecerunt laudes David, filii Jesse.***

LIVRE III : Ps. LXXII-LXXXVIII.

742. — Psaume LXXII, hébreu LXXIII : *Quam bonus Israel Deus.*

Justification de la Providence, qui permet que les justes souffrent et que les méchants prospèrent.

« Psaume (*Mizmôr*). D'Asaph » (2). — Le sujet de ce

(1) Le ℣. 15, *Quoniam non cognovi litteraturam, introibo in potentias Domini*, a été traduit par les Septante : οὐκ ἔγνων πραγματείας. Le *Psautier romain* a : *Non cognovi negotiationes.*

(2) Herder a donné une analyse littéraire de ce psaume et a étudié le caractère général des psaumes d'Asaph, excellents dans le genre di-

Ps. est analogue à celui du Ps. XXXVI. « Prêt à confesser quelques doutes qui s'étaient élevés jadis dans son âme, le p salmiste]... se croit obligé de les condamner d'avance en débutant par un élan d'amour; il s'écrie : *Que notre Dieu est bon pour tous les hommes qui ont le cœur droit!* Après ce beau mouvement, il pourra avouer sans peine d'anciennes inquiétudes : *J'étais scandalisé et je sentais presque ma foi s'ébranler, lorsque je contemplais la tranquillité des méchants...* C'est ce qu'on appelle... des tentations; et il se hâte de nous dire que la vérité ne tarda pas à leur imposer silence. *Mais je l'ai compris enfin, ce mystère, lorsque je suis entré dans le sanctuaire du Seigneur; lorsque j'ai vu la fin qu'il a préparé aux coupables...* Ayant ainsi abjuré tous les sophismes de l'esprit, il ne sait plus qu'aimer. Il s'écrie : *Que puis-je desirer dans le ciel! Que puis-je aimer sur la terre, excepté vous seul! Ma chair et mon sang se consument d'amour* » (1). — Huit str., de 4, 8, 8, 8, 8, 8, 8 et 5 vers, 1-2; 3-6; 7-10; 11-14; 15-18; 19-23a; 23b-26; 27-28. Il se divise en deux parties, 1-14; 15-28. — Ire partie : Le bonheur du méchant, 1-14 : 1re str., 1-2 : Malgré la bonté de Dieu pour Israël, mes pieds ont chancelé, j'ai failli tomber; — 2e str., 3-6 : parce que j'ai porté envie au bonheur du méchant; tableau de ce bonheur. — 3e et 4e str., 7-14 : Suite de ce tableau, 7-12; découragement que ce bonheur cause au juste, 13-14. — IIe partie : Explication du bonheur des méchants et consolation des justes, 15-28. — 5e str., 15-18 : L'explication du bonheur des méchants est dans leur destinée finale. — 6e str., 19-23a : Ils périssent inopinément; quand la vue de leur prospérité nous aigrit, c'est parce que nous sommes comme la brute sans intelligence. — 7e str., 23b-26. Le juste doit donc se tenir toujours uni à Dieu et n'avoir point d'autre partage; — 8e str., 27-28 : car s'écarter de lui, c'est périr; vivre avec lui, c'est le bonheur.

dactique, *Histoire de la poésie hébraïque*, 2e partie, ch. X, traduction Carlowitz, 1845, p. 502-504.

(1) De Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 3e entretien, 1822, t. I, p. 219-221.

743. — Psaume LXXIII, hébreu LXXIV : *Ut quid, Deus, repulisti in finem?*

Prière à Dieu pendant la persécution.

« *Intellectus* (*Maskîl*). D'Asaph. » — Ce psaume est rapporté par un grand nombre de critiques contemporains à l'époque des Machabées, I Mac., IV, 38, 46; IX, 27; XIV, 41; II Mac., VIII, 1-4, 33; I, 8b; cf. Ps. LXXIII, 3, 4b, 7, 8b, 9b. Mais comme le Ps. LXXVIII, il peut avoir été composé après la prise de Jérusalem et la ruine du temple de Salomon par Nabuchodonosor, IV Reg., XXIV; II Par., XXXVI; Jér., LII. — Huit str. de 7, 6, 7, 4, 6, 6, 6, 6 vers : 1-3; 4-6; 7-9; 10-11; 12-14; 15-17; 18-20; 21-23. — 1re str., 1-8 : Prière à Dieu pour qu'il n'abandonne pas toujours Jérusalem et son sanctuaire dévastés. — 2e str., 4-6 : Peinture des dévastations commises dans le temple par les ennemis des Juifs qui sont les ennemis de Dieu. — 3e str., 7-9 : Ils ont fait cesser tout culte et il n'y a plus de miracles, plus de prophètes pour consoler Israël. — 4e str., 10-11 : Jusqu'à quand durera cet abandon du Seigneur? — 5e str., 12-14 : Ce n'est pas la puissance qui lui manque; il a séparé la mer de la terre ferme, il brise la tête du crocodile; — 6e str., 15-17 : Il est le créateur des rivières, du jour, des astres, des saisons. — 7e str., 18-20 : Qu'il ne laisse donc plus insulter son nom! qu'il ait pitié de son peuple, avec qui il a fait alliance! — 8e str., 21-23 : Répétition de la même pensée en d'autres termes.

744. — Psaume LXXIV, hébreu LXXV : *Confitebimur tibi, Deus.*

Gloire à Dieu qui a châtié la malice de l'impie (Sennachérib).

« Au chef de chœur. [Sur l'air] *'al thaschkhêth*. Psaume (*Mizmôr*). D'Asaph. Cantique (*Schîr*). » — Théodoret avait trouvé dans quelques manuscrits des Septante l'addition suivante dans le titre : *Contre l'Assyrien*. On peut en effet rapporter ce Ps. au temps d'Ézéchias et y voir un chant prophétique annonçant que Juda sera délivré de l'invasion de Sennachérib, IV Reg., XIX; II Par., XXXII; Is., XXXVII. — Après une sorte de refrain initial, en 3 vers, ℣. 2, nous avons 5 str., de 4 vers chacune, 3-4; 5-6; 7-9a; 9b-c; 10-11. —

Refrain, 2 : Glorifions Dieu, à cause des prodiges qu'il opère. — 1re str., 3-4 : Discours de Dieu : Il rend la justice quand le moment est venu ; il soutient la terre quand elle semble ébranlée dans ses fondements. — 2e str., 5-6 : Le Psalmiste déclare en conséquence au méchant qu'il ne lèvera plus la tête ; — 3e str., 7-9a : Parce que ce n'est pas un monarque de l'orient ou de l'occident, c'est-à-dire un monarque terrestre, qui gouverne, c'est Dieu. — 4e str., 9b-e : Dieu tient à la main une coupe remplie d'un breuvage amer, et il la fera boire au méchant jusqu'à la lie ; — 5e str., 10-11 : Et Israël glorifiera son Dieu et célébrera la ruine de l'impie.

745. — Psaume LXXV, hébreu LXXVI : *Notus in Judæa Deus.*

Chant d'action de grâces (après la ruine de l'armée de Sennachérib.)

« Au chef de chœur. Avec *neginôth. Mizmôr.* D'Asaph. *Schîr.* » La Vulgate ajoute : *Ad Assyrios.* — Ce Ps. se rattache étroitement au précédent : Le Ps. LXXIV nous annonçait la délivrance de Juda, menacé par Sennachérib; le Ps. LXXV nous la montre accomplie et en remercie le Seigneur. — Quatre strophes très régulières de 6 vers chacune, 2-4; 5-7; 8-10; 11-13. — 1re str., 2-4 : Dieu a fait proclamer la grandeur de son nom en Juda, en brisant les armes de guerre des ennemis (1). — 2e str., 5-7 : La gloire de Dieu brille éclatante (*illuminans*); il a terrassé soldats et cavaliers. — 3e str., 8-10 : Qu'il est terrible, le Seigneur ! A peine s'est-il levé pour juger, que la terre est tranquille. — 4e str., 11-13 : Remercions Dieu qui met fin à l'orgueil des rois.

746. — Psaume LXXVI, hébreu LXXVII : *Voce mea ad Dominum clamavi.*

Invocation à Dieu dans l'adversité.

« Au chef de chœur. Pour Idithun. D'Asaph. *Mizmôr.* » — Il est impossible de déterminer en quelle circonstance ce psaume fut composé. On peut supposer cependant que c'est

(1) Le ℣. 3 : *Factus est in pace locus ejus*, signifie : « Jérusalem (appelée ici Salem, dont le nom a été traduit par *paix*), est devenue sa demeure. » Ce vers est le synonyme du suivant : « Et Sion son habitation. » Voir Hengstenberg, *Comm. über die Psalmen*, 1844, t. III, p. 331.

vers l'époque de la ruine du royaume des dix tribus. — Six str. de 7, 7, 6, 6, 6, et 14 vers; 2-4; 5-7; 8-10; 11-13; 14-16; 17-21. — « Les deux premières strophes forment l'exorde et expriment un sentiment de tristesse et d'angoisse au sujet des malheurs présents de la nation. Les trois strophes suivantes cherchent la consolation et le secours auprès de Dieu qui a été jadis le libérateur d'Israël. Enfin une brillante description du passage de la mer Rouge, rattachée à cette idée d'une consolation à puiser dans l'histoire, termine le poème (1). »

747. — Psaume LXXVII, hébreu LXXVIII : *Attendite, popule meus, legem meam.*

Abrégé de l'histoire d'Israël.

« *Maskîl*. D'Asaph. » — Résumé de l'histoire du peuple de Dieu, pour servir d'enseignement à Israël et l'exciter à la fidélité au Seigneur. — Dix-huit str. de 9, 9, 9, 10, 10, 11, 8, 9, 8, 8, 8, 8, 8, 9, 8, 10, 8, 9 vers; 1-4; 5-7; 8-11; 12-16; 17-20; 21-25; 26-29; 30-33; 34-37; 38-40; 41-44; 45-48; 49-51; 52-55; 56-59; 60-64; 65-68; 69-72.

748. — Psaume LXXVIII, hébreu LXXIX : *Deus, venerunt gentes.*

Invocation à Dieu pour qu'il venge ses serviteurs du mal qui leur a été fait.

« *Mizmôr*. D'Asaph. » — Ce Psaume est de la même époque que le Ps. LXXIII et se rapporte à la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor. — Quatre strophes de 8 vers : 1-4; 5-7; 8-10; 11-13. — 1re str., 1-4 : Tableau lamentable de Jérusalem dévastée. — 2e str., 5-7 : Que Dieu ait pitié de son peuple honni et méprisé et qu'il châtie ses ennemis. — 3e str., 8-10 : Qu'il lui pardonne ses péchés et manifeste par sa ven-

(1) Reuss, *Le Psautier*, 1875, p. 258. — ℣. 7b : *Exercitabar et scopebam spiritum meum* : « Hebraice, ut hodie quidem legitur : Scrutatus est spiritus meus. Sed jam, suo tempore, Hieronymus primam personam prætulit : *Scrutabar spiritum meum*... Ille metaphoram a sarculo ducit tanquam si sit : *sarriebam*; plerique a scopis, tanquam : *verrebam*; aliqui a scobina, tanquam : *scopebam, abradebam limo*. Sensu omnes conveniunt : inquirebat animus meus, excutiebam ipse me, perspicere intima mea conabar. » Weitenauer, *Lexicon Biblicum*, Rome, 1866, p. 451-452.

geance sa divinité aux païens. — 4ᵉ str., 11-13 : Qu'il ait pitié d'Israël ! qu'il rende à leurs voisins le septuple du mal qu'ils ont fait à ses serviteurs, et ceux-ci le glorifieront.

749. — Psaume LXXIX, hébreu LXXX : *Qui regis Israel, intende.*

Israël implore le secours du Seigneur.

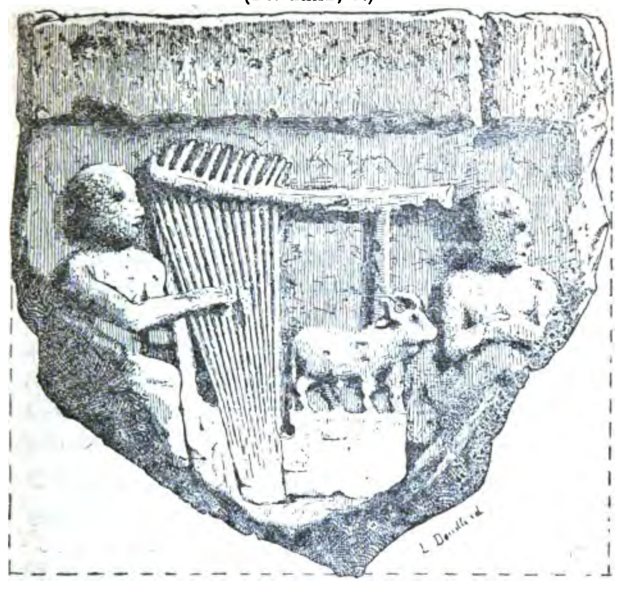
« Au chef de chœur. *'El Schoschannîm.* *'Édouth.* D'Asaph. *Maskîl.* » Les Septante ajoutent : « sur l'Assyrien. » — Le royaume d'Israël (ou d'Éphraïm, descendant de Joseph), demande dans un magnifique langage la protection de Dieu contre les Assyriens qui l'oppriment. — 5 strophes régulières de 8 vers, dont la 1ʳᵉ, la 2ᵉ et la 5ᵉ sont terminées par un refrain qui est toujours le même, avec cette seule différence que le nom de Dieu reçoit chaque fois une épithète de plus; 2-4; 5-8; 9-12; 13-16; 17-20. — 1ʳᵉ str., 2-4 : Que le berger d'Israël secoure Éphraïm et Manassé ! — 2ᵉ str., 5-8 : Israël est abreuvé de pleurs et ses ennemis se moquent de lui. — 3ᵉ str., 9-12 : Dieu l'avait transplanté comme un cep de vigne dans les montagnes d'Éphraïm où il avait prospéré. — 4ᵉ str., 13-16 : Pourquoi laisse-t-il ravager sa plantation ? — 5ᵉ str., 17-20. Puisse-t-il la protéger encore ! Israël à l'avenir lui sera fidèle et invoquera son nom.

750. — Psaume LXXX, hébreu LXXXI : *Exultate Deo, adjutori nostro.*

Cantique pour la fête de Pâques.

« Au chef de chœur. Sur le *gittîth.* D'Asaph. » — Ce psaume a pour objet de célébrer la fête de Pâques, *in neomenia tuba,* et c'est pour ce motif qu'il parle de la sortie d'Égypte. — Trois str., de 10, 12, 12 vers, 2-6ᵇ ; 6ᶜ-11 ; 12-17. Le Psalmiste rappelle à celui qui observera fidèlement les commandements de Dieu quelle est la récompense qui lui est destinée. La 1ʳᵉ str. exhorte à célébrer Pâques avec allégresse. Dans la 2ᵉ et la 3ᵉ, c'est Dieu qui parle. (Les verbes de 6ᶜ-7 sont à la première personne en hébreu.) Il demande à son peuple la fidélité, en lui rappelant comment il a puni dans le désert ceux qui lui ont été rebelles et en assurant qu'il accordera tous les biens à ceux qui écouteront sa voix.

34. — HARPISTE CHALDÉEN. Bas-relief du Musée du Louvre. (Ps. LXXX, 3.)





35. — JOUEURS DE LYRE (en hébreu, *nébel*) ET DE CYMBALE. Bas-relief assyrien. Musée du Louvre. (Ps. LXXX, 3; CL, 3, 5.)

751 — Psaume LXXXI, hébreu LXXXII : *Deus stetit in synagoga Deorum*.

Contre les juges iniques.

« *Mizmôr*. D'Asaph. » La Psalmiste invoque le secours de Dieu contre des juges iniques, cf. Ps. LVIII. Il appelle les juges des Élohim ou dieux, parce qu'ils tiennent sur la terre la place de Dieu en administrant la justice. Notre-Seigneur a cité ce psaume, Joa., X, 34-36. On en place assez généralement la composition au temps de Josaphat, vers 890 av. J.-C. — Le langage est plein de force et d'énergie (1). — Deux discours de Dieu forment le fond du poème; dans le premier, il intime aux juges l'ordre d'être justes; dans le deuxième, il les menace de ses châtiments. — Cinq strophes de 4, 4, 3, 4 et 2 vers; 1-2; 3-4; 5; 6-7; 8.

752. — Psaume LXXXII, hébreu LXXXIII : *Deus, quis similis erit tibi?*

Prière à Dieu pour qu'il vienne au secours de son peuple dans la guerre que lui font plusieurs nations confédérées.

« *Schîr. Mizmôr*. D'Asaph. » — Les Iduméens, les Arabes, les Moabites et les autres peuples voisins se sont unis pour attaquer ensemble le royaume de Juda. C'est probablement la ligue dont il est parlé II Par., XX, 1, du temps de Josaphat, vers 895 av. J.-C. Le Psalmiste demande à Dieu de défendre son peuple contre tous ces ennemis. — Neuf str. de 4 vers, 2-3; 4-5; 6-7; 8-9; 10-11; 12-13; 14-15; 16-17; 18-19. — La suite des pensées est facile à saisir. Il faut remarquer seulement que dans les deux premiers vers de l'original, le parallélisme est synonymique, et qu'au lieu de : *Deus, quis similis erit tibi?* il porte :

Ne te tais point, ne reste pas inactif, ô Dieu.
O Dieu, ne garde point le silence!

753. — Psaume LXXXIII, hébreu LXXXIV : *Quam dilecta tabernacula*.

Combien est digne d'être aimée la demeure de Dieu.

« Au chef de musique. Sur le *gitthîth*. Des enfants de

(1) Sur la beauté littéraire de ce Psaume, voir Bossuet, *Dissert. de Psalm.*, c. II, n° 19. *Œuvres*, éd. Lebel, t. I, p. 42-43.

Coré. *Mizmôr.* » — Ce Ps. fait le pendant du Ps. XLII-XLIII. Il a été composé peut-être par quelqu'un de ceux qui avaient accompagné David dans sa fuite, à l'époque de la révolte d'Absalom. L'auteur manifeste le plus vif amour pour la maison de Dieu, et exprime ce sentiment d'une manière touchante. — 3 str. de 10 vers; les deux premières sont terminées par *sélah*; 2-5; 6-9; 10-13. — 1re str., 2-5 : Sentiments du Psalmiste à l'égard de la maison de Dieu (1). — 2e str., 6-9. Elle est obscure. Heureux l'homme droit. Il peut visiter Dieu dans Sion. Prière pour le roi (pour David qui a été obligé de s'enfuir devant Absalom). La *vallis lacrymarum* est généralement regardée aujourd'hui comme une vallée qui portait le nom de Bâkâ ou des larmes (de baume), vallée où croissait le baumier. — 3e str., 10-13 : Bonheur qu'on goûte à demeurer auprès de Dieu, parce qu'il est la source de la grâce et de la gloire.

754. — Psaume LXXXIV, hébreu LXXXV : *Benedixisti, Domine.*

Prière à Dieu pour qu'il rende sa grâce à son peuple.

« Au chef de musique. Des enfants de Coré. *Mizmôr.* » — Paraît avoir été composé après le retour de la captivité. Cf. Agg., I, 9-11 ; II, 16-20. — Le Psalmiste demande à Dieu de se montrer comme autrefois miséricordieux envers son peuple et de le rétablir dans son état de prospérité. — 4 str. de 6, 8, 7 et 6 vers, 2-4; 5-8; 9-11; 12-14. — 1re str., 2-4 : Rappel de la miséricorde que Dieu a témoignée autrefois à son peuple. — 2e str., 5-8 : Prière pour qu'il la lui témoigne de nouveau : — 3e str., 9-11 : Espoir que cette demande sera exaucée. — 4e str., 12-14 : Tableau de la prospérité future que le Psalmiste vient d'obtenir.

(1) *Altaria tua, Domine virtutum.* « Quelquefois, dit le comte de Maistre dans les *Soirées de Saint-Pétersborug,* le sentiment l'oppresse [le Psalmiste]. Un verbe qui s'avançait pour exprimer la pensée du prophète s'arrête sur ses lèvres et retombe sur son cœur; mais la piété le comprend lorsqu'il s'écrie : *Tes autels, ô Dieu des esprits!...* » VIIe Entretien, 1822, t. II, p. 65. Ce passage se trouve dans un magnifique éloge des Psaumes qui mérité d'être lu en entier, p. 59-75.

755. — Psaume LXXXV, hébreu LXXXVI : *Inclina, Domine, aurem tuam.*

Prière de David pendant l'affliction.

« *Thephillâh* (prière). De David. » — David, dans l'adversité, peut-être pendant la révolte d'Absalom, demande à Dieu de le secourir (1). — Le nom d'Adonaï se lit sept fois dans l'original, probablement avec intention. — La division des strophes est difficile à démêler. On peut en distinguer cinq de 8, 6, 6, 8 et 11 vers, 1-4; 5-7; 8-10; 11-13; 14-17. — 1re str., 1-4 : Appel à Dieu, — 2e str., 5-7 : parce qu'il est miséricordieux et que celui qui l'invoque est dans la détresse; — 3e str., 8-10 : parce qu'il est grand et qu'il opère des merveilles. — 4e str., 11-13. Demande de la lumière et de la grâce divine. — 5e str., 14-17. Invocation contre les ennemis du serviteur de Dieu.

756. — Psaume LXXXVI, hébreu LXXXVII : *Fundamenta ejus.*

Gloire de Jérusalem.

« Des enfants de Coré. *Mizmôr. Schîr.* » Eusèbe dit avec raison que ce psaume est très obscur. Plusieurs critiques pensent qu'il fut composé à la suite de la ruine de l'armée de Sennachérib. Cf. Ps. XLV; XLVII et LXXV. — L'auteur y annonce la conversion des Gentils. — 2 str. de 7 vers : 1-4; 5-7.

Elle est fondée sur les saintes montagnes (où est le temple) !
Le Seigneur aime les portes de Sion
Plus que toutes les tentes de Jacob.
On dit sur toi des choses glorieuses, cité de Dieu :
« Je compterai l'Égypte et Babylone parmi ceux qui me [connaissent].
» Voici les Philistins (*alienigenæ*), Tyr avec l'Éthiopie ;
» Ils sont nés là (à Jérusalem). »

Et l'on dit à Sion :
« Une multitude d'hommes y est née.
» C'est le Très-Haut qui l'a fondée. »

(1) Plusieurs commentateurs pensent cependant que cette prière n'a été composée que du temps d'Ézéchias et de Zorobabel, et que le nom de David, dans le titre, signifie simplement que l'auteur a écrit ce psaume à l'aide de fragments qu'il a empruntés à David.

Le Seigneur compte et inscrit les peuples :
Ils sont nés là.
Et chantres et musiciens [s'écrient] :
« Tu es la source de toutes (nos joies) » (1).

757. — Psaume LXXXVII, hébreu LXXXVIII : *Domine, Deus salutis meæ.*

Prière d'un malade pour obtenir sa guérison.

« *Schir; mizmôr.* Des enfants de Coré. Au maître de musique. Pour une *makhaleth.* Pour répondre (c'est-à-dire, probablement pour être chanté alternativement par deux chœurs). *Maskîl.* D'Héman l'Ezrahite. » Héman l'Ezrahite était probablement de la race de Coré. — Prière d'une tristesse touchante, adressée à Dieu pour obtenir du soulagement dans l'affliction, peut-être la guérison de la lèpre,

(1) Traduction d'après l'hébreu. Le dernier vers est très difficile; nous le traduisons d'après l'analogie d'Is., XII, 3, où le même mot hébreu, מעינים, *ma'éyânîm*, est rendu par *sources* (de salut). — L'Église applique ce psaume à la très Sainte Vierge. M. Olier, dans ses *Mémoires* inédits, donne un bel exemple des applications que l'on peut faire des chants sacrés aux offices liturgiques, par la manière dont il commente le *Fundamenta ejus*, entendu de la Mère de Dieu. « Les fondements, ou autrement les premiers sentiments et les prémices de la vie de la très Sainte Vierge sont élevés par dessus les plus hautes montagnes de l'Église, c'est-à-dire par dessus les âmes les plus parfaites et les plus éminentes de l'Église..., d'où vient que Dieu aime plus ces entrées ou autrement *ces portes que les tabernacles de Jacob.* Les entrées de la très Sainte Vierge sont deux, l'une cachée et inconnue, qui est sa sainte Conception; l'autre est plus évidente, et c'est sa Nativité... *Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei.* O Sainte Vierge, vraie demeure de Dieu..., on ne peut exprimer la gloire et la grandeur de votre âme... *Memor ero Rahab et Babylonis scientium me. Ecce alienigenæ et Tyrus et populus Æthiopum hi fuerunt illic.* A ce moment de ma Conception et de ma naissance, j'offrais toute l'Église à Dieu; je présentais avec moi toute l'étendue des nations qui devaient servir à son honneur et à sa gloire. Et sa bonté a exaucé mes vœux et mon offrande... *Numquid Sion dicet : Homo et homo natus est in ea, et ipse fundavit eam Altissimus.* A voir cette magnificence et sainteté dans l'âme de Marie, est-il pas bien aisé de voir que Dieu l'a préparée pour naître d'elle son Fils unique Jésus-Christ, qui est le fils de l'homme, et avec lui aussi toute l'étendue de son Église? *Homo et homo natus est in ea...* Dieu remplira le cœur de tous les hommes d'honneurs et de ressentiments pour sa personne... C'est une joie commune et universelle de tous les fidèles chrétiens. » *Oraison sur la Nativité de la Sainte Vierge*, 8 septembre 1641, *Mémoires*, copie, t. II, p. 454-455.

ỷ. 9. Elle rappelle les discours de Job. — Cinq strophes de 5 vers, 2-5 ; 6-8 ; 9-11 ; 12-15 ; 16-19. La 2e et la 3e str. sont terminées par *sélah*. — Le sens du ps. est clair.

758. — Psaume LXXXVIII, hébreu LXXXXIX : *Misericordias Domini.*

Prière pour obtenir le secours de Dieu.

« *Maskîl.* D'Éthan l'Ezrahite. » La date de ce psaume est incertaine. On l'a rapporté à l'époque de la révolte d'Absalom, au temps de l'invasion de Sennachérib et aux règnes de Joakim, de Jéchonias ou de Sédécias. On peut le placer avec plus de vraisemblance au moment de l'invasion de Sésac, pharaon d'Égypte, sous Roboam, III Reg., XIV ; II Par., XII. — La poésie est élevée, vive, colorée. — Trois parties bien distinctes : 1°, 2-19 : le psalmiste célèbre les bienfaits de Dieu envers la maison de David pour exciter sa confiance en lui ; 2°, 20-38, il rappelle les promesses divines à la famille royale, afin de préparer la prière finale ; 3°, 39-52, il fait un tableau saisissant de l'état de désolation dans lequel est le royaume et implore le salut. — 25 str. de 4 vers, excepté la 10e qui en a 5 (à moins qu'on ne regarde le ỷ. 20 comme une indication en prose) et la 12e qui en a 6 ; 2-3 ; 4-5 ; 6-7 ; 8-9 ; 10-11 ; 12-13 ; 14-15 ; 16-17 ; 18-19 : 20-21 ; 22-23 ; 24-26 ; 27-28 ; 29-30 ; 31-32 ; 33-34 ; 35-36 ; 37-38 ; 39-40 ; 41-42 ; 43-44 ; 45-46 ; 47-48 ; 49-50 ; 51-52. Le ỷ. 53 est la doxologie qui termine le livre III.

LIVRE IV. Ps. LXXXIX-CV.

759. — Psaume LXXXIX, hébreu XC : *Domine, refugium factus es nobis*

Invocation à Dieu pour qu'il pardonne au pécheur.

« *Thephillâh* (prière). De Moïse, homme de Dieu. » — Ce psaume, le plus ancien de la collection, a dû être chanté par le peuple d'Israël depuis l'Exode et ainsi conservé de mémoire. Plusieurs des traits qu'il contient rappellent la manière de Moïse. Cf. Deut., XXXII et XXXIII. C'est à cause de son antiquité qu'il est placé en tête du IVe livre. — Il fut composé sans doute à la suite de la condamnation portée contre les Israélites par le Seigneur qui, pour les punir de

leurs continuelles révoltes, leur annonça que tous ceux qui avaient atteint l'âge de 20 ans, au moment de la sortie d'Égypte, périraient dans le désert. — Trois str. de 13, 12 et 13 vers; 1-6; 7-11; 12-17. — 1re str., 1-6. Contraste entre la brièveté de la vie de l'homme et l'éternité de Dieu. — 2e str., 7-11 : Ce sont les péchés de l'homme (d'Israël rebelle dans la désert), qui abrègent ses jours en attirant la colère de Dieu sur lui. — 3e str., 12-17. Prière à Dieu, pour qu'il ait pitié de ses serviteurs et leur accorde ses grâces.

760. — Psaume xc, hébreu xci : *Qui habitat in adjutorio Altissimi.*

Prière pour obtenir la protection divine pendant la peste.

Sans titre en hébreu. Dans la Vulgate : *Laus Cantici David.* — Composé probablement au temps de la peste, par laquelle Dieu punit le dénombrement d'Israël fait par David, II Reg., xxiv, 15-17; cf. Ps. xc, 3, 6-7. — Ce beau psaume se distingue par l'élévation de la pensée, la vivacité des sentiments, l'ardeur de la foi, la simplicité de la confiance, la vivacité des couleurs et la limpidité du langage. — La seule difficulté qu'il présente est le changement brusque d'une personne à l'autre, à trois reprises différentes. Ce changement s'explique d'une manière naturelle si l'on suppose que nous avons un duo dans les treize premiers versets; Dieu intervient et conclut, 14-16.— 1re voix, 1; 2e voix, 2; 1re voix, 3-8; 2e voix, 9^a^; 1re voix, 9^b^-13; discours de Dieu, 14-16. — 2; 2; 14; 1; 9; 7 vers. — ℣. 2. L'hébreu porte : *Dico* et non *dicet.* — ℣. 3. *A verbo aspero,* hébreu ; de la peste qui ravage. — ℣. 6. La flèche qui vole pendant le jour est probablement la contagion : elle atteint l'homme comme une flèche invisible qui le perce. Le *negotium perambulans in tenebris,* c'est, en hébreu, la peste qui se glisse dans les ténèbres. — *Ab incursu et dæmonio meridiano* est pour : *ab incursu dæmonii* (hébreu : la contagion) qui sévit en plein midi.

761. — Psaume xci, hébreu xcii : *Bonum est confiteri Domino.*

Hymne de louanges pour célébrer les grandeurs et les bienfaits de Dieu.

« *Mizmôr*; *schîr*. Pour le jour du sabbat. » — Ce Ps. est

encore chanté aujourd'hui par les Juifs au jour du sabbat. — C'est une sorte de théodicée abrégée dans laquelle le Psalmiste résume nos devoirs de louange et de reconnaissance envers Dieu et sa Providence. — Le nom de Jéhovah (Dominus) est répété sept fois dans cette hymne, en l'honneur sans doute des sept jours de la création. — 5 str. de 6 vers, excepté celle du milieu qui en a 7 : 2-4; 5-7; 8-10; 11-13; 14-16. — 1re str., 2-4 : Il faut louer Dieu; — 2e str., 5-7 : à cause de la grandeur de ses œuvres et de la profondeur de ses desseins; — 3e str., 8-10 : parce qu'il triomphe de tous ses ennemis; — 4e et 5e str., 11-16 : et qu'il comble le juste de ses bénédictions.

762. — Psaume XCII, hébreu XCIII : *Dominus regnavit.*

Hymne au Roi Créateur de l'univers.

Sans titre en hébreu. La Vulgate porte : « Cantique de louange de David, pour la veille du sabbat, quand la terre fut fondée, » c'est-à-dire destiné à être chanté le vendredi, au sacrifice du matin, au jour de la création de l'homme. — Ce psaume, composé probablement par David après une victoire, fut appliqué plus tard au service liturgique. Il est court, mais plein de force, de majesté et d'élan lyrique. — 5 str. de 3 vers, 1a-c, 1d-2; 3; 4; 5. — Le sens de la dernière strophe, c'est que la plus belle œuvre de Dieu, c'est sa loi. Cf. Ps. XVIII :

Le Seigneur règne,
Il se revêt de gloire.
Le Seigneur se revêt et se ceint de puissance.

Il affermit la terre, elle ne chancellera pas.
Ton trône est dressé dès le commencement (ô Dieu!)
Tu es dès l'éternité.

Les fleuves élèvent, ô Seigneur,
Les fleuves élèvent leur voix,
Les fleuves élèvent leurs flots.

Plus que le bruit des grandes eaux,
Que les mugissements de la mer,
Est magnifique le Seigneur dans les hauteurs (des cieux).

Tes témoignages sont fidèles (hébreu : ta loi est stable),
Ta demeure est sainte,
O Seigneur, pour la durée des temps! (1)

763. — Psaume XCIII, hébreu XCIV : *Deus ultionum Dominus.*

Invocation à Dieu en faveur d'Israël opprimé.

Sans titre en hébreu. Vulgate : « Psaume de David pour le quatrième jour après le sabbat, » c'est-à-dire le mercredi, où la synagogue le récite encore aujourd'hui. Composé peut-être pendant la révolte d'Absalom. — 6 strophes de 6, 8, 8, 8, 8, et 9 vers, 1-3 ; 4-7 ; 8-11 ; 12-15 ; 16-19 ; 20-23. — 1re str., 1-3 : Invocation contre les méchants. — 2e str., 4-7 : Tableau de leur tyrannie. — 3e str., 8-11 : Discours aux méchants. Dieu connaît leurs desseins et les fera échouer. — 4e str., 12-15 : Le peuple sera défendu par son Dieu. — 5e str., 16-19 : Au milieu des adversités, le Psalmiste a été soutenu par la grâce et sa confiance en Dieu. — 6e str., 20-23 : Dieu fera retomber sur les méchants leur iniquité (2).

(1) « *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre.* Quel homme, ayant à parler de si grandes choses, eût commencé comme Moïse? Quelle majesté et en meme temps quelle simplicité!... La sagesse éternelle, qui s'est jouée en faisant le monde, en fait le récit sans s'émouvoir. Les prophètes, dont le but est de nous faire admirer les merveilles de la création, en parlent d'un ton bien différent : *Le Seigneur prend possession de son empire; il s'est revêtu de gloire. Le Seigneur s'est revêtu de sa force, il s'est armé de son pouvoir.* Le saint roi, transporté en esprit à la première origine du monde, dépeint en termes magnifiques comment Dieu, qui jusque-là était demeuré inconnu, invisible et caché dans le secret impénétrable de son être, s'est tout d'un coup manifesté par une foule de merveilles incompréhensibles. Le Seigneur, dit-il, sort enfin de sa solitude. Il ne veut plus être seul heureux, seul juste, seul saint. Il veut régner par sa bonté et par ses largesses. Mais de quelle gloire ce Roi immortel est-il revêtu? Quelles richesses vient-il étaler à nos yeux? De quelle source partent tant de lumières et tant de beautés? Où étaient cachés ces trésors et cette riche pompe qui sortent du sein des ténèbres? Quelle est la majesté même du Créateur, si celle qui l'environne imprime un tel respect! Que doit-il être, puisque ces ouvrages sont si magnifiques! » Rollin, *Traité des Études*, l. IV, c. III, § 2, 1805, t. II, p. 574-575.

(2) On peut voir une traduction et un commentaire de ce psaume par M. Huyser, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, septembre 1878, p. 246-256. — Pour les beautés littéraires qu'il renferme, voir Bossuet, *Dissert. de Psalm.*, c. II, n° 19, *Œuvres*, éd. Lebel, t. I, p. 43-44.

764. — Psaume XCIV, hébreu XCV : *Venite, exultemus Domino.*

Le Psalmiste exhorte à louer Dieu et à obéir à ses commandements.

Sans titre en hébreu. Vulgate : « Cantique de louange de David. » C'est une hymne liturgique, composé peut-être pour être chanté le jour du sabbat. Le sens en est très clair. — Le texte qui sert d'invitatoire à Matines, est celui du Psautier romain, celui de notre Vulgate est dans l'office de l'Épiphanie (1). — 6 str., de 4 vers, excepté la dernière qui en a 5 : 1-2; 3-4; 5-6; 7-8ª; 8ᵇ-9; 10-11. C'est à peu près la même division que celle de ce psaume dans l'Invitatoire (excepté pour la fin de la 4ᵉ str. et le commencement de la 5ᵉ). — 1ʳᵉ str., 1-2 : Exhortation à louer Dieu (2); — 2ᵉ str., 3-4 : parce qu'il est le créateur de la terre; — 3ᵉ str., 5-6 : de la mer; (Le ℣. 6 est comme un refrain et la répétition du ℣ 1.) — 4ᵉ str., 7-8ª : et de l'homme; nous sommes son troupeau, si nous écoutons sa voix. — 5ᵉ et 6ᵉ str., 8ᵇ-11 : Discours de Dieu exhortant à l'obéissance, en rappelant comment il a puni dans le désert les Israélites rebelles.

765. — Psaume XCV, hébreu XCVI : *Cantate Domino... cantate.*

Exhortation à louer Dieu.

Sans titre en hébreu. Vulgate : « Cantique de David, [chanté] quand on bâtissait la maison [de Dieu], après la captivité. » — Ce psaume se retrouve avec des variantes, I Par., XVI, 8-36, et l'auteur sacré nous apprend qu'il fut chanté pour la fête de la translation de l'arche, du temps de David. Il était naturel, par conséquent, qu'on le chantât de nouveau lors

(1) Bossuet fait à ce sujet l'observation suivante : « Ecclesia catholica dissonantes versiones adeo indifferenter habet, ut cum psalmo XCIV Vulgata legat : *Quadraginta annis offensus fui,* nos in nocturno canamus : *proximus;* diversissimo sensu, sed utrobique sano. » *Dissert. de Psalm.*, c. V, nº 21, t. I, p. 56. On trouve beaucoup de citations des Psaumes faites d'après l'ancien Psautier, dans les offices liturgiques, nº 662, en dehors des Psaumes entiers qu'on récite dans le Brèviaire, lesquels sont ceux de la Vulgate actuelle, à part le *Venite exultemus* de matines.

(2) *Præoccupemus faciem ejus,* ℣. 2 : Hâtons-nous de paraître en sa présence pour le louer.

de la reconstruction du second temple, de 534 à 515 av. J.-C. — Cinq strophes régulières de 6 vers, 1-3; 4-6; 7-9; 10-11; 12-13. — 1re str., 1-3 : Exhortation à louer Dieu. — 2e str., 4-6 : à cause de sa grandeur et de sa puissance. — 3e str., 7-9 : Il faut lui offrir ses présents et son adoration. — 4e et 5e str., 10-13 : proclamer devant tous les peuples sa royauté, qui est reconnue par toutes les créatures.

766. — Psaume xcvi, hébreu xcvii : *Dominus regnavit, exultet terra.*

Puissance de Dieu et fidélité qui lui est due.

Sans titre en hébreu. Vulgate : « De David, quand sa terre lui fut rendue. » Ces mots indiquent sans doute l'époque où David fut reconnu roi par toutes les tribus. — Quatre strophes de 6, 6, 8 et 7 vers, 1-3; 4-6; 7-9; 10-12. — 1re et 2e str., 1-6 : Tableau de la puissance de Dieu dans la nature. — 3e str., 7-9 : Puissance de Dieu sur les idoles; joie qu'elle cause à Sion. — 4e str., 10-12 : Exhortation à servir Dieu.

767. — Psaume xcvii, hébreu xcviii : *Cantate Domino,... quia mirabilia fecit.*

Exhortation à louer Dieu.

« *Mizmôr*. La Vulgate ajoute : de David. » Ce Ps. a beaucoup de ressemblance avec le xcve, c'est le même sujet et la même forme, mais avec des couleurs propres et une étendue moindre. — La version syriaque dit qu'il traite « de la délivrance du peuple de la servitude d'Égypte. » — Ce Ps., comme les deux précédents, prédit les merveilles que doit opérer le Messie en venant sur la terre. — Trois strophes de 6 vers, 1-3; 4-6; 7-9. — La 1re et la 3e str. sont les mêmes que la 1re et la 5e du Ps. xcv. — La 2e invite tous les peuples à louer Dieu au son des instruments de musique.

768. — Psaume xcviii, hébreu xcix : *Dominus regnavit, irascantur populi.*

Exhortation à prier Dieu sur le mont Sion.

Sans titre en hébreu. Vulgate : « Psaume de David. » Composé probablement pour la cérémonie de la translation de

l'arche à Jérusalem. C'est le 3ᵉ des Ps. qui commencent par *Dominus regnavit*. Le 1ᵉʳ, XCII, chante la gloire de Dieu; le 2ᵉ, XCVI, les bénédictions qu'il répand sur la terre, et le 3ᵉ, XCVIII, les faveurs qu'il accorde à ceux qui le prient. — 4 str. de 6 vers, la 1ʳᵉ et la 2ᵉ terminées par *sanctum est*; la 4ᵉ par *sanctus Dominus Deus noster*, de sorte que nous avons en quelque sorte ici le trois fois saint d'Isaïe; de plus, la 2ᵉ et la 4ᵉ ont un même refrain, 5 et 9, avec quelques légères modifications de mots; 1-3; 4-5; 6-7; 8-9. — 1ʳᵉ str., 1-3 : La royauté de Dieu fait trembler les Gentils et la terre elle-même; il faut le louer, parce qu'il est grand et saint; — 2ᵉ str., 4-5 : parce qu'il gouverne Israël avec équité. — 3ᵉ str., 6-7 : Il a exaucé les saints des premiers temps. — 4ᵉ str., 8-9 : Il faut l'adorer à leur exemple, sur Sion, la montagne sainte.

769. — Psaume XCIX, hébreu C : *Jubilate Deo, omnis terra.*

Exhortation à aller louer Dieu dans son temple.

« Psaume de louange. » — Composé sans doute par un pieux Lévite, après la captivité; à l'époque de la dédicace du second temple. — Deux strophes de 6 vers : 1-3; 4-5. — 1ʳᵉ str., 1-3 : Invitation à louer Dieu avec joie dans son temple, parce qu'il est notre créateur et que nous sommes son troupeau. — 2ᵉ str., 4-5 : Il faut entrer dans les sacrés parvis en le louant et en le remerciant, parce qu'il est bon et que sa miséricorde est sans bornes. — « Hanc vocem audivit universa terra, dit S. Augustin, *in hoc loco*. Jam jubilat Domino universa terra et quæ adhuc non jubilat, jubilabit. »

770. — Psaume C, hébreu CI : *Misericordiam et judicium cantabo.*

Devoirs d'un roi exprimés sous forme de promesses.

« De David. *Mizmôr*. » — Composé probablement au moment où le saint roi conçut le projet de transporter l'arche de la maison d'Obédédom à Jérusalem, II Reg., VI, 11 sq. — Ce psaume est simplement composé de distiques.

771. — Psaume CI, hébreu CII : *Domine, exaudi orationem meam.*

Prière pour obtenir le soulagement de ses maux.

« *Thephillâh* (prière) du pauvre, quand il est dans l'anxiété et épanche sa plainte devant Jéhovah. » — Ce pauvre n'est pas un individu, c'est le peuple d'Israël affligé, probablement en captivité. — Dix strophes de 5, 5, 5, 6, 6, 6, 6, 4, 5, 6 vers : 2-3 ; 4-6 ; 7-9 ; 10-12 ; 13-15 ; 16-18 ; 19-21 ; 22-23 ; 24-26 ; 27-29. — 1re str., 2-3 : Invocation à Dieu. — 2e-4e str., 4-12 : pour qu'il ait pitié de son affliction ; tableau de cette affliction. — 5e-8e str., 13-23 (1) : Raisons qu'a Dieu de le secourir. — 9e-10e str., 24-29 : Contraste entre l'éternité de Dieu et la brièveté de la vie de l'homme, motif pour obtenir la prolongation de nos jours. — Ce Ps. est le 5e des Ps. de la pénitence.

772. Psaume CII, hébreu CIII : *Benedic, anima mea, Domino, et omnia...*

Hymne d'actions de grâces pour les bienfaits de Dieu.

« De David. » — « Ce psaume, l'un des plus beaux de David, est le cantique des miséricordes du Seigneur. Elles n'ont jamais été célébrées d'un ton plus sublime, et jamais le sublime n'a été plus touchant. » (La Harpe.) — Cinq strophes de 10, 8, 10, 8, 10 vers, 1-5 ; 6-9 ; 10-14 ; 15-18 ; 19-22. — 1re str., 1-5 : Exhortation à louer et remercier Dieu à cause des bienfaits personnels que nous en avons reçus. — 2e str., 6-9 : A cause du soin qu'il prend des opprimés comme il l'a fait pour les Hébreux au temps de Moïse. — 3e str., 10-14 :

(1) Dans les ℣℣. 19-23, le Psalmiste demande que tous les peuples chantent la gloire de son Dieu : « Il est exaucé, dit le comte de Maistre après avoir rappelé cette prière ; parce qu'il n'a chanté que l'Éternel, ses chants participent de l'éternité ; les accents enflammés confiés aux cordes de sa lyre divine retentissent encore, après trente siècles, dans toutes les parties de l'univers. La synagogue conserva les Psaumes ; l'Église se hâta de les adopter ; la poésie de toutes les nations chrétiennes s'en est emparée, et depuis plus de trois siècles le soleil ne cesse d'éclairer quelques temples dont les voûtes retentissent de ces hymnes sacrées. On les chante à Rome, à Genève, à Madrid, à Londres, à Québec, à Quito, à Moscou, à Pékin, à Botany-Bay ; on les murmure au Japon. » *Soirées de Saint-Pétersbourg*, VIIe Entretien, 1822, t. II, p. 75.

A cause du pardon qu'il accorde aux pécheurs. — 4e str., 15-18 : A cause de sa bonté qui s'étend d'âge en âge et n'est pas passagère comme notre vie. — 5e str., 19-22 : Que le ciel et la terre louent donc le Seigneur!

773. — Psaume CIII, hébreu CIV : *Benedic, anima mea, Domino, Domine...*

Tableau des œuvres de Dieu.

« De David. » — Ce psaume contient, des œuvres du Créateur, une magnifique description qui rappelle le premier chapitre de la Genèse, et une exhortation à louer l'auteur de ces merveilles (1). — Huit strophes de 10, 10, 10, 10, 10, 8,

(1) Batteux a fait de ce Psaume une analyse littéraire dans ses *Principes abrégés de la littérature*, 1777, t. III, p. 203-222; cette analyse est reproduite par M. l'abbé Henry, *Éloquence et poésie des Livres Saints*, 2e édit., p. 421-426. — » Qu'il nous soit permis d'indiquer, parmi les hymnes que [renferme] le livre des Psaumes, une de celles que nous regardons comme les modèles parfaits de ces sortes de compositions : c'est le Ps. CIII, que l'on pourrait appeler l'hymne de la création. Qu'on la lise; qu'on lise ensuite tout ce qui a été écrit de plus estimé sur cette matière si souvent traitée, en prose et en vers, depuis Hésiode jusqu'à Ovide, depuis Cicéron et Pline jusqu'à Buffon, et nous ne craignons pas qu'on puisse ensuite en citer qui soit du ton et de la hauteur de ce psaume. » Gatien Arnoult, *Le Livre des Psaumes*, 1823, p. 3-4. — « Les tableaux répandus dans la Bible, dit Châteaubriand, *Génie du Christianisme*, IIe partie, l. III, ch. III, éd. de 1838, t. II, p. 57-58, peuvent servir à prouver doublement que la poésie descriptive est née, parmi nous, du Christianisme. Job, les Prophètes, l'Ecclésiaste, et surtout les Psaumes, sont remplis de descriptions magnifiques. Le Ps. *Benedic, anima mea*, est un chef-d'œuvre dans ce genre... Horace et Pindare sont restés bien loin de cette poésie. » — « On peut dire, écrit Alexandre de Humboldt, que le 103e psaume est à lui seul une esquisse du monde. « Le Seigneur, revêtu de lumière, a étendu le ciel comme un tapis. Il » a fondé la terre sur sa propre solidité, en sorte qu'elle ne vacillât » pas dans toute la durée des siècles. Les eaux coulent du haut des » montagnes dans les vallons, aux lieux qui leur ont été assignés, afin » que jamais elles ne passent les bornes prescrites, mais qu'elles abreu- » vent tous les animaux des champs. Les oiseaux du ciel chantent sous » le feuillage. Les arbres de l'Éternel, les cèdres, que Dieu lui-même » a plantés, se dressent pleins de sève. Les oiseaux y font leur nid, » et l'autour bâtit son habitation sur les sapins. » Dans le même psaume est décrite la mer « où s'agite la vie d'êtres sans nombre. Là » passent les vaisseaux et se meuvent les monstres que tu as créés, ô » Dieu, pour qu'ils s'y jouent librement. » L'ensemencement des champs,

9, 10 vers; 1-4; 5-9; 10-14^{b}; 14^{c}-18; 19-23; 24-26; 27-30; 31-35^{b}; 35^{c-d} (refrain). — 1er str., 1-4 : Éloge de l'œuvre du premier et du second jour de la création (1). — 2e str., 5-9 : Formation de la terre. — 3e str., 10-14^{b} : Production des sources, des animaux et des plantes. — 4e str., 14^{c}-18 : Les trois principales productions nourricières (céréales, vin et huile); les pluies qui fécondent la terre et les animaux qui habitent les montagnes. — 5e str., 19-23 : Les astres. — 6e str., 24-26 : Les habitants des mers. — 7e str., 27-30 : Dieu donne la nourriture et la vie. — 8e str., 31-35^{b} : Gloire à Dieu pour toutes ses merveilles.

774. — Psaume CIV, hébreu CV : *Confitemini Domino et invocate.*

Abrégé de l'histoire du peuple de Dieu, d'Abraham à Josué.

Sans titre. — Ce psaume, composé par David, fut chanté à la fête de la translation de l'arche à Jérusalem, I Par., XVI, 7. Ce chapitre des Paralipomènes reproduit les quinze premiers versets, I Par., XVI, 8-22; il les fait suivre sans interruption du Ps. XCVI, 1, et CVI, 47-48. Le Ps. CIV résume l'histoire d'Israël et fait ressortir la Providence de Dieu sur son peuple. Cf. Ps. LXXVII et CV. — La versification est régulière, mais ce psaume est sans grande élévation poétique. La division par strophes est peu sensible dans les poèmes

la culture de la vigne qui réjouit le cœur de l'homme, celle de l'olivier, y ont aussi trouvé place. Les corps célestes complètent ce tableau de la nature. « Le Seigneur a créé la lune pour mesurer le temps, et le » soleil connaît le terme de sa course. Il fait nuit, les animaux se ré» pandent sur la terre, les lionceaux rugissent après leur proie et de» mandent leur nourriture à Dieu. Le soleil paraît, ils se rassemblent » et se réfugient dans leurs cavernes, tandis que l'homme se rend à » son travail et fait sa journée jusqu'au soir. » On est surpris, dans un poème lyrique aussi court, de voir le monde entier, la terre et le ciel, peints en si grands traits : à la vie confuse des éléments est opposée l'existence calme et laborieuse de l'homme, depuis le lever du soleil jusqu'au moment où le soir met fin à ses travaux. Ce contraste, ces vues générales sur l'action réciproque des phénomènes, ce retour à la puissance invisible et présente qui peut rajeunir la terre ou la réduire en poudre, tout est empreint d'un caractère sublime. » *Cosmos*, trad. Faye et Galuski, 1864, t. II, p. 51-52.

(1) Sur le ℣. 4 : *Qui facis angelos tuos spiritus*, cité, Heb., I, 7, voir Guillemon, *Clef des Épîtres de S. Paul*, 2e édit., t. II, p. 321.

didactiques ; on peut compter cependant neuf strophes de 10 vers chacune, 1-5; 6-10; 11-15; 16-20; 21-25; 26-30; 31-35; 36-40; 41-45.

775. — Psaume CV, hébreu CVI : *Confitemini Domino quoniam bonus.*

Abrégé de l'histoire du peuple de Dieu dans le désert du Sinaï.

Ce psaume commence la série de ceux qui portent en tête le mot *alleluia* en hébreu (1). Dans la Vulgate, on lit déjà ce mot (*allelou-yah,* louez Yah ou Jéhovah), Ps. CIV, 1, où il est bien placé, puisque ce dernier psaume est aussi consacré à louer Dieu et que le Ps. CV ne fait que reprendre une partie du résumé historique, exposé dans le précédent, pour développer les faits qui s'étaient passés à l'époque de l'Exode et pendant le séjour de quarante ans dans le désert. Le ton, du reste, n'est pas le même dans les deux chants : c'est celui de la pénitence, CV; celui de l'hymne, CIV; comme c'est celui d'un simple poème didactique, LXXVII. — Ce psaume est du temps de la captivité, ℣. 47, ce qui nous explique pourquoi il demande pardon à Dieu; le premier *Confitemini,* CIV, est de l'époque qui l'a précédée, et le troisième, CVI, de celle qui a suivi. La loi du parallélisme est observée dans le Ps. CV, mais on n'y voit pas de trace d'une division symétrique par strophes. On peut grouper les pensées de la manière suivante : introduction, exhortation à louer Dieu, 1-3; prière, 4-6; faits historiques, 7-12; 13-23; 24-33; 34-42; 43-46; 47. Le ℣. 48 est la doxologie qui marque la fin du IVe livre.

LIVRE V. Ps. CVI-CL.

776. — Psaume CVI, hébreu CVII : *Confitemini Domino, quoniam bonus...; dicant qui redempti sunt.*

Tableau des merveilles qu'opère la Providence dans la punition qu'elle inflige au pécheur et le pardon qu'elle accorde au repentant.

Sans titre. — Le Psalmiste, après une exhortation à louer Dieu, 1-3, a peint en six tableaux, d'une grande beauté,

(1) Ps. CVI; CXI-CXIII; CXVII-CXXXV; CXLI-CL, selon l'hébreu. S. Augustin appelle ces psaumes *alleluiatici.*

la manière dont Dieu punit le pécheur et le ramène à lui. Bakius a donné à ces six tableaux les titres suivants : « 1° exulum enutritio, 4-9; 2° captivorum eductio, 10-16; 3° ægrotorum sanatio, 17-22; 4° naufragorum liberatio, 23-32; 5° famelicorum sanatio, 33-38; 6° oppressorum recreatio, » 39-42. Le ℣. 43 forme la conclusion. Les strophes sont très irrégulières; plusieurs d'entre elles sont cependant indiquées par un refrain ou plutôt par un double refrain, dont l'un est inséré dans le corps même de la strophe, 6, 13, 19, 28, deux et quatre vers avant la fin, et l'autre marque la fin des strophes, 1, 2, 3 et 4; ℣℣. 8, 15, 21 et 31. Six strophes : exhortation, 1; 1re str., 12 vers, 2-7; refrain, 4 vers, 8-9, 2e str., 10 vers, 10-14; refrain, 15-16; 3e str., 8 vers, 17-20; refrain, 21-22; 4e str., 16 vers, 23-30 (1); refrain, 31-32; 5e str., 12 vers, 33-38; 6e str., 8 vers, 39-42; conclusion, 43. — Ce psaume est un cantique d'actions de grâces, probablement composé pour la célébration de la fête des Tabernacles, après le retour de la captivité, I Esd., III, 4-5.

(1) Au sujet de la description de la tempête, 25-29, Bossuet fait les réflexions suivantes : « Prætermittenda non est illa brevitas, sacris scriptoribus, atque imprimis Davidi familiaris. Neque enim ut scriptorum vulgus, in fingendis rerum imaginibus minutissima quæque persequitur; sed in rebus effigiandis, velut in humano vultu, quæ magis emineant lineamenta seligit, quæ una vel altera linea exprimat : ex quibus existere, non tam imago quam res ipsa videatur. Sit exempli loco illa tempestas : *Dixit, et adstitit spiritus procellæ; intumuerunt fluctus; ascendunt usque ad cœlos, et descendunt usque ad abyssos :* sic undæ susque deque volvuntur; quid homines? *Turbati sunt et moti sunt, sicut ebrius, et omnis eorum sapientia absorpta est :* quam profecto fluctuum animorumque jactationem, non Virgilius, non ipse Homerus tanta verborum copia æquàre potuerunt. Jam tranquillitas quanta? *Et statuit procellam ejus in auram.* Quid enim suavius, quam mitem in auram desinens gravis procellarum tumultus, ac mox silentes fluctus post fragorem tantum? Jam quod nostris est proprium, majestas Dei quanta in hac voce : *Dixit, et procella adstitit!* Non hic Juno Æolo supplex, non hic Neptunus in ventos tumidis exaggeratisque vocibus sæviens, atque æstus iræ suæ vix ipse interim premens; uno ac simplici jussu statim omnia peragantur. » *Dissert. de Psalm.*, c. II, n. 18, *Œuvres*, t. I, p. 39-40.

777. — Psaume CVII, hébreu CVIII : *Paratum cor meum.*

Prière à Dieu pour obtenir la victoire.

« *Schîr*; *mizmôr*. De David. » — Ce psaume se compose de deux parties, empruntées à deux autres psaumes. La première moitié, 2-6, est la reproduction de LVI, 8-12, et la seconde, 7-14, la reproduction de LIX, 7-14. Voir ces deux Psaumes.

778. — Psaume CVIII, hébreu CIX : *Deus, laudem meam ne tacueris.*

Prière à Dieu pour qu'il délivre David de ses ennemis

« Au maître de chœur. De David. *Mizmôr.* » — Ce Ps., comme le LXVIII[e], demande à Dieu de châtier sévèrement les ennemis de David, n° 659, 2°, ou de Jésus-Christ dont David est la figure. Celui contre qui s'élève ici le Psalmiste est sans doute Doeg, la figure de Judas Iscariote, Cf. Act., I, 20; Joa., XVII, 12. — Six str., de 10 vers, excepté la dernière qui en a 12; 2-5; 6-10; 11-15; 16-20; 21-25; 26-31. Dans la 1[re] et la 6[e] str., l'auteur parle de ses ennemis au pluriel, dans les autres au singulier, parce qu'il appelle les vengeances de Dieu contre tous les ennemis de son peuple, en même temps que contre son ennemi personnel. — 1[re] str., 2-5 : Mal qu'ont fait au psalmiste les méchants, en retour de ses bienfaits. — 2[e] str., 6-10 : Que Dieu donc l'accable de maux dans sa famille (1); — 3[e] str., 11-15 : dans sa fortune, sa postérité et sa mémoire; — 4[e] str., 16-20 : à cause de ses iniquités. — 5[e] str., 21-25 : Que le Seigneur au contraire ait pitié du psalmiste affligé et malade ; — 6[e] str., 26-31 : qu'il le délivre de ses ennemis, et il recevra ses remerciements.

779. — Psaume CIX, hébreu CX : *Dixit Dominus.*

Royauté et sacerdoce du Messie.

« De David. *Mizmôr.* » Notre-Seigneur s'est appliqué expressément ce Ps., Matth., XXII, 41-46; Marc, XII, 35-37;

(1) Sur l'usage que fait S. Pierre du ℣. 8 et sur le mot *episcopatum*, voir M. Bacuez, n° 481, t. IV.

Luc, xx, 41-44. — Le ℣. 1 annonce que Jésus-Christ sera élevé à la droite du Père, après sa victoire décisive sur ses ennemis, Act. II, 34 sq., I Cor., xv, 25; Heb., I, 13; x, 13. Le ℣. 4 prophétise l'abrogation du sacerdoce d'Aaron, et son remplacement par le sacerdoce de Jésus-Christ, selon l'ordre de Melchisédech, Hebr., v, 6; VII, 17, 21 (1). Le sens des autres versets, qui ne sont pas cités dans le Nouveau Testament, n'est pas moins certain. Le ℣. 2 prédit que le règne du Messie, qui commencera à Jérusalem, s'étendra de là sur toute la terre. Le ℣. 3 nous le montre, quoique d'une manière obscure, engendré du sein de Dieu. Les ℣℣. 5 et 6 nous le représentent triomphant du haut du ciel de ses ennemis. Enfin, le ℣. 7 nous fait entrevoir les souffrances par lesquelles il s'est acquis sa gloire. — 3 str., subdivisées chacune en 4 et 3 vers, 1-2; 3-4; 5-7. La 1re, 1-2, contient un oracle de Dieu qui fournit le thème développé dans les deux suivantes. Le Seigneur promet au Messie la puissance et la domination universelle. Dans la 2e, 3-4, le Psalmiste lui rappelle son origine et les promesses que le Seigneur lui a faites. Dans la 3e, 5-7, il dépeint le Messie terrassant ses ennemis, après avoir conquis son royaume en buvant de l'eau du torrent, c'est-à-dire par ses souffrances.

I.

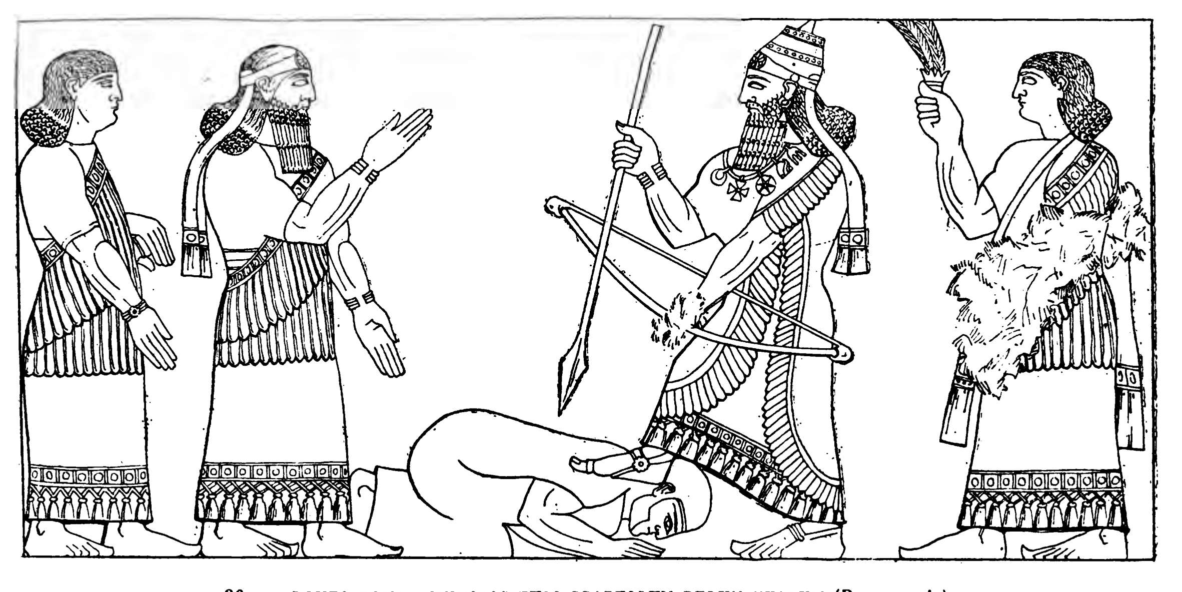
Le Seigneur (Jéhovah) a dit à mon Seigneur [Adoni] :
« Assieds-toi à ma droite,
» Jusqu'à ce que j'aie placé tes ennemis
» [Comme] un escabeau sous tes pieds (2). »

*

Ton sceptre puissant,
Le Seigneur [Jéhovah] l'étendra sur Sion :
« Domine au milieu de tes ennemis. »

(1) « Le passage dans lequel le roi célébré ici nous est représenté en même temps comme prêtre, fournit une des preuves les plus fortes du caractère messianique du Psaume. » König, *Theologie der Psalmen*, p. 489.

(2) « Audit quasi homo, sedet quasi Dei filius, » dit S. Ambroise, *Apologia David altera*, IV, 26, t. XIV, col. 896-897.



36. — *DONEC PONAM INIMICOS TUOS SCABELLUM PEDUM TUORUM* (Ps. CIX, 1.)

Ennemi vaincu servant d'escabeau au roi vainqueur.
(Bas-relief assyrien de Nimroud.)

II.

« Avec-toi est la puissance, au jour où tu [manifestes] ta force (1).
» Dans les splendeurs des saints [au jugement dernier] (2).
» De ton sein, avant l'aurore,
» Je t'ai engendré. »

*

Le Seigneur (Jéhovah) l'a juré et il ne s'en repent point ;
Tu es prêtre pour l'éternité
Selon l'ordre de Melchisédech.

III.

Le Seigneur [Adonaï], à ta droite,
Écrase les rois, au jour de ta colère.
Il juge les peuples,
Il remplit [la terre] de ruines (hébreu, de cadavres).

*

Il écrase la tête [de ses ennemis] dans des contrées nombreuses,
Dans sa marche, il boit de l'eau du torrent,
C'est pour cela qu'il lève la tête (3).

780. — Psaume CX, hébreu CXI : *Confitebor tibi, Domine.*

Louange à Dieu pour ses bienfaits.

Ce psaume et les deux suivants dans l'hébreu, les huit suivants dans la Vulgate, commencent par *Alleluia.* Le Ps. CX et le Ps. CXI se font pendant pour le fond et pour la forme. L'un et l'autre sont alphabétiques, et composés de 22 vers, commençant chacun par une lettre de l'alphabet,

(1) La Vulgate place ces paroles dans la bouche de Dieu le Père. — La plupart des Pères entendent par *principium*, de *princeps*, la principauté, la domination. — Ce passage est très difficile. Le texte hébreu actuel est aussi très obscur, surtout pour les 3e et 4e vers. On peut le traduire ainsi :

Ton peuple [t'offre] spontanément [ses dons] au jour de ta puissance
Dans la magnificence du lieu saint ;
Du sein de l'aurore
[Coule] la rosée de ta jeunesse.

(2) « Diem virtutis Dei appellat illam qua universum orbem judicabit. » S. Cyril. Alex., *In Ps.* CIX, 3, t. LXIX, col. 1267.

(3) On peut voir, sur ce Ps., M. Le Hir, *Le Livre de Job*, p. 419-426.

selon l'ordre ordinaire, sans division strophique. Le premier loue Dieu des bienfaits qu'il a accordés à Israël, à diverses époques de son histoire; le second proclame le bonheur de celui qui craint Dieu, c'est-à-dire, est fidèle à pratiquer ses commandements; tous les deux affirment la justice divine, qui a toujours le dernier mot (1). La poésie des Psaumes cx et cxi ressemble à celle de plusieurs parties des Proverbes.

781. — Psaume cxi, hébreu cxii : *Beatus vir qui timet Dominum.*

Bonheur du juste.

Voir psaume cx. — Ce Ps., sans titre en hébreu, porte dans la Vulgate celui de *Reversionis Aggæi et Zachariæ*, ce qui signifie sans doute qu'il fut chanté après le retour de la captivité, du temps des prophètes Aggée et Zacharie, et par leur conseil.

782. — Psaume cxii, hébreu cxiii : *Laudate, pueri, Dominum.*

Gloire au Dieu Très-Haut, soutien du faible.

Sans titre. — Ce psaume qui a, pour le fond, des analogies avec le cantique d'Anne, I Reg., II, et avec le *Magnificat*, est un hymne de louange à Dieu. — Il commence le *Hallel* que les Juifs récitent aux trois grandes fêtes de l'année, à la fête de la Dédicace et aux Néoménies. Les autres Ps. du *Hallel* sont cxiii-cxvii, et cxxxv, lequel est appelé spécialement le grand *Hallel*. — Le Ps. cxii est très régulier, il renferme trois strophes de 6 vers, 1-3; 4-6; 7-9; et est très facile à comprendre. La 1re strophe est une invitation à louer Dieu; la 2e exalte la grandeur du Très-Haut; la 3e, établissant un contraste entre cette élévation et la bonté divine, loue le Seigneur de ce qu'il s'abaisse jusqu'aux petits et aux faibles pour les soutenir et les consoler.

783. — Psaume cxiii, hébreu cxiv : *In exitu Israël de Ægypto.*

Merveilles opérées par Dieu en faveur de son peuple à la sortie d'Égypte.

Sans titre. — Psaume historique. Il résume en quelques

(1) Cf. cx, 3^b, 5^b, 9^b, 10^c, et cxi, 3^b, 9^b.

traits, avec des images fortes et hardies, les miracles opérés par le Seigneur pour délivrer son peuple de l'armée du Pharaon, qui le poursuivait à la sortie d'Égypte (1). Les Égyptiens y sont appelés un peuple *barbare*, dans le sens primitif du mot, ancien indien *barbaras*, analogue à *balbus*, celui qui bégaie, c'est-à-dire, ici, celui qui parle une langue étrangère, qu'on ne comprend pas. — Quatre strophes régulières de 4 vers : 1-2; 3-4; 5-6; 7-8. — Ce Psaume est un modèle de parallélisme synonymique.

784. — Psaume cxv, hébreu : *Non nobis, Domine, non nobis.*

Prière pour obtenir le secours de Dieu en commençant une guerre.

Ce Psaume, quoique il ait une numérotation particulière, pour les versets, dans notre Vulgate, ne compte que pour un avec le précédent, non seulement dans les Septante, nos éditions latines et la liturgie, mais aussi dans les versions syriaque, éthiopienne et arabe. Le beau sentiment

(1) La Harpe dit, au sujet de ce psaume : « Si ce n'est pas là de la poésie lyrique et du premier ordre, il n'y en eut jamais; et si je voulais donner un modèle de la manière dont l'ode doit procéder dans les grands sujets, je n'en choisirais pas un autre : il n'y en a pas de plus accompli. Le début est un exposé simple, rapide et imposant. Le poète raconte des merveilles inouïes comme il raconterait des faits ordinaires : pas un accent de surprise ni d'admiration, comme n'y aurait pas manqué tout autre poète. Le Psalmiste ne veut pas parler lui-même de l'idée qu'il faut avoir des merveilles qu'il trace. Il veut que ce soit toute la nature qui rende témoignage au Maître auquel elle obéit. Il l'interroge donc tout de suite, et de quel ton ! *Mer, pourquoi as-tu fui? Jourdain*, etc. Je cherche quelque chose de comparable à cette brusque et frappante apostrophe, et je ne trouve rien qui en approche. Il interpelle la mer, le fleuve, les montagnes, les collines, et avec quelle sublime brièveté! Et dans l'instant vous entendez la mer, le fleuve, les montagnes, les collines qui répondent ensemble : *Eh! ne voyez-vous pas que la terre s'est émue à la face du Seigneur? Et comment ne serait-elle pas émue à la face de Celui qui change la pierre en fontaine et la roche en source d'eau vive?* Car ce sont là les liaisons supprimées dans cette poésie rapide. Le poète aurait pu aussi mettre en récit ce miracle, comme il a fait des autres ; mais il préfère de le mettre dans la bouche des êtres inanimés ; est-ce là un art vulgaire ? » *Le Psautier en français, traduction nouvelle, Discours préliminaire*, IIe partie, 1811, p. 35-37.

qu'exprime le *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*, à la suite des merveilles de la sortie d'Égypte, semble, en effet, relier ce Psaume au précédent : le chantre sacré, comme ébloui et accablé à la vue de tant de miracles, et tout pénétré du sentiment de l'infirmité de l'homme, pouvait s'écrier naturellement : *Non nobis.* Mais la différence de sujet et de rythme paraît donner raison au partage du Ps. *In exitu*, dans la Bible hébraïque. — C'est une prière d'Israël adressée à Dieu pour obtenir son secours dans une guerre contre les ennemis idolâtres. On le chantait peut-être solennellement au moment de marcher contre l'ennemi. — Cinq strophes irrégulières de 7, 11, 6, 7, et 8 vers : 1-3; 4-8; 9-11; 12-14; 15-18. — 1re str., 1-3 : Que Dieu glorifie son nom en accordant sa victoire aux siens contre les idolâtres (1). — 2e str., 4-8 : Les dieux des païens ne sont rien. — 3e str., 9-11 : Que les guerriers d'Israël soient donc pleins de confiance, car c'est le vrai Dieu qui est leur soutien. Comme cette dernière idée est celle que le Psalmiste veut inculquer le plus profondément dans le cœur des soldats, elle est répétée trois fois dans cette strophe, à la 3e personne. Les vers : 14-15, sont à la 2e personne ; ce changement provient, sans doute, de ce que le refrain était chanté par le chœur de ceux qui ne partaient point pour la guerre, tandis que les guerriers chantaient eux-mêmes le reste du psaume, d'où l'emploi de la 1re personne : 1, 3, 12, 18. — 4e str., 12-14 : Promesse que Dieu bénira son peuple. — 5e str., 15-18 : Même pensée exprimée en d'autres termes : Dieu conservera à Israël la terre qu'il lui a donnée, et les Israélites le loueront, avant de descendre dans la tombe.

(1) Le dimanche 12 septembre 1683, Jean Sobieski livra la fameuse bataille qui délivra Vienne, assiégée par les Turcs, en brandissant sa framée au premier rang de ses troupes et en répétant à grands cris ce verset : *Non nobis, non nobis, Domine exercituum, sed nomini tuo da gloriam.* A cette voix, à ces accents, « les Tartares et les Spahis le reconnurent et reculèrent, » dit l'historien de la Pologne. Salvandy, *Histoire de la Pologne avant et sous le roi Jean Sobieski*, 1829, t. III, p. 91.

785. — Psaumes CXIV et CXV, hébreu CXVI : *Dilexi quoniam exaudiet Dominus* et *Credidi propter quod locutus sum.*

Chant d'action de grâces d'un malade qui a échappé à la mort.

Ces deux psaumes, sans titres, n'en forment qu'un seul en hébreu. La Vulgate ne les compte aussi que pour un dans la numérotation des versets. Quoique on puisse très bien les couper en deux, ils paraissent cependant étroitement unis et forment quatre strophes de 9, 10, 10 et 11 vers : 1-4; 5-9; 10-14; 15-19, lesquelles se correspondent exactement. Les deux premières racontent à quel péril de mort a échappé le Psalmiste : les deux dernières remercient Dieu de cette délivrance : les quatre strophes se correspondent même deux à deux pour la forme, ℣. 10 à 1, et 15 à 5. — ℣. 13, le calice du salut, figure du calice eucharistique, désigne la coupe qu'on offrait à Dieu pour le remercier de ses bienfaits, et qu'on buvait ensuite (1). Le ℣. 15 rappelle la mort dont le Psalmiste a parlé, Ps. CXIV, et à laquelle il a échappé. En disant que la mort du juste est précieuse aux yeux de Dieu, il affirme par là même l'existence de l'autre vie.

786. — Psaume CXVI, hébreu CXVII : *Laudate Dominum, omnes gentes.*

Invitation à tous les peuples à louer Dieu.

Sans titre. — Ce quatrain est comme une prophétie de la conversion des Gentils. Rom., XV, 11.

787. — Psaume CXVII, hébreu CXVIII : *Confitemini Domino quoniam bonus.*

Hymne d'action de grâces pour la dédicace du second temple.

Sans titre. — Ce Psaume dont la forme même, — la quadruple invitation de 1-4, le refrain répété après chaque vers : 1-4, etc., — indique qu'il avait été composé pour une cérémonie publique, fut probablement chanté à la Dédicace

(1) *Poculum gratiarum actionis*, dit Kimchi. La troisième des quatre coupes que buvaient les Juifs, dans la célébration de la fête de Pâques, était appelée la coupe de bénédiction ou d'actions de grâces. Cf. I Cor., X, 16; Matth., XXVI, 27; Luc, XXII, 17; Jer., XVI, 7; II Reg., III, 35; Prov., XXXI, 6; III Mac., VI, 27, dans les Septante.

du second temple, I Esd., VI, 15-16. On n'y distingue pas de strophes régulières, mais il se divise en divers groupes, destinés à être chantés à des moments différents. Au commencement de la cerémonie, quand la procession se met en marche, elle loue la bonté de Dieu, 1-4; pendant la marche, elle rappelle comment Dieu a délivré Israël de la captivité, et elle l'en remercie, 5-18; à l'entrée du temple, elle demande que les portes du temple lui soient ouvertes, pour y glorifier Dieu, 19. — Ceux qui reçoivent la procession répondent que c'est la porte de Dieu, et que les justes seuls y entrent, 20; ils remercient Dieu de l'érection du nouveau temple, et de la joie qu'il leur donne en cette fête, 21-23 (1); ils accueillent enfin ceux qui arrivent, et ordonnent de conduire les victimes du sacrifice à l'autel, 24-27. — La procession répond en glorifiant Dieu, 28. — Enfin tous ensemble, ceux qui arrivent et ceux qui attendaient, répètent les deux premiers vers qui résument tout le Psaume :

> Confitemini Domino quoniam bonus :
> Quoniam in sæculum misericordia ejus.

788. — Psaume CXVIII, hébreu CXIX : *Beati immaculati in via.*

Bonheur de celui qui observe la loi de Dieu.

Sans titre. — Ce psaume, le plus long de tous, est alphabétique, mais les lettres de l'alphabet ne commencent pas seulement un vers, comme dans les autres psaumes alphabétiques, elles commencent les huit premiers vers des huit distiques que renferme chaque strophe (2). Les strophes sont égales en nombre à celui des lettres hébraïques, c'est-à-dire 22, formant par conséquent 8 × 22 = 176 distiques ou 352 vers. — La pensée principale développée dans ce psaume est que notre devoir capital consiste dans l'observation de la

(1) Sur le ℣. 22, voir Is., XXVIII, 16; Rom., IX, 33; I Petr., II, 6-7; Matth., XXI, 42-44; Marc, XII, 10 sq., Luc., XX, 17; Act., IV, 11; S. J. Chrys., in Ps. CXVII, n° 5, t. CV, col. 835-336.

(2) « Consummatio nostræ doctrinæ et eruditionis nostræ, dit S. Hilaire, sub perfecti hujus numeri (octo) absolutione per singula elementa concluditur. » *Tractatus in* CXVIII *Ps.*, t. IX, col. 503.

loi de Dieu (1). L'Église le fait réciter tous les jours à ses prêtres, dans les petites heures du bréviaire, pour leur rappeler que leur vie tout entière ne doit être que l'accomplissement de la volonté de Dieu (2).

On a reproché à ce psaume de manquer de plan et de logique, d'être rempli de répétitions oiseuses et monotones, etc. Voici ce qu'on peut répondre à ces objections : « Le ℣. 9 nous montre que l'auteur est un jeune homme (*adolescentior*), ce

(1) « In hoc psalmo tanquam synonyma pro *divina lege* et *sapientia* accipiuntur hæc utroque numero : *lex*, *mandata*, *statuta*, *viæ*, *judicia*, *testimonia*, *præcepta*, *justitia*, *æquitas*, *justificationes*, *sermones*, *verbum*, *eloquium*, *veritas*; nam vel non differunt, vel cum re idem sint, eamdemque *divinam legem* et *doctrinam* significent, ratione et notatione duntaxat distinguuntur, quatenus *legis divinæ* qualitates, notæ, perfectiones, proprietates, variæ sunt ac multiplices. » Tommasi, *Psalterium perpetua interpretatione ornatum*, Opera, t. III, p. 438. Le seul ℣. 122 ne contient pas de mots signifiant la loi.

(2) « Est altissimus profunditate sensuum, dit Cassiodore, *Expos. in Ps.* CXVIII, t. LXX, col. 835, et contextus quasi similium repetitione verborum, modo profitendo quod accepit, modo iterum sperando quæ meruit. Qui more nobilium fluviorum lenis ire conspicitur, cum nimis profundus esse noscatur. » Tommasi donne un moyen de réciter pieusement ce psaume en le distribuant de la manière suivante : Idée générale : « Quod Christus nos imbuat præceptis, justificationibus ac legibus suis. Vox Christi ad Patrem de adversario, et de Judæis et de adventu suo et passione et resurrectione sua; de judicio ejus futuro et regno; de monendo proximo. » Division des strophes : « I. *Aleph.* Psalmus de doctrina distinctus mystica. II. *Beth.* Vox novelli populi et juvenum nuper credentium in Deum. III. *Gimel.* Vox confessorum et pœnitentium ab ignorantia se convertentium. IV. *Daleth.* Vox sæcularium credentium in Deum. V. *He.* Vox monachorum singulariter viventium. VI. *Vau.* Vox sacerdotum regentium. VII. *Zain.* Vox viri sancti, inter iniquos deputati. VIII. *Heth.* Vox doctorum adnuntiantium judicia Dei et vigilantium. IX. *Thet.* Vox sanctorum in tribulatione degentium, qui in adversis probantur. X. *Iod.* Vox præpositorum et confessorum ac virginum in Deum credentium. XI. *Caph.* Vox pœnitentium hominum. XII. *Lamed.* Vox clericorum in gradu novo introeuntium. XIII. *Mem.* Vox doctorum legem depromentium. XIV. *Nun.* XV. *Samech.* Vox justi in tentationibus. XVI. *Ain.* Oratio fidelis in fine obitus sui. XVII. *Phe.* Verba percipiens, gratias Deo agens. XVIII. *Sade.* Deprecatio tabescentis inter peccatores. XIX. *Coph.* Vox confessoris laborantis a juventute. XX. *Resch.* Supplicatio pauperis in doloribus positi. XXI. *Sin.* XXII. *Tau.* » *Psalterium juxta duplicem editionem quam Romanam dicunt et Gallicam*, XIII, *Collectio argumentorum in Psalmos ex dictis Origenis.* éd. de 1683, p. XXV-XXVI, ou *Opera*, 1745, t. II, p. LVIII.

qui est confirmé par les versets 99-100 [et 141]. Ce jeune homme se trouve dans un état qui est clairement décrit : Il est traité avec mépris, maltraité, persécuté par les ennemis de la parole de Dieu, puisque la défection l'entoure, par un gouvernement hostile à la vraie religion, 23, 46, 161; il est dans les fers, 61, 83, il attend la mort, 109; il reconnaît dans ses souffrances une humiliation salutaire qui lui vient de Dieu; la parole de Dieu est donc sa consolation, sa sagesse; il attend le secours divin et l'implore; — le psaume tout entier est une prière pour obtenir la persévérance au milieu d'une société impie et dégénérée, la consolation au milieu d'une affliction profonde, augmentée par l'infidélité de ceux qui l'environnent; c'est une prière pour obtenir le salut : elle devient de plus en plus pressante et fait entendre, dans la strophe *caph*, le *quando consolaberis me?* 82. — Quand on s'est bien pénétré de ce caractère du psaume, il est impossible de ne pas apercevoir le développement de la pensée. Après avoir loué la parole de Dieu (str. *aleph*) et proclamé combien grande est sa vertu, puisqu'elle rend pieux le jeune homme qui l'étudie avec soin (*beth*), le poète demande, au milieu des ennemis railleurs qui le persécutent, la grâce de l'illumination (*ghimel*), de la fermeté (*daleth*), de la persévérance (*hé*), et la force de confesser sa foi avec force et avec joie (*vav*); la parole de Dieu est l'objet de son affection (*zaïn*); il se range parmi ceux qui craignent Dieu (*kheth*), il reconnaît que son humiliation est salutaire (*teth*), mais il a besoin de consolation (*yod*), et il demande en soupirant : Quand serai-je consolé (*caph*)? Sans la parole puissante, ferme, éternelle de Dieu qui le soutient, il perdrait courage (*lamed*); elle lui donne la sagesse et la prudence (*mem*), il lui a juré fidélité et il garde son serment, malgré la persécution (*noun*), il abhorre et méprise les apostats (*samech*). Il est opprimé, mais Dieu ne le laissera pas périr (*'aïn*), il ne permettra pas que les efforts des impies, qui lui arrachent des larmes, l'emportent (*phé*) sur lui, qui est petit (encore jeune) et méprisé, mais que consument le zèle contre ceux qui oublient Dieu (*tsadé*). Puisse le Seigneur entendre les cris

par lesquels il l'appelle, et le jour et la nuit (*qof*), le consoler bientôt par sa miséricordieuse bonté (*resch*), lui qui, persécuté par les princes, s'attache fermement à Dieu (*schîn*), et enfin le sauver, lui, pauvre brebis errante et en grand danger (*thav*) ! — Toutes les pensées principales des diverses strophes ne sont pas épuisées par cette analyse,... mais elle montre du moins que ce psaume ne manque point de suite et de mouvement dans la pensée, qu'il n est point un simple poème abstrait, mais qu'il est fondé sur des événements particuliers et est l'expression d'une situation personnelle, d'où est sorti, comme un fruit de la piété (de l'auteur), cet éloge intarissable de la loi de Dieu... Il est possible que la composition d'un psaume aussi long, qui manifeste dans sa forme artificielle, depuis le commencement jusqu'à la fin, la tranquillité d'âme d'un confesseur de la foi, soit l'œuvre d'un prisonnier qui abrégeait les heures de sa captivité en exprimant ainsi, en strophes alphabétiques, ses plaintes et ses espérances (1). » Quelques critiques l'attribuent à Esdras.

« Il nous paraît, dit M. Le Hir, que l'on pourrait tirer de la seule lecture ou exposition de ce psaume une preuve frappante de la divinité d'une religion qui inspire de tels sentiments d'amour, d'amour tendre, vif et désintéressé pour la loi de Dieu. Le Psalmiste va jusqu'à verser des larmes et à se consumer de douleur et d'indignation, par zèle pour cette loi qu'il voit transgressée, méprisée par les méchants. L'homme cherche en vain de tels sentiments en lui-même, il faut que la grâce les y forme. Aussi ne trouve-t-on rien d'analogue dans toutes les littératures ni dans toutes les philosophies profanes (2). »

(1) F. Delitzsch, *Die Psalmen*, 3e édit., 1874, t. II, p. 241-242.— S. Ambroise a fait un commentaire moral très développé de ce Psaume : *In Psalmum David* CXVIII *Expositio*, t. XV, c. 1197-1527. Voir aussi l'exposition de ce psaume dans M. Bacuez, *Du saint office*, 2e partie, titre II, section II.

(2) Le Hir, *Les Psaumes*, p. 276.

Les quinze psaumes graduels. cxix-cxxxiii.

789. — Psaume cxix, hébreu cxx : *Ad Dominum cum tribularer clamavi.*

Prière à Dieu contre les fourbes.

« *Schîr ham-ma'alôth, cantique graduel.* » Ce psaume est le premier des quinze qui porte ce nom. En voir la signification, n° 666, au mot *ma'alôth.* — L'auteur vit dans un temps de trouble, peut-être du temps d'Esdras, après la captivité; il est entouré d'ennemis, comme une brebis au milieu des loups, et il implore le secours de Dieu. — Trois str. de 4, 4 et 6 vers, 1-2; 3-4; 5-7. — Le rythme de gradation, n° 666, qui est très sensible dans plusieurs des psaumes graduels, est ici manifeste (1). — 1re str., 1-2 : Invocation à Dieu contre les fourbes. — 2e str., 3-4 : Apostrophe aux fourbes, qui ne retireront aucun profit de leur tromperie. — 3e str., 5-7 : Plainte sur son sort.

790. — Psaume cxx, hébreu cxxi : *Levavi oculos meos in montes.*

Dieu est notre garde.

« Psaume graduel. » — Quatre strophes régulières de 4 vers, 1-2; 3-4; 5-6; 7-8. Sur le rythme de gradation, très sensible dans ses strophes, voir n° 666, au mot *ma'alôth.* — Ce psaume est écrit avec simplicité, élégance; il respire une grande sérénité d'âme. Les pensées du poète sont exclusivement tournées vers les choses saintes. Il est en route pour Jérusalem, où il est sûr de trouver le protecteur qui le garde de tout mal.

791. — Psaume cxxi, hébreu cxxii : *Lætatus sum.*

Bonheur de celui qui visite la maison de Dieu.

« Psaume graduel. » — Le texte hébreu ajoute : « De David. » — Composé peut-être pendant la révolte d'Absalom, — Trois strophes de 6, 6 et 8 vers, 1-3; 4-5; 6-9 (2). —

(1) *A lingua dolosa*, 2b et *ad linguam dolosam*, 3b ; *habitavi* et *incola fui*, 5b et 6b ; *pacem* et *pacificus*, 7a et 7b .

(2) Le rythme de gradation se remarque 1b , 5b et 9a : *Domum Do-*

Ce psaume suppose très clairement l'existence des pèlerinages à Jérusalem, 4ª - 6, comme règle, 4ᵇ⁻ᵈ. — 1ʳᵉ str., 1-3: Joie au départ pour Jérusalem (1); arrivée à la ville bien bâtie. — 2ᵉ str., 4-5 : Les tribus d'Israël vont là en pèlerinage, selon la prescription (*testimonium*) faite à Israël, pour y louer le Seigneur et y être jugés par la maison de David, — 3ᵉ str., 6-9 : Vœux pour la félicité de Jérusalem.

792. — **Psaume** CXXII, **hébreu** CXXIII : *Ad te levavi oculos meos.*

Confiance en Dieu au temps de l'affliction.

« Psaume graduel. » — Le pieux Israélite lève ses yeux avec confiance vers Dieu 1° pour connaître sa volonté, 1-2; 2° pour recevoir sa grâce au moment de l'affliction, 3-4. Ces deux pensées sont exprimées dans deux strophes de 6 et 4 vers. On rencontre dans le texte original de ce psaume plus d'assonances que dans aucune autre partie de l'Ancien Testament, ce qui lui donne une apparence de poème rimé, 2ᵈ et 3ª ; 3ᵇ et 4ª ; 3ᵇ et 4ᶜ (2).

793. — **Psaume** CXXIII, **hébreu** CXXIV : *Nisi quia Dominus erat in nobis.*

Bonté de Dieu qui a délivré Israël de ses ennemis.

« Psaume graduel. » — Ce beau psaume peint les efforts qu'ont fait les ennemis du peuple de Dieu pour le dévorer, mais Dieu les a arrachés à leur rage. Cette même pensée est exprimée sous des images diverses : des flots qui menaçaient de les engloutir, des rêts qu'on leur tendait pour les prendre. — Les aramaïsmes du texte original indiquent que la composition est relativement récente. Elle est faite avec un art raffiné, dans lequel le rythme de gradation est très vi-

mini, David; 2ᵇ et 3ª : *Jerusalem;* 4ª et 4ᵇ : *tribus;* 5ª et 5ᵇ : *sedes;* 6ª, 7ª et 8ᵇ : *pax, pacem;* 6ᵇ et 7ᵇ : *abundantia.*

(1) On peut comparer à la joie qu'éprouvent les Juifs, quand ils voient Jérusalem, celle des croisés, très bien décrite par les chroniqueurs. Voir Robert le Moine, *Hist. Hier.*, l. IX, c. I, Migne, Pat. lat., t. CLV, col. 745, et Balduin, *Hist. Hier.*, l. IV, ib., t. CLVI, col. 1139.

(2) On observe aussi dans ce psaume le rythme de gradation : 1ª, 2ª, 2ᵇ et 2ᵉ : *oculi;* 2ᶠ et 3ª : *miserere;* 3ᵇ et 4ᶜ : *repleti;* 3ᵇ et 4ᵉ : *despectio.*

sible (1). — 4 str. irrégulières de 4, 6, 6 et 2 vers; 1-2; 3-5; 6-7; 8.

794. — Psaume CXXIV, hébreu CXXV : *Qui confidunt in Domino.*

Sécurité de ceux qui se confient en Dieu.

« Psaume graduel. » — Composé sans doute pendant la captivité, ℣. 3 (2). — Trois strophes de 6, 4, 5 vers, 1-2; 3; 4-5. Ce psaume développe la pensée que Dieu protège ceux qui lui demeurent fidèles au milieu des épreuves de la captivité. — 1re str., 1-2 : Qui se confie en Dieu est inébranlable comme Jérusalem sur ses montagnes. Les montagnes, dans l'Écriture, sont l'image de la sécurité, parce que c'est là que les Hébreux se mettaient à l'abri de leurs ennemis, n° 425, 3°. — 2e str., 3 : La captivité prendra fin. — 3e str., 4-5 : Que Dieu traite le bon avec bonté; le méchant, qu'il le punisse, et qu'il donne sa paix à Israël (3).

795. — Psaume CXXV, hébreu CXXVI : *In convertendo Dominus.*

Joie du retour après la captivité de Babylone.

« Psaume graduel. » — Composé au retour de la captivité. — Deux str. régulières de 8 vers, 1-3; 4-6 terminées, l'une et l'autre par une sorte de répétition : 1° *Magnificavit Dominus facere cum eis,* 2d, et *magnificavit Dominus facere nobiscum,* 3a; 2° *mittentes* 6b, et *portantes* 6d (c'est le même mot dans le texte original). — La 1re str., 1-3, s'occupe du passé, la 2e, 4-6, de l'avenir. Dans le passé, le Psalmiste rappelle la joie du retour de la captivité; des difficultés

(1) 2a est répétition de 1a; 5a est comme 3a et 4a; l'eau se trouve 4a et 5b; 5a répète à peu de choses près 4b. Au ℣. 7, le *laqueus* est mentionné 7b et 7c, et la délivrance 7a et 7d.

(2) Rythme de gradation : 1a : *in æternum*, et 2c : *in sæculum; 2a et 2b : in circuitu;* 3b et 3c : *justi;* 4a : *benefac* et *bonis.*

(3) Le mot *obligationes*, CXXIV, 5, est obscur. Plusieurs pensent qu'il faut lire *obliquationes*, voies tortueuses. Ita Weitenauer, *Lexicon Biblicum*, Rome, 1866, p. 360. — Cependant *obligationes* paraît être la vraie leçon; ce mot signifie *liens, corde pour étrangler*. Cf. Act., VIII, 23. Le Psalmiste parle ici de ceux qui tournent à l'oppression, qui en viennent à opprimer les habitants de Jérusalem. Kaulen, *Handbuch zur Vulgata*, 1870, p. 61 et 30.

sont survenues depuis; les peuples qui entourent Juda lui suscitent toutes sortes d'obstacles pour entraver la reconstruction du temple; tous les captifs ne sont pas revenus, mais que personne ne se laisse abattre : on sème dans les larmes, on récoltera dans l'allégresse. — *Euntes ibant,... venient*, est pour *eunt, veniunt*, n° 667. Le participe du verbe, placé devant le verbe, correspond à un idiotisme hébraïque qui a pour objet de donner plus de force à l'expression; c'est une forme intensitive.

796. — Psaume CXXVI, hébreu CXXVII : *Nisi Dominus ædificaverit domum.*

L'homme ne peut rien sans le secours de Dieu.

« Psaume graduel de Salomon. » — Le nom de Salomon manque dans la plupart des exemplaires des Septante, et Théodoret observe que le 1er verset semble indiquer qu'il s'agit non du premier temple, mais du second, dont la construction fut entravée par les peuples voisins, ℣. 2, et fort difficile à cause du petit nombre de Juifs qui étaient revenus de captivité avec Zorobabel, ℣. 4. Il faut remarquer d'ailleurs que ce psaume imite les écrits de Salomon. — Quatre strophes régulières de 4 vers, 1; 2; 3-4; 5. — 1re str., 1 : Tous nos efforts sont vains, sans le secours de Dieu; — 2e str., 2 : Vain le lever matinal, vaine la veille prolongée, et, sans travail, à celui qu'il aime, pendant qu'il dort, Dieu donne son pain. — 3e-4e str., 3-5 : Comme bénédiction spéciale de la Providence, le Psalmiste énumère les enfants : ils sont la force de la famille, comme des flèches dans un carquois, les défenseurs naturels des parents devenus infirmes (1).

797. — Psaume CXXVII, hébreu CXXVIII : *Beati omnes qui timent Dominum.*

Bonheur du juste.

« Psaume graduel. » — Le Psalmiste chante le bonheur du juste dans sa famille, et termine par des souhaits en faveur

(1) Rythme de gradation : *Nisi Dominus ædificaverit*, 1a : *nisi Dominus custodierit*, 1; *ædificant*, 1b; *custodit*, 1d; *in vanum*, 1b; *frustra* 1d; *vanum*, 2a; *filii*, 3a et 4b.

de Jérusalem. — Trois strophes de 4, 4 et 7 vers : 1-2; 2; 4-6. — 1[re] str., 1-2 : Heureux qui garde la loi, il jouira du fruit de ses mains; — 2[e] str., 3 : et aura une nombreuse famille. — 3[e] str., 4-6 : Ainsi il sera béni et verra Jérusalem prospère (1).

798. — Psaume CXXVIII, hébreu CXXIX : *Sæpe expugnaverunt me.*

Souhaits pour que le bonheur de Jérusalem soit durable.

« Psaume graduel. » — Deux strophes de 8 et 9 vers : 1-4; 5-8. — 1[re] str., 1-4 : Dieu a mis fin aux malheurs d'Israël. — 2[e] str., 5-8 : Puisse ce triomphe être durable (2) !

799. — Psaume CXXIX, hébreu CXXX : *De profundis.*

Appel du pécheur à la miséricorde de Dieu.

« Psaume graduel. » — Ce psaume, le 6[e] des pénitentiaux, est, dans les prières de l'Église, le gémissement des âmes du purgatoire. C'est une invocation touchante du pécheur qui demande à Dieu de le traiter avec miséricorde (3). — Quatre strophes de 4 vers : 1-2; 3-4[b]; 4[c]-6; 7-8. — 1[re] str., 1-2 : Appel à la miséricorde de Dieu ; — 2[e] str., 3-4[b] : parce que, s'il traite tout le monde avec une justice rigoureuse, personne ne pourra le soutenir. — 3[e] str., 4[c]-6 : Motif de confiance : Le Psalmiste espère, — 4[e] str., 7-8 : parce que Dieu est plein de miséricorde (4).

(1) Rythme de gradation : *beati*, 1[a], *bene tibi*, 2[b] ; *benedicetur*, 4[a], *benedicat*, 5[a] ; *videas*, 5[b] et 6[a] .

(2) Rythme de gradation : *Sæpe expugnaverunt me a juventute mea* 1[a] et 2[a] ; *benedictio...*, *benediximus*, 8[b] et 8[c] .

(3) « Ce chant extraordinaire, que chacun de nous a répété sur sa propre douleur, [fut] d'abord l'explosion d'un déchirement individuel, explosion d'un pathétique tellement expressif que, n'ayant ni auparavant ni depuis rien entendu de comparable, l'Église en a fait la lamentation liturgique des adieux suprêmes. » Émile Ollivier, *Discours pour sa réception à l'Académie française*, publié le 5 mars 1874.

(4) Rythme de gradation : *speravit*, 5, et *speret*, 6[b] ; *redemptio*, 7[b] , et *redimet*, 8[a] .

800. — Psaume cxxx, hébreu cxxxi : *Domine, non est exaltatum cor meum.*

Résignation à la volonté de Dieu.

« Psaume graduel. De David. » — Rend bien les sentiments de David, toujours parfaitement soumis à la volonté de Dieu dans toutes les circonstances de sa vie. — Trois str. de 3 vers : 1; 2a-c; 2d-3. — 1re str., 1 : Le Psalmiste n'aspire pas à ce qui est au-dessus de lui. — 2e str., 2a-c : Il a fait taire son âme, comme un enfant sevré. — 3e str. 2d-3 : Qu'Israël espère en Dieu. — Dans l'original, 2c et 2d sont presque identiques.

Comme l'enfant sevré auprès de sa mère,
Comme l'enfant sevré, mon âme (désir) est en moi.

801. — Psaume cxxxi, hébreu cxxxii : *Memento, Domine, David.*

Prière pour la famille de David.

« Psaume graduel. » — Ce psaume demande la protection divine pour la famille de David et annonce le règne du Messie. Il fut probablement composé par Salomon pour la Dédicace du temple, II Par., vi, 41. — Il renferme quatre strophes régulières de 10 vers : 1-5; 6-10; 11-13; 14-18. — Les deux 1res str., 1-10, rappellent à Dieu ce que David a fait pour lui : 1re str. : Projet de lui élever un temple; — 2e str. : transport de l'arche à Jérusalem, — et lui demandent d'en récompenser sa postérité. Les deux dernières str., 11-18, reproduisent les promesses que Dieu avait faites à David (1).

802. — Psaume cxxxii, hébreu cxxxiii : *Ecce quam bonum.*

Excellence de l'union fraternelle.

« Psaume graduel. De David. » — Le Psalmiste chante

(1) Rythme de gradation : *Deus Jacob*, 2b, 5b; le ŷ. 16 est à peu près la répétition du ŷ. 9; le nom de David apparaît dans chacune des 4 str., 1a; 10a, 11a et 17a; 13b, *habitationem*, et 14b, *habitabo*. Le ŷ. 6 signifie:

Nous entendîmes dire qu'elle [l'arche] était à Éphrata,
Et nous la trouvâmes dans les champs de Yahar.

Yahar signifie *forêt* et a été traduit par *sylva* dans la Vulgate. C'était un endroit près de Cariathiarim.

l'union fraternelle des Israélites, quand ils se réunissent pour les grandes cérémonies religieuses. Le grand-prêtre, fils d'Aaron, qui leur apparaît alors, avec ses ornements éclatants et tout couvert de parfums, les ravit d'admiration ; la rosée qui tombe sur l'Hermon les charme ; non moins admirable, non moins charmante, est la réunion des frères. — Point de strophe (1).

803. — Psaume CXXXIII, hébreu CXXXIV : *Ecce nunc benedicite Dominum.*

Invitation à louer Dieu pendant la nuit.

« Psaume graduel. » — C'est le dernier des psaumes graduels. Il se compose de deux courtes strophes de 4 et 2 vers : 1-2 ; 3. — La 1re est une invitation, faite pendant la nuit, à louer le Seigneur. — La seconde est la réponse à cette invitation.

804. — Psaume CXXXIV, hébreu CXXXV : *Laudate nomen Domini.*

Hymne à Dieu, grand dans la nature et dans le gouvernement d'Israël.

Sans titre. — Six strophes irrégulières de 8, 8, 10, 4, 8 et 6 vers : 1-4 ; 5-7 ; 8-12 ; 13-14 ; 15-18 ; 19-21. — 1re str., 1-4 : Exhortation à louer Dieu ; — 2e str., 5-7 : parce qu'il est le Maître de la nature ; — 3e str., 8-12 : qu'il a délivré son peuple de la servitude d'Égypte, et lui a donné la terre de Chanaan ; — 4e str., 13-14 : qu'il est plein de gloire, et sauve son peuple ; — 5e str., 15-18 : tandis que les dieux des païens ne sont rien. — 6e str., 19-21 : Que tout Israël loue donc le Seigneur.

805. — Psaume CXXXV, hébreu CXXXVI : *Confitemini Domino quoniam bonus.*

Cantique d'action de grâces à Dieu pour tous ses bienfaits.

Sans titre. — 1° Le Psalmiste exhorte le peuple à louer Dieu, 1-3 ; — 2° à cause des merveilles qu'il a opérées pendant les six jours de la création, 4-9 ; — 3° de la délivrance d'Israël de l'Égypte, 10-15 ; — 4° du don de la Terre Promise 16-22 ; — 5° des dons qu'il accorde à chacun, 23-26. — Ce

(1) Herder a fait une analyse littéraire de ce psaume, *Histoire de la poésie des Hébreux*, 2e partie, chap. IX, trad. Carlowitz, 1845, p. 480-481.

psaume a cela de particulier, que le refrain est intercalé entre chaque vers (26 fois) : *Quoniam in æternum misericordia ejus.*— Il n'est pas divisé en strophes. Un solo chantait, sans doute, chaque vers, et le chœur reprenait aussitôt le refrain, qui était comme le répons de nos litanies.

806. — Psaume CXXXVI, hébreu CXXXVII : *Super flumina Babylonis.*

Chant des captifs de Babylone.

Sans titre en hébreu.—La Vulgate porte : *Psalmus David, Jeremiæ.* Ce titre est difficile à expliquer ; il est formellement rejeté par Théodoret (1). — Ce psaume, l'un des plus beaux. et des plus touchants, nous représente les Juifs captifs à Babylone, ne pouvant goûter aucune joie loin de leur patrie. Le patriotisme et la religion ne peuvent pas s'élever plus haut (2).— Six strophes de 4 vers : 1-2 ; 3 ; 4-5 ; 6 ; 7 ; 8-9.— 1re str. 1-2 : Les Juifs captifs à Babylone ont suspendu leurs lyres aux saules pleureurs des bords de l'Euphrate, et ils versent des larmes au souvenir de Sion.— 2e str., 3 : Chantez-nous un cantique de Sion, leur disent leurs maîtres. — 3e et 4e str., 4-6 : Comment chanter les louanges du Seigneur sur la terre étrangère ? Plutôt m'oublier moi-même qu'oublier Jérusalem (3) ! — 5e str., 7 : Prière à Dieu contre l'Idumée,

(1) *Interpretatio Psalmi* CXXXVI, t. LXXX, col. 1926. Il ajoute, col. 1297 : « Psalmi sensus planus est. Qui enim captivi fuerant abducti, et reditum consecuti, ea narrant quæ Babylone acciderant. » C'est ce qui est admis par la plupart des exégètes modernes.

(2) « La poésie touchante de ce psaume, son sentiment si profond, si vrai, si mélancolique et si naturel, est passé dans l'âme des masses et l'a rendu populaire. Il répond à toutes les notes plaintives du cœur humain, à toutes les amertumes et à tous les regrets, à toutes les aspirations et à tous les mécomptes, à toutes les douleurs, à tous les gémissements... des espérances déçues pour les individus comme pour les nations. » F. Claude, *Les Psaumes, traduction nouvelle,* in-12, Paris, 1858, p. 287.

(3) « Combien cette apostrophe à Jérusalem rend-elle tendre et touchant le discours de ce Juif exilé ! Il croit la voir, l'entretenir, lui protester avec serment qu'il consent à perdre la voix et l'usage de la langue. aussi bien que de ses instruments, plutôt que de l'oublier en prenant part aux fausses joies de Babylone. » Rollin, *Traité des Études*, 1805, t. II, p. 601-602. — Les str. 3 et 4 peuvent avoir été composées à Babylone.

qui, après le retour de la captivité, inquiétait la Judée. — 6e str., 8-9 : Souhaits contre Babylone, qui a opprimé Juda.

807. — Psaume CXXXVII, hébreu CXXXVIII : *Confitebor tibi Domine,... quoniam audisti verba oris mei.*

Chant d'action de grâces à Dieu qui doit donner au monde le Messie.

« De David. » — David remercie Dieu de la promesse qu'il lui a faite de faire sortir le Messie de sa race, et de rendre son trône éternel, II Reg., VII; I Par., XVII. — Trois str. de 7, 6, 6 vers : 1-3; 4-6; 7-8. — 1re str., 1-3 : Le Psalmiste remerçie Dieu de la promesse qu'il lui a faite (1). — 2e str., 4-6 : Tous les rois glorifieront Dieu, quand ils la verront se réaliser. — 3e str., 7-8 : Pour lui sa confiance envers le Seigneur est sans bornes.

808. — Psaume CXXXVIII, hébreu CXXXIX : *Domine, probasti me.*

La science infinie et l'immensité de Dieu.

« Au chef de chœur. De David. Psaume (*Mizmôr*). » — Ce beau psaume est un des plus riches en enseignements théologiques sur la nature de Dieu. Dans une première partie, 1-12, David dépeint la science infinie et l'immensité divine, à qui rien ne peut échapper; dans la seconde, 13-18, il loue le Seigneur qui donne la vie à l'homme, et à qui même les phases primitives de notre existence ne sont pas cachées, non plus que notre destinée future, tandis que nous, nous ne savons rien de toutes ces choses; enfin, dans une troisième, 19-24, il s'élève contre les ennemis du Créateur, et demande à être lui-même éprouvé et purifié. Dieu connaît tout, il connaît donc aussi la différence qui existe entre David, son serviteur fidèle, et le méchant. — Quatre strophes irrégulières de 11, 13, 16 et 12 vers : 1-6; 7-12; 13-18; 19-24. Les deux premières strophes correspondent à la 1re partie, la 3e à la 2e, et la 4e à la 3e.

(1) Au lieu de *super omne nomen sanctum tuum* l'hébreu porte *super omne nomen, verbum tuum* ce qui est plus explicite. Ce *verbum,* c'est la promesse de la perpétuité de la race de David dans la personne du Messie.

809. — Psaume CXXXIX, hébreu CXL : *Eripe me, Domine.*

David implore le secours de Dieu contre ses ennemis.

« Au chef de chœur. Psaume (*Mizmôr*). De David. » — Composé pendant la persécution d'Absalom, et analogue aux Ps. LVII et LXIII ; la conclusion de tous les trois est semblable. — Cinq strophes de 6 vers, les trois premières terminées par *sélah :* 2-4 ; 5-6; 7-9; 10-11 ; 12-14. 1re et 2e str., 2-6 : Que Dieu garde le Psalmiste du méchant; — 3e str., 7-9 : parce qu'il met sa confiance en Dieu (prière qu'il lui adresse). — 4e str., 10-11 : Que l'iniquité des impies retombe sur eux. — 5e str., 12-14 : Oui, le pécheur périra, le juste triomphera et bénira le Seigneur.

810. — Psaume CXL, hébreu CXLI : *Domine, clamavi ad te.*

Prière pour obtenir le secours de Dieu contre les méchants

« Psaume (*Mizmôr*). De David. » — Il est difficile à expliquer. Il paraît avoir été composé après la mort de Saül. quand David, en l'apprenant, fait tuer celui qui lui en apporte la nouvelle, et lorsqu'il est encore lui-même environné de dangers. — Quatre strophes de 4, 6, 7, 6 vers, 1-2 ; 3-4; 5-7; 8-10. — 1re str., 1-2 : Invocation à Dieu. — 2e str., 3-4 : Prière pour obtenir la grâce d'éviter le péché. — 3e str., 5-7 : Il accepte comme un bien les coups dont le frappent les méchants, mais il demande néanmoins à en être délivré. Les versets 6 et 7 sont très obscurs. — 4e str., 8-10 : Prière à Dieu pour obtenir d'être délivré de ses ennemis. — Ce psaume était usité dans la primitive église comme prière du soir, ὁ ἐπιλύχνιος, *Const. Apost.*, VIII, 35, 37, t. I, col. 1138, de même que le Ps. LXII servait de prière du matin. « Hujus psalmi verba pene omnes sciunt, dit S. Jean Chrysostome, et per omnem ætatem perpetuo canunt... Multi possunt inveniri psalmi qui vespertino tempori conveniant... Patres... tanquam salutare aliquod pharmacum et peccatorum piaculum, ut is diceretur, constituerunt, ut quæcumque sordes aut maculæ fuerint a nobis toto die susceptæ,... eas, cum ad vesperam pervenerimus, per spirituale hoc carnem

abstergamus. » *Expositio in Ps.* CXL, n. 1, t. LV, col. 426 427.

811. — Psaume CXLI, héb reu CXLII : *Voce mea ad Dominum clamavi*

Appel au secours de Dieu contre la persécution.

« *Intellectus* (*maskîl*). De David, quand il était dans la caverne. Prière (*thephillâh*). » — Composé par David, pendant qu'il était caché pour fuir Saül, dans la caverne d'Odollam ou dans celle d'Engaddi, plus probablement dans la première, I Reg., XXII; XXIV (1). — Trois strophes de 8, 7, 8 vers, 2-4; 5-6; 7-8. — 1re str., 2-4 : David recourt à Dieu au milieu des pièges qu'on lui tend. — 2e str., 5-6 : En lui seul est son espoir.— 3e str., 7-8 : Qu'il daigne donc l'exaucer et le délivrer.

812. — Psaume CXLII, hébreu CXLIII : *Domine, exaudi orationem meam*

Prière pour obtenir le secours de Dieu dans la persécution.

« Psaume (*mizmôr*). De David. » — La Vulgate ajoute : « lorsqu'il était poursuivi par Absalom, son fils. » — Six strophes de 5 vers, excepté la dernière qui en a 6 : 1-2; 3-4; 5-6; 7-8b; 8c-10b; 10c-12. — 1re str., 1-2 : Que Dieu écoute ma prière; — 2e str., 3-4 : parce que mon ennemi me poursuit. — 3e str., 5-6 : Les bontés passées du Seigneur m'inspirent confiance. — 4e str., 7-8b : Qu'il se hâte de me secourir, car je me meurs. — 5e str., 8c-10b : Qu'il m'apprenne le chemin que je dois suivre pour échapper à mon ennemi. — 6e str., 10c-12 : Qu'il me sauve et anéantisse mes ennemis. C'est le 7e et dernier Psaume de la pénitence.

813. — Psaume CXLIII, hébreu CXLIV : *Benedictus Dominus Deus.*

Action de grâces pour la victoire et demande de nouveaux secours.

« De David. » — La Vulgate ajoute : « Psaume. Contre

(1) S. François d'Assise mourant récita ce psaume, et il expira après avoir répété le dernier verset : *Educ de custodia animam meam, ad confitendum nomini tuo; me exspectant justi, donec retribuas mihi.* — S. Bonaventure, *B. Patris Francisci vita*, c. XIV, dans les *B. Francisci Opuscula*, Anvers, 1623, p. 572.

Goliath. » I Reg., XVII. — Il est de forme irrégulière et renferme plusieurs passages qui se lisent déjà, Ps. XVII; VIII; XXXVII; LXII; CI; CIII; XXXIII. Les versets 12-14, qui sont d'un rythme différent, ne se lient pas à ce qui précède. — Cinq strophes de 7, 4, 9, 7, 10 vers : 1-2; 3-4; 5-8; 9-11; 12-15. — 1re str., 1-2 : Actions de grâces à Dieu pour la victoire. 2e str., 3-4 : Qu'il est juste de remercier Dieu, lui si grand, qui s'occupe de nous, si petits! — 3e str., 5-8 : Que Dieu continue sa protection au vainqueur; — 4e str., 9-11 : et David le louera. Oui, qu'il le sauve! — 5e str., 12-15 : Souhaits de bonheur et de paix pour le peuple élu.

814. — Psaume CXLIV, hébreu CXLV : *Exaltabo te, Deus meus.*

Hymne à la bonté de Dieu.

« Louange (*thephillâh*). De David. » — Ce Psaume est alphabétique; il se compose dans le texte original de 21 distiques (au lieu de 22, comme les autres psaumes alphabétiques du même genre, XXIV, etc., parce que la lettre *noun* est omise). Les deux vers qui manquent dans l'hébreu sont conservés dans la Vulgate, 13c-d; mais ils sont semblables, deux mots exceptés, au ℣. 17. « Hic hymnus, dit Théodoret, *In Ps.*, t. LXXX, col 1966, per litterarum seriem compositus est et per ejusdem sermonis repetitionem prophetæ desiderium docet. » Une partie des prières du *Benedicite*, avant le repas, est tirée de ce psaume, 15-16. La primitive Église appliquait à la sainte Eucharistie (1) les paroles : *Oculi omnium in te sperant, Domine, et tu das escas illorum in tempore opportuno*, ℣. 15.

815. — Psaume CXLV, hébreu CXLVI : *Lauda, anima mea, Dominum.*

Hymne à la gloire de Dieu, notre protecteur.

Ce psaume et tous les suivants, jusqu'à la fin du psautier, commencent par *alleluia*. Ils sont tous consacrés à louer Dieu : *Ubi desiit, inde rursus incipit, nempe a laudatione*, dit S. Jean Chrysostome, *In Ps.* CXLV, n. 1, t. LV, col. 472.

(1) S. Jean Chrys., *In Ps.* CXLIV, n° 1, t. LV, col. 464.

La Vulgate donne pour titre à celui-ci : « D'Aggée et de Zacharie, » soit que ces prophètes en soient les auteurs, soit qu'ils aient introduit l'usage de le chanter dans le second temple — Trois strophes de 7, 7, 9 vers : 1-4; 5-7^{b}; 7^{c}-10. — 1re str., 1-4 : il faut louer Dieu et ne pas compter sur les hommes. — 2e str., 5-7^{b} : Heureux qui observe la loi du Seigneur! — 3e str. 7^{c}-10 : Dieu, le protecteur des justes, le protégera (1).

816. — Psaume CXLVI, hébreu CXLVII : *Laudate Dominum quoniam bonus.*

Action de grâces à Dieu pour le rétablissement des murs de Jérusalem.

Ce psaume et les suivants, jusqu'au Ps. CL, sont de Néhé-

(1) Malherbe a paraphrasé ce psaume en beaux vers : mais plus sa poésie est belle, plus elle fait ressortir la supériorité de l'original. « Il y a dans l'original, dit M. Paul Albert, *Littérature française des origines*, leçon XIXe, fin, p. 331-332, je ne sais quoi d'abandonné et de mélancolique; on y sent une âme troublée qui s'épanche à Dieu, se livre, et peu à peu reprend courage, chante sa victoire, s'élève au-dessus du vain appareil des choses humaines qui la captivaient ou l'effrayaient. Il ne faut pas chercher dans Malherbe ces nuances de sentiment, cet ondoiement de l'émotion. Dans ce chant flexible et si varié, il n'a entendu et retenu qu'une seule note. Les mépris des faux biens de la terre. l'inanité de la puissance des grands, voilà ce qu'il chantera. La strophe, habilement coupée, présentera d'abord l'image des folles ambitions de l'homme, puis, dans la seconde partie, le néant de tout cela. Quatre vers amples et majestueux d'abord, puis deux vers courts tranchants, comme un arrêt impitoyable :

En vain, pour satisfaire à nos lâches envies,
Nous passons près des rois tout le temps de nos vies
A souffrir des mépris et ployer les genoux.
Ce qu'ils peuvent n'est rien; ils sont comme nous sommes,
Véritablement hommes.
Et meurent comme nous.

Ont-ils rendu l'esprit, ce n'est plus que poussière,
Que cette majesté si pompeuse et si fière
Dont l'éclat orgueilleux étonne l'univers;
Et dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautaines
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers.

Là se perdent ces noms de maîtres de la terre,
D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre.
Comme ils n'ont plus de sceptre ils n'ont plus de flatteurs;
Et tombent avec eux d'une chute commune
Tous ceux que la fortune
Faisait leurs serviteurs. »

mie ou au moins de son époque, n° 654. Ils ont tous pour sujet la restauration de Jérusalem. Le Ps. CXLVI (avec CXLVII, qui n'en est qu'une partie) remercie Dieu du rétablissement des murs et des portes de la capitale de la Judée ; le Ps. CXLVIII, du rétablissement de la nationalité juive, et le Ps. CXLIX, des triomphes remportés par les Juifs sur les peuples voisins. — On ne voit point dans les psaumes de Néhémie de divisions par strophes, mais nous avons ici trois séries de pensées, 1-6 ; 7-11 ; 12-20 (en y comprenant le Ps. CXLVII), commençant chacune par une exhortation à louer Dieu, CXLVI, 1, 7, et CXLVII, 12, et exposant toutes les grandeurs de Dieu révélées doublement dans la nature et dans la protection spéciale accordée à Israël. Dans la première partie, le Psalmiste loue particulièrement Dieu d'avoir réédifié Jérusalem et créé les astres; dans la deuxième, d'être la Providence des animaux; dans la troisième, d'avoir rebâti les murs et les portes de Jésusalem, de lui donner l'abondance et surtout de lui avoir donné sa loi.

817. — Psaume CXLVII : *Lauda, Jerusalem, Dominum.*

Jérusalem remercie Dieu de ses bienfaits.

Ce psaume, qui est uni au précédent dans la Bible hébraïque, ne fait qu'un en effet avec lui. Voir la troisième partie du Ps. CXLVI. — La numérotation des versets, dans la Vulgate, commence par le verset 12, comme en hébreu.

818. — Psaume CXLVIII : *Laudate Dominum de cœlis.*

Invitation à toutes les créatures à louer Dieu.

Le psalmiste, heureux à la vue de la nationalité juive rétablie, s'adresse à toutes les créatures pour qu'elles en remercient Dieu avec lui. C'est la même pensée qui se manifeste dans le cantique des trois enfants dans la fournaise, et dans l'hymne au soleil de S. Françoise d'Assise (1). Il y a

(1) *B. Francisci Opuscula, Canticum Fratris Solis* : « Laudato sia Dio mio Signore con tute le creature, specialmente messer lo frate Sole, etc. » Anvers, 1623, p. 398.

aussi dans cette manière d'envisager la nature non seulement beaucoup de poésie, mais aussi quelque chose d'élevé et de touchant qui transfigure l'univers, en nous montrant le créateur, d'une façon en quelque sorte sensible, dans toutes ses œuvres. Ce ne sont pas les créatures inanimées qui parlent, mais c'est l'homme qui leur prête sa voix, et de cette manière rend grâces au Seigneur pour les œuvres dont il lui a donné l'usage ou la jouissance. Tous les êtres loueront d'ailleurs à leur manière celui qui les a faits, en observant les lois qu'il leur a imposées et en concourant ainsi à l'accomplissement de ses desseins : *Canta, soror mea cicada, et Dominum tuum creatorem tuum jubilo lauda*, comme disait S. François d'Assise (1). « Cœlum igitur, et terram et abyssos, et luminaria quæ in cœlo sunt, et montes et plantas et alia hujusmodi quæcumque animam et rationem habent, dit Théodoret, t. LXXX, col. 1986, hymnum offerre præcipit. Verum in hæc eos qui ratione præditi sunt, intueri jubet et sapientiam quæ in his cernitur dicentes, creatorem celebrare. » — Le psaume descend graduellement du ciel à la terre pour s'arrêter à l'homme et se terminer par une exhortation générale, 13-14.

819. — Psaume CXLIX : *Cantate Domino canticum novum, laus ejus in ecclesia sanctorum.*

Action de grâces à Dieu qui nous fait triompher de nos ennemis.

Le Psalmiste chante les victoires du peuple juif, revenu de la captivité, sur les tribus voisines qui leur avaient suscité toute sorte d'obstacles pour empêcher la reconstruction du temple. — 18 vers. Les dix premiers vers invitent à louer Dieu de ses bontés, et les huit derniers proclament que ces

(1) « Apud sanctam Mariam de Portiuncula, raconte S. Bonaventure, S. *Patris Francisci vita*, c. VIII, juxta cellam viri Dei super ficum cicada residens et decantans, cum servum Domini, qui etiam in parvis rebus magnificentiam Creatoris admirari didicerat, ad divinas laudes cantu suo frequentius excitaret, ab eodem quadam die vocata, velut edocta cœlitus, super manum ipsius advolavit. Cui cum dixisset : Canta, soror mea, cicada, etc., sine more obediens canere cœpit, nec destitit donec jussu Patris ad locum proprium revolavit. » *B. Francisci Opuscula*, p. 552.

louanges lui sont dues parce qu'il a tiré veangeance des peuples ennemis d'Israël.

820. — Psaume CL : *Laudate Dominum in sanctis ejus.*

Louange à Dieu.

Le dernier des psaumes n'est qu'une magnifique doxologie dans laquelle le Psalmiste invite treize fois, en comprenant dans ce nombre l'*alleluia* initial et final (1), à louer Dieu dans son temple, 1, à cause de sa grandeur, 2, avec toute sorte d'instruments de musique, 3-5. Le psautier tout entier se termine par ce trait admirable qui le résume si bien : *Omnis spiritus laudet Dominum! Alleluia!* « Que tout être qui respire loue le Seigneur (2) ! »

(1) La synagogue compte, d'après Ex., XXXIV, 6-7, treize attributs de Dieu. Kimchi dit que les treize louanges du Ps. CL correspondent à ces treize attributs.

(2) Voici le Ps. CLI, n° 60, qu'on lit à la fin des Septante, d'après la traduction de S. Jérôme :

1. David. Extra numerum. Cum pugnavit cum Goliath.
2. Pusillus eram inter fratres meos
Et adolescentior in domo patris mei.
3. Pascebam oves patris mei :
Manus meæ fecerunt organum,
Digiti mei aptaverunt psalterium.
4. Et quis annuntiavit Domino meo?
Ipse Dominus, ipse omnium exaudiet.
5. Ipse misit angelum suum,
Et tulit me de ovibus patris mei,
Et unxit me in misericordia unctionis suæ.
6. Fratres mei boni et magni,
Et non fuit beneplacitum in eis Domino.
7. Exivi ad viam alienigenæ [le Philistin],
Et maledixit in simulacris suis.
8. Ego autem evaginato ab ipso gladio
Amputavi caput ejus,
Et abstuli opprobrium de filiis Israel.

Psalterium juxta Hebræos Hieronymi, édit. de Lagarde, 1874, p. 151-152.

CHAPITRE IV.

LES PROVERBES.

ARTICLE I.

Introduction au livre des Proverbes.

Noms du livre des Proverbes. — Texte et versions. — Auteur. — Date. — Moyens de les lire avec fruit.

821. — Noms du livre des Proverbes.

1° Les Hébreux l'appellent *Mischlê,* comme le porte le premier verset : « *Mischlê* de Salomon, fils de David, roi d'Israël » (1). Les premiers chrétiens l'appelèrent, d'après les Septante, παροιμίαι Σαλομῶντος, et c'est de là qu'est venu le nom latin de ce livre : *Proverbia.* Le mot *proverbium* signifie *quasi publicum et commune verbum* (2).

2° Le mot משל, *mâschâl,* d'où vient le titre hébreu de ce livre, a plusieurs significations : — 1° Similitude, comparaison, et par extension, *sentence, maxime* (γνώμη, d'où le nom de poésie gnomique donné à la poésie sentencieuse des Proverbes). On est passé du premier sens au second, parce que

(1) « Liber Proverbiorum, quem Hebræi *Misle* appellant, » lisons-nous dans le titre de la Vulgate.

(2) Rosenmüller, *Scholia in Proverbia*, I, I, p. 24. — Didyme, *Catena*, donne ainsi l'étymologie de παροιμία : « Proverbialis sermo alio nomine Parœmia vocatur, nam cum initio viæ in milliaria, ut Romani appellant, necdum essent distinctæ, priscæ ætatis homines, per certa itinerum intervalla, signa defigebant, iisdemque aliquod apophthegma, vel illustre aliquod dictum adscribi curabant. Faciebant id autem duplici de causa : harum una erat ut viator intelligeret quantum viæ spatium emensus esset, altera vero ut ejusmodi sententiam animo versans ejusdemque interpretationi iter proficiscendum, insistens, melior doctiorque evaderet, simulque itineris molestiam falleret. » Plusieurs anciens Pères grecs ont appelé ce livre Σοφία, ἡ πανάρετος σοφία, la sagesse ornée de toute vertu. Quelques Pères latins, S. Cyprien, par exemple, l'ont aussi désigné sous le nom de *Sapientia Salomonis.*

la sentence est très souvent exprimée au moyen d'une comparaison : *Cœlum sursum et terra deorsum et cor regum inscrutabile*, Prov., xxv, 3. C'est parce que le livre des Proverbes est un recueil de sentences de ce genre, qu'il a été appelé *Mischlê* (1). Le nom de Proverbes que nous donnons à ce livre dans notre langue ne signifie donc pas des proverbes proprement dits, c'est-à-dire des phrases familières et des dictons populaires, comme « tout ce qui luit n'est pas or, » etc. — 2° *Mâschâl* signifie cependant quelquefois *proverbe* proprement dit, mais c'est une acception plus rare. Quelques-unes des maximes de Salomon sont devenues de vrais proverbes (2). — 3° Ce terme s'emploie également pour désigner une *allégorie*, fable ou parabole, comme les fables de Joatham, de Nathan et les paraboles de l'Évangile (3). Il n'y a pas de *mâschal* ainsi entendu dans notre livre. — 4° *Mâschâl* s'emploie aussi pour signifier *objet de risée*, dans le sens où nous disons en français : se rendre la fable de la ville, Deut., xxviii, 37. — 5° Enfin, il désigne quelquefois un *chant ironique* (4).

3° D'après l'introduction des Proverbes, i, 6, ce livre contient, outre diverses espèces de *mâschâl*, 1° des énigmes, *khîdah*, *interpretationem*, c'est-à-dire des paroles obscures et difficiles, des espèces de problèmes dont la solution demande de la pénétration et une certaine subtilité d'esprit (5). — 2° Les paroles des sages, *verba sapientium*, c'est-à-dire, sans doute, des sentences des anciens sages qui sont insérées ici. — 3° *Melitsâh*, mot traduit dans la Vulgate par *ænigmata*.

(1) Ce livre, par son genre de composition et sauf son caractère inspiré, correspond aux livres que nous appelons en français des pensées, comme les *Pensées* de Pascal, etc.

(2) Par exemple, xxvi, 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 17, etc. Cf. I Reg., xxiv, 14; Luc, iv, 23, etc.

(3) Jud., ix, 7 sq.; II Reg., xii, 1; cf. IV Reg., xiv, 9; Ez., xvii, 2; xxiv, 3.

(4) Michée, ii, 4; Hab., ii, 6; Is., xiv, 4; ou même simplement un chant, un poème, Job, xxvii, 1; xxix, 1, etc.

(5) S. Athanase donne comme exemples, Prov., xxx, 15; ix, 1, etc. — Les énigmes dont il est question, Jud., xiv, 12; III Reg., x, 1, et II Par., ix, 1, portent, dans le texte original, le nom de *khidâh*.

et dans les Septante par σκοτεινὸς λόγος, « discours obscur ». Il est impossible de déterminer plus exactement la signification de ce terme.

* 822. — **Du texte et des traductions anciennes des Proverbes.**

1° Le texte original et les anciennes versions de ce livre *diffèrent* entre eux, en certains points : par un arrangement divers des sentences, par des additions ou des omissions. Les anciens exemplaires hébreux ne paraissent pas avoir été complètement uniformes, les uns renfermant un plus grand nombre, les autres un moindre nombre de maximes, ce qui se comprend sans peine dans une collection de ce genre : de là ces différences.

2° La *version des Septante,* la plus ancienne de toutes, témoigne dans le traducteur, comme celle de Job, une connaissance plus parfaite du grec que la version des autres parties de l'Ancien Testament. Elle est plus libre que littérale, et l'on peut expliquer par cette circonstance quelques variantes. Parfois, des traductions incompatibles du même passage sont réunies ensemble, comme VI, 25; XVI, 26; XXIII, 31. Le plus souvent, les divergences ont certainement pour cause un texte original différent (1).

(1) Elles sont peu considérables dans la première partie du livre, I-IX : deux versets, ajoutés à la fin du ch. IV, complètent le sens, de sorte que la conclusion n'est plus brusque; à la description de la fourmi, VI, 8, est ajoutée celle de l'abeille; après VI, 21, il y a une addition qui paraît inconciliable avec la suite. Dans le ch. IX, plusieurs traits assez longs sont ajoutés à la description des femmes sages et des femmes folles, et achèvent heureusement le portrait. — Les différences sont plus notables dans la seconde partie, X-XXIV. — 1° Omissions, XI, 4; XIII, 6; XVI, 1-4; XVIII, 23-24; XIX, 1, 2; XX, 14-19; XXI, 5; XXII, 6; XXIII, 23 (qui se présente d'une manière inattendue dans l'hébreu), XXIV, 8. — 2° Changements dans la disposition des maximes; par exemple, XV se termine avec ỳ. 29-30, 32-33; et un verset tout semblable à 31 se lit après XVI, 17. Le ỳ. 3 de XIX est le dernier verset de XVIII; dans XX, les ỳỳ. 20-22 sont placés entre 9 et 10. Le bouleversement le plus important, qu'on ne peut guère attribuer qu'à une faute de copiste, paraît au ch. XXIV; après le ỳ. 22, on lit XXIX, 27, suivi de quatre distiques qui ne sont nulle part dans l'hébreu; ils décrivent la colère du roi et stimulent l'attention du lecteur; nous trouvons ensuite, après 33, une partie des paroles d'Agur (Congregans) et celles de La-

3° La *version de la Vulgate* est de S. Jérôme ; il l'acheva en trois jours, avec celle de l'Ecclésiaste et du Cantique des Cantiques. Elle contient quelques-unes des additions des Septante (1). On ne peut douter qu'elle n'ait été faite sur un texte antérieur à tous les manuscrits hébreux actuellement existants et différent de ceux que les Massorètes avaient entre les mains.

823. — Auteur du livre des Proverbes.

1° L'auteur du livre des Proverbes est Salomon, comme l'attestent les inscriptions (2). Les deux derniers chapitres du livre, xxx-xxxi, qui portent un autre nom, peuvent seuls lui être refusés. Tout le monde admet que les chapitres x-xxii sont de lui, au moins dans leur majeure partie. L'opinion de Grotius, qui prétendait que Salomon n'était que le compilateur des maximes publiées sous son nom, est universellement abandonnée, comme inconciliable avec les

muel, xxx, 15-xxxi, 9. — 3° Additions : des proverbes sont intercalés entre x, 4 et 5; xi, 16 et 17, où une anithèse, imparfaite en hébreu, est rectifiée; xii, 11 et 12; 13 et 14; xiii, 9 et 10; 13 et 14 (se lit Vulgate, xiv, 15, 16); xiv, 22 et 23, xv, 5 et 6; 18 et 19; 27 et 28; 28 et 29; xvi, 6 et 7, 16 et 17; xviii, 22 et 23; xix, 7 et 8; xxii, 8 et 9 (ce proverbe se trouve avec un léger changement, II Cor., ix, 7), 9 et 10, 14 et 15. Dans le ch. xvi modifié, on lit cinq, peut-être six nouveaux proverbes. — Dans la troisième partie, xxv-xxix, il y a aussi des intercalations, par exemple, xxv, 10 et 11; 20 et 21; xxvi, 11 et 12 (cette addition se lit Eccl., iv, 21); xvii, 20 et 21; 21 et 22; xxix, 25 et 26. Jæger, *Observationes in Proverbia Salomonis versionis Alexandrinæ.* — Certaines leçons des Septante sont bonnes, mais généralement le texte massorétique est meilleur et plus pur.

(1) Ainsi x, 4; xii, 11, 13; xv, 5, 27 (cf. xvi, 6); xvi, 5, etc.; elle a aussi quelques additions qui lui sont propres, par exemple, xiv, 21; xviii, 8.

(2) Prov., i, 1; x, 1; xxv, 1. Ces inscriptions sont confirmées par III Reg., iv, 32 (texte hébreu : I Reg., v, 12) : *Locutus est quoque Salomon tria millia parabolas.* Le mot que traduit *parabolas* est, dans l'original, *mâschâl*, c'est-à-dire celui même qui en hébreu désigne le livre des Proverbes. Tous les proverbes de Salomon ne sont pas dans notre livre; il ne les avait pas tous recueillis lui-même, ce qui nous explique pourquoi l'on put, sous Ézéchias, en publier une collection nouvelle, xxv, 1. Notre recueil ne renferme que 915 versets; il y a quelquefois plusieurs *mâschâl* dans un même verset, mais il n'y a souvent qu'un *mâschâl* dans plusieurs versets. — Pour xxiv, 23-34, voir n° 830, 3°.

inscriptions, I, 1; X, 1, et avec III Reg., IV, 32. L'origine salomonienne de tous les proverbes est encore confirmée par l'uniformité du style qui est partout essentiellement le même, et par l'emploi de certains mots favoris qu'on retrouve dans les XXIX premiers chapitres, par exemple, קרת, *géreth*, ville, VIII, 3; IX, 3, 14; XI, 11; חדרי בטן, *hareré bâtén, intima*, XVIII, 8; XX, 27, 30; XXVI, 22; cf. VII, 27; etc.

2° Quelques critiques soutiennent cependant que toutes les sentences ne sont pas du fils de David. Il devint, disent-ils, comme la personnification de la sagesse, et les Juifs lui attribuèrent tous leurs proverbes, comme les Grecs le firent pour Pythagore, les Arabes pour Lokman (1), les peuples du Nord pour Odin. Nous allons voir que leur opinion est mal fondée.

824. — Des répétitions dans le livre des Proverbes.

La preuve, assure-t-on, que tout n'est pas de Salomon dans X-XXII, ce sont les *répétitions* qu'on y remarque. Il est vrai que ces répétitions existent (2), mais on n'en peut conclure que le recueil est une compilation d'auteurs différents.

1° Une partie des répétitions est évidemment voulue. Dans toute la collection, il y a identité de vues, conformité de

(1) Boulanger et Élie Halévy, père du célèbre musicien de ce nom, ont imaginé que Lokman n'était pas autre que Salomon. Cahen, *Les Proverbes, Introduction*, p. 19.

(2) XIV, 31, et XVII, 5; XXII, 13, et XXVI, 13; XIX, 13, et XXVII, 15; XX, 16, et XXVII, 13; XIX, 12, et XX, 2; XIX, 24, et XXVI, 15; XXII, 3, et XXVII, 12, etc. Il y a des proverbes répétés trois fois, XIV, 12; XVI, 25, et XXI, 2. La désolation d'une maison où règne la discorde est peinte six fois à peu près par les mêmes traits, deux fois dans les mêmes termes :

XVII, 1 : Melior est buccella sicca cum gaudio,
Quam *domus* plena victimis *cum jurgio*.
XIX, 13b : *Tecta* jugiter perstillantia, *litigiosa mulier*.
XXVII, 15 : Tecta perstillantia in die frigoris,
Et *litigiosa* mulier comparantur (collection différente).
XXI, 19 : Melius est habitare in terra *deserta*
Quam cum muliere *rixosa* et iracunda.
XXI, 9 : Melius est sedere in angulo *domatis*
Quam cum muliere *litigiosa* et in domo communi.
XXV, 24 : Autre collection. Reproduction mot pour mot de XXI, 9, dans l'hébreu et dans la Vulgate: dans les Septante on lit, XXI, 9, un proverbe différent.

pensées, bien mieux de style, d'expression et de tournure. Assez souvent un vers est répété, comme XIII, 2 et XII, 14, mais c'est pour faire une comparaison différente :

XIII, 2 : De fructu oris sui, homo satiabitur bonis,
Anima autem prævaricatorum iniqua.
XII, 14 : De fructu oris sui, unusquisque replebitur bonis,
Et juxta opera manuum suarum retribuetur ei.

Cf. XVIII, 11, et X, 15. Il est évident que les passages de ce genre ne peuvent être regardés comme des répétitions. Quand un vers change de place, comme XVI, 5 et XI, 21, quand il se transforme comme XVI, 2, et XXI, 2, ou cesse d'être substantiellement le même, comme XIV, 31 et XVII, 5, il prend un autre sens et n'est plus qu'une reproduction de mots, non de pensée. « De telles répétitions, faites avec des changements tantôt minimes, tantôt importants, au lieu de prouver la pluralité d'auteurs, établissent, au contraire, son unité, parce qu'elles nous montrent un esprit limité d'un côté dans le cercle de ses conceptions, mais de l'autre se mouvant librement dans ce cercle. On ne voit pas comment un écrivain, dans la composition de plusieurs centaines de proverbes, aurait pu éviter des répétitions partielles » (Hitzig).

2° Quant aux proverbes qu'on lit mot pour mot en deux endroits différents, leur *double emploi* s'explique par la nature du livre et par la manière dont il fut écrit. Un auteur ne compose jamais d'un seul trait un recueil de sentences. Ni Pascal ni Joubert n'ont rédigé à la suite toutes leurs pensées sur des sujets divers ou disparates. Dieu n'a point dû faire un miracle pour inspirer à Salomon ses maximes d'un seul coup. Il est vraisemblable qu'il ne les écrivait pas lui-même ; c'était sans doute un de ses secrétaires, III Reg., IV, 3, car le passage des Rois où il est parlé des Proverbes ne dit pas qu'il a *écrit* trois mille paraboles, mais qu'il les a prononcées, *locutus est*, III Reg., IV, 32. Il résulte de là que Salomon pouvait redire plusieurs fois la même maxime ; le même secrétaire ou un second, qui ne se souvenait plus qu'elle était déjà consignée dans la collection, l'y plaçait une seconde fois, comme cela a eu lieu pour quelques Psaumes, XIII

et LII, par exemple (1). Plus tard, les Juifs, en lisant ces recueils, les ont trop respectés pour y rien retrancher.

825. — Date du livre des Proverbes.

La question de la *date* du livre dans sa forme actuelle est différente de celle de l'auteur. L'inscription du second recueil de proverbes, XXV, 1, prouve que cette partie ne fut recueillie que du temps d'Ézéchias, entre 725 et 696 avant Jésus-Christ, mais nous ne savons si elle fut empruntée à la tradition orale ou tirée de livres antérieurs. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer avec M. Reusch que, « dans sa forme présente, le livre des Proverbes est du temps d'Ézéchias. L'appendice, XXX-XXXI, peut aussi avoir été ajouté à cette époque. Selon toute apparence, *les hommes d'Ézéchias* avaient déjà trouvé les deux premières parties, I-XXIV ou au moins I-XXII, 15, réunies par Salomon lui-même, ou sous son règne, ou peu après lui » (2).

826. — Moyens de lire avec fruit le livre des Proverbes.

« Proverbium, dit S. Basile, morum est institutio et correctio affectuum; et in summa, vitæ est disciplina, eorum quæ agenda sunt præceptiones sanas ac cordatas complectens » (3).

« 1° Pour les bien entendre, en réduire la doctrine à certaines vérités capitales d'où les autres dépendent. — 2° Comparer les instructions de ce livre avec celles de l'Évangile et des Apôtres, ainsi que de la loi, des prophètes et des autres livres de l'Ancien Testament. — 3° Chercher dans les histoires de l'Écriture des hommes tels, en bien et en mal, que les dépeint le livre des Proverbes (4). — 4° Profiter des ou-

(1) Ainsi Jahn, *Introductio*, § 182, p. 397-398.

(2) Reusch, *Einleitung*, p. 60. — La tradition juive attribue le Cantique des Cantiques à la jeunesse de Salomon, les Proverbes à son âge mûr et l'Ecclésiaste à sa vieillesse. Les Pères remarquent que dans les Proverbes, Salomon instruit les plus simples, dans l'Ecclésiaste les hommes déjà avancés en âge, et dans le Cantique les âmes parfaites.

(3) S. Basile, *Hom.* XII, *In principium Proverbiorum*, t. XXXI, col. 383.

(4) Cf. par exemple, Prov., I, 7, et I Reg., II, 25; III Reg., XII, 13.

vertures que donnent les Pères de l'Église sur certains endroits de ce saint livre, pour entendre non seulement ces endroits, mais encore tout le reste du livre. — 5° Lire et méditer ce divin livre dans le même esprit dans lequel il a été composé » (1).

Voici un exemple, tiré de S. Augustin, qui montre quel fruit on peut retirer de la lecture et de la méditation des Proverbes dans les applications morales. Saint-Marc Girardin, après avoir rapporté le passage des Proverbes, VI, 6-8, qui vante la prévoyance de la fourmi, continue : « Ne croyez pas que les docteurs chrétiens, surtout les Pères de l'Église, n'aient expliqué la prévoyance que Salomon loue dans la fourmi, que par le soin d'amasser des richesses matérielles pour nos vieux jours. C'est la richesse morale qu'il faut acquérir quand on est jeune, pour en jouir quand on est vieux. Enrichissez votre âme, afin qu'elle ait de quoi se soutenir dans les mauvais jours. « Voyez, dit S. Augustin, la » fourmi de Dieu : elle se lève tous les jours de grand matin, » court à l'église, prie, entend la lecture de la parole sainte, » chante les hymnes, repasse dans son esprit ce qu'elle a » entendu, y réfléchit longtemps et amasse le grain qu'elle » a recueilli dans l'aire... Vient l'épreuve de la tribulation, » l'hiver de la vie, l'orage de la crainte, le froid de la tris» tesse, la perte des biens, le risque de la vie, la mort des » siens, la disgrâce et l'humiliation... Alors les hommes re» gardent cette âme fidèle avec une grande compassion : » Quel malheur! disent-ils; le moyen de vivre après cela? » Comment cette personne n'est-elle point accablée par tant » de maux? — Ils ne savent pas les provisions qu'a faites la » fourmi et qui la nourrissent à ce moment; ils ne voient » pas quels grains précieux elle a amassés, et comment, » renfermée dans son abri, loin de tous les yeux, elle se sou» tient pendant l'hiver à l'aide des travaux de l'été » (2). Voilà comment S. Augustin explique l'éloge que Salomon

(1) Trouvé dans un ancien manuscrit, sans nom d'auteur, de la Bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice.

(2) *Enarratio in Ps.* LXVI, n. 3, t. XXXVII, col. 805.

fait de la prévoyance de la fourmi, prévoyance d'autant plus louable qu'elle s'applique à des biens plus élevés et plus solides que ceux que recherchent ordinairement les hommes, biens qu'on ne possède et dont on ne jouit dans la vieillesse qu'à la condition de les avoir acquis dans la jeunesse. Ne nous y trompons pas, en effet, notre jeunesse fait et prépare notre vieillesse [et même notre vie éternelle], et nous ne retrouvons dans nos greniers que ce que nous avons semé et cultivé dans nos champs pendant le printemps (1). »

ARTICLE II.

Analyse et doctrine du livre des Proverbes.

827. — Division générale.

1° Le livre des Proverbes s'ouvre par une sorte de préface générale, I, 1-6; elle renferme le titre du livre et le nom de l'auteur, et nous fait connaître le caractère général et le but des Proverbes. — 2° Le corps du livre se partage en trois parties : 1° une introduction générale, I, 7-IX; 2° et 3° deux recueils distincts de Proverbes de Salomon, X-XXIV; XXV-XXIX. — 3° Enfin l'ouvrage se termine par trois *appendices*, savoir deux petites collections de proverbes qui portent le nom d'Agur (dans la Vulgate, *Congregans*) et du roi Lamuel, et l'éloge alphabétique ou acrostiche de la femme forte, XXX; XXXI, 1-9; XXXI, 10-31. Nous traiterons en quatre paragraphes de chacune des trois parties des Proverbes et des appendices. Un cinquième sera consacré à l'étude de la doctrine des Proverbes (2).

(1) Saint-Marc Girardin, *La Fontaine et les fabulistes*, 1867, t. I, p. 406-407.

(2) Commentateurs catholiques. — Le livre des Proverbes, comme celui de la Sagesse et de l'Ecclésiastique, doit être beaucoup lu et médité; il a moins besoin d'être expliqué : aussi les Pères l'ont-ils beaucoup cité et peu commenté. S. Hippolyte, *In Proverbia*, t. X, col. 615-627; S. Basile, *Hom.* XII *in Proverbia* t. XXXI, col. 385-424; Didyme d'Alexandrie, *In Proverbia*, fragments, t. XXIX, col. 1621-1646. Le plus ancien travail latin sur ce livre est un dialogue entre les deux fils de S. Eucher, de Lyon, Salonius et Veranus, *In Parabolas Salomonis expositio*

§ I. — Première partie des Proverbes de Salomon, I, 7-IX.

Contenu. — Style.

828. — Subdivision et contenu.

La première partie des Proverbes de Salomon, I, 7-IX, diffère des deux autres en ce qu'elle ne se compose pas seulement de pensées détachées, roulant sur des objets divers : le sujet est unique; l'auteur fait l'éloge de la sagesse et exhorte les jeunes gens à travailler à l'acquérir. On peut considérer, à certains égards, les chapitres I, 7-IX, comme une introduction aux proverbes proprement dits, destinée à en faire sentir l'utilité et l'importance. La connexion entre les divers chapitres n'est pas d'ailleurs très rigoureuse. Plusieurs, II; V; VII; VIII; IX, forment un tout régulier; quelquefois, il n'y a de véritable suite que pendant quelques versets : III, 1-10; 13-26; IV, 14-19; VI, 1-5, 6-11, d'où la difficulté de marquer les subdivisions de cette première section avec certitude. On peut y distinguer, néanmoins, trois parties différant par le contenu, I, 8-III; IV-VI, 19; VI, 20-IX (1). — 1° I, 8-III, renferme une exhortation générale à s'a-

mystica, t. LIII, col. 967-994; Procope de Gaza, *Commentarii in Proverbia*, t. LXXXVII, p. I, col. 1221-1544. On a attribué à S. Jérôme un commentaire qui est en réalité du V. Bède : *Super Parabolas Salomonis allegorica expositio*, t. XCI, col. 937-1040; du même : *Libellus de muliere forti*, col. 1039-1052; *In Proverbia Salomonis allegoricæ interpretationis fragmenta*, col. 1051-1065; J. Arboreus, *Commentaria in Proverbia*, in-f°, 1549; R. Bayn, *Commentarius in Proverbia*, in-f°, 1555, et dans les *Critici sacri* ou Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. XVI; de Salazar, *Expositio in Proverbia Salomonis tam litteralis quam moralis et allegorica*, 2 in-f°, 1619-1621; C. Jansenius, *Paraphrasis et annotationes in Proverbia*, etc., in-f°, 1614; J. Maldonat, *Scholia in Psalmos, Proverbia*, etc.: in-f°, 1643; Bossuet, *Libri Salomonis*, in-8°, 1693; Lesêtre, *Le livre des Proverbes*, 1879 (dans la Bible de M. Lethielleux); Rohling, *Das Salomonische Spruchbuch übersetzt und erklärt*, Mayence, 1879; etc.

(1) L'impératif, *audi, fili mi*, I, 8; *audite, filii*, IV, 1; *conserva, fili mi*, VI, 20, en marque le commencement. On remarque dans chacune de ces parties des subdivisions qui commencent d'une manière analogue, avec cette différence seulement que le vocatif est placé avant le verbe, I, 10; 15; II, 1; III, 1, 11, 21; IV, 20, etc.

donner à la poursuite de la sagesse ; elle se termine par des détails. — 2° IV, 1-VI, 19. Énumération des points particuliers de cette exhortation. — 3° VI, 20-IX. Le discours croissant graduellement en force et en grandeur s'élève jusqu'à la plus haute poésie pour faire l'éloge de la sagesse incréée.

*** 829. — Style de la première partie.**

1° Le *style* des Proverbes est en général le style poétique le plus simple, mais comme il n'est pas partout le même, celui de chaque section doit être examiné à part. Cette étude est utile pour constater l'authenticité du livre et établir qu'il a Salomon pour auteur, comme nous le verrons plus loin.

2° C'est surtout entre le premier et le second recueil que la différence de composition est sensible. Dans les chapitres I-IX, malgré un peu de diffusion, quelques répétitions et l'absence, en certains endroits, d'un développement régulier, le langage est plus noble, le ton plus élevé ; ils abondent en images vivantes et en prosopopées hardies ; les deux derniers chapitres, VIII-IX, comptent parmi les pages les plus sublimes de la Bible. Quant à la forme proprement dite, la structure des morceaux est peu régulière (1).

(1) Une pensée est quelquefois développée en deux ou trois versets, I, 8-9 ; III, 11-12 ; VI, 1-5 ; 6-11 ; 12-15 ; 16-19 ; d'autres fois elle embrasse une longue suite de versets ou même un chapitre tout entier, II, 1-22 ; V, 1-20 ; VI, 20-35 ; VII ; VIII ; IX. Salomon paraît cependant avoir eu ici une prédilection marquée pour les strophes de vingt vers, I, 10-19 ; III, 1-10 ; 11-20 ; IX, 10-19 ; VIII, 12-21 ; 23-31, et dans les exemplaires dont paraissent s'être servis les Septante, IV, 20-27 ; V, 6-11 ; la version syriaque, IV, 1-9. Le vers est iambique et de sept syllabes, dans tous les Proverbes, d'après M. Rohling, qui a transcrit le texte original en caractères latins et en vers, conformément aux règles données par M. Bickell, n° 598, dans *Das Salomonische Spruchbuch*, 1879, p. 386-415. — Le parallélisme est quelquefois rigoureux, d'autrefois négligé ; d'ordinaire il est synonymique, I, 8-9 ; II, 12, etc. Le nom de Dieu, Élohim, ne se lit que six fois dans tout le livre, trois fois dans cette section, II, 5, 18 ; III, 4 (et XXV, 2 ; XXX, 5, 9). Le nom de Jéhovah, *Dominus*, y est plus fréquemment employé, I, 7, 29 ; II, 5 ; III, 5, 7, 9, 11, 19, 26, 32, 33, etc.

§ II. — Seconde partie des Proverbes, x-xxiv.

Contenu. — Style.

830. — Division et contenu de la seconde partie.

L'éloge de la sagesse, qui sert d'introduction, est suivi des proverbes proprement dits. Ils commencent au chapitre x, avec le titre de *Parabolæ Salomonis.* Les sentences de ce roi sont divisées en deux recueils particuliers, dont le premier n'a pas d'autre titre que celui que nous venons de rapporter, mais dont le second, comme nous le verrons plus loin, xxv, 1, n° 832, a un titre qui lui est propre et indique que la collection est de date postérieure à celle qui forme la seconde partie du livre. La section x-xxiv se subdivise elle-même de la manière suivante : 1° x-xxii, 16. C'est un assemblage de pensées détachées, composées ordinairement d'un seul distique, sans autre lien de rapprochement entre elles que le sujet général, qui est la morale et la prudence. — 2° xxii, 17-xxiv, 22. Au ỳ. 17 du chapitre xxii, commence une série de préceptes, sur la justice et la prudence, qui ne sont plus exprimés seulement en deux vers, mais avec quelques développements. Ils sont nommés *verba sapientium,* xxii, 17, et peut-être est-ce là les maximes des sages annoncées, i, 6. — 3° xxiv, 23-34. Les douze derniers versets de la seconde partie forment un petit groupe à part, qui porte l'inscription : *Hæc quoque sapientibus,* xxiv, 23; « ce sont encore les paroles des sages, » ou, d'après quelques-uns, « proverbes pour les sages. » On doit rejeter cette dernière interprétation comme peu vraisemblable, parce que ce ne sont point les sages qui ont besoin de conseils de ce genre. Ces sentences paraissent former un supplément au premier recueil; les premières, 24-29, sont de deux vers, comme x-xxii, 16; la dernière est développée en 5 versets, 30-34. Suivant quelques critiques, elles ne sont pas de Salomon, à cause du titre qu'elles portent; suivant d'autres, elles sont de sa composition. L'opinion la plus vraisemblable est qu'elles ont pour auteurs d'anciens Sages, mais qu'elles ont été adoptées par Salomon lui-même qui les a fait insérer dans le recueil de ses propres maximes.

831. — Style de la seconde partie ou du premier recueil de Proverbes.

La seconde partie du livre, contenant le premier recueil des Proverbes et formant véritablement le corps de l'ouvrage, offre une régularité de structure frappante, dans toute la première subdivision, x-xxii, 16 (1). Chaque proverbe est généralement exprimé en deux vers ou deux membres paralléliques, indépendants l'un de l'autre, sans liaison nécessaire avec ce qui précède et avec ce qui suit. Le parallélisme dans les premiers chapitres est d'ordinaire *antithétique,* le second vers exprimant le contraire du premier :

Vita carnium, sanitas cordis,
Putredo ossium, invidia. xiv, 30.

Après le milieu du chapitre xv, ce trait caractéristique s'efface peu à peu et disparaît complètement dans les derniers chapitres (2). Partout l'élocution est simple, élégante. La maxime est exprimée avec brièveté, conformément au précepte d'Eccl., xii, 11, qui donne en même temps l'exemple :

Verba sapientium sicut stimuli
Et quasi clavi in altum defixi.

Elle est aussi fréquemment enveloppée comme d'un voile transparent. C'est un des caractères de la poésie gnomique de ne pas appeler toujours les choses par leur nom, afin d'aiguiser l'esprit en l'aiguillonnant et de le rendre pénétrant en le provoquant à la recherche et à la réflexion :

Sperne voluptates; nocet empta dolore voluptas,

dit un vers célèbre d'Horace, l. I, Ép. xi, 55. Salomon exprime bien plus agréablement cette pensée :

(1) M. Franz Delitzsch y a compté 375 distiques; il n'y a qu'une seule exception, xix, 7°, à cette régularité. Là, au lieu d'un distique, nous n'avons qu'un vers; encore le vers manquant est-il suppléé dans les Septante.

(2) On trouve des vers à parallélisme *synonymique,* xi, 7; 25, 30; xii, 14, 28; xiv, 13, 17, 19, etc.; à forme aphoristique, xi, 31; xiii, 14, spécialement avec le comparatif, xii, 9; xv, 16, 17; xvi, 8, 19, etc., ou avec *quanto magis*, xi, 31; xv, 11; à forme *synthétique*, x, 18; xi, 29; xiv, 17, etc.; deux à forme allégorique, x, 26; xi, 22 (*suis=porci*).

Mel invenisti? Comede quod sufficit tibi,
Ne forte satiatus evomas illud. xxv, 16.

Cf. aussi xx, 12, 15; xxv, 14; xxvii, 19, etc.

Dans la seconde subdivision, xxii, 17-xxiv, 22, ainsi que dans la troisième, xxiv, 23-34, le style est moins soigné, le parallélisme assez négligé. Les préceptes moraux sont plus longs que ceux qui sont donnés x-xxii et moins longs que i-ix (1). La peinture de l'ivrognerie, xxiii, 31-35, est d'une beauté remarquable.

§ III. — Troisième partie des Proverbes, xxv-xxix.

Contenu. — Style.

832. — Contenu du second recueil.

Le premier recueil des Proverbes est suivi d'un second qui porte pour titre : *Hæc quoque parabolæ Salomonis, quas transtulerunt* (copièrent ou rassemblèrent) *viri Ezechiæ, regis Juda,* xxv, 1. Cette inscription prouve que cette seconde collection a été faite vers 725 av. J.-C., n° 825, pour servir de supplément à une autre déjà existante. Elle se compose, comme celle de x-xxii, de pensées détachées, embrassant un certain nombre de sujets divers, la plupart moraux. Pour la caractériser, on lui a donné le nom de livre du peuple, tandis qu'on a appelé la précédente, x-xxiv, livre de la jeunesse.

833. — Style du second recueil.

Il est généralement semblable à celui de x-xxii, à part quelques légères différences : le parallélisme antithétique y est assez rare; la forme allégorique revient assez souvent, xxv, 11, etc.; les deux membres de la comparaison sont parfois simplement juxtaposés, sans être unis, xxv, 12, ou liés seulement par *et* ou *sic*, xxvi, 1, 2, 18-19; xxvii, 8, etc. (la liaison est souvent indiquée dans la Vulgate). Nous ne

(1) Ces deux subdivisions contiennent quelques distiques, xxii, 28; xxiii, 9; xxiv, 7-10; des *tristiques*, xxii, 29; xxiv, 29, et surtout des *tétrastiques*, généralement combinés de manière que le second membre du parallélisme donne la raison du premier, xxii, 22-23, 24-25, 26-27, etc. Il y a quelques proverbes de cinq membres, xxiii, 4-5; xxiv, 3-4; d'autres de six, xxiii, 1-3, 12-14, 19-21; xxiv, 11-12; un de sept, xxiii, 6-8, et un plus long encore contre l'impureté et l'ivrognerie, xxiii, 27-35.

rencontrons plus ici au même degré la concision sentencieuse du premier recueil; la construction est plus lâche; le parallélisme est tantôt rigoureux, tantôt négligé; la maxime n'est pas toujours exprimée en un seul distique, xxv, 6-7; 9-10; 21-22; xxvi, 18-19; il y a des séries de proverbes reliés entre eux, xxvi, 23-25; xxvii, 15-16; 23-27; plusieurs ont un mot dominant qui en est comme la clef et est répété plusieurs fois, xxv, 8-10; xxvi, 3-12; 13-16. Les observations que nous venons de faire s'appliquent surtout aux chapitres xxv-xxvii, 5.

§ IV. — Appendices, xxx-xxxi.

834. — Proverbes d'Agur; de Lamuel; éloge de la femme forte.

Le livre des Proverbes se termine par trois appendices dont les deux premiers portent un titre particulier : 1° *Verba Congregantis, filii Vomentis,* ou, comme on lit dans le texte hébreu : Paroles d'Agur (*congregans*), fils de Yaqê (*vomens*) (1), xxx, 1. C'est une collection de sentences, en partie exprimées simplement, en partie enveloppées sous une forme énigmatique. Quel en est l'auteur? Il est impossible de le dire avec certitude. D'après S. Jérôme et la plupart des commentateurs juifs et catholiques, Agur est un nom symbolique, signifiant collectionneur et pris par Salomon comme celui de *Kohéleth* ou *Ecclésiaste*, Eccl., i, 1. D'après un grand nombre de critiques modernes, Agur était un sage hébreu, de Massa, qui avait pour élèves Ithiel et Ukal, à qui il s'adresse, xxx, 1-6. Dans le reste du chapitre, il parle à tout le monde en général (2).

2° Le second appendice, xxxi, 1-9, porte pour inscription :

(1) Le texte du ℣. 1 du chapitre xxx est traduit par la Vulgate, en rendant les noms propres par des noms communs, comme elle l'a fait dans la première partie du titre : *Visio, quam locutus est vir, cum quo est Deus, et qui Deo secum morante confortatus.* L'hébreu porte : « poème que cet homme (Agur) adressa à Ithiel et à Ukal. » Ce passage est, du reste, obscur et diversement interprété. Plusieurs prennent pour un nom de lieu le mot *massâh,* que S. Jérôme traduit par *visio.*

(2) Huet nie qu'Agur soit Salomon, parce qu'Agur dit : *Stultissimus sum virorum,* xxx, 2, tandis que Salomon se qualifie lui-même de très sage : *Præcessi omnes sapientia,* Eccl., i, 16.

« Paroles du roi Lamuel, poème (*massâh*) que sa mère lui enseigna. » La plupart des exégètes regardent le nom de Lamuel comme symbolique et désignant Salomon. C'est très vraisemblablement une dénomination poétique équivalant à *Lael*, c'est-à-dire « à Dieu, dédié ou dévoué à Dieu, Dieu-donné. » Le parallélisme de ce court morceau est synonymique et très régulier.

3° Le livre des Proverbes se termine par une pièce alphabétique, composée d'autant de versets ou de distiques qu'il existe de lettres dans l'alphabet hébreu, c'est-à-dire de 22, chacun d'eux commençant par une de ces lettres, placée selon l'ordre ordinaire, XXXI, 10-31. C'est l'éloge de la femme forte, un portrait idéal tel que le conçoit le sage, inspiré par l'Esprit Saint. « Salomon ne prend pas la femme forte sur un trône, ni dans un somptueux palais, ni dans les conseils des rois, ni au milieu des assemblées humaines; il va plutôt la chercher dans la condition commune et ordinaire où Dieu a voulu placer la femme, c'est-à-dire dans son rôle d'épouse, de mère, de maîtresse de maison, de femme même des champs; car ce n'est que dans ce rôle simple et modeste que la femme est appelée à se montrer forte, ce qui veut dire intelligente, active, soigneuse, prévoyante, ordonnée en toutes choses, uniquement occupée de ses devoirs et accomplie dans la vertu. Le portrait que Salomon a fait de cette femme est admirable; il montre, suivant la pensée de Herder, « l'hom- » mage qu'on rendait chez les Juifs à une femme laborieuse, » et sachant rester dans le cercle domestique et champêtre où » la renfermait la constitution du pays, qui, elle aussi, était » toute domestique et toute champêtre. » Les nations païennes, qui avaient assigné à l'épouse un rang subalterne et un rôle presque effacé dans la maison de l'époux, n'ont jamais eu pour elle des éloges semblables; il appartenait à la religion de Moïse et finalement au Christianisme de relever la femme avilie » (1). — Les Pères ont vu la véritable femme forte dans la Sainte Vierge.

(1) H. Laurens, *Morceaux choisis de la Bible*, 1869, p. 384.

§ V. — Doctrine du livre des Proverbes.

La Sagesse. — La crainte de Dieu. — Devoirs envers Dieu. — Envers le prochain. — Envers soi-même. — Sanction de la loi morale. — La doctrine des Proverbes est-elle une doctrine humaine?

835. — La Sagesse.

Les Proverbes sont le premier des livres appelés sapientaux, dans le sens strict, parce qu'ils nous enseignent la véritable sagesse, celle qui nous apprend à pratiquer la vertu, à devenir meilleurs et à faire, comme nous le disons aujourd'hui dans la langue chrétienne, notre salut. La sagesse est, par conséquent, la même chose que la vertu ; elle consiste à connaître et à faire le bien pour plaire à Dieu, III, 4 ; à fuir le mal pour ne point lui déplaire, III, 7 ; cf. VIII, 13 ; à agir, en un mot, d'une manière surnaturelle. Le sentier des justes est lumière; la voie des méchants, ténèbres, IV, 18-19. Cf. XXVIII, 18.

IV, 27 : N'incline ni à droite ni à gauche,
Éloigne ton pied du mal.

Salomon veut prêcher ainsi la sagesse à ceux qui ne la connaissent pas encore, et en donner une connaissance plus parfaite à ceux qui savent déjà ce qu'elle est. A cause du but qu'il se propose, il s'adresse à l'homme en général; l'individu s'efface devant l'humanité ou se confond avec elle. Le Juif ne se montre pas ici; le côté étroit et national qui dépare les productions rabbiniques est tout à fait absent des livres sapientiaux; l'Esprit Saint instruit tous les hommes, parce qu'il les appelle tous au salut. La sagesse à laquelle il les convie, qu'il veut leur faire aimer, n'est pas du reste une abstraction; c'est une personne divine. L'auteur sacré nous la représente, dans le ch. VIII, 14, revêtue des attributs qu'Isaïe donne au Messie, XI, 2, le conseil, l'intelligence, la force; il nous parle d'elle, 15-16, comme de Dieu : toute puissance vient d'elle sur la terre; elle aime ceux qui l'aiment; elle est la source de tous les biens, 16-21. La Sagesse est le Verbe, la seconde personne de la Sainte Trinité, engendrée de toute éternité par le Père, 22-23. Elle est dési-

gnée comme le Verbe dans l'Apocalypse, III, 14; comme Jésus-Christ dans S. Paul, Col., I, 15; elle a pris part à la création du monde, 24-30, comme nous l'explique S. Jean au commencement de son Évangile : *Omnia per ipsum facta sunt*, I, 3; elle n'est pas seulement spectatrice de la création, elle y prend une part active : *cum eo eram cuncta componens*, dit Salomon, Prov., VIII, 30; *sine ipso factum est nihil quod factum est*, dit S. Jean, I, 3. L'idée de la médiation du Verbe, entre son Père et les hommes, apparaît aussi dans l'ensemble de ce passage des Proverbes, qui se termine par ce mot si tendre et si touchant : *Deliciæ meæ esse cum filiis hominum*, 31 (1). Quand la Sagesse a créé l'homme, elle est contente de son œuvre, « parce que, dit Staudenmaier, en donnant à l'homme la liberté, le Créateur lui a accordé le pouvoir de devenir comme le second créateur de sa vie, la faculté de se rendre semblable au Verbe éternel du Père. » Ce que nous recommande Salomon dans son livre, c'est donc l'imitation de la Sagesse incréée, la participation à sa vie et à ses attributs. En nous révélant ces grandes vérités, il nous montre en Dieu même le principe de la loi morale et la source de la vertu.

836. — La crainte de Dieu.

Le moyen d'acquérir la sagesse, c'est d'avoir la crainte de Dieu. L'Introduction générale nous apprend quel est le motif qui a poussé Salomon à recueillir ses Proverbes : c'est de démontrer que la crainte de Dieu est le premier de tous les biens, I, 7 : *Timor Domini, principium sapientiæ*, parce que c'est elle qui nous mène à la sagesse. Cette parole est le véritable commencement du livre, après la préface, I, 1-6; elle est répétée aussi à la fin, presque en dernier lieu, comme conclusion, IX, 10, parce que c'est la vérité que l'auteur se propose principalement d'inculquer, le résumé de toute sa doctrine. Cf. I, 22; VIII, 5; IX, 6; Job, XXVIII, 28; Ps. CX, 10; Eccli., I, 16.

(1) Sur l'identification de la Sagesse et du Verbe, voir Franzelin, *De Deo trino*, sect. I, thesis 7ª, p. 106-108.

La crainte de Dieu à laquelle Salomon ou plutôt l'Esprit Saint attache tant d'importance, c'est la pratique de la religion, ou, en d'autres termes, le respect et le culte dus à Dieu, l'observation de ses commandements, ce que nous devons appeler maintenant une conduite chrétienne. Avoir la crainte de Dieu ou être fidèle à tous ses devoirs, c'est donc le moyen d'arriver à la sagesse. Le sage pose ainsi la religion comme base de la morale et de la sainteté; en dehors de Dieu, il n'y a point de vraie morale ni de science complète, XVI, 20b; XXIX, 25; III, 11-12, et surtout III, 5-6 :

> Aie confiance en Dieu de tout ton cœur;
> Ne t'appuie pas sur ta prudence;
> Dans toute ta conduite, pense à lui,
> Et il rendra droits tes sentiers (1).

837. — Devoirs envers Dieu.

Nous dépendons complètement de Dieu :

> Le cœur de l'homme réfléchit sur sa voie,
> Mais c'est le Seigneur qui dirige ses pas. XVI, 9 (2).

Nous devons par conséquent nous confier uniquement en lui :

> Confie-toi en Dieu de tout cœur. III, 5.
> Ne dis point : Je vais rendre le mal;
> Espère en Dieu, et il te délivrera. XX, 22.
> Heureux celui qui met son espérance dans le Seigneur! XVI, 20b.

Le fond de la doctrine des Proverbes, c'est que tout nous vient de Dieu, et que nous devons tout rapporter à lui :

> Timor Domini principium sapientiæ;
> Sapientiam atque doctrinam stulti despiciunt. I, 7.

« Dans cette parole d'or, dit Umbreit, *Comment. in* I, 7, la philosophie de l'Orient se sépare nettement de celle de l'Occident. Le sage de l'Orient parvient par la religion à la sagesse, tandis que celui de l'Occident cherche à arriver par

(1) Cf. Imit., l. I, ch. VII.
(2) Cf. XVI, 11, 33; XX, 24; XXI, 1-2.

la sagesse à la religion... En d'autres termes, on peut traduire ainsi le premier vers :

> L'homme religieux seul peut devenir sage,

et le second :

> Les hommes irréligieux (les impies) méprisent toujours la sagesse. »

838. — Devoirs envers le prochain.

1° Le Sage recommande la *charité* en général :

> Ne dis pas : « Comme il m'a fait, je lui ferai;
> Je rendrai à chacun selon son œuvre. » xxiv, 29 (1).

2° Il faut faire du bien, même à ses ennemis, xxv, 21-22; ne point faire de rapports contre le prochain, xxvi, 18-28; pratiquer l'aumône, xxviii, 27; xvii, 5; xix, 17; xiv, 31. Cf. Eccl., xi, 1; Matth., xxv, 40; Luc, vi, 30-35; être doux et patient, xxv, 15; xvi, 24; ne maltraiter personne, pas même les animaux, xii, 10. Cf. Deut., xxii, 6; xxv; 4; Ps. cxliv, 16; Job, xxxviii, 41; xxxix, 5; Jonas, iv, 11.

3° Les *parents* doivent donner aux enfants une éducation sérieuse et ferme, xiii, 24; xix, 18; xxii, 6; xxiii, 13; xxix, 15, 17; ils ne doivent pas être trop sévères envers eux, xix, 18. Le fils qui se rendra coupable envers les auteurs de ses jours en sera puni, xxx, 17.

4° Quant au *roi*, il faut le craindre comme le représentant de Dieu, xxiv, 21; sa colère est redoutable, xvi, 14; xix, 12; xx, 2; mais il est tenu lui-même à la justice et à la vérité, xvi, 12-13; xxxi, 9; xxv, 2-5.

(1) Théognis disait, au contraire :

> Εὖ κώτιλλε τὸν ἐχθρόν · ὅταν δ'ὑπο χείριος ἔλθῃ,
> Τῖσαί νιν, πρόφασιν, μηδεμίαν θέμενος.

Poetæ græci gnomici, éd. Boissonnade, 1823, p. 22, vers 363-364.

> Flatte ton ennemi et l'aie en ta puissance,
> Puis le punis, sans prendre excuse qu'il avance.

Les sentences de Théognide, mises en français par Nicolas Pavillion, parisien, Paris, 1578, in-12, p. 8 b.

839. — Devoirs envers soi-même.

Il faut éviter l'orgueil et la présomption, xxx, 32; xxvii, 2; xxviii, 25, 26; fuir l'impureté, ii, 16-19; v, 18-20; vi, 24-35; vii, 5-27; ix, 13-18; xxi, 14; xxiii, 26-28, etc.; l'intempérance, xxv, 16; xxiii, 19-21, 29-35; xxxi, 4 (1); la colère, xxvii, 4; l'envie, iii, 31; l'avarice, xi, 28; xxviii, 6, 8; la paresse, vi, 6-11 (2); x, 26; xiii, 4; xxi, 25-26;

(1) Voir Saint-Jure, *De la connaissance et de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, l. III, c. iv, § 7, n° 5.

(2) Ce que le Sage dit de la fourmi, vi, 6-8, et xxx, 25, a donné lieu à des objections. D'après les Proverbes, les fourmis font des provisions au temps de la moisson. C'est ce qu'on a cru, en effet, partout jusqu'au siècle dernier, et ce que nous lisons dans les fables de la Fontaine; mais, dit-on, en réalité, la fourmi est carnivore; elle vit d'insectes et de pucerons, qu'elle élève pour les traire et se nourrir de leur lait; en fait de matières non animales, elle n'aime que celles qui sont sucrées. Pendant l'hiver, en Occident, elle ne mange pas; elle s'engourdit, et se réveille au même degré de température que les pucerons dont elle se nourrit. Voir Latreille, *Histoire naturelle des fourmis*, in-8°, Paris, 1802; Huber, *Recherches sur les mœurs des fourmis*, in-8°, Paris 1810. — De tout cela, on ne peut rien conclure contre l'inspiration de l'auteur sacré. Salomon propose surtout, et à bon droit, les fourmis comme un modèle d'activité. « On a célébré avec raison, dit Latreille, la prévoyance de ces insectes et leur amour insatiable pour le travail. » Quant à leurs approvisionnements, un savant naturaliste anglais, sir John Lubbock, l'un des derniers qui aient étudié leurs mœurs, dit à leur sujet : « Nos fourmis anglaises ne font point de provisions pour l'hiver; leur genre de nourriture ne le permet pas; mais quelques espèces des pays méridionaux font des amas de grain, quelquefois en quantité considérable. » *On the habits of ants. Fornightly Review*, mars 1877, p. 289. Le Dr Lortet, dans le *Tour du Monde*, 1881, 2e semestre, p. 173-174, dit expressément que les fourmis de Syrie ramassent dans leurs greniers « une quantité de blé souvent très considérable. » — Et il ajoute : « Les greniers de ces fourmilières, très vastes, très profonds, forment plusieurs étages réunis par des galeries superposées les unes aux autres... Lorsque la moisson n'est pas abondante, les fellahs ont toujours la précaution d'aller reprendre à ces laborieux insectes les provisions qu'ils ont faites pour la saison d'hiver. Il est déjà question de cet usage dans les anciens livres sacrés des Hébreux (le Talmud), dont les législateurs ont affirmé avec soin le droit des pauvres et des veuves qui viennent glaner dans les champs. » — A la suite de vi, 8, les Septante ajoutent le portrait suivant de l'abeille : « Ou bien encore va voir l'abeille, et apprends comme elle est industrieuse, et comme son industrie est digne de nos respects; car les rois et les infirmes

XXII, 13; XXVI, 13-16; XXIV, 33-34; XXVIII, 19; être plein de vigilance sur soi-même, IV, 23; garder sa langue, X, 19; XIII, 13; XVIII, 13; XXI, 23; ne pas trahir un secret, XI, 13; ne pas mentir, XI, 9; XIII, 5; XXX, 8; ne pas colomnier, IV, 24; ne pas se disputer, XV, 18; XVI, 28; XVII, 14; XXIX, 9; ne pas être importun aux grands, XXV, 6, 7; se contenter de peu, XV, 16, 17; XVII, 1; être économe, XIII, 11; XXVII, 23-27: fuir les mauvaises compagnies, XXIV, 1-2, 19-22; etc., etc.

840. — **Récompenses de celui qui pratique la crainte de Dieu.**

Celui qui garde la loi en est récompensé, 1° par la protection divine :

Le Seigneur sera à ton côté
Et gardera ton pied du piège. III, 26.

2° Par la paix de la conscience. La langue hébraïque n'a pas de mot spécial pour désigner la conscience, mais le passage suivant la décrit d'une manière évidente :

Mon fils, que [la sagesse] ne s'éloigne pas de tes yeux :
Observe la loi et les conseils [de la prudence.]
Ils seront la vie de ton âme
Et l'ornement de ton cou.
Alors tu marcheras avec assurance dans ta voie,
Et ton pied ne se heurtera point (voilà la paix de la bonne [conscience).
Quand tu t'endormiras, tu seras sans crainte;
Quand tu reposeras, doux sera ton sommeil (sans souffrir du [remords).
Tu ne redouteras pas de terreur soudaine,
Ni la puissance des méchants quand elle fondra sur toi.
Car le Seigneur sera à ton côté. III, 21-26 (1).

3° Par des bénédictions temporelles :

La crainte du Seigneur [conduit] à la vie,
Elle repose dans l'abondance, sans être visitée par le mal. XIX, [23. (2).

usent, pour leur santé, des fruits de son labeur. Or, elle est glorieuse et désirée de tous, et si chétive qu'elle soit, on l'honore, parce qu'elle apprécie la sagesse. » Voir sur ce passage, S. Basile, *Hexaem.*, *Hom.* VIII, 4, t. XXIX, col. 172.

(1) Cf. aussi III, 17, et pour la peinture du remords, V, 12-13.

(2) Voir aussi II, 7-8, 22; III, 7-10, 16, 18. Cf. Ps. XXIV, 13; XXXVI, 9; LXVIII, 37. — Le juste n'est pas exempt de maux terrestres, mais il

4° La sanction de la loi morale dans une autre vie n'est pas présentée dans les Proverbes avec la même clarté et la même force que dans le Nouveau Testament, mais il y en a des traces manifestes :

> N'éloigne pas de l'enfant le châtiment...
> Car tu le délivreras de l'enfer (*scheôl*). XXIII, 13ª, 14ᵇ.
> Que ton cœur n'envie pas les pécheurs,
> Mais qu'il craigne toujours Dieu,
> Parce que tu auras l'espérance au dernier jour
> Et ton attente ne sera point trompée. Ib., 17-18 (1).

841. — La sagesse des Proverbes est-elle une sagesse profane?

Depuis Julien l'Apostat (2), on a souvent répété que la sagesse des Proverbes n'était qu'une sagesse humaine. Il est vrai que, grâce à la révélation contenue dans l'Ancien Testament, et surtout dans le Nouveau, les idées exprimées dans les livres sapientiaux nous sont devenues familières et appartiennent en quelque sorte aujourd'hui au patrimoine commun du genre humain, mais elles n'en sont pas moins élevées et dignes de celui qui les a inspirées. Pour en comprendre le prix, il faut les comparer aux maximes des sages païens. Or, depuis Phocylide jusqu'à Marc Aurèle, quoique celui-ci et ses contemporains aient déjà vécu dans une atmosphère imprégnée de Christianisme, on ne trouve aucun phi-

se relève, XXIV, 16. Ce ℣. est souvent paraphrasé ainsi : *le juste pèche sept fois par jour*. Ce n'est pas le sens de l'Écriture. On n'y lit pas les mots *par jour*, et le verbe *cadit* (*nâphal* en hébreu) ne veut jamais dire pécher : il signifie ici *être affligé*.

(1) Voir aussi XXIV, 19-20; XV, 24; XIV, 32; II, 18, et dans le texte hébreu, XII, 28. — Jean Besogne (1686-1763) a disposé dans un ordre logique et en français tous les préceptes moraux contenus dans les Proverbes, l'Ecclésiastique et la Sagesse; son travail porte le titre de *Concorde des livres sapientiaux;* il a été réimprimé dans Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. XVII, col. 1049-1208.

(2) S. Cyrille, *Contra Julianum*, l. VII, t. LXXVI, col. 841-843, reproduit les objections de Julien et y répond. — Mgr Plantier, *Études littéraires sur les poètes bibliques*, t. I, p. 281-303, prouve la supériorité des Proverbes, dans sa leçon XIII, où il établit un parallèle entre Salomon et les moralistes profanes, au point de vue : 1° de la doctrine dogmatique; 2° de la morale; 3° de l'économie domestique; 4° de la peinture des passions; 5° de la forme littéraire, et 6° du ton philosophique.

losophe qui égale le fils de David. Aucun d'entre eux n'a eu le regard assez pénétrant pour découvrir le vrai principe de la vertu et poser comme base de la sagesse le premier verset de notre livre (1) :

Timor Domini principium sapientiæ.

aucun d'entre eux n'a pu complètement éviter toute erreur : s'ils ont vu que le bien est le juste milieu entre deux excès, ils n'ont pas su se tenir dans le droit chemin; de tous il faut retrancher des points répréhensibles en dogme et en morale; Salomon seul n'erre jamais, parce que c'est Dieu qui parle par sa bouche. Epictète, le plus grand cependant des moralistes païens, n'avait trouvé qu'une morale négative, dépourvue de tout principe d'action : *Sustine et abstine.* Les autres philosophes stoïciens n'avaient su non plus enseigner qu'une résignation au-dessus des forces humaines, consistant à se faire illusion sur la nature de la souffrance, ou bien une vague reconnaissance pour les bontés du ciel; ils n'avaient jamais pensé à nous inviter, comme l'Esprit Saint par la bouche de Salomon, à faire de la pensée de Dieu une douce occupation du cœur, une sorte de refuge et de lieu de repos. Si les Proverbes ne font pas encore briller le plein jour de l'Évangile, ils en sont du moins l'aurore : Dieu nous y apparaît comme un père, jusque dans ses châtiments :

Quem diligit Dominus, corripit,
Et quasi pater in filio complacet sibi. III, 12.

(1) Ce verset I, 7, est le premier du livre, à la suite de la préface, n° 827

CHAPITRE V.

L'ECCLÉSIASTE.

ARTICLE I.

Introduction au livre de l'Ecclésiaste.

Texte et versions. — Nom. — Auteur. — Date. — Intégrité. — Canonicité. — Forme littéraire.

*** 842. — Du texte et des versions de l'Ecclésiaste.**

1° L'Ecclésiaste occupe le second rang parmi les livres sapientiaux dans nos Bibles latines. Dans les Bibles hébraïques, il a le septième rang parmi les hagiographes, entre les Lamentations de Jérémie et le livre d'Esther. Comme nous le verrons plus loin, le texte hébreu de ce livre se distingue par des aramaïsmes, des expressions et des locutions qui lui sont propres, et en particulier par des mots à forme abstraite.

2° Nous avons de ce livre la version grecque des Septante qui est très littérale, des fragments de versions grecques d'Aquila, de Théodotion et de Symmaque, une paraphrase chaldaïque qui nous fait connaître l'interprétation hagadique ou homélitique de ce livre, une version syriaque remarquable, et enfin plusieurs versions latines anciennes : sans parler de l'Italique, faite sur les Septante, nous en possédons deux de S. Jérôme. Ce Père avait corrigé, d'après les Hexaples d'Origène, la version italique en usage de son temps, mais cette édition corrigée est perdue. Il nous reste de lui celle qui est dans notre Vulgate, faite sur l'hébreu, en conservant le plus possible de la version italique, et une autre traduction, insérée dans son Commentaire de l'Ecclésiaste, qui rend plus rigoureusement le texte original. Bossuet a reproduit cette dernière, vis-à-vis de la Vulgate, dans ses notes sur l'Ecclésiaste.

843. — Du titre de l'Ecclésiaste.

1° Le titre de l'Ecclésiaste est tiré du nom qu'y prend l'au-

teur, *Kohéleth*, traduit en grec par *Ecclêsiastês*. La version latine a conservé le nom grec; il signifie « celui qui parle à l'assemblée. » « Ecclesiastes, dit S. Jérôme, græco sermone appellatur qui cœtum, id est Ecclesiam congregat, quem nos nuncupare possumus *concionatorem*, eo quod loquatur ad populum et ejus sermo non specialiter ad unum sed ad universos generaliter dirigatur. » Il faut donc rejeter le sens de *collectionneur* qu'on a voulu donner aussi au mot Kohéleth (Grotius, Herder, Jahn) : l'Ecclésiaste n'est pas un recueil, une collection de sentences comme les Proverbes, mais forme un tout suivi. Il faut rejeter également les sens d'*assemblée*, de *sagesse qui prêche*, de *vieillard*, de *pénitent mort au monde*, etc.

2° Le nom hébreu a une forme féminine, mais il n'en désigne pas moins un homme (comme les mots latins à terminaison féminine *poeta*, *propheta*); c'est un titre de dignité, appliqué à la personne qui en est revêtue (comme I Esd., II, 57; II Esd., VII, 57). Il est employé ici symboliquement (comme Is., XXIX, 1, 2; Jér., XXV, 26) pour exprimer la fonction que remplit Salomon dans ce livre en instruisant l'assemblée. Il en est qui pensent cependant que Salomon a pu réunir le peuple à la fin de sa vie, comme il l'avait fait lors de la Dédicace du temple, III Reg., VIII, 55-61, et lui adresser le discours contenu dans ce livre.

844. — Auteur de l'Ecclésiaste.

Le nom de Salomon ne se lit pas en toutes lettres dans ce livre; mais celui qui prend le nom symbolique d'Ecclésiaste se dit fils de David et déclare qu'il est roi de Jérusalem, ce qui ne peut convenir qu'à Salomon. Tous les commentateurs juifs et chrétiens ont été unanimes à attribuer à ce prince la composition de l'Ecclésiaste, jusqu'au XVII[e] siècle, où Grotius, le premier, en 1644, a prétendu qu'il n'était pas de lui (1). Aucune raison concluante n'oblige d'abandonner la

(1) Depuis le commencement de ce siècle, la plupart des auteurs protestants et même quelques catholiques, comme Jahn, Herbst, Movers, ont adopté l'opinion de Grotius. Ils font le livre moins ancien que Salomon, mais sont très divisés sur sa date : Nachtigall le place, pour certaines parties, entre Salomon et Jérémie, 975-588; Schmitt, Jahn, entre

croyance traditionnelle, et de refuser à Salomon la composition de l'Ecclésiaste. L'origine salomonienne de ce livre n'est pas de foi, mais elle a en sa faveur le seul argument véritablement concluant en pareille matière : l'autorité du témoignage, 1° du titre du livre, I, 1; 2° de toute la tradition juive et chrétienne qui est unanime, comme tout le monde le reconnaît. Les objections qu'on a faites contre la croyance traditionnelle sont loin d'être irréfutables. Elles sont tirées du fond et de la forme. Nous allons répondre aux unes et aux autres.

845. — I. Réponse aux objections tirées du fond du livre contre l'origine salomonienne de l'Ecclésiaste.

1° L'auteur, par une *fiction poétique,* s'attribue le rôle de Salomon, comme le fait celui de la Sagesse, qui n'est certainement pas Salomon. Il nous indique assez qu'il n'est pas le vrai Salomon, puisqu'il parle du règne de ce prince au passé. — Il est vrai que la Sagesse n'est pas de Salomon ; mais le texte ne l'attribue pas à ce roi de la même manière que l'Ecclésiaste, et S. Jérôme a réclamé contre le titre de « Sagesse de Salomon » donné par les Septante à l'avant-dernier des livres sapientiaux. Au contraire, dans l'Ecclésiaste,

Manassès et Sédécias, 699-588 ; Grotius, Kaiser, Eichhorn, aussitôt après la captivité de Babylone, 536-500; Umbreit, Kleinert, du temps de la domination perse, 538-333; Van der Hardt, sous le règne de Xerxès II ou de Darius, 464-404; Delitzsch, entre Artaxercès Longue-Main et Darius Codoman, 464-332: Rosenmüller, entre Néhémie et Alexandre le Grand, 450-333; Hengstenberg, Stuart, Keil, en 433; Ewald, un siècle avant Alexandre le Grand, 430; Gerlach, vers 400; de Wette, Knobel, à la fin de l'empire perse et au commencement de la période macédonienne, 350-300; Bergst, pendant le séjour d'Alexandre en Palestine, 333; Bertholdt, entre Alexandre le Grand et Antiochus Épiphane, 333-164; Zirkel, sous les Séleucides, 312-164; Hitzig en 204; Nachtigall, dans sa forme actuelle, à la même époque que le livre de la Sagesse, en 150; Grätz, du temps de Jésus-Christ. Grätz s'est imaginé voir, Eccl., X, 16-20, une preuve que l'auteur de l'Ecclésiaste était mort sous le règne d'Hérode. Nous rapportons ces opinions si diverses, pour faire toucher du doigt combien sont peu certains et concluants les signes intrinsèques sur lesquels on prétend s'appuyer, pour déterminer l'auteur et la date, puisque l'examen d'un livre si court amène à des résultats si divergents et si contradictoires.

l'auteur parle toujours comme étant Salomon, et il s'exprime au passé au sujet de son règne, c'est un idiotisme de la langue hébraïque qui n'implique nullement que son règne soit fini (1).

2° Salomon, objecte Jahn, s'il avait écrit lui-même l'Ecclésiaste, 1° n'aurait point parlé si amèrement des *injustices* et des *maux* de la *société*, parce qu'il aurait condamné par là son propre gouvernement, III, 16; IV, 1; X, 7, 10. — On ne saurait dire que Salomon se condamne en parlant ainsi, car il énumère des abus qui ont eu lieu en tout temps et en tout pays, et nulle part il ne se les attribue et n'en assume la responsabilité. Son but étant de décrire tous les maux que souffre l'homme sur la terre, il ne pouvait se dispenser de parler des oppressions et des injustices dont tous les peuples de l'antiquité, surtout en Orient, avaient tant à souffrir. Cf. Luc, XVIII, 2-5. — 2° Ce que dit l'Ecclésiaste, II, 12, 18, 19, de son successeur, ne prouve pas non plus que ce n'est pas Salomon qui parle. Ce prince pouvait avoir lieu de douter de l'habileté de son fils Roboam; il devait aussi connaître la prophétie qui annonçait à Jéroboam que celui-ci deviendrait maître de la presque totalité du royaume, III Reg., XI, 26-40. Peut-être, enfin, ne pensait-il qu'à ses successeurs en général.

3° L'Ecclésiaste, objecte-t-on encore, dépeint une *société* qui n'était pas, historiquement, celle au milieu de laquelle vivait Salomon. — On oublie, en parlant ainsi, que Salomon avait lancé son peuple dans la voie des civilisations profanes, par ses entreprises commerciales et par son amour pour le luxe, et créé ainsi l'état de société et le mouvement d'idées dont ce livre nous offre le tableau. « On peut convenir d'ailleurs, sans difficulté, dit M. Reusch, que les peintures de l'Ecclésiaste conviennent en grande partie, ou même sans exception, au temps de la domination perse. Il n'en résulte pas

(1) *Hayithi, fui,* est employé dans un certain nombre de passages de la Bible pour le présent : Ps. LXXXVIII, 5; XXX, 8; Gen., XXXII, 11; Jer., XX, 7; Jos., I, 5; Jud., XII, 2; Ps. XXXVII, 25; Ex., II, 22; III Reg., I, 21; I Par., XIX, 21, etc. Le sens propre de cette locution est : Je suis devenu roi, et je le suis encore.

du tout qu'elles ne conviennent pas au temps de Salomon : elles conviennent plus ou moins à tous les temps. » C'est par un pur jeu d'imagination qu'on voit une allusion à Cyrus, devenu maître du monde, après s'être emparé du trône d'Astyage, roi des Mèdes, dans IV, 13-16; à Crésus, à qui Solon avait dit qu'on ne pouvait être sûr de la félicité avant l'heure de la mort, dans VII, 18ᵃ; à Athènes, rassurée par les sages avis de Thémistocle, dans IX, 14-16 (Delitzsch); de même qu'aux décurions romains, dans VII, 19 (Vulg., 20) (Grætz), etc.

4° Le *contenu* de l'Ecclésiaste, dit-on enfin, est tellement différent de celui des Proverbes, qu'on ne saurait admettre que ces deux livres soient du même auteur. — Le contenu est différent, il est vrai; mais il doit l'être, parce que les deux écrits sont d'un *genre* tout différent, et que leur *but* n'est point le même. « Le livre des Proverbes, à partir surtout du ch. X, est un recueil de pensées détachées, une collection de sentences la plupart du temps sans rapport entre elles, ou dont la relation ne s'étend pas au delà de deux ou trois versets. L'Ecclésiaste, au contraire, a pour but de faire accepter une idée, d'en poursuivre sans trêve la démonstration à travers une série de raisonnements et de pensées toujours logiquement enchaînées, soit qu'il expose, soit qu'il discute, soit qu'il exhorte. Sans cesse, il est retenu par son sujet, et toute digression que le besoin de sa cause ne demande pas serait une faute. Dans les Proverbes, rien ne l'arrête; il lâche la bride à sa pensée; il la laisse aller librement, sans préoccupation d'ordre ou d'enchaînement quelconque. Bien plus, autant l'intérêt du Kohéleth est de restreindre sa pensée, autant celui de l'auteur des Proverbes est de la varier, d'en multiplier les objets. » (M. l'abbé Motais.) Nous trouvons de pareilles différences dans les divers ouvrages des grands écrivains, dans S. Augustin, dans Bossuet, etc. Quelle différence, par exemple, entre les traités de S. Augustin sur S. Jean et les Homélies qu'il adressait aux pêcheurs d'Hippone, entre les Oraisons funèbres de Bossuet et ses livres de controverse contre les protestants !

D'ailleurs, la *situation* de l'auteur avait beaucoup changé, quand il écrivit l'Ecclésiaste. Cet ouvrage date probablement de sa vieillesse, lorsqu'il sentait tout le néant de la vie, tandis que la plupart des Proverbes appartiennent à l'époque glorieuse de sa jeunesse.

Il ne faut pas, du reste, *exagérer* les *différences* qui existent entre l'Ecclésiaste et les Proverbes. Les idées favorites de Salomon, la sagesse opposée à la folie, se rencontrent dans les deux écrits. Il y a près de trois cents versets des Proverbes dont la doctrine concorde avec celle de l'Ecclésiaste et est exprimée presque dans les mêmes termes (1).

846. — II. Réponse aux objections tirées de la forme de l'Ecclésiaste contre l'origine salomonienne de ce livre.

Aux objections tirées du fond du livre, on ajoute des objections tirées de la *forme*. — 1° On prétend d'abord que le *style* de l'Ecclésiaste est fort différent de celui des Proverbes, et n'est pas, par conséquent, du même auteur. Le style des Proverbes est bref, précis, serré, élégant, vraiment poétique; celui de l'Ecclésiaste est, dit-on, diffus, prolixe, négligé. — Nous reviendrons plus loin sur le style de l'Ecclésiaste. Qu'il nous suffise de remarquer ici que, s'il est inférieur à celui des Proverbes, la *différence* d'âge de l'auteur, le changement des circonstances, et aussi la différence du genre littéraire, l'expliquent sans peine. — D'ailleurs, malgré des différences considérables, il y aussi des ressemblances, et elle sont telles, surtout dans les passages sentencieux, que les adversaires eux-mêmes les ont reconnues, en disant que l'auteur de l'Ecclésiaste s'était formé par l'étude des écrits de Salomon et lui avait emprunté sa manière (2).

(1) Voir en particulier Eccl., IX, 18, 13; X, 12; VIII, 1; IX, 16; VII, 11 (Vulg., 12); VIII, 12; VII, 24, et Prov., XXIV, 5; IV, 8, 9; III, 13, 14, 15, 16, 17, 22, 23, 25; VIII, 32, 35; — Eccl., IX, 17, et Prov., XVIII, 17; X, 11; — Eccl., IX, 16, 17, et Prov., XIII, 20. — Eccl., II, 14, et Prov., XVII, 24. — Eccl., I, 17, et Prov., XXI, 22; Eccl., VIII, 14, 15, et Prov., XXVIII, 2. Voir M. l'abbé Motais, *Salomon et l'Ecclésiaste*, t. II, p. 259-271.

(2) Ainsi, l'oiseau est appelé maître, possesseur d'ailes, Eccl., X, 20, et Prov., I, 17; les rues, *schouq*, Eccl., XII, 4, 5, et Prov., VII, 8; Cant.,

2° On objecte encore que l'Ecclésiaste est écrit en une langue postérieure à l'époque de Salomon, puisqu'il renferme 1° des mots *perses*, 2° des *aramaïsmes* et 3° des *mots inconnus à l'ancien hébreu.* C'est le motif déjà donné par Grotius pour enlever à Salomon la composition de ce livre : *Argumentum hujus rei habeo multa vocabula, quæ non alibi quam in Daniele, Esdra et Chaldæis interpretibus reperias.* — 1° L'Ecclésiaste emploie deux mots qui ne sont pas sémitiques : *pardès,* II, 5, parc, jardin, d'où le mot paradis, et *pithgam,* VIII, 11, décret, où quelques critiques ont voulu voir le mot grec φθέγμα. — Ils sont iraniens, et ont été importés en Palestine du temps de Salomon par les voyageurs et les commerçants, comme le furent à la même époque les noms sanscrits des singes, des paons, des éléphants, et du bois de santal, *qôf, thukkyim, algoum* et (*schen*)*habbim,* III Reg., X, 22, apportés d'Ophir par la flotte d'Asiongaber (1). Salomon aimait les mots comme les objets étrangers. *Pardès* est aussi employé dans le Cantique des Cantiques, IV, 13 (et II Esdr., II, 8). — 2° L'Ecclésiaste contient également des aramaïsmes, c'est-à-dire des mots et des tournures empruntés aux langues araméennes, par exemple, *medinâh,* II, 8; V, 7, province; *schâlat,* II, 19; V, 18, dominer; *schilton,* VIII, 4, 8, dominateur (sultan); les particules *kebar,* I, 10; II, 12, 16, déjà; *mah-sché,* I, 9, III, 15, ce qui; etc. — Admettons que tous les mots qu'on prétend être des aramaïsmes le soient réellement, ce qui est loin d'être prouvé, les relations qu'eut Salomon pour son commerce avec les Araméens les expliquent facilement, III Reg., V, 29, etc. — 3° Il y a enfin dans l'Ecclésiaste des mots philosophiques et abstraits, qu'on ne rencontre point dans les autres livres hébreux, *yesch,* II, 21; VIII, 14, l'être; *siklouth,* I, 17; II, 3, folie, etc. On ne saurait prouver par ces mots que ce livre n'est pas de Salomon, car s'ils étaient

III, 2; la paresse, *catslah,* Eccl., X, 18; et Prov., XIX, 15. Voir aussi Eccl., III, 5; IV. « Le style plein de passion, l'indépendance des diverses parties..., l'expression sentencieuse et concrète, rappellent (aussi) la poésie des Proverbes. Quelques passages mêmes renferment en réalité des séries de proverbes. » (Nöldeke).

(1) Voir *La Bible et les découvertes modernes,* 1884, t. III, p. 583-588.

réellement inconnus avant lui, pourquoi n'aurait-il pas pu créer des mots nouveaux, pour exprimer des pensées nouvelles, comme le fit plus tard S. Paul (1)? — On peut donc conclure que la tradition qui attribue l'Ecclésiaste au fils de de David n'est pas démontrée fausse par la critique moderne.

847. — Date de la composition de l'Ecclésiaste.

On croit généralement, avec la tradition juive, *Jalkut*, sur I, 1, que Salomon composa l'Ecclésiaste dans sa vieillesse, comme il avait écrit le Cantique des cantiques dans sa jeunesse et les Proverbes dans l'âge mûr. « Aiunt Hebræi, dit S. Jérôme, in I, 11, t. XXIII, col, 1021, hunc librum Salomonis esse pœnitentiam agentis : quod in sapientia divitiisque confisus per mulieres offenderit Deum. » Cette tradition est confirmée par plusieurs passages du livre qui constatent que l'auteur avait fait l'expérience personnelle des choses dont il parle (2). D'après le Talmud, *Baba bathra*, 15 *a*, l. 3, le texte de l'Ecclésiaste fut définitivement fixé du temps d'Ézéchias par les savants dont parlent les Proverbes, XXV, 1.

848. — De l'intégrité de l'Ecclésiaste.

1° Plusieurs critiques, gênés dans leurs théories par la *conclusion* de l'Ecclésiaste, ont supposé que cette conclusion avait été ajoutée après coup. M. Græetz prétend qu'elle fut composée quand l'école de Hillel se prononça en faveur de la

(1) Les hellénismes que Grätz signale dans l'Ecclésiaste sont imaginaires : V, 17, il prétend voir une imitation du καλὸν κἀγαθόν des Grecs ; IV, 14, *nolad* employé dans le sens de *devenir* comme γίγνομαι ; *raah*, IV, 15, dans le sens de *savoir*, comme εἰδέναι ; II, 8, *schiddâh*, dans le sens de σέδας, *litière*. Toutes les expressions employées ici par Salomon sont parfaitement hébraïques. — D'après M. Delitzsch, l'Ecclésiaste contient cent cinq mots ou locutions qui lui sont propres, ou au moins très rares ailleurs, sans compter des tournures particulières. Mais on rencontre dans chaque livre des mots qui lui sont particuliers sans qu'on en puisse rien conclure. Les monuments qui nous restent de la langue hébraïque sont trop peu nombreux pour qu'on puisse fixer la date d'un livre à l'aide de quelques expressions, surtout quand ce livre, exprimant des idées qui ne sont pas dans les autres écrits de la même langue, a eu besoin de mots particuliers ou nouveaux.

(2) Eccl., II, 9, 10 ; VII, 26-28, etc. Voir aussi la description de la vieillesse au dernier chapitre.

canonicité du livre, et dans le but de le mettre à l'abri des objections provoquées par sa doctrine. Mais le dernier chapitre est certainement de Salomon, comme toutes les autres parties. 1° Le Talmud le considère comme ancien. 2° « L'auteur se manifeste ici par divers traits : Salomon s'appelle couramment, dans l'épilogue comme dans le livre, Kohéleth; ses expressions, ses tournures sont, dans tous leurs détails, les mêmes que dans le cours de l'ouvrage. Le *time Deum* de XII, 13ᵃ, n'est que la répétition de la sentence de V, 6, et la pensée plutôt indiquée que développée, *c'est là tout l'homme*, XII, 13ᵇ, est rendue comme VI, 10ᵃ. Le mot *yother*, II, 15; VI, 6, etc., familier à l'auteur, et la locution dont il se sert volontiers pour former des dénominations particulières, *baal, baalê, maître de*, X, 11, 20; V, 10, 12; VIII, 8, se trouvent également ici... L'auteur dit (enfin) que le Kohéleth qui apparaît comme *khakam, sage*, dans cet écrit, est celui-là même qui a composé le beau livre populaire des Proverbes. » (Delitzsch.)

2° Sans nier précisément l'intégrité de l'Ecclésiaste, quelques critiques ont supposé un *bouleversement*, ou même des corruptions dans le texte. Ainsi van der Palm, Umbreit. Ils ont prétendu expliquer de la sorte les contradictions qu'ils s'imaginaient exister dans cet ouvrage. Ce que nous avons déjà dit sur le plan général et sur l'ordre qui règne dans les diverses parties suffit pour établir la fausseté de cette supposition.

849. — Canonicité de l'Ecclésiaste.

La canonicité et par conséquent l'inspiration de l'Ecclésiaste est de foi. Théodore de Mopsueste, qui en contestait l'inspiration, fut condamné à ce sujet par le vᵉ concile œcuménique. Les Juifs l'avaient placé dans leur canon. On parle de discussions qui auraient eu lieu à ce sujet dans la synagogue, entre l'école de Hillel et l'école de Schammaï. Celle-ci, qui avait des tendances hétérodoxes, l'attaquait surtout à cause de son obscurité (1). Le synode de Jabné (Jamnia) se prononça en 90 contre l'école de Schammaï. Mais il

(1) *Yadayim*, II, 5; VII, 6. Cf. *Eduyoth*, V, 3; *Schabbath*, 30 *b*; *Megilla*, 7 *a*.

était déjà à cette époque dans le canon reçu par les Juifs. On le lit encore officiellement tous les ans dans les synagogues israélites. Il a toujours fait partie du canon de toutes les Églises chrétiennes.

* 850. — Forme littéraire de l'Ecclésiaste.

1° Le livre de l'Ecclésiaste est original dans la *forme* comme dans la pensée. Sa forme est poétique, au moins en partie, et on le range généralement parmi les poèmes didactiques. Cependant la plupart des passages sont écrits en prose, et l'on n'y remarque point la symétrie du parallélisme. Dans quelques endroits, la forme poétique est très sensible. Le parallélisme est très bien réussi, V, 5; VIII, 8; IX, 11; il ne l'est pas de même, V, 1; VII, 26; XI, 9. Nous lisons, VII, 7, 9; IX, 8, des maximes qui ressemblent, pour la forme comme pour le fond, à celle des Proverbes. Quand Salomon parle de son expérience personnelle et communique à l'assemblée à laquelle il s'adresse ses propres réflexions, il s'exprime en prose, mais en une prose oratoire, jusqu'à un certain point mesurée et cadencée; quand il fait des exhortations, son style devient tout à fait poétique et conforme à toutes les lois de la poésie hébraïque, surtout à la fin du livre, dans le ch. XII. — Kœster et Vaihinger ont divisé tout le livre en strophes et antistrophes : ils y ont mis une symétrie qui n'existe pas en réalité.

2° Il y a, d'ailleurs, de l'*art* dans l'Ecclésiaste, malgré quelques négligences et un peu de diffusion. Les répétitions et pléonasmes, VIII, 14; IX, 9, sont certainement voulus et cherchés, et ils produisent leur effet. « L'Ecclésiaste se manifeste comme un maître de la parole quand, I, 4-11, et XII, 2-7, il représente, là, l'éternel va-et-vient du cours des choses, et quand il peint, ici, la vie humaine qui touche à son terme et enfin se brise » (F. Delitzsch).

3° L'absence d'uniformité dans la forme et dans la marche de la pensée, l'absence même d'un enchaînement rigoureux dans les idées, ne sert qu'à mieux faire ressortir la vérité qu'il veut faire pénétrer dans l'esprit de l'homme : le néant

de la vie en dehors de Dieu. Il a tout essayé, rien n'a pu le satisfaire ; il passe d'un sujet à un autre, parce que rien n'est capable de le fixer et de le retenir. Son style est en parfait accord avec sa manière de voir les choses. Il tient ferme à la crainte de Dieu et au jugement final, mais il n'en sent pas moins douloureusement le dégoût de la vie et ses déceptions amères, et il exprime ses sentiments d'une manière si saisissante qu'il nous les fait partager. Avec quelle force éclate sa douleur dans la première partie de son livre : *Vanitas vanitatum, dixit Ecclesiastes, vanitas vanitatum et omnia vanitas !* On ne saurait imaginer une entrée en matière plus brusque ni plus énergique. Salomon a longtemps contenu au fond de son cœur le chagrin qui le ronge, mais enfin il éclate soudainement, il répète sa pensée, et ses pléonasmes mêmes sont éloquents. C'est un coup de tonnerre qui retentit, et que l'écho répercute sourdement et longuement comme pour le rendre plus terrible. Jamais écrivain n'a trouvé une formule plus concise et plus forte pour exprimer sa pensée. Qui a pu jamais oublier le *vanitas vanitatum* après l'avoir une fois entendu (1) ?

ARTICLE II.

Analyse de l'Ecclésiaste.

851. — Division de l'Ecclésiaste.

L'Ecclésiaste est un discours qui n'a pas toute la rigueur et toute la suite d'une dissertation ; mais il est impossible

(1) Plusieurs savants ont supposé, jusque dans ces dernières années (M. Schenkel et M. Éphraïm Hirsch, en 1871), que l'Ecclésiaste est un *dialogue* dans lequel deux personnages, la vraie sagesse et la fausse sagesse, prennent tour à tour la parole. Herder, Bergst et autres avaient émis avant eux des idées analogues. Mais on ne trouve dans tout le livre aucune trace certaine de dialogue. C'est toujours la même personne qui parle du commencement à la fin, et présente le même thème sous ses différents aspects, sans qu'aucun interlocuteur intervienne pour lui donner la réplique : « Quicumque præconceptis opinionibus vacuus ad legendum hunc librum accedit, hunc putaverim nulla in eo dialogismi aut duorum in contrariam partem argumenta referentis vestigia reperturum esse. » Rosenmüller, *Scholia in Eccl.*, 1830, p. 13.

d'y méconnaître un ordre et un plan. Il se compose d'un prologue, de quatre sections ou parties, et d'un épilogue (1).

1° Le *prologue*, I, 2-11, expose le sujet du livre. Il commence par une sentence qui le résume tout entier : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas*, I, 2. Cette sentence est répétée au commencement de l'épilogue. Une sentence termine aussi le prologue : *Non est priorum memoria*, I, 11, de même que l'épilogue : *Et cuncta quæ fiunt, adducet Deus in judicium*, XII, 14; mais elle est fort différente dans les deux cas, parce que la conclusion nous fait connaître la sanction divine de la vie, tandis que le prologue ne nous fait connaître que la vanité de la vie considérée en elle-même, indépendamment de Dieu. Tout en elle est changement et oubli (2).

(1) Commentateurs catholiques : S. Grégoire de Nysse, *Homiliæ octo in Ecclesiasten* (jusqu'au ch. III, 13), t. XLIV, col. 615-754; S. Grégoire le Thaumaturge, *Metaphrasis in Ecclesiasten* (brevis quidem, sed valde utilis, » dit S. Jérôme, *De viris illustr.*, 65, t, XXIII, col. 675), t. X, col. 987. — *Commentarius S. Hieronymi in librum Ecclesiasten ad Paulam et Eustochium* (*quem et perspicuitate et elegantia et eruditione, variarumque rerum scientia præstare docti fatentur*, Bossuet). — Hugues de Saint-Victor, *In Ecclesiasten Homiliæ* XIX, t. CLXXV, col. 113-256. Contient d'excellentes remarques. — Jo. de Pineda, *Commentarium in Ecclesiasten*, in-f°, Anvers, 1620. Résume exactement toutes les explications des Pères et des commentateurs antérieurs sur chaque verset; reproduit à la fin de chaque chapitre neuf traductions différentes sur neuf colonnes parallèles. Ouvrage très solide. — Bossuet, *Liber Ecclesiastes*. Notes courtes et substantielles. — Reusch, *Zur Frage über den Verfasser des Koheleth*, solution des questions philologiques et critiques sur l'auteur du livre, dans la Revue catholique de Tubingue, *Theologische Quartalschrift*, 1860, p. 430-469. — Gilly, *l'Ecclésiaste de Salomon, traduit de l'hébreu et précédé d'une étude sur le caractère, l'auteur, le plan et l'âge de ce livre*, Paris, 1863. — L'abbé Rambouillet, *Essai sur quelques endroits difficiles de l'Ecclésiaste*, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, janvier 1873, p. 53-64. — Du même, *L'Ecclésiaste de Salomon, traduit de l'hébreu et annoté*, Paris, 1879. — Vegni, *L'Ecclesiaste secondo il teste ebraico, doppia traduzione con proemio e note*, Florence, 1871. Bon commentaire. — L'abbé A. Motais, prêtre de l'Oratoire de Rennes, *Salomon et l'Ecclésiaste, étude critique sur le texte, les doctrines, l'âge et l'auteur de ce livre*, 2 in-8°, Paris, 1876. Travail excellent, résumé par l'auteur dans le commentaire de la Bible publié par l'éditeur Lethielleux. — G. Bickell, *Der Prediger*, in-8°, Inspruck, 1884.

(2) C'est cette peinture des misères de la vie qui donne au livre de l'Ecclésiaste un charme douloureux auquel personne ne peut se sous-

2° La 1re *section,* I, 12-II, montre quelle est la vanité de la vie, en traçant le tableau de la vanité de la sagesse humaine, I, 12-18, et celui de la jouissance des plaisirs et des biens terrestres, II, 1-11, alors même qu'on cherche à n'en jouir qu'avec modération, II, 12-26. Ainsi la sagesse, la science et le plaisir, qui paraissent les plus grands biens de l'homme sur la terre, ne sont que vanité. Cette 1re section a généralement la forme d'une confession de Salomon; il raconte les expériences qu'il a faites pour trouver le bonheur sans tenir compte de Dieu.

3° La 2e *section,* III-V, établit que l'homme n'est pas le maître de son sort, mais qu'il est tout entier entre les mains de Dieu et sous la dépendance de sa Providence. Tous les événements de la vie sont fixés et réglés. L'homme doit donc s'y soumettre et tâcher de tirer le meilleur parti possible de la vie présente. Quels que soient les maux et les injustices qui règnent sur la terre, si l'homme a la crainte de Dieu, s'il remplit ses devoirs, s'il se confie en la Providence, s'il estime à leur juste valeur les biens de ce monde, s'il se contente de jouir des biens qui lui sont donnés, il aura agi sagement. Cette 2e section nous montre donc l'impuissance des efforts humains pour atteindre le bonheur, parce que nous ne pouvons pas lutter contre les événements et contre la Providence. La conclusion est qu'il faut se résigner à supporter les maux qu'on ne peut éviter et à jouir des biens que Dieu nous donne.

4° La 3e *section,* VI-VIII, 15, montre que le bonheur n'est pas dans la recherche des richesses ni de la réputation. La sagesse pratique consiste à prendre les choses comme Dieu les envoie, à être patient, à ne pas se livrer aux récriminations, à obéir aux supérieurs.

5° La 4e *section,* VIII, 16-XII, 7, donne le résumé des recherches et des expériences des trois sections précédentes et

traire. « Verba Ecclesiastes,... nescio quo pacto, modo cum legerentur, dulcia facta sunt in auribus nostris. Et ecce cœpimus libenter audire mala nostra, et quæ non diligimus tamen audire diligimus. Mala enim nostra non diligimus, et mala nostra audire diligimus. » Hugues de Saint-Victor, *In Ecclesiasten,* hom. II, t. CLXXV, col. 133.

la conclusion finale. Il est impossible à la sagesse humaine d'approfondir l'œuvre de Dieu, VIII, 16-17; les bons, comme les méchants, sont soumis à la Providence dont la volonté est inscrutable, IX, 1-2; ils doivent mourir et être oubliés, IX, 3-6; nous devons donc jouir de la vie en attendant la mort, IX, 7-10; le succès ne récompense pas toujours les efforts de l'habile et du sage, IX, 11-12; la sagesse, quoique avantageuse en bien des cas, est souvent un objet de mépris pour la folie, IX, 13-X, 3. Nous devons être patients et obéir à ceux qui gouvernent, même quand ils sont injustes, parce que la résistance ne ferait qu'accroître nos maux, X, 4-11 : la prudence dans les choses de la vie vaut mieux que la folie, X, 12-20. Il faut être charitables, dussions-nous faire des ingrats, car ceux à qui nous faisons du bien peuvent après tout nous en être reconnaissants, XI, 1-2. Nous devons toujours travailler, puisque nous ignorons lesquels de nos efforts seront couronnés de succès, et rendre ainsi la vie agréable, XI, 3-8. Néanmoins, comme tout cela ne satisfait point l'âme, l'Ecclésiaste conclut en définitive que la pensée du jugement dernier doit être la règle de notre vie, XI, 9-10, et que nous devons vivre depuis notre jeunesse jusqu'à la vieillesse dans la crainte de Dieu et du jugement final, dans lequel tout sera expliqué, XII, 1-7.

6° *L'épilogue,* XII, 8-14, contient la solution du problème énoncé dans le prologue. Tous les efforts de l'homme pour obtenir la félicité complète sur la terre sont vains, XII, 8; l'expérience de Salomon, le plus sage des hommes, qui a essayé de tout, en est la preuve, XII, 9-10. Les livres sacrés, qui nous apprennent la vraie sagesse, conduisent à la vraie félicité, XII, 11-12 : ils nous apprennent qu'il y a un juge équitable qui, au grand jour du jugement, nous rendra selon nos œuvres. La règle de la vie, c'est donc de le craindre et de garder ses commandements, c'est-à-dire de pratiquer fidèlement la religion, XII, 13-14. C'est donc Dieu, la pensée de Dieu, qui résout le problème de la destinée de l'âme que s'est posé l'Ecclésiaste. Si Dieu n'intervient pas personnellement dans ce livre, comme dans celui de Job,

avec lequel il a tant de ressemblance par le sujet, c'est lui du moins qui donne la solution comme dans Job. Dieu est toujours présent à Salomon; il ne le nomme pas moins de 37 fois dans douze chapitres (1); c'est bien le *time Deum* qui est le devoir de l'homme, v, 6; xii, 13, d'où dépend sa félicité, viii, 12, et son sort définitif, vii, 18 (Vulg., 19); xi, 9; xii, 14. Telle est la pensée dominante de l'Ecclésiaste et l'explication du livre.

7° La division que nous venons de donner est aujourd'hui universellement admise, au moins dans ses traits principaux. La suite des pensées n'est pas toujours rigoureuse, la liaison des idées surtout n'est pas partout apparente, et l'enchaînement n'est pas très méthodique; il y a des oscillations dans l'exposition, quelques répétitions et quelques parenthèses, mais il est impossible néanmoins de méconnaître l'idée dominante de chacune des parties : la vanité des plaisirs de ce monde dans la première section, l'impuissance de l'homme contre la volonté de la Providence dans la seconde, la vanité des richesses et de la réputation dans la troisième, le résumé de tout ce qui précède dans la quatrième, et la conclusion que le but de la vie doit être, non de chercher un bonheur parfait, qu'il est impossible d'atteindre, mais de s'assurer une sentence favorable au tribunal de Dieu (2).

(1) *Haélohim,* ii, 24, 26; iii, 11, 14, 15, 17, 18; iv, 17; v, 1, 5, 6, 17, 18, 19; vi, 2; vii, 13, 14, 26, 29; viii, 15, 17; ix, 1, 7; xi, 5, 9; xii, 7, 13, 14. — *Élohim,* iii, 10, 13; v, 3, 18; vii, 18; viii, 2, 13.

(2) Hugues de Saint-Victor a bien analysé l'enseignement de l'Ecclésiaste dans les mots suivants : « Ostendit omnia esse vanitati subjecta : in his quæ propter homines facta sunt, vanitas est mutabilitatis; in his quæ in hominibus facta sunt, vanitas mortalitatis. » Hugues de Saint-Victor, *In Ecclesiasten Hom.* I, t. clxxv, col. 116. (Toute la première homélie, dans laquelle est analysée l'Ecclésiaste, mérite d'être lue). Il faut seulement compléter cette analyse par le mot de l'auteur de l'*Imitation,* I, i, 4 : « Vanitas vanitatum et omnia vanitas, *præter amare Deum et illi soli servire.* » L'univers, sans Dieu, est la plus inexplicable des énigmes, mais Dieu nous fait comprendre ce que la sagesse humaine est impuissante à expliquer. — Bossuet a également bien résumé la doctrine du livre de l'Ecclésiaste au commencement de sa préface sur ce livre : « Totus hic liber unica velut argumentatione concluditur : cum vana omnia sub sole sint, vapor sint, umbra sint, ipsumque nihi;

852. — **Difficultés auxquelles a donné lieu la doctrine de l'Ecclésiaste.**

Non seulement la doctrine de l'Ecclésiaste est irréprochable, mais elle est divine. Cependant, comme Salomon s'étend beaucoup sur la vanité des choses humaines et expose longuement des idées qu'il ne réfute à la fin qu'en peu de mots, on s'est souvent mépris, et de tout temps, sur le but et la tendance de l'auteur de l'Ecclésiaste. Déjà les anciens Juifs avaient été surpris des paroles qu'on lit dans certaines parties de ce livre. Nous lisons dans S. Jérôme, *Comment. in Eccl.*, XII : « Aiunt Hebræi, cum inter cætera scripta Salomonis, quæ antiquata sunt, nec in memoria duraverunt, et hic liber obliterandus videretur, eo quod vanas assereret Dei creaturas, et totum putaret esse pro nihilo, et cibum, et potum, et delicias transeuntes præferret omnibus : ex hoc uno capitulo (XII°) meruisse auctoritatem, ut in divinorum voluminum numero poneretur, quo totam disputationem suam, et omnem catalogum hac quasi ἀνακεφαλαιώσει (recapitulatione) coarctaverit, et dixerit, finem sermonum suorum auditu esse promptissimum, nec aliquid in se habere difficile, ut scilicet Deum timeamus et ejus præcepta faciamus. Ad hoc enim natum esse hominem, ut creatorem suum intelligens, veneretur eum metu, et honore, et opere mandatorum. » Le dernier chapitre nous donne, en effet, d'une manière claire le sens du livre. Mais il ne faut rien en conclure contre les onze premiers chapitres. « Neque tamen putemus hos tantum versiculos (ultimi capitis), observe avec raison Bossuet, priscis sapientibus dignos esse visos quos Spiritus Sanctus dictaverit : imo vero cæteros ex his maxime æstimatos fuisse, quippe cum ad illos totum librum referri facile intelligamus, nihilque sit proclivius quam ut confugiamus ad Deum, posteaquam cætera omnia vana esse constiterit. »

Quelque claire que soit la conclusion de l'Ecclésiaste et par conséquent la signification de tout le livre, la doctrine qu'il

lum; id unum in homine magnum verumque esse, si Deum timeat, præceptis ejus pareat, ac futuro judicio purum atque integrum se servet. » Cf. S. Basile, *Hom.* XII, n° 1, t. XXXI, col. 387.

contient n'en a pas moins été attaquée de nos jours avec un redoublement de passion. On a prétendu y rencontrer les erreurs les plus graves : le scepticisme, le matérialisme, le fatalisme et l'épicuréisme. Nous allons examiner ces attaques, parce que, tout en y répondant, elles nous fourniront l'occasion d'étudier plus complètement la doctrine de ce livre difficile et de toucher aussi à certaines questions qui intéressent tout l'Ancien Testament.

853. — Du prétendu scepticisme de l'Ecclésiaste.

1° « Le combat intérieur qui prépare l'âme à s'abreuver de toutes les amertumes du scepticisme, dit M. Léon de Rosny, se reconnaît jusque dans les contradictions du Kohéleth. Tandis que Job se console tant bien que mal de l'impénétrabilité des desseins de Dieu, l'Ecclésiaste, après avoir vainement cherché le mot de l'énigme, ne se décide encore à proclamer l'impuissance de la raison et la vanité de toutes choses que lorsque l'amertume, longtemps contenue dans son cœur ulcéré, déborde malgré lui à longs flots et engloutit ses dernières espérances et son Dieu. » Umbreit a écrit un livre intitulé *Koheleth scepticus*. Nœldeke va jusqu'à dire : « Le caractère dominant chez l'auteur est le scepticisme; il n'a aucune conviction arrêtée. »

2° L'accusation de scepticisme est tirée de plusieurs passages, I, 2, 8-18; III, 9-11; VI, 8, et surtout VIII, 16-17 : « Et apposui cor meum ut scirem sapientiam et intelligerem distentionem, quæ versatur in terra; est homo, qui diebus et noctibus somnum non capit oculis. Et intellexi quod omnium operum Dei nullam possit homo invenire rationem eorum, quæ fiunt sub sole; et quanto plus laboraverit ad quærendum, tanto minus inveniat; etiamsi dixerit sapiens se nosse, non poterit reperire. »

3° Des exégètes catholiques ont pensé que ces versets et autres de ce genre étaient des objections que Salomon se faisait à lui-même pour les réfuter ensuite, mais cette explication paraît peu satisfaisante, car on ne voit pas d'ordinaire la réponse suivre l'objection. Il est d'ailleurs facile de justifier directement l'Ecclésiaste.

4° L'Ecclésiaste est si peu sceptique qu'il n'aborde pas même la question de la certitude, qu'on lui fait résoudre dans un sens négatif. Il ne se demande point si l'homme peut acquérir la certitude, il se demande seulement s'il peut jouir du bonheur parfait ici-bas, et il assure, en passant, à ceux qui croient qu'on peut trouver la félicité dans l'étude, que notre esprit est incapable de rien approfondir, ce qui est vrai et incontestable. Voir Job, XXXVI, 23, 26; Is., XL, 13; Rom., XI, 33-34. Nulle part Salomon ne révoque en doute la légitimité et la réalité de nos connaissances, et M. Delitzsch a eu raison de répondre à Henri Heine, qui appelait l'Ecclésiaste « le Cantique des cantiques du scepticisme, » que ce livre est au contraire « le Cantique des cantiques de la crainte de Dieu (1). »

854. — Du prétendu matérialisme de l'Ecclésiaste.

1° On ne reproche point à l'Ecclésiaste de soutenir le matérialisme *ex professo*, puisqu'il distingue formellement l'âme du corps dans plusieurs passages, spécialement, XII, 7, mais d'en admettre les conséquences, c'est-à-dire de nier l'*existence d'une autre vie* ou du moins d'en douter. « La foi à l'immortalité, essentiellement étrangère à l'Ancien Testament, dit Nœldeke, n'était pas encore connue ou ne l'était qu'à peine. » L'Ecclésiaste « doute de la solidité de la foi à l'immortalité, au chap. III, 18-21, » dit Knobel (2).

2° *Première objection.* Le verset le plus incriminé est III, 21 : *Quis novit si spiritus filiorum Adam ascendat sursum et si spiritus jumentorum descendat deorsum* (3)? — On ne peut

(1) F. Delitzsch, *Hoheslied und Koheleth*, 1875, p. 190.

(2) « Ce livre, qui, dit Hartmann, *Das Lied von Ewigen*, 1859, 12, contient autant de contradictions que de versets, peut être considéré comme le bréviaire du matérialisme moderne le plus avancé et des hommes les plus blasés. » F. Delitzsch, *Hoheslied und Koheleth*, p. 190. On objecte, II, 14-16; III, 19-21; IV, 2; IX, 5.

(3) On veut entendre ce verset dans le même sens que les vers de Lucrèce, I, 113 :

Ignoratur enim quæ sit natura animaï :
Nata sit, an contra nascentibus insinuetur;
An simul intereat nobiscum, morte diremta?

voir une difficulté dans ce passage qu'en abusant de la tournure équivoque de la version latine. Le sens de l'original est celui-ci : Qui sait, c'est-à-dire connaît bien, ce qu'est l'esprit de l'homme, lequel monte en haut, vers le ciel, et l'esprit de la bête, lequel descend en bas, vers la terre?

Quant au sens de l'ensemble du passage, qui peut donner lieu à quelques difficultés, les mots *unus interitus est hominis et jumentorum et æqua utriusque conditio,... nihil habet homo iumento amplius, omnia pergunt ad unum locum; de terra facta sunt et in terram pariter revertuntur*, III, 19-20, ces mots, dis-je, doivent s'entendre seulement de la vie physique. Salomon ne compare l'homme à la bête que sous un rapport : la nécessité pour l'un et pour l'autre de mourir.

3° *Deuxième objection.* — Un autre passage de l'Ecclésiaste a fourni matière à des objections analogues : *Nemo est qui semper vivat... Melior est canis vivus leone mortuo. Viventes enim sciunt se esse morituros, mortui vero nihil noverunt amplius, nec habent ultra mercedem... Quodcumque facere potest manus tua, instanter operare; quia nec opus, nec ratio, nec sapientia, nec scientia, erunt apud inferos, quo tu properas*, IX, 4, 5, 10. L'auteur, dans ce passage, disent les uns, ne croit pas à l'immortalité de l'âme; il n'a pas du moins l'idée de la rétribution après la mort, disent les autres. — Il est certain que Salomon professe explicitement ici la croyance à une autre vie, puisqu'il dit en toutes lettres qu'après la mort l'homme va dans le *scheôl* (apud inferos). Or le mot *scheôl* désigne incontestablement, dans la Bible, non pas le tombeau, mais le séjour des morts. *Mors est qua anima separatur a corpore*; *infernus* (*scheôl*) *locus in quo animæ recluduntur* (S. Jérôme). Cf. XII, 7.

855. — Preuves de la croyance de l'Ecclésiaste à une rémunération future.

1° Salomon ne nie pas non plus la rémunération après la mort : il l'admet au contraire formellement dans plusieurs passages, comme nous le verrons tout à l'heure, de même que l'immortalité de l'âme. Dans le chapitre IX, il veut ex-

pliquer un fait mal compris, qui décourage souvent l'homme de bien : c'est que le juste est souvent traité ici-bas comme le méchant. Au lieu de se laisser abattre, il n'en faut agir qu'avec plus d'ardeur, parce que le temps viendra où nous ne pourrons plus agir. Un proverbe dit : Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort. Les vivants savent qu'ils mourront. Cette pensée doit les exciter à profiter du présent. Ce sont, au fond, les idées qui sont exprimées plus clairement dans le Nouveau Testament : *Dum tempus habemus, operemur bonum.* Gal., VI, 10. *Venit nox quando nemo potest operari.* Joa., IX, 4. Les morts ne peuvent imiter les vivants, leur sort est fixé, ils ne peuvent pas se ménager un lendemain plus agréable, ils ne peuvent plus se livrer à l'activité et au travail, c'en est fini à tout jamais pour eux des jouissances terrestres.

2° Salomon parle si clairement de la rémunération future, qu'un de ceux qui ont attaqué le plus fortement sa doctrine, Knobel, dit en parlant du verset 14 du chapitre XII, le dernier du livre : « Si l'on examine ce passage sans parti pris, on doit convenir que l'auteur y parle formellement d'un vrai jugement qui aura lieu après la mort. C'est ce qu'on est forcé de conclure d'abord de l'expression que Dieu traduira chaque acte dans le jugement, c'est-à-dire devant son tribunal, pour porter une sentence judiciaire, et ensuite de l'expression que ce jugement s'étendra jusqu'aux choses cachées. » Les paroles de l'Ecclésiaste sont en effet très claires : *Cuncta quæ fiunt adducet Deus in judicium pro omni errato, sive bonum sive malum illud sit*, lisons-nous dans la Vulgate. Le texte original est encore plus fort, car, comme le fait remarquer Knobel, il porte *pro omni occulto*, au lieu de *pro omni errato*. Dieu jugera donc aussi les actes les plus secrets : *Quia omne factum*, traduit S. Jérôme dans la version de l'Ecclésiaste qu'il a faite sur l'hébreu, *Deus adducet in judicium de omni abscondito, sive bonum, sive malum sit*. Ce que Bossuet explique justement ainsi : *Ut non modo aperta. sed etiam occulta peccata Dei judicio subsint, neque evadendi locus* (*In Eccles.*, XII, 14.)

3° Le dogme de la rétribution des œuvres n'est pas exprimé seulement dans le dernier verset du livre, il l'est aussi dans plusieurs autres passages. Salomon, III, 16-17, en appelle du jugement des hommes au jugement de Dieu qui réparera les injustices des tribunaux de la terre : *Vidi sub sole in loco judicii impietatem, et in loco justitiæ iniquitatem, et dixi in corde meo : Justum et impium judicabit Deus, et tempus omnis rei tunc erit.* « La prospérité des impies et les souffrances des justes dans ce monde, dit à ce sujet Mendelssohn, fournissent la plus forte preuve en faveur de l'immortalité de l'âme après la mort, car nul ne disconviendra que Dieu est juste, mais si un jour l'homme pieux et l'impie ne recevaient pas leur récompense, Dieu serait injuste : donc celui qui croit à l'existence de Dieu, à sa justice, doit aussi admettre l'immortalité de l'âme, à moins de nier l'évidence, savoir que dans ce monde souvent le juste succombe et l'impie prospère. » Au lieu de *tempus omnis rei tunc erit,* l'hébreu porte : *tempus* (*est*) *omni rei et super omne factum ibi* (*judicium erit*). S. Jérôme traduit : *super omne factum ibi,* dans son commentaire de l'Ecclésiaste, et le commente ainsi : *Ibi, id est, in judicio, quando Dominus cœperit judicare, tum futura est veritas, nunc injustitia dominatur in mundo. Ibi,* hébreu *scham*, désigne certainement l'autre monde. Au ch. XI, 9, nous lisons ces paroles qui ont un sens analogue : *Scito quod pro omnibus his adducet te Deus in judicium.*

56. — La doctrine de la vie future dans l'Ecclésiaste et dans les autre livres de l'Ancien Testament.

1° Il est donc complètement faux que l'Ecclésiaste nie l'immortalité de l'âme et la rétribution du bien et du mal. Il faut remarquer toutefois qu'il ne parle pas de ces grandes vérités d'une manière aussi claire et aussi explicite que le Nouveau Testament. La pleine lumière ne s'était pas encore faite, et Dieu avait réservé à son fils la manifestation plus complète de l'état des âmes après la mort. Il est important de se rendre bien compte de cette différence entre les livres de l'Ancien Testament et ceux du Nouveau.

2° Salomon fait de l'état des âmes après la mort une peinture plutôt négative que positive, IX, 5. Il en est de même, sur ce point, de la plupart des livres historiques et prophétiques de l'Ancien Testament (1). « Si l'on voulait assimiler la position des Hébreux en ce qui regarde cette question, à celle que nous occupons, nous chrétiens, dit M. l'abbé Motais, on tomberait dans une erreur profonde. L'état des âmes séparées nous est parfaitement connu, et si ce point, pour nous parfaitement éclairci par les décisions de l'Église et les travaux théologiques de dix-huit siècles, conserve encore quelques ombres, ce ne sont plus que des ombres légères et transparentes, qui doivent nécessairement envelopper un avenir révélé par la foi. Les Juifs n'ont point connu ces clartés, ils n'avaient point entendu le Christ leur parler des tourments de la géhenne, Matth., X, 28; XVIII, 9, etc., et S. Paul de la vision intuitive, I Cor., XIII, 12, et de la transfiguration des corps, I Cor., XV, 42-44. Leur théologie était forcément, sur bien des points et particulièrement sur celui-ci, une théologie obscure, à peine de demi-jour, comme leur culte était celui de la figure et des symboles... « Les Hébreux, dit Lowth, » de même que le reste des hommes, étaient dans une ignorance entière sur le mode d'existence des âmes après leur » séparation du corps, sur le lieu qu'elles habitent, sur leur » forme et sur leur état. » La révélation mosaïque, continue M. Motais, n'avait point éclairé ces ténèbres; et comme la pensée humaine est incapable de faire le jour sur ces mystères, comme il n'est donné à aucun mortel de comprendre ni même d'atteindre par ses conjectures un sujet si grave et si imposant, il résulte que la vie de l'âme devait, pour l'antiquité juive, être enveloppée d'ombres épaisses. Cette ignorance, qui ne pouvait certes raisonnablement engendrer le doute sur le fond de la croyance, nous voulons dire sur la réalité d'une autre vie, de ses châtiments et de ses récompenses, était cependant bien faite pour laisser la nature et le mode de cette rémunération incertains, puisque Dieu n'avait

(1) Voir le Hir, *Le livre de Job*, p. 224. — Cf. n° 659, 2°.

pas jugé à propos de les révéler encore d'une manière explicite, si ce n'est peut-être à des saints et des prophètes privilégiés.

3° » Un autre motif qui place (les Hébreux) à une immense distance de nous, se tire de la situation exceptionnelle où se trouvaient les justes en quittant la vie. Il est, en effet, un chapitre de la théologie juive que le Christ a rayé de la théologie chrétienne. Depuis l'Ascension, les limbes sont fermés et le chrétien n'a plus à compter avec cet état transitoire où les justes de l'ancienne loi soupiraient, dans une attente prolongée, après une félicité lointaine. L'état de l'âme juste, qui n'a rien à payer, est tranché au moment du trépas, et le juge, en prononçant la sentence, la conduit à sa place définitive. L'Hébreu, au contraire, eût-il connu parfaitement ce premier avenir, ne pouvait entrevoir la récompense qu'à travers de longs siècles d'atermoiements et de retards... Pour eux, la mort n'ouvrait point la porte de la béatitude éternelle, et fermait celle des joies du temps. Ils perdaient la terre sans rencontrer le ciel; ils perdaient la liberté de leurs efforts, sans trouver immédiatement la récompense de leurs travaux. Le soleil d'ici-bas se voilait à leurs yeux, et celui d'en haut ne luisait point encore. Plus d'entrevues avec les hommes et point encore d'entretiens avec les habitants des régions supérieures. Ils savaient donc en détail ce qu'ils quittaient, ce à quoi ils accordaient leurs regrets; ils ignoraient ce qui les attendait sur le seuil de l'autre monde, qui était pour eux l'inconnu. Aussi, on ne surprend point, sur les lèvres de leurs patriarches, ces accents d'impatience, ces soupirs de feu pour la patrie qui s'échappent du cœur de nos saints. La patrie ressemble encore trop pour eux à l'exil. Malgré les espérances de leur foi, le *scheôl* reste pour leur imagination sans attraits.

4° » On a quelquefois reproché aux auteurs sacrés de représenter les âmes des morts au *scheôl* dans un état d'inconscience et d'engourdissement complet. Nous pouvons affirmer que cet engourdissement et cette inconscience des âmes ne se trouvent nulle part enseignés dans la Bible. » On prétend

que l'Ecclésiaste, dans le passage où il parle de l'inaction de l'âme dans le scheôl, représente « cette âme sous la forme d'une véritable chrysalide en perpétuelle léthargie. » En réalité, Salomon nous dit simplement, comme nous l'avons démontré (plus haut), qu'elle y est désormais incapable de certains actes qu'elle opérait jadis... De Wette, après avoir examiné la question, (est obligé de) confesser que « l'état des morts est représenté chez les Hébreux comme une coexistence où l'on a le sentiment, et que les ombres y paraissent animées et continuent leurs rapports vitaux. » Cf. Deut., XVIII, 11 ; I Reg., XXVIII ; Is., XIV, 9-15 ; Ez., XXXII.

5° Salomon ne nous peint donc pas le séjour des morts comme un lieu où la vie est engourdie, mais il se tait sur ce que Dieu n'a pas jugé à propos de révéler encore. « Ne pouvant user de traits positifs pour représenter l'inconnu, (les écrivains sacrés) emploient la méthode tous les jours usitée en pareille occurence, et procèdent par élimination... Cette absence de connaissances précises... peut-elle étonner quelqu'un? Près de trois mille ans nous séparent d'eux, une révélation nouvelle est venue jeter du jour sur beaucoup de problèmes. Eh bien ! s'il nous fallait, à nous chrétiens, faire des descriptions positives sur l'état passé des justes dans les limbes, en aurions-nous bien long à dire?... Ne nous étonnons donc point du silence biblique. Ce qui a droit de surprendre, au contraire, c'est la réserve des écrivains sacrés. Que l'on compare leur sobriété négative avec la prolixité réaliste et hardie des Égyptiens, des Latins et des Grecs ! Ceux-ci ont un Élysée dont il connaissent le théâtre et les scènes ; la vie des Mânes leur est connue aussi avec détails. La mythologie rêve, invente et dogmatise sans souci. La Bible veille, écoute et ne raconte que ce qu'elle entend. Jéhovah s'est choisi des scribes, leur plume est vassale : elle produit la vérité sous sa dictée, mais rien de plus... Au temps de l'Ecclésiaste, la philosophie... sut toujours s'arrêter à la frontière du connu, c'est-à-dire du révélé (1). »

(1) Motais, *Salomon et l'Ecclésiaste*, t. I, p. 275-291. Cf. *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, p. 117-180.

857. — Du prétendu fatalisme de l'Ecclésiaste.

On accuse l'Ecclésiaste « d'incliner fortement à un *fatalisme* d'après lequel tout ici-bas a une marche éternellement fixe, immuable et contre laquelle aucun effort humain ne peut rien. La nécessité règne partout, non seulement en ce qui concerne les lois de la nature, mais aussi en ce qui concerne la destinée humaine. Dans la destinée humaine comme dans les phénomènes de la nature, tout est fixe et constant. De même que le soleil, les vents et les flots ont un cours invariable, de même, d'après une loi éternelle, une génération suit toujours une autre génération, I, 4. Cette loi d'en haut est inévitable pour l'homme; d'après cette loi, tous ont un même sort qui ne peut être ni changé ni évité par la sagesse ou la folie, la piété ou l'impiété, II, 14-16; IX, 1-2. » (Knobel). — L'Ecclésiaste reconnaît, en effet, que tout est soumis aux lois de la Providence, spécialement, V, 5-8; mais il ne les rend pas fatales pour l'homme comme pour la nature. Ce n'est qu'en exagérant et en outrant sa pensée qu'on peut lui attribuer le fatalisme. Knobel lui-même est obligé de reconnaître que Salomon combat cette erreur, « lorsqu'il enseigne que le juste et le sage agissent dans leur propre intérêt, quand ils font le bien, tandis que l'impie et l'insensé se nuisent à eux-mêmes, quand ils font le mal. Il en est de même lorsqu'il adresse certaines exhortations qui présupposent en lui la croyance à la liberté humaine. » (Knobel). — Le ℣. 11 du chapitre IX n'implique pas du tout la négation de la Providence : *Vidi sub sole... tempus casumque in omnibus*, signifie, non que le destin aveugle règle tout, mais que les plus habiles calculs peuvent être déjoués par quelque chose de plus fort que l'homme, des causes qui nous sont inconnues, comme le montre le contexte. L'auteur de l'Ecclésiaste admet la responsabilité de l'homme, puisqu'il enseigne que nous devons rendre compte de nos actes au jugement de Dieu, XI, 9; XII, 14; il admet par conséquent que nous sommes libres, car seul l'être libre est responsable.

858. — **Du prétendu épicuréisme de l'Ecclésiaste.**

1° C'est surtout au nom de la *morale* qu'on attaque l'Ecclésiaste. « Comment l'homme doit-il se frayer sa route à travers cette vie de misères ? La seule réponse que l'Ecclésiaste donne à cette question, c'est qu'il faut jouir de l'heure qui passe. La joie est pour lui le seul bien véritable que Dieu ait donné à l'homme. On a souvent voulu spiritualiser cette joie; on en a fait une pure jouissance de l'esprit : mais le Prédicateur (l'Ecclésiaste) parle en termes très clairs, et à plusieurs reprises, de la jouissance proprement dite, de la jouissance sensuelle, du plaisir de manger, de boire et contempler de belles choses » (Nœldeke). Telle est l'objection. On l'appuie sur II, 24; III, 13; V, 17; VIII, 15; IX, 7-9. — Il faut bien reconnaître que nous ne trouvons pas dans l'Ecclésiaste une exhortation à la vie de mortification et de pénitence, telle qu'elle est recommandée dans l'Évangile : les Juifs du temps de Salomon n'étaient pas en état de la comprendre; mais il est complètement faux que l'auteur de l'Ecclésiaste parle en épicurien: c'est un Israélite des anciens temps qui parle à des Israélites. Les jouissances terrestres ne sont pas mauvaises en soi, elles ne le deviennent que par l'abus qu'on en fait, et Salomon est loin d'en approuver l'abus.

2° Il n'est donc pas nécessaire de supposer avec S. Jérôme, Bossuet et autres commentateurs, que dans les passages où il est question des joies de la terre, l'Ecclésiaste rapporte les paroles des impies, et ne parle pas en son nom. Au sujet de IX, 7 : *Vade ergo et comede in lætitia panem tuum, et bibe cum gaudio vinum tuum, quia Deo placent opera tua*, S. Jérôme dit dans son Commentaire : *Nunc quasi errorem humanum et consuetudinem, qua se ad fruenda hujus sæculi bona invicem hortantur, inducit, et prosopopœian facit more rhetorum et poetarum... Hæc, inquit, aliquis loquatur Epicurus, et Aristippus et Cyrenaici, et cæteræ pecudes philosophorum. Ego autem... invenio... cuncta judicio Dei fieri.* On peut difficilement prouver que Salomon ne parle pas en son nom, mais on justifie sans peine son langage, pourvu qu'on n'en

exagère pas la portée, et qu'on se rappelle que l'ancienne loi promettait principalement aux Israélites des bénédictions temporelles. *Ab Epicureorum schola fuit alienus, qui hujus vitæ bona optimum Dei donum, caste tamen fruendum existimavit* (Ghiringhello).

3° Knobel lui-même est obligé de reconnaître que la doctrine de Salomon n'est pas épicurienne : « Il se distingue essentiellement, dit-il, de l'épicurien, en ce qu'il ne recommande pas le plaisir comme but, mais fait user avec reconnaissance du bien que Dieu nous accorde dans sa bonté, II, 26; III, 13; V, 18. On doit remarquer aussi qu'il n'entend pas, par jouir de la vie, se livrer à une folle ivresse des sens, à des divertissements frivoles, à ses passions déréglées; loin de là, il condamne formellement tous ces excès, II, 2; VII, 1-7; X, 16-19. Par jouir de la vie, il entend user tranquillement et doucement des biens de la terre, et il n'oublie pas de recommander en même temps la crainte de Dieu, XII, 1-13, et de rappeler à celui qui jouit ainsi le jugement auquel il sera soumis un jour, XI, 9. En général, l'Ecclésiaste se montre un ennemi très déterminé de la folie, c'est-à-dire de ce qui est contraire à la loi morale. »

4° Un écrivain qui soutient l'immortalité de l'âme, le jugement après la mort et par conséquent la responsabilité des actes, qui déclare qu'on ne doit jouir des biens de ce monde que comme de dons de Dieu, à qui il faudra rendre compte de toutes ses actions, bonnes ou mauvaises, cachées ou publiques, celui-là n'est pas épicurien; et non seulement sa morale est irrépréhensible, mais elle est digne d'éloges, car après tout elle fait songer à l'éternité et elle prépare ainsi l'Évangile.

859. — Des prétendues contradictions de l'Ecclésiaste.

On a fait au livre de l'Ecclésiaste un reproche plus général, dont il faut dire aussi un mot : on a prétendu qu'il est rempli de contradictions. Il est vrai qu'on en rencontre, mais elles ne sont qu'apparentes, et l'expression de la réalité. De même que l'auteur est la personnification de l'humanité, tantôt

joyeuse, XI, 9; VIII, 15, etc.; tantôt triste et mélancolique, I, 2, etc.; de même son langage est l'expression des divers sentiments de l'homme, sentiments changeants et variables, mais toujours corrigés ici par l'idée religieuse, parce que l'auteur est inspiré. Ses contradictions apparentes ne sont donc pas des contradictions de son esprit, ce sont les contradictions mêmes de la vie qu'il constate. Ainsi il dit : III, 11, que Dieu a mis l'infini dans le cœur de l'homme, mais que l'homme ne peut atteindre le but qui lui a été assigné; III, 12-13, que ce qu'il y a de mieux dans ce monde est de jouir de la vie, mais il ajoute que nous ne pouvons le faire que par un don de Dieu; VIII, 12-14, que ceux qui craignent Dieu sont bien traités, et ceux qui ne le craignent pas sont mal traités; mais qu'on voit aussi des exemples du contraire. Ce sont là des faits. Dans le monde moral, rien n'est absolu, toute règle souffre des exceptions, il n'y a qu'un seul point qui reste immuable, la loi elle-même, la nécessité de la crainte du Seigneur. La vie sans Dieu n'est que *vanitas vanitatum*, mais le jugement de Dieu mettra tout à sa place. — *Quæ pugnantia videntur facile componet, qui non simpliciter illa stricteque, sed comparate lateque acceperit, auctorisque mentem et scopum fuerit assecutus : scilicet ad rectæ vitæ rationem mœror potius quam effusa lætitia conducit, at modestam sapiens minime refugit, imo præstantissimum Dei donum existimat* (Ghiringhello)

CHAPITRE IV.

LE CANTIQUE DES CANTIQUES.

ARTICLE I.

Introduction au Cantique.

Nom. — Auteur du Cantique.

860. — Du nom du Cantique.

Le Cantique des Cantiques est ainsi nommé, parce qu'il est le cantique par excellence, le plus beau de tous : en hébreu, une des manières d'exprimer le superlatif consiste à répéter le substantif qui dénote une qualité, et à dire, par exemple, le Saint des saints pour le très saint, les cieux des cieux, Deut., x, 14, pour les cieux les plus élevés, le Cantique des Cantiques pour le cantique le plus parfait.

861. — Auteur du Cantique.

Le titre hébreu de ce livre l'attribue à Salomon, cf. III Reg., IV, 32, et la tradition à peu près universelle, juive et chrétienne, l'a toujours considéré comme l'œuvre du fils de David. Un certain nombre de critiques modernes prétendent, au contraire, que ce poème est de date plus récente ; quelques-uns ne le font pas remonter au delà de l'époque d'Esdras et de Néhémie. Ils s'appuient principalement, pour soutenir leur opinion, sur les aramaïsmes ou expressions chaldéennes qu'on rencontre dans l'original. Mais cette raison n'est pas fondée. Les meilleurs connaisseurs (1) rapportent le Cantique à l'âge d'or de la littérature hébraïque, et les quelques mots étrangers qu'on y rencontre s'expliquent très bien par les goûts exotiques de Salomon, n° 846, 2°, ou par de légers

(1) Gesenius, *Hebr. Gramm.*, § 2.

changements introduits après la captivité par les copistes. Le langage est d'ailleurs, dans son ensemble, conforme à celui qu'on s'attend à trouver dans la bouche du célèbre monarque : les images qu'il emploie sont celles de son époque, I, 5, 9; III, 7-10; IV, 4 ; VIII, 11, etc.; il aime à mentionner les animaux et les plantes, la tourterelle, la biche, le troëne, etc., cf. III Reg., IV, 33, les objets précieux, l'ivoire, le marbre, le saphir, etc.; son style, par les mots et par les tournures, se rapproche de celui des Proverbes autant que le comporte la nature différente du genre et du sujet.

ARTICLE II.

De l'interprétation du Cantique.

Écoles d'interprétation. — École littérale, — mystique, — allégorique. — Démonstration du sens allégorique du Cantique.

862. — Écoles diverses d'interprétation.

Le sens qu'il faut attacher au Cantique est l'objet de vives controverses. On peut rapporter à trois écoles principales tous les modes d'interprétation qui ont été proposés (1) : l'école littérale, l'école mystique ou typique, et l'école allégorique.

863. — I. École littérale.

C'est celle qui entend le Cantique dans un sens *exclusivement* littéral. Ceux qui s'y rattachent l'expliquent d'ailleurs de diverses manières. Les plus anciens partisans de cette opinion sont Schammaï et ses disciples qui, au temps de Notre-Seigneur, prétendirent que le Cantique était un poème purement humain et non inspiré, contrairement au sentiment général des Juifs. Rabbi Éléazar ben Azariah, président du

(1) Nous ne donnons point l'analyse du Cantique, parce qu'il ne doit pas être lu indistinctement par tout le monde. » Nisi quis apud eos (Hebræos), dit S. Jérôme, ætatem sacerdotalis ministerii, id est, trigesimum annum impleverit... nec Canticum Canticorum nec hujus voluminis [Ezechielis] exordium et finem legere permittitur. » *In Ezech.*, l. I, t. XXV, col. 17. Les résumés analytiques qui sont donnés dans le *Manuel* n'ayant pas d'autre but que de faciliter la lecture du texte, un travail de ce genre est ici inutile.

Sanhédrin, vers l'an 90 de notre ère, fit condamner l'erreur de Schammaï. Parmi les chrétiens, le premier qui ait voulu entendre dans un sens analogue le chant de Salomon est Théodore de Mopsueste (360-429); il vit dans le Cantique un épithalame composé pour célébrer le mariage du fils de David avec la fille de Pharaon. Il a eu peu de sectateurs jusqu'au XVIII[e] siècle, mais depuis lors ils sont devenus nombreux: Les uns l'entendent du mariage de Salomon avec la Sulamite, les autres d'un berger avec une bergère, etc. Communément, ils le considèrent comme un drame en cinq actes, I-II, 7; II, 8-III, 5; III, 6-V, 1; V, 2-VIII, 4; VIII, 5-14. La fin des deux premiers et du quatrième acte est indiquée par la formule d'adjuration trois fois répétée, II, 7 ; III, 5; VIII, 4; celle du troisième, par une phrase analogue, V, 1. L'opinion défendue par cette école est fausse, comme nous le verrons plus loin. Elle a été condamnée par le second concile général de Constantinople (1).

864. — II. École mystique.

L'école mystique admet dans le Cantique un sens littéral, mais non d'une façon exclusive : l'union de Salomon avec la fille du roi d'Égypte qui y est célébrée n'est que le type d'une autre union, celle du mariage mystique du Sauveur avec son Église. Le représentant le plus célèbre de cette opinion est Bossuet, qui l'a exposée et défendue dans la préface de son Commentaire sur le Cantique (2). Calmet l'a aussi adoptée.

(1) Labbe, *Concilia*, Conc. C. P. II, ann. 553, col. IV, 69-71, t. V, 1671, col. 452-453.

(2) *Præfatio in Cantic.*, Œuvres, éd. Lebel, t. II, p. 218-219. Il entend dans le même sens le Ps. XLIV, ib. p. 218, et t. I, p. 203. — Lightfoot a bien résumé l'interprétation de l'école mystique dans les termes suivants : « Quamvis potissimus præcipuusque ejus [Salomonis] scopus conjugio terreno sit sublimior : attamen conjugium hoc suum cum filia Pharaonis typum facit sublimis illius et spiritualis conjugii, Christum inter et Ecclesiam. Filia Pharaonis gentilis erat et ortu suo Ecclesiæ Israeliticæ peregrina; et præterea Æthiopissa, utpote Afra, ut Cant., I, 5, 6, ad id alluditur, atque eo aptior typus erat eorum quæ Salomon per omnia intendebat. » *Chronica Temporum et Textuum V. T.*, ad A. M. 3019, *Opera*, Utrecht, 1699, t. I, p. 76.

L'évêque de Meaux divise le poème en sept journées, correspondant aux sept jours que duraient les fêtes de mariage chez les Hébreux. — L'interprétation de l'école mystique n'est point condamnable comme la précédente ; nous croyons néanmoins qu'elle n'est point la vraie et que c'est l'école allégorique qui nous donne le vrai sens du Cantique.

865. — III. École allégorique.

C'est celle qui a toujours été le plus en faveur dans l'Église. Elle ne voit dans le Cantique qu'une sorte de parabole, comme celle du festin de noces dans l'Évangile, Matth., XXII, 2-14, des vierges sages et des vierges folles, XXV, 1-13, de la semence, XIII, 3-13, etc., qui n'expriment point des faits réels, mais qui cachent une vérité morale sous le voile de l'allégorie. Ce qui, pour l'école de Bossuet, n'est que le sens mystique du Cantique, est au contraire pour les allégoristes le sens littéral. Le mariage de Salomon avec la Sulamite est une pure figure, une allégorie qu'il ne faut pas entendre dans le sens propre, mais dans un sens métaphorique. Cette explication a de tout temps prévalu non seulement chez les chrétiens, mais aussi chez les Juifs. Elle est consignée dans le Talmud et dans la Midrasch, ainsi que dans la paraphrase chaldaïque. La célèbre école de Hillel l'enseignait au commencement de notre ère. Origène la reçut des Juifs, en la modifiant toutefois ; S. Jérôme la rendit, pour ainsi dire, vulgaire dans l'Église latine ; S. Bernard l'a exposée avec éclat dans des homélies célèbres.

Les divers partisans de l'école allégorique n'attachent pas tous d'ailleurs la même signification à l'œuvre de Salomon. La paraphrase chaldéenne y voit un résumé de l'histoire du peuple hébreu depuis l'Exode jusqu'à la venue du Messie. En général, les commentateurs juifs la considèrent comme une exposition symbolique de l'alliance de Dieu avec son peuple (1), les interprètes chrétiens, comme une peinture de

(1) Un commentateur juif du moyen âge, Ibn Caspi (1280-1340), prétend que Salomon dépeint l'union entre *l'intellectus agens* et *l'intellectus materialis!* Kitto, *Cyclopædia of Biblical Literature*, t. III, p. 874.

l'union de Notre-Seigneur avec son Église. D'après Origène, suivi par la plupart des catholiques, « la pièce entière... est un chant nuptial sous forme de drame, où figurent tour à tour quelques interlocuteurs, l'époux, l'épouse et deux chœurs, l'un formé des compagnes de l'épouse, l'autre composé des amis de l'époux... L'époux du Cantique, c'est le Christ; l'épouse, l'Église ou l'âme fidèle; par les compagnes de l'épouse, il faut entendre les âmes encore imparfaites, qui aspirent, elles aussi, à l'union avec Dieu; et par les amis de l'époux, les anges qui protègent l'Église et se réjouissent de son triomphe (1). »

866. — Démonstration du sens allégorique du Cantique.

1° L'interprétation allégorique du Cantique est fondée sur l'insertion de ce livre dans le canon des Écritures. « On ne s'expliquerait pas l'admission du Cantique des Cantiques dans le canon des Hébreux, si la Synagogue n'y avait vu dès l'origine, sous le voile de l'amour conjugal, l'alliance spirituelle de l'âme avec Dieu (2). Aussi les plus anciens commentateurs juifs lui ont-ils prêté cette signification..., les

(1) Mgr Freppel, *Origène*, t. II, p. 182-183. S. Bernard l'explique à peu près de même : « Rex Salomon sapientia singularis, sublimis gloria, rebus affluens, pace securus,... divinitus inspiratus, Christi et Ecclesiæ laudes... et æterni connubii cecinit sacramenta :... et epithalamii carmen, exultans in spiritu, jucundo composuit elogio, figurato tamen; nimirum velabat et ipse, instar Moysi, faciem suam,... eo quod illo adhuc in tempore, nemo aut rarus erat, qui revelata facie gloriam istam speculari sufficeret. » *Sermo I in Cant.*, nos 7-8, t. CLXXXIII, col. 788. — « Canticum Canticorum, dit S. Basile, Hom. XII, n° 1, t. XXXI, col. 387, modum ostendit animarum perficiendarum. Continet namque sponsæ et sponsi concordiam, hoc est animæ cum Deo Verbo familiaritatem ac consuetudinem. » — D'après Cornelius a Lapide, l'épouse est la très Sainte Vierge. Les auteurs mystiques appliquent aussi fréquemment à la bienheureuse Mère de Dieu divers traits du Cantique, mais sans exclure l'application à l'Église. Voir Le Hir, *Le Cantique des Cantiques*, dans la *Bible* de Lethielleux, 1883. Enfin on met aussi les sentiments du Cantique dans la bouche des âmes fidèles, dévouées à Jésus-Christ. L'abbé Roques, *Études exégétiques sur le Cantique des Cantiques*, 1874, p. XVII.

(2) Cet argument est développé par Théodoret, *In Cant. Præf.*, t. LXXXI, col. 30-31. Cf. S. Philastre, *De hæresib.*, c. CXXXV, t. XII, col. 1267.

Targumistes, rabbi Siméon, rabbi Akiba, rabbi Kimchi, rabbi Salomon, Aben-Esra et Maimonide, tous s'accordent à voir dans le cantique de Salomon un ensemble de vérités supérieures à celles qu'exprime la lettre du texte. Héritière des saines traditions de la Synagogue, l'Église catholique a toujours interprété dans le sens allégorique ce livre, le joyau le plus brillant que renferme l'écrin de la Bible. Dans l'ancienne version syriaque, il figure, avec raison, sous le titre de *Sagesse des Sagesses*. Quand Théodore de Mopsueste osa s'élever contre le sentiment général, le deuxième concile de Constantinople, réuni en 553, n'hésita pas à condamner des vues si contraires à l'enseignement traditionnel (n° 863). Parmi les Pères de l'Église, il n'y a qu'une voix sur le caractère spiritualiste d'un poème qui a inspiré de si belles pages à Origène, à S. Jérôme, à S. Augustin, à S. Bernard et à Bossuet.

» Sans doute, il s'est toujours rencontré des esprits qui, se bornant au terre-à-terre d'un réalisme grossier, n'ont pas su s'élever dans leurs interprétations au-dessus des images vulgaires d'un amour sensible. Mais ces conceptions étroites et mesquines ne servent qu'à prouver combien le style des Écritures leur est peu familier. Rien n'est plus commun dans la Bible que les images de l'époux et de l'épouse employées pour rendre, sous une forme expressive, l'union de l'âme avec Dieu, du peuple choisi avec son maître et son roi. Pour Jérémie, II, 2 comme pour Ézéchiel, XVI, 3 et suiv., Jérusalem est une épouse que Dieu a élevée jusqu'à lui, et dont les infidélités sont dépeintes sous les couleurs de l'adultère. Les écrivains du Nouveau Testament tiennent le même langage : dans l'épître aux Éphésiens, V, 31, l'Église est représentée comme l'épouse de Jésus-Christ; l'Apocalypse de S. Jean, XIX, 7, nous parle des noces spirituelles de l'Agneau; et le Seigneur lui-même compare le royaume des cieux, tantôt à un roi qui célèbre les noces de son fils, tantôt aux vierges qui vont au devant de l'époux et de l'épouse, Matth., XXII, 2; XXV, 1 (1). La nature des choses indique ces assimila-

(1) Cf. aussi Ex., XXXIV, 15, 16; Lev., XX, 5-6; Num., XV, 39; Deut.

tions; et l'on conçoit très bien que la plus grande et la plus forte des affections humaines ait été choisie par l'Esprit Saint pour figurer l'union des âmes avec Dieu (1). »

2° Les raisons qu'on vient de voir démontrent la fausseté de l'opinion soutenue par l'école littérale. Les motifs qui doivent faire préférer l'interprétation allégorique à l'interprétation mystique sont les suivants : 1° Plusieurs traits ne conviennent pas à Salomon et supposent que l'époux est un autre personnage que lui, v, 2. Salomon ne désignant que le Messie et non le vrai fils de David, l'auteur, selon les usages du genre allégorique, n'a pas fait un portrait en tout point historique du roi de Jérusalem. 2° Un certain nombre de détails ne s'appliquent pas non plus à l'épouse de Salomon, I, 6 ; V, 7 ; VII, 1. L'époux est représenté comme un pasteur, titre qui convient parfaitement à Notre-Seigneur, Joa., X, 11, 14, mais ne peut s'appliquer au sens littéral à Salomon; l'épouse apparaît comme une bergère, qualité qui n'indique point une fille de roi.

XXXI, 16; II Par., XXI, 13; Ps. LXXII, 27; Ez., VI, 9, où l'alliance entre Dieu et son peuple est représentée comme un mariage ; Dieu est appelé époux, Is., LIV, 5-6 ; Israël, épouse, Is., LXII, 4, 5 ; cf. Is., L, 1 ; Jer.; III, 1-11 ; XVI ; Os., I-III ; Matth., IX, 15, Joa., III, 29; II Cor., XI, 2, Eph., V, 22-32 ; Apoc., XIX, 9 ; XXI, 2, 9 ; XXII, 17. — On peut ajouter que le genre allégorique a toujours été dans le goût des poètes orientaux, comme le prouvent en particulier les soufis des musulmans.

(1) Mgr Freppel, *Origène*, leçon 56, t. II, p. 180-182

CHAPITRE VII.

DU LIVRE DE LA SAGESSE.

ARTICLE I.

Introduction au livre de la Sagesse.

Texte. — Style. — Auteur du livre de la Sagesse. — Lieu et date de la composition.

867. — Du texte et du style de la Sagesse.

1° Le livre de la Sagesse a été écrit en grec, d'après l'opinion universelle des critiques modernes. *Apud Hebræos nusquam est, quin et ipse stylus græcam eloquentiam redolet*, avait déjà observé justement S. Jérôme (1). C'est de tous les écrits que contient la Bible grecque celui dont le langage est le plus pur et le plus remarquable au point de vue littéraire. Comme il est l'œuvre d'un Israélite, on y rencontre quelques hébraïsmes (2) et le parallélisme de la poésie des Livres Saints, mais on y reconnaît en même temps un écrivain versé dans la langue grecque : il fait un usage fréquent des mots composés et des adjectifs, qui sont si rares dans les œuvres des autres Juifs hellénistes (3) ; il se sert d'expressions qui n'ont point de termes correspondants en hébreu (4) ; il emprunte certaines locutions à la philosophie platonicienne et stoïcienne (5). Ce sont là tout autant de traits qui montrent que le texte grec est le texte original. C'est ce que confirment les nombreuses allitérations et paranomases qu'on y remarque (6). — Les principaux manuscrits anciens du

(1) S. Jérôme, *Præf. in lib. Salom.*, t. XXVIII, col. 1242.
(2) Sap., I, 1 ; II, 9 ; II, 15 ; IV, 15.
(3) Sap., I, 4 ; XV, 4 ; VII, 1 et X, 1 ; X, 20 et XVI, 17 ; etc.
(4) Sap., XI, 7 ; XIII, 3 ; XIV, 25 ; X, 8, 9 ; XVI, 3, 21.
(5) Sap., VII, 22, 24 ; XI, 17 ; XIV, 3 ; XVII, 2.
(6) Sap., I, 1, 10 ; VI, 22 ; VII, 13 ; XIV, 5 ; I, 8, etc. — Grimm donne de nombreux exemples de tous les points que nous venons d'indiquer, *Das Buch der Weisheit erklärt*, p. 7. Cf. aussi Deane, *The Book of Wisdom*, Oxford, 1881, p. 28-30.

texte grec de la Sagesse sont le *Codex Sinaiticus*, le *Codex Alexandrinus*, le *Codex Vaticanus* et le *Codex Ephrem rescriptus*; ce dernier est incomplet (1).

2° La *version* de ce livre, dans notre Vulgate, est celle de l'ancienne italique (2); elle ne diffère de l'original, tel que nous l'avons aujourd'hui, que dans un petit nombre de points sans importance (3).

3° Le *style* n'est pas toujours égal : très élevé et sublime dans quelques parties, comme dans le portrait de l'épicurien, II ; dans le tableau du jugement dernier, V, 15-24 ; dans la description de la sagesse, VII, 26-VIII, 1 ; etc. ; incisif et mordant dans la peinture des idoles, XIII, 11-19 ; il est diffus et surchargé d'épithètes, contrairement au génie des Hébreux, dans d'autres passages, VII, 22-23 (4).

868. — De l'auteur de la Sagesse.

1° Dans les Bibles grecques, elle porte le titre de « Sagesse de *Salomon*. » Le nom de ce roi ne se lit pas dans la Vulgate, et avec raison, car ce livre est l'œuvre d'un inconnu, non du fils de David. Il a été attribué à Salomon, parce que celui qui l'a composé, usant de fiction, s'exprime comme s'il était le fils de David, VII-IX. De là l'inscription qu'on lit en tête des Septante et l'erreur d'un certain nombre de Pères qui ont pris ce langage au pied de la lettre (5), mais S. Jérôme et S. Augustin

(1) Voir Tischendorf, *Vetus Testamentum græce*, 6e édit., 1880 ; Deane, *The Book of Wisdom*, p. 39-42, et le texte grec, p. 45-109.

(2) S. Jérôme, *Præf. in libros Salomonis juxta* LXX, t. XXIX, col. 404, nous l'apprend lui-même quand il dit : « In eo libro qui a plerisque *Sapientia Salomonis* inscribitur,... calamo temperavi ; tantummodo [proto]canonicas Scripturas vobis emendare desiderans. »

(3) Il y a quelques additions dans le texte latin, I, 15 ; II, 8, 17 ; VI, 1, 23 ; VIII, 11 ; IX, 19 ; XI, 5, etc. — Les mots de la langue populaire y sont en grand nombre, *exterminium*, *refrigerium*, *nimietas*, *subitatio*, *assistrix*, *doctrix*, *immemoratio*, *ineffugibilis*, *insimulatus*, *mansuetare*, *improperare*, *impossibilis*, *immittere*, *partibus* pour *partim*, *providentiæ* au pluriel, etc.

(4) Cf. Lowth, *De sacra poesi Hebræorum*, Præl. XXIV, 1763, p. 321-322.

(5) Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. VI, c. XI, t. IX, col. 315 ; Tertullien, *De præscript.*, c. VII, t. II, col. 20 ; *Adv. Valent.*, c. II, t. II, col.

ont observé avec raison qu'il n'avait pas été écrit par l'auteur des Proverbes et qu'il était bien moins ancien. C'est ce que prouvent : 1° la langue originale qui est le grec alexandrin ; 2° les connaissances de l'écrivain, qui a vécu hors de la Palestine et fait des allusions aux sectes grecques ainsi qu'aux mœurs et aux habitudes helléniques (1) ; 3° les citations des Septante qu'on y rencontre (2) ; 4° les allusions historiques à une époque autre que celle de Salomon, comme le portrait des épicuriens, II, 1-6, 8 ; la peinture des arts, XV, 4, etc.

2° Du temps de S. Jérôme, plusieurs attribuaient le livre de la Sagesse à *Philon* (3), mais c'est à tort, car la doctrine du livre inspiré est sur plusieurs points en contradiction formelle avec les opinions contenues dans les écrits certains du philosophe juif. Ainsi 1° nous lisons Sap., II, 24 : *Invidia autem diaboli mors introivit in orbem terrarum*, passage dans lequel le serpent qui séduisit Ève est formellement confondu avec le démon. Philon, au contraire, n'admet pas l'existence d'un principe mauvais dans le monde et considère le serpent comme le symbole du plaisir. — 2° La description de l'origine de l'idolâtrie dans la Sagesse, XII-XIII, et dans Philon, est complètement différente. — 3° L'auteur de la Sagesse, VIII, 19, enseigne avec raison que, dans la vie présente, l'âme des bons est unie à leur corps comme celle des méchants ; Philon, par une singularité bizarre, ne fait occuper les corps que par les âmes disposées au péché ; celles qui sont bonnes aident la divinité dans l'administration des affaires humaines (4), etc. — Il n'a donc pas écrit une œuvre où se

544 ; S. Hippolyte, édit. Lagarde, p. 66 ; S. Cyprien, *Ep. de exhort. martyrum*, XII, t. IV, col. 673, etc.

(1) Sap., VII, 17-20 ; VIII, 8 ; II, 2 ; XIII, 1-15 ; XIV, 14. Cf. Grimm, *Das Buch der Weisheit*, p. 19.

(2) Sap., VI, 7 (Vulg., 8) ; XI, 4 ; XII, 8 ; XVI, 22 ; XIX, 21 (Vulg., 20) ; les paroles d'Isaïe, III, 10, placées dans la bouche des sceptiques, Sap., II, 12, ne sont pas conformes à l'original hébreu, mais à la traduction grecque de ce prophète ; il en est de même des mots d'Isaïe, XLIV, 20, qu'on lit Sap., XV, 10.

(3) « Nonnulli scriptorum veterum, dit-il, *Præf. in libros Salomonis* t. XXVIII, col. 1242, hunc esse Judæi Philonis affirmant. »

(4) Sap., II, 24 et Philon, *De mundi opificio*, *Opera*, éd. Mangey, t. I,

trouvent enseignés plusieurs points de doctrine diamétralement opposés à ses erreurs.

3° S. Augustin admit d'abord que la Sagesse était l'œuvre de *Jésus, fils de Sirach*, l'auteur de l'Ecclésiastique, *De doct. Christ.*, II, 8; mais dans ses *Rétractations*, II, 4; cf. *De Civ. Dei*, XVII, 20, 1, il reconnut qu'il s'était trompé.

4° Quelques critiques ont attribué notre livre à *Zorobabel*, qu'ils regardaient comme le second Salomon, et ont voulu expliquer ainsi pourquoi les Septante lui ont donné le titre de Sagesse de Salomon; mais leur sentiment est insoutenable, parce que Zorobabel n'a pu écrire en grec.

5° Les savants modernes reconnaissent universellement que toutes les tentatives pour découvrir l'auteur inconnu de la Sagesse ont été infructueuses (1).

869. — **En quel lieu a été écrit le livre de la Sagesse.**

Cependant, si l'on ignore le nom de l'auteur, on peut du moins savoir en quel lieu il a écrit. C'est très probablement en Égypte, et sans doute à Alexandrie; de là ses allusions à la religion égyptienne, XII, 24; XV, 18-19, etc.; ses connaissances en philosophie grecque, etc.; il était très certainement Juif et écrivait pour les Juifs, car son œuvre est remplie d'allusions bibliques qui ne pouvaient être comprises que par les enfants d'Abraham : il parle de Noé, X, 4, de Loth, X, 6, etc., sans les nommer; il loue sa nation et connaît la loi mosaïque comme pouvait le faire seulement un Juif, III, 8; XII, 7, etc.

870. — **Date du livre de la Sagesse.**

On ne saurait dire avec la même certitude à quelle époque a vécu l'auteur de la Sagesse. Les opinions sont très partagées à ce sujet. Ce qu'il est permis d'avancer avec le plus de vraisemblance, c'est qu'il a écrit de 150 à 130 environ

p. 37-38; Sap., VIII, 9 et Philon, *De monarchia*, t. II, p. 213-216; Sap., XII-XIII, 19 et Philon, *De mundo*, t. II, p. 604, et passim.

(1) L'opinion qui l'attribue à un auteur chrétien, à Apollos, par exemple ne mérite pas d'être discutée. Cf. Deane, *The Book of Wisdom*, p. 34.

av. J.-C. Il est postérieur aux Septante, puisqu'il cite leur traduction du Pentateuque et d'Isaïe; il est probablement antérieur à Philon; les épreuves des Juifs auxquelles il fait allusion, XI, 5; XII, 23-27, se rapportent peut-être aux maux que leur fit endurer Ptolémée VII Physcon (145-117 av. J.-C.) (1).

ARTICLE II.

Analyse et doctrine du livre de la Sagesse.

Division générale. — Unité. — Intégrité. — La sagesse au point de vue spirituel et moral; — au point de vue historique. — La sagesse incréée. — Enseignements divers.

871. — Division générale; unité et intégrité du livre.

On peut diviser le livre de la Sagesse de plusieurs manières. La division la plus simple est la suivante: il renferme deux parties, l'une purement théorique, I-IX, et l'autre historique, X-XIX (2). Dans la première, l'auteur considère la sagesse au point de vue intellectuel et moral; dans la seconde, il l'étudie dans l'histoire. La marche générale de la pensée est facile à suivre, cependant les subdivisions ne sont pas rigoureusement tracées. C'est ce qui a porté des critiques à nier, les uns, l'unité du livre, les autres, son intégrité (3), mais la liaison qui existe entre les divers chapitres, leur harmonie substantielle, l'uniformité générale du ton et de la manière de penser, l'identité du langage, malgré quelques différences de style, qu'explique le changement de sujet, tout cela prouve que la Sagesse est l'œuvre complète d'un seul auteur (4).

(1) Cf. Josèphe, *Cont. Apion.*, II, 5. Sur la canonicité du livre de la Sagesse, voir n° 35 et Vieusse, *La Bible mutilée par les protestants*, 2e édit., p. 107-131.

(2) Smith, *Dictionary of the Bible*, t. III, p. 1779.

(3) Le P. Houbigant, *Biblia hebraica cum notis criticis*, t. III, 1773, *Ad libros Sapientiæ et Eccles.*, p. I, a supposé que les neuf premiers chapitres avaient été composés par Salomon et que celui qui les avait traduits de l'original hébreu y avait probablement ajouté les derniers chapitres. Les critiques allemands ont fait beaucoup d'hypothèses encore plus arbitraires qui nient soit l'unité, soit l'intégrité de la Sagesse, soit les deux à la fois. Cf. Grimm, *Das Buch der Weisheit*, § 4.

(4) Commentateurs catholiques : Raban Maur, *Commentariorum in li-*

872. — Ire partie : La sagesse au point de vue spirituel et moral, I-IX.

La première partie du livre de la Sagesse nous montre en elle : 1° la source du bonheur et de l'immortalité, I-V ; 2° le guide de la vie, VI-IX.

I. La sagesse, source de bonheur et de l'immortalité, I-V. — 1° Ce qu'est la sagesse : elle consiste dans la rectitude du cœur, I, 1-5 ; et dans la rectitude du langage, 6-11 (1). — 2° Origine de la mort, I, 12-II, 25 : elle est entrée de fait, dans le monde, par le mauvais usage que l'homme a fait de son libre arbitre, I, 12-16, l'épicurien ne cherchant qu'à jouir de la vie présente, II, 1-9, et persécutant le juste, 10-20 ; mais le premier auteur de la mort est la jalousie du démon, 21-25. — 3° Les bons et les méchants dans la vie présente, III-IV. Le juste est en sécurité, malgré des apparences trompeuses, III, 1-9 ; le méchant est malheureux, 10-12 ; le contraste est complet entre l'un et l'autre ; tout tourne définitivement à bien pour le juste et à mal pour l'impie, III, 13-IV. — 4° C'est surtout après la mort que le contraste est grand

brum Sapientiæ libri tres, t. CIX, col. 671-762, plus mystique que littéral ; Jansénius de Gand, *Annotationes in librum Sapientiæ Salomonis in quibus breviter et genuinus litteræ sensus et germana lectio, ex diligenti collatione græci exemplaris et manuscriptorum codicum theologorumque veterum auctoritate ostenditur*, reproduit dans Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. XVII ; Bossuet, *Liber Sapientiæ* ; Reusch, *Observationes criticæ in librum Sapientiæ* ; Lesêtre, *Le livre de la Sagesse*, 1880 (dans la Bible de M. Lethielleux), etc.

(1) Sap., I, 7 : *Spiritus Domini replevit orbem terrarum : et hoc, quod continet omnia, scientiam habet vocis. Hoc* se rapporte à *Spiritus*. « En grec, il a y πνεῦμα, substantif neutre, d'où le participe au neutre τὸ κατέχον ; ce dernier a été traduit littéralement sans prendre garde à la différence de genre du mot *Spiritus* en latin. Il est arrivé tout à fait de même dans la traduction de I Cor., II, 14 : *Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei : stultitia enim est* (au lieu de : *sunt*) *illi et non potest intelligere : quia spiritualiter examinatur* (au lieu de : *examinantur*). Le traducteur n'a pas pris garde qu'en grec le pluriel neutre gouverne le verbe au singulier [tandis qu'en latin il le gouverne au pluriel]. » Kaulen, *Handbuch der Vulgata*, 1870, p. 260, S. Augustin a lu comme il faut : *Is qui continet omnia. Symb. ad Catechum.*, IV, n° 9, t. XL, col 641. Le sens de notre verset est celui-ci : « L'esprit de Dieu remplit l'univers, et comme il contient tout, il sait aussi tout ce qui se dit. »

entre eux, v. La conscience condamne déjà le pécheur : *ergo erravimus*, v, 1-15. Dieu récompense le juste, 16-17 ; il châtie le coupable, 18-24. — Dans cette section, le passage II, 12-20 est célèbre. Il peint, en traits frappants, la passion du Sauveur, le vrai juste, II, 12, le Fils de Dieu, 18, condamné à une mort honteuse, 20, par les enfants du monde; aussi tous les Pères l'ont-ils entendu de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1).

II. La sagesse, guide de la vie, VI-IX. — 1° Puisque tel est le résultat de la vie du sage et de l'insensé, il faut faire de la sagesse le guide de notre vie. L'auteur s'adresse spécialement aux rois, et leur dit que la sagesse doit diriger leur conduite, VI, 1-23. — 2° La sagesse est d'ailleurs accessible a tous, VI, 24-VII, 7 ; elle est la source de tous les biens, VII, 8-VIII, 1, elle doit dominer et régler toute notre vie, VIII, 2-16. — 3° Elle est un don de Dieu, VIII, 17-21 ; de là la prière du ch. IX pour l'obtenir de lui.

873. — II° partie : La sagesse considérée au point de vue historique, X-XIX.

Après avoir montré l'excellence et la nature de la sagesse, ainsi que l'usage que nous devons en faire comme règle de notre vie, l'auteur confirme tout ce qu'il a dit par une sorte de revue historique de l'histoire du peuple de Dieu : il nous montre les bons récompensés et les méchants punis. — 1° X-XII. La sagesse est une puissance qui sauve et qui châtie, comme nous le voyons dans l'histoire primitive, d'Adam à Moïse, X-XI, 4, et dans les châtiments qu'elle attire soit sur les Égyptiens, XI, 5-27, soit sur les Chananéens, XII, 1-18; par cette justice, elle nous apprend *quoniam oportet justum esse et humanum*, 19-27. — 2° XIII-XIV. Comme le crime principal des Chananéens était l'idolâtrie, l'auteur en décrit l'origine et les progrès et montre combien elle est en opposition avec la sagesse. Il parle successivement de l'adoration des forces de la nature, XIII, 1-9; des idoles, œuvres de la main des hommes, XIII, 10-XIV, 13, et enfin des hommes divinisés, XIV, 14-21 ; il termine ce tableau en décrivant les effets déplorables du po-

(1) Tertull., *Adv. Marc.*, III, 22, t. II, col. 352 ; S. Cypr., *Testim.*, II, 15, t. IV, col. 708; S. Hippolyte, *Dem. adv. Jud.*, IX, t. X, col. 794, etc.

lythéisme, XIV, 22-31. — 3° XV-XIX. Il revient alors de nouveau aux plaies de l'Égypte et s'en sert pour faire ressortir le contraste qui existe entre les adorateurs du vrai Dieu et les païens : c'est par là que cette dernière subdivision se rattache à ce qui précède. Il signale en premier lieu le contraste en général, XV, 1-17, et puis spécialement le contraste qui se manifeste, d'une manière si éclatante, entre les fidèles serviteurs de la sagesse et les Égyptiens adonnés à l'idolâtrie, lorsque Dieu afflige ces derniers par toute sorte de plaies, tandis que les premiers en sont affranchis. Le Seigneur emploie contre les adorateurs des animaux et de la nature l'action des bêtes, XV, 18-XVI, 13, et celle des forces de la nature, l'eau et le feu avec les ténèbres, XVI, 14-XVIII, 4; enfin la mort, XVIII, 5-XIX, 5. Dans sa conclusion, l'auteur montre les Hébreux fidèles sauvés, et ceux d'entre eux qui désobéissent à Dieu punis, XIX, 6-20.

874. — **Doctrine de l'auteur sur la nature de la sagesse.**

« Ce que dit le livre de la Sagesse sur l'origine de la Sagesse elle-même en établit indubitablement le caractère spirituel et hypostatique, et montre qu'elle est substantiellement identique avec Dieu le Père. L'auteur la nomme, VII, 25 : *Vapor* (ἀτμίς) *virtutis Dei* et *emanatio quædam claritatis omnipotentis Dei sincera.* La première expression est semblable à celles qu'emploie l'Ecclésiastique, XXIV, 5-6, au sujet de l'origine de la Sagesse : *Ego ex ore Altissimi prodivi... et sicut nebula texi omnem terram.* Incontestablement ce passage est un écho de celui de la Genèse, I, 2, d'après lequel : *Spiritus Domini ferebatur super aquas...* Tout le morceau de l'Ecclésiastique peut être considéré comme le complément de celui de la Sagesse, quand ce dernier livre dit expressément qu'elle est sortie de la bouche du Très-Haut, comme « le souffle de la force de Dieu, » comme « un écoulement de sa gloire. » Et ce que nous lisons ensuite, Sap., VII, 26 : *Candor est lucis æternæ et speculum sine macula Dei majestatis et imago bonitatis illius,* n'est que le développement de la même pensée que la sagesse est d'essence divine, hypo-

statique (1). Nous rencontrons les mêmes images dans le Nouveau Testament, Heb., I, dans les Pères, les théologiens et les symboles, pour exprimer les rapports du Fils avec le Père. Ils nous représentent la génération du Fils comme un écoulement, une copie et surtout comme le Verbe du Père. Par conséquent, supposer... que l'auteur enseigne ici l'émanation, comme Philon, est inadmissible. Vouloir entendre les mots *emanatio claritatis, vapor virtutis Dei,* de la sagesse créée, ce serait attribuer à celui qui les a écrits le plus grossier panthéisme. Car ils expriment incontestablement l'unité de substance de Dieu et de la Sagesse. *Vapor autem notat,* dit Cornelius à Lapide, *primo sapientiam ejusdem cum Deo esse substantiæ; secundo eamdem a Deo oriri... esseque plane puram et mundam* (2). »

875. — **Enseignements contenus dans le livre de la Sagesse.**

Outre ce qu'il nous enseigne sur la nature de la Sagesse incréée, le livre que nous étudions nous expose avec beaucoup de clarté et de précision d'autres vérités importantes. — 1° Il nous dit que Dieu n'est pas l'auteur de la mort, mais qu'il a fait l'homme immortel à son image, et s'est complu dans la création (3); la mort est entrée dans le monde par la jalousie du diable, II, 24. Les Juifs croyaient certainement que le serpent qui avait séduit Ève était le démon, mais cette vérité, que nous retrouvons dans le Nouveau Testament (4), est énoncée ici pour la première fois en termes aussi nets.— 2° La croyance à une autre vie et au jugement dernier est affirmée très clairement et très fortement (5).

(1) « Ἀπαύγασμα [que traduit le mot *candor*] peut signifier *rayonnement* (*lumen emissum* φῶς ἐκ φωτός, *lumen de lumine,* dans les symboles de Nicée et de Constantinople) et marquer ainsi l'origine divine de la sagesse ou bien signifier *reflet* (*lumen repercussum*), la lumière réfléchie par un objet, l'image produite par cette réflexion, et indiquer ainsi la Sagesse considérée dans sa nature divine fondée sur son origine. »

(2) Klasen, *Die alttestamentliche Weisheit,* 1878, p. 63-64.

(3) Sap., I, 13-14; II, 23; XI, 25; cf. Rom., VIII, 20-21.

(4) Joa., VIII, 44; Apoc., XII, 9; XX, 2.

(5) Sap., I, 15-16; III, 1-8; VI, 19-21; VIII, 17; cf. III, 8, avec Matth., XIX, 28; I Cor., VI, 2; Apoc., II, 26; III, 21; XX, 4-6.

CHAPITRE VIII.

L'ECCLÉSIASTIQUE.

ARTICLE I.

Introduction à l'Ecclésiastique.

Du titre. — Auteur. — Date. — Texte original. — Versions. — Style. — Excellence.

876. — Du titre de l'Ecclésiastique.

Le livre que nous appelons l'Ecclésiastique porte, en grec, le titre de *Sagesse de Jésus fils de Sirach*, Σοφία Ἰησοῦ υἱοῦ Σιράχ, parce qu'il nous enseigne à pratiquer la sagesse, et qu'il a été composé par Jésus ben Sirach. Son nom latin, formé d'après l'analogie de celui de l'Ecclésiaste (1), lui vient de l'usage qu'on en faisait dans l'Eglise où on le lisait publiquement pour l'édification des fidèles (2) : c'était le livre de l'Église, de l'assemblée. Il mérite, du reste, par excellence la dénomination de Sagesse qu'il a dans les Septante, comme le titre de πανάρετος ou recueil de toutes les vertus, qu'on lui

(1) On rencontre pour la première fois le nom d'Ecclésiastique dans S. Cyprien, *Testim. adv. Judæos*, l. III, c. 35, 95; t. IV. col. 755 et 775. — Dans les citations abrégées, pour distinguer l'Ecclésiaste et l'Ecclésiastique, on écrit le premier *Eccl.* ou *Eccle.*, le second *Eccli.*

(2) « In libro, qui apud nos quidem inter Salomonis volumina haberi solet, et *Ecclesiasticus* dici, apud Græcos vero *Sapientia Jesu filii Sirach* appellatur..., » dit Rufin dans sa traduction d'Origène, *Hom.* XVIII *in Num.*, n° 3; Pat. gr., t. XII, col. 714. Le même auteur dit aussi ailleurs, *Comm. in Symb.*, n° 38, t. XXI, col. 374 : « Alia Sapientia, quæ dicitur filii Sirach..., apud Latinos hoc ipso generali vocabulo *Ecclesiasticus* appellatur, quo vocabulo non auctor libelli, sed Scripturæ qualitas cognominata est. » Cf. dans S. Athanase, *Epist. ad Amunem monachum*, un extrait de sa 39e lettre festivale, où, donnant le canon des livres Saints et parlant de l'Ecclésiastique, en même temps que des autres livres deutérocaniques, il dit d'eux : « Cum illi in canonem redacti sunt, hi *legantur*. » T. XXVI, col. 1178. — Dans le missel, l'Ecclésiastique est désigné sous le titre de *Liber Sapientiæ*, de même que la Sagesse et les trois livres de Salomon.

a spécialement donné, car il embrasse tout le domaine de la sagesse et nous enseigne la pratique de toutes les vertus. C'est, sans doute, pour le distinguer plus commodément du livre que nous appelons exclusivement aujourd'hui la Sagesse, que nos Pères prirent l'habitude de le nommer Ecclésiastique.

877. — Auteur de l'Ecclésiastique.

Il nous fait connaître lui-même son nom : *Doctrinam sapientiæ et disciplinæ scripsit in codice isto Jesus filius Sirach, Jerosolymita,* L, 29. Son petit-fils nous apprend de plus, dans le Prologue, les détails suivants : « Avus meus Jesus, postquam se amplius dedit ad diligentiam lectionis legis, et prophetarum, et aliorum librorum, qui nobis a parentibus nostris traditi sunt (1) : voluit et ipse scribere aliquid horum, quæ ad doctrinam et sapientiam pertinent. » Cf. LI, 18-20. D'après XXXIV, 12-13, il avait beaucoup voyagé et couru aussi de grands périls. S'il fallait prendre dans le sens propre LI, 3-7, il aurait rempli de hautes fonctions à la cour d'un roi, mais calomnié par ses ennemis, il aurait failli perdre la vie par suite de leurs accusations; cependant, son langage n'est pas assez précis pour que l'on puisse affirmer un tel fait; peut-être faut-il entendre ses paroles dans un sens métaphorique. Nous ne savons rien de plus sur sa vie et sa personne. On a supposé qu'il était médecin, à cause de l'éloge qu'il fait de la médecine, XXXVIII, 1-15; prêtre, pour une raison semblable, VII, 33-35; XLV, 7-31; XLIX, 14; L; mais les louanges données à ces deux états n'impliquent point qu'il appartînt à l'un ou à l'autre. Quelques-uns ont

(1) Jésus, fils de Sirach, avait particulièrement étudié les livres de Salomon : il les imite dans son œuvre. « Quorum priorem [πανάρετον Jesu filii Sirach librum] dit S. Jérôme, *Præf. in lib. Salom.*, t. XXVIII, col. 1242, hebraicum reperi, non *Ecclesiasticum*, ut apud Latinos, sed Parabolas prænotatum, cui juncti erant *Ecclesiastes* et *Canticum Canticorum*, ut similitudinem Salomonis non solum librorum numero sed etiam materiarum genere coæquaret. » On trouve en effet dans l'Ecclésiastique des paraboles ou proverbes, semblables à ceux des Proverbes de Salomon; des discours comme dans l'Ecclésiaste et un cantique, XLIV, 1, qui a pour titre en grec, Πατέρων ὕμνος.

voulu le confondre, tout à fait à tort, avec l'impie Jason, II Mach., IV, 7-11 (1).

878. — **A quelle époque a vécu l'auteur de l'Ecclésiastique.**

Qnant à l'époque où il florissait, elle est incertaine. Son livre nous fournit un moyen de résoudre la question en nous indiquant le nom du grand-prêtre juif, Simon, fils d'Onias, L, 1-21, sous lequel il avait vécu, et qu'il avait vu officier dans le temple ; mais comme le même nom a été porté par deux pontifes différents, tous deux fils d'Onias : Simon I, dit le Juste, qui vivait du temps de Ptolémée, fils de Lagus, vers 290 av. J.-C., et Simon II, qui était grand-prêtre quand Ptolémée IV Philopator voulut entrer de vive force dans le temple de Jérusalem, III Mach., I, 2 (dans la Bible grecque), les critiques se partagent : les uns font Jésus contemporain du Simon le plus ancien, les autres du plus récent. Le prologue du traducteur fournit une autre donnée chronologique : il nous dit qu'il alla lui-même en Égypte sous le règne de Ptolémée Évergète. Par malheur, il y a aussi deux rois qui ont porté ce surnom ; l'un, Ptolémée III, fils et successeur de Ptolémée II Philadelphe, 247-222 ; l'autre, Ptolémée VII, dit aussi Physcon, frère de Ptolémée Philométor, 170-117 ; de sorte qu'il est également difficile de décider quel est le roi d'Égypte dont parle le petit-fils de l'auteur de l'Ecclésiastique. — L'opinion la plus communément reçue place la composition de l'ouvrage vers 280, la traduction vers 230 (2) ; elle fait vivre Jésus ben Sirach du temps de Simon I, et son petit-fils sous Ptolémée III Évergète I. Quoique elle ne soit pas à l'abri de toute difficulté, elle est

(1) Les anciens Pères, Origène, *Hom.* XVIII *in Num.*, n° 3, t. XII, col. 714; S. Cyprien, *Test.*, l. III, c. VI ; XII ; t. IV, col. 735, 741 ; S. Optat, *Cont. Donat.*, III, 3 ; t. XI, col. 1006; S. Leo M., *Serm.* XXXIX *de Quadrag.*, I, 3, t. LIV, col. 265, etc., ont cité quelquefois l'Ecclésiastique sous le nom de Salomon, probablement à cause de la ressemblance de ce livre avec les Proverbes ; mais il est bien certain que l'auteur n'a rien de commun avec Salomon.

(2) L'opinion opposée assigne à la composition de l'Ecclésiastique la date de l'an 180 environ et à la traduction celle de l'an 130.

cependant la plus vraisemblable. — 1° L'éloge du chapitre L ne peut se rapporter qu'à Simon I, dit le Juste (1) ; le contemporain de l'auteur est représenté, en effet, comme un pontife très remarquable, ce qui ne saurait convenir à Simon II, dont l'histoire ne dit aucun bien. — 2° Le grand-prêtre de l'Ecclésiastique est qualifié de libérateur de son peuple (2), ce qui peut s'appliquer à Simon I, mais non à Simon II, sous le pontificat duquel ni le peuple ni le temple n'avaient besoin de protecteur spécial. — 3° Du temps de Simon II, les idées païennes, contre lesquelles s'élevèrent les Machabées, avaient déjà fait de grands progrès ; elles étaient propagées par les fils de Tobie (3) ; comme elles étaient en horreur aux Juifs fidèles, on ne s'expliquerait point que, si l'auteur de l'Ecclésiastique avait écrit à cette époque, il ne les eût point condamnés; on s'expliquerait moins encore qu'il eût loué Simon II, qui avait pris parti pour les fils de Tobie (4). — Il s'élève contre les Samaritains, L, 28 ; à plus forte raison aurait-il condamné les faux frères qui imitaient les mœurs des Hellènes. — 4° Ajoutons enfin que le Ptolémée Évergète ou le Bienfaisant, dont parle le prologue de l'Ecclésiastique, ne peut guère être que le premier qui a porté ce nom. Les monuments ne donnent pas le surnom d'Évergète à Physcon, mais seulement au successeur de Philadelphe (5).

*** 879. — Du texte original de l'Ecclésiastique.**

Nous n'avons plus que le texte grec de l'Ecclésiastique, mais ce livre avait été composé primitivement en hébreu. — 1° C'est ce que nous apprend le prologue ; cf. L, 29. —

(1) Josèphe, *Ant. jud.*, XII, II, 4.
(2) Eccli., L, 4 ; cf. XXXVI, et Josèphe, *Ant. jud.*, XII, I, 1.
(3) Josèphe, *Ant. jud.*, XII, V, 1.
(4) Josèphe, *Ant. jud.*, XII, IV, 11.
(5) Rosellini, *Monumenti storichi*, I, 2, p. 368. « Il y eut un autre Évergète, dit Haneberg, mais il fut seul à se donner le surnom d'Évergète ou de Bienfaisant : ses sujets le nommaient plus volontiers Kakergète (le Malfaisant), et plus souvent encore Physcon, le Ventru. » Athénée, XII, sect. 73, éd. Tauchnitz, p. III, p. 263. — *Histoire de la révélation biblique*, trad. Goschler, t. II, p. 90.

2° C'est ce que confirment aussi la tradition juive et les citations de ce livre que contiennent le Tamuld et les Midraschim (1): elles sont presque toutes en hébreu, quoique les ouvrages qui les rapportent soient écrits en chaldéen ou araméen. — 3° S. Jérôme nous assure (2) qu'il avait vu le texte hébreu de l'Ecclésiastique. — 4° Quelques passages, très difficiles à comprendre dans la traduction, s'expliquent facilement par l'original hébreu. Ainsi Eccli., XXIV, 37, parle de la lumière, en latin comme en grec, d'une manière très imprévue :

Qui mittit disciplinam sicut lucem
Et assistens quasi Gehon in die vindemiæ.

Le parallélisme demande un nom de fleuve dans le vers 37[a], comme dans le vers 37[b], à la suite de l'énumération du Phison, du Tigre, de l'Euphrate et du Jourdain, 35-36 ; l'hébreu devait porter כיאור *kaye'ôr*, « comme le Nil ; » le traducteur a lu כאור *ka'ôr*, « comme la lumière » (3) — Il résulte de tout ce que nous venons de dire que l'authenticité de l'Ecclésiastique est incontestable ; aussi n'a-t-elle jamais été sérieusement attaquée. — Sa canonicité est niée par les protestants, mais nous avons vu, n° 35, qu'elle avait été définie par le concile de Trente (4).

(1) Eccli., VI, 10 et *Sanh.* 10, 100; *Yebamoth*, 63 b; *Erub.*, 65 a; Eccli., IX, 8 et *Sanh.* 100 b; *Yebamoth*, 63; Eccli., XIII, 15 et *Baba Kana*, 92 b; Eccli., XIII, 25 et *Bereschith Rabba*, 82, etc. Cf. Kitto, *Cyclopædia of biblical Literature*, t. I, p. 724. Le nombre des proverbes empruntés par les écrits juifs à l'auteur de l'Ecclésiastique, qu'ils appellent Ben-Sira, est d'environ une quarantaine, mais ils ne se retrouvent point tous dans notre livre. La tradition rabbinique attribue à Ben-Sira deux alphabets moraux. Ils ne sont pas de notre auteur. On peut les voir dans Cornelius a Lapide, *In Eccli. Proleg.*, c. V, p. 32-34. Cf. Zunz, *Die gottesdienstl. Vorträge der Juden*, 1852, p. 100 sq.

(2) S. Jérôme, *Præf. in libros Salomonis*, t. XXVIII, col. 1242.

(3) De même Eccli., XXV, 15, grec, κεφαλή est mis au lieu de φάρμακον = רוש. La version latine, pour donner un sens au grec, a traduit XXV, 22 : *non est caput nequius super caput colubri*, en ajoutant le mot *nequius*, etc.

(4) On peut voir spécialement sur cette question Cornelius a Lapide, *In Eccli. Proleg.*, c. I, p. 15-17; Vieusse, *La Bible mutilée par les protestants*, p. 131-148.

*** 880. — Des versions de l'Ecclésiastique.**

1° La traduction *grecque* de l'Ecclésiastique fut faite par le petit-fils de l'auteur, comme il nous l'apprend dans le Prologue. Il alla en Égypte, à l'âge de 38 ans, nous dit-il, sous le règne de Ptolémée Évergète, probablement le premier de ce nom, d'après ce que nous avons dit, n° 878, et c'est là qu'il traduisit avec soin, et non sans succès, malgré un peu de dureté et d'embarras dans le style, l'œuvre de son grand-père, vers l'an 230 avant Jésus-Christ. Il s'appelait aussi Jésus ben Sirach, s'il faut en croire la *Synopsis Scripturæ sacræ* (1). Le texte grec a souffert, de la part des copistes; de là, en grande partie, les variantes qu'on remarque dans notre Vulgate, laquelle contient des passages en plus et aussi en moins. Il existe deux éditions grecques principales de l'Ecclésiastique : celle du texte reçu des Septante, ou édition romaine, et celle du cardinal Ximénès ou de la Bible de Complute, n° 156, 1° : cette dernière est moins différente que la première de la traduction latine.

2° Notre version latine n'est pas de S. Jérôme, elle est d'une époque antérieure et faisait partie de l'ancienne Italique. Elle a été traduite sur le grec (2); on y remarque un certain nombre de mots latins qu'on ne rencontre dans aucune autre partie de la Vulgate (3) ou qui sont employés

(1) Dans les œuvres de S. Athanase, c. 46, t. XXVIII, col. 378. Ce que dit la *Synopsis* sur l'Ecclésiastique a été reproduit comme second prologue dans la Bible de Complute. L'exactitude des renseignements fournis par l'auteur de la *Synopsis* sur le nom du petit-fils de Jésus Ben-Sirach est contestable et contestée.

(2) Certains critiques ont soutenu qu'elle avait été faite directement sur l'hébreu, pour expliquer les différences qui existent entre elle et le texte grec actuel, mais cette opinion est inadmissible, car notre traduction latine est tout émaillée de mots grecs qu'elle a tirés de son texte : *agonizare*, IV, 33, grec, 28; lingua *eucharis*, VI, 5; homo *acharis*, XX, 21, grec, 19; in *eremo*, XIII, 23, grec, 19; *aporiabitur*, ἀπορηθήσεται, XVIII, 6, grec, 7; quasi fluvii *dioryx*, διῶρυξ, XXIV, 41, grec, 30, etc.

(3) *Defunctio*, I, 13; *religiositas*, I, 17, 18, 26; *compartior*, I, 24; *abhorreo*, XXXVIII, 4; *acide*, IV, 9; *adincrescant*, XXIII, 3; *adscribit*, XXIX, 22; *affabilis*, IV, 7, etc.; *pessimare*, XI, 26; XXXVI, 11; XXXVIII, 22; *implanare*, XV, 12; XXXIV, 11, etc.

dans un sens particulier (1). L'ordre des matières n'est pas tout à fait le même que dans les Septante (2).

881. — Du style de l'Ecclésiastique.

Nous ne pouvons juger qu'imparfaitement le *style* de l'Ecclésiastique, puisque nous ne le connaissons que par une traduction. Il est en général simple, naturel, peu orné. L'auteur avait écrit d'après les règles du parallélisme qui régissent la poésie hébraïque et avait imité la forme comme le fond des Proverbes de Salomon (3). La traduction grecque a conservé le plus exactement possible le moule de l'original (4).

882. — Excellence de l'Ecclésiastique.

Le livre de l'Ecclésiastique a toujours été regardé comme *le plus utile* des livres Sapientiaux (5), l'une des parties de

(1) *Honestare*, XI, 23, pour enrichir (Cf. Sap., X, 10) avec ses dérivés, XIII, 2; XI, 14; XXIV, 23; XXXI, 1; *respectus*, XL, 6, pour *lieu d'observation*, lieu élevé d'où l'on surveille ce qui se passe, σκοπιά; *incredibilis* XLI, 4, pour *incrédule*, ἀπειθῶν, etc. Cf. Cornelius a Lapide, *In Eccli. Proleg.*, c. VI, p. 37. Il dit, p. 36 : « In interprete latino, veritati et simplicitati studenti, phrasis neglecta subinde est, incultior et inelegantior, adeo ut barbarismos et solœcismos admittat. » Les mots insolites de l'Ecclésiastique appartiennent au latin rustique, n° 127.

(2) Les ch. XXX-XXXVI sont disposés d'une manière différente en latin et en grec : les ch. XXX, 27-XXXIII, 15 et XXXIII, 16-XXXVI, 13 de la Vulgate sont intervertis dans les Septante. La numérotation des versets est aussi fréquemment en désaccord.

(3) Cf. Lowth, *De sacra poesi Hebræorum*, Præl. XXIV, 1763; p. 320-326.

(4) La manière dont l'auteur de l'Ecclésiastique a rendu ses pensées, peut fournir matière à des observations très délicates. En voici un exemple : « *La bénédiction du père affermit la maison des enfants*, dit l'Ecclésiastique, III, 11, *et la malédiction de la mère la détruit jusqu'aux fondements.* Curieuse différence entre le père et la mère! Comme la tendresse maternelle est toujours prête à bénir l'enfant, quel qu'il soit, Dieu n'a pas voulu attacher la prospérité à toutes les bénédictions de la mère : il l'a réservée aux prières du père, dont l'amour est plus juste et plus éclairé; mais il n'a pas craint d'attacher la ruine à la malédiction maternelle, bien sûr que l'enfant qui force sa mère à le maudire mérite de périr misérablement » (Saint-Marc Girardin).

(5) « Jesus Sirach hoc libro omnem moralem philosophiam per breves sententias, quasi gnomas et axiomata tradit et complectitur, æque ac Salomon in Proverbiis; sed iis longe uberior est Ecclesiasticus, »

l'Écriture Sainte qu'on doit le plus lire et méditer. « Outre l'abondance admirable d'enseignements très purs et très saints, adaptés à tous les états et à toutes les conditions, qui est contenu dans ce livre, dit Martini, le célèbre traducteur de la Bible en langue italienne, nous y rencontrons une multitude de choses qui peuvent servir à nourrir l'esprit de religion et à nous donner de notre foi la plus haute idée. Je souhaiterais donc de tout mon cœur que ce livre, avec celui des Proverbes et de la Sagesse, fût comme le premier lait dont on nourrisse l'âme de la jeunesse, parce que ces écrits sont les plus utiles pour former non seulement leur esprit, mais aussi leur cœur, lui donner de hautes pensées, le fortifier contre la séduction des passions, lui imprimer les vrais et solides principes qui doivent diriger l'homme dans la vie présente et le rendre digne de la vie éternelle (1). »

ARTICLE II.

Analyse et doctrine de l'Ecclésiastique.

Division générale. — Analyse et doctrine de la première et de la seconde partie.

883. — Division générale de l'Ecclésiastique

Le livre de l'Ecclésiastique forme un tout, mais il n'est pas rigoureusement suivi; il est écrit sans plan d'ensemble et avec la liberté d'allures qui est commune aux écrivains orientaux, surtout dans les ouvrages de ce genre : les pensées ne sont pas reliées entre elles, ainsi qu'il arrive dans les recueils de sentences; les digressions abondent : de là la diffi-

dit Cornelius a Lapide, *In Eccli. Proleg.*, c. IV, p. 27. « Les proverbes de l'Ecclésiastique, dit Welte, *Dict. encycl. de théologie catholique*, 1860, t. VII, p. 54, se distinguent de ceux de Salomon surtout parce qu'ils sont plus riches de sens, plus nets, plus spéciaux ; qu'ils insistent principalement sur la suite du péché et décrivent la puissance énorme que le péché gagne peu à peu sur l'âme qui s'en laisse envahir. »

(1) Martini, *Vecchio Testamento*, Naples, 1779, t. XII, Préf., p. 150-151 — « Ut adolescentes addiscant etiam Sapientiam eruditi Sirach. » *Canon. Apost.*, can. ult. — « Christiani omnes, virtutis et perfectionis avidi, avide hunc librum volvant, legant et relegant. » Cornelius a Lapide, *In Eccli. Proleg.*, c. IV, p. 29.

culté ou plutôt l'impossibilité d'en faire une analyse méthodique. On peut y distinguer cependant deux parties bien marquées, d'inégale longueur, la première contenant toutes sortes de préceptes pour la conduite de la vie, I-XLII, 14 (1); la seconde faisant l'éloge du Créateur de l'univers et des saints de l'Ancien Testament, XLII, 15-LI (2).

884. — Caractère général de la Ire partie : Règles pour la conduite de la vie, I-XLII, 14.

La première partie de l'Ecclésiastique n'a d'autre unité que l'unité générale du sujet qui est de recommander la pratique de la vertu (3). Elle « a beaucoup d'analogie avec les Pro-

(1) Cette première partie a été souvent partagée en deux, I-XXIII et XXIV-XLIII, mais cette subdivision ne s'accorde pas avec la disposition des matières, car on trouve les mêmes sujets traités dans l'une et l'autre section, par exemple, l'aumône et la bienfaisance, IV et XXIX; l'amitié, VI, 5 et XXXVII, 1; l'éducation des enfants, VII, 25-27 et XXX, 1-13, etc. Cf. Welte, *Specielle Einleitung in die deuterocanonischen Bücher des alten Testaments*, 1844, p. 222.

(2) Commentateurs catholiques. Ils sont relativement peu nombreux. Le premier est Raban Maur : *Commentariorum in librum Ecclesiasticum libri decem*, t. CIX, col. 763-1126; Jansénius de Gand, *Comm. in Eccli.*, Louvain, 1569; Jean de Pina, *Comm. in Eccli.*, 5 in-f°, Lyon, 1630-1648; indigeste; Bossuet, *Liber Ecclesiastici*; il donne, en regard de la Vulgate, la traduction latine de Flaminius Nobilius, publiée avec l'autorisation de Sixte V; Emm. Sa, *In Ecclesiasticum commentarium*, Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. XVII; H. Lesêtre, *l'Ecclésiastique*, 1880, dans la Bible de M. Lethielleux; etc.

(3) Fritzsche a cherché cependant à y découvrir un certain ordre, *Kurzgefasstes Handbuch zu den Apokryphen*, t. V. Il partage le livre entier en sept sections. La septième est formée par la deuxième partie. Les six premières sont les suivantes : 1° I-XVI, 21 : Description de la nature de la sagesse; exhortations à la pratiquer; conseils pour mettre notre conduite en harmonie avec ses enseignements : — 2° XVI, 22-XXIII, 17 (Vulgate, 24) : Plan de Dieu dans la création; situation de l'homme par rapport à son créateur; conseils pour se conduire dans diverses circonstances et pour éviter le péché; — 3° XXIV, 1-XXX, 24; XXXIII, 12-XXXVI, 16a; XXX, 25-27 (texte grec) : Description de la sagesse et de la loi; rapports qui existent entre l'auteur et la sagesse; proverbes, maximes, avis sur la conduite de l'homme vivant en société; — 4° XXX, 28-XXXIII, 11; XXXVI, 16 b-22 (texte grec) : Conduite du juste et du sage; Dieu et son peuple; — 5° XXXVI, 23-XXXIX, 11 (texte grec) : Instructions et avis concernant la vie sociale; — 6° XXXIX, 12-XLII, 14 (texte grec) : La création et la place que l'homme y occupe.

verbes de Salomon; elle renferme, sous une forme généralement sentencieuse et proverbiale, une foule de règles de conduite et de maximes morales pour tous les états et pour toutes les conditions; elle énumère la série des vertus, en relève l'importance, exhorte à leur pratique, expose de même la série des passions et des péchés dominant parmi les hommes, et cherche à en éloigner en en montrant les conséquences. Elle abonde aussi en avis relatifs à la conduite des affaires domestiques et civiles, exhorte à la sérénité d'esprit, au contentement habituel de son sort, donne des règles de prudence à suivre dans le commerce des supérieurs et des grands. Elle vante surtout les avantages de la sagesse, invite à sa recherche, montre son origine, dit qu'elle est née de la bouche du Très-Haut, qu'elle remplit l'étendue des cieux et la profondeur de l'abîme, qu'elle habite parmi les nations et répand ses enseignements au loin comme les rayons de l'aurore. Cf. XV et XXIV (1). »

885. — **Enseignements dogmatiques contenus dans l'Ecclésiastique.**

La première partie est un traité presque complet de *dogme*. — 1° L'auteur nous fait connaître Dieu et ses attributs, V, 4-9; XVI, 7-14; 16-17; XXIII, 25-29; cf. dans la seconde partie, XLII-XLIII; sa providence, XVI, 26-29; la création, XVIII, 1-6 (2); la prédestination ou l'inégale répartition des dons de Dieu aux hommes, XXXIII, 7-14; l'état d'innocence de l'homme avant sa chute et son élévation à l'ordre surnaturel, XVII, 2-11; sa liberté, XV, 14-22; XXXI, 10; la nécessité et l'utilité des tentations, II, 1-13; IV, 18-22; l'efficacité de la prière, XXXV, 17-22; le mérite et le démérite, XXXI, 9-10; la rétribution des bonnes ou des mauvaises œuvres après la mort, I, 13, 19; XI, 28; XVI, 15, etc. — 2° Les espérances messianiques se font jour d'une manière

(1) Welte, *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, t. VII, p. 53-54.

(2) Eccli., XVIII, 1 : *Qui vivit in æternum, creavit omnia simul* : « Græce : communiter, pariter, æque omnia, ac sine ipso factum est nihil. *Deus solus justificabitur:* solus irreprehensus in operibus suis, cujus comparatione omnia immunda sunt. » Bossuet, hoc loco, p. 459.

générale dans le tableau de la restauration future d'Israël, xxxvi; cf. xlviii, 10 (1). — 3° La seconde partie, li, 14, contient un passage important sur la pluralité des personnes divines : *Invocavi Dominum patrem Domini mei.* Ces paroles impliquent si évidemment la distinction du Père et du Fils que Grotius était porté à croire, mais à tort, qu'elles étaient interpolées (2). — 4° On a voulu y voir également, sans motif, des traces de l'influence des doctrines qui dominaient à Alexandrie. L'auteur, comme nous l'avons vu, écrivait en Palestine et avant que les idées helléniques, dont on aperçoit quelques vestiges dans le livre de la Sagesse, n° 868, y fussent connues.

886. — Enseignements moraux contenus dans la Ire partie.

L'Ecclésiastique est encore plus riche en enseignements *moraux.* — 1° Il nous apprend à fuir le péché, iv, 23; xxi, 1-4; xli, 8-14; l'orgueil, x, 7; la présomption, vi, 2-4; l'ambition, vii, 4-8; l'avarice, v, 10; x, 9-10; xiv, 3-11; xxxi, 1; l'impureté, ix, 3-13; xix, 2-3; xxiii, 21-24; xxv, 28, 33, 36; la gourmandise, xxxi, 21-40; xxxvii, 32-34; la colère, xxvii, 33; xxx, 26; la paresse, xxii, 1, 2, 16; le mensonge, viii, 13-14; xx, 26-28; les petites fautes comme les grandes, xix, 1; etc. — 2° Après nous avoir détourné du mal, iv, 23, l'Ecclésiastique nous porte au bien; à la fidélité à Dieu, i, 36; xxxv, 1-15; à la prière, xviii, 22-23; à l'humilité, xxxii, 22-24; à la charité, xiii, 19-20; xvii, 12; à l'aumône, vii, 10-36; xxix, 12-18; au pardon des injures, x, 6; xxviii, 1-9; à la persévérance dans le bien, ii, 15-23; v, 11-12; xxii, 19-23; xxxiv, 30-31, etc. — 3° Il enseigne aussi à chaque état ses devoirs propres : aux parents et aux enfants, vii, 25-27; xvi, 1-4, xxii, 3-5; xxx, 1-13; xlii, 9-11; aux maîtres et aux serviteurs, iv, 35; vii, 22-23; x, 28, etc. (3).

(1) Sur la nature de la sagesse, cf. n° 874.

(2) Voir l'importante note de Bossuet sur ce passage, *In Eccli.*, li, 14, p. 649-651. Cf. Bacuez : *Questions sur l'Écriture sainte*, 1874, t. i, p. 319. Cf. aussi i, 5 et xxiv, 5.

(3) Rault, *Cours d'Écriture Sainte*, 1871, t. ii, p. 50-52. — La *Synopsis Scripturæ Sacræ*, dans les œuvres de S. Athanase, n° 46, t. xxviii,

887. — Subdivision de la IIe partie : Éloge de Dieu créateur et des Saints de l'Ancien Testament, XLII, 15-LI.

Après avoir donné toutes sortes de règles de conduite dans sa première partie, le fils de Sirach, dans la seconde, 1° rend gloire à Dieu, créateur du ciel et de la terre, XLII, 15-XLIII; 2° nous propose l'exemple des saints de l'Ancien Testament, qui ont pratiqué les vertus dont les 41 premiers chapitres nous donnent le précepte, XLIV-L, et 3° enfin adresse à Dieu une prière d'adoration et d'action de grâces pour la sagesse qu'il a reçue de lui, LI.

888. — Résumé de la IIe partie.

1° L'hymne à Dieu créateur est comme un abrégé de théodicée dans lequel l'auteur nous fait connaître les attributs divins en décrivant les merveilles du monde visible (1). Il termine par une allusion aux merveilles du monde invisible :

Multa abscondita sunt majora his :
Pauca enim vidimus operum ejus.
Omnia autem Dominus fecit
Et pie agentibus dedit sapientiam. XLIII, 36-37.

Ce trait final rappelle le Ps. XVIII, dans lequel le Psalmiste, après avoir montré la grandeur de Dieu éclatant dans le gouvernement des corps célestes, nous la montre plus sensible encore dans la loi qu'il a donnée à son peuple, n° 691. Cf. aussi Ps. XCII, n° 762.

2° De l'éloge de Dieu, l'Ecclésiastique passe à celui de ses saints, dans le morceau que le texte grec intitule : *Hymne des pères,* c'est-à-dire en l'honneur des patriarches et des saints de l'Ancien Testament, XLIV-L (2).

col. 378-383, analyse longuement le livre de l'Ecclésiastique. On peut voir aussi Cornelius a Lapide, *In Ecclesiasticum Prolegomena,* c. IV, Argumentum, éd. Vivès, 1865, p. 27-29.

(1) Sur la beauté de la description du soleil, XLIII, 2-5, voir Rollin, *Traité des Études,* l. IV, c. III, § II, 1805, t. II, p. 578-580.

(2) Après une invitation générale à les louer, XLIV, 1-15, le fils de Sirach glorifie nominativement, en rappelant les principaux traits de leur vie et de leurs vertus, Hénoch, 16; Noé, 17-19; Abraham, 20-23; Isaac, 24; Jacob, 25-27; Moïse, LXV, 1-24; Aaron, 25-27; Phinée, 28-31;

3° Une prière finale, LI, qui porte le titre d'*Oratio Jesu filii Sirach,* remercie Dieu de tous les bienfaits que l'auteur en a reçus, et spécialement du don de la sagesse. Quelques critiques ont pensé que cette prière était l'œuvre du traducteur grec, comme le prologue, et c'est probablement là-dessus que s'est appuyée la *Synopsis Scripturæ Sacræ,* pour avancer que le traducteur, comme l'auteur de l'Ecclésiastique, s'appelait Jésus, fils de Sirach, mais on n'a aucune raison de refuser à l'auteur primitif la composition de ce morceau (1).

Josué, XLVI, 1-8; Caleb, 9-15; Samuel, 16-23; Nathan, XLVII, 1; David, 2-14; Salomon, 15-31; Élie, XLVIII, 1-13a; Elisée, 13b-15; Ézéchias et Isaïe, 19-28; Josias, XLIX, 1-5; Jérémie, 8-9; Ézéchiel, 10-11; les douze petits prophètes, 12; Zorobabel, 13; Josué, fils de Josédec, 14; Néhémie, 15; Hénoch, 16 (déjà nommé, XLIV, 16); Joseph, 17-18; Seth et Sem, 19, et Simon, fils d'Onias, L, 1-23. Les versets 24-31 forment la conclusion de tout le livre : l'auteur fait des souhaits en faveur de son peuple, 24-25; l'exhorte à la confiance en Dieu, 26; proteste qu'il n'a rien de commun avec les Iduméens, les Philistins et les Samaritains, ces trois grands ennemis d'Israël, 27-28; appose comme sa signature à son livre, 29; et termine par une dernière recommandation à mettre en pratique les conseils de sagesse qu'il a donnés, 30-31.

(1) M. Bickell a retrouvé dans Eccli., LI, 18-38, un poème alphabétique, de 44 vers de sept syllabes, subdivisés en strophes de quatre vers, et il a essayé de reconstituer le texte original hébreu. *Zeitschrift für katholische Theologie,* 1882, p. 326-328.

TROISIEME PARTIE

LIVRES PROPHÉTIQUES

889. — Division de cette troisième partie.

Cette troisième partie sera divisée en six chapitres : 1° Introduction générale aux livres prophétiques ; 2° Isaïe ; 3° Jérémie ; 4° Ézéchiel ; 5° Daniel ; 6° les petits prophètes.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION GÉNÉRALE AUX LIVRES PROPHÉTIQUES.

890. — Division de ce chapitre.

Nous traiterons en deux articles : 1° de la nature de la prophétie ; 2° des prophètes en général.

ARTICLE I.

De la nature de la prophétie.

Définition. — Espèces. — Existence. — Mission des prophètes. — Forme des prophéties. — Modes de la révélation divine. — État d'esprit des prophètes pendant que Dieu se manifestait à eux. — Obscurité des prophéties. — Leur promulgation. — Importance de leur étude. — Tableaux des prophéties messianiques.

891. — Définition des mots prophète et prophétie.

1° Le *prophète* est celui à qui Dieu révèle sa volonté d'une manière surnaturelle, avec mission de la communiquer aux hommes. La *prophétie* est la manifestation de cette volonté divine, faite par le prophète. Elle suppose donc essentielle-

ment, outre l'inspiration, 1° une *révélation* proprement dite, n° 11, et 2° une *mission spéciale*. Ces deux conditions sont clairement marquées dans le récit de la vocation de Jérémie au ministère prophétique. 1° *Ecce dedi* (ou plutôt *do*) *verba mea in ore tuo*, I, 9; cf. Deut., XVIII, 18; voilà la révélation; 2° *ad omnia quæ mittam te, ibis,... ecce constitui te hodie super gentes*, I, 7, 10; voilà la mission divine. Cf. Is., VI, 9; Éz., II, 3-4.

2° La *révélation* faite par Dieu au prophète a pour objet de lui faire connaître les résolutions qu'il a prises, soit pour punir le pécheur, soit pour consoler l'affligé; elle est généralement accompagnée d'avertissements et d'exhortations, ainsi que de la prédiction de l'avenir (1).

3° En ce dernier sens, la prophétie est l'annonce d'évènements futurs, qui ne peuvent être connus que de Dieu seul. Dans le langage vulgaire, on entend d'ordinaire par prophétie une *prédiction*, et par prophète celui qui prédit l'avenir. C'est là le sens étymologique du mot qui nous vient des Septante et est composé de πρό et φημί, *dire à l'avance* (2). Dans la Bible, comme nous venons de le voir, prophète et prophétie s'emploient dans une acception plus large; le prophète ne manifeste pas seulement l'avenir, mais toutes les *volontés de Dieu*, quelles qu'elles soient, etc. (3). En hébreu,

(1) « Prophetica revelatio se extendit non solum ad futuros hominum eventus sed etiam ad res divinas. Et quantum ad ea quæ proponuntur omnibus credenda, quæ pertinent ad fidem : et quantum ad altiora mysteria, quæ sunt perfectorum, quæ pertinent ad sapientiam. Est etiam prophetica revelatio de his quæ pertinent ad spirituales substantias, a quibus vel ad bonum vel ad malum inducimur : quod pertinet ad discretionem spirituum. Extendit etiam se ad directionem humanorum actuum : quod pertinet ad scientiam. » S. Th., 2ª 2æ, q. 170. — « Quanquam tam divina quam humana, tam spiritualia quam corporalia, prophetiæ lumini subesse certum sit, propriissime tamen, ad ipsam pertinet futurorum eventuum revelatio. » Ib., q. 171, a. 3.

(2) Cette étymologie, qui a été communément donnée jusqu'ici, peut se soutenir; il faut cependant remarquer que προφήτης signifie en grec *interprète* des dieux, plutôt que *celui qui prédit l'avenir*, de sorte que le mot προφήτης a, en cette langue, le même sens général que le mot hébreu correspondant, *nâbî'*, *celui qui parle pour* un autre.

(3) Gen., XX, 7; Ps. CIV, 15, etc. Voir S. J. Chrys., *Synopsis S. S. conspectus*, t. LVI, col. 317.

il s'appelle quelquefois ראה, *rô'éh* ou חזה, *khôzéh*, c'est-à-dire *voyant*, I Reg., IX, 9 : Amos, VII, 12; ordinairement נביא *nâbi'*, *l'inspiré.* « Le *nâbi'*, dit M. le Hir, est, autant selon l'étymologie que selon l'usage du discours, celui que Dieu inspire et qui sert d'organe à la divinité. Il n'est pas nécessaire qu'il révèle l'avenir, mais il est essentiel que sa parole soit une révélation divine » (1). Il est l'interprète de Dieu auprès des hommes (2). Dans le sens large, la prophétie est donc l'oracle révélé par Dieu, quelle qu'en soit la nature; dans le sens restreint, c'est une prédiction.

4° La prophétie, d'après ce que nous venons de voir, est un *don surnaturel* et divin (3). Elle se distingue par là radicalement de la divination, קסם, *qésem*, Num., XXII, 7, qui n'est qu'une fourberie, ou bien soit une inspiration diabolique soit une prévision de l'esprit humain : la parole des devins n'est pas la parole de Dieu : *Neque locutus sum ad eos*, Jer., XIV, 14; ils n'ont pas reçu de mission : *non misi eos*, Jer., XIV, 14; leurs oracles sont des mensonges : *decipiunt vos*, Jer., XXIII, 16; ils n'ont d'autres inspirateurs qu'eux-mêmes : « *Visionem cordis sui* loquuntur, non de ore Domini. » Jer., XXIII, 16; Éz., XIII, 2-3.

892. — Double espèce de prophéties : prophéties proprement dites et prophéties par types ou figures.

Dieu a annoncé l'avenir de deux manières principales, par les *paroles* et par les *actions*, par des prophéties directes et par des types ou des figures : « Etenim duo sunt prophetiæ genera et operibus et verbis futura prænuntiare : verbis quidem, ut cum crucem significare volentes, dicunt : *Sicut ovis ad cædem ductus est et sicut agnus coram se tondente sine voce*, Is., LIII, 7. Hoc itaque verbis ipsis vaticinari voluerunt;

(1) Le Hir, *Études bibliques; Les prophètes d'Israël*, art. 2, t. I, p. 57. Voir tout ce qu'il dit, p. 55-58.

(2) *Propheta est interpres... Dei.* S. J. Chrys., *In I Cor.*, Hom. XXXVI, n° 4, t. LXI, col. 311. Cf. Ex., VII, 1; IV, 16.

(3) Cf. Mich., III, 8; Ez., XI, 5. Voir S. J. Chrys., *In Isai.*, c. I, n° 1, t. LVI, col. 13-14. Cf. Num., XII, 17, 25, 29; I Reg., X, 6; XIX, 20; II Pet., I, 21; Jer., XXIII, 16; Ez., XIII, 2-3; Joa., VII, 17, etc.

operibus vero, cum Abraham exhibetur filium offerens et arietem jugulans. Hic enim rebus ipsis crucis imaginem præsignificat, atque cædem pro orbe futuram. Multas certe invenire est in Veteri Testamento hujusmodi figuras prophetiasque per res exhibitas (1). » Nous ne nous occupons pas ici des prophéties typiques, mais seulement des prophéties proprement dites (2).

893. — **L'existence des prophéties niée par les rationalistes.**

L'existence des prophéties est un fait universellement admis par la tradition juive et chrétienne. Les rationalistes nient cependant qu'il y ait des prophéties véritables, c'est-à-dire des manifestations surnaturelles faites par Dieu à l'homme pour lui révéler l'avenir. Ils reconnaissent qu'il existe des livres prophétiques dans l'Ancien Testament, et admettent ce qu'ils appellent le prophétisme, c'est-à-dire l'intervention, dans l'histoire d'Israël, d'hommes extraordinaires, d'une grande intelligence et d'une rare perspicacité, mais ils refusent d'y voir quelque chose de surhumain. Ils partagent les prophéties en deux catégories : les unes authentiques, les autres non authentiques. Ces dernières sont celles qui sont trop précises, trop claires et trop au-dessus de la portée de l'esprit de l'homme pour qu'on puisse les expliquer naturellement. D'après eux, elles ont été écrites après coup, *post eventum*, comme la révélation de l'histoire future de Rome que Virgile fait faire à Énée dans les enfers, jusqu'à l'époque d'Auguste.

Quant à celles dont ils reconnaissent l'authenticité, ou bien elles se rapportent, d'après eux, à des événements prochains, que la sagacité des prophètes leur a permis de prévoir et d'annoncer à l'avance, ou bien elles ont pour objet ce qu'on appelle le règne messianique et sont le fruit d'aspirations vagues et mal définies. Ce sont là tout autant d'erreurs, comme nous allons le démontrer.

(1) S. J. Chrys., *Synopsis S. S. conspectus*, t. LVI, col. 316-317. Cf. nos 165-166.

(2) Comme exemples de prophéties typiques, voir Isaac, n° 353, Joseph, n° 356.

894. — **Preuves de l'existence des prophéties.**

1° La prophétie est *possible :* Dieu connaît certainement l'avenir, et il est libre de le révéler quand il lui plaît, et à qui il lui plaît. Il faut être athée pour nier cette vérité, admise dans tous les temps et dans tous les lieux.

2° Les prophéties existent *de fait* (1). Les Livres Saints contiennent des livres prophétiques qui prédisent l'avenir. Les incrédules, il est vrai, nient l'authenticité de plusieurs d'entre eux ou interprètent d'une façon naturelle une partie de leurs oracles, mais ils sont forcés par l'évidence d'admettre que quelques-uns annoncent des choses futures. En nous tenant à leurs aveux et en leur faisant, pour un moment, les plus larges concessions, il est facile de prouver, par ceux de ces livres dont ils ne peuvent contester l'autorité, l'existence de véritables prophéties. — 1° Michée, par exemple annonce, IV, 8-10, la captivité de Babylone environ 150 ans à l'avance, quand il n'y avait aucune hostilité entre Babylone et Juda, bien plus, lorsque Babylone n'était pas encore un état indépendant. Comment pouvait-il prévoir humainement ce qu'il prédisait ? — 2° Tous les prophètes, à commencer par les plus anciens, annoncent la destruction future de Jérusalem et du temple, ainsi que la captivité. Ces événements si graves, ils ne les prophétisent point d'une manière vague et ambiguë, mais nette et précise. L'ennemi le plus redoutable des enfants de Jacob à cette époque, ce sont les Assyriens, eh bien ! ils assurent que ce ne sont pas les Assyriens qui exécuteront la vengeance divine ; Juda sera sauvé de leurs mains, qui paraissaient devoir l'écraser ; son libérateur, ce ne sera pas l'Égypte sur laquelle il comptait, ce sera Dieu seul ; les instruments de la colère céleste contre son peuple, ce seront les Chaldéens ; tous les prophètes dont les oracles s'occupent de Babylone, sont unanimes à l'affirmer. Voilà les faits qui étaient en dehors de toute prévision et de tout calcul humain ; ils se sont néanmoins réalisés tels qu'ils

(1) Cf. La Luzerne, *Dissertation sur les prophéties*, Migne, *Cursus Scripturæ Sacræ*, t. XVIII, col. 11 sq.

avaient été prédits. — 3° Quand l'empire de Nabuchodonosor venait d'atteindre son plus haut degré de gloire et de puissance, Jérémie annonce sa décadence et sa ruine, non pas en termes généraux mais en termes exprès et circonstanciés : Babylone sera prise par les Mèdes et leurs alliés; ils entreront dans ville par le lit desséché de l'Euphrate, pendant une nuit de fêtes et de folle ivresse; les Juifs verront alors finir leur captivité. Par quelle perspicacité d'esprit un Juif, vivant à Jérusalem, pouvait-il prévoir de telles choses, deviner de tels détails, longtemps à l'avance, autrement que par une révélation divine? — 4° Les prophètes ont embrassé, dans le cercle de leurs oracles, tous les peuples qui les entouraient et tout ce qu'ils avaient prédit s'est accompli. Ils avaient annoncé la ruine de Ninive, de Babylone, de Tyr, de Memphis, des Ammonites, des Moabites, des Philistins, des Iduméens : toutes ces villes et tous ces peuples ont disparu à jamais de la scène du monde; il n'y a pas une seule cité, pas une seule nation, dont le sort n'ait été celui qu'avaient prophétisé les prophètes d'Israël. Une telle coïncidence ne peut être l'effet du hasard, mais est l'œuvre de Dieu. Les ruines de toutes ces grandes villes, autrefois florissantes, sont là comme des témoins muets, mais toujours subsistants, de l'inspiration des prophètes. — 5° Zacharie a clairement décrit les conquêtes d'Alexandre, IX, 1-8. Il prédit qu'Hadrach, Damas et Émath seront conquis, que les boulevards de Tyr seront jetés dans la mer et la ville brûlée; que Gaza perdra son roi; qu'Azot sera peuplée par une vile populace; et qu'au milieu de tant de troubles, Jérusalem sera tranquille. Toutes ces prophéties s'accomplirent exactement pendant l'expédition d'Alexandre. Un des pères du rationalisme moderne, Eichhorn, frappé du caractère de ces prédictions, n'a pas trouvé d'autre moyen d'en éluder la force que de prétendre, en recourant aux hypothèses les plus inadmissibles, que c'était une narration historique, voilée sous une forme prophétique : c'était en reconnaître involontairement le caractère extraordinaire et la parfaite exactitude. — 6° On pourrait citer une multitude d'autres exemples de

ce genre, mais ceux-ci suffiront. Mentionnons seulement encore les prophéties messianiques. Celles-là sont incontestablement antérieures aux événements qu'elles prédisent; or, elles décrivent la vie de Notre-Seigneur comme les événements dont il était question tout-à-l'heure : il n'y a presque point de fait dans l'Évangile, depuis la naissance de Jésus-Christ à Bethléem jusqu'à sa mort, qu'elles n'aient annoncé, n° 903. L'existence des prophéties est donc un fait historiquement démontré (1).

895. — En quoi consistait la mission du prophète

Il résulte de tout ce que nous venons de dire que le prophète était l'interprète de Dieu, l'intermédiaire entre Dieu et son peuple; il recevait les ordres du Seigneur et communiquait à la race d'Abraham le plan divin; c'était tout à la fois le représentant du patriotisme et de la religion, un pouvoir politique dans l'État et le gardien, constitué par Dieu lui-même, de la théocratie, le ministre extraordinaire mais autorisé de la loi (2), le canal par lequel le Seigneur manifestait la révélation concernant la venue du Messie. Par conséquent sa *mission* était double, l'une se rapportant au temps présent, l'autre à l'avenir. — 1° Pour le *présent*, il devait maintenir la religion mosaïque dans son intégrité, conserver la pureté des mœurs et des doctrines par ses avertissements, ses reproches, ses menaces (3). — 2° Pour le *temps à venir* il devait montrer que la loi ancienne n'était que la préparation de la loi nouvelle et le type des temps messianiques; il devait garder vivantes dans le cœur du peuple l'espérance et la foi au Messie. De là les deux espèces principales de prophéties : les unes concernent directement le peuple de Dieu ou, parfois, les nations étrangères avec lesquelles il était en rapport; les autres ont trait à Jésus-Christ et à son Église. Cependant les premières elles-mêmes regardaient aussi indirectement le Messie, qui était le sujet capital de la

(1) Hengstenberg, Kitto's *Cyclopædia of the Bible*, t. II, p. 418-419. Cf. Jahn, *Einleitung in die göttlichen Bücher des A. T.* t. I, p. 84 sq.; t. II, p. 349 sq.; Huet, *Dém. Ev.*, dans Migne, *Dém. Ev.*, t. V, col. 481-488.

(2) Is., LVIII, 3-7; Ez., XVIII; Mich., VI, 6-8; Os., VI, 6; Amos, V, 21, etc.

(3) Is., I, 14-17; III, 5, etc.; n° 482, 1°.

mission des prophètes et dont l'avènement a toujours été regardé par les Juifs, de même que par les chrétiens, comme le couronnement de la loi et l'accomplissement de tous les oracles, Matth., v, 17 (1).

896. — De la forme des prophéties.

Elle est assez variée; cependant, le plus souvent, chaque prophétie comprend quatre parties : 1° une exhortation; 2° une accusation et des reproches; 3° des menaces de châtiments; 4° des promesses comme récompense de la conversion à laquelle sont invités les pécheurs. Telle est la marche la plus ordinaire que suit le prophète dans la manifestation des volontés de Dieu. Il s'exprime communément sous forme de discours, mais le discours, comme nous allons le voir, n° 897, est fréquemment mêlé de visions, de récits d'actions symboliques, de cantiques, d'élégies, etc. En général, le langage est moins poétique que celui de Job et des Psaumes; les vers proprement dits sont rares; les récits historiques sont en simple prose; les oracles prophétiques sont tantôt en prose ordinaire, tantôt en prose caractérisée par le parallélisme.

897. — De la manière dont Dieu révélait sa volonté aux prophètes.

Dieu faisait ses révélations aux prophètes de plusieurs manières. Les trois principales étaient la parole, la vision et le songe. 1° La *parole*, דבר, *dâbâr*. Le recueil des prophéties de Jérémie porte pour titre : *Verba Jeremiæ... Quod factum est verbum Domini ad eum*, Jer., I, 1-2. De même celui d'Osée et de Joel : *Verbum Domini quod factum est ad Osee*, I, 1; *Verbum Domini quod factum est ad Joel*, I, 1 (2). Par la parole divine, il faut entendre sans doute, d'ordinaire (3), non pas un langage articulé et sensible aux oreilles corpo-

(1) Ce qui a été dit, nos 162, 166, du double sens de l'Écriture, littéral et mystique, s'applique particulièrement aux prophéties. Les unes concernent N.-S. dans le sens littéral, comme Is., VII, 14; Matth., I, 23; les autres dans le sens spirituel, comme Osée, XI, 1; Matth., II, 15. Cf. n° 892.

(2) Cf. Is., VII, 3; VIII, 1; Ez., I, 3; II, 1-2; III, 1, etc.

(3) Dans certaines circonstances, Dieu s'est révélé certainement par des sons articulés, I Reg., III, 4; Ex., III, 4, etc.

relles, mais une voix qui se faisait entendre au dedans (1). La plupart des communications divines étaient faites de cette manière. Le prophète les transmettait ensuite au peuple dans des discours qu'il prononçait de vive voix (2) ou qu'il écrivait pour les faire connaître sous cette dernière forme.

2° Dieu se révélait aux prophètes par des *visions*, חזון, *khâzon*. C'est le titre des prophéties d'Isaïe : *Visio Isaiæ, filii Amos* (3). Les exemples de visions abondent dans les prophètes, surtout dans Ézéchiel (4). En quoi consistaient-elles? Dieu les représentait-il aux yeux du corps d'une manière sensible et physique, ou seulement à l'imagination par des images qui n'avaient aucune réalité extérieure? Les exégètes ne sont pas d'accord sur ce point. S. Jérôme se prononce pour le second sentiment. Parlant de la fameuse vision des ossements arides d'Ézéchiel, il dit que Dieu *eduxit eum in spiritu, non in corpore, sed extra corpus* (5). Cette opinion semble la plus commune, mais peut-être ne faudrait-il pas l'étendre absolument à tous les cas (6). Quoi qu'il en soit, il est certain que les visions prophétiques ne sont pas des fictions; Dieu les avait réellement présentées à l'esprit de ses interprètes. — Souvent elles étaient rendues comme palpables, au peuple, par des actions *symboliques*, Ez., IV, etc. Plusieurs, il est vrai, croient que ces symboles n'étaient que décrits, et non représentés comme dans un tableau vivant; qu'Ézéchiel, par exemple, n'avait pas tracé réellement sur une brique le plan de Jérusalem, IV, 1, mais simplement écrit ce que nous lisons dans son livre. On ne voit pas néan-

(1) Num., XII, 6-8; Apoc., I, 10.

(2) Is., VII; XXXVII, 6, 21; Amos, VII, 10; Jer., XXI; XXVIII, 5; Ez., XIV, 1, etc.

(3) Is., I, 1, etc. Cf. Num., XII, 6; Joel, II, 28.

(4) Ez., I, 4, etc.; cf. Is., VI; Zach., I, 8 sq.

(5) *In Ezech.*, l. XI, c. XXXVII, t. XXV, col. 347.

(6) Ainsi, si l'on considère l'apparition de l'archange Gabriel à Daniel, VIII, 16 sq., comme une vision, on doit reconnaître que cette vision fut réelle; mais au lieu de donner à ce fait et autres semblables le nom de simple *vision*, on peut, afin d'enlever toute équivoque, leur attribuer celui d'*apparition*, Dieu faisant apparaître son ange au prophète pour lui communiquer ses volontés par la *parole*.

moins pourquoi il n'aurait pas exécuté ce que Dieu lui commandait de faire, au moins quand l'exécution était facile.

3° Dieu se manifestait aussi, mais plus rarement, à ses prophètes par des *songes* (1). Ce mode de communication prophétique différait du second, principalement en ce que la vision avait lieu pendant l'état de veille, tandis que le songe avait lieu pendant le sommeil. — Du reste, dans le songe comme dans la vision, le Seigneur se servait ordinairement des images qui étaient familières aux prophètes pour en revêtir ses révélations; c'est ainsi que les visions d'Isaïe et de Jérémie ont une couleur palestinienne, tandis que celles d'Ézéchiel et de Daniel sont remplies de traits et de symboles empruntés à la Chaldée.

4° De quelque manière que Dieu révélât l'avenir au prophète, il le lui manifestait comme déjà *présent* ou même comme *passé* (2), de là vient que l'écrivain emploie si fréquemment, même quand il s'agit d'un temps futur, le prétérit que l'on a appelé prophétique.

5° Puisque Dieu communiquait ses volontés aux prophètes par la parole, par des visions ou par des songes, il suit de là que le don de prophétie était *transitoire*, et non habituel ou permanent (3), et que les prophètes ne connaissaient que ce que Dieu jugeait à propos de leur révéler chaque fois par une manifestation spéciale (4).

(1) Num., XII, 6; Joel, II, 28; Dan., I, 17; VII, 1.

(2) « Mos... est prophetarum omnium de nondum factis ut de factis loqui, dit S. Jean Chrysostome, *In Gen. I, hom.* X. n° 4, t. LIII, col. 85, quia enim mentalibus oculis videbant quæ post multorum annorum curricula erant futura, idcirco quasi nunc ob oculos posita spectarent, ita cuncta narrabant. » — « Id jam olim prophetis in more fuit, qui de futuris rebus quasi jam factis loquuntur. » Id., *In Joa. hom.* XIII, n° 3, t. LIX, col. 89.

(3) « Lumen propheticum non inest intellectui prophetæ per modum formæ permanentis, alias oporteret quod semper prophetæ adesset facultas prophetandi, quod patet esse falsum... Relinquitur ergo quod lumen propheticum insit animæ prophetæ per modum cujusdam passionis vel impressionis transeuntis... Mens prophetæ semper indiget nova revelatione... Unde manifestum est quod prophetia, proprie loquendo, non est habitus. » S. Th., 2a 2æ, q. 171, a. 2.

(4) « Non oportet prophetis omnia prophetabilia nota esse. » Ib. a. 4.

6° La prophétie, par sa nature même, est un don gratuit, *gratia gratis data*. Ceux qui en ont été favorisés dans l'Ancien Testament étaient d'ordinaire de saints personnages, mais Dieu pouvait, à son gré, révéler l'avenir, même à des hommes pécheurs, comme il le fit à Balaam, Num., XXIV, 15-24.

898. — De l'état psychologique des prophètes pendant la révélation divine.

1° Les prophètes ne perdaient point l'*usage de leurs facultés*, lorsque Dieu se révélait à eux par une *parole intérieure*, ce qui était le cas le plus ordinaire, n° 897, 1° (1); il n'y avait alors aucun changement extérieur dans leur état, aucun trouble ni aucune modification dans l'exercice régulier et normal de leur intelligence et de leur liberté. « Ea visio prophetica, qua mens prophetæ illustratur lumine intelligibili aut speciebus intelligibilibus formatur, non fit cum abstractione a sensibus, » dit S. Thomas (2).

2° Il n'en était pas de même quand la révélation, se produisant en *vision* ou en *songe*, n° 897, 2° et 3°, avait lieu dans une extase : les prophètes perdaient, dans ce cas, l'usage de leurs sens; ceux-ci étaient fermés et insensibles aux objets extérieurs, comme dans un sommeil profond; l'âme était inactive, passive (3), et impuissante à réagir

(1) Cette question a été souvent traitée d'une manière confuse, et en apparence contradictoire, faute d'établir les distinctions nécessaires.

(2) S. Th., 2ª 2ᵉ, q. 173, a. 3. — « Illis [prophetis], dit S. Jean Chrysostome, omnia manifesta erant, et in illis prophetabant ut ipsos decebat, cum intelligentia et libertate omni. Ideo penes illos erat et loqui et non loqui; neque enim necessitate tenebantur, sed potestatis honore donati erant. Ideo Jonas fugit, ideo Ezechiel distulit, ideo Jeremias recusabat. Deus vero non cum necessitate impellit ipsos, sed consiliis, hortationibus et comminationibus utitur, mentem tenebris non offundens. Dæmonis enim proprium est et tumultum et furorem et multam immittere caliginem; Dei vero est illuminare, et quæ opus est cum intelligentia docere. » *In I Cor.*, n° 2, t. LXI, col. 242. « Per sancti Spiritus contactum, dit Origène, ut ita loquar, mentem eorum [prophetarum] perspicaciorem animamque splendidiorem factam fuisse. » *Contra Celsum*, VII, 4, t. XI, col. 1426.

(3) C'est à cet état extatique des prophètes qu'il faut appliquer ce que disent les Pères, quand ils nous montrent ces saints person-

sur ce qu'elle percevait, mais son pouvoir de perception était élevé au plus haut degré, elle entendait et voyait avec la plus grande netteté (1). Ainsi Daniel dort profondément, quand l'ange Gabriel et l'homme vêtu de lin lui apparaissent; il se relève, d'abord sur ses genoux, puis sur ses pieds; il reçoit alors la révélation divine, à la suite de laquelle il tombe évanoui. Voilà l'extase prophétique (2).

3° Il faut remarquer d'ailleurs soigneusement que, de quelque manière que fût communiquée la révélation céleste, le prophète n'était jamais dans l'état de *délire*, à plus forte raison de démence, qui caractérisait les devins du paganisme lorsqu'ils rendaient les oracles des faux dieux (3). Il

nages comme des instruments de musique dont joue l'Esprit Saint. Athénagore, *Leg. pro Christianis*, IX, t. VI, col. 908; Clem. Alex., *Cohort. ad Gent.*, I, t. VIII, col. 59, les comparent à une flûte; S. Justin, *Cohort. ad Græc.*, VIII, t. VI, col. 255; S. Éphrem, *Rhythm.*, XXIX; cf. S. J. Chrys., *Ad popul. Antioch.*, *hom*, I, 1, t. XLIX, col. 16-17, à une lyre: S. Grégoire le Grand, *Mor. in Job. Præf.*, I, 2, t. LXXV, col. 517, à une plume, etc. S. Basile a dit, dans un passage remarquable : « Quomodo prophetabant puræ ac pellucidæ animæ? Nempe eæ velut specula factæ divinæ operationis, imaginem integram inconfusamque et nulla ex parte affectibus carnis turbatam repræsentabant. » *Comm. in Is. Proœm.*, n° 3, t. XXX, col. 122. Voir aussi S. Hippolyte, *De Antichristo*, II et III, t. X, col. 730-731.

(1) Is., VI, 1; Zach., II, 1; Mich., I, 1; Act., X, 11; XXII, 18; Apoc., I, 12 : « Intelligentia enim est opus in visione, » dit Daniel, X, 1.

(2) Dan., VIII, 18; X, 9 (texte hébreu); VIII, 18; X, 10-11; VIII, 19; X, 12; X, 15, 17. Cf. VIII, 27; Act., X, 10; XI, 5; II Cor., XII, 1; Apoc., I, 10. — « Quando fit revelatio prophetica secundum formas imaginarias, dit S. Thomas, necesse est fieri abstractionem a sensibus, ut talis appositio phantasmatum non referatur ad ea quæ exterius sentiuntur. » 2a 2æ, q. 173, art. 3.

(3) Philon et les montanistes eurent le tort d'identifier l'état des prophètes avec celui des devins. « L'intelligence humaine s'en va, dit Philon, quand l'Esprit Saint arrive, et elle revient quand part celui-ci, parce que le mortel ne peut demeurer avec l'immortel. » *Quis rerum divinarum hæres*, éd. Mangey, t. I, p. 511. Cf. *De vita Mosis*, l, I. t. II, p. 124; Josèphe, *Antiq. jud.*, IV, VI, 5. Les montanistes exagérèrent peut-être encore davantage : « Defendimus, in causa novæ prophetiæ, gratiæ extasim, id est amentiam, convenire. In spiritu enim homo constitutus, præsertim cum gloriam Dei conspicit, vel cum per ipsum Deus loquitur, necesse est excidat sensu, obumbratus scilicet virtute

savait donc toujours ce qu'il prophétisait, quoique il pût ne pas saisir toute la portée de plusieurs de ses oracles (1), et ignorer, par exemple, la signification prophétique que Dieu attachait, dans un sens spirituel, à ses paroles, comme la prédiction de la fuite de Jésus-Christ en Égypte (2).

899. — De l'obscurité des prophéties.

Les prophéties sont souvent enveloppées d'obscurités (3).

divina, de quo inter nos et Psychicos [catholicos] quæstio est. Interim facile est amentiam Petri probare. » Tertull., *Adv. Marcion.*, IV, 22, t. II, col. 413. La plupart des Pères ont combattu avec force ce sentiment : « Prophetas non fuisse sicut vates (μάντεις), dit S. Jean Chrysostome, *In Ps.* XLIV, n° 1, t. LVI, col. 183-184. Illic enim quando dæmon animam invaserit, orbat mentem ac cogitationem, et rationem obscurat, et ita omnia illi ore suo loquuntur, mente nihil intelligente eorum quæ loquuntur, non secus ac si tibia aliqua inanimata loquatur... Sed non ita facit Sanctus Spiritus, sed permittit ut cor cognoscat quæ dicuntur. » — *In I Cor., Hom.* XXXI, n° 1, t. LXI, col. 241, il dit aussi : « Hoc divinatori proprium est ut mente excedat, vim patiatur, pellatur, trahatur quasi furens. Propheta vero non sic, sed cum vigili mente, cum temperanti constitutione, illa sciens quæ dicit, omnia loquitur, etc. » — « Talis alienatio a sensibus, dit S. Thomas, en parlant de l'extase prophétique, non fit in prophetis cum aliqua inordinatione naturæ, sicut in arreptitiis vel furiosis, sed per aliquam causam ordinatam vel naturalem, sicut per somnium, vel spiritualem, sicut per contemplationis vehementiam : sicut de Petro legitur, Act., X, quod cum oraret in cœnaculo, factus est in excessu mentis, vel virtute divina rapiente, secundum illud Ezech., I : *Facta est super eum manus Domini.* » 2a 2æ, q. 173, art. 3. Cf. Euseb., *H. E.*, V, 17, t. XX, col. 474; S. Jérôme, *Prolog. in Nahum*, t. XXV, col. 1232; *Prolog. in Is.*, t. XXIV, col. 19; Origène, *Contr. Cels.*, VII, 4, t. XI, col. 1426; S. Basile, *In I Prœm.*, c. V, t. XXX, col. 126.

(1) Dan., XII, 8; Zach., IV, 5; I Pet., I, 10.

(2) Os.. XI, 1 ; cf. Matth., II, 15, etc.

(3) S. Jean Chrysostome nous a laissé deux homélies célèbres : *De prophetiarum obscuritate*, t. LVI, col. 163-192. Outre les raisons que nous indiquerons, il en signale quelques autres, comme celles, de la part de Dieu, de ne pas exposer à de trop grands dangers les prophètes qui prononçaient des choses désagréables, col. 168, et de ne pas rendre la loi mosaïque méprisable, en prédisant trop clairement son abrogation, col. 173. D'autre part, comme nous ne comprenons pas, ou que nous comprenons difficilement la langue originale des prophètes, col. 178, il s'ensuit que leurs oracles sont doublement obscurs; il expose d'une manière frappante cette dernière cause. — Théophylacte a aussi très bien résumé les causes de l'obscurité des prophéties dans un pas

Cela tient à plusieurs causes. 1° L'une des principales, c'est notre *ignorance*. Nous ne connaissons pas beaucoup de choses qui étaient familières aux contemporains des prophètes, et, par conséquent, ce qui était clair pour eux est incompréhensible pour nous; nous ignorons le sens d'un grand nombre d'allusions aux lieux, aux temps, aux événements, aux personnes, aux usages, aux mœurs; ainsi Isaïe, dans sa prophétie contre Moab, xv-xvi, nomme beaucoup de localités qui nous sont totalement inconnues; de là la difficulté de comprendre ce qu'il en dit. — Cette cause d'obscurité peut néanmoins diminuer par suite du progrès de nos connaissances archéologiques et historiques, et elle diminue, en effet; par exemple, les oracles d'Isaïe, xviii-xx; de Jérémie, xliii-xliv; xlvi; d'Ézéchiel, xxix-xxxii, contre l'Égypte, sont devenus beaucoup plus intelligibles depuis que les travaux des savants de notre siècle ont pénétré le secret des monuments et des ruines de l'Orient.

2° Une partie de l'obscurité des prophéties tient cependant aux *prophéties elles-mêmes*. Il est dans leur nature de n'être point complètement claires et précises, parce qu'elles prédisent des événements qui n'ont pas eu lieu encore (1); elles ne peuvent les faire connaître que d'une manière générale, sans indiquer un grand nombre de circonstances accessoires; elles nous donnent un croquis de l'avenir, mais non un tableau achevé. Par une suite nécessaire, elles sont un peu vagues, leurs formes et leurs contours sont indécis et comme enveloppés d'une sorte de nuage. De même que plusieurs faits anciens sont obscurs pour nous, parce que nous n'en connaissons que quelques linéaments, comme par exemple l'histoire de Lamech et de ses femmes, Gen., iv,

sage malheureusement mutilé, *Proœmium expositionis sanctorum prophetarum*, Pat. gr., t. cxxvi, col. 570.

(1) « Hæc est dignitas prophetiæ, non ut res præsentes denuntiet, sed ut futuras prænuntiet. Prophetia porro cum occulte prolata fuerit, post rerum eventum fit manifestior, ante eventum vero minime. Itaque quia tum obscure dicebantur, ignotæ erant : cum autem res contigerant, propterea manifesta erant, quæ dicta fuerant. » S. J. Chrys., *De prophetiarum obscuritate*, *hom.* ii, n° 1, t. lvi. col. 177.

23-24; de même les événements futurs prédits par les prophètes sont indistincts à nos yeux, parce que nous n'en voyons qu'un trop petit nombre de traits.

3° Une autre cause de l'obscurité des prophéties, c'est l'*absence de distinction des temps* dans les prédictions de l'avenir. Elles sont comme des tableaux sans perspective. Souvent Dieu révélait à la fois aux prophètes divers événements, qui devaient s'accomplir à des époques diverses; il les leur montrait néanmoins sur un même plan, quelle que dût en être la date; les plus rapprochés et les plus éloignés étaient confondus ensemble, comme la ruine de Jérusalem et la fin du monde, dans S. Matthieu, XXIV. Il est par là même extrêmement difficile de les démêler.

900. — De la manière dont étaient promulguées les prophéties.

1° Les prophètes faisaient connaître ordinairement leurs oracles au peuple de *vive voix* dans les lieux où ils se rassemblaient, Is., VII, 3; Jér., XXVI, 2; XXXVI, 10, etc.; c'était le moyen le plus efficace de les propager promptement. Jérémie, ne pouvant s'adresser lui-même à ses compatriotes, leur fit quelquefois lire par Baruch, son secrétaire, les prophéties qu'il lui avait dictées par écrit, Jér., XXXVIII, 4-14.

2° Certaines parties des livres prophétiques n'ont probablement été publiées que par *écrit,* comme la seconde partie d'Isaïe, XL-LXVI, et d'Ézéchiel, XL-XLVIII, qui, contenant des prédictions relatives à des temps éloignés, c'est-à-dire à l'avènement du Messie, n'avaient pas besoin d'être connues aussi rapidement.

3° D'autres parties des prophéties ont vraisemblablement été communiquées d'*abord oralement* aux Juifs et *rédigées ensuite* par leurs auteurs, qui ont abrégé et résumé eux-mêmes leurs discours primitifs. La plupart des livres des petits prophètes paraissent contenir, non des prédictions séparées et indépendantes les unes des autres, mais un ensemble d'oracles, groupés et réunis de manière à former un tout, conservant seulement la substance de la prédication et des révélations prophétiques.

4° Dans ce cas, ce sont évidemment les prophètes eux-mêmes qui ont *recueilli* leurs œuvres; il y a tout lieu de penser qu'il en a été de même pour tous, et que chacun d'eux a formé la collection de ses prophéties. La collection des plus anciens prophètes est supposée par les moins anciens qui les ont imités : Jérémie est rempli de citations (1), et Zacharie en appelle aux écrits de ceux qui l'ont précédé, I, 4; VII, 7, 12.

901. — De l'importance de l'étude des prophètes.

1° L'étude des prophéties a une grande importance au point de vue de la *religion*, parce que la preuve qui en est tirée en faveur de la divinité de J.-C. est une des plus fortes du traité de la révélation. Elles ne frappent pas moins que les miracles : *Prophetiæ non minus quam signa movent*, dit avec raison S. Jean Chrysostome (2). Notre-Seigneur s'est appuyé lui-même sur elles pour établir sa mission (3), et les Apôtres, à son exemple, y ont eu constamment recours pour fonder la religion nouvelle (4).

2° Outre leur importance pour la démonstration de la religion chrétienne, les prophéties ont une utilité plus générale; elles nous font connaître un grand nombre de *vérités dogmatiques* et *morales*, parce que Dieu s'en est servi comme d'un canal par lequel il nous a transmis une grande partie de la révélation. Ce que les prophètes étaient pour les Hébreux, d'après la parole de S. Augustin, ils le sont aussi pour nous : « Ipsi eis erant philosophi, hoc est, amatores sapientiæ, ipsi sapientes, ipsi theologi, ipsi prophetæ, ipsi doctores probitatis atque pietatis (5). »

(1) Cf. Küper, *Jeremias librorum sacrorum interpres atque vindex*, Berlin, 1837.

(2) *In Joa.*, *Hom.* XIX, n° 2, t. LIX, col. 121. Cf. ibid. *Hom.* LI, n° 1, col. 283-284. — S. Justin va plus loin et préfère les prophéties aux miracles, *Apologia I*a, n° 30; t. VI, col. 374-375.

(3) Joa., V, 39; VI, 45. Voir Brugère, *De vera religione*, 2e éd., 1878, p. 211-232; cf. p. 86.

(4) Act., I, 16; II, 16; 25-28; III, 18; 22-24, etc.

(5) S. Aug., *De Civ. Dei*, l. XVIII, c. 41, n° 3, t. XLI, col. 602. — La

3° L'étude des prophètes est particulièrement utile pour les *prédicateurs* et les *pasteurs* des âmes, parce que leurs écrits sont pleins de peintures propres à faire aimer la vertu et haïr le vice, à indiquer la voie dans laquelle on doit marcher, à montrer les moyens de ramener les pécheurs au bien, de les toucher et de les persuader (1).

*** 902. — Tableau des principales prophéties messianiques ou Christologie.**

Les prophéties les plus importantes sont les prophéties *messianiques*, c'est-à-dire celles qui se rapportent au Messie. Elles ont commencé avant l'époque où ont fleuri les prophètes proprement dits, et sont aussi anciennes que le monde, nos 5, 292. Nous allons donner ici un tableau des principales d'entre elles, depuis le premier livre de l'Ancien Testament jusqu'au dernier, pour qu'on puisse en saisir l'ensemble d'un seul coup d'œil. On peut les diviser en trois parties : 1° celles qui datent des temps primitifs et sont contenues dans le Pentateuque ; 2° celles du temps de David qui sont renfermées dans les Psaumes et les livres des Rois ; 3° celles qui appartiennent à l'époque du prophétisme, c'est-à-dire celles des grands et des petits prophètes.

doctrine contenue dans les livres prophétiques a été étudiée et exposée par H. Zschokke, *Theologie der Propheten des Alten Testaments*, Fribourg, 1877.

(1) « Pictores naturam arte imitantur,... omnia ea quæ oculis cernuntur, artis industria repræsentant, dit un auteur grec, *Hom. in titulum Ps.* L, dans les Œuvres de S. J. Chrys., t. LV, col. 565. Sic prophetæ quoque virtutis ac vitii pictores quodammodo sunt. Nam ipsi etiam sermonis penicillo peccatorem, justum, pœnitentem, stantem, cadentem, resurgentem, vacillantem pingunt. Et quemadmodum pictores bella et cædes efficiunt, sic etiam ipsi peccatum inducunt, nunc impetum faciens, nunc victum ac prostratum, dæmonesque rursus, nunc bellum inferentes, nunc bello lacessitos, itemque diabolum nunc insidias struentem, nunc victum. Quoniam igitur ejusmodi ipsi ars est, summo studio eam cognoscamus... Si peccatorem, qui lapsus sit, ac postea surrexerit, hujusmodi spectaculum doctrinæ argumentum mihi existit. Si justum virum stantem conspexero, hujusmodi contemplatio ad virtutem me ducit. Ex eo spectaculo pugnandi ac vincendi rationem disco. Rursum si probum virum, qui in fraudem impulsus sit, videro, ex hujusmodi conspectu auctior et sapientior fio. »

Première époque : Pentateuque.

I. Première période : Adam. — 1° Prophétie faite par Dieu à Adam ou Protévangile, Gen., III, 1-15 (n° 292).

II. Seconde période : période patriarcale. — 2° La prophétie de Noé : bénédiction de Sem, Gen., IX, 18-27 (n° 328).

3° Prophétie : Promesse faites aux patriarches.

A. A Abraham. — 1re Promesse faite à Abraham, XII, 1-7 (n° 343).

2° Renouvellement de la promesse temporelle, XIII, 14-17 et XVII, 1-9 (n° 344).

3° Confirmation de la même promesse, XVIII, 17-19 (n° 350),

4° Nouvelle confirmation, XXII, 16-18 (nos 352-353).

B. A Isaac. — Renouvellement de la promesse à Isaac, XXVI, 1-5 (n° 355).

C. A Jacob. — Renouvellement de la promesse à Jacob, XXVIII, 10-15; cf. XXXV, 11-12 (n° 356).

4° Prophétie de Jacob mourant, XLIX, 8-12 (n° 360).

III. Troisième periode : Période mosaïque. — 5° Prophétie : Prophétie de Balaam, Num., XXIV, 17 (n° 377).

6° Prophétie : Prophétie de Moïse, Deut., XVIII, 15-19 (n° 378).

Deuxième époque : De Samuel à David.

I. Prophéties des livres historiques : 1° Cantique d'Anne, I Reg., II, 10 (n° 481).

2° La promesse faite à David, II Reg., VII, 8-16; cf. III Reg., XI, 29-39 (n° 494).

II. Psaumes prophétiques principaux : 1° Psaumes annonçant la gloire du Messie, II; XLIV; LXXI; CIX.

2° Psaumes annonçant ses souffrances : XV, XXI; XXXIX; XL; LXVIII.

III. Appendice : La Rédemption connue chez les Gentils, Job, XIX, 21, 27 (n° 630).

Troisième époque : Prophétisme.

1° Joel, II, 28-32. — 2° Jonas (comme figure), II, 1. — 3° Amos, IX, 11. — 4° Osée, I-III; VI; XI, 1; XIII. — 5° Michée, IV-V. — 6° Isaïe, II-IV; V; VI; VII-IX; XI-XII; XXVIII; XXIX, 14, XXXIII, 18; XXXV; XL, 1-11; XLII, 1-9; XLIX-L; LI; LII-LIII; LIV-LV; LIX; LX; LXI; LXIII, 1-6; LXV-LXVI. — 7° Nahum, I, 15. — 8° Jérémie, II, 21; III, 1-19; XI, 19; XXIII, 1-8; XXXI; XXXIII. — 9° Baruch, III, 24-38. — 10° Ézéchiel, XI, 14-21; XVII, 22-24; XXXIV, 20-31; XXXVI, 16-32; XXXVII. —

11° Daniel, II; VII; IX, 21-27. — 12° Aggée, II, 1-10. — 13° Zacharie, II, 8-13; III; VI, 9-15; IX; XII-XIV. — 14° Malachie, I, 10-11; III, 1-6; IV, 5-6. — Appendice : Livres immédiatement antérieurs à la venue de Notre Seigneur : I Mac., IV, 46; XIV, 41; Sap., II, 11-20 (1).

* 903. — L'Évangile prophétique.

Après avoir indiqué, dans le tableau qui précède, les principales prophéties messianiques de l'Ancien Testament, d'après l'ordre des livres où nous les lisons, nous allons les présenter maintenant selon la suite des faits mêmes du saint Évangile. Il faut remarquer que plusieurs des prophéties mentionnées ici sont prises dans le sens spirituel et non dans le sens littéral.

ANCIEN TESTAMENT	PROPHÉTIES	NOUVEAU TESTAMENT
Mich., v, 2.	1° Patrie du Messie : Bethléem.	Matth., II, 6; Joa., VII, 42.
Gen., XII, 3; XXII, 18; XXVI, 4; XXVIII, 14; XLIX, 8-12; I Par., XVII, 11	2° Ancêtres : Abraham, Isaac, Jacob, Juda, David.	Matth., I, 2-6; Luc, III, 31-34.
Is., VII, 14.	3° Mère : une vierge; Fils : Dieu	Matth., I, 18-25; Luc, I, 27-34.
Num., XXIV, 17 . . .	4° Étoile et naissance.	Matth., II, 2, 7, 9-10.
Gen., XLIX, 10; Agg., II, 8-10	5° Date de la naissance : la fin du pouvoir de Juda.	Luc, II, 1; Joa., XIX 15.
Ps. LXXI, 10, 11, 15; Is., LX, 3-6. . . .	6° Adoration des mages.	Matth., II, 1-11.
Mal., III, 1; IV, 5 . .	7° Le Précurseur : le nouvel Élie (S. Jean-Baptiste)	Luc, I, 5-25; 57-80.
Jér., XXXI, 15. . . .	8° Cris de Rachel (massacre des Innocents).	Matth., II, 18.
Osée, XI, 1.	9° Fuite en Égypte	Matth., II, 15.
(Gen., XLIX, 26; Deut., XXXIII, 16)	10° Séjour à Nazareth	Matth., II, 23.
Is., XL, 3-4	11° Prédication de S. Jean-Baptiste.	Matth., III, 1; XIV, 1-10; Marc, I, 4; Luc, III, 3.

(1) Sur les prophéties messianiques, voir S. Justin, *Dial. cum Tryph.*, 50-55. 66, 108, t. VI, col. 586 sq. (Cf. Freppel, *S. Justin*, leçon XIX, p. 389-390); S. Aug., *De Civ. Dei*, XVIII, 28-35, t. XLI, col. 584-596; Huet, *Demonstr. évang.* prop. VII sq. Migne, *Démonstr. évang.*, t. V, col. 487-934; Reinke, *Die messianischen Weissagungen bei den Propheten* 5 in-8°. Giessen, 1859-1862; Morisot, *Le Christ avant Bethléem*, in-8°, 1870; Selbst, *Die Kirche Jesu Christi nach den Weissagungen der Propheten*, in-8°, Mayence, 1883; Schelling, *Vaticinia messiana in modum Chrestomathiæ hebraicæ*, 2 in-8°, Lyon, 1883-84; de Bolle, *Christologia Antiqui Testamenti*, in-8°, Evere, 1884; Corluy, *Spicilegium dogmatico-biblicum*, t. I, p. 347-529.

ANCIEN TESTAMENT	PROPHÉTIES	NOUVEAU TESTAMENT
(Ps. XXXIV, 13; LXVIII, 11)	12° Jeûne dans le désert.	Matth., IV, 2; Marc, I, 13.
Is., IX, 1	13° Commencements de la prédication et des miracles sur les confins de la terre de Nephtali et de Zabulon. .	Matth., IV, 13-15.
Ézéch., XLVII, 8 sq.; Is., XXIX, 14 . . .	14° Choix d'hommes simples pour Apôtres.	Matth., IV, 18-21; Marc, I, 16; Luc, V, 2-11.
Is., XXXV, 4-10 . . .	15° Guérison des aveugles, des sourds-muets, etc.	Matth., XI, 5.
Is., LIII, 7; XVI, 1; XXXI, 1	16° Doux comme l'agneau, fort comme le lion.	Joa., I, 29; XVI, 33 Apoc., V, 5.
Is., LIII, 2-3; Sap., II, 12-20.	17° Humble, méprisé, haï, parce que la main de Dieu est sur lui . . .	Matth., XI, 29; Luc, XVI, 14; Joa., XV, 18;
Is., XXIX, 14; LXI, 1 .	18° Confond les sages, prêche aux pauvres et aux petits.	I Cor., I, 28; Matth., XI, 5.
Deut., XVIII, 15 sq.; I Mac., XIV, 41. . .	19° Le prophète fidèle	Matth., XXI, 11; Luc, VII, 16; Joa., IV, 19.
Is., XI, 12; Ézéch., XXXVII.	20° Incrédulité des Juifs.	Joa., XII, 37-38; I Petr., II, 7-9.
Zach., IX, 9.	21° Entrée triomphale à Jérusalem, sur un âne.	Matth., XXI, 4-5.
Mal., I, 11; Ps. CIX, 4.	22° Institution du sacrifice et du sacerdoce nouveau.	Matth., XXVI, 26-29, I Cor., XI, 23-29.
Ps. XVII, 5-6; LIV, 4-5.	23° Agonie, sueur de sang	Marc, XIV, 33; Luc; XXII, 42.
Ps. XL, 10; LXVIII, 9 .	24° Trahison par un ami.	Matth., XXVI, 14-15; Joa., XIII, 18, 26, 30.
Zach., XI, 12-13 . . .	25° Vendu 30 deniers, employés après à acheter le champ d'un potier. .	Matth., XXVI, 15; XXVII, 3-10.
Sap., II, 10-20 . . .	26° Traduit en jugement, parce qu'il est le Juste et s'est dit Fils de Dieu.	Matth., XXVI, 64-65; XXVII, 4, 19.
Ps. II, 2.	27° Condamné à mort par les Juifs et les gentils.	Luc, XXIII, 6-24.
Lam., IV, 20	28° Abandon des Apôtres	Matth., XXVI, 56.
Ps. XXXIV, 11; CVIII, 1; Is., LIII, 7	29° Faux témoins; silence de l'accusé.	Matth., XXVI, 59-60; XXVII, 12; Marc, XIV, 56.
Is., L, 6.	30° Soufflets, crachats.	Matth., XXVI, 67-68.
Is., LIII, 12	31° Mis au rang des scélérats . . .	Marc, XV, 7 sq.
Sap., II, 10-20 . . .	32° Condamné à mort, malgré son innocence reconnue.	Matth., XXVII, 24-26.
Gen., XXII, 6. . . .	33° Porte le bois du sacrifice . . .	Joa., XIX, 17.
Ps. XXI, 18; Is., LIII, 12.	34° Crucifié, avec des clous aux mains et aux pieds, entre deux scélérats.	Matth., XXVII, 38; Marc, XV, 24-27; Luc, XXIII, 27.
Ps. XXI, 7; XXXIV, 14.	35° Les passants branlent la tête; insultes; défi.	Matth., XXVII, 39; Marc, XV, 29.
Ps. XXI, 19.	36° Vêtements partagés; robe tirée au sort.	Matth., XXVII, 35; Luc, XXIII, 34; Joa., XIX, 24.
Ps. LXVIII, 22. . . .	37° Fiel et vinaigre.	Matth., XXVII, 34.

ANCIEN TESTAMENT	PROPHÉTIES	NOUVEAU TESTAMENT
Ps. XVII, 7.	38° Meurt en poussant un grand cri, hors de Jérusalem	Matth., XXVII, 32, 50; Joa., XIX, 30.
Ex., XII; Ps. XL, 10 .	39° Meurt après avoir fait la Pâque.	Matth., XXVI, 19 sq.
Ex., XII; Is., LIII, 7 .	40° Est l'agneau pascal	I Cor., V, 7; Joa., XIX, 33.
Ex., XVII, 12	41° Demeure en croix jusqu'au soir.	Matth., XXVII, 57.
Gen., II, 21	42° Côté ouvert.	Joa., XIX, 34.
Dan., IX, 25-26 . . .	43° Date de la mort	Matth., XXIV, 1-2.
Is., LIII, 9.	44° Sépulture du riche, non du criminel.	Joa., XIX, 38-39; Matth., XXVII, 57.
Jonas, II, 1; Is., XI, 10.	45° Résurrection le troisième jour. .	Matth., XXVIII, 6-9; Joa., XX, 14.
Is., XI, 10; Num., XXI, 8-9; Deut., XXXIII, 17.	46° Croix, étendard et remède . . .	Luc, II, 34; Joa., III, 14-15.
Éz., XXXVI, 25; Zach., XIII, 1.	47° Rémission des péchés par le sang.	Matth., XXVI, 27-28; Luc, XXIV, 45-46.
Zach., XIII, 1	48° Pouvoir de remettre les péchés.	Matth., XXVIII, 18; Act., II, 38; VIII, 36.
Ps. XXIII, 7; XLVI, 6; CIX, 1.	49° Ascension; le vainqueur assis à la droite de Dieu.	Marc, XVI, 19; Act., I, 9; II, 23 sq.
Joel, II, 28; Is., XLIV, 3	50° Mission du Saint-Esprit. . . .	Luc, XXIV, 49; Joa., VII, 37 sq.; XVI, 7, XX, 22; Act., II, 2 sq.
Is., XLIX, 18, etc. . .	51° Conversion des gentils	I Tim., II, 4-7.
Is., LIV, 12-13. . . .	52° La religion source de sainteté. .	Matth., XIX, 28.
Is., LIII; Ps. CIX. . .	53° La religion victorieuse de toutes les attaques.	Joa., XVI, 33.
Ps. II; XLIV; LXVII, 25-26; CIX; Is., IX, 7; Dan., IX.	54° Règne éternel du Christ . . .	Matth., XVI, 18; Joa., XIX, 15, 19-22; Hebr., XIII, 8.

ARTICLE II.

Des prophètes en général.

Les grands et les petits prophètes. — Genre de vie des prophètes. — Chronologie

904. — De la distinction des grands et des petits prophètes.

L'Ancien Testament renferme les écrits de seize prophètes proprement dits. Quatre d'entre eux sont appelés grands prophètes : ce sont Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et Daniel (ce dernier est rangé par les Juifs parmi les hagiographes, n° 3). Les douze autres portent le nom de petits prophètes. Ce sont Osée, Joel, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie. On pourrait leur joindre Baruch, dont la prophétie est placée après celle de

Jérémie, de qui il était secrétaire. Les *petits* prophètes sont ainsi nommés, par opposition aux quatre grands prophètes, non à cause du contenu, mais à cause de l'étendue de leurs écrits, qui était relativement peu considérable (1). Aussi les anciens les écrivaient-ils tous à la suite sur un seul rouleau ou volume (2), et les Juifs ne les comptaient-ils que comme formant un seul livre, dans le canon des Saintes Écritures, μονόβιβλος, τὸ δωδεκαπρόφητον, n° 3, 2°. Les *grands* prophètes ont reçu ce titre à cause du nombre beaucoup plus considérable et par là très important de leurs oracles.

Outre les prophètes dont les écrits nous ont été conservés, l'Ancien Testament en mentionne plusieurs autres qui n'ont annoncé l'avenir que de vive voix, ou bien dont les livres sont perdus.

905. — Du genre de vie des prophètes.

Les prophètes appartenaient à toutes les conditions de la société : plusieurs étaient de race sacerdotale, comme Jérémie; Amos était pasteur et agriculteur; les uns vivaient au milieu des schismatiques du royaume d'Israël; les autres habitaient Juda et Jérusalem. Leurs écrits reflètent toujours, dans une certaine mesure, le milieu dans lequel ils étaient placés et portent l'empreinte de leur genre de vie et de leurs occupations, comme nous le verrons en les étudiant séparément. Ils menaient, en général, une existence austère ; un sac leur servait communément d'habit, Is., XX, 2 ; Zach., XIII, 4 ; Élie était vêtu de peaux de bête, IV Reg., I, 8. Plusieurs d'entre eux étaient mariés. Ils avaient quelquefois des disciples, comme Jérémie, à qui Baruch, prophète lui-même, servait de secrétaire. Élisée fut disciple d'Élie, et dirigea un certain nombre d'écoles de prophètes, n° 482, 2°. La plupart eurent

(1) « Propterea dicuntur *minores*, quia sermones eorum sunt breves, in eorum comparatione qui *majores* ideo vocantur, quia prolixa volumina condiderunt, » dit S. Augustin, *De Civ. Dei*, XVIII, 29, n° 1, t. XLI, col. 585.

(2) « Ne si singuli seorsim manerent, unus aut alter ob parvitatem periret, » dit Kimchi, *Præf. comm. in Ps.*, d'après la tradition rabbinique, Keil, *Die zwölf kleinen Propheten*, 1866, p. 5.

à souffrir des persécutions de la part de ceux qu'ils menaçaient au nom du Seigneur (1).

906. — De la chronologie des prophètes.

La chronologie des prophètes n'est pas sans importance, puisque elle sert à établir le caractère surnaturel de leurs écrits et aide à les mieux comprendre, mais c'est une des questions les plus difficiles de l'Ancien Testament. Nos Bibles ne les ont point rangés selon l'ordre des temps; les éditions hébraïques et la Vulgate ne leur donnent pas d'ailleurs la même place que les Septante. Quelques-uns des livres prophétiques sont datés, et leur classement n'offre pas de graves embarras; d'autres ne le sont point, et ce n'est que d'après l'étude de leur contenu que l'on peut réussir à en fixer approximativement l'époque. Malheureusement les allusions historiques qu'ils contiennent ne sont pas toujours assez claires pour que l'on puisse en tirer des indices certains; on est alors réduit à se contenter de vraisemblances. En se servant, pour dresser la chronologie des prophètes, des dates qu'ils nous fournissent ou des événements dont ils parlent, on remarque que, dans la Vulgate, les quatre grands prophètes sont placés eux-mêmes selon l'ordre des temps, sans s'occuper des petits prophètes qui ont vécu simultanément ou dans l'intervalle. Quant aux petits prophètes, ils ne sont certainement pas rangés chronologiquement; on a cependant tenu compte jusqu'à un certain point de l'époque où ils ont vécu. Ainsi, l'on distingue facilement trois séries de petits prophètes par ordre de temps : les prophètes de la période anté-assyrienne et assyrienne, depuis Osée jusqu'à Nahum;

(1) Les traditions sur les prophètes sont rassemblées dans le *Liber de vitis prophetarum*, faussement attribué à S. Épiphane, t. XLIII, col. 393-414. « Quem suppositum esse sexcentæ mendaciorum nugæ persuadent, quibus liber iste refertus est, » dit Fessler, *Institutiones Patrologiæ*, t. I, p. 646. C'est l'opinion générale des critiques. Ce livre doit contenir cependant quelques fragments de vérité. Il faut porter le même jugement sur l'œuvre analogue, connue sous le nom de Dorothée de Tyr, qui est insérée dans le *Chronicon pascale*, Pat. gr., t. XCII, col. 359-398.

ceux de la période chaldéenne, Habacuc et Sophonie, et enfin ceux de la période postérieure à la captivité : Aggée, Zacharie et Malachie. Dans les deux dernières séries, chaque prophète occupe sa véritable place chronologique, mais il n'en est pas de même dans la première (1). Osée paraît avoir été placé le premier, quoique il ne soit pas le plus ancien, à cause de l'étendue de ses prophéties, qui sont les plus considérables après celles des grands prophètes. C'est ainsi que l'Épître aux Romains a été mise en tête de la collection des lettres de S. Paul dans le Nouveau Testament, en raison de son importance et malgré sa date, postérieure à plusieurs de celles qui la suivent. A dessein ou par hasard, les six petits prophètes suivants sont disposés de telle manière qu'un prophète d'Israël alterne avec un prophète de Juda, en joignant de préférence un long à un court, à Osée, d'Israël, Joël; à Amos, Abdias; Jonas à Michée et le Galiléen Nahum au lévite Habacuc. Il faut observer, du reste, que, quoique la classification chronologique des prophètes soit très difficile à faire avec précision, la date de tous ceux dont les oracles ont une grande importance est certaine ; par conséquent le caractère

(1) S. Jérôme avait exprimé l'opinion, dans sa Préface des *Petits prophètes*, que ceux qui ne portent en tête de leurs écrits aucune indication de temps avaient fleuri sous les mêmes rois que ceux qui les précèdent et dont la date est connue par le titre. On a dit de même que les psaumes anonymes ont pour auteurs ceux qui ont écrit les psaumes signés qui les précèdent. Cette règle n'est rigoureusement exacte ni pour les psaumes, ni pour les petits prophètes. — La classification de ces derniers, dans les manuscrits, ne paraît pas d'ailleurs avoir été toujours la même, car elle diffère dans les Septante, d'une part, et dans la Bible hébraïque, ainsi que dans la Vulgate d'autre part.

Hébreu et Vulgate.	Septante.
1. Osée.	1. Osée.
2. Joel.	2. Amos.
3. Amos.	3. Michée.
4. Abdias.	4. Joel.
5. Jonas.	5. Abdias.
6. Michée.	6. Jonas.

Les six autres occupent le même rang en hébreu, en grec et en latin : 7. Nahum; 8. Habacuc; 9. Sophonie; 10. Aggée; 11. Zacharie; 12. Malachie.

surnaturel de leurs révélations est, de ce chef, à l'abri de toute contestation sérieuse.

*** 907. — Tableau chronologique des prophètes (1).**

	Prophètes.	DATES APPROXIMATIVES	ROIS SOUS LESQUELS ILS ONT PROPHÉTISÉ.	PAYS SUR LESQUELS ILS ONT PROPHÉTISÉ.
I Période de la lutte contre l'Assyrie.	*Abdias.*	889-884	Joram (?).	Contre l'Idumée.
	Joel.	878-838	Joas (?).	Sur Juda.
	Jonas.	825-784	(*Jéroboam II*).	Sur Ninive.
	Amos.	809-784	*Jéroboam II* et Ozias.	Contre Israël.
	Osée.	790-725	*Jéroboam II*, Ozias, Joatham, Achaz et Ézéchias.	Sur Israël.
	Michée.	758-710	Joatham, Achaz, Ézéchias.	Contre Juda et Israël.
	Isaïe.	759-699	Ozias, Joatham, Achaz, Ézéchias (et Manassé).	Sur tous les peuples connus des Hébreux.
	Nahum.	665	(Manassé).	Contre Ninive.
II Période Chaldéenne.	*Habacuc.*	650-627	(Manassé ou Josias) (?).	Contre les Chaldéens.
	Sophonie.	628-623	Josias.	Contre Juda et les peuples voisins.
	Jérémie.	625-après 588	Josias, Joakim, Jéchonias, Sédécias, (en Égypte).	Sur Juda; contre les peuples voisins, l'Égypte et Babylone.
	Baruch.	583	Sédécias.	Exhortation aux captifs de Babylone.
	Ézéchiel.	595-573	Jéchonias; captivité.	Contre Juda et les peuples voisins; restauration.
	Daniel.	604-534	Jéchonias, Nabuchodonosor, Balthasar, Darius le Mède, Cyrus.	Les grands empires.
III Après la Captivité.	Aggée.	520	Darius fils d'Hystape.	Promesse à Juda.
	Zacharie.	à partir de 520	Darius fils d'Hystape.	Le bel avenir de Jérusalem.
	Malachie.	433-423	(Artaxercès Longuemain).	La bonté de Dieu pour son peuple.

(1) Il ne faut point oublier que l'ordre et les dates donnés ici ne sont point certains, en particulier pour Abdias. Les raisons du classement adopté pour les prophètes dont les livres ne sont point datés seront données au fur et à mesure dans le chapitre VI. Les noms de ces prophètes sont imprimés dans ce tableau en italique, pour les distinguer de ceux qui ont nommé les rois sous lesquels ils ont rendu leurs oracles. Dans la colonne des rois, Jéroboam II est roi d'Israël; tous les autres jusqu'à Nabuchodonosor, du temps de Daniel, sont des rois de Juda.

CHAPITRE II.

ISAIE.

ARTICLE I.

Introduction aux prophéties d'Isaïe.

Vie d'Isaïe. — Il est le plus grand des prophètes. — Son style. — Forme littéraire de ses prophéties. — Division générale de son livre. — Son authenticité. — État politique du monde oriental à l'époque d'Isaïe.

908. — Vie d'Isaïe.

1° Isaïe, en hébreu, *Yescha'yahu* (*Jéhovah sauve*), était fils d'Amos (1), et d'après une tradition rabbinique (2), neveu, par son père, du roi Amasias. Il était originaire de Juda et habitait Jérusalem. Il passa sa vie dans la capitale, au centre même de la vie politique et religieuse de Juda, et non dans un village perdu, comme son contemporain Michée, ni errant çà et là, dans toute la Palestine, comme Élie et Élisée, ou prenant soin de ses troupeaux, comme Amos, le berger de Thécué. C'est le premier prophète, vivant dans la cité sainte, dont les écrits nous soient restés. Il prophétisa sous les rois

(1) Clément d'Alexandrie. *Strom.*, l. I, CXXI, t. VIII, col. 847, le Pseudo-Épiphane, *De vit. proph.*, XII, t. XLIII, col. 406, et quelques autres auteurs anciens ont confondu à tort le père d'Isaïe avec le prophète Amos. « Amos propheta, dit S. Jérôme, non est ipse quem patrem Isaiæ prophetæ legimus. Ille enim scribitur per primam et ultimam nominis sui litteram *aleph* et *sade*, et interpretatur *fortis* atque *robustus*; hic vero per *ain* et *samech*, et interpretatur *populus avulsus*; mediæ litteræ *mem* et *vau* utrique communes sunt. Apud nos autem qui tantam vocalium litterarum et *s* litteræ, quæ apud Hebræos triplex est, differentiam non habemus, hæc et alia nomina videntur esse communia, quæ apud Hebræos elementorum diversitate et suis proprietatibus distinguuntur. » *In Amos Proph.*, t. XXV, col. 989. Cf. S. Aug., *De Civ. Dei*, l. XVIII, c. 27, t. XLI, col. 583.

(2) Les textes traditionnels des rabbins sont rapportés dans Carpzov, *Introductio in V. T.*, 1741, t. III, p. 92-93.

Ozias, Joatham, Achaz et Ézéchias, Is., I, 1. Sa première vision eut lieu l'année de la mort d'Ozias (758), Is., VI, 1; la dernière prophétie de lui, dont nous connaissions la date, est de la quatorzième année d'Ézéchias (712), Is., XXXVI-XXXIX. On croit qu'il vécut jusque sous le règne de Manassé, qui le fit mourir par le supplice de la scie (1). Outre ses prophéties, il avait écrit les Annales du roi Ozias, aujourd'hui perdues, II Par., XXVI, 22.

2° Pendant les seize ans du règne de Joatham (758-742), Isaïe parut rarement sur la scène; aucune prophétie n'est datée de cette époque; sous Achaz (742-727), il intervint dans une circonstance importante, au moment où Rasin, roi de Syrie, et Phacée, roi d'Israël, menaçaient Jérusalem; il contribua sans doute efficacement à faire échouer le projet des ennemis, Is., VII (2); ce fut surtout du temps d'Ézéchias (727-698) qu'il exerça avec le plus de succès et d'éclat son ministère prophétique. On a soutenu, mais sans preuves, qu'il avait élevé ce saint roi, comme Nathan avait élevé Salomon. Ce qui est certain, c'est qu'il fut son ami et son conseiller. Il ranima son courage pendant une grave maladie, Is., XXXVIII; IV Reg., XX, 1-11, et il releva sa confiance en Dieu, ainsi que celle de son peuple, au moment de l'invasion de Sennachérib, Is., XXXVI-XXXVII; IV Reg., XVIII-XIX; II Par., XXXII, 20. Il sut aussi faire entendre au fils d'Achaz des paroles sévères de la part de Dieu, lorsque ce prince, cédant à un mouvement de vaine complaisance, étala ses trésors aux ambassadeurs du roi de Babylone, Is., XXXIX; IV Reg., XX, 12-19. A partir de ces grands événements, nous ne voyons plus appa-

(1) *Yebam.*, 49 *b.* — Quod serrandus sit a Manasse serra lignea quæ apud eos [Judæos] certissima traditio est. Unde et nostrorum plurimi illud, quod de passione Sanctorum in Epistola ad Hebræos ponitur : *Serrati sunt*, Heb., XI, 37, ad Isaiæ referunt passionem. » S. Jérôme, *In Is.*, in LVII, 1, l. XV, in fin., t. XXIV, col. 546-548. On peut voir sur ce sujet un grand nombre de témoignages anciens, juifs et chrétiens, dans Carpzov, *loc. cit.*, p. 96-98. L'*Ascensio Isaiæ* (n° 63), édit. Laurence, V, 11, dit qu'il fut scié avec une scie de bois. Cf. Wogue, *Histoire de la Bible*, p. 30.

(2) Une prophétie contre les Philistins est datée de la fin du règne d'Achaz, Is., XIV, 28-32.

paraître Isaïe sur la scène politique. La tradition plaçait son tombeau à Panéas, dans le pays de Basan; c'est de là que ses reliques furent transportées à Constantinople, en 442, sous le règne de l'empereur Théodose II (1).

909. — Isaïe, le plus grand des prophètes.

Isaïe occupe dans la Bible la première place parmi les prophètes. Ce rang d'honneur lui appartient, non par droit d'ancienneté, — Joel, Jonas, Amos, Osée, ont vécu avant lui, — mais par droit de mérite, comme au plus grand de tous (2), par l'étendue (3) et l'importance de ses révélations, aussi bien que par l'éclat incomparable de son style. Aucun autre prophète n'a embrassé un aussi vaste horizon ni touché à tant de sujets; aucun autre n'a vu avec autant de clarté et de précision autour de lui et dans le lointain des âges. Il est le grand prophète, comme S. Paul est le grand apôtre. Placé à égale distance, dans le temps, de Moïse et de J-C., vivant à une des époques les plus critiques de l'histoire du peuple de Dieu, au moment où la race de Jacob était menacée d'être écrasée entre les deux puissances rivales qui se disputaient alors l'empire du monde, l'Égypte et l'Assyrie, il fut le con-

(1) Baronius, *Ad martyrol. Rom.*, 6 Julii. On suppose qu'Isaïe s'était retiré en Basan pour fuir la persécution de Manassé, mais son éloignement ne l'empêcha pas d'être victime de la cruauté de ce prince. La date de sa mort est inconnue. Plusieurs exégètes la placent en 690. En admettant qu'il était âgé de 15 ans à l'époque de sa vocation (Is., VI), il en aurait eu 76 à la mort d'Ézéchias et 84 au moment de son supplice.

(2) Ἠσαΐας προφήτων μέγιστος, dit Eusèbe, *Dem. Ev.*, l. V, c. IV, t. XXII, col. 370. Cf. l. II, c. IV, col. 127; Josèphe, *Antiq. jud.*, X, III. Théodoret l'appelle ὁ θειότατος, *In Is. Argum.*, t. LXXXI, col. 216.

(3) « Cum Isaias duodecim Prophetis juxta numerum versuum aut æqualis aut major sit, » observe S. Jérôme dans son *Prolog. in Is.* Sur quoi Martianay dit : « Juxta antiquam divisionem ante Hieronymum numerantur in Isaia versus 3600, cum in libro duodecim Prophetarum sint tantum 3110. Deinde in manuscriptis Versionis Hieronymianæ, Isaias habet versus 3580, liber autem duodecim Prophetarum 3800. » T. XXIV, col. 22. Isaïe, égal en étendue aux douze petits prophètes réunis, est un peu moins long que Jérémie, à peu près égal à Ézéchiel, plus étendu que Daniel, mais supérieur à tous par la multitude des sujets qu'il embrasse.

tinuateur de l'œuvre de Moïse, la force et le soutien de son roi et de ses frères, comme le boulevard de leur nationalité. C'est le témoignage que lui rend le Saint Esprit lui-même dans l'Ecclésiastique, XLVIII, 25-28 : « Isaias propheta magnus et fidelis in conspectu Dei, spiritu magno vidit ultima et *consolatus est lugentes in Sion.* » Il prépara en outre, plus qu'aucun autre prophète, l'avènement du Messie, et l'Ecclésiastique complète son éloge en disant : « Usque in sempiternum ostendit futura et abscondita, antequam evenirent. » Il a décrit d'une manière si exacte les principales circonstances de la vie de N.-S., que S. Jérôme a dit de lui avec raison : « Non tam propheta dicendus est quam evangelista; ita enim universa Christi Ecclesiæque mysteria ad liquidum prosecutus est, ut non putes eum de futuris vaticinari, sed de præteritis historiam texere (1). »

910. — Style d'Isaïe.

1° Le *style* d'Isaïe est digne de ses prophéties. « Jamais peut-être aucun homme n'a parlé un plus beau langage (2). »

(1) *Præf. ad Paulam et Eustoch.*, dans les éditions de la Vulgate. Voir aussi son *Prolog. in Is.*, t. XXIV, col. 18 et *passim.* — « Mihi videtur beatus propheta Isaias non sola prophetiæ gratia plurimum exornatus sed et decoribus Apostoli, dit S. Cyrille d'Alexandrie. Est enim hic propheta simul et Apostolus, et in hac scriptione sua habebit sermones evangelicæ prædicationis splendore non carentes. » *In Is. Proœm. in fin.*. t. LXX, col. 14. — « Maxima pars prophetiæ ejus Evangelium est, » dit l'auteur de la *Synopsis Scripturæ Sacræ*, inter *Op. S. Athan.*, XIX, 38, t. XXVIII, col. 363. Voir aussi S. Aug., *De Civ. Dei*, l. XVIII, c. XXIX, n° 1, t. XLI, col. 585. S. Isidore de Péluse l'appelle ὁ διορατικώτατος, *summa perspicacitate præditus*, *Epist.*, l. I, Ep. XLII, t. LXXVIII, col. 208.

(2) L. Seinecke, *Der Evangelist des alten Testaments, Erklärung der Weissagungen Jesaias*, c. XL-LXVI. Leipzig, 1780. « Les prophéties d'Isaïe, a dit La Harpe, me paraissent une suite de chants sublimes qu'on doit lire et relire comme ce que la poésie lyrique offre de plus grand. Il est impossible de trouver plus de chaleur, plus de richesse de coloris, plus de génie enfin dans aucun poète. » Pour comprendre combien La Harpe loue à bon droit, en particulier. la richesse de coloris du style d'Isaïe, il suffit de l'ouvrir au hasard et de lire le premier verset qui tombe sous les yeux. Qu'on prenne, par exemple, le premier chapitre pour s'en rendre compte, et l'on verra qu'il y a presque autant d'images que

Comme tous les génies, il unit la grandeur à la simplicité : rien de plus sublime et en même temps rien de plus naturel, de plus clair et de plus limpide (1). Son éloquence est pleine de mouvement et de poésie, sans aucun trait forcé ou exagéré; elle coule à pleins bords, calme et majestueuse, comme un large fleuve, mais sans sortir de ses rives. Isaïe n'a point des élans de passion comme Joel et Nahum, ses transports ne sont pas impétueux et saccadés comme ceux d'Osée ou d'Amos, et il produit néanmoins une impression plus profonde, parce qu'il sait varier son langage à l'infini et prendre toujours le ton qui convient à son sujet; tour à tour tendre et sévère; persuasif et irrésistible, comme une mère, dans ses exhortations; foudroyant et terrible, comme un juge, dans ses menaces.

2° Son style est coulant, rapide, vif, énergique, coloré. Ses transitions, comme en général chez les Orientaux, ne sont pas ménagées (par exemple, II, 22); elles entraveraient sa marche; il va droit à son but, et les énumérations sont chez lui fort rares (excepté III, 18). Ce qui le caractérise, c'est la noblesse, l'éclat, la sublimité, mais il réunit à lui seul les diverses qualités que les autres se partagent (2). David est un poète lyrique dans les Psaumes, Jérémie un poète élegiaque

de mots. Quant aux figures de pensées, elles abondent et leur beauté est de premier ordre, comme celle des figures de mots. Lowth en a signalé de nombreux exemples dans ses leçons *De sacra Poesi Hebræorum*. Indiquons surtout, comme passages remarquables, l'allégorie de la vigne, V; la prosopopée des habitants du Scheôl à la descente du roi de Babylone au milieu d'eux, XIV, 10 sq.; l'ironie contre les idoles, XLIV, 9-20.

(1) S. Isidore de Péluse dit avec raison, *Epist.*, l. I, Ep. CCCLXVI : « Isaias prophetarum omnium apertissimus, » ὁ σαφέστατος, t. LXXVIII, col. 389-390.

(2) « Jamais Homère ni aucun autre poète, dit Fénelon, n'a égalé Isaïe peignant la majesté de Dieu, aux yeux duquel les royaumes ne sont qu'un grain de poussière, l'univers qu'une tente qu'on dresse aujourd'hui et qu'on enlèvera demain; tantôt ce prophète a toute la douceur et toute la tendresse d'une églogue dans les riantes peintures qu'il fait de la paix; tantôt il s'élève, jusqu'à laisser tout au-dessous de lui. » *Dialogues sur l'éloquence* III, *Œuvres*, éd. Lebel, t. XXI, p. 92-93.

dans ses Lamentations, Ézéchiel un poète descriptif dans ses grandes visions ; Isaïe est tout à la fois un poète lyrique, élégiaque et descriptif. Il excelle dans tous les genres, et quoiqu'on ne puisse l'apprécier comme il le mérite que dans l'original, ses beautés sont telles qu'elles sont encore visibles et saisissantes jusqu'à travers nos traductions décolorées en langues occidentales. Quel tableau plus achevé que celui de la vision du ch. VI : « L'année de la mort du roi Ozias, je vis le Seigneur assis sur un trône élevé, et son vêtement traînant remplissait le temple. Les Séraphins se tenaient debout devant lui, ils avaient chacun six ailes ; avec deux d'entre elles, ils se voilaient le visage, avec deux autres, ils se couvraient les pieds ; ils volaient avec les deux dernières. Et ils se disaient l'un à l'autre : Saint, saint, saint est Jéhovah Sabaoth ; toute la terre est pleine de sa gloire. Et comme ils parlaient ainsi, les portes furent ébranlées et le palais se remplit de fumée (1). » Le prophète inspiré de Dieu a fait, en quelques coups de pinceau, un chef-d'œuvre où rien ne manque.

Aucun poète élégiaque n'a trouvé de traits plus touchants,

(1) Lamartine dans ses *Méditations*, a traduit ce passage d'Isaïe :

Mais la harpe a frémi sous les doigts d'Isaïe ;
De son sein bouillonnant, la menace à longs flots
S'échappe ; un Dieu l'appelle, il s'élance, il s'écrie :
Cieux et terre, écoutez ! silence au fils d'Amos !
Ozias n'était plus : Dieu m'apparut : je vis
Adonaï vêtu de gloire et d'épouvante !
Les bords éblouissants de sa robe flottante
Remplissaient le sacré parvis !

Des Séraphins, debout sur les marches d'ivoire,
Se voilaient devant lui de six ailes de feux.
Volant de l'un à l'autre, ils se disaient entre eux :
Saint, saint, saint, le Seigneur, le Dieu, le roi des dieux !
Toute la terre est pleine de sa gloire !

Du temple à ces accents la voûte s'ébranla.
Adonaï s'enfuit sous la nue enflammée ;
Le saint lieu fut rempli de torrents de fumée.
La terre sous mes pieds trembla !

La Poésie sacrée, à M. de Genoude.

Ce sont là de beaux vers, mais combien l'original est supérieur à la copie, malgré l'habileté du copiste !

qu'Isaïe, dépeignant dans le ch. v l'ingratitude d'Israël envers son Dieu :

Habitants de Jérusalem, hommes de Juda,
Jugez vous-mêmes entre moi et ma vigne.
Qu'ai-je pu faire à ma vigne que je n'aie point fait? etc.

L'Ecclésiaste lui-même n'a pas trouvé de termes plus expressifs et d'une mélancolie plus touchante pour décrire la vanité de la vie :

Une voix me dit : Crie.
Et j'ai répondu : que crierai-je?
— Toute chair est de l'herbe
Et sa beauté est comme la fleur des champs.
L'herbe sèche, la fleur tombe,
Quand souffle le vent de Jéhovah.
Oui, ce peuple n'est que de l'herbe.
L'herbe sèche, la fleur tombe,
Mais la parole de notre Dieu subsiste à jamais. Is., XL, 6-8.

Toute la seconde partie, XL-LXVI, est pleine d'un lyrisme divin. Jamais l'enthousiasme ne s'est élevé plus haut; Isaïe fait entendre des accents jusque-là inconnus, il exprime ses idées avec un éclat incomparable; il a des élans superbes; la richesse de son imagination est inépuisable; sa palette est chargée des couleurs les plus vives, mais dans ses tableaux, tout est bien fondu, rien ne heurte et ne choque.

Lève-toi, illumine-toi (Jérusalem), ta lumière s'avance (1)
Et la splendeur de Jéhovah se lève sur toi.
Les ténèbres couvrent la terre et l'obscurité, les nations,
Mais Jéhovah paraît et sa gloire t'illumine...
Lève les yeux, regarde de tous côtés :
(Les peuples) s'assemblent, ils viennent à toi...
Les dromadaires de Madian et d'Épha,
Ceux de Saba accourent;
Ils apportent l'or et l'encens.

(1) Il est impossible de rendre la vivacité et la rapidité de ce début, exprimé dans l'original par deux mots très brefs : *qoumi*, *ouri*. — Notre-Seigneur aimait à se comparer à la lumière : *Ego sum lux mundi*, Joa., VIII, 12; Isaïe, s'est souvent servi de cette image pour nous annoncer sa venue, II, 5; IX, 2, etc. Il compare le Messie à la lumière, non au soleil, à cause sans doute du culte idolâtrique rendu à cet astre par les peuples voisins.

Ils publient les louanges de Jéhovah.
Les troupeaux de Cédar se réunissent,
Les béliers de Nabaïoth sont à ton service,
Ils montent sur mon autel, victimes agréables;
Je remplis de gloire la maison (où habite) ma majesté.
Quels sont ceux qui volent comme des nuées,
Comme des colombes à leurs colombiers?
Ce sont les îles (l'Europe) qui espèrent en moi;
Les vaisseaux de Tharsis, les premiers,
Apportent à tes enfants, des régions lointaines,
Leur or et leur argent,
A cause du nom de Jéhovah, ton Dieu,
Du Saint d'Israël, qui te glorifie. Etc. (1)

3° Une partie des qualités du style d'Isaïe subsiste encore dans les versions, mais ce n'est qu'en lisant ses prophéties dans l'original qu'on peut reconnaître à quel degré de perfection atteint l'écrivain. Il manie sa langue maternelle avec une facilité sans égale. Elle devient flexible entre ses mains comme une cire molle. Il a toujours à son service le mot qui rend le mieux son idée; dans sa phrase, rien n'est à ajouter, rien à retrancher, l'expression est en rapport parfait avec la pensée. Cette justesse, cette élégance et cette grâce s'évanouissent dans une traduction; on a encore la fleur, mais elle est fanée, elle a perdu la vivacité de son coloris, sa fraîcheur et son parfum (2). On perd aussi, en faisant passer les oracles du prophète d'une langue dans une autre, un grand nombre d'allusions, d'assonnances, de jeux de mots qui étaient très estimés des Hébreux et qu'Isaïe a prodigués, pour répondre au goût de ses compatriotes et faire ainsi mieux pénétrer dans leur esprit les vérités qu'il leur prêchait (3).

(1) On cite partout comme modèle de style lyrique le chant incomparable sur la ruine de Babylone, XIII-XIV, traduit en vers français par Racine le fils. Indiquons aussi comme morceaux lyriques particulièrement remarquables, XXI, XXIII, XXXV; le chant en l'honneur de Jéhovah, XXV; le cantique du ch. XXVI. Les ch. XII et XXV contiennent de véritables psaumes, comme le ch. XXVI.

(2) « De Isaia sciendum, dit très bien S. Jérôme, quod in sermone suo disertus sit : quippe ut vir nobilis et urbanæ eloquentiæ, nec habens quidquam in eloquio rusticitatis admixtum. Unde accidit ut præ cæteris *florem sermonis ejus* translatio non potuerit conservare. » *Præf. in Is.*, t. XXVIII, col. 771.

(3) Les prophéties ne pouvaient guère se répandre que de vive voix

Cependant, tel qu'il nous reste dans la Vulgate, il est encore rempli de beautés de premier ordre.

911. — Forme littéraire des prophéties d'Isaïe.

Le livre d'Isaïe renferme, outre les titres (Is., I, 1; II, 1, etc.), quelques récits historiques et des oracles prophétiques. Les récits servent d'introduction aux oracles, Is., VI, 1-9; VII, 1-4, 10-12; VIII, 1-4; XIV, 28; ou bien racontent des événements importants qui ont donné lieu à quelques prophéties particulières : le siège d'Azot, par le tartan ou général de Sargon, roi d'Assyrie, XX; l'histoire de Sennachérib, XXXVI-XXXVII, 1-22, 36-38; la maladie d'Ézéchias, XXXVIII, 1-8, 21-22, et l'ambassade de Mérodach-Baladan, XXXIX (1). Les récits sont écrits en prose ordinaire (2); les oracles sont tous sous forme poétique (3) et caractérisés par le parallélisme. Avec un

parmi le peuple, à une époque où la multiplication des copies d'un écrit était très difficile et très coûteuse. Les jeux de mots, qu'on retient aisément, servaient à graver les oracles prophétiques dans la mémoire de ceux qui les entendaient. Comment auraient-ils pu oublier des phrases comme celle-ci, lorsqu'Isaïe ranimait leur confiance, au moment où Rasin, roi de Syrie, et Phacée, roi d'Israël, menaçaient Jérusalem : *'im lô' tha'amînou kî lô' thê'âménou, si non credideritis non permanebitis*, Is., VII, 9? Cf. VIII, 8, Emmanuel, nom propre, et VIII, 10, *quia nobiscum Deus*, en hébreu *kî 'immanou-el*; VIII, 14, *miqdâsch* et *môqêsch*; IX, 4, *se'ôn sô'en*; etc.

(1) Les ch. XXXVI-XXXVII sont reproduits dans IV Reg., XVIII, 13, XIX, et les ch. XXXVIII et XXXIX, en partie, IV Reg., XX.

(2) Ces récits sont des modèles de style narratif. Voir VII, 1-4. Quelle simplicité et en même temps quelle vie et quel mouvement !

(3) Y compris XXXVII, 23-35 et XXXVIII, 9-20. Robert Lowth est le premier qui ait mis ce fait en lumière, en 1778, dans son *Isaiah, a new translation*. Voir *Preliminary Dissertation*, t. I, p. 11 sq., édit. de 1822. Il a conservé, en traduisant le prophète, le parallélisme qui caractérise ses oracles, et il a été suivi depuis dans cette voie par Gesenius, *Commentar über den Jesaia*, et bien d'autres. Lowth, dans sa *Dissertation préliminaire*, cite comme exemples de parallélisme *synonymique*, Is., LXV, 6-7; LIV, 4; LI, 7-8; XLVI, 3; LV, 3; LXV, 21-22; XXXVI 5-6; XLI, 28; IX, 20; I, 3; XLIX, 4; XLVI, 7; XLIV, 26; XXX, 16; L, 10 comme exemples de parallélisme *antithétique*, Is., LIV, 10; IX, 10, et de parallélisme *synthétique*, Is., LVIII, 5-8; L, 5-6; LI, 19; XV, 3. En vérifiant ces passages choisis, on pourra se rendre plus facilement compte de la forme poétique employée par Isaïe. Lowth donne aussi plusieurs

peu d'attention, on peut voir le parallélisme à travers la traduction de la Vulgate :

2. Audite, cœli, et auribus percipe, terra,
Quoniam Dominus locutus est :
Filios enutrivi et exaltavi;
Ipsi autem spreverunt me.
3. Cognovit bos possessorem suum,
Et asinus præsepe domini sui;
Israel autem me non cognovit
Et populus meus non intellexit, etc. Is., I, 2-3.

Le parallélisme est, d'ordinaire, synthétique, I, 2^a-6^d, quelquefois synonymique, I, 3; rarement antithétique, I, 2^{c-d}.

912. — Division générale du livre d'Isaïe.

1° Le livre d'Isaïe est une *collection* de prophéties faites en différents temps et dans des circonstances diverses. Il ne forme donc pas un tout suivi, une composition rigoureusement enchaînée, comme le livre de Job, par exemple ; c'est un recueil, non une œuvre d'un seul jet. Il y a cependant un ordre et un plan dans ce recueil, quoique Luther et d'autres anciens interprètes aient pensé le contraire (1). On en convient généralement aujourd'hui, et il est important de le montrer, soit pour établir l'authenticité des oracles du prophète, soit pour en rendre l'intelligence plus facile. L'arrangement doit en être attribué à Isaïe lui-même (2).

2° On distingue *deux parties* bien marquées dans Isaïe (3).

exemples tirés de ce prophète dans son *De sacra poesi Hebræorum*, traduit en français par l'abbé Roger.

(1) Quelques rationalistes avancés, comme Koppe, Eichhorn, Hitzig, Ewald, l'ont seuls contesté.

(2) Les livres prophétiques ont été écrits et mis en ordre par ceux dont ils portent le nom, quelle qu'en soit l'étendue. Personne ne nie qu'Ézéchiel lui-même n'ait disposé la collection de ses prophéties telle que nous la possédons aujourd'hui. Jérémie nous apprend expressément qu'il a écrit et publié deux fois les siennes. Le titre des prophéties d'Isaïe s'applique au recueil tout entier, et l'analogie nous donne le droit de penser que ce qu'avaient fait Jérémie et Ezéchiel, Isaïe l'avait fait avant eux. C'est l'opinion commune des interprètes catholiques.

(3) Comme la première partie se subdivise elle-même, Gesenius et

La première embrasse les trente-neuf premiers chapitres; elle comprend des oracles composés à des époques diverses et sur des sujets variés, sous les règnes d'Ozias, de Joatham, d'Achaz et d'Ézéchias. La seconde est contenue dans les ch. XL-LXVI; elle s'occupe, d'une manière suivie, de l'avènement du Rédempteur d'Israël, elle forme un ensemble complet et coordonné et se rattache étroitement à la première. La première elle-même, quoique elle renferme des morceaux d'époques différentes, ne manque pas d'ordre et d'enchaînement. Les prophéties qu'elle nous a conservées sont classées chronologiquement, non pas toutefois d'une manière rigoureuse et absolue, parce que le prophète a aussi tenu compte de la nature des sujets de la classification qu'il a adoptée (1).

913. — Attaques contre l'authenticité des prophéties d'Isaïe.

Les rationalistes modernes prétendent que le livre qui porte le nom d'Isaïe n'est pas tout entier de lui, mais l'œuvre de trois ou au moins de deux auteurs différents. Ils s'accordent tous à refuser à Isaïe la composition de la seconde partie du livre, c'est-à-dire des ch. XL-LXVI; ils l'attribuent à un écrivain qu'ils désignent sous le nom d'Isaïe II ou du Grand Inconnu; quant à la première partie, ils admettent généralement que les ch. I-XII, XV-XX, XXII-XXIII, XXVIII-XXXIII, et quelques versets des ch. XIV et XXI sont véritablement d'Isaïe,

Hävernick ont compté quatre livres ou groupes de prophéties, I-XII; XIII-XXIII; XXIV-XXXIX; XL-LXVI. On n'admet cependant généralement que deux parties, à cause d'une certaine analogie qui existe entre les groupes divers de la première partie et du caractère particulier qui distingue les ch. XL-LXVI.

(1) S. Jérôme, J. H. Michaelis, Rosenmüller, Hengstenberg se prononcent pour l'ordre chronologique; Vitringa, Jahn pour l'ordre logique ou l'ordre des matières; Gesenius, Delitzsch, Keil, admettent un ordre en partie chronologique, en partie logique. Isaïe a tenu un certain compte de la nature du sujet dans le groupement des parties composant chaque section particulière, mais on ne peut contester qu'elles ne soient placées dans l'ordre chronologique. Il est même assez vraisemblable que le prophète a réuni d'abord les ch. I-XII, c'est-à-dire les prophéties du temps d'Ozias, de Joatham et d'Achaz, puis les ch. XIII-XXIII et XXIV-XXXIX, datant du temps d'Ézéchias et enfin les ch. XL-LXVI, qui sont de la fin de sa vie.

mais ils attribuent à un anonyme les ch. XIII-XIV, 23; XXI, 1-10; XXIV-XXVII; XXXIV et XXXV. Plusieurs refusent aussi à Isaïe le ch. XXIII (1).

914. — Preuves de l'authenticité des prophéties d'Isaïe.

L'authenticité du livre entier d'Isaïe est incontestable : la vraie raison pour laquelle elle est niée par les incrédules, c'est qu'ils ne veulent point admettre la révélation. Nous ne pouvons énumérer en détail les prétextes qu'ils allèguent pour rejeter quelques chapitres isolés de la première partie. Quant à la seconde, qu'ils rejettent en bloc, nous allons montrer ici que l'Église a raison de l'attribuer à Isaïe.

L'authenticité de la seconde partie d'Isaïe est démontrée : 1° par la tradition constante des juifs et des chrétiens; elle n'a été contestée par personne, pendant plus de 2000 ans. L'autorité la plus ancienne, la seule que nous citerons parce qu'elle suffit pour trancher la question, c'est celle de l'Écriture Sainte. L'Ecclésiastique, XLVIII, 25-27, attribue à Isaïe les

(1) Koppe est le premier qui, vers la fin du XVIIIe siècle, ait commencé à battre en brèche l'authenticité d'Isaïe : il déclara suspect le ch. L; Döderlein généralisa les doutes de Koppe; Justi, Eichhorn, Paulus, Bertholdt ne se contentèrent pas de douter, ils nièrent avec assurance. Ces pères du rationalisme ont été suivis depuis par tous leurs adeptes. Gesenius, Hitzig et Ewald sont les trois exégètes qui ont le plus vivement combattu l'authenticité d'Isaïe, quoique de manières diverses. La règle de fausse critique qui les a guidés dans leurs négations est celle-ci : toutes les prophéties qui racontent des événements précis ont été écrites après coup, ce sont des *vaticinia post eventum*. Puisque les faits auxquels elles font allusion sont postérieurs à Isaïe, il s'en suit, d'après eux, qu'Isaïe n'a pu en parler. Ils ne nient donc l'authenticité des prophéties d'Isaïe que parce qu'ils rejettent la révélation, le surnaturel et le miracle. Ils cherchent des raisons accessoires pour essayer de justifier leurs prétendus arrêts, mais c'est à priori qu'ils se prononcent, qu'ils en fassent ou non l'aveu. — « Une prophétie où Cyrus est nommé par son nom, Is., XLIV, 28; XLV, 1; une autre où les Mèdes et les Perses sont appelés pour la destruction de Babylone, qui a traité Israël sans humanité, Is., XIII, 1-XIV, 23, dit M. Nöldeke, ne sont *naturellement* pas l'œuvre d'Isaïe *qui ne pouvait connaître d'avance ni l'exil du peuple à Babylone, ni la délivrance de cet exil par Cyrus, roi des Mèdes et des Perses.* » Nöldeke, *Histoire littéraire de l'Ancien Testament*, trad. Derenbourg et Soury, 1873, p. 312.

chapitres XL-LXVI, dans l'éloge qu'il fait de lui : « Isaias propheta magnus... consolatus est lugentes in Sion. » Ces derniers mots se rapportent manifestement à la seconde partie, qui commence par ces mots : « Consolamini, consolamini, » XL, 1, et qui s'adresse, en effet, à ceux qui pleurent dans Sion. Le Nouveau Testament attribue aussi expressément à Isaïe les citations qu'il tire de sa seconde partie. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, les versets XL, 3-4, sur le précurseur du monde, sont rapportés par les quatre évangélistes comme étant de ce prophète, Matth., III, 3; Marc, I, 2; Luc, III, 4; Joa., I, 23. On peut dire d'ailleurs que l'auteur se révèle lui-même quand il dit, XLVIII, 3 : « Priora ex tunc annuntiavi et ex ore meo exierunt, et audita feci ea; repente operatus sum et venerunt. »

2° Les ennemis de l'authenticité d'Isaïe ne pourront jamais nous expliquer comment l'auteur des prophéties les plus remarquables de l'Ancien Testament, c'est-à-dire des chapitres XL-LXVI d'Isaïe, aurait été complètement ignoré des Juifs, qui attachaient tant d'importance à leurs prophéties et à tout ce qui se rapportait à leurs auteurs. Si les vingt-sept chapitres qui font briller aux yeux d'Israël les plus glorieuses espérances étaient d'un écrivain autre qu'Isaïe, Israël en aurait assurément gardé le souvenir. Le nom d'aucun des prophètes dont nous avons les écrits, même du plus petit, n'a été perdu; comment celui du plus important de tous aurait-il pu l'être et faire seul exception? A l'époque où l'on veut placer la composition de la seconde partie, c'est-à-dire à la fin de la captivité de Babylone, l'histoire ne nous fait connaître qu'un seul prophète, Daniel, et on ne peut lui attribuer ces oracles, parce que son style est tout différent; elle contredit donc les hypothèses des ennemis de la révélation.

3° On nie que les chapitres XL-LXVI soient d'Isaïe, parce qu'ils annoncent trop clairement la captivité et qu'ils nomment Cyrus. Il est prouvé cependant qu'ils sont antérieurs à l'époque de Cyrus et de la captivité par les emprunts que Sophonie, Jérémie et Nahum ont fait à cette partie d'Isaïe. — 1° Sophonie a appliqué à Ninive, au ℣. 14 de son chapitre II,

les mots qu'Isaïe avait dits de Babylone, XXXIV, 13-15, dans sa première partie; et dans le verset suivant, 15, il lui continue ses emprunts en reproduisant une phrase tirée de la seconde partie, où elle est deux fois répétée, XLVII, 8 et 10, et où il s'agit également de Babylone dans Isaïe, de Ninive dans Sophonie : « Ego sum, et extra me non est alia amplius. » La traduction des passages correspondants d'Isaïe, dans la Vulgate, est la même quant au sens, mais non quant aux termes. En hébreu, les mots sont identiques dans les deux prophètes, et il est digne de remarque que la phrase contient une expression particulière, *afsi*, qui ne se lit que dans ces trois passages. On ne peut contester d'ailleurs que Sophonie n'emprunte. L'originalité d'Isaie est prouvée à elle seule par l'opposition qu'il met entre le langage de Babylone, XLVII, 8 et 10, et celui de Dieu, XLVI, 9. — 2° Quant à Jérémie, il reproduit, XXXI, 35, les paroles d'Isaïe, LI, 15 : « Ego sum Dominus Deus tuus, qui conturbo mare, et intumescunt fluctus ejus; Dominus exercituum nomen meum. » Dans le texte original, la citation est littérale. L'image de la coupe de la colère de Dieu, qui suit dans Isaïe le verset que nous venons de rapporter, LI, 17, Jérémie se l'est aussi appropriée, XXV, 15-29, mais en la transformant selon son habitude, en acte symbolique. — 3° Le prophète Nahum, qui vivait peu après Isaïe et avant la captivité de Babylone, a fait aussi des emprunts à la seconde partie de notre prophète. Il rapporte, I, 15, les paroles du chapitre LII, 7 : « Quam pulchri super montes pedes annuntiantis et prædicantis pacem. » Ce qu'ajoute immédiatement Nahum, dans le même verset, concorde d'une manière frappante avec ce que dit Isaïe au commencement du même chapitre, LII, 1 : « Non adjiciet ultra ut pertranseat per te incircumcisus et immundus. » — Nahum, III, 7, renferme une allusion à Isaïe, LI, 19. Une partie des expressions employées par les deux prophètes est la même en hébreu : « Quis contristabitur super te?... Quis consolabitur te? » — La seconde partie d'Isaïe existait donc avant la captivité de Babylone, puisqu'elle est citée par des prophètes qui ont vécu avant cette époque.

4° Un des passages qu'allèguent en particulier les rationalistes contre l'authenticité de la seconde partie d'Isaïe, c'est celui où Cyrus est nommé par son nom. Il est impossible, disent-ils qu'un contemporain d'Ézéchias ait pu connaître le nom de ce roi perse; l'écrit dans lequel nous lisons les traits qui se rapportent à ce prince n'est donc pas d'Isaïe. — Ce qui est impossible aux hommes ne l'est pas à Dieu. La preuve qu'il avait révélé longtemps à l'avance à son prophète le nom de Cyrus, c'est que les Juifs, pendant la captivité, montrèrent à ce prince le passage d'Isaïe où il était nommé. L'historien Josèphe raconte ce fait dans ses *Antiquités juives*, XI, I, 1-2, et l'on ne peut récuser son témoignage, parce que, quoique cet écrivain se soit plus d'une fois trompé, ce qu'il raconte dans le cas présent est la seule explication satisfaisante de la faveur que Cyrus montra aux Juifs. Bien plus, ce que dit Josèphe est confirmé par l'édit de Cyrus lui-même, qui nous a été conservé dans I Esdras, I. On a soutenu, avec raison, que ce passage des *Antiquités* était le commentaire du premier chapitre d'Esdras, dans lequel le monarque perse déclare que Jéhovah lui a ordonné de lui bâtir un temple dans Jérusalem et lui a donné tous les royaumes de la terre qu'il a conquis. Ce langage est une allusion manifeste à la seconde partie des prophéties d'Isaïe, XLII, 2-4; XLIV, 24-28; XLV, 1-13; XLVI, 13; XLVII, 13-15.

5° Le style des chapitres XL-LXVI prouve qu'ils ne sont pas de l'époque à laquelle on prétend les rapporter. Ils sont écrits dans une langue, non seulement irréprochable, mais parfaite. Or, à la fin de la captivité de Babylone, à laquelle on veut en placer l'origine, l'hébreu avait perdu son ancienne pureté, par le contact et le mélange des étrangers, comme nous le voyons dans Ézéchiel et dans Daniel, et il ne retrouva plus son ancien éclat. — On a relevé, il est vrai, dans Isaïe, quelques mots étrangers et quelques aramaïsmes (locutions et tournures propres à la langue araméenne), et l'on a tenté d'en abuser pour reculer l'époque de la composition de ses derniers oracles. Mais on retrouve des expressions et des tours analogues dans les livres du temps de Sa-

lomon. — On a également prétendu que le style des chapitres XL-LXVI est tout différent de celui des chapitres I-XXXIX, et l'on en a conclu que ces deux parties ne peuvent être du même auteur. « Le style du vrai Isaïe, dit Gesenius, est plus serré, plus incisif, plein de pensées et d'images qui se pressent avec impétuosité sous sa plume, mais aussi plus dur et moins correct. Celui du pseudo-Isaïe est plus clair, plus abondant et plus facile. L'auteur aime à s'étendre et se répète volontiers. Ce style, plus limpide et plus coulant, est la marque d'un âge plus récent (1). » — « Il est vrai, répond M. Le Hir, qu'on peut noter quelque diversité de style entre les diverses parties du même livre. Mais il ne faudrait ni l'exagérer ni oublier les causes qui l'expliquent... Est-ce que le style de Cicéron est parfaitement le même dans ses traités philosophiques et dans ses discours? L'invective a son langage et la consolation a le sien, plus doux, plus calme et moins impétueux. Si donc les promesses et les consolations dominent dans la seconde partie, doit-on s'étonner d'y trouver moins de fougue et d'élan que dans la première? Puis il faut distinguer une improvisation commandée par une émotion forte et passagère d'un traité écrit dans le calme du cabinet. Les oracles de la première partie sont pour la plupart assez courts, parce qu'ils répondent aux besoins du moment. La plupart ont été sans aucun doute prononcés, avant d'être recueillis par écrit. De tels discours, surtout dans le genre du reproche, ont quelque chose de brusque : semblables à l'orage, ils éclatent et durent peu. Dominé par une seule pensée, par un seul sentiment, l'orateur l'exprime et puis s'arrête. Qu'il y a loin de là aux derniers chapitres, qui, destinés aux âges futurs plus qu'à la génération présente, portent le cachet d'un discours écrit et non d'une improvisation orale! C'est un vaste horizon, ce sont des vues d'ensemble réunies comme dans un savant traité sur les vicissitudes et les grandeurs des siècles à venir. Tout s'y rattache à trois idées mères et fécondes, Dieu, Jésus-Christ

(1) Gesenius, *Commentar über den Jesaia*, zweiter Theil, p. 23.

et l'Église... Pour embrasser ce vaste sujet, pour le rendre intelligible à des esprits bornés, à des âmes vulgaires plongées dans la vie matérielle, ne fallait-il pas plus d'espace, plus de combinaisons et de développements que n'en demandaient les avertissements distribués au jour le jour, selon les occurrences des temps, des lieux et des personnes » (1)? Les différences s'expliquent donc par la différence du sujet et du but. Elles sont d'ailleurs beaucoup moindres que ne le prétendent les incrédules. Gesenius est obligé d'avouer que la seconde partie, « par la sublimité des descriptions, la fraîcheur des images, la vivacité et la force des exhortations, peut être placée à côté de l'Isaïe authentique » (2), c'est-à-dire de la première partie. La comparaison minutieuse des chapitres XL-LXVI avec les chapitres I-XXXIX, faite dans le texte original, a établi que la plupart des mots qu'Isaïe a employés seul ou plus fréquemment que les autres écrivains hébreux se lisent dans la seconde comme dans la première partie (3). L'examen du style des chapitres XL-LXVI, au lieu de prouver qu'ils ne sont pas authentiques, en confirme au contraire l'origine traditionnelle.

6° On objecte contre l'antiquité de la seconde partie d'Isaïe que l'auteur y parle de la captivité, non comme d'un événement futur, mais comme d'un fait présent, et qu'il écrit comme s'il était à Babylone, non en Palestine. — Il est vrai qu'Isaïe voit l'avenir comme s'il était déjà, mais on ne peut rien en conclure contre l'authenticité de son œuvre, parce que le prophète voyait comme existant ce que Dieu lui révélait, dans une vision présente et actuelle; c'est là un des caractères ordinaires de la prophétie; il n'est pas exclusivement propre aux chapitres XL-LXVI; on le retrouve dans les chapitres précédents et chez tous les autres prophètes. La seconde partie d'Isaïe renferme d'ailleurs des traces du lieu

(1) Le Hir, *Études bibliques*, t. I, p. 106-108.

(2) Gesenius, *Commentar über den Jesaia*, zweiter Theil, p. 23.

(3) Voir le Hir, *Études bibliques*, t. I, p. 108-118. Aux auteurs qu'il indique, p. 116, note, on peut ajouter Nägelsbach, *Der Prophet Jesaja*, 1878, p. XXVIII-XXIX.

et de l'époque où vivait ce prophète, c'est-à-dire du temps de la prépondérance de l'Assyrie. Ce qui est dit, LVII, 9-11, « n'a pu être écrit qu'en Palestine [au siècle d'Isaïe]. Cette alliance qu'on va chercher si loin, avec tant de fatigue, ces présents de parfums et d'huile, productions qui comptent parmi les plus recherchées de la Judée, ces rebuts qu'on dévore en s'abaissant, pour ainsi dire, jusqu'aux enfers devant l'arrogance d'un maître dédaigneux qu'il faudrait dédaigner à son tour, tout cela nous rappelle les efforts [des rois de Juda] pour acheter l'appui [des Assyriens]. Tous ces traits, au contraire, sont sans application aux Juifs exilés à Babylone (1). »

7° Au fond, toutes les objections accumulées contre la seconde partie d'Isaïe proviennent, comme nous l'avons dit, de la nécessité où se trouvent les incrédules de nier les prophéties pour rejeter le Christianisme. Mais en reculant jusqu'à la captivité de Babylone la composition des chapitres XL-LXVI, ils ne réussissent pas à atteindre leur but, quelque illusion qu'ils se fassent à ce sujet. Pour établir que la seconde partie d'Isaïe renferme de véritables révélations surnaturelles et par conséquent est inspirée ; pour renverser en un mot le principe sur lequel s'appuient les ennemis de la Bible, il suffit de remarquer que, quelle que soit la date des chapitres XL-LXVI, ils sont, de l'aveu de tous, de beaucoup antérieurs au Messie et qu'ils contiennent, sur sa vie et sur sa mort, des prédictions tout à fait claires et précises, dont le caractère divin est indiscutable. Nous en aurons la preuve plus loin, dans l'explication même des prophéties. Qu'il suffise de renvoyer ici au chapitre LIII (n° 960), le plus remarquable peut-être de l'Ancien Testament, par la clarté avec laquelle il annonce en détail la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Nous avons donc le droit de conclure que non seulement la seconde partie d'Isaïe est authentique, mais aussi que ce prophète a été inspiré, puisque Dieu seul a pu lui révéler l'avenir.

(1) Le Hir, *Études bibliques*, t. I, p. 97. Voir ibid., p. 89-100.

915. — État politique du monde oriental à l'époque d'Isaïe.

1° Plusieurs des prophéties d'Isaïe ont pour objet les peuples avec qui Juda était en rapport; la plupart de ses oracles contiennent des allusions directes ou indirectes à la situation politique de cette époque; pour comprendre le langage du prophète, il est donc nécessaire d'avoir une idée exacte de l'état du monde, au moment où il écrivait.

2° Il y avait alors deux grandes puissances, l'Assyrie et l'Égypte, Is., XIX, 24. Dans les oracles d'Isaïe, leurs noms réunis sont quelquefois synonymes du monde entier, XXVII, 13; XIX, 23-25. Elles luttaient entre elles pour la prééminence, mais l'Assyrie était prépondérante. Tous les royaumes, petits ou grands, situés entre ces deux redoutables empires, étaient obligés de subir la domination de l'un ou le protectorat de l'autre; la plupart étaient courbés sous le joug de fer du premier, qui était le plus fort; ils se tournaient donc souvent vers le second (1), qui ne demandait pas mieux que de leur porter secours pour repousser un ennemi dont les agrandissements et le voisinage l'inquiétaient et menaçaient sa propre indépendance.

3° Isaïe fut contemporain des rois d'Assyrie Téglathphalasar, Salmanasar, Sargon et Sennachérib, probablement aussi d'Assaraddon. — 1° Téglathphalasar est le premier monarque ninivite qui, d'après les monuments jusqu'ici connus, ait foulé le sol de la Palestine. Ses exploits l'avaient rendu fameux jusqu'à Jérusalem. Achaz, roi de Juda, pressé par Rasin de Damas et Phacée d'Israël, se déclara volontairement son tributaire, pour acheter son intervention contre ses ennemis. Isaïe vit clairement la faute que commettait ce prince, qui apprenait ainsi à l'Assyrien le chemin de ses États; mais les conseils qu'il fit entendre, Is., VIII, 6-8, ne furent pas écoutés. — 2° Salmanasar, successeur de Téglathphalasar, voulut mettre fin au royaume d'Israël et fit le siège de Samarie. Le roi de cette ville, incapable de résister seul, s'allia à l'Égypte,

(1) Voir surtout Is., XXX-XXXI.

IV Reg., XVII, 4. Il donna ainsi l'exemple de cette politique fatale que devaient suivre plus ou moins tous les rois de Juda, jusqu'à la ruine de leur royaume. C'est aussi à cette occasion que commença entre l'Asie antérieure et la puissance des bords du Nil un duel à mort qui devait durer plusieurs siècles et se terminer par la perte de l'indépendance de l'Égypte. — 3° Les armées des successeurs de Salmanasar, Sargon, Sennachérib et Assaraddon, traversèrent plusieurs fois la Palestine pour aller attaquer les Pharaons, soumettant sur leur route les peuples qui avaient essayé de se révolter contre eux. Les soldats des deux nations ennemies en vinrent plusieurs fois aux mains sur les confins de la Palestine. Quand Sennachérib ravagea le royaume de Juda, le but principal de sa campagne était l'asservissement de l'Égypte. L'Égypte se défendit vigoureusement contre les troupes assyriennes. Elle souffrait néanmoins d'un mal intérieur qui paralysait ses forces : elle était divisée et soumise elle-même à une domination étrangère, celle de l'Éthiopie, qui favorisait, dans l'intérêt de sa politique, les discordes intestines. Isaïe était au courant des moindres détails de l'état intérieur de l'Égypte. Il nous parle de la multitude de petits princes qui se disputent ses lambeaux et n'ont qu'une ville pour royaume, et il nous montre, comme maître du pays, non un monarque indigène, mais un Éthiopien. Les rois Éthiopiens qui gouvernèrent l'Égypte à cette époque sont Sua (appelé par les Égyptiens Schabak, par les Grecs Sabacon) et Tahraka. Le premier fut l'allié d'Osée, roi d'Israël, mais il se mit trop tard en marche pour lui porter secours contre les Assyriens. Quand, après la reddition de Samarie, il arriva en Palestine, Sargon l'arrêta à Raphia, et lui infligea une sanglante défaite. Le fils de Sargon, Sennachérib, battit également l'armée égypto-éthiopienne à Altakou et plus tard, son fils et successeur, Assaraddon, devait porter la guerre contre Tahraka au sein même de l'Égypte.

4° Pendant que se livraient ces combats, tous les peuples qui avoisinaient la Palestine, Phéniciens et Tyriens, Syriens de Damas et autres Araméens, Moabites, Ammonites, Arabes,

Iduméens et Philistins, étaient la proie du vainqueur. La plupart supportaient contre leur gré le joug ninivite et cherchaient les moyens de le secouer. Il y avait bien dans une même ville deux partis opposés qui se disputaient l'influence et tenaient, l'un pour la fidélité aux Assyriens, l'autre pour l'indépendance, en s'appuyant sur les Égyptiens; ces deux partis existaient au sein même de Jérusalem, Is., XXXVI, 6, — mais d'ordinaire le parti assyrien était le plus faible, parce que la domination des rois ninivites était trop lourde à porter; une révolte éclatait, et un peu plus tôt, un peu plus tard, une armée assyrienne venait remettre sous le joug les mécontents; Assur était la verge dont Dieu se servait pour exercer ses vengeances. La plupart des prophéties contre Israël, contre Juda et contre les peuples étrangers, que nous lisons dans Isaïe, ont été accomplies par les Assyriens. On peut juger par là de la haine qui s'était amassée au fond du cœur de tous les habitants de l'Asie occidentale contre Ninive. Il ne faut jamais oublier, en lisant Isaïe, ce qu'était alors la puissance assyrienne, le mal qu'elle faisait à Juda et la sympathie qu'inspirait l'Égypte, malgré ses discordes intérieures, parce qu'elle était regardée comme une libératrice.

916. — De la lecture d'Isaïe.

La lecture des prophéties d'Isaïe est une de celles qui ont toujours été le plus recommandées dans l'Église, parce qu'elle est très propre à instruire et à édifier en développant dans les cœurs les sentiments de la foi et de la piété. Quand S. Augustin, au moment de sa conversion, demanda à S. Ambroise quel livre il devait lire : Isaïe, lui répondit-il (1).

On peut y puiser un grand nombre d'instructions; nous allons en indiquer seulement quelques-unes.

Toutes les exhortations, tous les conseils d'Isaïe n'ont

(1) « Insinuavi per litteras antistiti tuo, viro sancto Ambrosio, pristinos errores meos et præsens votum meum : ut moneret quid potissimum mihi de libris tuis legendum esset, quo percipiendæ tantæ gratiæ paratior aptiorque fierem. At ille jussit Isaiam prophetam. » *Confess.*, l. IX, c. V, t. XXXII, col. 769.

qu'un but, c'est de faire servir Dieu avec fidélité. Celui qui ne se confie pas en Dieu, mais dans les idoles, celui, pouvons-nous dire, qui viole la loi de Dieu pour satisfaire ses passions, sera un jour confondu (1). Dieu seul est digne de nos hommages (2). — Le culte que Dieu demande est le culte intérieur et non pas seulement l'extérieur (3). Isaïe, après avoir entendu les Séraphins chanter dans le ciel le trisagion, nous recommande d'honorer la sainteté de Dieu (4). Nous devons mettre notre confiance en Dieu, dans nos nécessités corporelles aussi bien que dans nos nécessités spirituelles (5).

Le livre d'Isaïe est plein d'enseignements moraux. A cause de l'état de dépravation dans lequel des rois idolâtres avaient fait tomber le peuple, I, 5-6, il condamne le vice plus souvent qu'il ne recommande la vertu, mais la censure qu'il inflige au mal est l'éloge du bien. Il prêche souvent la conversion aux pécheurs (6), il leur reproche leur ingratitude envers Dieu (7), le peu de profit qu'ils retirent des avertissements qu'il leur fait donner par ses prophètes (8), leur luxe effréné, III, 16-26; leurs injustices (9), leur avarice et leur cupidité (10), leur intempérance (11), leur orgueil et leur présomption (12). Il est facile à chacun, en lisant Isaïe, de recueillir et de coordonner une multitude de passages semblables, également utiles pour l'édification personnelle et pour l'instruction des autres.

(1) Is., I, 29-31; II, 8-9; 18-22; VIII, 9, 19-20; XVII, 7-8; XXX, 22-23; XXXI, 7; XL, 18-20; XLI, 29; XLIV, 9-20; XLV, 20; XLVI, 8; XLVIII, 5.
(2) Is., II. 5; VIII, 20; XVII, 7 sq.; XXXI, 6.
(3) Is., I, 11; XXIX, 13-14; LXVI, 3.
(4) Is., V, 16, 24; VIII, 13, X, 17. Cf. XXX, 12, XXXV, 8.
(5) Is., VII, 11; X, 20; XXII, 11; XXVIII, 12, 16; XXX, 1, 15; XXXI, 1, 4; XLI, 9-14, etc.
(6) Is., I, 16-17; XIX, 22; VI, 9.
(7) Is., I, 2-4; V, 4; VII, 13.
(8) Is., XXVIII, 9 sq.; XXIX, 9-14; XXX, 9, etc.
(9) Is., I, 21, 23; III, 14-15; V, 23; X, 1-2.
(10) Is., V, 8; XXXIII, 15; LVI, 11; LVII, 17.
(11) Is., V, 11-12, 22; XXII, 13-14; XXVIII, 7-8.
(12) Is., II, 11, 17; III, 16-17; V, 15, 18, 21; X, 12 sq.; XIII, 11, 19; XXVIII, 22, etc.

Nous devons d'ailleurs chercher toujours dans ce prophète, même dans les parties historiques et dans les oracles contre les nations étrangères, Jésus-Christ, son Église et leur triomphe sur leurs ennemis. S. Jérôme nous apprend de quelle manière nous devons lire Isaïe quand il nous dit dans son commentaire : « Post historiæ veritatem, spiritualiter accipienda sunt omnia, et sic Judæa et Jerusalem, Babylon et Philisthiim, et Moab et Damascus, Ægyptus et desertum mare, Idumæa et Arabia, ac Vallis visionis et ad extremum Tyrus et Visio quadrupedum intelligenda sunt; ut cuncta quæramus in sensu et in omnibus his, quasi sapiens architectus Paulus apostolus jaciat fundamentum, quod non est aliud præter Christum Jesum (1). »

ARTICLE II.

Analyse et explication des prophéties d'Isaïe.

917. — Objet de cet article.

Les prophéties d'Isaïe se divisent en deux parties principales, I-XXXIX et XL-LXVI, n° 912. Nous expliquerons chacune d'elles en deux paragraphes (2).

(1) S. Jérôme., *Prol. in Is.*, t. XXIV, col. 19-20. Voir aussi ce qu'il dit *in* I, 1, col. 23-24.

(2) Commentateurs catholiques : Origène, *Homiliæ in visiones Isaiæ*, Pat. gr., t. XIII, col. 219-254; Pat. lat., dans les Œuvres de S. Jérôme, t. XXIV, col. 901-936; Eusèbe, *Commentarium in Isaiam*, t. XXIV, col. 77-526; S. Basile, *Commentarius in Isaiam* (les seize premiers chapitres), t. XXX, col. 117-667; S, Éphrem, *In Esaiam prophetam explanatio, Opera syriaca*, t. II, p. 20-97; S. J. Chrysostome, *Interpretatio in Isaiam prophetam*, cap. VIII, t. LVI, col. 11-94; *Homiliæ VI in Oziam, seu de Seraphinis*, col. 97-142; *Homilia in locum Isaiæ*, XLV, 7, col. 141-152; S. Cyrille d'Alexandrie, *Commentarius in Isaiam*, t. LXX, col. 9-1450; Théodoret de Cyr, *In Isaiam eclogaria interpretatio*, t. LXXXI, col. 215-494; Procope de Gaza, *In Isaiam prophetam commentationum variarum Epitome*, t. LXXXVII, 2a pars, col. 1817-2718; S. Jérôme, *Commentariorum in Isaiam prophetam libri duodeviginti*, t. XXIV, col. 17-678; S. Thomas d'Aquin, *In Esaiam prophetam expositio*, *Opera*, Anvers, 1612, t. XIII; Foreiro, *Commentarium in Isaiam*, Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t, XVIII; Schegg, *Der Prophet Isaias übersetzt und erklärt*, 2 in-8°, Munich. 1850; L. Reinke, *Die messianischen Weissa-*

§ I. — Première partie d'Isaïe, i-xxxix.

Prophéties du temps d'Ozias et de Joatham ; — d'Achaz ; — contre les nations étrangères.

918. — Subdivision de la première partie.

Les ch. i-xxxix, formant la première partie, se composent de quatre groupes de prophéties. — I. Le premier, i-vi, renferme les oracles relatifs au peuple de Dieu, datant du temps d'Ozias et de Joatham. — II. Le second groupe comprend les prophéties du temps d'Achaz, vii-xii. Leur sujet principal est la venue du Messie, désigné sous le nom d'Emmanuel, d'où le nom de livre d'Emmanuel donné aux chapitres vii-xii. — III. Le troisième groupe, xiii-xxvii, est un recueil de prophéties contre les nations étrangères. — IV. Le quatrième groupe, xxviii-xxxix, embrasse les prophéties faites sous Ézéchias, jusqu'à l'époque de la destruction de l'armée de Sennachérib. Elles ont trait, pour la plupart, à l'invasion assyrienne.

Ier groupe : Prophéties du temps d'Ozias et de Joatham, i-vi.

919. — Subdivision du premier groupe.

Le premier groupe contient quatre prophéties détachées. 1° Il s'ouvre par une sorte de prologue, i, qui est comme la préface de la collection entière. — 2° Les ch. ii-iv renferment un oracle sur Juda, dont ils nous font connaître la mission, l'infidélité, le châtiment et enfin le triomphe par l'avènement du Messie. — 3° Le chapitre v nous représente le royaume

gungen bei den grossen und kleinen Propheten des Alten Testamentes, Giessen, 1858 ; A. Rohling, *Der Prophet Jesaja übersetzt und erklärt*, Münster, 1872 ; Neteler, *Das Buch Isaias aus dem Urtext übersetzt*, Münster, 1876 ; Le Hir, *Les trois grands prophètes, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, analyses et commentaires, avec traduction de l'hébreu en français des parties principales*, publiés par M. Grandvaux, in-12, Paris, 1877 ; Trochon, *Isaïe*, 1878 (dans la Bible de M. Lethielleux) ; Knabenbauer, S. J., *Erklärung des Propheten Isaias*, in-8°, Fribourg, 1881, etc. — Tous les passages des Pères des six premiers siècles, relatifs à l'explication des grands et des petits prophètes sont indiqués dans les notes de Kilber, *Analysis biblica*, éd. Tailhan, Paris, 1856, t. i, p. 349-528.

de Juda comme la vigne du Seigneur. — 4° Le ch. VI raconte la vocation d'Isaïe au ministère prophétique. — Les règnes d'Ozias (811-759), et de Joatham (759-743), sous lesquels Isaïe écrivit d'abord, furent prospères et florissants, mais la paix et le bien-être amenèrent le luxe et la corruption. C'est là ce u'attaque principalement le prophète à cette époque de sa vie.

920. — 1° Prologue des prophéties d'Isaïe, I.

En tête du premier chapitre d'Isaïe, I, 1, nous lisons le titre, le sujet, et la date de tout le recueil. Cf. II Par., XXXII, 32. Le recueil est appelé *vision,* c'est-à-dire *révélation,* dans le sens collectif, pour indiquer que les oracles qu'il contient sont une collection de visions intellectuelles ou révélations surnaturelles. L'objet en est *Juda et Jérusalem,* car quoique le prophète parle d'Israël et de toutes les autres nations connues de son temps, c'est toujours relativement aux Juifs.

Les versets 2-31 sont comme la préface de tout le livre. L'époque où cette préface a été composée est incertaine. Les ℣℣. 7-8 indiquent une époque pendant laquelle le royaume de Juda était ravagé par une armée étrangère. Il eut à subir trois invasions, du temps d'Isaïe, la première à la fin du règne de Joatham, et la seconde sous Achaz, l'une et l'autre de la part des Israélites et des Syriens, IV Reg., XV, 37; XVI, 5; cf. Is., VI, 1, la troisième sous Ézéchias, de la part des Assyriens, IV Reg., XVIII, 13; Is., XXXVI. La plupart des commentateurs pensent avec vraisemblance que le ch. I date de la première invasion. — Le peuple n'a été sensible ni aux bienfaits que Dieu lui a accordés pendant les règnes d'Ozias et de Joatham (2-3), ni aux calamités qui viennent de fondre sur lui (4-9); il ne reste donc au Seigneur qu'à livrer son peuple au châtiment qu'il mérite et à le purifier par le feu de la tribulation, pour se faire ensuite du petit reste qui survivra un peuple selon son cœur (10-31). Les versets 24-31 se rapportent spécialement au Messie.

921. — 2° Prophétie sur Juda, II-IV.

Les ch. II-IV forment un tout suivi, avec un titre particu-

lier. La fin du ch. IV correspond au commencement du ch. II. Le prophète, après avoir exhorté, accusé, menacé, encouragé, arrive à la fin à la promesse qui lui avait servi de point de départ, la félicité de Sion et la prospérité messianique. Cette prophétie se distingue par là de toutes les autres : elle est la seule qui commence par une promesse et par ces mots : *et erit*, ℣. 2. Les versets 2-4 se lisent aussi dans Michée, IV, 1. Les premiers mots : *in novissimis diebus*, désignent toujours dans les prophètes l'époque messianique.

922. — 3° La parabole de la vigne, V.

La troisième prophétie d'Isaïe est contenue dans le ch. V. Elle commence par une belle parabole, qui nous décrit sous l'image très juste d'une vigne, plantée et cultivée par Dieu avec le plus grand soin, l'histoire même du peuple de Dieu. L'ingratitude et les crimes d'Israël arrachent au prophète des paroles indignées; il menace les coupables et leur montre, en terminant, les vengeurs de leur maître outragé, sous la forme emblématique de chevaux, de lions, des mugissements de la mer et des ténèbres. Notre-Seigneur devait se servir plus tard de la même parabole pour reprocher aussi aux Juifs leur infidélité (1).

923. — 4° Vocation d'Isaïe au ministère prophétique, VI.

Le ch. VI nous raconte les détails de la vocation du prophète à sa mission prophétique. « La tradition place cette prophétie après la mort d'Ozias et à la première année de Joatham... Les modernes se sont écartés de cet arrangement : 1° parce que le sujet de ce chapitre doit le faire considérer comme le premier dans l'ordre des temps; 2° parce que le titre : *In anno quo mortuus est rex Ozias*, se rapporte non au temps qui a suivi, mais à celui qui a précédé la mort de ce roi de Juda... Ces raisons, quoique plausibles, ne vont pas au delà de simples vraisemblances...

» Les interprètes ont examiné : 1° quel a été l'objet de cette

(1) Matth., XXI, 33-43; Marc, XII, 1-10; Luc, XX, 9-16. Cf. Jer., II, 21.

vision prophétique; 2° quelle en est la scène; 3° quelle en est la nature. — 1° Selon quelques-uns, l'objet de la vision a été le Père, selon d'autres Dieu le Fils, et selon d'autres la Sainte Trinité. Ce dernier sentiment est plus probable, attendu que l'Église, dès les premiers siècles, a reconnu une allusion aux trois personnes divines dans les mots : *Sanctus, sanctus, sanctus*, et dans cette interrogation : *Quem mittam* (unité de substance), *et quis ibit nobis* (pluralité des personnes)? — 2° La scène s'est passée, selon les uns, dans le temple de Salomon; selon d'autres, dans le ciel montré à l'imagination du prophète sous des formes semblables à celles du temple... — 3° On peut admettre une apparition réelle, comme celles dont furent honorés tant d'autres avant Isaïe. Cependant Cornélius a Lapide, après S. Augustin, soutient que tout s'est passé dans l'imagination du prophète, et ce sentiment paraît bien plus probable (1). »

II° groupe : Prophéties du temps d'Achaz ou la prophétie d'Emmanuel, VII-XII.

924. — A quelle occasion a été faite la prophétie d'Emmanuel.

La seconde période du ministère prophétique d'Isaïe comprend les oracles prononcés sous le règne d'Achaz. Achaz régna 16 ans (742-726). Trois circonstances de son histoire doivent être principalement notées pour l'intelligence des prophéties d'Isaïe à cette époque.— 1° Achaz, au lieu de maintenir le culte de Dieu comme Ozias et Joatham, favorisa ouvertement l'idolâtrie. — 2° Phacée d'Israël et Rasin de Damas continuèrent contre lui les hostilités qu'ils avaient commencées contre Joatham, IV Reg, XV, 37. Les détails de la guerre contre Achaz sont donnés dans IV Reg., XVI, 5-9, et II Par., XXVIII, 5-21. Plusieurs pensent que la guerre fut courte, mais cette opinion est peu vraisemblable. Les confédérés ne purent

(1) Le Hir, *Les trois grands prophètes*, p. 52-55. — Le texte : *Audite audientes et nolite intelligere*, Is., VI, 9, prédit l'aveuglement futur des Juifs, Matth., XIII, 14; Marc, IV, 12; Luc, VIII, 10; Joa., XII, 40; Act., XXVIII, 26; Rom., XI, 8. Sur la manière de l'expliquer, voir M. Bacuez, t. III, n° 290.

exécuter qu'en plusieurs campagnes tout ce qui est raconté dans les Rois et les Paralipomènes. Dans une première campagne, résumée par Isaïe, VII, 1, ils assiégèrent sans succès Jérusalem, IV Reg., XVI, 5. C'est alors qu'Isaïe fit la prophétie du ch. VII, 1-9. — 3° Comme Phacée et Rasin continuèrent, probablement chacun de leur côté, à ravager le royaume de Juda, Rasin poussant jusqu'à la mer Rouge, IV Reg., XVI, 6, et emportant un grand butin, II Par., XXVIII, 5; Phacée ravageant aussi Juda, faisant périr cent vingt mille hommes, emmenant deux cent mille captifs, II Par., XXVIII, 5, 6, 8, Achaz manqua de confiance en Dieu et ne se sentant pas de force à lutter contre les deux ennemis qu'allaient soutenir les Iduméens et les Philistins, IV Reg., XVI, 6, II Par., XXVIII, 17-18, il appela à son aide Téglathphalasar, roi d'Assyrie. Isaïe fit les prophéties VII, 10-XII à la suite de cet appel à l'étranger.

C'est au moment où le bruit de la marche des Israélites et des Syriens vient d'arriver dans la capitale, et la remplit de terreur, qu'Isaïe commence les prophéties contenues dans les ch. VII-XII. Elles forment ce qu'on a appelé le livre d'Emmanuel, parce qu'Emmanuel ou le Messie en est le sujet principal. Elles ont cela de commun, qu'elles ont toutes été faites à l'occasion de la guerre de Phacée et de Rasin contre Juda.

925. — Division de la prophétie d'Emmanuel.

Les prophéties du temps d'Achaz sont au nombre de quatre : 1° VII, 1-9; 2° VII, 10-25; 3° VIII, 1-4; 4° VIII, 5-XII. Le commencement de chacune d'elles est indiqué par une formule qui en marque la division, VII, 1; VII, 10; VIII, 1, et VIII, 5. La première prépare la prophétie d'Emmanuel; la seconde annonce sa naissance miraculeuse; la troisième donne un signe prochain de la délivrance de Juda, et la quatrième montre dans le triomphe du peuple de Dieu le symbole d'un triomphe plus grand encore au temps du Messie.

926. — 1° Prophéties contre Samarie et contre Damas, VII, 1-9.

Au moment où Rasin et Phacée vont faire le siège de Jéru-

salem, Isaïe console Achaz et son peuple, en prédisant que les attaques de leurs ennemis seront vaines, et que, dans 65 ans, Éphraïm cessera d'être un peuple. C'était probablement la première année du règne d'Achaz (1). Ses ennemis durent profiter du changement du trône pour combattre Juda. Le ỳ. 8, dans lequel est annoncée la ruine complète d'Éphraïm, c'est-à-dire du royaume des dix tribus, au bout de 65 ans, offre plusieurs difficultés. — 1° On soutient qu'il est une interpolation ou bien qu'il est une prophétie *post eventum*, comme s'il était plus difficile à Dieu de révéler une date en particulier que l'avenir en général! On affirme, il est vrai, mais à tort, que les prédictions de l'Ancien Testament ne sont jamais aussi précises. Cet exemple n'est pas isolé, nous en rencontrons beaucoup d'autres (2). — 2° On a prétendu aussi que ce chiffre de 65 est faux. Il n'en est rien. Il serait inexact, s'il s'agissait de la prise de Samarie par Salmanasar et Sargon, laquelle eut lieu, en effet, peu d'années après, mais Isaïe ne parle pas de l'époque où Éphraïm cessa d'être un royaume, il parle du temps où il cessa d'être un peuple, ce qui, d'après des calculs fort probables, eut lieu du temps d'Assaraddon, la 6e année du règne de ce roi d'Assyrie, la 20e de celui de Manassé de Juda. Le monarque ninivite fit

(1) Cf. Is., VII, 16; VIII, 4 et IV, Reg., XV, 29. — Is., VII, 16, dans la prophétie suivante, annonce que la Syrie et Israël seront déserts (*derelinquetur*), par suite de l'invasion de Téglathphalasar, *antequam sciat puer reprobare malum et elingere bonum*, c'est-à-dire, selon la supputation ordinaire, avant deux ou trois ans. La 3e prophétie annonce que le même événement aura lieu avant que le fils qui vient de naître à Isaïe commence à parler, VIII, 4, c'est-à-dire avant un an. D'après IV Reg., XV, 29, la dévastation de la Syrie et d'Israël, prédite par Isaïe, eut lieu avant la mort de Phacée. Or, cette mort arriva trois ans après l'avénement d'Achaz au trône, pendant que Téglathphalasar était en Israël, en 739; le roi d'Assyrie la mentionne dans ses inscriptions. La première et la seconde prophétie d'Isaïe doivent donc dater des commencements du règne d'Achaz. c'est-à-dire vers l'an 742 ou 741, et la 3e et la 4e de l'an 740 environ. (Nous donnons ces dates d'après la chronologie ordinaire; elles sont un peu différentes d'après les inscriptions assyriennes).

(2) Is., XX, 3; XXXVIII, 5; XVI, 14; XXI, 16; Ez., IV, 5-6; XXIV, 2; Dan., IX, 25-27, etc.

transporter en divers pays les derniers restes d'Israël, comme nous pouvons le conclure de I Esd., IV, 2 sq. Or, de la 1re année d'Achaz, date de la prophétie d'Isaïe, à la 20e année de Manassé, il y a juste 65 ans : 16 années d'Achaz + 29 d'Ézéchias + 20 de Manassé = 65.

IIe Prédiction de la naissance d'Emmanuel, VII, 10-25.

927. — 1° Subdivision de cette prophétie.

Cette seconde prophétie date probablement de la même année que la précédente, et ne lui est postérieure que de peu de temps (1). Elle est une des plus importantes de l'Ancien Testament, parce qu'elle annonce la naissance miraculeuse du fils de la Vierge, Emmanuel, c'est-à-dire « Dieu avec nous » (2).

Elle se divise en quatre parties : 1° VII, 10-13. Isaïe fait connaître les circonstances de la prophétie. Au moment, semble-t-il, où Achaz songe à appeler Téglathphalasar à son secours, le prophète, pour lui prouver que Juda peut se reposer sur Dieu de sa défense, dit au roi qu'il peut demander comme gage de cette protection un signe ou miracle. Le prince le refuse. — 2° Isaïe n'en donne pas moins ce signe; la naissance du fils de la Vierge, VII, 14-17. Ce signe est accompagné de l'assurance qu'en deux ou trois ans Juda sera délivré de la Syrie et d'Israël, mais il sera puni lui-même d'avoir appelé l'Assyrien. — 3° Un événement prochain, l'invasion de la Palestine par les armées égyptienne et ninivite, confirmera la vérité de l'oracle divin, VII, 18-20. — 4° Tableau de la désolation produite par cette invasion, VII, 21-25.

Dans l'explication de cette prophétie, nous avons deux questions à examiner : 1° et c'est la principale, quelle est la mère d'Emmanuel; 2° quel est Emmanuel; 3° quel est l'enfant dont il est question au ℣. 16.

(1) Voir la note 1 ci-dessus, p. 508.

(2) Pie VI a condamné en 1779 l'explication naturelle de cette prophétie par l'allemand Isenbiel. Voir n° 173, 2°. — Sur la prophétie, voir Fillion, *Essais d'exégèse*, p. 1-99.

928. — 2° Quelle est la mère d'Emmanuel.

1° La mère d'Emmanuel est la Très Sainte Vierge, et Emmanuel est Jésus-Christ, d'après l'attestation formelle de S. Matthieu (1). Cette explication authentique de la prophétie d'Isaïe est décisive, aussi a-t-elle été soutenue par tous les Pères et les docteurs.

2° Néanmoins, comme elle était la condamnation des Juifs qui refusaient de reconnaître le Messie en N.-S., et comme elle est inconciliable avec le système des rationalistes contemporains qui rejettent le miracle, Juifs et incrédules s'efforcent de combattre l'interprétation chrétienne et supposent que celle dont Isaïe annonce l'enfantement est la femme de ce prophète ou bien celle du roi Achaz.

3° La mère d'Emmanuel n'est pas la *femme d'Isaïe,* comme le prétendent les rationalistes, parce qu'il donne toujours à son épouse le nom de prophétesse, non celui de *'almâh*. S'il l'avait appelée en cette circonstance *'almâh,* il aurait induit en erreur ceux à qui il parlait, parce que ce nom ne s'applique jamais à une femme mariée. Une femme nouvellement mariée s'appelle *kallâh,* non *'almâh*. Or, non seulement la prophétesse était déjà mariée, mais elle avait un enfant, Is., VII, 3. Il est donc impossible d'entendre le mot *'almâh* de l'épouse d'Isaïe. De plus, la suite du récit montre qu'Emmanuel n'est pas fils d'Isaïe, puisque le prophète ne raconte point qu'il ait eu un enfant à qui il ait donné ce nom. Il a un fils qui est un signe pour Juda, et il en mentionne la naissance, VIII, 3, mais il se nomme *Mahêr-schâlal-khasch-baz,* c'est-à-dire *Accelera-spolia-detrahere-festina-prædari,* VIII, 3, et non pas Emmanuel.

4° La mère d'Emmanuel, c'est une *vierge,* la Vierge par excellence, la B. Vierge Marie. Le mot עלמה, *'almâh,* est employé sept fois dans la Bible, et il a toujours le sens de vierge (2). Le passage des Proverbes, XXX, 19, peut seul paraître

(1) Matth., I, 22-23. Voir aussi S. Luc, I, 31, qui contient une allusion évidente à Is., VII, 14. Le texte grec de S. Luc reproduit à peu près littéralement, sauf les modifications nécessaires, le texte grec de la traduction de ce verset d'Isaïe dans les Septante.

(2) Gen., XXIV, 43, (Rébecca); Ex., II, 8 (Marie, sœur de Moïse); Ps.



37. — ISAÏE PROPHÉTISANT LA VIERGE MÈRE D'EMMANUEL.

(Isaïe, VII, 10-25.)

(Fresque de la catacombe de Sainte-Priscille.)

Dans cette belle représentation de la sainte Vierge, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, au cimetière de Sainte-Priscille, via Salaria, près de Rome, la partie inférieure de l'enduit s'est malheureusement détachée. Le bas du groupe de la mère et de l'enfant, ainsi qu'un fragment d'Isaïe, n'existent plus. La très sainte Vierge, assise, a un voile sur la tête; elle porte une tunique à manches courtes, et sur la tunique, un pallium. Elle tient dans ses bras l'Enfant Jésus, l'Emmanuel prédit par Isaïe. Le divin Enfant tourne la tête. A gauche, Isaïe est debout. Il est représenté jeune, la barbe naissante sous le menton. Il n'a pas d'autre vêtement que celui des philosophes, le pallium, jeté sur l'épaule gauche. De la main droite, il montre le groupe de la Vierge-Mère et d'Emmanuel, et l'étoile peinte en haut du tableau (Isaïe, IX, 12; LX, 2, 3, 19); dans la main gauche, il tient le rouleau ou volume de ses prophéties

souffrir difficulté, mais, si on l'entend bien, il confirme plutôt qu'il ne contredit l'interprétation traditionnelle (1). — L'étymologie arabe du même mot, *occulta, abscondita,* est conforme au sens de l'hébreu. S. Jérôme nous assure qu'en punique, langue qui était, pour le fond, la même que l'hébreu, *'almâh* désigne une vierge dans le sens propre (2). — Le contexte demande, d'ailleurs, qu'il s'agisse d'un fait extraordinaire, autrement Isaïe n'en pourrait pas parler sur un ton si solennel et le donner comme une preuve signalée de la puissance divine. C'est ce qu'ont observé les Pères. *Signum a Deo,* dit Tertullien, *nisi novitas aliqua monstrosa fuisset, signum non videretur. Nihil signi videri possit res quotidiana, juvenculæ scilicet prægnatus et partus. In signum ergo nobis posita virgo mater merito creditur* (3). S. Matthieu, I, 22-23, et l'Église, à sa suite, ont donc raison d'entendre la prophétie d'Isaïe de l'enfantement de la Mère de Dieu.

929. — 3° Quel est Emmanuel.

1° Emmanuel n'est pas non plus un fils d'Achaz, comme on l'a faussement soutenu. Plusieurs critiques, reconnaissant qu'il était impossible de voir dans Emmanuel un fils d'Isaïe, parce qu'il est dit de lui, VIII, 8, en le regardant comme un roi : *Et erit extensio alarum ejus, implens latitudinem terræ tuæ, o Emmanuel,* ont imaginé que l'enfant annoncé par le prophète était Ézéchias (4). Mais alors sa mère aurait été appelée *reine,* non *'almâh.* S. Jérôme a donné d'ailleurs une raison péremptoire contre cette explication des Juifs de son temps : Ézéchias avait déjà neuf ans, au

LXVIII, Vulgate, LXVII, 26 (*juvencularum tympanistriarum*) ; Cant., I, 3, et VI, 8 (opposé aux reines et aux autres femmes du roi) ; Prov., XXX, 19.

(1) Voir Le Hir, *Les trois grands prophètes*, p. 75-76.

(2) S. Jérôme, *In Is.*, VII, 14, t. XXIV, col. 108.

(3) Tertull., *Adversus Judæos*, IX, t. II, col. 618-619. S. Irénée parle de la même manière, *Adv. Hær.*, l. III, c. XXI, n° 6, t. VII, col. 953 ; ainsi que S. Jérôme, *loc. cit.*, col. 107-108 ; Théodoret, *In Is.,* VII, 14, t. LXXXI, col. 275.

(4) Les Juifs donnaient déjà cette explication, du temps de S. Justin, pour échapper aux arguments que faisaient contre eux les chrétiens, *Dialog. cum Tryph.,* n° 43, t. VI, col. 567-570.

moins, à l'époque de cette prophétie, par conséquent Isaïe ne pouvait prédire sa naissance (1).

2° Le fils de la Vierge est appelé Emmanuel, c'est-à-dire « Dieu avec nous, » nom significatif, comme tous les noms hébreux, et qui nous fait connaître la nature du Messie: c'est Dieu lui-même, venant vivre au milieu de nous. Le premier chapitre de l'Évangile de S. Jean n'est que le commentaire inspiré de cette prophétie d'Isaïe : *Verbum caro factum est et habitavit in nobis.* Du reste, Isaïe lui-même, quand il voit en esprit comme déjà né, IX, 6, l'enfant dont il a annoncé, VII, 14, la naissance miraculeuse, nous manifeste clairement et explicitement sa nature divine : « PARVULUS enim NATUS *est nobis et filius datus est nobis, et factus est principatus super humerum ejus, et vocabitur nomen ejus* (*id est, erit*) *admirabilis, consiliarius, Deus fortis, pater futuri sæculi, princeps pacis.* »

3° Le nom d'Emmanuel est plutôt un nom symbolique qu'un nom propre, comme les noms qui lui sont donnés, IX, 5, *admirabilis, consiliarius,* etc. « Hanc appellationem ex rebus ipsis illi attribuit, » dit S. Jean Chrysostome. « Emmanuel nunquam vocitatus est, observe Lactance, sed Jesus, qui latine dicitur Salutaris sive Salvator, quia cunctis gentibus salutifer venit. Sed propheta declaravit hoc nomine quod Deus ad homines in carne venturus esset; Emmanuel enim significat, nobiscum Deus, scilicet quia, illo per virginem nato, confiteri homines oportebat Deum suum esse, id est, in terra et in carne mortali (2). » — « In hoc quod dicitur Emmanuel, dit S. Thomas, 3, q. 37, a. 2, ad 1um, quod interpretatur nobiscum Deus, designatur causa salutis, quæ est unio divinæ et humanæ naturæ, in persona Filii Dei, per quam factum est ut Deus esset nobiscum, quasi particeps nostræ naturæ. »

(1) S. Jérôme, *In Is.*, VII, 14, t. XXIV, col. 109.

(2) S. Chrys., *In Is.*, I, n° 9, t. LVI, col. 25; Lactance, *Divin. Institut.*, l. IV, c. XII, t. VI, col. 479. — Voir sur le nom d'Emmanuel les réflexions pieuses de Cornel. a Lapide, *In Is.*, VII, 14, édit. Vivès, p. 197-202.

930. — 4° Quel est l'enfant dont parle Isaïe, VII, 16.

1° L'explication du ℣. 16 offre des difficultés et on l'a très diversement interprété. Tout le monde convient que le ℣. 15 s'applique à Emmanuel : *Butyrum et mel comedet*, il se nourrira de la même nourriture que ceux de son âge (1). *Hoc infantiæ est,* dit Tertullien (2). Mais le ℣. 16 ajoute : *Antequam sciat puer reprobare malum et eligere bonum, derelinquetur terra, quam tu detestaris, a facie duorum regum suorum.* Comment Emmanuel peut-il désigner le Messie, puisque, d'après ce verset, avant que celui qui est promis comme signe soit sorti de l'enfance, c'est-à-dire, avant deux ou trois ans, les royaumes de Syrie et d'Israël, ennemis de Juda, auront été dépeuplés par Téglathphalasar, roi d'Assyrie? — Pour résoudre la question, plusieurs interprètes ont supposé qu'Isaïe ne parlait point ici d'Emmanuel, mais d'un autre enfant (3). Cette solution est inadmissible, parce que le prophète, dans le texte hébreu, fait précéder de l'article, le mot correspondant à *puer,* et lui donne ainsi le sens de *puer ille,* celui dont il vient d'être parlé. — L'explication la plus simple consiste à supposer qu'Isaïe veut indiquer simplement une date et que le sens est : Avant que se soit écoulé le temps qu'il faudrait à Emmanuel, s'il naissait de nos jours, pour sortir de l'enfance, Israël et la Syrie seront desolés.

2° Il est à remarquer que, contrairement aux usages des prophètes (4), après que la naissance d'Emmanuel, qui doit

(1) C'était, chez les anciens, la nourriture ordinaire des enfants, Bochart, *Hierozoicon*, part., I, l. II, c. LI, éd. Rosenmüller, t. I, p. 718.

(2) *Loc. cit.*, col. 619. Dans la suite du verset 15, *ut,* dans *ut sciat reprobare malum et eligere bonum,* ne peut signifier qu'il se nourrira de lait et de miel, *afin de* savoir choisir entre le mal et le bien, ce qui n'aurait aucun sens, mais *jusqu'à ce que* il ait atteint l'âge de discrétion, c'est-à-dire qu'il soit sorti de l'enfance. C'est ainsi que l'ont compris la paraphrase chaldaïque, les Septante et généralement les commentateurs.

(3) Voir les diverses opinions dans M. Le Hir, *Les trois grands prophètes*, p. 62 sq.

(4) La naissance du fils d'Isaïe qui sert de signe est annoncée, Is., VIII, 1, et réalisée, ib. 3; celle des fils d'Osée est prédite, Osée, I, 2, et

servir de signe, a été annoncée, Isaïe ne nous dit nulle part qu'Emmanuel soit né réellement de son temps. Pourquoi, si ce n'est parce qu'il ne devait naître réellement que plus de 700 ans après?

3° On peut se demander, il est vrai, pourquoi Dieu choisit une marque si éloignée de sa protection, au milieu des dangers présents, mais, 1° nous voyons, par toutes les prophéties, qu'il console souvent son peuple par les espérances messianiques qu'il fait briller à leurs yeux; 2° c'est parce que l'accomplissement de ce prodige ne doit avoir lieu que plus tard qu'il donne un signe prochain dans la naissance du fils d'Isaïe, laquelle fait le sujet de la troisième prophétie.

931. — III° prophétie : Signe prochain de la délivrance de Juda dans la promesse du fils d'Isaïe, VIII, 1-4.

Dieu commande à Isaïe de donner un nom prophétique au fils qui va lui naître : *Mahêr-schâlal-khasch-baz,* c'est-à-dire, comme l'a traduit S. Jérôme, *Accelera-spolia-detrahere-festina-prædari,* Is., VIII, 3. Avant qu'il sache parler, c'est-à-dire dans un an, Damas sera vaincue et le royaume d'Israël pillé par le roi d'Assyrie, 4. En effet, dans l'intervalle de temps marqué par le prophète, le roi de Damas, Rasin, fut battu et tué par Téglathphalasar, IV Reg., XVI, 9, et le royaume de Phacée ravagé par le même prince, qui emmena captifs une partie des habitants de la Palestine du nord, IV Reg., XV, 29. Tous ces faits, racontés par la Bible, sont confirmés par les fragments des annales assyriennes du roi de Ninive, retrouvés dans ces dernières années (1).

932. — IV° prophétie : Le triomphe du peuple de Dieu sur ses ennemis du temps d'Achaz est le symbole de son triomphe au temps du Messie, VIII, 5-XII.

Le triomphe du peuple de Dieu annoncé par la troisième prophétie et accompli depuis, n'est que le symbole d'un triomphe plus grand encore au temps du Messie. Dieu parle

réalisée, ib., 3, 6. — Le passage d'Isaïe, IX, 6, ne signifie pas qu'Emmanuel est né de son temps.

(1) Voir *La Bible et les découvertes modernes,* t. IV, p. 109-115.

de nouveau à Isaïe, VIII, 5. — 1° Israël et Juda seront punis pour avoir placé leur confiance dans des secours étrangers, mais Emmanuel viendra les consoler un jour au milieu des ténèbres dans lesquelles ils seront plongés ; un petit enfant naîtra, ce sera l'enfant-Dieu et il consolidera le trône de David, à jamais, VIII, 5-IX, 7. — 2° Il ne paraîtra cependant sur la terre que lorsque les enfants de Jacob et en particulier Éphraïm auront été châtiés, IX, 8-X, 4. — 3° Alors Dieu brisera Assur, la verge dont il s'est servi (1) et la figure de tous les ennemis de son peuple ; le reste d'Israël se convertira ; la tige de Jessé changera la face du monde, et Sion chantera un cantique d'action de grâces en l'honneur de son Dieu, X, 5-XII. Le chapitre VII montre le Messie naissant, le chapitre IX nous le fait voir déjà né, et le chapitre XI, régnant glorieusement.

933. — **Passages les plus importants de cette 4e prophétie.**

Cette prophétie contient plusieurs passages spécialement dignes d'attention : — 1° VIII, 14 : *In lapidem offensionis et in petram scandali.* S. Paul et S. Pierre ont appliqué ces paroles à Notre-Seigneur, parce que les Juifs n'ayant pas cru en lui, il devint pour eux une cause de réprobation (2). — 2° IX, 1. Nous lisons dans S. Matthieu, parlant de Notre-Seigneur, IV, 13-16 : *Habitavit... in finibus Zabulon et Nephtalim : ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam prophetam : Terra Zabulon et terra Nephtalim, via maris trans Jordanem, Galilæa Gentium, populus qui sedebat in tenebris, vidit lucem magnam, et sedentibus in regione umbræ mortis, lux orta est eis.* Isaïe dans le passage rapporté par

(1) Isaïe décrit prophétiquement en détail la marche de l'armée de Sennachérib, X, 28-32. — Remarquer l'opposition entre : « Væ Assur, *virga* furoris mei, » Is., X, 5, et : « Egredietur *virga* de radice Jesse, » XI, 1.

(2) Rom., IX, 33 ; I Petr., II, 8 ; cf. Luc, II, 34. « Allegorice hæc de Christo qui Judæis fuit lapis offensionis et petra scandali, explicat S. Paulus. » Cornel. a Lapide, *In Is.*, VIII, 14. Dans le sens propre, « convertit hic se propheta ad impios et incredulos, quales plerique erant in Juda et Samaria. » Id. *ibid.*

l'évangéliste, « prosequitur, dit Cornelius a Lapide, *In Is.*, IX, 1, id quod dixit... puerum nasciturum fore velocem prædatorem Samariæ, tum corporalem, tum spiritualem; perstringit enim duas Samariæ vastationes corporales per Assyrios, atque per eas repræsentat ejusdem deprædationes duas spirituales factas per Christum. » — 3° IX, 6-7. Cette prophétie nous fait connaître la nature du Messie : ce sera un Dieu, *El*, non un homme (1) :

Parvulus natus est nobis (2),
Et filius datus est nobis,
Et factus est principatus super humerum ejus;
Et vocabitur nomen ejus,
Admirabilis, Consiliarius, Deus fortis,
Pater futuri sæculi, Princeps pacis.
Multiplicabitur ejus imperium,
Et pacis non erit finis;
Super solium David et super regnum ejus sedebit :
Ut confirmet illud et corroboret in judicio et justitia,
Amodo et usque in sempiternum :
Zelus Domini exercituum faciet hoc.

S. Jérôme compte ici six noms particuliers et caractéristiques, donnés au Messie, en séparant *Deus* et *fortis* (3). Tous ces titres nous apprennent quels biens Jésus-Christ apportera aux hommes, en même temps qu'ils nous révèlent sa nature : « In hoc quod dicitur : Vocabitur nomen ejus

(1) On a voulu soutenir que le mot *El*, traduit avec raison dans la Vulgate par *Deus*, n'a pas ce sens dans ce passage, mais celui de *fort*, en donnant au mot *gibbôr*, rendu dans la traduction latine par *fortis*, le sens de *héros*; mais *El* signifie certainement Dieu, comme dans *Emmanu-El*, dont ce passage d'Isaïe nous explique la signification. Le passage parallèle d'Isaïe, X, 21, prouve invinciblement qu'El désigne ici véritablement Dieu.

(2) « Videns parvulum, cogita magnum... Magnificetur a nobis parvulis magnus Dominus, dit S. Bernard, quos ut faceret magnos, factus est parvulus, *Parvulus*, ait, *natus est nobis*... *Nobis*, inquam, non sibi..., non Angelis, qui cum magnum haberent, parvulum non requirebant... O parvulus, parvulis desideratus!... Studeamus effici sicut parvulus iste,... ne Magnus videlicet sine causa factus sit homo parvus. » *Hom.* III *super Missus est*, n° 13-14, Migne, t. CLXXXIII, col. 77-78.

(3) S. Jérôme, *In Is.*, IX, 6, *loc. cit.*, col. 127-128. Les Septante ont traduit largement ce passage. Ils appellent ici l'enfant nouveau-né : *Ange du grand conseil.*

admirabilis, etc., dit S. Thomas, 3, q. 37, a. 2, ad 1um, designatur via et terminus nostræ salutis, in quantum scilicet admirabili divinitatis consilio et virtute, ad hæreditatem futuri sæculi perducimur, in quo erit pax perfecta filiorum Dei, sub ipso principe Deo. » — 4° XI. Tout le chapitre XI est consacré à dépeindre le Messie et les biens qu'il apportera à la terre. Il sortira de la race de Jessé, ancêtre de David (1) : « Virgam nominavit Christum de radice Jessæ juxta carnem et præterea etiam florem, » dit S. Cyrille d'Alexandrie (2). — 5° Ce rejeton de la tige de Jessé sera rempli des dons du Saint Esprit, XI, 2-3 : « Dei Verbum humanam naturam assumpsisse declarat, cumulatum bonis omnibus... Itaque licet interdum dicatur Spiritum accipere, cum sit tamen ipse subministrator Sancti Spiritus, et non ex mensura det, sed veluti de propria plenitudine illud dignis impartiat, hoc pro mensura et modulo exinanitionis intelligatur accipere (3). » — 6° XI, 4 sq. Le Messie apportera avec lui dans le monde le règne de la justice : *Judicabit in*

(1) Is., XI, 1 et 10; Act., XIII, 23; II Thess., II, 8.

(2) S. Cyril. Alex., *In Is*, l. II, t. I, t. LXX, col. 310. Voir tout le passage. — « Virgam et florem de radice Jesse, ipsum Dominum Judæi interpretantur : quod scilicet in virga regnantis potentia, in flore pulchritudo monstretur. Nos autem, dit S. Jérôme, virgam de radice Jesse, Sanctam Mariam virginem intelligamus, quæ nullum habuit sibi fructicem cohærentem,... et florem, Dominum Salvatorem. » *In Is.*, XI, 1, col. 144. — Ce passage d'Isaïe a inspiré à un protestant converti, devenu prêtre, Scheffler (1624-1677), les vers suivants, d'un naïf et suave accent mystique :

Ich weiss ein liebes Blümelein,
Mit Gottes Thau begossen,
In einem jungfraülichen Schrein
Zur Winterszeit entsprossen.
Das Blümelein heisst Jesulein
Ew'ger Jugend, grosser Tugend,
Schœn und lieblich, reich und herrlich;
Menschenkind,
Wie selig ist der dieses Blümelein findt.

« Je connais une chère petite fleur, — tout arrosée de la rosée divine; — d'un bouton virginal, — en plein hiver éclose ; — cette petite fleur s'appelle Jésus ; — sa jeunesse est éternelle, sa vertu sans bornes ; — elle est belle et aimable, riche et splendide; — fils de l'homme, — heureux est celui qui trouve cette petite fleur ! » *Heilige Seelenlust*.

(3) S. Cyrille, ib. col. 314.

justitia..., *interficiet impium.* II Thess., II, 8. Isaïe dépeint son règne sous les images les plus riantes, ℣. 6-9; il annonce la conversion des Gentils, 11-16.

934. — **Les sept dons du Saint-Esprit.**

Isaïe énumère sept dons du Saint-Esprit pour indiquer la plénitude de sa grâce : « Uni Spiritui, dit S. Cyrille, multiplicem tribuit efficacitatem : nec enim alius est Spiritus sapientiæ, alius intelligentiæ, vel consilii et fortitudinis, ac reliquorum; at quemadmodum unus est ex Deo Patre Sermo (Verbum), energia autem et efficientia nominatur multifariam, vita namque est et lux et virtus, sic etiam in Spiritu Sancto intelliges : unus nimirum cum sit, intelligitur multipliciter et sic etiam operatur (1). » — Le texte hébreu n'énumère que six dons du Saint Esprit, parce que ce que la Vulgate traduit par *pietas* et *timor Domini* est exprimé deux fois par le même mot, *îre'ath Yehôvâh,* dans le texte original. Ils sont énumérés deux par deux : *Sapientia, khôkmâh,* c'est la sagesse théorique; *intelligentia, bînah,* c'est le discernement, la prudence; *consilium, 'etsâh,* c'est la sagesse pratique qui, en toute circonstance, et surtout dans les cas difficiles voit avec sûreté ce qui doit être fait; *fortitudo, geboûrâh,* c'est la force de la volonté qui exécute ce que conseille la sagesse; *scientia, da'ath,* c'est la connaissance de la loi de Dieu; *pietas, îre'ath Yehôvâh,* c'est la piété, la religion. Quoique, en hébreu, le septième don soit exprimé par les mêmes mots que le sixième, nous pouvons l'entendre, comme l'a fait la Vulgate, dans le sens même des termes : *Timor Domini,* la crainte de Dieu proprement dite, en attribuant le sens de piété au sixième don, comme nous l'avons fait (2). Nous avons ainsi les sept dons du Saint Esprit, que l'Église, dans le *Veni Creator,* appelle *septiformis munere.*

(1) I Cor., XII, 11. Id. ib., col. 315. Cf. S. Jérôme, *In Is.*, XI, 2, col. 145.
(2) Schegg, *Der Prophet Isaias*, t. I, p. 131. — Sur les sept dons du Saint Esprit, on peut voir S. Thomas, 1ª 2ª, q. 68; Habert, *De donis Spiritus Sancti*, Migne, *Cursus completus Theologiæ*, t. X, col. 1463-1472; Saint-Jure, *L'homme spirituel*, 1re partie, ch. III, section XVI, *Des dons du Saint Esprit*, édition de 1836, t. I, p. 270-394.

IIIe groupe : Prophéties contre les nations étrangères, XIII-XXVII.

935. — Collection des prophéties contre les nations étrangères.

1° Les oracles contre les nations étrangères sont groupés ensemble dans Isaïe, XIII-XXVII, comme dans Jérémie, XLVI-LI, et dans Ézéchiel, XXV-XXXII. Seulement, dans Jérémie, ils forment, séparés de leur introduction, XXV, la conclusion du livre, et dans Ézéchiel ils remplissent l'intervalle compris entre les visions qu'il eut sur les bords du Chaboras et celles qui regardent Jérusalem, tandis que dans Isaïe, ils forment comme le complément de la prophétie d'Emmanuel, en nous prédisant la ruine de tous les ennemis du peuple de Dieu, et sont probablement, la plupart du moins, de la même époque que les chapitres VII-XII.

2° Le commencement d'une nouvelle section nous est indiqué, XIII, 1, par les mots : *Onus Babylonis, quod vidit Isaias, filius Amos.* Les prophéties contre les nations étrangères, contenues dans les chapitres XIII-XXVII, forment donc le troisième groupe des prophéties de la première partie d'Isaïe.

936. — Nom donné aux prophéties contre les nations étrangères.

Elles portent un nom particulier, celui de *massâh.* Ce mot peut signifier simplement prophétie (1); mais dans Isaïe, il est toujours pris en mauvaise part (2), dans le sens de prédiction menaçante, *oraculum molestum.* S. Jérôme a heureusement traduit *massâh* par *onus;* la raison qu'il donne de sa traduction, dans son commentaire d'Isaïe, c'est que *ubicumque præpositum fuerit, minarum plena sunt quæ dicuntur* (3).

(1) Zach., XII, 1; Mal., I, 1; cf. Jér., XXIII, 33-39.
(2) Is., XIII, 1; XIV, 28; XV, 1; XVII, 1; XIX, 1; XXI, 1, 11, 13; XXII, 1; XXIII, 1; XXX, 6.
(3) *In Is.*, XIII, 1, col. 155. S. Jérôme dit aussi, *In Abacuc Prolog.*, t. XXV, col. 1273 : « *Massa* nunquam præfertur in titulo, nisi cum grave, et ponderis laborisque plenum est quod videtur. »

*** 937. — Contenu et division des prophéties contre les nations étrangères.**

1° Les prophéties contre les nations étrangères embrassent à peu près tous les peuples connus des Hébreux, et sont au nombre de quatorze : 1° Contre les Chaldéens, héritiers des Assyriens, XIII-XIV, 23. — 2° Contre les Assyriens, XIV, 24-27. — 3° Contre les Philistins, XIV, 28-32. — 4° Contre les Moabites XV-XVI. — 5° Contre Damas et Israël, XVII. — 6° Contre l'Éthiopie, maîtresse de l'Égypte du temps d'Isaïe, XVIII. — 7° Contre l'Égypte, XIX-XX (deux prophéties d'époques différentes). — 8° Contre Babylone, XXI, 1-10. — 9° Contre Duma (Gen., XXV, 14; I Par., I, 30) XXI, 11-12. — 10° Contre l'Arabie, XXI, 13-17. — 11° Contre Jérusalem, XXII, 1-14. — 12° Contre Sobna, préposé du temple, XXII, 15-25. — 13° Contre et en faveur de Tyr, XXIII. — 14° A ses prophéties contre les païens, Isaïe a joint ses oracles eschatologiques, c'est-à-dire les prophéties concernant la fin du monde, XXIV-XXVII. Ce dernier cycle de prophéties correspond à celui de Zacharie, IX-XIV, qui traite le même sujet. Il se rattache étroitement aux chapitres qui précèdent, il en forme en quelque sorte la conclusion et le point culminant, d'où l'absence de titres, XXIV, 1; il se relie à XIII-XXIII comme XI-XII à VII-X. « Les jugements particuliers que Dieu porte contre chaque peuple dans les oracles contre les Gentils aboutissent ici au jugement final, comme les fleuves divers qui se jettent dans le même océan, et le salut dont on vient de voir poindre l'aurore brille maintenant dans tout l'éclat de son midi (1). » Tout ce morceau est du lyrisme le plus élevé et d'une harmonie musicale merveilleuse dans le texte original. Il se subdivise ainsi : 1° Jugement et catastrophe de la terre, XXIV; 2° Chant de triomphe : *a.* sur la ruine de la cité qui opprimait le monde, XXV, 1-8; *b.* sur la ruine de Moab, XXV, 9-12; *c.* sur la restauration d'Israël, XXVI; *d.* fertilité de la vigne bénie de Jéhovah, XXVII, 2-6; 3° Dieu punit et sauve Israël, XXVII, 7-13.

2° Le cycle de ces prophéties s'ouvre par Babylone, qui de-

(1) Franz Delitzsch, *Der Prophet Jesaia*, 1866, p. 271.

vait être l'héritière de la puissance de Ninive et l'ennemi le plus redoutable de Juda, XIII-XIV, 27; viennent ensuite les plus proches voisins des Juifs, les Philistins à l'ouest, XIV, 28-32; les Moabites à l'est, XV-XVI; le royaume schismatique d'Israël au nord, avec son confédéré, le royaume syrien de Damas, XVII; de là, Isaïe passe aux peuples plus éloignés, à l'Égypte et l'Éthiopie, au sud-ouest, XVIII-XX; à Babylone, siège de l'idolâtrie, à l'est, XXI, 1-10; il se rapproche alors de nouveau de Jérusalem, et, passant par l'Idumée, XXI, 11-12, et l'Arabie, XXI, 13-17, arrive jusqu'à cette capitale, XXII, 1-14; là, il poursuit de ses menaces prophétiques Sobna, préposé du temple, et lui annonce qu'il aura pour successeur Éliacim, XXII, 15-25; enfin ses regards s'arrêtent sur Tyr, la ville insulaire de la Méditerranée, XXIII, pour tout clore par la prophétie sur la fin des temps, XXIV-XXVII.

938. — Accomplissement des prophéties contre les nations étrangères.

Toutes les prophéties concernant les peuples païens ont été littéralement accomplies. Leur sort est la figure de celui qui attend les ennemis du peuple de Dieu, sort qui nous est révélé dans la conclusion de cette section des prophéties d'Isaïe.

IVe groupe : Prophéties du temps d'Ézéchias, relatives au peuple de Dieu, XXVIII-XXXIX.

*** 939. — Division générale et contenu du quatrième groupe.**

Le quatrième groupe renferme diverses prophéties relatives aux Juifs, et datant de l'époque d'Ézéchias, XXVIII-XXXIX. Il comprend deux parties bien distinctes : l'une se composant exclusivement d'oracles concernant le royaume de Juda et Jérusalem, XXVIII-XXXV; l'autre contenant des épisodes de la vie d'Ézéchias dans lesquels Isaïe était intervenu au nom de Dieu pour faire connaître l'avenir au descendant de David, XXXVI-XXXIX. Ces deux parties se relient entre elles de la manière suivante. Comme l'invasion de la Judée par Sennachérib fut le grand événement du règne d'Ézéchias, les prophéties de cette période roulent à peu près uniquement sur

ce sujet. Les ch. XXVIII-XXXV annoncent les maux que le roi d'Assyrie causera à Jérusalem, l'inutilité du secours de l'Égypte sur laquelle Juda avait compté et la délivrance glorieuse de la cité, qui sera l'œuvre de Dieu seul. Les ch. XXXVI-XXXVII sont la conclusion de ces prophéties, ils nous montrent comment s'accomplit ce qu'Isaïe avait prédit dans les chapitres précédents, comment, pendant la crise même, il réitéra les promesses de triomphe et comment enfin Sennachérib, abattu par la main du Seigneur, dut se retirer sans avoir pu exécuter ses menaces, après avoir miraculeusement perdu son armée (1). Par analogie avec ces événements, Isaïe joint à ce récit celui des prophéties qu'il fit à Ézéchias à l'occasion de sa maladie, XXXVIII, et à l'occasion de l'ambassade de Mérodach Baladan, XXXIX; c'est là que se termine la première partie de son livre.

*** 940. — Le royaume de Juda du temps d'Ézéchias.**

Pour l'intelligence des prophéties de cette époque, il faut se rappeler qu'Ézéchias, bien différent d'Achaz son père, rétablit le culte du vrai Dieu, quoique le peuple ne se convertît pas sincèrement. Ses sujets furent punis de leur idolâtrie et de leur révolte, et le roi récompensé de sa foi et de sa piété : l'invasion assyrienne châtia les coupables, la destruction de l'armée de Sennachérib fut un témoignage éclatant de la protection divine vis-à-vis d'Ézéchias, qui suivait les conseils des prophètes de Dieu, soutiens de l'État. II Par., XXXII, 20; IV Reg., XVIII, 7.

*** 941. — Subdivision de la partie historique du IVe groupe**

La première subdivision du quatrième groupe contient 1° cinq discours qui forment dans nos Bibles six chapitres; ils commencent tous les cinq de la même manière : *Væ;* chacun d'eux forme un tout complet, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI-XXXII, XXXIII, mais le sujet en est cependant semblable : c'est l'invasion de Sennachérib, considérée comme châtiment di-

(1) On peut voir l'histoire de l'invasion de Sennachérib dans la *Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 171-225.



38. — SENNACHÉRIB.

Sennachérib, roi de Ninive, a raconté lui-même, dans ses inscriptions, sa campagne contre Ézéchias, roi de Juda. Il en avait fait représenter plusieurs épisodes dans de magnifiques bas-reliefs de son palais, conservés aujourd'hui au Musée Britannique, à Londres. Sur l'un de ces bas-reliefs, on le voit lui-même, vêtu de ses ornements royaux et assis sur son trône, tel que nous le reproduisons ici. Il est devant Lachis, ville de Juda, qu'il avait assiégée et dont il s'était emparé (Cf. Is., xxxvi, 2; xxxvii, 8; IV Reg., xviii, 13-17; xix, 8; II Par., xxxii, 9). C'est là qu'il reçut le tribut d'Ézéchias (IV Reg., xviii, 14). Une inscription cunéiforme, en quatre lignes, gravée sur le bas-relief, porte ce qui suit :

1. Sennachérib, roi des nations, roi d'Assyrie,
2. sur un trône élevé est assis et
3. les dépouilles de Lachis
4. devant lui viennent.

vin; la condamnation des moyens humains auxquels on recourt pour vaincre l'ennemi; la promesse du triomphe dans le présent et surtout dans l'avenir par le règne messianique. —2° Cette dernière pensée est principalement développée dans les ch. XXXIV-XXXV, qui forment comme la conclusion, dans laquelle le prophète nous montre le Seigneur jugeant tous les peuples et en particulier l'Idumée, symbole des ennemis de l'Église : Sion, par le Christ, règne sur toutes les nations. Les ch. XXXIV-XXXV sont, par rapport aux ch. XXVIII-XXXIII, ce que sont dans le groupe précédent les ch. XXIV-XXVII relativement aux ch. XIII-XXIII.

942. — Le miracle du cadran d'Ézéchias.

Pendant la maladie d'Ézéchias, Isaïe, pour lui donner un signe de la guérison miraculeuse qu'il lui annonçait, fit rétrograder, sur la demande du roi, un cadran solaire de dix lignes, Is., XXVIII, 8. Ce miracle a donné lieu à des difficultés sur lesquelles il est nécessaire de dire quelques mots. « On doit recourir, pour expliquer ce miracle, aux mêmes hypothèses que nous avons proposées à l'occasion du miracle de Josué, n° 428, car les deux faits présentent une grande analogie. Il y a cependant entre eux une différence qu'il convient de bien remarquer. Dans le cas de Josué, c'est le soleil même que la lettre du texte nous présente comme arrêté dans sa marche, ce qui suggère l'idée d'une perturbation importante dont les conséquences s'étendraient à toute la terre. Dans le cas présent, les textes nous parlent surtout de la rétrogradation de l'ombre sur le cadran, et si le soleil est une fois nommé, Is., XXXVIII, 8, il paraît considéré moins en lui-même que dans l'effet produit par sa lumière sur le cadran. C'est là un phénomène très particulier, étroitement localisé et qui n'intéresse pas les lois générales de l'astronomie. De là résulte que la dérogation aux lois de la nature est moindre et plus facile à expliquer. Il n'est donc pas nécessaire d'admettre qu'il y ait eu réellement une rétrogradation du soleil dans sa marche diurne. Sans doute cela n'est pas impossible; mais rien ne le donne à croire, et toutes choses s'ex-

pliquent plus facilement et plus naturellement d'une autre manière. — Il suffit d'admettre un phénomène local se réduisant au déplacement momentané d'une *ombre portée.* Cela suppose une déviation miraculeuse des rayons lumineux qui éclairent le cadran, et cette déviation se peut expliquer, comme pour le miracle de Josué, n° 428, soit par une action directe de la puissance divine sur la propagation des rayons, soit par l'interposition de corps réfracteurs ou réflecteurs dont la nature demeure indéterminée. Quoi de difficile en tout cela, quand Dieu daigne mettre la main à l'œuvre? Lui est-il plus difficile de dévier un rayon de lumière que de retenir le cours d'un fleuve ou de guérir subitement une maladie? Et est-il nécessaire que le *mécanisme* de l'effet produit nous soit entièrement connu pour que nous croyions, sur bonnes preuves, à la possibilité et à la vérité de l'intervention divine? » (M. Boisbourdin.)

§ II. — Seconde partie d'Isaie, xl-lxvi.

Subdivision. — Sujet. — Style. — Excellence. — Analyse des vingt-sept discours qu'elle contient.

943. — Subdivision de la seconde partie.

La seconde partie date de la fin de la vie d'Isaïe. Elle ne forme qu'un tout, régulièrement divisé, dans lequel le prophète prédit aux Juifs leur délivrance de la captivité de Babylone et le règne futur du Messie (1). C'est le livre des consolations, comme l'annoncent les mots par lesquels il s'ouvre et qui en sont comme le titre et le résumé : *Consolamini, consolamini, populo meus, dicit Deus vester,* xl, 1. Il se partage en trois séries de discours, symétriquement divisés par groupes de neuf (2), 3 × 3. — Première section : xl-xlviii

(1) « Le ch. xxxix, qui termine la première partie, nous annonce déjà l'exil des Juifs à Babylone. Cette catastrophe, une fois prédite, est supposée présente à l'époque où s'accomplissent les événements mentionnés dans la seconde partie. » E. Schmutz, *Le serviteur de Jéhovah,* in-8°, Strasbourg, 1858, p. 3.

(2) Rückert est le premier qui ait observé la disposition symétrique de la seconde partie d'Isaïe en trois groupes, dans son *Uebersetzung*

Discours : 1° XL; 2° XLI; 3° XLII-XLIII, 13; 4° XLIII, 14-XLIV, 5; 5° XLIV, 6-23; 6° XLIV, 24-XLV; 7° XLVI; 8° XLVII; 9° XLVIII. — Seconde section : XLIX-LVII. Discours : 1° XLIX; 2° L; 3° LI; 4° LII, 1-12; 5° LII, 13-LIII; 6° LIV; 7° LV; 8° LVI, 1-8; 9° LVI, 9-LVII. — Troisième section : LVIII-LXVI. Discours : 1° LVIII; 2° LIX; 3° LX; 4° LXI; 5° LXII; 6° LXIII, 1-6; 7° LXIII, 7-LXIV; 8° LXV; 9° LXVI. — On peut regarder comme certaines les subdivisions de la seconde et de la troisième section; au milieu de la première, il n'est pas aussi aisé de voir où commencent et où finissent les discours particuliers (1). La fin de la première et de la seconde section est marquée par le même verset final : *Non est pax impiis, dixit Dominus*, XLVIII, 22; LVII, 21; celle de la troisième reproduit la même pensée, en termes plus énergiques : *vermis eorum non morietur et ignis eorum non extinguetur : et erunt usque ad satietatem visionis omni carni* (2).

944. — Sujet de la seconde partie.

« Les prophéties contenues dans ses trois sections ne sont que des variations d'un même thème, mais elles ont cependant chacune une pensée fondamentale particulière et une modalité propre, annoncée du reste dès les premiers mots. Elles ont pour sujet principal de consoler le peuple et de l'exhorter à la pénitence, en lui annonçant le salut qui est proche. De plus, dans chaque section, le prophète établit un

und Erlaüterung hebräischer Propheten, 1831. Elle est aujourd'hui universellement admise. La division de chaque groupe en neuf discours est aussi assez communément acceptée, ce qui fait en tout vingt-sept discours. Il est digne de remarque que, dans les divisions de nos Bibles, cette seconde partie renferme précisément vingt-sept chapitres; seulement le commencement des chapitres ne correspond pas toujours exactement à celui des discours.

(1) M. Robling divise ainsi le 3° et le 4° discours : 3° XLII-XLIII, 7; 4° XLIII, 8-XLIV, 5. Il n'est pas certain non plus que LVI, 9-LVII forme un discours particulier; cet endroit pourrait n'être que la seconde partie du discours LVI, 1-8.

(2) Is., LXVI, 24. C'est ainsi que, dans les Psaumes, la courte formule doxologique qui termine les quatre premiers livres, Ps. XL, 14; LXXI, 19; LXXXVIII, 53 et CV, 48, est remplacée à la fin du cinquième et dernier par un Psaume entier, Ps. CL.

contraste et une sorte d'antithèse qu'il met au premier plan; dans la première, XL-XLVIII, c'est la lutte de Jéhovah et des idoles, d'Israël et des païens; dans la seconde, XLIX-LVII, c'est l'opposition entre les souffrances du serviteur de Jéhovah [le Messie] dans le présent et sa glorification dans l'avenir; dans la troisième, c'est la contradiction d'Israël lui-même, hypocrite, impie, apostat d'une part, et de l'autre, fidèle, malheureux, persécuté. La 1re section annonce la délivrance de la captivité de Babylone; cette délivrance est l'accomplissement des prophéties, la honte et la ruine des idoles et de leurs adorateurs. La seconde nous montre les humiliations profondes du serviteur de Jéhovah devenant la source de sa gloire (1) et élevant en même temps Israël lui-même à la hauteur de sa vocation divine. Enfin ce n'est pas sans raison que Hahn a trouvé le résumé des idées principales des trois sections dans les trois propositions du ℣. 2 du ch. XL : *Completa est malitia ejus, dimissa est iniquitas illius, suscepit de manu Domini duplicia pro omnibus peccatis suis.* La fin de la captivité de Babylone est, en effet, l'idée-mère de la première section; l'expiation du péché par le sacrifice volontaire du serviteur de Jéhovah, l'idée-mère de la seconde, et la gloire, surpassant de beaucoup les souffrances expiatrices, l'idée-mère de la troisième. La promesse s'élève ainsi par degrés dans les discours 3 × 9, jusqu'à ce qu'elle atteigne enfin son apogée, LXV-LXVI, où le temps et l'éternité se confondent ensemble (2). »

La première section annonce donc la délivrance des Juifs captifs par Cyrus. « Mais ce roi terrestre ne fera que peu de choses, comparativement à ce qu'il y a à faire : un autre joug, bien plus pénible que celui de Babylone, pèse sur Israël et sur l'humanité entière, c'est le joug du péché. Un libérateur paraîtra, plus puissant que Cyrus et que tous les rois de la terre, il délivrera son peuple de la servitude du péché et fondera un royaume dans lequel entreront tous ceux

(1) *Nonne oportuit pati Christum et ita intrare in gloriam suam?* Luc, XXIV, 26.

(2) Delitzsch, *Der Prophet Jesaia*, 1866, p. 383-384.

qui voudront le servir et reconnaître son empire. Ce ne sera qu'une partie du peuple, au reste, qui retournera à Jéhovah et sera une semence sainte, Is., x, 22; vi, 13. C'est à ce faible reste que Jéhovah adresse d'une manière toute particulière ses prophéties sur l'œuvre qu'accomplira son Serviteur... Les ch. XL-XLVIII mettent en lumière la majesté de Jéhovah qui se manifeste par la délivrance matérielle de son peuple; mais déjà apparaissent les promesses de la délivrance spirituelle. La personne du Serviteur de Dieu forme le centre et le point culminant dans les ch. XLIX-LVII. Enfin nous contemplons les résultats de l'œuvre du Serviteur et la félicité de ses élus, LVIII-LXVI (1). »

945. — Style de la seconde partie d'Isaïe.

« Relativement au langage, il n'y a rien de plus achevé, de plus lumineux dans tout l'Ancien Testament que cette trilogie de discours d'Isaïe. Dans les ch. I-XXXIX, le langage du prophète est généralement plus concis, plus lapidaire, plus plastique, quoique déjà, là aussi, son style sache prendre toutes sortes de couleurs. Mais ici, XL-LXVI, où il n'est plus sur le terrain du présent, où, au contraire, il est ravi dans un lointain avenir comme dans sa patrie, le langage lui-même prend en quelque sorte le caractère de l'idéal et je ne sais quoi d'éthéré; il est devenu semblable à un large fleuve, aux eaux brillantes et limpides, qui nous transporte comme dans l'éternité, sur ses flots majestueux et en même temps doux et clairs. Dans deux passages seulement, il est dur, trouble, lourd, c'est LIII et LVI, 9-LVII, 11a. Le premier reflète le sentiment de la tristesse, le second celui de la colère. Partout, du reste, se manifeste l'influence du sujet traité et des sentiments qu'il produit. Dans LXIII, 7, le prophète prend le ton du *Tefilla* (ou de la prière) liturgique; dans LXIII, 19b-LXIV, 4, la tristesse entrave le cours de sa parole; dans LXIV, 5, comme dans Jérémie, III, 25, on entend le ton du *Viddui* (la confession) liturgique (2). » Cf. n° 914, 5°.

(1) E. Schmutz, *Le serviteur de Jéhovah*, d'après Isaïe, XL-LXVI, p. 3-4.
(2) Delitzsch, *Der Prophet Jesaia*, p. 384.

946. — **Excellence du contenu de la seconde partie.**

Relativement à son contenu, la seconde partie d'Isaïe est également incomparable. Elle commence par une prophétie, XL, 3-4, qui met dans la bouche de S. Jean-Baptiste le sujet de sa prédication (1); elle se termine par la prophétie de la création d'un nouveau ciel et d'une nouvelle terre, comme la dernière page de l'Apocalypse qui, dans le Nouveau Testament lui-même, n'a pu aller au delà; au milieu, LII, 13-LIII, elle annonce les souffrances et la gloire de Jésus-Christ avec autant de clarté que si le prophète avait assisté à sa mort au pied de la croix et avait été témoin de sa résurrection. Ainsi, en commençant, il se place aux premières années du Nouveau Testament, comme les Évangélistes eux-mêmes; il décrit ensuite la mort et la résurrection de Jésus-Christ, comme si c'étaiet des faits accomplis et avec la même clarté que S. Paul dans ses Épîtres; enfin, sortant de ce monde, il pénètre dans le ciel, comme l'Apocalypse de S. Jean, de sorte que, sans sortir des barrières où l'enferme l'Ancien Testament, il réunit, dans sa seule personne, l'évangéliste, l'apôtre et l'écrivain apocalyptique. Les souffrances du Messie, qu'annoncent plusieurs psaumes de David, sont ici prédites plus expressément encore. Dans Isaïe, il ne nous apparaît plus seulement comme roi et fils de David; c'est le serviteur de Dieu, de Jéhovah, qui est tout à la fois roi et pontife, parce que, persécuté à mort par les siens, il s'immole volontairement, et Dieu le récompense de son sacrifice en le glorifiant et le rendant le sauveur de son peuple et des Gentils. Isaïe a légué à Israël ses sublimes discours pour qu'ils pussent le consoler au milieu de la captivité de Babylone. On les a comparés aux derniers discours que prononça Moïse dans la plaine de Moab et qui nous ont été conservés dans le Deutéronome; bien mieux encore, aux discours de Notre Seigneur, après la Cène, que nous lisons dans l'Évangile de S. Jean. Par leur élévation, leur profondeur, ils comptent en effet

(1) Elle s'ouvre, par conséquent, de la même manière que l'Évangile de S. Marc, I, 3.

parmi les plus belles pages de nos Saints Livres, et il a été donné au seul serviteur de Jéhovah, quand il a paru visiblement au milieu des hommes, d'en briser tous les sceaux et de nous en dévoiler tous les mystères (1).

I. Première section : Le vrai Dieu et les faux dieux, XL-XLVIII.

947. — 1er Discours : Introduction XL.

Le premier discours nous fait connaître l'objet de la mission du prophète, qui est de consoler son peuple et de lui annoncer le salut, en fondant ces consolations et ces espérances sur la toute-puissance de Dieu et sur la gloire du règne du Messie. — Les versets 1-11 sont comme le prologue des 27 discours. Les versets 3-8 prédisent la mission du précurseur du Messie, S. Jean-Baptiste (2). Après l'introduction générale, 1-11, Isaïe montre combien Dieu est incomparablement grand et quelle est la folie des adorateurs des idoles. Les Juifs ne doivent compter que sur le secours du Seigneur qui seul peut les consoler, 12-31.

948. — 2e Discours : Dieu, maître de l'univers et de l'avenir, XLI.

Cui assimilastis me et adæquastis? avait dit Dieu dans le chapitre précédent, XL, 25. Isaïe reprend maintenant cette pensée et en fait le sujet du second discours, dans lequel, s'adressant aux païens, il leur montre que le Seigneur est le maître de l'univers et leur annonce qu'il appelle du nord-est, XLI, 2, 25, le conquérant, c'est-à-dire Cyrus, originaire du nord, par sa parenté avec les Mèdes, et de l'est, parce qu'il était Persan. Dieu nous apprend aussi que les exploits de Cyrus seront son œuvre et une preuve de sa supériorité infinie sur les faux dieux; qu'ils seront la ruine des idolâtres et le salut de son propre peuple, 1-20. Ce qu'il veut accomplir, il l'annonce à l'avance, 21-24, afin que chacun sache qu'il est le souverain maître et que lui seul dispose de l'avenir, 25-29.

(1) Delitzsch, *Der Prophet Jesaia*, p. 384-385.
(2) Matth., III, 3; Marc., I, 3; Luc., III, 4; Joa., I, 23.

949. — 3° Discours : Le serviteur de Dieu, médiateur d'Israël, XLII, 1-XLIII, 13.

A l'*ecce omnes injusti* de XLI, 29, Isaïe oppose, XLII, 1 : *Ecce servus meus, suscipiam eum.* Après avoir rejeté les païens, leurs œuvres vaines et leurs vaines idoles, il introduit par ces mots le serviteur de Dieu, le Messie. Israël a été appelé, XLI, 8-9, le serviteur de Dieu, mais celui qui nous est présenté maintenant n'est pas une personnification collective, il est distinct du peuple, c'est une personne individuelle et vivante, c'est le Christ, comme le reconnaît le Targum qui paraphrase cet endroit en disant : הא עבדי משיחא, *ecce servus meus Messias.* Les ch. VII-XII nous l'ont représenté comme le fils de David; désormais il va nous apparaître surtout comme le représentant du vrai Israël, de l'Israël fidèle, et de l'humanité tout entière, comme le second Adam. Cyrus doit briser les peuples ennemis de Dieu, le Messie est le méditateur pacifique : — *Non clamabit,... nec audietur vox ejus foris; calamum quassatum*, c'est-à-dire, dit Tertullien, les enfants d'Israël, *non conteret et linum fumigans*, c'est-à-dire, d'après le même docteur, les Gentils, *non extinguet*, XLII, 2-3; Matt., XII, 18-20; il apportera à tous le plus précieux des biens, la rédemption, le salut, XLII, 17. Israël doit donc se convertir et rechercher de nouveau son Dieu et son Sauveur, XLI, 18-XLIII, 13.

950. — 4° Discours : Israël vengé et délivré de ses ennemis; effusion du Saint-Esprit, XLIII, 14-XLIV, 5.

Dieu vengera Israël des Chaldéens par la ruine de l'empire de Nabuchodonosor, XLIII, 14-15. Ce qu'il a fait quand il a délivré son peuple de la servitude d'Égypte, il le fera de nouveau, 16-21, par grâce, 22-28; malgré les péchés qui rendent les Juifs indignes de ses faveurs, il versera sur eux son esprit, XLIV, 1-5.

951. — 5° Discours : Contraste entre Dieu et les idoles, XLIV, 6-23.

Le prophète nous montre la grandeur du vrai Dieu qu'il met en opposition avec la vanité des dieux ridicules des gen-

tils. — Israël doit se confier en Dieu, parce qu'il lui annonce à l'avance ce qu'il se propose de faire, 6-8; tandis que les dieux des gentils trompent leurs adorateurs, parce qu'ils ne sont que de vaines images, œuvres des hommes, 9-17; l'aveuglement des païens peut seul leur fermer les yeux sur le néant de leurs divinités, 18-20. Puisse Israël, lui du moins, comprendre que l'idolâtrie n'est qu'un mensonge, et servir le Seigneur qui l'aime et lui pardonne ses péchés, 21-23! — Le tableau de la vanité des idoles est un morceau littéraire achevé.

952. — 6° Discours : Cyrus, l'oint de Jéhovah, libérateur d'Israël, XLIV, 24-XLV.

Les promesses deviennent plus précises, le prophète annonce par son nom le futur libérateur d'Israël, Cyrus. — Dieu, qui a tout créé et qui sait tout, veut tenir ses promesses, relever Jérusalem, ouvrir Babylone au conquérant, à Cyrus, son oint, qui sera son instrument et le restaurateur de la ville sainte, XLIV, 24-28 (1). A la force irrésistible de ses armes, on verra qui l'envoie : Cyrus ne connaissait point Jéhovah, mais Jéhovah l'a pris à son service, afin que les gentils reconnaissent sa puissance divine et que la bénédiction céleste descende sur la terre, XLV, 1-8. Israël doit donc se soumettre au Seigneur, se confier en lui et ne point redouter Cyrus, car il est l'instrument de son salut, 9-13, celui qui doit exécuter ses vengeances contre les païens et faire

(1) C'est le passage d'Isaïe, XLIV, 28-XLV, 1, que les Juifs montrèrent à Cyrus, à la fin de la captivité, d'après le témoignage de Josèphe, *Ant. jud.*, XI, I, 2, ce qui le détermina à leur permettre de retourner en Palestine. Le nom de Cyrus signifie, d'après Ctésias et autres, *soleil*. Il paraît venir de la même racine, mais il ne se confond pas avec le nom du soleil, qui est, en zend, *hvaré* (*karé*), d'où l'on a tiré des noms propres comme *Charsid*, qui signifie éclat du soleil ou soleil. Sur les monuments, le nom de Cyrus est écrit *Kuru* ou *Khuru;* ainsi on lit sur son tombeau : *Adam K'ur'us Khsâyathiya Hakkâmanisiya.* « Je suis » Cyrus, le roi, l'Achéménide. » Son nom est identique avec celui du fleuve Kur, Κῦρος. Cf. Strabon, XV, 3, 6. Le tombeau de ce roi est représenté dans Vaux, *Nineveh and Persepolis*, p. 345. — Sur Cyrus, voir *La Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 509-525.

reconnaître sa divinité, 14. Israël reconnaît son Dieu, 15-17. La promesse s'accomplira, les gentils confesseront Dieu, 18-21, car tous les peuples doivent le servir et être rendus heureux par lui, 22-26.

953. — 7° Discours : Chute des dieux de Babylone, XLVI.

Les trois derniers discours du premier cycle ont Babylone pour sujet. Le prophète, après avoir prédit ce qu'Israël doit attendre de Cyrus, nous apprend de quelle manière ce roi traitera Babylone. Le premier discours concernant cette ville annonce la chute de ses dieux. Ils deviendront le butin du vainqueur, 1-2 ; Israël le verra et reconnaîtra la grandeur de Jéhovah, 3-5, au-dessus de ces dieux-statues, 6-7. Que ceux qui sont enclins à l'idolâtrie le remarquent et qu'ils comprennent que Dieu sait tout et gouverne tout, 8-11 ; que les endurcis voient par là que le salut annoncé est proche, 12-13.

954. — 8° Discours : Chute de Babylone, la capitale du grand empire, XLVII.

Après les dieux de Babylone vient le tour de la ville elle-même. Elle tombe, la grande cité, du haut de son orgueil, 1-4, parce qu'elle a abusé de sa force et opprimé sans pitié le peuple de Dieu, 5-7; elle va expier soudain son arrogance, et ses magiciens ne la sauveront pas, 8-15.

955. — 9° Discours : Juda affranchi de la captivité de Babylone, XLVIII.

Babylone abattue, Juda sera délivré. Que ceux qui s'appellent Israélites, mais ne le sont pas en réalité, reconnaissent donc que le Seigneur a tenu ce qu'il avait promis et prédit longtemps à l'avance, afin qu'on ne l'attribuât point aux idoles, 1-8. Les malheurs d'Israël n'ont été qu'une épreuve; elle est faite et Dieu affranchit son peuple, afin que les Gentils ne disent point qu'il n'a pas réalisé ses desseins, 9-11. Qu'Israël écoute donc son Dieu, qui promet et qui exécute, 12-16; qu'il lui soit fidèle pour être heureux à jamais, 17-19. Qui se convertira sera délivré du joug des Chaldéens; qui s'endurcira n'aura point de part au salut, 20-22.

II. Seconde section : Le serviteur de Dieu ou le Messie dans ses humiliations et dans sa gloire, XLIX-LVII.

956. — 1er Discours : Le serviteur de Dieu annonce qu'il est constitué maître de tous les peuples, XLIX.

Dans la première moitié de ce discours, 1-13, le serviteur de Dieu se présente à nous comme le restaurateur d'Israël et l'auteur de la conversion des Gentils; dans la seconde, 14-26, il console Sion, qui se croit abandonnée de Dieu, mais qui sera au contraire glorifiée, après avoir été délivrée de ses maux Cf. Act., XIII, 47 et Is., XLIX, 6; II Cor., VI, 2 et Is. XLIX, 8.

957. — 2e Discours : Répudiation de la synagogue par sa faute, L.

Israël s'est fait rejeter volontairement de Dieu, par sa désobéissance et son incrédulité, 1-3. Le serviteur de Dieu vient comme Sauveur, et apporte le salut à son peuple; il souffrira dans sa passion, 6, et Matth., XXVI, 27, mais ses souffrances seront sa victoire, 4-9. Que chacun écoute donc sa voix, qui veut être sauvé; quiconque ne l'entendra pas périra, 10-11.

958. — 3e Discours : Salut final d'Israël, LI.

Le serviteur de Dieu propose à Israël la condition du salut : la foi qui sera récompensée par les plus grandes consolations, 1-8. — Excité par cette promesse, Israël demande à Dieu de le sauver, comme il l'a fait autrefois en Égypte, 9-11. — Le Seigneur lui répond et s'engage de nouveau à le sauver, 12-16. — Alors le prophète prend la parole et exhorte son peuple au courage et à la patience, jusqu'à ce que vienne le moment fixé par Dieu pour punir ses ennemis, 17-23.

959. — 4e Discours : Rétablissement de Jérusalem, LII, 1-12.

L'asservissement de Jérusalem sera changé en domination, l'esclavage en liberté. — L'honneur de Dieu demande que la ville sainte soit rétablie : qu'elle se relève donc pleine de joie et de gloire, 1-6. — Sa restauration sera complète et parfaite, 7-12.

960. — 5e Discours : La passion de Notre-Seigneur, LII, 13-LIII.

Ce discours a été appelé avec raison : « Passio Domini nostri Jesu Christi secundum Isaïam. » La transition du 4e au 5e discours peut paraître brusque de prime abord : de la gloire de Jérusalem nous tombons tout d'un coup dans les humiliations de Gethsémani et du Calvaire, mais c'est que cette gloire sera le fruit de ces abaissements, Phil., II, 7-10. De plus, XLIX, 5, 6, 8-9; L, 5-6, nous ont préparés au tableau des douleurs du Messie. A partir de LII, 13, « Dominicam passionem deinceps accuratius vaticinatur, » comme le remarque Théodoret de Cyr (1). Les versets 13-15 forment comme l'exorde : le serviteur de Jéhovah doit être anéanti pour monter au plus haut degré de gloire. — Il doit être anéanti, parce qu'il est l'agneau qui porte les péchés du monde, la victime innocente qui expie nos propres fautes, LIII, 1-6. — Il se dévoue volontairement pour nous et, de la sorte, il obtient notre pardon et se couvre lui-même d'honneur et de gloire, 7-12. — Ainsi le Messie sera l'innocence même, 9, s'offrant volontairement en sacrifice, 7 (2); se chargeant de nos crimes (3); confondu avec les scélérats (4); opérant notre salut par les plus grandes humiliations et par sa passion (5); priant pour ses bourreaux eux-mêmes (6), et entrant ainsi dans la gloire (7). — « Qui a peint ce portrait de Jésus-Christ? Est-ce un évangéliste ou un Père de l'Église? Quels traits! quel coloris! quelle expression! quel accord avec les faits! quelle justesse, quel naturel dans les emblèmes! Que dis-je? Ce n'est point une peinture emblématique d'un avenir fort éloigné; c'est une représentation fidèle du présent, et celui qui n'est point encore est peint comme

(1) *In Is.*, LII, 13, t. LXXXI, col. 439.
(2) Matth., XXVI, 63; Joa., X, 18; Luc., XII, 50.
(3) Is., LIII, 5, 6, 8, 11, 12; cf. Matth., VIII, 17; Act., VIII, 32-33; I Cor., XV, 3.
(4) Is., LIII, 12; Luc., XXII, 37; Marc., XV, 28.
(5) Is., LIII. 2, 3, 4, 5; Marc., XI, 12; I Pet., II, 24.
(6) Is., LIII, 12; Luc., XXIII, 34.
(7) Is., LIII, 8, 9, 11, 12; Phil., II, 7-10. Cf. S. Jérôme, *In Is.*, LIII, t. XXIV, col. 504-514.

ce qui est. L'accord frappant de cet *Ecce homo*, montré par Isaïe, avec celui qui fut montré [sept] cents ans plus tard par Pilate, est d'autant plus décisif pour la foi, que l'objet en soi était inimaginable et qu'il faut nécessairement que le prophète l'ait vu pour le représenter ainsi (1). »

961. — 6e Discours : Gloire de Jérusalem et de l'Église, LIV.

« Postquam de Salvatoris ortu, de vita, de mortis causa deque eo, quod multos esset possessurus, disputavit, dit Procope de Gaza, ad eosdem deinceps sermonem convertit, et ad conflatam ex illis Ecclesiam, quæ *sterilis* olim et *deserta*, quales ipsæ fuerant gentium animæ. Nullum virtute et pietate *in filiorum Dei* numerum referri dignum habebat (2). » Jérusalem stérile pendant la captivité devient maintenant féconde par la grâce de Dieu, 1-10. — Elle se relève de ses ruines et est digne par sa magnificence de ceux qui l'habitent; comme elle est fidèle à la grâce de Dieu, elle est maintenant invincible, par la force du Seigneur qui la défend et la protège, 11-17.

962. — 7e Discours : Abondance des biens spirituels apportés par le Messie, LV.

L'œuvre de la rédemption est accomplie; le serviteur de Dieu invite maintenant, 1-2, ses convives au festin qu'il leur a préparé et ne leur demande que d'accepter la grâce qu'il leur offre (3). — Si le peuple obéit à Dieu, Dieu tiendra toutes les promesses qu'il a faites à la maison de David et glorifiera ainsi Israël, 3-5. — Que chacun lève donc les obstacles qui l'éloignent de Dieu; qu'il fasse pénitence de ses péchés; qu'il renonce à ses propres pensées pour suivre celles du Seigneur, et ainsi il recevra toute sorte de biens, 6-13.

(1) Aug. Nicolas, *Études philosophiques sur le Christianisme*, part. III, ch. IV, 3e éd., 1848, t. IV, p. 237. — Cf. Bourdaloue. *Carême, Sermon pour le vendredi saint*, 1re partie, *Œuvres*, éd. Lebel, t. IV, p. 208-211.

(2) *In Is.*, LIV, 1, t. LXXXVII, 2a pars, col. 2584. Cf. S. Cyrille d'Alex., *In Is.*, l. V, t. II, t. LXX, c. 1191.

(3) Is., LV, 1 et Joa., VII, 38; cf. Joel, III, 18; Is., LXVI, 12; Joa., IV, 13-14.

963. — 8° Discours : Conséquences morales et sociales de l'œuvre de la Rédemption, LVI, 1-8.

« Post explicatam de gentibus prophetiam, ad Judæos jam transit oratio; qui prophetæ temporibus viventes, generis nobilitate superbibant, prolisque fecunditatem pietatis esse præmium existimabant : unde qui alienigenæ eunuchique erant animis concidebant... Quo fit, ut in moribus ipsis, et virtutibus, esse beatitatem demonstrat Deus (1). » — Personne n'est exclu désormais du royaume de Dieu : y entrera non celui qui descend d'Abraham, mais celui qui pratique la vertu, 1-8.

964. — 9° Discours : Conclusion. Coup d'œil sur la situation présente; malgré ses tristesses, elle n'empêchera point la félicité future, LVI, 9-LVII.

Si l'avenir doit être brillant, le présent est triste. 1° Les pasteurs d'Israël oublient leurs devoirs. Les bêtes sauvages, c'est-à-dire les peuples étrangers, peuvent dévorer le troupeau du Seigneur sans en être empêchées par les bergers qui ne songent qu'à eux, LVI, 9-12, de sorte que c'est un bonheur pour le juste, quand il peut échapper par la mort aux calamités qui allaient fondre sur lui, LVII, 1-2. — 2° Le peuple n'est pas moins coupable que ses chefs; il se livre au culte infâme et cruel des faux dieux, 3-10; ce qui lui attirera de nouveaux châtiments, 11-13. — 3° Quant aux justes ou aux pénitents, Dieu les sauvera; après avoir fait expier aux siens leurs péchés, il les récompensera, 14-18, car il donne la paix au juste et ne la refuse qu'aux endurcis, 19-21.

III. Troisième section : Le royaume messianique, LVIII-LXVI.

965. — 1er Discours : Du faux et du vrai culte dû à Dieu, LVIII.

« Absoluta de rebus agendis disputatione, deque agentium vel non agentium præmiis et pœnis; nunc, tanquam contumaces et lapsos, ideoque improbos, convincit et arguit (2). »

(1) Procope de Gaza, *In Is.*, LVII, t. LXXXVII, 2a pars, col. 2563-2566.
(2) Procope de Gaza, *In Is.*, LIX, 1, t. LXXXVII, 2a pars, col. 2599; cf.

— Le peuple prétend être pieux et mériter le salut, parce qu'il jeûne, mais à quoi sert le jeûne si la rénovation intérieure ne l'accompagne? C'est une œuvre extérieure sans valeur, parce qu'il n'est pas le fruit de la crainte de Dieu, 1-6. — Il faut être charitable envers le prochain; faire la volonté du Seigneur : voilà le vrai culte qu'on doit rendre à Dieu, afin de recevoir ses grâces et ses miséricordes, 7-14; cf. Matth., VI, 1 sq.

966. — 2e Discours : La nouvelle alliance, fruit du repentir d'Israël, LIX.

Le sujet du second discours est analogue à celui du premier, et en est comme la continuation. — 1° Ce sont les péchés du peuple qui l'empêchent d'être sauvé, 1-8. — 2° Israël se plaint de ce que la promesse du salut ne se réalise pas à cause de ses fautes, dont il reconnaît l'énormité, 9-15a. — 3° A la suite de cette confession, le prophète annonce que le Seigneur viendra délivrer ceux qui se repentent et faire avec eux une alliance nouvelle, un autre Testament, 15b-21.

967. — 3e Discours : La gloire de Jérusalem ou de l'Église, LX.

Le prophète chante maintenant les résultats de la nouvelle alliance dans ce magnifique chapitre : *Surge, illuminare,* qui est un hymne autant qu'un discours. « Perinde ac si promissio, de servando olim Israele, data esset, exsultat quodammodo hic nobis prophetica oratio, » dit S. Cyrille d'Alexandrie, col. 1322. — Le soleil de justice, Jésus-Christ, se lève sur Jérusalem. « Ortus est enim Christus tanquam sol quidam, luce divina ac intelligentiæ collustrans omnia, et veræ Dei cognitionis splendorem promptioribus ad fidem amplectendam immittens. » (S. Cyrille, *ib.*) Tous les peuples, à la vue de sa lumière, accourent à la cité sainte, rois et sujets lui apportent leurs présents, 1-9. — Jérusalem acquiert une magnificence incomparable; ses richesses sont

S. Cyrille d'Alex., *In Is.*, l. V, tomus III, t. LXX, col. 1279; Eusèbe de Césarée, t. XXIV, col. 483.

sans bornes, 10-17[a], mais sa piété, sa sainteté et sa félicité la rendent plus belle et plus enviable encore, 17[b]-22.

968. — 4e Discours : La félicité de Jérusalem ou de l'Église, œuvre du Messie, LXI.

C'est le serviteur de Jéhovah, le Messie, auteur de la félicité de l'Église, qui parle dans ce discours. — Il annonce qu'il vient mettre fin à tous les maux de ceux qui le cherchent, 1-3. — Israël recouvre son héritage et les nations le servent, afin qu'il puisse vivre dans le repos, sans souci des besoins temporels, comme les prêtres du Seigneur, 4-6 (1); — la malédiction s'est changée en bénédiction, 7-9. — Le serviteur de Dieu est heureux d'annoncer ces bonnes nouvelles, 10-11.

969. — 5e Discours : Gloire prochaine de Jérusalem, LXII.

Le Seigneur ne se taira point, il ne se reposera point jusqu'à ce qu'il ait accompli son œuvre de miséricorde, 1-3. — Sion redeviendra la bien-aimée de Dieu, 4-5. — Les sentinelles de Jérusalem rappellent à Jéhovah sa promesse jusqu'à ce qu'il l'ait accomplie, 6-9. — Le moment du salut approche : que tous se préparent; le Sauveur vient, 10-12.

970. — 6e Discours : Jugement contre l'Idumée et les ennemis de l'Église, LXIII, 1-6.

Ce discours est le plus court des 27 dont se compose la seconde partie d'Isaïe. Il est dirigé contre l'Idumée (2). Par son ton dramatique, il ressemble au Ps. XXIII, et par son caractère emblématique, aux chapitres XXI-XXII, 4. — Le prophète voit en esprit le Seigneur venant en grande pompe de l'Idumée; ses vêtements sont teints du sang de ses ennemis; il les a brisés dans sa colère, comme celui qui foule le

(1) Cf. Ex., XIX, 6; I Pet., II, 9; Apoc., I, 6.
(2) Voir II Par., XXI, 10, 16 sq.; Amos, I, 6, 11; IV Reg., VIII, 20; XIV, 7, 22; Joel, III, 19; I Mac., V, 65; cf. Josèphe, *Bell.*, IV, IX, 7; Abd., 8; Jer., XLIX, 7-22; Lam. IV, 21 sq.; Ez., XXV, 12-14; XXXV; Ps. CXXXVII, héb.; Is., XXXIV.

raisin dans le pressoir, afin de venger son peuple de ses persécuteurs acharnés et de lui assurer à jamais le repos. — « Dans le sens spirituel et figuré, dit Calmet, *hoc loco*, on explique la première partie du chapitre LXIII,... de Jésus-Christ dans son Ascension. Les anges, surpris de sa gloire, se demandent avec étonnement : Qui est ce héros qui vient tout chargé de sang et tout brillant de majesté? » — Comme les Iduméens représentent toujours dans l'Ancien Testament les ennemis de l'Église, ce discours annonce plutôt le triomphe de Jésus-Christ sur tous les persécuteurs de son épouse.

971. — Les trois derniers discours : Conclusion de la prophétie : LXIII, 7-LXVI.

Les trois derniers discours de la troisième section forment la conclusion de la prophétie entière. Dans le premier, qui est le septième de ce cycle, Isaïe, au nom d'Israël captif, adresse à Dieu une prière pour obtenir la délivrance et la fin des maux de son peuple; dans le second, Dieu répond à cette prière, et dans le troisième et dernier, il exclut de sa miséricorde ceux qui ne reçoivent pas le salut.

972. — 7° Discours : Prière d'Israël captif, LXIII, 7-LXIV.

1° Le prophète, arrivé au terme de sa prophétie, prie au nom de ses frères qu'il voit déjà en esprit captifs à Babylone. Après une sorte de prologue, LXIII, 7, il commence sa prière en jetant un regard sur les premiers temps de l'histoire de ses pères; ils ont été infidèles et ont forcé Dieu, qui avait été si bon pour Israël, de le châtier jusqu'à sa conversion, 8-14. Qu'il ait pitié de lui, 15-19, et qu'il le délivre de ses ennemis, LXIV, 1-2. Rien ne lui est plus facile, 3-4; il est vrai que ses péchés le rendent indigne de ses miséricordes, mais il est le père de son peuple et il doit venger l'honneur de son sanctuaire profané, 5-12.

973. — 8° Discours : Réponse de Dieu à la prière de son peuple, LXV.

2° Dieu répond d'abord par une parole de condamnation contre les endurcis qui ne se convertissent point, 1-7; quant

à ceux qui reviennent à lui, il leur rend ses bonnes grâces, 8-10. Ceux qui continuent à adorer les faux dieux périssent sans merci, 11-16, mais les justes seront comblés de biens, 17-25.

974. — 9e Discours : Exclusion des impénitents du royaume de Dieu, LXVI.

3° Le prophète s'adresse, au nom de Dieu, à tous les exilés qui s'apprêtent à retourner dans leur patrie. Il leur dit d'abord à tous, sans distinction, que le Seigneur étant le créateur du ciel et de la terre, n'a pas besoin d'une maison faite de main d'homme; il repousse ensuite tous les pécheurs et leurs sacrifices, 1-6; mais Sion n'en aura pas moins de nombreux enfants que Dieu fera naître miraculeusement, 7-9, et qu'il traitera avec bonté et avec un amour maternel, 10-14. Quant aux nations infidèles et aux Juifs incrédules, il les jugera dans son indignation, 15-18. Cependant quelques Israélites resteront pour prêcher sa gloire parmi les Gentils et ramener à Dieu une partie de leurs frères, 19-20; les Gentils eux-mêmes deviendront son peuple et lui fourniront des prêtres, 21; il y aura un nouvel Israël qui vivra à jamais devant lui comme le nouveau ciel et la nouvelle terre; toute chair l'adorera; un châtiment éternel punira ceux qui n'auront point fait partie de l'Église, 22-24; cf. Marc, IX, 43, 45, 47. — « Nos autem omnibus his, dit S. Cyrille, en terminant son commentaire d'Isaïe, col. 1450, liberabit Christus per quem et cum quo sit gloria Deo et Patri cum Sancto Spiritu, in omnem sæculorum perpetuitatem. »

CHAPITRE III.

JÉRÉMIE.

975. — Division du chapitre.

Nous avons de Jérémie, outre ses prophéties, les Lamentations. A la suite de ses deux écrits est placé, dans nos

Bibles, le petit livre de Baruch, son secrétaire. Ce chapitre sera divisé en quatre articles : 1° Introduction aux prophéties de Jérémie ; 2° analyse et explication de ses prophéties ; 3° les Lamentations ; 4° Baruch.

ARTICLE I.

Introduction aux prophéties de Jérémie.

Vie de Jérémie. — Il est la figure et le prophète du Messie. — Sa popularité après sa mort. — Son style. — Authenticité de ses prophéties.

976. — Enfance de Jérémie.

Jérémie est de tous les prophètes celui dont les écrits nous font le mieux connaître la vie, l'œuvre, les sentiments, les souffrances. Il était d'Anathoth, petite ville sacerdotale, à une heure et demie environ au nord de Jérusalem. Son père s'appelait Helcias. S. Jérôme et plusieurs autres commentateurs ont cru que cet Helcias était le grand-prêtre qui aida si efficacement Josias dans la réforme religieuse de Juda ; mais cette identification est peu probable, parce que le pontife était de la famille d'Éléazar, tandis que les prêtres d'Anathoth étaient de la branche d'Ithamar. Quoi qu'il en soit, dans son pays natal, si proche de la capitale, Jérémie, pendant son enfance, dut entendre souvent parler avec horreur et indignation de l'idolâtrie et des cruautés de Manassé et de son fils Amos, rois de Juda. Il fut élevé dans l'amour de la loi et le respect des traditions mosaïques ; il étudia avec soin les Saintes Écritures et les oracles des anciens prophètes, en particulier Isaïe et Michée, comme l'attestent ses écrits, qui sont tout remplis de réminiscences des auteurs antérieurs et quelquefois même citent ou reproduisent textuellement leurs paroles. En grandissant, il fut témoin des efforts de Josias pour rétablir la religion mosaïque dans sa pureté primitive, et cette entreprise ne put le laisser indifférent, elle produisit dans son âme une impression ineffaçable. C'est sans doute aussi dans sa jeunesse qu'il se lia d'amitié avec la famille de Nérias, fils de Maasias, gouverneur de Jérusalem à cette époque, II Par., XXXIV, 8, et coopérateur d'Helcias et de Sa-

phan dans les réformes de Josias. Plus tard, les deux fils de Nérias, Baruch et Saraïas, devinrent les disciples de Jérémie, XXXVI, 4; LI, 59.

977. — Caractère de Jérémie.

1° Dès que Jérémie nous apparaît dans le recueil de ses prophéties, il se montre à nous plein de piété, pénétré d'un vif sentiment de sa faiblesse, sensible et même impressionnable, porté au découragement, mais brûlé du zèle de la loi de Dieu et animé du plus pur patriotisme. Piété et tendresse : ces deux mots résument tout son caractère. Ce n'est point, par tempérament, un homme de lutte et de combat, il est plus disposé à fuir le danger qu'à le braver; il est ennemi du bruit et ami de la solitude; il y a même en lui comme une teinte de mélancolie et de tristesse; il est plus aimant qu'énergique, il a plus de l'apôtre S. Jean que de S. Pierre. Dans les péchés de son peuple, il est moins frappé de leur opposition avec la loi de Dieu que des maux qui en seront le châtiment, et il se distingue par là d'Ézéchiel, son contemporain : les crimes qui excitent l'indignation d'Ézéchiel émeuvent le cœur de Jérémie; il voit le pécheur plus encore que le péché.

2° Il semble, humainement parlant, qu'un cœur si tendre était peu propre à remplir une mission prophétique à une époque agitée, troublée, comme devait l'être celle de la prise répétée de Jérusalem et de la ruine définitive du temple de Salomon par le terrible Nabuchodonosor, roi de Babylone. Dieu en jugea autrement que la sagesse humaine. Il voulut montrer en la personne de Jérémie quelle est la puissance de la grâce et la force de l'inspiration céleste, qui transforment, à son gré, les âmes et les cœurs.

Ce prêtre timide, ami de la tranquillité, qui préférerait sa solitude d'Anathoth à la vie bruyante, tumultueuse et militante de la capitale; cette nature délicate, aimante, plus portée à céder qu'à résister, devient tout autre lorsqu'il s'agit de porter aux hommes les ordres de Dieu : sa foi, sa piété, son obéissance et la grâce le changent complètement; quand

il est seul, il se désole de la mission qui lui a été confiée; c'est un homme faible, abattu; mais quand le Seigneur lui ordonne de porter sa parole à Juda, c'est un prophète : menaces, insultes, prisons, supplices, peuple, princes, rois, ne peuvent rien sur lui; il n'en répète que plus fort les ordres de Dieu; il est, comme Ézéchiel, un véritable mur d'airain, I, 18; XV, 20; cf. Éz., III, 8-9.

978. — Ministère de Jérémie pendant le règne de Josias.

1° Tel nous verrons Jérémie pendant tout le cours de son ministère prophétique, c'est-à-dire pendant plus de quarante ans. Nous trouverons, dans l'explication de ses prophéties, les principaux épisodes de son histoire à partir de l'époque de sa vocation. Elle eut lieu la 13e année du règne de Josias, vers l'an 628 av. J.-C., I, 2. Il avait alors sans doute de dix-huit à vingt ans, I, 6; XVI, 2. Il paraît avoir quitté peu de temps après Anathoth et passé la plus grande partie de sa vie à Jérusalem, cf. II, 2, mais il vécut propablement encore quelque temps dans l'obscurité, car son nom n'est pas prononcé dans l'œuvre mémorable de la réforme religieuse, entreprise cinq ans après, la dix-huitième année de Josias; il n'est question que de la prophétesse Holdah; c'est à elle que le roi et ses ministres demandent conseil. Nous ne connaissons de lui aucun incident particulier pendant les dix-huit années qui s'écoulèrent depuis sa vocation jusqu'à la mort de Josias, mais nous savons qu'il menait une vie mortifiée, pénitente, solitaire, gardant la continence, XVI, 2; s'abstenant d'entrer dans les maisons où l'on était en fête, comme dans les maisons où l'on était en deuil, XVI, 5, 8. Bientôt les persécutions commencèrent : celle de ses compatriotes, XI, 21, et de ses proches, XII, 6, en attendant celle des habitants de la capitale et des principaux de la nation.

2° Vers la fin du règne de Josias, il doit avoir pris quelque part à la discussion des questions politiques contemporaines. Comme du temps d'Isaïe, il y avait toujours deux partis dans le royaume de Juda, celui de l'Égypte et celui de la Chaldée, qui avait remplacé maintenant le parti de l'Assyrie, ruinée

par les armes des Chaldéens et de leurs alliés. La chute de Ninive avait fourni au vieux parti égyptien l'occasion de pousser le roi de Juda à faire alliance avec le pharaon Néchao. De même qu'autrefois Isaïe, XXX, 1-7. Jérémie, par l'ordre de Dieu, combattit cette politique trop humaine, II, 18, 36. Josias se détermina, peut-être pour suivre les conseils du prophète, non seulement à ne point s'allier avec Néchao, mais aussi à s'opposer de vive force au passage de son armée, quand le monarque égyptien porta la guerre en Asie contre les Chaldéens. Dieu permit que le saint roi de Juda pérît sur le champ de bataille de Maggeddo. Ce fut une des premières grandes douleurs de la vie de Jérémie, comme nous l'apprennent ses lamentations sur la mort de ce prince, II Par., XXXV, 25. Après ce malheur, il ne prévoit que trouble et confusion, succédant à ce règne de justice, XXII, 3, 16.

979. — Ministère de Jérémie pendant le règne de Joachaz.

Joachaz ou Sellum, quatrième fils de Josias (609), ne régna que trois mois, I Par., III, 15; IV Reg., XXIII, 30-35 ; II Par., XXXVI, 1-4: Éz., XIX, 3-4; il fut déposé par Néchao, ce qui montre qu'il n'était pas favorable au parti égyptien. Nous ne trouvons qu'un mot sur lui dans Jérémie, XXII, 11-12 : c'est la prédiction de la mort de ce prince en Égypte, où le vainqueur l'avait emmené.

980. — Ministère de Jérémie pendant le règne de Joakim.

C'est sous Joakim, second fils de Josias, 609-598, que le ministère de Jérémie prend plus d'importance. Avec ce roi, créature du pharaon, le parti égyptien était le maître en Juda, XXV, 18-19; XXVII; l'ère des persécutions allait commencer contre le prophète qui annonçait que l'Égypte serait impuissante à défendre Jérusalem contre Nabuchodonosor. Cf. XVIII; XIX; XXII. Jérémie nous a peint au vif quelques-unes des scènes dans lesquelles ses oracles soulevèrent contre lui les plus violents orages. La première année de ce prince, il faillit être la victime de la fureur populaire, pour avoir annoncé le sort réservé à Jérusalem ; il n'échappa à la mort que

par l'intervention des princes de Juda, parmi lesquels il devait y avoir encore des conseillers de Josias, XXVI. Environ quatre ans plus tard, l'armée de Néchao, qui était allée combattre les Chaldéens en Mésopotamie, fut battue à Charcamis, XLVI, 2. La victoire de Nabuchodonosor sur le pharaon ruina les espérances du parti égyptien en Juda. Les prophéties de Jérémie commençaient à s'accomplir. Déjà les soldats babyloniens envahissaient de nouveau la Palestine, à la poursuite des Égyptiens vaincus, et ceux qui n'habitaient point dans des villes fortifiées étaient réduits à se réfugier dans les murs de Jérusalem, comme le firent les Réchabites, XXXV; cf. IV Reg., X, 15, pour échapper à la brutalité de l'ennemi. Le prophète choisit ce moment solennel, où la patrie courait un danger évident, pour faire promulguer par son disciple Baruch tous les oracles divins qu'il avait fait recueillir en volume. L'émotion fut grande; Jérémie et son secrétaire furent obligés de se cacher; Joakim brûla le rouleau qui contenait la prédiction des malheurs de sa capitale, XXXVI. Sans se laisser déconcerter, Jérémie s'empressa de dicter de nouveau ses prophéties à Baruch, XLV. Il apprit, sur ces entrefaites, que la captivité de Babylone durerait soixante-dix ans, XXV, 8-12. Les malheurs qu'il avait prédits à Joakim ne tardèrent pas à se réaliser : Nabuchodonosor assiégea et prit Jérusalem; il emmena captifs un certain nombre de Juifs parmi lesquels Daniel et ses compagnons (606) (1). C'est de cette première déportation que datent les soixante-dix ans de la captivité.

(1) Daniel, I, 1, porte la 3e année du règne de Joakim, au lieu de la 4e année que nous lisons dans les prophéties de Jérémie. Ce n'est pas une contradiction; c'est simplement une manière différente de compter: « Daniel parle de la 3e de Joakim achevée et Jérémie de la 4e commencée. » Calmet, *In Jer.*, XXV, 1, p. 271. Nabuchodonosor chargea Joakim de liens et voulut l'emmener captif à Babylone, mais la mort imprévue de son père Nabopolassar l'ayant forcé de retourner précipitamment à Babylone, il laissa Joakim sur le trône de Jérusalem, ou bien, l'ayant emmené à Babylone, II Par., XXXVI, 6, il le renvoya bientôt après dans sa capitale, comme un roi d'Assyrie l'avait fait autrefois pour Manassé, II Par., XXXIII, 11-13, et c'est à Jérusalem que Joakim mourut et qu'il fut enseveli dans le tombeau de ses pères, IV Reg., XXIV, 5; Jer., XXII, 19; XXXVI, 30.

Quelques années après, Joakim s'étant révolté contre Nabuchodonosor, celui-ci vint mettre de nouveau le siège devant la capitale de la Judée. Joakim mourut probablement au commencement des opérations, et ainsi furent réalisées les prophéties faites contre lui, Jér., XXII, 19; XXXVI, 30 (598).

981. — Ministère de Jérémie pendant le règne de Jéchonias.

Le fils de Joakim, Jéchonias, n'eut qu'un règne de trois mois. Jérémie lui annonça, XXII, 24-30, les malheurs qui lui étaient réservés. Bientôt après, l'oracle s'accomplissait : le roi de Juda était emmené captif en Chaldée avec les principaux de la nation, parmi lesquels se trouvait le prophète Ézéchiel, IV Reg., XXIV, 10-16; Éz., I, 2. Jérémie fut laissé à Jérusalem (598).

982. — Ministère de Jérémie pendant le règne de Sédécias.

Sédécias, oncle de Jéchonias, fut mis sur le trône par Nabuchodonosor. Il respectait Jérémie et le consulta même quelquefois, XXXVII, 3; mais, dans cette période de trouble, son pouvoir était mal assis; il avait un caractère hésitant et ne sut pas toujours protéger efficacement le prophète. C'était la lie du peuple qui était demeurée en Palestine : Jérémie annonça qu'elle serait châtiée à son tour, XXIV. La prospérité renaissante de l'Égypte sous Apriès ou Hophra avait fait naître de nouvelles illusions à Jérusalem et inspiré à Sédécias lui-même des velléités de révolte. Jérémie les combattit, par ordre de Dieu, mais en vain, XXVII-XXVIII; bientôt l'approche d'une armée égyptienne et le départ des Chaldéens, qui en fut la conséquence, rendirent sa situation plus périlleuse que jamais. En prévision des persécutions qui le menaçaient, il résolut d'aller se cacher à Anathoth; mais son projet fut découvert, on l'accusa de trahison et on l'emprisonna, XXXVII. Il avait cherché, dans la bonté de son cœur, à consoler les captifs de Babylone, XXIX; voilà que de Babylone même, les faux prophètes le poursuivent de leur haine et pressent les prêtres de Jérusalem d'employer les moyens violents contre sa personne; ces derniers n'étaient que trop

disposés à suivre ces conseils. Non contents de l'avoir mis en prison, irrités par les prophéties qu'il continuait à faire, ils voulurent en finir avec lui et le jetèrent au fonds du puits de Melchias ; il y serait mort, sans l'intervention d'Abdémélek, eunuque éthiopien, qui le sauva avec la connivence du roi, XXXVIII. Il resta cependant prisonnier. Sédécias le consulta en secret ; Jérémie lui annonça qu'il n'échapperait pas aux Chaldéens, XXXVIII, 18. Ces derniers revinrent en effet au bout de peu de temps, et leur retour produisit la plus profonde consternation, XXXII, 2. La victime de la fureur populaire chercha alors à relever les courages abattus, par un acte propre à montrer la confiance qu'il avait dans l'avenir : il acheta un champ à Anathoth, XXXII, 6-9, parce que Dieu lui avait révélé « qu'on posséderait de nouveau des maisons et des champs et des vignes dans le pays, » XXXII, 15, sous le règne heureux et glorieux du Messie, XXXIII, 11, 16-18. Cependant ces belles prophéties ne devaient se réaliser que longtemps après.

983. — Ministère de Jérémie à l'époque de la ruine de Jérusalem.

L'heure fatale sonna enfin. Jérusalem fut prise, le temple brûlé, le roi et les princes emmenés en captivité (588). Jérémie eut l'amer privilège d'être bien traité par le vainqueur. Il fut délivré de prison ; on lui laissa le choix d'aller à Babylone ou de demeurer en Judée. A Babylone, c'étaient les honneurs ; à Jérusalem, c'était la désolation. Il n'hésita pas ; il resta au milieu des ruines de la cité sainte et se retira ensuite à Masphat, XL, 6. Il avait consacré quarante ans de sa vie à prévenir ou à atténuer les malheurs qui venaient de fondre sur sa patrie ; n'ayant pu les empêcher, il voulut du moins les partager. Sur les débris fumants de Jérusalem et du temple, il composa ses immortelles *Lamentations*, où son exquise sensibilité se manifeste d'une manière si touchante. Il les écrivit, d'après la tradition, au nord de Jérusalem, dans la grotte qu'on appelle aujourd'hui la grotte de Jérémie. Aucune langue ne possède d'élégie comparable à celle de ce prophète, qui avait tant aimé la ville et la maison de son Dieu, sans pouvoir les sauver. Jamais poète n'a su accu-

muler comme lui les images de la désolation et rendre la douleur plus sympathique.

984. — Dernières années de Jérémie.

Godolias, fils d'Ahicam, protecteur de Jérémie, avait été institué, par Nabuchodonosor, gouverneur de la Judée, après la ruine de Jérusalem. Les malheureux restes de Juda eurent alors quelques moments de répit, XL, 9-12, mais l'assassinat de Godolias par Ismaël et ses complices attira de nouveaux malheurs sur la Palestine. On ne sait comment Jérémie échappa aux conjurés, qui devaient lui en vouloir autant qu'à Godolias. Il est probable qu'il fut du nombre des prisonniers qu'Ismaël envoyait aux Ammonites, XLI, et qu'il fut délivré par l'arrivée de Johanan. — Le peuple craignit que le meurtre du gouverneur ne fût puni sur toute la nation. On consulta Jérémie sur ce qu'il y avait à faire. Il conseilla de rester en paix en Judée, XLII, mais il ne fut pas écouté. La foule était décidée à s'enfuir en Égypte; comme autrefois, elle accusa Jérémie et Baruch de trahison, XLIII, 3, et elle les emmena tous les deux de vive force dans la vallée du Nil. Il est facile d'imaginer combien l'exil en Égypte, ce pays dans lequel Jérémie avait toujours vu la source fatale de la ruine de sa patrie, dut lui être odieux. C'est là, à Taphnès (Daphné), près de Péluse, dans la Basse-Égypte, que cette lampe qui ne tardera pas à s'éteindre jette ses dernières lueurs, Ses paroles sont plus énergiques que jamais, il rappelle tout ce que Dieu lui a dit sur les Chaldéens, qu'il nomme serviteurs de Dieu, XLIII, 10; Nabuchodonosor élèvera son trône dans le lieu même où il leur parle, dans cette ville où ils sont allés chercher un refuge, ce qui s'accomplit en effet la 33e année du règne de Nabuchodonosor. Il reprend avec véhémence les Juifs qui s'abandonnent à l'idolâtrie, XLIV. — Après ce dernier acte de vigueur prophétique, tout est incertain. Selon une tradition chrétienne assez bien établie, il mourut martyr, lapidé à Taphnès par les Juifs irrités de ses remontrances (1). Ainsi vécut et mourut le prophète d'Israël « dont

(1) Tertull., *Adv. Gn.*, VIII, t. II, col. 137; Ps.-Épiphane, *De vitis*

les douleurs n'ont été comparables à aucune douleur, » Lam., I, 12; « l'homme qui a vu les afflictions, » III, 1.

985. — Jérémie figure du Messie et prophète de Jésus-Christ.

Sa vie tout entière fut une prophétie vivante des souffrances et de la passion de Notre-Seigneur, et de là vient que l'Église a appliqué au Sauveur un grand nombre des paroles du prophète qui se rapportent directement à lui-même, comme : *Mittamus lignum in panem ejus et eradamus eum de terra viventium*, XI, 19. Cf. 21-23, etc. Mais Jérémie n'a pas été seulement la figure de Jésus-Christ, il a aussi prophétisé explicitement sa venue. Au déclin de la nationalité juive, à la veille du grand cataclysme qui semblait devoir l'anéantir à jamais, Dieu lui a fait voir l'aurore déjà blanchissante d'une alliance nouvelle, à laquelle, le premier des prophètes de l'Ancien Testament, il a donné son véritable nom, *fœdus novum*, XXXI, 31, ou, comme nous le lisons dans S. Paul, qui reproduit cet oracle, *testamentum novum*, Heb., VIII, 8. Bien mieux, Jérémie ne s'est pas contenté de nommer le Nouveau Testament il en a décrit les caractères. Dieu a révélé à cette âme si tendre et si sensible les traits distinctifs de la loi de grâce : le peuple de Dieu, pour être sauvé, doit recevoir une loi nouvelle; désormais les relations entre le peuple et le Dieu d'Israël, entre Dieu et l'humanité, ne reposent plus seulement sur une loi extérieure, mais sur la soumission intérieure du cœur à Dieu, XXXI, 33.

986. — Popularité de Jérémie après sa mort.

Autant Jérémie fut impopulaire pendant sa vie, autant il devint populaire après sa mort. Le plus persécuté des prophètes dans l'accomplissement de sa mission a été le plus loué de tous après l'achèvement de son œuvre. Aux yeux des Juifs qui vécurent depuis la captivité jusqu'à Jésus-Christ, l'éclat d'Isaïe lui-même pâlit devant la gloire de Jérémie : ce fut pour eux le plus grand des prophètes. A me-

Prophetarum, t. XLIII, p. 239; S. Jérôme, *Adv. Jovin.*, II, 37, t. XXIII, col. 335. Cf. Heb., XI, 37, où l'on voit une allusion à son genre de mort.

sure que la captivité de Babylone approchait de son terme, la prophétie des 70 ans, après avoir été d'abord un oracle terrible, se transformait peu à peu en un oracle de consolations (1); et celui qui l'avait prononcé devenait l'objet de la vénération et de l'amour de son peuple. Dans l'ordre de classement des prophètes, adopté par les Talmudistes de Babylone, ce n'est pas Isaïe, c'est Jérémie qui occupe le premier rang. Il n'apparut plus aux Juifs, avec raison, que comme leur défenseur et leur patron auprès de Dieu : *Hic est fratrum amator et populi Israel, hic est qui multum orat pro populo et universa sancta civitate, Jeremias propheta Dei* (2). C'est lui qui arme Judas Machabée, le héros vengeur de son peuple, II Mac., xv, 15-16. Jusque dans l'Évangile, nous voyons quelle haute idée les Juifs avaient de ce grand personnage, puisqu'ils ne peuvent trouver rien de mieux pour exprimer ce qu'ils pensent de Jésus que de dire qu'il est Jérémie ou quelque autre des anciens prophètes, Matt., xvi, 14.

987. — Style de Jérémie.

« Jeremias propheta, dit S. Jérôme, sermone quidem apud Hebræos Isaiæ et Oseæ et quibusdam aliis prophetis videtur esse rusticior, sed sensibus par est, quippe qui eodem Spiritu prophetaverit. Porro simplicitas eloquii, a loco ei in quo natus est, accidit; fuit enim Anathothites, qui est usque hodie viculus (3). » Il n'a pas, en effet, l'élévation et la grandeur d'Isaïe; dans ses prophéties, il s'exprime avec simplicité, sans aucune recherche (4), mais il a beaucoup de naturel et plu-

(1) Dan., IX, 2; II Par., XXXVI, 21; I Esd., I, 1.

(2) II Mac., XV, 14. S. Thomas d'Aquin, dans le *Procemium* de son *In Hieremiam prophetam expositio*, a pris ces paroles comme le texte le plus propre à caractériser le prophète, et il le developpe longuement, *Opera*, éd. d'Anvers, t. XIII, p. 1.

(3) S. Jérôme, *Prolog. in Jer.*, t. XXVIII, col. 847.

(4) Il y a des répétitions de mots et de membres de phrases, VI, 12-15 et VIII, 10-12; V, 9, 29 et IX, 9; II, 28 et XI, 12-13; XI, 20 et XX, 12; XVII, 25 et XXII, 4; XVI, 14 et XXIII, 7; VII, 14 et XXVI, 6; XXIII, 19-20 et XXX, 23-24; XXXI, 35-36 et XXXIII, 25-56; XV, 2 et XLIII, 11; XXX, 11 et XLVI, 28.— D'images, de pensées et d'expressions, I, 18-19 et XV, 20; VIII, 14; IX, 15 et XXIII, 15; — VII, 34; XVI, 9 et XXV, 10; — II, 27; VII, 24 et XXXII,

sieurs de ses récits sont de véritables modèles de narration, XVIII, 1-4; XIX; XXVI, etc., comparables à l'histoire de la guérison de l'aveugle-né dans S. Jean, IX. Son langage n'est pas aussi pur que celui des anciens prophètes; on y rencontre, dans l'original, des formes et des locutions araméennes.

* 988. — Authenticité des prophéties de Jérémie.

Les prophéties de Jérémie ont un cachet si personnel que la plupart d'entre elles sont universellement regardées comme authentiques. On a contesté cependant, dans notre siècle, l'authenticité de quelques chapitres. Ce sont principalement : 1° les ch. X, 1-16 ; XXX ; XXXI et XXXIII ; 2° les ch. L-LI ; 3° le ch. LII. — 1° On a attribué au prophète imaginaire appelé le second Isaïe, n° 914, les chapitres X, 1-16 ; XXX ; XXXI et XXXIII, sous prétexte que Zacharie, VIII, 7-8, cite Jérémie, XXXI, 7-8, 33 (texte hébreu), et suppose, VIII, 9, que l'auteur à qui il fait ces emprunts est son contemporain. Comme les chapitres XXXIII, XXX et X, 1-16, se relient tous ensemble et contiennent des prédictions qui rappellent la seconde partie d'Isaïe, on en conclut qu'ils sont tous de l'époque postérieure à la captivité. Mais pour arriver à ce résultat, on donne à Zacharie, VIII, 9, un sens faux. Il est question dans ce passage des discours oraux de prophètes de son temps et non de leurs écrits, encore moins de citations; bien plus, les ℣℣. 7-8 ne sont pas donnés comme des citations et n'en sont pas réellement; ils sont formés, il est vrai, de membres de phrases qu'on trouve dans les prophètes antérieurs, mais ils sont arrangés et groupés d'une manière propre à Zacharie. Les chapitres incriminés de Jérémie lui appartiennent si bien que tous les critiques sont obligés d'y reconnaître son style, et que ceux qui les lui refusent sont réduits à soutenir que l'auteur s'est efforcé d'imiter son langage et y a réussi. — On fait contre le ch. X une difficulté particulière. Le ℣. 11 est écrit en chal-

33; — VII, 25; XXV, 4; XXVI, 5; XXIX, 19; XXXV, 15 et XLIV, 4; — XIV, 12; XV, 2; XVIII, 21; XXI, 7, 9; XXVII, 13; XXIX, 17; XXXII, 36; XXXIV, 17; XXXVIII, 2; XLII, 16-17 et XLIV, 13, 18; — IV, 4; XXI, 12; XXIII, 2, 22; XXV, 5; XXVI, 3 et XLIV, 22; — VI, 24; XIII, 21; XXII, 23; XXX, 6 et XLIX, 24; etc,

déen, et l'on en déduit que le passage entier n'est pas de Jérémie. Tout au plus pourrait-on en conclure que la phrase chaldéenne ne lui appartient pas. Plusieurs commentateurs ont pensé, en effet, que c'était une glose qui s'était glissée dans le texte, parce qu'elle rompt la suite du discours; mais on peut très bien considérer le ỳ. 11 comme une parenthèse, dans laquelle le prophète, à qui il n'était pas difficile de savoir quelques mots chaldéens, donne une sorte de formule pour prémunir les Juifs contre l'idolâtrie et les dieux de Babylone. — 2° Les chapitres L et LI, contenant des prophéties contre Babylone, sont rejetés comme des *vaticinia post eventum*, c'est-à-dire à cause de leur exactitude; parce qu'ils sont l'effet d'une révélation surnaturelle, ce n'est point une raison de les condamner (1). — 3° Le dernier chapitre, LII, est, dit-on, une addition supplémentaire, tirée du IVe livre des Rois. La ressemblance du chapitre LII de Jérémie avec IV Reg., XXV, est facile à expliquer; nous avons déjà vu, n° 473, que c'était très probablement ce prophète qui avait écrit les deux derniers livres des Rois, et il ne faut jamais l'oublier en lisant ses prophéties, parce que ses récits historiques servent souvent à les mieux comprendre (2).

ARTICLE II.

Analyse et explication de Jérémie.

989. — Division générale des prophéties de Jérémie.

Jérémie a fait lui-même la collection de ses prophéties, XXXVI, 2, cf. 28 et 32, mais il les a disposées par ordre de matière et non par ordre chronologique (3). En voici la divi-

(1) Les passages XXV, 11-14; XXVII, 7; XXXIII, 14-26; XXXIX, 1-2, 4-13 sont également traités de *vaticinia post eventum*.

(2) Plusieurs versets sont rejetés par certains critiques sous des prétextes futiles. Ainsi, on conteste, parce qu'on ne les lit pas dans les Septante, X, 6, 7, 8, 10; XXVII, 7; XXXIII, 14-26; XXXIX, 4-13; — XXVII, 16-21 qui n'est pas omis mais modifié; — XXVII-XXIX, parce que Jérémie y est qualifié de prophète, etc.

(3) L'ordre de ses prophéties ne paraît pas avoir été fixé d'une manière uniforme dans les anciens manuscrits, puisque dans les Septante

sion. L'auteur dans un prologue, I, raconte sa vocation au ministère prophétique. Le recueil même de ses prophéties se divise en quatre parties : I. Réprobation et condamnation d'Israël à cause de ses crimes, II-XVII ; — II. Confirmation de cette réprobation, XVIII-XIX ; — III. Exécution de la sentence, XX-XXV ; — IV. Prophéties contre les peuples étrangers, XLVI-LI. — La collection se termine par une conclusion historique, LII (1).

Prologue, I.

990. — Vocation de Jérémie au ministère prophétique.

L'histoire de la vocation de Jérémie est très instructive. Dieu l'appelle ; il l'a choisi dès le sein de sa mère, et malgré

il n'est pas le même que dans nos Bibles. Il est semblable jusqu'au ch. XXV; à partir de là

Septante	devient	Hébreu et Vulgate
XXV, 14-18.	. . . .	XLIX, 34-39.
XXVI.	. . . .	XLVI.
XXXVII-XXXVIII	. . . .	L-LI.
XXIX, 1-7	. . . .	XLVII, 1-7.
— 7-22.	. . . .	XLIX, 7-22.
XXX, 1-5	. . . .	XLIX, 1-6.
— 6-11	. . . .	— 28-33.
— 12-16.	. . . .	— 23-27.
XXXI.	. . . .	XLVIII.
XXXII	. . . .	XXX, 15-38.
XXXIII-LI	. . . .	XXVI-XLV.
LII	. . . .	LII.

Origène, *Epist. ad Afric.*, n° 4, t. XI, col. 55; et S. Jérôme, *Prol. in Jer.*, t. XXVIII, col. 848, ont remarqué ces différences.

(1) Commentateurs catholiques : Origène, *Homiliæ in Jeremiam*, t. XIII, col. 255-543 (et dans les Œuvres de S. Jérôme, XIV homélies, t. XXV, col. 585-691); *Selecta in Jeremiam*, t. XIII, col. 543-606; S. J. Chrys., *Homilia in locum Jeremiæ*, X, 23, t. XLI, col. 153-162; Théodoret de Cyr, *In Jeremiæ prophetiam interpretatio*, t. LXXXI, col. 495-759 ; S. Éphrem, *In Jeremiam explanatio*, *Opera syriaca*, t. II, p. 98-162; S. Jérôme, *Comment. in Jeremiam libri* VI (les 32 premiers chapitres), t. XXIV, col. 679-900 ; S. Thomas, *In Hieremiam expositio*, *Opera*, éd. d'Anvers, 1612, t. XII ; Maldonat, *In Jeremiam Commentarium*, 1609; Trochon, *Jérémie, Lamentations, Baruch*, 1878 (dans la Bible de M. Lethielleux) ; A. Scholz, *Commentar zum Buche des Propheten Jeremias*, Wurzbourg, 1880; Schneedorfer, *Das Weissagungsbuch des Jeremias*, in-8°, Prague, 1883, etc.

sa faiblesse, il est destiné à faire exécuter les ordres divins, 4-8. Le Seigneur le consacre, 9, et lui manifeste sa mission, qui consiste à détruire et à planter, 10; il lui montre l'avenir sous deux images symboliques : 1° celle d'une verge d'amandier (la Vulgate a traduit *virgam vigilantem*), emblème de la prompte réalisation de ses desseins, parce que l'amandier est le premier et le plus prompt des arbres à fleurir; 2° celle d'une chaudière bouillante, tournée vers le Nord, pour marquer que les Chaldéens conduiront contre Juda coupable les peuples du septentrion, 11-16 : ces deux symboles sont comme tout le résumé de la prophétie de Jérémie. Enfin Dieu promet à son prophète secours et protection contre tous ses ennemis, 17-19.

Ire Partie : Réprobation d'Israel, II-XVII.

Ire Section : Causes de cette réprobation, II-XI.

991. — 1° Infidélité d'Israël, II-III, 5.

La première cause de la réprobation d'Israël, annoncée par les visions symboliques montrées à Jérémie dans le ch. I, c'est son infidélité. Israël, uni à son Dieu au moment de la sortie d'Égypte, lui a été infidèle, II, 1-7; ses chefs, les prêtres et les princes, lui ont donné le mauvais exemple, 8-9. Chez aucun peuple, on n'a vu pareille ingratitude : Dieu a été abandonné pour des idoles, 10-13. De libre qu'il était, Israël deviendra donc esclave en punition de son crime; son pays sera dévasté par ceux-là mêmes en qui il s'est confié, les Égyptiens, 14-21. Sa honte est irrémédiable, son idolâtrie incompréhensible, 22-32; il la porte sur son front, 33-35; il l'expiera, 36-37; il aura beau réclamer hypocritement le pardon, il ne l'obtiendra pas, III, 1-5.

992. — 2° Impénitence d'Israël, III, 6-X.

La seconde cause de la réprobation d'Israël, c'est son impénitence.

I. Juda n'a pas profité du malheur d'Israël pour se convertir, et a méprisé tous les avertissements divins, III, 6-IV, 4.

— 1° Il a vu comment Dieu a puni les dix tribus schismatiques et la ruine du royaume de Samarie, sans que cet avertissement lui servît de rien, III, 6-10. — 2° Bien plus, Israël est meilleur que Juda; aussi le prophète l'exhorte-t-il, de la part de Dieu, à reconnaître ses iniquités passées pour qu'il soit ramené à Jérusalem, 11-17. — 3° Du reste, que Juda se convertisse comme Israël, et l'un et l'autre seront pardonnés, parce que ce n'est point la volonté de Dieu, mais leurs crimes qui sont la cause de leurs malheurs, 18-25. — 4° Le salut serait donc encore possible pour Juda pénitent, IV, 1-4.

II. Juda est impénitent, malgré l'imminence du danger, IV, 5-VI. — 1° Le prophète annonce maintenant l'accomplissement de la sentence divine, en exhortant les habitants d'Israël à fuir devant les Chaldéens, IV, 5-7, et à se couvrir de vêtements de deuil, 8. — 2° Juda est dans la terreur, — oh! s'il pouvait se convertir! — la ville sainte est assiégée, 9-18. — 3° Accablé de douleur, le prophète voit en esprit l'œuvre de dévastation des Chaldéens, et en fait un tableau lugubre, 19-31. — 4° La cause de ces calamités, c'est qu'il n'y a plus de justes dans Jérusalem, mais seulement des hypocrites, des idolâtres, des adultères, parmi les petits comme parmi les grands, V, 1-9. — 5° Les coupables doivent donc périr, par la main d'un peuple lointain, terrible, 10-18. — 6° Ils n'ont point voulu craindre le Tout-Puissant; ils ont persévéré dans leur impénitence; ce qu'ils ont refusé d'entendre va s'accomplir, 19-31. — 7° Le Chaldéen arrive, il envahit le pays; il assiège Jérusalem, — oh! si Jérusalem pouvait se convertir encore, avant d'être dévastée! VI, 1-8. — 8° Mais tout le monde est sourd à la voix de Dieu; aussi personne n'échappera-t-il à la vengeance, 9-15. — 9° Exhortations, menaces, tout est inutile, tout est méprisé, aussi les sacrifices sont-ils vains et inutiles, 16-21. — 10° Le vengeur de Dieu vient du nord; il est terrible, il assiège la ville; Dieu l'a examinée, elle est coupable; son Seigneur la réprouve, 22-30.

III. Juda est impénitent, aveuglé par une fausse confiance dans le temple, les sacrifices et la circoncision, VII-X. — 1° Le

prophète doit parler, sur la porte du temple, au peuple qui entre et qui sort, VII, 1-2. Juda se confie dans le *temple,* mais Dieu n'habite que parmi les justes; le temple ne servira de sauvegarde aux Juifs qu'autant qu'ils feront pénitence, 3-7. — Le peuple se fait illusion en pensant qu'il se sauvera en allant au temple, malgré ses péchés. Cet édifice n'est plus la demeure de Dieu, c'est une caverne de voleurs; il sera répudié comme le sanctuaire de Silo; ses adorateurs, repoussés comme Éphraïm, parce que Juda se livre à des actes idolâtriques, 8-20. — 2° Juda a également confiance dans ses *sacrifices,* mais ils sont rejetés, parce que les commandements divins, dont l'observation est la condition de l'alliance entre le Seigneur et son peuple, ne sont point observés, 21-28. — Le peuple est réprouvé à cause de son idolâtrie, qui a souillé le sanctuaire, 29-34; les ossements des morts eux-mêmes seront jetés hors de leurs tombeaux, en expiation de leurs actes idolâtriques, VIII, 1-3. — 3° Rien ne peut amener Juda à la pénitence; il est sourd à la voix de Dieu, à laquelle obéissent toutes les créatures, 4-9; ses faux sages le trompent, 10-12; il périra, 13-17; il réclamera en vain du secours, il sera trop tard, 18-22. — Le prophète pourrait s'enfuir de la ville coupable, IX, 1-5, mais Dieu lui ordonne d'y demeurer pour prédire le châtiment qui la menace, à cause de son impénitence, 6-14. — Ce châtiment sera terrible, lamentable, 15-21, et rien ne pourra y faire échapper; la *circoncision* ne servira de rien, car Dieu frappera d'abord le circoncis, 22-26. — A plus forte raison les faux dieux seront-ils impuissants à protéger leurs adorateurs; ils ne sont rien, X, 1-6. — Qu'on craigne donc le seul vrai Dieu et non l'œuvre de la main des hommes; qu'on se confie en lui et non dans des idoles impuissantes, 7-16. — C'est lui qui fera dévaster la terre d'Israël et déporter ses habitants par l'ennemi qui vient du nord, 17-23. — Puisse le Seigneur ne pas abandonner complètement son peuple et le venger un jour de ses ennemis! 24-25.

993. — 3° La violation de l'alliance du côté d'Israël est suivie de la rupture de cette alliance du côté de Dieu, XI.

La transition de la 1re à la 2e section se fait dans le ch. XI. — Jérémie rappelle, d'abord, l'alliance de Dieu avec son peuple et les engagements qu'avait contractés Israël, la violation de ces engagements et les châtiments qui en avaient été la conséquence, 1-8. — Israël a violé de nouveau ses obligations, Dieu va donc le châtier de nouveau, et ses idoles ne lui serviront de rien, 9-13; le prophète ne peut plus même prier pour son peuple, car le Seigneur consumera sans miséricorde le peuple qu'il avait planté, 14-17. — Comme preuve de la ruine future de Juda et de la justice de Dieu, Jérémie raconte que les habitants d'Anathoth ont voulu attenter à sa vie, mais que le Seigneur a prononcé contre eux une sentence terrible, 18-23.

IIe Section : La réprobation d'Israël est définitive, XII-XVII.

994. — 1° Le Seigneur ennemi d'Israël, XII.

Jérémie prie Dieu de châtier promptement les impies, 1-3. — Dieu lui répond de les rassembler comme un troupeau qu'on destine à la boucherie; ils vont périr, 4-6; son peuple est devenu son ennemi, il le traitera donc lui-même en ennemi et donnera son héritage à des étrangers, 7-13; il fera cependant sentir aussi le poids de sa justice aux Gentils; il les détruira, quand il plantera de nouveau son peuple qu'il déracine maintenant, 14-17.

995. — 2° Dieu rejette son peuple comme inutile, XIII.

Jérémie reçoit l'ordre d'aller enterrer une ceinture sur les bords de l'Euphrate, où elle pourrit. Il fit le voyage réellement, selon les uns, en vision seulement, ce qui est plus probable, selon les autres. Quoi qu'il en soit, Dieu déclare qu'il s'était attaché Israël comme une ceinture, mais qu'il la rejette maintenant comme un objet hors d'usage, 1-11. — De même qu'on remplit des vases de vin, il remplit le peuple d'un esprit d'ivresse pour le briser, 12-14. — Qu'Israël fasse

donc pénitence avant que ce malheur arrive! 15-17. Mais il ne se convertit pas; malheur à lui! 18-27.

996. — 3° Dieu n'écoute aucune prière en faveur de son peuple, XIV-XV.

1° La sécheresse et la famine portent Jérémie à intercéder pour son peuple, XIV, 1-6; Israël ne mérite point, il est vrai, que Dieu ait pitié de lui, mais que Dieu le traite avec miséricorde à cause de la gloire de son nom, 7-10. — 2° Dieu lui répond qu'il ne l'exaucera pas, parce qu'il veut châtier par ces maux les péchés d'Israël; ni prières, ni sacrifices, ni la circonstance que Juda est égaré par les faux prophètes ne désarmeront sa colère; les séducteurs périront avec ceux qu'ils séduisent, 11-19. — 3° Le prophète prie encore; il fait appel à l'ancienne alliance et à la puissance du Seigneur, 20-22. — 4° Dieu est inexorable : il n'écoute aucune supplication; tous seront punis par quatre fléaux : la maladie, le glaive, la famine ou la captivité, à cause des crimes du roi Manassé, de l'idolâtrie du peuple et du meurtre des prophètes; il traitera Juda comme Juda l'a traité lui-même, XX, 1-9. — 5° Jérémie, ainsi rebuté, se plaint de la difficulté de son ministère prophétique, 10. — 6° Dieu le console en lui promettant son secours contre ses contradicteurs, 11-14. — 7° Le prophète le prie alors de le secourir bientôt, car il lui a toujours été fidèle, 15-18. — 8° Le Seigneur lui réitère l'assurance de sa protection et de son appui, 19-21.

997. — 4° Le Seigneur fera périr ignominieusement Israël; rayons d'espoir, XVI.

1° Dieu défend à Jérémie de se marier, parce que les Juifs seront accablés de maux et de honte, sans que personne les plaigne, 1-9. — 2° En punition de leurs crimes, ils seront emmenés en captivité dans une terre inconnue, 10-13. — 3° Mais il les délivrera cependant de l'oppression du nord, comme il les a délivrés autrefois de l'oppression de l'Égypte; il enverra des chasseurs et des pêcheurs qui les affranchiront, et il manifestera ainsi sa puissance aux yeux des Gentils, 14-21.

998. — 5° Dieu châtie les Juifs comme ils l'ont mérité, XVII.

1° Israël a irrité le Seigneur par son idolâtrie; il le livre à l'étranger, 1-4. — 2° Qui se confie en l'homme périt; qui se confie en Dieu, vit, 5-8; Dieu connaît le fond des cœurs, il traitera l'impie comme il le mérite, 9-11; au contraire, il soutiendra son prophète et confondra ses ennemis, 12-18. — 3° Digression. — Jérémie exhorte les Juifs à l'observation fidèle du sabbat; s'ils le gardent, Dieu les bénira; sinon, il les châtiera, 19-27.

II° PARTIE : CONFIRMATION DE LA RÉPROBATION D'ISRAEL, XVIII-XIX.

999. — Israël rejeté comme un vase de terre brisé, XVIII-XIX.

La seconde partie renferme le récit de deux actions symboliques qui montrent que la réprobation d'Israël est irrévocable. — 1° Dieu a résolu de punir Israël; cependant tout n'est pas encore perdu et il peut revenir sur sa résolution : le potier que va visiter Jérémie refait sous ses yeux le vase d'argile qui s'est rompu entre ses mains; si Juda fait pénitence, le Seigneur lui pardonnera, XVIII, 1-11. — Juda refuse de se convertir, 12-15; la vengeance est donc inévitable, 16-17; les coupables en veulent même aux jours du prophète, 18, de sorte que, à son tour, il demande leur châtiment, 19-23. — 2° Le lieu de la scène change. Le prophète se rend dans la vallée de Ben Hinnom ou Topheth, au sud de Jérusalem, là où les idolâtres avaient commis un de leurs plus grands crimes, celui des sacrifices d'enfants, brûlés en l'honneur de Moloch ou de Baal. Il rappelle d'abord les crimes qui se sont commis en ce lieu, et les malheurs qui en seront la punition, XIX, 1-9; puis, en signe de la désolation qui doit frapper d'une manière définitive Jérusalem, véritable Topheth, il brise un vase de terre qui ne peut plus être réparé, 10-13. Après cela, il se rend dans le parvis du temple et y répète les mêmes menaces prophétiques, 14-15.

IIIe Partie : Exécution de la sentence de réprobation contre Juda, xx-xlv.

Ire Section : Jugement de Dieu contre ceux qui sont cause de la réprobation, xx-xxiii.

1000. — 1° Oracle contre Phassur, xx.

1° Le prêtre Phassur, intendant du temple, ayant entendu Jérémie annoncer la ruine de Jérusalem et de la maison de Dieu, le frappa, et le fit mettre en prison dans le temple, 1-2. Il lui rendit la liberté le lendemain, mais le prophète lui prédit qu'en punition de ses mensonges il serait emmené à Babylone avec ceux qu'il trompait, et qu'il y mourrait, 3-6. — 2° Jérémie s'adresse alors à Dieu et se plaint des chagrins et des insultes que lui attire son ministère; il se console, cependant, parce que le Seigneur est avec lui, 7-13. — 3° Une nouvelle pensée de découragement le saisit, néanmoins, de nouveau, et il regrette d'être venu au monde, 14-18.

1001. — 2° Oracles contre les rois de Juda; le Messie, xxi-xxiii, 8.

1° Pendant que Nabuchodonosor assiégeait pour la seconde fois Jérusalem, Sédécias envoya Phassur et Sophonie auprès de Jérémie pour lui demander si Dieu ne ferait pas quelque miracle pour délivrer la capitale, xxi, 1-3. Le prophète répond que les armes des Juifs se retourneront contre eux-mêmes, parce qu'ils sont voués à la ruine, 4-7. Ceux-là seuls seront épargnés qui se livreront à l'ennemi, 8-10. Que le roi détourne la colère de Dieu par une administration exacte de la justice! 11-12. Que la ville ne compte pas sur sa force! 13-14. La maison de David ne peut être sauvée qu'en expiant toutes ses injustices, xxii, 1-9. — 2° Après avoir parlé de Sédécias, le prophète nous donne ses prophéties contre les rois qui l'avaient précédé. Quant à Sellum ou Joachaz, il ne reverra pas sa patrie, mais mourra captif en Égypte où il a été pris par Néchao, 10-12. — 3° Joakim, établi roi par Néchao, à la place de Sellum, prédécesseur de Jéchonias et de Sédécias, est condamné à une mort honteuse à cause de ses injustices, 13-19. — 4° Juda est réprouvé, parce que ses pasteurs ne le condui-

sent pas à la vérité et à l'obéissance, mais le repaissent de vent. C'est pour cela que Jéchonias, fils de Joakim, sera livré entre les mains des Chaldéens et conduit à Babylone où il mourra sans postérité, 20-30. — 5° Dieu cependant consolera un jour son peuple en lui envoyant un bon pasteur de la race de David, le Messie, XXIII, 1-8 :

> Ecce dies veniunt, dicit Dominus,
> Et suscitabo David germen justum :
> Et regnabit Rex, et sapiens erit,
> Et faciet judicium et justitiam in terra.
> In diebus illis salvabitur Juda
> Et Israel habitabit confidenter;
> Et hoc est nomen, quod vocabunt eum :
> Dominus justus noster. XXIII, 5-6.

Le Messie est appelé dans ce passage צמח, *tsémakh*, *Germe* de David (1). Dans Zach., III, 8 et V, 12, la Vulgate à la suite des Septante a rendu le terme hébreu *tsémakh*, par *Oriens*, mais le vrai sens de ce mot est celui de germe, qui lui est donné ici par S. Jérôme. Du reste, *Oriens* désigne le Messie comme *Germen*. — Les caractères du règne du Messie nous sont prédits dans ce passage : ce rejeton de David sera roi, cf. Joa., XVIII, 36, et avec lui il fera régner la justice, la sagesse et la paix, non-seulement en Juda, mais aussi en Israël, désormais réconciliés et unis. Bien plus, il sera Dieu, notre justice (2).

1002. — 3° Oracles contre les faux prophètes, XXIII, 9-40.

Les mauvais prophètes, par leurs pernicieux exemples, sont la cause principale de la corruption de Juda, 9-15; ils ont trompé le peuple par leurs prédictions mensongères et l'ont ainsi endurci dans ses péchés, mais la colère du Seigneur éclatera sur leur têtes, 16-22; il voit comment, par leurs rê-

(1) De même plus loin, Jer., XXXIII, 15, et Is., IV, 2 (Cf. XI, 1; LIII, 2); Zach., III, 8; VI, 12.

(2) Judæi attoniti, dit Théodoret, *In Jer.*, XXIII, 5-6, t. LXXXI, col. 627, conantur hæc impudenter trahere ad Zorobabelem. Verum illos etiam considerare oportebat, illum non regem fuisse, sed ducem populi... Sed neque illi convenit nominis interpretatio. Significat enim id nomen : *Dominus justitia nostra*, vel juxta Syri interpretationem : *Domine, justifica nos*. Neutrum autem convenit Zorobabeli. »

veries, il éloignent le peuple de son culte, en donnant leurs imaginations pour une parole divine, 23-30 ; il viendra à eux, il leur apprendra à ne plus mépriser l'*onus* (*massa*), ou prophéties de menaces, des vrais prophètes, et il les couvrira d'une honte éternelle, 31-40.

IIe Section : Jugement de Dieu contre le peuple en général ou captivité de Babylone, XXIV-XXIX.

1003. — **1° Accomplissement des prophéties contre le peuple par une première déportation, XXIV.**

Les menaces si souvent renouvelées ont commencé à s'accomplir : une partie du peuple a été emmenée en captivité, avec Jéchonias, par Nabuchodonosor. Jérémie voit deux paniers, l'un plein de bonnes figues, l'autre de mauvaises; le premier représente les Juifs qui ont été déportés, le second ceux qui sont restés en Judée avec Sédécias : ceux-ci périront, tandis que ceux-là seront conservés pour un meilleur avenir, XXIV.

1004. — **2° Prophéties antérieures concernant la captivité, XXV-XXIX.**

Le ch. XXIV est du temps de Sédécias, le ch. XXV nous fait revenir en arrière, à la 4e année de Joakim. — 1° C'est en cette année que Jérémie avait annoncé tous les maux que Nabuchodonosor causerait à Juda et avait prédit que la captivité durerait 70 ans, 1-11. Cf. XXIX, 10. Ces 70 ans courent, non de la ruine de Jérusalem et du temple, sous Sédécias, mais de la première déportation, qui eut lieu la 4e année de Joakim, l'année même de la date de cette prophétie. Il s'écoula 70 ans depuis cette époque jusqu'à l'édit de Cyrus qui permit aux Juifs de retourner en Palestine sous la conduite de Zorobabel (606-536 av. J.-C.) (1). — 2° Ceux qui ont emmené Juda en captivité, les Chaldéens, seront punis à leur tour au bout

(1) Il y a diverses manières de compter les 70 ans de la captivité; celle que nous venons d'indiquer paraît la plus simple : elle fait partir les 70 ans de l'année même où Jérémie en fait la prophétie, n° 980. Ce prophète mentionne trois déportations distinctes, LII, 28-30, une de plus que IV Reg., XXIV, 14, et XXV, 11, qui en omet une.

de 70 ans; tous ceux qui auront persécuté le peuple de Dieu boiront à la coupe du vin de la colère divine, 12-31; le Seigneur les détruira, 32-38. — 3° Non seulement le peuple sera emmené captif, mais Jérusalem et le temple seront ruinés : c'est ce que prédit Jérémie au commencement du règne de Joakim, par conséquent trois ou quatre ans avant la prophétie du ch. XXV. L'annonce des malheurs du ch. XXVI faillit coûter la vie au prophète, 1-6, n° 980, mais le danger qu'il courut ne l'empêcha point d'en maintenir l'exactitude, 7-15. Plusieurs prennent sa défense et rappellent que Michée a prédit les mêmes choses, cf. Mich., III, 12, sans être molesté par Ézéchias; ils sauvent ainsi Jérémie, malgré l'exemple d'Uri, mis à mort par Joakim, exemple qu'allèguent ses adversaires, 16-24. — 4° Tous les peuples voisins subiront le joug de Babylone, que Jérémie se met symboliquement au cou. Quiconque se laisse tromper par les faux prophètes périra; celui au contraire qui croira à la parole de Dieu sera sauvé, XXVII, 1-11 (1). — 5° Sédécias et Jérusalem sont prévenus des maux qui vont fondre sur Juda; la fin prochaine de la captivité qu'annoncent les faux prophètes est un mensonge; au contraire, ceux qui sont restés dans le pays seront déportés à leur tour et iront rejoindre ceux qui sont déjà captifs, 12-22. — 6° Cette dernière prédiction de Jérémie est confirmée par l'exemple d'Hananie et de Séméi. — I. Le faux prophète Hananie annonce que Jéchonias avec les autres captifs reviendront à Jérusalem et que les vases sacrés seront renvoyés, XXVIII, 1-4. — Jérémie dément ces prédictions et déclare, au nom de Dieu, qu'Hananie mourra dans l'année, ce qui arriva en effet, 5-17. — II. Jérémie écrit aux captifs eux-mêmes à Babylone qu'ils ne doivent pas espérer un prompt retour en Judée, mais considérer au contraire la

(1) Le ch. XXVII est daté du commencement de Joakim, mais il s'adresse à Sédécias et aux envoyés des pays voisins qui se rendirent à Jérusalem au commencement du règne de ce prince, XXVII, 12; cf. 3 et XXVIII, 1, 13. « Il semble donc qu'il faut lire ici, dit Calmet, *Au commencement du règne de Sédécias* et non pas de Joakim. Le syriaque et l'arabe ont lu Sédécias et ils sont suivis de quelques interprètes. »

Chaldée comme leur nouvelle patrie, et ne pas croire à la parole de ceux qui leur prédisent le contraire, xxix, 1-9; car la captivité ne finira qu'au terme de 70 ans, 10-15; tous ceux qui leur annoncent que la fin de leurs maux est proche les trompent, 16-23. — Un de ces faux prophètes de Babylone, Séméi, non content d'induire les captifs en erreur, avait écrit à Jérusalem pour demander qu'on mît Jérémie en prison; Jérémie lui prophétise que ni lui ni sa postérité ne verront le salut du Seigneur, 24-32.

IIe Section : Prophéties messianiques, xxx-xxxiii.

1005. — 1° Restauration du peuple de Dieu, xxx.

Une partie du peuple a été déjà emmenée en captivité; la catastrophe finale approche; Jérémie songe surtout, en ces moments critiques, à consoler ses frères. Il annonce d'abord que les captifs, non seulement de Juda, mais aussi d'Israël, reviendront dans leur patrie, 1-3. — Les calamités actuelles sont grandes, mais le joug étranger sera brisé, et David, c'est-à-dire le Messie, régnera de nouveau sur son peuple, 4-11. — Israël est frappé maintenant, sans que personne puisse le secourir, mais Dieu guérira un jour les blessures qu'il lui a faites, 12-17. — Il le ramènera dans sa terre, *in novissimo dierum*, il fera régner sur lui un prince de sa race, (le Messie), quand sa colère sera apaisée, 18-24.

1006. — 2° Prophétie de la nouvelle alliance ou du Nouveau Testament, xxxi.

Le ch. xxxi est le plus important de tout le livre de Jérémie. — Israël a été infidèle à l'alliance (*testamentum*) qu'il avait faite avec Dieu; il l'a violée; elle ne subsiste donc plus par sa faute; le Seigneur est par conséquent dégagé de ses promesses, il ne le protège plus et le livre à Nabuchodonosor. Mais, dans sa bonté, il n'abandonne pas l'homme; il fera une alliance nouvelle, un testament nouveau qui embrassera l'univers entier, n° 985. Tel est le fond des pensées développées dans le ch. xxxi. — 1° L'œuvre de miséricorde, com-

mencée en Égypte, semble à jamais abandonnée; Dieu recueillera cependant les restes d'Israël et les bénira, 1-6. — 2° Il rassemblera les tronçons dispersés de son peuple et les fera revenir dans leur patrie, où l'on entendra de nouveau des chants de joie, 7-14. — 3° Maintenant Rachel pleure ses enfants qui ne sont plus, mais un jour elle sera consolée (1), car Éphraïm se convertira, et le Seigneur aura pitié de lui et le sauvera, 15-27 (2). — 4° Quand le peuple sera ainsi repentant de ses fautes, Dieu fera avec lui une nouvelle alliance, qui ne consistera plus, comme la loi ancienne, dans une multitude de prescriptions écrites, mais dans la conformité de la volonté de l'homme à la volonté de Dieu, *in corde* (intelligence, volonté) *eorum scribam eam,* cf. Hebr., VIII, 8; Joa., IV, 23; il n'y aura plus alors d'adorateurs des faux dieux; tout le monde reconnaîtra le Seigneur, 28-35. — 5° Israël, quoique une partie périsse à cause de ses péchés, demeurera le peuple de Dieu; Jérusalem sera de nouveau rebâtie, tout ce qui est impur sera purifié, et la cité sainte, c'est-à-dire l'Église ne sera plus l'objet de la colère divine, 36-40.

(1) S. Matthieu, II, 17-18, a appliqué au massacre des saints Innocents les paroles de Jérémie, XXXI, 15. « Ce beau passage de Jérémie a une double signification, l'une verbale, l'autre typique. Suivant le sens verbal, il concerne la déportation des Juifs en Chaldée, après le triomphe de Nabuchodonosor et la chute du royaume de Juda. Rachel avait été enterrée non loin de Bethléem, cf. Gen., XXXV, 19. Par une admirable figure, le prophète suppose qu'au moment où les descendants de Benjamin, qui faisaient partie du royaume de Juda, étaient conduits en exil, elle sortit de son tombeau, poussant des gémissements lugubres, comme une mère à qui l'on arrache ses fils et que rien ne peut consoler de cette déchirante séparation. Mais... la prophétie de Jérémie devait... trouver plus tard une seconde réalisation, supérieure à la première. Rachel sortit une seconde fois de sa tombe pour pleurer amèrement, au nom des pauvres mères de Bethléem, sur les innocentes victimes de la tyrannie d'Hérode. » Fillion, *S. Matthieu*, p. 61.

(2) Les Pères latins et les interprètes catholiques, à la suite de S. Jérôme, *In Jer.*, XXXI, 22, t. XXIV, col. 880-881, entendent le ℣. 22, de l'Incarnation. La sainte Vierge, devenue mère d'une manière surnaturelle, par un prodige nouveau, *environne un homme*, c'est-à-dire Jésus-Christ, qu'elle porte dans son sein.

1007. — 3° Jérémie, pendant le siège de Jérusalem, achète un champ à Anathoth, comme signe du retour futur du peuple dans sa patrie et de l'alliance de Dieu avec le nouvel Israël, XXXII-XXXIII.

1° Jérémie, emprisonné par Sédécias dans la cour du temple, XXXIII, 1-6, reçoit de Dieu l'ordre d'acheter, selon toutes les formes légales, le champ d'un de ses parents à Anathoth, afin que le peuple voie de ses yeux que le prophète est persuadé qu'Israël rentrera un jour en possession de la Terre promise, 7-15. — 2° Jérémie éprouve quelques doutes, car Jérusalem va tomber bientôt entre les mains de Nabuchodonosor, 16-25, mais le Seigneur lui réitère l'assurance qu'il ramènera son peuple de la captivité, après lui avoir fait expier ses péchés; il fera alors avec lui une alliance éternelle, *pactum sempiternum*, et le comblera de bénédictions, 26-44. — 3° Cette prophétie est réitérée dans le ch. XXXIII. Jérusalem sera livrée entre les mains de ses ennemis, mais elle refleurira un jour, 1-9. Le pays dévasté sera de nouveau béni et rempli de joie, 10-13. — 4° Le Germe de David, XXIII, 5, le Messie, germera et fera régner la justice; son nom sera: *Dominus justus noster*, Jéhovah est notre justice, nous justifie; il fondera un royaume et un sacerdoce éternels, 14-18, n° 1001. — 5° L'alliance de Dieu avec son nouveau peuple ou l'Église sera aussi stable que les lois de la nature, 19-26.

IV° Section : Efforts infructueux pour la conversion du peuple avant sa ruine totale, XXXIV-XXXVIII.

1008. — 1° La ruine totale d'Israël causée par son mépris de la loi, XXXIV-XXXV.

Le peuple a rendu inutiles tous les efforts que Dieu a faits pour le convertir, il a violé constamment sa loi; il doit donc expier ses crimes. — 1° Pendant que Nabuchodonosor assiège la ville, et que Sédécias est déjà comme perdu, XXXIV, 1-7, le peuple consent à mettre les esclaves en liberté, selon la loi, 8-10, mais il les reprend ensuite, 11, et Jérémie lui annonce qu'il sera vaincu et captif, 12-22. — 2° L'infidélité d'Israël ne se manifeste pas moins par la comparaison que le prophète établit entre lui et les Réchabites, de la race des

Cinéens, I Par., II, 55. Les Réchabites ont été contraints, par l'invasion chaldéenne, de se réfugier dans Jérusalem. Jérémie, par ordre de Dieu, les invite à boire du vin. Ils refusent pour ne pas violer les prescriptions de leur père Jonadab. A cause de cette fidélité (1), Dieu leur promet de les conserver, tandis que Juda désobéissant périra, XXXV. — Cet épisode des Réchabites se rapporte au siège de Jérusalem sous Joakim, XXXV, 1, non sous Sédécias. Il est placé ici, uniquement sans doute pour mieux faire comprendre comment Jérusalem avait mérité le sort qu'elle subit sous son dernier roi.

1009. — 2° Malheurs d'Israël causés par sa résistance aux prophètes, XXXVI-XXXVIII.

Si le peuple périt, c'est parce qu'il est incorrigible et qu'il refuse d'entendre les prophètes que Dieu lui envoie, et de suivre leurs conseils. Jérémie le prouve : 1° en rapportant ce qui s'est passé par rapport à lui sous Joakim. Il fait lire devant le peuple, par Baruch, ses prophéties. Le roi, irrité, jette au feu le rouleau qui les contient, et veut faire arrêter Jérémie et Baruch, mais Dieu ne permet pas qu'on les trouve. Jérémie annonce à la maison de David et au peuple que les menaces qu'il leur a faites s'accompliront irrévocablement, et il fait écrire de nouveau ses prophéties, XXXVI. — 2° Ce qui s'était passé du temps de Joakim se reproduit d'une manière à peu près semblable sous Sédécias, quoique ce dernier roi eût certains égards pour Jérémie. Celui-ci exhorte ses compatriotes à se soumettre aux Chaldéens, pendant que ces derniers ont interrompu le siège pour aller arrêter la marche des Égyptiens; il part lui-même pour se réfugier à Anathoth, mais il est arrêté et jeté en prison. Sédécias apprend de lui le sort funeste qui l'attend; il adoucit néanmoins sa captivité, XXXVII. — 3° Le prophète exhorte de nouveau le peuple à subir le joug de Nabuchodonosor. Il est

(1) On peut voir dans Abelly, *Vie de S. Vincent de Paul*, 1re éd. 1664, l. III, ch. III, p. 20-21, un bel éloge fait par ce saint de la fidélité des Réchabites.

pour cela jeté au fond d'une citerne, où il aurait péri s'il n'en avait été retiré par Abdémélech, avec la permission du roi. Il conseille de nouveau à Sédécias de se rendre aux Chaldéens, mais le prince n'ose point le faire, et Jérémie reste en prison jusqu'à ce que la ville tombe entre les mains de l'ennemi, XXXVIII.

Ve Section : Accomplissement des prophéties contre Jérusalem, XXXIX-XLV.

1010. — 1° Prise de Jérusalem, XXXIX.

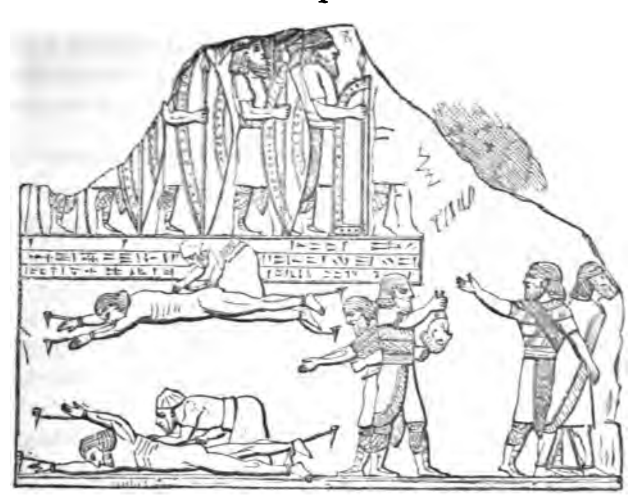
La mesure des iniquités de Juda et de Jérusalem est à son comble ; la ville est prise, 1-2 ; Sédécias a les yeux crevés (1) et est emmené à Babylone ; la capitale et le temple sont brûlés, 3-10 ; Jérémie et Abdémélech échappent à la ruine, 11-18. Ainsi sont accomplies les prophéties.

1011. — 2° Sort des Juifs qui sont laissés en Palestine ; leur fuite en Égypte, XL-XLV.

Un certain nombre de Juifs avaient été laissés en Palestine, mais ils ne devaient pas échapper au châtiment qu'ils avaient mérité par leurs crimes, comme ceux qui avaient été déportés à Babylone. — 1° Jérémie ayant eu la permission de demeurer où il voudrait, n° 983, se rendit près de Godolias, gouverneur du pays, à Masphath, XL, 1-6. — Un grand nombre de ceux qui étaient restés dans leur patrie y vont à sa suite, 7-12. — Là, Johanan prévient Godolias que le roi d'Ammon, Baalis, veut le faire périr, mais le gouverneur ne veut pas le croire, 13-16. — Il tombe sous les coups d'Ismaël, le séide de Baalis, ainsi que beaucoup de Juifs, XLI, 1-7. — Ismaël emmène quelques autres Juifs prisonniers. Ceux-ci sont délivrés en route par Johanan, 8-16. — 2° Les débris du peuple, malgré les conseils de Jérémie, par la peur de la vengeance que les Chaldéens tireront du meurtre de Godolias, s'enfuient en Égypte, et y entraînent de force le prophète, XLI, 17-XLIII, 7. — 3° C'est là comme il le leur prédit, qu'ils

(1) Voir ci-contre, n° 2, la représentation de ce supplice, d'après Botta, *Monument de Ninive*, t. II, pl. 118. Le n° 1 représente d'autres supplices infligés par les Assyriens aux prisonniers de guerre.

1



39. — SUPPLICES INFLIGÉS PAR LES ASSYRIENS AUX PRISONNIERS DE GUERRE.

(Bas-relief assyrien.)

2



40. — ROI D'ASSYRIE CREVANT LES YEUX A UN ENNEMI FAIT PRISONNIER.

(Bas-relief assyrien.)

seront punis de leur incrédulité et de leur idolâtrie, par Nabuchodonosor, qui les atteindra dans le pays où ils se sont imaginés être à l'abri de ses coups, XLIII, 8-XLV.

IVe PARTIE : PROPHÉTIES CONTRE LES PEUPLES ÉTRANGERS, XLVI-LI.

* 1012. — Châtiments réservés aux ennemis du peuple de Dieu.

Les prophéties contre les peuples voisins de la Palestine, qui ont été ses ennemis; sont réunies ensemble dans Jérémie, comme dans Isaïe et dans Ézéchiel. Elles sont au nombre de neuf : 1° contre l'Égypte, XLVI ; 2° contre les Philistins, XLVII ; 3° contre Moab ; XLVIII ; 4° contre Ammon, XLIX, 1-6 ; 5° contre l'Idumée, XLIX, 7-22 ; 6° contre Damas, XLIX, 23-27 ; 7° contre Cédar et Asor, XLIX, 28-33 ; 8° contre Élam, XLIX, 34-39 ; 9° contre Babylone, L-LI. Toutes ces prophéties se sont exactement accomplies.

ÉPILOGUE, LII.

1013. — Conclusion historique.

Le livre de Jérémie se termine par un chapitre qui en forme la conclusion, montrant comment toutes les prophéties qu'il contient sur la ville sainte ont été accomplies ; il raconte la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, après deux ans de siège, 1-6 ; les malheurs de Sédécias, 7-11 ; l'incendie de la capitale, 12-13 ; la déportation des habitants, sauf les pauvres ouvriers, 14-16 ; l'enlèvement des vases sacrés du Temple, 17-23 ; le dénombrement de ceux qui ont été emmenés en captivité à trois reprises diverses, 21-30, et l'adoucissement apporté aux maux de Jéchonias, 31-34.

ARTICLE III.

Les Lamentations.

Noms et sujet. — Authenticité. — Forme littéraire. — Division et analyse. — Usage qu'en ont fait la synagogue et l'Église.

1014. — Noms et sujet des Lamentations.

Les Lamentations portent en hébreu le nom de איכה, *'êkâh*, *quomodo*, par lequel elles commencent, I, 1 ; II, 1, IV, 1, et qui semble avoir été comme une sorte de terme con-

sacré pour le début d'une élégie, II Reg., I, 19, 25, 27. Les Septante substituèrent à ce mot initial, comme ils l'avaient fait pour le Pentateuque, un titre plus significatif, et les désignèrent sous le nom de Θρῆνοι, équivalant au titre adopté par les rabbins, קִנוֹת, *qinôth*, de Jér., VII, 29; IX, 10, 20; II Par., XXXV, 25. Notre dénomination, les Lamentations, n'est que la traduction du grec : *Threni, id est, Lamentationes Jeremiæ prophetæ,* porte la Vulgate. C'était un vieil usage de faire des élégies sur la mort des personnes aimées; cf. II Reg., I, 19; il fut étendu aux malheurs publics (1). Jérémie déplora dans ses Lamentations la ruine de Jérusalem et du temple comme il avait déploré auparavant la mort de Josias (2).

1015. — Authenticité des Lamentations.

La tradition nomme le prophète Jérémie comme l'auteur des Lamentations. La Vulgate, à la suite des Septante, atteste cette tradition, en tête du livre, par les mots suivants : *Et factum est, postquam in captivitatem redactus est Israel, sedit Jeremias propheta flens, et planxit lamentatione hac in Jerusalem, etc.* Quoique ce passage ne se lise pas dans le texte hébreu, il est certain qu'il exprime la croyance des Juifs (3). Elle est confirmée par l'examen intrinsèque du livre : le contenu, le ton, la langue, le style, tout indique Jérémie. Le poème date incontestablement de l'époque de la ruine du royaume de Juda et du commencement de la captivité. Il est écrit par un homme qui peint avec la vivacité d'un témoin oculaire les maux qu'il déplore. La manière de Jérémie s'y révèle, pour ainsi dire, à chaque ligne : ce sont les mêmes peintures, la vierge, fille de Sion, assise, accablée de honte (4), les mêmes images (5), la même véhémence de sentiments (6).

(1) Amos, V, 1; Jer., VII, 29; IX, 2, 19; Ez., XIX, 1; XXVI. 17; XXVII, 2.

(2) II Par., XXXV, 25. S. Jérôme a supposé que nos Lamentations étaient celles que Jérémie avaient composées à l'occasion de la mort de Josias, *Comment. in Zach.*, XII, 11, t. XXV, col. 1515, mais son opinion est communément rejetée.

(3) Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, X, V, 1.

(4) Lam., I, 15; II, 13, et Jer., XIV, 17.

(5) Lam., II, 22, et Jer., VI, 25; XLVI, 5.

(6) Lam., I, 16; II, 11; III, 48-49, et Jer., IX, 1; XIII, 17; XIV, 16, etc.

*1016. — Forme littéraire.

« Les quatre premiers [chapitres] sont des pièces alphabétiques... La versification est très régulière partout, sans être toujours arrangée d'après le même système. Les quatre morceaux se composent de longs vers, plus longs [l'un du moins] que nous ne les rencontrons communément dans la poésie lyrique des Hébreux... Dans les trois premières élégies, [six vers] forment une strophe. Dans la quatrième, la strophe ne se compose que de [quatre vers]. Chaque strophe commence par une autre lettre de l'alphabet, de sorte que le nombre en est chaque fois de 22. La troisième élégie a encore cela de particulier, que la lettre initiale caractéristique reparaît à la tête de chacun des trois [premiers] vers, ce qui a engagé les rabbins à diviser le IIIe chapitre en 66 versets au lieu de 22. La cinquième élégie n'est pas alphabétique, mais elle se compose également de 22 strophes, qui ne sont ici que de simples distiques. En outre, on y remarque l'emploi excessivement fréquent d'une même désinence, — voyelle ou syllabe, — ce qui introduit dans le texte une espèce de rime. Seulement cette rime ne se place pas toujours à la fin des lignes, comme c'est le cas dans la poésie moderne. Cette répétition d'un même son, — *ou, nou, anou, énou, inou, onnou,* — reproduit jusqu'à 44 fois, ne saurait être l'effet du hasard, mais doit être considérée comme une combinaison artificielle, faite à dessein par l'auteur, et cela d'autant plus sûrement qu'on n'en trouve que de faibles traces ailleurs, par exemple, Ps. CXXIV (CXXIII) (1). » Cf. n° 983.

1017. — Division et analyse des Lamentations.

Les Lamentations se composent de cinq petits poèmes ou élégies distinctes, correspondant aux cinq chapitres de la Vulgate (2). — 1° Le 1er verset donne le ton de tout le mor-

— Cf. Flöckner, *Ueber den Verfasser der Klagelieder, Theol. Quartalschrift* de Tubingue, 1877, p. 187-280.

(1) Reuss, *La Bible, Poésie lyrique*, 1875, p. 423.

(2) Commentateurs catholiques : Origène, *Selecta in Threnos*, t. XIII,

ceau. La pensée qui frappe l'esprit du prophète, c'est la *solitude* dans laquelle il se trouve. La princesse, *domina gentium*, est maintenant assise *solitaire*, comme la *Judæa capta* qu'on voit plus tard sur les médailles romaines. Ses enfants lui ont été enlevés et elle est plongée dans la plus profonde misère, I. — 2° La seconde élégie peint surtout la destruction de la cité sainte et du temple, comme la première avait peint sa solitude actuelle. Elle remonte de l'effet à la cause, II. — 3° Le ch. III s'occupe principalement, quoique non exclusivement, de la désolation du prophète lui-même. — 4° Le IVe semble d'abord reproduire les tableaux du Ier et du IIe, mais c'est pour faire luire un rayon d'espérance, en montrant dans le châtiment divin la source même de la régénération. — Le ch. V porte dans notre Vugate le titre d'*Oratio Jeremiæ prophetæ*. C'est, en effet, une prière dans laquelle Jérémie implore le secours de Dieu pour qu'il mette fin à tant de maux.

1018. — Usage qu'ont fait des Lamentations la synagogue et l'Église.

Peu de livres ont obtenu aussi efficacement que les Lamentations de Jérémie le but que s'était proposé leur auteur. Que d'infortunés ont trouvé dans l'expression des douleurs du prophète un adoucissement à leurs propres douleurs ! Elles séchèrent sans doute plus d'une fois les larmes des captifs, sur les bords des fleuves de Babylone, cf. Zach., I, 6, avec Lam., II, 17, et quand ils furent de retour dans leur patrie, ce fut le livre des souvenirs, qui leur rappelait leurs maux passés. Chaque année, le 9 ab (juillet), on jeûna et on lut dans les synagogues, au milieu des larmes, les Lamentations de Jérémie, en mémoire de ces mauvais jours. Et plus tard, quand la grande victime, l'agneau de Dieu qui devait effacer les péchés du monde, eut été immolée sur le Calvaire, l'Église, pour célébrer les mystères de la passion et de la mort de Notre-

col. 606-652; Théodoret de Cyr, *In Threnos*, t. LXXXI, col. 779-806; S. Éphrem, *In Threnos annotationes quædam ex collectaneis Severi monachi*, *Opera syriaca*, t. II, p. 163-164; Hugues de Saint-Victor, *Adnotatiuncula elucidatoria in Threnos Jeremiæ*, t. CLXXV, col. 255-322; S. Thomas, *In Threnos Hieremiæ expositio*, t. XIII; del Rio, *Commentarius litteralis in Threnos*, in-4°, Lyon, 1608, etc.

Seigneur, adopta les chants lugubres du prophète : pendant la Semaine-Sainte, on entend retentir dans toutes les églises du monde catholique les accents plaintifs de Jérémie, déplorant un malheur plus grand que celui de la ruine de Jérusalem et du temple, le supplice d'un Dieu, mis à mort par ceux qu'il était venu racheter.

ARTICLE IV.

Baruch.

Vie. — Texte et versions de ses prophéties. — Leur authenticité. — Analyse.

1019. — Vie de Baruch.

Baruch, fils de Nérias, était le fidèle disciple et le secrétaire de Jérémie, Jer., XXXII, 12; XXXVI, 4, 10, 32. Il appartenait à une bonne famille de la tribu de Juda, Jer., LI, 59; Josèphe, *Ant. jud.*, X, IX, 1; son frère Saraïas faisait partie de la cour de Sédécias. Ses ennemis l'accusèrent d'être partisan des Chaldéens, et d'influencer Jérémie en faveur de ces derniers, Jer., XLIII, 3. La quatrième année de Joakim, il alla lire au roi les prophéties de son maître, qu'il avait écrites sous sa dictée, n° 1009; et il les écrivit une seconde fois de la même manière, quand le roi eut jeté au feu la première édition, XXXVI. Les persécutions qu'il eut à subir lui causèrent un moment de découragement, mais il ne dura pas, XLV. Plus tard, sous le règne de Sédécias, il fut mis en prison avec Jérémie, et il y resta jusqu'à la prise de Jérusalem (588); il se retira alors à Masphath, et fut ensuite forcé, comme Jérémie, de suivre les Juifs fugitifs en Égypte, Jer., XLIII, 6. Il alla enfin à Babylone et il y mourut. Quelques-uns croient qu'il avait déjà visité cette ville la quatrième année de Sédécias (594), avec une ambassade royale dont son frère faisait partie et qui s'y était rendue, sur la demande de Jérémie, pour consoler les captifs. Cf. Jer., LI, 61.

* 1020. — Texte et versions de Baruch.

1° Le texte original du livre de Baruch est perdu. Nous ne possédons plus qu'une traduction grecque d'où sont dérivées

toutes les autres versions. Il paraît avoir existé deux traductions grecques indépendantes, du moins les manuscrits appartiennent-ils à deux classes fort distinctes. Le texte latin de notre Vulgate est emprunté à l'ancienne Italique, et reproduit le grec littéralement.

2° Quelques critiques, qui nient l'authenticité de Baruch, ont prétendu qu'il avait été écrit primitivement en grec, mais la recommandation de le lire dans le temple, I, 14, où aucune langue étrangère n'était admise, et l'étude même du livre suffisent à elles seules pour prouver que la langue originale était l'hébreu. Les trois premiers chapitres sont pleins d'hébraïsmes, tels qu'on n'en pourrait rencontrer même sous la plume d'un Juif helléniste, I, 14, 15, 22; II, 4, 9, 25; III, 8, etc.; quelques passages obscurs paraissent être de fausses traductions, I, 2, 8; II, 18, 19. Si l'on remarque moins d'idiotismes de ce genre dans les derniers chapitres, l'unité générale de plan et même de langage prouve que le livre est d'un seul et même auteur. — Le style de Baruch, sans avoir la magnificence d'Isaïe, est remarquable, et l'on sait l'admiration qu'il avait inspirée à La Fontaine; après l'avoir lu, il demandait à tous ceux qu'il rencontrait : « Avez-vous lu Baruch? C'était un grand génie. »

1021. — Authenticité du livre de Baruch.

Les cinq premiers chapitres sont de Baruch; le sixième contient une lettre de Jérémie. La plupart des protestants et les rationalistes nient l'authenticité du tout. — I. Les cinq premiers chapitres sont réellement l'œuvre de Baruch, comme l'affirme le titre, I, 1. — 1° On conteste, il est vrai, l'autorité de ce titre, mais c'est sans fondement. Il porte, I, 2, que Baruch écrivit sa prophétie la cinquième année après la ruine de Jérusalem, 583. C'est inadmissible, dit-on, parce que Baruch avait accompagné Jérémie en Égypte, Jer., XLIII, 6. Mais il est facile de répondre qu'il ne suit nullement, de ce que Baruch était allé en Égypte en 588 ou 587, qu'il n'était pas en Chaldée en 583. — 2° On prétend trouver dans le cours du livre des passages qui indiquent qu'il a été écrit après la fin

de la captivité et après la reconstruction du temple, I, 10, 14; II, 26. — L'auteur parle incontestablement, dans ces passages, de l'autel du Seigneur et de la maison de Dieu, mais c'est de la maison de Dieu ruinée et de l'autel sur lequel on continuait à offrir des sacrifices, comme dans les passages analogues de Jérémie, XLI, 5, et I Esd., II, 68. — II. Quant à l'authenticité de la lettre de Jérémie, ch. VI, le titre l'attribue à ce prophète et il est confirmé par II Mac., II, 1-2 (1).

1022. — Analyse du livre de Baruch.

Il se partage en deux parties principales, I-III, 8, et III, 9-V. La lettre de Jérémie, placée à la fin, en forme comme un appendice (2). — I. La première partie renferme : 1° une introduction, I, 1-14, et 2° une prière qui se subdivise en deux sections : la première section est une sorte de confession dans laquelle le peuple captif reconnaît ses péchés, I, 15-II; dans la seconde section, les coupables repentants demandent à Dieu de mettre un terme au châtiment qu'ils reconnaissent avoir mérité, III, 1-8. — II. La seconde partie contient un discours de Baruch. — 1° Il exhorte le peuple à chercher la vraie sagesse et à se convertir, III, 9-IV, 8. Les versets 36-38 du ch. III renferment une prophétie messianique remarquable, dans laquelle la plupart des Pères ont vu la même pensée que celle qui est exprimée dans l'Évangile de S. Jean : *Et Verbum caro factum est et habitavit in nobis.*

Hic est Deus noster,
Et non æstimabitur alius adversus eum.
Hic adinvenit omnem viam disciplinæ,
Et tradidit illam Jacob puero suo,
Et Israel dilecto suo.
Post hæc in terris visus est,
Et cum hominibus conversatus est.

Théodoret dit sur ce passage : « Dilucide nobis ostendit

(1) Sur la canonicité du livre deutérocanique de Baruch, on peut voir Vieusse, *La Bible mutilée par les protestants*, 2e éd., p. 86-106.

(2) Commentateurs catholiques : Théodoret, *In Baruch*, t. LXXXI, col. 759-779; F. H. Reusch, *Erklärung des Buches Baruch*, in-8°, Fribourg, 1853, etc.

incarnationem Unigeniti, ipsumque universarum esse opificem et sapientiæ fontem (1). » — 2° Il console les captifs, leur recommande d'être fermes et courageux, et leur promet qu'ils seront vengés, IV, 9-29. — 3° Il s'adresse à Jérusalem elle-même, et lui annonce que ses fils, emmenés avec ignominie sur la terre étrangère, reviendront à elle avec gloire, IV, 30-V. — III. La lettre de Jérémie, VI, a pour but de détourner les Juifs captifs à Babylone, à qui elle est adressée, de l'idolâtrie chaldéenne. Elle renferme une sorte de double refrain qui revient de temps en temps, et en marque les divers alinéas : *Non sunt dii, non ergo timueritis eos*, 14-15 ; 22 ; 28 ; 64 ; et : *Quomodo ergo æstimandum est aut dicendum illos esse deos?* 39 ; 44 ; 55 ; 63. Jérémie y montre une grande connaissance de la religion babylonienne ; sa lettre est comme un monument archéologique où nous trouvons décrites en détail les statues des dieux chaldéens, ainsi que les cérémonies que l'on suivait pour habiller et déshabiller les idoles (2). Rien n'était plus propre que cet écrit à faire persévérer les enfants d'Israël dans le culte du vrai Dieu.

CHAPITRE IV.

ÉZÉCHIEL.

ARTICLE I.

Introduction aux prophéties d'Ézéchiel.

Vie d'Ézéchiel. — Style de ses prophéties.

1023. — Vie d'Ézéchiel.

Ézéchiel (Dieu rend fort) était fils de Buzi, et de race sacer-

(1) Theod., *In Baruch*, III, 38, t. LXXXI, co.. 74. Cf. Calmet in h. l. p. 710. — Le ch. II, 34-35 de Baruch contient la prophétie de la nouvelle alliance que nous avons déjà vue dans Jérémie, XXXI, 31-32, n° 1006.

(2) Cf. la *Descente d'Istar aux enfers*, qui contient plusieurs traits démontrant l'exactitude des détails contenus dans la lettre de Jérémie, lignes 42 sq., dans *La Bible et les découvertes modernes*, 3e édit., t. III, p. 125.

dotale (1). Onze ans avant la ruine de Jérusalem, en 598 av. J.-C., il fut transporté par Nabuchodonosor à Babylone avec le roi Jéchonias, les grands du royaume et un certain nombre de prêtres (2). Il se fixa à Tell-Abib (3), sur les bords du fleuve Chobar, au milieu d'une colonie de Juifs, déportés comme lui, I, 1; III, 15; là il se maria et eut une maison à lui, III, 24; VIII, 1; XXIV, 18. La cinquième année de sa captivité, 593 av. J.-C., il fut appelé de Dieu au ministère prophétique, et il l'exerça au moins vingt-deux ans, puisque la prophétie XXIX, 17, est datée de la vingt-septième année de sa captivité, 571 av. J.-C. Une antique tradition rapporte qu'il fut mis à mort par un prince de son peuple à qui il reprochait son idolâtrie, et qu'il fut enseveli dans le tombeau de Sem et d'Arphaxad (4). Il mourut sur la terre étrangère, avant la conquête de Babylone par Cyrus. Ce prophète vécut ainsi pendant les plus mauvais jours de l'histoire de Juda; déporté, il apprit en exil les détails lamentables de la ruine de Jérusalem et du temple, et il ne vit point briller le jour de la délivrance, plus malheureux que Jérémie, laissé par les Chaldéens dans sa patrie pour en pleurer les désastres, et que Daniel, qui contribua auprès du vainqueur de Babylone à mettre un terme à la captivité.

Mais l'énergie et la forte trempe de son caractère, qui avaient leur racine dans sa foi, lui firent supporter avec patience et courage les épreuves de la captivité. Profondé-

(1) Ez., I, 3. D'après une interprétation ancienne d'Ez., I, 1, il était né l'an 624 avant J.-C. Plusieurs interprètes prennent l'*in trigesimo anno* comme désignant l'âge du prophète; la paraphrase chaldéenne, S. Jérôme, etc., entendaient par là trente ans depuis la découverte de l'exemplaire original du Deutéronome par Helcias; aujourd'hui la plupart supposent qu'il s'agit de la 30e année de l'ère de Nabopolassar, père de Nabuchodonosor, laquelle commença l'an 625 avant J.-C. Voir G. Rawlinson, *Herodotus*, t. I, p. 508.

(2) Ez., I, 2; XL, 1; IV Reg., XXIV, 12-16; Jer., XXIX, 1.

(3) Ez., III, 15. La Vulgate a rendu Tell-Abib par *Acervus novarum frugum*. Localité d'ailleurs inconnue.

(4) Sur les traditions concernant Ézéchiel, on peut voir S. Épiphane, *De vitis prophetarum*, IX, t. XLIII, col. 402-403; S. Isid. Hisp., *De ortu et obitu Patrum*, XXXIX, 75, t. LXXXIII, col. 143.

ment attaché à la religion de ses pères, IV, 13-14; XX, 11-13: XXII, 8; VIII-XI; XL-XLVIII, etc.; rempli des sentiments du plus ardent patriotisme, c'était bien le prophète qu'il fallait pour soutenir ses frères emmenés avec lui en captivité; aussi allaient-ils chercher auprès de lui et dans sa maison les consolations dont ils avaient besoin, VIII, 1; XI, 25; XIV, 1; XX, 1, etc. « In ædibus suis, ut in schola quadam publica, conventus instituebat, ibique coram frequenti concione divinam interpretabatur voluntatem, oratione facunda (1). » Jamais il ne se conduit comme un homme ordinaire; il se comporte toujours, il pense, il sent, il agit, comme un prophète soutenu par le bras de Dieu et plein d'une force surnaturelle. Cf. XXIV, 15-18.

1024. — Style d'Ézéchiel.

Le style d'Ézéchiel se distingue dans l'original par un grand nombre de mots et de formes qui lui sont propres (2). Il s'efforce d'imiter le langage du Pentateuque; mais vivant au milieu d'un peuple étranger qui parle l'araméen, il emprunte beaucoup à cette langue. Le trait le plus caractéristique du genre du prophète, c'est sa prédilection pour les symboles. Non seulement ils sont très nombreux dans ses écrits, mais il les expose et les développe plus longuement et avec plus de détails qu'aucun autre écrivain inspiré. De plus, un grand nombre de ses images sont nouvelles et empruntées au milieu

(1) Vitringa, *De Synagoga Veteri*, Frankère, 1696, t. I, p. 332.

(2) Les mots hébreux particuliers à Ézéchiel sont indiqués par Zunz, *Die gottesdienstliche Vorträge der Juden*, 1832, p. 159; Keil, *Lehrbuch der historisch-kritischen Einleitung in die Schriften des alten Testamentes*, 1873, p. 296. — Quant aux locutions qui n'ont pas disparu dans la traduction, les principales sont le titre par lequel est interpellé le prophète : *Fili hominis*, II, 1, 3, 6, 8; III, 1, 3, 4, etc.; la désignation d'Israël sous le nom de *domus exasperans*, II, 5, 6 (7), 8; III, 9, 26, 27; XIII, 2, 3, 9; XVII, 12; XXIV, 3; cf. XLIV, 6; les formules : *scient quia ego Dominus*, V, 13; VI, 10, 14; VII, 27; XII, 15, etc.; *scient quia propheta fuerit in medio eorum*, II, 5; XXXIII, 33; *facta est super eum manus Domini*, I, 3; III, 22; XXXVII, 1; XL, 1; cf. VIII, 1; *pones*, *convertes* ou *obfirmabis faciem tuam*, IV, 3, 7; VI, 2; XIII, 17; XXI, 2, 7; XXV, 2; XXVIII, 21, etc.; *vivo ego, dicit Dominus Deus*, V, 11; XIV, 16, 18, 20; XVI, 48; XVII, 16; XVIII, 3; XX, 31, 33; XXXIII, 11; XXXV, 11, etc.

dans lequel il vivait, ainsi que nous le verrons plus loin. C'est principalement de là que provient l'obscurité de son langage. « Ezechiel, dit S. Jérôme, principia et finem tantis habet obscuritatibus involuta, ut apud Hebræos istæ partes cum exordio Genesis ante annos triginta non legantur. » Mais si son langage est peu clair, la faute en est beaucoup plus à notre ignorance qu'à sa manière de parler; les images qui lui étaient familières, ainsi qu'à ceux qui vivaient avec lui en captivité, nous sont inconnues, et par suite fort peu intelligibles. « En soi, sa prose est toujours simple et sans recherche;... mais ses vers perdent beaucoup dans les traductions,... le lecteur... y trouvera de la sublimité, de la tendresse, une beauté et une mélodie qui lui sont tout à fait propres (1). » Il n'a pas, du reste, l'éclat d'Isaïe, mais il surpasse en élégance Jérémie. *Sermo ejus nec satis disertus, nec admodum rusticus est, sed ex utroque medio temperatus*, dit S. Jérôme dans sa Préface *in Ezech.* Une qualité précieuse de son livre, au point de vue littéraire, c'est qu'il se distingue par une grande variété (2).

(1) Voir Ez., XIX, XXVIII, XXXII. Sutherland Black, *Encyclopædia Britannica*, t. VIII, 1878, p. 830. — Tous les critiques sont à peu près unanimes à reconnaître qu'Ézéchiel était un poète supérieur. « In cæteris, dit Lowth, a plerisque vatibus fortasse superatus, sed in eo genere ad quod unice videtur a natura comparatus, nimirum vi, impetu, pondere, granditate, nemo ex omni scriptorum numero eum unquam æquavit. » *De sacra poesi Hebræorum*, édit. Michaelis, 1770, p. 431.

(2) Il contient des visions, VIII-XI; XXVII; XL; des actions symboliques, III, 25; IV; V; des similitudes, XII; XV, XXXIII, XXXIV; des paraboles, XVII; des proverbes, XII, 22; XVIII, 2; des poèmes lyriques, VII, 5-27; XIX; des allégories, XXIII; XXIV; des prophéties directes et expresses, VI; VII; XI; XIV; XVI; XX-XXII. « Tanta ubertate et figurarum variatione floret, ut unus omnes prophetici sermonis numeros ac modos explevisse, jure suo sit dicendus. » Carpzow, *Introductio ad libros Veteris Testamenti*, t. III, p. 211. S. Grégoire de Nazianze appelle Ézéchiel ὁ προφητῶν θαυμασιώτατος καὶ ὑψηλότατος, et ὁ τῶν μεγάλων ἐπόπτης καὶ ἐξηγήτης μυστηρίων, *Orat.* XXV, 14, et II, 64, t. XXXV, col. 1217 et 473. S. Jérôme ne fait que traduire la pensée du saint docteur, qu'il regardait comme son maître dans les lettres sacrées, quand il appelle Ézéchiel : *Oceanus Scripturarum mysteriorumque Dei labyrinthus. Comm. in Ezech.*, l. XIV, init., t. XXV, col. 448.

1025. — Authenticité des prophéties d'Ézéchiel.

L'authenticité des prophéties d'Ézéchiel n'a jamais été sérieusement contestée.

ARTICLE II.

Analyse et explication des prophéties d'Ézéchiel.

1026. — Division générale des prophéties d'Ézéchiel.

1° Les prophéties d'Ézéchiel forment un tout bien ordonné. Elles se partagent en deux parties très distinctes : la première, I-XXXII, antérieure à la prise de Jérusalem, a pour objet les jugements de Dieu contre son peuple et les peuples étrangers; et la seconde, XXXIII-XLVIII, postérieure à la ruine de Jérusalem et du temple, l'accomplissement des promesses messianiques faites à Israël.

2° La destruction de la capitale de la Judée est donc le point central de tout le livre. Avant la catastrophe, le but d'Ézéchiel est d'exciter au repentir de leurs fautes ceux qui vivent dans une fausse sécurité, de les prémunir contre la confiance aveugle qu'ils mettent dans les secours de l'Égypte, XVII, 15-17; cf. Jer., XXXVII, 6, car elle ne pourra les sauver des mains des Babyloniens, et de les assurer que le siège de la cité sainte est proche et leur malheur inévitable. Après ce terrible événement, il s'occupe surtout de consoler les captifs par la promesse de la délivrance future et du retour dans la patrie; il les encourage en même temps par l'assurance des bénédictions messianiques.

3° Tous les oracles d'Ézéchiel sont disposés par ordre chronologique, excepté ceux qui concernent les nations étrangères, XXV-XXXII. Ces derniers sont rangés d'après la nature des sujets; ils portent leur date, et elle montre qu'ils appartiennent à la première partie du livre, non à la seconde. Ils ont été la plupart composés dans l'intervalle qui sépare l'annonce du siège de Jérusalem, XXIV, 2, et l'arrivée de la nouvelle de la prise de cette ville, XXXIII, 21. — On admet généralement que les prophéties d'Ézéchiel ont été

rangées dans leur ordre actuel par leur auteur lui-même (1).

1027. — Vocation du prophète Ézéchiel, I-III, 21.

1° Le livre d'Ézéchiel s'ouvre par le récit de sa vocation au ministère prophétique; ce récit en forme comme l'introduction.

2° Les trois premiers grands prophètes reçurent chacun leur mission dans une vision qui en marque le caractère spécial, Is., VI; Jer., I; Éz., I-III, 21. Éloigné du temple et de la cité sainte, Ézéchiel vit en exil, près du fleuve Chobar, en Chaldée, I, 3 (2). Là se trouvaient une partie des Juifs qui avaient été déportés en même temps que le roi Jéchonias, par Nabuchodonosor, lors de son second siège contre Jérusalem, IV Reg., XXIV, 11-16. Le but que s'était proposé la Providence, en condamnant son peuple à la captivité, avait été, non pas de l'abandonner, mais de le convertir et de le purifier. Elle suscita donc un prophète destiné à rappeler aux captifs que le Dieu de leurs pères ne les délaisserait point, mais qu'il tiendrait fidèlement toutes

(1) Commentateurs catholiques : Origène, *In Ezechielem homiliæ*, t. XIII, col. 663-767 (et dans les œuvres de S. Jérôme, t. XXV, col. 691-786); *Selecta in Ezechielem*, t. XIII, col. 767-826; Théodoret de Cyr, *In Ezechielis prophetiam interpretatio*, t. LXXXI, col. 807-1255; S. Éphrem, *In Ezechielem explanatio, Opera Syriaca*, t. II, p. 165-202; S. Jérôme, *Commentariorum in Ezechielem libri XIV*, t. XXV, col. 15-490; Maldonat, *In Ezechielem Commentarium*, dans Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. XIX; Prado et Villalpand, S. J., *In Ezechielem explanationes et apparatus urbis ac templi Hierosolymitani*, 3 in-f°, Rome, 1596; Trochon, *Ézéchiel*, 1880 (dans la Bible de M. Lethielleux); etc.

(2) Il est assez difficile de savoir au juste quel est ce fleuve Chobar, כבר, *Kebâr*. Ce n'est pas le Chaboras, חבור, *Khâbor*, de Gozan, qui se jette dans le Tigre, IV Reg., XVII, 6, puisque ce nom est écrit différemment; c'est, d'après la plupart des anciens interprètes, le Khabour actuel, le Ἀβοῤῥας de Strabon, XVI, 748; le Χαβώρας de Ptolémée, V, 8, 13, qui arrose la haute Mésopotamie et se jette dans l'Euphrate; il est cependant plus vraisemblable que ce nom désigne ici un des canaux de l'Euphrate, dans les environs de Babylone, parce que le texte ajoute, I, 3, *in terra Chaldæorum*, désignation qu'on ne peut appliquer au Khabour, qui coule au nord de Babylone, tandis que la Chaldée était située au sud de cette ville.

les promesses qu'il leur avait faites, et enverrait un jour à leurs enfants le libérateur qu'il leur avait annoncé.

3° Aux enfants de Jacob, transplantés sur une terre étrangère, Dieu fait parler par son prophète un nouveau langage. C'est en hébreu qu'il s'adresse encore aux captifs; mais les images dont il va se servir sont empruntées en grand nombre au spectacle nouveau qu'ils ont sous les yeux, aux monuments de l'art assyro-chaldéen en particulier.

4° Dieu se révèle à son prophète sous une forme humaine assez semblable à celle par laquelle les Assyro-Chaldéens représentaient le Dieu suprême. Il était porté sur ce qu'on a appelé improprement char, d'où le nom de *merkâbâh* ou *vision du char* que les rabbins donnent à cette théophanie ou manifestation divine. Des anges, d'une forme extraordinaire (1), apparaissent à Ézéchiel, comme les ministres des volontés du Seigneur. Il les décrit, I, 5-14, comme des animaux symboliques, sans les désigner par un nom particulier; il apprit plus tard, X, 20, qu'ils s'appelaient chérubins. On a découvert ces dernières années, dans les ruines des palais de l'Assyrie, des animaux sculptés qui portent précisément le même nom et ressemblent d'une manière frappante aux animaux décrits par le prophète, ce qui nous permet de mieux comprendre aujourd'hui ce passage, au sujet duquel S. Jérôme écrivait, *In Ezech.*, I : *In cujus interpretatione omnes synagogæ Judæorum mutæ sunt, ultra hominem esse dicentium de hoc*, c'est-à-dire, des chérubins. Les chérubins avaient la forme de quatre animaux distincts (2). Ils avaient un corps

(1) Un savant exégète catholique allemand, M. Bisping, nie que les chérubins fussent des anges et les regarde comme « la représentation idéale de toutes les créatures vivantes; » mais la tradition catholique est unanime à voir en eux de vrais ministres de Dieu, des anges véritables. Knabenbauer, *Stimmen aus Maria-Laach*, septembre 1879, p. 280; Zschokke, *Theologie der Propheten*, p. 252. La forme corporelle sous laquelle Ézéchiel les voit et nous les dépeint est incontestablement symbolique, puisque les anges sont de purs esprits, mais les chérubins n'en sont pas moins des êtres réels. Cf. dans *La Bible et les découvertes modernes*, la « Vision des chérubins, » t. IV, p. 324-369.

(2) Ils n'avaient pas quatre *visages* différents, comme on l'explique d'ordinaire; mais, par leur ensemble, ils représentaient quatre ani-

de lion à droite et un corps de taureau à gauche, avec des pieds droits, I, 7; une figure d'homme et des ailes d'aigle; cf. I et X. Ils se regardaient deux à deux, face à face, comme dans les palais royaux et les temples, et ils produisaient ainsi l'impression que décrit le prophète : *Non revertebantur cum incederent, sed unumquodque ante faciem suam gradiebatur*, I, 9, 12. En réunissant en eux les caractères des quatre rois de la création animée, ils nous apparaissent comme l'emblème de toutes les qualités physiques et morales.

5° Dieu, en appelant Ézéchiel à être son prophète, c'est-à-dire l'interprète de ses volontés auprès de son peuple, se manifeste donc à lui, comme il l'avait fait à Moïse dans le buisson ardent, Ex., III, n° 367; à Isaïe, Is., VI, n° 923, en lui dévoilant sa nature et sa grandeur. A Moïse, il avait revélé son essence; à Isaïe, sa sainteté; à Ézéchiel, il révèle sa puissance.

6° Le premier chapitre raconte à grands traits la manifestation de Dieu à son prophète; les ch. II-III, 1-22, expliquent plus en détail quelle sera la mission d'Ézéchiel et le rôle qu'il devra remplir : « Fili hominis, mitto ego te ad filios Israel... Ne timeas eos... quoniam increduli et subversores sunt tecum,... loqueris verba mea ad eos, II, 3-7. » Il lui fait manger un livre dans lequel est contenue sa parole, afin que le prophète puisse en nourrir ses frères après s'en être nourri lui-même, II, 8-9; III, 1-3. Les contradictions, qui sont toujours réservées au ministre de Dieu, III, 7; cf. Matth., X, 24-26, ne lui manqueront pas, mais le Seigneur le rendra plus fort que le diamant, III, 8-9 (1). La scène de la vocation

maux distincts. Le mot hébreu *panîm*, que la Vulgate traduit par *facies*, ne signifie pas seulement *visage*, mais aussi *apparence*, *forme extérieure*. C'est dans ce dernier sens que paraît l'avoir compris S. Jean dans l'Apocalypse, IV, 6-7; c'est ainsi que l'a expliqué avec raison Prado dans son grand commentaire *In Ezechielem explanationes*, 3 in-fol., Rome, 1596-1604. — On sait que les quatre animaux d'Ézéchiel sont regardés comme les symboles des quatre évangélistes, et on ne leur a jamais attribué comme tels qu'un seul visage.

(1) Tout ce que Dieu dit à Ézéchiel, comme à ses autres prophètes, au moment de leur vocation, s'applique parfaitement aux prêtres de la loi nouvelle, qui doivent être les interprètes de la volonté de Dieu

d'Ézéchiel se termine d'une manière saisissante par les actions de grâces que les chérubins rendent à Dieu, qui vient de se choisir un prophète : « Audivi post me vocem commotionis magnæ : *Benedicta gloria Domini de loco suo*. Et vocem alarum animalium percutientium alteram ad alteram, » etc. Éz., III, 12-13. Après une sorte de retraite de sept jours, qui était prescrite aux grands-prêtres pour leur consécration, Ex., XXIX, 30; Lev., VIII, 33, Ézéchiel devient comme la sentinelle de son peuple, responsable du mal qu'il n'aura pas empêché ou du bien qu'il n'aura pas fait faire, quand il l'aurait pu.

7° Les deux idées principales qui sont l'objet du livre entier des prophéties d'Ézéchiel se trouvent déjà dans le récit de son inauguration prophétique : le peuple est puni, parce qu'il a été infidèle à son Dieu; cette pensée est développée dans les ch. III-XXXII; Dieu n'en tiendra pas moins ses promesses en scellant son alliance par la venue du Messie, c'est ce qui est exposé, XXXIII-XLVIII.

§ I. — Première partie : Prophéties sur le peuple de Dieu et sur les peuples étrangers, III, 22-XXXII.

1028. — Division de la première partie.

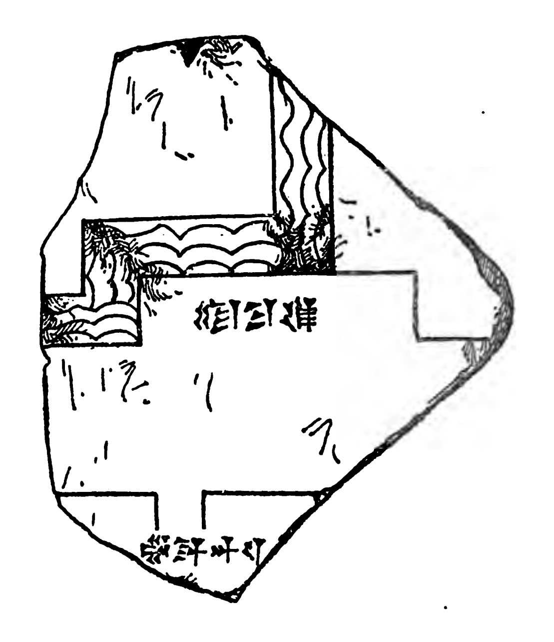
La première partie se partage en deux sections très distinctes : 1° Prophéties sur Jérusalem et sur Israël, III, 22-XXIV; 2° prophéties contre les peuples étrangers, XXV-XXXII.

Ire Section : Prophéties sur Jérusalem et sur Israël, III, 22-XXIV.

1029. — Subdivision de la première section.

La première section, contenant les prophéties contre Jérusalem et contre Israël, peut se subdiviser en sept groupes : — 1° Prophétie symbolique du siège de Jérusalem et des malheurs de ses habitants, III, 22-V. — 2° Châtiment de la terre d'Israël coupable d'idolâtrie, VI. — 3° Ruine d'Israël, VII. — 4° Vision de la ruine de Jérusalem, dans une seconde théophanie, VIII-XI. — 5° Groupes d'oracles non datés qui com-

auprès des hommes. Celui qui a le soin des âmes doit méditer particulièrement les paroles d'Ézéchiel, III, 17-21.



41. — PLAN D'UNE PARTIE DE LA VILLE DE BABYLONE.

(Gravé sur une tablette d'argile, trouvée dans cette ville.)

(Cf. Ézéch., IV, 1-2.)

plètent les prophéties précédentes, XII-XIX. — 6° Prophéties contre Juda et Israël, XX-XXIII. — 7° Annonce symbolique du siège de Jérusalem, XXIV.

1030. — 1° Prophétie symbolique du siège et de la prise de Jérusalem, III, 22-V.

1° Aussitôt après sa vocation au ministère prophétique, et dans le même endroit, à Tell-Abib, au milieu des captifs, Ézéchiel eut sa première vision prophétique proprement dite, III, 22-24. Elle comprend trois discours que Dieu lui adresse et qui commencent tous par : *Et tu, fili hominis,* III, 25; IV, 1; V, 1. — 2° Dans le premier, Dieu lui ordonne de se charger de chaînes et de garder le silence comme s'il était muet, pour symboliser les malheurs qui vont frapper son peuple et la douleur qu'il en éprouve, III, 25-27. — 3° Dans le second discours, il lui commande de prophétiser le siège de Jérusalem et ses horrreurs par quatre signes : 1° le siège lui-même, en le représentant, au moyen du dessin, sur une brique, IV, 1-2; 2° son issue fatale en prenant une poêle de fer, image de la sentence irrévocable portée contre son peuple par le Seigneur, qui ne se laissera pas fléchir par la prière et ne sauvera pas la ville, cf. Is., LIX, 2; Lam., III, 44; Éz., IV, 3; 3° afin de montrer combien les péchés du peuple sont grands et nombreux, le prophète reçoit l'ordre de se coucher 390 jours sur le côté gauche, pour figurer les crimes d'Israël, et 40 jours sur le côté droit, pour figurer ceux de Juda (1) : il obtiendra ainsi une diminution de châtiment pour ses frères, IV, 4-8; 4° pour marquer la disette qui désolera Jérusalem assiégée et la pénurie de combustible dont elle aura

(1) Selon les uns, le prophète se couche réellement, de la manière indiquée, pendant le temps marqué, en vaquant cependant, le jour, pensent plusieurs, à ses occupations ordinaires; selon les autres, tout se passe en vision. On est également en désaccord sur le point de savoir à quoi correspondent les chiffres de 390 et 40; ils désignent des années d'iniquité, IV, 5-6. Les 390 années d'Israël sont à peu près celles qui se sont écoulées depuis le schisme des dix tribus jusqu'alors, 976 — 595 = 381; les 40 de Juda, depuis la 18e année de Josias, où fut renouvelée l'alliance du peuple avec Dieu, à la prise de Jérusalem en 588.

à souffrir, Dieu commande à Ézéchiel de se nourrir avec très peu de nourriture et de la faire cuire à l'aide d'excréments humains desséchés. Comme ce mode de cuisson excite la répugnance du prophète, le Seigneur lui permet de substituer *fimum boum pro stercoribus humanis* (1), IV, 9-17. — 4° Dans le troisième discours, Dieu prédit ce qui arrivera après la prise de Jérusalem : Ézéchiel reçoit l'ordre de se raser la tête et la

(1) L'usage d'employer les excréments d'animaux desséchés comme combustible est commun dans un grand nombre de contrées de l'Orient où le bois est rare ou bien fait défaut. « En différents endroits de la Palestine, dit Korte, j'ai vu cuire le pain au moyen d'excréments de bœufs et de chameaux, moins parce que, en ces lieux-là, le bois était trop rare ou trop cher, comme cela arrive en Égypte et dans les déserts d'Arabie, que parce qu'on trouve ce combustible plus commode. » Jonas Korte, *Reize naar Palestina, Egypte en Cyprus*, Amsterdam, 1781, t. II, p. 193. — D'Arvieux décrit dans les termes suivants la manière dont on fait ainsi le pain : « [Les Arabes] mangent de trois sortes de pains... La seconde sorte de pain se cuit sous la cendre ou entre deux brasiers de fientes de vaches allumées, qui brûlent d'un feu lent et cuisent le pain tout à loisir. Ce pain est épais comme nos gâteaux, la mie en est fort bonne quand elle est mangée le même jour... Ce n'est pas seulement chez les Arabes qu'on se sert de cette espèce de pain et de la fiente des vaches pour le cuire, les paysans s'en servent aussi, et tous les villageois qui sont dans les lieux où il n'y a guère de bois prennent grand soin d'en faire des provisions. Les petits enfants les ramassent toutes fraîches et ils les appliquent contre les murailles pour les faire sécher; ils en détachent la quantité dont ils ont besoin pour cuire du pain ou pour se chauffer; elles brûlent peu à peu et conservent longtemps un feu semblable à celui des mottes des tanneurs; on en fait de petites mottes qu'on laisse sécher au soleil. » *Voyage fait par ordre du roi Louis XIV dans la Palestine* (publié par de La Roque), Paris, in-12, 1717. *Les mœurs et les coutumes des Arabes*, ch. XIV, p. 233-235. — Voir aussi Rosenmüller, *Die alte und neue Morgenland*, 1818, n°s 930 et 1045, t. IV, p. 170 et 313-314; d'Arvieux, *Die Sitten der Beduinen-Araber*, übersetzt von Rosenmüller, Leipzig, 1789, XIV, p. 93, et notes du traducteur, p. 191-194; Huc, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine, pendant les années* 1844, 1845 et 1846, 4° édit., 1860, passim. Cette espèce de combustible n'est pas inconnu en France. On s'en sert, par exemple, au Croisic (Loire-Inférieure), où l'on fait sécher aussi la fiente de vache, comme le dit d'Arvieux, en l'appliquant contre les murs des champs. — Voltaire a fait les plus fades plaisanteries sur ce qu'il a appelé le déjeûner d'Ézéchiel; il suppose que Dieu ordonna au prophète de se nourrir d'excréments; mais le texte original ne contient rien de semblable : il dit seulement que les aliments doivent être cuits *sur* ce combustible.

barbe, et de brûler presque tous les cheveux et les poils rasés pour marquer la destruction des habitants de la ville, v, 1-4; le Seigneur annonce que le petit nombre qui survivra sera conduit en captivité et deviendra l'opprobre des Gentils, v, 5-17.

1031. — 2° Châtiment et ruine d'Israël coupable d'idolâtrie, VI.

La prophétie précédente est contre la ville de Jérusalem; celles des ch. VI et VII sont contre la terre d'Israël tout entière. — Une première prophétie annonce que les sanctuaires et les symboles idolâtriques qui couvrent la Palestine seront détruits, et ses habitants tués, VI, 1-7; le petit nombre qui survivra sera déporté et se convertira, 8-10. Le châtiment qui sera ainsi infligé aux coupables est juste et mérité, 11-14.

1032. — 3° Approche du châtiment annoncé dans la prophétie précédente, VII.

Une seconde prophétie complète la précédente et annonce que le châtiment est proche : *finis venit*, VII, 1-4; la ruine est inévitable. Le prophète déplore le sort d'Israël dans une élégie en quatre strophes, 5-9; 10-14; 15-22; 23-27.

1033. — 4° Vision de la ruine de Jérusalem, VIII-XI.

Deux ans et deux mois après sa vocation au ministère prophétique, Ézéchiel vit de nouveau la gloire du Seigneur et les chérubins. Il fut transporté en esprit à Jérusalem, dans la cour du temple, VIII, 1-4, et là il vit les quatre espèces d'actes idolâtriques auxquels se livraient les hommes et les femmes d'Israël, VIII, 5-18; les premiers adoraient probablement Baal ou Moloch, le soleil et les animaux sacrés de l'Égypte; les femmes pleuraient la mort d'Adonis, comme on le faisait en Phénicie. — Alors sept anges apparaissent pour châtier les habitants de Jérusalem, IX; la ville est brûlée et le temple abandonné de Dieu, X; Ézéchiel est chargé d'annoncer ces malheurs et la mort de Pheltias, XI, 1-13, et de prédire aux captifs leur délivrance future, 14-21; il est enfin transporté de nouveau en esprit en Chaldée, et raconte à ses frères ce qu'il vient de voir, 22-25.

1034. — 5° Série d'oracles complétant les prophéties précédentes, XII-XIX.

Les ch. XII-XIX renferment une série d'oracles non datés, qui se rattachent étroitement aux précédents et les complètent. Ils appartiennent aux onze mois qui se sont écoulés entre la prophétie, VIII, 1, et celle de XX, 1.

1° Le ch. XII symbolise la fuite avortée du roi juif de la ville assiégée, 3-16, et la détresse dans laquelle ce siège jettera le peuple, 17-20; il annonce enfin que la prophétie s'accomplira bientôt, 21-28. — 2° Le ch. XIII s'élève contre les faux prophètes et les fausses prophétesses, 1-7 et 17-19; il prédit quel sera le châtiment des uns et des autres, 8-16 et 20-23. — 3° Le ch. XIV contient deux oracles. Le premier, 1-11, est dirigé contre les idolâtres qui, malgré leur infidélité, vont consulter Dieu; ils n'en recevront point d'autre réponse que des châtiments ou les paroles trompeuses des faux prophètes. Le second, 12-23, déclare aux coupables que l'intercession des saints, Noé, Daniel, Job, sauvera les bons, mais non les méchants, dans Jérusalem. — 4° Dans le ch. XV, Jérusalem est comparée à une vigne sauvage dont le bois coupé n'est bon qu'à être jeté au feu. — 5° Ch. XVI. Cette cité est une ingrate, qui a méprisé les bienfaits de Dieu, 1-34; elle sera punie de son idolâtrie, 35-52; cependant le reste qui sera sauvé rentrera en grâce, 53-63.— 6° Ch. XVII. 1° Ézéchiel propose l'énigme ou parabole des deux aigles et du plant de vigne, 1-10; 2° les deux aigles sont le roi de Babylone et le roi d'Égypte; le plant de vigne, c'est le roi de Juda, Jéchonias; sa race, c'est son oncle Sédécias, cf. Jér., XLI, 1; III Reg., XI, 14; Jéchonias est conduit captif en Chaldée par Nabuchodonosor; Sédécias fait alliance avec l'Égypte, il tombera aussi entre les mains de Nabuchodonosor, 11-21; cf. IV Reg., XXIV, 11; Jer., XXIV, 1; XXIX, 2; 3° mais néanmoins de ce plant Dieu fera sortir le Messie, 22-24. — 7° Ch. XVIII. Chacun porte le poids de ses propres iniquités; les fils ne sont pas punis pour les péchés de leurs pères. Qu'Israël se convertisse et il sera sauvé. — 8° Ch. XIX. Élégie sur les malheurs

de la maison royale de Juda. 1° Israël, la lionne, a élevé des lionceaux; l'un d'eux, Joachaz, ỳ. 4; cf. IV Reg., XXIII, 31, a été pris en Égypte; l'autre, Jéchonias, 5-7; cf. IV Reg., XXIV, 12, à Babylone, 8-9. 2° La mère elle-même, Israël, qui est comparée dans la seconde partie de l'élégie à une vigne, est arrachée et transplantée, c'est-à-dire que les Israélites sont conduits en captivité, 10-14.

1035. — 6° Prophéties contre Juda et Israël, XX-XXIII.

Les ch. XX-XXIII contiennent quatre oracles de la même époque, XX, 1; cf. XXIV, 1; ils se distinguent les uns des autres, excepté XXI, par les mots : *nonne judicas*, (l'expression est toujours la même en hébreu), indiquant que le prophète doit juger son peuple, c'est-à-dire lui reprocher ses crimes et lui annoncer le châtiment, XX, 4; XXII, 2; XXIII, 36. « Hæc prophetia... est appendix antecedentis ejusdemque fere argumenti, quod consistit in peccatorum exprobatione et judiciorum denuntiatione. » (J. H. Michaelis).

1° L'occasion de la prophétie, XX, 1-44, est une visite des anciens du peuple qui viennent auprès du prophète pour consulter le Seigneur, XX, 1-3, comme XIV, 1. Ézéchiel leur rappelle les révoltes de leurs pères contre leur Dieu, en Égypte, 5-9, et dans le désert, 10-17 et 18-26. Si le Seigneur ne les extermina pas complètement, ce fut seulement pour l'honneur de son nom, 27-31. Comme Israël n'a pas renoncé à l'idolâtrie dans la Terre Promise, il ne leur répondra plus, mais il les châtiera et les dispersera, 32-38, et se choisira parmi les captifs un peuple selon son cœur, 39-44. « Peccatoribus quales fuerunt seniores Israel et quorum scelera in consequentibus propheta describit, non datur responsio sed increpatio pro peccatis » (S. Jérôme). Cette prophétie est analogue à celle du ch. XVI.

2° Prophétie de l'incendie de la forêt et du glaive du Seigneur, XX, 45-XXI. 1° Un feu allumé par la colère divine consumera la forêt du sud, XX, 45-49; 2° ce qui signifie que le glaive du Seigneur fera périr la population de Juda, XXI, 1-17; 3° le glaive du Seigneur, c'est l'armée de Nabu-

chodonosor, qui frappera le royaume de Juda et les enfants d'Ammon, 18-32 (1). Cette dernière partie de la prophétie contient un passage remarquable qui annonce, ỳ. 27, la venue du Messie : *donec veniret cujus est judicium* (2). On reconnaît universellement que ces mots sont une allusion à la prophétie de Jacob, Gen., XLIX, 10 : « jusqu'à ce que vienne Schilôh, » n° 360; cf. Gal., III, 19; ils annoncent que le Sauveur sera la justice même et rendra la justice. Cf. Ps. LXXI; Is., IX, 6; XLII, 1; Jér., XXIII, 5; XXXIII, 17. « Iniquitatem ponam tibi [Sedeciæ] in perpetuum,... donec veniat Christus, cujus est judicium, et tradat ei Pater regnum et sacerdotium, vel Ecclesiam de gentibus congregatam, » dit S. Jérôme (3).

3° Crimes de Jérusalem et d'Israël, XXII. Après avoir annoncé la punition des péchés de Juda, Ézéchiel revient sur le tableau de ses infidélités, afin de montrer combien ce châtiment est juste. Cette prophétie contient trois oracles : 1° le sang versé par Jérusalem et son idolâtrie hâtent sa ruine, 1-16; 2° la maison d'Israël n'est plus que scories, Dieu va la jeter dans la fournaise, 17-22; 3° tous sont corrompus, prophètes, prêtres, princes et peuple; tous seront punis, 23-31.

4° Oolla et Ooliba, Samarie et Jérusalem, leurs crimes et leur châtiment, XXIII.

1036. — 7° Prophétie de la prise de Jérusalem, XXIV.

Le jour même où Nabuchodonosor mit le siège devant Jérusalem, Ezéchiel annonça à ses frères en Chaldée, les malheurs qui allaient fondre sur la ville sainte. « Revelata est

(1) Ez., XXI, 21. Nabuchodonosor consulte le sort au moyen des flèches : « Ritu gentis suæ, dit S. Jérôme, t. XXV, col. 206, oraculum consulet, ut mittat sagittas suas in pharetram, et commisceat eas inscriptas, sive signatas nominibus singulorum, ut videat cujus sagitta exeat, et quam prius civitatem debeat oppugnare. » Les Grecs appelaient ce genre de divination Bélomantie, *Ilias*, III, 324; VII, 182.

(2) « Hic Domini Christi regnum innuit, » dit Théodoret, *In Ezech.*, XXI, 27, t. LXXXI, col. 1018.

(3) S. Jérôme, *In Ezech.*, l. VII, t. XXV, col. 207.

eodem die, quo civitas vallari cœpta est,... res gesta Hierosolymis,... ut et ipsi et obsessi tum ex tempore, tum ex rerum eventu discerent, non casui neque Babyloniorum potentiæ urbis excidium esse ascribendum, sed ejus voluntati, qui multo ante prædixerat, ob civium impietatem urbem esse igni comburendam; Ezechielem quoque prophetam esse veridicum, quippe qui Hierosolymæ statum e Babylone, tam longe dissita, nosse potuit et palam facere » (Prado), 1-2. Dieu ordonne à son prophète de représenter aux captifs par un symbole, celui d'un grand vase rouillé rempli de viandes, dans lequel ces viandes sont brûlées, le sort réservé aux habitants de Jérusalem, 3-14. A la suite de cet oracle, le Seigneur annonce à Ézéchiel la mort de sa femme, et lui défend d'en porter le deuil, pour marquer que les Juifs exilés ne doivent point pleurer le sort qu'a subi justement Jérusalem, 15-27. C'est là-dessus que se termine la première section de la première partie d'Ézéchiel.

IIe Section : Prophéties contre les peuples étrangers, xxv-xxxiii.

* 1037. — Énumération et accomplissement de ces prophéties.

1° Ézéchiel a prophétisé contre sept peuples étrangers : 1° Ammon; 2° Moab; 3° l'Idumée et 4° les Philistins, xxv; 5° Tyr et 6° Sidon, xxvi-xxviii; 7° l'Égypte, xxix-xxxii. — Ces chapitres sont partagés en treize oracles, distingués par la formule : *Factum est verbum Domini ad me*. La prophétie contre Ammon, Moab, l'Idumée et les Philistins forme un oracle; celle contre Tyr, 4; contre Sidon, 1; contre l'Égypte, 7. Ils sont tous, à part le fragment contre l'Égypte, xxix, 17-21, de l'époque du siège et de la prise de Jérusalem, du temps pendant lequel Ézéchiel devait rester muet sur Israël; xxiv, 27, comparé avec iii, 26-27 et xxxiii, 21-22.

2° Les prophéties contre les peuples étrangers, en particulier celles contre Tyr et l'Égypte, sont remarquables par l'abondance et l'exactitude des détails (1). L'histoire atteste

(1) « Si le prophète Ézéchiel, annonçant à la cité arrogante et superbe (Tyr) ses malheurs futurs, n'y eût joint le tableau de la

qu'elles se sont littéralement accomplies. On a fait quelques difficultés au sujet du siège de Tyr par les Chaldéens, prédit par le prophète, mais S. Jérôme nous apprend que tout ce qu'il avait annoncé s'était exécuté (1).

grandeur dont elle allait déchoir, nous n'aurions aujourd'hui, dit l'amiral Jurien de la Gravière, qu'une idée imparfaite du degré d'opulence auquel pouvait atteindre, dans l'antiquité, une place de commerce. Tyr s'était réjouie du sac de Jérusalem; le prophète lui prédit que ses murs aussi tomberont, *assaillis par les tours de bois et par les chaussées de terre ébranlés à la base par les béliers*. Ce rocher, *où les pêcheurs font de nos jours sécher leurs filets*, a été jadis le marché du monde. Les flottes y rapportaient des contrées les plus éloignées des richesses immenses : des ports de la Lybie, du fer, de l'étain et du plomb; de la Grèce, des esclaves et des chevaux. L'Éthiopie fournissait l'ébène et l'ivoire; la Syrie, les pierres précieuses, la pourpre, les étoffes de lin et de soie; la Judée, le froment, le baume, le miel, l'huile et les résines. Du territoire de Damas venaient les laines et les vins; de l'Arabie, les bestiaux; de Saba, l'or et les parfums. L'Afrique, l'Asie et l'Europe contribuaient à l'envi au luxe d'une cité assez riche pour garnir d'ivoire les bancs de ses rameurs et dont chaque armateur vivait entouré de la splendeur d'un prince. Pendant près de six siècles, cette prospérité merveilleuse connut à peine quelques passagères éclipses. En l'année 715, le roi d'Assyrie vint frapper sans succès aux portes de Tyr; cent quarante et un ans plus tard, le roi de Babylône, Nabuchodonosor, les enfonça. Le siège dura cependant quatorze ans. *Plus d'un guerrier y perdit les cheveux et revint les épaules courbées.* » *Le drame macédonien, le siège de Tyr*, *Revue des deux mondes*, 15 novembre 1880, p. 397. — Sur les prophéties d'Ézéchiel contre l'Égypte, voir *La Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 370-376.

(1) « Nabuchodonosor, dit-il, cum oppugnaret Tyrum, et arietes, machinas vineasque, eo quod cincta esset mari, muris non posset adjungere, infinitam exercitus multitudinem jussit saxa et aggeres comportare, et expleto medio mari, immo freto angustissimo, vicinum littus insulæ fecit continuum. Quod cum viderent Tyrii jam jamque perfectum, et percussione arietum murorum fundamenta quaterentur, quidquid pretiosum in auro, argento vestibusque et varia suppellectili nobilitas habuit, impositum navibus ad insulas asportavit, ita ut, capta urbe, nihil dignum labore suo inveniret Nabuchodonosor. Et quia Dei in hac parte obedierat voluntati, post aliquot captivitatis annos Tyriæ datur ei Ægyptus. » *In Ezech.*, XXIX, 17 sq., t. XXV, col. 285. Cf. cependant S. Jérôme in XXVI, 15, col. 241. S. Cyrille d'Alexandrie dit la même chose, *In Is.*, XXIII, l. II, tomus V, t. LXX, col. 522. Cf. Hävernick, *Commentar über den Propheten Ezechiel*, 1843, p. 420 sq.; Keil, *Der Prophet Ezechiel*, 1868, p. 255-260; J. de Bertou, *Essai sur la topographie de Tyr*, 1843, p. 75.

§ II. — Seconde partie : Le rétablissement d'Israel et le royaume messianique, xxxiii-xlviii.

1038. — Division de la seconde partie.

La seconde partie se divise en deux sections : 1° Prophéties sur la délivrance et le rétablissement d'Israël et sur la ruine des empires païens, xxxiii-xxxix; — 2° Tableau prophétique du futur royaume de Dieu et de sa gloire, xl-xlviii.

1re Section : Prophéties sur le rétablissement d'Israël et sur la ruine des empires païens, xxxiii-xxxix.

1039. — Subdivision de la première section.

La seconde partie des prophéties d'Ézéchiel, postérieure à la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, annonce d'abord le rétablissement d'Israël dans la Terre Promise et la ruine de ses ennemis, xxxiii-xxxix, et ensuite son triomphe par le règne du Messie, xl-xlviii. La première partie contenait principalement des menaces; la seconde est pleine de promesses. — 1° Elle s'ouvre par deux discours de Dieu à son prophète, xxxiii, 1-20 et 23-33, indiquant quel doit être le but de la mission d'Ézéchiel, après la prise de Jérusalem. — 2° Dieu prédit que les mauvais pasteurs seront chassés, et que les brebis d'Israël seront confiées à un berger fidèle, xxxiv. — 3° L'Idumée sera ravagée à cause de sa haine contre Israël, xxxv. — 4° Au contraire, Israël sera rétabli dans la Terre Promise, et elle refleurira, xxxvi, 1-15. — 5° Toutes les nations seront bénies en Israël, xxxvi, 16-38. — 6° Vision des ossements desséchés et des deux morceaux de bois réunis, symbole de la résurrection du peuple captif sous un roi unique, xxxvii. — 7° Extermination de Gog et de son armée dans la terre d'Israël, xxxviii-xxxix.

1040. — 1° Mission d'Ézéchiel après la ruine de Jérusalem, xxxiii.

Quand Jérusalem et son temple sont détruits, le prophète reçoit une mission nouvelle. Le châtiment qu'il avait annoncé dans la première partie est maintenant réalisé ;

ses frères sont accablés sous le coup, il est chargé de leur apporter des consolations et de leur indiquer le moyen de rentrer en grâce avec Dieu. Tel est le sujet des deux discours que Dieu lui adresse dans le ch. XXXIII, 1-20, et 23-33. Ils sont séparés l'un de l'autre par une date et une notice historique, 21-22. La pensée principale est exprimée au ℣. 11 : le fond de la prédication nouvelle doit être celui-ci : *Convertimini, convertimini... Nolo mortem impii, sed ut convertatur.*

1041. — 2° Le Pasteur fidèle, XXXIV.

La première consolation que Dieu donne à son peuple, après la grande catastrophe, est celle de la venue du pasteur fidèle, XXXIV. Les mauvais pasteurs qui ont perdu Israël, c'est-à-dire les prêtres et les rois infidèles, comme l'expliquent S. Éphrem et Théodoret, seront chassés et le troupeau du Seigneur sera confié à un berger qui les gardera avec soin : *Salvabo gregem meum... et suscitabo super eas pastorem unum, qui pascat eas, servum meum David*, 22-23. Ce bon pasteur, c'est le Messie, Is., XL, 11 ; Os., III, 5 ; Jer., XXIII, 5-6 ; Joa., I, 45 ; X, 11, 14, 16 ; I Pet., II, 25. « Quis hic est? Anne perspicuum eum esse Dominum Christum, ex semine Davidis secundum carnem natum? et propterea tanquam homo ipse servus est (1). » Plus loin, ℣. 29, J.-C. est appelé *germen nominatum*, un germe d'un grand nom. Cf. Is., XI, 1-2, 10 ; Joa., XV, 5.

1042. — 3° Ruine de l'Idumée et restauration d'Israël, XXXV.

Ce ne seront point seulement les chefs impies qui ont perverti Israël qui seront punis, les peuples voisins qui ont coopéré ou applaudi à sa ruine, XXXV, 15, recevront aussi leur châtiment. Édom, de qui la dévastation est annoncée, XXXV, représente ici les nations païennes, comme dans Is., LXIII, 1-8 ; Éz., XXXVI, 5. Il sera ravagé, 1-4, à cause de sa haine pour Israël, 5-9, de son désir de s'emparer d'une partie du royaume de Juda et de ses blasphèmes contre Dieu, 10-15.

(1) Théodoret, *In Ezech.*, XXXIV, 25 ; t. LXXXI, col. 1162. Cf. S. Jérôme, *In Ezech.*, l. XI, t. XXV, col. 331.

1043. — 4° Restauration d'Israël, xxxvi, 1-15.

Au contraire, la terre d'Israël, dont les païens se sont emparés, xxxvi, 1-7, sera rendue à ses enfants et de nouveau heureuse, 8-15.

1044. — 5° La félicité d'Israël devient la félicité universelle, xxxvi, 16-38.

La félicité d'Israël deviendra la félicité universelle. Dieu pardonnera ses péchés à son peuple, 16-21 ; il le rassemblera des lieux dans lesquels il est dispersé, il le fera marcher dans ses commandements et lui communiquera un esprit nouveau, 22-28 ; il le bénira, et tous les peuples reconnaîtront ainsi qu'il est le seul vrai Dieu, 29-38.

1045. — 6° Vision des ossements desséchés, xxxvii.

Dans le ch. xxxvii, Ézéchiel décrit une de ses plus belles visions, celle des ossements desséchés qui revivent, 1-14. S. Jérôme l'appelle : *Visio famosa et omnium Ecclesiarum Christi lectione celebrata*, col. 346. Elle est accompagnée de celle des deux morceaux de bois réunis, qui ne forment plus qu'un seul tout, 15-28. L'une et l'autre sont le symbole de la résurrection du peuple captif sous un roi unique, sous la houlette du Pasteur-Messie qui a été déjà annoncé plus haut, xxxiv, 23. — 1° Les versets 1-10 exposent la vision des ossement arides, les versets 11-14 en donnent l'explication. Théodoret a observé avec justesse (1) que la résurrection des corps se fait par deux actes successifs, comme la création de l'homme dans la Genèse ; Dieu restitue d'abord le corps, 7-8, et puis il lui rend l'âme, 9-10. Dieu explique lui-même à Ézéchiel le sens de ce qu'il lui a montré : *Ossa hæc universa, domus Israel est*, 11 ; elle se relèvera et sera rétablie dans la Terre Sainte. — Les Pères et les docteurs ont vu dans cette vision

(1) Théodoret, *In Ezech.*, xxxvii, 8 : « Pristinum opificium altera instauratio consequitur. Sicut enim primi parentis Adami corpus prius effictum, deinde in ipsum anima inspirata fuit ; ita hic quoque utraque convenere ad propriam compagem. » T. lxxxi, col. 1191.

magnifique une preuve soit directe, soit plutôt indirecte et typique, de la résurrection générale. « Non posset de ossibus figura componi, si non idipsum et ossibus eventurum esset, » dit Tertullien. « Nec statim hæreticis occasionem dabimus, — dit de même S. Jérôme, qui appelle ce passage *parabolam resurrectionis* — si hæc de resurrectione communi intellig denegemus, nunquam enim poneretur similitudo resurrectionis ad restitutionem Israelitici populi significandam, nisi staret ipsa resurrectio et futura crederetur, quia nemo de rebus non extantibus incerta confirmat. » Théodoret appelle très justement la vision d'Ézéchiel : *Resurrectionis omnium hominum figura* (1). — 2° 15-28. Non seulement Israël recouvrera sa patrie, mais il ne sera plus divisé : Juda et Éphraïm seront comme deux morceaux de bois inséparablement réunis.

1046. — 7° Extermination de Gog et de son armée, XXXVIII-XXXIX.

1° « Cette prophétie est une des plus difficiles de l'Ancien Testament, dit Calmet, *In Ezech.*, XXXVIII, 2. Il y en a très peu qui aient plus partagé les anciens et les nouveaux interprètes. » — 1° Gog, roi de *Rôsch* (Vulgate : *caput*), de Mosoch et de Thubal, dans la terre de Magog, est un chef Scythe. Rôsch désigne une peuplade scythe qui habitait les environs du Taurus; Mosoch et Thubal, les Mosques et les Tibaréniens des auteurs classiques (2). Gog réunit ses soldats, et, sur

(1) Tertullien, *De resurr. carnis*, XXX, t. II, col. 837; S. Jérôme, in loc., col. 349; Théodoret, *In Ezech.*, XXXVII, 4-6, t. LXXXI, col. 1191. Cf. S. Justin, *Apol.*, I, 52, t. VI, col. 406; S. Irénée, *Adv. Hær.*, V, 15, t. VII, col. 1164.

(2) Gesenius a réuni dans le *Thesaurus linguæ hebrææ*, p. 1253, les passages qui prouvent que *Rôsch* désigne une peuplade scythe. Pour Mosoch et Thubal, voir *La Bible et les découvertes modernes*, t. I, p. 257. — Quant à Magog, Josèphe dit déjà, *Ant. Jud.*, I, VI, 1, p. 20, que ce nom désigne les Scythes. S. Jérôme assure que les Juifs de son temps entendaient par Gog : *gentes Scythicas immanes et innumerabiles, quæ trans Caucasum montem et paludem Mæotidem et prope Caspium mare ad Indiam usque tendantur. In Ezech.*, l. XI, t. XXV, col. 356. Cf. *Quæst. in Gen.*, X, 2; Assemani, *Biblioth. orient.*, III, 2, p. 16, 17, 20; d'Herbelot, *Biblioth. orientale*, au mot Jagiouge; Bochart, *Phaleg*, t. III, p. 19. — Sur Gog et Magog, cf. Tylor, *La civilisation primitive*, t. I, p. 445-446.

l'ordre de Dieu, les conduit du septentrion contre la Palestine ; il a dans son armée des habitants de presque tout le monde ancien : des Perses, des Éthiopiens et des Lybiens, des fils de Gomer et de Thogorma, c'est-à-dire des Cimmériens et des Arméniens, XXXVIII, 1-9. — 2° Son but est de piller et de dévaster la Terre Sainte redevenue prospère, 10-16. — 3° Mais cette invasion de barbares ne servira qu'à apprendre aux païens quelle est la puissance du vrai Dieu, car il anéantira la formidable armée de Gog, 17-23. — 4° Elle périra sur les montagnes d'Israël, XXXIX, 1-8. — 5° Il faudra aux habitants sept années pour brûler les armes des morts et sept mois pour ensevelir leurs cadavres, pendant que les oiseaux de proie se rassasieront de leur chair. 9-20. — 6° Toutes les nations apprendront ainsi que si Dieu a puni son peuple et l'a livré aux païens, parce qu'il avait péché, il s'est maintenant réconcilié avec lui et ne l'abandonnera plus, 21-29.

2° Gog est la figure des ennemis et des persécuteurs de l'Église, Apoc., XX, 7.

3° Dans les dernières années du VIIe siècle av. J.-C., les Scythes avaient fait dans l'Asie occidentale une invasion formidable qui avait rendu leur nom redouté et exécré. Chassés des montagnes du Caucase, qu'ils habitaient, par les Massagètes, ils étaient descendus dans l'Asie Mineure; armés de l'arc et montés sur des chevaux, comme nous les représente Ézéchiel, XXXIX, 3, et XXXVIII, 15 (1), ils avaient pris Sardes; puis se tournant vers la Médie, ils défirent Cyaxare, roi de ce pays; de là, ils se dirigèrent vers l'Égypte. Psammétique parvint à les éloigner, à force de présents; revenant donc sur leurs pas, ils pillèrent le temple d'Ascalon; mais ils furent enfin battus et détruits, non pas cependant sans laisser leur nom après eux comme un synonyme de terreur et d'épouvante, Hérod., I, 103 sq. La tradition rattache le nom de Scythopolis, l'ancienne Bethsan, à la scène de leur désastre, Pline, V, 16; cf. Ézéch., XXXIX, 11, 16. Le souvenir de leurs ravages et de leurs cruautés était encore récent et présent à

(1) Cf. pour l'arc, Hérod., I, 33; IV, 132; Xénoph., *Anab.*, III, I, § 15; Plin., VII, 57; pour les chevaux, Hérod., IV, 46; Thucyd., II, 96.

toutes les mémoires quand écrivait Ézéchiel; voilà pourquoi Dieu lui inspira de prendre les Scythes comme l'emblème de a violence contre le peuple de Dieu, et de montrer dans leur défaite le signe prophétique de la défaite de tous les ennemis de son nom.

IIe Section : Le nouveau royaume de Dieu, XL-XLVIII.

1047. — Division de la seconde section.

Cette seconde section, quoique composée plusieurs années après les prophéties précédentes, se rattache étroitement à elles. Le premier temple est détruit; mais Dieu rétablira son ancien sanctuaire, XXXVII, 26-28, nous a déjà dit Ézéchiel. Un nouveau temple s'élèvera, digne du Seigneur, et il en prendra possession, comme il va maintenant nous l'apprendre, XLIII. Le peuple d'Israël recouvrera également sa patrie, comme le prophète l'avait annoncé, XXXVII, 25, et comme il le développe maintenant tout au long. Les neuf derniers chapitres nous décrivent le nouveau royaume de Dieu, la restauration de la religion et de la nationalité juive. Dans une vision magnifique, Ézéchiel est transporté dans la Terre Sainte, la vingt-cinquième année de la captivité, la quatorzième après la prise de Jérusalem, et là Dieu lui montre à l'avance ce qu'il accomplira dans l'avenir, le nouveau temple, le nouveau culte qui lui sera rendu et le nouveau partage de la Palestine. Ce triple sujet forme la matière des trois subdivisions de la dernière section : 1° le temple futur, XL-XLII; 2° le culte, XLIII-XLVI; 3° la félicité de la terre de Chanaan et le partage qui en est fait entre les douze tribus, XLVII-XLVIII.

1048. — La section XL-XLVIII doit-elle s'entendre dans un sens littéral ou dans un sens allégorique?

1° Cette dernière partie d'Ézéchiel à été toujours regardée comme la plus difficile à comprendre et à expliquer (1). Les uns l'ont entendue dans un sens littéral, les autres dans un

(1) S. Jérôme désespère d'en saisir le sens, dans le prologue du ch. XL, *In Ezech.*, l. XII, t. XXV, col. 369.

sens purement allégorique. Parmi ceux-ci, il faut compter la plupart des Pères qui s'en sont occupés : ils ont tout interprété comme une allégorie, dans l'impossibilité où ils étaient de découvrir une signification littérale aux paroles du prophète.

2° Pour saisir le véritable sens de ces oracles, il faut distinguer entre les divers chapitres. Les derniers, qui décrivent la division future de la Terre Sainte, XLVII-XLVIII (et probablement aussi ceux qui traitent du culte qu'on rendra à Dieu dans l'avenir, XLIII-XLVI), ne doivent certainement pas se prendre à la lettre; ce ne sont que des symboles qui ont une signification beaucoup plus haute. La prophétie du nouveau royaume d'Israël annonce, sans doute, le retour de la captivité; mais ce n'est point là son objet principal : elle a surtout pour but de peindre le règne du Messie et les biens qu'il apportera au monde. Il est évident que la source du temple, XLVII, 1-12, n'est qu'une image; la nouvelle terre d'Israël, la nouvelle Jérusalem, séparée du temple, que nous représente le ch. XLVIII, ne sont aussi que des figures. « Reliqua in novi templi ædificio prophetæ ostensa ad Ecclesiam Christi pertinere planum est, dit S. Éphrem, quocirca sacerdotes ejus domus Apostolorum typum fuisse, mactatosque in illa vitulos Christi immolationem præfigurasse tenendum est (1). » L'interprétation donnée par les Pères de ces passages est incontestable. Quant au temple lui-même, tel qu'il est décrit, XL-XLIII, plusieurs n'ont voulu y voir également qu'un temple symbolique, mais il paraît plus naturel d'entendre littéralement sur ce point le langage du prophète (voir le n° suivant). Il commence par décrire des choses réelles, et il s'élève ensuite peu à peu du réel au symbolique, de l'édifice que construiront les Juifs après la fin de la captivité au règne du Messie.

1049. — 1° Le nouveau temple, XL-XLII.

Après avoir indiqué brièvement dans l'introduction de la

(1) S. Éphrem, *In Ezech.*, XLI, *Op. Syr.*, t. II, p. 200; S. Jérôme parle de même, *In Ezech.*, XL, t. XXV, col. 571-572.

vision, XL, 1-4, en quel temps, en quel lieu et dans quel but elle lui a été accordée, Ezéchiel commence la description du temple. 1° Il décrit d'abord les enceintes et les parvis avec les portes et les logements, XL, 5-47; 2° puis le sanctuaire avec les bâtiments qui en dépendent, XL, 48-XLI, 26; 3° enfin les édifices destinés aux repas des prêtres après les sacrifices et à la garde des vêtements sacerdotaux, XLII.

« Le temple qui nous est décrit par Ézéchiel est, selon toutes les apparences, le même qu'il avait vu avant sa captivité et qui avait été brûlé par les Chaldéens quatorze ans avant cette vision. En comparant les livres des Rois et des Paralipomènes avec Ézéchiel, nous remarquons les mêmes dimensions dans les pièces que les uns et les autres ont décrites; par exemple, le temple, ou le lieu qui comprenait le sanctuaire et le Saint, le vestibule de devant le temple, tout cela se trouve de mesure égale dans les Rois comme dans Ézéchiel (1); les ornements du dedans du temple y sont tous les mêmes (2). Dans tous les deux, on voit deux parvis, l'un intérieur pour les prêtres et l'autre extérieur pour le peuple (3). Il y a donc lieu de croire que dans tout le reste, le temple d'Ézéchiel était ressemblant à l'ancien temple, et que le dessein de Dieu, en retraçant ses idées dans la mémoire du prophète, était de conserver la mémoire du plan, des dimensions, des ornements et de toute la structure de ce divin édifice, afin qu'au retour de la captivité le peuple pût plus aisément le rétablir suivant ce modèle. L'application du prophète à décrire cet édifice était un motif d'espérance pour les Juifs de se voir un jour délivrés de la captivité et de voir le temple rebâti et leur nation dans son ancien héritage. Ézéchiel touche assez légèrement la description du temple ou de la maison du Seigneur, qui comprenait le Saint et le sanctuaire, décrits exactement dans les livres des Rois. Il s'étend davantage sur les portes, les galeries et les

(1) Cf. III Reg., VI, 2, 3, 16 et Ez., XLI, 2, 3, 4 sq.
(2) III Reg., VI, 19 et Ez., XLI, 16-17.
(3) III Reg., VI, 36 et II Par., IV, 9 et Ez., VIII, 7, 16; XL, 17, 19, etc.

appartements du temple, dont l'histoire des Rois n'avait pas parlé ou qu'elle n'avait fait que marquer en passant (1). »

1050. — 2° Le nouveau culte, XLIII-XLVI.

1° Quand le nouveau temple est fini, Dieu en prend possession. « Le Seigneur apparaît, et il remplit la maison de sa propre gloire, pour montrer, dit Théodoret de Cyr, que non seulement elle sera bâtie, mais aussi qu'elle sera remplie d'une vertu divine. » Il annonce au prophète qu'Israël ne profanera plus son nom, mais sera fidèle à son culte, XLIII, 1-12. — 2° Un nouvel autel des holocaustes sera élevé; les mesures en sont données et les sacrifices qui doivent être offerts pour son inauguration indiqués, XLIII, 13-27. — 3° Les règles du nouveau culte sont ensuite tracées : nous apprenons quelle est la place et quels sont les devoirs des princes, XLIV, 1-4, des lévites et des prêtres qui desservent l'autel et le Saint, XLIV, 5-31. — 4° Quelles seront les redevances dues aux ministres du sanctuaire et au prince, après la division future du pays, XLV, 1-17. — 5° Quels sacrifices devront être offerts aux jours de sabbat, aux néoménies, aux fêtes et chaque jour, XLV, 18-XLVI, 15. — 6° Enfin Dieu règle les droits de propriété du prince, XLVI, 16-18, et trace le plan des cuisines destinées à faire cuire la chair des victimes offertes sur son autel, 19-24.

1051. — 3° Le nouveau partage de la Terre Sainte, XLVII-XLVIII.

1° Ce n'est point seulement Jérusalem et le temple qui seront rendus à Israël, ce sera toute la Terre Sainte, redevenue féconde. Elle deviendra semblable au paradis terrestre, avait déjà prédit le prophète, XXXVI, 35; une magnifique vision symbolise maintenant la félicité nouvelle de la vieille terre de Chanaan. Il y avait dans l'ancien temple une source qui servait aux besoins du culte; ses eaux, après avoir été employées par les prêtres, allaient, par des canaux souterrains, se jeter dans le torrent de Cédron et de là dans la mer

(1) Calmet, *Commentaire littéral sur Ézéchiel*, XL, 1, p. 404-405.

Morte. Dieu fait de cette source, transfigurée aux yeux du prophète, cf. Joel, III, 18; Zach., XIV, 8, l'emblème de la félicité messsianique, cette eau vive du salut que Jésus-Christ apportera au monde, Joa., IV, 14; VII, 37-38; le filet d'eau du mont Moriah grossit et devient un grand fleuve, il adoucit les ondes salées du lac Asphaltite et rend verdoyantes et fertiles ses rives désolées, n° 437, belle image des changements merveilleux qu'apportera au monde l'Évangile, XLVII, 1-12 (1).

2° La terre d'Israël ainsi régénérée sera de nouveau partagée entre les douze tribus, XLVII, 13-XLVIII. — 1° Le prophète nous fait d'abord connaître quelles seront les limites de ce nouveau royaume, destiné à être divisé entre les enfants d'Israël et les prosélytes qui se sont joints à eux, XLVII, 13-23. — 2° Il énumère ensuite, dans une distribution idéale, la part de chacune des douze tribus, XLVIII, 1-29. — 3° Enfin la vision et le livre entier de ses prophéties se terminent par la description de la ville capitale du nouveau royaume, dont le nom sera *Yehovah schammah, Dominus ibidem,* « Dieu est là. » XLVIII, 30-35.

1052. — **Résumé des dernières prophéties d'Ézéchiel.**

1° Il sera utile de réunir comme en un seul tableau les traits épars dans la dernière grande vision d'Ézéchiel, XLVI-XLVIII, et dans les prophéties concernant la restauration d'Israël, XXXIV-XXXVII (2). Quand Dieu aura établi dans la terre de Chanaan les Israélites ramenés de la captivité, nous apprend le prophète, ils formeront un seul peuple, qui sera gouverné par son serviteur David, c'est-à-dire le Messie. Ils se partageront à nouveau la Terre Promise, de la manière suivante : Au milieu, ils laisseront un espace de 25,000 coudées carrées, formant à peu près le cinquième de la Palestine, pour le nouveau temple et ses ministres, ainsi que pour la capitale et ses ouvriers; des deux côtés seront réservées des propriétés pour le prince. Le temple sera bâti au centre, sur une haute montagne; il occupera avec ses dépendances une su-

(1) Cf. Le Hir, *Études bibliques*, t. II, p. 258-259.
(2) Keil, *Der Prophet Ezechiel*, p. 495 sq.

perficie de 500 coudées carrées; les possessions des prêtres, de 25,000 coudées de long sur 10,000 de large, seront au sud du temple; celles des lévites au nord; celles du prince à l'est et à l'ouest; la capitale sera située au midi de la terre sacerdotale. Le reste du pays sera partagé entre les douze tribus, sept au nord, cinq au sud, de telle sorte que chacune d'elles s'étende depuis le Jourdain ou la mer Morte jusqu'à la Méditerranée. Les étrangers qui habiteront au milieu d'Israël recevront leur part comme les enfants de Jacob; les païens feront partie du royaume du Christ et participeront aux bienfaits de l'Évangile.

2° Le peuple ainsi rétabli dans la Terre Sainte devra, à la suite de son prince, aller honorer Dieu en son temple aux fêtes solennelles et lui offrir ses présents. Le prince, à toutes les fêtes, sera tenu d'offrir les victimes pour les sacrifices; le peuple lui devra pour cela la 60e partie de la récolte du froment, la 100e de l'huile et la 200e des troupeaux. Le service de l'autel et du Saint ne pourra être fait que par les prêtres de la race de Sadoc, restée fidèle au Seigneur quand Israël sacrifiait aux idoles; tous les autres enfants de Lévi seront employés au bas ministère; les incirconcis ne pénétreront plus dans le temple. Quand Israël adorera ainsi son Dieu, il sera comblé des plus abondantes bénédictions : une source d'eau vive se répandra du seuil du temple dans la vallée du Jourdain et rendra douces les eaux amères de la mer Morte; ses rives se couvriront d'arbres fruitiers, portant leurs fruits tous les mois; leurs feuilles ne se flétriront jamais et seront elles-mêmes utiles. Ce sont là, sous d'autres images, les bienfaits de la venue du Messie, prédits déjà par Isaïe et les autres prophètes, l'annonce des changements merveilleux que le Rédempteur opérera dans le monde en fécondant, par la rosée de sa grâce, la terre rendue auparavant stérile par le péché.

CHAPITRE V.

DANIEL.

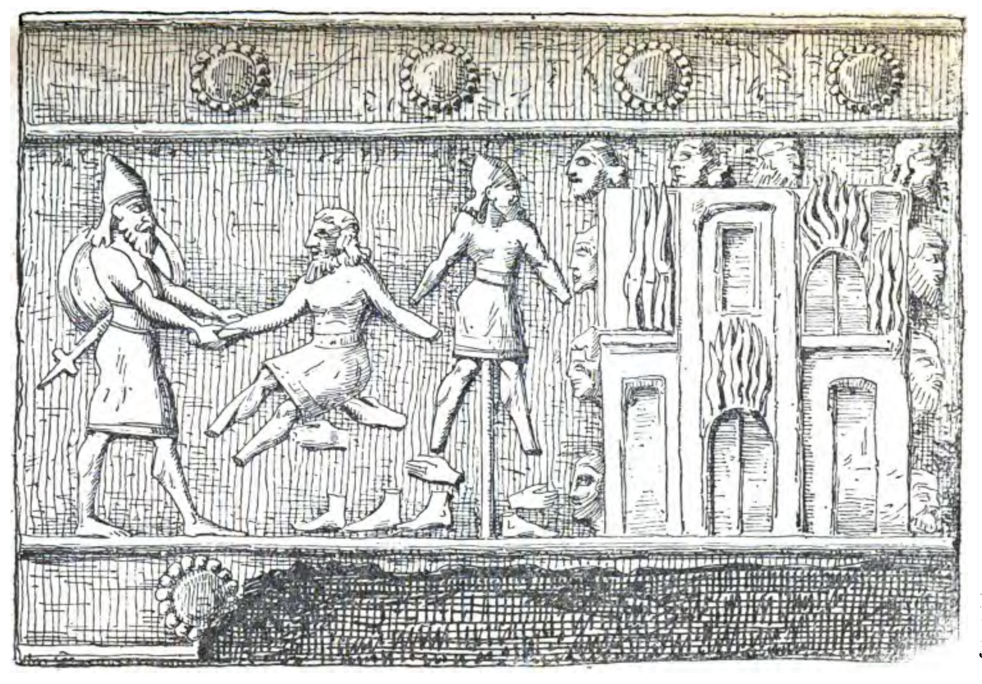
ARTICLE I.

Introduction au livre de Daniel.

Vie du prophète. — Texte et versions de son livre. — Preuves de l'authenticité — Réfutation des objections.

1053. — Vie de Daniel.

Daniel, « Dieu est mon juge ou mon défenseur, » le quatrième des grands prophètes, était de race royale, Dan., I, 3; Josèphe, *Ant. jud.*, X, x, 1. Il fut emmené captif à Babylone, la troisième année du règne de Joakim (606), cf. n° 980, note. Là, avec trois de ses compagnons, il fut élevé à l'école du palais royal, observa fidèlement la loi mosaïque, gagna la confiance de celui qui était chargé de veiller sur lui, I, 8-16; fit de rapides progrès, et, au bout de trois ans, I, 5, 18, eut l'occasion de montrer sa pénétration d'esprit et sa perspicacité en expliquant le songe de Nabuchodonosor, II, 14 sq.; et en montrant l'innocence de Susanne, XIII, 45 sq. Le roi le nomma gouverneur en chef, II, 48. Il interpréta plus tard un second songe de Nabuchodonosor, IV, 7-27, et le *mané*, *thécel*, *pharès* du festin de Balthasar, V, 10-28, quoiqu'il n'occupât plus alors son ancienne position officielle parmi les mages, V, 2, 7, 8, 12. Après la conquête de Babylone par les Mèdes et les Perses, il devint, sous Darius le Mède, le premier des trois ministres de l'empire, Dan., VI, 2; il excita ainsi l'envie, et ses ennemis le firent jeter deux fois dans une fosse aux lions, où il fut miraculeusement préservé, VI; XIV, 29-42, ce qui l'affermit dans les bonnes grâces de Darius. Cyrus se montra également bien disposé envers lui, VI, 28; cf. I, 21. C'est la 3e année de ce roi, 534, qu'il eut, sur les rives du Tigre, sa dernière vision. X, 1, 4. La fin de sa vie nous est inconnue.



42. — FOURNAISE ASSYRIENNE (P. 610. Daniel, III, 19-94). (Bas-relief assyrien des portes de bronze de Balawat.)

Un bas-relief des portes de bronze de Balawat, de l'époque de Salmanasar, roi d'Assyrie (859-825 avant J.-C.), représente divers supplices, entre autres celui de la fournaise, auquel furent condamnés les compagnons de Daniel. On y voit les flammes jaillissant, par les ouvertures, avec une grande violence. Les têtes d'une dizaine de suppliciés sont figurées au-dessus et aux côtés de la fournaise, afin de montrer qu'elle est destinée à ceux qui périssent par le feu.

On croit communément qu'il mourut à Suse; on y montre son tombeau, où les pèlerins se rendent en foule. Ézéchiel, dans ses prophéties, cite Daniel, avec Noé et Job, comme un modèle de justice, XIV, 14, 20; il vante aussi sa sagesse, XXVIII, 3. — Le dernier des grands prophètes occupa, à la cour des rois de Chaldée et de Perse, une situation analogue à celle de Joseph à la cour des pharaons. Au commencement et à la fin de l'histoire du peuple juif, nous voyons ainsi un représentant du vrai Dieu auprès des monarques païens. Daniel n'exerça pas sur l'avenir de son peuple une influence de même nature que Joseph; mais par sa position et plus encore par ses oracles, par ses prédictions sur la venue du Messie, il agit puissamment sur ses frères et prépara ainsi les voies à l'avènement du Christianisme (1).

1054. — Du texte et des versions de Daniel.

La langue de Daniel appartient à une période de transition. Son livre est écrit en deux dialectes différents, une partie en hébreu et une partie en araméen (2). L'introduction, I-II, 4[a], est en hébreu. A l'occasion de la réponse faite au roi en araméen, cette dernière langue est employée, II, 4[b]-VII. Quand Daniel raconte ses visions, il reprend, excepté dans la première, VII, l'idiome par lequel il avait commencé, VIII-XII. Les parties dites deutérocanoniques, III, 24-100 et XIII-XIV, n'existent plus qu'en grec. — L'hébreu de ce livre a les plus grandes ressemblances avec celui d'Habacuc et d'Ézéchiel. L'araméen, comme celui d'Esdras, a une forme plus archaïque que celui des autres documents les plus anciens que nous possédons en cette langue, comme les Targums. —

(1) Sur Daniel, voir les Bollandistes, *Acta Sanctorum*, t. V, julii 21 die, *De S. Daniele propheta Babylone sylloge historica*, p. 117-130.

(2) La partie araméenne de Daniel est généralement appelée *chaldéenne*. Cette dernière expression est impropre et peut induire en erreur, en faisant croire que la langue employée par Daniel dans cette partie de son livre est la langue des Chaldéens; c'était, comme le dit le texte, le dialecte des habitants d'Aram ou de la Syrie, ארמית, *'arâmîth* συριστί, *syriace*. Daniel réserve le nom de *lingua Chaldæorum* à celle qui s'écrivait avec les caractères cunéiformes, Dan., I, 4.

On rencontre dans Daniel quelques termes techniques d'origine grecque. — La traduction grecque de Daniel qu'on lit dans les éditions imprimées des Septante, est celle de Théodotion, n° 114 (1). Notre version Vulgate a été faite sur l'hébreu et l'araméen pour la partie protocanonique; sur Théodotion, pour la partie deutérocanonique. — Les chapitres XIII et XIV, contenant l'histoire de Susanne et celle de Bel et du dragon, n'existent plus qu'en grec. Ils ne sont pas probablement du même auteur que les 12 chapitres précédents.

1055. — Preuves de l'authenticité du livre de Daniel.

L'authenticité du livre de Daniel est universellement niée aujourd'hui par les rationalistes; ils prétendent qu'il est apocryphe et que les prophéties qu'il contient ont été écrites après coup, *post eventum*, du temps des Machabées. — La tradition a toujours admis au contraire Daniel comme un livre canonique et digne de foi. Toute la partie qui subsiste encore en hébreu et en araméen est acceptée sans contestation par les Juifs et les chrétiens; quant à la partie qui n'existe plus qu'en grec, elle est rejetée par les Juifs et les protestants; mais le concile de Trente en a consacré avec raison l'autorité, n° 35 (2). — Les principales preuves de l'authenticité de Daniel sont les suivantes : 1° Le témoignage du Nouveau Testament, Matth., XXIV, 15; Heb., XI, 33; etc.

(1) La traduction de Daniel par Théodotion fut substituée de bonne heure à celle des Septante dans les Églises grecques. « Illud quoque lectorem admoneo, Danielem non juxta LXX interpretes, sed juxta Theodotionem Ecclesias legere, » dit S. Jérôme, *Comm. in Dan.. Prol.*, t. XXV, col. 493. Il répète la même chose dans la Préface de sa traduction de Daniel, et il ajoute qu'il ne sait pas pourquoi cette substitution a été faite : « Hoc cur acciderit, nescio. » Il affirme néanmoins que la version des Septante était infidèle : « Hoc unum affirmare possum quod multum a veritate discordet, et recto judicio repudiatus sit. » On l'a crue perdue jusqu'au siècle dernier, où elle a été retrouvée par de Magistris et publiée d'après le *Codex Chisianus*, *Daniel secundum Septuaginta*, Rome, 1772.

(2) On peut voir les preuves spéciales de la canonicité de Dan., III, 24-100; XIII-XIV, dans Vieusse, *La Bible mutilée par les protestants* p. 182-202.

— 2° Celui de Josèphe; il raconte, *Ant. Jud.*, XI, VIII, 5, qu'on montra les prophéties de Daniel à Alexandre le Grand, quand ce dernier visita Jérusalem. — 3° Le premier livre des Machabées, qui est presque contemporain des événements qu'il raconte, suppose l'existence du livre de Daniel, I Mac., II, 60; bien plus, la connaissance de la version grecque de ce livre, I Mac., I, 54 et Dan., IX, 27; I Mac., II, 59 et Dan., III, (voir le texte grec); par conséquent celui-ci avait été écrit assez longtemps avant cette époque. — 4° On ne peut expliquer l'admission de Daniel dans le canon juif qu'en le regardant comme une œuvre authentique. Ce canon était clos avant l'époque des Machabées, et par conséquent tous les écrits qu'il contient sont d'une date antérieure. — 5° La connaissance minutieuse que possède l'auteur des mœurs, des coutumes, de l'histoire et de la religion chaldéennes est une preuve qu'il était contemporain des faits qu'il raconte; après la ruine de l'empire de Nabuchodonosor par les Perses et les Mèdes, personne n'aurait pu être initié à tant de détails minutieux dont les découvertes modernes confirment l'entière exactitude. — 6° La langue est celle d'un homme vivant à l'époque de la captivité. Il avait l'habitude de s'exprimer dans les deux langues, hébraïque et araméenne; du temps des Machabées, on ne parlait plus qu'araméen : l'emploi de certains mots, d'origine aryenne et non sémitique, ne s'explique non plus que par l'habitation de Daniel à la cour des rois perses : un Juif écrivant en Palestine n'aurait jamais usé de pareilles expressions (1).

1056. — Réfutation des objections contre l'authenticité de Daniel.

Pour rejeter l'authenticité du livre de Daniel, les incrédules s'appuient : 1° sur les faits surnaturels qu'il contient et qu'ils traitent de fabuleux et d'impossibles; les miracles sont incroyables; les prophéties trop circonstanciées pour avoir été rédigées avant les événements. — Nous ne contestons pas qu'il n'ait fallu une intervention miraculeuse de Dieu pour

(1) On peut voir le développement de ces preuves dans *La Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 377-508.

produire quelques-uns des événements dont il s'agit et pour découvrir l'avenir à un mortel; mais nous croyons au miracle et nous ne rejetons pas un écrit parce qu'il n'a pu être composé que moyennant une révélation. La possibilité et l'existence du miracle sont pour tout chrétien aussi certaines que l'existence de Dieu qui le produit, Dieu jugea à propos de multiplier les prodiges pour se manifester aux Gentils et mettre fin à la captivité, du temps de Daniel, comme il l'avait fait à l'époque de l'Exode pour arracher son peuple à la servitude de l'Égypte, et comme il le fit depuis pour fonder son Église; il avait des raisons très sages pour agir ainsi, de même que pour prédire à l'avance la persécution d'Antiochus Épiphane. — 2° A ces objections *a priori*, on ajoute des objections de détail qui n'ont pas plus de valeur. L'auteur de l'Ecclésiastique n'a pas nommé Daniel parmi les prophètes; donc, assure-t-on, il ne le connaissait pas. — La conclusion est fausse. Dans le canon hébreu, Daniel est placé parmi les hagiographes, non parmi les prophètes; de là l'omission de Jésus ben Sirach, qui passe d'ailleurs également Esdras sous silence. Quant à la place donnée à Daniel dans la Bible hébraïque, elle a sa raison d'être dans le fait que ce personnage, quoiqu'il soit le quatrième des grands prophètes, eut une mission spéciale, en dehors de la mission ordinaire des prophètes; il joua un rôle dans l'histoire de Babylone, et son œuvre a ainsi revêtu un caractère particulier dont aucun autre écrit de l'Ancien Testament n'offrait le prototype. — 3° On allègue aussi contre l'authenticité du livre de Daniel les noms grecs d'instruments de musique qu'on lit III, 5, 7, 10, et qui ne peuvent avoir été connus, dit-on, en Asie qu'à une époque moins ancienne que celle de Cyrus. — Cette objection porte à faux; il existait entre la Grèce et l'Asie antérieure des relations soit directes, soit indirectes, longtemps avant l'époque de Daniel; il n'est donc pas surprenant que des noms grecs d'intruments de musique et ces instruments eux-mêmes fussent connus à Babylone. — Toutes les objections qu'on fait contre l'authenticité du livre de Daniel sont donc sans fondement.

ARTICLE II.

Analyse et explication du livre de Daniel.

1057. — Division du livre de Daniel.

Le livre de Daniel se divise en deux parties très distinctes : la première, I-VI, est historique ; la seconde, VII-XII, est prophétique. Dans la partie historique, Daniel parle à la troisième personne ; dans la partie prophétique, à la première, le verset d'introduction excepté, VII, 1 et X, 1. Malgré cette différence de langage, on admet généralement l'unité du livre. L'emploi successif des deux personnes s'explique par la nature du sujet : le prophète raconte sous forme de narration impersonnelle les faits et les événements symboliques, parce qu'ils peuvent être directement contrôlés, mais il parle en son propre nom, quand il rapporte des révélations et des visions personnelles, parce qu'elles tirent leur autorité du témoignage même du prophète à qui elles ont été communiquées. On remarque quelque chose d'analogue dans les autres prophètes, Is., VII, 3 ; XX, 2 ; XXXVI-XXXIX. — Un appendice, contenant l'histoire de Susanne et celle de Bel et du dragon, XIII-XIV, termine le livre de Daniel dans les Bibles grecques et latines (1).

Ire Partie : Partie historique, I-VI.

1058. — Résumé de cette partie.

Le but de cette partie du livre de Daniel n'est point de donner une histoire sommaire de la captivité ou de la vie du prophète, mais de nous faire connaître les moyens que Dieu employa, pendant cette période de châtiment et de désolation, pour consoler, encourager et soutenir Israël, en lui

(1) Commentateurs catholiques : S. Hippolyte, *Fragmenta in Danielem*, t. X, col. 638-699 ; Théodoret de Cyr, *Commentarius in visiones Danielis*, t. LXXXI, col. 1255-1546 ; S. Éphrem, *In Danielem prophetam explanatio, Opera syriaca*, t. II, p. 202-233 ; S. Jérôme, *Commentariorum in Danielem prophetam liber unus*, t. XXV, col. 491-584 ; Rohling, *Das Buch des Propheten Daniels*, in-8°, Mayence, 1876 ; Trochon, *Daniel*, 1882 ; etc.

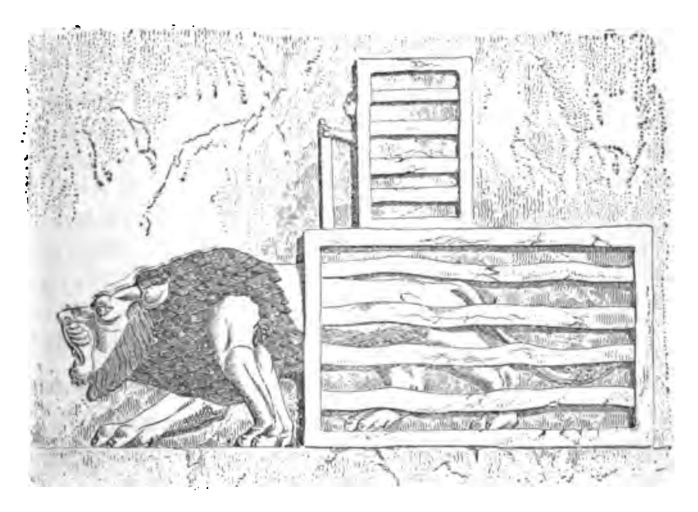
montrant que Dieu ne l'avait pas abandonné. — 1° Le premier chapitre forme l'introduction à tout le livre, en nous apprenant comment Daniel fut élevé à la cour même du roi. — 2° Le second chapitre contient le récit d'un songe de Nabuchodonosor, en 602 ou 603, et l'explication qu'en donna Daniel. Le roi avait vu une statue dont la tête était d'or, la poitrine et les bras d'argent, le ventre et les cuisses de bronze, les jambes de fer, une partie des pieds de fer et l'autre d'argile. Le prophète expliqua au roi, comme Joseph l'avait fait autrefois au pharaon, la signification du songe. Les diverses parties de la statue marquaient les empires qui devaient se succéder dans le monde : la tête d'or, c'est l'empire de Nabuchodonosor; la poitrine d'argent, c'est l'empire médo-perse; le ventre de bronze, c'est l'empire d'Alexandre et les royaumes des Séleucides et des Ptolémées, la Syrie et l'Égypte, qui en sont issus; les jambes de fer, c'est l'empire romain qui brise et écrase tout; les pieds, moitié argile, moitié fer, c'est ce même empire divisé en empire d'Orient et empire d'Occident. Une petite pierre, détachée de la montagne, c'est-à-dire Jésus-Christ, renverse le colosse, et Dieu fonde le royaume éternel de son Église. — 3° Dans le ch. III, 1-97, nous voyons comment Dieu sauva miraculeusement des flammes de la fournaise les compagnons de Daniel qui avaient refusé d'adorer la statue érigée par Nabuchodonosor; nous y lisons aussi le cantique par lequel ils remercièrent Dieu de sa protection. — 4° Les ch. III, 98-IV, renferment une lettre de Nabuchodonosor, dans laquelle ce roi raconte comment Daniel lui expliqua un songe destiné à lui annoncer qu'il vivrait sept ans comme une bête, atteint de cette espèce de folie qu'on appelle lycanthropie et qui consiste à croire que l'on a été changé en bête. Tout ce qu'avait dit le prophète s'était réalisé. — La forme épistolaire est abandonnée, IV, 25-30, et reprise 31-34. — 5° Le ch. V décrit le festin de Balthasar, l'interprétation du *mané*, *thécel*, *pharés*, par Daniel, et l'accomplissement de ce qu'il avait prédit. — 6° Le ch. VI nous apprend comment Dieu sauva miraculeusement Daniel, dans la fosse aux lions, où l'avaient fait jeter la malice et l'envie



43. — SERVITEURS PUISANT LE VIN ET L'APPORTANT AUX CONVIVES DANS UN GRAND FESTIN.

(Bas-relief assyrien.)

(Cf. Dan., v, et voir aussi Fig. 14, p. 160.)



44. — LION CONSERVÉ VIVANT DANS UNE CAGE.

(Bas-relief assyrien.)

(Cf. Dan., VI.)

de ses ennemis, jaloux de sa faveur auprès de Darius le Mède.

IIe Partie : Prophéties, VII-XII.

1059. — 1° Prophétie des quatre empires représentés par quatre animaux, VII.

Le ch. VII contient le récit d'un songe prophétique de Daniel. La première année du règne de Balthasar, il vit les mêmes empires dont il a été déjà question au ch. II, mais sous un nouveau symbole; au lieu de la statue, ce sont maintenant des animaux : l'empire chaldéen est représenté par un lion ailé, tel qu'on en voit sur les monuments indigènes; le médo-perse, par un ours avec trois rangs de dents dans la gueule (les royaumes de Lydie, d'Égypte et de Babylone, cf. VI, 2); le gréco-macédonien, par un léopard qui avait quatre ailes (Antigone, Ptolémée, Lysimaque et Cassandre, successeurs d'Alexandre); le romain, par une bête terrible, aux dents de fer, et à dix cornes, entre lesquelles en pousse une onzième qui arrache trois des précédentes. L'interprétation de la quatrième bête donne lieu à des contestations. Plusieurs croient qu'elle représente l'empire grec, non le romain, parce qu'ils font du mède et du perse deux empires successifs; à leurs yeux les dix cornes sont dix rois de Syrie, et la onzième corne est Antiochus Épiphane. Cette explication est invraisemblable : elle a le tort de partager en deux l'empire médo-perse. Les dix cornes sont dix empereurs romains; quant à la onzième, les commentateurs catholiques la considèrent généralement comme l'emblème de l'Antechrist, persécuteur de l'Église, II Thess., II.

1060. — 2° Prophétie de la persécution d'Antiochus Épiphane, VIII.

La seconde vision développe une partie de la première. La troisième année du règne de Balthasar, Daniel vit l'empire médo-perse sous la figure d'un bélier, et l'empire grec sous celle d'un bouc à une corne. Le bouc triomphe du bélier et grandit; alors sa corne unique se brise et il lui en pousse quatre autres à la place; de l'une d'elles en sort une cinquième qui s'élève jusqu'au ciel et opprime le peuple des

saints pendant 2300 jours. — La première corne du bouc est Alexandre le Grand qui ruine l'empire perse; les quatre cornes sont les quatre royaumes qui se forment des débris de son empire, celui de Macédoine, à l'ouest; de Syrie, à l'est; d'Égypte, au sud, et de Thrace, au nord. La cinquième corne, qui fait cesser le sacrifice perpétuel, est Antiochus Épiphane. Les 2300 jours font six ans et demi, en années lunaires. On peut les compter depuis l'an 143 de l'ère des Séleucides, auquel Antiochus se rendit maître de Jérusalem, I Mac., I, 21, jusqu'à l'an 140, qui est celui de sa mort, I Mac., VI, 16.

1061. — 3° Prophétie des 70 semaines d'années, IX.

La troisième vision développe la prophétie messianique contenue dans les chapitres II et VII. La première année de Darius le Mède, Daniel pensait aux soixante-dix ans que devait durer la captivité, d'après la prophétie de Jérémie, et priait Dieu de pardonner ses péchés à son peuple. L'ange Gabriel lui apparaît alors, et lui annonce à quelle époque viendra le Messie. Daniel désirait connaître à quel moment finiraient les soixante-dix ans de la captivité; Dieu lui révèle une délivrance bien plus importante, dont celle que Jérémie avait prédite n'était que la figure : « Soixante et dix semaines, dit-il, ont été fixées (1) pour ton peuple et pour ta ville sainte, afin que la prévarication soit abolie, que le péché finisse et que l'iniquité soit effacée [par la mort de J.-C.]; afin que la justice éternelle [le Messie, Jer., XXIII, 6; XXXIII, 16; Is., XLV, 8; 1 Cor., I, 30], vienne [sur la terre], que les visions et les prophéties soient accomplies [en J.-C. qu'elles ont annoncé], et que le Saint des saints [le Verbe de Dieu fait chair] soit oint [ou rempli de la vertu du Saint Esprit, Act., X, 38; cf. Is., LXI, 1; Luc, IV, 18] (2).

(1) La Vulgate porte : *abbreviatæ sunt;* mais *abbreviare* signifie ici, de même que le mot hébreu נחתך, *nekhtak*, dont il est la traduction, *trancher*, *arrêter*, *déterminer*, *fixer*, comme Is., X, 22, où *consummatio abbreviata* signifie un malheur total et déterminé. Ce n'est pas une prophétie conditionnelle et incertaine, mais sûre, qui s'accomplira au temps marqué.

(2) Voir S. Athanase, *Orat. de Incarn. Verbi*, n° 39, t. XXV, col. 163.



45. N. — PTOLÉMÉE Ier, ROI D'ÉGYPTE.
46. O. — PTOLÉMÉE II PHILADELPHE, ROI D'ÉGYPTE.
47. P. — PTOLÉMÉE III ÉVERGÈTE, ROI D'ÉGYPTE.
48. Q. — PTOLÉMÉE IV PHILOPATOR, ROI D'ÉGYPTE.

Alexandre le Grand (voir Fig. 15, A, p. 168). Dan., XI, 3 : « Il s'élèvera un roi vaillant qui dominera avec une grande puissance et qui fera ce qu'il lui plaira. »

45. N. — **Ptolémée Ier Soter**, fils de Lagus, gouverneur de l'Égypte pour Philippe III Arrhidée, 323-316 av. J.-C.; pour Alexandre IV, 316-311 ; indépendant pendant l'interrègne, 311-305 ; roi, 305-284. — Tête diadémée de Ptolémée Ier. — ℞. ΠΤοΛΕΜΑΙοΥ ΣΩΤΗΡοΣ. Aigle sur un foudre. — Dan., XI, 4, prédit qu'il sera un de ceux qui recevront une part de l'empire d'Alexandre, quand cet empire sera divisé aux quatre vents du ciel. « Le roi du sud (c'est-à-dire de l'Égypte), dit Daniel, XI, 4, sera fort, et l'un de ses princes (Séleucus Ier Nicator) sera fort; et celui-ci (Séleucus) sera fort plus que lui (Ptolémée) et aura le pouvoir. » Ce Séleucus s'enfuit de Babylone, où Antigone cherchait à le faire périr, en Égypte, en 316, et il s'attacha à Ptolémée. Après la victoire d'Ipsus (301), due principalement à son habileté. Séleucus fut à la tête d'un royaume plus grand que celui des autres généraux d'Alexandre; la Judée en fit partie.

46. O. — **Ptolémée II Philadelphe**, le plus jeune fils de Ptolémée Ier, roi d'Égypte (284-247). — Tête diadémée de Ptolémée II et de la reine Arsinoé II (Ptolémée II épousa deux Arsinoé). — ℞. ΘΕΩΝ ΑΔΕΛΦΩΝ. Tête de Ptolémée Ier et de la reine Bérénice, mère de Ptolémée II. — AV, *aurum*, signifie que la médaille est en or. — Dan., XI, 6 : « Après *quelques* années, ils (les rois de Syrie et d'Égypte) se lient ensemble *d'amitié*. Car la fille du roi du sud (Bérénice, fille de Ptolémée II) ira *comme fiancée* vers le roi du nord (Antiochus II) pour *sceller* la paix. Mais elle ne s'établira point par un bras fort, et sa race ne subsistera point; elle sera livrée elle-même avec les jeunes gens qui l'avaient amenée et qui l'avaient soutenue en divers temps. » Laodice, première femme d'Antiochus II, fit périr son époux, sa rivale Bérénice et le fils de cette dernière avec les Égyptiens qui l'avaient accompagnée.

47. P. — **Ptolémée III Évergète**, fils aîné de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte (247-222). — Tête radiée de Ptolémée III, avec le sceptre en forme de trident. — ℞. ΠΤοΛΕΜΑΙοΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Corne d'abondance rayonnée. — Il porte la guerre en Syrie (vers 246) pour venger le meurtre de sa sœur Bérénice. Dan., XI, 7-9 : « Il sortira un rejeton de la même tige (du roi d'Égypte), il viendra avec une grande armée, il entrera dans la province du roi du nord (Antiochus II), il y fera de grands ravages et s'en rendra le maître; il emmènera en Égypte leurs dieux captifs (entre autres ceux qui avaient été enlevés par Cambyse, ce qui lui fit donner par les Égyptiens le surnom d'Évergète ou Bienfaisant), etc. » Après son retour en Égypte (vers 243), Séleucus II reprit une partie des possessions qui lui avaient été enlevées. Mais la tentative de Séleucus pour s'emparer de l'Égypte lui fut désastreuse.

48. Q. — **Ptolémée IV Philopator**, fils aîné de Ptolémée III, roi d'Égypte (222-204). — Tête diadémée de Ptolémée IV. — ℞. ΠΤοΛΕΜΑΙοΥ ΦΙΛοΠΑΤοΡοΣ. Aigle tourné à droite, sur un foudre. — Dan., XI, 10-12 : Les fils de (Séleucus II) roi du nord (c'est-à-dire Séleucus III Céraunus et Antiochus III le Grand), animés par tant de pertes, rassembleront de grandes forces, et l'un d'eux (Antiochus III) marchera avec une grande impétuosité, comme un torrent qui déborde (par Péluse), et il retournera (de Séleucie, où il s'était retiré pendant une trêve trompeuse) et (Antiochus III et Ptolémée IV) seront excités à la guerre. Et le roi du sud (Ptolémée IV) sera rempli de colère et il marchera contre lui et le combattra (à Raphia), ...et une grande multitude lui sera livrée entre les mains. »

Antiochus III le Grand. Voir Fig. 16, B, p. 168.

— Sache-le donc et remarque-le bien : Depuis la publication de l'ordre qui sera donné pour rebâtir Jérusalem jusqu'au prince Messie [ou Christ], il y aura sept semaines, et soixante-deux semaines, et les places et les murailles de la ville seront rebâties dans des temps difficiles. Et après soixante-deux semaines, le Christ sera mis à mort, et le peuple qui doit le renier ne sera plus son peuple (1). Un peuple, avec son chef qui doit venir [Vespasien ou Titus, avec l'armée romaine], détruira la ville de Jérusalem et le sanctuaire ; elle finira par une ruine entière ; quand la guerre sera terminée arrivera la désolation qui lui a été prédite. — [Alors le Christ] fera une alliance ferme [et stable, comme l'avait prédit Jérémie, XXXI, 31], avec un grand nombre, [avec tous ceux qui voudront embrasser sa foi et participer ainsi à ses mérites, car il est mort pour tous], dans une semaine, [par l'effusion de son sang et la prédication de l'Évangile] ; et au milieu de la semaine, [quand le Messie sera immolé], les oblations et les sacrifices cesseront, [ils seront rendus inutiles et sans valeur par la mort de Jésus-Christ, de qui ils tiraient leur vertu. *Quidquid enim in templo postea factum est,* dit S. Jérôme, *in h. l.,* t. XXV, col. 547, *non fuit sacrificium Dei sed cultus diaboli*]. Et l'abomination de la désolation sera dans le temple, et la désolation durera jusqu'à la consommation et à la fin. » 24-27. Cette dernière partie de la prophétie est obscure dans le texte original. « L'hébreu à la lettre : *Et sur l'aile, l'abomination de désolation,* dit Calmet. Cette aile marque le temple, du consentement des anciens interprètes. On peut donner ce nom principalement au toit et à la hauteur du temple, Matth., IX, 5... L'abomination se vit dans le temple, lorsque les Romains, l'ayant pris, y plantèrent leurs enseignes chargées des figures de leurs dieux et des images des Césars ; ou bien cette abomination marque les infamies, les meurtres et les autres sacri-

(1) L'hébreu porte : *Le Messie sera exterminé* [ou retranché, mis à mort], *et ce n'est pas lui.* Ce dernier membre de phrase incomplet est diversement interprété, mais le sens le plus simple et le plus naturel est celui de notre Vulgate : Le peuple qui l'a renié n'est plus à lui.

lèges qui furent commis dans ce lieu saint par les Juifs mêmes, pendant le dernier siège. Le prophète ajoute que l'abomination y demeurera, *usque ad consummationem et finem*,... ou plutôt, suivant l'hébreu, *jusqu'à la ruine déterminée*, jusqu'à ce que le temple soit entièrement ruiné. C'est le sens le plus naturel; les termes de l'original marquent ordinairement une perte entière et l'exécution des plus sévères jugements de Dieu (1). »

Quant aux chiffres que nous donne cette prophétie, en voici la valeur : les soixante-dix semaines d'années font 490 ans. L'ange Gabriel les divise en trois parties : la première est de sept semaines ou de 49 ans, après lesquels les murs de Jérusalem seront achevés; la seconde est de soixante-deux semaines ou 434 ans, à la fin desquels le Christ sera oint; la troisième comprend la soixante-dixième semaine, au milieu de laquelle le Messie sera mis à mort. La détermination de ces dates n'est pas sans offrir des difficultés. La plupart des commentateurs font partir les soixante-dix semaines de l'édit d'Artaxercès, vers l'an 445. Depuis cette date jusqu'à la 15e année de Tibère, qui est l'année du baptême de N.-S., il s'est écoulé environ 475 ans; nous arrivons ainsi à peu de chose près à la 70e semaine, au milieu de laquelle le Sauveur fut crucifié (2).

1062. — 4° Prophéties sur l'époque des Séleucides, x-xii.

La quatrième vision développe plus longuement la seconde, n° 1060. La troisième année de Cyrus, Dieu prédit à Daniel

(1) Calmet, *In Dan.*, ix, 27, p. 690. Cf. Matth., xxiv, 15; Fillion, *S. Matthieu*, p. 461. — Il faut remarquer que la profanation du temple par Antiochus est aussi prédite, Dan., xi, 31, mais la profanation commise par le roi Séleucide n'est pas l'accomplissement de la prophétie que nous avons ici; cette dernière se rapporte incontestablement aux temps messianiques. La profanation du temple par le roi syrien ne fut que partielle et temporelle, celle des Romains fut complète et définitive.

(2) Sur la prophétie des 70 semaines, voir S. Athanase, *Oratio de Incarnatione Verbi*, n° 39, t. xxv, col. 163; S. Augustin, *Epist.* cxcvii, n° 5; cf. cxcviii, n° 7; cxcix, c. 7, nos 19-21; c. 8, nos 28-33, t. xxxiii, col. 901 sq.; Basile de Séleucie, *Demonstratio contra Judæos de Salvatoris adventu*, Orat. xxxviii, nos 2-5, t. lxxxv, col. 402-426.



49. R. — PTOLÉMÉE V ÉPIPHANE, ROI D'ÉGYPTE.
50. S. — PTOLÉMÉE VI PHILOMÉTOR Ier, ROI D'ÉGYPTE.
51. T. — PTOLÉMÉE VII PHYSCON ÉVERGÈTE II, ROI D'ÉGYPTE.
52. U. — SÉLEUCUS Ier NICATOR, ROI DE SYRIE.

49. R. — Ptolémée V Épiphane, fils de Ptolémée IV (204-181). — Tête diadémée de Ptolémée V. — ℞. ΠΤοΛΕΜΑΙοΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥ[Σ]. Foudre ailé. — Dan., XI, 13-15 : « Le roi du nord (Antiochus III) viendra de nouveau (contre Ptolémée V, qui succéda à son père à l'âge de cinq ans)... Plusieurs s'élèveront contre le roi du sud (sous Antiochus III et Philippe III, roi de Macédoine)... Le roi du nord (Antiochus III) viendra et il élèvera une montagne et il prendra la ville la plus forte (Sidon, où s'était réfugié Scopas, général de Ptolémée), et les armes du sud ne résisteront pas (Antiochus III gagna une victoire décisive à Panéas en 198). » L'intervention des Romains arrêta le cours de ses succès ; alors (Dan., XI, 17), « il (Antiochus III) donna en mariage sa fille (Cléopâtre) d'une grande beauté, » à Ptolémée V, pour arriver ainsi à son but ambitieux, « mais ce dessein ne lui réussit pas. » Cléopâtre prit le parti de son mari.

50. S. — Ptolémée VI Philométor Ier, fils de Ptolémée V et de Cléopâtre Ire (181-146). Tête diadémée de Ptolémée VI. — ℞. ΠΤοΛΕΜΑΙοΥ ΦΙΛοΜΗΤοΡοΣ. Aigle avec une palme, sur un foudre ailé. ΛΔΠ (148-147 ou 137-136 av. J.-C.). — Dan., XI, 25-30 : « Il (Antiochus IV) s'animera contre le roi du sud (Ptolémée VI)... Ces deux rois auront le cœur attentif à se faire du mal l'un à l'autre ; étant assis à la même table, ils diront des paroles pleines de mensonge (Antiochus prétendant faussement soutenir la cause de Philométor contre son frère et Philométor faisant semblant de croire à sa bonne foi), mais ils ne viendront pas à bout de leurs desseins (la résistance d'Alexandrie sauva l'indépendance de l'Égypte). » Cf. n° 579.

51. T. — Ptolémée VII Physcon Évergète II, second fils de Ptolémée V, roi d'Égypte (170-117). — Tête de Jupiter Ammon (aucune de ses monnaies ne donne son portrait). — ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤοΛΕΜΑΙοΥ ΕΥΕΡΓΕΤοΥ. Aigle aux ailes éployées. — (I Mac., XV, 16, et peut-être aussi I Mac., I, 19). Æ, *aes*, signifie que la médaille est en bronze.

52. U. — Séleucus Ier Nicator, roi de Syrie, fondateur de la dynastie des Séleucides (312-280 ; de l'ère des Séleucides 1-32). — Tête du roi Séleucus, coiffé d'un casque de peau avec deux cornes et une oreille de taureau, peau de lion en jugulaire. — ℞. ΣΕΛΕΥΚοΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Victoire debout, tournée à droite, plaçant des guirlandes sur un trophée composé d'un casque, d'une cuirasse et d'un bouclier (Dan., XI, 5. Voir Fig. 45, N, à Ptolémée Ier, p. 612).

les événements qui devaient s'accomplir sous les Séleucides par rappport à son peuple. Le ch. x forme l'introduction à la prophétie; les ch. xi et xii entrent dans de nombreux détails sur l'époque qui précéda les Machabées. — La 3e année de Cyrus, un ange révèle à Daniel, sur les bords du Tigre, l'histoire future des rois étrangers sous la domination desquels sera la Palestine, et il lui fait connaître en particulier la persécution d'Antiochus Épiphane pour prémunir à l'avance les Juifs fidèles contre la séduction. Il y aura d'abord quatre rois perses; le quatrième (Xercès) fera la guerre contre la Grèce, xi, 2. Surviendra un roi puissant (Alexandre), dont le royaume sera partagé, mais non entre les siens, xi, 3-4. Le roi du Sud (Ptolémée d'Égypte), deviendra fort; cependant l'un de ses généraux (Séleucus Nicator de Syrie) l'emportera sur lui comme roi du Nord, xi, 5-6. Leurs descendants se feront la guerre, xi, 7-20. Un prince méprisé, *despectus,* montera sur le trône du Nord : c'est Antiochus Épiphane, le persécuteur des saints, le profanateur du temple de Jérusalem, xi, 21-45. S. Michel délivrera les Juifs de l'oppression; il annonce la résurrection générale et la gloire des saints, xii, 1-4. L'épreuve de Juda, figure de la persécution de l'Antechrist, durera trois ans et demi, xii, 5-11. Daniel n'en sera pas témoin pendant sa vie, xii, 12-13 (1).

1063. — Appendices du livre de Daniel.

1° Le ch. xiii nous raconte l'histoire de Susanne injustement accusée et condamnée, mais délivrée par Daniel, jeune encore. — 2° Daniel découvre l'imposture des prêtres de Bel, xiv, 1-21. — 3° Il fait mourir un dragon adoré par les Babyloniens, xiv, 22-26. — 4° Il est jeté dans la fosse aux lions, y est nourri par le prophète Habacuc, et sauvé par la protection divine, xiv, 27-42.

1064. — Authenticité de l'histoire de Susanne.

1° L'authenticité de l'histoire de Susanne a été niée dès les

(1) Voir dans Wallon, *La Sainte Bible*, 1854, t. I, p. 565-567, une bonne explication historique de cette prophétie

premiers siècles de l'Église. La raison principale sur laquelle on s'appuie est tirée des jeux de mots contenus dans le texte grec. Daniel, s'adressant successivement aux vieillards qui calomnient Susanne, demande au premier, après avoir fait éloigner le second : « Dic sub qua arbore videris eos colloquentes sibi. Qui ait : Sub schino (ὑπὸ σχῖνον). Dixit autem Daniel : Recte mentitus es in caput tuum ; ecce enim Angelus Dei, accepta sententia ab eo, scindet (σχίσει) te medium. » Daniel interroge ensuite séparément le second vieillard : « Dic, mihi sub qua arbore comprehenderis eos loquentes sibi. Qui ait : Sub prino (ὑπὸ πρίνον). Dixit autem ei Daniel : Recte mentitus es tu in caput tuum ; manet enim Angelus Domini, gladium habens, ut secet (πρίσαι) te medium et interficiat vos (1). » Ces jeux de mots supposent un original grec et non hébreu, assure-t-on ; par conséquent tout le récit a été inventé par un Grec (2).

2° On a fait à cette objection des réponses diverses : 1° Le jeu de mots grecs ne prouve aucunement que l'histoire de Susanne n'a pas été primitivement écrite en hébreu ou en chaldéen, parce qu'on peut faire en ces langues des jeux de mots semblables : ainsi σχῖνος, le lentisque, correspond à l'hébreu צרי, *tsori*, et σχίσει, au verbe צרא, *tsârâ'*, *fidit, fissuras fecit;* πρίνος, l'yeuse, correspond à תרזה, *thirzah;* et πρῖσαι peut correspondre à la racine תרד, *tharad,* qui, en arabe, a le sens de « mettre en morceaux (3). » — 2° Si l'on n'admet pas cette explication et autres semblables, qui sont sujettes, en effet, à de graves difficultés philologiques, on

(1) Dan., XIII, 54-59.

(2) « Hoc nosse debemus inter cætera, dit S. Jérôme, Porphyrium de Danielis libro nobis objicere, idcirco illum apparere confictum, nec haberi apud Hebræos, sed græci sermonis esse commentum, quia in Susannæ fabula contineatur, dicente Daniele ad presbyteros, ἀπὸ τοῦ σχίνου σχίσαι, καὶ ἀπὸ τοῦ πρίνου πρίσαι, quam etymologiam magis græco sermoni convenire quam hebræo. » *Prolog. in Comm. Dan.*, t. XXV, col. 492. Cf. *Comm.*, XIII, 58-59, col. 582, et *In Danielem Præf.*, en tête des éditions de la Vulgate. Voir aussi la même objection dans la lettre de Jules Africain à Origène, t. XI, col. 45.

(3) Haneberg, *Histoire de la révélation biblique*, trad. Goschler, t. I, p. 447.



53. V. — ANTIOCHUS II THÉOS, ROI DE SYRIE.
54. X. — SÉLEUCUS II CALLINICUS, ROI DE SYRIE.
55. Y. — SÉLEUCUS III CÉRAUNUS, ROI DE SYRIE.
56. Z. — PHILIPPE V, ROI DE MACÉDOINE.

53. V. — Antiochus II Théos, fils d'Antiochus Ier, roi de Syrie, (261-246 ; de l'ère des Séleucides, 51-66). — Tête diadémée d'Antiochus II. — ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Hercule barbu, assis sur un rocher couvert de la peau de lion ; il tient la massue de sa main droite ; la gauche est appuyée sur le rocher. Frappée à Héraclée. (Dan., XI, 6-10. Voir Fig. 46, O, à Ptolémée Philadelphe, p. 612).

54. X. — Séleucus II Callinicus, fils aîné d'Antiochus II et de Laodice, roi de Syrie (246-226 ; de l'ère des Séleucides, 66-86). — Tête diadémée de Séleucus II. — ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Apollon debout, la tête tournée à gauche, tenant de la droite une flèche et appuyé du coude gauche sur un trépied. Frappée à Héraclée. (Dan., XI, 7). Voir Fig. 46, O, Ptolémée Philadelphe, p. 612.

55. Y. — Séleucus III Céraunus, fils aîné de Séleucus II, roi de Syrie (226-222 ; de l'ère des Séleucides, 86-90). — Tête diadémée de Séleucus III. — ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Apollon debout comme Fig. 54, X. (Dan., XI, 10).

56. Z. — Philippe V, fils de Démétrius II, roi de Macédoine (220-178). Tête barbue et diadémée de Philippe V. — ℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ. Pallas marchant, à gauche, lançant la foudre de la main droite et se couvrant de son bouclier de la gauche (I Mac., VIII, 5).

(Les médailles reproduites par les Fig. 45-56, ont été dessinées par M. l'abbé Douillard sur les originaux du Cabinet de France. Les Figures sont de même grandeur que les originaux.)

peut répondre que beaucoup de mots hébreux se sont perdus, et que de l'ignorance où nous sommes des expressions qui se trouvaient dans le texte original, nous n'avons pas le droit de conclure qu'ils n'y existaient pas. — 3° Une troisième explication, qui nous paraît la plus probable, est celle-ci : Les mots employés par Daniel à Babylone peuvent être conservés encore dans ce qui nous reste de la langue hébraïque, mais il est inutile de les chercher, parce que le traducteur grec, pour garder le jeu de mots de l'original, n'a pas traduit exactement les expressions du texte; il a choisi des termes grecs, formant un jeu de mots dans sa langue. Ce qui frappait dans les réponses de Daniel aux vieillards, ce n'était pas l'arbre même, dont le nom importait assez peu, c'était la manière dont il jouait avec ce nom pour annoncer aux coupables le sort qui leur était réservé. C'est ce qu'a fait une des versions syriaques, qui, pour conserver le jeu de mots, a substitué le pistachier au lentisque et le grenadier à l'yeuse, faisant correspondre au pistachier, *pîsteka,* le verbe *pesaq,* « couper (la tête), » et au grenadier, *rimmonâ,* le mot *remkha,* « lance », « une lance est dans sa main » pour frapper, tuer. Cette explication est confirmée par le fait que le lentisque, nommé par le texte grec, n'existe pas en Babylonie, et que l'yeuse, dans ce pays, n'était pas cultivé dans les jardins — On conçoit donc sans peine qu'on ne puisse plus retrouver les termes employés, par Daniel. On n'a pas le droit, par conséquent, d'après tout ce qui vient d'être dit, de conclure du jeu de mots grecs, que l'histoire de Susanne n'est pas authentique (1).

(1) Pour tout ce qui regarde l'histoire de Susanne, voir mes *Mélanges bibliques,* p. 335-361.

CHAPITRE VI.

LES DOUZE PETITS PROPHÈTES.

ARTICLE I.

Osée.

§ I. — INTRODUCTION AUX PROPHÉTIES D'OSÉE.

Vie d'Osée. — Époque à laquelle il a vécu. — Style de ses prophéties.

1065. — Vie d'Osée.

Osée (Jéhovah sauve), le premier des petits prophètes (1), nous apprend qu'il était fils de Bééri; c'est la seule chose certaine que nous sachions de sa vie. La plupart des interprètes s'accordent à reconnaître qu'il était du nord du royaume d'Israël, VII, 1, 5 (2). Une ancienne tradition rap-

(1) Commentateurs catholiques des petits prophètes : S. Éphrem, *Opera Syriaca*, t. II, p. 234-315; S. Cyrille d'Alexandrie, t. LXXI tout entier et LXXII; le tome LXXI contient d'Osée à Agée; Zacharie et Malachie sont dans le tome LXXII, col. 9-364; Théodoret de Cyr, *Commentarius in duodecim prophetas*, t. LXXXI, col. 1545-1988; Théophylacte, *In Oseam, Habacuc, Jonam, Nahum, Michæam*, t. CXXVI, col. 563-1190; S. Jérôme, t. XXV, col. 815-1578; Haymon, *Enarratio in duodecim prophetas minores*, t. CXVII, col. 9-294; Rupert, *Commentaria in duodecim prophetas minores*, t. CLVIII, col. 9-836; Arias Montanus, *Commentarii in duodecim Prophetas minores*, in-f°, Anvers, 1571; Fr. de Ribera, S. J., *Commentarii in librum duodecim prophetarum, sensum historicum et moralem, persæpe etiam allegoricum complectentes*, Anvers, 1571; J. Maldonat, *Commentarius in duodecim prophetas minores*, in-f°, Cologne, 1611; G. Sanchez, *In duodecim prophetas minores et Baruch commentarii cum paraphrasi*, in-f°, Lyon, 1621; Calmet, Migne, *Cursus completus Scripturæ Sacræ*, t. XX; P. Schegg, *Die kleinen Propheten übersetzt und erklärt*, Ratisbonne, 1854, etc. — Sur Osée, A. Scholz, *Commentar zum Buche des Propheten Hoseas*, Wurzbourg, 1882.

(2) Cette opinion est confirmée par les aramaïsmes du texte original, IV, 6; VI, 9; IX. 6; X, 14; XI, 3; 4; 7; XIII, 1; 10; 14; 15, et par la connaissance très précise qu'il a des lieux, V, 1; VI, 8, 9; XII, 12; XIV, 6-8; il s'adresse constamment à Israël; IV, 3, il appelle le royaume des dix tribus *terra* tout court; VI, 10, il dit : « In domo Israël *vidi* horrendum »; VII, 5, il donne au roi d'Israël le titre de *regis nostri*.

porte qu'il était originaire de la ville, d'ailleurs inconnue, de Bélémoth, dans la tribu d'Issachar, et que c'est là qu'il mourut (1). On place son tombeau en différents lieux (2).

*** 1066. — Époque où vivait Osée.**

1° Osée est le premier des petits prophètes dans la Vulgate. Cette place lui est donnée probablement à cause de l'étendue de sa prophétie, qui est plus considérable que celle des autres petits prophètes. Ce n'est certainement pas en raison de l'ordre chronologique : car, sans parler des petits prophètes plus anciens dont les écrits ne sont pas datés, Amos, qui n'occupe que le troisième rang, lui est antérieur, comme le prouve l'inscription de son livre, I, 1, dans laquelle nous apprenons qu'il florissait du temps d'Ozias.

2° Osée fut contemporain d'Isaïe. Il prophétisa, après la ruine de la maison d'Achab, I, 4, sous Jéroboam II, qui fut le second successeur de Jéhu, I, 1, contre Israël, quoiqu'il parle à l'occasion de Juda. Il a sans cesse présent devant les yeux le crime de la famille de Jéhu, qui, après avoir exterminé la maison d'Achab, en a perpétué l'idolâtrie et continue à faire adorer les veaux d'or. Le mot « encore un peu, » *adhuc modicum*, 1, 4, indique, d'après presque tous les interprètes, qu'Osée écrivit dans les dernières années du règne de Jéroboam. Ce roi occupa le trône 41 ans, de 825 à 784 av. J.-C. Osée écrivait donc avant l'an 784. La détermination de cette date est importante pour constater le caractère surnaturel de ses prédictions : il annonce à l'avance la ruine de la maison de Jéhu, qui n'eut lieu qu'en 782, et celle du royaume d'Israël, qui ne s'accomplit qu'en 721. Du temps de Jéroboam II, le royaume d'Israël avait atteint son plus haut de-

(1) Pseudo-Épiphane, *De vitis Prophetarum*, c. XI, t. XLIII, col. 406; Pseudo-Dorothée, *Chronicon pascale*, t. XCII, col. 363; S. Éphrem, *In Oseam*, *Opera Syriaca*, t. II, p. 234.

(2) Le caractère prophétique du livre d'Osée nous est attesté par le Nouveau Testament, qui l'a plusieurs fois cité : Os., VI, 6, et Matt., IX, 13; XII, 7; Os., X, 8, et Luc, XXIII, 30; Apoc., VI, 16; Os., XI, 1, et Matth., II, 15; Os., I, 10; II, 23, et Rom., IX, 25-26; I Pet., II, 10; Os., VI, 3, et I Cor., XV, 4; Os., XIV, 3, et Heb., XIII, 15.

gré de gloire. C'est au moment où il jetait le plus d'éclat que Dieu en révéla la fin prochaine.

* 1067. — Style d'Osée.

S. Jérôme a caractérisé le style d'Osée en disant de lui : « Commaticus est et quasi per sententias loquens (1). » Ce jugement est très juste. Profondément pénétré des iniquités de son peuple, Osée s'exprime par phrases coupées et brisées; les propositions ne sont pas reliées entre elles, les images se précipitent et s'accumulent ; son langage ressemble à un torrent impétueux. Le prophète a cependant un cœur brûlant d'amour pour ses frères et plein de confiance en la bonté et la miséricorde de Dieu : ce contraste entre l'indignation que lui causent les péchés d'Israël, et l'espérance que lui donne l'affection paternelle de Dieu pour les enfants de Jacob, est la source des plus grandes beautés de son livre. Rien de plus tendre que la manière dont le Seigneur parle de son peuple, VI, 3-4 (voir aussi III, 5; XIV, 6, 9); rien de plus énergique que sa réprobation du péché, V, 14; XIII, 8. — Le premier et

(1) S. Jérôme, *Præf. in 12 Prophetas*, t. XXXVIII, col. 1015. — « On peut affirmer à bon droit, dit Ewald, *Die Propheten des alten Bundes*, 2e édit., 1867, t. I, p. 178, qu'Osée et Joel sont, parmi les plus anciens prophètes, les deux plus grands poètes, chacun à sa manière. Osée a une imagination vive et riche; son langage est plein d'énergie et aussi de tendresse et de chaleur, malgré quelques images fortes, fruits de sa hardiesse et de son originalité poétiques et témoins de la simplicité de mœurs de son temps. Tout en lui est original,... remarquable par la force de la pensée et la beauté de l'expression. » Ewald remarque, p. 174, comme une singularité du style d'Osée, qu'on ne trouve point dans l'original une seule particule interrogative. Les interrogations elles-mêmes sont rares dans ces quatorze chapitres, VI, 4; VIII, 5; IX, 5, 14; XI, 8; XIII, 10; XIV, 9, 10. Eichhorn, *Einleitung*, sect. 555, a fait du style d'Osée la description suivante, dans laquelle il cherche à l'imiter : « Son langage est comme une guirlande tressée des fleurs les plus diverses; les images sont accumulées les unes sur les autres, les comparaisons supplantées par les comparaisons, les métaphores entrelacées dans les métaphores. Il cueille une fleur et la jette aussitôt pour en cueillir une autre. Comme une abeille, il vole de fleur en fleur pour cueillir le miel de toutes. Il en résulte que ses figures sont des chaînes de perles. Parfois il approche de l'allégorie, parfois il tombe dans l'obscurité. » Cf. V, 9; VI, 3; VII, 8; XIII, 3, 7, 8.

le troisième chapitres sont en prose; le reste de la prophétie est écrit conformément aux lois du parallélisme.

§ II. — Analyse et explication d'Osée.

Division générale. — Symboles de l'infidélité d'Israël. — Menaces; châtiment; pardon.

1068. — Division des prophéties d'Osée.

Les prophéties d'Osée ne forment qu'un seul tout; elles ne renferment pas une série d'oracles écrits à des époques diverses, ou de discours prononcés et adressés au peuple en différents temps, comme les recueils des quatre grands prophètes; c'est une composition d'un seul jet, faite en une seule fois, vers la fin de la vie du prophète, dans laquelle il résume lui-même et présente, dans leur ensemble, les prédictions qu'il avait promulguées pendant le cours de son ministère prophétique. Son livre se divise en deux parties: dans la première, I-III, il expose, sous une forme symbolique, les infidélités d'Israël; dans la seconde, IV-XIV, il interpelle directement le peuple, lui reproche ses crimes et lui annonce les maux qui en seront le châtiment, mais non sans lui promettre la fin de ses épreuves.

1069. — Iʳᵉ partie : Tableau symbolique de l'infidélité d'Israël, I-III.

La première partie contient les prophéties qu'Osée avait faites sous le règne de Jéroboam II : *Principium loquendi Domino in Osee*, I, 2. Elle dépeint, sous une forme symbolique, les infidélités du peuple envers Dieu, la vengeance divine et le pardon qui sera enfin accordé au coupable. — Premier symbole : 1° I-II, 1. Osée reçoit du Seigneur l'ordre d'épouser *uxorem fornicationum*, figure d'Israël coupable; il en a deux fils et une fille qui reçoivent des noms prophétiques; l'aîné s'appelle Jezrahel, en souvenir de l'extermination de la maison d'Achab par Jéhu dans la plaine de Jezrahel, et pour annoncer la punition des descendants de Jéhu, parce qu'ils n'ont pas été plus fidèles qu'Achab et sa race; la fille est nommée *Lô-roukhâmâh, Absque misericordia*, pour signifier

que la patience divine est à bout, et le second fils *Lô-'ammî*, *Non populus meus*, pour marquer la séparation qui existe entre le Seigneur et son peuple. Cependant, si Israël se convertit, Dieu aura pitié de lui. — 2° II, 2-24. Le prophète s'adresse au peuple; il le menace, le presse de se convertir et lui promet enfin la félicité, s'il est fidèle. — Second symbole, III. Osée reçoit l'ordre d'épouser une femme adultère et de la faire attendre pour indiquer que les Israélites seront sans rois et sans sacrifices, jusqu'à ce qu'ils se convertissent. Le dernier verset du ch. III contient l'annonce que cette conversion aura lieu à l'époque de la venue du Messie, *in novissimo dierum*. Un certain nombre de commentateurs croient que les symboles de ce chapitre ne furent pas réalisés par Osée, mais le texte peut difficilement s'entendre dans ce sens; le prophète contracta sans doute un véritable mariage avec les deux femmes dont il parle, et elles menèrent depuis une vie convenable.

1070. — IIe partie : Impiété d'Israël; son châtiment; son pardon, IV-XIV.

La seconde partie contient les prophéties que fit Osée après la mort de Jéroboam, lorsque les prédictions qu'il avait déjà promulguées du temps de ce roi commençaient à s'accomplir. Elles sont énoncées en forme de discours et se partagent en trois sections, dont la fin est marquée par la promesse réitérée, VI, 1-3; XI, 9-11 et XIV, 2-9. — 1° Dans la première, IV-VI, 3, Osée décrit l'état déplorable de la religion et des mœurs dans Israël; il annonce comment Dieu l'en châtiera et ensuite le sauvera. — 2° Dans la seconde, VI, 4-XI, 11, il s'indigne contre l'opiniâtreté des dix tribus qui, malgré toutes les exhortations et les avertissements, persistent dans l'idolâtrie et rendent ainsi leur punition inévitable et terrible la grande miséricorde de Dieu pourra seule les préserver d'une ruine complète (1). — 3° Dans la troisième, XI, 12-XIV, l'indignation d'Osée croît encore : le coupable est mûr pour

(1) Sur le passage d'Osée, XI, 1, appliqué par S. Matthieu à la fuite en Égypte, voir M. Bacuez, t. III, n° 131, et S. Jérôme, *Comment. in Osee*, l. III, t. XXV, col. 915.

le châtiment; la longanimité et les bienfaits de son maître n'ont servi qu'à l'endurcir, mais l'heure de l'expiation est proche; il compte sur l'Assyrie et sur l'Égypte, il se repaît de vent; que Samarie périsse, parce qu'elle a abreuvé son Dieu d'amertume ! Néanmoins la bonté de Dieu est telle que si l'infidèle se convertit, il lui accordera le pardon.

ARTICLE II.

Joel.

Vie et époque de Joel. — Son style. — Analyse et explication de sa prophétie. — Du jugement général dans la vallée de Josaphat.

1071. Vie de Joel.

Joel, fils de Phatuel, est le second des petits prophètes dans la Vulgate. Son nom signifie « Jéhovah est Dieu. » Nous ne savons rien de sa vie, si ce n'est qu'il était du royaume de Juda (1). Peut être vivait-il à Jérusalem (2). Le Pseudo-Épiphane le fait à tort de la tribu de Ruben, et dit qu'il était né et qu'il fut enseveli à Béthoron, entre Jérusalem et Césarée (3). Quelques commentateurs supposent, sans preuve, qu'il était prêtre.

* 1072. — Époque de Joel.

1° Ses prophéties ne sont pas datées, mais on peut regarder comme certain qu'elles sont des plus anciennes qui nous soient parvenues. Voici d'où on peut le conclure. 1° Elles sont antérieures à celles d'Isaïe. Ce dernier avait, en

(1) « In Joel, dit S. Jérôme, omne quod dicitur, ad tribum Juda et ad Jerusalem pertinere credendum est, et nullam omnino Israelis... in hoc fieri mentionem. » *Comment. in Joel*, I, 1, t. XXV, col. 949-950.

(2) Joel, I, 13 sq.; II, 1, 9; III, 1, 6, 8, 18-21 (Heb., IV, 1, 6, 8, 18-20 ou V, 10-12). — La division de la prophétie de Joel est différente dans l'hébreu et dans la Vulgate. Les éditions de la Vulgate se divisent en trois chapitres. Dans l'hébreu, le ch. II se termine au ℣. 27 et le ch. III est formé des cinq derniers ℣℣. du ch. II de la Vulgate, 28-32. Le ch. III de la Vulgate devient ainsi le ch. IV de l'hébreu. Dans quelques éditions du texte hébreu, le ch. IV est lui-même subdivisé en deux, le ch. IV ayant huit versets et le ch. V treize versets, c'est-à-dire les ℣℣. 9-21.

(3) Pseudo-Épiphane, *De vitis prophetarum*. c. XIV, t. XLIII, col. 407

effet, les écrits de Joel sous les yeux : c'est ce qui résulte de l'étude du ch. XIII, 6, du grand prophète, où est reproduit littéralement un membre de phrase de Joel, I, 15. 2° Amos l'a aussi imité. Il lui a emprunté les premiers mots de sa prophétie, et ce qui prouve que c'est Amos qui emprunte, c'est que ces mots, dans Joel, appartiennent évidemment au contexte. Cf. Amos, I, 2, et Joel, III (Héb., IV), 16, ainsi que la belle image par laquelle il finit et dans laquelle il nous représente, dans les mêmes termes, des ruisseaux de vin découlant des montagnes, Amos, IX, 13, et Joel, III, (Héb., IV), 18. Joel est donc antérieur à Amos, dont les écrits sont datés du règne d'Ozias de Juda et de Jéroboam II d'Israël.

2° Mais combien de temps avant Amos Joel a-t-il prophétisé? On ne peut le déterminer avec quelque probabilité que par l'étude intrinsèque de sa prophétie. Parmi les ennemis de son peuple que Dieu châtiera un jour, Joel nomme l'Égypte, l'Idumée, Tyr, Sidon et les Philistins. Il passe sous silence les Syriens, menacés plus tard, par Amos, I, 3-5, de la ruine et de la déportation en Assyrie, parce que, conduits par leur roi Hazaël, ils avaient fait une campagne contre Jérusalem, après s'être emparés de Geth, sous le règne de Joas, IV Reg., XII, 18 sq.; II Par., XXIV, 23 sq. Si Joel ne les mentionne pas, il est à croire que cette omission provient de ce qu'il a écrit avant que les Juifs eussent à se plaindre d'eux ; de même que l'omission des Assyriens et des Chaldéens s'explique par le fait que ces deux peuples ne menacèrent les enfants de Jacob qu'à une époque postérieure. Nous sommes ainsi reportés au règne de Joas pour la date de Joel, et d'autres données nous confirment dans l'opinion que c'est sous ce roi, et sous ce roi seulement, avant la campagne d'Hazaël, qu'il a prophétisé : 1° Il ne s'élève point contre les péchés occasionnés en Juda par la puissance assyrienne, objets des plaintes d'Osée et d'Amos ; 2° il n'attaque pas non plus l'idolâtrie à laquelle le peuple s'abandonna sous Joram, Ochozias et Athalie; 3° il suppose, au contraire, que Dieu est fidèlement servi : ce sont là tout autant de traits qui ne conviennent qu'aux premiers temps du roi Joas, à cette époque où la

religion juive, sous l'influence du grand-prêtre Joïada, florissait dans tout son éclat (1).

* 1073. — Style de Joel.

Presque chaque verset de Joel montre en lui un maître dans l'art de la parole; sa langue est aussi pure qu'énergique, aussi vive que claire; nous pouvons bien l'appeler classique, et, en fait, il servit de modèle aux prophètes qui le suivirent, lesquelles lui empruntèrent des passages entiers, par exemple, cf. Is., XIII, 3, avec Joel, II, 11; Is., XIII, 6, avec Joel, I, 15; Is., XIII, 8, avec Joel, II, 6, etc. Le prophète du Nouveau Testament a aussi emprunté à Joel, Apoc., IX, 2 sq.; XIV, 15. Son style s'élève, par la sublimité, au-dessus de celui des autres prophètes, excepté Isaïe et Habacuc. Il unit la force de Michée à la tendresse de Jérémie et à la vivacité de couleurs de Nahum. Sa description de l'invasion des sauterelles est un admirable morceau littéraire; on l'a accusée d'exagération, mais l'exactitude de chaque trait est garantie par les voyageurs qui ont été témoins du fléau, comme Shaw, Volney, etc. (2).

1074. — Analyse de la prophétie de Joel.

L'occasion de sa prophétie fut une terrible invasion de sauterelles, suivie d'une grande famine. Elle se divise en deux parties qui ont la forme de discours, I-II, 17, et II, 18-III. Les deux discours sont séparés l'un de l'autre par ce verset historique qui sert de transition, II, 18-19 : « Zelatus est Dominus terram suam et pepercit populo suo, et respondit Dominus et dixit populo suo »; etc. — 1° Joel décrit les ravages des sauterelles, en qui il voit les messagers de la colère de Jéhovah ou du jour du Seigneur, I-II, 11, et il conclut cette

(1) T.-F. Bauer et Bunsen l'ont donc fait remonter trop haut en le plaçant, le premier en 915, le second plus haut encore. Vatke, au contraire, l'a placé beaucoup trop bas, en le faisant descendre jusqu'à Nabuchodonosor. La date que nous adoptons est celle qu'acceptent Credner, Movers, Hitzig, Ewald, Meier, Delitzsch, Keil, Auberlen, Schmoller, Wünsche.

(2) Cf. *La Bible et les découvertes modernes*, 5e édit., t. II, p. 328-334.

première partie par une exhortation pressante au jeûne et à la pénitence, II, 12-17. — Sa parole dut être écoutée, car Joel continue, sous forme narrative, en disant que Dieu pardonne à son peuple, et il prédit un heureux avenir. Bientôt l'ennemi sera détruit et une pluie abondante rendra la terre fertile, II, 18-27. Cette pluie sera le symbole d'une effusion du Saint-Esprit sur son peuple, II, 28-29; plus tard viendra le jour du Seigneur qui anéantira tous les ennemis des Juifs, rassemblés contre Jérusalem, dans la vallée de Josaphat. Les signes avant-coureurs de ce grand jour sont décrits, II, 30-32, et le jour lui-même, III, 1-17. Ce jugement de Dieu amènera pour Juda et pour Jérusalem la plénitude des bénédictions messianiques, III, 18-21.

1075. — Que faut-il entendre par l'invasion de sauterelles décrite dans Joel?

L'invasion des sauterelles, qui occupe une si large place dans la prophétie de Joel, est interprétée de deux façons très différentes. — 1° La paraphrase chaldaïque, S. Éphrem, S. Jérôme et un grand nombre de commentateurs, n'ont vu dans ces insectes qu'un symbole des peuples païens, Assyriens, Mèdes, Perses, Romains. — 2° Beaucoup de modernes entendent cette invasion dans le sens littéral, s'appuyant surtout sur ce que le prophète ne parle que des dégâts causés dans les champs et du mal fait aux animaux, non aux personnes, tandis que, s'il s'agissait d'une guerre, les personnes auraient eu beaucoup à souffrir, et Joel n'aurait pu se dispenser de parler de leurs tribulations. De plus, toutes ses paroles semblent se rapporter à un fait passé et non futur. — 3° Quoiqu'il soit difficile de ne pas voir dans les deux premiers chapitres un événement historique, on peut néanmoins concilier ensemble, jusqu'à un certain point, les deux opinions en admettant, comme cela paraît très vraisemblable, que Joel, dans sa seconde partie, considère l'invasion dont il a parlé dans la première comme le type du jugement de Dieu qui approche.

1076. — Prophétie de la descente du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte.

Joel prédit, II, 28, sq., la descente du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte, Act., II, 17-21. Le *post hæc*, II, 28, nous transporte aux temps messianiques. Alors Dieu répandra son esprit sur toute chair, c'est-à-dire, sur les personnes de toute classe et de toute condition; les distinctions de race et de nation seront enlevées, et chacun pourra recevoir le Saint Esprit. C'est l'apôtre S. Pierre lui-même qui nous a expliqué cette prophétie, dans son premier discours, le jour même de la Pentecôte. Il la rapporte tout entière, Act., II, 17-21 (Voir Joel, II, 28-32). Après avoir annoncé que tous les fidèles recevront le Saint-Esprit, Joel ajoute qu'il s'accomplira de grands prodiges, II, 30; que le soleil sera changé en ténèbres et la lune en sang, II, 31, mais que quiconque (Juif ou Gentil) invoquera le nom du Seigneur sera sauvé, II, 32. S. Paul a cité ces dernières paroles, Rom., X, 13, pour établir la doctrine de la vocation de tous les hommes à la foi : « Non enim est distinctio Judæi et Græci, nam idem Dominus omnium. » Rom., X, 12. Jésus-Christ nous a expliqué lui-même, Matth., XXIV, 29; Marc, XIII, 24; Luc, XXI, 25, que les prodiges dont parle Joel, II, 31 et III, 15; cf. II, 10; Is., XIII, 10, Éz., XXXII, 7, s'appliquent aux signes qui précédèrent la ruine de Jérusalem, cf. Luc, XXI, 11, et plus particulièrement aux signes avant-coureurs du jugement dernier.

1077. — Jugement de Dieu dans la vallée de Josaphat.

La vallée de Josaphat, dont le nom est si connu parmi les chrétiens, n'est mentionnée que dans un seul livre de la Bible, dans Joel, III, 2, 12 : *Congregabo omnes gentes et deducam eas in vallem Josaphat;* et *Consurgant et ascendant gentes in vallem Josaphat*. Le prophète annonce, dans le sens littéral, que Dieu jugera, c'est-à-dire punira, dans la vallée qu'on appelle ainsi, tous les ennemis de son peuple. Le texte original renferme un jeu de mots : Dieu *jugera* (*schephot*) dans la vallée du *Jugement de Dieu* (*Yehoschaphat*.) Rien n'indique où est située cette vallée. Il est probable que Joel

désigne ainsi le lieu où, du temps du roi Josaphat, le Seigneur délivra son peuple de ses ennemis, II Par., xx, 1-29.

« Quelques-uns (1) ont prétendu, dit Calmet, que la vallée de Josaphat était le lieu où tous les peuples se devaient rassembler au jugement dernier. Ce sentiment est aujourd'hui assez commun dans l'Église. Mais les anciens ne se sont pas toujours expliqués de la même sorte. Origène (2) croit que les peuples s'assembleront sur toute la terre et que l'éclat du Fils de Dieu sera comme celui d'un éclair, qui se fait voir en un moment par tout le monde. S. Jérôme et l'ancien auteur cité par S. Thomas sous le nom de S. Chrysostome parlent de même. S. Jérôme est un peu fort sur l'article, puisqu'il dit (3) qu'il est ridicule de croire que le Sauveur se manifestera dans un lieu resserré, lui qui est la lumière du monde. S. Hilaire (4) semble dire que les peuples s'assembleront au jugement sur le Calvaire, puisqu'il assure que le Fils de Dieu paraîtra dans sa gloire, au même lieu où il a été chargé d'opprobres. » Knoll, qui embrasse l'opinion populaire, dit cependant : « Multi putant quemlibet locum, in quo judicium habetur, et boni a malis separantur, vallem Josaphat nuncupari posse (5). »

ARTICLE III.

Amos.

§ I. — Introduction a la prophétie d'Amos.

Vie du prophète. — Date. — Style.

1078. — Vie d'Amos.

Amos est le troisième des petits prophètes, d'après l'ordre

(1) « Albert. Remig. Haimo. Liran. Vat. Tir. alii. »
(2) « Origen., *In Matth.*, xxv, 32, 33. »
(3) « Hieronym. *in Matth.*, xxiv, 27. Mais S. Jérôme sur cet endroit de Joel semble détruire ce qu'il a dit sur S. Matthieu, puisqu'il avoue en plus d'un endroit que tous les peuples seront rassemblés au jugement dans la vallée de Josaphat, ou dans *la vallée du jugement*, dont il ne fixe pas toutefois la situation. »
(4) « Hilar., *In Matth.*, xxiv, 32. » — Calmet, Joel, iii, 2, p. 165.
(5) Knoll, *Institutiones theologiæ theoreticæ*, pars V, sectio iii, cap. ii, art. 1, t. vi, p. 522.

reçu dans nos Bibles, le quatrième d'après l'ordre chronologique que nous avons adopté. L'orthographe de son nom montre qu'il était différent du père d'Isaïe, avec qui on l'a quelquefois confondu. Ce dernier s'appelait 'Amots avec un *aleph* et un *tsadé;* le petit prophète 'Amos avec un *aïn* et un *samech*, n° 908. Il nous fournit lui-même sur sa personne quelques renseignements utiles à connaître pour l'intelligence de sa prophétie. Il était berger (1) et émondait les sycomores à Thécué, à quatre ou cinq lieues de distance au sud de Jérusalem, I, 1; VII, 14 (2). Sur l'ordre de Dieu, il quitta sa patrie pour aller à Béthel, dans le nord, prophétiser contre Israël, VII, 15. Quoiqu'il s'occupe principalement du royaume des dix tribus dans son livre, il parle plusieurs fois aussi de Juda (3).

*** 1079. — Époque à laquelle prophétisa Amos.**

1° L'époque où Amos prophétisa est indiquée, I, 1. C'était sous le règne d'Ozias, roi de Juda, 809-758 av. J.-C., et de Jéroboam II, 825-784, deux ans avant le tremblement de terre. Nous ignorons malheureusement à quelle date eut lieu

(1) « Deum qui humilia eligit et quæ vilia sunt in mundo atque contempta, nobilibus præfert, I Cor., I, 27. Amosi exemplo testatum facere voluisse, non generis splendore aut dignitate, non litterarum peritia, non humano consilio vel industria comparari, sed divino munere ac gratia prophetiæ donum pariter ac officium obtingere, quo tam rudes ac simplices instruere quam nobiles ac doctos pro lubitu suo Spiritus Sanctus soleat. » Carpzow, *Introductio ad libros propheticos V. T.*, 1731, p. 318.

(2) « Fuit de oppido Thecue, quod sex millibus ad meridianam plagam abest a sancta Bethleem, quæ mundi genuit Salvatorem; et ultra nullus est viculus, ne [nisi] agrestes quidem casæ et furnorum similes, quas Afri appellant mapalia. Tanta est eremi vastitas, quæ usque ad mare Rubrum, Persarumque et Æthiopum atque Indorum terminos dilatatur. Et quia humi arido atque arenoso nihil omnino frugum gignitur, cuncta sunt plena pastoribus, ut sterilitatem terræ compensent pecorum multitudine. Ex hoc numero pastorum Amos propheta fuit, imperitus sermone sed non scientia. Idem enim, qui per omnes prophetas, in eo Spiritus Sanctus loquebatur. » S. Jérôme, *In Amos Prologus*, t. XXV, col. 989-990.

(3) Amos est cité deux fois dans le Nouveau Testament, V, 25-27, par S. Étienne, Act., VII, 42; et IX, 11, par S. Jacques, Act., XV, 16.

cet événement, mentionné aussi Zach., XIV, 5 (1). Il est certain qu'Amos fut contemporain d'Osée; il le fut probablement aussi d'Isaïe, mais il était, croyons-nous, plus âgé qu'eux.

2° A l'époque où prophétisa Amos, le royaume d'Israël était très florissant sous le gouvernement de Jéroboam II. Ce prince était habile et, par des guerres heureuses, avait agrandi son royaume, qui s'étendait de la ville chananéenne d'Emath, dans la Cœlésyrie, autrefois limite septentrionale de l'empire de David, jusqu'à la mer Morte. Malheureusement le roi d'Israël, si habile à gouverner ses sujets au point de vue humain, n'avait point su leur faire pratiquer la religion de leurs pères : l'idolâtrie, avec tous les vices qui l'accompagnent, déshonorait ses États. C'est contre ces crimes que s'élève Amos : Dieu l'envoie pour annoncer aux coupables que, malgré la prospérité matérielle dont ils jouissent, Dieu les punira bientôt de leurs infidélités.

* 1080. — Style d'Amos.

Le style d'Amos, sans s'élever jusqu'au sublime, se distingue par de grandes qualités : il est clair, vif, énergique, coloré comme les mûres des buissons qu'il taillait dans le désert de Thécué, ainsi que le remarque S. Jérôme (2). Les images sont la plupart originales, empruntées à la vie pastorale et aux scènes champêtres (3). Dans les ch. IV, VI et VII,

(1) Josèphe, *Antiq. jud.*, IX, X, 4, et S. Jérôme, *In Amos*, I, 1, t. XXV, col. 992, disent que le tremblement de terre eut lieu quand Ozias essaya d'usurper les fonctions sacerdotales, mais si l'on accepte cette tradition juive, on n'est pas plus avancé, car on ignore à quelle année précise il faut rapporter cet acte de la vie du roi de Juda.

(2) « Amos pastor et rusticus et ruborum mora distringens. » S. Jérôme, *Præf. ad Paulin.*, t. XXVIII, col. 143.

(3) Allusions à la vie agricole et pastorale, I, 3; II, 13; III, 5, 12; IV, 2, 9; V, 19; VII, 1; IX, 9, 13, 15; à la nature, III, 4, 8; IV, 7, 9; V, 8; VI, 12; IX, 3; à des événements historiques, I, 9, 11, 13; II, 1; IV, 11; V, 26; aux institutions et aux usages nationaux, II, 8; III, 15; IV, 4; V, 21; VI, 4-6, 10; VIII, 5, 10, 14. On rencontre dans Amos quelques locutions particulières : *stuporem dentium* est en parallélisme avec *indigentiam panum*, IV, 6; *superbiam Jacob*, VI, 8; VIII, 7; cf. Ps. XLVI (H. XLVII), 5; Nah., II, 2; les hauts lieux d'Isaac, VII, 9, et la maison d'Isaac, VII, 16, où la Vulgate traduit *excelsa idoli* et *domum idoli; creans ventum*, IV,

son langage se rapproche de celui de la prose, mais ailleurs il est remarquable par la régularité du parallélisme.

§ II. — Analyse et explication de la prophétie d'Amos.

Introduction de sa prophétie. — Oracles contre Israël. — Visions et symboles

1081. — 1° Introduction de la prophétie, I-II.

La prophétie d'Amos forme un tout suivi, rédigé probablement quand l'auteur eut terminé sa mission en Israël; elle se divise en trois parties : Introduction, I-II; prophéties contre Israël, III-VI; visions et symboles prophétiques annonçant le châtiment d'Israël, VII-IX. — I-II. La première partie est une introduction contenant des oracles contre les Syriens, I, 3-5; les Philistins, 6-8; les Phéniciens, 9-10; les Iduméens, 11-12; les Ammonites, 13-15; les Moabites, II, 1-3; Juda, 4-5; et Israël, 6-16. Elle prend pour point de départ la parole de Joel, III, 16 :

Dominus de Sion rugiet
Et de Jerusalem dabit vocem suam.

Chacune des huit prédictions comminatoires d'Amos est énoncée d'une manière analogue. Elles commencent toutes par les mots : *Hæc dicit Dominus*, qui sont suivis de ceux-ci : *Super tribus sceleribus... et super quatuor non convertam eum* (1). Avant de s'élever directement contre Israël, Osée se plaint de la malice des tribus voisines; il excite l'indignation de ceux à qui il s'adresse en leur montrant le péché en autrui, et il arrive enfin à son sujet pour ne plus le quitter.

13. Le texte original offre aussi plusieurs particularités d'orthographe, comme מתאב pour מתעב, VI, 8, etc. On remarque dans ce livre que l'auteur connaissait bien le Pentateuque et que les cérémonies mosaïques étaient fidèlement observées dans les points où elles n'avaient pas été corrompues par Jéroboam I.

(1) Voir une manière de parler analogue, Ex., XX, 5; Job, V, 19; XXXIII, 14, 29; Prov., XXX, 15, 18, 21; Eccl., XI, 2; Is., XVII, 6; Mic., V, 5; *Odys.*, V, 306; *Æn.*, I, 93; Senec., *Hippol.*, II, 694; Pausanias, *Achaic.*, VII, 6.

1082. — 2° Prophéties contre Israël, III-VI.

La seconde partie se compose de trois discours, commençant chacun par les mots : *Audite verbum (hoc)*, III, 1 ; IV, 1, et V, 1. — 1° III. Dans le premier discours, Amos reproche au peuple son ingratitude et ses crimes : il avait été choisi de Dieu entre toutes les nations de la terre, et il a été infidèle; il n'en sera que plus sévèrement puni; il a accumulé crimes sur crimes, l'ennemi viendra, pillera Samarie, fera périr ses habitants et détruira les autels impies de Béthel avec la capitale du royaume. — 2° IV. Second discours : Les châtiments n'ont pas corrigé les coupables; ils en subiront bientôt de nouveaux. — 3° V-VI. Troisième discours : C'est une élégie sur la ruine de l'incorrigible Samarie. Le prophète l'annonce et la pleure ; il fait entendre le *Væ* vengeur, V, 18; VI, 1, parce qu'Israël a refusé d'écouter le *Quærite me et vivetis* du Seigneur, V, 4, 6; le *Quærite bonum, ut vivatis*, V, 14. Tant d'endurcissement sera enfin puni sans retour : *Migrare vos faciam trans Damascum*, V, 27; *finis est*, VI, 11 ; (gens) *conteret vos ab introitu Emath usque ad torrentem deserti*, VI, 15.

1083. — 3° Visions et symboles prophétiques annonçant le châtiment d'Israël, VII-IX.

La dernière partie d'Amos contient cinq visions qui confirment ce qui a été dit dans les discours précédents. Les quatre premières commencent de la même manière : *Hæc ostendit mihi Dominus Deus*, VII, 1, 4, 7; VIII, 1; la cinquième, qui est indépendante des précédentes, s'ouvre par les mots : *Vidi Dominum stantem*, IX, 1. Dans la première et la seconde, celle des sauterelles, VII, 1-3, et du feu, VII, 4-6, le prophète intercède pour la race de Jacob, et Dieu lui promet d'avoir pitié d'elle ; mais dans la troisième, celle du cordeau, VII, 7-9, et la quatrième, celle de la corbeille de fruits, VIII, 1-3, le Seigneur refuse de pardonner encore. — Entre ces deux dernières se place, VII, 10-17, un épisode historique. Au ℣. 9, Dieu annonce la ruine de la maison de Jé-

roboam II. Amasias, le chef des prêtres infidèles de Béthel, irrité des prédictions d'Amos, en avertit le roi, et veut forcer le prophète à quitter le royaume d'Israël; mais le Voyant, nom qu'Amasias lui donne sans doute par dérision, VII, 12, veut remplir la mission que Dieu lui a confiée, et annonce à son persécuteur le châtiment qui l'attend. — La vision de la corbeille de fruits confirme la ruine prochaine du royaume des dix tribus. La cinquième et dernière vision, IX, nous montre Dieu ordonnant la ruine du temple schismatique de Béthel et celle du peuple impie. La prophétie se termine néanmoins par des paroles d'espérance et par la peinture du règne messianique, IX, 11-15. S. Jacques, Act., XV, 16, applique expressément au Messie, Amos, IX, 11.

ARTICLE IV.

Abdias.

Vie. — Époque. — Analyse.

1084. — Vie d'Abdias.

Abdias (le serviteur de Jéhovah), est le quatrième des petits prophètes (1). Sa prophétie ne nous fait connaître que son nom. Une tradition le confond avec le pieux Israélite dont il est question dans l'histoire d'Achab et d Élie, et qui s'appelait aussi Abdias, III Reg., XVIII, 3, mais il n'est pas possible de savoir si elle est fondée (2). Une autre tradition voit en lui un prosélyte Iduméen, sans doute parce qu'il a prophétisé contre l'Idumée, ou bien le troisième capitaine envoyé par Ochozias à Élie, IV Reg., I, 13 (3), etc. On peut conclure de sa prophétie qu'il était du royaume de Juda; nous ne pouvons rien affirmer de plus sur sa personne.

Son langage est animé et rapide, abondant en apostrophes et en interrogations; le style est pur et souvent très poétique.

(1) Le nom d'Abdias est assez commun dans l'Ancien Testament, III Reg., XVIII, 3; I Par., III, 21; VII, 3; III, 38; IX, 16; 44; XII, 9; XXVII, 19; II Par., XVII, 7; XXXIV, 12; I Esd., VIII, 9; II Esd., X, 5.

(2) Voir S. Jérôme, *Commentariorum in Abdiam liber*, t. XXV, col. 1099.

(3) Ps.-Épiphan., *De vitis prophetarum*, c. XV, t. XLIII, col. 407.

1085. — Époque à laquelle a vécu Abdias.

L'époque d'Abdias est très difficile à déterminer. Les uns le regardent comme le plus ancien des petits prophètes, les autres le font vivre du temps de la captivité (1). La brièveté de sa prophétie, qui non seulement n'a point de titre, mais ne renferme aucune allusion assez précise, explique ces divergences si considérables entre les savants. On peut, néanmoins, sans affirmer le fait comme certain, regarder le prophète Abdias comme le plus ancien de tous ceux dont les écrits nous ont été conservés. — 1° Il existe entre sa prophétie et celle de Jérémie contre l'Idumée une très grande ressemblance; elle est poussée à tel point qu'on est obligé d'admettre que l'un des deux a eu sous les yeux l'œuvre de l'autre, et tout porte à croire que c'est Jérémie qui a imité Abdias (2). Le petit prophète a donc prophétisé avant le grand, mais

(1) Il n'y a pas moins de trois cents ans de différence entre la date que lui assigne M. Keil, 889-834 av. J.-C. et celle que lui assigne M. Meyrick, 586, *Obadiah*, dans le *Speaker's Bible*, Londres, 1876. Hitzig. si connu par ses hardiesses, l'a fait descendre jusqu'à l'an 312, mais il est seul de son avis. M. Le Hir, comme M. Keil, en a fait un des plus anciens prophètes, il ne l'a placé cependant que vers l'an 784.

(2) Depuis les études approfondies de Caspari sur ce sujet, tous les critiques, à l'exception de l'aventureux Hitzig, ont reconnu que c'est Abdias qui a précédé Jérémie. Telle est l'opinion d'Eichhorn, Schnurrer, Schultz, Rosenmüller, Jäger, Hendewerk, Maurer, Delitzsch, Keil, Pusey, Wordsworth, Meyrick. Comme l'a très bien établi Kueper, Jérémie a rattaché presque toutes ses prophéties sur les peuples étrangers à celles de ses prédécesseurs, la prophétie contre les Philistins, XLVII, à celle d'Isaïe, XIV, 28-32; contre les Moabites, XLVIII, à celle d'Isaïe, XV et XVI; contre les Ammonites, XLIX, 1-6; à celle d'Amos, I, 13-15; contre Damas, XLIX, 23-27, à celle d'Amos, I, 3-5; contre Babylone, L et LI, à celle d'Isaïe, XIII-XIV, 23. — La prophétie contre l'Idumée offre de plus dans Jérémie ce caractère particulier qu'elle renferme les expressions et les tours qui lui sont propres, mélangés avec les termes employés par Abdias, lesquels ne se rencontrent nulle autre part dans Jérémie. Au contraire, en dehors des traits communs, Abdias n'a rien de ce qui est particulier au grand prophète, et il est mieux suivi et mieux lié, comme cela doit naturellement avoir lieu chez l'auteur original. Cf. Abd., 1-8, avec Jér., XLIX, 7, 9, 10, 14-16. M. Meyrick reproduit tout au long, dans un tableau synoptique en hébreu les passages parallèles des deux prophètes, *Obadiah*, p. 563.

combien de temps auparavant ? Il est impossible de donner à cette question une réponse certaine. Abdias reproche aux Iduméens d'avoir applaudi aux malheurs de Juda, lors de la prise de Jérusalem par les étrangers, Abd., 11-14 ; mais il ne nous dit pas quels étaient ces étrangers. De là la difficulté. Jérusalem, avant d'être détruite par Nabuchodonosor, avait été prise et pillée cinq fois depuis qu'elle était devenue capitale : 1° par le roi d'Égypte, Sésac, III Reg., xiv, 25, sous Roboam; 2° par les Philistins et les Arabes, sous Joram, II Par., xxi, 16; 3° par le roi Joas d'Israël, sous Amasias, IV Reg., xiv, 13; 4° par les Chaldéens, sous Joakim, IV Reg., xxiv, 1, et 5° sous Jéchonias, IV Reg., xxiv, 10. Abdias ne peut parler de la première prise de Jérusalem par Sésac ; les Iduméens étaient alors soumis au royaume de Juda ; il ne peut pas davantage faire allusion à la quatrième et à la cinquième, qui sont contemporaines de Jérémie, non plus qu'à la troisième, puisqu'il dit expressément que la capitale de la Judée fut ravagée par des étrangers, ce qui ne saurait s'appliquer aux Israélites du Nord, mais convient parfaitement aux Arabes et surtout aux Philistins, dont le nom même signifie « étrangers, » et est généralement traduit ainsi par les Septante, ἀλλοφύλους, 19, cf. 11. C'est donc du temps de Joram qu'a vécu et qu'a prophétisé Abdias, à l'époque où les Iduméens secouèrent le joug de ce roi de Juda, IV Reg., viii, 20-22; II Par., xxi, 8-10, et où ils applaudirent aux ravages des Philistins et des Arabes de l'Arabie Pétrée, II Par., xxi, 17. — 2° Nous arrivons à la même conclusion en comparant la prophétie d'Abdias avec celle de Joel. Les rapports entre ces deux écrivains sacrés sont généralement admis. Joel, malgré son originalité incontestable, a imité Abdias, cf. Joel, ii, 32 (Héb. iii, 5), et Abd., ℣ 17, de même qu'Abdias a imité les prophéties de Balaam en quelques points, cf. Num, xxiv, 21, 18 et Abd., ℣℣. 4, 18 sq. Joel a prophétisé au plus pendant une vingtaine d'années ; Osée et Amos prophétisèrent soixante-quinze ans environ après Abdias. Abdias doit donc dater de la fin du règne de Joram.

1086. — Analyse de la prophétie d'Abdias.

La prophétie d'Abdias ne renferme que 21 versets : c'est l'écrit le plus court de tout l'Ancien Testament. *Parvus propheta, versuum supputatione, non sensuum*, dit S. Jérôme (1). 1° Il prédit la ruine de l'Idumée, 1-9 ; 2° à cause de la part coupable qu'elle a prise aux malheurs du peuple de Dieu, 10-16. 3° Jérusalem au contraire sera sauvée et triomphera d'Esaü et de tous ses ennemis, 17-21 (2). — Les Iduméens sont le type des faux amis qui, au lieu de soutenir ceux à qui ils devraient porter secours, les abandonnent au jour du malheur. Ils sont aussi la figure des ennemis de l'Église, qui triomphe de ses adversaires par la force du Messie. — La prophétie d'Abdias contre Édom fut accomplie probablement par Nabuchodonosor, quand il traversa ce pays pour envahir l'Égypte ; elle le fut surtout par Jean Hyrcan, qui enleva à jamais aux descendants d'Ésaü leur caractère national (3). Quant à la prophétie messianique, elle se réalise tous les jours.

ARTICLE V.

Jonas.

§ I. — Introduction au livre de Jonas.

Vie de Jonas. — Caractère de son livre.

1087. — Vie de Jonas.

Jonas, le cinquième des petits prophètes (4), était du royaume d'Israël. Son père s'appelait Amathi, Jonas, I, 1 (5),

(1) *Commentariorum in Abdiam liber*, 1, t. XXV, col. 1100.

(2) Le mot traduit par Bosphore, ℣. 20, est en hébreu Sépharad, localité dont la situation est tout à fait inconnue. Cf. Schrader, *Keilinschriften und Geschichtsforschung*, 1878, p. 116-119. Les Israélites modernes ont une prédilection particulière pour les sept derniers versets d'Abdias, à cause des promesses qu'ils contiennent. Quelques-uns de leurs commentateurs les ont interprétés d'une manière étrange : par Sarepta, ils entendent la France, par Sepharad, l'Espagne, par Édom, Rome.

(3) Josèphe, *Ant. jud.*, X, IX, 7 ; XII, IX, 1.

(4) Cf. F. Kaulen, *Liber Jonæ prophetæ*, Mayence, 1862.

(5) D'après la tradition juive, Jonas était le fils de la veuve de Sa-

et le lieu de sa naissance, Gath-Hépher, dans la tribu de Zabulon (*haud grandis viculus*, dit S. Jérôme), aujourd'hui *Medjad*, au nord de Nazareth, sur la route de Séphoris à Tibériade. Son livre n'est point daté, mais nous savons qu'il vivait du temps de Jéroboam II, roi d'Israël, par IV Reg., XIV, 25 ; l'identité du personnage qui est nommé en cet endroit avec notre prophète est généralement admise, parce que celui dont il est question dans les Rois est aussi prophète et également fils d'Amathi.

1088. — Caractère du livre de Jonas.

1° Le livre de Jonas ne ressemble pas aux autres écrits prophétiques ; il ne contient point d'oracles proprement dits. C'est un récit historique de la mission qu'il reçut d'aller prêcher la pénitence aux Ninivites et de la manière dont il l'accomplit. Il est écrit en style simple et en prose (à l'exception de la prière, II, 3-10, qui est en vers). S'il est rangé parmi les livres prophétiques, c'est parce qu'il a pour auteur un prophète, et que, quoiqu'il ne contienne aucune révélation directe de l'avenir, il nous fait connaître le séjour de Jonas pendant trois jours dans le ventre d'un poisson, merveille qui figure le séjour de N.-S. pendant trois jours dans le tombeau (1). Cette circonstance si extraordinaire de la vie de Jonas a provoqué de tout temps les railleries des incrédules (2),

repta, ressuscité par le prophète Élie, III Reg., XVII, 17-24. S. Jérôme, *Præf. in Jon.*, t. XXV, col. 1118; Ps.-Épiphane, *De vitis Prophetarum*, c. XVI, t. XLIII, col. 407.

(1) Matth., XII, 39 ; XVI, 4 ; Luc, XI, 29-32. « Jonas, columba pulcherrima, dit S. Jérôme, *Ad Paulin.*, t. XXVIII, col. 143, naufragio suo passionem Domini præfigurans, mundum ad pœnitentiam revocat. »

(2) Hoc genus quæstionis multo cachinno a paganis graviter irrisum animadverti. » S. Aug., *Ep.* CII, *Quæst.* VI, *De Jona propheta*, t. XXXIII, col. 382. — « Devoratur ergo a cete Jonas, tresque dies ac totidem noctes in eo permanet vates ; quæ res omnem excedere fidem audientibus videtur, maxime iis qui a Græcorum scholis sapienteque doctrina ad hanc historiam accedunt. » Théophylacte, *Enarrat. in Jonam*, II, 1, t. CXXVI, col. 931. S. Augustin répond, dans le passage indiqué plus haut et qui mérite d'être lu en entier : « Ad hoc respondetur quod aut omnia miracula credenda non sint ; aut hoc cur non credatur causa nulla sit. » Voir aussi S. Cyril. Alex., *In Jonam*, t. LXXI, col. 615.

mais rien n'est impossible à la puissance de Dieu, et puisqu'il jugeait à propos, dans sa sagesse, de forcer par là son ministre à exécuter ses volontés et à devenir le type du mystère de la résurrection de son fils, pourquoi notre faible esprit oserait-il trouver à redire aux voies de la Providence (1)?

2° Cette Providence se montre admirable dans toute l'histoire du prophète. La prédication de Jonas à Ninive n'était pas un fait sans portée; elle avait au contraire la signification la plus haute : en même temps qu'elle était pour ses compatriotes une exhortation à se repentir de leurs péchés (2), elle annonçait que Dieu ne voulait pas se révéler seulement aux enfants de Jacob, mais aussi à ces gentils si méprisés des Juifs ; c'était la prédiction de notre vocation à la foi : — « Sub nomine Ninive, Gentibus salutem nuntiat, » dit S. Jérôme (3); — comme le prélude du voyage des mages à Jérusalem et de la fête de l'Épiphanie. De plus, dans aucun autre livre de la Bible, la patience, la bonté et la miséricorde de Dieu n'apparaissent en traits plus touchants (4) : sa compassion pour le pécheur, sa facilité à lui pardonner, le soin qu'il prend de veiller sur tous, même sur les païens et jusque sur les animaux, sont peints dans ce récit en traits ineffaçables, et nous

(1) Le caractère historique du livre de Jonas est confirmé par Tobie, XIV, 4-6, 15 (texte grec) ; Josèphe, *Ant. jud.*, IX, x, 2, mais surtout par le témoignage de N.-S., Matt., XII, 39, 41 ; XVI, 4; Luc, XI, 29. (Le passage grec de Tobie est sujet à quelques difficultés.)

(2) « Scripta sunt ista ad correptionem Israelis, dit Théophylacte. Qui enim non rubore suffundantur, si isti homines barbari et magna potentia florentes, et in deliciis ducentes vitam, qui nullo tempore unquam prophetam audiverunt, adeo celeriter et sponte obediverunt prædicationi, ipsi vero lege Dei instituti ab ineunte ætate, et populus Dei eximius existentes, eos interim, qui ipsis salutem annuntiabant, interfecerunt? » *Expos. in Jonam argumentum*, t. CXXVI, col. 910. Cf. Matt., XII, 41 ; Luc, XI, 32.

(3) S. Jérôme, *Ad Paulin.*, t. XXVIII, col. 143. Théophylacte dit la même chose, *loc. cit.*, col. 907-910. Voir aussi S. Cyrille d'Alexandrie, *In Jonam*, I, 1, t. LXXI, col. 602-606.

(4) « Benignus cum sit Deus..., prophetas misit, ut verbis eos (Judæos) terreret neque rebus ipsis puniret : quod et ergo Ninivitas præstitit. Nam et illic olim urbem se eversurum minatus est, non ut everteret, sed ut non everteret. » S. J. Chrys., *In illud Isaiæ : Ego Dominus*, n. 6, t. LVI, col. 151.

ne trouvons nulle part des paroles plus émouvantes que celles qui terminent ce récit et qui sont relevées encore par le contraste du peu de générosité de Jonas, regrettant que Ninive n'ait pas été anéantie : « Dixit Dominus : *Tu doles super hederam, in qua non laborasti, neque fecisti ut cresceret, quæ sub una nocte nata est et sub una nocte periit. Et ego non parcam Ninive, civitati magnæ, in qua sunt plus quam centum viginti millia hominum qui nesciunt quid sit inter dexteram et sinistram suam, et jumenta multa?* » Ces idées si élevées, qui ne pouvaient entrer dans l'esprit d'un Juif avant N.-S., si ce n'est par révélation, sont une nouvelle preuve de la vérité de l'histoire de Jonas et de son caractère divin.

§ II. — Explication du livre de Jonas.

Division du livre. — Désobéissance du prophète. — Prédication à Ninive. — Conséquences de cette prédication.

1089. — Division du livre.

L'histoire de Jonas se partage en trois sections : 1° Ordre d'aller prêcher à Ninive non exécuté par le prophète, I-II ; 2° Histoire de sa prédication forcée, III ; 3° Mécontentement que lui cause le pardon accordé aux Ninivites et leçon que Dieu lui donne, IV.

1090. — Ire section : Ordre que reçoit Jonas d'aller prêcher à Ninive ; sa désobéissance ; sa punition, I-II.

1° Dieu commande à Jonas d'aller à Ninive, exciter les habitants de cette ville à faire pénitence de leurs péchés. Le prophète, par antipathie sans doute pour les Assyriens, qui avaient déjà fait beaucoup de mal à Israël du temps d'Achab et devaient un jour ruiner le royaume de Samarie, résiste à la volonté divine : au lieu de prendre la direction de l'est, pour aller à Ninive, il va à l'ouest, à Jaffa, et s'embarque sur un navire phénicien qui se rendait à Tharsis, en Espagne. Une tempête s'élève ; les matelots y voient avec raison un signe de la vengeance céleste contre un de ceux qui sont sur le vaisseau ; on tire au sort pour découvrir le coupable. *Fugitivus hic,* dit S. Jérôme, *sorte deprehenditur, non*

viribus sortium et maxime sortibus ethnicorum, sed voluntate ejus qui sortes regebat incertas. Jonas reconnaît alors que Dieu veut punir sa désobéissance, et il accepte avec résignation le châtiment. *Non tergiversatur*, dit S. Jérôme, *non dissimulat, non negat; sed qui confessus fuerat de fuga, pœnam libenter assumit, se cupiens perire, ne propter se et cæteri pereant.* On jette le prophète à la mer; mais le Seigneur ne veut pas sa mort, il veut seulement l'obliger à remplir la mission qu'il lui a confiée : il a préparé un grand poisson qui le reçoit dans son sein et lui conserve miraculeusement la vie (1).

2° Nous ignorons à quelle espèce appartenait le poisson qui engloutit Jonas. On dit vulgairement que c'était une baleine (2); mais outre qu'elle est très rare dans la Méditerranée, elle a la gueule trop étroite pour avaler un homme entier. Le texte sacré ne détermine rien; il dit simplement *dâg gadôl*, « un grand poisson; » Vulgate, *piscem grandem*; Septante, κῆτος, cf. Matt., XII, 40. Il est vraisemblable que c'était une espèce de requin très vorace, *squalus carcharias Linnæi*; il abonde dans la Méditerranée et dévore avidement tout ce qu'il peut saisir; on a trouvé un cheval dans le ventre d'un de ces poissons, pesant cent quintaux et pêché à l'île Sainte-Marguerite, en France; dans celui d'un autre, un homme avec son armure (3). Un fait encore plus intéressant,

(1) Pour ne pas admettre le miracle, Hermann von der Hardt a imaginé que Jonas avait été rejeté sur la côte et reçu dans une hôtellerie qui avait pour enseigne une baleine; d'autres ont supposé qu'il avait été recueilli en mer par un navire qui s'appelait la Baleine!

(2) C'est ce qu'on a cru jusqu'à Bochart qui a démontré la fausseté de cette opinion, *Hierozoïcon*, part. II, l. V, c. XII, 1692, p. 741-746. A peine le bras peut-il entrer dans la gueule de la baleine. Il est vrai que le cachalot, qu'on a proposé depuis, a la gueule assez grande, mais il est rare dans la Méditerranée et n'est pas vorace comme le requin.

(3) Voir Lacépède, *Histoire des poissons*, t. I, p. 189; Bloch, *Histoire des poissons*, IV, 31, § 1; Starck, *Animal Kingdom*, p. 305; du Tertre, *Histoire des Antilles*, t. II, p. 203. — Il est du reste évident que, quoi qu'il en soit de la voracité du requin, et alors même qu'on admettrait qu'il pouvait avaler Jonas vivant, le prophète ne put rester vivant dans le ventre du monstre que par miracle. — Les Hollandais appellent cette

c'est celui qui est raconté de la manière suivante : « Il arriva en 1758 que, pendant une tempête, un matelot tomba d'une frégate dans la mer. [Un requin], qui était tout près, saisit aussitôt le malheureux qui nageait et criait au secours, et la victime disparût sur-le-champ dans sa large gueule. Tandis qu'il nageait, quelques-uns de ses camarades s'étaient déjà jetés dans la chaloupe pour lui porter secours. Au moment même où il était dévoré, le capitaine du vaisseau, témoin de l'accident, eut assez de présence d'esprit pour ordonner de tirer sur le monstre avec un fusil qui était sur le pont. Le coup fut tiré avec tant de bonheur que le requin cracha aussitôt le matelot qu'il avait dans la gueule; sa proie n'était que légèrement blessée et elle fut repêchée aussitôt, encore vivante, par la chaloupe; le poisson lui-même fut pris par les autres marins avec des harpons et des cordes, monté sur la frégate, et là suspendu en travers pour qu'il pût sécher. Le capitaine en fit ensuite don au matelot si extraordinairement préservé par la Providence. Et celui-ci se mit à parcourir l'Europe pour le montrer (1). »

3° Du sein du monstre qui l'avait englouti, Jonas adressa à Dieu une prière touchante, dans laquelle il implora son pardon, et lui promit obéissance (2). Le Seigneur l'exauça et le poisson déposa le prophète sur le rivage, probablement dans les environs de Joppé, le troisième jour après l'avoir dévoré.

espèce de requin le requin de Jonas, *Jonas-Haay*. On l'appelle aussi en français lamie.

(1) *Des Ritters Carl von Linné vollständiges Natursystem, mit einer ausführlichen Erklärung ausgefertiget* von Ph. Ludw. Statius Müller, III Theil, Nuremberg, 1774, p. 268-269. L'auteur dit qu'il a vu lui-même le requin et le représente pl. XI, fig. 5 : *Der Menschenfresser* (le mangeur d'hommes), *squalus carcharias*. Au sujet du cachalot, cf. ib., I Theil, p. 503.

(2) Cette prière est empruntée en partie aux Psaumes : Jon., II, 3 et Ps. XVIII, 7; CXX, 1; — Jon., II, 4 et Ps. XLII, 8; — Jon., II, 5 et Ps. XXXI, 23; — Jon., II, 6 et Ps. XVIII, 5 et LXIX, 2; — Jon., II, 8 et Ps. CXLII, 4; XVIII, 7; — Jon., II, 9 et Ps. XXXI, 7; — Jon., II, 10 et Ps. III, 9; XLII, 5 et L, 14, 23. (Nous citons les Psaumes d'après l'hébreu, où la ressemblance est plus frappante). C'est ainsi que Dieu a voulu qu'un de ses prophètes nous apprît à nous servir des Psaumes pour prier.

1091. — IIe section : Prédication de Jonas à Ninive, III.

Jonas, désormais docile, se rend à Ninive, et il annonce à la cité coupable qu'en punition de ses péchés, dans quarante jours elle sera détruite. Le texte dit que Ninive était *civitas magna, itinere trium dierum*, III, 3. Plusieurs interprètes ont pensé, d'après cela, qu'il fallait trois jours pour traverser la ville ou du moins pour en faire le tour; mais ce n'est pas le sens du texte : il signifie simplement qu'il fallut trois jours à Jonas pour parcourir, dans tous les sens, les différents quartiers et faire entendre partout la menace du Seigneur. Ninive, bâtie sur les deux rives du Tigre, était, en effet, assez grande pour que le prophète eût besoin de trois jours afin d'accomplir sa mission. Les habitants de la capitale de l'Assyrie crurent à la parole de Dieu; ils adoraient des divinités particulières, mais ils pensaient que les dieux des autres peuples étaient des dieux véritables. Sur l'ordre du roi, qui était probablement Binnirar (1), ils firent pénitence, afin d'apaiser le courroux du Seigneur, depuis les hommes jusqu'aux animaux (2). Dieu, touché de leur repentir, leur fit miséricorde.

1092. — IIIe section : Mécontentement que cause à Jonas le pardon accordé aux Ninivites, IV.

Jonas, dont la sensibilité était très vive, ne vit pas sans peine que Dieu faisait miséricorde aux Ninivites et ne réalisait point les menaces qu'il l'avait chargé de faire en son nom contre la cité coupable; il s'en plaignit au Seigneur, et se retira hors de la ville. La, pour se mettre à l'abri de l'ar-

(1) La situation de l'empire ninivite à cette époque est parfaitement ressemblante au tableau qu'en trace le livre de Jonas, G. Rawlinson, *Ancient monarchies*, t. II, p. 122-127. Cf. *La Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 74-77; *Ninive ai tempi di Giona profeta*, *Civiltà cattolica*, 15 mai 1880, p. 401-418.

(2) Hérodote remarque que les Perses faisaient aussi en quelque sorte participer les animaux à leur douleur. Après la mort du général Masistios, qui avait péri à la bataille de Platée, ils tondirent leurs chevaux et les autres bêtes de somme, en signe de deuil, IX, 24. Cf. Plutarque, *Aristide*, XIV, in fin.; Brisson, *De regno Persarum princip.*, II, c. 206.

deur du soleil, il se construisit une hutte. Dieu fit pousser une plante dont la croissance fut si rapide qu'elle protégea le prophète de son ombre. Cette plante est nommée dans le texte *qiqayon;* la Vulgate traduit par *hedera;* les Septante, par gourde ou citrouille; on croit aujourd'hui communément que c'est le ricin (1), plante aux larges feuilles qui grandit très rapidement, mais qui se flétrit aussi promptement, quand elle est endommagée (2). Un ver la piqua le lende-

(1) *Ricinus communis Linnæi*, appelée aussi *palma Christi*, l'arbre merveilleux. Dioscoride le décrit ainsi, IV, 164, περὶ κίκεως : « Arbuscula est parvæ ficus altitudine, foliis platani, truncis ramisque cavis in calami modum. » Le *qiqayon* est d'après les Talmudistes le *Kik* ou *Kiki* des Égyptiens, d'où l'on extrayait une espèce d'huile. Hérod., II, 94; Pline, *H. N.*, XV, 7. Pline l'appelle *ricinus*. S. Jérôme a entendu aussi le ricin par *qiqayon* : Pro *cucurbita* sive *hedera*, in hebræo legimus *ciceion*. Est autem genus virgulti vel arbusculæ, lata habens folia in modum pampini et umbram densissimam, suo trunco se sustinens, quæ in Palestina, creberrime nascitur et maxime in arenosis locis mirumque in modum, si sementem in terram jeceris cito confota consurgit in arborem, et intra paucos dies quam herbam videras, arbusculam suspicis. » *Comm. in Jon.*, IV, 6, t. XXV, col. 1148. S. Jérôme nous a expliqué lui-même, immédiatement après ce passage, pourquoi il a traduit dans Jonas *qiqayon* par *hedera*, lierre, quoiqu'il sût très bien que ce mot désignait le ricin : « Unde et nos eodem tempore quo interpretabamur prophetas, voluimus id ipsum Hebreæ linguæ nomen (*Ciceien*) exprimere, quia sermo latinus hanc speciem arboris non habebat [Pline est le seul auteur latin ancien, *H. N.*, XV, 7, qui ait nommé cette plante, *ricinus*] : sed timuimus grammaticos, ne invenirent licentiam commentandi, et vel bestias Indiæ, vel montes Bœotiæ aut istiusmodi quædam portenta confingerent, secutique sumus veteres translatores, qui et ipsi *hederam* interpretati sunt, quæ græce appellatur κισσός : aliud enim quod dicerent non habebant. » C'est sans doute à cause de la vague ressemblance de κισσός, lierre, avec *qiqayon*, que κισσός fut adopté par quelques traducteurs grecs. Les Septante ont κολοκύνθη, d'où la *cucurbita* de l'ancienne Italique. On sait par une lettre de S. Augustin à S. Jérôme, *Ep.* LXXI, nº 5, t. XXXIII, col. 242-243, comment la substitution d'*hedera* a *cucurbita* produisit une sorte de révolution dans l'église d'Oéa, en Afrique.

(2) « Rumphius, in *Herbario Amboinensi*, l. VI, c. 46, t. IV, p. 95, narrat calidioribus diebus, tenui cadente pluvia, in ea generari erucas nigras magna multitudine, ejus folia per unam noctem subito depascentes, ut nudæ modo costæ supersint, idque se sæpius, non sine admiratione vidisse, simillime, addit, arbusculæ olim ninivitícæ. » J. D. Michaelis, *Supplementa ad Lexica hebraica*, pars VI, p. 218. Cf. Celse, *Hierobotanicon*, t. II, p. 273.

main matin et aussitôt elle fut morte. Un vent d'est venant alors à souffler, Jonas fut brûlé par le soleil et il exprima à Dieu sa douleur. Hé, quoi ! lui répondit Dieu, tu es sensible à la perte d'une plante, et tu aurais voulu que je fusse insensible à la pénitence de Ninive, où il y a plus de cent vingt mille enfants innocents ? Ce dernier chiffre suppose à Ninive une population d'environ 600,000 âmes. — Le livre se termine ici brusquement, laissant au lecteur le soin de méditer sur les paroles profondes que Dieu vient de prononcer.

ARTICLE VI.

Michée.

Vie, époque, style. — Analyse, explication de sa prophétie.

1093. — Vie, époque de Michée.

Michée, dont le nom complet était Michaya, Jer., xxvi, 18, « qui est comme Jéhovah ? » est le sixième des petits prophètes. Il était de Morasthi, dans les environs de Geth, et différent d'un autre prophète Michée, fils de Jemla, qui vivait un siècle auparavant, III Reg., xxii, 8, 37. Il prophétisa à Jérusalem, sous les règnes de Joatham, d'Achaz et d'Ézéchias, Mich., i, 1 ; il fut par conséquent contemporain d'Isaïe. Ses oracles s'adressent à toutes les tribus, mais particulièrement au royaume de Juda. Leur authenticité n'est pas sérieusement contestée : elle est garantie par la citation qui en est faite dans Jérémie, xxvi, 18, et par les rapports qu'on remarque entre Michée et Isaïe; Mich., ii, 11 et Is., xxviii, 7; Mich., iii, 5-7 et Is., xxix, 9-12; Mich., iii, 12 et Is., xxxii, 13-14; Mich., iv, 1-5 et Is., ii, 2-5; Mich., v, 2-4 et Is., vii, 14; viii, 9-15 (1).

* 1094. — Style de Michée.

Le style de ce petit prophète est remarquable par l'élévation des pensées, l'éclat et la vivacité de l'expression, la richesse des images et des comparaisons, i, 16; ii, 12-14; iv, 9-10, la verve, la clarté, l'élégance, la pureté, l'harmo-

(1) On peut voir les traditions concernant la vie de Michée dans Ps.-Épiphane, *De vitis prophetarum*, n° 13, t. xliii, col. 407.

nie; il aime les jeux de mots, comme tous les écrivains orientaux, I, 10-15; ses transitions sont brusques, III, 12-IV, 1; IV, 9-11; VII, 11-12.

1095. — Analyse et explication de la prophétie de Michée.

La prophétie de Michée renferme trois discours commençant tous par *audite*, I, 2; III, 1; VI, 1 : 1° Châtiment de Samarie et de Juda; I-II; 2° Abaissement de Juda; glorification de la maison de Dieu et restauration de Sion par le Messie, III-V; 3° La voie du salut, VI-VII. — Il prédit l'invasion de Salmanasar, I, 6-8; IV Reg., XVII, 4-6; celle de Sennachérib, I, 9-16; IV Reg., XVIII, 13; la destruction de Jérusalem, III, 12; VII, 13; la captivité de Babylone, IV, 10, et le retour, IV, 1-8; VII, 11; l'établissement du royaume messianique, IV, 8, et la gloire de Bethléem, V, 2.

1° Dans le premier discours, I-II, Michée annonce le châtiment des péchés d'Israël, I, 2-5, la ruine de Samarie, 6-7; la dévastation de Juda et la transportation de ses habitants, 8-16, à cause des violences des grands, II, 1-11. Dieu traitera cependant avec bonté les restes de son peuple, 12-13.

2° Dans le second discours, III-V, le prophète s'étend plus longuement, III, sur les péchés des princes, des faux prophètes, des juges iniques et des mauvais prêtres, et il leur prédit la ruine de Sion et du temple; mais il s'étend surtout sur la promesse du rétablissement d'Israël, *in novissimo dierum*, IV, 1; elle n'occupait que deux versets dans le premier discours, II, 12-13; elle remplit ici les deux chapitres IV et V. Michée annonce la conversion des Gentils, la naissance du Messie à Bethléem, V, 2, Matth., II, 6; Joa., VII, 42, et le triomphe du peuple de Dieu. Voici la traduction de la prophétie sur Bethléem, d'après l'hébreu, V, 2-5:

Et toi, Bethléem Éphrata,
Quoique trop petite pour compter entre les mille de Juda,
C'est de toi que sortira pour moi
Celui qui doit être le maître en Israël,
Dont l'origine est antique,
[Et remonte] aux jours les plus anciens.
Aussi les livrera-t-il jusqu'au temps où enfantera celle qui doit enfanter,

Jusqu'à ce que le reste de ses frères retourne avec les enfants d'Israël;
Il se tiendra ferme et il gouvernera avec la force de Jéhovah,
Dans la gloire du nom de Jéhovah, son Dieu,
Et ils reviendront [les captifs] et il sera grand jusqu'aux extrémités de [la terre,
Il sera la paix.

« Il est certain, dit avec raison Calmet, qu'on ne peut nommer aucun libérateur d'Israël, depuis la captivité de Babylone, à qui tous les caractères marqués ici conviennent à la lettre, si ce n'est Jésus-Christ, vrai Messie, chef, dominateur, prince et libérateur d'Israël. »

S. Matthieu, II, 6, paraît rapporter une partie de ce passage d'une manière contraire au véritable texte. *Et tu, Bethlehem Ephrata, parvulus es in millibus Juda*, dit Michée. *Nequaquam minima es in principibus Juda*, lisons-nous dans l'Évangile. La signification de la prophétie n'est pas altérée sous cette dernière forme. Dans l'Ancien Testament, il s'agit directement de la grandeur matérielle de Bethléem, et indirectement de sa grandeur morale; c'est l'inverse dans le Nouveau Testament, mais le fond de la pensée est le même. Quant à la diversité de la forme, S. Jérôme l'a expliquée en disant que l'évangéliste avait reproduit en historien les paroles des scribes, telles qu'ils les avaient prononcées (1), cependant il est plus vraisemblable que S. Matthieu n'a pas eu l'intention de rapporter les termes mêmes de Michée et qu'il s'est contenté d'en donner le sens.

3° Le troisième discours, VI-VII, est un dialogue entre Dieu et son peuple; il dépeint d'une manière dramatique quelle a été l'ingratitude de ce dernier. Le prophète, VI, 1-2, annonce la discussion; 3-5, Dieu rappelle à Israël les bienfaits dont il l'a comblé; 6-7, le peuple, ne pouvant nier son infidélité, demande comment il pourra désarmer la colère divine; 8, Michée lui montre la voie du salut et lui répond que c'est en faisant le bien; 9-16, malheur aux enfants de Jacob s'ils

(1) « Quod testimonium nec Hebraico nec Septuaginta interpretibus convenire, me quoque tacente, perspicuum est, et arbitror, Matthæum volentem arguere scribarum et sacerdotum, erga divinæ Scripturæ lectionem, negligentiam, sic etiam posuisse ut ab eis dictum est. » S. Jérôme, *In Mich.*, l. II, c. V, t. XXV, col. 1197.

continuent à vivre dans l'injustice, le châtiment sera terrible ! Après avoir proféré cette menace, que le Seigneur l'a chargé de faire entendre en son nom à Juda, le prophète demande à Dieu pardon pour les coupables, VII, 1-14. Dieu se laisse toucher, il promet de renouveler les merveilles d'autrefois, 15-17, et Michée termine en le remerciant de sa bonté et de sa miséricorde, 18-20.

ARTICLE VI.

Nahum.

Vie, époque, style de Nahum. — Analyse de sa prophétie.

1096. — Vie, époque de Nahum.

Nahum (consolation ou celui qui console), le septième des petits prophètes, était originaire d'Elqôsch, petit village de Galilée (1). Il prophétisa contre Ninive, avec une telle vivacité de couleurs, que plusieurs critiques ont cru qu'il avait vu de ses yeux la capitale de l'Assyrie, ce qui est néanmoins fort peu probable. Il vivait en Palestine, et il écrivait après la ruine du royaume des dix tribus et l'invasion de Sennachérib. La date de son livre, qui a été contestée jusque dans ces derniers temps, nous est maintenant donnée d'une manière certaine par les documents assyriens. Il fut rédigé peu après la ruine de la ville de No Amon, c'est-à-dire Thèbes, appelée dans la Vulgate Alexandrie (2), III, 8 ; or cet événement eut lieu vers l'an 665 av. J.-C. — L'authenticité de la prophétie de Nahum est admise par tout le monde.

(1) « Quidam putant *Helkesæum* patrem esse Nahum et secundum Hebræam traditionem etiam ipsum prophetam fuisse, cum *Helkesæi* usque hodie in Galilæa viculus sit, parvus quidem et vix ruinis veterum ædificiorum indicans vestigia, sed tamen notus Judæis et mihi quoque a circumducente monstratus. » S. Jérôme, *In Nahum*, *Prolog.*, t. XXV, col. 1232. Cf. Nestle, *Wo ist der Geburtsort des Propheten Nahum zu suchen? Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, t. I, 1878, p. 222-225.

(2) S. Jérôme ignorant quelle ville désignait No Amon, crut qu'il s'agissait, non pas d'Alexandrie, qui n'existait pas du temps de Nahum, mais d'une ville qui aurait fleuri antérieurement à la même place, *In Is.*, XVIII, éd. Paris, 1704, t. III, col. 125. Cf. *La Bible et les découvertes modernes*, 4e édit., 1884, t. IV, p. 263-266.

* 1097. — Style de Nahum.

Nahum avait une imagination vive et riche (1); son style, malgré quelques emprunts aux écrivains antérieurs (2), se distingue par son originalité; il est remarquable par sa pureté et sa clarté; le parallélisme en est très régulier (3).

1098. — Analyse de la prophétie de Nahum.

1° La prophétie de Nahum porte le titre de *Massâ*, *onus*, comme les prophéties d'Isaïe contre les nations étrangères, n° 936. Elle annonce la ruine de Ninive et de la puissance assyrienne, qui non seulement avait anéanti Samarie, II, 2, mais avait aussi profondément abaissé Juda, I, 9, 11, 12. Ninive est alors dans tout l'éclat de sa gloire, I, 12; II, 11-12; III, 9; mais à cause de ses péchés, III, 1, 4, elle périra, I, 13; II, 10; III, 7.

2° Nahum divise son oracle en trois parties, I, 1-14; I, 15-II; III. La première fait connaître le jugement que Dieu a prononcé contre la capitale de l'Assyrie; la seconde, la prise, le pillage et la destruction de cette ville; la troisième, ses

(1) « Ex omnibus minoribus prophetis, dit Lowth, *De sacra poesi Hebræorum*, nemo videtur æquare sublimitatem, ardorem et audaces spiritus Nahumi. » Præl. XXI, éd. 1763, p. 281.

(2) Cf. Nah., I, 3 et Ex., XX, 5; XXXIV, 6; Num., XIV, 18; Nah., I, 7 et Ps. XXXIV (Vulg. XXXIII), 9; Nah., I, 4 et Is., L, 2; XXXIII, 9; Nah., II, 2 (H., 1) et Is., LII, 1-7; Nah., II, 10 (H., 11) et Is., XXII, 5; XXIV, 1; XXI, 3; Joel, II, 6; Nah., III, 5 et Is., XLVII, 3, 9.

(3) « Tum vero non universum solum vaticinium suo ordine probe dispositum est, verum singulæ etiam orationis partes secundum sententiarum indolem et varietatem subtiliter pœne atque artificiose numeris descriptæ exhibentur; quo in genere primi potissimum capitis priores duæ partes egregium præbent exemplum. Utraque enim quinque versibus absolvitur; prima autem stropha, qua tremenda Domini judicium exsequentis species adumbratur, bipartita deinceps habet versuum membra, duobus vel tribus quatuorve verbis certo quodam ordine composita; altera autem stropha, quæ bonitatem Dei et clementiam addit, qua per hostium interitum eos redimit atque salvat, qui ei confidunt, longe diversam exibet imaginem : nam, quasi effusus undarum cursus cohibeatur, alterum tantummodo cujusque versus membrum s. Sakeph partitum est, et numerus etiam verborum minor est excepto nono versu, qui ad prioris particulæ naturam vergit. » O. Strauss, *Nahumi de Nino vaticinium*, Berlin, 1853, p. LXXI-LXXII.

crimes et sa ruine irréparable. Cette prédiction a été si littéralement accomplie que jusqu'en l'année 1842, on a ignoré jusqu'à l'emplacement qu'avait occupé Ninive (1).

ARTICLE VIII.

Habacuc.

Vie, époque, style d'Habacuc. — Analyse de sa prophétie.

1099. — Vie, époque d'Habacuc.

Habacuc (2), le huitième des petits prophètes, était de la tribu de Lévi (3)..Nous apprenons, par le livre de Daniel, que lorsque celui-ci eut été jeté dans la fosse aux lions, Dieu se servit miraculeusement du ministère d'Habacuc pour nourrir son serviteur, respecté par les bêtes féroces (4). C'est tout ce que nous savons d'authentique sur sa personne. Sa prophétie n'est point datée, mais, d'après le contenu, nous voyons qu'elle est antérieure à l'invasion des Chaldéens en Palestine, I, 6. Cette invasion est annoncée comme prochaine, *in diebus vestris*, I, 5; c'est par conséquent entre l'an 650 et l'an 627 qu'a prophétisé Habacuc.

* 1100. — Style d'Habacuc.

Il a écrit dans une forme poétique très régulière. Sa prière,

(1) Cf. *La Bible et les découvertes modernes*, 3e édit., t. I, p. 140-143. — Sur Nahum, voir ibid., t. IV, p. 292.

(2) Le nom d'Habacuc est écrit très différemment par les auteurs anciens : Ambakoum, Ambakouk, Abbakoum, Abbakouk, par les Grecs; Habbacuc, Abacuc, Ambacum, Ambacuc, par les Latins.

(3) On peut le conclure légitimement des derniers mots de sa prophétie, III, 19. Elle est adressée *lamnatsénkh bineginôthâï*, mots qu'on lit Ps. IV; VI; LIV; LV; LXVII; LXXVI (hébreu) avec le suffixe en moins; et qui signifient : « Au maître de chœur, avec accompagnement de mon instrument à cordes. » Voir n° 666. Habacuc faisait donc partie des chœurs des prêtres ou des lévites qui chantaient dans le temple. La version syro-hexaplaire, dans l'histoire de Bel et du dragon, dit formellement que Habacuc était de la tribu de Lévi. *Codex Chisianus*, tiré des Tétraples d'Origène.

(4) Dan., XIV, 32-38. Tout ce qui regarde cet épisode de la vie du prophète Habacuc a été recueilli par Delitzsch, *De Habacuci prophetæ vita atque ætate*, Leipzig, 1842, p. 23-47.

III, est une composition sans rivale pour la hardiesse de la conception, la sublimité de la pensée et la majesté de la diction. — L'authenticité de son livre est hors de contestation.

1101. — Analyse de la prophétie d'Habacuc.

La prophétie d'Habacuc se divise en deux parties. — 1° La première, I-II, est un dialogue entre Dieu et le prophète, annonçant le châtiment de Juda par les Chaldéens, I, et puis la ruine des Chaldéens eux-mêmes, II. Habacuc se plaint des succès des Juifs impies, I, 2-4. Le Seigneur lui répond qu'il va armer contre eux les Chaldéens. Ceux-ci, néanmoins, se rendront coupables à leur tour, parce qu'ils attribueront leur victoire, non à lui, mais à leurs idoles, 5-11. Le prophète intercède alors pour son peuple, afin que Dieu en ait pitié quand il l'aura châtié, 12-17. Dieu annonce que les Chaldéens périront ; il prononce cinq fois *Væ* contre eux, II, à cause de leurs cinq principaux crimes : 1° Leur insatiable ambition, 6-8; 2° leur cupidité, 9-11 ; 3° leur cruauté, 12-14 ; 4° leur ivrognerie, 15-17, et 5° leur idolâtrie, 18-20 (1). — La seconde partie, III, contient une prière d'Habacuc en faveur de Juda ; il implore la miséricorde céleste, 2; il décrit la majesté de Dieu qui vient juger le monde, 3-15 ; il tremble d'abord devant lui, 16-17, mais le sentiment de la confiance l'emporte et il termine par des accents d'espérance et de joie, 18-19.

ARTICLE IX.

Sophonie.

Vie, époque, style. — Analyse de sa prophétie.

1102. — Vie, époque de Sophonie.

Sophonie, le neuvième des petits prophètes, descendait

(1) Ces cinq *væ* forment cinq strophes d'une symétrie remarquable. Elles se composent toutes de trois versets. Les quatre premières commencent par le mot הוי, *hôï*, *væ*, et se terminent par un verset commençant par כי, *kî*, *quia*; le premier verset décrit le caractère du péché, le second développe la malédiction, le troisième la confirme. La cinquième strophe diffère des quatre premières dans sa forme : elle a un premier verset qui en forme l'introduction.

d'Ézéchias, à la quatrième génération, I, 1. Ézéchias n'est pas qualifié de roi, mais il y a tout lieu de pènser qu'il s'agit bien du monarque sous lequel prophétisait Isaïe, car les autres prophètes ne nomment jamais que leur père; si Sophonie remonte plus haut, cela ne peut être que pour arriver à un personnage historique célèbre (1). Il nous apprend lui-même qu'il vivait du temps de Josias, I, 1; c'était dans les commencements du règne de ce roi, puisque le culte de Baal était encore en honneur, I, 4-5; cf. IV Reg., XXIII, 4-5; II Par., XXXIV, 3-8, et que Ninive était encore debout, II, 13 (2).

* 1103. — Style de Sophonie.

Le style de Sophonie est pur, facile, vif, mais il manque un peu d'originalité : il est plein de réminiscences et d'emprunts faits aux anciens prophètes (3).

1104. — Analyse de la prophétie de Sophonie.

La prophétie de Sophonie forme un tout suivi : les deux premiers chapitres annoncent le châtiment; le troisième contient les promesses. En punition de son idolâtrie et des crimes des grands et du peuple, Juda sera désolé, I, 3-13. Le jour approche où la colère de Dieu livrera tous les coupables à la ruine, 14-18. Le ch. II est une exhortation à la pénitence, II, 1-3. Tous les voisins et les ennemis de Juda, Ninive elle-même, éprouveront la colère du ciel; que les enfants de Jacob reviennent donc à Dieu, 4-15. La récompense de la conversion, ce sera la destruction de tous ceux qui ont fait du mal à Juda, le retour des captifs, l'extirpation du mal et

(1) C'est sans doute parce qu'il le croit descendant du roi Ézéchias que S. Cyrille d'Alexandrie dit de lui : *genere haud ignobilis. In Sophoniam. Proœmium*, t. LXXI, col. 943.

(2) La date de la ruine de Ninive est incertaine; mais elle avait eu lieu peu après la fin du règne de Josias, vers 608 ou 607.

(3) Cf. Soph., I, 7, et Hab., II, 20; Joel, I, 15; III, 14; Is., XIII, 3; Soph., I, 13, et Am., V, 11; Soph., I, 14-15, et Joel, II, 1-2; Soph., I, 16, et Am., II, 2; Soph., I, 18, et Is., X, 23; XXVIII, 22; Soph., II, 8, 10, et Is., XVI, 8; Am., I, 13; Soph., II, 14, et Is., XIII, 21-22; XXXIV, 11; Soph., II, 15, et Is., XLVII, 8, 10; Soph., III, 10, et Is., XVIII, 1, 7; Soph., III, 11, et Is., XIII, 3; Soph., III, 19, et Mich., IV, 6-7.

une félicité durable. Le ton général de la fin du livre de Sophonie est messianique, quoique aucun trait ne se rapporte explicitement à la personne de Notre-Seigneur.

ARTICLE X.

Aggée.

Vie, époque, style. — Analyse de sa prophétie.

1105. — Vie, époque d'Aggée.

Avec Aggée, le dixième des petits prophètes, nous entrons dans une période de l'histoire du peuple de Dieu complètement différente de celle pendant laquelle avaient prophétisé ses prédécesseurs; nous sommes maintenant arrivés à l'époque qui suivit la captivité de Babylone. D'après le Talmud, Aggée était membre de la grande synagogue; d'après les Pères, il avait été captif en Chaldée, et en était revenu avec Zorobabel. Dieu lui donna pour mission de presser le peuple d'achever le second temple, I, 2, 4; il y réussit, I, 14; I Esd., V, 1; VI, 14; Josèphe, *Ant. jud.*, XI, IV. La reconstruction du temple avait été commencée sous le règne de Cyrus, en 535. L'hostilité des Samaritains avait fait suspendre les travaux sous le règne de Cambyse et du faux Smerdis. Ils furent repris, sur les instances d'Aggée et de Zacharie, après l'avènement de Darius, fils d'Hystaspe, en 520, et poussés avec vigueur. La dédicace du nouveau temple fut faite la sixième année de Darius, en 515.

*** 1106. — Style d'Aggée.**

Le style d'Aggée ne s'élève guère au-dessus de la prose; il y a cependant un certain rythme dans sa prophétie, I, 6, 9, 10; II, 6, 8, 22, et il s'efforce d'y mettre du mouvement et de la vie par de fréquentes interrogations, I, 4, 9; II, 4, 13, 14, 20. Il a quelques formules favorites qu'il répète souvent, I, 2, 5, 7; II, 5; (trois fois *dicit Dominus*, et trois fois *confortare;* I, 14; trois fois *spiritus*); I, 11, etc. (1).

(1) Les noms d'Aggée et de Zacharie se lisent en tête de plusieurs

1107. — Analyse de la prophétie d'Aggée.

La prophétie d'Aggée, malgré sa brièveté, renferme quatre oracles distincts et datés, I, II, 1-10; 11-20; 21-24; ils ont tous le même objet et sont tous de la même année, la seconde de Darius, fils d'Hystaspe, 520 av. J.-C. Le premier temple avait été détruit en 588; il y avait encore des vieillards qui, dans leur jeunesse, avaient vu sa magnificence, II, 4.

1° Dans sa première prophétie, I, Aggée reproche au peuple son indifférence et sa négligence à relever le temple; il lui montre dans la sécheresse, qui a amené une disette, une punition de cette faute; il exhorte Zorobabel et Jésus, fils de Josédec, le grand-prêtre, à reprendre les travaux, 2-11. Ses avis furent écoutés et l'œuvre reprise, 12-16.

2° La seconde prophétie, II, 1-10, faite vingt-trois jours après la première, célèbre la gloire du nouveau temple. C'est eassage le plus important de ce livre. En voici la traduction :

Le Seigneur des armées dit ceci :
Encore un peu, et j'ébranlerai le ciel, la terre, les mers et le [continents
J'ébranlerai toutes les nations,
Et il viendra, le Désiré de toutes les nations,
Et je remplira cette maison [le temple] de gloire,
Dit le Seigneur des armées, II, 7-8.

Le Désiré de toutes les nations, c'est le Messie, cf. Gen., XLIX, 10, qui est né un peu plus de 500 ans après la prophétie Aggée (1). On a prétendu que cette prophétie ne s'était pas

psaumes, dans les Septante, CXXXVII, CXLV-CXLVIII; dans la Vulgate, CXI et CXLV; dans la version syriaque, CXXV; CXXVI; CXLV-CXLVIII. Les psaumes qui portent leur nom dans la Vulgate peuvent être leur œuvre; cependant la réunion des deux noms pourrait indiquer plutôt qu'ils en avaient introduit l'usage dans la liturgie juive en les y adaptant. C'est peut être là le sens du passage du Ps.-Épiphane : « Aggæus... templi Hierosolymitani instaurationem prævidit; primus illic alleluia cecinit. » *De vitis prophetarum*, c. XX, t. XLIII, col. 411. — Les prophéties d'Aggée sont indiquées I Esd., V, 1; VI. 14; Heb., XII, 26; cf. Agg, II, 7.

(1) Le texte hébreu porte : *Venient desiderium omnium gentium*, mais la Vulgate rend bien le sens de la locution hébraïque, qui signifie que les désirs de toutes les nations sont comme concentrés dans le Messie, lequel est ainsi réellement le Désiré de tous. Cf. Suétone, *Vespasian.*, 4. Il faut remarquer cependant que les Septante et les Pères grecs ont

accomplie, parce que Notre-Seigneur n'était pas entré dans le second temple, mais dans le troisième, reconstruit par Hérode. A cette difficulté on répond ordinairement qu'Hérode n'avait abattu qu'en partie celui de Zorobabel; cependant il est plus probable que le prophète entendait simplement parler du temple du vrai Dieu à Jérusalem, sans même distinguer entre le premier et le second. On applique la prophétie exclusivement au second temple à cause du ỳ. 10 : *Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ.* Si l'on traduit le texte original comme l'a fait la Vulgate, il y a une difficulté; elle disparaît, en traduisant autrement, comme on en a le droit à la suite des Septante : « La gloire postérieure de cette maison [le temple], sera plus grande que sa [gloire] première (1). » Le temple de Salomon, celui de Zorobabel et

entendu ce passage non de la personne de Jésus-Christ, mais des Gentils convertis : « *Venient electa omnium gentium...* Fuerunt enim innumeri ex omni gente, insignes et electi, qui crediderunt, et quasi splendida quædam anathemata, seu donaria in domum Dei congregati, et illi ita decus conciliantes, eamque gloriosam et celebrem reddentes, a Christo vicissim glorificati sunt. » S. Cyrille d'Alex., *In Agg.*, c. XIII, t. LXXI, col. 1046-1047.

(1) *Magna erit gloria domus istius, novissima super primam.* « Aggée avait déjà parlé du temple présent comme identique avec celui qui était antérieur à la captivité : Quis in vobis est derelictus qui vidit *domum istam*, in gloria sua prima? et quid vos videtis *hanc nunc*? Il avait parlé de sa *première gloire*. Il dit maintenant, par contraste, que sa gloire postérieure sera plus grande que celle de son temps le plus glorieux. De cette manière, la question de savoir si le temple d'Hérode était un édifice matériellement différent de celui de Zorobabel est sans importance... [Du reste], un temple érigé 1800 ans après la ruine de celui-là, alors même que l'Antechrist viendrait maintenant et élèverait un temple à Jérusalem, ne pourrait être un accomplissement de cette prophétie. » Pusey, *The Minor Prophets*, 1875, p. 497. — S. Augustin donne une autre explication de ce passage d'Aggée : « Hæc prophetia partim jam completa cernitur, partim speratur in fine complenda. Movit enim cœlum, angelorum et siderum testimonio, quando incarnatus est Christus. Movit terram ingenti miraculo, de ipso Virginis partu. Movit mare et aridam, cum et in insulis et in orbe toto Christus annuntiatur. Ita moveri omnes gentes videmus ad fidem. Jam vero quod sequitur : *Et veniet Desideratus cunctis gentibus*, de novissimo ejus exspectatur adventu. » *De Civ. Dei*, l. XVIII, c. XXXV, t. XLI, col. 593. Il développe plus longuement cette idée, c. XLVIII, col. 610 : « Prophetiam Aggæi, qua dixit majorem futuram gloriam domus Dei quam pri-

d'Hérode, bâtis sur le même emplacement et sur un plan semblable, sont considérés comme le même édifice. La gloire que lui procurera le Messie par sa venue dépassera celle qu'il avait eue du temps de Salomon. — Le prophète remarque notamment que Notre-Seigneur y apportera la paix : *In loco isto dabo pacem*, II, 10, ce qui est un des traits les plus caractéristiques du règne messianique, Is., IX, 6.

3° Trois mois après la seconde prophétie, Aggée en fit une nouvelle, II, 11-20 (1). Le peuple avait repris les travaux du temple, Dieu lui annonce que la disette par laquelle il avait puni sa négligence touche à son terme, et qu'il va lui donner une abondante récolte.

4° La quatrième et dernière prophétie, II, 21-24, la plus courte de toutes, eut lieu le même jour que la troisième : c'est une promesse par laquelle Dieu s'engage à garder et à protéger Zorobabel, le représentant de la maison de David, au milieu de tous les bouleversements politiques qui vont ébranler le monde. Ces derniers mots nous font entrevoir le règne du Messie.

mum fuisset, non in reædificatione templi, sed in Ecclesia Christi esse completam. » S. Justin soutient la même opinion. *Dial. cum Tryph.*, mais elle n'est pas généralement adoptée.

(1) Dieu charge le prophète de demander aux prêtres une explication sur la loi : *Interroga sacerdotes legem*, II, 12. S. Jérôme commente longuement ces mots, *In Agg.*, t. XXV, col. 1406, et il conclut, col. 1407, par ces paroles dignes d'attention : « Hæc prolixius posui, ut tam ex Veteri quam ex Novo Testamento, sacerdotum esse officium noverimus, scire legem Dei et respondere ad quæ fuerint interrogati. Nec simplicitatem et ciborum continentiam in magistro sufficere : nisi quod ipse facit, possit et alios erudire. Certe quia responsuros puto : hoc eorum esse qui se ab adolescentia præparant ad docendum, frequenter autem judicio Domini, et populorum suffragio in sacerdotium simplices eligi : saltem illud habeant ut postquam sacerdotes fuerint ordinati, discant legem Dei, ut possint docere quod didicerint, et augeant scientiam magis quam opes et non erubescant a laicis discere, qui noverint ea quæ ad officium pertinent sacerdotum : magisquè noctes et dies in Scripturarum tractatu quam in ratiociniis et supputatione consumant. »

ARTICLE XI.

Zacharie.

Vie. — Division de ses prophéties. — Ses visions. — Réponse aux envoyés de Béthel. — Prophéties contre Hadrach et Israël. — Leur authenticité.

1108. — Vie de Zacharie.

Zacharie, « celui dont Jéhovah se souvient, » est le onzième des petits prophètes. Il était de race sacerdotale, fils de Barachie et petit-fils d'Addo, I, 1, 7. Addo était le chef d'une des familles sacerdotales revenues de captivité avec Zorobabel, II Esd., XII, 4, 16. A cause de sa renommée, Zacharie est appelé son fils, par omission du nom de Barachie, dans I Esd., V, 1; VI, 14 (1). Il commença à prophétiser la même année qu'Aggée, deux mois après lui, l'an 520 avant J-C., I, 1. La prophétie du ch. VII est de l'an 518, VII, 1; ses deux derniers oracles, IX-XIV, sont postérieurs à celui de 518, mais nous en ignorons la date précise, de sorte qu'il est impossible de savoir combien de temps dura son ministère prophétique. Une partie du livre renferme des visions et des symboles, I, 7-VI; une autre, de simples discours, VII-VIII; les derniers chapitres, IX-XIV, sont de magnifiques tableaux. Le style est vif, coloré; la langue pure et presque sans araméismes.

1109. — Division générale des prophéties de Zacharie.

La prophétie de Zacharie se divise en trois parties très distinctes : 1° Une série de visions, I, 7-VI; 2° un discours contenant une réponse de Dieu aux envoyés de Béthel, au sujet du jeûne institué en mémoire de la prise de Jérusalem

(1) C'est l'explication la plus simple de Zach., I, 1 et de I Esd., V, 1; VI, 14; elle est d'accord avec notre Vulgate, Zach., I, 1. S. Jérôme, *In Zach.*, I, 1, t. XXV, col. 1417, semble supposer que le père de Zacharie avait deux noms, Barachie et Addo. S. Cyrille d'Alexandrie dit que Barachie était le père de Zacharie selon la chair et qu'Addo l'était selon l'esprit, lui ayant servi de maître, *In Zach. Proœm.* — La tradition juive, *Tr. Megilla*, fol. 17, 2-18, 1; Raschi, *ad Baba Bathra*, fol. 15 *a*; fait de Zacharie comme d'Aggée un membre de la grande Synagogue,

par Nabuchodonosor, VII-VIII ; 3° deux *massa'* ou *onus*, l'un contre Hadrach, l'autre contre Israël, IX-XIV. Ces trois parties sont précédées d'une introduction, I, 1-6, dans laquelle nous apprenons que Zacharie est chargé de prêcher à son peuple la pénitence et la conversion.

1110. — Ire section : Vision sur le sort futur des Juifs, I, 7-VI.

Trois mois après sa vocation au ministère prophétique, en l'an 520, Zacharie eut une nuit plusieurs visions. — 1° Dans la première, I, 8-17, il vit un cavalier au milieu des myrtes, signe de miséricorde et de bénédictions célestes pour Jérusalem. — 2° Dans la seconde, I, 18-21, il vit quatre cornes et quatre forgerons, symboles de la ruine des peuples qui ont persécuté Juda : les quatre forgerons brisent les quatre cornes, c'est-à-dire les Chaldéens, les Perses, les Grecs et les Romains. — 3° Dans la troisième, II, un homme lui apparaît armé d'un cordeau pour mesurer Jérusalem et signifier qu'elle sera abondamment repeuplée, c'est-à-dire que le royaume de Dieu sur l'Église s'étendra sur toute la terre. — 4° Dans la quatrième, III, le grand-prêtre Jésus, fils de Josédec, est debout devant un ange qui le fait revêtir d'ornements nouveaux, pour marquer la gloire future de la cité sainte et du Messie. Cette vision se termine, en effet, par une prophétie messianique : *Adducam servum meum Orientem*, III, 8. Au lieu d'*Orientem,* le texte hébreu porte צמח, *tsémackh*, germe; c'est le nom par lequel Zacharie désigne le Messie dans toute sa prophétie (1). — 5° Dans la cinquième vision, IV, Dieu montre au prophète un candélabre d'or, placé entre deux oliviers; le candélabre et les oliviers sont l'emblème du temple qui sera achevé par Zorobabel et enrichi de tous les dons du Saint-Esprit. — 6° et 7° Dans la sixième et la septième, qui ont la même signification, V, un volume qui s'envole et une femme placée dans un épha

(1) Le nom de Germe est déjà donné au Messie dans Is., IV, 2 et Jer., XXIII, 5; XXXIII, 15; n° 1001. — Au ℣. 9, le Messie est comparé à une pierre, comme Is., XXVIII, 16; Ps. CXVII, 22; Matth., XXI, 42, 44; Act., IV, 11; Rom., IX, 32-33.

ou amphore avec un poids de plomb, soulevée en l'air par deux autres femmes, figurent l'exclusion des pécheurs du royaume de Dieu. — 8° Dans la huitième, VI, 1-8, quatre chars correspondant aux quatre vents ou points cardinaux, cf. Dan., VII, 4, sortent de deux montagnes d'airain (Sion et Moria) : c'est le signe du jugement par lequel Dieu renouvelle le monde coupable. — 9° Enfin une action symbolique, VI, 9-15, le couronnement du grand-prêtre Jésus, indique qu'*Oriens*, le Germe, le chef du royaume de Dieu, réunira en sa personne la dignité de roi et de pontife.

1111. — IIe section : Réponse du Seigneur aux envoyés de Béthel à l'occasion du jeûne en mémoire de la prise de Jérusalem par les Chaldéens, VII-VIII.

L'an 518, des messagers vinrent de Béthel à Jérusalem pour demander aux prêtres et aux prophètes si le jeûne institué, en signe de deuil, à cause de la ruine de la capitale et du temple par Nabuchodonosor, devait être encore observé, maintenant que la ville et la maison de Dieu étaient restaurées, VII, 1-3. Dieu leur fait répondre par Zacharie que ce qui lui plaît, ce n'est pas l'abstinence, mais l'obéissance, 4-7; s'il a dispersé son peuple parmi les païens, c'est à cause de son indocilité, 8-14; désormais il traitera Sion avec bonté, après l'avoir affligé, VIII, 1-17; il changera les jours de jeûne en jours de joie et glorifiera la cité sainte, de telle sorte que des peuples puissants et nombreux accourront pour l'y adorer, quand ils se convertiront à la venue du Messie, 18-23.

1112. — IIIe section : Prophéties contre Hadrach et Israël, IX-XIV.

La dernière section contient deux oracles, qui portent le nom de *massa'* ou *onus*; le premier est dirigé contre Hadrach et les pays voisins, IX-XI; le second contre Israël, XII-XIV.

1° Oracle contre Hadrach. La position de cette ville a été inconnue jusqu'à nos jours; un certain nombre d'exégètes, même contemporains, ont soutenu que ce nom était purement symbolique et ne répondait à aucune réalité; c'est une erreur : la ville d'Hadrach a existé; elle est plusieurs fois

mentionnée dans le récit des guerres des rois d'Assyrie; elle était située en Syrie (1). Elle est mentionnée ici avec tous les pays voisins, Damas, Hamath, la Phénicie et le pays des Philistins. Toute cette contrée sera ruinée, IX, ce qui eut lieu par les armes d'Alexandre le Grand, n° 894; le peuple de Dieu, au contraire, sera béni et puissant, X; il reviendra de la captivité sous son nouveau roi. Le prophète nous décrit l'entrée triomphale du Messie à Jérusalem :

Exulta satis, filia Sion,
Jubila, filia Jerusalem;
Ecce rex tuus veniet tibi
Justus et salvator;
Ipse pauper et ascendens super asinam
Et super pullum filium asinæ, IX, 9.

« Après avoir prédit ce qui devait arriver dans l'état des Juifs depuis Alexandre le Grand (c'est-à-dire leur assujettissement aux Séleucides ou aux Ptolémées, IX, 8) jusqu'à leur entier affranchissement des puissances étrangères, ce qui n'arriva qu'environ cent ans avant la naissance de Jésus-Christ, le prophète promet enfin la venue du roi Sauveur... Il le désigne par des caractères qui ne conviennent qu'à lui,... les qualités de roi, de juste, de sauveur, de pauvre, et la circonstance de venir monté sur une ânesse et sur un ânon. Nous voyons l'accomplissement de cette dernière partie de la prophétie dans l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem (2), et sa personne sacrée nous fournit tout à la fois ce qu'il y a de plus grand et de plus divin,... allié sans contradiction avec ce qu'il y a de plus humble. » (Calmet, *h. l.*)

(1) Voir *La Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 79.

(2) Matth., XXI, 5. Nous lisons dans S. Matthieu, *mansuetus*, au lieu de *pauper*, parce que les Septante ont traduit πρᾶος, sens que le mot עָנִי, *'âni*, de l'original, a en même temps que celui de *pauper*. — N.-S. veut entrer à Jérusalem monté sur un âne pour marquer tout à la fois qu'il est *mansuetus* et le prince de la paix : « Id non tantum significabat modestiam ipsius, sed et pacis studium : nam bello armantur equi; asinus pacis animal, » dit Grotius. — Plusieurs commentateurs croient qu'*asina* et *pullus* ne désignent qu'un seul animal, parce que le second membre n'est que la répétition du premier, par parallélisme synonymique; mais le texte de S. Matthieu distingue très nettement deux animaux, XXI, 2, 7; cf. Fillion, *Comment. de S. Matthieu*, p. 401.

Un tableau de désolation succède, XI, au tableau de félicité du ch. X. La terre d'Israël est dévastée par les ennemis qui l'ont envahie, XI, 1-3. Zacharie reçoit l'ordre de prendre soin de garder le troupeau destiné à la mort (son peuple), qu'il avait abandonné aux Gentils, 4-6. Le prophète, armé de deux bâtons, appelés l'un Beauté et l'autre Cordeau, protège avec le premier contre les nations les brebis confiées à ses soins, et avec le second il les tient réunies. Cependant Dieu en un mois, c'est-à-dire 30 jours ou 30 × 7 = 210 ans, cf. Dan., IX, 2, et Jér., XXV, 11 ; XXIX, 10 et Dan., IX, 24, détruit trois pasteurs (de peuples), cf. VI, 1-8, les Chaldéens, les Perses et les Grecs ; il abandonne les Juifs et les livre à leur malheureux sort, 7-11. Dieu leur dit alors : Puisque je ne serai plus votre pasteur et que vous m'obligez à vous quitter, donnez-moi au moins mon salaire. Dieu continue : Ils me traitent comme un vil esclave, ils m'offrent le salaire d'un esclave, trente sicles d'argent. Le Seigneur fait rejeter cette somme dans le temple, et son peuple cesse de lui appartenir, son alliance avec les Juifs est rompue, 12-14. L'histoire de Notre Seigneur nous explique clairement ce passage. Le Messie, méconnu des siens, fut acheté trente sicles d'argent ; cette somme fut rapportée au temple par Judas, le traître qui l'avait reçue, et consacrée par les prêtres à acheter le champ d'un potier (1). — Le peuple élu, désormais irrévocablement délaissé par Dieu, est livré à un pasteur insensé, les Romains qui consomment sa ruine, 15-17.

2° Prophétie sur Israël, XII- XIV. Zacharie annonce, en terminant, la gloire finale de Jérusalem dans la conversion des peuples au Messie. La guerre contre Jérusalem ou l'Église tournera au détriment de ses ennemis, XII, 1-4. Dieu fera triompher son peuple, 5-9 ; il répandra sur lui son esprit et

(1) S. Jérôme a traduit ici *statuarius* au lieu de *figulus* qu'on lit Matth., XXVII, 10, mais le sens est probablement le même : il veut dire sans doute un ouvrier qui fait des figures d'argile. — « Le Seigneur dit au prophète de rendre ces trente pièces d'argent, c'est-à-dire de prédire qu'elles seront rendues. » (Calmet, *h. l.*). S. Matthieu, en rapportant la prophétie de Zacharie, XXVII, 9, l'attribue à Jérémie. Nous reviendrons plus loin sur cette difficulté, n° 1113, 1°.

sa grâce, de sorte que Juda regrettera amèrement la mort du Messie, 10-14, et se purifiera de toute idolâtrie, XIII, 1-6. Cependant le Seigneur extirpera les méchants du milieu des bons, 7-9; les nations marcheront contre Jérusalem, la prendront et emmèneront en captivité la moitié de ses habitants, XIV, 1-2, mais quand les impies auront été ainsi punis, Dieu sauvera le reste des siens, il viendra établir son royaume, 3-5; de Jérusalem coulera sur toute la terre un fleuve de salut, 6-11; les ennemis de la cité sainte seront anéantis, 12-15; les autres peuples se convertiront et adoreront le vrai Dieu, 16-21. — La passion du Messie est prophétisée, XII, 10 : *Aspicient ad me quem confixerunt, et plangent eum planctu quasi super unigenitum,* Joa, XIX, 37. Jésus Christ fut percé et les Juifs fidèles le virent et pleurèrent sa mort. Le pasteur fut ainsi frappé pour les brebis :

O épée, réveille-toi contre mon pasteur,
Contre l'homme qui m'est attaché,
Dit le Seigneur des armées;
Frappe le pasteur, et les brebis seront dispersées
Et j'étendrai ma main vers les petits.
Il y aura alors dans toute la terre, dit le Seigneur,
Deux parts qui seront dispersées et périront
Et une troisième qui sera laissée.
Et je ferai passer par le feu cette troisième part,
Et je l'épurerai comme on épure l'argent,
Et je l'éprouverai comme on éprouve l'or,
Et elle invoquera mon nom et je l'exaucerai,
Je lui dirai : Tu es mon peuple,
Et il me dira : Seigneur, mon Dieu! XIII, 7-9 (1).

Ce morceau débute par une brusque et hardie apostrophe destinée à éveiller l'attention et à saisir le lecteur à qui le prophète va révéler des choses extraordinaires : *Framea, sucitare, super pastorem meum.* — Ce pasteur, c'est Jésus-Christ qui s'est appliqué lui-même cet oracle, Matth., XXVI, 31. Il a été frappé au moment de sa passion, et les siens ont

(1) Le passage qui précède, XIII, 6 : *Quid sunt plagæ istæ in medio manuum tuarum? Et dicet : His plagatus sum in domo eorum qui diligebant me*, s'applique dans le sens littéral aux faux prophètes. S. Cyrille, *In Zach.*, c. XCIX, t. LXII, col. 234; S. Jérôme, *In Zach.*, XIII, 6, t. XXV, col. 1519, etc.

été dispersés, mais il les a de nouveau rassemblés; une partie de la terre l'abandonnera, mais les Gentils se convertiront; ils seront éprouvés par les persécutions, mais ils en sortiront victorieux et ils invoqueront fidèlement le Seigneur dont ils seront désormais le peuple et à qui ils diront : Vous êtes mon Dieu.

1113. — Authenticité des derniers chapitres de Zacharie, IX-XIV.

L'authenticité de la troisième section de Zacharie est niée aujourd'hui par un certain nombre de critiques (1). Leurs arguments se ramènent à trois principaux : 1° S. Matthieu attribue, XXVII, 9, un passage de cette troisième section, XI, 12, non à Zacharie, mais à Jérémie; par conséquent, du temps de N.-S., on ne lisait point les ch. IX-XIV dans la prophétie de Zacharie. — 2° Les ch. IX-XIV d'après leur contenu, ont été écrits avant la captivité. — 3° Le style des ch. I-VIII et IX-XIV est totalement différent.

A ces objections, on peut répondre de la manière suivante :

1° De ce que S. Matthieu attribue à Jérémie un *texte prophétique* qui ne se lit tel quel ni dans Jérémie ni dans Zacharie, il ne peut résulter d'aucune façon que la dernière partie de Zacharie ne soit pas authentique (2). « Je crains qu'ils [les critiques qui nient l'authenticité] n'entreprennent trop en voulant contester trois chapitres à Zacharie pour restituer un seul passage à Jérémie, » dit avec raison Calmet, *In*

(1) Joseph Mede est le premier qui l'ait contestée, Epist. XXXI et LXI, *Works*, Londres, 1664, p. 786, 884. Il s'appuie sur ce que le passage XI, 12, est attribué par S. Matthieu, XXVII, 9, à Jérémie, non à Zacharie. Aujourd'hui beaucoup de rationalistes vont plus loin et distinguent trois auteurs de la prophétie de Zacharie au lieu de deux, quand ils ne les multiplient pas encore davantage : les ch. IX-XI sont l'œuvre de Zacharie I, contemporain d'Isaïe, sous Achaz, vers 736; les ch. XII-XIV sont d'un auteur inconnu (Urie, contemporain de Jérémie, vers 607 ou 606, d'après Bunsen); les chapitres I-VIII ont été réellement composés par Zacharie, contemporain d'Aggée. — Tous s'appuient du reste sur les mêmes raisons pour admettre plusieurs prophètes au lieu d'un, de sorte qu'on peut les réfuter de la même manière.

(2) Pour la solution de la difficulté qu'offre le passage de S. Matthieu, voir M. Bacuez, t. III, n° 415.

Matth., XXVII, 9. La preuve que l'objection est sans valeur, c'est que personne n'ose attribuer à Jérémie la dernière partie de Zacharie, ce qu'on devrait faire cependant, si l'argument qu'on prétend tirer de S. Matthieu était sérieux.

2° L'objection contre l'authenticité des ch. IX-XIV, tirée de leur *contenu*, serait décisive, s'il était vrai, comme on le prétend, qu'on y trouve des preuves qu'ils ont été écrits avant la captivité, mais ces preuves n'existent pas. Dans les deux parties de Zacharie, le retour de la captivité est également présenté comme l'image de la félicité et décrit de la même manière ; cf. II, 10, et IX, 12; II, 10, et IX, 9; II, 14, et IX, 9, etc. — L'auteur des ch. IX-XIV est si peu antérieur à la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, qu'il a fait usage des écrits des prophètes qui ont vécu à cette dernière époque (1). Il n'y a pas un seul mot dans la seconde partie de Zacharie qui ne convienne aux temps de la domination perse.

3° La dernière objection, empruntée à la différence de *style* qu'on remarque entre les huit premiers chapitres et les six suivants, a cela de vrai, qu'il n'y a pas une ressemblance complète entre le langage des deux parties ; mais la conclusion qu'on prétend en tirer est fausse, parce que la variété de ton, de formes et d'expressions s'explique naturellement par le changement de sujet. Les visions ne peuvent pas être décrites dans les mêmes termes et de la même manière que la gloire future de Jérusalem, qui se déroule dans le tabbleau final ; la façon de parler du narrateur n'est pas celle de l'orateur ou du poète ; Osée s'exprime tout différemment, I-III, et IV-XIV ; Ézéchiel, VI-VII, et IV. Les mêmes locutions caractéristiques se rencontrent, d'ailleurs, dans les deux parties de

(1) Cet argument a paru si décisif à de Wette, qu'après avoir admis dans les trois premières éditions de son *Introduction* la dualité d'auteurs, dans la quatrième, il a reconnu que les derniers chapitres de Zacharie pouvaient être authentiques. Voici les principaux passages parallèles : Zach., IX, 2 et Ez., XXVIII, 3; IX, 3 et III Reg., X, 27; IX, 5 et Soph., II, 4; X, 3 et Ez., XXXIV, 17; XI, 4 et Ez., XXXIV, 4; XI, 3 et Jer., XII, 5; XIII, 8, 9 et Ez., V, 12; XIV, 8 et Ez., XLVII, 1-12; XIV, 10, 11 et Jer., XXXI, 38-40; XIV, 20-21 et Ez., XLIII, 12 et XLIV, 9.

Zacharie, VII, 14, et IX, 8, *transiens* (*euntes*) *et revertens;* l'œil de Dieu pour la Providence, III, 9; IV, 10, IX, 1, 8; etc. — Les derniers chapitres de Zacharie appartiennent donc à ce prophète comme les premiers.

ARTICLE XII.

Malachie.

Vie. — Analyse et explication.

1114. — Vie de Malachie.

1° Malachie (envoyé), le dernier des prophètes, était contemporain de Néhémie; il prophétisa pendant le séjour de ce dernier à Jérusalem, après l'an 32 d'Artaxercès Longue-main, vers 432, et appuya par ses oracles les réformes de Néhémie, s'élevant contre les mariages avec les femmes païennes, II, 10-16, cf. II Esd., XIII, 23-24; contre l'offrande de victimes indignes de Dieu, et la négligence à payer la dîme, III, 7-12, et II Esd., XIII, 10-11 ; Mal., II, 8, et II Esd., XIII, 15-16. Le temple était alors terminé et le culte pleinement réorganisé, I, 10; III, 1.

2° L'authenticité et l'intégrité des prophéties de Malachie n'ont pas été contestées.

3° Son style est en général clair, concis et remarquable, quoiqu'il n'atteigne pas à l'élévation d'Isaïe. — 4° Son livre est une sorte de dialogue entre Dieu et le peuple ou les prêtres.

1115. — Analyse et explication de Malachie.

1° Les prophéties de Malachie forment un seul tout qui se subdivise en trois sections. La première, I-II, 9, dépeint l'amour de Dieu pour son peuple : cf. Rom., IX, 13; la seconde, II, 10-16, montre en Jéhovah le Dieu unique et le père d'Israël; la troisième, II, 17-IV, représente le Seigneur comme juge : il viendra punir les péchés des coupables; mais en faveur des justes et pour préparer le salut, il enverra un second Élie, le précurseur, S. Jean-Baptiste. C'est ainsi que

le dernier des prophètes de la loi ancienne a annoncé la venue de celui qui devait révéler au monde le Messie (1).

2° Il a annoncé également le sacrifice de nos autels dans un passage non moins important :

> Je ne prends en vous aucune complaisance,
> Dit le Seigneur des armées ;
> Je ne recevrai point d'oblations de votre main,
> Mais du levant jusqu'au couchant,
> Mon nom est grand parmi les Gentils ;
> En tout lieu on me fait des sacrifices,
> Et l'on offre à mon nom une oblation pure,
> Parce que mon nom est grand parmi les Gentils,
> Dit le Seigneur Dieu des armées, I, 10-11.

Malachie prophétise ici deux choses capitales : l'abolition des sacrifices de la loi ancienne et l'institution d'un sacrifice nouveau, le sacrifice de la messe, que tous les sacrifices juifs ne représentaient que d'une manière grossière et imparfaite. Le sacrifice nouveau est appelé *oblation*, en hébreu מנחה, *minkhâ*, mot qui désigne proprement les offrandes de grains, de farine, de pain et de vin, n° 390 ; c'est le mot liturgique du rituel mosaïque qui était le plus propre à désigner le pain et le vin, lesquels servent de matière à la consécration du corps et du sang de Notre Seigneur dans l'Eucharistie. Cette oblation est *pure*, parce que Jésus-Christ, qui est offert à son Père, est la sainteté même. La victime n'est plus immolée seulement en un seul lieu, dans le seul temple de Jérusalem, mais du levant au couchant, sur tous les points du globe, partout où il y a un prêtre de la loi nouvelle : « Hoc purum illud et incruentum sacrificium est, quod ab ortu solis usque ad occasum sibi oblatum iri Dominus per prophetam dixit. Corpus et sanguis Christi est, in nostri, tum animi tum corporis vegetationem cedens,... in substantiam nostram et conservationem (2). »

(1) Cf. Matth., XI, 10 ; XVII, 10-13 ; Marc., I, 2 ; IX, 11-12 ; Luc., I, 17, — Cf. Fillion, *Comment. de S. Matth.*, p. 224.

(2) S. J. Damasc., *De orth. fide*, l. IV, c. XIII, t. XCIV, col. 1150-1152. — Voir aussi, sur la prophétie de Malachie, S. Aug., *De Civ. Dei*, l. XVIII, c. XXXVI, n° 3, t. XLI, col. 594 ; S. Jérôme, *In Malach.*, I, X.

3° Malachie clôt la collection des prophéties, en disant, III, 1 : *Ecce venit*. Quand il écrivait, « il restait environ cinq cents ans jusques aux jours du Messie, Dieu donna à la majesté de son Fils de faire taire les prophéties durant tout ce temps, pour tenir son peuple en attente de celui qui devait être l'accomplissement de tous les oracles (1). »

1116. — Additions bibliographiques.

1° Ajouter à la note 1 du n° 447 de la page 46 : Fr. de Hummelauer, S. J., *Commentarius in libros Judicum et Ruth* (dans le *Cursus Scripturæ sacræ* des Pères Jésuites), in-8°, Paris, 1888.

2° Ajouter à la note 1 du n° 462, p. 67 : Fr. de Hummelauer, *Commentarius in libros Samuelis seu I et II Regum* (dans la même collection), in-8°, Paris, 1886.

3° Ajouter à la note 1 du n° 616, p. 217 : J. Knabenbauer, *Commentarius in librum Job* (dans la même collection), in-8°, Paris, 1886.

4° Ajouter à la note 2 du n° 917, p. 503 : J. Knabenbauer, *Commentarius in Isaiam prophetam* (dans la même collection), 2 in-8°, Paris, 1887.

5° Ajouter à la note 1 du n° 1057, p. 609 : Ad. Hebbelynck, *De auctoritate historica libri Danielis necnon de interpretatione vaticinii* LXX *hebdomadum*, in-8°, Louvain, 1887 ; J. Fabre d'Envieu, *Le livre du prophète Daniel, traduit d'après le texte hébreu avec une introduction critique ou Défense nouvelle du livre et un commentaire littéral, exégétique et apologétique*, 3 in-8°, Paris, 1889.

6° Ajouter à la note 1 du n° 1065 de la page 618 : J. Knabenbauer, *Commentarius in prophetas minores* (dans le *Cursus Scripturæ Sacræ* des Pères Jésuites), 2 in-8°, Paris, 1886.

t. XXV, col. 1551-1552 ; S. Cyrille d'Alex., *In Malach.*, c. XII, t. LXXI, col. 298 ; Théodoret de Cyr, *In Malach.*, I, 11, t. LXXXI, col. 1967.

(1) Bossuet, *Discours sur l'hist. universelle*, 2° part., ch. IX, *Œuvres*, éd. Lebel, t. XXXV, p. 236.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

ANCIEN TESTAMENT

PREMIÈRE PARTIE. — Livres historiques.

SECONDE SECTION. — Histoire du peuple de Dieu depuis son établissement dans la Terre Promise jusqu'aux Machabées.

SECONDE PARTIE. — Livres didactiques et sapientiaux.

TROISIÈME PARTIE. — Livres prophétiques.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES GRAVURES

FIN DE LA TABLE DES GRAVURES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES TOMES I ET II

Le chiffre romain indique le volume, le chiffre arabe le numéro du paragraphe, placé au haut de chaque page.

A

B

E

H

I

J

M

N

O

P

Q

R

T

U

V

W

Z

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

Besançon. — Imp. Outhenin-Chalandre fils et Cie.